Paris à travers les siècles

Henri Gourdon de Genouillac

Digitized by Google

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Ho 21 823
76 f 7743

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

TOME V.

Digitized by Google

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS

Digitized by Google

PARIS
A TRAVERS LES SIÈCLES

HISTOIRE NATIONALE

DE

PARIS ET DES PARISIENS

DEPUIS LA FONDATION DE LUTÈCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

OURAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU

AVEC UNE LETTRE DE

M. HENRI MARTIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Contenant 60 gravures hors texte et 16 belles gravures coloriées.

TOME CINQUIÈME

PARIS

F. ROY, EDITEUR, 185, RUE SAINT-ANTOINE

M DCCC LXXXIV

Digitized by Google

DC
707
.G72
v.5

Digitized by Google

573311-128

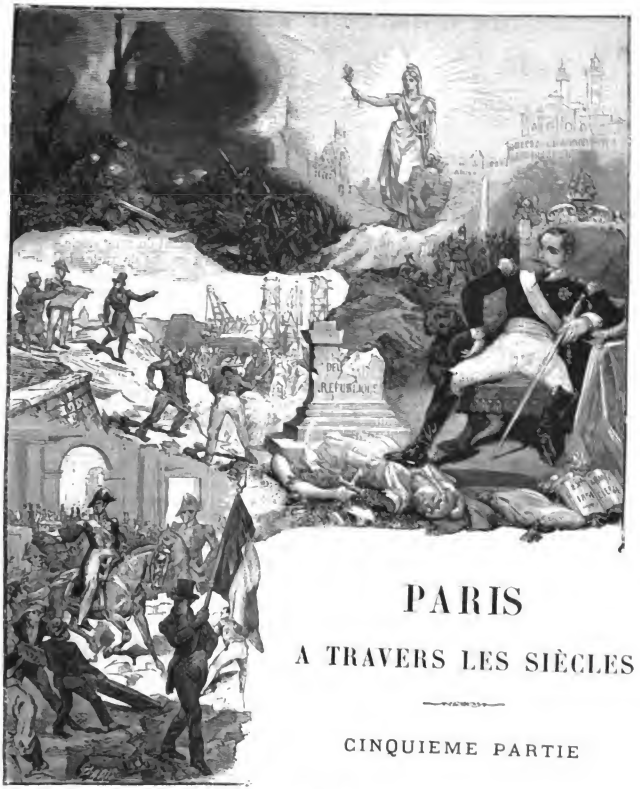

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

CINQUIEME PARTIE

XLIV

Louis-Philippe Ier. — Les émeutes. — Le choléra. — Le convoi du général Lamarque. — Les saints-simoniens. — Le puits de Grenelle. — L'affaire de la rue Transnonain. — La machine infernale. — Alibaud. — Meunier. — La Roquette. — Rachel. — Fontaine Molière. — Insurrection de mai 1839. — Les fortifications. — Darmès. — Les Évadistes. — Le bal Mabille. — Retour des cendres de l'empereur. — Les Jeune-France. — Les Bousingots. — Mœurs et coutumes; costumes.

Dès le lendemain de l'avènement du duc d'Orléans au trône de France, dit un historien, la capitale offrit un spectacle étrange et triste. Le peuple s'agitait sur son fumier sanglant. Sur les places publiques, on voyait les combattants des jours précédents s'avancer lentement et sans armes. Le maintien de cette foule attristée était grave; elle allait demander chez le préfet de police du pain pour les femmes et les enfants. L'autorité fut impitoyable, et l'on traita d'agitateurs passionnés, ces citoyens pauvres

Digitized by Google

exhalant leurs douleurs en plaintes pacifiques et touchantes, se plaignant de la brusque suspension des travaux, et de la diminution des salaires. »

Beaucoup de gens avaient cependant trouvé immédiatement des places et des emplois grassement rétribués, mais c'était surtout les gens qui avaient poussé au mouvement révolutionnaire; quant à ceux qui l'avaient exécuté, ils avaient pour eux ce qu'ils pouvaient considérer comme la satisfaction du devoir accompli. — Les plus favorisés étaient les blessés; on disait d'eux qu'ils s'étaient couverts de gloire.

Quelques réclamations timides se firent entendre parmi les plus affamés.

Ce fut alors que furent créées la croix et la médaille de Juillet, exclusivement destinées à récompenser les combattants des trois journées qu'on appela « les trois glorieuses ».

La croix de Juillet, consista en une étoile à trois branches en émail blanc, montée sur argent, et surmontée d'une couronne murale en argent. Le centre de l'étoile, divisée en trois auréoles émaillées aux couleurs nationales, entourée d'une couronne de chêne, portait à la face : 27, 28, 29 *juillet* 1830 et pour légende : *Donné par le roi des Français*. Le revers divisé comme le centre de la face, portait le coq gaulois en or, avec cette légende : *Patrie et Liberté*.

Cette croix se portait suspendue à un ruban moiré de couleur bleu d'azur de 37 millimètres de largeur, avec un liseré rouge de 2 millimètres placé de chaque côté du ruban, à 2 millimètres de son bord; mais depuis la création le ruban fut changé, il devint moiré à trois bandes verticales, une bleu au centre et les deux autres rouges.

Les Parisiens se montrèrent très friands de cette distinction; ceux qui la reçurent devaient prêter serment de fidélité au roi des Français, et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume; nous verrons plus loin ce que cette obligation produisit.

Bien que le nombre des croix accordées fût considérable, il était loin de suffire aux exigences de tous; de très braves bourgeois qui n'avaient pas craint, au plus fort de la bataille, de mettre leur vin en bouteilles, s'indignaient de n'être pas décorés. La loi du 13 décembre 1830, qui institua la croix de Juillet fonda en même temps une médaille, pour les citoyens qui avaient pris une part active à la révolution; ces mots, part active, pouvant être facilement appliqués à tous les genres de coopération au succès des « trois glorieuses » la médaille put être donnée en grande quantité. Elle était en argent, représentait le coq gaulois perché sur un drapeau tricolore, entouré d'une couronne de chêne avec cette inscription : *à ses défenseurs, la patrie reconnaissante*. Au revers, trois couronnes de lauriers entrelacées, avec cette légende : 27, 28, 29 *juillet* 1830. *Patrie, Liberté* et pour exergue ces mots : *Donné par le roi des Français*.

Cette médaille, était suspendue à un ruban tricolore, mais le ruban ne pouvait être porté sans la médaille; ce ruban subit les mêmes modifications que celui de la croix de Juillet.

Ce fut dans le cours de l'année 1830, que commencèrent à s'élever, dans la rue de la Roquette, les bâtiments de la maison de correction des jeunes détenus. Une partie s'élève sur l'emplacement de la folie Regnault, maison de campagne somptueuse d'un traitant du XVIIIe siècle.

Cette prison se compose de vastes bâtiments reliés ensemble aux extrémités par des tours. Au centre est située la chapelle, communiquant aux bâtiments par de larges galeries et des ailes rayonnantes.

Le quartier de la correction paternelle, y fut organisé par un arrêté en date du 27 février 1838.

Les enfants renfermés dans cette section, occupent les cellules du premier étage d'une des ailes rayonnantes de la prison. Ces cellules, construites dans la pensée d'un système de séparation, pendant la nuit seulement, mesurent 2^m 50, sur 2 mètres en largeur et en hauteur. L'air y est renouvelé continuellement par un bon système de ventilation et d'aération. Dans la porte de chaque cellule, est pratiqué un guichet, qui met le détenu sous la surveillance directe des gardiens. Pendant l'hiver, les cellules sont chauffées à l'aide d'un calorifère central; elles sont éclairées chaque soir, au moyen de lampes. Le coucher se compose d'un lit hamac, consistant en une toile tendue de la muraille à la cloison opposée, et sur laquelle sont posés un matelas, un traversin, une couverture en été, deux en hiver, et une paire de draps changés tous les mois. « Le reste de l'ameublement, dit le *Dictionnaire universel*, se borne à une table, à une chaise, sans compter les divers menus ustensiles de toilette et de propreté. Le régime disciplinaire adopté, est des plus sévères. Le silence absolu et l'occupation constante des jeunes détenus, en sont les bases. Indépendamment des travaux manuels auxquels ils sont astreints, travaux en harmonie avec leurs forces et leurs aptitudes, ils reçoivent à certaines heures déterminées de deux professeurs nommés par le ministère, des leçons de lecture, d'écriture et de calcul dans leurs cellules respectives. En outre, une bibliothèque choisie, met à leur disposition des livres de science de piété et de morale. »

Voici quel est le régime alimentaire de tous les jeunes détenus indistinctement : Tous les jours 1^kg,500 de pain bis blanc, 30 grammes de pain blanc pour la soupe, ou l'équivalent en riz. Cinq fois la semaine, une soupe grasse aux légumes le matin; 125 grammes de viande de bœuf désossée pour le dîner; deux fois la semaine soupe maigre aux haricots, aux pois ou au riz

Digitized by Google

avec quelques légumes verts le matin ; fricassée des mêmes substances pour le dîner.

Pour habillement, une veste et un pantalon en drap pendant l'hiver, en toile pendant l'été, et une chemise de toile par semaine.

Un brigadier ou inspecteur général, un sous-brigadier, 36 surveillants ou inspecteurs de quartier, forment le personnel actif.

Les enfants et les jeunes gens détenus, composent une population d'environ 500 personnes.

Les peines disciplinaires consistent dans la privation de la promenade, le pain et l'eau dans les cellules, la même punition dans une cellule obscure.

Peu de temps après la révolution de 1830, on déblaya l'emplacement précédemment occupé par la salle de théâtre Louvois, et on en forma une place au milieu de laquelle l'architecte Visconti éleva une fontaine élégante, dans le genre de celle de la place de la Concorde, et qui passe à juste titre pour un des monuments de Paris les plus gracieux, et les mieux ordonnés du genre. Le sculpteur Klagmann, plaça au dessus d'une large vasque, quatre statues de femme, sveltes, parées de draperies habilement ajustées, qui soutiennent une seconde vasque plus petite, d'où s'échappent des filets d'eau. Elles sont en bronze et ont été galvanisées en 1839.

Afin d'empêcher toute infiltration, on a établi dans la vasque intérieure une légère charpente, composée de nervures en fer, et qui a reçu un lit de briques creuses, reliées entr'elles et recouvertes, avec du ciment romain. Des feuilles de plomb, soigneusement soudées, ont été plaquées sur le tout. Pour la vasque supérieure, il a suffi d'un lit de briques, recouvert également de plomb. Quelques retouches, habilement faites à l'aide de bains galvaniques, ont été données ensuite au cuivrage du pourtour des deux vasques.

Dans la soirée du 15 août, les bourgeois n'étaient pas tranquilles ; une réunion nombreuse de garçons bouchers parcourait silencieusement la ville, à la lueur des flambeaux.

« Bientôt, une extrême agitation, dit Louis Blanc, se manifesta parmi le peuple. Des malheureux, couverts de vêtements souillés, et tels que Paris les avait vus naguère, courant à la mort, se rassemblaient tumultueusement sur les places publiques. Des attroupements se formaient à la porte des ministères, sur la place de Grève, sur celle du Palais-Royal, partout où siégeaient la puissance et le plaisir. Là les douleurs du pauvre s'exhalaient tour à tour en récriminations fougueuses et en plaintes touchantes. Quelques-unes dénonçaient avec indignation la préférence qu'obtenaient sur eux, dans certains ateliers, des ouvriers appartenant à une autre patrie. Tous maudissaient l'influence meurtrière des machines. »

En effet, l'adoption des machines dans les ateliers exaspéraient les travailleurs, et des gens intéressés à semer le désordre, ne manquaient pas de leur dire qu'avec l'engouement des patrons pour les machines, le jour n'était pas loin où pouvant, grâce à elles, se passer de bras, les ouvriers n'auraient plus qu'à mourir de faim.

On juge si cette prophétie perfide faisait germer d'amères protestations.

Cependant, une revue de la garde nationale, indiquée pour le 29 août, vint quelque peu changer le cours des idées. Ce jour là, le temps était magnifique ; une tente avait été dressée au Champ de Mars pour le roi ; une foule énorme de curieux s'ajoutait aux nombreuses gardes-nationales de Paris et de la banlieue, le roi fut accueilli par des acclamations enthousiastes.

L'autorité s'occupa de réparer au plus vite les désordres matériels causés par le mouvement populaire, la fermeture des clubs rassura les gens paisibles, et tous les efforts du gouvernement tendirent à rendre au commerce inquiet, l'espérance d'une prompte reprise dans les affaires.

Mais les Parisiens avaient conservé un véritable sentiment de colère contre les ex-ministres du gouvernement légitime, et plusieurs d'entr'eux avaient été arrêtés, le 27 septembre ; sur une proposition de M. Eusèbe de Salverte, ils furent mis en accusation, et les débats passionnés, qui s'élevèrent à cette occasion eurent un retentissement dans la rue, qui commença à gronder.

Au reste, elle gronda souvent sous le gouvernement du roi des Français, et les dix-huit années que Louis-Philippe passa sur le trône, furent signalées par de perpétuelles émeutes.

Les Parisiens avaient fini, par s'en faire une douce habitude, et les soldats-citoyens trouvaient le temps long, si le bruit du rappel ne venait, à de fréquents intervalles, les arracher à leurs occupations journalières.

Or, le 17 octobre, il se forma dans les quartiers populeux des rassemblements de gens qui demandaient la tête des ministres accusés. La multitude encombrait les rues, et s'était massée dans le jardin du Palais-Royal : sous l'influence de quelques agitateurs, elle s'élança avec emportement dans la direction du fort de Vincennes, où les ex-ministres étaient emprisonnés, et il fallut toute la présence d'esprit du général Daumesnil pour empêcher que le peuple attaquât la vieille forteresse.

Le lendemain, l'émeute s'était dissipée ; et le roi, en uniforme de la garde nationale, descendit accompagné de son fils aîné, le duc d'Orléans, des généraux La Fayette et Gérard, dans la cour du Palais-Royal, pour féliciter les soldats-citoyens qu'il appela ses chers camarades, de la vigilance qu'ils montraient sous les armes et quelques poignées de main furent distribuées.

Dès le 2 novembre, un nouveau ministère était devenu nécessaire et M. Laffite était chargé de

Digitized by Google

le former. Voici sa composition : Laffite président du conseil et ministre des Finances; Maison, ministre des Affaires étrangères ; Dupont (de l'Eure), de la Justice ; Montalivet, de l'Intérieur; Gérard, de la Guerre Sébastiani, de la Marine; Mérilhou, de l'Instruction publique.

Mais la lutte contre ces nouveaux ministres commença dès le lendemain.

Enfin le procès des ministres s'ouvrit : le 9 décembre, à huit heures du matin, MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon-Ranville furent transférés du château de Vincennes à la prison du Petit Luxembourg et le *Moniteur* annonça que M. de Chantelauze, vu son état de santé, était resté à Vincennes; cependant, dans la soirée, malgré les vives souffrances qu'il endurait, on le transféra également à Paris.

L'escorte des prisonniers se composait de deux piquets de la garde nationale à cheval, d'un escadron de chasseurs, commandé par le général Fabvier, et d'un détachement d'artillerie, fourni par la garnison de Vincennes.

Le ministre de l'Intérieur était à cheval.

Après avoir suivi la rue du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la Bastille, et avoir traversé le pont d'Austerlitz, les boulevards neufs et la rue d'Enfer, ce cortège entra au Luxembourg par la grille de l'Observatoire.

Le jour même où s'ouvraient les débats du procès des ministres, mourait Benjamin Constant de Rebecque. On fit des funérailles éclatantes à ce célèbre publiciste et à ce grand orateur.

Un escadron de cavalerie ouvrait la marche; six premières légions de la garde-nationale précédaient le cercueil et les six dernières le suivaient; des jeunes gens s'était attelés au corbillard et une foule énorme suivait, composée de gens de toutes les classes.

Le convoi suivit la ligne des boulevards, et le nombre des gens formant cortège augmentait toujours; mais, en sortant de l'église, les jeunes gens voulurent mener le corps au Panthéon, il fallut que le préfet de la Seine intervint pour faire cesser le scandale.

On reprit alors le chemin du Père-Lachaise.

Mais les étudiants coururent à la place du Panthéon pour y organiser une apothéose.

Pendant ce temps, le cortège arrivait au cimetière ; il était nuit, des torches furent allumées, La Fayette voulut faire un discours, mais il chancela sur le bord de la tombe et faillit y tomber.

Tout le monde alors reprit presqu'à tâtons la route de la sortie.

L'agitation était très vive à Paris et le nombre des ouvriers sans ouvrage était si considérable que le gouvernement s'en émut. « De nouveaux travaux de terrassement, auxquels 3,000 ouvriers seront employés, viennent d'être ordonnés par le gouvernement. Les ouvriers devront justifier par un certificat de M. le commissaire de police de leur quartier, qu'ils ont atteint leur dix-huitième année et qu'ils n'ont pu trouver d'ouvrage. Ce certificat devra être visé à la mairie de leur arrondissement. »

Les formalités exigées pour obtenir quelques maigres travaux de terrassements furent jugées excessives, et le peuple se montra fort mécontent; s'il y avait des travaux à effectuer, il était bien simple de les donner à tous ceux qui manquaient de pain et venaient demander à s'occuper.

Donc, tant que durèrent les débats de la cour des pairs, nombre de gens passaient leur temps à en discuter la physionomie et à supputer le dénouement qui eut lieu le 21.

« La journée du 21 décembre devait être décisive. Aussi le gouvernement avait-il pris des mesures formidables. La rue de Tournon, la rue de Seine , la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince étaient remplies d'hommes armés, ainsi que les places Saint-Michel, de l'Odéon et de l'École de médecine, 600 hommes de la garde nationale de la banlieue et deux escadrons de lanciers avaient été placés à la porte du Luxembourg, du côté de l'Observatoire . Deux bataillons de ligne couvraient la grande avenue. Le jardin était occupé par la garde nationale.

En un mot, tous les abords du palais avaient été rendus inaccessibles à la multitude, et plus de 30,000 baïonnettes brillaient sur la rive gauche de la Seine. Autour de cette armée, bourdonnait une foule immense.

L'audience commença ; les accusés furent introduits, et leur calme était observé par les nombreux spectateurs qui garnissaient les tribunes.

Lorsque les debats furent clos, M. Bérenger se leva, au nom des trois commissaires, et dit d'une voix grave :

« — Pairs de France, notre mission est finie, la vôtre commence. L'instruction est sous vos yeux. Le livre de la loi y est aussi. Le pays attend, il espère, il obtiendra bonne et sévère justice. »

A ces mots le président ordonna qu'il en serait délibéré, les accusés se retirèrent et le public s'écoula.

« Le jour où se terminèrent enfin les plaidoiries, lisons-nous dans l'*Histoire de France* par M. Guizot , une voiture attendait à la porte du guichet du petit Luxembourg. A l'issue de la séance, les accusés y montèrent tous les quatre ; aux deux portières se tenaient à cheval M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, et le lieutenant colonel Lavocat. Le général Fabvier avait voulu lui-même commander l'escorte postée dans la rue Madame. Les chevaux prirent le galop et le cortège gagna les boulevards extérieurs. Comme il entrait dans la cour du château de Vincennes, un coup de canon parti du donjon rassura dans Paris les esprits inquiets. Désormais, les accusés étaient à l'abri des fureurs de la populace. Les espérances déçues de l'émeute cherchè-

Digitized by Google

Les abords du Palais avaient été rendus inaccessibles à la multitude. (Page 4, col. 2.)

rent leur vengeance dans les rues de Paris. Le Louvre fut un instant menacé, la garde nationale contenait à regret des colères qu'elle partageait souvent.

« A peine l'arrêt était rendu, qui condamnait MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, et de Guernon-Ranville à la prison perpétuelle, en y ajoutant pour le président du conseil la mort civile, que déjà les ministres étaient amenés au château de Ham, dérobés, non sans peine, par le courage et la prévoyance de leurs gardiens, aux dangers qui avaient si souvent menacé leurs jours. Les fureurs se calmèrent. »

Le 23 décembre, le roi alla visiter le faubourg Saint-Antoine et excita chez les habitants du quartier un vif enthousiasme, qui se traduisit par des acclamations réitérées et une illumination spontanée.

Les propriétaires et les habitants de la rue de Lappe, par laquelle le roi était passé, désirant éterniser la mémoire de cette visite, résolurent de lui demander l'autorisation de donner son nom à leur rue, ce qui leur fut facilement accordé.

Une loi votée le 13 décembre ordonna l'érection d'un monument qui serait consacré à la mémoire des combattants de Juillet.

Une ordonnance royale, du 6 juillet 1831, prescrivit, en exécution de cette loi, l'érection d'une colonne à élever sur la place de la Bastille.

La première pierre fut posée par le roi le 27; néanmoins, les travaux ne commencèrent qu'en 1833, sur les plans de M. Alavoine, qui avait successivement présenté quatorze projets de fontaines à édifier sur cette place.

Les fondements sur lesquels repose la colonne sont placés à cheval sur le canal Saint-Martin qui passe sous la place. Une ogive se dresse au fond de ce canal et présente sa pointe pour base à l'édifice; autour de cette voûte ogivale, isolée du reste des terrassements, est pratiquée une autre construction circulaire qui s'enfonce comme un puits dans la terre; dans les parois de cette tour ainsi suspendue sur l'eau, sont percées huit ouvertures qui s'abîment dans les ténèbres intérieures. Ce sont les portes des caveaux funéraires

Digitized by Google

dans lesquels sont placés les ossements des combattants de Juillet.

Quatre grands caveaux, percés de portes à chacune de leurs extrémités, renferment, dans un grand sépulcre commun, les cadavres placés par dizaines dans les tombes particulières. Ces constructions souterraines sont enveloppées et protégées par deux étages de maçonnerie au-dessus du sol ; ce sont comme deux grandes marches sur lesquelles est posé le piedestal de la colonne, piédestal quadrangulaire en bronze, comme le fût, strié à la manière de beaucoup de sarcophages antiques, surmonté d'un coq gaulois à chaque angle, et décoré, sur la face du sud, d'un lion dû au ciseau de M. Barye; sa tête reparaît dans les quatre colliers ornés qui partagent le fût de la colonne en trois parties, pour indiquer les trois journées de la révolution ; elle reparaît encore dans le chapiteau qui résume tout le monument. Au-dessus du lion, on lit l'inscription suivante, gravée en lettres dorées :

A LA GLOIRE
DES CITOYENS FRANÇAIS
QUI S'ARMÈRENT ET COMBATTIRENT
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES
DES 27, 28, 29 JUILLET 1830.

Sur la face opposée, se trouve placée une autre inscription ainsi conçue :

Loi du 13 *décembre* 1830,
Art. XV :
UN MONUMENT SERA CONSACRÉ A LA MÉMOIRE
DES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET.

Loi du 9 *mars* 1833,
Art. II :
CE MONUMENT SERA ÉRIGÉ SUR LA PLACE
DE LA BASTILLE.

La colonne a 50m52 de hauteur sur 4m03 de diamètre. Le fût a 32 m. et se compose de 23 tambours, chacun de un mètre de hauteur. Le diamètre du tambour inférieur est de 3m60 et d'une épaisseur de métal de 0m02; celui du tambour supérieur est de 3m son épaisseur de 0m15; chacun de ces tambours porte intérieurement huit nervures verticales en haut et bas, des brides horizontales qui servent à les réunir entr'eux par des boulons. Cette série de tambours porte ainsi sur huit linteaux et, en même temps, sur huit poteaux disposés dans le vide du piédestal, ces poteaux réunis entr'eux par des entretoises et des croix de Saint André forment un véritable système de charpente. Sur cette charpente également en bronze, dont les épaisseurs de métal, varient de 0m,02 à 0m,03, sont fixées les plaques du piédestal au nombre de vingt-quatre ; leurs épaisseurs varient de 0m,02 à 0m,15. L'intérieur de la colonne est creux et éclairé par seize gueules de lion ouvertes dans les colliers extérieurs. « L'escalier à noyau évidé, lisons-nous dans Larousse qui nous fournit ces détails, se compose d'une série de potences agrafées aux nervures, soit des poteaux inférieurs, soit des tambours. Cette série de potences porte une double rampe, composée de châssis à limon, sur lesquels reposent les marches ; toutes ces portes sont aussi en bronze, de même que les marches, au nombre de 204. A partir du pavé, il faut ajouter 36 marches : total 240 dégrés jusqu'au chapiteau, où une lanterne supporte le génie de la Liberté, qui s'envole en brisant des fers et en semant la lumière. »

Le fût est divisé par quatre colliers ornés; il en résulte trois parties lisses où sont gravés les noms de 504 combattants de la révolution

Nous avons dit quele plan primitif de la colonne avait été tracé par M. Alavoine. A la mort de cet architecte, M. Duc fut chargé, les adjudications étant faites et les dépenses réglées, de revoir les détails et de surveiller l'exécution.

La dépense totale pour l'exécution du monument a été évaluée à 1,172,000 fr.. Le poids total du bronze est de 184,802 kilog. L'alliage du bronze employé dans la colonne est celui des Keller.

Ce n'est qu'en 1840 que les ossements des combattants de Juillet furent transportés dans les caveaux de la colonne qui fut inaugurée avec pompe.

En somme, cette colonne fait honneur au goût des deux architectes, MM. Alavoine et Duc. Elle a les caractères les plus expressifs de la beauté architecturale.

Elle devait naturellement être le centre des mouvements populaires à cause des souvenirs qu'elle évoquait et du principe de la souveraineté du peuple qu'elle semble consacrer ; nous verrons plusieurs fois les émeutes et la révolution de 1848, la choisir comme point de ralliement.

En 1848, on y a ajouté les ossements des morts de Février ; ces tombeaux sont en pierre et d'une architecture très simple. Ils sont couverts de couronnes d'immortelles, de violettes et de bouquets fanés.

Cette translation fut l'objet d'une cérémonie dont nous parlerons à sa date.

Chose singulière, en 1871, les combattants de la commune firent tous leurs efforts pour détruire la colonne de Juillet. Dans le but de la faire sauter, on installa, en effet, sur le canal Saint-Martin, et directement sous la colonne, deux bateaux de pétrole, puis on y mit le feu.

Les flammes, s'étendant sur une longueur d'une cinquantaine de mètres, sortirent en tourbillonnant par l'entrée du tunnel et, s'élevant

Digitized by Google

au moins à quinze mètres, vinrent rougir et calciner les pierres de la voûte.

L'incendie était si violent, que les pierres de grès, dites pierres meulières, furent rongées jusqu'à plus de quarante centimètres de profondeur. Celles de la voûte, soutenant la colonne, voûte qui n'a que trois mètres d'épaisseur, furent brûlées à tel point, que sur une couche de quarante centimètres elles s'émiettaient au moindre contact et tombaient en poussière.

La colonne fut atteinte également par 97 boulets ou obus. Les communards voulaient absolument la démolir. Un seul projectile, venant des buttes Chaumont, atteignit le fûte. Les autres percèrent en plusieurs endroits la feuille de bronze de deux centimètres et demi d'épaisseur qui sert d'enveloppe au monument, et, éclatant à l'intérieur, y occasionnèrent des dégats considérables, brisant l'escalier et la charpente qui le soutient. La plupart de ces projectiles venaient des batteries embossées au pont d'Austerlitz.

Quant aux cercueils qui se trouvent dans les souterrains de la colonne. Ils furent, cela va sans dire, très gravement endommagés.

La réparation des dégâts occasionnés à la colonne de Juillet par ceux-là mêmes qui fêtèrent plus tard la prise de la Bastille, ne dura pas moins de dix-huit mois et entraîna une dépense de 345,000 francs. Tous les travaux furent terminés au mois de décembre 1873.

En 1830, un grand nombre d'anciens élèves de l'École polytechnique, réunis sous la présidence du maréchal Bertrand, eurent la pensée de former une société qui, non seulement resserrât les liens de confraternité entre les élèves de l'École, mais aussi se dévouât à l'instruction du peuple.

De là, naquit l'association polytechnique.

« Les premiers cours populaires, créés par eux, lisons-nous dans *Paris guide*, furent ouverts à l'Hôtel de ville, dans la salle Saint-Jean.

« Placée d'abord sous la présidence du duc de Choiseul, et sous la vice-présidence de M. Victor de Tracy, la société eut pour premiers professeurs MM. Auguste Comet, Courtial, Gondinet, Guibert, Meissas, Camille Menjaud, anciens élèves de la glorieuse promotion de 1814; Martelet, Fulchiron et Auguste Perdonnet, le président actuel de l'association polytechnique, qui dès lors, joua un rôle actif et important dans cette société.

« On n'avait d'abord institué à la salle Saint-Jean, que des cours scientifiques et des chaires de dessin linéaire. En 1835, on y adjoignit l'enseignement de la grammaire française, de la comptabilité, de l'hygiène et du chant. A cette époque, trois amphithéâtres étaient ouverts à Paris. Au cloître Saint-Merri, à la mairie des Petits-Pères et à l'hospice des Quinze-Vingts... Dès 1835, on comptait jusqu'à trois cents personnes aux cours de géométrie et de grammaire du cloître Saint-Merri; 675 ouvriers y étaient inscrits pour suivre les leçons de dessin.

« En 1843, l'association pouvait évaluer à plus de 20,000 le nombre des ouvriers de Paris qui avaient suivi ses cours...

« En 1856, l'association subit un grand désastre; un violent incendie dévora le bâtiment de la halle aux draps, où l'association polytechnique avait le siège de son enseignement.

« Elle perdit, dans ce sinistre, sa bibliothèque, ses instruments de physique et de chimie, son mobilier, ses modèles, tous les objets, enfin, qu'elle avait achetés pièce par pièce, de ses lentes et pénibles économies. Heureusement, professeurs et élèves, à force de zèle et de constance, parèrent aux suites de ce malheur. Les leçons furent bientôt reprises dans de nouvelles salles offertes par la ville.

« L'année suivante, M. Lavallée alors directeur de l'École centrale des arts et manufactures, mit à la disposition de la société, les amphithéâtres de son établissement. »

L'association polytechnique augmentée et renforcée depuis 1864, par l'adjonction d'un grand nombre de membres de l'association philotechnique (société née d'elle en 1848), a pris des développements considérables.

Le 26 décembre, fut fondée, sous la présidence du duc de Montmorency, l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, dans le but de décerner annuellement des prix et des récompenses aux agriculteurs, aux inventeurs, aux auteurs d'utiles mémoires sur l'agriculture, l'industrie ou le commerce, dont elle approuve les travaux et les produits. Cette importante société savante, eut longtemps son siège rue Louis le Grand, depuis 1870, il a été transporté rue de Châteaudun. M. Aymar-Bression, en était le directeur, après sa mort survenue en 1875, il fut remplacé par M. A.-Bression fils.

Quelques voies nouvelles furent ouvertes en 1830; les sieurs Périer frères et Chéronnet, propriétaires de l'ancien hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, appelé jadis l'hôtel de Foix, (bâti pour H. Pussort en 1687, puis ayant appartenu à Bertin d'Armenonville en 1697, au maréchal de Noailles en 1711, et, sous l'empire, au duc de Plaisance) obtinrent, le 20 septembre, une ordonnance royale portant autorisation d'ouvrir sur l'emplacement de cet hôtel, une rue qui fut immédiatement percée et porta, jusqu'en 1832, le nom de rue Louis-Philippe Ier; mais après que la rue de Lappe eut obtenu le droit de prendre ce nom, la rue Louis-Philippe Ier devint la rue d'Alger, en mémoire de la prise d'Alger par l'armée française, le 5 juillet 1830.

La rue de la Grande-Chaumière, date aussi de 1830, ainsi que le passage Feuillet, ouvert par M. Alexandre Delessert sur ses terrains.

Digitized by Google

Enfin, une ordonnance royale du 7 octobre 1830, porte : le sieur Ménard est autorisé à ouvrir, deux rues sur les terrains à lui appartenant dans le faubourg Montmartre. Toutefois, il n'en ouvrit qu'une : la rue de Navarin, ainsi nommée en l'honneur du combat naval de Navarin.

L'année 1831 s'annonça assez mal, les émeutiers soulevaient sans cesse, dans les rues de Paris, de nouvelles agitations.

Lorsqu'il s'agit de célébrer l'anniversaire du meurtre de Louis XVI, au 21 janvier, on eut quelques craintes touchant la tranquillité publique; cependant elles ne se réalisèrent pas, mais, le 14 février, c'était l'anniversaire de l'assassinat du duc de Berry, et il devait être commémoré par des services religieux.

Des scènes regrettables signalèrent cette journée.

L'archevêque de Paris et le curé de Saint-Roch s'étaient refusés à laisser célébrer, dans leurs églises, les messes solennelles réclamées par les légitimistes. Ce fut à Saint-Germain-l'Auxerrois qu'eut lieu la cérémonie.

Le portrait du prince fut promené dans l'église. Cette manifestation imprudente, servit de prétexte à quelques agitateurs, pour se livrer à des excès déplorables.

La foule se rua au presbytère et, à l'église même, elle commit de sacrilèges dévastations; les statues de Chilpéric, de sa femme Ulthrogote, plusieurs autres statues qui ornaient le portail, les sculptures intérieures et les tombeaux furent affreusement mutilés.

Après avoir tout brisé et souillé, quand la populace eut renversé la croix qui surmontait l'édifice, quand l'église eut été dévastée de fond en comble, et que les furieux n'eurent plus d'objets d'art à mutiler, de tableaux à déchirer, obéissant aux cris de quelques meneurs, ils se portèrent à l'archevêché dans le dessein de mettre le palais à sac, ce qui fut exécuté.

Là, les mêmes profanations recommencèrent, les statues, les meubles, les livres furent jetés dans la Seine, les appartements dépouillés, on s'en prit aux pierres, et, dans leur rage stupide, les iconoclastes modernes, démolirent le palais dont il ne resta plus pierre sur pierre.

Un savant illustre, M. Geoffroy Saint-Hilaire, sauva M. de Quélen, l'archevêque de Paris; mais la demeure du prélat et tout ce qu'elle renfermait furent anéantis avec une fureur sauvage.

Les glaces volaient en éclats; on voyait tournoyer en l'air et tomber dans le jardin, lancés de toutes les fenêtres, les missels, les chasubles, les portraits, les manuscrits précieux, les marbres brisés, les ornements du culte, les fauteuils, les riches tapisseries; c'était le délire de la dévastation.

« J'ai vu, comme tout le monde, dit M. Guizot dans ses Mémoires, flotter sur la rivière et traîner dans les rues les objets du culte, les vêtements ecclésiastiques, les meubles, les tableaux, les livres de la bibliothèque épiscopale; j'ai vu tomber les croix, j'ai visité le palais ou plutôt la place du palais de l'archevêque, la maison du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'église elle-même, cette vieille paroisse des rois, après leur dévastation. Ces ruines soudaines, cette nudité désolée des lieux saints étaient un spectacle hideux; moins hideux pourtant que la joie brutale des destructeurs, et l'indifférence moqueuse d'une foule de spectateurs. »

Ils étaient d'ailleurs assurés de l'impunité, le gouvernement laissait faire, et les quelques gardes nationaux qui se portèrent à l'archevêché pour s'opposer au pillage, en furent empêchés.

C'était une manifestation anti-cléricale, comme on dirait aujourd'hui, et elle se produisit en toute liberté, sous l'œil paternel de la police, qui ne s'y opposa en aucune façon.

Au reste, l'émeute était à l'ordre du jour dans la bonne ville de Paris, et tous ceux qui avaient combattu pour donner le trône à Louis-Philippe, n'avaient plus qu'un désir, celui de l'en précipiter.

Le 29 janvier 1831, fut inauguré le théâtre des Folies-Dramatiques, construit par M. Allaux, sur l'emplacement du l'ancienne salle de l'Ambigu-Comique, boulevard du Temple; M. Allaux, était l'ancien directeur du Panorama dramatique, qui avait été bâti sur les ruines du café d'Apollon; il avait fait là de mauvaises affaires, il espéra se relever avec un théâtre neuf, et s'était associé M. Léopold qui était directeur de la scène; de plus, il avait formé une société en commandite, pour l'exploitation du théâtre, et cette société lui donnait 300 francs par jour pour les frais.

Le spectacle d'ouverture se composait des *Fous-dramatiques*, prologue de Saint-Amand, Lacoste et Overnay, et des *Quatre parties du monde*, vaudeville en trois actes, de Bignon.

L'une des pièces à succès de ce théâtre fut *la Cocarde tricolore*, des frères Cogniard, qui fut jouée le 19 mars 1831; elle eut de nombreuses reprises.

La direction passa des mains de MM. Allaux et Léopold, à celles de M. Mourier, qui imprima un nouvel essor au théâtre en faisant représenter en décembre 1835, la fameuse pièce *Robert-Macaire*, en quatre actes et six tableaux, de Saint-Amand, Benjamin Antier, et Frédérick-Lemaître, qui fut chargé du rôle principal.

« Avec cette farce mémorable, dit M. Henry Buguet, Frédérick Lemaître fit courir au Folies-Dramatiques le tout Paris de cette époque. »

La Fille de l'air, une féerie en trois actes des frères Cogniard, eut aussi un grand succès; aussi le théâtre des Folies-Dramatiques ne cessa de prospérer, dans les mains intelligentes de M. Mourier, qui le conserva jusqu'à sa mort, survenue le 15 octobre 1857.

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 151. Imp. Charaire et fils.

Fin de la bataille. Arrivée de Louis-Philippe aux Tuileries. (1830.)

Digitized by Google

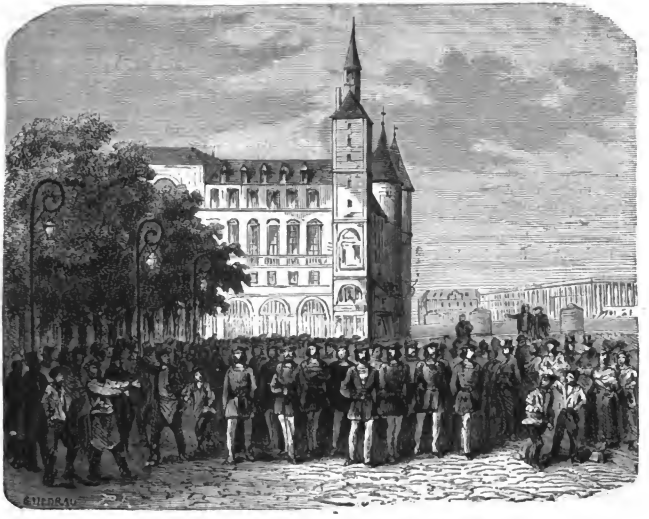

La foule se pressait pour voir passer les saints-simoniens. (Page 16, col. 2.)

Dorlanges fut nommé alors administrateur provisoire, et M. Tom Harel, fils de l'ancien directeur du théâtre de la Porte-Saint Martin, en prit la direction le 1er novembre suivant, et la garda jusqu'à ce que le théâtre des Folies-Dramatiques fut démoli, par suite de la suppression d'une partie du boulevard du Temple. Que d'auteurs se sont fait jouer aux Folies ! Parmi ceux qui y ont obtenu de vrais succès, citons les frères Cogniard, M. Masson, P. de Kock, Eugène Hugot, Rochefort, H. Thierry, P. Avenel, Cormon, Grangé, Delaporte, Dumersan, Carmourche, Montagne, etc.

Nous verrons en 1862, ce théâtre reparaître sur le boulevard Saint-Martin.

Le 2 mars 1831, des rassemblements tumultueux se firent dans Paris, et des bandes parcoururent les rues en criant : « de l'ouvrage ou du pain ! » Le 10, il y eut encore de l'agitation, sur la fausse nouvelle de la défaite des Polonais; on sait que la Pologne était alors en pleine insurrection, et sa cause avait de nombreux partisans à Paris. Aussi, ce jour-là, l'émeute tenta-t-elle de se produire aux cris de : Vivent les Polonais ! à bas les Carlistes ! La jeunesse des écoles se livrait, à l'occasion de la Pologne, à des démonstrations plus généreuses que raisonnées; des jeunes gens qui allaient demander des armes, pour se rendre en Pologne, rencontrèrent sur la place publique, des ouvriers qui allaient à l'Hôtel de ville, demander du travail; ils fraternisèrent, poussèrent des cris qu'on considéra comme séditieux, et l'autorité eut recours à la force armée pour dissiper les attroupements.

Au travers du bruit sans cesse renouvelé des émeutes qui grondaient jusqu'aux portes du Palais-Bourbon, l'œuvre législative se poursuivait et une loi sur les attroupements fut votée. Et, vertu de cette loi, la troupe avait le devoir de faire feu sur les citoyens assemblés, après trois sommations restées sans effet.

En même temps, la guerre fut déclarée aux sociétés politiques, qui étaient considérées comme un danger permanent pour le gouvernement. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, était une des plus importantes; la plupart de ses fondateurs appar-

Digitized by Google

tenaient au parti doctrinaire, et le journal le *Globe* était son organe; cette société qui avait été fondée sous la Restauration, avait pour but de donner un centre aux idées libérales, d'exciter l'espérance et l'émulation, de diriger les efforts, d'agir sur le corps électoral par des correspondances et des publications, en un mot, de réunir en un puissant faisceau toutes les forces de l'opposition, et de lutter, par tous les moyens légaux, contre les entreprises réactionnaires du pouvoir. Beaucoup d'hommes politiques considérables en faisaient partie : Béranger, Blanqui, Cabet, A. Carrel, Flocon, Garnier Pagès, etc.

Après la révolution de Juillet, il s'était formé un certain nombre de clubs et de sociétés populaires : la *société de l'Ordre et du Progrès*, fondée par l'étudiant Sambuc, la *société des Condamnés politiques*, destinée à venir en aide aux victimes politiques du règne déchu, les *Réclamants de Juillet*, la *société Gauloise*, dont M. Thielman était le chef, les *Amis de la patrie*, les *Francs régénérés*, la *société Constitutionnelle*, et surtout la *société des Amis du peuple*, dans laquelle ne tarda pas à se fondre les *Amis de la vérité*.

Toutes ces sociétés se livraient activement à la propagation des principes républicains dont elles étaient animés, et exerçaient une grande influence sur l'opinion.

Hardie, bruyante, pleine d'une fiévreuse initiative, la *société des Amis du peuple*, se composait principalement de la jeunesse militante qui avait guidé, en juillet, les coups du peuple. Elle fit revivre pendant quelque temps les traditions du club des Jacobins. Les séances d'abord publiques, se tenaient au manège Peltier.

Toutes ces sociétés d'ailleurs, fonctionnèrent d'abord au grand jour, le gouvernement ne se croyait pas assez fort pour les frapper; « on les vit même, le 21 septembre 1830, anniversaire du supplice des quatre sergents de la Rochelle, organiser une manifestation publique, sur la place de Grève. Les amis de la Vérité, revêtus de leurs insignes, ayant à leur tête le Vénérable de la loge, M. Cahaigne, purent librement célébrer l'héroïsme des quatre victimes, et haranguer la foule. »

Dix-neuf, prévenus de conspiration contre le gouvernement établi, furent renvoyés devant les tribunaux, qui les acquittèrent ; ils furent reconduits chez eux en triomphe.

Notons en passant que, le 9 mars 1831, eut lieu à l'Opéra la première audition des concerts de l'illustre Paganini, et on ne saurait se faire une idée de l'enthousiasme extraordinaire qu'inspirèrent les coups d'archet de cet incomparable artiste.

Le ministère fut changé le 10 mars ; M. Casimir Périer devint président du Conseil, et ses collègues furent : le maréchal Soult, à la guerre; Sébastiani, aux affaires étrangères ; le baron Louis, aux finances, M. Barthe, à la justice ; M. de Montalivet, à l'instruction publique et aux cultes ; M. d'Argout, au commerce et aux travaux publics, M. de Rigny, à la marine.

Le lendemain du jour où les accusés de Septembre avaient été acquittés, c'est-à-dire le 16 avril, il y eut un grand mouvement dans Paris : nous avons dit, en parlant de l'institution des croix de Juillet, que les décorés avaient été astreints à prêter serment ; or, cette décoration devait être remise à un certain nombre de combattants de Juillet qui refusèrent de se soumettre à cette prestation de serment. Ils se réunirent au nombre de 1,200, dans le passage du Saumon, et jurèrent de ne pas accepter la croix avec la condition du serment.

La nouvelle de cette résolution se répandit vite et, aussitôt, les républicains se formèrent en bandes sur les boulevards, qu'ils parcoururent en chantant la *Marseillaise*, et la place Vendôme se couvrit de groupes hostiles.

Le maréchal Lobau, averti de ce qui se passait et ne voulant pas faire verser le sang, imagina un ingénieux moyen de dissiper les rassemblements; il fit avancer des pompes à incendie et inonda d'eau conspirateurs, orateurs de la place publique et curieux.

Les républicains avaient montré en maintes occasions qu'ils ne craignaient pas le feu.

Mais, comme tous les Parisiens, ils détestaient l'eau.

Surpris par ces douches inattendues, ils se sauvèrent dans toutes les directions, et la place Vendôme fut évacuée aussitôt.

Le lendemain, jour de l'Ascension, il eût été difficile de songer à une émeute : on riait partout de l'aventure des pompes, et les idées rafraîchies se calmèrent; le gouvernement abandonna à peu près la formalité du serment et une sorte de tranquillité relative se rétablit.

La chambre des députés fut prorogée le 20 avril; le 3 mai, elle fut dissoute, mais les électeurs envoyèrent à la nouvelle chambre à peu près les mêmes hommes, ou du moins nombre de députés animés du même esprit d'opposition que leurs prédécesseurs.

Le 14 juillet, le projet de planter un arbre de liberté dans Paris amena encore des scènes regrettables. Un magistrat voulut s'opposer à cette manifestation populaire, un jeune homme, nommé Désirabode, s'élança vers lui, un pistolet à la main, pour le tuer, mais il tomba percé de plusieurs coups de baïonnette.

Le 25, le roi se rendit au Palais-Bourbon pour ouvrir la session, et prononça un discours qui fut favorablement accueilli par la majorité des Parisiens.

Le 29, on célébra par des réjouissances populaires l'anniversaire de la Révolution, et la ville de Paris ajouta au programme de la cérémonie

Digitized by Google

une ascension aérostatique qui fut confiée à M. Dupuis Delcourt.

Ce ballon était en soie et en baudruche, de grande dimension, magnifiquement décoré et son équateur, chargé de lettres en or, portait pour enseigne la devise de la fête du jour : *Anniversaire des* 27, 28 et 29 *juillet* 1830.

Tout Paris était dans les rues pour jouir du coup d'œil de la fête.

L'ascension avait lieu sur la place Saint-Antoine. « A l'extérieur, une foule innombrable de peuple, de gardes nationales et de militaires de toutes armes garnissait les boulevards et les quais, de la porte Saint-Antoine à la barrière de l'Étoile. »

Ce fut à propos de l'agglomération de la foule sur les quais, qu'il fut question d'établir un nouveau pont sur la Seine, et une ordonnance royale du 11 octobre 1831, autorisa la construction de ce pont; depuis longtemps, on avait reconnu la nécessité d'une voie de communication pour les voitures entre le pont Royal et le pont Neuf; le déblaiement successif du Carrousel, en prolongeant en quelque sorte la rue de Richelieu à travers la place, avait rendu la nécessité de ce passage de plus en plus évidente. Un petit pavillon, se détachant en corps avancé de la galerie du Louvre parallèle à la rivière, ayant une arcade de sa base percée, formait déjà une sorte de tête de pont et semblait indiquer le point précis où devait être ouvert le passage.

On se mit aussitôt à l'œuvre ; le sieur Rangot fut déclaré concessionnaire du pont, il se désista en faveur de M. Borde, et, à partir du 13 mars 1837, il appartint à une société anonyme. La durée de la concession fut fixée à 34 années et 10 mois qui commencèrent à courir le 1er janvier 1833, bien que le pont, dont les travaux s'exécutèrent sous la direction de l'ingénieur Palonceau, le fût livré à la circulation que le 30 octobre 1834.

« Trois arches s'appuyant sur les deux rives, dit M. Leynadier, et sur deux piles, et d'une ouverture égale de 144 pieds, ont été jetées avec une hardiesse que fait encore ressortir la multiplicité des arches des deux ponts voisins, cinq arcs liés par des bandes transversales composent l'ensemble de chaque arche. Au lieu des lames de fer employées dans les ponts d'Austerlitz et des Arts pour former les arches, l'architecte du nouveau pont a adopté des corps cylindriques à base ovale et à faces latérales aplaties. Ces cylindres sont creux. Ils ont été remplis intérieurement dans toute la longueur de l'arc de neuf planches de pin du nord, posées à plat les unes sur les autres, et sur toute leur face, dans un état d'adhésion parfaite, par du bitume qui comble également tous les vides existants entre les planches et les parois de ces cylindres... Tout dans ce pont ayant été conçu et exécuté dans la pensée d'amortir les effets de la vibration et de l'ébranlement, causes principales de la dégradation et de la ruine des ponts, l'architecte a tout dirigé pour les réduire autant que possible. »

Les deux piles du pont ont chacune 4 mètres d'épaisseur à la base, et 3 mètres seulement au-dessous de la naissance des arcs. La flèche est de 1 dixième ; la longueur du pont entre les gardes-corps est de 11m,80 la longueur totale est de 169m,50.

Le pont du Carrousel ou des Saints-Pères, car on le désigne sous ces deux noms, a coûté, sans les abords, 830,000 fr. Le droit de péage a été racheté par la ville en 1850. Quatre statues colossales représentant *l'Abondance*, *l'Industrie*, *la Seine et la Ville de Paris* ducs à M. Petitot, s'élèvent aux extrémités de ce pont.

On démolit, en 1831, les rotondes qui semblaient défendre l'entrée du passage des Panoramas, et le peintre de batailles, Langlois, fit alors construire dans la rue des Marais-Saint-Germain une rotonde de 38m de diamètre et 15m de hauteur, dans laquelle il apporta de grands perfectionnements. Il abandonna les vues prises à vol d'oiseau et, par une idée très neuve et très hardie, il plaça le spectateur dans l'action même du tableau. Il éclaira en outre ses vues panoramiques par la lumière naturelle, tamisée uniformément à travers une vitre dépolie.

Parmi les vues qu'il exposa dans cette rotonde, on peut citer la bataille de Navarin, (1831) Alger (1833), la bataille de la Moskowa (1835).

Le Panorama Langlois demeura dans la rue des Marais jusqu'en 1838 ; à cette époque, il le transféra dans une rotonde qu'il fit construire aux Champs-Élysées.

Ce fut le 16 octobre 1831 seulement, que le roi Louis-Philippe s'installa au palais des Tuileries ; jusqu'alors il avait habité le Palais-Royal.

Il n'avait pas voulu demeurer aux Tuileries, avant que les dernières traces des dévastations de l'année précédente fussent totalement effacées ; il fit empêcher le public de s'approcher des fenêtres donnant sur le jardin, en ordonnant qu'on creusât à quelques pas en avant un fossé planté de lilas et fermé par une balustrade en fer.

— Je ne veux pas, avait-il dit, que ma femme soit exposée à entendre toutes les horreurs que Marie-Antoinette a entendues là pendant trois ans.

Le peuple appela ce fossé « les fortifications des Tuileries », mais le roi laissa dire et coucha ensuite, ainsi que la reine au rez-de-chaussée, en face du jardin, dans la même chambre, située entre le pavillon de l'Horloge et le pavillon de Flore.

« La nouvelle royauté, dit M. I. de Saint-Amand, adopta une demi-étiquette qui tenait le milieu entre les mœurs de l'absolutisme et celles de la démocratie. Le souverain prit l'uniforme de général de la garde nationale. Il n'y eut ni

Digitized by Google

écuyers, ni chambellans, ni préfet du palais, mais il y eut des aides de camp et des officiers d'ordonnance. Le côté bourgeois augmenta beaucoup dans les fêtes des Tuileries. Cependant, pour qui observait cette cour de la monarchie de juillet, il y avait une tendance sensible à revenir au passé. »

Trois rues seulement furent ouvertes en 1831 : les rues de Milan, de Stockholm et Vavin. La rue de Milan fut percée, sans autorisation, sur les terrains appartenant à M. Jonas Hagerman; une ordonnance royale du 18 mars 1836 régularisa ce percement de rue.

Le 24 juin 1834, M. Hagerman et les héritiers Mignon obtinrent l'autorisation d'ouvrir, sur les terrains dont ils étaient propriétaires dans le nouveau quartier de Tivoli, une rue qui fut nommée rue de Stockholm, en raison de sa situation dans le quartier de l'Europe.

Enfin, une ordonnance royale du 8 décembre autorisa le sieur Vavin, propriétaire à Paris, à convertir en une rue de dix mètres de largeur, le passage à lui appartenant, qui conduisait de la rue de Notre-Dame-des-Champs à la rue de l'Ouest, et ce passage élargi devint la rue Vavin.

Le recensement de la population parisienne, pour l'année 1831, donna un chiffre de 774, 338 habitants.

L'année 1832 commença par les visites de toutes les autorités au nouveau roi, mais le 4 janvier un singulier incident se produisit; vers cinq heures du soir, on entendit tout à coup le tintement du bourdon de Notre-Dame; huit conspirateurs dont un, Considère, qu'on retrouvera plus tard, s'étaient introduits dans les tours pour sonner le tocsin et donner le signal de la révolte à des affidés qui se tenaient dans Paris, tout prêts à se soulever.

On les arrêta et on les jugea; cinq furent acquittés, c'étaient presque des enfants, et trois furent condamnés à la prison.

Un arrêté préfectoral du 20 janvier 1832, approuvé par décision ministérielle, ordonna que l'exécution des condamnés à la peine capitale se ferait dorénavant sur la place Saint-Jacques. L'arrêté portait : « La place de Grève ne peut plus servir de lieu d'exécution, depuis que de généreux citoyens y ont si glorieusement versé leur sang pour la cause nationale. »

Le 3 février suivant, un sieur Marie-Philippe Desandrieux, âgé de 64 ans, y fut exécuté pour avoir tenté d'assassiner un vieillard de la rue Taranne. Il fut conduit au supplice dans une voiture fermée, le hideux tombereau fut supprimé.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'émeute s'était établie en permanence à Paris et ses effets étaient désastreux. Cet état de fièvre politique intermittente qui menaçait de devenir continue, paralysait les affaires, ruinait le commerce et jetait une vive inquiétude dans les esprits.

Dans la nuit du 1er au 2 février, des conspirateurs furent arrêtés avec leurs armes chez un restaurateur de la rue des Prouvaires, au moment où, à l'aide de clefs qu'ils avaient su se procurer des grilles de la grande galerie du Louvre, ils se préparaient à se jeter au milieu d'un bal qui se donnait à la Cour et à s'emparer de la famille royale.

La situation était fort triste, un fléau terrible vint l'aggraver encore.

L'apparition du choléra le 26 mars.

Depuis quelque temps les feuilles publiques parlaient de cet épouvantable visiteur qui manifestait sa présence par des morts foudroyantes, mais, tant qu'il était loin, le peuple s'en préoccupait peu. Soudain, le 15 mars, on le signalait à Calais et le 26, nous l'avons dit, il était à Paris. L'extension du mal fut si rapide, que, le 31, il y avait déjà 300 cholériques.

Mais alors, surpris par cette brusque agression et ne comprenant pas qu'elle fût possible, le peuple cédant à des insinuations perfides, adroitement semées par des agitateurs misérables, se persuada que la présence du choléra était une fable et que les décès qu'on constatait étaient le résultat d'empoisonnements accomplis par la police.

Voici du reste comment le préfet de police Gisquet parle de cette affaire dans ses *Mémoires* :

« Des hommes que je ne connaissais pas, dit-il, et dont je ne voudrais pas, dans tous les cas, révéler les noms, avaient projeté de parcourir en groupes de cinquante à cent individus quelques quartiers de la capitale.

« Un de leurs affidés, détaché des groupes et comme s'il y était étranger, devait les précéder de quelques pas, s'introduire furtivement dans une boutique, jeter des matières vénéneuses sur les comestibles. Dans le cas probable où son action eût été remarquée, l'attroupement qui aurait encombré la rue, devait s'emparer de lui avec toutes les apparences de l'indignation, crier qu'on le reconnaissait pour un agent de police et l'entraîner sous prétexte de le livrer à la justice. On devine le reste. L'évasion du coupable n'était pas douteuse et les conjectures, les récriminations contre l'autorité, que ces hommes voulaient rendre odieuse, suivaient naturellement; de là une extrême irritation dans les esprits. Dieu sait quelles pouvaient en être les suites.

« La multiplicité des rapports qui me révélèrent cette infernale conception ne me permettait pas de la mettre en doute. D'ailleurs les faits nombreux démontraient jusqu'à l'évidence qu'elle était en voie d'exécution. »

« Rappelons quelques-uns des moyens employés par ces misérables pour donner le change à la population :

« Un enfant est accosté sur le Pont-Neuf par un individu qui lui remet une fiole pleine d'un li-

Digitized by Google

quide et lui donne vingt sous pour aller la verser dans la fontaine de la place de l'École, en lui recommandant beaucoup de précautions. L'enfant au lieu de remplir sa commission, va conter le fait à sa mère. Aussitôt le quartier est en émoi. Des rassemblements se forment, mais quelques bons citoyens parviennent à calmer l'irritation. On apporte la fiole à la préfecture de police et il est constaté qu'elle ne contient que de la mélisse.

« Dans le faubourg Saint-Victor, un homme circulait, déclarant partout qu'il venait de voir deux sergents de ville saupoudrer de poison un morceau de pain que mangeait une petite fille.

« D'autres individus, faubourg Saint-Jacques, feignent de jeter quelque chose dans un puits et disparaissent au milieu d'un groupe où des compères leur font changer de costume.

« De nombreux morceaux de pain et des boules sont semés dans la rue du petit Vaugirard; le pain était sain, les boules blanches étaient des biscuits de porcelaine.

« Des dragées colorées sont répandues en grande quantité dans beaucoup de rues.

« De petits morceaux de viande sont jetés dans la nuit sous des portes cochères.

« Des hommes traversent les quartiers excentriques, versant du vin ou du vinaigre sur leur passage.

« D'autres hommes se roulent sur le pavé avec d horribles contorsions, se disant empoisonnés.

« De nombreux paquets de tabac mélangés de poudre blanche, sont trouvés sur plusieurs points de la ville.

« Des hommes distribuent le soir des pastilles aux enfants, faubourg du Temple et faubourg Saint-Antoine.

« Une petite fille est rencontrée, rue de Charonne, par deux hommes qui lui donnent des fruits chargés de poudre.

« Des pastilles et des bonbons sont ramassés sur le pavé dans Paris, et dans beaucoup de communes rurales.

« On trouve, sur le port de Bercy, trois pièces de vin couvertes de poudre rougeâtre, reconnue pour être de la poudre de savon.

« Je pourrais faire, continue le préfet de police, d'autres citations, mais celles qui précèdent suffisent pour constater les machinations dont j'ai parlé.

« Qu'on juge, ajoute-t-il, de l'impression que devaient produire sur une population soulevée, atteinte du terrible fléau, ces apparentes tentatives d'empoisonnement! Mais pour mesurer le degré de sa colère, il faut encore admettre l'exagération des récits, au milieu d'une foule ignorante, égarée par la méchanceté de quelques perturbateurs. N'oublions pas que le peuple manquait souvent de travail; ajoutons la publicité, les commentaires des journaux et convenons que jamais autant de circonstances n'étaient venues concourir à préparer une épouvantable commotion.

Les journaux appréciaient à leur guise les faits qui se passaient.

« Outre l'émeute, dit l'un d'eux, qui avait pris racine à la place Maubert, il s'y passait une étrange scène : — Un canon, s'il vous plait, dit à un marchand de vin, la pratique en habit du dimanche. — Non, je ne veux pas du reste de ce broc; allez en chercher du frais à la cave. Sitôt dit, sitôt fait. La pratique, en l'absence du marchand de vin, est surprise, jetant dans le broc resté sur le comptoir, quelque chose, on ne sait quoi. Tous les assistants, dont il ne croyait pas avoir été vu, tombent sur lui et l'auraient assommé, si les bons sergents de ville n'étaient accourus à son secours. Grande rumeur dans tout le quartier, comme on peut le penser et surtout présomption sommaire de tous les habitants du faubourg que la police fait, par ses agents, ainsi jeter quelques substances morbifiques dans leur breuvage afin de faire croire au choléra et, par là, tenir le peuple dans l'échec de la peur. »

Naturellement les légitimistes et les républicains furent accusés par le gouvernement d'exploiter cette peur, mais la vérité est qu'on en fit un moyen politique qui n'eût jamais eu dû être employé.

Tout cela n'empêchait pas que le choléra continuât à sévir cruellement.

Nous avons dit que le 31 mars, 300 cholériques étaient entrés dans les salles de l'Hôtel-Dieu, on comptait en quatre jours 86 décès; le 5 avril; le nombre des morts s'éleva à près de 300, le 9, il fut de 814; le 13 avril, c'est-à-dire dans l'espace de 18 jours, plus de 20,000 personnes avaient été atteintes et plus de 7,000 avaient succombé.

Ce fut une panique générale.

« L'autorité, dit un historien, s'empressa de publier des prescriptions sages, mais ironiques, elle engageait le peuple à ne pas s'entasser dans des chambres petites et malsaines. M. Gisquet, invita les pauvres qui mouraient de faim dans des quartiers fangeux à changer d'air, afin d'éviter les étreintes d'un fléau qui tuait si vite.»

C'était à qui fuirait; dès le principe, le mal avait semblé frapper de préférence les pauvres gens, mais bientôt il frappa indistinctement les pauvres et les riches et ceux-ci s'empressèrent de prendre la poste : « des soldats postés aux portes des hôpitaux, repoussaient les mères et les parents des malades. Il n'y avait plus assez de bières, assez de corbillards, assez de fossoyeurs pour servir les morts. Le choléra tuait trop vite! les rues se remplissaient de morts et de mourants, les uns souillant le pavé de leurs entrailles découvertes, les autres râlant leur agonie en paroles amères.

« Des scènes affreuses eurent lieu; des innocents furent égorgés; le 5 mai, l'autorité fit mas-

Digitized by Google

sacrer des jeunes gens qui couronnaient d'immortelles les aigles impériales de la place Vendôme. La police, de son côté, excita une émeute et l'étouffa dans le sang. C'est à cette époque que le préfet de la Seine refusa durement douze mille francs que la duchesse de Berry avait chargé M. de Chateaubriand de lui remettre pour soulager les cholériques. »

Le ministre Casimir Périer, à la suite d'une visite qu'il avait faite à l'hôpital, avec le duc d'Orléans, succomba frappé par le fléau. Ses obsèques furent pompeuses comme elles devaient l'être.

Cependant, à partir du 14 avril, le nombre des victimes du choléra diminua, le chiffre s'abaissa peu à peu jusqu'au 15 juin, de manière que jusqu'au mois de juillet, on put croire que l'épidémie avait disparu.

Sur ces entrefaites, le général Lamarque vint à mourir aussi emporté par le choléra, le 1er juin.

Le général était très populaire; sa mort occasionna de vifs regrets, et quand la nouvelle s'en répandit dans Paris, elle produisit une grande sensation. Les derniers mots qu'il avait prononcés étaient un souhait pour la patrie; on répéta son éloge partout et les républicains résolurent d'assister tous à ses funérailles qui furent fixées au 5, on sait les fâcheux événements qu'elles occasionnèrent. Nous empruntons à Victor Hugo quelques passages du récit de cet enterrement célèbre:

Le 5 juin donc, par une journée mêlée de pluie et de soleil, le convoi du général Lamarque traversa Paris avec la pompe militaire officielle, un peu accrue par les précautions. Deux bataillons, tambours drapés, fusils renversés, dix mille gardes nationaux, le sabre au côté, les batteries de l'artillerie de la garde nationale, escortaient le cercueil. Le corbillard était traîné par des jeunes gens. Les officiers des Invalides le suivaient immédiatement, portant des branches de laurier.

« Puis, venait une multitude innombrable, agitée, étrange, les sectionnaires des Amis du peuple, l'Ecole de droit, l'École de médecine, les réfugiés de toutes les nations, drapeaux espagnols, italiens, allemands, polonais, drapeaux tricolores horizontaux, toutes les bannières possibles, des enfants agitant des branches vertes, des tailleurs de pierre et des charpentiers qui faisaient grève en ce moment-là même, des imprimeurs reconnaissables à leurs bonnets de papier, marchant deux par deux, trois par trois, poussant des cris, agitant presque tous des bâtons, quelques-uns des sabres, sans ordre et pourtant avec une seule âme, tantôt une colonne, tantôt une colonne. Des pelotons se choisissaient des chefs; un homme armé d'une paire de pistolets parfaitement visibles, semblait en passer d'autres en revue, dont les files s'écartaient devant lui. Sur les contre-allées des boulevards, dans les branches des arbres, aux balcons, aux fenêtres, sur les toits, les têtes fourmillaient, hommes, femmes, enfants; les yeux étaient pleins d'anxiété. Une foule armée pensait, une foule effarée regardait.

« De son côté le gouvernement observait. Il observait, la main sur la poignée de l'épée. On pouvait voir, tout prêts à marcher, gibernes pleines, fusils et mousquetons chargés, place Louis XV, quatre escadrons de carabiniers, en selle et clairons en tête, dans le pays Latin et au Jardin des plantes, la garde municipale échelonnée de rue en rue, à la Halle aux vins un escadron de dragons, à la Grève, une moitié du 12e légers, l'autre moitié à la Bastille, le 6e dragons aux Célestins, de l'artillerie plein la cour du Louvre. Le reste des troupes était consigné dans les casernes, sans compter les régiments des environs de Paris. Le pouvoir, inquiet, tenait suspendus sur la multitude menaçante, vingt-quatre mille soldats dans la ville et trente mille dans la banlieue.

. . . . . .

« Le cortège chemina, avec une lenteur fébrile de la maison mortuaire par les boulevards jusqu'à la Bastille. Il pleuvait de temps en temps; la pluie ne faisait rien à cette foule. Plusieurs incidents, le cercueil promené autour de la caserne Vendôme, des pierres jetées au duc de Fitz-James aperçu à un balcon le chapeau sur la tête, le coq gaulois arraché d'un drapeau populaire et traîné dans la boue, un sergent de ville blessé d'un coup d'épée à la porte Saint-Martin, un officier du 12e légers disant tout haut: Je suis républicain; l'Ecole polytechnique survenant après sa consigne forcée; les cris: Vive l'École polytechnique! vive la République! marquèrent le trajet du convoi. A la Bastille les longues files de curieux redoutables qui descendaient du faubourg Saint-Antoine firent leur jonction avec le cortège et un certain bouillonnement terrible commença à soulever la foule.

. . . . . .

« Le corbillard dépassa la Bastille, suivit le canal, traversa le petit pont et atteignit l'esplanade du pont d'Austerlitz. Là, il s'arrêta. En ce moment, cette foule, vue à vol d'oiseau eût offert l'aspect d'une comète dont la tête était à l'Esplanade et dont la queue, développée sur le quai Bourbon, couvrait la Bastille et se prolongeait sur le boulevard jusqu'à la porte Saint-Martin. Un cercle se traça autour du corbillard. La vaste cohue fit silence. La Fayette parla et dit adieu à Lamarque. Ce fut un instant touchant et auguste: toutes les têtes se découvrirent, tous les cœurs battaient. Tout à coup, un homme à cheval, vêtu de noir, parut au milieu du groupe avec un drapeau rouge, d'autres disent avec une pique surmontée d'un bonnet rouge. La Fayette détourna la tête. Exelmans quitta le cortège.

« Ce drapeau rouge souleva un orage et y disparut. Du boulevard Bourdon au pont d'Auster-

Digitized by Google

litz une de ces clameurs qui ressemblent à des houles remua la multitude. Deux cris prodigieux s'élevèrent : — Lamarque au Panthéon! — La Fayette à l'Hôtel de ville! — Des jeunes gens, aux acclamations de la foule, s'attelèrent et se mirent à traîner Lamarque dans le corbillard par le pont d'Austerlitz et La Fayette dans un fiacre par le quai Morland....

« Cependant, sur la rive gauche, la cavalerie municipale s'ébranlait et venait barrer le pont, sur la droite les dragons sortaient des Célestins et se déployaient le long du quai Morland. Le peuple qui traînait La Fayette s'en aperçut brusquement au coude du quai et cria : les dragons! Les dragons s'avançaient au pas, en silence, pistolets dans les fontes, sabres aux fourreaux, mousquetons aux porte-crosses, avec un air d'attente sombre.

« A deux cents pas du petit pont, ils firent halte. Le fiacre où était La Fayette chemina jusqu'à eux; ils ouvrirent les rangs, le laissèrent passer et se refermèrent sur lui. En ce moment, les dragons et la foule se touchaient. Les femmes s'enfuirent avec terreur.

« Que se passa-t-il dans cette minute fatale? Personne ne saurait le dire. C'est le moment ténébreux où deux nuées se mêlent. Les uns racontent qu'une fanfare, sonnant la charge, fut entendue du côté de l'Arsenal, les autres qu'un coup de poignard fut donné par un enfant à un dragon. Le fait est que trois coups de feu partirent subitement, le premier tua le chef d'escadron Cholet, le second tua une vieille sourde qui fermait sa fenêtre, rue Contrescarpe, le troisième brûla l'épaulette d'un officier. Une femme cria: on commence trop tôt! Et tout à coup on vit du côté opposé au quai Morland un escadron de dragons, qui était resté dans la caserne, déboucher au galop, le sabre nu, par la rue Bassompierre et le boulevard Bourdon, et balayer tout devant lui.

« Alors, tout est dit, la tempête se déchaîne, les pierres pleuvent, la fusillade éclate, beaucoup se précipitent au bas de la berge et passent le petit bras de la Seine aujourd'hui comblé; les chantiers de l'Ile Louviers, cette vaste citadelle toute faite, se hérissent de combattants, on arrache des pieux, on tire des coups de pistolet, une barricade s'ébauche, les jeunes gens refoulés passent le pont d'Austerlitz avec le corbillard au pas de course et chargent la garde municipale, les carabiniers accourent, les dragons sabrent, la foule se disperse dans tous les sens, une rumeur de guerre vole aux quatre coins de Paris, on crie: Aux armes! on court, on culbute, on fuit, on résiste. La colère emporte l'émeute, comme le vent emporte le feu. »

Trois heures plus tard, la moitié de Paris était aux mains des républicains, ils disposaient des points les plus importants et aux Tuileries, on commençait à se montrer inquiet. Cependant, s'il y eut un moment d'hésitation, il fut de courte durée; on sut bientôt au château que les chefs de l'insurrection n'étaient pas d'accord sur la direction à imprimer au mouvement, et des ordres vigoureux furent donnés pour agir; dans la soirée la plus grande partie de la garde nationale s'était ralliée.

L'insurrection, bien qu'elle eût des barricades à la Bastille et dans la rue Montmartre, avait centralisé son action dans la rue Saint-Martin, entre la rue Maubuée et celle Saint-Merri. Son quartier général était établi dans la maison n° 30, située près de l'église. Deux barricades formidables s'élevaient au coin des deux rues, défendues par des hommes de grande énergie.

110 insurgés environ occupaient le rez-de-chaussée et les abords de la maison.

Dans la soirée, une colonne de gardes nationaux vint se heurter à la barricade et se dispersa après avoir perdu cinq hommes. Cette première attaque fut suivie de deux autres que les insurgés repoussèrent également avec beaucoup de vigueur. Vers deux heures du matin, un détachement d'infanterie arrivait par le bas de la rue Saint-Martin et traversait les barricades, alors presque désertes, non sans recevoir des fenêtres une pluie de moellons et de pavés et bon nombre de coups de fusil. Bientôt après, les insurgés ayant trouvé une boutique d'armurier dans la cour de la maison qu'ils occupaient, se distribuèrent les 50 fusils de chasse qu'elle renfermait. Sur ces entrefaites, on annonça l'approche de la garde municipale. Alors, les insurgés descendirent en masse dans la rue, laissant approcher la garde municipale à portée de pistolet, et la repoussèrent trois fois de suite, aux cris de : Vive la République! Leur exaltation semblait croître avec le danger.

Le 6 au matin, les attaques se succédèrent plus fréquentes, elles furent toujours énergiquement repoussées. Les insurgés renouvelaient leurs munitions épuisées en dépouillant les morts de leurs gibernes.

Cependant la lutte ne pouvait se prolonger bien longtemps, chaque nouvelle attaque laissant dans les rangs des insurgés des vides qu'on ne pouvait combler. Abandonnés à eux-mêmes, en hommes intrépides, ils demeurèrent fermes à leur poste, attendant la mort. Vers le milieu de la journée un détachement d'infanterie se présenta par la rue Aubry-le-Boucher, mais, après quelques pourparlers, le détachement se retira sans avoir attaqué. Quelques instants plus tard, la garde nationale de la banlieue déboucha par le bas de la rue Saint-Martin. Accueillie par un feu roulant, elle s'arrêta indécise, puis bientôt, culbutée et prise de peur, elle s'enfuit et se dispersa dans toutes les directions.

Mais, malgré tous les efforts qu'ils tentaient

Digitized by Google

pour résister, les insurgés, pressés avec avec acharnement, cernés, réduits presqu'à moitié, n'ayant plus qu'une centaine de cartouches, étaient bien près de succomber sous le nombre; pour achever de les vaincre, on eut recours à l'artillerie. Deux pièces de canon, placées en avant de Saint-Nicolas-des-Champs, furent pointées contre la petite barricade du nord, dont les boulets enlevèrent bientôt des pans entiers. On fit avancer en même temps une autre pièce par la rue Aubry-le-Boucher, pour réduire la maison n° 30. Enfin, vers quatre heures de l'après-midi, les barricades furent attaquées de tous les côtés à la fois, par des gardes nationaux et des soldats venant du haut de la rue Saint-Martin, par un bataillon du 42e de ligne, débouchant de la rue de la Verrerie, par une colonne du 1er de ligne lancée sous les ordres du général Laidet, dans le prolongement de la rue des Arcis.

Toute résistance devenait impossible.

Les défenseurs des barricades s'élancèrent alors à la fois : les uns sur les pas de Jeanne, un de leurs chefs, percèrent audacieusement la première ligne des soldats et s'échappèrent par la rue Maubuée, en perdant trois hommes seulement; les autres s'engouffrèrent dans la maison n° 30 dont ils refermèrent et barricadèrent la porte derrière eux. Un instant après, cette maison était envahie et 17 des insurgés, poursuivis de chambre en chambre furent tués à coups de baïonnette. Quelques autres s'échappèrent par les toits et pénétrèrent par une fenêtre dans la maison n° 48 de la rue du Cloître-Saint-Merri, où ils furent découverts et auraient été égorgés sans la généreuse intervention du capitaine Billet du 48e de ligne. Enfin, deux autres, qui avaient échappé aux recherches des soldats, purent, en s'enveloppant la tête de linges sanglants, se retirer par la rue Brisemiche comme blessés.

La prise de la barricade du cloître Saint-Merri, consomma la défaite de l'insurrection.

Le lendemain, un calme profond régnait dans Paris.

Par l'influence de M. Thiers, Paris fut mis en état de siège, et déjà un des conseils de guerre avait condamné un des insurgés, quand un arrêt de la cour de cassation annula ce jugement, et força le gouvernement de rentrer dans le droit commun. Vingt-deux accusés furent renvoyés devant le jury, six seulement furent condamnés : Jeanne à la déportation, et les cinq autres, Rossignol, Goujon, Vigouroux, Ronjon et Fourcade, à dix, huit, six et cinq années de détention.

Les Écoles polytechnique et d'Alfort, qui avaient fourni des hommes à l'insurrection, furent dissoutes, ainsi que l'artillerie de la garde nationale.

Le 9 juillet, le choléra reparut avec intensité; le 18, le chiffre de la mortalité atteignit 225, puis la recrudescence cessa. Dès le 1er août, les cholériques ne figurèrent plus, pour ainsi dire sur les tables de décès.

Les jours où les Parisiens ne descendaient pas dans la rue, pour voir l'émeute, ils gravissaient volontiers la pente escarpée de Ménilmontant, pour tâcher d'apercevoir les saint-simoniens.

C'étaient alors les lions du moment. Les principaux saint-simoniens, étaient : MM. Enfantin, Bazard, Olinde Rodrigues, Auguste Comte, Armand Carrel, A. Blanqui, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Buchez, Decaën, Ad. Garnier etc.

Ils faisaient des conférences, qui étaient fort suivies, et diverses publications accrurent le nombre des adeptes, qui avaient pris pour devise cette parole de Condorcet : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration sociale, morale, intellectuelle et physique, de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Ces prédications hebdomadaires attiraient un grand concours d'auditeurs, et jetèrent un certain éclat sur la secte.

Elles avaient lieu à la salle Taitbout; ce fut l'époque la plus brillante de l'association, et aux noms que nous avons cités, vinrent se joindre MM. Michel Chevalier, Lerminier, Carnot, Émile Barrault, Charton, Félicien David, Duveyrier, Jules Lechevalier, Émile Pereire, etc.

A ce moment, une scission venait d'éclater dans le sein de la société. L'un des chefs, Enfantin, qu'on désignait parmi les saint-simoniens, sous le nom du Père, organisa à Ménilmontant une espèce de communauté, où le suivirent une quarantaine de disciples fervents. Elle occupait un vaste bâtiment d'architecture sévère, situé un peu au-dessous de la rue de Calais.

C'est aujourd'hui le restaurant des Tilleuls, où se font nombre de banquets politiques.

Ce sanctuaire du saint-simonisme fut chansonné, par ce vaudeville du temps :

« Oh! fuyez les cités; venez à la campagne;
Vous y savourerez le bonheur des élus.
Saint-Simon vous appelle à la Sainte-Montagne,
On y va par les omnibus. »

Les saint-simoniens portaient un costume spécial : il consistait en un juste-au-corps bleu qui s'ouvrait par devant sur un gilet dont l'ouverture était cachée, une ceinture de cuir, un pantalon blanc, une toque rouge; ils avaient le cou nu, et portaient la barbe longue.

Ils se livraient à des travaux manuels qu'ils exécutaient en chantant des hymnes, et sous les yeux du Père qui se promenait gravement au milieu d'eux, portant sur sa poitrine une inscription où ce mot *père*, se lisait en caractères brillants.

L'autorité, qui d'abord avait paru fermer les yeux, finit par juger que la morale publique pouvait se trouver compromise par ces manifestations bizarres; des poursuites furent intentées,

Digitized by Google

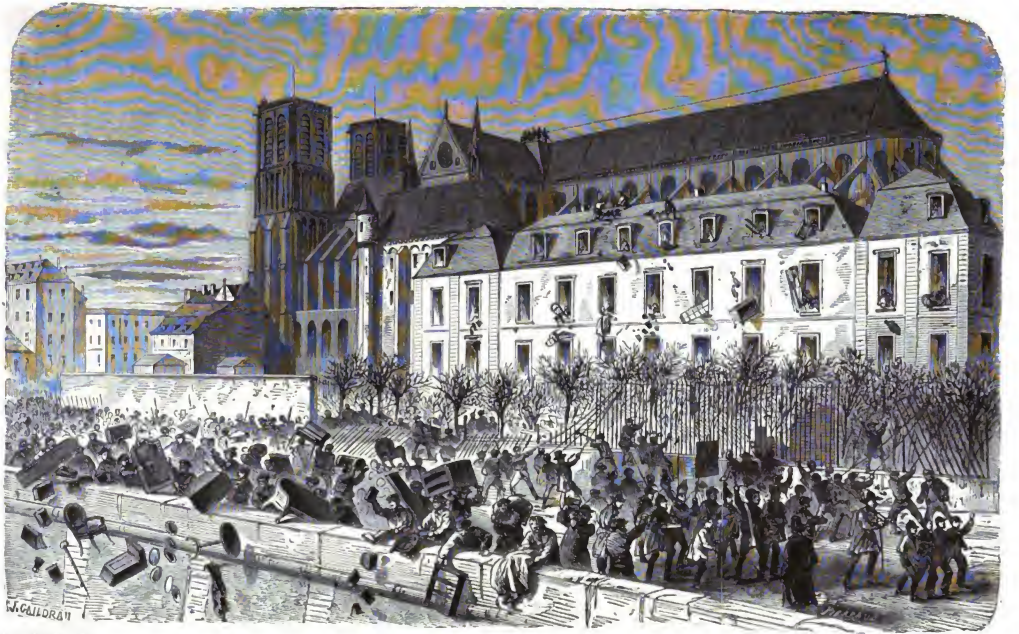

F. Roy, éditeur. — 242.

Sac de l'Archevêché en 1830.

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

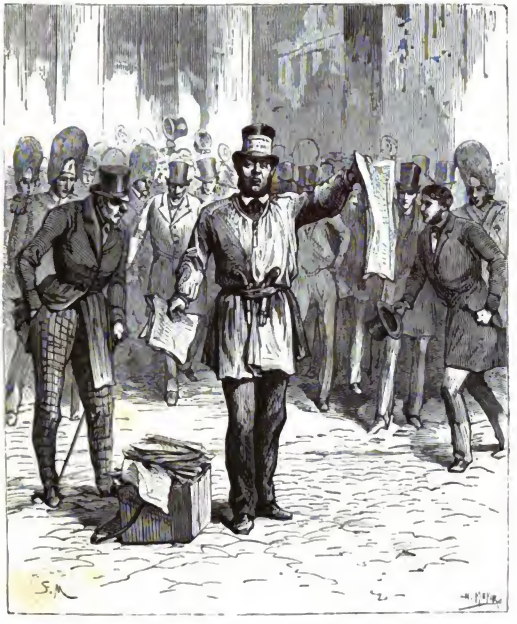

M. Rodde, vêtu en colporteur, vendait ses écrits sur la place de la Bourse, en dépit de la police.
(Page 20, col. 2.)

et un arrêt de la cour d'assises, rendu en 1833, vint terminer brusquement l'existence de la société, en ordonnant sa dissolution.

L'auteur de *Jérome Paturot*, nous a laissé un bon croquis d'une réunion saint-simonienne.

« Le saint-simonisme, dit-il, cherchait à faire des conquêtes, et, dans ce but, il n'épargnait aucun moyen, pour agir sur le public. L'un des plus puissants, consistait en des conférences qui se tenaient le soir, à la lueur de cent bougies, dans une salle située rue Taitbout. Comme auditoire, on y voyait des curieux venus de tous les coins de Paris, des ouvriers, des grisettes, des artistes, des gens du monde, une société un peu mêlée, mais fort originale. Là éclataient des professions de foi, des conversions soudaines. Les saint-simoniens, qui avaient la parole facile, se lançaient dans divers sujets, et faisaient assaut d'éloquence. On pleurait, on s'embrassait, on applaudissait, sous la surveillance des sergents de ville et avec l'approbation de l'autorité. Quand un spectateur demandait la parole pour une interpellation, on la lui accordait, et alors commençait une sorte de tournoi entre les incrédules et les apôtres saint-simoniens. On sifflait d'un côté, on approuvait de l'autre, on échangeait des apostrophes qui n'étaient rien moins que parlementaires, jusqu'à ce que les municipaux fissent évacuer la salle, et que force restât à la loi. »

A côté des saint-simoniens, se firent aussi remarquer les partisans de l'Église française, inven-

Digitized by Google

tée par l'abbé Châtel, curé interdit qui avait, dès avant la Révolution de 1830, ouvert une chapelle dans sa chambre rue des Sept-Voies, pour y dire la messe en français; les chaises, l'administration des sacrements, tout était gratuit, ses disciples déposaient une offrande volontaire dans un tronc.

Aussitôt après la Révolution, l'abbé transféra sa chapelle au deuxième étage d'une maison de la rue de la Sourdière; la foule y accourut et tout le monde en parla.

L'abbé Châtel profita de ces bonnes dispositions du public, et se fit nommer par ses deux acolytes, les abbés Auzou et Blachère, évêque primat de l'Église universelle.

Ce titre ronflant flattait fort son amour-propre, mais conféré par ses deux amis, il trouva qu'il manquait peut-être un peu de sérieux, et il s'adressa à de hauts dignitaires ecclésiastiques, pour les prier de vouloir bien le reconnaître, comme évêque, ce à quoi ils se refusèrent avec le plus parfait ensemble.

L'abbé Châtel ne se rebuta pas; il s'adressa au docteur Fabré-Palaprat, grand maître de l'ordre du Temple, qui prétendait avoir reçu le pouvoir de conférer la dignité épiscopale, de l'évêque de Saint-Domingue.

Le docteur se prêta volontiers à cette fantaisie, mais à la condition que l'abbé Châtel se ferait templier, et qu'il introduirait peu à peu dans l'Église française, les pratiques du Joanisme, secte maçonnique panachée de religion, qui avait pour Évangile l'apocalypse de saint Jean.

Châtel promit tout ce qu'on voulut; il avait fondé une église pour être évêque, peu lui importait l'église, pourvu qu'il eût l'évêché.

Au mois de mai 1831, Châtel fut donc sacré par le docteur, évêque-coadjuteur des Gaules, en présence de la loge de Saint-Jean; Auzou, et Blachère furent improvisés ses vicaires primatiaux.

Un évêque ne pouvait pas décemment avoir son église au second étage, la porte à gauche. Châtel le comprit, et l'installa dans le bazar de la rue de Cléry; seulement il avait pensé que son titre épiscopal le dispenserait de payer son terme. Son propriétaire fut d'un avis opposé, et l'évêque, sans le sou, revint fièrement dans la rue de la Sourdière; mais avant d'être expulsé, disons qu'il s'était brouillé avec ses amis les templiers-maçons, et, à la fin de 1831, le conseil de l'ordre se rassembla et décida qu'il serait dégradé, et que son nom serait attaché à un poteau, ainsi que ceux de ses vicaires.

Châtel avait de nombreux adeptes, il se moqua des templiers; mais ceux-ci redemandèrent les ornements pontificaux qu'ils avaient fournis, au nombre desquels figurait la croix pastorale de l'abbé Grégoire. Or l'évêque recevait volontiers, mais n'aimait pas rendre; il fallut cependant en passer par là.

Ce n'est pas tout, il voulut encore se dispenser de payer son loyer rue de la Sourdière; on le flanqua à la porte avec tous les honneurs dûs à un évêque pour rire, et il loua les écuries des pompes funèbres, rue du faubourg Saint-Martin, pour y installer son Église française, que nombre de badauds fréquentaient, tout en se plaignant que le parfum de l'encens fût remplacé, peu avantageusement, par l'odeur du crottin.

Auzou, son fidèle vicaire, le lâcha en 1832, et devint pasteur de l'église de Clichy-la-Garenne, jusqu'à ce que l'autorité vint le chasser de la cure dans laquelle il s'était installé. Auzou alla alors ouvrir un temple sur le boulevard Bonne-Nouvelle, avec un vicaire de sa fabrication, un jeune libraire appelé Laverdet; malheureusement ce temple occupait la salle de l'ancienne ménagerie Martin, et les Parisiens s'amusaient aux dépens des gens qui fréquentaient le temple, et prétendaient que la salle n'avait pas changé de destination.

Plusieurs autres églises, *ejusdem farinæ*, furent ouvertes par Auzou, qui, pour éviter un procès en contrefaçon de la part de son pseudo-évêque, ajoutait au titre de son Église française, celui d'apostolique.

En 1832, un autre confectionneur de religion en chambre, un sieur Roch, ancien prêtre du diocèse de Bourges, se déclara patriarche de l'Église constitutionnelle de France, et ouvrit sa boutique place Sorbonne; mais la police, qui commençait à trouver que tous ces farceurs n'étaient que des faiseurs de dupes, la fit fermer.

Quant à Châtel, il dirigea l'Église française jusqu'en 1842, époque à laquelle l'autorité la fit fermer pour cause d'outrages à la morale publique; il sollicita et obtint alors un modeste emploi dans l'administration des postes.

En 1848, aussitôt après la Révolution, il crut le moment opportun pour rouvrir son église, mais on lui rit au nez et comme il avait perdu son emploi, il se fit bravement épicier, et lorsqu'il mourut en 1857, il avait fini par comprendre, mais un peu tard, qu'il avait trouvé dans l'épicerie sa véritable vocation.

Une scission se produisit aussi après la Révolution de 1830, au sein de l'Église réformée de Paris, parmi les disciples du *Réveil;* un certain nombre d'entr'eux sortirent de l'Église nationale, pour fonder des communautés nouvelles.

Le besoin d'une église exclusive en matière de dogmes, et l'opposition contre les églises nationales, donnèrent naissance à ce qu'on appela la dissidence ou le séparatisme, c'est-à-dire à la création d'églises indépendantes de l'État.

Nous aurons à les signaler au fur et à mesure qu'elles ouvriront.

En 1832, des écoles protestantes furent fondées rue Saint-Maur-Popincourt, et prirent peu à peu une grande extension. Elles se rattachèrent

Digitized by Google

à la chapelle Taitbout, et y restèrent longtemps annexées. Un culte distinct y fut établi beaucoup plus tard.

Une affaire criminelle fit grand bruit à Paris en 1832, celle de Benoît. Frédéric Benoît était un jeune homme de dix-neuf ans, fils d'un juge de paix de Vouziers; le 8 novembre 1829, son père s'absenta pour une journée, et la dame Benoît demeura seule avec son fils et une nièce Louise Feucher. Vers le milieu de la nuit, des voisins entendirent Frédéric qui criait au voleur ! on accourut à ses cris et on trouva Frédéric qui se démenait, en accusant des voleurs qui avaient dû s'enfuir par la fenêtre; et en pénétrant dans la maison, l'un des voisins aperçut Mme Benoît baignant dans son sang.

En voyant sa mère égorgée, Frédéric montra un vif désespoir, il donna des explications très nettes sur la façon dont les voleurs avaient dû s'introduire dans la maison, il raconta qu'il avait été éveillé en sursaut par le cri de sa mère et que son premier soin avait été d'appeler à l'aide.

Ce jeune homme n'inspirait aucune défiance; on le crut et comme on ne découvrit aucun coupable, l'affaire en resta là.

Le 21 juillet 1831, deux jeunes gens passèrent la nuit dans un hôtel garni de Versailles; l'un d'eux en sortit le lendemain vers midi, l'autre fut trouvé assassiné à l'aide d'un instrument affilé avec lequel la trachée-artère avait été coupée.

Le cadavre fut envoyé à la morgue à Paris; là, il fut reconnu pour celui d'un jeune homme de dix-sept ans, appelé Formage, qui avait des relations infâmes avec un sieur Frédéric Benoît qui fut arrêté dans un hôtel garni de la rue Jean-Jacques-Rousseau; l'instruction fut longue, mais elle parvint à découvrir que Benoît avait assassiné Formage, parce que, dans un moment d'expansion, il lui avait confié qu'il avait tué sa mère ainsi que le constata une lettre dans laquelle Formage demandant de l'argent à son ami, le menaçait, s'il ne lui en donnait pas, de révéler à sa famille le crime qu'il avait commis.

Paris s'intéressait fort aux péripéties de cette affaire, mais ce qui excita encore davantage la curiosité publique, fut un fait nouveau qui jetait une grande clarté sur la cause; le 31 juillet, mourut à la prison des Madelonnettes, une jeune fille soumise qui n'était autre que Louise Feucher; avant de mourir elle déclara qu'elle avait, de concert avec son cousin Frédéric Benoît, assassiné sa tante Mme Benoît, pour lui voler une somme d'argent importante.

Le 23 mars 1832, un arrêt de la Chambre des mises en accusation renvoya Frédéric Benoît devant la cour d'assises de la Seine, comme coupable de l'assassinat de sa mère et de celui de Joseph Formage.

La cour prononça contre lui la peine des parricides et, le jeudi 30 août, la tête couverte du voile noir des parricides, il monta, ou plutôt fut porté sur l'échafaud qui avait été dressé à la barrière Saint-Jacques; il poussait des cris affreux et était dans un état de prostration indicible. Bien qu'il ne fût que 7 heures et demie du matin, la foule qui entourait l'échafaud était considérable et elle se retira très péniblement impressionnée.

L'année 1832 vit se commettre la première tentative d'assassinat contre la personne de Louis-Philippe.

Le 19 novembre, le roi se dirigeait, entouré de sa troupe, vers le Palais-Bourbon où il allait ouvrir la session, lorsqu'un coup de pistolet fut tiré sur lui.

Il ne fut pas atteint, et son escorte troublée pressa le pas.

On ne put découvrir le coupable, mais, au bruit de la détonation, une demoiselle Boury, habitant la province et venue à Paris pour solliciter un bureau de poste eut une telle frayeur, qu'elle tomba évanouie.

On la releva, elle déclara avoir vu un jeune homme placé près d'elle, sortir un pistolet de sa poche et tirer en ajustant le roi; et elle ajouta qu'aussitôt elle lui avait arrêté le bras.

En effet, on trouva à côté d'elle un pistolet déchargé et fumant encore, mais l'assassin avait disparu; quoi qu'il en soit, Mlle Boury fut conduite aux Tuileries, tandis que le roi poursuivant son chemin arrivait au Palais-Bourbon et prononça un discours empreint d'une grande fermeté.

Les républicains furent accusés d'être les auteurs de cette tentative de meurtre, et la police lança un certain nombre de mandats d'arrestation contre des gens suspectés de mauvaises intentions, entre autres, contre le sieur Bergeron, homme de lettres, et Benoît, qui furent renvoyés devant la cour d'assises.

Les débats s'ouvrirent peu de temps après.

Mais, mise en présence des accusés, le principal témoin, Mlle Boury, déclara ne les reconnaître ni l'un ni l'autre pour l'homme qui avait fait feu sur le roi et il en résulta un verdict d'acquittement qui fut accueilli par les acclamations joyeuses du public.

Le peuple ne négligeait jamais de profiter de l'occasion qui lui était offerte de témoigner son peu de sympathie pour le pouvoir.

En 1832, fut aussi fondée la société entomologique, par Latreille, membre de l'Institut et professeur au Muséum. Cette société étudie la partie de la zoologie qui a rapport aux crustacés, aux arachnides et aux insectes. Une commission de publication est chargée de faire paraître, au nom de la société, des Annales trimestrielles.

Un théâtre fut aussi ouvert dans le courant de la même année, le théâtre du Panthéon, établi dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-Benoît.

Digitized by Google

On y représentait des drames et des comédies-vaudevilles. Ce fut un sieur Tard qui l'ouvrit avec une troupe composée d'artistes médiocres qui ne firent jamais beaucoup parler d'eux.

Au bout d'une année, Tard céda la direction à Théodore Nezel dont le premier soin fut de renforcer la troupe. On y vit alors quelques comédiens qu'on retrouva sur d'autres scènes parisiennes; tels furent William, Mme Lambquin, etc.

Les auteurs furent d'abord peu célèbres : c'étaient Moléri, Lesguillon, Maréchal, Poujol, Dorat, etc.; mais peu à peu il en vint un peu de partout, et Théaulon et Nezel y firent jouer *Guichard le trépassé;* Paul de Kock : *le Pompier et l'Écaillère;* Albéric Second et Marc Michel : *le Marchand de poussahs;* Saint Yves et Raymond Deslandes : *l'Amour d'une reine,* etc.

Au bout de quelques années, Nezel se retira; plusieurs autres directeurs lui succédèrent, le théâtre ferma, rouvrit pour se refermer et rouvrir encore, et il finit par disparaître complètement vers 1850.

Le marché aux fleurs de la Madeleine date aussi de 1832; ce marché ne fut décoré d'aucune construction : des baraques volantes sur l'esplanade qui borde, à l'est, l'église de la Madeleine et ce fut tout; la décision ministérielle qui le créa est du 28 août; toutefois, il ne fut inauguré que le 2 mai 1834, conformément à une ordonnance de police du 24 avril précédent. Il se tient les mardis et vendredis et contient 180 places.

C'est le plus élégant de tous les marchés aux fleurs il a surtout la clientèle des quartiers riches au centre desquels il se trouve.

On y vend de superbes bouquets montés et à la main, et l'on y trouve des orchidées de toutes sortes, des cactus, des bégonias, des azalées, des caoutchoucs... enfin, les fleurs les plus rares et les plus recherchées.

Parmi les voies publiques, nous ne trouvons en 1832, que le passage Laferrière qui fut ouvert comme rue, mais sans autorisation, sur les terrains appartenant à MM. Dosne, Cersier et Constantin; un arrêté préfectoral du 7 décembre 1840, prescrivit la fermeture de la rue Laferrière, (ainsi nommée en l'honneur du général Laferrière, mort pendant le choléra) qui a la forme d'un demi-cercle et une grille fut placée à chaque extrémité. En 1880, cette grille disparut.

Au commencement de l'année 1833, on s'occupa à la chambre des députés de la question des fortifications de Paris, et le journal *la Tribune,* en racontant le fait, ajoutait : « On s'est imaginé de construire non pas des fortifications protectrices de la capitale, mais des casernes fortifiées qui serviraient au besoin à s'en rendre maître. » *La Tribune* renouvela ses attaques contre le ministère et fut traduit à la barre du tribunal. Godefroy Cavaignac et Armand Marrast, ses rédacteurs, se défendirent eux-mêmes, ils étaient accompagnés de M. Lionne, le gérant du journal; celui-ci fut condamné à trois ans de prison et 10,000 francs d'amende.

« Les défenseurs se retirèrent, le sourire de dédain sur les lèvres, le front plus haut que les juges. »

Il est juste d'ajouter que ce n'était pas eux qui devaient aller en prison pendant trois ans.

Les poursuites contre les journaux se succédaient, mais les accusés n'étaient pas toujours condamnés, au contraire, et Noël Parfait, traduit devant la cour d'assises pour avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, offensé la personne du roi et provoqué à la révolte, fut acquitté.

Peut-être avait-on pensé que l'excitation était inutile; la façon inique dont les ministres s'étaient conduits à l'égard de la duchesse de Berry après son arrestation, avait révolté les gens les moins disposés en sa faveur.

M. Laponneray, qui avait publié une *Lettre aux prolétaires,* fut moins heureux que M. Parfait; néanmoins, il en fut quitte pour trois mois de prison, le *minimum* de la peine.

Les condamnations n'empêchaient pas les journaux de faire une vive opposition au pouvoir.

Le banquier Laffitte, qui avait beaucoup contribué à l'avènement de Louis-Philippe, se trouva dans une situation embarrassée, et on sut qu'il allait être obligé de vendre son hôtel de la rue portant son nom. Une souscription fut ouverte et M. Laffitte put conserver son hôtel et payer ce qu'il devait.

La fête expiatoire du 21 janvier fut abolie par la chambre, par une loi ainsi conçue :

« La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du jour funeste et à jamais déplorable du 21 janvier 1793, est abrogée. »

La police essayait d'entraver l'essor des journaux de l'opposition et une ordonnance fut rendue pour empêcher la distribution des brochures qui devaient être revêtues du timbre comme les journaux; ce fut alors qu'on vit M. Rodde, rédacteur du journal le *Bon Sens,* se faire distributeur dans Paris de brochures publiées par son journal et dont la police avait déjà saisi des exemplaires.

A deux heures de l'après-midi, on le vit descendre sur la place de la Bourse, en blouse bleue, et coiffé d'un chapeau en cuir vernis sur lequel étaient écrits les mots « Brochures nationales »; il portait deux pistolets dans une boîte.

Dix mille bras se tendirent vers lui pour recevoir ses brochures et au besoin pour le défendre, et les cris de : *Vive le défenseur de la Liberté, vive M. Rodde, respect à la loi!* se firent entendre.

— Qu'on y prenne garde, s'écriait-il, je suis sur le terrain de la légalité et j'ai le droit d'en appeler au courage des Français, j'ai le droit d'en

Digitized by Google

La rue Brise-Miche et le cloître Saint-Merry.

appeler à l'insurrection; dans ce cas elle sera ou jamais, le plus sacré des devoirs.

Et il distribua le *Catéchisme républicain*, le *Catéchisme des droits de l'homme*, et d'autres écrits de même nature.

La police regarda et entendit, mais ne bougea pas.

Le 2 mars, fut exécuté, à huit heures du matin, au rond point de la barrière Saint-Jacques, un ancien sergent de ville, François Regey, condamné par arrêt de la cour d'assises du 26 janvier 1833, pour avoir assassiné un sieur Ramus garçon de caisse, son ami; c'était le fils de Regey qui, élève en pharmacie, lui avait procuré l'acide prussique qui lui avait servi à commettre le crime.

L'Institut historique de France fut fondé en 1833, mais ne fut autorisé que le 6 avril 1834. Il a pour objet d'encourager et de propager les études historiques en France et à l'étranger. Il fut divisé en quatre classes se réunissant successivement un jour chaque semaine. Une assemblée générale, composée des quatre classes, a lieu une fois par mois. L'Institut historique publie un journal mensuel et convoque des congrès publics et annuels. Tous les ans, des prix sont décernés aux auteurs des mémoires admis au concours. Des cours publics et gratuits sont professés pendant toute l'année au siège de la société par ses membres, avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique.

Une église épiscopale fut construite en 1833, rue d'Aguesseau; on y remarque l'orgue et des tableaux d'Annibal Carrache. Le service s'y célèbre en anglais le dimanche.

Dans la même année, fut aussi construit sur l'emplacement du cimetière de Clamart, rue du Fer-à-Moulin, un amphithéâtre servant uniquement aux hôpitaux. « Cet amphithéâtre, lisons-nous dans *Paris illustré*, a remplacé les amphithéâtres particuliers qui existaient autrefois dans les hôpitaux et les hospices. Il est exclusivement réservé par l'administration de l'Assistance publique, à qui il appartient, aux élèves en mede-

Digitized by Google

cine ou en chirurgie qui lui rendent des services gratuits en qualité d'externes ou d'internes dans les hôpitaux. Ces élèves y sont admis moyennant un léger droit de présence, aux cours, aux dissections, aux démonstrations anatomiques. Les hôpitaux y envoient pendant la saison des dissections, la moitié des corps des individus non réclamés par leurs familles; l'autre moitié est portée à l'école pratique. »

La société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, date de 1833, elle fut fondée par MM. le comte Max Caccia, le comte de Cambis, Delamarre, le comte Demidoff; Fasquel de Courteuil, Charles Laffitte, Ernest Le Roy, chevalier de Machado, le prince de la Moskowa, Denormandie, Rieussec et lord Henry Seymour qui formèrent le premier comité ayant pour présidents honoraires M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours.

La société prit le nom de Jockey-Club et s'installa d'abord dans un hôtel situé à l'angle du boulevard Montmartre et de la rue Grange-Batelière, puis rue Grammont, 30, enfin, rue Scribe, n° 1 bis, dans un hôtel qu'elle a fait construire pour son usage.

Le Jockey-Club a exercé une influence décisive sur le développement et l'organisation des courses en France. Les règlements qu'il a adoptés en s'inspirant des meilleures règles anglaises, ont été suivis par les autres sociétés françaises et le gouvernement en a fait la base de l'arrêté qui régit toutes les courses en France.

Une admission au Jockey-Club est toujours un événement, car, à part certaines conditions tacites, telles que de n'avoir jamais fait de commerce ou d'industrie, de posséder au moins 50,000 francs de rente, d'avoir des écuries bien garnies, etc., les nom, prénoms et qualités du candidat, ainsi que ceux de ses parrains, sont affichés dans les salons du cercle pendant cinq jours avant le scrutin pour les candidats à titre permanent, et trois jours seulement pour les candidats à titre temporaire. Il faut au moins vingt-cinq votants pour l'admission d'un membre temporaire, et cent pour celle d'un membre permanent.

On se sert d'autant d'urnes qu'il y a de candidats présentés, et le scrutin reste ouvert une heure et demie; après quoi on sait si le candidat est admis, ajourné ou si le scrutin est déclaré nul.

Chaque membre permanent doit payer, l'année de son entrée au cercle, 1,000 francs, savoir : 550 francs d'entrée, 350 pour cotisation du cercle et 100 francs pour celle de la société.

Les autres années, il ne doit que 350 francs pour le cercle et 100 francs pour la société.

Tout candidat admis au cercle est tenu au versement du montant de sa souscription par le fait de cette admission, et alors même qu'il refuserait d'en profiter.

Les parrains des candidats sont responsables de l'exécution de cette mesure.

Tout membre temporaire qui demande à être admis de nouveau au bout de quatre mois, ou qui désire devenir membre permanent, est soumis aux formalités prescrites pour la réception d'un candidat présenté pour la première fois.

Les règlements concernant les jeux sont aussi fort intéressants; ainsi les jeux de commerce sont seuls permis, ceux de hasard sont prohibés.

Les dettes de jeu devant être payées dans les vingt-quatre heures, tout membre qui n'a pas réglé dans un délai de quarante-huit heures est affiché d'office.

Ce délai ne commence à courir qu'à partir de l'heure de midi qui suit la cessation de la partie.

Tout membre affiché qui n'a pas payé dans les huit jours est exclu de droit.

Les paris de courses, faits entre membres du cercle, doivent être payés le jour fixé pour leur règlement, sous peine de l'application des dispositions stipulées pour les dettes de jeu.

En cas d'infractions graves au règlement ou aux lois de l'honneur ou de la bienséance, le comité est tenu de provoquer une assemblée générale qui décide s'il y a lieu de prononcer l'exclusion du membre qui s'en est rendu coupable.

En 1833, le père Constant, ancien ouvrier forgeron, s'adressa à l'architecte Duquesney qui lui construisit, en face le théâtre Montparnasse, un édifice dans le style italien avec beaucoup de colonnes, qui devait être à la fois un restaurant et un bal; l'établissement s'appela *les Mille Colonnes*. On y dansait avec une liberté qui frisait de très près la licence; la police enjoignit à M. Constant de mettre cette danse excentrique à la porte de son bal, s'il ne voulait pas se voir retirer la permission qui lui avait été octroyée.

En 1857, le père Constant céda son établissement à son fils et celui-ci apporta quelques modifications à l'œuvre paternelle : la salle des bals d'hiver et des repas de corps fut repeinte à fresque par Arban et Gagnères. Les murs et les plafonds furent garnis de treillages ornés de feuilles et de fleurs, et dans la voussure qui fait face à l'orchestre fut placée une nymphe jouant du triangle. Un vaste estaminet fut annexé au restaurant primitif par un pont jeté sur le jardin, et ce jardin lui-même, originairement exigu, fut agrandi et embelli, de manière à recevoir un public plus nombreux.

La foule ne cessa de se porter au bal Constant, dont les travaux d'agrandissement furent dirigés par l'architecte Edmond Plaine. « Il a su compléter le projet de Duquesney; il a compris qu'en touchant à l'œuvre de son prédécesseur, il devait, sans en détruire l'harmonie, en continuer le bon goût et l'heureuse perspective. »

Digitized by Google

On visitait aussi beaucoup, à la même époque, le Panorama voyageur établi par M. Mazzara, rue de Provence. Ce panorama reproduisait « la série mouvante des aspects qui attirent les regards d'un voyageur immobile dans un vaisseau filant avec vitesse sur une mer tranquille. M. Mazzara a ainsi fourni aux Parisiens l'occasion de faire, sans se déplacer, le voyage de Marseille à Alexandrie en Égypte. »

Le 29 juillet 1833, Louis-Philippe posa la première pierre de l'entrepôt destiné à recevoir les objets soumis à la douane et qui porta le nom de Douane. Les travaux en furent confiés à M. Grillon architecte; l'établissement occupa, sur la rive gauche du canal Saint-Martin, une superficie de 20,736 mètres, sans y comprendre les bâtiments destinés à la douane qui s'étendent sur une superficie de 6,985 mètres.

Peu de temps après, c'est-à-dire le 13 août, une ordonnance royale autorisa la construction d'un nouveau pont sur le bras nord de la Seine, entre le quai de la Grève et l'extrémité occidentale de l'Ile-Saint-Louis; ce fut un pont suspendu en fil de fer composé de deux travées; l'une de 71 m. 13 c., l'autre de 72; sa longueur fut de 216 m. 50 et la largeur entre les garde-corps de 8 mètres. Il reçut le nom de Louis-Philippe en l'honneur du roi régnant.

MM. Callou, Collin et Séguin frères en avaient été les concessionnaires et le terme de la concession fut de 49 années qui commençèrent à courir le 13 août 1835.

Les travaux furent exécutés sous la direction de MM. Séguin frères et il fut inauguré le 26 juillet 1834.

En 1848, le nom du pont changea, on l'appela Pont de la Réforme, mais il fut assez promptement détérioré et on le remplaça, en 1862, par une autre en maçonnerie de 16 mètres de largeur, composé de trois arches elliptiques de 30 mètres d'ouverture, chacune séparées par deux piles de 4 mètres d'épaisseur. Ces arches ont leur naissance à 0m,60 au-dessus de l'étiage et présentent à l'intrados à la clef, une hauteur de 8m,33 pour les arches de rive, et 8m,35 pour celles du milieu.

L'une des culées du pont s'appuie au quai de l'Hôtel de ville, tandis que l'autre repose sur le quai Bourbon dans l'Ile-Saint-Louis. Les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Romany, ingénieur en chef et de M. Savarin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Un néophyte de la nouvelle église française de l'abbé Châtel, nommé Théophile Lemoine, fut exécuté en place Saint-Jacques, le jeudi 26 septembre 1833, pour avoir assassiné la femme de chambre de Mme Dupuytren. Ce fut l'abbé Châtel en personne qui accompagna son disciple sur l'échafaud; ce qu'il y avait de particulier dans le cas de Lemoine, c'est qu'il avait, quelque temps auparavant, laissé condamner à sa place un innocent, nommé Gilliard, qui n'avait pris aucune part au crime qu'il avait commis.

Ce fut le 24 décembre 1833, que commencèrent les travaux du puits artésien de Grenelle, la merveille du quartier Necker.

En faisant exécuter ces travaux, la ville de Paris ne se dissimulait aucune des difficultés qu'il y aurait à vaincre pour arriver au résultat: il s'agissait de percer l'énorme banc de craie qui existe sous la capitale; on sait combien sa profondeur et son épaisseur sont considérables.

Un seul entrepreneur se présenta à l'adjudication, ce fut l'ingénieur-mécanicien Mulot; il se mit à l'œuvre avec des appareils de trépans, de doubles tire-bourses, de capsules et de cuillers. Maintes fois, ces instruments s'ébréchèrent sur la pierre et le silex; maintes fois des éboulements menacèrent son travail, rien ne l'ébranla, il creusa pendant sept années avec une persistance inaltérable et enfin, le 26 février 1841, jour mémorable dans les annales parisiennes. Les sables verts furent percés. « La sonde y pénétra par son propre poids, dit M. de Labédollière, à plusieurs mètres de profondeur; la masse aquifère monta comme un torrent, comme un déluge, l'Abattoir fut inondé et les assistants, loin de s'en plaindre, poussaient des cris de joie. Ils étaient mouillés, mais contents et animés d'un enthousiasme que tout Paris partagea. »

L'ingénieur Mulot fut fait chevalier de la Légion d'honneur, ses frais s'élevaient à 260,000 francs sur lesquels il en perdait 40,000; le conseil municipal, non seulement les lui remboursa, mais encore lui accorda une rente viagère de 3,000 francs.

L'eau arrivait des puits à la température de 28 degrés centigrades.

Des réservoirs de dimensions énormes furent construits sur la montagne Sainte-Geneviève, à l'angle de la rue de la Vieille-Estrapade pour recevoir les eaux qui montent à 33 mètres 50, au-dessus du sol. L'appareil en charpente, disposé primitivement dans la cour de l'Abattoir pour élever ainsi les eaux à la hauteur voulue, a été remplacé par une tour monumentale en fonte, qui se dresse sur la place de Breteuil, au centre d'un-rond point d'où rayonnent diverses importantes avenues. « Cette tour, lisons-nous dans *Paris illustré*, destinée à soutenir les tubes ascensionnels que des conduits souterrains mettent en communication avec le puits de la cour de l'Abattoir, se compose d'un escalier à hélice et à jour de 75 centimètres de largeur, supporté par six montants également à jour. La cage de l'escalier de 2m 10 de diamètre est formée par les parois internes des six montants. La tour a 3m 80 de diamètre à sa base, et 2m 90 au sommet. Quatre paliers extérieurs, simulant des vasques, s'étagent tout le long de la colonne que surmonte un léger campanille et dont la hauteur est de 42 mètres.

Digitized by Google

La tour coulée en fonte, repose sur un massif de maçonnerie de 3 mètres d'épaisseur. Elle est fixée à son socle par des tiges en fer de 4 centimètres de diamètre qui traversent la maçonnerie et s'engagent dans les fondations par des ancres. Le socle, de forme circulaire, ayant 7m,10 de rayon et 2m,50 d'élévation est construit en pierre de taille. Les eaux sont conduites au sommet au moyen de 2 tubes de 33m,50 d'élévation. Elles en descendent par un tube de distribution et par un tube de décharge. Ces quatre tubes sont renfermés dans un même tuyau ascensionnel. Les eaux sont reçues dans une petite cuvette établie au-dessus du dernier palier; 100,000 kilog. de fonte ont été employés dans cette construction, dont le projet a été étudié par M. Delaperche, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, sous la direction de M. Belgrand, ingénieur en chef des eaux, et sous le contrôle de M. Michel, inspecteur général des ponts et chaussées et directeur du service municipal des travaux publics de Paris. »

C'est à l'actif de 1833 qu'il faut porter l'utile fondation de la société de patronage des jeunes libérés du département de la Seine. « Placer le jeune libéré sous l'égide d'une protection aussi active que bienveillante, veiller sur ses premiers pas, lui procurer du travail, le soutenir, s'il vient à manquer, l'aider à en retrouver; par un zèle charitable, savoir prévenir tous ses besoins, telle est la tâche que cette société s'est proposé d'accomplir. »

Elle est une heureuse compensation à la sévérité des lois, souvent trop inflexibles envers des enfants.

Ce fut aussi en 1833 que fut fondé, rue Saint-Jacques, l'orphelinat de Sainte-Marie, pour recevoir des enfants demeurés orphelins à la suite de l'épidémie cholérique de 1832. La fondatrice de cette maison, Mlle Quilliard, y a employé tout ce qu'elle possédait et ne fut aidée par la ville de Paris que par la très minime allocation de 500 francs et quelques offrandes particulières.

Depuis 1833, d'autres invasions du même mal vinrent entretenir la population de l'orphelinat de Sainte-Marie, où l'on comptait encore, en 1867, plus de 60 élèves, dont 20 payaient une pension variant de 100 à 300 francs, et 50 étaient admises gratuitement.

« Les jeunes filles sont admises depuis l'âge de huit ans, quelquefois moins, et restent jusqu'à vingt et un ans dans la maison; elles reçoivent l'instruction primaire et apprennent des travaux de couture, de blanchissage et de repassage. »

Des fouilles, opérées pendant l'année 1833, amenèrent la découverte d'une pierre qu'on crut être celle sur laquelle le pape Eugène III disait la messe. Cette pierre servit à former le maître-autel de l'église de Montmartre.

A propos de Montmartre, ce fut aussi le 31 août 1833 que l'archevêque de Paris, Hyacinthe Louis de Quélen, fit publier dans son diocèse un bref papal daté du 28 juillet de la même année et qui accordait : « 1° une indulgence plénière applicable par forme de suffrage aux âmes du purgatoire, à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communié, visiteront dévotement l'église de Montmartre au diocèse de Paris, ainsi que la grande croix ou le calvaire érigé en la même église, aux jours des fêtes de l'invention et de l'exaltation de la Sainte-Croix, etc. »

Ces indulgences ne suffirent pas au curé de Montmartre qui, en 1842, écrivit au pape pour obtenir un supplément de grâce, et Grégoire XVI y répondit :

« Sa Sainteté le pape Grégoire XVI accorde à perpétuité, deux fois l'année, le jour consacré au service solennel pour les trépassés qui suit immédiatement l'octave des fêtes de l'invention et de l'exaltation de la Sainte-Croix, une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment pénitents et après s'être confessés, recevront le sacrement de l'Eucharistie et visiteront l'église paroissiale de Montmartre, etc. »

A partir de la publication du premier mandement en 1836, un grand nombre de fidèles vinrent faire le pèlerinage de l'église de Montmartre.

Au reste, la commune prenait chaque jour une grande extension et, à cette époque, il fut question d'y élever une mairie; toutefois les travaux ne commencèrent qu'en 1836, et ce fut le 3 mai 1837 que M. de Rambuteau, préfet de la Seine, vint l'inaugurer solennellement.

Peu de voies publiques nouvelles furent ouvertes en 1833, cependant nous trouvons la rue du Pont-Louis-Philippe, formée par suite de l'ordonnance du 13 août approuvant l'adjudication passée le 18 juillet précédent, par le préfet de la Seine, « pour l'ouverture d'une nouvelle rue, en prolongement de la rue Vieille-du-Temple jusqu'au quai de la Grève. » Ce nom lui fut donné par ce qu'elle débouche vis-à-vis du pont Louis Philippe.

La cité Rodier, qui formait le prolongement de la rue neuve Coquenard, fut formée en 1833; elle devait son nom à un propriétaire riverain. Aujourd'hui la rue neuve Coquenard et la cité ne forment qu'une seule rue qui a pris le nom de rue Rodier.

Dès 1821, une décision ministérielle datée du 29 mai, avait approuvé l'ouverture de la rue Turgot; mais il ne fut point donné suite à ce projet, et le percement de cette voie nouvelle en fut définitivement autorisé que par ordonnance royale du 23 août 1833. Son nom lui fut donné en l'honneur de l'ancien prévot des marchands, Michel Etienne Turgot, marquis de Sousmons.

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 243. Imp. Charaire et fils.

La colonne du puits artésien, à Grenelle, creusé en 1841.

Digitized by Google

Massacre de la rue Transnonain, en 1834.

Le mois de janvier 1834 fut signalé par un duel politique : le 25, à la suite d'une séance orageuse de la chambre des députés, M. Dulong, répondant au général Bugeaud qui soutenait qu'un militaire devait en toute circonstance obéir, lui lança cette phrase qui faisait allusion au triste rôle que le général avait joué vis-à-vis de la duchesse de Berry :

— Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie?

Tous les journaux ayant rapporté l'incident et plusieurs y ayant joint des commentaires peu honorables pour le général, celui-ci envoya ses témoins à M. Dulong, qui consentit au duel, bien qu'il sût à l'avance qu'il courait à une mort certaine.

La rencontre eut lieu au bois de Boulogne, le 29 au matin; les témoins de M. Dulong étaient Georges de la Fayette et le colonel César Bacot; ceux de Bugeaud étaient le général de Rumigny et le colonel Lamy.

On plaça les adversaires à 40 pas; à peine se furent-ils avancés l'un contre l'autre, que Dulong tomba frappé d'une balle à la tête, au-dessous du sourcil gauche. Emporté dans la voiture de la Fayette, il mourut le lendemain, à six heures du matin.

La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la chambre des députés, qui devait donner un bal ce jour-là, le contremanda, et une foule considérable assista aux obsèques.

Digitized by Google

Quelques jours plus tard, une loi obligeait les crieurs publics à ne vendre que des écrits autorisés par la police. Le dimanche 23 février, une foule nombreuse se rendit sur la place de la Bourse, où se trouvaient alors les colporteurs d'imprimés nouveaux ; tout à coup des sergents de ville en tenue et des agents vêtus de blouses blanches ou bleues, un gourdin à la main, se jetèrent sur les groupes qui s'étaient formés autour des crieurs et les dissipèrent violemment; plusieurs personnes furent blessées, d'autres foulées aux pieds: il résulta de ce tohu-bohu un vif sentiment d'indignation dans la population.

Ce fut en 1834, que M. Albert Montémont reconstitua la société du Caveau, et, depuis, elle n'a plus cessé d'exister. Le premier vendredi de chaque mois, la chanson se réveille; les dîners eurent lieu d'abord au pied de l'ancienne butte Saint-Roch, au restaurant Pestel; ils se firent depuis au Palais-Royal, dans un des salons du café Coraza. Les convives sont les membres titulaires, les membres honoraires, les associés et les visiteurs.

La société a un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un maître des cérémonies. Ces dignitaires sont élus pour un an. Les membres titulaires sont au nombre de vingt.

Dans les dîners, le président a devant lui, à sa droite, un grelot à manche d'ébène, c'est le grelot de la folie, et, à sa gauche, dans un étui en maroquin, le fameux verre de Panard.

Aussitôt après que le café est servi, le président agite le grelot et donne ainsi le signal des chansons; non seulement les membres titulaires, mais les membres honoraires et associés, les visiteurs mêmes sont invités à faire entendre leurs productions.

« Les convives du café Corazza, dit M. H. Buguet, dans *Foyers et coulisses*, ne sont ni des buveurs, ni des porteurs de guitare, ni des bergers enrubannés, ni des laboureurs à l'aiguillon de boux; ce sont des hommes de leur temps et des hommes en habit noir. Si quelques-uns, pour obéir aux traditions, quelques autres, par tempérament, reprennent parfois le fifre moqueur et le gai crincrin du XVIIIe siècle, on reconnaît souvent sous ces airs des époques passées plus de convention que de franchise. Le Caveau lui aussi, tressaille de notre vie. Cette institution vieillie se rajeunit au souffle des idées nouvelles. »

La société lyrique du Caveau avait d'abord été reconstituée sous le titre de Société des enfants du Caveau. Mais, comme tous ces « enfants » étaient des hommes mûrs, le titre fut très critiqué, et, dès la troisième année de sa réapparition, la société laissa de côté les enfants et s'en tint à sa désignation du Caveau. Elle a continué depuis, sans interruption, à publier chaque année un volume de chansons, choisies parmi celles qui sont produites à chaque banquet mensuel.

Ce fut à peu près dans le même temps que fut fondée une autre société lyrique qui eut de nombreux adhérents : la Lice chansonnière, mais dont la réputation n'égala jamais celle du Caveau.

Bien que la chanson fût en grande vogue, alors, la politique ne chômait pas et ses terribles effets se firent cruellement sentir en avril 1834. La monarchie de Juillet subissait alors une véritable crise; des mouvements populaires éclataient de tous côtés dans les villes de province, et Lyon fut en pleine insurrection, ce qui eut pour résultat de soulever les membres des sociétés secrètes à Paris; le journal le *Tribun*, moniteur des insurrections, avait été supprimé. Ce fut le signal du soulèvement.

Le dimanche 13 avril 1834, une poignée de sectionnaires barricadèrent les rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, aux Ours, Maubuée, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare, etc., et ils entamèrent audacieusement la lutte contre 40,000 hommes de troupes, une artillerie formidable et la garde nationale.

Le combat fut acharné, mais la force armée demeura maîtresse de la situation et un épisode de cette sanglante affaire est devenu légendaire.

Voici ce que rapporte M. Guizot dans ses *Mémoires* : « Le général Bugeaud commandait les opérations, M. Thiers l'accompagna dans une reconnaissance nocturne. « Ils cheminaient le long des maisons à la tête d'une petite colonne, sans autre clarté que celle des lumières placées sur quelques fenêtres et qui tombait sur les uniformes et sur les armes. Un coup de feu tiré par le soupirail d'une cave frappa à mort un capitaine de leur troupe, un autre coup blessa mortellement un jeune auditeur au Conseil d'Etat, venu pour porter à M. Thiers un message. A mesure qu'ils avançaient, de nouvelles victimes tombaient et les regards cherchaient en vain les meurtriers. La colère bouillonnait dans le cœur des soldats; dès que le jour parut, une attaque générale fut dirigée contre les insurgés; le feu des maisons et des barricades continuait toujours. Dans la rue Transnonain, des soldats emportaient sur un brancard leur capitaine blessé; plusieurs coups de feu, partis d'une maison devant laquelle ils passaient, les assaillirent et tuèrent leur capitaine entre leurs mains. Furieux, ils enfoncèrent les portes de la maison, se précipitèrent à tous les étages, dans toutes les chambres, et un massacre indistinct et cruel, vengea aveuglément de sauvages assassinats. »

Cette déplorable scène qui valut dans le peuple au général Bugeaud le sinistre surnom de boucher de la rue Transnonain, fut racontée tout différemment par les journaux de l'opposition et voici le récit qui fut répandu partout et qui a trait aux sanglantes représailles qu'exercèrent les soldats du 35e de ligne dans la maison de la rue Transnonain, n° 12.

Digitized by Google

« Tous les locataires de cette maison avaient passé la nuit du dimanche au lundi dans d'horribles inquiétudes qui leur étaient inspirées par une barricade élevée à quelques pas de la maison. Ils s'étaient enfermés chacun chez eux, attendant qu'ils fussent délivrés par la force armée de la crainte que leur inspiraient les hommes de la barricade.

« A cinq heures et demie du matin, le lundi, la barricade est enlevée par des voltigeurs du 35e de ligne.

« Malheureusement, il paraît certain que deux coups de pistolet avaient été tirés du cinquième par un jeune homme nommé Bréfort, que son père avait enfermé à clef dans une petite chambre pour l'empêcher de prendre part aux troubles.

« C'est après ces deux coups de pistolet que les voltigeurs du 35e vinrent frapper à la porte. M. Daubigny, sa femme et un ami de la maison qui était resté avec eux, ne pouvant sortir à cause de la barricade, se présentent aux voltigeurs avec l'empressement et presque la joie de gens qui vont être délivrés. Ceux-ci entrent et font une décharge qui tue M. Daubigny et le jeune homme; la femme n'est pas blessée.

« Les voltigeurs passent sur les cadavres des deux hommes et montent au premier. Ils tuent M. Hue, marchand tapissier qui habitait cet étage. Des deux enfants de M. Hue, l'un de quatre ans est blessé, l'autre de six ans reçoit des coups de baïonnette qui nécessiteront une amputation.

« Au second, M. Bréfort, marchand papetier, reçoit un coup de baïonnette dans la jambe. Malgré cette blessure, il parvient à se sauver dans une pièce où les soldats n'étaient pas encore arrivés. Sa femme réussit à le cacher sous un monceau de papiers jetés pêle-mêle sur lui; mais la gravité de sa blessure et la presque suffocation qui est résultée de sa position sous ce monceau de papiers l'ont mis dans un état désespéré. Une jeune parente de M. Bréfort a été tuée dans le même appartement.

« Au troisième, un locataire sauvé par sa femme de la fureur des premiers arrivés, n'a échappé à ceux qui viennent ensuite qu'en se sauvant sur les toits, au milieu des coups de fusil.

« Au quatrième, un autre locataire est tué près de sa femme récemment accouchée.

« Au cinquième, M. Bouton, ancien militaire, avait passé la nuit près de son poêle avec quatre locataires; en entendant le bruit des égorgements et des coups de fusil, ils s'étaient barricadés dans leur chambre. La porte est enfoncée à coups de crosse et une décharge des voltigeurs les tue tous les cinq.

« Le jeune Bréfort qui était présumé avoir tiré, est tué dans la chambre où l'avait enfermé son père.

« Le fils de la portière, jeune homme de vingt ans, que sa mère avait forcé de se coucher pour éviter tout malheur, est atteint d'un coup de feu. Sa mère se jette sur lui pour le couvrir de son corps. Les soldats l'en arrachent avec violence et achèvent à coups de baïonnette, le malheureux jeune homme. »

On ne désigna plus cette affaire que sous le nom des massacres de la rue Transnonain.

Les combattants dont on put se saisir furent jetés en prison; on les enferma à Sainte-Pélagie, d'autres à la préfecture de police, en attendant qu'ils fussent jugés; le docteur Gervais (de Caen) qui se trouvait parmi les personnes arrêtées, a raconté ce qui se passa dans la prison en ces termes :

« Je fus arrêté samedi soir, vers dix heures, dans les bureaux de *la Tribune*, avec trois collaborateurs de ce journal, MM. Plagniol, Duchâtelet, Delsart, deux architectes, MM. Hygonet et Charpentier, ce dernier officier de la garde nationale... Nous fûmes déposés à la préfecture de police, où nous passâmes la nuit et où nous fûmes rejoints, le lendemain, vers midi, par M. Sarrut qui venait d'être arrêté chez lui. Notre prison donnait sur une des cours, celle qui, d'un côté, aboutit au quai des Lunettes, et de l'autre, communique avec la préfecture par un passage voûté. Vers trois heures, l'activité toujours croissante de la garde municipale et des agents de police nous attira aux fenêtres. Deux agents arrivèrent bientôt en criant : Aux armes! aux armes! nous allons être attaqués! A ce cri, une foule d'hommes à figures ignobles surgit de toutes les issues et se précipita en courant vers le quai; les uns étaient armés de bâtons, les autres de joncs flexibles terminés par une boule de plomb; tous étaient en bourgeois...

« Au bout d'un instant, quelques agents rentrèrent en désordre et entourèrent M. le lieutenant colonel de la garde municipale qui se promenait dans la cour. Il se retourna vivement et d'une voix impérieuse et agitée :

« — Dehors, à cheval, la cavalerie, l'infanterie, le poste, tout le monde, vite, vite.

« La cavalerie, l'infanterie, une nouvelle bande d'assommeurs se précipitèrent sur le quai et disparurent.

« Le calme ne dura pas longtemps dans la cour; dix minutes environ après cette alerte, des cris perçants se firent entendre, une foule de sergents de ville et d'agents en bourgeois rentrait en tumulte, entraînant au milieu d'elle un jeune homme que je reconnus pour être M. Giroux. On l'assommait à coups de pied, à coups de poing; on l'écrasait à coups de bâton sur la tête et sur les épaules. C'était le début de la scène d'horreur dont nous allions être témoins. Collés aux barreaux malgré les menaces des sentinelles qui plusieurs fois nous couchèrent en joue, nous n'avons perdu aucun de ces affreux détails que

Digitized by Google

l'arrivée de nouveaux prisonniers renouvelait à chaque instant. A dater de ce moment jusque vers le milieu de la nuit, les cris de douleur des malheureux qu'on torturait, les imprécations furieuses des assommeurs cessèrent rarement de se faire entendre. Une troupe d'agents occupait le passage voûté et le malheureux prisonnier qui, par miracle, avait traversé la cour sans être assommé, voyait commencer là son supplice. Très peu y échappèrent; beaucoup plus ont été frappés, torturés, depuis l'endroit où on les a arrêtés jusqu'au cachot où on les a jetés et c'est à dessein que je me sers de ce mot torturés; j'ai vu plusieurs malheureux qui avaient les jambes dépouillées, depuis le mollet jusqu'à la cheville, parce qu'à chaque pas leurs conducteurs avait pris plaisir à leur déchirer les chairs avec les clous de leurs souliers. Et qu'on ne croie pas que les agents de police seuls se soient rendus coupables de ces atrocités : la garde municipale à cheval semblait lutter avec eux de cruauté. Un malheureux ouvrier vêtu d'une blouse traversa la cour sous la garde d'un seul agent; il gagnait en toute hâte le passage, et déjà nous croyions qu'il échapperait aux coups, lorsqu'un garde municipal se ravisant, quitte la bride de son cheval, saisit à deux mains le fourreau de fer de son sabre et d'un coup lancé à toute volée, précipite le malheureux à quatre pas... Vers le soir, nous aperçûmes un prisonnier entraîné ou porté par des gardes municipaux à pied; une foule nombreuse d'assommeurs le suivaient en l'accablant de coups; ses habits étaient en lambeaux, sa figure, couverte de sang, n'avait plus forme humaine; sa tête penchée ballottait sur ses épaules; il paraissait inanimé; tout à coup un des misérables qui l'entouraient lui relève la tête d'un coup de pied, et nous entendons distinctement ces mots : Crie donc, brigand! Crie donc, républicain! La foule se resserre, les coups redoublent, et, au moment où le groupe s'enfonce sous la voûte, la cour retentit de cris affreux; les bourreaux avaient réussi, le républicain criait. »

On juge si un semblable récit passionna les masses, mais le gouvernement laissa dire et ne se préoccupa que du soin de punir, mais il faut croire que l'instruction fut longue, car ce ne fut que l'année suivante que la cour des pairs, qui avait été transformée en cour de justice par ordonnance royale, prononça l'arrêt de mise en accusation, en déclarant connexes tous les faits insurrectionnels qui s'étaient passés tant à Paris que dans les autres villes du royaume.

Nous avons, avant d'arriver à ce procès qui eut un énorme retentissement, à terminer le récit des faits de l'année 1834.

Les aéronautes se berçaient toujours de l'espoir de diriger les ballons, et de temps à autre de nouvelles tentatives se faisaient, sans amener de résultat sérieux.

En 1834, le bruit se répandit qu'un M. de Lennox avait enfin découvert un système de direction, et comme il avait une certaine fortune qui lui permettait d'appliquer sa théorie nouvelle, on ne douta pas d'après les indiscrétions commises par ses amis, touchant l'excellence de son système, qu'il ne pût bientôt montrer qu'il avait triomphé de tous les obstacles qu'on opposait d'ordinaire aux prétendus directeurs de ballons dans les airs.

On savait que, depuis l'année précédente, il travaillait ou du moins surveillait la confection du ballon, ou plutôt du navire aérien l'*Aigle;* car c'était bien une sorte de vaisseau volant que M. de Lennox voulait substituer aux ballons, et suivant le programme officiel de l'expérience distribué à profusion, cette immense machine n'avait pas moins de 150 pieds de longueur et 45 de hauteur; la nacelle était longue de 70 pieds et pouvait contenir seize personnes; l'enveloppe était en soie imperméable, pouvant conserver le gaz pendant plus de quinze jours. Les moyens de direction consistaient en une machine natatoire, des rames tournantes et un gouvernail.

La description de l'*Aigle* fut publiée dans tous les journaux de l'époque, et comme on n'était pas encore blasé sur les prétendues découvertes des aéronautes qui, depuis Montgolfier, en sont toujours au même point, la curiosité des Parisiens avait été puissamment surexcitée.

Aussi le 17 avril, jour de l'expérience qui devait avoir lieu au Champ de Mars, la foule s'y porta-t-elle avec un grand empressement.

« Le ballon avait été transporté dès le matin, lisons-nous dans l'*Histoire des ballons*, des ateliers de construction au lieu de l'ascension; mais, pendant ce court trajet, il avait été facile de prévoir le résultat de l'expérience. L'*Aigle*, bien loin de posséder une force ascensionnelle suffisante pour enlever seize personnes, se soutenait difficilement lui-même et ce fut avec beaucoup de peine qu'il atteignit le terme de son court voyage. Au moment de l'ascension, il fut impossible de faire quitter la terre au ballon et, comme dans toutes les expériences malheureuses, l'inventeur fut bafoué, insulté, son aérostat mis en pièces par la foule. »

M. de Lennox dut s'estimer heureux d'avoir échappé au sort de son ballon-navire.

Disons cependant que cet inventeur n'était pas tout à fait un rêveur; dès 1830, il avait travaillé la science aérostatique avec le docteur Leberrier et ils avaient fait ensemble, les 27 et 28 août 1832, une ascension qui avait parfaitement réussi, mais à l'aide d'un ballon ordinaire.

Après avoir pourvu aux nécessités évidentes de la législation par une loi sur la possession des armes et des munitions de guerre, la chambre des députés fut dissoute le 24 mai.

Les élections qui suivirent furent toutes favo-

Digitized by Google

Les agents, vêtus de blouses, un gourdin à la main, se jetèrent sur les groupes. (Page 26, col. 1.)

rables au gouvernement et témoignèrent hautement du mauvais effet qu'avaient produit les diverses tentatives révolutionnaires du mois d'avril. MM. Thiers, Guizot, Duchâtel, Humann, Rigny prirent le ministère et, sur ces entrefaites, eut lieu la mort de la Fayette.

On avait pu craindre que les obsèques ne donnassent lieu à des troubles, il n'en fut rien.

Ses restes, accompagnés des députations des deux chambres, d'un grand nombre d'hommes de la police et de soldats, suivis d'une foule de citoyens, furent conduits dans le cimetière de Picpus. Comme le cortège passait sur le boulevard, il y eut des jeunes gens qui sifflèrent les voitures de la cour, entourées de sergents de ville.

Des bandes d'agents de police et des soldats empêchaient la foule d'approcher du cercueil. Il fut inhumé sans qu'aucun discours fût prononcé sur sa tombe; le gouvernement avait d'ailleurs pris le soin de déclarer que tout éloge funèbre serait considéré comme une provocation. Le silence fut gardé.

Nous avons donné la relation de la lettre publiée par le docteur Gervais (de Caen); le journal *le Messager* s'en était fait l'éditeur, son gérant Guilleminot et le docteur furent renvoyés devant la cour d'assises pour diffamation envers les agents de l'autorité; le gérant fut acquitté, mais M. Gervais (de Caen) fut condamné à deux mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende.

Il y eut cette année-là une exposition des produits de l'industrie qui dura deux mois et réunit 2447 exposants.

Le Louvre ne suffisant plus à recevoir tous les envois du pays, il fallut construire sur la place de la Concorde, quatre spacieux pavillons qui s'ouvrirent le 1er mai. La présidence du jury fut déférée à M. le baron Thénard.

En octobre, M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris, fut consulté par Dupuytren sur une clause du testament olographe par lequel ce dernier léguait à la Faculté 200,000 francs pour fonder une chaire d'anatomie; Orfila lui conseilla de fonder plutôt un musée d'anatomie pathologique qui porterait son nom. Dupuytren y consentit et mourut; le 20 juillet suivant, ses

Digitized by Google

héritiers versèrent les 200,000 francs qui servirent à la création du musée qui fut établi rue de l'École-de-Médecine dans une des dépendances de l'ancien couvent des Cordeliers.

Ce musée, construit en moins de 55 jours, contient, rangés dans des vitrines élégantes, les objets d'anatomie pathologique les plus curieux et les plus variés, tous préparés avec recherche et disposés pour les yeux avec une merveilleuse industrie. On y voit des exemples de toutes les altérations morbides des différents tissus et organes. Une collection de cas pathologiques modelés en cire ou en carton-pâte qui se trouvait autrefois au musée d'anatomie comparée de la Faculté, a été transférée vers 1868, au musée Dupuytren. L'entrée du musée est précédée d'une statue d'Ambroise Paré.

Le 24 octobre, fut exécuté à la barrière Saint-Jacques le nommé Roch Bélard, âgé de 24 ans, soldat en semestre, condamné pour crime de meurtre; cette exécution se fit sans attirer de spectateurs. Rien dans la personne du coupable ni dans les faits de la cause n'excita l'attention publique.

L'idée de la bibliothèque du comité des travaux historiques remonte à 1834 ; ce fut à cette époque qu'on songea à former une collection spéciale au ministère de l'Instruction publique. Elle subit successivement plusieurs modifications et, en 1858, elle fut complètement réorganisée. Elle est destinée à centraliser au ministère, les mémoires des diverses sociétés savantes et les communications manuscrites ou imprimées adressées au comité. D'importants envois lui sont faits de tous les points de la France. Cette bibliothèque est très précieuse pour les écrivains qui traitent de matières historiques ou archéologiques; elle n'est pas publique, mais des exemplaires des livres qui la composent sont souvent offerts gracieusement par le ministère aux écrivains que des travaux importants rendent dignes de cette faveur. Depuis quelques années, cette bibliothèque a pris un accroissement considérable.

Le marché Saint-Maur date aussi de 1834; une ordonnance datée du 24 janvier, autorisa M. Bessas Lamégie à construire ce marché destiné à la vente des comestibles et dont la concession fut fixée à 70 ans. Il fut ouvert au public le 16 mai 1837, en vertu d'un arrêté du préfet de police du 15 du même mois. Il a été supprimé depuis.

Dans le même quartier, fut ouvert la même année 1834, le passage de l'Asile percé sur des terrains appartenant à M. Mouffle, ancien maire du 8e arrondissement. Il tira son nom de la salle d'asile pour les pauvres située dans le voisinage.

L'année 1835 commença par de violentes polémiques à l'occasion du procès-monstre, car c'était ainsi qu'on désignait le procès des accusés d'Avril, et Mme Trollope, dans ses *Lettres sur Paris et les Parisiens*, dit à ce propos: « Nous avons réellement éprouvé une espèce de panique, occasionnée par les bruits que l'on fait courir au sujet du terrible procès. Bien des personnes pensent qu'il pourra donner lieu à des scènes effrayantes dans Paris. »

Ces inquiétudes n'empêchèrent pas le Longchamps de 1835 d'être très brillant. Depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six heures du soir, ce fut un assaut de beaux et riches équipages : la famille royale avait plusieurs voitures; celle du duc d'Orléans était surtout remarquable par la beauté des chevaux et l'élégance de l'ensemble.

Les ministres et les ambassadeurs étrangers y parurent avec des chasseurs à plumets de différentes couleurs et des attelages de prix; un négociant américain s'y montra avec deux voitures, deux chasseurs à plumets et deux attelages de quatre chevaux magnifiques. De distance en distance, on voyait des cavaliers anglais et français et les contre-allées étaient remplies par une foule de gens endimanchés, bien que le temps n'eût guère favorisé la promenade.

Cependant, les travaux de la nouvelle salle d'audience que l'on construisait au Luxembourg pour le procès-monstre étaient poussés avec vigueur. « Cette salle, qui fut bâtie en deux mois, est fort majestueuse ; mais, avec le nombre d'accusés et le nombre bien plus grand encore de témoins qu'il faudra interroger, l'espace réservé au public se trouve être fort resserré. Peut-être la prudence a-t-elle dicté ceci, les pairs de France désirant avoir en cette occasion le moins de relations possible avec la populace de Paris. »

Ce fut à la même époque que s'ouvrit, dans la rue Vivienne, la salle des concerts Musard et nous trouvons, dans un ouvrage publié en 1836, une appréciation de ces concerts.

« La facilité avec laquelle on entre dans le concert Musard me rappela les spectacles de l'Allemagne. Je remarquai plusieurs dames qui en sortaient deux ou trois ensemble, sans homme. Dans l'intervalle des morceaux, la société se promène autour de la salle. Les personnes qui se connaissent se rencontrent et font la conversation; et, à tout prendre, j'ai trouvé que c'était une manière fort agréable de satisfaire ce besoin français de s'amuser hors de chez soi, dont l'air même de Paris semble infecté. »

Pendant plusieurs années les concerts Musard jouirent d'une vogue exceptionnelle.

Le 1er mai, la fête du roi Louis-Philippe fut célébrée avec une grande pompe; il y eut revue de la garde nationale et les Champs-Élysées furent livrés à tous les plaisirs populaires. « Figurez-vous cent escarpolettes lançant en l'air leurs joyeuses cargaisons, cent vaisseaux ailés tournant éternellement, cent chevaux de bois pivotant autour d'un mât, cent charlatans... de longues rangées de boutiques où étaient étalées

Digitized by Google

toutes sortes de marchandises brillantes dont le modique prix ne dépassait pas cinq sous. » Dans le plus vaste des espaces ouverts que présentent les Champs-Élysées, on avait érigé deux théâtres sur lesquels étaient représentées des pantomimes. Quatre grandes enceintes étaient disposées pour des bals champêtres et munies chacune d'un très bon orchestre, elles occupaient les quatre coins de l'espace réservé entre les deux théâtres.

Dans la soirée, la musique militaire, placée sur un orchestre élevé dans le jardin des Tuileries, se fit entendre, et le roi, la reine et la famille royale parurent sur le balcon; mais aucune acclamation ne l'accueillit.

Une illumination bien entendue des Tuileries, des Champs-Élysées et des principaux édifices de la ville, fut très appréciée par les Parisiens qui se pâmaient d'aise à la vue des lampions disposés en pyramides. Un superbe feu d'artifice tiré sur le pont de la Concorde termina la fête et chacun s'en retourna chez soi; les promeneurs, surtout ceux qui se dirigèrent vers le quartier latin, purent voir, à la clarté des lampions, nombre de murailles sur lesquelles étaient tracées des inscriptions qui ne s'accordaient guère avec le sentiment de la fête.

C'étaient: A bas Philippe! — les Pairs sont des assassins; — Vive la République!

Mais c'étaient sur tout des poires de toutes les grandeurs et de toutes les formes, avec des traits pour marquer la place des yeux, du nez et de la bouche.

Ces poires représentaient la tête du monarque; en effet, Louis-Philippe, avec son toupet et le bas de sa figure très élargi, avait la tête en forme de poire; les caricaturistes avaient vite saisi cette ressemblance, et le peuple s'était empressé de s'emparer de l'allusion. Ajoutons que nombre de poires charbonnées sur les murs étaient suspendues à des potences.

Le quartier latin se faisait remarquer par ce luxe de poires; au reste les étudiants ne cachaient pas leur peu de sympathie pour le roi régnant et, à quelques jours de là, quatre à cinq cents étudiants poursuivirent de huées et de sifflets M. Royer-Collard, professeur de médecine nouvellement nommé, que ses opinions gouvernementales rendaient suspect à la jeunesse des écoles, qui l'accompagna de la sorte depuis l'École de médecine jusqu'à la rue de Provence où il demeurait.

Le procès monstre commença enfin le 5 mai 1835. Un certain nombre de pairs s'étaient abstenus de siéger, 164 étaient présents; les hostilités commencèrent par le refus de quelques-uns des accusés de répondre à l'appel de leurs noms. Ces accusés étaient au nombre de 121 dont 80 des départements, et 41 de Paris; les principaux étaient : Godefroy Cavaignac, A. Marrast, les deux Caussidière, Lagrange, Recurt, Clément-Thomas, Guinard, de Kersausie, etc.

Puis vint la demande d'admettre dans la salle d'audience, les mères, les femmes et tous les parents du sexe féminin de chacun des accusés, ensuite ceux-ci réclamèrent des défenseurs de leur choix; ces demandes furent repoussées par la Cour après délibération; celle relative au choix des défenseurs fut repoussée par cette raison que la Cour ne pouvait admettre à plaider devant elle que des avoués ou des avocats et que la plupart de ceux proposés par les accusés n'étaient ni l'un ni l'autre.

Après cela, une autre demande fut présentée à la Cour par un des accusés au nom de tous, celle d'une liberté illimitée dans les communications entre les accusés de Lyon, de Paris, de Marseille. La seule réponse qui fut faite à cette demande fut que la séance était levée, ce qui souleva une clameur terrible et lorsque les pairs quittèrent la cour, ils furent assaillis par les cris : « Nous protestons!... nous protestons! »

Ce fut ainsi que se passa la première journée.

Les troupes de service au Luxembourg n'étaient pas nombreuses. Dans la cour du palais, il y avait un bataillon de la 1re légion de la garde nationale, et environ 400 soldats de la ligne occupaient le jardin.

La principale consigne des gardes était d'empêcher toute formation de groupes et chaque fois que plusieurs personnes paraissaient vouloir rester ensemble à la même place, un agent de police s'approchait d'elles en lui disant le sacramentel : « Circulez, messieurs, circulez, s'il vous plaît. »

Le principal motif de cette précaution était que tous les soirs, à la porte Saint-Martin, une centaine de jeunes gens péroraient et essayaient vainement de provoquer quelque manifestation, mais les passants restaient sourds à cet appel à l'émeute.

Nous ne mentionnerons pas toutes les phases de ce fameux procès qui dura toute l'année et enfin la Cour acquitta un certain nombre de prévenus et condamna les autres à des peines graduées; ce fut ainsi que E. Beaune, Antide Martin, E. Albert, Th. Hugon, E. Reverchon, A. Lafond, P. A. Desvoys furent condamnés à la déportation; Ch. Lagrange et J. Tourrès à vingt années de détention; Jean Caussidière, Antoine Laporte, J. Lange, J. Villiard, Louis Marigni, S. Rockzinski, J. F. Thion, A. Despinas, B. Catin à dix années de détention; J. Pradel, L. Chéry, Cl. Cachot, Cl. Dibier, à sept années de détention; E. Carrier, Ch. Arnaud, M. Morel, P. Bille, Et. Royer, L. Chataignier, A. Julien, M. Mercier, J. Gayet, H. Genest, P. Didier, E. Ratigné, J. L. Charmy, Simon, G. Charles, Cl. Mazoyer, Cl. Blanc, Cl. Jobély, J. Raggio et Pierre Chagny, à cinq années de détention.

Tous les condamnés furent en outre placés, pendant toute leur vie, sous la surveillance de la haute police.

Digitized by Google

Ceux qui ne furent condamnés qu'à la prison n'en demeuraient pas moins soumis aussi à la surveillance de la haute police, pendant une durée de temps proportionnée à la peine.

Le 25 juillet 1835, fut inauguré l'hospice Devillas. M. Devillas, négociant, était décédé en 1832, en instituant l'administration des hospices sa légataire universelle, à la condition expresse d'établir dans la maison, rue du Regard 17, dont il était propriétaire, un hospice pour y recevoir des vieillards, hommes et femmes, ayant au moins 70 ans, atteints d'infirmités incurables et inscrits sur le contrôle des pauvres. L'administration se mit aussitôt en devoir de se conformer au vœu du testateur et l'hospice fut construit.

Le corps de logis principal, situé entre cour et jardin, se composait d'un rez-de-chaussée et de trois étages divisés en deux parties par un escalier central. Les deux premiers étages servaient de dortoirs pour les administrés valides; la partie droite était réservée aux hommes et celle de gauche aux femmes.

Ces deux étages, qui contenaient seulement quatre chambres de six lits, ne suffisant point aux besoins de la fondation, un dortoir de six autres lits fut établi dans l'étage supérieur. La cuisine et ses dépendances, ainsi que les réfectoires, furent placés au rez-de-chaussée, en contre-bas du sol du côté de la rue du Regard.

L'hospice Devillas fut, en même temps que la maison des ménages, transféré à Issy.

Avant que le procès des accusés d'Avril fut jugé, Paris fut douloureusement impressionné par un événement terrible, celui qu'on désigne sous le nom de la machine infernale. Nous allons en parler; mais notons, en arrivant au mois de juillet 1835, qu'à cette époque on inaugura aux Champs-Elysées les concerts Musard d'été en plein air; c'était une innovation et elle eut immédiatement un grand succès.

« Vers le bas des Champs-Elysées, un espace circulaire a été entouré d'une balustrade à hauteur d'appui. Dans l'intérieur, sont placés en cercle plusieurs rangs de chaises abritées par un léger auvent élevé sur des poteaux. Une troupe de gracieuses cariatides en plâtre supportent chacune une lampe sur sa tête, ce qui forme un cercle délicat de lumières qui, à mesure que le jour baisse, éclaire faiblement, mais suffisamment, la société. Au centre de l'enclos, s'élève un théâtre, couvert d'un dais en forme de tente et éclairé d'une façon brillante. C'est là qu'est placé l'orchestre, qui est assez bon et assez nombreux pour produire un effet délicieux. Tout l'espace qui se trouve entre l'auvent intérieur et le pavillon du centre est rempli de chaises occupées par une société nombreuse. Le prix d'entrée de toutes ces jolies choses n'est que d'un franc. »

Ce concert dura plusieurs années : c'était le Besselièvre de l'époque.

Mais venons au 28 juillet, à ce jour où le roi, passant une revue de la garde nationale sur le boulevard, fut l'objet d'une tentative d'assassinat qui, sans l'atteindre, vint frapper mortellement dix-huit personnes autour de lui.

La préfecture de police avait reçu dans le mois de juillet plusieurs avis la prévenant que la vie du roi était menacée, et l'un de ces avis était si précis que, dans la nuit du 27 au 28 juillet, le préfet Gisquet fit appeler plusieurs commissaires de police qui, escortés d'un nombre considérable de sergents de ville et d'inspecteurs, fouillèrent, en vertu de mandats spéciaux, toutes les habitations voisines de l'Ambigu, depuis la porte Saint-Martin jusqu'au Château-d'Eau; la perquisition s'étendit aux localités de toute nature, terrains, jardins, magasins, boutiques, hangars, ateliers; toutes les dépendances des maisons, même les greniers, les caves et les puits furent visités avec un soin minutieux.

Mais le hasard fit que les visites ne furent pas prolongées au delà du Château-d'Eau.

Le 28, le roi passa la revue de la garde nationale, à l'occasion de l'anniversaire des trois journées.

Des forces nombreuses étaient massées entre la porte Saint-Martin et le Château-d'Eau, et le préfet de police, préoccupé des avis qui lui avaient été adressés, avait pris des précautions inusitées, indépendamment de celles adoptées en pareille circonstance pour la sûreté du roi et le maintien du bon ordre. Toutes les forces dont la police pouvait disposer avaient été échelonnées d'un bout à l'autre des boulevards, et 150 sapeurs-pompiers y avaient été placés, pour seconder au besoin les gardes municipaux.

Les bruits sinistres d'attentat étaient parvenus jusqu'à Louis-Philippe; le duc d'Orléans avait recommandé à ses officiers de ne pas quitter les côtés de son père, et, le matin même, le maréchal Mortier, duc de Trévise, avait résisté aux supplications de sa famille et avait déclaré sa résolution d'accompagner le roi à cette revue.

— Je suis grand, dit-il, je couvrirai le roi de mon corps.

Le cortège se mit en marche.

Louis-Philippe était accompagné d'un brillant état-major, dans les rangs duquel on comptait les ducs d'Orléans, de Joinville et de Nemours, le maréchal Mortier, le comte Lobau, le marquis Maison, le comte Molitor, les généraux Exelmans, Flahaut, Schramm, plusieurs ministres, M. de Rambuteau, etc.

La revue se passa fort bien, jusqu'au moment où l'on aborda le boulevard du Temple et on espérait en être quitte encore cette fois pour une fausse alerte, lorsqu'au moment où le roi passait devant le *Jardin turc* une effroyable détonation se fit entendre.

Au même instant, des cris de douleur s'éle-

Digitized by Google

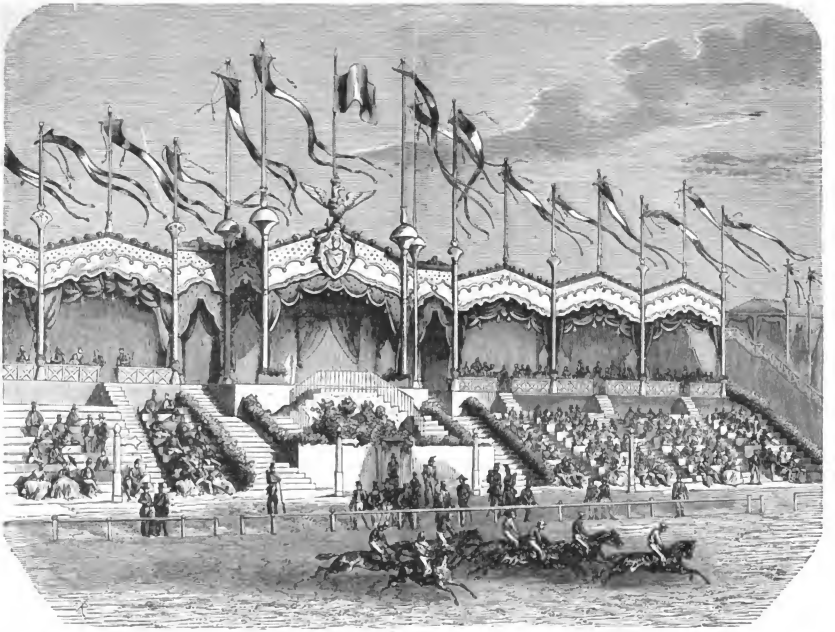

F. Roy, éditeur. — 214. Imp. Charuare et fils.

Les tribunes du Champ de courses en 1835.

Digitized by Google

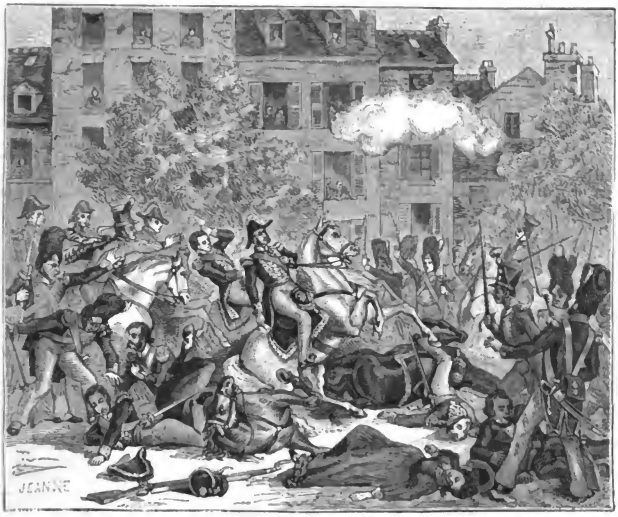

Au moment où le roi passait devant le Jardin turc, une effroyable détonation se fit entendre. (Page 32, col. 2.)

vèrent de tous côtés ; le roi jeta rapidement les yeux autour de lui . Près de cinquante personnes gisaient à terre, sanglantes, déchirées par la mitraille.

Il avait vu tomber à ses côtés le maréchal Mortier, le général Lachasse de Vérigny, le colonel Raffé, le lieutenant colonel Brieussec, le comte Villatte ; les généraux Colbert, Brayer, Heymes, Blein et Pelet étaient plus ou moins grièvement blessés ; une inexprimable confusion régnait dans le cortège. Le roi n'était pas blessé, mais il avait reçu au bras gauche un choc violent. Le duc d'Orléans était atteint légèrement à la cuisse, le cheval du prince de Joinville avait été frappé à la croupe.

L'assassin avait manqué son but : la famille royale était sauve.

Le roi reprit son sang-froid, donna un dernier regard aux infortunées victimes, et dit le premier ce mot :

— Je ne suis pas blessé.

Un long cri de : Vive le roi ! lui répondit.

Et il continua de passer la revue.

Cependant, tous les yeux s'étaient dirigés sur la maison d'où la foudre était partie ; elle portait le n° 50 et une épaisse fumée s'échappait d'une fenêtre du troisième étage dont la jalousie était baissée.

« J'arrivai, dit M. Gisquet dans ses *Mémoires*, immédiatement sur les lieux. Parvenu à la maison n° 50, qu'habitait l'auteur de l'attentat, je fis mettre sur-le-champ en état d'arrestation provisoire tous les individus qu'elle renfermait, notamment les maîtres d'un café voisin et leurs domestiques, en un mot, tous ceux dont il était naturel de scruter les actions, pour savoir s'il n'y avait pas eu connivence entr'eux et le principal coupable.

« Je montai au logement de ce dernier, situé au deuxième étage (tous les autres documents disent 3e étage).

La fatale machine frappe d'abord mes regards : elle se composait de vingt-quatre canons de fusil placés en jeu d'orgue sur un fort châssis en bois

Digitized by Google

formant un plan incliné. Elle occupait toute la largeur de la croisée donnant sur le boulevard. Trois de ces canons n'avaient pas fait feu ; leur charge énorme les remplissait à plus de moitié de leur longueur; quatre autres avaient crevé près du tonnerre, les débris en étaient encore épars sur le carreau ; les murs portaient de profondes empreintes de leurs éclats et des traces de sang ne permettaient pas de douter que le coupable n'eût été lui-même grièvement blessé.

« On me raconta que les gardes nationaux et les agents de la police avaient dû briser, pour s'y introduire, la porte d'entrée, barricadée à l'intérieur et que déjà l'homme avait disparu; sa fuite avait eu lieu par la croisée d'une pièce sur le derrière de la maison, au moyen d'une corde mince mais d'une grande force, que je trouvai attachée aux ferrements du châssis. L'assassin s'était laissé glisser le long du mur pour descendre dans une cour qui séparait la maison n° 50, boulevard du Temple, d'une autre maison située rue des Fossés-du-Temple. Mais cette cour n'était séparée elle-même que par un mur d'environ huit pieds de hauteur d'un couloir qui faisait partie de la maison voisine n° 52. Le fugitif, descendu au niveau de ce mur, et entendant crier : A l'assassin! voilà l'assassin qui se sauve , donna un élan à la corde, afin d'échapper à mes agents qui le cherchaient dans la maison n° 50, et se trouva sur un petit toit, d'où il s'introduisit dans une cuisine dépendante de celle n° 52. C'est là qu'il fut arrêté par d'autres agents qui, au moment de l'explosion, s'étaient précipités simultanément dans toutes les localités environnantes. On l'avait déposé au poste du Château-d'Eau occupé par la garde nationale. On l'y introduisit au milieu des imprécations, et l'on eut besoin de le protéger contre l'exaspération de la foule.

« Quand je l'aperçus, ce malheureux avait un aspect horrible; on ne pouvait distinguer aucun de ses traits sous le masque de sang qui lui couvrait le visage; sa lèvre inférieure, presqu'entièrement coupée et pendante, laissait à nu les os de la mâchoire; une blessure profonde au crâne avait détaché une partie des chairs; la peau du front retombait sur son œil gauche et cachait la moitié de la joue; ses mains étaient meurtries, ses habits souillés de fange et tout ensanglantés. On l'étendit sur un matelas, et je commençais à l'interroger, lorsque le procureur du roi survint.

« Dans ce premier interrogatoire, cet homme, connu sous le nom de Gérard, s'attribua seul la pensée et l'exécution de l'attentat, pendant que des renseignements recueillis établissaient sa connivence avec diverses personnes. Diverses arrestations eurent lieu; la plupart portèrent à faux. »

Pendant ce temps, on avait relevé les victimes sur le boulevard. Dix-neuf personnes avaient été tuées ou blessées mortellement. Vingt-trois avaient reçu des blessures plus ou moins graves.

Le jour même, il y eut conseil des ministres. On décida que les fêtes du lendemain n'auraient pas lieu, et que la Chambre des pairs se constituerait immédiatement en cour de justice.

Le lendemain, cette assemblée se réunissait sous la présidence du baron Pasquier, et recevait communication d'une ordonnance royale qui chargeait MM. Martin (du Nord), procureur général près la cour de Paris, et Franck-Carré, avocat général, des fonctions du ministère public devant la haute cour. L'instruction se poursuivit avec une grande activité.

Puis on s'occupa de l'enterrement des victimes, qu'on avait provisoirement assemblées dans une chapelle ardente à l'église Saint-Paul, et ce fut avec un religieux empressement que Paris se prépara à la cérémonie funèbre qui eut lieu le 5 août. Nous en empruntons le récit à M. Ulysse Tensey.

« Parti de l'église Saint-Paul, dans la rue Saint-Antoine, pour se rendre à l'église des Invalides, où les corps recevraient la sépulture, le convoi suivit les boulevards, la rue Royale, la place et le pont de la Concorde et le quai d'Orsay. Des gardes nationaux, des troupes de toutes armes s'étendaient de chaque côté de cette longue ligne; les drapeaux des régiments et des légions étaient garnis de crêpes, les tambours étaient voilés, tous les officiers portaient des signes de deuil. Le cortège s'ébranla vers neuf heures du matin. Quatre escadrons de cavalerie, cinq légions de la garde nationale et un bataillon d'infanterie de ligne ouvraient la marche; puis venaient des voitures occupées par le clergé : ensuite apparaissaient, entre deux files de gardes nationaux et de soldats marchant l'arme renversée, quatorze chars funèbres chargés chacun d'un cercueil, et qui s'avançaient entourés de parents et d'amis. Le premier cercueil, qu'environnaient de jeunes filles vêtues de longs habits blancs, renfermait les restes d'une vierge de seize ans; le second était celui d'une autre femme du peuple; l'épaulette de grenadier posée sur les six cercueils suivants annonçait que dans chacun d'eux reposait un soldat de la garde nationale; après un neuvième cercueil où gisait encore un citoyen, quatre chars funèbres suivis de chevaux de bataille et décorés des insignes d'un grade militaire supérieur, portaient un officier d'état-major, un colonel, un général de l'armée, et un lieutenant-colonel de la garde nationale. Le quatorzième et dernier char était celui d'un maréchal de France, de Mortier, duc de Trévise. Là se déployait l'appareil des grandeurs humaines, et brillaient toutes les marques de la plus haute illustration militaire; quatre maréchaux de France marchaient à cheval aux quatre coins du cercueil.

« A la suite des chars funèbres venaient, dans tout l'éclat, dans toute la sévérité de leur costume officiel, les ministres et les membres du

Digitized by Google

conseil d'Etat, des députations de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Université, l'Institut, la Cour royale, le corps municipal de Paris, les tribunaux de première instance, les écoles militaires et civiles, les écoles des sciences, des lettres, des beaux-arts, et enfin les ouvriers de Paris rassemblés autour de drapeaux chargés de devises et d'emblèmes. De nombreux corps de troupes, des batteries d'artillerie, des escadrons de cavalerie, des bataillons de ligne et cinq légions de la garde nationale fermaient la marche.

« Il est impossible d'exprimer l'austère et religieuse magnificence, le caractère imposant et touchant à la fois, les proportions grandioses de cet immense convoi funèbre qui, se déployant sur plus d'une lieue de longueur, s'avançait avec une lenteur solennelle, au roulement lugubre des tambours. Les spectateurs, rassemblés à rangs pressés sur les boulevards et aux fenêtres des maisons, étaient en harmonie parfaite avec le spectacle, et cette scène où paraissait un demi-million d'hommes, était pleine d'émotions profondes.

« Le théâtre où devait s'accomplir le dernier acte de ce drame, l'Hôtel des Invalides, avait été décoré avec toutes les pompes du deuil. De gigantesques pyramides élevées à l'entrée de la grille formaient le point de départ d'une longue colonnade d'obélisques surmontés d'urnes funéraires, et qui, entremêlés de drapeaux tricolores couverts de crêpes, portaient des tentures noires, de la porte du jardin à la première porte de l'édifice. Toute la grande cour de l'Hôtel était tendue de draperies noires jusqu'à la hauteur du premier étage. D'autres tentures de même couleur, parsemées d'étoiles et d'ornements d'argent, enveloppaient tout l'intérieur de l'église; toutes les ouvertures avaient été fermées, et la lumière d'innombrables lustres remplaçait l'éclat du jour : un immense catafalque, qu'entouraient les gardes nationaux de la légion sur laquelle la mort avait frappé (la 8e), était dressé sous le dôme; chacune des victimes avait son cénotaphe marqué par son nom.

« Depuis longtemps la famille royale et le roi, les pairs de France, les députés, les ambassadeurs des puissances étrangères attendaient le convoi, et le canon des Invalides tonnait de cinq minutes en cinq minutes, lorsqu'à une heure environ le cortège arriva sur la place. Les victimes furent reçues dans la cour d'honneur par les invalides rangés sous les ordres de leur vieux gouverneur, le maréchal Moncey, et chaque cercueil fut déposé sur une estrade. Au moment où le dernier, celui du duc de Trévise, entrait dans la cour, le roi, accompagné du prince royal, du duc de Nemours et du prince de Joinville, descendit les marches de l'église et vint répandre l'eau bénite sur les cercueils de ces femmes, de ces citoyens, de ces guerriers tombés sous les coups qui lui étaient destinés.

« Les morts furent ensuite portés dans l'église, qui avait aussi déployé toutes ses pompes. L'archevêque de Paris s'y trouvait à la tête du clergé.

« Le service funèbre, qui commença dès que le catafalque eut reçu tous les cercueils et que toutes les députations furent placées, couronna dignement la cérémonie. Ce service terminé, l'archevêque et le clergé allèrent asperger les corps; le roi et les princes vinrent saluer une fois encore les victimes en s'inclinant devant le catafalque, et l'assemblée se sépara dans un profond et morne recueillement.

« Pendant ce temps, les troupes de la garde nationale et de la ligne s'étaient formées en masse sur l'esplanade des Invalides et dans le jardin des Tuileries. Le roi les passa en revue et partout, à son aspect, éclatèrent des acclamations d'enthousiasme. »

Après avoir frémi devant l'horrible catastrophe de la machine infernale, Paris s'occupa exclusivement d'un scélérat qui le captiva tout entier, Lacenaire, qui devint le lion du jour.

Lacenaire était un coquin frotté d'un semblant de littérature, qui, après avoir fait de fausses lettres de change que son père remboursa, avait commencé dès l'âge de vingt-cinq ans à tuer et à voler pour vivre, n'ayant pu réussir à se faire journaliste. Pendant son dernier séjour à la prison de Poissy, il avait fait la connaissance d'un scélérat endurci nommé Victor Avril; lorsque celui-ci fut libre (le 25 novembre 1834), il s'associa avec Lacenaire dans le but d'assassiner les garçons de caisse, mais ils ne purent y parvenir; ils se rabattirent en attendant sur une vieille femme, la veuve Chardon et son fils, qu'ils poignardèrent, le 14 décembre; puis, après avoir pris 500 francs dans l'armoire de leurs victimes, ils firent un bon dîner, burent neuf bouteilles de vin et allèrent gaîment finir la journée au théâtre des Variétés.

Le lendemain, ils prirent les dispositions nécessaires pour le meurtre d'un garçon de caisse chargé d'une opulente sacoche. Ce fut la tentative d'assassinat opérée sur le garçon de banque de la maison Mallet qui donna l'éveil à la police; bientôt Lacenaire, Avril et un complice appelé François, furent arrêtés et jugés le 15 novembre 1835. Les deux premiers furent condamnés à mort, François ne le fut qu'aux travaux forcés à perpétuité.

Tous deux se pourvurent en cassation, mais Lacenaire déclara que c'était pour avoir le temps d'écrire ses Mémoires, et, à partir de ce moment, le prétendu homme de lettres assassin, reçut de tous côtés des témoignages de l'intérêt le plus surprenant. On allait le visiter muni de cartes privilégiées, les dames du meilleur monde voulaient obtenir de lui des vers, un autographe.

Digitized by Google

L'agent de police Canler a donné quelques renseignements curieux sur les derniers jours du misérable.

« Après son jugement, dit-il, et contrairement aux habitudes suivies quand il s'agit des condamnés à mort, Lacenaire, à cause de ses relations, était resté à la Conciergerie où il écrivait ses *Mémoires*. On l'avait placé seul dans une cellule située au bout de la grande galerie à gauche; mais aussi, on avait cru devoir prendre des précautions extraordinaires pour empêcher que, dans un moment de désespoir et afin d'échapper à la honte de l'échafaud, il ne cherchât à se donner la mort. Un homme de garde ne le quittait ni jour ni nuit; chaque fois que j'avais occasion d'aller à la Conciergerie, je ne manquais jamais de le visiter, et lorsque j'entrais dans sa cellule, il se levait aussitôt, venait au devant de moi d'un air gracieux, me saluait, le sourire sur les lèvres, m'offrait un siège et me demandait du ton le plus naturel comment je me portais; puis la conversation roulait presque toujours sur des choses étrangères à sa situation. »

C'étaient ces racontars qui excitaient la badauderie et la compassion sentimentale de nombre de gens qui, considérant Lacenaire comme un incompris, le plaignaient sans se préoccuper nullement de ses crimes.

Quoi qu'il en soit, la justice eut son cours, et Lacenaire et Avril furent exécutés, le 19 janvier 1836. Le premier se présenta dans l'avant-greffe où s'effectuait la toilette des condamnés, le cigare aux lèvres et avec une assurance affectée; lorsqu'il fut assis sur le tabouret, il adressa la parole avec aisance aux personnes qui se trouvaient là; quant à Avril, il ne fit point parade de son assurance, mais montra un grand sang-froid; il demanda et but un verre d'eau-de-vie et, lorsqu'on lui eut attaché les pieds et les mains, comme on le fit à Lacenaire, il prit congé des personnes présentes par ces mots :

— Adieu tout le monde !

« On partit, disent les *Mémoires de Sanson;* le trajet fut long, car les chemins étaient très mauvais; M. l'abbé Montés en profita pour faire de derniers et suprêmes efforts afin de toucher l'âme rebelle de Lacenaire. Tout se brisa contre la glace de ce scepticisme réel ou affecté. »

Avril fut exécuté le premier.

— Adieu, Lacenaire, adieu, mon camarade, dit-il.

« Un imperceptible sourire glissa sur la face pâle de ce dernier qui avança la tête pour voir celle du malheureux qu'il avait perdu. Le bruit de la chute du couteau ne le fit même pas tressaillir. Il gravit à son tour les degrés qui le conduisaient à la mort sans l'aide de personne, et promena un long regard sur la foule, qu'il s'attendait peut-être à trouver plus nombreuse. Nous crûmes qu'il allait parler, mais il vint lui-même se placer sur la planche fatale, toute dégouttante du sang d'Avril.

« Le mouvement de la bascule s'opéra et la tête du coupable roula dans le panier. »

Il se fonda en 1835 un des grands cercles de Paris, le cercle Agricole, qui passa d'abord pour un conciliabule légitimiste et qui finit par compter parmi ses membres des représentants de toutes les opinions : des savants académiciens, des grands propriétaires, etc. Il fut installé dans le bel hôtel de Mailly, situé rue de Beaune, 2, au coin du quai Voltaire, et dont une entrée se trouve dans la rue de Beaune et l'autre dans la rue du Bac; car cet hôtel est, sur le plan Jaillot, divisé en deux parties : l'hôtel de Mailly sur la rue de Beaune, et l'hôtel d'Aumont sur la rue du Bac. Il appartint successivement à la famille de Mailly d'Aumont, au duc de Mazarin; en l'an XII, à l'amiral de la Crosse; en 1809, au notaire Guénoux en 1830, au comte de Flavigny; en 1848, M. Considérant et la librairie phalanstérienne occupèrent le second étage, ainsi que le journal la *Démocratie pacifique*. Le cercle Agricole de la rue de Beaune fut vulgairement connu sous le nom de cercle des Pommes de terre; il s'installa, lors de la formation du boulevard Saint-Germain, au coin de ce boulevard et du quai d'Orsay.

En 1835, une réunion religieuse, qui se tenait dans une chambre de la rue du Louvre, inaugura en France le régime des églises séparées à la fois de l'église nationale et de l'État; transportée ensuite aux galeries de fer, et de là dans l'ancienne salle des saint-simoniens, rue Taitbout, elle prit le nom de chapelle, puis celui d'église Taitbout qu'elle porte encore, bien qu'elle soit installée, depuis 1840, dans un local spécial, rue de Provence.

La même année, une compagnie se forma pour créer sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Laurent, c'est-à-dire entre les rues Saint-Laurent et Neuve-Chabrol un marché de comestibles, qui fut appelé marché Saint-Laurent. Ce fut M. Philippon, architecte, qui en donna les plans. Il se composa d'un corps de halle de 43m,35 de longueur sur 14m,25 de largeur. Il fut inauguré le 9 août 1836.

Le dessus du marché était occupé par de vastes ateliers de peintres décorateurs.

En 1853, l'ouverture du boulevard de Strasbourg entraîna la suppression de ce marché.

Le 3 décembre 1835, fut inauguré un nouveau théâtre qui avait été construit sur le boulevard de Beaumarchais en quarante-trois jours; on lui donna le nom de théâtre Saint-Antoine et on y représentait des drames et des comédies-vaudevilles. Il occupait l'emplacement des écuries de l'ancienne administration des pompes funèbres, et fut longtemps considéré, en raison de ses nombreuses fermetures, comme une entreprise impossible à exploiter.

Digitized by Google

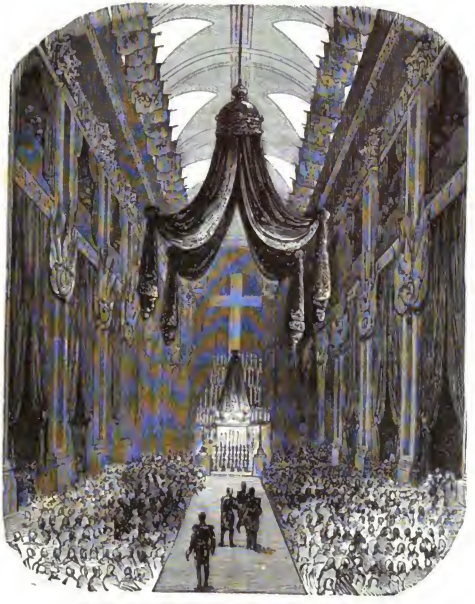

La cérémonie funèbre se fit aux Tuileries. (Page 35, col. 2.)

MM. Anténor Joly, de Villeneuve, Morin, Hostein, Nestor Roqueplan, le dirigèrent successivement, et ce fut là que la plupart d'entr'eux firent leur apprentissage de directeurs.

Il prit, vers 1840, le nom de théâtre Beaumarchais, et MM. Loyau de Lacy, de Tully, Maurice Alhoy, Déaddé, Alfred Bouet, Génard, Chambenat se succédèrent à la direction.

« Lorsque la révolution de 1848 survint, dit M. Ch. Bertrand, M. Pelati essaya de changer le genre drame-vaudeville assigné au théâtre Beaumarchais en celui beaucoup plus prétentieux d'opéra-bouffe; la tentative ne fut pas heureuse et les dilettanti du faubourg Saint-Antoine firent la sourde oreille aux appels mélodieux de l'opéra.

« M. de Jouy, fils de l'académicien, reprit l'ancien genre, et avec quelque succès; mais il ne parvint pas cependant à pouvoir s'y maintenir, et M. Billion, à son tour, tenta de l'exploiter, concurremment avec les Funambules; il n'obtint pas de meilleurs résultats que ses devanciers; le théâtre ferma et se rouvrit avec MM. Pelez et Ayasse, qui le tinrent jusqu'au mois de mars 1851.

« Fermé de nouveau, il passa sous la direction de Gaspari, ancien directeur du théâtre de Batignolles, qui commença à le faire sortir de la voie malheureuse où il se traînait depuis si longtemps, et il le quitta pour prendre la direction du théâtre du Luxembourg.

« Après une dernière fermeture, il vint enfin aux mains de M. Bartholy qui, avec beaucoup d'activité, le releva complètement et sut y remporter quelques grands succès. »

Alors que M. Bartholy le dirigea, les auteurs

Digitized by Google

dramatiques commencèrent à prendre le chemin du théâtre, et MM. Paul Foucher, Xavier de Montépin, E. Richebourg, Brisebarre, G. Marat, La Landelle, Ed. Montagne, Gourdon de Genouillac, etc., y firent représenter des drames et des comédies qui attirèrent le public ; en 1860, une grande revue, la *Banlieue à Paris*, par M. Gourdon de Genouillac, inaugura à ce théâtre ce genre de pièces.

Après M. Bartholy, ce fut M. Dufour qui devint directeur du théâtre Beaumarchais; puis, en 1865, MM. Mondidier et Eugène Moreau.

En 1867, M. Dupontavisse prit cette direction et fit jouer un grand drame de M. Deslys.

Le 2 août de la même année, ce fut M. Daiglemont qui lui succéda et joua des pièces de MM. P. Avenel, L. Launnet, Jules Dornay, Sirven, Augu, etc. Il ferma le 31 mai 1868. Hollacher, avec les artistes du théâtre de Belleville, prit la direction provisoire, du 1er juin au 2 août ; le 7 août 1869, M. Dupontavisse rentra et demeura directeur jusqu'à ce que M. Dellepoule, dit Debruyère, prit le théâtre, en 1878, et le transformât en Fantaisies-parisiennes. C'est sous ce dernier titre qu'il existe aujourd'hui. M. Debruyère remit le théâtre (qui contient environ 1,200 places) complètement à neuf et le consacra à l'opérette ; il inaugura sa direction en faisant représenter la *Croix de l'Alcade*. A cette pièce succédèrent le *Droit du seigneur*, le *Billet de Logement*, etc.

M. Debruyère quitta en 1880 cette direction et M. Denant lui succéda.

Ce fut aussi en 1835, que fut fondé aux Champs-Elysées le cirque d'été, destiné à des exercices de gymnastique et aux jeux de manège. Ce cirque, bâti en pierre, est décoré à l'intérieur dans le style mauresque et peut contenir 6,000 spectateurs ; il a été construit sur les plans de M. Hittorf pour le compte de M. Dejean. Les bas-reliefs qui décorent l'extérieur sont de Bosio et Duret; la statue équestre en bronze, placée au-dessus de l'entrée, est de Pradier.

« Rien de plus élégant et de plus artistique en même temps que le cirque, avec sa frise polychrome ornée de têtes d'animaux, son fronton sculpté, la statue couronnant son portique et ses bas-reliefs qui représentent des courses à pied et en char, Apollon et les neuf Muses. »

Le grand attrait de ce spectacle fut pendant de longues années les exercices du clown Auriol ; jamais on n'avait vu pareille souplesse, et il conquit d'emblée une réputation européenne.

A son origine, le cirque s'appella Cirque National.

En 1853, on lui donna le nom de Cirque de l'Impératrice ; naturellement, depuis le rétablissement de la république, il a repris son nom de Cirque National. Les représentations ont lieu du 1er mai au 1er novembre.

Le marché de la Madeleine date aussi de 1835 ; il fut construit sur des terrains appartenant à la société Chabert et occupe une superficie de 4,130 mètres sur la place de la Madeleine, ou plutôt sur la rue Chauveau-Lagarde ; il ne tarda pas à devenir un des marchés les plus achalandés de Paris.

Trois passages furent aussi ouverts à Paris, en 1835 : le passage du Chemin-Vert, qui dut son nom à la rue dans laquelle il prit naissance, et les passages Chausson et Josset, ainsi appelés du nom de leurs propriétaires.

Le 30 janvier 1836, les débats du procès Fieschi s'ouvrirent. Plusieurs accusés étaient en présence de la cour : Fieschi, Morey, Boireau, Pépin et Bescher. L'acte d'accusation suivait pas à pas la vie des principaux accusés, et surtout leurs relations depuis la naissance du complot. Il les montrait essayant, près du Père-la-Chaise, l'effet d'une traînée de poudre ; plus tard, se concertant pour arrêter le plan de la machine infernale, puis remettant à l'un d'eux, Fieschi, dénué de ressources, l'argent nécessaire à l'acquisition du bois et des canons de fusil.

L'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins n'occupèrent pas moins de onze audiences.

Le 14 février, les débats étaient clos et la cour prononçait son arrêt. Fieschi, Morey et Pépin étaient condamnés à mort, Boireau à vingt ans de détention, Bescher était acquitté.

Jusqu'au dernier moment, Pépin avait conservé une lueur d'espoir. Sa douleur fut profonde; cependant, lorsqu'il sut qu'il n'avait plus rien à espérer; il se résigna. Quant à Fieschi, il ne portait pas de fers et fut même autorisé à voir sa maîtresse, Nina Lassave.

La famille de Pépin fit intercéder en sa faveur auprès du roi ; mais Louis Philippe répondit :

— Je voudrais avoir payé de mon sang dans cette cruelle journée, dit-il, le droit de faire grâce, mais je me dois à la mémoire et aux familles de tant de malheureuses victimes.

Le 19 février, l'exécution eut lieu.

L'exécuteur des hautes œuvres alla prendre au petit jour, les trois condamnés à la prison du Petit-Luxembourg. Ils furent amenés l'un après l'autre pour la toilette, Fieschi parla beaucoup ; Pépin se montra calme et résigné, et Morey demeura sombre et silencieux.

Pendant tout le trajet, Pépin ne fit que répéter, comme un crieur public, mais avec un accent lugubre :

— Voici Fieschi et son crime qui passent.

Arrivés à destination, il descendit le premier. Jusqu'au pied de l'échafaud, il fut sollicité de parler ; on lui insinua même que, s'il consentait à faire des révélations, sa peine serait commuée; il refusa.

— Je n'ai plus rien à dire, fit-il avec fermeté.

Digitized by Google

Et il monta lestement sur la plate forme, où sa tête tomba la première.

On porta Morey sur l'échafaud.

Fieschi monta le dernier, le roi l'avait dispensé d'aller au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, ainsi que l'avait ordonné la cour des pairs; avant de se laisser attacher sur la planche, il voulut haranguer la foule; on le lui permit.

— Citoyens, s'écria-t-il, je ne crains point la mort; j'aurais été libre que je serais venu de moi-même ici, ce matin, comme à un rendez-vous d'honneur. J'ai dit la vérité en dénonçant mes complices; j'ai rendu service à mon pays; j'ai dit la vérité, toute la vérité.

Mais tout à coup son visage pâlit, ses traits se décomposèrent, sa langue s'embarrassa et il tomba dans les bras des aides.

« Deux jours après, lit-on dans l'*Histoire de dix ans*, la foule s'amoncelait et se pressait sur la place de la Bourse, aux portes d'un café. Dans un comptoir orné de sculptures précieuses et qu'ombrageaient de riches draperies, vous eussiez vu gravement assise une femme d'une figure commune, borgne et n'ayant d'autre mérite extérieur que l'éclat de la jeunesse. C'était Nina Lassave. Elle était là le front rayonnant, la lèvre épanouie, aussi joyeuse que fière de l'empressement qui rendait hommage à sa célébrité. Par un de ces traits qui servent à caractériser une époque, un spéculateur avait compté pour s'enrichir, sur l'exposition d'une femme immortalisée par la délation et maîtresse incestueuse d'un assassin. »

Trois semaines environ avant la triple exécution de Fieschi et ses deux complices, un assassin Joseph David, âgé de 40 ans, avait été guillotiné (le 27 janvier 1836), pour avoir assassiné sa belle-sœur à l'hôtel des Invalides, et fut exécuté à huit heures et demie du matin et il se trouva peu de monde sur la place Saint-Jacques.

Le 1er mars, il y eut plus de spectateurs pour voir exécuter Marin-l'Huissier âgé de 44 ans, ancien tapissier condamné à mort par arrêt du 15 janvier pour avoir assassiné et scié en deux une femme de la rue Richelieu.

Mais laissons là l'échafaud vers lequel nous allons tout à l'heure être obligé de revenir, et parlons des événements qui signalèrent cette année 1836.

Au mois d'avril, des citoyens, accusés d'avoir formé le complot de tuer le roi sur la route de Neuilly, comparurent devant la cour d'assises. Ils déclarèrent qu'ils étaient des républicains, mais non des assassins, et, reconnus coupables, ils furent condamnés, Charles Chaveau à dix années de détention, Huillery et Huber à cinq années, Gabriel Chaveau à quatre années, et Husson à trois années de la même peine.

On eût pu supposer que ces condamnations sévères mettraient un terme aux attentats contre la vie du roi, il n'en fut rien. Le 24 juin, à six heures et demie du soir, comme la voiture de Louis-Philippe sortait du guichet des Tuileries et tournait le guichet du Pont-Royal, un jeune homme nommé Alibaud, armé d'un fusil-canne tira presqu'à bout portant sur Louis-Philippe. Personne ne fut atteint. Alibaud arrêté chercha à se frapper d'un poignard, mais il fut désarmé et écroué à la Conciergerie, dans le cachot précédemment occupé par Fieschi.

Son procès commença le 8 juillet. Louis Alibaud, né à Nimes, avait vingt-six ans; il fut défendu par Me Charles Ledru et, après le plaidoyer de son défenseur, il prit la parole pour faire l'éloge du régicide. Le président se hâta de lui imposer silence.

Il fut condamné à la peine des parricides le 9, et exécuté le 11. Il fut conduit au supplice en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il monta bravement sur l'échafaud, qui se dressa encore le 4 août suivant, pour l'exécution du nommé Benito Pereira condamné à mort le 31 mai précédent, pour avoir assassiné l'abbé Ferer.

Le 22 juillet eut lieu un duel célèbre entre deux journalistes très en vue, Armand Carrel et Émile de Girardin. Ce duel fut funeste à Armand Carrel qui reçut de son adversaire une balle dans l'aine; il fut transporté chez lui et dans la nuit du 23 au 24 juillet son état inspira de graves inquiétudes. Dans la matinée du 24 il expira; les funérailles se firent à Saint-Mandé et tous les écrivains de la presse indépendante y assistèrent.

Les condamnations contre les journaux se succédaient rapidement. *Le National*, avait rendu compte du procès Alibaud dans des termes qui furent relevés par le parquet; le journal fut condamné, ainsi que tous ceux qui avaient reproduit l'article.

Le tribunal de police correctionnelle était saisi depuis longtemps d'une affaire politique : plusieurs individus étaient accusés d'avoir fabriqué de la poudre de guerre. Le tribunal les condamna au nombre de 39 dont Blanqui, Barbès, Lisbonne etc., à des peines graduées.

Le 6 septembre, le roi signa des ordonnances qui constituaient un nouveau ministère; il se trouva composé de MM. Molé, président du conseil; Persil, ministre de la Justice; Gasparin, de l'Intérieur; de Rosamel, de la Marine; Duchâtel, des Finances et Guizot de l'Instruction publique. Quelques jours plus tard, ce ministère fut complété par la nomination du lieutenant général Bernard à la Guerre, et de M. Martin (du Nord) au Commerce et aux Travaux publics.

En décrivant plus haut la place de la Concorde, nous avons parlé de l'obélisque qui la décore; son érection qui eut lieu le 25 octobre 1836, (et non décembre, comme une erreur d'impression nous

Digitized by Google

l'a fait dire, tom. III, page 234,) fut une véritable fête populaire.

Cet obélisque, qui était arrivé à Paris en décembre 1833, demeura près de trois années couché le long du quai de la Conférence; enfin le 25 octobre 1836, dès le matin, plus de deux cent mille spectateurs répandus sur la place de la Concorde, à toutes les issues, sur les terrasses des Tuileries, dans l'avenue des Champs-Élysées, attendaient avec une avide curiosité, l'érection du monolithe.

Depuis huit jours elle était annoncée et il semblait que toute la population parisienne voulût y assister. Le temps était sombre, mais sans apparence de pluie.

On avait préparé un viaduc de maçonnerie dont le point culminant se trouvait à la hauteur précise de la dernière assise du piédestal, et qui aboutissait à l'embarcadère du quai.

Avant de procéder à la grande manœuvre, on plaça dans une cavité creusée au centre de l'acrotère, une boîte de cèdre contenant des monnaies d'or et d'argent ayant cours, plus deux médailles à l'effigie du roi et portant cette inscription : « Sous le règne de Louis-Philippe Ier, roi des Français, M. de Gasparin étant ministre de l'intérieur, l'obélisque de Luxor a été élevé sur un piédestal le 25 octobre 1836, par les soins de M. Apollinaire Le Bas, ingénieur de la marine ».

A onze heures et demie, les artilleurs commencèrent au son du clairon, leur marche circulaire et cadencée, alors la pointe de l'aiguille quitta le ber, s'éleva progressivement et décrivit un grand arc ascendant, tandis que le chevalet de vertical qu'il était, s'inclinait peu à peu du côté de la puissance et décrivit un arc contraire à celui de l'obélisque. Le tourillon de la base roula sur lui-même d'une façon presqu'imperceptible en faisant jaillir le suif, et même la sciure de bois à travers ses gerçures, tant était grande la compression qu'il éprouvait dans son encastrement.

« A midi, le roi, la reine et la famille royale se montrèrent à l'hôtel du ministère de la marine et vinrent se placer au balcon qui avait été richement décoré et disposé pour les recevoir. Des vivats saluèrent leur arrivée. Pendant cet intervalle, le monolithe avait parcouru un arc d'environ 38°. Il était tout près du point où la pression exercée sur la charnière et dont l'intensité avait augmenté graduellement avec l'inclinaison du monolithe, allait atteindre son maximum pour diminuer ensuite, en raison de l'arc décrit par le centre de gravité.

« Monté sur l'acrotère, dit M. Le Bas, d'où je pouvais suivre de l'œil toutes les manœuvres, j'éprouvais, depuis quelques secondes, un mouvement de trépidation que j'attribuai d'abord à une illusion causée par le déplacement des objets environnants; mais, à cet instant précis, le mouvement vibratoire devint assez prononcé pour me donner la certitude qu'il était produit par l'ébranlement du bloc sur lequel j'étais placé. Cette découverte n'était rien moins que rassurante, lorsqu'un craquement, causé par le resserrement des bois se fit entendre. Aussitôt, je donnai le signal d'arrêter afin de chercher la cause de ce bruit et d'examiner une à une toutes les parties du point d'appui.

— Rien n'a bougé, s'écrie M. Lepage inspecteur des travaux, vous pouvez continuer.

« Tout était, en effet, en bon ordre, seulement, la tension de deux moises était si considérable, qu'elles résonnaient au plus petit choc comme une corde de violon... Un adent s'était incrusté de 5 millimètres sur la traverse du bas, les boulons commençaient à se tordre, enfin la compression se manifestait sur toutes les surfaces en contact, à tel point que du bois debout avait pénétré de 3 millimètres dans du bois debout; c'est à ne pas le croire. Dans cet état, si le point fixe avait cédé, ou plutôt si les liens qui retenaient l'acrotère dans une position invariable s'étaient brisés, l'obélisque, le chevalet, la moitié du piédestal et tout le système auraient été lancés par violence du côté de la Madeleine. »

Les spectateurs eussent alors payé cher leur curiosité, mais il n'en fut rien.

L'opération s'acheva très heureusement en moins de trois heures, et l'énorme masse, haute de 22 mètres 83 cent. et pesant 250,000 kilog. se plaça lentement et sans secousses sur son piédestal de granit.

Le bruit se répandit que pendant tout le travail et tandis que les cables qui soulevaient l'obélisque se tordaient jusqu'à presque se rompre, M. Le Bas s'était placé juste au-dessous du monolithe en mouvement, de sorte que s'il s'était trompé dans l'un de ses calculs, il aurait été tué net par sa chute; il ne voulait pas survivre à un accident considéré par lui comme un déshonneur.

Une immense acclamation se fit entendre lorsqu'on vit l'obélisque debout et ce fut un véritable jour de fête pour les Parisiens qui terminèrent la journée en se répandant dans les lieux publics.

Ce fut à la même époque que le prince Louis-Napoléon fit son échauffourée de Strasbourg; on l'amena à Paris le 20 novembre, mais il n'y passa que deux heures; le préfet de police le fit remonter en voiture et partir pour l'étranger. « Les républicains, dit M. Louis Blanc, qui l'auraient poursuivi et abattu peut-être au sein de la victoire, protégèrent noblement sa défaite et demandèrent respect pour son malheur. »

En butte à des guet-apens, cerné, traqué à toutes les issues de son palais par des scélérats, Louis-Philippe en était réduit à ne plus oser sortir des Tuileries.

Une nouvelle tentative d'assassinat, dirigée contre sa personne, vint encore effrayer Paris, le

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 243.

Les concerts Musard aux Champs-Élysées en 1836.

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Le parloir à la Roquette.

27 décembre, comme il se rendait au palais Bourbon, pour l'ouverture de la session, un sieur Meunier âgé de vingt-trois ans, tira sur lui sans l'atteindre.

Il fut arrêté et déclara n'avoir aucun complice et n'avoir été porté à se faire assassin que par la haine qu'il portait à la famille d'Orléans.

Louis-Philippe continua son chemin et, arrivé au Palais-Bourbon, prononça le discours d'ouverture.

L'enquête se fit immédiatement et la cour des pairs fut saisie de l'affaire; elle rendit son arrêt le 25 avril 1837, en ces termes :

« Attendu que Meunier est convaincu d'avoir, le 27 décembre 1836, par l'emploi d'une arme à feu, commis un attentat contre la personne et la vie du roi, condamne Meunier (Pierre-François) à la peine des parricides, ordonne qu'il sera conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, qu'il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et qu'il sera immédiatement mis à mort, etc. »

Deux personnes qui avaient été arrêtées comme complices de Meunier, Ch.-Al. Lavaux et H. Lacaze furent acquittées, les débats n'ayant pas démontré que ces individus fussent coupables.

Meunier ne fut pas exécuté; sa peine fut commuée.

La passerelle de Constantine, qui unissait la pointe orientale de l'île Saint-Louis, au quai de la rive gauche, fut construite en 1836, par l'ingénieur Surville; elle était en fil de fer, et fut livrée à la circulation en janvier 1838. Elle se composait d'une travée de 102 mètres et de deux demi-travées de 23 mètres; une estacade en bois construite au nord du pont, avec laquelle elle formait un angle presque droit, établissait communication entre la rive gauche de la Seine, l'île Saint-Louis et le quai Henri IV. Le nom de Constantine lui fut donné pour consacrer le souvenir du fait d'armes de la prise de Constantine par l'armée française, le 13 octobre 1837.

Ce fut un M. de Beaumont qui, par acte du 18 janvier 1836, se rendit concessionnaire des deux passerelles à établir, celle de Constantine et celle de Damiette, qui, bâtie à la même époque aussi, par l'ingénieur Surville, dans les mêmes conditions, se trouvait située entre le quai des Célestins et le quai d'Anjou. Ces deux passerelles avaient coûté 380,000 francs.

Elles ont disparu pour faire place au pont Sully.

En vertu d'une ordonnance royale du 18 mars 1836, MM. Dumoustier, Laurent et Grassal obtinrent l'autorisation d'ouvrir, sur des terrains leur appartenant, trois rues dans le voisinage de la barrière de l'Etoile, et qui furent nommées rue des Bassins, rue Pauquet et rue Newton.

L'avenue qui se trouve en face l'hôpital Saint-Louis, fut aussi ouverte en 1836, sous le nom

Digitized by Google

d'avenue de l'hôpital Saint-Louis ; mais, en 1815, elle fut appelée avenue Richerand, du nom d'un chirurgien en chef de cet hôpital, mort en 1840.

La rue Sainte-Opportune date aussi de 1836. Elle fut ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 30 mai, qui avait décrété la création d'une rue pour communiquer de la rue de la Ferronnerie à celle des Fourreurs, dans l'axe de la fontaine des Innocents. Elle tire son nom de l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Opportune.

Enfin, une ordonnance royale du 14 décembre 1836, autorisa les sieurs Borniche et Crapez à ouvrir une nouvelle rue entre la rue Bleue et la rue Richer, qui fut nommée rue de Trévise, en mémoire du maréchal Mortier, duc de Trévise, victime de la machine infernale de Fieschi.

Les premiers mois de 1837 se passèrent sans incidents importants; cependant le 15 avril, le ministère fut de nouveau changé. M. Molé eut la présidence du conseil et les affaires extérieures, M. Barthe, la justice et les cultes; M. de Montalivet, l'intérieur; M. de Salvandy, l'instruction publique; M. Lacave-Laplagne, les finances. M. Martin (du Nord), conserva les travaux publics et M. de Rosamel, la marine.

Le 4 juin, les Parisiens attendaient avec impatience l'arrivée du duc d'Orléans qui, le 30 mai, avait épousé à Fontainebleau la princesse Hélène, de Mecklembourg-Schwerin et rentrait avec elle à Paris. L'entrée des jeunes époux fut une véritable fête publique à Paris : une foule immense s'était répandue sur le parcours du cortège, indiqué par une haie de soldats, et des acclamations retentirent lorsqu'on vit les voitures; la beauté du teint de la jeune princesse, la couleur blonde de ses cheveux, son maintien modeste charmèrent les regards.

Les Tuileries étaient en fête... mais, écoutons Mme de Girardin qui dit à ce propos, dans ses *Lettres parisiennes* : « La grande allée du jardin est devant nous. A droite, trois rangs de gardes nationaux, à gauche trois rangs de troupes de ligne. Derrière eux, la foule élégante et brillant de mille couleurs... pour encadrer le tableau. Les deux terrasses couvertes de monde, et puis de grands arbres partout; baissez les yeux et admirez ces parterres, ces innombrables touffes de lilas : tous ont fleuri le même jour! Quel parfum ! quel beau temps ! Le duc d'Orléans est à cheval auprès de la voiture de la reine. Mme la duchesse d'Orléans est une jolie Parisienne, une femme comme nous les aimons, nous qui faisons consister la beauté du visage dans la grâce de la physionomie, la beauté de la taille dans la grâce de la tournure. »

Les fêtes données à l'occasion de ce mariage comportaient l'inauguration du musée de Versailles, et le, 10 juin, la route de Paris à Versailles étaient sillonnée de gens qui se rendaient à l'ancienne résidence des rois et de promeneurs qui s'amusaient à les voir passer.

Le 14 juin, l'attaque simulée de la citadelle d'Anvers avait attiré devant l'Ecole militaire une foule si énorme, que le Champ de Mars, malgré son immensité, se trouva trop petit pour la contenir; il faut dire qu'à cette époque, le Champ de Mars était encore entouré de talus et de fossés, et fermé par des grilles. Tant qu'il s'agit d'entrer et de se placer, la chose se fit sans trop de difficulté, mais quand les dernières fusées furent tirées, tous ces milliers de personnes se hâtèrent de se diriger en même temps vers les grilles pour la sortie, et il en résulta un tumulte abominable. On entendit mêlés à des cris de rage, des gémissements lamentables. Sur quelques points de la place, et dans le voisinage de certaines issues trop étroites, la multitude s'était subitement resserrée, entassée, amoncelée, renversée sur elle-même, et des hommes dans la force de l'âge, des femmes, des enfants, des vieillards, périssaient étouffés misérablement.

« Qu'on juge de la consternation de Paris !

« Quiconque n'avait pas autour de lui tous ceux qu'il aimait se crut frappé.

« Et, comme il arrive toujours, la renommée en exagérant la catastrophe, agrandissait les alarmes; aussi, le gouvernement s'empressa-t-il de faire publier dans les journaux les noms des victimes. »

Et il y en avait un certain nombre, sans parler de ceux qui, contusionnés, éclopés, avaient pu sortir de la presse et rentrer chez eux, heureux d'en être quittes pour quelque membre foulé, ses habits déchirés et sa bourse disparue.

Ce fut à partir de ce moment que les grilles du Champ de Mars furent enlevées et qu'on nivela les talus.

Des secours furent distribués par ordre du duc d'Orléans aux familles des victimes, et le bal qui devait être offert par la ville à la famille royale le 15 juin, fut remis à la semaine suivante.

Ce fut le 26 août 1837 que le premier chemin de fer partant de Paris fut livré à l'exploitation. C'était le chemin de fer de Paris au Pecq, et nombre de curieux se pressaient sur son parcours pour voir passer le train : c'était alors la nouveauté à la mode.

Dans la session de 1837, le gouvernement présenta aux Chambres un vaste plan de chemins de fer devant relier la capitale avec les frontières, mais ce plan fut ajourné, et le petit chemin de fer du Pecq, ou plutôt de Saint-Germain, demeura une sorte d'essai qui ne devait pas tarder à être adopté partout.

« Ce serait, a dit avec beaucoup de vérité M. Joanne, une intéressante et instructive histoire que celle de l'établissement des chemins de fer en France, véritable drame dont le dénouement a satisfait tout le monde, sauf quelques

Digitized by Google

égoïstes et quelques sots, mais dont les émouvantes péripéties resteront de tristes témoignages de la légèreté, pour ne pas dire de la sottise française. »

On construisit l'embarcadère du chemin de fer de Saint-Germain sur la place de l'Europe; il fut reporté rue Saint-Lazare, après la concession du chemin de fer de Versailles. L'ouverture successive des lignes de Paris au Havre, à Cherbourg, à Dieppe, etc., des tronçons de chemins de fer qui desservirent le bois de Boulogne, Argenteuil, etc., nécessita des agrandissements considérables.

Ce fut alors que, pour faciliter le service de ces voies, on jeta un pont sur la place de l'Europe, au sortir de laquelle le train se fraye un chemin à travers le quartier des Batignolles, et c'est partie en tranchée, partie en tunnel, qu'il peut gagner la plaine de Clichy et atteindre les bords de la Seine.

L'embarcadère de la rue Saint-Lazare a la forme d'un triangle tronqué à son sommet. Sous les deux corps de bâtiments latéraux règnent des galeries couvertes qui conduisent les piétons au vestibule élevé de treize marches au-dessus du niveau de la cour d'entrée.

« En face de l'escalier principal, lisons-nous dans *Paris illustré*, qui aboutit à une salle des pas perdus commune aux diverses lignes, sont les bureaux de distribution des billets pour Saint-Germain (et la ligne du Nord); dans une galerie placée à droite, du côté de la rue d'Amsterdam et parallèlement à celle-ci, se trouvent ceux des chemins de fer de Normandie, ainsi que les salles d'enregistrement des bagages. Enfin, on monte à gauche, dans le vestibule, à une immense salle où se délivrent les billets pour les chemins de fer de banlieue et la ligne de ceinture. »

Depuis bien des années, le public se plaint de l'insuffisance de la gare de l'Ouest; le percement de la rue de Rome l'a dégagée d'un côté, mais du côté de la rue d'Amsterdam elle est impraticable, des embarras de voitures y sont fréquents, et on attend avec impatience le moment où la rue d'Amsterdam, démolie sur sa droite, depuis la rue Saint-Lazare jusqu'à la rue de Londres, sera fondue avec le passage Tivoli, ce qui donnerait le débouché nécessaire aux sorties de la gare ménagées sur la rue d'Amsterdam.

En 1837, on songea à réédifier la prison de la garde nationale. Une sorte de grange, s'élevant entre deux murs et située rue de la Gare, n° 92, derrière le Jardin des plantes, entre la Seine et le chemin de fer d'Orléans, se trouva disposée pour devenir à son tour l'hôtel des Haricots; mais l'agrandissement de la gare d'Orléans, ayant, en 1864, nécessité la démolition de ce dernier édifice, une maison de la rue Boulainvilliers fut à son tour désignée pour servir de prison aux gardes nationaux réfractaires au service.

Ce fut aussi dans la même année que fut ouverte, dans la rue de Bourgogne, l'église ou plutôt la chapelle de Sainte-Valère, qui remplaçait l'église de même nom, auparavant située rue de Grenelle-Saint-Germain; mais cette chapelle fut supprimée lorsque l'église Sainte-Clotilde fut construite, non loin de là.

Quand du boulevard du Prince-Eugène on se dirige vers le cimetière du Père-Lachaise, par la rue de la Roquette, on arrive bientôt à une petite place complantée d'arbres.

C'est la place de la Roquette, dont le nom seul évoque de sinistres souvenirs; c'est là que se dresse l'échafaud, c'est là que les grands criminels expient leurs horribles forfaits.

De l'autre côté, à droite, s'élève un grand mur rigide, nu, noirci par le temps. Ce mur sert de rempart au dépôt des condamnés, communément désigné sous le nom de la Grande-Roquette.

Cette prison, a été construite en 1837 par l'architecte Gau, pour remplacer la maison de Bicêtre, consacrée tout entière aux aliénés.

M. Léopold Laurens l'a exactement décrite dans les *Grands jours de l'échafaud*. Nous lui empruntons ce qui suit :

« La Roquette est une prison solide, et à première vue, sa solidité doit exciter la surprise et faire naître le désappointement le plus complet chez tout individu qui pourrait concevoir l'espérance d'un déménagement clandestin.

« Avant d'en sortir, on paye forcément son terme, le déménagement à la *cloche de bois* s'y trouve tout à fait étranger.

« En effet, figurez-vous un immense carré dont trois côtés sont formés par des murs épais d'un mètre, ayant plus de huit mètres de hauteur, et le quatrième par un avant-corps de bâtiment contenant, à droite, un corps de garde muni de tous ses accessoires obligés, créneaux, plates-formes, meurtrières; à gauche, la loge du premier guichetier, entre deux portes!... quelles portes! Dans un instant nous les compterons en en faisant l'anatomie descriptive.

« Revenons aux murailles.

« En dedans du premier mur, première séparation entre l'homme qui respire l'air libre et le malheureux qui, par sa faute, gémit dans la captivité; un espace de quinze mètres est parcouru jour et nuit par de vigilantes sentinelles dont les fusils ne sont pas toujours vides; c'est là le premier chemin de ronde, séparé du second par des murailles de même style et de même proportion que les premières.

« Entre ces seconds murs et ceux des bâtiments, second chemin de ronde où, comme dans le premier, s'exerce sans relâche la vigilance de sentinelles bien armées. Les murs de construction, solidement bâtis, offrent des ouvertures, il est vrai, car il faut que l'air et la lumière y pénètrent; mais l'air qu'on y respire, quoique très pur, les rayons de lumière qui éclairent toutes

Digitized by Google

ces infortunes, tout cela passe à travers un tamis de barreaux et de grilles de fer dont l'épaisseur et la force d'adhésion doivent désespérer la patience et le courage des plus avides d'évasion, et ce n'est pas peu dire... Oui, ainsi que nous le disons plus haut, l'évasion est encore à l'état de problème à la Roquette, et avouons que c'est bien heureux, car, au milieu de la population qui l'habite, il y a des êtres auxquels la mutilation, l'assassinat, le meurtre, ne seraient qu'un jeu, si, à l'aide même de ces moyens, ils avaient l'espoir de reconquérir la jouissance de la liberté.

« Le lieu le plus rapproché de la clôture intérieure, c'est le grand préau. Eh bien, retournons à l'entrée de la prison, comptons et examinons les portes qui interdisent la sortie aux détenus.

« Une épaisse porte de chêne, secondée par une énorme porte de fer, sépare la voie publique d'une cour de service qui précède l'entrée du greffe... Déjà deux portes. On parvient au vestibule par une troisième dont l'épaisseur est de huit centimètres. Ici s'arrêtent les pas de ceux qui n'ont pas le triste privilège de pénétrer dans l'intérieur de la prison. Triste privilège pour le détenu, triste privilège pour l'homme que ses fonctions mettent en rapport avec lui; car,

Promenoir cellulaire à la Roquette.

croyez-le, la vue de cette pauvre humanité si dégradée, tant avilie, fait bien mal à un cœur tant soit peu sensible, et le bien qu'on lui fait n'est qu'une faible compensation de toutes les angoisses qu'enfante le spectacle de ses hideuses misères; mais continuons de compter les portes.

« Trois et une font quatre, dirons-nous, en frappant sur l'énorme grille de fer qui roule sur ses gonds et nous laisse toucher la cinquième. Celle-ci est en bois et donne entrée sur un corridor de deux mètres de largeur, puis une autre porte semblable, six; puis vous voyez le grand préau à travers les énormes barreaux de la septième. Maintenant voulez-vous compter tous les obstacles qu'aurait à franchir le détenu qui tenterait de s'évader de sa cellule?... Comptons : porte de fer au bas de l'escalier, huit; porte de fer à l'entrée de la section des bâtiments, neuf; et enfin, porte de la cellule, dix... dix portes!... et je ne dis pas comme elles sont fortement ferrées, je ne vous parle pas des serrures pesant plus de dix kilogrammes.

« L'évasion est donc impossible, et ce qui le prouve plus que la description que l'on vient de lire, c'est que le prisonnier le plus fameux par ses évasions, B..., a passé par la Roquette et il n'a jamais pu en sortir, et pourtant cet homme était arrivé comme Latude, à sa trentième évasion en 1844.

« De ce que nous avons dit, il faut conclure que, lorsque les nombreuses portes de la Roquette se sont fermées derrière un condamné, il lui est matériellement impossible d'en sortir, à moins qu'un ordre ne les fasse s'ouvrir, ce qui n'arrive que dans trois circonstances :

« Quand le condamné est légalement rendu à la liberté;

« Quand il monte dans la voiture cellulaire pour se rendre à une prison centrale ou aux ports d'embarquement d'où il doit partir pour Cayenne;

« Enfin, quand sa dernière heure a frappé et qu'il est conduit à l'échafaud.

« Hors ces trois cas, portes et murailles sont impénétrables.

Digitized by Google

Écoutons à son tour M. Maxime Du Camp :

« Cette prison est célèbre parmi les malfaiteurs, car elle sert d'antichambre à la guillotine; elle est établie d'après le système Auburnien; les prisonniers, réunis pendant le jour dans de grands ateliers, travaillent à des œuvres de ferronnerie, à des préparations de cuir et à d'autres métiers faciles à apprendre.

« En 1868, le mouvement des entrées a été de 2,020, celui des sorties de 2,324; 357 détenus restaient sous clef au 31 décembre, et les journées de travail ont été au nombre de 177,915. C'est une prison qui n'a rien de particulier; les cours en sont larges et très aérées, et la discipline y est plus sévère que dans les autres maisons de détention du département de la Seine. A certain jour, elle s'anime; la grille et la lourde porte qui ferment l'entrée s'ouvrent pour laisser pénétrer dans la première cour un grand omnibus à quatre chevaux, qui vient chercher les centrals et les forçats pour les conduire au chemin de fer. »

Un corridor des cellules.

Un quartier est exclusivement réservé aux condamnés à mort. « Par une sorte d'ironie que sans doute l'architecte n'a pas cherché, ce quartier, isolé de tous les autres, touche à l'infirmerie.

» Il y a au-delà des cours et derrière des verrous qui défient l'effraction, trois cellules, propres, aérées, fort grandes. Dix pas de long sur cinq de large, une couchette, une table, deux ou trois chaises, un poêle meublent cette chambre peinte en jaune et éclairée par une fenêtre grillée, treillagée et placée assez haut pour qu'un homme ne puisse l'atteindre que très difficilement. Comme à la Conciergerie, le condamné n'a pas une minute de solitude, toujours il a près de lui un gardien et un soldat du poste de sa prison qui sont relevés de deux en deux heures. »

La fenêtre donne sur le premier chemin de ronde, et, si le condamné pouvait regarder par les vitres, il verrait qu'une sentinelle surveille cette baie garnie de fer et ouverte dans une muraille en pierres meulières de deux mètres d'épaisseur. Les précautions sont bien prises, il faudrait l'anneau de Gygès pour déjouer une surveillance si activement soupçonneuse.

Ce fut en l'année 1837 que les salles d'asile, dont la première installation, à Paris, remonte à 1823, reçurent une organisation régulière et une existence légale. On sait que ces établissements sont ouverts aux enfants de deux à six ans, qui y reçoivent pendant le jour les soins de surveillance maternelle que leur âge réclame. Divers décrets en ont réglé l'organisation.

Réservoir des eaux de la prison.

Le 13 février 1837, le ministre de l'Intérieur avait décidé, que les rues du Chevet-Saint-Landry et Saint-Pierre-aux-Bœufs, deviendraient une seule et même rue, qui fut ouverte dans des conditions de salubrité, bien différentes de celles particulières aux rues du vieux Paris, et bientôt, une large voie, bien aérée, bordée de constructions modernes, remplaça les deux ruelles étroites où la circulation, était devenue aussi difficile que dangereuse; on lui donna le nom du pont d'Arcole.

La rue de Bercy-au-Marais date aussi de 1837; elle remplaça l'ancienne rue du Hoqueton, qu'on appelait aussi rue de la Réale; on la nomme depuis rue de Bercy-Saint-Jean; c'est aujourd'hui, la continuation de la rue de la Verrerie.

La cité Berryer, qui occupe l'emplacement de

Digitized by Google

l'ancien passage du marché d'Aguesseau, devint une cité en 1837, on lui donna le nom de l'avocat qui s'illustra par sa parole.

On trouve encore, dans la même année, le percement de la rue Guy-la-Brosse, ouverte sur des terrains provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Victor; on lui donna le nom du médecin de Louis XIII. Et la rue des Acacias, dans le XVIIIe arrondissement.

Ce fut en 1837 que fut ouvert, dans la rue de la Chaussée d'Antin, le casino Paginini, dans l'hôtel Mallet. C'était une maison de jeu, dans laquelle on donnait des concerts et des bals. Il n'eut qu'une existense éphémère, et disparut peu de temps après sa fondation. Dans le local qu'il occupait, fut longtemps établie la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

La rue Meyerber a nécessité sa démolition.

Enfin, en 1837, sur les dessins de M. Lance, fut construit sur le boulevard Bonne-Nouvelle, un grand bazar qu'on appela les galeries du commerce et de l'industrie, puis, plus tard, le palais Bonne-Nouvelle. Comme palais, il laisse à désirer; cependant il a eu tant de fortunes diverses qu'on ne saurait le chicaner sur son titre. Le 16 janvier 1839, le Vaudeville, vint s'y établir à la suite de l'incendie de la salle qu'il occupait rue de Chartres, et il y resta jusqu'au 16 mai 1840.

En 1849, c'était un théâtre dirigé par un sieur Perruche et le 11 mars, il annonçait pompeusement une pièce de MM. Gourdon de Genouillac et Jules de la Guette, le *Droit au travail*, qui ne fit pas la fortune du directeur, car, dès le lendemain de la première représentation, il fermait son théâtre et disparaissait; la pièce fit de même.

Mme Castelli prit, en 1850, la direction de ce théâtre, et y représenta des tableaux vivants et des pièces à spectacle; M. de Genouillac, désireux de tirer une éclatante revanche de l'insuccès du *Droit au travail*, céda à la nouvelle directrice, moyennant une forte somme — 60 francs — un vaudeville-pantomime en 5 tableaux, *Hayda, la perle des Tropiques*. Mme Castelli déclara la pièce charmante, mais la fit refaire par un autre qui en tira un divertissement qui fut joué en mars 1851, sous le titre : *Une fête au Brésil*; un musicien de talent, M. Adolphe de Groot, en fit la musique et le succès vint.

Cependant la direction ne se soutint pas bien longtemps.

Un grand café-concert, dirigé par M. Goubert qui devait plus tard fonder l'Alcazar, occupa alors le palais Bonne-Nouvelle, qui finit par devenir un grand magasin d'articles de ménage.

En 1837-38, on vit aussi un nouveau théâtre se construire dans la rue Pascal, sous la direction de M. Allart architecte; il fut inauguré le samedi 22 décembre 1838; on y jouait des drames et des comédies-vaudevilles. Larousse lui a consacré un article intéressant.

« C'est, dit-il, l'un de ceux qui ont eu à Paris, l'existence la plus accidentée, la plus misérable et la plus difficile. Situé dans la rue Pascal, en plein quartier Mouffetard, placé au milieu d'une population pauvre, laborieuse, et souffrante, sa carrière devait nécessairement se ressentir d'un entourage si fâcheux et si peu propice. Il faut noter d'ailleurs, comme un point fort curieux, que la salle du théâtre Saint-Marcel était coquette, élégante, spacieuse, parfaitement aménagée. Elle avait été ouverte, vers la fin de 1838, par un directeur dont le nom est oublié aujourd'hui et qui s'était entouré d'artistes de quinzième ordre, groupés non sans difficulté autour d'une aussi maigre entreprise. On jouait un peu tous les genres au théâtre Saint-Marcel, qui on le pense bien, n'excitait ni la jalousie, ni les convoitises de ses confrères de la capitale, mais on y représentait surtout le vaudeville et le drame. Un, deux, trois, dix directeurs s'y succédèrent rapidement et à intervalles rapprochés, tous aussi malheureux les uns que les autres. L'infortuné théâtre passait son temps à ouvrir et à fermer ses portes, et ses non moins infortunés maîtres y mangeaient invariablement le peu d'argent qu'ils y avaient apporté, ou quittaient la place en faisant des dupes.

« Enfin, vers 1860, on put croire que le sort allait se lasser de s'acharner ainsi sur un établissement, dont la malchance avait été jusque-là si évidente. Un de nos plus grands comédiens, un des plus solides et des plus dévoués soutiens du romantisme lors de sa splendide éclosion, notre excellent Bocage, à la fois artiste érudit et lettré, entreprit de tirer de sa torpeur le théâtre Saint-Marcel. » Il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs; en vain il forma une troupe de véritables artistes, il joua une comédie de M. Paulin Niboyet, un opéra inédit de Louis Lacombe, il attira la presse à son théâtre, tout fut inutile : il perdit, dans cette malheureuse direction, ses dernières ressources et, en 1868, le théâtre Saint-Marcel fut démoli.

Le théâtre de Batignolles date aussi de 1838; il fut construit par les soins d'une société financière, sur un terrain appartenant à M. Puteaux l'un des fondateurs.

Le privilège du théâtre concédé aux frères Seveste, fut successivement exploité par eux, puis par MM. Libert et Gaspari qui s'associèrent pour la direction commune des théâtres de Batignolles et de Montmartre. Ils ne tardèrent pas à se séparer, M. Libert prit Montmartre seul, et M. Gaspari garda Batignolles.

Il échangea plus tard cette direction contre celle du théâtre Beaumarchais, et, en 1852, M. Chotel devint directeur de celui de Batignolles après la mort de M. Seveste; il fut investi personnellement de l'exploitation.

Sous la direction de M. Gaspari, plusieurs

Digitized by Google

grandes pièces écrites spécialement pour cette scène, furent représentées. M. Chotel monta aussi plusieurs ouvrages importants inédits, entre autres l'*Orient* grande pièce militaire par M. Labrousse; l'*École des pères*, comédie en cinq actes par M. de Beaufort, qui fut depuis directeur du Vaudeville; *Batignolles au pied du mur*, par MM. Gourdon de Genouillac et Paul Michel, etc.

Nombre d'acteurs en renom, ont fait leurs premières armes sur cette petite scène; nous nous rappelons Lafontaine, Parade, Nertann, Gibeau, Désiré, Daubray, William, Émile Thierry, Lassouche, Valaier, Manstein, Grivot, Mmes Ramelly, Mme Grivot, etc.

A la mort de M. Chotel, survenue en 1873, Mme Chotel continua l'exploitation du théâtre; la salle fut entièrement restaurée et c'est aujourd'hui une entreprise théâtrale des plus heureuses et des mieux menées.

Epuisons la question des spectacles puisque nous y sommes.

Ce fut en 1838, que l'architecte Hittorff construisit aux Champs-Élysées, pour le compte du colonel Langlois, une vaste rotonde de 40 mètres de diamètre sur 15 mètres d'élévation. Cet édifice élégant et d'une grande solidité, avait la charpente du comble soutenue par des cables de fil de fer, lesquels étaient retenus à douze contreforts sortant d'une galerie extérieure.

Cette rotonde était destinée à l'établissement d'un panorama dans lequel le colonel Langlois, exhiba successivement l'*Incendie de Moscou*, la *Bataille d'Eylau*, la *Bataille des Pyramides*. Lors de la construction du palais de l'Industrie pour l'exposition universelle de 1855, la rotonde de Langlois fut démolie; nous la verrons reparaître, non loin de son premier emplacement.

Ce fut le 28 avril 1838, que fut fondée la Société des gens de lettres, par une quarantaine d'écrivains représentant les différents genres de littérature, et dont trente et un étaient encore existants au 1er janvier: 1881 c'étaient MM. Altaroche, Audebrand, Barbier, de Bast, Berthet, Berthoud, Brot, Cellicz, Claudon, Couailhac, David, Delrieu, Doucet, Durand, Enault, Gonzalès, Halévy, Hugo, de Labedollière, Legouvé, Martin, Merruau, Michiels, Nisard, Pyat, Rolle, Marco de Saint-Hilaire, Sandeau, Second, Thierry et Tilleul.

Depuis, le nombre des sociétaires s'est considérablement augmenté, la société est devenue une institution solide et ainsi que nous le disions dans le rapport que nous fûmes chargé de présenter à l'assemblée générale du 11 avril 1880: « ceux de nos aînés, qui peuvent comparer ce qu'elle était en 1840 à ce qu'elle est aujourd'hui, sauront témoigner des efforts persistants qu'elle n'a cessé de faire pendant ces quarante ans, pour arriver au développement qu'elle a pris, et pour obtenir l'autorité qu'elle a conquise par une lutte bravement engagée et vaillamment soutenue, au nom du bon droit contre l'abus et la routine. »

Le but de cette société est de s'opposer à la reproduction illicite des œuvres de ses membres, et, pour cela, elle consent des traités avec les journaux de France et de l'étranger qui leur permettent de les reproduire moyennant un prix déterminé. De plus, elle assiste ses membres en toute occasion et a formé des caisses de secours et de retraite à leur intention exclusive.

La société universelle des sourds-muets date aussi de 1838. Elle fut réorganisée en 1867. Elle s'occupe de compléter l'instruction des sourds-muets et de favoriser le développement de leur intelligence. Elle tient, deux fois par semaine, des cours gratuits et publics.

Le 12 juin 1838, est une date célèbre à Paris.

Ce fut ce jour-là que débuta sur la scène de la Comédie française une petite juive que les boulevardiers d'alors connaissaient sous le nom de la petite George et qui chantait à la porte des cafés. Un jour, elle chantait la complainte du *Juif-Errant*, devant le café des *Bains Chinois* en grelottant de froid, le musicien Choron la remarqua, la complimenta sur sa voix et la conduisit à l'Institut de musique chrétienne.

De là, elle passa à la salle Molière, puis au Conservatoire, au Gymnase, et enfin à la Comédie française.

On la nommait alors Rachel!

Elle débuta dans *Horace*, par le rôle de Camille.

« Le public, d'abord, ne la comprit pas: dit l'auteur de *Petites pages d'histoire*, c'était l'inconnu. Elle s'avançait vers lui avec de simples balancements de corps, elle lui parlait avec une diction brève, naturelle; sa passion contenue débordait à peine. Le feu sacré, rayonnait à peine à travers cette lampe d'albâtre; rien ne lui indiquait encore que le Seigneur avait marqué de son divin blason le front de la pauvre fille qui chantait les couplets du Juif-Errant.

« Mais lorsque, les lèvres imprégnées de fierté, de dédain, d'ironie, elle eut commencé l'imprécation fameuse, et que, lasse d'émotion et non pas assouvie, elle jeta à Rome la malédiction sublime:

Moi seule en être cause et mourir de plaisir!

la salle faillit s'écrouler sous une triple salve d'applaudissements. « La pythonisse de Virgile arrivait » *Deus, ecce Deus!* Comme la tragédie antique, comme la Melpomène de Phidias, et de Zeuxis, la tragédienne était transfigurée.

« L'apparition de Mlle Rachel était une contre-révolution. On revenait au grand siècle avec ses chefs-d'œuvre et la diction recommandée par les maîtres. La tragédienne, simple, logique, ironique et passionnée tour à tour, mettait en action la morale de Shakespeare: « Rendez,

Digitized by Google

disait le poète anglais, ce discours comme je l'ai prononcé devant vous d'un ton facile et naturel. »

Après la chute du rideau, l'auteur d'*Agamemnon* entrait au foyer des artistes s'écriant avec enthousiasme en parlant de la débutante :

— Elle n'est pas jolie, mais quel talent, mais quelle intelligence supérieure et quelle espérance!

Le succès de Rachel se fit d'abord dans les coulisses du théâtre, dans le foyer des artistes et à l'orchestre. La presse ne s'en mêla que plus tard, et M. Jules Janin fit son éloge, le 10 septembre, dans les *Débats*. Bientôt les salons du faubourg Saint-Germain reçurent et applaudirent la jeune tragédienne et le gouvernement de Juillet, qui avait la prétention d'encourager et de protéger les arts, donnait à la nouvelle Hermione une bibliothèque composée d'auteurs classiques. La dernière représentation qu'elle donna à la Comédie française eut lieu le 23 juillet 1855.

De Rachel à Molière la transition est facile :

A plusieurs époques, il avait été question d'élever à Paris un monument à Molière; dès 1773, Lekain avait proposé aux comédiens français de consacrer le produit d'une de leurs représentations à l'érection d'une statue.

Sous la Restauration, il fut aussi grandement question de faire quelque chose en ce sens, mais ces divers projets furent toujours ajournés; enfin, en 1838, une circonstance imprévue permit de reprendre avec succès le projet. Une maison récemment acquise par la ville de Paris venait d'être abattue rue Richelieu, précisément en face de celle où Molière était mort.

Sur cet emplacement demeuré libre, on résolut d'ériger une fontaine qui remplacerait celle de la rue Traversière et que surmonterait une statue de nymphe : ce fut alors que M. Régnier, sociétaire de la Comédie française, pensa qu'au lieu de cette figure allégorique, dont l'exécution était confiée à M. Seurre, il serait mieux d'inaugurer, à cette place, la statue de Molière élevée au moyen d'une souscription nationale; que ce serait là un lieu bien choisi, à raison du double voisinage de la maison où Molière est mort et du Théâtre Français.

Cette idée fut adoptée, les membres du comité d'administration de la Comédie française se portèrent souscripteurs à l'unanimité, et dans la même séance, il fut décidé qu'on donnerait une représentation à bénéfice à laquelle les autres théâtres royaux seraient appelés à concourir.

Par une délibération en date du 21 juin 1838, le conseil municipal appliqua à l'érection du monument consacré à Molière, une somme de 41,000 francs, votée le 16 août 1837 pour la construction d'une fontaine à l'angle de la rue Traversière. En outre, un vœu unanime décida que la ville de Paris souscrirait pour une somme de 30,000 francs.

Réalisant alors le montant des offrandes obtenues, la commission versa une somme de 40,000 francs, ce qui, avec les crédits alloués par la ville, compléta un chiffre disponible de 111,000 francs suffisant pour commencer les travaux, mais la dépense présumée devait être de beaucoup supérieure à cette somme.

Le conseil municipal autorisa le préfet de la Seine à acquérir au nom de la ville, la maison située au n° 41 de la rue Richelieu et dont la démolition donna toute la place nécessaire.

En même temps, les chambres appliquèrent aux frais du monument un crédit de 100,000 francs. Ce qui permit d'employer environ 375,000 francs pour l'érection de la fontaine.

Ce fut l'architecte Visconti qui fut chargé de son exécution.

Sur le soubassement s'élève un ordre corinthien accouplé, au milieu duquel s'ouvre une niche circulaire, portant sur sa clef une table de marbre avec cette date, 1844. Le fronton, dans le goût de Mansart, supporté par un riche entablement dont la frise est ornée de mascarons et de branches de laurier, offre à son centre la figure assise d'un génie qui couronne le poète.

« Les lignes des faces latérales, dit M. Leynadier, à qui nous empruntons ces détails, viennent se renouer à celles de la façade principale, qui forme en quelque sorte, le frontispice, au devant duquel s'élève le piédestal en marbre blanc portant la figure de Molière.

« Cette figure en bronze, assise dans un fauteuil, est l'ouvrage de M. Seurre aîné.

« Au-dessous de chaque côte du piédestal, sont deux statues en marbre, dues à M. Pradier; figures allégoriques, l'une sérieuse, l'autre enjouée et représentant le double aspect de la Comédie de Molière. La liste chronologique des ouvrages du poète se déroule sur des légendes, à la main de ces deux muses.

« Au bas est un bassin octogone qui reçoit l'eau jaillissante de trois têtes de lion.

L'inscription suivante fut gravée sur le piedestal :

A MOLIÈRE
NÉ A PARIS
LE XV JANVIER MDCXXII
MORT A PARIS
LE XVII FÉVRIER MDCLXXIII
—
SOUSCRIPTION NATIONALE

Le monument fut inauguré le 15 janvier 1844, en présence du corps municipal, des cinq académies, de l'Institut, des sociétaires de la Comédie française, de la Commission de souscription, des députés de la Seine, de la Commission des auteurs dramatiques, du Comité de la Société des gens de lettres, de la Commission des artistes dramatiques, etc.

Digitized by Google

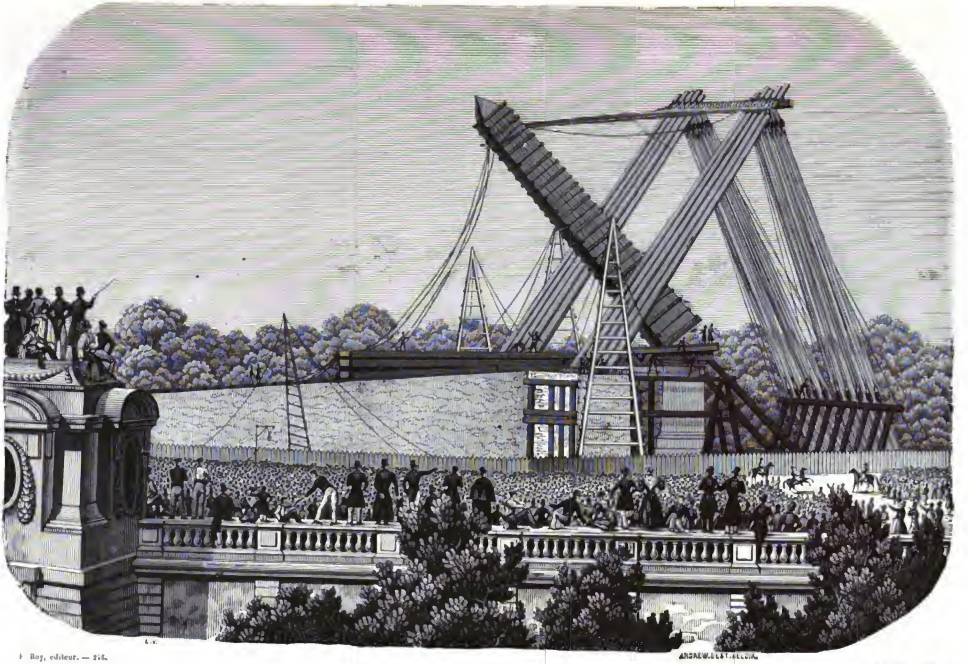

F. Roy, éditeur. — 246.

Imp. Charaire et fils.

Érection et pose de l'Obélisque, 25 octobre 1836.
(D'après une estampe faite à l'époque.)

Digitized by Google

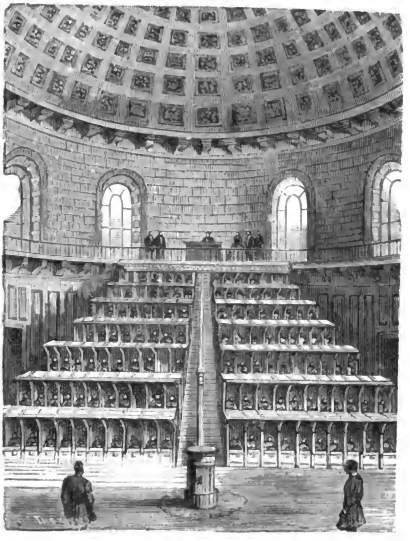

Intérieur de la chapelle des jeunes détenus.

Une enceinte avait été disposée pour recevoir le cortège et une estrade s'élevait en avant du monument. La maison où mourut Molière avait été tendue en velours cramoisi, rehaussé de glands et de crépines d'or. L'inscription suivante gravée sur une tablette de marbre, était entourée d'une couronne de lauriers.

MOLIÈRE EST MORT DANS CETTE MAISON
LE 17 FÉVRIER 1673, A L'AGE DE 51 ANS

De distance en distance, avaient été placées des bannières rehaussées d'or et couronnées de lauriers, sur lesquelles on lisait les titres des ouvrages de Molière.

A midi, le cortège, parti du Théâtre-Français, arriva devant le monument qui fut découvert aussitôt, au bruit des acclamations et au son de la musique militaire.

Divers discours furent prononcés. Le préfet de la Seine procéda ensuite au dépôt dans le monument d'une boîte de métal contenant:

1° La médaille d'inauguration, d'un module de 56 millimètres, ouvrage de M. Cannois, et représentant d'un côté la tête de Molière, d'après la statue du monument, avec cet exergue : MOLIÈRE 1622-1673 ; et de l'autre, la façade géométrale du monument avec ces mots : INAUGURÉ EN 1844. SOUSCRIPTION NATIONALE.

2° Le livret historique publié par la commission de souscription

3° Les œuvres de Molière en un volume.

4° L'histoire de la vie et des ouvrages de Molière.

La fête de l'inauguration se termina par le couronnement de la statue. Le comte de Rambuteau ayant ceint de lauriers le front de Molière, MM. Etienne, Halévy, Arago, Taylor et Viennet déposèrent à ses pieds cinq couronnes, et le cortège revint dans le même ordre à la Comédie-Française.

Le total général des frais de toute sorte, y compris ceux d'inauguration, s'élevèrent à 457,763 fr. 17 cent

Digitized by Google

L'exécution capitale d'un sieur Victor Jadin eut lieu le samedi, 21 juillet, à 8 heures du matin. Il avait été condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises du 14 du même mois, pour avoir assassiné une femme, rue des Petites-Écuries.

Il y eut peu de monde à cette exécution, que rien ne signalait à la curiosité publique.

Une autre, la seconde de l'année, qui se fit dans la matinée du 15 décembre, fut aussi solitaire. Il faisait grand froid et les amateurs de fortes émotions y regardèrent à deux fois avant de courir, dès huit heures du matin, au rond-point de la barrière Saint-Jacques, pour voir couper le cou à F. A. Perrin, âgé de vingt-quatre ans, typographe de la rue Transnonain, condamné à mort pour tentative d'assassinat sur deux femmes habitant la maison où son père était portier.

Ce fut le premier condamné qui partit de la prison de la Roquette pour se rendre au lieu de l'exécution, et le malheureux, transi de froid, grelottait si fort, que l'exécuteur des hautes œuvres, ému de compassion, lui mit son manteau sur les épaules.

Ce fut le 16 juin que fut votée à la Chambre des députés, la loi accordant une concession de soixante-dix ans à la compagnie Casimir Lecomte, constituée au capital de 40.000,000 de fr. pour l'exploitation du chemin de fer d'Orléans.

Les premières études de ce chemin de fer avaient été commencées en 1830 et, dès 1835, on avait entrepris les premiers travaux d'une gare qui fut élevée par l'architecte Collet et terminée par Renaud. Cette gare, située entre la Salpêtrière et la Seine, occupe une superficie d'environ 50,000 mètres, pour ses bâtiments d'arrivée et de départ les bureaux d'administration, les cours, les voies principales de croisement et de garage.

Au fur et à mesure que des lignes nouvelles furent ajoutées au parcours primitif, on dut augmenter cette gare, beaucoup moins importante à l'origine, qu'elle l'est aujourd hui.

Les travaux du chemin de fer d'Orléans ont été exécutés par M. Julien, avec le concours de MM. Deberne, Thoyot et Mourlhon, ingénieurs des ponts et chaussées.

Le 24 août 1838, à 2 heures de l'après-midi, le comte de Paris, fils du duc d'Orléans, naquit au château des Tuileries, au pavillon de Marsan; une foule nombreuse stationnait dans la cour, devant le pavillon, au moment où une salve de 101 coups de canon, tirée aux Invalides, annonça qu'un prince venait de naître. Des acclamations, des vivats se firent entendre, la nouvelle se répandit vite dans toute la ville et au dire des journaux ministériels, des marques de satisfaction se produisirent partout.

Une loi de 1838 décida la construction d'un bâtiment spécial pour l'institution des jeunes aveugles. Ce fut sur le boulevard des Invalides qu'il fut édifié par M. Philippon, architecte.

On entre, sur le boulevard, par une grande grille élevée entre deux pavillons, et précédant une cour dont les deux côtés sont occupés par de petits jardins. Le fronton qui décore la façade a été sculpté par M. Jouffroy et représente Valentin Haüy (fondateur de l'institution, nous l'avons dit plus haut) entouré d'un groupe de jeunes gens et de jeunes filles aveugles. Au milieu de la cour est élevée sa statue. Les bâtiments forment un ensemble parfaitement approprié à la destination de l'édifice.

On y remarque la salle d'exercices, aussi sonore qu'élégante, présentant deux rangs de colonnes en stuc et pouvant contenir un millier de personnes, et la chapelle ornée de peintures remarquables par M. Lehmann. L'orgue est de M. Cavaillé-Coll.

Ce fut à partir de 1843 seulement, que les jeunes aveugles purent prendre possession de leur nouvelle demeure; aussitôt après, un nouveau règlement fut rédigé; il est encore en usage, sauf quelques légères modifications.

L'Institution est administrée, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, par un Directeur assisté d'une commission consultative. Le personnel des employés aux services administratifs se compose d'un receveur, d'un économe et d'un secrétaire de la direction.

Un aumônier est attaché à l'établissement

Le service de santé comprend un médecin, un médecin-adjoint, des médecins consultants et un chirurgien dentiste.

Le personnel du corps enseignant se compose, dans le quartier des garçons, de treize professeurs aveugles et de quatre professeurs voyants. Dans le quartier des filles, l'enseignement est donné, sous l'autorité d'une institutrice, par cinq dames, professeurs aveugles, une dame professeur voyant et deux dames surveillantes.

Trois surveillants et un adjoint, sous les ordres d'un surveillant en chef, sont chargés d'assurer l'accomplissement fructueux des diverses études et du travail manuel dans le quartier des garçons. L'éducation est presque complètement laissée au service de surveillance.

Les élèves sont admis à titre de pensionnaires ou de boursiers.

A leur entrée, et pendant les trois premières années, les élèves reçoivent l'enseignement primaire, lecture et écriture, grammaire et arithmétique élémentaire, etc., ils passent ensuite à la division supérieure et les élèves des deux dernières années suivent un cours de législation usuelle.

L'enseignement donné est essentiellement pratique.

L'Institut d'Afrique fut aussi fondé à Paris, en 1838, dans le but de concourir à la civilisation et à la colonisation universelle de l'Afrique.

Le percement de la rue de Rambuteau, autorisé par ordonnance du 5 mars 1838, fut la première

Digitized by Google

grande voie ouverte à travers Paris pour en changer la physionomie, et ce fut la base du système de transformation à outrance que devait, vingt ans plus tard, mettre à exécution M. Hausmann.

« Exécutée aussitôt que conçue, dit un écrivain humoristique, la rue de Rambuteau s'est élevée comme par enchantement, poussant ses maisons l'une après l'autre, comme des pions sur un damier ; elle s'est avancée du levant au couchant, à travers Paris, renversant tout ce qui lui faisait obstacle, ruelles et rues, palais et bouges, rognant par ci, coupant par là, maniant la truelle et le marteau, édifiant et démolissant tout à la fois, si bien qu'un beau matin, les fripiers de la rue Saint-Avoie, les chapeliers qui avaient fait élection de domicile à la rue des Ménétriers, les rogomistes de la rue Quincampoix, les bonnetiers de la rue Saint-Denis et toute l'honorable corporation des dames de la halle, virent avec effroi des gravois qui tombent, des marteaux qui frappent et des scies qui grincent, et s'avancer gravement, résolument, impitoyablement cette rue nouvelle et inattendue.

« Ce fut un coup de foudre, une désolation générale dans le quartier, une clameur formidable. »

Malgré tout, ce premier moment de belle indignation passée, on ne tarda pas à reconnaître que cette puissante artère ouverte à la circulation parisienne, cette large voie qui relie trois quartiers différents, dispensait l'air, l'espace et le soleil à une population qui en était totalement privée, et, en somme, ce furent les habitants des quartiers traversés par cette voie publique qui, voulant donner au comte de Rambuteau un témoignage de leur reconnaissance, demandèrent à l'administration supérieure l'autorisation d'inscrire aux angles de cette rue, le nom du préfet de la Seine. Ce qui leur fut accordé par décision royale du 2 novembre 1839.

Parmi les autres rues qu'on ouvrit en 1838, il faut citer la rue Barbet de Jouy, percée en vertu d'une ordonnance royale du 8 mai, sur des terrains appartenant à M. Barbet de Jouy.

La rue de Constantine, percée en vertu d'une ordonnance royale du 15 juin. Son nom lui fut donné en mémoire de la prise de Constantine.

La rue de Jussieu, ouverte sur des terrains provenant de l'ancienne abbaye Saint-Victor. Une décision du 8 novembre lui donna le nom de Jussieu, en l'honneur du fameux professeur de botanique.

La rue de Nemours, ouverte en vertu d'une ordonnance royale, et ainsi dénommée en l'honneur du duc de Nemours, fils du roi.

La rue de Rumford, ouverte sur des terrains appartenant à M. Léon de Chazelles. Elle ne fut autorisée comme voie publique, que par ordonnance royale du 22 janvier 1840. Son nom lui vint du célèbre physicien, le comte de Rumford. Cette rue, qui allait de la rue Lavoisier à la rue de la Pépinière, fut supprimée par le percement du boulevard Malesherbes.

La place Saint-Victor fut aussi formée en 1838, sur des terrains provenant de l'ancienne abbaye Saint-Victor et vendus par la ville de Paris; elle fut dénommée le 21 juin 1844 seulement. C'est aujourd'hui la place de Jussieu.

Le passage du Soleil d'or date encore de 1838; il doit son nom à un soleil doré placé sur ses portes. C'est aujourd'hui la galerie de Cherbourg.

Louis-Philippe avait changé plusieurs fois ses ministres, mais les affaires publiques n'en allaient pas beaucoup mieux et le 31 janvier 1839, le roi se décida à dissoudre la Chambre, dans l'espoir que les électeurs se prononceraient de manière à dessiner d'une manière plus nette une majorité quelconque ; mais ils renvoyèrent à la Chambre à peu près les mêmes hommes.

Le 31 mars, un ministère purement transitoire fut nommé, mais une émeute qui éclata au mois de mai vint mettre momentanément trêve à la lutte engagée contre lui par tous les partis qui briguaient sa succession.

Il existait alors une société secrète dite des saisons, transformation de celle des familles, qui comprenait 1,000 à 1,200 hommes résolus, et dont les principaux chefs étaient Barbès, Blanqui, Martin Bernard, etc. Ces hommes se disposèrent à une prise d'armes qui fut fixée au 12 mai, un dimanche.

A trois heures et demie, pendant que les troupes étaient au Champ de Mars pour une revue, les sectionnaires, à un signal donné, se rassemblèrent rue Bourg-l'Abbé et enfoncèrent le magasin de l'armurier Lepage, se distribuant les fusils, puis des cartouches qui avaient été cachées dans des maisons de dépôt. Le plan que Blanqui avait fait adopter consistait à s'emparer d'abord de la préfecture de police.

Mais, sans même attendre la réunion de toutes les forces insurrectionnelles, Barbès, suivi d'une poignée d'hommes, traversa la Seine, attaqua et emporta le poste du Palais de justice commandé par un lieutenant qui fut tué.

Dans l'intervalle, la préfecture de police avait eu le temps de se mettre en défense ; en outre, le petit nombre des insurgés ne permettait guère de tenter une attaque sérieuse. Barbès repassa la Seine et alla rejoindre à la place du Châtelet, la colonne commandée par Martin Bernard, Blanqui et leurs amis.

Les insurgés, ainsi réunis, s'engagèrent alors dans les petites rues environnant l'Hôtel de ville, dont ils s'emparèrent sans coup férir. Barbès lut une proclamation à la foule; un combat assez vif leur livra ensuite le poste de la place Saint Jean et la mairie.

Mais le plus difficile n'était pas de s'emparer de ces postes importants, il fallait les conserver;

Digitized by Google

or, revenu d'un premier mouvement de stupeur, le pouvoir agit vigoureusement. La ville se remplissait de troupes et bientôt les insurgés se trouvèrent enveloppés d'un cercle de fer. Ils essayèrent en abandonnant au plus vite l'Hôtel de ville, de se rejeter dans les quartiers populeux et de soulever le peuple dans les rues Simon-le-Franc, Beaubourg, Transnonain, etc., mais les ouvriers demeurèrent absolument sourds à la voix des agitateurs, qui parvinrent cependant à élever trois barricades dans la rue Grenéta, mais ce fut là le tombeau de l'insurrection. Barbès fut frappé à la tête et la plupart de ses hommes furent tués sur les barricades.

Le lendemain, il y eut encore quelques tentatives de rébellion sur plusieurs points, mais elles furent rapidement réprimées.

La *Revue rétrospective* a publié, sur la journée du 12 mai, des documents fort curieux attribués à Blanqui. Nous en reproduisons quelques passages, ils feront comprendre le but de cette prise d'armes et les raisons qui la firent échouer.

« Arriva le 12 mai. Voici les motifs qui nous engagèrent à agir. En premier lieu, la crise ministérielle qui produisait un mécontentement général.

« Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le dimanche; nous

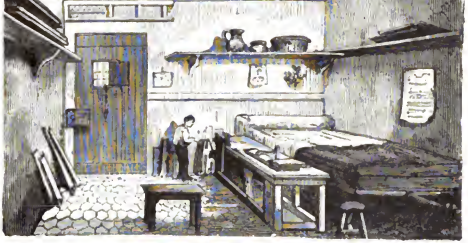

Cellule d'un détenu ouvrier.

comptions aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la société par leurs intrigues; enfin, il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

« Le moment était bien choisi, la bourgeoisie était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avions précipité l'action, de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avions renoncé à confectionner des munitions en masse; nous trouvions plus prudent de les fabriquer en détail. Nous pouvions de cette manière éviter les investigations de la police.

« Le 12 mai, des gens étrangers à la société se sont joints à nous en assez grand nombre. Un de nos motifs d'espoir, c'est que nous regardions la classe ouvrière comme mécontente, et la population en général comme désaffectionnée. La bourgeoisie nous semblait molle et disposée à laisser faire. Il s'est joint à nous plus de monde que je ne croyais. La plupart des gens arrêtés étaient étrangers à l'association. Un cinquième à peine lui appartenait. Sur les accusés de la première catégorie, il n'y avait guère qu'un tiers de sociétaires. Six cent cinquante hommes environ sont venus au rendez-vous. Il y avait toujours en moyenne de vingt-cinq à trente absents, et on peut porter à deux cents le nombre de ceux qui ne venaient pas pour diverses causes. On a perdu un temps précieux à enfoncer la porte de Lepage. Ç'a été une des causes du mauvais succès.

« Nous n'avions pas de fusils dans la société. Nous possédions environ trois mille cartouches soit de guerre, soit de chasse. Le plan était très simple. Nous comptions nous armer avec les fusils de Lepage, marcher sur la préfecture, l'occuper, garder et barricader les ponts, établir un espèce de camp retranché, de quartier général à la préfecture, faire de la cité le centre de l'insurrection,

Digitized by Google

et pousser de là des colonnes dans les diverses directions. Au premier moment de la prise d'armes, il s'est présenté à peu près huit cent cinquante hommes; deux cent cinquante hommes au moins ont quitté pendant les trois quarts d'heure qu'a duré l'attaque de la boutique de Lepage.

Nous avons recruté dans la population un nombre de combattants au moins égal au nôtre. S'il y avait eu des armes, il y aurait eu bien plus de combattants. L'attaque de la préfecture a échoué par défaut d'ordre : on avait mêlé les deux espèces de cartouches, celles de guerre et celles de chasse; il s'en est suivi, quand il a fallu en faire usage, beaucoup de désordre et de trouble. Barbès est parti de la rue Quincampoix avec quarante hommes, en avant du gros de la troupe, il n'a pas été suivi. Après l'attaque du poste de l'Horloge, il n'a su que faire; le corps principal était resté sur la place du Châtelet. Barbès est venu le joindre par le pont au Change. Alors on changea de plan. L'attaque de la préfecture avait échoué, on songea à attaquer l'Hôtel de ville. Je me trouvai sur la place du Châtelet; nous éprouvions des désertions. La colonne attaqua successivement le poste de l'Hôtel de ville, la septième mairie, puis la sixième. C'est alors qu'on créa des barricades. La colonne se sépara et l'affaire fut perdue. Au Conservatoire, les chances étaient

Cellule à l'infirmerie.

bonnes, nous comptions six ou sept cents hommes armés. Deux heures de combat leur avaient donné de l'ordre et de la confiance. Si la colonne avait rencontré un régiment, elle l'aurait enfoncé. C'est la vieille habitude des barricades qui l'a emportée. Elle a dissous la colonne : nos hommes se battaient derrière les barricades avec beaucoup de sang-froid et d'indifférence. Ils attendaient chacun à leur poste sans s'émouvoir.

« Il y a deux catégories dans le parti républicain; ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. La première catégorie se compose presqu'entièrement d'ouvriers. Tout ce qui a des habits ne se bat guère; le nombre des hommes à habits qui se mêle d'insurrection est très petit. La grande majorité fait des journaux et attend. Si le mouvement avait réussi, il aurait été, après le succès, dirigé par d'autres que nous, nous le savions bien; nous étions convaincus que bien des gens se présenteraient après la victoire et que nous ne manquerions pas d'hommes pour prendre le pouvoir. Nous n'avions pas nous-mêmes assez de notabilités; on n'avait pas désigné d'avance les membres du gouvernement. Cela se serait fait de soi seul. Les noms connus se seraient emparés de l'autorité. La société n'avait pas de relations avec les gens haut placés. Les hommes qui passent pour tête de colonne se gardent de tout contact avec les hommes d'action; ils leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive, mais nos allures leur déplaisaient fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinard et ses autres amis depuis l'évasion de Sainte-Pélagie.

« L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la société sont en liberté. Il y avait, dans les *Familles*, beaucoup d'étudiants; mais ce sont de mauvais soldats. »

Le ministère du 31 mars qui avait vaincu l'insurrection, devint alors définitif; il se composait du maréchal Soult, président, et de MM. Duchatel, Schneider, Duperré, Teste, Cunin-Gridaine, Dufaure, Passy et Villemain.

Digitized by Google

Le 27 juin, comparurent devant la chambre des pairs constituée en cour de justice, Barbès, Martin Bernard, Mialon, Nouquès, Marescal et 14 autres.

Le 8 juillet, à 6 heures, le président prononça la clôture des débats. Les pairs restèrent en délibération les 9, 10 et 11, l'arrêt ne fut rendu que le 12.

Il portait :

« En ce qui concerne Barbès.... Attendu qu'il est convaincu d'avoir été, dans l'exécution de l'attentat ci-dessus qualifié, et avec préméditation, l'un des auteurs de l'homicide volontaire commis sur la personne du sieur Drouineau, lieutenant au 21e de ligne.

« Condamne Barbès à la peine de mort. »

Martin Bernard fut condamné à la déportation et les autres accusés à des peines graduées. Quant à Blanqui il s'était enfui, mais on le prit plus tard.

Le jour même, le greffier en chef se transporta à la prison du Luxembourg pour donner connaissance à chacun des condamnés des dispositifs de l'arrêt le concernant.

Barbès, après avoir entendu la lecture de l'arrêt qui le condamnait à mort, se contenta de dire.

— Je m'y attendais, mais je ne suis pas l'assassin du lieutenant Drouineau.

Le roi usant de son droit constitutionnel, et malgré l'avis du conseil, commua la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le soulèvement de 1839 fut le dernier, en attendant la révolution de 1848; les travailleurs commençaient à se lasser de tous ces coups de main sans autre résultat que celui de les faire tuer sur les barricades.

Nous avons dit que la prise d'armes avait été commandée par la société secrète des Saisons; Blanqui va nous donner quelques renseignements sur l'organisation de cette société :

« Dans les Saisons, tout était ouvrier. Les Familles avaient de nombreux rapports avec l'armée; les Saisons n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus : on n'a jamais, dans l'armée, que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme. S'ils sont un peu nombreux ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien ; le soldat, dans les rangs, est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements ; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

« Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements, cela nous semblait tout à fait inutile. Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater.

« Il y avait dans l'ancienne Société dix Saisons, et par conséquent dix Printemps. Plusieurs Saisons ont été disloquées après le 12 mai.

« 1er groupe : Pour chef Geoffroy, cambreur. — Geoffroy a été accusé de rapports avec la police, menacé de jugement et abandonné. Son détachement a été détruit ; il était de cinquante-six à cinquante-sept hommes.

« 2e groupe : dit des cambreurs, dissous après le 12 mai.

« 3e groupe : Des charpentiers, dissous également à la suite de mai : Soixante hommes, quinze à vingt reversés dans d'autres groupes. Le chef nommé Hildebert a disparu.

« 4e groupe : Des tailleurs. — Il survit. Pour chef Avon. Soixante-quinze à quatre-vingts hommes.

« 5e groupe : Celui que commandait Nethé, tué en mai. Il commandait à quatre-vingt-dix hommes. Dissous à la suite de mai. Sur les trois Juillet de ce groupe, deux que l'on nommait Antoine et Joseph se sont retirés.

« 6e groupe : Mélange de gens de toute sorte du faubourg Saint-Germain, quartier Mazarine ; commandé par un portier nommé Jean, homme d'anarchie et de désorganisation, qui a amené la dissolution du groupe.

« 7e groupe : De cordonniers et de tailleurs. — Dissous. Le chef est à Sainte-Pélagie ; il ne s'est pas battu en mai.

« 8e groupe : Des cuisiniers. — Trente à trente-cinq hommes, très braves. Il a pour chef Gorat.

« 9e groupe : Les serruriers. — Vingt hommes, gens criards, insoumis, raisonneurs. Pour chef, Chery.

« 10e groupe : Les chapeliers. — Ils avaient pour chef Ferrari qui a été tué en mai. Il avait quatre-vingts hommes ; aujourd'hui, il en a cent. Il a pour chef Deschamps. C'était en juillet avant le 12 mai. »

Une décision royale du 29 avril 1836 avait institué une Commission de défense du royaume. Un des premiers soins de cette Commission fut d'examiner s'il y avait lieu d'augmenter les moyens de défense et de sécurité de Paris. « Après de longues délibérations, elle fut d'avis qu'en raison de la grande importance de la capitale, il était nécessaire de la fortifier, suivant le double système adopté pour les grands dépôts de la marine ; qu'en conséquence, on devait établir à la fois une enceinte continue autour de la Cité et au loin, des ouvrages avancés; que l'enceinte continue devait être pourvue de faces et de flancs terrassés dont l'artillerie battrait les approches et éclairerait le terrain en avant, autant que le permettraient les localités ; qu'il était indispensable que le profil de cette enceinte la mit non seulement à l'abri d'une escalade, mais encore en état de résister à des batteries ennemies qui s'établiraient momentanément entre les ouvrages avancés : que ces ouvrages, étant destinés à favoriser la défense active et à résister à des attaques régu-

Digitized by Google

lières, appuyées par la grosse artillerie, devaient être organisés de manière à pouvoir soutenir, au besoin, un siège en règle. »

Le Conseil des ministres délibéra sur ces bases et le 19 septembre 1839, il arrêta qu'il serait établi, autour de Paris, une enceinte continue et des ouvrages avancés casematés. Dode de la Brunerie fut nommé directeur supérieur des travaux pour lesquels des ordonnances ouvrirent des crédits jusqu'à concurrence de 13 millions.

Enfin, le 12 décembre 1840, le maréchal Soult, président du Conseil et ministre de la guerre, vint demander à la Chambre des députés d'affecter une somme de 140 millions à l'enceinte et aux forts détachés de Paris. Le 1er août 1841, la loi était votée.

Voici quel fut le projet qui fut exécuté ; autour de Paris, une enceinte continue et terrassée de 10 mètres au moins d'élévation d'escarpement, bastionnée avec fossé en avant et glacis couvrant le mur d'escarpe des coups éloignés de l'artillerie ennemie.

L'enceinte a quatre-vingt-quatorze fronts de développement. Vingt-six bastions sont sur la rive gauche. Commençant à l'extrémité occidentale du parc de Bercy, l'enceinte s'étend en ligne droite jusqu'à Gentilly. Là, après s'être contournée en une espèce de fer à cheval, elle reprend une direction rectiligne jusqu'à Montrouge, fait un coude et, enfermant Austerlitz, le petit Gentilly, le petit Montrouge, Vaugirard et Grenelle, elle va tout droit aboutir à la Seine, en face le milieu du Point-du-Jour.

A mille mètres plus en aval environ, l'enceinte de la rive droite reprend. Elle entoure le Point-du-Jour, longe le Bois de Boulogne jusqu'à Sablonville, forme un rentrant à la Porte Maillot; donnant ensuite passage au Chemin de la Révolte, elle s'infléchit jusqu'au milieu de l'angle formé par l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen ; à ce point, elle se dirige en ligne droite jusqu'au canal de Saint-Denis et elle tourne au Sud-Est; aux Prés-Saint-Gervais, deux des fronts reprennent la direction de l'Ouest à l'Est, mais elle la quitte à la hauteur de Romainville pour descendre en ligne droite jusqu'à Saint-Mandé ; alors elle fait un coude et va finir à la Seine, juste en face du point où commence l'enceinte de la rive gauche.

Les forts sont au nombre de seize autour de Paris.

L'enceinte fortifiée présente un développement de 39 kilomètres, protégée par un large fossé et divisée, nous l'avons dit, en 94 bastions.

Les remparts furent construits en meulière et en pierre de taille, les bastions devaient exiger un armement de 658 canons.

En 1860, le mur d'octroi ayant été démoli, l'enceinte fortifiée est devenue la limite de la capitale.

Les passages ménagés dans cette enceinte pour l'entrée et pour la sortie sont au nombre de 52. Dix-sept portes correspondent à des grandes routes, ce sont celles de Charenton, de Vincennes, de Bagnolet, de Romainville, d'Allemagne, de la Villette, de la Chapelle-Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Cherbourg, de Saint-Cloud, de Versailles, de Chevreuse, de Toulouse, d'Antibes, de Choisy, d'Ivry et de Bâle.

Vingt-trois barrières correspondent à des routes départementales ce sont celles : de Bercy, de Neuilly, de Picpus, de Saint-Mandé, de Montreuil, de Ménilmontant, des Prés-Saint-Gervais, du canal de l'Ourcq, du canal Saint-Denis, d'Aubervilliers, de Clignancourt, de Courcelles, de Villiers, de la Révolte, du Roule, du Point-du-Jour, de Sèvres, d'Issy, de la Plaine, de Plaisance, de Montrouge, d'Arcueil, de Bicêtre.

Douze poternes correspondent à des chemins vicinaux. Ce sont celles de Montempoivre, de Pantin, des Poissonniers, de Montmartre, de Clichy, de Levallois, d'Auteuil, de Billancourt, de Javel, de Vanves, de Gentilly, de Bièvre.

Comme le fait très bien remarquer M. E. de Labédollière dans son *Nouveau Paris* : « Dans ces dénominations, on chercherait vainement un système général. Que viennent faire là Antibes, Toulouse et Bâle, à côté de la Villette et de Saint-Ouen? Chaque porte, chaque barrière ou poterne, aurait dû, ce nous semble, indiquer la localité la plus rapprochée ou la plus lointaine à laquelle on puisse atteindre en suivant la route. Si l'on avait voulu établir des distinctions, on aurait pu donner à chaque porte le nom de la ville de France, la plus éloignée dans cette direction ; à chaque barrière, le nom du chef-lieu le plus rapproché, à chaque poterne, le nom du village le plus voisin. »

La guerre de 1870 a démontré le peu d'utilité des fortifications actuelles et le Comité de défense a été chargé d'examiner un projet relatif à la construction de nouveaux ouvrages extérieurs; le 26 mars 1874, la Chambre des députés a accepté ce projet sur les conclusions du Comité, et tout fait espérer que si une nouvelle guerre survenait, Paris pourrait être mieux défendu qu'il l'a été par ses fortifications actuelles.

Une exposition des produits de l'industrie française eut lieu en 1839; elle dura deux mois; 3,281 exposants y prirent part.

Une ordonnance royale du 10 septembre ordonna que les bureaux du ministère des travaux publics seraient établis dans la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, dans les bâtiments de l'hôtel Molé ou plutôt de Roquelaure, car c'est sous ce dernier nom qu'il est plus connu.

Cette immense construction remonte à l'année 1722. Elle fut élevée par l'architecte Lassurance pour le compte du maréchal Antoine de Roquelaure, qui le laissa, à sa mort, à ses deux filles, les princesses de Léon et de Pont.

Digitized by Google

Ces dernières le vendirent au président Molé, de la famille duquel il sortit pour passer successivement dans celles de Lesdiguières, de Béthune-Sully et de Desmaisons.

Après la Révolution, il devint la propriété de l'archi-chancelier Cambacérès, puis celle du maréchal Kellermann, duc de Valmy. Sous le Consulat, on y installa le conseil d'Etat, en attendant la construction du palais du quai d'Orsay.

A son origine, l'hôtel Roquelaure possédait un grand parterre, une pièce d'eau, de nombreux carrés de verdure, des palissades, des bosquets en miniature et une très belle orangerie. Sa cour était une des belles de Paris. La porte cochère était décorée d'un ordre de colonnes doriques accouplées, surmontées d'un entablement régulier que couronnaient des trophées et les armes de la maison de Roquelaure.

Cette résidence princière ne fut payée par le président Molé, en 1740, que 460,000 livres. Cambacérès et Kellermann l'eurent à bien meilleur compte, cela va sans dire. En l'affectant à un grand service public, l'État y a fait exécuter des travaux considérables qui en ont beaucoup augmenté l'importance et la valeur.

Le tracé du boulevard Saint-Germain, qui, à partir de cet endroit, se dirige obliquement vers le pont de la Concorde, entraîna la démolition d'un hôtel du temps de Louis XI, qu'on avait surnommé le *Petit Roquelaure*, ainsi que de l'aile droite du ministère. Les travaux qui s'effectuèrent en 1880, eurent pour but de relier les nouveaux bâtiments aux anciens.

Ces importants travaux de réfection ont été complétés par d'autres qui agrandirent considérablement les différents locaux occupés par le ministère.

Ce fut aussi cette année-là que fut construite la maison dorée au coin de la rue Laffitte ; la façade n'est pas précisément monumentale, mais on admire les consoles, les archivoltes sculptées et les frises sur lesquelles le ciseau de Klagmann a fait courir des bêtes fauves entre des taillis délicatement fouillés.

Le transfert de l'hôtel Bullion ou plutôt de la salle publique des ventes mobilières, qui portait le nom et qui occupait un hôtel de la rue des Jeûneurs, à la place de la Bourse, se fit en 1839, les ventes aux enchères se firent là, jusqu'à ce qu'en 1858, l'hôtel de la rue Drouot fut spécialement bâti pour devenir l'Hôtel des ventes.

L'hôtel de la place de la Bourse devint alors le siège de la chambre de commerce de Paris.

Terminons ce rapide aperçu de l'année 1839 par les voies publiques qui furent ouvertes pendant sa durée.

La démolition des maisons formant le côté gauche de la rue des Quenouilles et le côté droit de celle des Fuseaux, laissa un terrain vague qui, le 30 mai 1839, fut nommé place Bertin-Poirée ; elle a disparu par suite de l'alignement du quai.

La rue Boursault, qui allait de la rue Pigalle à la rue Blanche, fut ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 25 février 1839, sur des terrains appartenant à M. Boursault. Une rue du même nom existant dans le 17e arrondissement, après 1860, la rue Boursault perdit son appellation et devint la continuation de la rue de La Bruyère.

La rue neuve du Delta ouverte sur des terrains apartenant à M. Poirier ; elle ne fut jamais reconnue comme rue.

La rue Greffulhe ouverte en vertu d'une ordonnance du 2 février, portant autorisation en faveur des comtes de Ségur et Greffulhe. Ce fut le 14 novembre de la même année que le nom de Greffulhe lui fut officiellement donné.

La place du collège Louis-le-Grand fut formée en 1839, et substituée à une partie de la rue des Poirées ; c'est aujourd'hui la rue Gerson.

Le passage Puteaux, formé par M. Puteaux rue de l'Arcade.

La place de Richelieu formée sur l'emplacement disposé pour recevoir un monument expiatoire destiné à rappeler le souvenir de l'assassinat du duc de Berry. Cette place fut originairement ornée d'une plantation de deux rangs d'arbres et d'une fontaine dont nous avons parlé : peu de temps après qu'elle fut formée on l'appela place Louvois ; elle est aujourd'hui ornée d'un square entouré de grilles dont l'inauguration eut lieu le 15 août 1839.

La rue neuve de Clichy, formée sur des terrains appartenant à MM. Lehr et Singer ; elle prit son nom de la rue de Clichy au haut de laquelle elle est située. On l'a appelée depuis 1852 rue de Parme.

La rue d'Alger-Saint-Denis, dans le XVIIIe arrondissement, et la rue de la Goutte-d'Or, aussi à Montmartre ; elle dut son nom à une enseigne de marchand de vin.

Celui qui aurait voulu pénétrer à Notre-Dame, le 9 janvier 1840, aurait dû se lever de grand matin. Dès l'aube, une foule compacte avait envahi le parvis, les rues adjacentes, les ponts et les quais des deux rives. Le bourdon de Notre-Dame faisait entendre un glas large, profond, immense, auquel répondaient les cloches de la grande ville.

L'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quelen, était mort le 31 décembre 1839, à neuf heures trois quarts.

Donc, le 9 janvier, à onze heures précises, le cortège, conduisant à sa dernière demeure le 122e successeur de saint Denis, déboucha sur la place du Parvis. La garde municipale faisait la haie. Des députations de l'Académie française et du Conseil municipal suivaient le char, précédant un clergé nombreux et sept cents orphelins du choléra. On remarquait ensuite le préfet de la Seine, Châteaubriand, le marquis de Clermont-Ton-

Digitized by Google

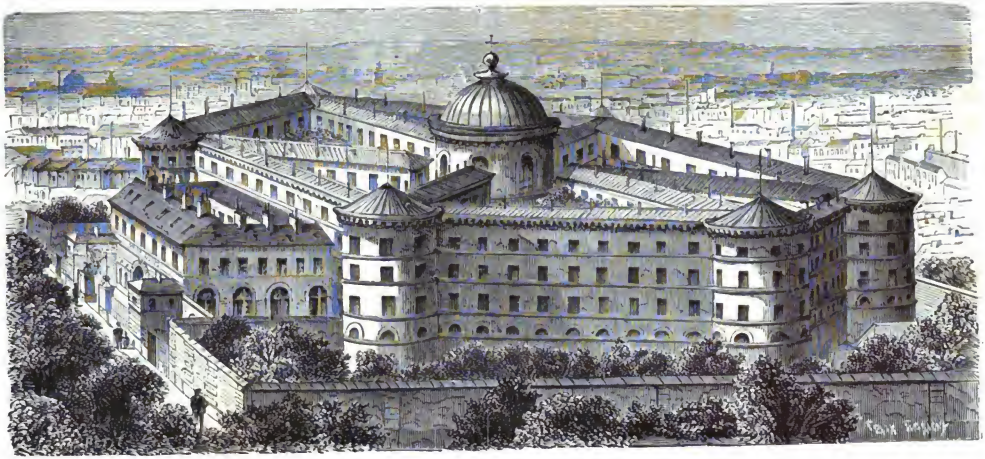

F. Roy, éditeur. — 247. Imp. Charaire et fils.

La Roquette, prison des jeunes détenus, vue à vol d'oiseau.

Digitized by Google

Entrée du jardin Mabille, aux Champs-Élysées.

nerre, le duc Decazes, le prince de Beauffremont, Anatole et Louis de Montesquiou, le comte de Maistre, Lamartine, Kergorlay, Brissac, Dreux-Brézé, le duc de Luxembourg, de Montmorency et de Périgord, Berryer, Lacordaire, Dupanloup. Le deuil était conduit par le vicomte de Quélen, le comte Raoul de Quélen et le marquis du Bouchet.

Entouré de douze évêques, dont l'un, l'évêque de Chartres, présidait la funèbre cérémonie, Auguste Affre, coadjuteur nommé de Strasbourg, reçut le corps, qui fut, à deux heures, descendu dans le caveau où reposent Mgr de Juigné, le cardinal du Belloy et le cardinal de Périgord. Le chant du *libera me*, entonné dans la crypte, monta sous les hautes ogives comme un dernier souffle, comme un dernier murmure. La foule s'écoula émue.

Ce fut Mgr Affre qui lui succéda.

Il restait une seconde catégorie de gens compromis dans l'insurrection du 12 mai à juger le 13 janvier; la plupart des accusés furent condamnés à des peines qui varièrent selon leur degré de culpabilité.

« L'insurrection du 12 mai, a dit l'auteur de l'*Histoire de dix ans*, peut être jugée sévèrement. Elle troubla d'une manière imprévue et coupable le repos de la cité. Elle éclatait si prématurément, que le peuple qui souffrait, la regardait passer sans y prendre part. Il est manifeste

Digitized by Google

qu'elle ne répondait ni à ces colères générales, ni à ce vaste besoin de résistance qui seuls légitiment les entreprises de courage. »

Le 13 janvier, eut lieu aussi une grande manifestation réformiste de la garde nationale.

Le 29 février, on monta l'échafaud sur la place Saint-Jacques, pour l'exécution d'un sieur Louis Augustin Lober, dit Dordoit, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 22 du même mois, pour tentative d'assassinat et de vol, rue du 29 juillet.

Il y eut fort peu de spectateurs.

Un changement de ministère vint encore appeler l'attention des Parisiens sur la politique. Il faut dire que la grosse question à l'ordre du jour était la dotation du duc de Nemours; le gouvernement demandait pour lui une rente annuelle de 500,000 francs, sans compter 500,000 francs pour les frais de son mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, et nombre de gens pensaient que c'était au roi de doter ses enfants et non au pays; toujours est-il que, le 20 février, la Chambre rejeta le projet de dotation.

Le ministère dut se retirer.

Le 1er mars, un autre fut composé, et le public apprit bientôt que M. Thiers était président du Conseil, et que les autres ministres étaient MM. de Rémusat, Despans-Cubières, vice-amiral Roussin, Pelet (de la Lozère), Vivien, Jaubert, Gouin et Cousin.

Ce ministère était formé dans des circonstances difficiles; à part les questions extérieures dont nous n'avons pas à nous occuper, il avait à compter avec celle de la réforme électorale qui agitait les esprits et qui prit bientôt une telle importance, que, dans une revue de la garde nationale passée par le roi, celui-ci avait été accueilli par les cris de : Vive la réforme !

Le 12 mai, M. de Rémusat, ministre de l'Intérieur, présenta à la Chambre des députés un projet de loi tendant à obtenir un crédit spécial d'un million pour la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon à l'église des Invalides, et pour la construction de son tombeau.

Ce projet de loi fut envoyé à l'examen d'une commission composée du maréchal Clausel, des généraux Schneider, Subervie, Durieu, Bachelu, etc. La commission conclut à l'acceptation du projet, et, le 23 mai, le maréchal Clausel, rapporteur, proposa l'élévation du crédit à deux millions pour l'érection d'une statue équestre de l'empereur.

La Chambre repoussa d'abord cette élévation du crédit; il s'ensuivit une assez vive polémique dans la presse, puis après de nombreux débats, le ministère donna des ordres pour que le projet de loi, tel que l'avait voté la Chambre, reçût son exécution.

Ce fut le 1er août 1840 que se fonda dans le 17e arrondissement (alors la commune de Batignolles), la société dite de l'*Abeille prévoyante*, où l'on fut admis de vingt et un à quarante et un ans, moyennant une somme fixée par les tarifs, et dont les membres limités au nombre de deux cents se partagent les revenus annuels d'un capital placé à la caisse d'épargne ou en rentes sur l'État.

Au mois d'août se passa un événement considérable : le 6, à deux heures du matin, un petit paquebot anglais avait amené sur le rivage français, à Vimereux, près de Boulogne, le prince Louis-Napoléon accompagné de quelques complices; mais à Boulogne, la tentative de soulèvement qu'ils opérèrent échoua, et les conjurés, arrêtés, furent amenés à Paris où ils furent jugés par la Cour des pairs.

Cinquante-trois arrestations avaient été faites.

Par arrêt de la Cour des pairs du 6 octobre, le prince Louis-Napoléon qui avait été défendu par la voix éloquente de Me Berryer, assisté de Me Marie, fut condamné à une prison perpétuelle, ses compagnons à des peines diverses suivant l'importance de chacun et la part qu'il avait prise au complot.

« Le petit chapeau, l'épée d'Austerlitz, l'aigle apprivoisé, dit M. Taxile Delord, servirent de point de mire aux plaisanteries des petits journaux. » En effet, la tentative avortée du prince Louis-Napoléon avait excité plus de curiosité et de railleries que d'émotion.

Dans les premiers jours de septembre des coalitions d'ouvriers avaient formé sur deux points de la capitale des attroupements assez menaçants pour nécessiter l'emploi de la force armée, et, le 15 octobre, une nouvelle tentative d'assassinat était dirigée contre le roi.

Ce jour là, vers six heures du soir, Louis-Philippe retournait de Paris à Saint-Cloud avec la reine et madame Adelaïde ; la voiture du roi suivant le quai des Tuileries, était arrivée en face du poste du Lion, à l'angle de la terrasse; les hommes de garde étaient en bataille devant le poste, et le roi s'inclinait pour saluer, lorsqu'une forte détonation se fit entendre.

Elle provenait d'un coup de feu tiré de derrière le poteau d'éclairage et dirigé sur le roi. Personne n'avait été atteint dans la voiture royale ; des projectiles avaient seulement touché les ressorts et les roues, et blessé légèrement deux valets de pied montés derrière, ainsi qu'un garde national à cheval, placé à la portière de droite.

Un scieur de pierre, travaillant près du pont de la Concorde, avait été renversé par la chute de sa scie, qu'une balle était venue frapper dans sa traverse supérieure.

Sur l'ordre du roi, les voitures se remirent en marche.

Cependant, à la place d'où le coup venait de partir, était resté, immobile et comme stupéfié, un homme dont la main gauche était mutilée, dont le sang coulait avec abondance ; les débris

Digitized by Google

d'une carabine étaient à ses pieds; l'arme dont il venait de faire usage avait éclaté, et le coup presque tout entier s'était retourné contre lui.

Un grenadier, courut aussitôt vers l'assassin.

— Malheureux! s'écria-t-il, vous venez de tirer sur le roi.

— Oui, mon citoyen, répondit-il, que me veux-tu ?

Pour toute réponse, on l'arrêta au plus vite, on le fouilla et on trouva sur lui deux pistolets chargés à balles et garnis de leurs capsules, un poignard, une brochure intitulée : *Histoire de la conspiration du général Malet*, un manuscrit ayant pour titre *les Devoirs de l'homme vraiment moral*, une somme de 3 fr.70, etc.

Il manifesta le regret de n'avoir pas pu tuer le roi; interrogé à l'instant même, il déclara se nommer Ennemond Marius Darmès, et n'avoir d'autre état que celui de conspirateur. Il prétendit n'avoir pas de complices et affirma n'appartenir à aucune société secrète, ajoutant qu'il avait pour opinion l'extermination des tyrans et la souveraineté du peuple.

L'état de Darmès, dont la blessure avait exigé l'amputation complète de l'index et celle des deux dernières phalanges du troisième et du quatrième doigt de la main gauche, ne permit pas de prolonger son interrogatoire.

Mais, le lendemain, un commissaire de police se rendit à la chambre que Darmès occupait, rue de Paradis n° 41, et y saisit, en même temps que de nombreuses reconnaissances du Mont-de-Piété, diverses brochures et des manuscrits, la plupart de la main de Darmès, qui démontrèrent son affiliation à la Société des communistes, ou des travailleurs égalitaires, une pièce de vers composée par lui et annonçant que la race d'Alibaud n'était pas éteinte, etc.

L'assassin protesta de nouveau contre l'accusation de faire partie d'une société secrète.

— Je suis communiste par position, dit-il, et pas autrement. J'essayais de faire des prosélytes, j'étais un apôtre; je tâchais de moraliser les hommes qui se soûlent et qui jouent aux cartes, je ne faisais pas d'autre propagande.

Les magistrats chargés de l'enquête avaient la conviction que Darmès ne disait pas la vérité; en effet, un jour, en rentrant dans sa prison, après un interrogatoire dans lequel il avait été serré de près sur la question de complicité, il lui échappa de dire :

— Ils veulent des martyrs, je ne leur en fournirai pas.

Bientôt, sur de nouveaux indices, on arrêta plusieurs membres de la société secrète des communistes. C'était Duclos, cocher de cabriolet de remise; Borel, ouvrier mécanicien; Racarie, ouvrier mécanicien; Periès, dit Champagne, apprêteur d'étoffes; Bouge, dit le gros Joseph, ouvrier mécanicien; le Tourangeau, ouvrier mécanicien; Belleguise, charron; Guéret, dit le grand Louis, ébéniste; Robert, teinturier; Martin, dit Albert, mécanicien (qui devait, en 1848, devenir membre du gouvernement provisoire); Considère, garçon de caisse chez MM. Laffitte. Ils furent, en même temps que Darmès, signalés à la Cour des pairs, formée en chambre d'accusation, et à laquelle l'instruction du procès avait été déférée par ordonnance royale du 16 octobre 1840.

Sur le rapport de M. Girod (de l'Ain), au nom de la commission des mises en accusation, fait à la Cour des pairs dans sa séance du 10 mai 1841, et M. le procureur général Franck-Carré entendu, un arrêt de mise en accusation fut rendu contre Darmès, Duclos et Considère, comme auteurs ou complices de l'attentat du 15 octobre, déclarant qu'il n'y avait lieu de suivre contre tous les autres inculpés.

Ils comparurent tous trois, le 24 octobre, devant la cour, présidée par le baron Pasquier, chancelier.

Le 29, l'arrêt fut rendu.

Il déclarait acquittés de l'accusation portée contre eux Duclos et Considère, et condamnait Darmès à la peine des parricides.

Darmès avait 43 ans; il fut exécuté le 31.

Comme on le voit, l'instruction du procès avait été longue et minutieuse; on était attristé de ces tentatives d'assassinat si souvent répétées sur la personne du roi.

« Darmès, dit Sanson dans ses *Mémoires*, se renferma dans un silence absolu et montra une énergie et une volonté au-dessus de sa condition (il était frotteur de son état.) Conduit au supplice, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir qui n'avait pas servi depuis Alibaud, il semblait avoir trouvé dans les plis de son voile le courage dont avait fait preuve son prédécesseur. »

Revenons à l'année 1840.

Le 9 novembre, la duchesse d'Orléans mit au monde un second fils, le duc de Chartres.

Les Parisiens accueillirent la nouvelle de la naissance de ce nouveau prince avec une certaine indifférence; cependant la bourgeoisie y voyait avec plaisir un gage de sécurité pour l'avenir; elle se disait que, quels que fussent les événements à venir, la France ne manquerait pas de princes appelés à succéder au roi des Français; elle n'aurait que l'embarras du choix.

Nous avons parlé de l'Église française et de son grand-prêtre, l'abbé Châtel.

En 1840, une nouvelle religion philanthropique et égalitaire s'établit à Paris. Cette religion, fondée sur l'égalité parfaite des deux sexes et destinée à fusionner les principes mâle et femelle, s'appelait l'Évadisme, mot formé des noms du premier couple humain, Ève et Adam; le nom du grand-prêtre contenait lui-même les

Digitized by Google

deux premières syllabes des noms génériques papa et maman, car il s'appelait le Mapah, l'*h* final ne servant que d'accessoire et d'ornement.

L'inventeur de la secte, qui s'appelait Ganneau, était un sculpteur sans ouvrage, et, comme il ne pouvait changer d'état civil et substituer de son autorité privée Mapah à Ganneau, il signa « le Mapah » ses bulles, ses encycliques et ses manifestes, et, dans la vie ordinaire, il signa : « celui qui fut Ganneau. »

Le Mapah n'eut pas seulement, comme on pourrait le supposer, quelques imbéciles pour adeptes, il eut aussi des hommes qui n'étaient pas les premiers venus, et parmi lesquels on peut citer Félix Pyat, Thoré et Hetzel.

Mais il manqua à celui qui fut Ganneau, ce qui avait manqué à Châtel : des espèces sonnantes. Il habitait un galetas, et le temple de l'Évadisme était un pauvre et froid atelier de l'Ile Saint-Louis : c'était là que le pape-sculpteur modelait en bas-reliefs les mystères de la religion dont il était l'inventeur S.G.D.G. Il avait symbolisé l'androgynisme et déduit toute la symbolique nouvelle dans une suite de tables dont il adressa des reproductions à tous les personnages en vue, qui, sans respect pour ces vénérables bibelots, les jetèrent au panier.

Bien que les agissements de ce doux maniaque fussent des plus inoffensifs, le clergé s'en émut et une plainte fut déposée au parquet par l'archevêque de Paris, contre Ganneau, dit le Mapah. MM. de Belleyme et Zangiacomi furent chargés d'instruire l'affaire. Ces magistrats firent mander devant eux le fondateur de la nouvelle religion, et ils n'étaient pas fâchés de voir en face ce fameux novateur, dont l'idée était de renverser le catholicisme pour y substituer l'évadisme.

Mais, quand ils virent apparaître le sieur Ganneau, vêtu d'une blouse, chaussé de sabots et coiffé d'un immense feutre gris à la Bolivar, ils comprirent qu'un procès intenté à ce bonhomme serait ridicule et ils le renvoyèrent purement et simplement à son atelier.

Les évadistes comptaient sur une persécution qui eût considérablement fait monter leurs actions, et Ganneau supputait déjà tout ce que pouvait lui rapporter d'honneur et de bénéfices une condamnation à 15 jours de prison. Hélas ! privé de l'auréole du martyr, Ganneau ne fut plus qu'un grotesque, et peu à peu sa religion et lui disparurent, sans que personne s'en inquiétât.

Tandis que Ganneau fondait une religion destinée à s'évaporer en fumée, un homme plus pratique, M. Mabille, maître de danse ; qui donnait à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, d'excellentes leçons à un grand nombre d'élèves, créait l'établissement chorégraphique qui a illustré son nom.

« Arrivé au rond-point des Champs-Élysées, dit un écrivain du temps, prenez l'allée des Veuves qui s'ouvre à votre gauche ; au bout de trente pas, vous apercevrez à votre droite, la porte illuminée d'un bal public, où glissent comme des ombres, des femmes sans cavaliers ; elles reviendront pour la plupart mieux accompagnées. Peut-être vous déciderez-vous à prendre le même chemin qu'elles ; vous suivrez alors une longue galerie tapissée de plantes grimpantes éclairée au gaz, puis le jardin s'ouvrira devant vous. Au centre, un kiosque élégant, une espèce de pavillon chinois abrite l'orchestre. Cette construction légère est entourée à distance par un cercle de palmiers factices ; leurs feuilles vertes retombent comme des panaches et tiennent suspendus des globes de gaz. Plus loin, dans le clair obscur, s'étendent de véritables bosquets et des arbres naturels frémissent en ombrageant des tables près desquelles chacun peut offrir le petit verre et le cigare à la dame éphémère de ses pensées. Un jeu de bague toujours en mouvement vous laisse le choix du cheval de bois ou de la gondole. Un vaste hangar sert de refuge au bal en cas de pluie ».

Le jardin Mabille ne tarda pas à devenir le rendez-vous du monde galant et des célébrités chorégraphiques achevèrent de le mettre à la mode ; ce fut d'abord Chicard, l'intrépide danseur qui, de son véritable nom s'appelait Lévêque et était négociant en cuirs, rue Quincampoix ; puis Pritchard, dont les lunettes bleues faisaient la joie des danseuses, Brididi, Paul Piston. Naturellement le côté des dames n'était pas moins fertile en illustrations, on compta Feuille-de-Rose, Rigolette, dont les sauts de carpe étaient vertigineux, Frisette, dont les quatre robes de moire faisaient l'envie des débutantes, Marionette, Clara, Céleste Mogador qui, plus tard, épousa le comte Lionel de Chabrillan, Rose-pompon, la reine Pomaré (de son véritable nom Élisa Sergent), qui fut une des célébrités parisiennes, reçut les hommages des plus riches personnages de son temps, et mourut de misère six années plus tard, le 8 décembre 1846, dans une mansarde de la rue d'Amsterdam.

Nadaud a chanté les reines de Mabille.

> Pomaré, Maria,
> Mogador et Clara,
> A mes yeux enchantés
> Apparaissez, belles divinités !

Au reste, Mabille a traversé les révolutions et a conservé sa vogue ; il a fait toilette et aujourd'hui encore qu'il se distingue par le luxe de ses décorations intérieures, ce bal-jardin est demeuré « le temple de la chorégraphie parisienne ».

Mais venons à l'événement capital de l'année, à l'arrivée des cendres de l'empereur.

On peut dire que jamais cérémonie n'avait produit une pareille sensation. La presse entière était entrée dans le courant national qui s'était

Digitized by Google

developpé à cette occasion, le *Messager* avait convié le peuple à se lever en masse pour solenniser les funérailles impériales, le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Temps*, la *Commune*, le *Siècle* avaient ouvert une souscription nationale pour les honneurs à rendre à la mémoire de l'empereur Napoléon.

Au reste, il n'était pas nécessaire d'exhorter la population parisienne à assister aux funérailles.

C'était un élan national.

Lorsque, le 8 décembre, le cercueil de l'empereur arriva au Havre pour être transporté par eau sur le vapeur *la Normandie*, à Courbevoie, les populations de vingt lieues à la ronde accoururent pour voir le cortège.

Quant à Paris, hormis les malades, on peut dire que tous ses habitants se rendirent en masse au-devant, et campèrent des Invalides à Courbevoie, par le froid le plus intense qu'on eût ressenti depuis longtemps à Paris.

M. G. Laviron a publié une relation très exacte de cette importante cérémonie, nous allons en détacher les principaux passages :

« Dès le point du jour, toute la population de Paris était en mouvement, et cette foule immense, doublée au moins par l'affluence des curieux accourus de tous les points de la France, grossie d'étrangers de tous les pays, allait et venait, s'agitait, se pressait sur toute l'étendue de la route que le cortège allait suivre. Le soleil n'était pas encore levé que déjà elle accourait vers tous les points par où le cercueil impérial devait passer. Partout les fenêtres des maisons étaient envahies, et, dans tous les terrains libres de constructions, des estrades élevées à la hâte fléchissaient sous le poids des curieux, hommes, femmes et enfants qui s'y entassaient par centaines.

« A mesure qu'on approchait de Courbevoie, la foule devenait plus serrée, plus compacte; c'était une cohue, c'était un pêle-mêle inouï, c'était presque déjà du désordre; et pourtant cette foule était recueillie et silencieuse, dominée tout entière par le sentiment profond, invincible, de la solennité imposante à laquelle elle était venue assister.

« En même temps, le tambour battait dans toutes les directions. Les gardes nationaux accouraient au rappel prendre rang, chacun dans sa légion; la troupe de ligne se mettait en mouvement; les colonnes arrivaient et se plaçaient, l'une après l'autre, au rang qui leur avait été assigné d'avance; la garde nationale, d'abord, formant la haie des deux côtés de la route, depuis le pont de Neuilly jusqu'à la barrière de l'Étoile; et puis les troupes de la garnison, suivant l'ordre des numéros de leur brigade, bordant à droite l'avenue des Champs-Élysées, la place de la Concorde, le pont et le quai jusqu'à l'esplanade des Invalides

« A gauche, la garde nationale encore qui protège le convoi sur toute sa longueur, et reprend rang sur la droite là où s'arrête la troupe de ligne, fermant ainsi l'escorte d'honneur qu'elle a ouverte au pont de Neuilly. Deux batteries d'artillerie viennent se placer en avant du pont; deux autres s'arrêtent au rond-point de l'Arc-de-l'Étoile. »

Ancienne fontaine, remplacée par la fontaine Molière.

Le débarquement s'opéra à Courbevoie.

« Le catafalque mouvant qui doit faire le trajet de Courbevoie jusqu'aux Invalides est là qui attend, sous une espèce de chapelle ardente, moitié temple, moitié arc de triomphe, décorée de palmettes à ses angles, et d'aigles sur ses frontons; construction ouverte sur toutes ses faces, portée sur six piliers peints en brique, dont l'entablement, d'un style sévère, est entouré d'un triple cordon de guirlandes qui soutiennent des couronnes d'immortelles. »

A midi, le canon tonna, et le cortège se mit en marche.

« Voici d'abord la gendarmerie de la Seine, trompettes en tête; puis la garde municipale,

Digitized by Google

puis deux escadrons du 7e régiment de lanciers, puis le lieutenant-général, commandant la place de Paris, escorté de tout son état-major et des officiers en congé, présents à Paris le jour de la cérémonie. Puis un régiment d'infanterie de ligne s'avance en bataille, colonel en tête, avec drapeaux, sapeurs, tambours et musique; puis la garde municipale à pied, le corps des sapeurs-pompiers, et deux autres escadrons du 7e régiment de lanciers.

« Deux escadrons du 5e régiment de cuirassiers suivent M. le lieutenant-général commandant la division, escorté de son état-major et des officiers sans troupe de toutes armes, employés au ministère et au dépôt de la guerre. Après viennent l'école militaire de Saint-Cyr, l'École polytechnique, l'École d'application, chacune avec son état-major en tête; puis vient un bataillon d'infanterie légère, puis deux pesantes batteries d'artillerie, les sept compagnies du génie cantonnées dans le département de la Seine, les quatre compagnies de vétérans, et, à la suite, deux autres escadrons du 5e régiment de cuirassiers.

« Voilà pour la troupe de ligne : voici venir maintenant la garde nationale.

« Quatre escadrons de la légion de cavalerie ouvrent la marche; le maréchal Gérard s'avance ensuite accompagné de son nombreux état-major, et suivi de la deuxième légion de la banlieue, de la première légion de Paris, et, enfin, de deux escadrons de la garde nationale à cheval.

« A la suite, voici le carrosse de l'aumônier venant de Sainte-Hélène; voici les officiers-généraux de l'armée de terre et de mer, qui se trouvent actuellement à Paris; voici les officiers de la marine et tout le corps de la musique funèbre. »

Le cheval de bataille de l'empereur, ou tout au moins un cheval le représentant venait ensuite, puis un peloton de 24 sous-officiers décorés, de toutes les armes de la cavalerie, un carrosse attelé de 4 chevaux, dans lequel étaient les membres de la commission de Sainte-Hélène, le lieutenant-général Gourgaud, le baron de Las Cases, le comte de Rohan-Chabot, un peloton de 34 sous-officiers décorés, de toutes armes, les maréchaux de France, 86 sous-officiers portant les drapeaux des départements sous les ordres d'un chef d'escadron, le prince de Joinville et son état-major et les 500 marins arrivés avec le corps de l'empereur.

Enfin le char funèbre.

« Quelle gigantesque machine que cette construction roulante qui s'avance majestueusement, traînée par vingt-quatre chevaux caparaçonnés de velours violet, aux armes de l'empereur, et attelés quatre de front! Comme ils frémissent d'impatience, les nobles coursiers, sous l'effort des valets de pied à la livrée de l'empereur, qui les conduisent la main sur le mors et les contraignent à marcher le pas solennel d'une pompe funèbre, comme ils avancent la tête basse, comme ils agitent leurs crinières tressées d'or et leurs panaches de plumes blanches!

« Le catafalque mobile roule pesamment, il avance avec une majestueuse lenteur. Voyez, tout en haut, c'est le sarcophage, un sarcophage très simple, de forme antique, à moitié couvert du manteau impérial; au milieu, sur un riche coussin, le sceptre et la main de justice, et la couronne ornée de pierres précieuses. Il est recouvert tout entier d'un immense crêpe violet flottant au vent, et il repose sur un vaste bouclier de forme ovale, porté par des faisceaux de javelines, qui vont s'appuyer sur la tête de quatorze cariatides sculptées par Feuchères. Ces gracieuses et élégantes figures, qui ne semblent pas beaucoup plus grandes que nature, sont distribuées, six de chaque côté, une en avant et une autre en arrière; elles portent sur une base commune portant à son tour sur un piédestal, décoré d'une corniche peu saillante et de longues draperies flottantes de velours violet, au chiffre et aux armes de l'empereur; le tout repose sur un socle inférieur de vingt pieds au moins de longueur sur six de hauteur, en avant duquel un groupe de génies ailés soutient la couronne de Charlemagne; en arrière, on a disposé un massif de drapeaux, et sur les quatre angles, des trophées gigantesques d'armes de tous les peuples avec lesquels les armées impériales ont eu à se mesurer.

« Le socle repose sur quatre roues basses et massives; il est décoré, sur toutes les faces, de guirlandes et de bas-reliefs représentant des batailles, et tout cela doré en plein, depuis les roues jusqu'aux cariatides, jusqu'aux javelines, jusqu'au bouclier. »

Aux quatre angles du char, deux maréchaux : le maréchal de Reggio et le maréchal Molitor, l'amiral Roussin et le général Bertrand.

Les anciens aides de camp et officiers civils et militaires de la maison de l'empereur venaient après; ils étaient suivis par les préfets de la Seine et de police, les membres du conseil général, les maires, adjoints et conseillers municipaux de Paris et des communes rurales, les anciens militaires de la garde impériale, en uniforme, la députation d'Ajaccio, les militaires en retraite.

« A peine le cortège a-t-il dépassé le front de bataille de la légion appuyée à gauche du pont de Neuilly, qu'aussitôt le voilà qui se forme par pelotons à droite, et se met en marche à la suite; puis vient la légion qui lui fait face, et ainsi de suite jusqu'au dernier homme sur toute la longueur de la ligne que doit parcourir le convoi, depuis Neuilly jusqu'aux Invalides.

« Le cortège est fermé par une colonne d'arrière-garde commandée par M. le lieutenant-général Schneider, à la tête de son état-major. Cette colonne, composée du premier régiment de dragons, de deux bataillons d'infanterie, et de

Digitized by Google

deux batteries d'artillerie, établies à Neuilly, règle sa marche de manière à ce que tous les corps qui rompent successivement puissent prendre rang à la suite du cortège.

« Cependant, le char est près d'arriver à la hauteur de la barrière de l'Étoile; l'Arc-de-Triomphe, richement pavoisé pour cette fête, est décoré, depuis le sommet jusqu'à terre, de guirlandes et de festons de verdure, et surmonté d'un couronnement gigantesque figurant l'apothéose de l'empereur. Ce sont d'abord, aux quatre angles, de grandes figures, quatre Renommées à cheval, lancées au galop et courant répandre par tout l'univers la gloire de Napoléon; et puis, au centre, c'est un socle orné de guirlandes et de trophées d'armes de toute espèce, et portant à chaque angle un énorme trépied contenant une gigantesque cassolette toute pleine de résine enflammée, et dans la partie centrale, un groupe de proportion colossale. C'est d'abord l'empereur Napoléon, vêtu de son grand costume impérial comme à Notre-Dame le jour du sacre, debout devant son trône; il domine de la moitié du corps deux figures allégoriques représentant le génie de la Paix et celui de la Guerre. Ce motif de décoration, exécuté sur les dessins de M. Blouet, l'architecte de l'Arc-de-Triomphe, peint en entier par M. Cambon, est d'un grand effet. »

Depuis l'arc-de-triomphe de l'Étoile jusqu'à la place de la Concorde régnaient deux longues files de piédestaux supportant alternativement des colonnes, des statues, des candélabres antiques et de grands vases en forme de lampes funèbres.

Quatorze statues de proportions colossales représentant des Victoires ailées, tenaient d'une main la palme consacrée, et de l'autre présentaient des couronnes au cercueil du triomphateur.

Sur le pont de la Concorde « huit figures d'une proportion, sinon d'une exécution irréprochable, représentent : la Prudence, la Force, la Justice, la Guerre, l'Agriculture, les Beaux-Arts, l'Éloquence et le Commerce. L'entrée du pont est vigoureusement accentuée par deux colonnes triomphales qui arrêtent à chaque extrémité la ligne des statues; elles portent, au-dessus d'une boule, une aigle colossale aux ailes déployées qui, dans l'exécution définitive, serait remplacée par le coq gaulois, plus à la mode par le temps qui court.

« Précisément en face du pont de la Concorde, et sur le milieu des degrés qui conduisent à la Chambre des députés, on aperçoit la statue colossale de l'Immortalité; elle est vêtue d'une longue draperie, et porte le diadème en tête; sa main droite présente une couronne d'or qu'elle semble vouloir déposer sur le cercueil du grand homme. Cette figure gigantesque, destinée à surmonter le dôme du Panthéon, est l'œuvre de M. Cortot, ainsi que le bas-relief qui décore le fronton de la Chambre, découvert pour la première fois le jour de la cérémonie.

« Depuis le palais de la Chambre, jusqu'à l'angle de l'esplanade des Invalides, sur toute la longueur de la terrasse du Palais-Bourbon, des estrades ont été ménagées; elles sont couvertes, pavoisées et décorées de draperies flottantes.

« De l'autre côté du quai, et précisément en face de l'hôtel des Invalides, la statue gigantesque de l'empereur s'élève sur un piédestal richement orné. Cette statue est en bronze; elle est destinée à couronner la colonne élevée à Boulogne, en l'honneur de la Grande-Armée. Elle représente Napoléon empereur, revêtu d'un manteau semé d'abeilles et d'étoiles, la main droite appuyée sur un sceptre surmonté de l'aigle impériale, il présente de la gauche un large cordon auquel pend la croix de la Légion d'honneur, pour rappeler que l'institution de cet ordre et la distribution des premières décorations eurent lieu au camp de Boulogne.

« Cette grande figure, escortée de quatre Renommées, parmi lesquelles nous avons particulièrement remarqué celle de M. Husson, semble dominer de cette place les deux longues files de statues qui décorent l'esplanade, depuis le quai jusqu'à la grille des Invalides. Elles sont au nombre de trente-deux, seize de chaque côté. »

Ces statues représentaient des rois de France et des grands capitaines de diverses époques.

« Il était une heure et demie environ lorsque le cortège, quittant le quai, déborda sur l'esplanade des Invalides. Les estrades immenses dressées de chaque côté, sur toute la ligne qu'allait parcourir le convoi, étaient chargées de spectateurs qui attendaient là, dès le point du jour, par une température de dix degrés, dont la rigueur semblait augmentée par le souffle impétueux du vent du nord.

« Mais quand le char funèbre apparut dans tout son éclat, dans toute sa magnificence, quand on l'aperçut brillant au soleil, à travers les nuages de fumée ondoyante qui s'échappaient des larges trépieds placés entre chacune des statues, quand les batteries du quai annoncèrent l'empereur aux batteries des Invalides, quand la fumée du canon se mêla à la fumée des cassolettes ardentes, quand les trompettes gigantesques retentirent, emplissant l'air de mélodies lugubres, marches triomphales et marches funèbres, ce fut dans toute la foule une émotion profonde, générale et inexprimable.

« Enfin, le char est arrivé devant la grille des Invalides; il s'arrête sous un dais magnifique, espèce d'arc-de-triomphe, décoré, à droite et à gauche, dans toute la largeur de l'esplanade, de longues draperies noires semées d'abeilles d'or.

« Cependant, les marins de la *Belle-Poule* n'ont pas quitté le char funèbre; il descendent le cer-

Digitized by Google

cueil comme ils l'avaient monté, et vont maintenant le porter à bras jusqu'à la porte de l'église; ils traversent d'abord le jardin, décoré de trépieds et de candélabres couronnés de panaches ondoyants de flamme et de fumée, ils franchissent la porte d'honneur et traversent la cour royale pour s'arrêter enfin sous le porche triomphal élevé devant le portail même de l'église. C'est un arc-de-triomphe, c'est un temple, c'est une chapelle dressée tout exprès pour la réception du corps de l'empereur par Mgr l'archevêque de Paris, qui s'est avancé jusque-là, escorté de quatre prélats et de tout le clergé de son diocèse. »

Ici commence la cérémonie religieuse; la décoration a pris un caractère tout à fait spécial, tout à fait approprié au héros dont elle est destinée à honorer la pompe funèbre.

. . . . . .

« Paris n'a rien vu de comparable : deux lignes de mâts pavoisés, ornés de trophées de drapeaux, et surmontés chacun d'une étoile d'or, traversent la cour dans toute sa longueur; en arrière, sur des estrades qui s'élèvent depuis le sol jusqu'à la hauteur des galeries du premier étage, la foule, mais une foule choisie de femmes élégantes, de vieux militaires, de jeunes hommes et d'invalides est distribuée sur tous les gradins; entre chacune des arcades, les trumeaux sont chargés de trophées d'armes et d'armures de toutes sortes, surmontés de l'aigle impériale; les archivoltes, ornées de guirlandes de verdure, portent des écussons entourés de couronnes de laurier, sur lesquels sont figurés alternativement le chiffre de l'empereur Napoléon et les insignes de la Légion d'honneur. Plus haut, des guirlandes de laurier entrelacées de couronnes d'immortelles sont suspendues au-dessous de la frise, sur toute la longueur de laquelle sont inscrits, en lettres d'or, les noms de tous nos hommes de guerre qui ont acquis une certaine célébrité depuis 1792. Plus haut encore, immédiatement au-dessus de la corniche, un couronnement dentelé d'une grande richesse, qui relie très heureusement les ornements un peu grotesques des fenêtres mansardées avec l'ensemble de la décoration.

« Quand l'œil s'est promené ici et là, quand il a erré en haut et en bas, en long et en large sur tous ces détails pittoresques et élégants, il revient toujours inévitablement au point le plus important, à l'œuvre capitale, au milieu de tout cet ensemble; c'est le portail triomphal, jeté en avant de l'église avec ses formes sévères, sa teinte funèbre et son aspect lugubre. Une voûte immense, portant sur quatre massifs quadrangulaires, soutient une architrave qui règne sur toutes les faces, couronnée sur chacune d'un vaste fronton; à droite et à gauche, les frontons sont aux armes de l'empereur; celui de la façade est couronné en outre d'une image colossale de Notre-Dame-de-Grâce, accompagnée de petits génies maritimes d'une heureuse invention.

« L'architrave se compose de niches juxtaposées, dans lesquelles ont été figurées les statues des généraux les plus renommés de la République et de l'Empire. Des Renommées colossales sont représentées sur les tympans au-dessus des archivoltes; et sur chacune des faces des quatre massifs qui supportent tout cet ensemble, sont inscrits les noms de toutes les batailles qui, de près ou de loin, se rattachent à la carrière militaire de l'empereur.

Ce fut un peloton de sous-officiers décorés qui apporta le cercueil dans l'église; ils arrivèrent « jusqu'à l'entrée du chœur, où le roi en personne s'apprête à recevoir le corps de l'empereur Napoléon que vient lui présenter le prince de Joinville, le capitaine de la *Belle-Poule*.

— « Sire, a dit le prince de Joinville, en baissant son épée jusqu'à terre, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon.

— « Je le reçois au nom de la France! a répondu le roi d'une voix forte.

« Ensuite Sa Majesté, s'étant approchée du prince de Joinville, lui a serré la main avec affection.

« Le général Athalin portait sur un coussin de velours l'épée de l'empereur. Il l'a présentée au maréchal Soult, qui l'a remise au roi.

— « Général Bertrand, a dit le Roi, je vous charge de placer l'épée de l'empereur sur son cercueil.

« Le général Bertrand a obéi à l'ordre de Sa Majesté.

— « Général Gourgaud, placez sur le cercueil le chapeau de l'empereur.

« Le général Gourgaud s'est avancé et a placé le chapeau à côté de l'épée.

« Alors le roi s'est retiré, a regagné la place qui lui avait été préparée à droite de l'autel; la reine était à côté de lui dans une tribune réservée, avec les princesses et les officiers de sa maison. »

Le cercueil fut alors introduit au centre du catafalque splendide élevé au milieu du dôme, et le service funèbre commença; il dura deux heures.

« Depuis l'orchestre jusqu'au chœur, toute l'église est tendue de noir; dans les tribunes, dans les nefs latérales, et jusque sur les côtés de la grande nef, des estrades ont été dressées dans tout l'espace qui n'était pas strictement nécessaire aux mouvements du service. . . . . .

« Toutes les fenêtres ont été couvertes d'énormes écussons entourés de couronnes de laurier. Toutes les arcades ont été ornées de draperies noires à franges d'argent et de guirlandes de verdure. Chaque pilastre, décoré par en haut de trophées d'armes peints en or, est orné par en bas d'un trophée de drapeaux tricolores,

Digitized by Google

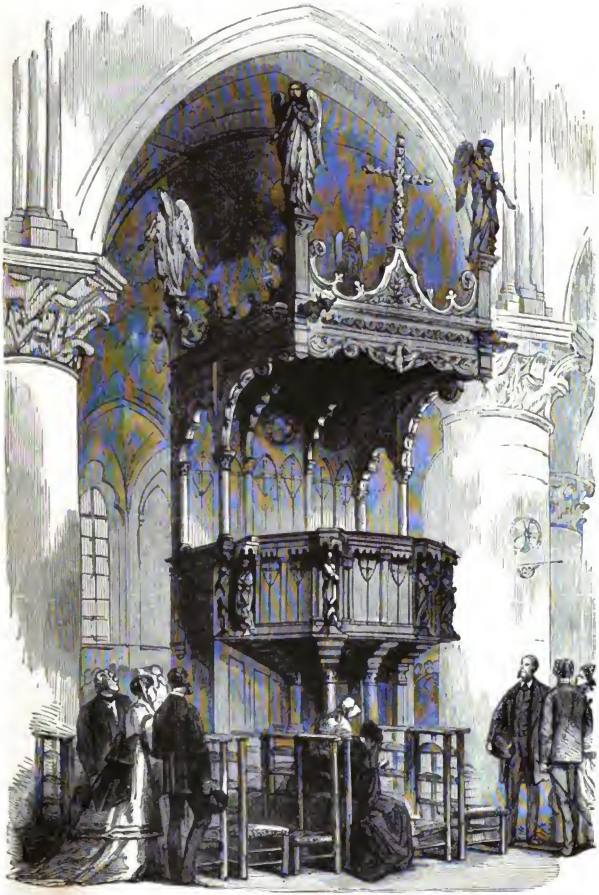

F. Roy, éditeur, — 215 Imp. Charaire et fils

Chaire à prêcher de l'église Notre-Dame.

Digitized by Google

Le Petit Manteau bleu distribuant la soupe au marché Saint-Martin (Page 66, col. 2.)

entre lesquels se peuvent lire des inscriptions à la gloire des plus illustres généraux de l'Empire; en avant, des trépieds jettent des flammes bleuâtres. Sur toute la largeur de l'entablement, à droite et à gauche, règne une draperie flottante aux armes de l'Empereur, et immédiatement au-dessous, des inscriptions entourées de guirlandes et de couronnes de verdure, rappelant les souvenirs les plus importants de la vie civile de Napoléon.

. . . . . .

« Tout le chœur, tout le dôme, tous les hémicycles, toutes les tribunes, toutes les estrades, toutes les arcades, les colonnes et les pilastres, les entablements, les attiques, les fenêtres mêmes et les chapelles, tout le chœur, tout le dôme, du haut jusqu'en bas, tout est tendu de velours violet avec des ornements diversement accidentés, des abeilles d'or sur les draperies, des arabesques d'or sur les colonnes, des franges d'or, partout des lustres, des guirlandes, partout profusion de lumières, de festons et de drapeaux.

« Au fond, adossé à la porte royale, un autel a été dressé pour la cérémonie religieuse; c'est là que le service funèbre est célébré par Mgr l'archevêque de Paris, assisté de ses évêques, tous vêtus de violet comme pour l'office des martyrs.

« A droite de l'autel, sur une estrade couronnée d'un magnifique dais de velours violet richement drapé et surmonté de drapeaux et de panaches flottants, le roi s'est placé avec ses aides de camp et les princes de sa famille; à côté, une autre estrade a été préparée pour la reine et les dames de sa suite; toutes deux communiquent avec un salon décoré avec goût, dans l'espace d'une des quatre chapelles rondes, masquées pour la cérémonie. En face de l'estrade royale, à gauche de l'autel, est la place réservée à Mgr l'archevêque de Paris; puis vient la tribune du clergé, puis celle des députés, et celle des pairs de France, qui se font face, puis celle des ministres vis-à-vis de celle qui avait été réservée au corps diplomatique. »

Les ambassadeurs étrangers ne jugèrent pas à propos d'assister à la cérémonie dans laquelle

Digitized by Google

Napoléon était désigné avec le titre d'Empereur, en conséquence, cette tribune resta vide.

Terminons cette longue description en ajoutant que le *Requiem* de Mozart fut exécuté, sous la direction de M. Habeneck, par un orchestre de trois cents musiciens, cent-cinquante chanteurs et cent-cinquante instrumentistes, l'élite de nos théâtres lyriques.

« Ensuite est venu le *Dies iræ*, qui a produit un effet immense; puis les prières de l'absoute ont été récitées par Mgr l'archevêque de Paris.

« A cinq heures et demie tout était fini, et le canon annonçait le départ du roi. »

Si nous nous sommes si longuement étendu sur cette cérémonie, c'est qu'elle eut une grande influence sur l'avenir de la France, on peut dire qu'elle prépara sûrement l'avènement du second Empire.

La translation des cendres de l'empereur et les chansons de Béranger ont plus fait pour la cause de Napoléon III que tout ce qu'il eût pu rêver de plus favorable à ses desseins.

Les libéraux de 1840, en ressuscitant si aveuglément la popularité du nom de Napoléon, croyaient fortifier puissamment l'opposition qu'ils faisaient au gouvernement de Louis-Philippe, mais ils ne songeaient pas que plus ils grandissaient le nom de Napoléon, plus ils rendaient facile à celui qui le portait, le moyen de l'imposer plus tard à la France.

Le 28 décembre, fut exécuté, à 9 heures du matin, Jean-Charles dit Barbier, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises de Paris du 14 novembre précédent, pour avoir assassiné dans l'île Louviers sa maîtresse, une fille surnommée la Belle-Blonde.

Toutefois cette exécution passa pour ainsi dire inaperçue.

La Société des paumiers fut fondée en 1840; elle se trouvait jadis passage Sandrié. En 1861, elle fut expropriée pour faire place à l'Opéra. Elle obtint alors une portion de terrain dans le jardin des Tuileries et, en 1862, la Société put s'installer dans la salle qu'elle venait de faire construire.

Depuis quelques années, le jeu de paume a pris un grand essor; des associations se sont formées en province, et les amateurs parisiens, trop nombreux désormais pour se contenter d'un local unique, ont été contraints d'en bâtir un second près du premier. La construction de l'immeuble a coûté 200 000 fr. En outre, une redevance est payée à l'État pour la concession du terrain. Il fut inauguré en 1880.

Les membres de la Société de courte-paume sont au nombre de cent environ.

Ce fut en 1840 que Edme Champion, dit le Petit Manteau bleu, fut décoré par Louis-Philippe. Ce philanthrope était alors une sorte d'illustration parisienne; toujours vêtu de son petit manteau bleu légendaire, on le voyait sur la voie publique, et surtout dans les quartiers populeux, distribuant des aliments et des effets aux nécessiteux. — Champion mourut en 1852.

Le bal du Prado d'été fut créé, en 1840, dans la rue de la Gaîté, à côté du théâtre du Montparnasse, par un sieur Charpentier; ce bal est devenu le Jardin des plantes.

L'année 1840 vit aussi s'ouvrir quelques nouvelles rues :

Une ordonnance royale du 22 janvier porta : Le sieur Léon de Chazelle est autorisé à ouvrir à ses frais sur des terrains qui lui appartiennent dans la ville de Paris, deux rues destinées à communiquer, l'une de la rue d'Anjou à la rue d'Astorg, l'autre à la rue de la Pépinière.

L'une fut la rue Lavoisier, qui reçut le nom du célèbre chimiste, l'autre avait été percée dès 1838, c'était la rue Rumford dont nous avons parlé.

La rue Malesherbes, formée sur les terrains appartenant aux héritiers Mignon.

La rue de Moscou, ouverte sur des terrains appartenant à MM. Riant, Mignon et Mallet frères.

Le passage de Londres, formé par M. Tessier propriétaire.

La rue Mayet, ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 8 décembre 1840 sur des terrains appartenant à MM. Journault frères et Mayet.

La rue Mazagran (ordonnance royale du 31 décembre), ainsi nommée en l'honneur du glorieux fait d'armes de Mazagran.

La cité Trévise, formée par MM. Lebaudy, Panier et Merintier propriétaires, elle dut son nom à sa proximité avec la rue de Trévise.

Les rues Beccaria, Legraverend, et Treilhard, toutes trois auprès de la prison de Mazas durent leurs noms, qui ne leur furent donnés que par ordonnance royale du 5 août 1844, à trois célèbres criminalistes.

La rue de Bruxelles fut ouverte sur l'emplacement d'une partie de l'ancien Tivoli par délibération du conseil municipal du 20 novembre 1840, toutefois elle ne fut construite qu'en juin 1841.

Avant de commencer l'année 1841, arrêtons-nous un moment et jetons un coup d'œil sur le changement de coutumes, de mœurs et de modes qui s'était opéré pendant les dix années écoulées, c'est-à-dire depuis la révolution de 1830, révolution qui fit sentir ses effets dans les diverses manifestations de la vie sociale; déjà nous avons parlé des sectes philosophiques et religieuses qui s'étaient formées sous l'influence du mouvement qui se produisait, on a vu les saint-simoniens, voici maintenant les Jeune-France. C'était d'abord un groupe d'écrivains, fervents apôtres de la nouvelle école romantique, mais bientôt la plupart des jeunes gens passèrent à l'état de Jeune France rien qu'en arborant une tenue ro-

Digitized by Google

mantique, c'est-à-dire les cheveux et la barbe longs, une mise excentrique et des allures antibourgeoises.

Car entre les Jeune-France et les bourgeois il y avait tout un abîme !

Théophile Gautier a du reste esquissé la physionomie de divers échantillons du genre.

« Il y avait, dit-il, le Jeune-France byronien, le Jeune-France artiste, le Jeune-France passionné, le Jeune-France viveur, chiqueur, fumeur, avec ou sans barbe que certains naturalistes placent parmi les pachydermes, d'autres parmi les palmipèdes, ce qui nous paraît également fondé. Mais de toutes ces espèces de Jeune-France, le Jeune-France moyen âge est la plus nombreuse et les individus qui la composent, ne sont pas médiocrement curieux à examiner. »

Le Jeune-France moyen âge s'imaginait avoir la cape, la dague et le pourpoint de velours, posséder des châteaux gothiques et voir les gentilles dames à robes armoriées, venir au-devant de lui suivies de leurs varlets.

Le plus étrange de tous était le Jeune-France macabre; veut-on avoir une idée de son intérieur : « une tête de mort, les bésicles sur le nez, une calotte grecque sur le crâne, une pipe culottée entre les mâchoires, faisant la grimace à un magot de porcelaine placé à l'autre bout de la cheminée ; deux mandragores difformes se tortillaient hideusement, pêle-mêle avec deux pétrifications et deux madrépores sur un rayon vide de la bibliothèque. »

Mais ce fut à la première représentation d'*Hernani* qu'il fallut les voir : car on peut dire que c'est de là qu'ils commencèrent à se montrer pour pulluler ensuite.

« Dès une heure de l'après-midi, dit un historien, les innombrables passants de la rue Richelieu virent s'accumuler une bande d'êtres farouches et bizarres, barbus, chevelus, habillés de toutes façons excepté à la mode, en vareuse, en manteau espagnol, en gilet à la Robespierre, en toque à la Henri III, ayant tous les siècles et tous les pays sur les épaules et sur la tête, en plein midi. Les bourgeois s'arrêtaient stupéfaits et indignés. M. Théophile Gautier surtout, attirait l'œil par un gilet de satin écarlate et par l'épaisse chevelure qui lui descendait jusqu'aux reins.

Concurremment avec les Jeune-France il y avait les Bousingots dont les sentiments politiques se manifestaient avec une extrême violence. Petrus-Borel était leur chef; il s'intitulait républicain lycanthrope et basiléophage. Il appelait Louis-Philippe un homard n'ayant point de sang dans les veines, mais une carapace couleur de sang répandu.

Bousingots et Jeune-France, vêtus avec la même fantaisie, enveloppaient dans une haine commune l'académie, les classiques, le poncif, les hommes chauves et les bourgeois, et professaient le même culte pour le moyen âge, la couleur, le bruit et la bizarrerie.

Républicain à outrance, l'un d'eux disait alors qu'on discutait sur la manière de se défaire du roi :

— Je m'offre à le piquer avec une aiguille aiguisée d'acide prussique, en lui donnant une poignée de main, comme il en prodigue aux vils séides qui se foulent au-devant de son cheval.

Au fond, tous ces pourfendeurs étaient d'honnêtes jeunes gens plus turbulents que dangereux.

En l'absence de grandes actions, les Bousingots se bornaient à briser dans les rues un certain nombre de lanternes et à résister dans les bals publics et les théâtres, aux gardes municipaux qui les flanquaient à la porte.

Le *Figaro* de 1832 tapa dur sur ces affamés d'originalité à outrance, la *Caricature* s'en mêla et peu à peu Bousingots et Jeune-France disparurent et devinrent, à leur tour, bourgeois et gardes nationaux.

A propos de caricatures, disons que cette satire crayonnée florissait beaucoup de 1830 à 1840, et un des types qu'elle créa et qui eut un succès colossal fut celui de Mayeux. Le créateur de ce type bizarre fut Charles Traviès, un dessinateur qui s'amusa à symboliser en lui la vanité et la bêtise du petit bourgeois fier d'avoir coopéré aux trois glorieuses.

La silhouette de Mayeux a grimacé dans toutes les collections d'estampes et de journaux satiriques.

« Mayeux, patriote à tout casser, chaud garde-national et don Juan en diable, un volcan en amour comme en politique; Mayeux libertin, déluré, jovial, sacripant et fûté, entonnant la gaudriole après boire, jurant au corps de garde, pinçant le menton aux fil'ettes, s'égarant dans les cabinets particuliers et ailleurs... mais ne transigeant jamais avec la Charte. »

Tous les mots drôles, satiriques, méchants, plaisants ou grivois étaient attribués à Mayeux tenant à la fois de Panurge, de Falstaff et de Polichinelle ; comme ce dernier il était horriblement bossu et ne disait jamais un mot sans l'accompagner du juron n. d. D.

Un journal hebdomadaire que le célèbre bossu était censé rédiger, parut du 2 juillet 1831 au 30 mai 1832 ; il avait pour titre : *Du nouveau... Attention nom de D... Mayeux!*

Souvent on le mettait en scène avec les principaux personnages de l'État et c'était un assaut de drôleries ; un jour, on supposa qu'il rendait visite à l'archevêque.

— Comment se porte votre Éminence ?

— Très bien, monsieur Mayeux, et *la vôtre?*

En 1848, il se fit encore un journal appelé *Mayeux* qui ne vécut que du 17 juin au 10 juillet,

Digitized by Google

mais il y avait déjà longtemps que la vogue de ce personnage était passée; cependant en 1851, parut *Mayeux l'indépendant*. Ce fut la dernière fois qu'on se servit de ce nom tombé aujourd'hui dans l'oubli.

Nous avons plus haut parlé des poires symbolisant la tête de Louis-Philippe, nous n'y reviendrons pas.

« Sous le règne de Louis-Philippe Ier, dit M. Augustin Challamel dans son excellente *histoire de la mode en France*, comme sous celui de Charles X, le costume féminin ne se modifia guère que partiellement. Les fantaisies se succédèrent sans interruption, mais le fond de la toilette générale resta le même. Sans doute on vit bien les « bibis » microscopiques remplacer les monstrueux chapeaux de dames, les grands chapeaux évasés dit *cabriolets* qui faisaient en 1835, le bonheur des Parisiennes; sans doute les bonnets habillés affectèrent une multitude de coupes et reçurent des noms divers: à la paysanne, à la Charlotte Corday, à la religieuse, à l'Elisabeth, à la châtelaine, à la Marie-Antoinette, à la polka, etc. Mais on ne remarqua parmi les nouveautés transcendantes que les résilles à la Napolitaine, les pompons « steeple-chase » placés au-dessous des oreilles, les toques arméniennes « à pentes » les demi-bonnets à la Catalane, les coiffures frangées à l'Algérienne, les turbans blanc et or à la Juive, avec une bride à la Rachel. »

Toutefois les modes suivirent le mouvement romantique et beaucoup de robes et de parures telles que châtelaines, diadèmes, ceintures, aumônières, bracelets et autres accessoires du moyen âge apparurent.

Dans une revue de 1834, on lit : « La mode a ses révolutions comme les empires, mais autrefois elles étaient lentes et progressives; aujourd'hui elles suivent le mouvement des esprits et participent à l'instabilité de nos institutions. Chaque siècle était jadis marqué de la même empreinte et les costumes de nos aïeux peuvent servir en quelque sorte de date à l'histoire. Maintenant la mode, avide de changements, interroge tous les siècles, toutes les époques, leur fait des emprunts et ne s'empare d'un costume que pour l'abandonner bientôt pour un autre. C'est l'affaire de quelques mois, de quelques semaines, de quelques jours. »

« Les dames, dit à son tour l'auteur de *l'hygiène vestimentaire*, échangèrent on ne sait trop pourquoi, les riantes couleurs de leurs vêtements pour des couleurs tristes et sombres. Les tendres nuances lilas, gorge-de-pigeon, première aurore, furent remplacées par le vert-russe, le cul-de-bouteille, le noir Marengo, le pur éthiopien; on eût dit que la toilette tournait au deuil. Les marchands de nouveautés, selon leur coquette habitude, baptisèrent chaque étoffe d'un nom plus ou moins incongru. Le pou de soie, le pou de la reine obtinrent la faveur; la couleur merde d'oie remplaça la fleur d'orange et la crotte de biche fit oublier l'écharpe d'Iris.

« En 1836, le costume féminin sembla revenir à des proportions raisonnables, les gigots monstrueux cédèrent aux manches plates diversement ornées et enjolivées; la ceinture reprit sa place naturelle, mais la robe s'allongea insensiblement, de manière à cacher la jambe et le pied; enfin, elle arriva au point où nous la voyons aujourd'hui, traînant à terre et balayant les ordures... Le bibi si coquet, si agaçant, servait trop bien les jeunes minois pour que les femmes de seconde jeunesse n'en fussent point jalouses; aussi se liguèrent-elles contre lui et l'accablèrent-elles du poids de leurs années. La passe du chapeau fut donc allongée de manière à cacher le cou, et le bibi se vit transformé en informe cabas. Ce chapeau de grand'mère ne prévalut qu'une saison, on lui substitua le demi-Pamela dont les passes arrondies dégageaient très gracieusement les contours de la joue. C'était surtout aux jeunes filles qu'il allait à ravir. »

Il ne faut pas oublier la coiffure en cheveux relevés en casques, ni celle qui se composait de papillottes placées de chaque côté des joues et de grosses coques montantes artistement fichées au moyen d'un peigne sur le derrière de la tête.

Le peigne jouait alors un grand rôle dans la toilette féminine, on le portait en argent, en or incrusté de pierres précieuses et, placé sur le sommet de la tête, il était exposé à tous les regards.

Les ceintures à boucles d'or furent aussi longtemps à la mode.

Louis-Philippe portait les cheveux en pyramide sur le front. C'est ce qu'on nommait un toupet. Naturellement les partisans du gouvernement portaient tous le toupet royal et ceux qui manquaient de cheveux en achetaient chez le coiffeur; les favoris furent aussi en faveur pendant toute la durée de ce règne. Quant aux moustaches, elles n'étaient pas encore l'apanage de tous et pas un fonctionnaire ne se fût permis de laisser croître le poil que la nature lui avait planté sous le nez.

Ce furent les saints-simoniens et les Jeune-France qui mirent les cheveux longs à la mode et peu à peu le toupet s'abaissa, puis disparut pour faire place aux cheveux plats et séparés par une raie vivement dessinée sur un des côtés de la tête, plus généralement sur le côté gauche.

Presque tous les ouvriers portaient une blouse bleue ou blanche et une casquette; lorsqu'ils s'habillaient ils mettaient un chapeau mais gardaient la blouse.

L'aristocrate se distinguait par son habit dont les larges basques rappelaient l'habit à la fran-

Digitized by Google

Le duc d'Aumale était dans la rue Saint-Antoine, lorsque soudain un assassin fit feu sur lui à bout portant. (Page 71, col. 1.)

çaise; les bourgeois adoptèrent la redingote à jupe.

« De 1830 à 1835, dit M. Debay, on vit paraître et disparaître successivement les redingotes à la propriétaire, à la Collin, à la marinière, etc., les habits à taille haute et à larges basques formant jupon, genre bâtard qui tenait de l'habit et de la tunique. Les pantalons à sous-pied embrassant étroitement la botte et tirés par des bretelles de façon à rendre impossibles les mouvements de flexion, furent d'abord adoptés par quelques élégants, et devinrent en peu de temps une passion chez les hommes comme les gigots l'avaient été pour les femmes. »

Ce fut vers la même époque que les élégants adoptèrent aussi l'usage d'une canne noire en fer creux qui résonnait sur le pavé comme un canon de fusil.

A partir de 1830, tout le monde entra dans le jardin des Tuileries, hormis cependant les gens en blouse, (mais on n'y fumait pas, ce ne fut qu'en 1848 que le cigare et même la pipe purent être fumés sous les marronniers de la demeure ci-devant royale).

Cependant les légitimistes regrettaient beaucoup que l'entrée de cette magnifique promenade eût été ainsi ouverte aux gens de toute classe.

« On ne saurait nier, lisons-nous dans un ouvrage d'alors, que les glorieuses et immortelles journées n'aient un peu nui à l'apparence générale du jardin des Tuileries. On était auparavant beaucoup plus sévère sur les costumes des personnes que l'on y admettait; la populace a eu assez de pouvoir pour obtenir, comme une marque de respect et de faveur particulière, l'entrée de bien des lieux où elle n'était pas admise autrefois; ce qui donne à ces lieux l'apparence de l'arche de Noé, où entraient à la fois les animaux purs et les immondes. »

Pas poli pour le populaire, l'auteur en question qui termine par une anecdote : la scène se

Digitized by Google

passe à l'une des portes du jardin des Tuileries alors qu'il était spécialement réservé au beau monde ; un jeune homme du suprême bon ton s'y présente et la sentinelle, croisant la baïonnette, lui dit :

— On n'entre pas !

— On n'entre pas ! s'écrie le petit-maître en regardant son élégante toilette, recherchée dans ses plus minces détails.

— Mes ordres sont précis, répond la sentinelle.

— Précis !... de me refuser, moi ?

— Précis de refuser qui que ce soit que je trouverais mal mis... or, je vous trouve mal mis.

Il n'y avait pas à discuter cette opinion ; le petit-maître battit en retraite, rouge de colère.

Le jardin des Tuileries fut, depuis 1830, la promenade favorite des Parisiens. De dix heures du matin à midi, il était le rendez-vous de toutes les bonnes du quartier et des enfants. A partir de deux heures, d'élégantes calèches descendaient en roulant les rues de Castiglione et de Rivoli ; des cabriolets arrivaient de partout pour déposer les promeneurs et les promeneuses élégamment parés à la grille du jardin.

Peu à peu, de doubles et triples rangs de chaises étaient occupés de chaque côté de la grande allée pendant qu'une masse mouvante allait et venait au milieu.

A cinq heures, la foule des gens « comme il faut » se retirait et était remplacée par une autre, composée de petits bourgeois, d'employés, et, le dimanche, de commerçants qui ne quittaient le jardin qu'après la retraite battue.

Dans la soirée, outre les cafés et les théâtres très fréquentés, on allait beaucoup, de 1835 à 1838, entendre prêcher l'abbé Lacordaire à Notre-Dame.

Le jour où sa parole retentissait sous les voûtes de la cathédrale, l'immense nef était fermée par des barrières et toutes les places qu'elle contient étaient réservées aux hommes désireux de l'entendre ; quant aux femmes, elles occupaient les bas côtés. Or, la foule, qui se pressait à Notre-Dame ces jours-là était si considérable, qu'il était nécessaire de la protéger contre elle-même sur le parvis, par la présence de gardes municipaux.

XLV

L'assassin Quénisset. — Catastrophe sur le chemin de fer. — Collège Chaptal. — Mort du duc d'Orléans. — La prison Mazas. — Gare du Nord. — Le château Rouge. — Hôpital de la Riboisière. — Sainte-Clotilde. — Procès Teste. — Affaire Praslin. — Gare de Lyon. — Révolution de février 1848.

Le 2 mai 1841, à onze heures du matin, le canon annonça aux Parisiens la cérémonie du baptême du comte de Paris. Le cortège royal, formé de six voitures escortées par des détachements de garde nationale à cheval et de chasseurs, arriva à l'église Notre-Dame, en passant par le Pont-Royal, les quais, le pont Saint-Michel et la place du marché Palu, au milieu d'une foule considérable attirée par cette solennité. La garde nationale maintenait l'ordre sur le parvis.

Une salve d'artillerie annonça l'arrivée du roi et de la famille royale à la cathédrale et l'archevêque de Paris, entouré de ses archidiacres, de son chapitre et de tous les curés de Paris, alla recevoir au portail le roi et lui adressa un discours auquel Louis-Philippe répondit, après avoir refusé le dais qui avait été préparé pour lui.

Le clergé reprit processionnellement le chemin de l'autel et le cortège du roi suivit en traversant la nef au bruit des tambours et d'une marche brillante exécutée par l'orgue.

La famille royale ayant pris place, la cérémonie du baptême commença. Les fonts baptismaux étaient placés au milieu de la croix, entre l'autel et la famille royale. Le roi fut le parrain et la reine la marraine.

Un *Te Deum* suivit la messe ; le chancelier de France, le président de la Chambre des députés et les vice-présidents des deux chambres, les maréchaux, etc., signèrent l'acte de baptême, après le départ du roi.

Le 23 juin, le député Garnier-Pagès mourut d'une phthisie pulmonaire ; ses obsèques eurent lieu le 26 et la cérémonie funèbre se fit à l'église Notre-Dame-de-Lorette ; puis, le char se rendit au cimetière du Père-Lachaise, suivi par plus de

Digitized by Google

40,000 individus de toutes les classes, MM. Arago, Jolly, Bastide, de Lesseps, Blaize, Dupoty, Marlet, Duthoy et Pagnerre prononcèrent des discours sur la tombe.

« Le convoi de Garnier-Pagès fut un prétexte qu'on ne manqua pas de saisir pour une nouvelle manifestation. Le *National*, principal organe de la haute démocratie, convoqua aux obsèques le groupe de ses partisans; les étudiants vinrent y parader; le parti montagnard et ses vieilles phalanges, Dourille, avec les siens, les communistes, sous la bannière de Cabet, tous les dissidents de la Métropole icarienne, toutes les sociétés révolutionnaires y figuraient au grand complet.

« La cérémonie n'offrit d'autre incident qu'un coup de pistolet tiré par Désamy sur les agents de police qui suivaient le cortège et qui s'emparèrent de lui.

« Dourille fut également arrêté avec l'élite de sa troupe, pour excitation au désordre. »

Le 13 septembre 1841, le duc d'Aumale faisait son entrée à Paris à la tête du 17e régiment d'infanterie légère qu'il commandait et qui, depuis sept années, tenait avec succès la campagne en Algérie.

Il était arrivé dans la rue Saint-Antoine, lorsque soudain un assassin fit feu sur lui à bout portant; la balle alla frapper le cheval du lieutenant-colonel Levaillant, qui marchait à côté du prince et l'animal tomba mort devant lui.

L'auteur de l'attentat fut aussitôt arrêté; il déclara se nommer Quénisset; il avait servi comme soldat, avait été condamné à trois années de fers pour rébellion; il était parvenu à s'évader en 1837.

Les premières recherches de l'instruction établirent qu'un complot avait préparé le crime, et l'affaire fut déférée à la cour des pairs.

Le 23 décembre, la cour rendit un arrêt conforme aux conclusions du procureur général: M. Dupoty, rédacteur en chef du journal *le Peuple* fut condamné à cinq ans de détention, trois autres affiliés, Colombier, Brazier et Quénisset à la peine de mort.

Toutefois, la clémence royale commua la peine de ces derniers, et le 8 janvier suivant, la cour entérina des lettres de commutation accordées par le roi à Colombier, à Brazier, qui furent soumis à une détention perpétuelle et à Quénisset qui fut déporté.

Les condamnés n'avaient pas recueilli beaucoup de sympathies, même parmi ceux qui n'aimaient pas Louis-Philippe; cette tentative d'assassinat sur un jeune prince qui n'avait rien fait pour s'attirer la haine des partis, souleva une réprobation générale.

La session législative fut ouverte le 27 décembre; et le roi Louis-Philippe l'inaugura comme d'ordinaire par un discours d'ouverture qui se tint dans les généralités.

En somme, l'année s'était écoulée sans événements bien importants; cependant 30,000 travailleurs désertant leurs ateliers s'attroupèrent sur plusieurs points de Paris et dans les environs. Mais ce fut inutilement que des meneurs essayèrent de les soulever dans un but révolutionnaire. Quelques charges de cavalerie suffirent pour disperser ces masses d'ouvriers dont la cessation de travail n'avait pour motif que de forcer leurs patrons à leur accorder un salaire plus élevé.

Les presses parisiennes, il y a quarante ans étaient loin de produire un chiffre d'ouvrages comparable à ce qu'il est aujourd'hui, car, pour 1841, la statistique de l'imprimerie parisienne accuse l'impression de 8,036 ouvrages, ainsi répartis: ouvrages écrits en toutes langues, 6,300; estampes, gravures lithographiées 1,163; plans et cartes, 145; musique, 428.

A la fin de 1841, fut construite au ministère du commerce une salle spéciale destinée à établir un musée pour les poids et mesures. Sur des étagères disposées autour de la pièce, furent placés les étalons des poids et mesures employés en France dans tous les temps.

En même temps, tout Paris se pressait au Jardin des plantes pour y admirer la panthère noire et une autruche qui venaient d'y être envoyées, en compagnie de deux lions mâles destinés à remplacer les derniers qui étaient morts du scorbut. Les Parisiens s'attendrissaient volontiers à cette occasion sur la sensibilité d'une lionne née au Jardin des plantes et qui, ayant perdu son compagnon fut prise d'un profond chagrin, refusa de manger et mourut elle-même quinze jours après.

Tous les journaux de l'époque enregistrèrent le fait entre des articles consacrés à Listz, le fameux pianiste qui faisait alors florès à Paris, à Vieuxtemps le célèbre violoniste et à Ducornet, le peintre sans bras, qui défrayaient tour à tour les chroniques, ainsi que le pâtre Henri Mondeux, le plus grand calculateur qu'on eût vu.

Nous trouvons aussi à la fin de 1841, une appréciation d'un nouveau petit théâtre qui s'était établi dans le passage de l'Opéra et qu'on nommait le Gymnase enfantin; c'était une concurrence faite au théâtre Comte, installé passage Choiseul, mais la presse ne fut pas tout d'abord favorable au gymnase enfantin.

Voici ce que nous lisons à ce propos dans le *Musée des familles*, qui ne péchait cependant pas par la sévérité de sa critique: « Le théâtre Comte fait passer de délicieuses soirées à ses jeunes habitués... aussi remarque-t-on dans cette salle un public fort élégant, les lauréats des pensions avec leurs professeurs envahissent le parterre et les loges sont occupées par les enfants les plus distingués de Paris.

« Nous ne pouvons malheureusement en dire

Digitized by Google

autant du *Gymnase enfantin*. La composition de la salle suffirait seule à éloigner un public de bonne compagnie, si les pièces et les acteurs mal serinés, ne venaient en aide pour en interdire l'entrée à quiconque redoute l'ennui. »

Quoi qu'il en soit, le Gymnase enfantin dura plusieurs années et produisit des artistes qu'on retrouva plus tard sur les théâtres de Paris; on peut citer Schey, Colbrun, Poulet, Rubel, Mlle Alphonsine, etc. Un incendie considérable le ruina.

La salle du Gymnase enfantin fut plus tard occupée par un musée anatomique, puis elle devint une salle de concert, et est aujourd'hui disposée pour un cours de danse.

Ce fut dans le même temps que s'ouvrit, dans la rue des Martyrs, le café de la *Belle-Poule*, célèbre dans le monde littéraire.

En 1841, fut aussi fondée à Paris la société orientale de France.

Le passage de l'abbaye fut formé en 1841, sur la propriété de M. Mathias; son nom lui fut donné en raison de sa proximité avec la prison de l'Abbaye.

Les autres voies publiques ouvertes dans la même année furent la rue de l'Aqueduc, percée sur des terrains appartenant à MM. Riant et Mignon, par ordonnance royale du 22 janvier. Elle reçut, vers 1844, le nom de rue Percier, en souvenir de l'architecte Percier, membre de l'Institut, mort en 1838. C'est aujourd'hui la rue Mansart.

La place des Hirondelles, chaussée de Clignancourt; elle dut son nom aux omnibus dits Hirondelles qui y stationnaient autrefois. La rue Myrrha et la rue Poulet forment à leur jonction cette place supprimée à peu près par le boulevard Ornano.

La rue Moncey, ouverte par ordonnance royale du 15 novembre 1841, et ainsi appelée en l'honneur du maréchal Moncey, duc de Conegliano.

La cité du Wauxhall, construite sur l'emplacement de l'ancien Wauxhall d'été.

Et la rue de Boulogne, ouverte suivant ordonnance royale du 21 juin 1841, sur l'emplacement de l'ancien jardin de Tivoli. Cette ordonnance prescrivait en même temps la formation d'une place sur ledit emplacement qui prendrait le nom de place Vintimille et de plusieurs rues y venant aboutir; mais ce ne fut, on le verra plus loin, qu'en 1844, que cette disposition fut mise à exécution.

L'année 1842 s'ouvrit par des espérances toutes nouvelles de tranquillité : les esprits étaient au calme.

Cependant de temps à autre le parquet sévissait contre quelques journalistes et gens de lettres qu'on accusait sans cesse de mettre la société en péril par leurs écrits. Ce fut ainsi que, le 8 janvier, *le Charivari* était déféré à la cour d'assises sous la prévention d'outrages et de diffamation envers M. Hébert, procureur général à la cour de Paris. L'imprimeur Lange-Lévy et le gérant Marey furent condamnés, le premier à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende, le second à deux ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

Quelques jours plus tard, le 12, le baron de Daunant demanda à la Chambre des députés que le Journal *le Siècle* fût cité à la barre sous la prévention d'offense envers la Chambre. Cette proposition fut adoptée et, le 18, M. Louis Perrée, gérant du *Siècle*, était condamné à 10,000 fr. d'amende et à un mois de prison.

Le 14 février, c'était le tour du *National* qui était condamné en la personne de son gérant, à un an de prison et 4,000 fr. d'amende et la même peine était appliquée, pour reproduction de l'article, au gérant de la *Gazette de France*.

Enfin, le gérant et l'imprimeur du journal *la Mode* étaient condamnés, le premier à deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende, le second à trois mois et 2,000 fr. pour délit d'adhésion publique à une autre forme de gouvernement.

Des journalistes, on arriva aux romanciers :

Le 11 mars, M. Auguste Luchet auteur d'un roman intitulé *le Nom de famille*, et M. Souverain, l'éditeur, comparurent devant la cour d'assises présidée par M. de Champanhet, sous l'inculpation, entre autres, de troubler la paix publique. L'écrivain, défendu par Jules Favre, fut condamné à deux ans de prison et 1,000 fr. d'amende. Ces procès firent grand bruit dans le monde des lettres et de la politique.

Cela n'empêchait pas d'ailleurs la jeunesse bourgeoise de se livrer au plaisir, car nous voyons plusieurs établissements, consacrés à la danse, s'ouvrir au commencement de 1842; ce fut d'abord M. Taboureux qui ouvrit le bal Saint-Georges dans la rue de ce nom; mais les propriétaires voisins, entre autres MM. Thiers et Perrée, des hommes graves, se plaignirent vivement d'entendre les échos des quadrilles qui s'exécutaient à grand orchestre chez M. Taboureux, alors qu'ils étaient plongés dans d'importants travaux; cela leur donnait des fourmillements dans les jambes qu'ils firent cesser en obtenant par leur influence la fermeture du bal, qui fut assimilé aux établissements bruyants et insalubres.

Puis, ce fut un autre bal qui fut ouvert dans la rue Saint-Antoine à peu près à la hauteur de l'endroit où elle devient la rue de Rivoli. Son public tout spécial se recrutait, pour les hommes, parmi les artistes, et pour les femmes, parmi les modèles, la plupart juives — les rues avoisinant étaient alors habitées par beaucoup d'israélites.

Ce bal s'appela le bal des Acacias, bien que ces arbres n'y brillassent que par leur absence; puis il changea de nom et s'appela le bal de la Reine-Blanche, en souvenir du logis, dit de la Reine-Blanche, qui se trouve dans le passage Charlemagne; enfin ces deux noms disparurent

Digitized by Google

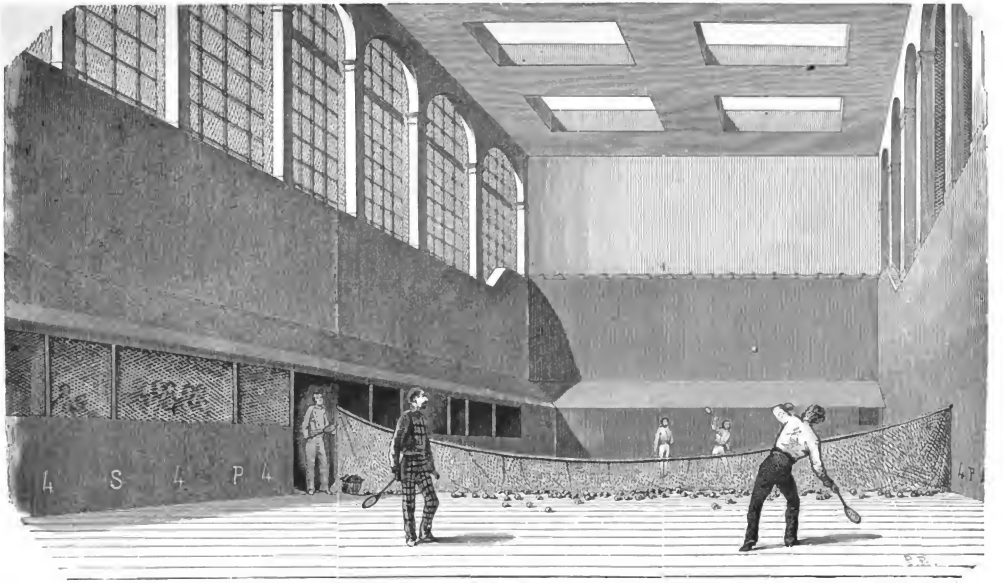

F. Roy, éditeur. — 249.

Imp. Charaire et fils.

Dernier jeu de paume à Paris, passage Cendrier, démoli en 1861.

Digitized by Google

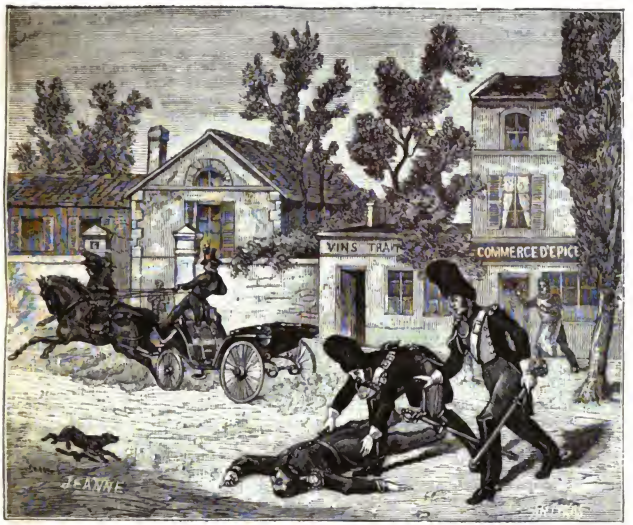

Soudain les chevaux s'emportèrent, le prince sauta si malheureusement, que cinq heures après il expirait dans les bras du roi. (Page 75, col. 2.)

devant celui que le public lui imposa, l'Astic. Pendant une dizaine d'années, le bal de l'Astic fut très fréquenté. « Artistes et modèles, dit l'auteur des *Cythères parisiennes*, tous canotiers et canotières s'abattaient à l'*Astic*, en revenant du tour de Marne pour danser quelques quadrilles, en costume, avant d'aller se coucher. Parmi ces artistes on cite Meissonier, Daubigny, Daumier, Cham, Staal, Bertall, Pascal (le sculpteur) et quelques autres encore, grands amateurs de canoterie, dont plusieurs roulent équipage sur la basse Seine. »

A partir de 1848 cependant, l'Astic perdit un peu sa vogue et, en 1852, il avait fermé ses portes. Mais nous aurons à revenir sur les établissements chorégraphiques; — du plaisir passons à la douleur.

Le 8 mai 1842, Paris fut consterné en apprenant la nouvelle d'un accident terrible : un train de voyageurs, composé de quinze wagons, venant de Versailles et se dirigeant sur Paris, après avoir dépassé la station de Bellevue, avait déraillé par suite de la rupture de l'essieu de la locomotive; les wagons étaient tombés les uns sur les autres entraînant la chute d'une seconde locomotive qui, en tombant, mit le feu aux wagons, et environ 150 personnes, hommes, femmes et enfants, s'étaient trouvées emprisonnées au milieu des flammes.

Quant aux blessés, leur chiffre était de 175, disait-on.

On juge si l'annonce de ce sinistre jeta l'effroi parmi la population parisienne; l'événement était arrivé vers six heures un quart et on n'avait pu se rendre maître du feu qu'à neuf heures, et, dans l'intervalle, c'était à qui partirait de Paris pour se rendre sur le théâtre de l'accident.

En somme, après que l'autorité eut fait les constatations légales, on reconnut que le nombre total des victimes était de 164, dont 59 avaient perdu la vie et 109 blessées plus ou moins grièvement. Parmi les morts se trouvaient le contre-amiral Dumont d'Urville, sa femme et son fils.

Les funérailles de l'infortuné navigateur et de

Digitized by Google

sa famille eurent lieu le 16 mai, au milieu d'un concours nombreux de personnes de toutes les classes. Deux chars richement ornés portaient le corps du fils et de la femme du vaillant amiral, puis venait le sien, sur lequel on voyait les insignes de son grade et des faisceaux de drapeaux. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Villemain, ministre de l'Instruction publique, de Jussieu, de la Bretonnière et Beautemps-Beaupré, représentant la société de géographie, l'académie des sciences, le corps de la marine royale et le dépôt de la marine. Les restes de la malheureuse famille furent inhumés dans un terrain désigné par le Préfet de la Seine et dont la concession à perpétuité fut votée par le conseil municipal de la ville de Paris.

Quant aux cadavres et débris humains, recueillis pieusement sur le lieu du sinistre, ils furent transportés dans une des dépendances du cimetière Montparnasse, sorte de Morgue improvisée, où accourut en tremblant et en sanglotant la foule éplorée des parents et des amis.

Les corps des victimes, desséchés, tordus et comme racornis par l'action du feu, étaient réduits à l'état de hideuses momies de 2 à 3 pieds de longueur. Les têtes carbonisées étaient complètement méconnaissables.

Un procès qui fut intenté par la famille des victimes à l'administration du chemin de fer et qui se termina par l'acquittement des prévenus et un jugement qui déboutait la partie civile de ses conclusions vint encore à la fin de l'année (25 décembre) aviver le souvenir de cette terrible catastrophe.

En octobre 1842, M. Goubaux qui depuis dix-huit ans, dirigeait à Paris, une institution de jeunes gens connue sous le nom de pension Saint-Victor, transforma cet établissement en une école préparatoire pour l'industrie et le commerce. Deux ans plus tard, il fit adopter son programme d'études par l'administration de la ville de Paris qui érigea cette pension en établissement municipal sous le nom d'École François Ier, et M. Goubaux en fut naturellement nommé directeur.

Il remplit ces fonctions jusqu'en 1850, et quand il mourut, son école qui, depuis 1848, avait changé son nom pour celui d'école municipale Chaptal (du nom du savant chimiste Chaptal, comte de Chanteloup), comptait un effectif de 598 élèves.

M. Monjean lui succéda et, en 1867, l'école devenue collège Chaptal, avait 1,100 élèves pensionnaires et 500 demi-pensionnaires ou externes.

« La surveillance du collège est confiée à un conseil d'administration choisi dans le sein du conseil municipal. La durée des études est de six années. Elles comprennent les connaissances exigées pour l'admission au baccalauréat ès sciences, à l'École polytechnique, ainsi qu'à l'École centrale des arts et manufactures.

« Les élèves sont répartis en trois collèges : Le petit collège contient les élèves de huit à treize, ans qui, partagés en dix divisions, reçoivent l'instruction religieuse, l'instruction littéraire depuis les éléments de la grammaire, les premiers exercices de style, l'histoire des temps anciens, la géographie, le calcul, les éléments des sciences physiques et naturelles, le dessin géométrique, le dessin d'ornement, la calligraphie, la lecture accentuée et le chant.

« Le moyen collège renferme les élèves de quatorze à dix-sept ans répartis en trois divisions qui apprennent, outre l'instruction religieuse, la langue française et composition littéraire, l'histoire de la littérature, la langue latine, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, la tenue des livres, le dessin d'ornement, etc.

« Enfin, le grand collège est réservé aux élèves qui ont fait leurs études dans la maison et qui sont âgés de dix-sept à dix-neuf ans; vingt cours gradués de sciences, des exercices variés, des conférences nombreuses, des examens multiples sur toutes les matières de l'enseignement achèvent leur éducation. »

Ce collège occupait un vaste bâtiment ayant deux entrées l'une rue Blanche, l'autre rue de Clichy.

La ville de Paris a, depuis le rétablissement de la République, transféré le collège boulevard de Batignolles.

Le local de la rue Blanche, transformé, devint un établissement de skating qui, pendant deux ou trois années, ne fit pas de brillantes affaires, car, en 1879, il fut fermé et réorganisé à nouveau en Palace-Théâtre. Il rouvrit ses portes l'année suivante par une féerie : *la fée Cocotte*, par MM. Gaston Marot et E. Philippe, musique de Raoul Pugno et E. Bourgeois.

C'est au gouvernement de Louis-Philippe, que l'Ecole normale dut son installation dans l'édifice qu'elle occupe aujourd'hui, rue d'Ulm. Ce fut en 1842, que les constructions s'élevèrent et furent appropriées aux besoins de l'école qui en prit possession, avec ses cent élèves, au mois d'octobre 1846.

« La révolution de février fut favorable à l'École normale, M. Carnot ministre de l'Instruction publique, réclama au nom de l'égalité républicaine, dans l'intérêt des études et dans celui des familles pauvres, la gratuité absolue pour tous les élèves de cette grande école. »

Un décret du 10 avril suivant supprima la philosophie et un nouveau règlement fut imposé à l'école.

En 1857, le noviciat que les élèves devaient faire dans les lycées avant de se préparer à l'agrégation, fut réduit à un an, et M. Nisard, de l'Académie française, fut nommé directeur.

Bientôt, tout noviciat fut supprimé et les élèves furent autorisés à se présenter à la licence dès la

Digitized by Google

fin de la première année. On créa à l'école un laboratoire de chimie et l'enseignement de la philosophie fut rétabli.

Au mois de mai 1867, un élève ayant, au nom de ses camarades, complimenté M. Sainte-Beuve, qui avait défendu au sénat la doctrine de la libre pensée fut expulsé; les autres élèves n'ayant pu obtenir sa réintégration, quittèrent l'école qui fut licenciée, le 10 juillet suivant.

Pendant les vacances, des changements importants eurent lieu dans l'administration de l'école, les élèves furent rappelés, et, depuis, les choses marchèrent sans encombre.

Il est question, en ce moment (1er janvier 1881), d'agrandir l'École normale, ce qui nécessitera l'ouverture de la rue de l'Abbé-de-l'Épée, entre les rues Rataud et celle d'Ulm.

D'après des plans qui remontent à l'administration de M. Haussmann, la rue de l'Abbé-de-l'Épée est destinée à devenir une grande artère reliant le quartier Montparnasse à celui du Jardin des plantes. Elle commencera à la gare Montparnasse pour aller aboutir à la rue Monge.

La rue de l'Abbé-de-l'Épée actuelle, dont le parcours est limité entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Saint-Michel, n'était, au XVIe siècle, qu'un passage que l'on fermait la nuit au moyen de chaînes en fer; on l'appelait la ruelle *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, parce qu'il longeait l'église de ce nom; plus tard, on le désigna sous le nom de *ruelle des Deux-Églises*, parce qu'il était placé entre les églises Saint-Jacques et de Saint-Magloire.

L'exécution des travaux projetés entraînera l'élargissement de la rue de l'Abbé-de-l'Épée et, par contre, la démolition d'une partie de l'établissement des Sourds-Muets, qui sera reconstruit en bordure de la rue d'Enfer. Quant à l'École normale supérieure, son périmètre sera régularisé et on reconstituera à peu près en totalité la nouvelle clôture de cet établissement.

Les dépenses sont évaluées approximativement à un demi-million.

La chambre des députés fut dissoute le 13 juin, après trois années d'existence, le ministère peu rassuré sur les dispositions de ses membres à son égard, en appelait à une législature nouvelle.

A Paris, sur douze arrondissements, dix députés de l'opposition furent nommés : la position était grave, mais un malheur terrible, inattendu, vint consterner tous les partis et pour un moment les confondre.

Le 13 juillet, le duc d'Orléans, au moment de partir pour Saint-Omer, où il devait inspecter plusieurs régiments, se rendait à Neuilly pour faire ses adieux au roi, lorsqu'arrivée à la hauteur de la porte Maillot, sa voiture s'engagea sur la route de la Révolte qui coupe le village de Sablonville, pour regagner l'ancien chemin de Neuilly jusqu'à la cour d'honneur du parc.

Soudain les chevaux s'emportèrent, le prince sauta sur la route, mais si malheureusement que sa tête porta sur le pavé; la chute fut terrible et, cinq heures après, il expirait dans les bras du roi, et sous les yeux de sa mère éplorée et d'une partie de la famille royale.

La douleur causée par ce triste événement fut générale, et de toutes parts arrivèrent au pied du trône les manifestations empressées. Le corps diplomatique, les pairs et les députés présents, l'armée, la garde nationale, les membres du conseil général etc., allèrent exprimer au roi la part qu'ils prenaient dans ses regrets.

Le 26 juillet, les chambres furent convoquées pour avoir à délibérer sur un projet de régence, qui fut voté à la fin d'août, et conférait au duc de Nemours, pour les exercer en cas de nécessité, les pouvoirs de cette royauté temporaire.

L'été de 1842 fut un des plus chauds qu'on eut traversés à Paris depuis bien des années. En mai, le maximum de la température s'était élevé à 22°,5 et le minimum à 8°,5, moyenne 15°,5; — en juin : maximum 30°, minimum 9°,5, moyenne 19°,7 — juillet : maximum 25°; minimum 10° moyenne 17°,5, août : maximum 30°,6; minimum 11°,3, moyenne 20°,9; — septembre maximum 25°,2, minimum 8°,5, moyenne 16°,8.

Un procès qui eut un grand retentissement occupa beaucoup Paris et y produisit un grand scandale : des employés supérieurs de la ville, entre autres Hourdequin, étaient accusés de suppression de pièces et de corruption. L'instruction fut longue et minutieuse, il résulta des débats que Hourdequin avait rendu des services à des particuliers, qui les avaient reconnus par des cadeaux; une dame Vallée lui avait envoyé un piano de 500 fr. Hourdequin avait refusé de l'accepter, mais il avait reçu et gardé deux flambeaux d'une valeur totale de 300 fr.

On voit que l'affaire n'avait pas de proportions considérables; cependant, nous le répétons, elle fit un bruit d'enfer et on ne parlait que de ce fameux procès, dans les salons.

Il se termina au mois de novembre; Hourdequin fut condamné à quatre années d'emprisonnement, et ses co-accusés, Morin et Boulet, chacun à trois années de la même peine.

La galerie Bergère fut construite en 1842, ainsi que la rue Geoffroy-Marie, sur une partie des terrains dits de la Boule rouge; ces terrains avaient été vendus par l'administration des hospices aux sieurs Pène et Maufra, moyennant 3,075,000 fr, et une ordonnance royale du 10 janvier 1842, autorisa M. Pène à ouvrir sur cet emplacement une rue qui fut appelée rue Geoffroy-Marie, en raison de ce qu'en 1,260 un sieur Geoffroy, couturier, et Marie son épouse, avaient donné ces terrains, de la contenance d'environ huit arpents, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

La rue Laurent de Jussieu fut aussi ouverte en

Digitized by Google

1842. En 1833, on lui donna le nom de rue Duvivier, en souvenir du général tué en 1848.

Le jeudi 9 février 1843, on alla voir exécuter, sur la place Saint-Jacques, à 8 heures du matin, un sieur Victor Vallet dit Délicat, débardeur, âgé de 24 ans, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises de Paris du 30 octobre précédent, pour avoir, de complicité avec un autre individu, assassiné pour le voler un cocher de cabriolet, appelé Cataigne. Le complice de Vallet, Charles Louis Joseph Mirault, avait été aussi condamné à mort, mais sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le 22 mars, un vendredi, furent guillotinés, sur la place saint-Jacques, les sieurs Frédéric Depré et Joseph Norbert condamnés le 31 janvier précédent, pour un assassinat suivi de vol, commis dans la ruelle des Paillassons,

Le 25 juin 1843, jour anniversaire de la présentation de la confession d'Augsbourg à l'empereur Charles Quint, fut inaugurée l'église évangélique de la Rédemption, qui occupe, rue Chauchat, une partie des bâtiments de l'ancienne halle de déchargement. Elle avait été appropriée à sa nouvelle destination par M. Gau, architecte de la ville. Le service religieux y fut et y est encore célébré en français, le dimanche.

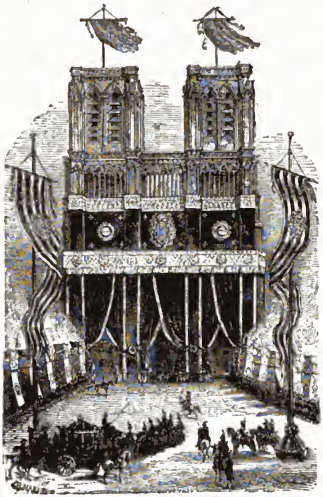

Arrivée du cortège à Notre-Dame.
(Page 70 col. 2.)

Ce fut à peu près dans le même temps que commencèrent les travaux d'édification de l'église Saint-Ferdinand des Ternes, sous la direction de l'architecte Lequeux. L'édifice, sans prétention aucune, n'a de remarquable que sa simplicité.

Cette église n'eut à subir aucune profanation, pendant la durée de la commune, en 1871 ; et, si sa grande porte ne fut pas ouverte pendant les 15 derniers jours, l'église fut constamment accessible aux fidèles.

En 1843, les Parisiens espérèrent qu'ils allaient être dotés d'une nouvelle monnaie de cuivre ; une commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la démonétisation de ces monnaies avait arrêté que tout le travail de la refonte du monnayage serait concentré à Paris.

La discussion du projet de loi fut ouverte le 29 mai, et le 1er article voté fut celui-ci : « Seront retirées de la circulation et démonétisées les monnaies suivantes : les pièces de quinze et de trente sous, les pièces de six liards et les pièces de dix centimes à la lettre N. Mais l'ensemble de la loi fut rejeté.

Tout le monde regretta que les pièces de 15 et 30 sous, qui étaient généralement si usées par le frottement, qu'elles ressemblaient à des boutons, et les pièces de six liards, qui étaient de minces petites plaques en cuivre couvertes de vert de gris et d'un aspect aussi sale que répugnant, fussent conservées; mais ce ne fut qu'en vertu de la loi du 6 mai 1852, que les anciennes monnaies furent refondues.

Le 28 mai, la Chambre des pairs s'occupa d'un projet de loi relatif à la police des entreprises et des représentations théâtrales. Le principe consacré dans la législation, était celui de la double autorisation préalable à l'ouverture des théâtres et à la représentation des pièces nouvelles ; or la loi de 1835 avait chargé le gouvernement de pourvoir à l'exécution par un règlement provisoire qui devait être ultérieurement converti en loi. Un orateur, M. Lebrun, soutint, pour la première fois, la théorie de la liberté théâtrale, mais ce pair progressiste fut considéré comme un fou dangereux; vingt ans plus tard, la loi de 1843 allait retrouver les vieilles lunes et la liberté du théâtre était proclamée.

Donc, M. Lebrun n'était nullement un homme dont le cerveau déraisonnait, mais il avançait sur les idées de son temps.

Des aliénés réels furent l'objet d'une fondation utile : une *société de patronage et asile pour les aliénés* fut créée en 1843, et reçut une existence légale par décret du 16 mars 1849. Le but prin-

Digitized by Google

cipal de l'œuvre fut de venir officieusement en aide aux aliénés indigents qui sortaient des hospices spéciaux, et de les protéger par tous les moyens possibles.

L'archevêque de Paris accepta la présidence du Conseil supérieur de cette œuvre charitable.

En 1823, un sieur Delanglard avait exposé à Paris un géorama, tableau peint sur la surface intérieure d'une sphère creuse et transparente. Le spectateur était introduit au centre de cette sphère, de telle sorte qu'il voyait se dérouler sous ses regards toute l'étendue du globe terrestre.

L'inventeur fit un fiasco complet.

L'essai fut repris en 1844, par un sieur Guérin, qui ne fut pas beaucoup plus heureux. Cependant ce géorama différait du précédent en ce que, au moyen d'un ingénieux artifice d'optique, on donnait aux terres et aux mers l'aspect qu'elles ont dans la nature. Malgré le compte rendu favorable que l'amiral Duperré et M. Bory Saint-Vincent en firent à l'Académie des sciences, le nouveau géorama ne tarda pas à disparaître.

Déjà, l'année précédente (1843), un habile géographe, M. Sanis, avait donné le nom de géorama à une sorte de planisphère en relief qu'il avait fait construire sur les vastes terrains du château du Petit-Montrouge. C'était une reproduction fidèle et très réduite de la France avec ses montagnes, ses plaines, ses forêts et ses cours d'eau. Les élèves qui étaient mis en présence de ce planisphère connaissaient mieux la géographie de la France, au bout de quelques visites, que s'ils l'eussent étudiée longtemps dans les livres; malgré son utilité incontestable, le géorama de Sanis dura peu et fut détruit.

Mais si la chose disparut, le nom resta et le nom de Géorama fut donné à une des rues du quartier.

Enfin, dans ces dernières années, un instituteur intelligent, M. Chardon, a établi de nouveau, près du parc de Montsouris, un établissement du même genre, qu'on désigne également sous le nom de Géorama.

Ce fut aussi en 1843, que fut fondée la société de chirurgie de Paris, mais elle ne fut reconnue d'utilité publique que par décret impérial du 29 août 1859. Cette société eut pour but l'étude et les progrès de la chirurgie. Elle se composa de 35 membres titulaires, de membres honoraire, en nombre déterminés de 20 membres associés étrangers, de 70 membres correspondants nationaux et de 70 membres correspondants étrangers.

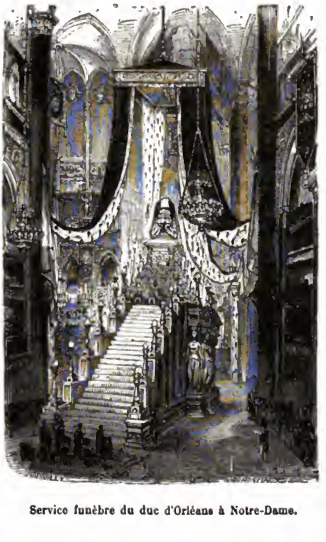

Service funèbre du duc d'Orléans à Notre-Dame.

Le 30 novembre, la guillotine fut encore dressée sur la place Saint-Jacques pour un sieur Henri Salmon, âgé de vingt-deux ans, condamné le 30 septembre précédent, pour avoir assassiné dans le bois de Vincennes un individu appelé Sèchepine.

Salmon eut pour successeur la même année sur l'échafaud, Poulmann, dit Durand, dit Legrand, dont la célébrité malsaine, balança un instant celle de Lacenaire. Condamné à mort le 27 janvier précédent, pour avoir assassiné un aubergiste, il monta sur la plate-forme sans sourciller, puis se tournant vers les aides de l'exécuteur, il leur dit :

— Ah çà ! vous autres, est-ce que vous n'allez pas mettre une pièce de vingt sous dans ma poche pour le fossoyeur? Il ne fait pas chaud, il faut que le pauvre b..... puisse, après sa besogne, se réchauffer en buvant une bonne bouteille de vin à ma santé.

On obtempéra à ce désir.

— Adieu, la compagnie, fit-il alors, à toi, ma Louise bien-aimée, ma dernière pensée; tu es plus à plaindre que moi, car tu vis encore et nous ne nous verrons plus.

Cette invocation était adressée à sa maîtresse Marie Louise Frenot, femme Simonet, condamnée par le même arrêt que lui, à vingt ans de travaux forcés.

Digitized by Google

Le conseil général de la Seine réclama en 1843, dans l'intérêt de la circulation et de la sûreté publique, l'éclairage complet des boulevards extérieurs de Paris, l'enlèvement des boues qui s'y amoncelaient et les rendaient presque impraticables l'hiver et enfin l'organisation d'un service de surveillance combiné entre l'administration municipale de Paris et les communes riveraines. Ce qui fut accordé plus tard.

La rue Antoinette fut ouverte dans le 18e arrondissement en 1843; de la rue Antoinette on fit la rue Marie-Antoinette, nom sous lequel elle finit par être désignée officiellement.

La rue du Bac d'Ivry qui allait de la rue du Chevaleret à la rue Nationale, c'est aujourd'hui la rue Clisson.

La rue de Calais-Belleville.

La rue Duperré, ouverte sur les terrains de M. Lemaire, dont elle porta le nom; ce fut en 1849, qu'on lui donna le nom de l'amiral Duperré, mort en 1846.

La rue du Géorama dut son nom au géorama dont nous avons parlé.

Une ordonnance royale du 3 septembre 1843, déclara d'utilité publique l'ouverture d'une rue destinée à faciliter la circulation aux abords de l'embarcadère du chemin de la rue Saint-Lazare et cette rue fut ouverte sous le nom de rue du Havre.

Ce fut aussi en 1843, qu'en exécution de l'ordonnance royale du 21 septembre 1841, qui approuvait l'ouverture de cinq rues sur les terrains provenant de l'ancien enclos de l'Arsenal, les rues de Bassompierre (ainsi nommée par ordonnance royale du 5 août 1844, en l'honneur du maréchal Bassompierre), de Brissac (dénommée par la même ordonnance en l'honneur du maréchal de Brissac), de Crillon (id.), de Mornay (id).

La rue Schomberg qui formait la cinquième ne fut ouverte que l'année suivante.

La rue de Mulhouse fut aussi percée suivant autorisation donnée à MM. Périer frères, par ordonnance royale du 24 janvier 1843. Elle reçut le nom de Mulhouse en raison de ce que les manufactures de toiles peintes de cette ville avaient de nombreux dépôts dans les rues voisines.

La rue de Mulhouse est désignée dans le dictionnaire des frères Lazare comme allant de la rue de Cléry à la petite rue Saint-Roch, bien qu'en 1843, la rue Saint-Roch eût déjà perdu son nom pour s'appeler rue des Jeuneurs, car elle continue cette rue qui jadis n'allait que de la rue du Sentier à la rue Montmartre.

Le quai Henri IV date de 1843, il fut construit sur les terrains provenant de l'île Louviers et fut dénommé en vertu d'une ordonnance royale du 5 août 1844.

Voici quel était le nombre des pauvres inscrits dans chacun des douze arrondissements de la capitale, au 31 décembre 1843.

1er arrond.	1,670	ménages.	3,680	indigents.
2e —	1,310	—	2,671	—
3e —	1,174	—	2,450	—
4e —	1,594	—	3,253	—
5e —	2,186	—	4,760	—
6e —	3,201	—	7,316	—
7e —	1,418	—	4,034	—
8e —	4,095	—	10,042	—
9e —	2,379	—	5,021	—
10e —	2,687	—	5,213	—
11e —	2,091	—	5,060	—
12e —	3,289	—	12,650	—
Totaux.	29,081	ménages.	65,170	indigents.

En dehors de ces 65,170 pauvres inscrits, on comptait environ 15,000 pauvres honteux.

Le samedi, 20 avril 1844, un élève en pharmacie, Marie-Honoré Ducros, âgé de vingt-et-un ans, fut exécuté sur la place Saint-Jacques, par suite d'une condamnation prononcée par un arrêt de la cour d'assises du 9 mars précédent, pour assassinat suivi de vol commis sur la personne de la veuve Sénepart, demeurant boulevard du Temple. Les circonstances de ce crime avaient été atroces.

Le 1er mai, s'ouvrit aux Champs-Élysées, dans le carré Marigny, la dixième exposition des produits de l'industrie; elle dura deux mois; 3,960 industriels exposèrent, et 2,305 récompenses furent décernées.

Le 29 juillet, anniversaire de la Révolution, le fâcheux événement qui s'était produit en 1770, faillit se renouveler sur la place de la Concorde. « Le feu d'artifice, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, avait été tiré devant la chambre des députés; les spectateurs en se retirant, rencontrèrent un courant opposé qui s'acheminait vers les Champs-Élysées pour jouir du coup d'œil des illuminations. Le choc fut terrible; plusieurs personnes périrent étouffées, ou furent transportées mourantes, soit dans les galeries de l'hôtel de la marine, soit à l'ambassade turque, qui était alors à l'entrée de l'avenue Gabriel, soit au corps de garde du pavillon Perronet détruit depuis. Des gardes municipaux arrachèrent des femmes à la mort, en les enlevant de terre et en les plaçant sur la croupe de leurs chevaux. Le lendemain, 30 juillet, le sol était çà et là, maculé de taches de sang et jonché de lambeaux d'étoffes, de bonnets, de souliers, d'épaves de toute sorte. »

C'est à Chaillot, dans ce quartier aujourd'hui l'un des plus riches de Paris, mais alors l'un des plus pauvres, que la première crèche fut fondée, le 14 novembre 1844, grâce à l'initiative du philanthrope Marbeau, dans le but d'aider les pauvres mères à suffire aux premières années de leurs enfants sans qu'elles soient obligées d'abandonner leurs travaux journaliers.

Accueillie d'abord avec une certaine défiance,

Digitized by Google

comme le sont ordinairement les grandes choses à leurs commencements, elle finit par triompher en partie des préjugés populaires et vit le nombre des enfants qu'elle prenait sous sa garde grandir dans une proportion considérable.

Depuis, ces utiles établissements se sont propagés dans la plupart des quartiers de Paris.

Les crèches, on le sait, gardent du matin au soir, les jours non fériés, les petits enfants des ouvrières qui travaillent hors de leur domicile. Elles les reçoivent depuis l'âge de 15 jours jusqu'à celui où ils sont assez forts pour entrer à la salle d'asile; c'est à dire jusqu'à 2 ou 3 ans.

En 1844, fut construite à la Villette, sur la place de la mairie, à l'extrémité du grand bassin et près des entrepôts de grains et de farines, une église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, en remplacement de celle du même nom que l'évêque de Paris avait permis à Henri Le Meigner, évêque de Digne, de faire élever en 1578.

La nouvelle, bâtie sur les dessins de l'architecte Lequeux, est dans un style mixte et n'a rien de particulièrement bien remarquable : elle porte à son chevet une tour avec quatre cadrans et un paratonnerre. Sur la façade, on lit *Domus Dei. Porta cœli. Adoremus*, elle est ornée d'une tête de Christ et les statues de ses deux patrons ornent le portail, de chaque côté de la porte principale.

A l'intérieur, on voit une chaire en marbre blanc, dont les dimensions sont un peu exiguës; cet intérieur est composé d'une nef, de deux bas côtés sans chapelle, d'un chœur et de deux chapelles absidiales; il est orné de peintures à fresque par M. Brémond. Les deux tableaux du sanctuaire représentent le martyre de saint Jacques et celui de saint Christophe.

Dans le bas côté de droite, on voit la *Guérison de l'aveugle-né*, la *Résurrection de Lazare*, *Saint Paul prêchant devant l'aréopage*.

Dans celui de gauche, l'*Apparition de Jésus-Christ aux disciples d'Emmaüs*, le *Sermon sur la montagne* et le *Bon Samaritain*.

Cette église a éprouvé en 1871, pendant la semaine sanglante, de très grands dommages. Les insurgés, se voyant perdus, tiraient en désespérés non seulement des batteries du Père-Lachaise, mais encore de la butte Verte, monticule long d'environ 1,500 mètres qui se trouve au delà de la grille de clôture du parc des buttes Chaumont, entre la rue Puebla et l'avenue Launière, et où plus de trente canons étaient installés.

« Deux obus défoncèrent la toiture de l'église, dit l'auteur des *Eglises de Paris, sous la commune*, d'autres écornèrent les murs. Ajoutez à cela les balles des chassepots qui avaient zébré la façade d'innombrables éraflures. Il a fallu effacer les traces de tous ces projectiles, tout laver et rebadigeonner; car les murailles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avaient été couvertes d'inscriptions plus ordurières les unes que les autres.

« Quant aux tableaux, il a été plus difficile de les restaurer, car ils ont été crevassés à coups de baïonnette ou maculés par les taches de vin que les fédérés s'amusaient à lancer sur la figure des saints et des patriarches. Un chemin de la croix d'une certaine valeur artistique, a été complètement lacéré. Il y eut en tout, pour vingt mille francs de dégats. »

La cité Vindé fut construite en 1844, sur l'emplacement de l'hôtel appartenant à M. Morel Vindé, savant agronome, mort le 10 décembre 1842.

Un certain nombre de rues furent ouvertes en 1844 :

La rue Brongniart, par ordonnance royale du 5 août ; c'est l'ancien retour d'équerre de la rue Notre-Dame-des-Victoires; elle doit son nom au souvenir de Brongniart, l'architecte de la Bourse.

La rue de Calais, tracée au mois de juin et ouverte peu de temps après ainsi que la rue et la place Vintimille, sur les terrains appartenant à MM. Tiroufiet et Cie et provenant de l'ancien jardin de Tivoli.

La rue de Chanaleilles ; une ordonnance royale du 25 juin autorisa le sieur Barbet de Jouy à ouvrir, sur son terrain, une rue qui porta le nom de rue de Chanaleilles, en l'honneur du comte de Chanaleilles, alors capitaine de hussards.

La rue Chérubini, prolongement de la rue de Chabanais.

La rue de Coligny ouverte sur les terrains de l'île Louviers et tirant son nom de l'amiral.

La rue de Marseille, qui s'appela d'abord rue du Hâvre et prit le nom de Marseille par décision du 21 juin.

L'avenue de Munich, qui commençait à la rue de Miromesnil et finissait à l'avenue de Plaisance ; elle a été supprimée lors du percement du boulevard Haussmann ; l'avenue Percier, qui commençait à la rue de la Pépinière et finissait à l'avenue de Munich, fut supprimée à la même époque.

Ces deux avenues avaient été tracées lors de la construction de l'abattoir du Roule, mais, jusqu'en 1844, elles n'avaient pas été classées parmi les voies publiques.

La rue de Rougemont, ouverte en vertu d'une ordonnance royale du 31 janvier, qui autorisa les héritiers Rougemont de Lowenberg à ouvrir, sur leurs terrains, une rue de 13 mètres de largeur.

« En 1843, dit le *Dictionnaire des rues de Paris*, on admirait encore sur le boulevard Poissonnière un magnifique jardin qui précédait un hôtel dont l'entrée était dans la rue Bergère. Cette belle propriété appartenait, en 1765, à M. Lenormand de Mézière, qui avait fait construire les bâtiments vers 1754. Cet immeuble fut possédé successivement par M. Marquet de Peyre, fermier géné-

Digitized by Google

ral, de Boulainvilliers et de Cavanac. En 1807, M. Rougemont de Lowenberg en fit l'acquisition. »

Ce fut après la mort de ce dernier (1839), que les héritiers résolurent d'ouvrir une rue sur l'emplacement de cette propriété, qui bordait le boulevard par un grillage en fer.

La rue de la Banque fut aussi ouverte en 1844.

Une affaire de duel fit grand bruit en 1845. Le 7 mars, Mlle Liévenne du Vaudeville réunissait à dîner, aux frères Provençaux, une vingtaine de personnes; Mlle Liévenne avait fait une seule invitation; les autres payaient leur écot; l'invité était M. Dujarrier, co-propriétaire et rédacteur en chef de la *Presse*. Parmi les convives était M. Rosemond de Beauvallon, créole de la Martinique, rédacteur du feuilleton du *Globe*. Le souper terminé, il y eut quelques propos échangés entre Dujarrier et Beauvallon; au reste, les duels des journaux étaient très à la mode dans ce temps-là; *le Globe* se battait avec *la Réforme* contre *le National;* M. Solar croisait le fer contre M. Flocon et M. Granier de Cassagnac contre M. Lacrosse.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain.

Le 11, on se rendit au bois de Boulogne. Le duel eut lieu au pistolet; Dujarrier tira et manqua son adversaire, Beauvallon à son tour l'ajusta et le tua roide.

A la suite d'une première instruction, la chambre des mises en accusation de la Cour royale de Paris avait déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre aucun des prévenus, mais la Cour cassa l'arrêt à l'égard de Beauvallon seulement, et désigna la Cour royale de Rouen pour en connaître. Beauvallon fut acquitté, mais condamné cependant à 20,000 francs de dommages intérêts envers la partie civile.

Déjà on parlait beaucoup de cette affaire, mais elle eut un appendice, l'un des témoins, Victor Vincent d'Equevilly, qui avait essayé les pistolets de combat et l'avait nié, fut, pour ce fait, renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine sous l'accusation de faux témoignage en matière criminelle.

Le 13 août, il comparut à l'audience et fut condamné à dix ans de réclusion, sans exposition.

Mais alors, dans cette affaire, Beauvallon était devenu témoin à son tour.

Le président, usant de son pouvoir discrétionnaire, le fit arrêter en pleine audience.

Il repassa aux assises, le 8 octobre, comme accusé de faux témoignage en matière criminelle.

Les débats clos, le jury déclara l'accusé coupable, et le président prononça un arrêt qui condamnait M. de Beauvallon à huit années de réclusion, aux frais du procès et le dispensait de l'exposition.

Le dénouement de ces trois procès défraya pendant longtemps la chronique parisienne. Tous les noms les plus connus de la littérature contemporaine se trouvèrent mêlés à ces procès et on vit figurer parmi les témoins Alexandre Dumas, Roger de Beauvoir, Granier de Cassagnac, Emile de Girardin, Arthur Bertrand, Ed. Auger, etc.

Ce fut en 1845 que commencèrent les travaux de la maison d'arrêt cellulaire, désignée vulgairement sous le nom de Mazas; ces travaux ne furent terminés qu'en 1850 et absorbèrent des sommes considérables.

Nous trouvons dans le *grand Dictionnaire universel* une description très exacte de cette prison; c'est à elle que nous empruntons les détails qui suivent :

La prison, très vaste, était destinée, dans le principe, à remplacer la prison de la Force, dont nous avons parlé, et les terrains sur lesquels s'élèvent les nouveaux bâtiments étaient occupés antérieurement par des maraîchers et par une usine qui fut démolie.

Les travaux marchèrent rapidement, sous la direction des architectes Gilbert et Lecointe; interrompus par la révolution de 1848, ils furent repris peu de temps après, et, le 19 mai 1850, eut lieu l'installation des prisonniers qui étaient détenus à la Force. Moins de douze heures suffirent pour transporter 841 prisonniers par les voitures cellulaires, pour les installer avec leur mobilier dans la nouvelle maison de détention, et pour procéder à leur écrou.

Mais arrivons à la description des bâtiments :

« La maison d'arrêt cellulaire est entourée d'un mur d'enceinte élevé qui en dérobe la vue aux passants; mais les curieux tournent aisément cette difficulté; il suffit pour cela de monter sur le viaduc du chemin de fer de Vincennes qui traverse le faubourg Saint-Antoine; on peut alors embrasser dans un coup d'œil unique, la totalité des bâtiments. Qu'on se figure un gigantesque moyeu de roue, auquel viennent converger de nombreux rayons qui sont autant de galeries étroites séparées par des cours profondes et hautes, comme le moyeu central, de plusieurs étages et on aura immédiatement une idée générale de cet ensemble. Ces galeries ou rayons sont au nombre de six; ce que nous avons figuré par le moyeu est un pavillon à colonnes dont le rez-de-chaussée forme la porte de surveillance générale, tandis que le premier étage est disposé en chapelle. Cette chapelle est ornée d'un autel de marbre blanc, et, sur les murs, se détachent en lettres rouges ces paroles de l'Évangile : *Gaudium magis erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis qui non indigeant pœnitentia* (il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence). Du centre de cette chapelle, on embrasse alternativement, dans un regard, chacune des six galeries dont les portes viennent y converger. »

Digitized by Google

Ancienne maison dite de la Reine Blanche, passage Charlemagne, rue Saint-Antoine, 102.

F. Roy, éditeur. — 150.

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

Chapelle Saint-Ferdinand, érigée à Neuilly, en mémoire du duc d'Orléans, mort le 13 juillet 1842.

C'est du centre, qui se reproduit presqu'uniforme à tous les étages, que partent toutes les communications, tous les ordres, c'est à ce centre qu'ordres et communications doivent faire retour; à cet effet, à l'angle gauche de chacune des six galeries se trouvent les orifices de téléphones ou tuyaux porte-voix, en nombre égal à celui des employés échelonnés pour le service dans les galeries. Près de chaque porte-voix est un mécanisme de sonnette qui, mis en mouvement, avertit le gardien d'avoir à placer son oreille à l'orifice de correspondance, pour recevoir la transmission de l'ordre ou de l'avis qui le concerne, de même, dans chaque cellule, se trouve un bouton de sonnette; lorsque ce bouton est agité par le détenu, l'avertissement se communique au centre et fait en même temps tomber en saillie au-dessus de la porte de la cellule, une lame de métal qui indique de quel numéro vient l'appel.

Les six galeries forment chacune deux étages superposés, elles sont éclairées par le haut durant le jour, et de nuit par de nombreux becs de gaz. Les cellules sont disposées à gauche et à droite.

On compte à Mazas 1,200 cellules qui se divisent ainsi : 1,117 pour les détenus, 16 pour les surveillants, 14 pour les bains, 14 pour les punitions, 18 pour les escaliers de communication, 10 pour les passages des préaux et 11 pour les avocats.

M. Léopold Laurens va nous donner une description exacte de la cellule d'un détenu.

« La cellule est plus longue que large.

« Voici ses dimensions : 2^m,60 de hauteur sur 1^m,85 de largeur et 3^m,85 de longueur.

« Le plafond forme voûte.

« Le plancher est formé de briques symétriquement disposées comme des feuilles de parquet. Les murs sont revêtus, à la hauteur de 1^m 50 à partir du sol, d'une sorte de stuc peint en jaune-clair. Le reste des murs et le plafond sont peints de blanc-gris.

« La forme de la cellule rappelle celle des chambres de bains dans les établissements publics. Quatre murs, deux formant longueur, deux fermant la cellule dans sa largeur. La porte et la fenêtre sont aménagées dans ces deux derniers murs, en face l'une de l'autre. La porte est étroite, en chêne plein, de couleur rougeâtre. Sa hauteur est des deux tiers de la hauteur totale de la cellule. Au milieu de la porte, se trouve une petite planchette arrondie, sur laquelle s'ouvre, du dehors, un petit guichet.

Digitized by Google

« Cette planchette sert à recevoir les vivres que le gardien y dépose sans entrer dans la cellule, mais en ouvrant seulement le petit guichet dont nous venons de parler. Dans ce guichet est ménagée en outre une petite ouverture ronde, du diamètre d'une pièce de 50 centimes, au moyen de laquelle le gardien, peut surveiller le détenu sans qu'il s'en doute.

« Si le détenu applique son œil à ce petit trou garni de verre, il voit de l'autre côté de sa galerie trois portes de cellules. Là se borne son horizon. La porte est en outre munie à l'intérieur d'une gâche en fonte dont nous signalerons l'usage plus loin.

« Au-dessus de la porte et dans toute la largeur de la cellule, règne une planche de sapin ; à gauche en entrant, une case ou sorte d'armoire sans porte, à droite une autre petite planche formant demi-cercle, fichée en coin, et servant à recevoir les objets de toilette, et au-dessous de cette planche, appuyé sur le sol, *un appareil indispensable.*

« Cet appareil se trouve hermétiquement fermé par un couvercle. — Rien du système anglais.

« Enfin, tout près de la porte, à droite, est une poignée de bois munie d'une corde qui se perd dans le mur. Cette poignée sert à mouvoir un petit couteau de fer qui tombe d'une charnière à l'extérieur de la cellule, et avertit le surveillant que le prévenu a besoin de lui parler.

« La consigne exige que l'on soit très sobre de ces appels et surtout qu'ils soient motivés d'une façon sérieuse.

« Le mur du fond est nu, à l'exception de la fenêtre, pratiquée dans son épaisseur.

« Cette fenêtre est placée de façon à ce que le bras du détenu, entièrement allongé, ne puisse l'atteindre. Elle se compose d'un seul châssis de bois qui s'ouvre en s'inclinant de quinze centimètres au plus à l'intérieur de la cellule. Ce châssis est formé de trois carreaux de verre cannelé séparés par des baguettes de bois.

« A l'extérieur, l'ouverture est garnie de sept barreaux de fer. Elle tient à peu près toute la largeur de la cellule, laissant pénétrer largement la lumière : seulement, on n'aperçoit le ciel qu'à travers les cannelures du verre, c'est-à-dire d'une façon très vague. Cette fenêtre s'ouvre ou se ferme de l'intérieur de la cellule au moyen d'une tige de fer qui descend à portée de la main.

« En dessous de la croisée, sur le mur, à gauche se trouvent scellés deux crochets de fer, qui servent à installer une des barres du hamac, que nous allons décrire tout à l'heure. Puis une table de chêne à quatre pieds, également scellée dans le mur.

« Cette table est munie d'un tiroir.

« Or, à celui de ses côtés qui fait face à la porte, est attachée une chaîne de fer qui retient une chaise, dont la position normale est de se trouver devant la table. Si l'on a bien compris où se trouve la chaîne, on comprendra qu'elle est placée de telle façon que la chaise ne peut être éloignée suffisamment de la table pour se rapprocher de la fenêtre.

« Cette combinaison a été évidemment calculée, afin que la chaise ne puisse servir à quelque tentative d'évasion, d'ailleurs impossible.

« Au-dessus de la table arrive, par un conduit régnant le long du mur, un bec de gaz, qui est allumé l'hiver, et éteint exactement à huit heures du soir. La clef de ce conduit se trouve à l'intérieur de la cellule et n'est pas à portée de la main du détenu. Le bec de gaz est libre, c'est-à-dire sans verre ni appareil d'aucune sorte.

« La chaise est de paille, à dossier de bois.

« Au mur de droite, on remarque deux chaînettes, scellées dans la muraille et placées exactement en face des deux crochets de fer qui se trouvent au mur de gauche et dont nous venons de parler; ils complètent l'appareil de suspension du hamac.

« Sur ce mur se trouvent deux affiches imprimées, dont l'une se rapporte aux règles à observer par le détenu placé dans le promenoir ; l'autre est ainsi concue :

« ÉTAT DES OBJETS COMPOSANT LE MOBILIER DE LA CELLULE D'UN DÉTENU VALIDE.

Un hamac garni de boucles et de courroies ;
Un matelas de laine et crin ;
Couvertures de laine belge (deux en hiver, une en été) ;
Deux draps de toile, d'un lé ;
Une table à tiroir ;
Une chaise ordinaire ;
Une gamelle de fer battu étamé ;
Un bidon ;
Un gobelet ;
Une cuiller de bois ;
Une terrine pour la toilette ;
Un jeigneux-crachoir ;
Un balai de chiendent.
Un balai de bouleau ;
Trois tablettes de bois blanc. »

Quant au régime intérieur de la prison, en voici le résumé : les grandes cours qui séparent chaque galerie de cellules, sont divisées chacune en vingt promenoirs dans lesquels tout détenu a le droit de prendre de l'exercice au moins une heure par jour. Une partie de ces promenoirs sont abrités d'une couverture, en cas de mauvais temps. Les détenus s'y promènent alternativement et toujours isolément, et, par suite d'un système analogue à celui des bâtiments, d'un pavillon placé au centre de chaque cour, les gardiens peuvent suivre tous les mouvements des prisonniers et au besoin, répondre à leur appel

Digitized by Google

lorsqu'ils demandent à rentrer avant l'heure fixée. Une infirmerie bien aménagée, et conçue comme le reste des bâtiments, en vue de la destination spéciale d'isolement, est adjointe à la prison, ainsi que les salles de bain d'une propreté et d'une commodité remarquables, une pharmacie, etc.

Chaque détenu n'est connu à Mazas, que par le numéro de sa cellule inscrit sur une plaque accrochée à la porte et que l'on retourne, soit pour indiquer que le détenu est au promenoir, soit qu'il est à l'instruction.

Les punitions sont, suivant la gravité des cas : la privation de promenade, la mise au pain et à l'eau, la privation du hamac, la privation du travail et la cellule de punition, le cachot obscur ; cette peine est rarement appliquée.

Le service des cuisines se fait d'une façon ingénieuse; le matin et le soir aux heures des repas, lorsqu'on a enlevé de dessus les fourneaux, au moyen d'appareils spéciaux, les profondes chaudières de cuivre où les aliments ont subi leur cuisson, la portion de chaque détenu est répartie dans sa gamelle. On dispose alors ces gamelles pleines sur des plateaux de fonte, puis on les superpose sur de légers chariots de fer, qui eux-mêmes, enlevés à l'aide de treuils et de contrepoids, montent à chacun des étages, où ils s'arrêtent pour être déposés sur une sorte de chemin de fer, qui s'étend dans toute la longueur de chaque galerie et permet de servir à tous les détenus, presqu'en même temps, leur portion par le guichet pratiqué à cet effet à leur porte.

Le personnel d'administration et de surveillance de la maison, se répartit ainsi : Un directeur, quatre commis-greffier, un brigadier, sept sous-brigadiers, soixante-quatre surveillants, une lingère, trois aumôniers, un médecin, un pharmacien, une surveillante fouilleuse, deux barbiers, quatre commissionnaires, enfin 33 détenus employés comme auxiliaires.

L'ensemble de la prison Mazas et de ses dépendances, occupe une superficie de 33 hectares.

Ouverte au mois de mai 1850, elle a été établie pour faire un essai du régime complet d'isolement de jour et de nuit, ou système cellulaire, mode de répression originaire d'Amérique.

L'application du régime cellulaire, contre lequel s'étaient produites de très fortes objections, a bientôt révélé, au point de vue de l'humanité, des inconvénients graves qui en ont amené l'abandon partiel.

Le médecin en chef de l'ex-prison des Madelonnettes, M. de Piétra-Santa, résuma, dans un mémoire présenté à l'Académie de médecine, les conséquences du système de l'isolement.

L'Académie de médecine, de son côté, concluait de blâmer l'emprisonnement cellulaire, comme contraire aux principes d'hygiène et comme exerçant sur la santé des détenus une influence d'autant plus fâcheuse, que la détention doit être plus prolongée.

Ces motifs, dont l'expérience a démontré la gravité, ont fait renoncer à l'application rigoureuse du régime d'isolement; et, comme la prison de Mazas avait été construite sur un plan qui ne permettait pas la transformation du système pénitencier, on l'affecta exclusivement aux détentions préventives.

Aujourd'hui, c'est donc à Mazas que sont immédiatement conduits les individus incarcérés sur mandat d'arrêt.

On y renferme également quelques individus frappés seulement d'une peine de courte durée, et, par *faveur*, les condamnés qui demandent à subir leur détention en cellule.

Le nom de Mazas lui fut donné à l'origine, en raison de sa proximité avec la place Mazas. Mais, sur la réclamation de la famille du colonel Mazas qui se trouvait honorée de voir une place de Paris porter son nom, mais qui l'était beaucoup moins de voir ce nom donné à une prison, l'administration renonça en 1858 à l'appellation primitive, et la prison fut dénommée Maison d'arrêt cellulaire ; mais on eut beau inscrire ce nom sur les papiers officiels, jamais il ne fut prononcé par personne et tout le monde indistinctement, continua à désigner la prison sous le nom de Mazas, plans de Paris, itinéraires, tous indiquent et indiqueront perpétuellement : Mazas!

Ce fut vers 1845 que fut construite, au milieu de la place Notre-Dame, plantée d'arbres et entourée d'une grille, une fontaine dans le style ogival, et dont les trois frêles colonnettes supportent une aiguille entourée de clochetons.

Sous les colonnettes est une statue de la Vierge, avec l'enfant Jésus, posée sur un socle triangulaire, décoré de trois anges foulant aux pieds les Hérésies. Les Hérésies sont représentées par des monstres qui laissent tomber par la bouche des filets d'eau dans deux bassins à huit pans superposés.

Ce fut aussi dans la même année que l'École des ponts et chaussées vint s'installer rue des Saints-Pères, dans l'hôtel de Savoie, occupé précédemment par le ministère des affaires ecclésiastiques sous la Restauration, et par le ministère des travaux publics sous le gouvernement de Juillet.

Jusqu'en 1851, l'École des ponts et chaussées, placée sous l'autorité des ministres des travaux publics, ne recevait que des élèves sortis de l'École polytechnique. Ces élèves étaient admis dans le service des ponts et chaussées avec le titre d'élève ingénieur, et ils obtenaient le grade d'ingénieur de 3e classe après trois années d'études à l'École.

Un décret du 13 octobre 1851 permit aux personnes étrangères au corps des ponts et chaussées de participer aux travaux intérieurs de l'École, à

Digitized by Google

la charge de remplir les conditions d'admission.

Les gouvernements étrangers profitèrent de cette disposition pour envoyer un certain nombre de jeunes gens suivre les cours de l'École.

Ces cours sont gratuits.

De nouvelles modifications furent apportées postérieurement à ce décret : la photographie, la télégraphie et la pisciculture furent ajoutées aux connaissances enseignées ; un décret du 31 décembre 1861 éleva le traitement des élèves ingénieurs, etc. Bref, rien n'a été négligé pour que le programme de l'École ne cessât d'être en rapport avec les besoins de l'époque.

La gare du chemin de fer du Nord fut construite en 1845, sur les dessins de l'architecte Renaud, dans la rue de Dunkerque, place de Roubaix ; quarante mille mètres de terrain furent pris pour cette édification, et l'inauguration s'en fit le 25 juin 1846.

Mais, par suite du décret du 19 février 1852, qui complétait le réseau du nord par l'adjonction de nouveaux embranchements, l'embarcadère devint tout à fait insuffisant, et, en 1863, M. Hittorf fut chargé d'en construire un beaucoup plus vaste, et englobant l'emplacement de l'autre.

La magnifique façade de cet embarcadère n'a pas moins de 160 mètres de développement ; sa superficie est de 32,000 mètres. « Plusieurs statues s'élèvent, dit M. A. Joanne, les unes au sommet de l'édifice, les autres au-dessus des colonnes du rez-de-chaussée. Les premières personnifient la ville de Paris et huit villes étrangères : Londres, Vienne, Berlin, Cologne, Bruxelles, Saint-Pétersbourg, Amsterdam et Francfort ; les secondes, les principales villes du nord de la France. D'autres sculptures, un buste de Mercure, sur la clef du grand arc, les têtes de Jupiter et de Neptune, exécutées en médaillons, complètent la décoration de la façade, dans laquelle se trouvent nettement indiquées les cinq divisions principales de l'intérieur de l'édifice.

« Au milieu, s'étend la grande nef ; à gauche, sont les salles de départ, puis la salle des pas-perdus ; à droite, les salles d'arrivée et de vastes remises couvertes. La grande nef n'a pas moins de 70 mètres de largeur ; des colonnes en fonte, supportant un comble en fer, la subdivisent en une nef principale de 35 mètres et deux bas-côtés de 17 m. 50.

Les bureaux de l'administration se trouvent au premier étage.

Presque au sortir de l'embarcadère, après avoir laissé à gauche l'hôpital de Lariboisière, les trains, sans sortir de la gare et des ateliers, passent dans une tranchée, sous le boulevard de la Chapelle, puis sous les rues Jessaint, Doudeauville, Marcadet ; les magasins et les ateliers se trouvent sur la gauche. Les trains longent à peu près parallèlement la grande rue de la Chapelle, à droite, et la chaussée de Clignancourt, à gauche, qui côtoie le flanc oriental des Buttes-Montmartre.

Passant ensuite au-dessus du chemin de fer de ceinture, on sort alors des dépendances de la gare et des ateliers pour franchir l'enceinte de Paris.

En 1845, M. Bobeuf ouvrit, au haut de la chaussée Clignancourt, dans une propriété qui avait jadis appartenu à la belle Gabrielle d'Estrées, un bal qui fit fureur.

La chaussée de Clignancourt n'était guère cependant, en 1845, bien agréable à fréquenter pour les élégants ; mais on n'explique pas la vogue, elle s'impose et on la subit.

Disons que le Château-Rouge, c'est son nom, est une jolie habitation, placée au milieu d'un fort beau jardin. Le bâtiment, par son architecture très simple, est du meilleur goût et rappelle un peu le pavillon de la terrasse de Saint-Germain. En 1814, le roi Joseph, frère de l'empereur, l'occupa militairement et y présida le conseil de défense de Paris.

Donc, pendant quelques années, le bal du Château-Rouge fut le rendez-vous de la jeunesse élégante de Paris. De brillantes fêtes y furent données, et les célébrités chorégraphiques de l'époque, les Chicard, les Rigolette, les Frisette et les Brididi y firent admirer leurs grâces ; mais le public est inconstant dans ses goûts, et, de même qu'on ne sut pourquoi la vogue s'était attachée au Château-Rouge, de même on ne sut pourquoi ceux qui le fréquentaient assidûment cessèrent tout à coup d'y venir.

Sur ces entrefaites la Révolution arriva, et ce fut au Château-Rouge que se fit le premier banquet réformiste.

Cependant le bal du Château-Rouge continua à subsister, avec cette différence toutefois que son public changea complètement ; aux élégants qui venaient des quartiers éloignés, en voiture, et aux célébrités de Mabille, succédèrent de simples commis et de petites ouvrières endimanchées ; mais, malgré le changement d'habitués, le bal du Château-Rouge demeura un de ceux les plus fréquentés de l'ancienne banlieue.

Ce fut vers le même temps que s'éleva, auprès de l'Arc-de-Triomphe, l'Hippodrome ; il occupait alors l'emplacement de l'ancien promenoir de Chaillot, de forme ovale et bâti entièrement en bois. Il était destiné aux exercices équestres, aux courses en char, à des parades militaires, et offrait à l'intérieur une arène gazonnée d'une longueur de 108 mètres et d'une largeur de 104 mètres. Les gradins, disposés en amphithéâtre, pouvaient contenir 15,000 personnes.

La fameuse Céleste Mogador eut, en 1846, un grand succès de curiosité à l'Hippodrome, où, sous son corsage orange, elle exécutait à ravir la course des haies ; les écuyères Caroline Loyo, Mme Loyal, Pauline furent les principales étoiles de l'Hippo-

Digitized by Google

L'ancien Château-Rouge, chaussée Clignancourt, à Montmartre.

drome. Il fut détruit par un incendie, le 27 juillet 1846, et reconstruit sur l'avenue de Saint-Cloud, au rond-point.

Enfin, brûlé de nouveau en 1869, il fut reconstruit sur le même emplacement; par suite du percement des avenues nouvelles dans le 16e arrondissement, nous reverrons, en 1878, l'Hippodrome transporté près du pont de l'Alma.

Aussi en 1845, un prestidigitateur habile, Robert-Houdin, créa au Palais-Royal un genre de spectacle qui prit le nom de Soirées fantastiques; il exécuta, pendant plusieurs années, devant un public nombreux, des tours et des fantaisies qu'il avait introduits dans l'art de la prestidigitation.

Ce spectacle fut, depuis, transféré aux environs du passage de l'Opéra, sur le boulevard.

Une loi du 10 juillet 1845 affecta une partie des jardins du Palais-Bourbon à l'édification du ministère des affaires étrangères.

Ce fut l'architecte du palais d'Orsay, M. Lacornée, qui en dirigea les travaux. Nous en trouvons la description exacte dans le *Nouveau Paris*.

« La façade dont l'ordre est dorique pour le rez-de-chaussée et ionique pour le premier étage, est couronnée d'une balustrade dans le genre italien. Sur des consoles où serpentent des guirlandes, quinze médaillons en marbre blanc reproduisent les armes des principales puissances de l'Europe.

« Cent quatre-vingt-deux croisées éclairent ce majestueux édifice qui se compose de trois corps de logis séparés : l'hôtel du ministre, les archives et les bureaux. Au rez-de-chaussée est situé le salon des ambassadeurs, qui a déjà reçu une consécration historique, puisque les plénipotentiaires du congrès de Paris s'y réunirent le 25 février 1856. C'est une vaste pièce du rez-de-chaussée située entre la salle des concerts et le salon des attachés de service, auquel le cabinet du ministre est contigu, le salon de la Rotonde qui donne sur le jardin du sud et la terrasse qui longe la Seine. Trois hautes portes vitrées, ouvertes de ce dernier côté, donnent accès à une lumière éclatante qui frappe en plein sur les portraits de l'empereur et de l'impératrice. Le plafond est orné de peintures; les six portes sont surmontées de cartouches dus à d'habiles artistes. Des moulures d'or encadrent les tentures qui, comme les meubles, sont en satin cramoisi. Le parquet est couvert d'un riche tapis d'Aubusson. »

Sauf quelques légères modifications, cette description est encore celle qui convient, les choses sont en l'état, sauf les portraits bien entendu, qui ont été enlevés le 4 septembre 1870.

La cité Holzbacher fut construite dans la rue Fontaine-au-Roi en 1845.

La rue Legraverend fut aussi ouverte la même année; elle doit son nom au célèbre jurisconsulte mort en 1827.

Digitized by Google

La rue Mogador, date de la même année 1845; on lui donna le nom de Mogador, ville du Maroc conquise par l'armée française l'année précédente.

La rue Neuve de l'Université allant de la rue de l'Université à la rue Saint-Guillaume, elle a changé de nom comme tant d'autres et c'est aujourd'hui la rue du Pré-aux-Clercs.

La rue Neuve Fontaine-Saint-Georges; la rue Saint-Ferdinand, qui dut son nom au voisinage de la chapelle élevée, en 1843, à la mémoire du duc d'Orléans.

Le 25 avril 1846, une société financière acheta l'hôtel Foullon qui se trouvait presqu'à l'angle du boulevard du Temple et du faubourg; cet hôtel avait été construit par l'architecte Moreau pour M. de Chavanne, conseiller de grand'chambre, puis il était passé aux mains de M. Rouvroy de Saint-Simon. En 1778, c'était la propriété de Foullon, comte de Morangis.

L'hôtel était en fort mauvais état lorsqu'il fut acheté par la société qui le fit abattre pour construire sur son emplacement un théâtre, dont le privilège venait d'être accordé à Alexandre Dumas pour y faire jouer des drames tirés de ses romans.

Ce théâtre devait d'abord s'appeler théâtre Montpensier, car c'était le duc de Montpensier, qui en avait fait donner le privilège à Dumas qu'il protégeait; on raconte même qu'à cette occasion le roi Louis-Philippe avait dit à son fils :

— Prends garde, Montpensier, tu n'es pas riche, donne-toi, si bon te semble, la fantaisie d'un théâtre, mais songe qu'il n'est pas permis à un prince de la famille royale de faire banqueroute.

Le duc réfléchit et se retira de l'affaire.

Le théâtre s'appela alors Théâtre-Historique, en vertu d'une décision ministérielle du 23 décembre 1846.

La société s'était formée sous la gérance de M. Vedel ancien directeur de la Comédie-Française et avec l'aide de MM. Ardouin et Bourgoin, pour acheter le terrain et faire construire la salle. Le terrain et l'ancien hôtel Foullon coûtèrent 600,000 fr., les constructions et ouvrages d'art 800,000.

Ce fut l'architecte de Dreux qui fut chargé de dessiner les plans, d'élever et de construire la salle; sous l'active impulsion de l'entrepreneur en chef M. Bellu, l'édifice fut complètement achevé en cinq mois.

« Malgré son peu d'étendue, raconte M. Hostein dans ses *Historiettes et souvenirs d'un homme de théâtre*, la façade du théâtre offrait des morceaux remarquables; quatre colonnes d'ordre ionique engagées et accouplées, placées de chaque côté du péristyle, laissaient une entrée assez vaste pour la foule. Sur le retour de ces colonnes, deux cariatides portant chapiteau et reposant sur bases et fûts de pilastres, indiquaient la destination du monument; l'une représentait la Comédie, au sourire moqueur, coiffée de feuilles de pampre, tenant le masque comique et le bâton recourbé. L'autre cariatide représentait le Drame, à l'œil égaré, au front soucieux, avec un poignard à la main, ce qui d'ailleurs aurait pu s'appliquer également à la Tragédie. Les deux statues étaient de Klagmann.

« A l'aplomb du rez-de-chaussée, se trouvait une grande ouverture cintrée dont les côtés étaient formés par deux pieds droits sur lesquels on avait gravé les noms des grands génies de la scène. Au-dessus de ces pieds droits deux groupes : le Cid et Chimène, Hamlet et Ophélie.

« A la terrasse du foyer, une grande archivolte, avec un hémicycle orné de peintures à la cire, par Guichard, reproduisait vingt-six personnages choisis parmi ceux qui, auteurs ou artistes, ont le plus illustré l'art théâtral. L'édifice était couronné par un fronton circulaire au milieu duquel s'élevait le génie de l'art moderne. Deux trépieds de forme antique, placés de chaque côté, complétaient ce noble ensemble. »

L'inauguration du Théâtre-Historique eut lieu le 20 février 1847, par la représentation de la *Reine Margot* de M. A. Dumas.

La première année du théâtre fut très brillante, mais la révolution de 1848 lui porta un coup funeste et, bien que la pièce qu'on y jouait alors, *le Chevalier de Maison-Rouge*, eût obtenu un grand succès, les recettes baissèrent considérablement; toutefois, le théâtre se soutint jusqu'en 1851, époque à laquelle il ferma.

Il rouvrit ses portes le 27 septembre de la même année, sous le titre de Théâtre-Lyrique, suivant le nouveau privilège concédé à M. Edmond Séveste, alors directeur des théâtres de banlieue; la pièce d'ouverture fut un opéra de Boisselot, *Mosquita la Sorcière*, paroles de Scribe et G. Vaez.

Après la mort de M. Séveste, son frère Jules obtint le privilège, mais ce dernier ne tarda pas à mourir aussi (1854), et M. Perrin, déjà directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, prit en main les destinées du Théâtre-Lyrique, mais, malgré toute l'habileté qu'il déploya, il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il était difficile de mener de front l'exploitation de deux théâtres de musique et, à la fin de la saison théâtrale de 1855, il abandonna le Théâtre-Lyrique à M. Pellegrin, ancien directeur du Grand Théâtre de Marseille. Celui-ci culbuta au bout de quelques mois et le Théâtre-Lyrique, dont l'existence avait été quelque peu tourmentée, tomba entre les mains de M. Carvalho, mari de Mme Miolan-Carvalho; cette nouvelle direction vint à point pour relever complètement le théâtre et le porter à son plus haut degré de prospérité.

Ce fut le 20 février 1856 qu'il devint directeur

Digitized by Google

et, le 1er mars, il faisait jouer *la Fanchonnette* de Saint-Georges et Leuven, musique de Clapisson.

Avant d'aller plus loin, notons les principales pièces qui furent représentées au Théâtre-Lyrique sous les directions antérieures à celle de M. Carvalho : *Murdock le bandit*, de Leuven, musique de Gautier ; *la Perle du Brésil*, de Gabriel et Sylvain Saint-Etienne, musique de F. David ; *la Poupée de Nuremberg*, de Leuven et Beauplan, musique d'Ad. Adam ; *Si j'étais roi*, de d'Ennery et Brésil, musique d'Ad. Adam ; *le Bijou perdu*, de Leuven et Desforges, musique d'Adam ; *la Promise*, de Leuven et Brunswick, musique de Clapisson ; *le Panier fleuri*, de Leuven et Brunswick, musique d'A. Thomas, etc.

M. Carvalho monta avec succès *la reine Topaze* de Lockroy et Battu, musique de Victor Massé, qui fit aussi la musique de la *Fée Carabosse ; les Dragons de Villars*, de Maillart ; *Faust*, de Gounod, etc., etc.

Cependant, après quatre années d'exploitation, M. Carvalho céda son privilège à M. Charles Réty, son secrétaire, mais celui-ci ne fit pas de bonnes affaires. Fort heureusement que la démolition d'une partie du boulevard du Temple vint simplifier la situation du théâtre en le supprimant.

Nous retrouverons le Théâtre-Lyrique établi sur la place du Châtelet en 1862.

Parmi les artistes qui se sont distingués au Théâtre-Lyrique du boulevard du Temple, on peut citer MM. Monjauze, Chollet, Meillet, Michot, Junca ; Mmes Marie Cabel, Miolan-Carvalho, Ugalde, Deligne-Lauters-Gueymard, Meillet, etc.

En même temps que les maçons transformaient l'hôtel Foullon en théâtre, le Wauxhall ou Colysée qui était situé sur le boulevard Saint-Martin, en face le Château-d'Eau, allait s'installer dans la rue de la Douane, en attendant que le café Hameau le remplaçât à son tour sur le boulevard Saint-Martin.

Le Wauxhall était le bal favori des commis et des figurants des petits théâtres. « Au Wauxhall, dit un auteur du temps, il n'est pas d'usage d'offrir une limonade ou un verre d'orgeat, mais du punch, du rhum et autres liqueurs fortes. »

Le Wauxhall de la rue de la Douane eut à traverser des fortunes diverses, mais une certaine vogue lui vint, lorsque le chef d'orchestre Pilodo en prit la direction en 1848. On l'appela alors le bal Pilodo, puis, après que Pilodo l'eut quitté, il reprit son nom de Wauxhall, qu'il a conservé en y joignant celui de Tivoli. On l'appelle donc aujourd'hui Tivoli-Wauxhall ; la salle, complètement transformée, est décorée très magnifiquement.

« A côté de la salle de danse, on trouve un orchestre bruyant très fourni en cuivres et qui invite à des mouvements désordonnés ; un promenoir, un estaminet, le cigare étant une des nécessités de la vie, des salles de jeux, billards, toupies, loteries de porcelaine et même un jeu du troumadame, que les archéologues croyaient perdu depuis Molière, une salle de concert, un théâtre de marionnettes, un salon de lecture des journaux. »

Voici comment M. A. de Conty parle du Tivoli-Wauxhall dans son *Paris en poche* : « Types féminins *à part*, beaucoup de juives et surtout d'ouvrières, mais qui débutent. On s'y amuse dans toute l'acception du mot, et sans dépenser beaucoup » — c'est la moralité de la chose.

Le 26 avril 1846, une ordonnance royale autorisa la construction d'un hôpital, à l'effet de remplacer l'hôpital provisoire du Bon-Secours, situé rue de Charonne, et la partie de l'Hôtel-Dieu, détruite pour dégager les quais du petit bras de la Seine.

Les travaux commencèrent sur les plans de M. Gauthier, membre de l'Institut ; ils furent terminés en mars 1854, et le 13 du même mois, on ouvrit l'établissement hospitalier aux malades des quartiers populeux qui l'environnent.

Il devait d'abord s'appeler l'hôpital Louis-Philippe, lorsque survint la révolution de 1848 on le désigna naturellement sous le nom d'hôpital de la République ; l'empire fait, l'hôpital perdit de nouveau son nom et prit celui d'hôpital du Nord ; cette appellation ne disait pas grand'chose. Or, une femme de bien, Mme la comtesse de la Riboisière, était morte en léguant sa fortune en nue-propriété à l'administration des hospices de Paris ; le montant de ce legs ne se montait pas à moins de 2,600,000 francs.

Cette pieuse libéralité fit donner en 1853, à l'hôpital du Nord, le nom de cette généreuse personne, et, depuis lors, il n'a pas été changé.

L'acquisition du terrain sur lequel les constructions s'élevèrent coûta 1,143,870 francs, plus 69,355 fr. de frais, soit en totalité 1,213,225 fr., pris sur les fonds de l'Assistance publique. En effet, aux termes de l'ordonnance de 1846, cette administration devait supporter dans la dépense du nouvel hôpital, la totalité des frais d'acquisition du terrain, le tiers des travaux de construction et la totalité de l'acquisition du mobilier, le reste étant laissé à la charge de la ville.

Le total de la dépense occasionnée par l'établissement de l'hospice fut de 10,445,056 fr. 06 c. dont un tiers fut supporté par l'Assistance publique et les deux autres par la Ville de Paris.

Cette dépense répartie entre les 606 lits que contient l'hôpital, représente pour chacun d'eux une somme de plus de 17,000 fr.

Parmi les différents hôpitaux de Paris, celui de La Riboisière inaugura le système des pavillons isolés, il reproduisit dans ses moindres détails le plan que l'Académie des sciences avait

Digitized by Google

présenté en 1788 à Louis XVI, et, en effet, cet hôpital offre à un degré inconnu jusqu'à ce jour, toutes les conditions de bien-être et de salubrité qu'un établissement de cette nature puisse réunir.

Le périmètre de l'hôpital est de 51,872m,82; édifié au nord de Paris dans l'ancien clos Saint-Lazare et sur une ancienne voirie à boue, formée dans des vides profonds de carrières, l'hôpital répond complètement à sa destination; il se compose d'une série de bâtiments isolés, à deux étages chacun, séparés entre eux par des promenoirs et établis sur deux lignes parallèles.

Une grande cour plantée d'arbres autour de laquelle règne une galerie vitrée occupe le centre des constructions. Cette galerie établit une communication facile entre tous les services et peut servir de promenade pour les convalescents. Les pavillons affectés au service des malades sont au nombre de six, trois à droite, trois à gauche de la cour; chacun d'eux contient trois salles de 32 lits, plus trois petites chambres renfermant chacune deux lits destinés aux malades agités ou atteints d'affections contagieuses. La salle d'accouchement ne contient que 28 lits. En temps d'épidémie, le nombre des lits pourrait être facilement augmenté.

La façade principale de l'hôpital donne sur la rue Ambroise Paré; cette façade, ornée de deux pavillons en avant-corps et d'un développement de quarante fenêtres, est occupée par les bâtiments de l'administration, les salles de réception des malades et des consultations externes, les services généraux de la cuisine et de la pharmacie. Au centre de cette façade, se trouve le portail d'entrée donnant accès dans la grande cour, au fond de laquelle, dans le prolongement de l'axe du portail, s'élève une chapelle élégante, décorée de sculptures et de peintures. En face de la chaire, se trouve un monument en marbre, élevé à la mémoire de la comtesse de la Riboisière par les soins de son mari; ce monument est l'œuvre du sculpteur Marochetti; la chapelle occupe le centre des bâtiments formant une cour et dans lesquels se trouve la communauté des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, les salles de bains, la lingerie, la buanderie, deux amphithéâtres pour les leçons et cours et un amphithéâtre pour les autopsies, etc.

Les pavillons reposent sur des voûtes qui recouvrent d'immenses caves ou plutôt de vastes magasins dans lesquels l'air circule en pleine liberté.

Les préaux sont gazonnés; tout le long des ailes est établi un chemin de ronde qui dispense de faire entrer les voitures dans la cour centrale. La salle des morts est reléguée à la partie postérieure de l'édifice et à la portée du dehors.

Les malades ne voient pas là, comme dans certains hôpitaux, circuler les chars qui emportent les cadavres; on rassemble autour d'eux tout ce qui est capable de les distraire, de les consoler et de les égayer.

Les salles qu'ils occupent au rez-de-chaussée ont 5 m. 25 de haut, celles du premier étage 5m., celles du second 4 m. 90 c. L'emploi du stuc a été introduit dans les pavillons de malades et les bâtiments de services généraux, ce qui permet d'assainir les salles par de fréquents lavages. Les systèmes de chauffage et de ventilation les plus perfectionnés ont été appliqués dans l'hôpital; l'air et la lumière sont largement dispensés dans toutes les parties de ce vaste établissement; enfin, l'administration hospitalière a apporté tous ses soins à la bonne installation de cette maison qui renferme six services de médecine, y compris un service d'accouchement et deux services de chirurgie; les médecins et chirurgiens en chef de ces services ont sous leurs ordres 12 élèves internes et 46 élèves externes. Le service de la pharmacie est fait par 8 élèves internes sous la surveillance d'un pharmacien. Le personnel administratif de l'hôpital comporte un directeur, un économe-comptable, 4 employés subalternes, 2 aumôniers, 26 sœurs, 5 sous-employés, et 100 serviteurs.

Au commencement de juillet 1846, un bruit de trésors découverts circula dans Paris et causa une certaine émotion, entretenue par quelques journaux. D'après ce bruit, on était sur la trace de richesses provenant de l'abbaye de Montmartre et qui avaient été, prétendait-on, sauvées par la dernière abbesse, madame de Montmorency-Laval, et cachées par elle, avec l'aide d'un vieux domestique, dans un souterrain placé sous la serre du château, bien connu des habitants de Montmartre, et qu'on désignait sous le nom des folies Montigny. « Le seigneur, le comte de Chartraire de Montigny, dit Edouard Fournier qui raconte le fait, arrêté et exécuté pendant la Révolution, n'avait rien dit de ce secret, que, peut-être même, il n'avait pas connu; madame de Montmorency, l'abbesse, n'avait pas davantage parlé, avant de porter, elle aussi, sa tête sur l'échafaud; mais un vieux domestique, nommé Beuchot, avait enfin tout révélé. Près de mourir, il avait indiqué à une dame qui le soignait, l'endroit où le trésor était caché. Cette dame ne tenta rien pour la découverte, jusqu'au jour où le terrain recéleur fût devenu une propriété communale. Les démarches à faire près des propriétaires l'effrayaient. Enfin, l'acquisition faite par la commune lui permettant de ne plus s'adresser qu'à celle-ci, elle se décida. Une somme de 600 francs fut déposée par elle à la mairie de Montmartre, comme premier dédommagement des dégâts indispensables. Les fouilles commençèrent. Qu'en résulta-t-il? je crois qu'on cherche encore. »

Toujours est-il que l'existence de ce fameux trésor, grossi par l'imagination populaire, ne fit doute pour personne à Montmartre, et que nom-

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 251.

Ancien boulevard et prison Mazas

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Château-Rouge : enceinte des jeux et jardin.

bre de gens sont encore persuadés qu'on le trouvera un jour ou l'autre, à moins qu'il n'ait été volé.

Une délibération du conseil municipal du 16 février 1827, avait ordonné la construction d'une église sur la place Belle-Chasse, mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

En 1829, il en fut de nouveau question, à l'effet de remplacer l'église Sainte-Valère, et la nouvelle église devait être dédiée à saint Charles, patron du roi régnant, mais la révolution de Juillet vint encore rejeter bien loin le projet de construction ; car ce ne fut que sur les instances de la reine Marie-Amélie, que les travaux commencèrent enfin, en septembre 1846.

Ce fut l'architecte Gau qui en fut chargé, et il ne les mena pas vite; la mort d'ailleurs l'empêcha de les continuer et ce fut M. Ballu qui en prit alors la direction et les poussa avec activité; au mois de mars 1855, la décoration du grand portail était presque entièrement terminée.

La construction fut achevée en 1857, et, le 30 novembre de la même année, elle fut consacrée par le cardinal Morlot, archevêque de Paris, assisté de ses vicaires généraux, de ses archidiacres, des membres du chapitre métropolitain et d'un nombreux clergé appartenant aux différentes paroisses de la ville et de la banlieue.

« L'église, lit-on dans *Paris illustré*, est construite dans le style du XIVe siècle. Sa façade principale se compose de trois grandes ogives, surmontées de frontons aigus et donnant entrée dans le porche qui précède la nef. Quatre contreforts à ressauts, terminés à la naissance des tours

Digitized by Google

par des clochetons adossés, divisent cette façade en trois parties. Ils portent les statues de saint Rémi, de sainte Clotilde, de Clovis et de saint Maur. Les statues de l'arcade latérale de gauche représentant saint Césaire et saint Droctovée; celles de l'arcade de droite, les saintes Geneviève et Théodelinde ; celles de l'arcade centrale, vers l'extérieur, saint Gontran, sainte Scholastique, saint Benoit, saint Germain, sainte Radegonde, saint Sigismond; à l'intérieur, saint Denis, et saint Charles. Les statues latérales de la porte centrale portent les noms de saint Martial et de saint Eloi; les tympans des portes latérales représentent, à gauche, le baptême de Clovis, à droite, le martyre de sainte Valère. Un grand bas-relief, qui figure Jésus-Christ montrant ses plaies et entouré de deux anges, décore le fronton central. M. Toussaint est l'auteur de ces sculptures, ainsi que de celles du tympan de la grande porte (le crucifiement).

« Au-dessus du portail, règne une double balustrade, la rose encadrée dans la grande ogive occupe le centre de la seconde partie; de chaque côté, sont deux fenêtres ogivales. Une seconde galerie termine le deuxième étage ; au-dessus s'élève un pignon couronné par une statue de sainte Clotilde.

« Deux tours s'élèvent sur le porche ; elles sont octogonales, à partir du premier étage, et se terminent par des flèches ajourées de 66m,20 au-dessus du sol, en y comprenant la croix en fer doré. La hauteur du pignon est de 28m,50. A l'intérieur, l'église a 90 mètres de longueur sur 37 de largeur. La longueur de la nef est de 34 mètres, sa largeur de 10; sa hauteur de 26. »

Ajoutons que, dans la cour située au côté occidental, sont placées plusieurs cloches de différents modules qui forment une octave complète et la sonnerie de sainte-Clotilde est l'une des plus puissantes en même temps que des plus harmonieuses de toutes les églises de Paris. Quatre de ces cloches ont figuré à l'exposition de 1855.

L'intérieur comprend une nef centrale avec transsept et un chœur avec déambulatoire et cinq chapelles rayonnantes. Deux portes latérales s'ouvrent dans le chœur ; elles sont précédées chacune d'un porche, et leurs ogives encadrent un tympan, dont les bas-reliefs représentent à gauche le couronnement de la Vierge et à droite son adoration par deux anges.

A droite du chœur se trouve la sacristie des prêtres; en face, celle des chantres.

Cinquante-six piliers soutiennent les voûtes, et la nef se divise en six travées. Elle est éclairée par des fenêtres à vitraux en grisaille reposant sur un faux triforium. Dans chacune des travées, on voit une station de chemin de la croix, due au ciseau de M. Duret et à celui de M. Pradier.

La chapelle de droite est dédiée à sainte Valère, dont la conversion et le martyre sont représentés par deux fresques de Lenepveu. Deux peintures du retable figurent le baptême et la mort de la même sainte.

Les vitraux du chœur sont de M. Maréchal; les verrières basses du transsept de MM. Amaury Duval et Lusson, les roses de M. Thibaut de Clermont, les verrières des chapelles absidiales de M. A. Hesse, celles des bas-côtés de MM. Galimard et de Jourdy, enfin, celles de la chapelle de la Vierge de M. Lorenzel.

Des stalles en bois sculpté occupent les deux travées de chaque côté du chœur. Elles sont adossées à un mur plein qui forme la clôture du chœur, et que décorent de chaque côté quatre bas-reliefs de M. Guillaume, dont les sujets sont empruntés à la vie de sainte Clotilde et de sainte Valère.

Le maître-autel, constellé de pierreries et de verres niellés d'or, rappelant les émaux du moyen âge, est tout en pierre, sauf l'exposition qui est en bois. Les chapelles du chœur sont dédiées, la première (de gauche à droite) à saint Louis; les fresques sont de Boudereau ; la seconde à sainte Hélène.

Elle est décorée par des peintures de Brisset; la troisième à la Vierge, (peintures de Lenepveu); la quatrième à saint Joseph (fresques de Bezard), enfin la cinquième à saint Remy (fresques de Pils et Laemlein). Les deux chapelles des fonts baptismaux et des morts, ouvertes en abside au fond de la nef, sont peintes par M. Delaborde.

L'orgue est un grand seize pieds en montre, composé de 40 jeux, divisés en trois claviers.

M. Guilhermy dans son *Itinéraire archéologique de Paris* a critiqué assez vertement l'édifice.

« La critique, dit-il, y trouverait largement à s'exercer, soit sur l'ensemble, soit sur les détails. Quand on considère certaines parties du monument, à l'extérieur, on croirait voir un édifice du moyen âge dont les murs auraient été en quelque sorte rabotés, les gargouilles et les corniches abattues, les moulures amaigries, les clochetons privés de leur ornementation nécessaire. »

En 1857, le curé de Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, l'abbé Hamelin fut nommé par l'autorité diocésaine à la cure de Sainte-Clotilde.

L'église ne fut ni inquiétée pendant la commune de 1871, ni endommagée pendant la guerre des rues.

Une autre église date aussi de 1846, celle de Saint-Lambert, à Vaugirard.

Grâce au curé de l'ancienne église, M. Hersen, des fonds furent votés, le 22 août 1846 ; un vieux moine de l'ordre de saint Benoit, retiré à Vaugirard, et deux autres habitants du quartier, MM. Guillot et Fenoux, donnèrent le terrain nécessaire, et les travaux commencèrent immédiatement; mais ils s'arrêtèrent presqu'aussitôt.

Un arrêté du gouvernement provisoire, daté du 18 mars 1848, affecta à la construction de la

Digitized by Google

nouvelle église des revenus extraordinaires et le produit des matériaux provenant de la démolition de l'ancienne, et l'entreprise définitive des travaux fut adjugée à M. Houel, le 23 juin suivant.

L'église Saint-Lambert achevée, elle fut consacrée le 19 juin 1854.

Son style est une assez piètre imitation du style roman. Un perron, dont les balustrades sont découpées en ogives et auquel on monte par plusieurs marches règne autour de la façade. Dans le tympan du portail, M. Toussaint a sculpté le Christ ayant à sa droite la Vierge et à sa gauche un ange qui tient une cassette.

Une tour ornée d'une flèche surmonte le porche.

A l'intérieur, au-dessus de la porte principale, se trouve une plaque de marbre sur laquelle on lit :

ÉLEVÉE
A LA GLOIRE DE DIEU
PAR LA PIÉTÉ DES HABITANTS DE VAUGIRARD,
M. HERSEN ÉTANT CURÉ DE LA PAROISSE.
CETTE ÉGLISE FUT VOTÉE LE XIII AOUT MDCCCXLVI
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
PRÉSIDÉ PAR M. BRULÉ, MAIRE ; M. GANDA, ADJOINT.
COMMENCÉE LE XXIII JUIN MDCCCXLVIII SOUS L'ADMINISTRATION
DE M. THIBOUMÉRY, MAIRE ; MM. BEAUMONT ET FRÉMONT, ADJOINTS.
OUVERTE AU CULTE LE XXIX MAI MDCCCLIII,
CONSACRÉE SOLENNELLEMENT LE XIX JUIN MDCCCLIV
PAR MONSEIGNEUR MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE SIBOUR,
ARCHEVÊQUE DE PARIS, EN PRÉSENCE DE MM. LE BARON
HAUSSMANN, PRÉFET DE LA SEINE, ET LÉON LAMBERT,
SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.
C. NAISSANT, ARCHITECTE.

Les chapelles sont décorées de fresques, dont les sujets sont indiqués par des légendes.

« Dans celle de la Vierge, on remarque, dit M. de Labédollière, une ancienne statue qui était vénérée dans l'église primitive et qui a subi bien des vicissitudes. Brisée par les hébertistes, dépouillée de sa peinture et de sa dorure, elle avait été enclavée dans la maçonnerie qui bouchait la baie d'une porte condamnée. On ignore si on l'avait mise là pour la soustraire aux profanations, ou si les débris en avaient été employés simplement comme des pièces ordinaires retrouvées au moment de la démolition de l'antique église. Elle a été rendue aux fidèles, le 15 août 1854, et l'archevêque Sibour avait permis qu'elle fût honorée d'un culte spécial, et qu'on la nommât Notre-Dame du Pardon.

« Sous l'église de Saint-Lambert, s'étend une crypte où se réunit chaque mois une société de piété et de bienfaisance, dite de Saint-François-Xavier ; ses réunions ont été inaugurées le 28 avril 1857 par le cardinal Morlot. »

Le club des *Femmes patriotes* fut établi à Saint-Lambert pendant la Commune, mais ce fut tout. Aucun dégat n'y fut commis.

Le 29 juillet 1846, un nouvel attentat contre les jours du roi vint encore jeter l'épouvante dans la population parisienne, à peine remise de l'émotion que lui avait fait éprouver une tentative du même genre, trois mois auparavant (affaire Lecomte à Fontainebleau.)

Ce jour là, au moment où, sur le balcon des Tuileries, le roi saluait la foule assemblée à l'occasion de la fête commémorative de la révolution de 1830, deux coups de pistolet partirent, tirés à une assez grande distance par un homme caché derrière une des statues du jardin. Cet homme se nommait Joseph Henri et exerçait la profession de fabricant d'objets en acier poli.

Une indignation générale s'éleva contre cet assassin, dont on attribua l'attentat aux provocations incessantes des partis ; la presse s'empara du fait, le commenta, en tira des inductions et y vit une renaissance révolutionnaire.

La Cour des pairs, assemblée en Cour de justice, fit grâce de la vie au meurtrier et le condamna aux travaux forcés.

La fontaine qui orne la place Saint-Sulpice a été élevée ou plutôt commencée en 1846, sur les dessins de M. Visconti, et, si elle ne fut terminée que quelques années plus tard, c'est que les événements politiques qui mirent fin au règne de Louis-Philippe suspendirent les travaux.

D'un aspect assez monumental, elle se compose d'un bassin d'environ 20 mètres de diamètre ; huit lions supportent un piédestal qui, lui-même, supporte une seconde vasque. Au centre, un monument carré, sorte de lanterne massive, offrant quelque ressemblance avec celle de la fontaine des Innocents, est percée sur ses quatre faces de niches contenant les statues assises de Fénelon, Fléchier, Bossuet et Massillon. L'ornementation se rapporte aux attributs de ces prélats. Cette fontaine bien située est d'un bon caractère, bien que d'un style assez indécis.

Ce fut en 1846 que fut construite la gare des chemins de fer de Sceaux et d'Orsay, sur le boulevard d'Enfer. C'est un bâtiment demi-circulaire, qui indique parfaitement, à l'extérieur, la structure de ce chemin, construit pour expérimenter le système Arnoux.

La rue Boutarel fut ouverte en 1846, ainsi que la rue Balagny, qui prit le nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle fut percée, M. Balagny, maire de Batignolles, qui était alors une commune de la banlieue de Paris.

Dans ce même quartier, devenu, en 1860, 17e arrondissement de Paris, fut aussi ouverte la rue de l'Hôtel-de-ville, allant de la rue des Dames à la rue de la Paix (rue de la Condamine). Aujourd'hui cette rue, qui a pris le nom de rue des Batignolles, commence au boulevard de ce nom et finit à la place de l'église, englobant, dans son parcours, la rue de l'Eglise, qui allait de la rue de la Paix à l'Eglise Sainte-Marie.

Ce fut en 1847 qu'on conçut le projet de doter l'église Saint-Lambert de Vaugirard d'une suc-

Digitized by Google

cursale ; toutefois il n'y fut donné suite que quelques années plus tard ; on éleva alors la petite église de l'Assomption, rue Saint-Médard ; on l'appelle aussi Notre-Dame de Plaisance.

« La plus petite et la plus humble de toutes les églises de Paris. Ce n'est pas une église, c'est une chapelle, et quelle chapelle! une grande chambre carrée avec un maître-autel au fond et c'est tout. »

Pendant la Commune de 1871, la petite église de l'Assomption fut dévalisée des quelques objets précieux qu'elle pouvait posséder et convertie en club.

La dernière séance eut lieu le 21 mai. Les pertes de l'église furent évaluées à 8,000 francs.

Une grande question celle de la réforme parlementaire et électorale, domina, remplit l'année 1847. Pour les uns, c'était le but, pour les autres, le prétexte de l'agitation, des banquets; elle semble se relier directement à la révolution de 1848, et beaucoup sont d'avis qu'elle est la principale cause de la catastrophe, du 24 février.

Quoi qu'il en soit, les élections de 1846 avaient consacré d'une manière incontestable le triomphe de la politique conservatrice, et le ministère avait obtenu, dans le vote de l'adresse, la majorité la plus considérable que l'on eût vue depuis dix-sept ans ; mais le gouvernement, ayant, pendant la session de 1847, repoussé la réforme électorale, qui était alors l'expression des vœux du pays, et dont le projet avait été présenté par M. Duvergier de Hauranne, et la réforme parlementaire, présentée par M. de Rémusat, la campagne des banquets réformistes commença et tous les membres de l'opposition s'entendirent pour la pousser vigoureusement.

Le premier banquet eut lieu à Paris, sous la présidence de M. de Lasteyrie, le 9 juillet 1847, au restaurant du Château-Rouge. Douze cents personnes y assistèrent, parmi lesquelles 86 députés et un grand nombre de journalistes, d'électeurs, de gardes nationaux, d'étudiants, de marchands etc.

Une foule immense entourait la réunion et la protégeait de son adhésion enthousiaste.

Le retentissement de ce banquet fut immense et les discours qu'on y prononça passionnèrent les parisiens, qui ne parlèrent plus que de la réforme électorale.

Le faubourg Saint-Antoine se remuait : « Le pays est mécontent du présent, inquiet de l'avenir ; l'agitation du faubourg Saint-Antoine nous paraît un des symptômes isolés de cette inquiétude et de ce mécontentement. » Tel était le langage des journaux qui constataient la situation vraie à Paris.

L'année 1847 fut féconde en scandales publics ; au mois de mai, les journaux judiciaires publièrent les débats d'un procès civil qui allait avoir de graves conséquences.

Le directeur des mines de Gouhenans situées dans le département de la Haute-Saône, M. Parmentier, ayant attaqué, devant le tribunal civil de la Seine, plusieurs actionnaires, entre autres un ancien ministre de la guerre, le général Despans-Cubières, et exigeant le payement d'une somme qui dépassait un million, il fut débouté de sa demande, mais il profita de la circonstance pour donner à l'audience communication de lettres très compromettantes de l'ancien ministre.

Trois jours plus tard, le garde des sceaux venait apprendre à la Chambre des pairs qu'une ordonnance royale la convoquait en Cour de justice et que le général Despans-Cubières allait comparaître devant-elle.

L'instruction de ce procès célèbre fut aussi longue que difficile ; ce ne fut que dans les derniers jours du mois de juin qu'elle put être terminée et alors, au lieu d'un accusé, il y en eut quatre : le général Cubières, MM. Parmentier, Pellapra et Teste ; ce dernier était l'ancien ministre des travaux publics que le général avait désigné dans ses lettres comme s'étant rendu coupable de corruption.

La veille du jour où il comparut pour la première fois devant la Cour de justice, il envoya au roi sa démission de pair de France et celle de Président à la Cour de cassation « pour n'être défendu dans les débats qui vont s'ouvrir que par mon innocence. »

Cette lettre produisit sur l'opinion une impression favorable. — Si nous parlons de l'opinion publique, c'est qu'elle était grandement surexcitée par l'annonce de ces débats, au milieu desquels se débattait l'honneur de personnages marquants, et tout Paris se préoccupait vivement de cette affaire dont le scandale réjouissait fort les ennemis du gouvernement.

Le procès commença : tous les accusés étaient présents, excepté M. Pellapra.

La vérité apparut tout entière : le général Cubières avait été persécuté par M. Pellapra, parce que celui-ci avait été contraint lui-même de faire une avance de fonds considérable, à titre de rémunération, à un personnage officiel, duquel la concession qu'on sollicitait dépendait et ce personnage n'était autre que le ministre Teste ; il avait reçu de la sorte une somme de cent mille francs, on retrouva la trace sur le registre du Trésor public.

A partir de ce moment, M. Teste renonça à toute défense, et, après qu'il eût été, à la suite de l'audience, réintégré dans sa prison, il se tira un coup de pistolet qui ne fit que le blesser :

La tentative de corruption était flagrante ; M. Teste fut condamné à trois années d'emprisonnement, à la dégradation civique et à cent mille francs d'amende.

Le général Cubières et Parmentier, à 10,000 fr. d'amende et à la dégradation.

Digitized by Google

Château-Rouge : café sur la terrasse.

Quant à Pellapra, il fut condamné par défaut; il se présenta quelques jours plus tard pour purger sa contumace et reçut le même châtiment, 10,000 francs d'amende et la dégradation.

Mais à peine le procès Teste s'était-il terminé, le 23 juillet, que, le 21 août suivant, c'est-à-dire à moins d'un mois de distance, la Cour des pairs était de nouveau convoquée pour procéder encore une fois au jugement d'un pair de France, accusé d'un ignoble forfait. Voici ce qui s'était passé :

Le 18 août 1847, dès la première heure du jour, le bruit se répandit dans Paris que madame la duchesse de Choiseul-Praslin, fille unique du général comte Sébastiani, et épouse de M. le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, avait été assassinée dans son hôtel, et que, selon toutes les vraisemblances, l'assassin n'était autre que le duc, son mari.

La veille, la duchesse, son mari et sa famille avaient quitté le château de Vaux-Praslin pour revenir à Paris et étaient descendus à l'hôtel Sébastiani, leur demeure ordinaire et qui, annexé depuis à l'Élysée, donnait d'un côté sur le faubourg Saint-Honoré, où il portait le n° 55, de l'autre sur l'avenue Gabriel dans les Champs-Élysées. Cet hôtel qui, avant d'être occupé par la famille Sébastiani, l'avait été par celle Xavier, ne présentait sur le faubourg Saint-Honoré qu'une façade très aiguë qui se composait de la porte d'entrée soutenue par deux colonnes, et d'un petit logement attenant à droite et servant de loge au concierge. Après avoir franchi la porte, on suivait une longue avenue, au bout de laquelle se développait la façade de l'hôtel sur les jardins qui s'étendaient dans la direction des Champs-Élysées.

Digitized by Google

A minuit, tout dormait dans l'hôtel, mais à quatre heures du matin, un grand bruit se fit entendre; des meubles étaient renversés, des sonnettes tintaient.

Les domestiques, éveillés en sursaut, s'élancèrent dans les appartements et là, ils virent la duchesse de Praslin étendue sur le plancher de sa chambre à coucher, la tête soutenue par un meuble et ne donnant plus aucun signe de vie.

Trente blessures sillonnaient son corps.

Soudain, le duc ouvrit la porte de communication qui donnait dans cette chambre, et apparut à ses gens, vêtu d'une robe de chambre, les traits égarés. Il feignit une grande douleur en apercevant le corps inanimé de sa femme.

Quelques minutes plus tard, arrivèrent MM. Truy et Bruzelin, commissaires de police, qui procédèrent à une première enquête.

Le cadavre était littéralement zébré de coups de couteau ou de poignard et tout décelait les traces d'une lutte violente entre l'assassin et la victime.

Ces premiers détails répandus dans Paris y causèrent une émotion extraordinaire, et dont il faut avoir été soi-même le témoin pour en mesurer l'intensité.

« Des groupes se formèrent dans toutes les rues, dans tous les passages, sur tous les boulevards; le faubourg Saint-Honoré fut envahi, et, pendant trois jours, les sergents de ville et les gardes municipaux se tinrent en permanence aux abords de l'hôtel Sébastiani pour contenir la foule, dont les mouvements devenaient tumultueux sur le passage des voitures qui amenaient continuellement des magistrats, des médecins experts, plus tard le chancelier de France président de la Cour des pairs et tout le haut personnel du gouvernement.

« Mais quels étaient les assassins?

« Trois médecins déclarèrent tous les soins inutiles. Le procureur général, le procureur du roi, le juge d'instruction se présentèrent bientôt, ainsi que le préfet de police.

« Une enquête commença. Les magistrats remarquent qu'une trace sanglante existe entre l'appartement de Mme de Praslin et la chambre à coucher de son mari, à travers le vestibule et un couloir. On interroge le duc sur ce fait : il répond avec embarras que s'étant précipité sur le corps sanglant de la victime, il a pu, en se retirant dans son appartement, laisser ainsi des traces de son passage. On visite sa chambre à coucher et on y découvre non seulement des linges imbibés de sang, mais encore des armes toutes sanglantes. On regarde ses mains et on y remarque des excoriations inexpliquées.

« Le juge d'instruction fait observer au duc que ces circonstances et l'absence de netteté dans ses réponses le compromettent singulièrement. Alors, sous un prétexte d'indisposition, il s'éloigne quelques instants, entre dans un cabinet qui lui servait de pharmacie, et où étaient rangés des fioles et bocaux renfermant des potions où des poudres de tout genre. Il s'empare d'un de ces vases contenant de l'arsenic (ainsi que l'autopsie du corps l'a démontré), et en absorde une quantité capable de tuer deux hommes, plus robustes que lui. Il reparaît ensuite, et comme sa qualité de pair de France excluait la possibilité de l'arrêter sur le champ, il demeure gardé à vue dans l'hôtel de Praslin.

On peut dire que depuis le 18 août, jour de l'assassinat, jusqu'à la mort du coupable, dont l'agonie se prolongea huit jours, Paris enfiévré se tint en permanence. Sur les boulevards, dans les cercles, dans les cafés, dans les restaurants, aux abords de Tortoni, du Café de Paris et du Café Anglais, c'était à qui échangerait ses renseignements et ses impressions. Comme dans les grands jours de calamité publique, on s'abordait sans se connaître; des hommes qui ne s'étaient jamais vus continuaient entre eux une conversation commencée avec d'autres.

Il n'y avait que des larmes pour la noble victime, que des imprécations et des menaces contre l'assassin.

Conduit le 20 août au Luxembourg, en exécution de l'ordonnance royale qui convoquait la Cour des pairs, le duc fut interrogé par le chancelier Pasquier sur sa culpabilité; il répondit :

— Votre question est bien précise, monsieur le chancelier, mais je n'ai pas la force de répondre; cette question demanderait de bien longues explications.

— Il suffit d'un oui ou d'un non, reprit le chancelier.

— Mais, ajouta le duc, il faut une grande force d'esprit pour répondre un oui ou un non, une force immense que je n'ai pas.

Et il demeura silencieux.

Depuis la découverte de l'attentat, le duc de Praslin était en proie à un trouble visible, qu'on attribuait assez naturellement à la gravité de sa situation; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'il subissait les tortures d'un empoisonnement.

Voici, à ce sujet, la version de la *Gazette des Tribunaux :*

« Dès que les premiers symptômes se sont déclarés, les remèdes les plus énergiques, les antidotes les plus actifs lui furent administrés, et on parvint à paralyser les plus dangereux effets du laudanum, sans toutefois le neutraliser complètement; ainsi il se manifesta de fréquents vomissements, et M. de Praslin demeura comme frappé d'une sorte d'atonie à laquelle, peut-être, il y a lieu d'attribuer l'attitude silencieuse et abattue qu'il a conservée vis-à-vis des magistrats qui l'interpellaient.

« Les secours apportés à temps par les médecins ayant, dès hier, rendu au duc de Praslin un

Digitized by Google

peu de force, on pensa qu'il pourrait être transporté hors de son hôtel.

« Le chancelier se détermina à décerner contre l'accusé un mandat de dépôt.

« Ce matin, à quatre heures, un des huissiers de la chambre des pairs s'est présenté porteur du mandat de M. le chancelier à l'hôtel Sébastiani, où M. le duc de Praslin n'avait cessé d'être gardé à vue. Cet huissier était accompagné du docteur Andral, médecin de la Chambre des pairs, qui, déjà plusieurs fois durant les trois jours qui viennent de s'écouler, avait reçu la mission, de la part de M. le chancelier, de visiter le duc et de s'assurer de son état.

Le docteur ayant constaté que l'état du malade permettait son transport, on l'aida à descendre jusqu'au bas du perron, où stationnait la voiture de M. Decazes, dans laquelle on le fit monter.

« Dans cette voiture et à son côté ont pris place M. Elouin, chef de la police municipale délégué par le préfet, M. le docteur Andral et enfin le valet de chambre du duc. M. Alard, chef de service de sûreté, MM. Bruzelin, et Truy, commissaires de police, et l'huissier de la Chambre des pairs, sont montés dans une seconde voiture; dans une troisième enfin, on a fait suivre quatre des agents qui avaient concouru à la surveillance établie en permanence dans l'hôtel, depuis le moment du crime.

« On s'est alors mis en marche, les voitures allant au pas, attendu l'état de faiblesse du duc, et la route éclairée tout le long du parcours par des agents chargés de maintenir l'ordre et de prévenir tout obstacle ou encombrement, tandis qu'une brigade de sergents de ville, sous la direction d'un officier de paix en costume, suivait par derrière et à une certaine distance.

« Le trajet de l'hôtel Sébastiani au palais du Luxembourg s'est effectué en une heure, en suivant les quais et les rues à peu près désertes, ou seulement parcourues par des ouvriers, qui, en se rendant à leur labeur matinal, s'arrêtaient sur le passage de ce convoi, dont la marche lente et silencieuse avait quelque chose de solennel et de lugubre. Et ceux qui regardaient peut-être d'un œil d'envie cette voiture armoriée, ne se doutaient pas qu'elle conduisait en prison un duc et pair, accusé d'assassinat!

« A six heures, la voiture où se trouvait M. de Praslin s'arrêtait rue de Vaugirard, devant la geôle de la Cour des pairs. Durant tout le trajet, le duc, dont le visage, violemment contracté, était d'une pâleur mortelle, avait gardé le silence. Invité à descendre de la voiture, il se trouva si faible, qu'il fallut le soulever pour l'en faire sortir, et que l'on dut le porter à bras jusqu'à la chambre qui lui avait été préparée et qui est celle qu'ont occupée successivement MM. le général Despans-Cubières et Pellapra. Aussitôt arrivé dans cette chambre, M. de Praslin a été mis au lit par son valet de chambre auquel, sur sa demande, on avait permis de rester quelques instants avec lui, mais qui dut bientôt quitter la prison. »

Le 24 août, à quatre heures et demie du soir, M. de Praslin succombait dans d'horribles souffrances.

Voici la constatation officielle de sa mort, d'après le *Moniteur universel :*

« M. le procureur du roi Boucly, s'est rendu hier, à cinq heures, à la prison du Luxembourg, où, assisté du directeur, et après avoir reçu la déclaration de M. Rouget, médecin de la prison, il a rédigé le procès-verbal suivant :

« L'an 1847, le 26 août, cinq heures de l'après-midi.

« Nous, Félix Boucly, procureur du roi près le tribunal civil de la Seine,

« Ayant été informé que M. le duc de Praslin, détenu en la maison de justice établie près la Chambre des pairs, comme inculpé d'assassinat, venait d'expirer dans la dite prison.

« Nous nous y sommes immédiatement transporté, et ayant été conduit par M. le directeur dans une chambre au second étage, éclairée par deux fenêtres qui donnent sur la cour, nous y avons trouvé couché dans un lit et ne donnant plus aucun signe de vie le corps d'une personne que nous avons reconnue pour être M. le duc de Praslin, contre lequel nous avions informé, le 18 de ce mois et jours suivants, et qui avait été transféré, le samedi 21 de ce mois, de son hôtel dans la maison de justice ci-dessus désignée.

« Dans ladite chambre, et auprès de M. le duc de Praslin, nous avons trouvé M. Pierre Rouget, docteur en médecine, médecin de la Chambre des pairs et de la prison du Luxembourg, qui avait constamment donné ses soins, conjointement avec MM. Louis et Andral, à M. le duc de Praslin.

« M. Rouget nous a fait la déclaration suivante.

« J'ai accompagné M. le duc de Praslin pendant la translation de son hôtel à la maison d'arrêt, et je lui ai constamment donné mes soins depuis qu'il est ici. J'attribue sa mort à un empoisonnement par l'acide arsénieux. Je pense que, pour en acquérir la preuve matérielle, il serait nécessaire de procéder à l'autopsie. La mort a eu lieu à quatre heures trente-cinq minutes du soir, et je la regarde, d'ailleurs, comme étant dès à présent absolument certaine. »

« De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par M. Rouget et par nous, en présence de M. Gervais-Pierre-François-Guillaume Trevet, directeur de la maison de justice près la Cour des pairs, lequel l'a également signé après la lecture.

« Fait, etc...

« ROUGET, TREVET fils, FÉLIX BOUCLY. »

Digitized by Google

Nous empruntons également au *Moniteur* du samedi 28 août, le récit de l'inhumation :

« L'inhumation du duc de Praslin a eu lieu la nuit dernière au cimetière du Sud.

« A une heure du matin, l'ordonnateur des pompes funèbres, suivi des employés et des voitures nécessaires, est arrivé à la prison du Luxembourg, où étaient réunis, sur l'invitation de M. le chancelier et de M. le préfet de police, MM. le colonel Pozac, commandant militaire du palais du Luxembourg; Elouin, chef de la police municipale ; Monvalle, commissaire de police du quartier ; et Trevet, directeur de la prison.

« L'ordonnateur et les employés ont été conduits dans la chambre où était déposé le cadavre du duc de Praslin, et là, en présence des fonctionnaires susnommés, il a été enseveli et placé dans le cercueil en bois de chêne, puis transporté jusqu'à la voiture par quatre employés des pompes funèbres.

« M. le commissaire de police Monval a dressé un procès-verbal constatant les faits, lequel a été signé par lui et MM. le colonel Pozac, Elouin et Trevet, et le convoi, composé de trois voitures dans lesquels se trouvaient ces fonctionnaires et les employés, s'est mis en marche et s'est dirigé vers le cimetière du Sud, où il a été reçu par M. de Lhôpital, conservateur qui avait été prévenu la veille, et qui l'a conduit au lieu de sépulture.

« Le cercueil a été descendu dans la fosse désignée et recouvert en présence de MM. Elouin, Monval et de Lhôpital, et un nouveau procès-verbal a été dressé.

« A deux heures et demie, tout était terminé. »

Quelques agitateurs avaient jugé la circonstance favorable pour provoquer dans le peuple des démonstrations antisociales. Des rassemblements nombreux, animés, stationnaient autour du Luxembourg jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit. De temps à autre, des cris, des vociférations se faisaient entendre. Si l'enterrement avait eu lieu de jour, il eût été, certainement, l'occasion d'une émeute.

Jamais l'opinion publique n'avait manifesté plus hautement une indignation générale

Dès le matin, à l'ouverture des portes du cimetière, quelques curieux, en s'enfonçant dans la partie ombragée de platanes et de tilleuls, remarquèrent avec surprise, dans une des lignes voisines d'un poteau indicatif de la quatrième division, une fosse toute fraîche et sur laquelle ne se trouvait pas même la simple croix de bois noir de la dernière demeure du pauvre, du plus obscur des décédés. C'était la fosse d'un « duc et pair. »

Tout cela n'empêcha pas qu'une version très répandue dans le peuple, voulait que le duc de Praslin eût été, par faveur royale, enlevé de la prison du Luxembourg, et il se trouva même des gens qui prétendirent l'avoir rencontré à Londres.

Cette légende dura pendant de longues années et il se pourrait bien qu'elle eût encore des croyants : quoi qu'il en soit, le corps du suicidé fut exhumé depuis du cimetière Montparnasse et replacé dans le tombeau de la famille de Choiseul-Praslin.

Une ordonnance royale du 20 mai 1847, ordonna la construction de deux abattoirs à porcs; le premier sur la rive droite et sur un emplacement provenant de l'ancienne voirie de Chateau-Landon, et de plusieurs terrains particuliers, le second sur la rive gauche, sur l'ancienne voirie des Fourneaux à Vaugirard. Par suite de cette ordonnance, un traité fut passé, le 18 août suivant, entre la ville de Paris et MM. Heullant et Goulet. L'article 14 de ce document dispose qu'à partir du jour de l'ouverture des abattoirs autorisés par l'administration municipale, les soumissionnaires percevront pendant six années un droit sur toute viande abattue.

Ces deux établissements furent construits sous la direction de M. Picard architecte, ils occupèrent une superficie totale savoir, celui de Château-Landon 14,564 mètres, celui des fourneaux 8,704. La dépense qu'ils occasionnèrent à la ville de Paris fut de 1,214,263 fr. 83 c.

Leur ouverture eut lieu le 31 octobre 1848, en vertu d'une ordonnance de police du 27 du même mois. L'expiration de la concession eut lieu le 31 octobre 1854.

Les abattoirs généraux construits en 1865, ont rendu inutile tout abattoir spécial.

Le 19 septembre 1847, fut posée à Batignolles, la première pierre d'une mairie destinée à remplacer celle de la rue Truffaud, qui était devenue tout à fait insuffisante. Cette mairie qui a un beffroi avec une horloge à quatre cadrans surmonté de clochetons, fut édifiée par M. Eug. Lequeux, architecte, et coûta 800,000 fr.

Elle fut inaugurée le 21 octobre 1849, par le préfet de la Seine, le préfet de police, le sous-préfet de Saint-Denis, M. B. Droux, maire, et le prince Napoléon, colonel de la 2e légion de la garde-nationale de la banlieue.

Le procès-verbal de cette cérémonie a été conservé ; il est revêtu des signatures de tous les notables de Batignolles.

Ce fut aussi la même année que la mairie de Belleville fut construite. M. de Labédolière en a tracé une description qui ne manque pas de pittoresque :

« A l'extrémité septentrionale du XXe arrondissement, dit-il, juste en face de l'église qui fait partie du XIXe, comme l'on sait, se trouve la mairie, que l'on ne reconnaîtrait pas sans l'inscription, le drapeau tricolore et le factionnaire qui en décorent la façade.

« A l'intérieur de l'édifice, même aspect étrange, même physionomie anormale des sombres couloirs faits après coup ; pour monter dans les bu-

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 252. Imp. Charaire et fils.

Les quais de Paris en 1847. (Vue prise du palais d'Orsay).

Digitized by Google

La lutte s'étendait sur la place de la Concorde. (Page 100, col. 2.)

reaux, un escalier d'orchestre ou de soupente ; à la justice de paix, de prétendues colonnes grecques comme dans les bals publics autrefois ; de ci, de là, dans les angles, des nœuds d'amours gravés sur la muraille que le badigeon n'a pu suffisamment dissimuler ; des cœurs enflammés que perce la flèche symbolique ; puis les noms d'Arthur et de Malvina, d'Anatole et d'Estelle, enlacés de guirlandes, tous emblèmes enfin de très équivoques nuptialités : cette mairie du XXe sent encore son XIIIe d'une lieue.

« C'est que ce lieu sombre et sévère était autrefois un lieu de délices, lieu de douce mémoire pour bien des cœurs aujourd'hui sexagénaires. C'était la guinguette de l'Ile d'Amour, ainsi nommée parce que le centre du jardin était entouré d'un fossé bourbeux.

« L'Ile d'Amour florissait sous la Restauration, c'était un établissement aux salons splendides, aux jardins remplis d'ombre et de mystère, où les élégants en chapeaux-Bolivar et chaussés à la Souvarow, venaient séduire les beautés en spencer et coiffées à l'enfant. »

L'île d'Amour qui avait fini par décroître sensiblement, ferma ses portes vers 1846 et l'année suivante, nous l'avons dit, la mairie vint prendre sa place en faisant approprier tant bien que mal l'édifice à sa convenance.

On finit par s'apercevoir que la mairie du XXe arrondissement n'était pas convenablement installée et on en construisit une nouvelle sur la place des Pyrénées.

La mairie du VIe arrondissement fut aussi construite en 1847, sur la place Saint-Sulpice pour l'ancien XIe arrondissement. La facade se compose des deux ordres dorique et corinthien superposés ; un campanile couronne l'édifice.

Ce fut en 1847 que fut commencée la construction des bâtiments de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon, sur les plans de l'architecte Cendrier et sous la direction de M. Jullien, ingénieur en chef ; ils ne furent terminés qu'en 1852. Ces bâti-

Digitized by Google

ments sont édifiés à travers un remblai de 6 à 8 mètres de hauteur que maintiennent des murs de soutènement ; ils se trouvent ainsi à l'abri des inondations de la Seine.

Les rails sont à leur point de départ à 38m,75 au-dessus du niveau de la mer, soit 12 mètres environ au-dessus du niveau ordinaire de la Seine ; ils franchissent les voies publiques de l'intérieur de la ville, au-dessus des véhicules qui les sillonnent.

Les batiments d'administration, de gare, de halles, d'embarcadère, de salles de départ et d'arrivée occupent une surface d'environ 18,000 mètres. Jusqu'à la rue de Rambouillet, la voie de fer et ses accessoires couvrent une étendue de 42,000 mètres.

L'ensemble des bâtiments, sans avoir un caractère aussi monumental que les gares du Nord et de l'Est, ne mérite cependant que des éloges; la halle couverte a 220 mètres de longueur, sur 42 mètres de largeur.

Les espaces réservés aux rails et aux voyageurs sont suffisants, mais il n'en est pas de même de la gare des marchandises, annexe et suite de celle des voyageurs. Le mouvement croissant du trafic dépassa vite les prévisions grandioses de M. Jullien ; l'espace qu'il avait eu le soin de conserver pour les besoins futurs est occupé et le service se trouve encore à l'étroit.

Il existait en 1847, à l'angle de la place de la Bastille et du boulevard Bourdon, un bal public qu'on appelait l'Élysée des Arts ; d'où lui venait ce titre ambitieux, nul ne le savait. C'était un piètre établissement, mais vers la fin de l'année, il fut acheté par un sieur Bravey qui le métamorphosa complètement et bientôt, le bal Bourdon, ce fut le nom qu'il lui donna, eut une grande réputation dans le quartier ; son public se composait d'ouvriers et d'ouvrières et d'un nombre assez respectable de juifs et de juives. A M. Bravey succéda, quelques années plus tard, M. Gateau qui, lui aussi, fit prospérer l'établissement.

Un autre établissement, bien autrement important et qui date de la même époque, fut le Jardin d'hiver, construit aux Champs-Élysées sous la direction de M. Victor Bohain. C'est un charmant palais de fleurs et de cristal, dans lequel on donnait des fêtes de nuit et de jour, dont tout Paris s'entretenait; toutefois, il ne fit pas fortune et, malgré Cellarius et ses danseuses, malgré Musard et son orchestre, ce fut tout au plus s'il se maintint péniblement dix ans; puis, un beau jour, il fut démoli.

Parmi les voies nouvelles ouvertes en 1847 nous trouvons la rue d'Aumale qui reçut le nom d'un des fils du roi Louis-Philippe.

La rue de l'École polytechnique ainsi nommée parce qu'elle aboutit à l'École polytechnique.

La rue de Douai ; elle commençait alors seulement à la rue Fontaine, plus tard elle commença à la rue Pigalle.

La rue du Cirque, ouverte sous le nom de rue Joinville, en l'honneur d'un des fils de Louis-Philippe ; après la révolution de 1848, on lui donna le nom de rue du Cirque, à cause de son voisinage de la salle du cirque d'été.

La rue Ambroise Paré, voisine de l'hôpital de Lariboisière et qui reçut le nom du père de la chirurgie, le fameux Ambroise Paré.

Le 28 décembre, le roi fit l'ouverture de la session des chambres de 1847-48.

Dès onze heures du matin, des escadrons de la garde municipale, la troupe de ligne, des bataillons de quatre légions de la garde nationale, prirent position sur l'itinéraire du cortège royal. Une double haie militaire se prolongeant de la place de Bourgogne aux Tuileries, empêchait la circulation et tenait la foule à distance. D'ailleurs la neige aidant aux précautions de police, la foule était moins nombreuse que les troupes chargées de la contenir.

A une heure, le canon des Invalides annonça le départ du roi des Tuileries.

Le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc de Montpensier et le comte de Paris étaient dans la voiture du roi.

Le cortège marcha dans l'ordre suivant :

Un escadron de la garde nationale à cheval, ayant son colonel en tête, deux détachements de cavalerie, les états-majors de la garde nationale, les états-majors de la place et divers officiers généraux étrangers.

La voiture du roi et les voitures des princes.

Le lieutenant général Jacqueminot à la portière de droite, les lieutenants généraux Athalin, de Rumigny à la portière de gauche de la voiture royale. Autour de la voiture, plusieurs officiers de la maison du roi.

Venaient ensuite le lieutenant général, vicomte Sébastiani, commandant la 1re division militaire et son état-major. Un escadron de garde municipale et un autre de dragons fermaient la marche.

A une heure, la tribune royale s'ouvrit. La reine entra la première, puis le comte de Paris que la duchesse d'Orléans tenait par la main; la duchesse de Nemours, la princesse de Joinville, la duchesse de Montpensier et Mme Adélaïde venaient ensuite.

Le trône était élevé sur le bureau de la présidence et couvrait la tribune des orateurs. Il était couronné d'un dais en velours cramoisi, rehaussé d'or, et pavoisé de drapeaux tricolores. Le public privilégié envahit la salle dès onze heures. Les femmes de pairs et de députés étaient placées dans l'hémicycle circulaire, au-dessus des bancs, dans la salle des séances, et de chaque côté.

Les ministres se placèrent dans l'ordre suivant sur les banquettes réservées, à droite et à gauche en avant du trône :

A droite, MM. Guizot, Trézel, de Montebello, Jayr et Dumon.

Digitized by Google

A gauche, MM. Hébert, Duchâtel, Cunin-Gridaine et de Salvandy.

Le roi d'une voix un peu faible et enrouée, prononça son discours « nul et agressif », ce fut l'opinion générale, et on commenta beaucoup une phrase qui servit d'arme de combat à tous les journaux de l'opposition, celle où le roi s'élevait contre « l'agitation causée par des passions aveugles ou ennemies ».

Le 13 février 1848, plusieurs électeurs et des habitants de l'ancien XIIe arrondissement de Paris décidèrent qu'un banquet réformiste aurait lieu. Ils y convièrent les députés de l'opposition et quelques pairs de France connus pour leurs opinions libérales.

Mais un arrêté du ministre de l'intérieur interdit le banquet, en se fondant sur un article de la loi de 1790, qui donnait à l'autorité municipale le droit de permettre ou de défendre les réunions politiques; ce droit était contesté par l'opposition, qui résolut d'en appeler aux tribunaux, mais, pour cela, il fallait qu'il y eût acte de résistance, contravention dressée.

Ce fut alors qu'on résolut de faire une manifestation en passant outre l'arrêté ministériel, et le banquet fut d'abord fixé au dimanche 20 février, mais les ordonnateurs le retardèrent jusqu'au 22; la veille, les journaux publièrent cette note due à la commission d'organisation :

« La commission générale chargée d'organiser le banquet du XIIe arrondissement croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain, a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel, le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision. »

Et, prévoyant que la manifestation attirerait un concours considérable de citoyens, la commission d'organisation ajoutait :

« La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permît à la population de s'agglomérer sans qu'il en résultât d'encombrement. A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invités au banquet, s'assembleront, mardi prochain, à 11 heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, n° 2.

« Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine, et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortège aura en tête les officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation. Immédiatement après les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale. Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions. Enfin, la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens de écoles, sous la conduite des commissaires nommés par eux. Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut. Le cortège partira à 11 heures et demie et se dirigera par la place de la Concorde et des Champs-Elysées vers le lieu du banquet. »

Un pareil avis devait naturellement être considéré comme une bravade adressée à l'autorité.

Le ministère ne pouvait se laisser impunément jouer de la sorte : la veille du jour fixé pour le fameux banquet, et dans l'après-midi, des placards apposés sur tous les murs de Paris firent connaître son interdiction.

Cette mesure radicale rassura les bourgeois, mais elle fut considérée comme une déclaration de guerre par l'opposition; tout fois, celle-ci crut devoir ajourner encore une fois le banquet.

Le ministère respira, ce banquet était son épouvantail; mais d'ailleurs, il n'est besoin pour se rendre compte de l'importance qu'on y attachait, que de lire les rapports que le préfet de police, M. G. Delessert, adressa au ministre de l'intérieur à cette occassion :

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

RAPPORTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Bulletin du 12 au 23 février 1848.

« 12 FÉVRIER 1848. — L'ordre et la tranquillité continuent à régner dans Paris. On ne remarque pas d'agitation extraordinaire.

« 13 FÉVRIER. — Aucun trouble dans Paris. La tranquillité règne dans la population; il y a cependant quelque inquiétude, par suite de la lecture des journaux et de l'agitation qu'ils cherchent à fomenter.

« 14 FÉVRIER. — Il y a assez d'inquiétude dans les esprits sans cependant qu'il y ait de l'agitation. Les classes ouvrières sont occupées et répondent peu à l'agitation qu'on cherche à leur imprimer.

« 15 FÉVRIER. — Il règne dans Paris un sentiment d'assez vive inquiétude, causée par l'appréhension de quelques troubles possibles à l'occasion de l'affaire des banquets. Cependant l'apparence de la population est assez tranquille. Il y a peu d'étrangers à Paris, les marchands se plaignent de ne pas vendre; il y a peu d'activité dans les transactions commerciales.

« 16 FÉVRIER. — Aucune circonstance nouvelle. Paris continue à être inquiet, mais sans émotion apparente.

« 17 FÉVRIER. — La population de Paris est toujours fort inquiète et agitée. Plusieurs réunions ont eu lieu parmi les diverses nuances de l'opposition, pour s'occuper d'une grande mani-

Digitized by Google

festation. Rien encore n'a été décidé à ce sujet. Les affaires sont suspendues, les marchands ne vendent rien.

« 18 FÉVRIER. — Toujours beaucoup d'inquiétude dans Paris; mais beaucoup d'incertitude et de division dans les diverses nuances des partis qui s'occupent des banquets et de la manifestation décidément fixée à midi, sauf nouvel ajournement. Ils continuent à exprimer l'intention de ne pas se livrer à des troubles et font à leurs adhérents des recommandations dans ce sens, tout en les poussant à figurer dans la réunion qu'ils cherchent à rendre très nombreuse.

« 19 FÉVRIER. — Tous les différents quartiers de Paris sont parfaitement tranquilles; aucune apparence de troubles, mais l'inquiétude est très grande et les affaires entièrement suspendues.

« 20 FÉVRIER. — Continuation de la tranquillité, mais toujours la même inquiétude. On ne remarque aucune émotion nouvelle parmi les ouvriers; cependant, beaucoup d'entre eux ont l'intention d'aller mardi se joindre à l'attroupement qui se réunira sur la place de la Madeleine pour aller aux Champs-Elysées.

« 21 FÉVRIER. — Une certaine agitation, causée par les articles virulents qui ont paru dans la *Presse* d'hier soir et dans le *Siècle* de ce matin, s'est répandue dans la bourgeoisie et parmi la classe ouvrière. La curiosité vivement surexcitée par tout le bruit qui se fait à propos du banquet *réformiste*, et par le spectacle qu'une manifestation des membres de la gauche peut offrir, amènera sans doute quelque collision, si, comme on le présume, les meneurs poussent la population des faubourgs à commettre des désordres. A la suite de réunions qui ont eu lieu dans les bureaux du *National* et de la *Réforme* et auxquelles ont pris part toutes les sommités du parti républicain, des ordres ont été transmis aux chefs des associations secrètes pour que leurs adhérents, qui ont ressenti le contrecoup de l'émotion publique, ne se compromettent pas davantage dans un mouvement qu'on regarde comme organisé par la bourgeoisie. En général, les démocrates influents sont partisans de l'abstention; mais il est à craindre que ceux-là même que l'on exhorte à ne pas bouger, ne prenant conseil que de leur audace, se décident à tenter quelque coup de main. La société *dissidente*, composée d'hommes exaltés, se tient en permanence et prête à engager l'affaire, comptant d'ailleurs sur le concours des ouvriers, qui se sont donné le mot pour chômer le jour du banquet. Diverses arrestations ont été opérées et de nouveaux mandats vont être lancés par mesure de sûreté.

« 22 FÉVRIER. — La journée a été bien difficile. Cette nuit, les travaux de la tente destinée au banquet réformiste ont été poussés jusqu'à une heure du matin. A cette heure, ils ont cessé. Quelques curieux sont venus sur ce point, mais sans désordre. La tranquillité paraissait devoir durer, lorsque, vers dix heures, quelques étudiants et un certain nombre d'hommes en blouses sont sortis du Quartier latin, se dirigeant vers la Madeleine. Arrivés sur ce point, ils ont proféré des cris divers, dans une intention hostile, et peu à peu des groupes nombreux se sont formés, qu'il a fallu disperser. Les curieux, comme de coutume, étaient en grand nombre et gênaient l'action de la force publique. Le rassemblement s'est alors divisé; une partie s'est portée sur la Chambre des députés, dans laquelle elle a pénétré un instant, et dont elle a été repoussée par la troupe envoyée dans ce but; une autre s'est dirigée vers le Quartier latin pour aller à l'Ecole polytechnique, contre laquelle on a lancé quelques pierres qui ont cassé quelques vitres. Elle a aussi jeté des proclamations par-dessus les grilles. Dispersé par une charge de garde municipale, ce rassemblement s'est formé de nouveau; il a passé les ponts et a traversé le quartier Saint-Martin, où il a répandu un grand effroi.

» Sur la place de la Concorde, des individus se sont réunis en grand nombre. Augmenté encore par des curieux et des ouvriers en chômage, l'attroupement est devenu formidable. Il a attaqué des postes, élevé des barricades et allumé un incendie. Chargé plusieurs fois par la troupe de ligne et la garde nationale à cheval, il s'est replié sur la rue de Rivoli, où il a élevé des barricades, ainsi que dans la rue Saint-Honoré, depuis la place Beauvau jusqu'à la rue de la Monnaie. Plusieurs fois dispersé, il se reformait toujours. Il a fini par piller un grand nombre de boutiques d'armuriers dans la rue Saint-Honoré et sur le quai de la Mégisserie, malgré les charges continuelles qu'il a essuyées. D'autres rassemblements se sont encore formés dans la rue Bourg-l'Abbé, près du magasin de Lepage, armurier, où une barricade a été formée et enlevée très bravement par la garde municipale, qui a essuyé un feu très vif. Un homme a été tué sur ce point du côté des insurgés. Sur d'autres points encore on a pillé des boutiques et des maisons, et partout, sur leur passage, les émeutiers ont brisé les réverbères et les lanternes à gaz. Ils ont brûlé le corps de garde de la rue de Ponthieu, la barrière de Courcelles et tous les jeux des Champs-Élysées.

» La garde nationale a assez bien répondu à l'appel; cependant, certaines légions n'ont presque pas fourni. La troupe de ligne a été très bien, et la garde municipale excellente de patience et de bravoure.

» Les Batignolles ont été attaqués par des pillards qui ont été combattus par des gardes nationaux, qui les ont bravement repoussés.

» Espérons que la journée de demain se passera sans troubles. Nous ne l'espérons pas. » (*Sic.*)

Digitized by Google

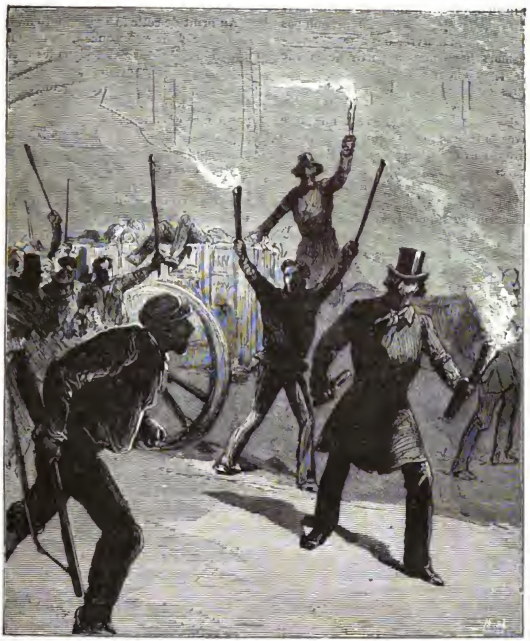

Un monceau de cadavres, traînés sur ce char, à la lueur des torches qui l'environnaient de teintes livides.
(Page 102, col. 2.)

« 23 FÉVRIER. — Dans les conciliabules tenus la nuit dernière, la question de prendre les armes a été sérieusement agitée et les comités révolutionnaires ont convoqué pour ce matin leurs affiliés sur divers points afin d'attirer la classe ouvrière et l'exciter à la révolte. Ailleurs, les organes de la section démocratique semblent d'accord sur les moyens de provoquer un conflit. Leurs adhérents, conformément au mot d'ordre de la veille, se sont rendus aux mairies, revêtus de leur uniforme : et criant *Vive la Réforme!*

« Aujourd'hui encore, malgré le rappel battu dans toutes les légions, l'élément conservateur n'a pas répondu. Cela tient, dit-on, à ce qu'avant de réagir contre les perturbateurs, on attend que le roi ait adopté le programme de la gauche. Il en résulte que, dans chaque arrondissement, les compagnies qui se rassemblent sont commandées par des chefs éminemment hostiles au gouvernement, et que partout où la troupe rencontre des émeutiers, la garde nationale s'interpose et défend ces derniers. C'est ce qui est arrivé sur les boulevards, où elle a croisé la baïonnette contre un escadron de cavalerie qui chargeait les rassemblements, et rue de la Vrillière, où la populace désarmait le poste de la Banque. Sur divers points, les mêmes faits se sont reproduits.

« A l'heure indiquée, les hommes des sociétés

Digitized by Google

secrètes qui s'étaient rendus dans les foyers ordinaires de l'insurrection, voyant la garde municipale prête à les recevoir, se dispersèrent, non pas toutefois sans se faire délivrer des armes et construire plusieurs barricades à partir de la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Vieille-du-Temple.

« Quelques émissaires de la société *dissidente* qui s'étaient retranchés au coin de la rue de Poitou et avaient des cartouches, engagèrent une vive fusillade avec la troupe ; mais deux coups de canon les mirent en fuite. Ceci se passait entre dix et onze heures du matin.

« Des échauffourées du même genre eurent lieu rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, au carré Saint-Martin, rue de Rambuteau et rue Tiquetonne; là, l'intervention de la garde nationale produisit des effets déplorables.

« Dans l'après-midi, la situation s'aggravait à mesure que l'heure avançait; mais la nouvelle du changement de Ministère s'étant répandue tout à coup dans Paris, calma promptement l'effervescence des esprits. Les individus armés que l'on remarquait dans les groupes disparurent peu à peu et de nombreuses patrouilles de gardes nationaux se mirent en devoir de maintenir la tranquillité.

« L'affaire paraissant terminée, l'autorité militaire a fait rentrer une partie des troupes dans leurs quartiers respectifs pour y prendre du repos; l'autre conservera les positions qui lui sont assignées. Quant à la garde municipale, qui était sur pied depuis deux jours et qui s'est comportée si vaillamment, elle dut se retirer dans ses casernes, poursuivie par les clameurs d'une multitude exaspérée.

« En résumé, cette journée qui apparaissait si menaçante se termine par des illuminations, à la grande surprise des émeutiers déçus. Demain, peut-être, il ne restera plus rien de ce mouvement réformiste qui prenait des proportions si inquiétantes; mais, quoi qu'il advienne, la garde nationale persistera dans sa médiation, et comme on ne peut compter que sur l'armée de Paris, il est prudent de se tenir prêt pour une attaque en règle si l'insurrection recommence. »

L'événement arriva non pas le lendemain, mais le soir même; tandis que des bandes portant des torches allumées, se répandaient par les rues en criant d'illuminer, que des pierres étaient jetées dans les fenêtres de la Chancellerie, une autre bande se rendait au boulevard des Capucines. A la hauteur du ministère des affaires étrangères, la colonne révolutionnaire rencontra un détachement du 14e de ligne, qui sortait de la cour du ministère; le cheval du lieutenant-colonel se cabra et occasionna un mouvement de recul dans la foule, ce fut alors qu'un coup de pistolet tiré sur le boulevard, et qu'on attribua à Ch. Lagrange qui le nia, amena de la part de la troupe une décharge qui atteignit une cinquantaine de personnes.

Au bruit de cette fusillade inattendue, des cris de fureur et de vengeance répondirent, les illuminations s'éteignirent et dans les rues des gens se répandirent en criant aux armes. Les promeneurs, les curieux épouvantés fuirent et colportèrent partout la funeste nouvelle qui ne tarda pas à être connue de tout Paris.

En même temps, des bourgeois et des gardes nationaux relevaient les morts et les blessés, ceux-ci furent transportés dans les pharmacies environnantes, tandis que les cadavres étaient placés sur un chariot qui fut promené par la ville pour enflammer la colère populaire.

« Comment peindre l'aspect terrible de ce triste convoi. Ces corps naguère chantants et joyeux, maintenant inanimés et chauds encore du feu des balles? Le reflet sinistre des torches funéraires éclairant ces blessures sanglantes qui rougissent les roues du char et le pavé des rues, ces visages livides? Comment rendre les clameurs de la foule qui s'écrie en montrant les cadavres de ses frères cruellement mitraillés. « Ce sont des assassins qui nous ont frappés; nous les vengerons. Des armes, donnez-nous des armes! »

Le chariot escorté par la foule se rendit d'abord vers les bureaux du *National*, puis après que le cortège sinistre eut été harangué par M. Garnier-Pagès, il se dirigea vers la rue Montmartre, où se trouvaient alors les bureaux de *la Réforme*. Un homme debout sur le chariot, les pieds dans le sang, soulevait de temps en temps dans ses bras le cadavre d'une femme, le montrait au peuple et le recouchait sur le monceau de morts qui lui faisait un lit sanglant.

On juge si cette funèbre exhibition arrachait des cris de fureur à la foule.

Partout où passa le cortège, il sema le deuil et la colère.

Vers deux heures du matin, la promenade sanglante cessa, les cadavres furent déposés à la mairie du IVe arrondissement, et la nuit s'acheva en préparatifs de combat.

Paris, dès six heures du matin, était couvert de barricades. Tous les citoyens les plus paisibles concouraient à relever les pavés, à forger des piques; des travaux gigantesques avaient été accomplis. A huit heures le rappel battait dans les rues et la garde nationale se rassemblait.

Des milliers de citoyens armés de fusils, de sabres, de piques, de pistolets, se rendaient silencieusement derrière les barricades, sur lesquelles le drapeau tricolore n'avait pas tardé à être arboré.

Une grande hésitation se faisait remarquer parmi les troupes de ligne, qui attendaient mornes et tristes les événements.

Le mouvement populaire se prononça bientôt avec la plus grande énergie. Le tocsin sonnait à toute volée.

Digitized by Google

Partout les boutiques des armuriers étaient pillées, les grilles de fer qui entouraient les jardins et les monuments publics étaient arrachées et chaque barreau était devenu une arme, la rue Transnonain, la rue de Rambuteau, la Cité, le quartier des Halles et la place de l'Hôtel-de-ville, étaient spécialement disposés pour soutenir la lutte.

Parmi les barricades, quelques-unes étaient de véritables constructions. Sur le sommet de toutes flottait un drapeau tricolore, avec l'inscription : Vive la Réforme! Deux des principales, élevées dans le faubourg Montmartre, au coin du boulevard et de la rue Grange-Batelière, étaient surmontées de drapeaux rouges et armées de deux pièces de canon qui avaient été abandonnées par l'artillerie.

Or, tandis que la rue s'apprêtait à devenir champ de bataille, la nuit se passait aux Tuileries en conciliabules pour la formation d'un ministère; Louis-Philippe appela au pouvoir le chef de l'opposition, M. Thiers, et nomma commandant en chef de l'armée et de la garde nationale le maréchal Bugeaud.

Celui-ci, dès cinq heures du matin, organisa ses colonnes d'attaque et se disposa par une action vigoureuse, à faire rentrer tout dans l'ordre, mais au moment de frapper, le roi hésita et à sept heures, il donna l'ordre aux généraux de faire cesser le feu et de conserver leurs positions et chercha de nouvelles combinaisons ministérielles pour arriver à la pacification.

A dix heures et demie du matin, la famille royale se réunit à la galerie de Diane pour y déjeuner comme à l'ordinaire et la proclamation suivante était affichée.

Citoyens de Paris!

L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

MM. Odilon-Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

Liberté! — Ordre! — Union! — Réformes!

Signé : ODILON-BARROT et THIERS.

Tandis que le roi déjeunait, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne vinrent lui apporter de mauvaises nouvelles et lui annoncer que les colonnes insurrectionnelles approchaient. Les soldats fraternisaient avec les émeutiers et mettaient la crosse en l'air. Il était certain que les Tuileries allaient être attaquées de tous les côtés à la fois.

Ce fut alors que la reine décida son mari à revêtir un uniforme, à monter à cheval et à passer en revue la garde nationale, les troupes qui occupaient la cour des Tuileries et la place du Carrousel.

Les gardes nationaux commencèrent par crier : Vive le roi ! mais bientôt ce cri fut suivi de celui plus nourri de : Vive la Réforme !

— Mes amis, dit alors le roi en s'adressant aux gardes nationaux, vous l'avez la réforme, les ministres sont changés !

— A bas le système ! à bas Guizot !

Le roi comprit, un peu tardivement, que toute tentative de conciliation avorterait; il rentra morne et sombre dans ses appartements, irrésolu, paralysé, ne sachant plus que faire.

A midi, M. de Girardin pénétra près de lui.

— Sire, lui dit-il, les minutes sont des heures; vous perdez un temps précieux, dans une heure peut-être, il n'y aura plus en France ni roi ni royauté.

— Que faire ?

— Abdiquer, conférer la régence à Mme la duchesse d'Orléans, dissoudre la chambre, proclamer l'amnistie générale.

A ce moment, le maréchal Gérard entra et fut chargé d'aller annoncer aux insurgés sur la place du Palais-Royal l'abdication du roi. Il monta à cheval, un rameau vert dans la main et, précédé par un trompette, il se dirigea vers la place où on se battait avec fureur, mais, soudain, on lui fit observer qu'il serait bon qu'il lût l'acte d'abdication.

— C'est juste, dit-il, et il pria MM. Lacrosse et de Sercey d'aller aux Tuileries chercher cet acte, que Louis-Philippe signa; il était ainsi conçu :

« J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appelé à porter, en faveur de mon petit-fils, le comte de Paris. Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui.. »

A une heure, on afficha une nouvelle proclamation :

« Citoyens de Paris !

« Le roi abdique en faveur du comte de Paris, avec la duchesse d'Orléans pour régente.

« Amnistie générale.

« Dissolution de la chambre.

« Appel au pays. »

Le fils de l'amiral Baudin avait été chargé de porter l'acte d'abdication au maréchal, mais il avait dû l'abandonner aux mains des insurgés qui s'en saisirent et le gardèrent.

Pendant ce temps, 184 hommes, occupant le poste des gardes municipaux, qu'on appelait alors le poste du Château-d'Eau, mis en demeure par les révolutionnaires de rendre leurs armes, avaient refusé de les livrer; le peuple, irrité de cette résistance, voulut en avoir raison et ne trouva rien de mieux que de mettre le feu au poste

Digitized by Google

et de griller les soldats qui s'y étaient enfermés.

Des matelas, des meubles, des débris de toute sorte, lancés des fenêtres du Palais-Royal conquis, furent amoncelés devant le poste et comme justement, on brûlait en ce moment les voitures de la cour devant le café de la Régence, ce fut à qui prendrait des brandons pour tenter de mettre le feu au bûcher, mais on ne put y parvenir, les soldats tiraient par les ouvertures du poste et les balles couchaient à terre nombre des porteurs de tisons.

Enfin un zouave parvint à rouler une barrique d'huile qu'il défonça sur l'amas de matériaux amoncelés pour brûler et bientôt, la flamme s'éleva en enveloppant le poste.

La fusillade entretenue jusqu'alors par les malheureux soldats commença par se ralentir.

Puis elle cessa.

Le peuple triomphait.

Une partie des soldats, enfumés et aveuglés par les flammes purent s'échapper par la rue du Musée, mais nombre d'autres furent ensevelis sous les décombres embrasés.

Le lendemain l'incendie durait encore.

Il y avait un second poste de garde municipale à l'entrée des Champs-Élysées, la foule se rua dessus et extermina à peu près tous ceux qui croyaient faire leur devoir en mourant pour défendre le gouvernement établi.

Au château des Tuileries on était affolé ; on fit demander des voitures aux écuries royales de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, mais deux des chevaux qui les menèrent furent tués et le piqueur qui précédait, frappé mortellement d'une balle dans les reins.

Enfin, vers midi et demi, Louis-Philippe, averti de la prochaine entrée du peuple aux Tuileries, se décida à les abandonner; il ôta son grand cordon et son uniforme, déposa son épée sur un meuble et, avec l'aide de sa femme, se revêtit d'habits bourgeois, prit congé de la duchesse d'Orléans qui resta aux Tuileries avec ses deux enfants, et donna aux autres membres de sa famille le signal du départ.

« Un petit couloir obscur, dit M. de Saint-Amand, éclairé par une lampe et aboutissant par une double porte au cabinet de travail du roi et à son cabinet de toilette, conduit au pavillon de l'Horloge. C'est par ce petit couloir que Louis-Philippe sort. Arrivé au pavillon de l'Horloge, il descend dans le jardin. La reine est à son bras. Le duc de Montpensier et M. Crémieux les précèdent. La duchesse de Nemours, le duc de Saxe-Cobourg et sa femme, la princesse Clémentine d'Orléans marchent derrière le roi. La duchesse de Montpensier est au bras de M. Jules de Lasteyrie. Six personnes de la suite portent les jeunes enfants des princesses. Il est midi quarante minutes. Le triste cortège s'avance à travers le jardin par la grande allée du milieu et gagne ainsi la grille du pont tournant qui donne sur la place de la Concorde...

« Les fugitifs s'avancent jusqu'au pied de l'Obélisque. Ils y trouvent trois modestes voitures, un brougham, une calèche fermée à quatre places et un cabriolet... »

Quinze personnes s'entassent dans ces trois voitures, et le roi donne l'ordre au cocher de fouetter ses chevaux qui s'élancent vers Saint-Cloud.

Pendant que la famille royale s'éloignait, nous avons dit que la duchesse d'Orléans était demeurée aux Tuileries. Rentrée dans ses appartements du rez-de-chaussée du pavillon de Marsan, elle en sortit bientôt avec ses deux fils, et donnant le bras à M. Dupin, pour se rendre à la chambre des députés.

Il était environ une heure et demie.

Au moment où, franchissant la grille, elle arrivait sur la place de la Concorde, M. Dupin ôta son chapeau et cria d'une voix ferme :

— Vive le comte de Paris, roi des Français, vive Madame la duchesse d'Orléans, régente!

La compagnie de garde nationale qui se trouvait là poussa le même cri.

Mais le trône du comte de Paris était loin d'être sauvé pour cela!

La princesse fut accueillie à la chambre par des acclamations. Le président déclara, sur la proposition de M. Dupin, qu'attendu l'abdication du roi Louis-Philippe, la chambre proclamait « M. le comte de Paris roi des Français avec la régence de son auguste mère. »

M. de Lamartine prit la parole et demanda la constitution d'un gouvernement provisoire, ce qui allait être accepté, mais la parole lui fut enlevée par l'irruption dans la chambre d'une colonne révolutionnaire, guidée par des gens qui connaissaient les secrets détours du palais.

« Ils se précipitèrent en poussant des cris de mort dans les tribunes des spectateurs, ils franchirent les bancs, brandirent les armes de rencontre qu'ils s'étaient procurées, et ébranlèrent la voûte en s'écriant : A bas la Régence! Vive la République! A bas les corrompus!

Le comte de Paris avait été saisi à la gorge par un forcené qui essayait de l'étouffer; un garde national parvint à s'emparer de l'enfant et le rendit à sa mère qui avait été séparée de ses deux fils par une vague populaire.

On l'avait conduite au palais de la Présidence où, quelques moments plus tard, le duc de Chartres, un instant égaré, fut amené à son tour.

M. de Lamartine n'avait pas quitté la tribune; lorsque le bruit fut un peu moins violent, il fit la motion de la nomination d'un gouvernement provisoire, et au milieu d'un tumulte inexprimable, Ledru-Rollin lut les noms de ceux qui en faisaient partie.

Naturellement, le groupe des choisis était satisfait, mais ceux qui avaient espéré voir leur nom

Digitized by Google

Incendie du poste de la place Maubert.

figurer sur la liste et qui se trouvaient exclus, étaient furieux.

Aussi les réclamations s'élevèrent avec force.

Ledru-Rollin coupa dans le vif :

— Nous sommes obligés, dit-il, de lever la séance pour nous rendre au siège du gouvernement, à l'Hôtel de ville ! Vive la République !

Et les nouveaux gouvernants se retirèrent, laissant la chambre en proie au plus violent tumulte : on s'amusa à tirer sur les portraits, on lacéra quelques draperies, mais enfin, ce premier moment de folie passé, on finit par évacuer la salle et tandis que nombre de gens célébraient la victoire populaire en cassant et brisant tout dans les appartements des Tuileries livrés à tout venant, que le Palais-Royal était saccagé, le gouvernement provisoire allait tranquillement s'installer à l'Hôtel de ville et rédigeait ces proclamations qui furent immédiatement affichées :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en juillet ; mais, cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de :

MM. Dupont (de l'Eure). — Lamartine. — Crémieux. — Arago (de l'Institut). — Ledru-Rollin. — Garnier-Pagès. — Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires

MM. Armand Marrast. — Louis Blanc. — Ferdinand Flocon. — Albert.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement

Digitized by Google

provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Le gouvernement provisoire veut la *République*, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté.

L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent; le gouvernement de la nation par elle-même.

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer.

DUPONT (de l'Eure), — LAMARTINE, — CRÉMIEUX, — LEDRU-ROLLIN, — GARNIER-PAGÈS, — MARIE, — ARAGO,

Membres du gouvernement provisoire.

ARMAND MARRAST, — LOUIS BLANC,

Secrétaires.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

A LA GARDE NATIONALE

Citoyens!

Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie!!...

La patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale; tous doivent concourir activement avec le gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

Le gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a conférée.

Les membres du gouvernement provisoire :

DUPONT (de l'Eure), — F. ARAGO, — MARIE, — LAMARTINE, — CRÉMIEUX, — LEDRU-ROLLIN, — GARNIER-PAGÈS, — LOUIS BLANC, secrétaire, — ARM. MARRAST, id., — FLOCON, id., — ALBERT, id.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le gouvernement provisoire arrête :

M. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil, sans portefeuille;

M. de Lamartine, ministre provisoire aux affaires étrangères;

M. Crémieux, ministre provisoire à la justice;

M. Ledru-Rollin, ministre provisoire à l'intérieur.

Michel Goudchaux, ministre provisoire aux finances.

M. François Arago, ministre provisoire à la marine;

M. le général Bedeau, ministre provisoire à la guerre;

M. Carnot, ministre provisoire à l'instruction publique. (Les cultes formeront une division de ce ministère);

M. Bethmont, ministre provisoire au commerce;

M. Marie, ministre provisoire aux travaux publics :

Le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie.

La garde municipale est dissoute.

M. Garnier-Pagès est nommé maire de Paris.

MM. Guinard et Recurt sont nommés adjoints au maire de Paris.

M. Flotard est nommé secrétaire général.

Tous les autres maires de Paris, ainsi que les maires-adjoints, sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissements.

La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

Le maintien de la sûreté de la ville de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale, sous le commandement général donné à M. le colonel de Courtais.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1re division militaire.

AD. CRÉMIEUX, — LAMARTINE, — MARIE, — GARNIER-PAGÈS, — DUPONT (de l'Eure), — LEDRU-ROLLIN, — ARAGO,

Membres du gouvernement provisoire.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé

Digitized by Google

les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Paris, le 24 février 1848.

LAMARTINE, — LEDRU-ROLLIN, — LOUIS BLANC, secrétaire.

—

Le colonel Dumoulin, ancien aide-de-camp de l'empereur, est chargé du commandement supérieur du Louvre et de la surveillance particulière de la bibliothèque du Louvre et du Musée national. M. Félix Bouvier lui est adjoint.

Le 24 février.

Par délégation du gouvernement provisoire :

Le gouvernement provisoire de l'instruction publique :

CARNOT, — LAMARTINE, — AD. CRÉMIEUX.

—

Le gouvernement provisoire nomme M. Saint-Amand, capitaine de la 1re légion, commandant du palais des Tuileries.

Fait à l'Hôtel de ville, le 24 février 1848.

Les membres du gouvernement provisoire :

AD. CRÉMIEUX, — GARNIER-PAGÈS, — LEDRU-ROLLIN, — DUPONT (de l'Eure.)

Quelques élèves de l'École polytechnique, aidés de quelques honnêtes gens de bonne volonté, s'entendirent pour empêcher qu'on dévastât davantage les œuvres d'art, qui garnissaient le palais des Tuileries et qu'on enlevât des objets précieux; des écriteaux portant les mots: *mort aux voleurs*, furent placés en des endroits apparents, et des fonctionnaires improvisés fouillèrent les sortants.

Au reste, on vola peu, mais, ce qui fut absolument pillé, ce sont les caves : on y but tout ce qu'on y trouva, et plus d'un ivrogne fut retrouvé noyé dans le vin.

Le soir, les Parisiens s'amusèrent à brûler le trône et le poste de la Madeleine; le trône fut promené triomphalement le long des boulevards jusqu'à la place de la Bastille et ce fut sur le soubassement de la colonne de Juillet qu'on le brûla.

Les fouilleurs des Tuileries avaient trouvé dans une chapelle un magnifique Christ sculpté;

— Mes amis, s'écrie un élève de l'École polytechnique, voilà notre maître à tous : chapeau bas devant le Christ!

Le peuple s'incline, prend le Christ avec respect et le porte à Saint Roch, répétant sur son passage : Citoyens! chapeau bas devant le Christ.

Et chacun de se découvrir.

Au reste, il est à remarquer que la révolution de 1848 n'eut pas un caractère irréligieux; au contraire, elle associa le clergé à ses manifestations et pas un arbre de liberté ne fut planté sans qu'il reçût la bénédiction du curé ou d'un vicaire de la paroisse.

Le lendemain 25 février, nouveaux décrets du gouvernement provisoire, dont celui-ci :

Paris, le 25 février 1848.

Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail;

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens;

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

GARNIER-PAGÈS, *maire de Paris.*

LOUIS BLANC, *l'un des secrétaires du gouvernement provisoire.*

En attendant le million, les ouvriers se promenaient joyeusement sur les boulevards, ainsi du reste que la plupart des Parisiens qui semblaient être en fête.

Sur le boulevard, comme dans les rues principales, des femmes tenant des corbeilles pleines de petits rubans aux couleurs nationales, retenus par une épingle, en offraient à tous les passants et rien n'était plus gai que cette foule de promeneurs à la boutonnière enrubannée, tandis que des chanteurs ambulants chantaient à tue-tête sur l'air du tra la la la, la chanson à la mode; c'est-à-dire le départ de Louis-Philippe, et la nomination du gouvernement provisoire :

D'un jour si glorieux bénissons tous le ciel
Et fêtons Lamartine à la bouche de miel,
Puis Marie, Arago, Garnier-Pagès, Crémieux
Du ciel républicain astres si radieux
Sur l'air du tra, etc.

Sans oublier encor Ledru-Rollin, Dupont
Albert, Marrast, Louis Blanc et Ferdinand Flocon
Ces prophètes béuis de la fraternité
Ces vrais soutiens du peuple et de la liberté,
Sur l'air du tra, etc.

Comme on voit bien que le poète Lamartine était à la tête du gouvernement provisoire! la poésie était à l'ordre du jour.

L'impartialité nous force à reconnaître toutefois que cette chanson ne nuisait nullement à la *Marseillaise* qu'on entendait partout, en compagnie du *Chant du Départ* et de l'hymne des Girondins; c'est-à-dire des couplets qui se chantaient au Théâtre historique, dans une pièce d'Alexandre Dumas : le *Chevalier de Maison-Rouge* et qui de la scène était descendue dans la rue, et pen-

Digitized by Google

dant un bon mois, on entendit nuit et jour répéter dans Paris :

Mourir pour la patrie.
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie, etc.

Toute la journée du 25 et celle du 26 février, le gouvernement provisoire rendit des décrets qu'on affichait sur les murailles au fur et à mesure qu'ils étaient éclos et les citoyens qui, pendant toute une semaine, vécurent dans la rue, se promenant et pérorant, lisaient ces affiches avec un vif intérêt. Voici quelques-uns de ces premiers décrets qui intéressaient spécialement les Parisiens :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Paris, 26 février.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Abolition de la royauté.

La royauté, sous quelque forme que ce soit est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain, dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé; le commerce son activité et sa confiance; que le Peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

Les membres du gouvernement provisoire de la République :

DUPONT (de l'Eure), — ARAGO, — LAMARTINE, — LEDRU-ROLLIN, — GARNIER-PAGÈS, — LOUIS BLANC, — A. MARRAST, — FERDINAND FLOCON, — ALBERT, ouvrier.

AUX CITOYENS DE PARIS

Citoyens de Paris,

L'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du peuple. Elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement; les subsistances sont assurées, les boulangers que nous avons entendus sont pourvus de farines pour trente-cinq jours.

Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

Demain, l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complètement établie! encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise! encore deux jours, et le peuple aura son gouvernement.

25 février au soir.

Les membres du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire décrète :

Vingt-quatre bataillons de garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris.

L'enrôlement commence dès aujourd'hui, à

Digitized by Google

Le trône de Louis-Philippe fut promené triomphalement sur le boulevard.

midi, dans les douze mairies d'arrondissement où se trouvera son domicile.

Ces gardes nationaux recevront une solde de *un franc cinquante centimes* par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie.

Le ministre de la guerre est chargé de se concerter avec le commandant général des gardes nationales de la Seine, pour l'organisation, la prompte instruction et l'armement des susdits bataillons.

Hôtel de ville, 23 février, sept heures du matin.

—

M. le général Duvivier est chargé de l'organisation de la garde nationale mobile, dont il est nommé commandant général.

Hôtel de ville de Paris, le 25 février 1848.

On sait le rôle important que joua la garde mobile sous la république de 1848. Voici comment un décret complémentaire l'organisa :

AU NOM DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu l'arrêté en date du 25 février 1848, créant à Paris une garde nationale mobile ;

Sur la proposition du général chargé, par le gouvernement provisoire, du commandement et de l'organisation de cette garde nationale,

Les dipositions principales ci-après sont et demeurent arrêtées :

Formation.

La garde nationale mobile sera formée en 24 bataillons classés entre eux par numéros de 1 à 24, et correspondant, 2 par 2, à chacun des douze arrondissements de Paris.

Chaque bataillon sera de 8 compagnies.

Chaque compagnie sera formée de 131 hommes.

La force totale du bataillon sera de 1,058.

Savoir :

État-major.	10
8 compagnies à 131 hommes.	1,048
Total égal.	1,058

Composition.

Les gardes nationaux seront pris dans les volontaires de seize à trente ans.

Les tambours seront pris dans les mêmes volontaires.

Au début, les caporaux et les sergents seront

Digitized by Google

pour moitié pris dans la ligne, dont ils seront momentanément détachés, afin d'organiser l'instruction.

L'autre moitié sera prise parmi les volontaires.

Les sergents-fourriers seront pris parmi les volontaires sachant bien écrire et calculer.

Les sergents-majors seront pris provisoirement dans les sergents-majors ou fourriers de la ligne, dont ils seront momentanément détachés pour instruire administrativement les fourriers volontaires destinés à les remplacer.

Les sous-officiers et caporaux volontaires seront élus par les volontaires dans chaque compagnie. On procédera à l'élection dès que la compagnie présentera un effectif d'au moins 60 hommes.

Les capitaines, les lieutenants et les sous-lieutenants seront pris parmi les citoyens volontaires; cette élection aura lieu dans chaque bataillon, par les volontaires qui le composent, sous la présidence du maire de l'arrondissement du bataillon, conformément à la loi réglant les élections dans la garde nationale fixe.

Le capitaine adjudant-major et le capitaine-major seront empruntés provisoirement aux lieutenants de la ligne.

Le lieutenant officier payeur sera emprunté momentanément aux sous-lieutenants de la ligne.

L'adjudant sous-officier, pivot du service du bataillon, sera provisoirement emprunté à la ligne.

Le sergent vaguemestre sera élu par la compagnie.

Les chefs de bataillon seront pris parmi les citoyens volontaires, et nommés par eux, en se conformant à la loi relative aux élections dans la garde nationale fixe.

Solde.

La solde journalière d'un simple volontaire est fixée à un franc cinquante centimes.

Cette solde sera la même pour les caporaux et sous-officiers, vu qu'elle est une indemnité et non le payement d'un emploi.

A chaque volontaire non gradé ou gradé, sera allouée une indemnité de première mise de vingt francs, tenue en réserve à sa masse de linge et chaussure.

Les tambours recevront, en outre, l'indemnité journalière affectée dans la ligne à l'entretien de leur caisse.

La solde des officiers, tant volontaires que ceux détachés de la ligne, sera celle allouée, par les lois et ordonnances concernant l'infanterie de ligne, au grade dont ils exerceront les fonctions dans les bataillons de la garde nationale mobile.

Les caporaux et sous-officiers détachés de la ligne jouiront de la même solde que les volontaires.

Habillement, équipement, armement.

L'habillement sera celui de la garde nationale fixe.

L'armement sera celui de la ligne.

L'uniforme des officiers sera celui de la garde nationale fixe.

Les officiers de tout grade recevront une indemnité de première mise de 300 fr.

Les officiers et sous-officiers détachés momentanément de la ligne conserveront leur uniforme spécial.

—

Le gouvernement provisoire de la République française décrète:

Les objets engagés au mont-de-piété depuis le 1er février, et consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas dix francs, seront rendus aux déposants.

Le ministre des finances est chargé de pourvoir à la dépense qu'occasionnera l'exécution du présent décret.

Dans la journée du 26, M. de Lamartine prit cinq fois de suite la parole à l'Hôtel de ville pour haranguer le peuple, qui l'écoutait sous les fenêtres de cet édifice, et ce fut dans une de ces harangues que fut prononcée la fameuse phrase relative au drapeau rouge que des forcenés voulaient substituer au drapeau tricolore.

« — Citoyens! s'est écrié M. de Lamartine, pour ma part, le drapeau rouge je ne l'adopterai jamais; et je vais vous dire dans un seul mot pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme.

« C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde, avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans les flots de sang du Peuple. »

Au milieu de toutes ses préoccupations, le gouvernement provisoire n'oublia pas les artistes:

« Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles, sera nommé par élection.

« Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

« Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

LEDRU-ROLLIN.

Quant aux commerçants qui se trouvaient atteints par la crise, le gouvernement:

» Attendu que, depuis le 22 février, la circulation des correspondances et effets de com-

Digitized by Google

merce dans la ville de Paris se trouve suspendue ;

» Attendu que les citoyens occupés à la défense commune ont dû suspendre le cours de leurs payements.

Décréta que :

Les échéances des effets de commerce payables à Paris, depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, seraient prorogées de dix jours, de manière que les effets échus le 22 février ne seraient payables que le 3 mars, et ainsi de suite.

Cette mesure fut très appréciée par le petit commerce et les gens besoigneux qui, tout entiers à la politique, avaient, pendant les derniers temps, un peu trop négligé le soin de leurs intérêts particuliers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

LE CITOYEN MINISTRE PROVISOIRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AUX HABITANTS DE PARIS

Citoyens!

Le gouvernement provisoire veille sur tous vos intérêts, sur tous vos besoins. Des mesures sont prises pour assurer l'approvisionnement complet et régulier de la ville de Paris. Le commerce de la boucherie, celui de la boulangerie, ont compris les patriotiques intentions du gouvernement. De notre côté, rien ne sera épargné pour que les arrivages soient abondants, la circulation libre et facile, les prix modérés. L'attention du gouvernement provisoire se portera surtout vers les moyens de garantir l'alimentation des quartiers les plus populeux et les moins aisés.

Tous les citoyens s'uniront dans ce but à l'action du gouvernement.

Fait à Paris, ce 25 février 1848.

BETHMONT.

Un second arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, daté du même jour, s'occupa de la nourriture de la garde nationale:

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

—

BOUCHERIE DE PARIS

Les bouchers de Paris sont requis de mettre à la disposition des chefs de poste de la garde nationale, dans la proportion qui sera convenue entre eux et les chefs de poste de chaque quartier, et en échange de bons de payement qui leur seront remboursés à l'Hôtel de ville, la viande destinée à la nourriture des citoyens armés.

La distribution en sera faite par lesdits chefs, qui feront accompagner la viande par des hommes sous leurs ordres.

—

Le gouvernement provisoire décrète:

Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

Les membres du gouvernement provisoire de la République.

Paris, 26 février 1848.

—

Le gouvernement provisoire de la République française décrète :

Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

—

Le gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

(*Suivent les signatures.*)

DÉPARTEMENT DE LA POLICE

Conformément au décret du gouvernement provisoire de la République, du 25 février 1848, par lequel il adopte les trois couleurs, disposées comme elles l'étaient pendant la République, le délégué du gouvernement provisoire au département de la police, ordonne à tous les chefs des monuments publics, et, en leur absence, aux concierges desdits monuments, d'y arborer de suite un drapeau, de la plus grande dimension possible, portant les couleurs ainsi placées: BLEU, ROUGE et BLANC, de telle sorte que, le bleu tenant à la lance, le rouge soit au milieu et que le blanc flotte.

Le délégué de la République au Département de la police,

CAUSSIDIÈRE.

Paris, 27 février 1848.

Digitized by Google

XLVI

La République. — La fête des Drapeaux. — Journées du 15 mai; de juin 1848; du 13 juin 1849. — La fête de la Concorde. — Le dépotoir. — Le sergent Bertrand.

Après la victoire, il fallut songer à honorer la mémoire de ceux qui avaient perdu la vie en combattant pour la République. Le 28 février, une cérémonie funèbre fut indiquée pour le lendemain, mais elle fut remise au 4 mars.

Ce jour là, dès onze heures du matin, des flots de citoyens, des centaines de députations de tous les états, de la presse, des écoles, de tous les grands corps constitués de la magistrature, des sciences, des arts, des lettres; des milliers de gardes nationaux, des nouveaux bataillons mobiles, les légions anciennes, inondaient les boulevards, la place de la Madeleine.

A midi, le gouvernement provisoire arrivait de l'Hôtel de ville, suivi d'un immense cortège.

Le service funèbre commença alors, dans l'église de la Madeleine, où avaient été introduites toutes les députations,

Un vaste catafalque entouré de trépieds aux flammes pâles, occupait le centre de l'église.

Le service divin fut célébré avec une grande pompe, par un nombreux clergé. Les artistes des théâtres lyriques avaient été invités à cette cérémonie.

A deux heures, le service était terminé, et le cortège se mettait en marche pour se rendre à la colonne de Juillet en suivant la ligne des boulevards. Le défilé dura plus de deux heures. La tête du cortège atteignait la place de la Bastille à trois heures, aux cris de : Vive la République, aux chants de la *Marseillaise* et des *Girondins*, aux symphonies de la musique de la garde nationale et des divers régiments de cavalerie qui fermaient la marche. Elle fut reçue par le général Subervie, membre du gouvernement provisoire et ministre de la guerre, qui s'était rendu séparément de la Madeleine à la colonne avec Dupont (de l'Eure).

Il était quatre heures quand on aperçut le clergé qui précédait les voitures transportant seize victimes. Les troupes présentèrent les armes, et le clergé descendit dans les caveaux de la colonne, où 138 cercueils avaient été déjà descendus dans la matinée.

Inutile d'ajouter que tout Paris assistait à cette cérémonie.

Les fenêtres, les toits des maisons, les trottoirs, une partie de la chaussée, étaient couverts de citoyens, dont les cris et les vivats saluaient le cortège. Il y avait à chaque pas des grappes de spectateurs suspendus à des échelles dressées contre les arbres, sur des voitures publiques transformées en monticules de têtes.

On a vu que le palais des Tuileries avait été converti en Hôtel des Invalides civils; les citoyens qui s'en étaient emparés, qui y étaient logés et hébergés, s'y trouvaient fort bien établis, mais on ne pouvait les laisser là éternellement et, le 7 mars, on les pria de déguerpir; ils obéirent moitié de force, moitié de gré, car déjà, il se formait des mécontents; on se plaignait de ce que le commerce n'allait pas, la Bourse rouverte pour la seconde fois le 8 mars, offrait des cours dérisoires, les théâtres réduisaient de beaucoup le prix de leurs places et ne comptaient guère de spectateurs.

« 12 *mars*. — Première idée de la création des gardiens de Paris. Des clubs de plus en plus nombreux s'organisent sur tous les points de Paris; on commence à y tenir les discours les plus violents et à y attaquer la bourgeoisie; les mots de communisme et de socialisme commencent à remplacer ceux de fraternité; la physionomie de Paris devient plus inquiète que jamais; tous les étrangers l'ont quitté; de nombreuses faillites se déclarent dans différents quartiers.

« Cependant des agitateurs travaillent les masses, essayent de soulever les faubourgs, pérorent et parlent du partage des biens. A chaque pas, on rencontre des groupes au milieu desquels pérore un orateur incendiaire et qui établit que le peuple n'a point de plus cruels ennemis que les bourgeois. Si quelqu'un essaye de combattre cette doctrine, il est hué et repoussé. »

Le 16 mars, eut lieu la manifestation dite des bonnets à poils.

Le gouvernement organisant la garde nationale sur de nouvelles bases, avait ordonné aux citoyens qui formaient ce qu'on appelait alors les compagnies d'élite, c'est-à-dire les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, de se séparer et d'entrer dans les compagnies uniquement formées par circonscription.

Or, comme les compagnies d'élite étaient com-

Digitized by Google

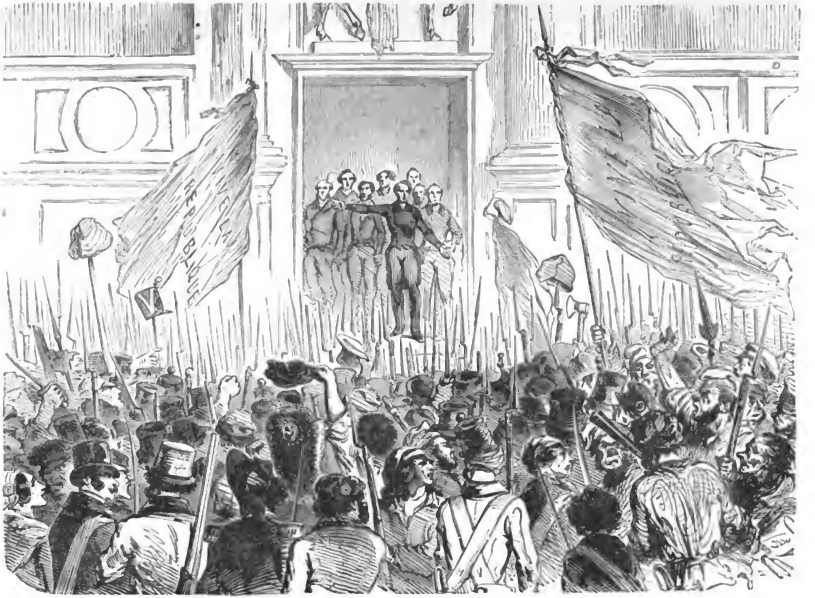

F. Roy, éditeur. — 254. Imp. Chazaire et fils

M. de Lamartine haranguant le peuple à l'Hôtel de ville à propos du drapeau rouge. (Février 1848.)

Digitized by Google

Digitized by Google

La contre-manifestation des bourgeois et des ouvriers en blouse eut lieu le lendemain, 17 mars 1848.
(Page 113, col. 2.)

posées de gens se connaissant et qui formaient entr'eux une sorte de corporation, ceux qui en faisaient partie se trouvèrent très blessés par la suppression de ces compagnies; il y eut réunion des officiers et on résolut donc de se rendre en uniforme et sans armes à l'Hôtel de ville, pour y déclarer qu'on était prêt à sacrifier, sur l'autel de la Patrie, les bonnets à poils et les épaulettes rouges ou jaunes, mais qu'on demandait à différer de quelques mois encore les élections de la garde nationale.

Une immense quantité d'hommes en blouse, ameutés par les meneurs du désordre, empêcha la manifestation bourgeoise d'arriver jusqu'à l'Hôtel de ville. Le général Courtais, chef de la garde nationale, prit parti contre elle, lui barra le passage, déclara qu'il était général du peuple, comme si la garde nationale ne faisait point partie du peuple. Il fallut que la protestation pacifique reculât sans avoir pu arriver jusqu'à l'Hôtel de ville, même par une députation de huit ou dix de ses délégués. Elle avait beau crier : Nous voulons le même uniforme pour tous, mais attendez quelques mois encore pour nous désorganiser. On lui répondit par les cris: A bas les bonnets à poil! A bas les aristos!

Ce mot d'aristo fut créé ce jour-là pour le besoin de la situation, et appliqué à la bourgeoisie.

A la faveur de la nuit, les délégués furent enfin admis indistinctement près du gouvernement, dont un membre, M. Ledru-Rollin, répondit sèchement que le décret était rendu et qu'il ne restait qu'à obéir.

Une contre-manifestation eut lieu le lendemain 17. Cent mille hommes, en rangs, vêtus de blouses et des chefs à leur tête, parcoururent les rues de Paris en chantant la *Marseillaise*. Cette manifestation significative était provoquée par la partie du gouvernement provisoire hostile à l'ordre. Pendant la nuit du 16 au 17, des émissaires parcoururent à cheval les différents faubourgs; des meneurs allèrent dans tous les ateliers, obligeant les ouvriers fidèles au travail à les

Digitized by Google

accompagner, et composant ainsi cette émeute menaçante et destinée à donner une leçon à la bourgeoisie.

Dans ce rassemblement, qui ne se dissipa qu'à la nuit, des agents provocateurs allaient de rang en rang jeter les mots de socialisme et de partage des biens, acceptés par les uns avec enthousiasme et repoussés avec indignation par les autres.

Le gouvernement provisoire adressa aux gardes nationaux, au sujet de leur manifestation de la veille, une proclamation dont le ton, quelque peu brutal, contrastait singulièrement avec la forme courtoise des proclamations précédentes; elle terminait en disant qu'on ne saurait écouter aucune réclamation appuyée sur ce *qui ressemblerait à une menace ou à une force*.

Le général Courtais publia un ordre du jour conçu à peu près dans les mêmes termes. Le général y établit une distinction très nettement prononcée entre la bourgeoisie et le peuple : « Voyez, dit-il, le peuple souffre, et il attend !... C'est par lui et pour lui qu'a été faite la révolution... C'est par l'union que vous ramènerez le travail ; que les mécontents restent dans l'isolement ! »

Le 18 parut un ordre du général Courtais, félicitant ceux qui avaient pris part la veille à la manifestation dirigée contre la garde nationale : « Oui, dit-il, je partage vos joies, vos espérances, et si je puis ambitionner un titre, c'est celui de général du peuple... Au milieu de vos chants patriotiques vous demandez des armes : vous en aurez tous ! »

Le 16, pendant la manifestation, le citoyen Gérard, à la tête d'une immense rassemblement, s'était présenté à l'Hôtel de ville, pour sommer le gouvernement provisoire de décréter immédiatement l'éloignement des troupes, l'ajournement au 15 avril des élections de la garde nationale, l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

M. Louis Blanc avait répondu : « Nous nous honorons d'être les représentants du peuple; dites-lui que nous ne pouvons pas avoir une volonté qui ne soit pas la sienne. » MM. Cabet, Sobrier et Ledru-Rollin prirent la parole, et M. de Lamartine protesta contre le vœu exprimé par le rassemblement.

On manifesta considérablement en 1848 : le 19 mars il y eut manifestation des Allemands qui, au nombre de 10,000, parcoururent les rues, drapeaux en tête.

Le même jour, s'ouvrit le club provençal; les clubs furent peu nombreux d'abord, mais lorsque les élections par le suffrage universel furent annoncées, il en surgit de toutes parts; bientôt on en compta 147, dont les principaux étaient ceux : de la Société républicaine centrale, présidée par Auguste Blanqui ; club de la Révolution, président Barbès; des Droits de l'homme, président Villain; de la Société fraternelle centrale, président Cabet; du Progrès, président Hubert; des Travailleurs socialistes, président Louis Blanc; de la Jeune Montagne, président Michelot; démocratique, président Guinard; de l'émancipation des peuples, président Suau, etc.

Mais le plus important de tous était sans contredit le club des droits de l'homme, où se réunissaient les membres de la société de ce nom. En 1848, le nombre des affiliés de cette société et de ses succursales dans le département de la Seine, s'élevait à 34,000 hommes. Elle se divisait en six ou sept arrondissements stratégiques, qui se partageaient inégalement les douze arrondissements de la ville de Paris, afin de ne pas être confondus avec les légions de la garde nationale. Les présidents d'arrondissement portaient le titre de commissaires. Il y avait dans chaque arrondissement quatre quartiers, ayant chacun un chef; venaient ensuite les sections qui étaient composées de 50 hommes chacune. Il y avait en outre un sous-chef de section et quatre décurions.

Les autres clubs étaient fréquentés par la jeunesse parisienne, les ouvriers sans travail et ils étaient nombreux. C'était une nouveauté que le club; une soirée passée là, à écouter des orateurs pérorer, était une soirée aussi agréablement employée que si on l'eût passée au café ou chez le marchand de vins; le public fréquentant les clubs était donc nombreux et le devenait chaque jour davantage.

Une autre distraction, très en vogue en ce moment à Paris, c'était la plantation des arbres de la liberté; après avoir commencé par planter des peupliers enrubannés sur les places publiques, on en planta dans les grandes rues, puis dans les ruelles, dans des passages; ce fut ainsi qu'on en mit un dans la cour du Dragon.

On allait chercher le curé de la paroisse pour bénir l'arbre, on chantait des hymnes patriotiques, puis on finissait la cérémonie en buvant quelques verres au prochain cabaret « pour arroser l'arbre ». Or comme ceux qui organisaient ces plantations allaient de porte en porte faire des quêtes chez les habitants du quartier pour boire à la santé de la république, il y eut, pendant un mois ou deux, une telle profusion de plantations, que la capitale fut sérieusement menacée de tourner à l'état de forêt.

Pendant plus d'un mois, il y eut aussi les promenades journalières des délégués des corporations se rendant à l'Hôtel de ville pour faire acte d'adhésion au gouvernement provisoire.

Chaque corps d'état s'assemblait à un lieu déterminé, on arborait le drapeau triocolore, quelquefois on y joignait un tambour, parfois aussi un nœud de rubans tricolores à la boutonnière, et on allait « adhérer »; mais en réalité, on allait

Digitized by Google

surtout réclamer une diminution de travail ou une augmentation de salaire ; chaque industrie réclamait quelque droit ou protestait contre une prohibition quelconque ; le gouvernement avait aboli la contrainte par corps, les gardes du commerce n'ayant plus personne à arrêter, allèrent se plaindre au gouvernement :

Ce fut M. Lamartine qui les reçut et les harangua.

Naturellement, les journaux réactionnaires plaisantèrent toutes ces revendications ; ils annonçaient gravement que les conducteurs d'omnibus avaient demandé et obtenu l'autorisation de ne travailler qu'en chambre, que les fabricants de mâts de cocagne exigeaient que leurs propriétaires fissent élever les plafonds de leurs ateliers.

Car la presse ne l'épargnait pas le gouvernement provisoire, et les journalistes étaient allés aussi à l'Hôtel de ville protester contre le rétablissement du timbre et du cautionnement des journaux.

C'étaient surtout les ateliers nationaux qui étaient le point de mire de l'opposition qui commençait à se manifester. Ces ateliers, institués en apparence dans une bonne pensée, puisqu'il s'agissait de donner du pain à une multitude de gens forcément oisifs, rendaient provisoirement service à tous ; mais, comme on n'exigeait des ouvriers embauchés aux ateliers nationaux qu'une somme de travail presque nulle, le nombre des travailleurs augmentait sans cesse et les bourgeois se demandaient avec terreur ce qui arriverait le jour où les ateliers nationaux devraient être licenciés ; car enfin la République ne pouvait pas s'engager à payer éternellement des gens en les occupant à faire des tas de sable pour les défaire ensuite.

Le 25 mars, un décret ajourna au 23 avril les élections générales et M. Louis Blanc, dans une note semi-officielle, insérée au *Moniteur*, déclara qu'il lui devenait impossible de concilier les intérêts opposés par les diverses classes d'ouvriers qui demandaient une réalisation immédiate des avantages qu'ils requéraient. Il leur proposa, en attendant, de se réunir dans les bâtiments de l'État, et de travailler en société fraternelle comme les tailleurs le faisaient à l'ancienne prison de Clichy.

« Les ateliers nationaux, dit l'auteur de l'*Histoire des républiques françaises*, qui ne comprenaient d'abord que 20,000 hommes, en payèrent bientôt 200,000 ; et non seulement ils alimentèrent la paresse, mais encore ils servirent à encourager les sordides bassesses de bon nombre d'individus qui, bien qu'occupés et rétribués, allaient chaque jour de quatre à cinq heures, toucher quarante sous, en qualité d'agents de paye.

« Les prétendus ouvriers des ateliers nationaux se rendaient tous les matins, drapeaux en tête et par bandes de vingt à cent hommes, au chantier ; seulement, arrivé là, on jouait au bouchon et on parlait politique. Quant au travail, il n'en était question que pour mémoire.

Cependant, les locataires commençèrent à ne plus vouloir payer leurs loyers. Non seulement on offrit des drapeaux à ceux qui avaient consenti, par peur, à remettre le payement de ces loyers, mais on montra au doigt dans la rue, on injuria, on charivarisa ceux qui n'avaient point encore voulu renoncer à recevoir le prix de leur propriété. Les choses allèrent si loin, que le préfet de police, M. Caussidière, publia une proclamation dans laquelle il déclara qu'on devait payer son loyer, qu'il réprimerait ceux qui continueraient à menacer et à frustrer les propriétaires.

« Paris, lisons-nous dans le *Coup d'œil rétrospectif*, à la date du 2 avril, continue à être persécuté par des plantations d'arbres de liberté et par les divertissements démocratiques et provocateurs qui accompagnent ces fêtes. Ce ne sont que pétards, fusées, chants plus ou moins nationaux qui se prolongent fort avant dans la nuit et troublent le repos des habitants. Circulaire de M. Marrast aux maires des douze arrondissements pour mettre un terme à ces réjouissances patriotiques. »

La veille, avait eu lieu une manifestation au Champ de Mars.

Cette manifestation avait été annoncée dans des placards peu rassurants. Pendant plus de huit heures, cent mille individus parcoururent Paris, précédés d'un sapeur, d'un élève de l'École normale portant le *Contrat social* couronné d'immortelles, et d'un ouvrier armé d'une pioche. On s'arrêtait à presque tous les arbres de la liberté ; on faisait des quêtes auxquelles chacun des rares passants que rencontrait l'étrange cortège était obligé de contribuer ; le tout se termina par une visite à l'Hôtel de ville, et par un discours de M. Crémieux, qui félicita sérieusement le peuple des encouragements et des gages de paix qu'il donnait à Paris et à l'industrie.

« Bien avant dans la nuit, la foule, qui a fini par encombrer les cabarets du voisinage, se disperse en groupes qui chantent la *Marseillaise* et l'hymne des girondins.

« Le lendemain a lieu une manifestation de femmes. Elles se réunissent aux Champs-Elysées, et se rendent à l'Hôtel de ville, bannières déployées et précédées d'un jeune homme.

« Arrivé à l'Hôtel de ville, ce jeune homme tire son épée, insulte et menace M. de Lamartine, chargé de haranguer la manifestation des femmes ; il est mis en prison pour cette violence.

« Le 16 avril grande manifestation des corps de métier, convoqués par MM. Louis Blanc et Albert au Champ de Mars, pour demander que quatorze d'entre eux soient nommés capitaines d'état-major, et pour appeler l'attention du gouvernement provisoire sur l'organisation du tra-

Digitized by Google

vail. Cette masse d'individus marche avec des drapeaux, surchargés des inscriptions suivantes: *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; organisation du travail par l'association.*

« Le gouvernement attribue à cette manifestation le but de cacher une attaque projetée par les clubs; le rappel est battu, et la garde nationale prend les armes.

« La colonne menaçante, MM. Blanqui et Cabet en tête, se dirige vers l'Hôtel de ville, défendu par une force imposante de gardes républicains et surtout de gardes nationaux.

« Des canons sont braqués contre la manifestation; dix mille fusils sont prêts à faire feu sur elle. A la vue de cette résistance, et comprenant que la lutte aurait une issue au moins douteuse, elle se retire après avoir été haranguée par M. de Lamartine. MM. Louis Blanc et Albert, qui comptaient sur cette manifestation pour renverser ceux de leurs collègues qui ne partageaient pas leurs idées anarchiques, en sont pour leurs frais, et après une vive discussion avec MM. de Lamartine, Marie et Arago, menacent de donner leur démission et de former avec M. Ledru-Rollin un second gouvernement provisoire : une sorte de réconciliation finit cependant par s'opérer. »

Il faut dire que presque chaque jour, le tambour battait le rappel et rassemblait les gardes nationaux, sans cesse occupés à défendre l'ordre et protéger le gouvernement qui, le 18, fit afficher l'avis suivant :

« Considérant que le rappel, battu intempestivement, est de nature à jeter le trouble dans la cité, à effrayer les esprits, à nuire au commerce, au travail, à l'industrie, en fatiguant inutilement la garde nationale;

« Le gouvernement provisoire fait savoir que le rappel ne peut être battu dans Paris que par ordre exprès du ministre de l'intérieur ou du maire de Paris, et, dans les circonstances exceptionnelles, de chaque maire d'arrondissement.

« Toute contravention à cet égard sera sévèrement punie.

Un décret du même jour fut tout d'abord bien accueilli par les ménagères :

Le gouvernement provisoire :

Considérant que la subsistance du peuple doit être une des premières préoccupations de la République;

Qu'il importe surtout de diminuer le prix des objets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces physiques des travailleurs;

Sur la proposition du maire de Paris,

Décrète :

Art. 1er. A Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés.

Art. 2. Ces droits seront remplacés.

1° Par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et sur les locataires occupant un loyer de 800 fr. et au-dessus;

2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures de luxe, les chevaux, les chiens, et sur les domestiques mâles, quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille

Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à appliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, aux villes des départements.

Art. 4. Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait en conseil du gouvernement, à Paris, le 18 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Toutefois cette journée du 18, fut loin d'être tranquille et on eut de fortes craintes; on lit dans *la Presse :*

« Une agitation extraordinaire a régné ce matin à Paris.

« A sept heures, le rappel a été battu dans tous les quartiers. Une demi-heure après, toutes les légions étaient sur pied, échelonnées sur les boulevarts, dans la cour des Tuileries, sur la place du Carrousel et le long des quais.

« Des démonstrations avaient eu lieu dans la nuit.

« Hier soir, les portes du club Valentino ont été fermées, non pas, comme on l'a dit, par l'autorité, mais par le propriétaire de l'établissement.

« On assure que l'une des réunions qui ont causé le plus d'inquiétude tous ces jours-ci, aurait tenu dans la nuit une séance secrète; que des émissaires auraient été envoyés dans tous les quartiers pour amener les ouvriers à une manifestation contre le gouvernement.

« Toutes les tentatives auraient été repoussées.

« Quelques bandes ont parcouru la ville pendant la nuit, en poussant des cris séditieux.

« Deux postes de la garde nationale ont été attaqués, et, dit-on, désarmés dans le 5e arrondissement. Des attaques semblables ont été dirigées contre les postes des Champs-Élysées.

« Comme dimanche dernier, toute agitation s'est évanouie devant l'attitude énergique de la garde nationale.

« La garde nationale mobile a montré de nouveau un excellent esprit. Son mot d'ordre, comme celui de toute la garde nationale, est : *A bas les communistes!* Ce cri sortait de tous les rangs avec la plus significative unanimité.

« Les ouvriers des ateliers nationaux ont quitté le Champ de Mars pour venir défiler sur la place de l'Hôtel de ville, devant le gouvernement provisoire.

« 11 *heures.* — La garde nationale rentre

Digitized by Google

La cour du Dragon, rue de Rennes.

« Quelques détachements parcourent encore les rues. Nous avons remarqué sur les boulevarts un piquet de cuirassiers.

« Plusieurs arrestations ont été faites dans la matinée.

« La garde nationale a reçu l'ordre de se tenir de nouveau prête au premier signal.

« Nous apprenons à l'instant une nouvelle importante. MM. Masson, lieutenant, et Avril, sous-lieutenant, détachés de la 5e légion, ont arrêté ce matin, à la barrière de la Villette, une voiture chargée de 800 fusils, qui voulait entrer clandestinement.

« La voiture a été conduite d'abord à la mairie du 5e arrondissement, puis à l'Hôtel de ville.

« Le charretier a été immédiatement arrêté.

« Ce matin, à six heures, un attroupement composé de plusieurs milliers d'hommes, s'est présenté à la mairie du 6e arrondissement pour demander des armes.

« Des pourparlers se sont engagés entre des délégués de l'attroupement et les employés de la mairie.

« Pendant ces pourparlers, la garde nationale est arrivée, et l'attroupement s'est dissipé.

« De nombreux détachements de la garde nationale ont quitté Paris ce matin, pour aller au-devant des troupes qui doivent arriver aujourd'hui, et fraterniser avec elle. »

Ce qui fut pour beaucoup dans l'apaisement ce jour-là, ce fut l'affichage du programme de la fête nationale qui devait avoir lieu le surlendemain, et qui était conçu :

FÊTE NATIONALE ET DISTRIBUTION DES DRAPEAUX

Les dispositions suivantes ont été adoptées par le gouvernement provisoire pour la fête de la Fraternité qui aura lieu le jeudi 20 avril.

A sept heures, les gardes nationales et les troupes seront réunis et occuperont les places qui leur seront assignées depuis le carré Marigny jusqu'à la Bastille, et le long des deux quais.

A huit heures, les membres du gouvernement provisoire se rassembleront au ministère de la guerre : ils en partiront à huit heures et demie pour se rendre sur l'estrade placée à l'arc de triomphe.

Au moment où ils prendront place, vingt et un

Digitized by Google

coups de canon annonceront le commencement de la fête.

Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, seront rassemblés en face de l'estrade.

A neuf heures commencera la distribution des drapeaux.

Chaque colonel montera sur l'estrade et recevra d'un des membres du gouvernement provisoire le drapeau qui lui sera remis.

Pendant la distribution des drapeaux, le canon tirera de minute en minute.

Le défilé commencera ensuite, par bataillons en masse et par pelotons.

Derrière les membres du gouvernement provisoire seront placés :

Les membres du conseil d'état, les députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour d'appel et des autres tribunaux, des officiers généraux de l'armée et de la marine, les sous-secrétaires d'État, les adjoints du maire de Paris, les principaux fonctionnaires administratifs, une députation du corps des ponts et chaussées, une députation du conseil de l'instruction publique, une députation de la commission du gouvernement pour les travailleurs, une députation des blessés de Février et des anciens condamnés politiques.

Une salve d'artillerie annoncera la fin du défilé et le départ des membres du gouvernement provisoire.

Le soir, la ville sera illuminée.

Paris, le 18 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Ce programme fut exactement suivi et la fête de la Fraternité attira un grand concours de curieux; malheureusement, le temps ne la favorisa pas et elle tint sous les armes dans la boue et par une pluie battante, toute la garde nationale depuis le point du jour; elle ne se termina que fort avant dans la nuit. Les membres du gouvernement provisoire quittèrent dès quatre heures l'estrade élevée au pied de l'arc de triomphe de l'Étoile, et les dernières légions de la garde nationale ne défilèrent que devant des lampions, des feux de Bengale et un orchestre. Un citoyen fut tué par l'imprudence d'un homme en blouse qui laissa tomber son fusil. On commença à voir figurer dans les rangs des cantinières en uniformes plus ou moins fantastiques.

La forme des drapeaux remis aux troupes était toute nouvelle : la hampe était surmontée d'une pique au bas de laquelle on voyait un médaillon, où se trouvait gravé en relief le coq gaulois et au-dessous de ce médaillon une plaque oblongue, portant comme les enseignes de Rome, les lettres R. F. également gravées en relief; sous la partie blanche de la flamme, au centre d'une couronne de feuilles de chêne, on lisait en lettres d'or les mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*, et au milieu le mot *Unité*.

350,000 hommes défilèrent ce jour-là devant l'estrade adossée à l'arc de triomphe. Sur cette estrade, se tenait entre les jambes des membres du gouvernement un chien qui eut son heure de célébrité; dans la journée du 24 février, il avait eu une patte écrasée par la balle d'un garde municipal et, tout boiteux, il s'était dirigé vers les Tuileries et était entré le premier dans le palais; la garde républicaine l'avait adopté et lui avait donné le nom de Barricade, et le jour de la fête il avait bravement suivi le colonel du régiment et avait grimpé derrière lui sur l'estrade.

Quelques journaux avaient sérieusement demandé qu'on pensionnat ce brave chien, mais le lendemain ils annoncèrent qu'il avait disparu.

Barricade eut une oraison funèbre et un journal avança timidement que des réactionnaires s'étaient emparés de lui et l'avaient assassiné.

Deux nouvelles proclamations du gouvernement provisoire interdirent dans les clubs les déclamations anarchiques et les armes.

Les 22 et 23 avril, on distribua dans le 12e arrondissement sept ou huit cartes d'électeurs à ceux qui en vinrent demander, et dont on crut le vote favorable aux vues du Luxembourg. Une note du maire de Paris signala cet abus, et invita les maires des différents arrondissements à se tenir en garde contre cette manœuvre frauduleuse.

Enfin les élections se firent, à commencer du 23 et se passèrent avec assez d'ordre et de calme dans certains arrondissements; dans quelques autres, des individus munis de plusieurs cartes votaient dans les différents bureaux. Pendant le transport des urnes aux mairies et à l'Hôtel de ville, des groupes menaçants entourèrent les détachements de gardes nationaux chargés d'empêcher tout acte de violence, mais enfin il n'y eut pas de désordre, et la proclamation officielle du résultat des élections put se faire sur la place de l'Hôtel de ville le 27 avril.

Un décret du 1er mai régla le costume des représentants : « habit noir, gilet blanc rabattu sur les revers, pantalon noir, ceinture tricolore en soie garnie d'une frange en or; ils auront en outre, à la boutonnière gauche, un ruban rouge sur lequel seront dessinés les faisceaux de la République. »

Ce costume ne fut porté que par deux représentants : MM. Caussidière et Anthony Thouret.

Pour loger les 900 représentants de la France élus le 20 avril, on avait élevé en grande hâte, dans la Cour d'honneur du palais, ayant accès sur la rue de Bourgogne, une vaste enceinte en

Digitized by Google

bois que les Parisiens désignèrent sous le nom de *Salle de carton*, nous en avons parlé.

Ce fut le jeudi 4 mai qu'elle fut inaugurée par la séance solennelle d'ouverture.

Les membres du gouvernement provisoire étaient réunis avant midi au ministère de la justice. De là, ils se dirigèrent vers la chambre des représentants, à travers une triple haie de gardes nationaux et de soldats de la ligne qui bordait la rue de la Paix et les boulevards jusqu'à la porte du palais.

Une foule nombreuse stationnait sur les trottoirs et faisait entendre les cris de : *Vive Lamartine! vive la République!* Les gardes nationaux, quand passaient la garde mobile et la ligne, les saluaient de leurs vivats ; celles-ci les leur rendaient.

Les membres du gouvernement provisoire sortirent du ministère tête nue et dans l'ordre suivant : Flocon, Albert, puis Bethmont et Louis Blanc, ensuite venaient Garnier-Pagès et Marie, Lamartine et Ledru-Rollin ; le vénérable Dupont (de l'Eure) s'appuyait sur le bras de Pagnerre et de Crémieux, ministre de la justice. Ce dernier tenait à la main une ombrelle dont il abritait tour à tour sa tête et celle de Dupont (de l'Eure).

A une heure, le canon se fit entendre, le gouvernement provisoire entra dans la salle aux cris de : Vive la République, et remit entre les mains de l'assemblée nationale constituante élue par le suffrage universel, les pouvoirs qu'il tenait de la révolution de Février.

Les quelques paroles prononcées à ce sujet par M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire, furent accueillies par le cri unanime de : Vive la République ! parti de tous les coins de la salle.

Peu de temps après, le général Courtais commandant en chef des gardes nationales de la Seine, parut à la tribune et informa les représentants que le peuple demandait que les membres du gouvernement provisoire voulussent bien venir sur le péristyle du palais et que l'assemblée voulût bien les accompagner.

Tous se rendirent à ce vœu, et parurent sur le péristyle. Le peuple qui couvrait les quais, le pont et la place de la Révolution, accueillirent leur arrivée par les cris répétés de : Vive la République!

Plusieurs drapeaux de l'armée et de la garde nationale vinrent se placer sur les marches du palais en avant du gouvernement provisoire. M. Audry de Puyraveau donna lecture de la proclamation de la République, et après de nouveaux cris enthousiastes, membres du gouvernement et représentants retournèrent dans la salle de l'assemblée.

Une grande fête, dite de la Concorde, devait être célébrée, mais les événements politiques la faisaient sans cesse remettre; dans les premiers jours de mai on ouvrit, au ministère de l'intérieur, un registre « où viennent se faire inscrire les jeunes filles qui doivent figurer à la grande fête républicaine que le gouvernement provisoire a remise au 10 ou au 15 mai.

« Voici les conditions exigées : Nulle jeune fille ne sera admise à faire partie du cortège si elle n'est âgée de 15 à 22 ans, domiciliée chez ses parents ou ayant de très bons répondants. Il faut en outre qu'elle soit d'une figure agréable et régulière.

« Deux cents jeunes personnes sont déjà inscrites ; on les dit toutes fort belles ; ce matin la cour de l'Horloge du ministère de l'intérieur était envahie par les mères, tantes, cousines ou amies de celles qui venaient se faire inscrire : quelques-unes ont été refusées, comme ne remplissant pas entièrement toutes les conditions du programme ; elles paraissaient blessées de ce refus. La mère de l'une d'elles s'est permis à ce sujet quelques expressions très rudes envers les employés chargés de l'enregistrement ; elle faisait retentir les cours de ses clameurs.

« Le costume des jeunes filles se composera d'un maillot de soie rose, d'une robe blanche garnie de cinq bouquets de roses roses. Elles auront la tête ceinte d'une couronne de bluets et de marguerites, et porteront à la main deux petits drapeaux de soie qu'elles agiteront en chantant des airs patriotiques. Quelques-unes auront des corbeilles de fleurs dont elles joncheront les places où s'arrêtera le gouvernement provisoire ; un char magnifiquement décoré, et attelé de seize chevaux blancs, portera les vingt jeunes filles les plus belles, inscrites sur le registre du ministère de l'intérieur. »

La corporation des coiffeurs proposa de coiffer gratuitement toutes ces jeunes filles, ce qui fut accepté.

Le 11 mai, un ministère fut constitué ; il était ainsi composé : Justice, Crémieux ; — Affaires étrangères, Bastide ; — Guerre (par intérim), Charras ; — Marine, l'amiral Casy ; — Intérieur, Recurt ; — Travaux publics, Trélat ; — Agriculture et Commerce, Flocon ; — Instruction publique, Carnot ; — Cultes, Bethmont ; — Finances, Duclerc ; — Maire de Paris, Marrast ; — Préfet de police, Caussidière.

Le 13 mai, il y eut une manifestation dite des clubs, en faveur de la Pologne. La fête du 14 fut encore remise au 21 mai. Cette mesure fut prise à cause de l'agitation qui régnait à Paris. Les faubourgs, ameutés par les agitateurs, menaçaient à chaque instant de se soulever, et trouvaient un puissant appui dans les ateliers nationaux. La place de la Bastille était constamment couverte de groupes au milieu desquels péroraient des orateurs de bas étage.

« Demandez, disaient-ils, qu'on envoie l'armée au secours de la Pologne, mais vous autres restez à Paris, nous y avons besoin de vous! Il faut

Digitized by Google

y écraser la bourgeoisie; il faut que le *peuple* y règne en souverain. »

Une affiche signée par des délégués et les représentants du Luxembourg invita les ouvriers à ne point assister à la fête de la Fraternité, parce que le gouvernement n'avait point tenu les promesses faites sur les barricades.

Parmi les autres griefs allégués, on remarquait la promesse, non réalisée, d'un million pour les ouvriers.

De nombreux rassemblements eurent lieu la nuit, notamment au Faubourg-Montmartre; on y voulait l'augmentation des salaires dans les ateliers. Une vive fermentation régna au Champ de Mars, où la foule des émeutiers menaça de détruire les préparatifs de la fête.

Pendant ce temps, il avait grande affluence au club des femmes qui se tenait dans la salle Bonne-Nouvelle; il avait pour présidente la citoyenne Eugénie Niboyet « qui réclame l'émancipation de son sexe; elle veut que les femmes soient autorisées à remplir toutes les fonctions de l'Etat, qu'elles prennent place dans les rangs de l'armée, qu'elles soient sujettes à la conscription, qu'elles paraissent au conseil de révision et se soumettent à ses formalités. »

Ce club fut une des curiosités de l'époque; on y sifflait avec ardeur, puis un beau jour l'assistance masculine, voyant qu'il était difficile d'empêcher les femmes de parler, poussa l'intolérance jusqu'à briser les bancs et huer les oratrices.

Mais venons à une date curieuse dans l'histoire la République de 1848, celle du 15 mai. Ce jour-là, avait lieu une nouvelle manifestation en faveur de la Pologne. Plus de 60,000 hommes, la plupart en blouses, parcouraient les boulevards aux cris de : Vive la Pologne!

La colonne des manifestants, partie à onze heures de la Bastille, se dirigea vers l'Assemblée nationale; chaque corporation était précédée de son drapeau, au milieu desquels on remarquait un étendard polonais. A une heure, l'Assemblée national siégeait sous la présidence du citoyen Buchez; le représentant Wolowski demandait le rétablissement de la Pologne, telle qu'elle était en 1772, avant le premier partage, lorsque le citoyen Clément Thomas vint dire à l'Assemblée :

« Une masse considérable de peuple, mue par un sentiment de sympathie pour la Pologne, est venue aujourd'hui envahir l'Assemblée nationale, dans l'intention de vous soumettre une pétition (Vive interruption). Je n'ai pas l'intention d'examiner ici, si l'on aurait dû laisser approcher jusqu'aux abords de l'Assemblée cette foule de peuple. »

Au moment où il parlait de la sorte, des individus pénétraient dans les tribunes publiques, où ils agitaient des drapeaux en poussant des cris de : Vive la Pologne! Mais interrogeons le *Moniteur* :

LE CITOYEN MARESCAL. — L'Assemblée a été violée; il n'y a plus de liberté ici.

Voix nombreuses. — Citoyen président, faites évacuer les tribunes, c'est votre droit.

LE CITOYEN AUGUSTE AVOND. — Ecoutez Clément Thomas.

Le citoyen Barbès (repr. de l'Aude) s'élance à la tribune.

Plusieurs voix. — Clément Thomas, ne cédez pas la parole.

LE CITOYEN DUPIN. — Il faut qu'on donne le commandement supérieur à Clément Thomas!

(Le citoyen Barbès et le citoyen Clément Thomas occupent en même temps la tribune.)

. . . . . .

LE CITOYEN BARBÈS. — Citoyens, c'est dans votre intérêt à tous...

LE CITOYEN LACROSSE. — Nous n'avons pas besoin de votre protection.

LE CITOYEN CLÉMENT THOMAS. — L'Assemblée nationale doit protester contre la violation indigne dont elle a été l'objet.

Après cette protestation, une foule de citoyens apparaissent dans les tribunes hautes du fond, agitant des drapeaux sur lesquels sont inscrites diverses devises. Une agitation très vive se manifeste parmi les spectateurs. Les dames poussent des cris d'effroi. Les tribunes sont entièrement envahies. Bientôt les citoyens se laissent glisser le long des galeries et descendent dans la portion de la salle réservée aux représentants. C'est ainsi que l'enceinte se trouve en peu d'instant occupée par le peuple. Ce n'est que plus tard que les portes ouvrant directement dans la salle ont été enfoncées et ont donné accès à de nouvelles masses populaires.

Le président fait des efforts inouïs pour rétablir l'ordre et le silence. Il se couvre un instant, mais se découvre bientôt après.

LE CITOYEN MONTROL. — Ici, ceux qui auraient peur ou qui voudraient faire peur seraient également coupables.

« Il faudra passer sur nos corps avant d'arriver à cette tribune. Vos violences seraient un appel aux départements et à la guerre civile.

(A ce moment entrent par les portes de la salle un grand nombre de clubistes. A la tête des nouveaux venus, on remarque les citoyens Sobrier, Blanqui, Raspail et plusieurs chefs de clubs).

Le citoyen Louis Blanc réclame le silence, afin qu'on puisse lire la pétition.

Le citoyen Raspail, non représentant à la tribune. — Citoyens, nous venons au nom de 200,000 citoyens qui attendent à votre porte... (Vives réclamations sur les bancs de l'Assemblée).

LE CITOYEN D'ADELSWAERD. — En vertu de quel droit le citoyen Raspail prend-il la parole dans

Digitized by Google

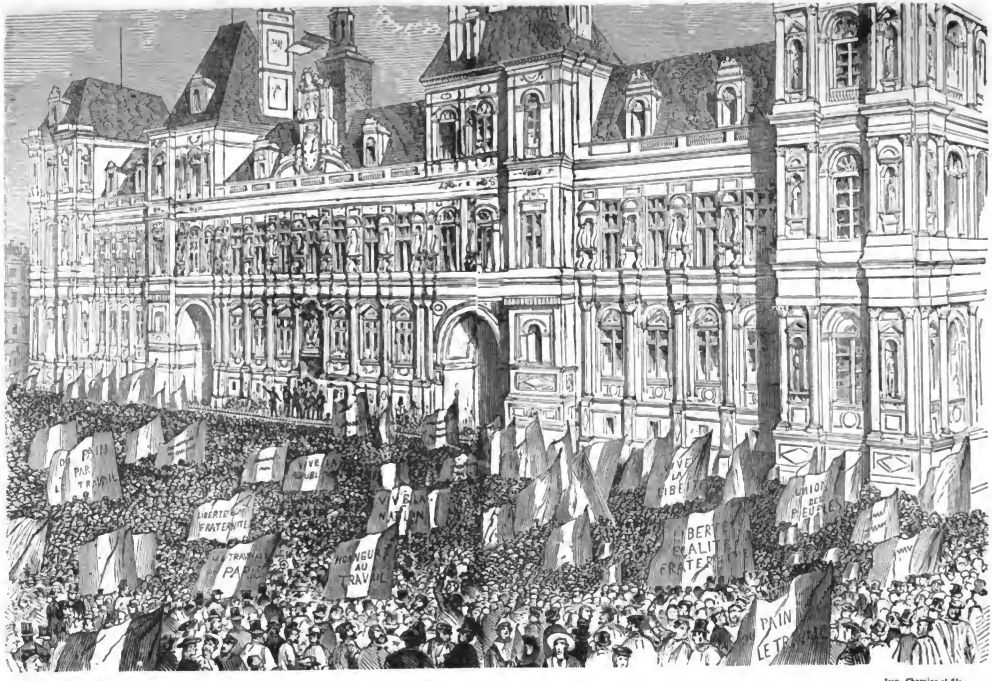

F. Roy, éditeur. — 237.

Imp. Charaire et fils.

Manifestation des travailleurs à l'Hôtel de ville. (17 mars 1848.)

Digitized by Google

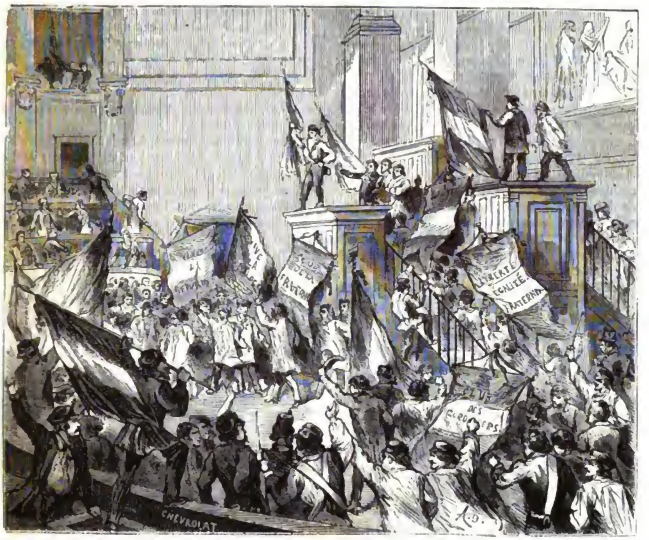

Envahissement de l'Assemblée nationale, le 15 mai 1848. (Page 120, col. 2.)

une Assemblée où je m'étonne de le voir? Je proteste contre ce qu'il peut avoir à dire.

Voix nombreuses au pied de la tribune. — A la porte, les interrupteurs!

Des interpellations nombreuses s'établissent entre le représentant Louis Blanc et plusieurs citoyens qui sont montés à la tribune.

Un délégué d'une corporation des ouvriers monte debout sur la tribune.

Le tumulte est extrême.

Le citoyen Corbon vient se placer auprès du président. L'un et l'autre font des efforts pour apaiser le tumulte, mais le bruit ne fait qu'augmenter.

F. - V. Raspail commence la lecture de la pétition.

On veut l'en empêcher mais il poursuit quand même et demande qu'on soutienne la Pologne.

Tout le peuple. — Vive la Pologne! Vive l'organisation du travail.

Plusieurs citoyens. — Où donc est le citoyen Blanqui? La parole est à Blanqui. Nous voulons Blanqui.

. . . . . .

En ce moment Blanqui arrive près de la tribune, mais celle-ci est occupée par plusieurs orateurs qui se la disputent.

On entend des cris : Laissez parler le citoyen Blanqui!

Il est enfin maître de la tribune après le représentant Barbès qui a prononcé un discours, et parle pour expliquer les causes de la misère du peuple.

Un factieux sur l'escalier de la tribune. — Nous venons ici pour demander et pour consacrer tous nos droits, quels qu'ils soient.

Plusieurs citoyens non représentants. — La Pologne! La Pologne! Nous traitons ici toutes les questions sociales.

. . . . . .

Le citoyen Huber, non représentant. — On m'a donné parole de laisser défiler tout le peuple devant la tribune. Je me ferai tuer sur la

Digitized by Google

place si on ne tient pas cette promesse. J'engage le peuple à se retirer, et nous défilerons deux à deux. Il faut que l'Assemblée sache que 300,000 citoyens veillent sur elle.

Le tumulte, en ce moment, est à son comble; le peuple se jette des tribunes dans la salle.

Un capitaine d'artillerie, qui est manifestement avec les factieux, monte de force derrière le président et se tient près de lui, la main sur son épée et communiquant du geste et du regard avec cinq ou six agitateurs furieux qui, placés sur les bas-côtés de la tribune, épient le moindre de ses mouvements. Le capitaine, toutes les fois que des représentants ou d'autres citoyens viennent conférer avec le président, se place entre eux et lui, et cherche à écouter ce qui se dit, même à voix basse, malgré les efforts du secrétaire général pour l'éloigner.

Le bruit des tambours se fait entendre. L'Assemblée entière paraît sous le coup d'une grave appréhension.

Plusieurs députés, qui sont parvenus, avec peine auprès du président, l'engagent à lever la séance. M. Buchez résiste énergiquement. Les vice-présidents et les secrétaires sont de son avis.

LE CITOYEN BARBÈS. — Il faut que l'Assemblée vote immédiatement et séance tenante le départ d'une armée pour la Pologne, un impôt de un milliard sur les riches.

Plusieurs membres des clubs. — Non! non! Barbès, c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage.

En ce moment, il est trois heures et quart, l'exaltation des factieux est à son comble. Barbès ne peut plus se faire entendre.

On entend dans le lointain le roulement des tambours battant le rappel.

. . . . . .

Barbès s'élance à la tribune et dit :

— Il faut que l'Assemblée défende de battre le rappel, qu'elle fasse sortir les troupes de Paris, sinon les représentants seront déclarés traîtres à la patrie.

Ces paroles sont couvertes d'une immense acclamation.

« On nous trahit : on veut nous tuer ici... »

Le bruit des tambours s'éloigne.

Au pied et sur les degrés de la tribune s'engage une lutte entre divers clubistes qui veulent parler au peuple. Lagarde, président de la Commission des délégués au Luxembourg, est renvoyé de la tribune par un pompier qui ne peut prononcer que ces mots :

« Nous sommes venus ici en délégation pour la Pologne (Vive la Pologne!)

« Nous sommes venus ici...

Un homme du peuple. — Parle donc vite, pompier!

Le pompier disparaît dans une bousculade.

Après un quart d'heure de tumulte et de scènes indescriptibles, M. Huber monte à la tribune et finit par faire entendre ces mots :

« Au nom du peuple français, je déclare l'Assemblée dissoute. »

On fait violence au président et on le chasse de la salle.

De toutes parts. — Allez-vous en, allez-vous en, tas de canailles.

A ce moment, Hubert, Lamieussens, Barbès et une dizaine d'individus sont montés sur le bureau du président et font entendre des proclamations perdues dans le bruit. Des bannières nouvelles arrivent; sur l'une d'elles on lit : *Le Père Duchesne.* Le drapeau rouge est arboré à la tribune.

On chasse les journalistes.

Un factieux propose à l'acceptation du peuple la liste d'un nouveau gouvernement provisoire. Sur cette liste figurent les noms de Barbès, Louis Blanc, Blanqui, Ledru-Rollin, Huber, Raspail Caussidière, Etienne Arago, Albert, Lagrange; mais un autre factieux en propose une seconde avec d'autres noms. Enfin à quatre heures vingt-cinq minutes, Pierre Leroux, Barbès, Blanqui, Cabet, Proudhon, Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Huber, Raspail, sont nommés membres du gouvernement provisoire.

On crie : A l'Hôtel de ville! Au gouvernement provisoire! et Barbès est porté en triomphe. Mais on entend le tambour, on crie : C'est la garde mobile! Alors tout le monde se sauve, et, à six heures et demie, le général Courtais, Blanqui et Barbès sont arrêtés.

A cinq heures l'Assemblée reprenait ses travaux sous la présidence de M. Duclerc, ministre des finances, assisté de M. Célestin Lagache, un des secrétaires.

Cette séance mémorable commencée à midi, se terminait à neuf heures du soir.

Dans la soirée, des proclamations couvrirent les murs et résumèrent les événements de la journée.

Le soir, un événement déplorable attrista la population. La garde nationale de la banlieue accompagnant des magistrats qui venaient par ordre de la Commission du pouvoir exécutif, de faire fermer un club dans le passage Molière, fut accueillie par une décharge d'armes à feu qui tua trois gardes nationaux et en blessa grièvement quatre autres; les gardes ripostèrent, deux des agresseurs furent tués; ce fut une véritable bataille qui ensanglanta la rue.

Dans la nuit, la Commission du gouvernement réunie au Luxembourg, appela le préfet de police, fit arrêter les complices de la sédition, et M. Clément Thomas fut nommé au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine.

Le 16 mai, M. Garnier-Pagès annonça à l'As-

Digitized by Google

semblée la clôture des clubs les plus incendiaires, l'arrestation des chefs de la criminelle insurrection de la veille, et la dissolution de la garde dite des montagnards.

Le citoyen Caussidière viendra, dit-il en terminant, rendre compte de sa conduite à l'Assemblée. Une partie du gouvernement provisoire prit la défense du préfet de police ; ce dernier finit par offrir sa démission qui fut acceptée. M. Trouné-Chauvel le remplaça. On décida aussi la création d'un corps destiné à remplacer les gardes municipaux et qui porta le nom de *garde républicaine*. Ce corps fut soldé par le ville de Paris, et exclusivement consacré au service de la police de la ville.

Le 18, on saisit au club des *Droits de l'homme* les preuves de la conspiration formée contre l'Assemblée nationale. Ce club, installé au Palais-National, avait, nous l'avons dit, Barbès pour président; une centaine de membres du club se faisaient loger et nourrir aux frais du gouvernement, dans ce même palais. On recourut à la force armée pour mettre à la raison les ouvriers du chemin de fer du Nord. MM. Trélat et Crémieux dirigèrent les troupes, et l'on opéra sous leurs yeux la répression des insurgés. M. Recurt proposa à l'Assemblée une loi contre les clubs armés, les attroupements, les cris séditieux, l'affichage et les excitations à la révolte ou à la sédition.

La pacification des troubles permit enfin de donner la fameuse fête de la Concorde, si souvent remise; elle eut lieu le 21 mai.

Dès quatre heures du matin, les tambours résonnaient dans tous les quartiers de la capitale et faisaient descendre dans les rues et sur les places publiques des milliers de soldats citoyens. Mais cette fois, c'était un appel aux armes pour une fête populaire, pour une fraternisation universelle, et la cité parisienne n'avait pas à trembler et à s'émouvoir.

A sept heures du matin, les douze légions de Paris, les détachements venus des départements, la légion de l'artillerie, celle de la cavalerie, étaient rangés sur les divers points qui leur avaient été assignés par l'état-major, et de là se mettaient en marche vers le Champ de Mars. Sur toute la ligne des boulevards, on remarquait de riches reposoirs, d'élégantes estrades destinées à recevoir les chefs-d'œuvre des corporations des ouvriers. Devant le Bazar du Voyage, on admirait surtout une tente élégamment décorée, pavoisée des drapeaux de toutes les nations, et décorée de trophées d'armes ou d'instruments de pêche et de chasse.

Les compagnons du devoir n'avaient pas non plus fait défaut aux rendez-vous qui leur avaient été donnés, et sur toute la ligne des boulevards, comme dans toutes les rues adjacentes, des masses de travailleurs étaient rangés en bataille, ou entouraient leurs chefs-d'œuvre, portés par des chefs d'ateliers ou des ouvriers choisis par leurs camarades.

Une partie de la population s'acheminait tout d'abord vers le terrain de la fête ; l'autre partie se rendait sur la place de la Concorde, point de réunion des cinq cents jeunes filles et de la station du char de l'Agriculture, ou sur l'esplanade du palais de l'Assemblée nationale et sur le quai d'Orsay, que devaient prendre les représentants du peuple.

Mais venons au champ de la fête.

Aux quatre coins du pont d'Iéna étaient des mâts gigantesques, au haut desquels flottaient des banderolles aux couleurs nationales, rehaussées d'arabesques et de broderies d'or, portant pour légende : 23, 24, 25 février 1848.

A droite et à gauche du pont étaient deux obélisques d'une hauteur de quarante mètres, sur les quatre faces desquels étaient écrits les noms des principales villes d'Europe et de France. Au pied de ces obélisques, on voyait six statues représentant la Liberté, la Loi, la Justice, la Paix, la Guerre, le Commerce, tenant en main leurs attributs symboliques : la Liberté, des chaînes brisées; la Loi, le livre; la Justice, une balance; la Paix, une branche d'olivier; la Guerre, un glaive; l'Industrie, un caducée.

Tout autour du Champ de Mars étaient élevés, de dix mètres en dix mètres, des mâts supportant des faisceaux d'armes et des drapeaux tricolores en verres de couleur. En avant de ces mâts étaient placées trente-deux tentes surmontées de trépieds où brûlaient des flammes de Bengale; ces tentes étaient destinées à recevoir les diverses corporations des travailleurs.

Quatre statues colossales étaient placées sur le terre-plein du Champ de Mars, deux faisant face au pont d'Iéna, deux tournées du côté de l'Ecole militaire. Enfin, au milieu du Champ de Mars, sur un piédestal antique, ayant à sa base quatre lions accroupis, et une rangée circulaire de vingt candélabres de bronze, se dressait une colossale statue de la République, coiffée du bonnet phrygien et tenant en sa main droite une épée et une couronne de chêne. Les douze gradins du piédestal étaient en outre pavoisés d'innombrables oriflammes aux trois couleurs. Au pied de ce monument, et comme pour dire à tous que la plus chère de nos libertés était cette fois conquise pour toujours, fonctionnait en plein air, à la face du ciel, une presse à bras, dite à la Stanhope, et nos chants nationaux, la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, illustrés, étaient tirés par de jeunes ouvriers typographes, et distribués au public par trois ou quatre jolies filles.

A chaque fenêtre de la façade de l'Ecole militaire, étaient appendues des draperies tricolores au milieu desquelles se voyaient des enseignes guerrières surmontées du coq gaulois, et sembla-

Digitized by Google

bles à celles de vieilles légions romaines; en deçà des colonnes de l'édifice, étaient des faisceaux de drapeaux et de trophées portant des écriteaux sur lesquels on lisait ces mots : « Honneur et Patrie. » Contre la façade s'élevait une immense estrade remplie de dames élégamment parées, de personnes de toute condition munies de billets, et aux premiers rangs étaient placés les représentants du peuple, reconnaissables à leur boutonnière ornée, selon le vote de la veille, du ruban rouge frangé d'or, portant pour blason le faisceau de la République. Au bas de l'estrade, les jeunes gens et les jeunes filles élèves du Conservatoire, dirigés par M. Auber, Panseron et Elwart, faisaient retentir l'air de nos chants nationaux et de cantates composées pour la circonstance.

L'estrade était protégée par le 2e bataillon de la garde mobile, remarquable par sa tenue toute militaire. Des deux côtés étaient des tentes destinées aux blessés de Juillet et de Février.

A neuf heures, les canons placés en batterie sur les hauteurs de Chaillot retentirent et donnèrent le signal de l'arrivée du cortège, qui s'avança dans l'ordre suivant :

En tête, marchaient deux escadrons de cavalerie de la garde nationale, suivis de quatre bataillons de la 1re légion; immédiatement après, venaient les membres du pouvoir exécutif, les ministres, les représentants du peuple; puis les députations des divers départements. Venaient ensuite les élèves des Ecoles polytechnique, Saint-Cyr, normale, des arts et métiers, et les ouvriers des ateliers nationaux entourant une statue de la Liberté traînée sur un char.

Quatre-vingt-six citoyens coiffés uniformément d'un chapeau gris à larges bords, le col entouré d'une cravate rouge, vêtus d'une redingote noire et d'un pantalon blanc, portaient des lances surmontées d'écriteaux, sur lesquels se lisaient les noms des quatre-vingt-six départements. Les vieux soldats de l'empire, revêtus de leurs divers uniformes, des dragons de l'impératrice, des hussards, des lanciers rouges, des chasseurs, des soldats de la garde, des mameloucks venaient ensuite sur quatre rangs, précédés d'un tambour et d'un trompette, et étaient accueillis sur leur passage par des acclamations universelles; derrière ces braves marchaient les vainqueurs de la Bastille, précédés d'un drapeau datant de 1789, et porté par M. Alexandre Bouché, le célèbre artiste.

A midi, un ballon colossal aux trois couleurs, avec une nacelle chargée de drapeaux tricolores et d'une masse d'imprimés contenant la relation de la fête, s'éleva majestueusement du centre du Champ de Mars dans les airs, aux acclamations de plus de trois cent mille spectateurs.

A midi et demi, le char de l'Agriculture, longtemps en vue à l'entrée du Champ de Mars, put enfin franchir les barrières du pont d'Iéna. Là, il fit une halte à gauche, tandis que les légions de la garde nationale et les députations des départements suivaient la droite pour venir défiler en ordre devant les représentants de la nation, massés au pied de l'estrade élevée en avant du palais de l'Ecole militaire.

Tant que dura le défilé, l'air retentit des cris mille fois répétés de : Vive la République! Vive l'Assemblée nationale! auxquels les représentants répondaient en agitant tous leurs chapeaux : Vive la France! Vive la Nation! Honneur à la garde nationale des départements!

Parfois, lorsque passaient les bannières de leur département, on voyait les représentants descendre rapidement de l'estrade, se mêler aux rangs de leurs concitoyens, et échanger avec eux d'affectueuses poignées de main.

Vers une heure, le défilé de la droite s'interrompit pour faire place au char de l'Agriculture et du Commerce.

Aussitôt on vit s'ébranler cette masse majestueuse, précédée et suivie des diverses corporations, bannières déployées, qui déjà avaient passé une fois devant le directoire et devant l'Assemblée nationale.

Ce char était traîné par trente-deux chevaux blancs de labour.

Les panneaux étaient blancs, rehaussés d'ornements en or. Sur ses quatre faces, il était entouré par de nombreux faisceaux de flammes, de banderolles, d'oriflammes et de drapeaux aux couleurs nationales chargées d'or et de broderies.

Des guirlandes de verdure, de fleurs et de feuillage d'or les unissaient symétriquement.

Sur le panneau de devant, figuraient, en lettres d'or d'un mètre environ, les initiales de la République française: R. F.

Sur celui de gauche, ce mot: INDUSTRIE, appuyé sur un vaste cartouche doré, où s'unissaient deux mains entrelacées, symbole de la bonne foi.

Sur celui de droite, le mot AGRICULTURE, soutenu par un autre cartouche, renfermant pour emblème un groupe d'instruments aratoires.

Sur l'impériale s'élevait un immense olivier, symbole de la paix, accouplé avec un laurier, personnification de la victoire.

En avant, près du siège, repose une magnifique charrue-modèle. L'arrière est occupé par des corbeilles d'or pleines de magnifiques gerbes de blé.

Immédiatement après, venaient les corporations des arts et métiers et les différents chefs-d'œuvre exécutés pour cette solennité nationale.

Les maçons avaient reproduit un superbe plan, en relief, du dôme des Invalides.

Les charpentiers avaient fait choix du labyrinthe du Jardin des plantes.

Le chef-d'œuvre des menuisiers était le plus

Digitized by Google

On crie : A l'Hôtel de ville! au Gouvernement provisoire! et Barbès est porté en triomphe. (Page 122, col. 2.)

vaste et le plus compliqué; c'était un monument carré, entouré d'une colonnade, ayant beaucoup de rapports avec la Bourse de Paris.

D'autres corporations se distinguèrent par de magnifiques instruments de leur profession, exécutés de main de maître.

La société musicale des Enfants de Paris, mêlée en plusieurs groupes parmi elles, les accompagnait de masses chorales, dont l'admirable exécution donnait à cette fête tout l'éclat d'une marche triomphale.

Enfin, après un défilé qui dura plus de huit heures, les représentants se retirèrent au milieu des acclamations qui les avaient accueillis à leur arrivée et pendant tout le temps qu'avait duré la cérémonie.

A quatre heures, une population immense arriva de tous les coins de Paris et s'agglomèra dans le Champ de Mars, les quais, les Champs-Elysées et l'avenue de l'Arc-de-Triomphe.

Les illuminations furent admirables, féeriques, surtout au Champ de Mars.

Un magnifique feu d'artifice, tiré du sommet de l'Arc-de-l'Etoile, couronna dignement la fête.

Mais, bientôt d'autres soins vont occuper les Parisiens.

Le malaise et l'inquiétude augmentent. On craint un nouveau mouvement.

Les clubs Raspail et Blanqui sont fermés par un ordre signé Ledru-Rollin. Découverte de signaux télégraphiques que des conspirateurs échangent entre l'Hôtel de ville et divers quar-

Digitized by Google

tiers de Paris. Arrestation du célèbre pompier qui a joué un rôle dans l'envahissement de l'Assemblée nationale ; il se nomme Degré.

« 25 *mai.* — Les pompiers sont consignés dans leurs casernes et on commande des piquets considérables de gardes nationaux. Un complot est formé par des conspirateurs pour incendier divers édifices publics, entre autres l'Opéra. Ils comptent profiter du désordre produit par le feu pour tenter un nouveau coup de main anarchique.

« 26 *mai.* — L'Assemblée vote le bannissement de la branche cadette des Bourbons. M. Vignerte insiste pour que le mot *à perpétuité* soit ajouté au texte de la loi. Les ouvriers des ports de la Seine demandent à former une garde nationale mobile non soldée. Les ateliers nationaux deviennent le théâtre des scènes les plus violentes. Comme un grand nombre de travailleurs s'étaient fait inscrire sur les contrôles sous trois ou quatre noms différents, et qu'ils touchaient par conséquent un salaire triple ou quadruple, on avait nommé des inspecteurs pour remédier à ces abus; lesdits travailleurs huent, injurient, accablent de pierres, blessent et chassent les inspecteurs.

« 29 *mai.* — La garde nationale prend encore les armes. L'émeute et les ateliers nationaux menacent l'Assemblée. On a déployé un formidable appareil d'artillerie et de troupes.

Une affiche invite les femmes qui veulent faire adhésion au projet de loi sur le divorce, préparé par le citoyen Crémieux, à se présenter sur la place Vendôme : il en vient trois qui sont huées et forcées de se réfugier dans le corps de garde de l'état-major. »

Décidément, chaque jour amenait son contingent d'événements; le 1er juin on arrêta des individus qui jetaient, rue Meslay, dans les caves, des boules inflammables ; on trouva à leurs domiciles un grand nombre de ces boules.

Le 4, fut publiée une proclamation de M. Armand Marrast contre les attroupements; il menace de peines sévères ceux qui feront partie des rassemblements qui, chaque soir, encombrent le boulevard vers les portes Saint-Martin et Saint-Denis, et le 9, la proclamation d'une loi contre les attroupements fut faite, mais cela n'empêcha nullement les attroupements et on fit un certain nombre d'arrestations.

Le 10, paraît un arrêté de M. Trouvé-Chauvel, préfet de police, contre les crieurs et vendeurs de journaux sur la voie publique. Rassemblements au faubourg Poissonnière. Agitations et déclamations dans les clubs tolérés et clandestins.

Le peuple a pris l'habitude de se grouper, malgré les ordonnances, soit sur les boulevards, soit sur les places publiques pour s'occuper de politique et le 14 juin, on est encore obligé de réunir des forces nombreuses pour protéger l'Assemblée nationale. Un gardien de Paris est désarmé et blessé dans un rassemblement rue Rivoli ; il faut, pour le sauver, une charge à fond de dragons contre les hommes en blouse qui voulaient assassiner ce gardien, et qui prennent la fuite devant les soldats. Deux postes, au Gros-Caillou, occupés par la garde nationale, sont envahis et conservés par des émeutiers ; tous ceux de ces hommes qu'on arrête sont armés de pistolets et de poignards.

Ce sont toujours les ateliers nationaux qui inquiètent le gouvernement ; le 20 juin, la question est encore portée à la tribune par M. de Falloux qui s'élève avec une grande énergie contre les abus d'un système qui laisse l'industrie sans bras, qui favorise honteusement la paresse et qui laisse s'organiser un corps, menaçant sans cesse, et prêt à prendre parti pour les anarchistes qui veulent provoquer une guerre impie entre les citoyens. M. Trélat défend les ateliers nationaux.

M. Léon Faucher signala à son tour les malheurs dont menaçaient les ateliers nationaux ; dans un discours net et incisif, il montra Paris envahi par la partie la plus dépravée et la plus dangereuse de la population des provinces : cinquante mille de ces soi-disant travailleurs étaient venus encore grossir les ateliers nationaux !

Certes, la création des ateliers nationaux avait été une mesure mauvaise, ou tout au moins imprudente, mais il était facile de prévoir que leur suppression entraînerait des troubles; elle amena une insurrection terrible, avant même qu'elle fût officiellement décrétée.

La commission exécutive avait rendu une décision pour l'expulsion des ateliers nationaux ou l'enrôlement dans l'armée, des ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans. Le 21 juin, le *Moniteur* annonça que cet enrôlement forcé commencerait le lendemain.

Une explosion de colère répondit à toutes ces mesures.

Le 22, le mouvement révolutionnaire se dessina nettement. Dès le matin, des colonnes d'ouvriers se formèrent sur divers points de Paris et se mirent à défiler par les rues, drapeau déployé, se grossissant d'heure en heure. Une heure plus tard, l'une de ces colonnes s'arrêta devant le palais du Luxembourg, où étaient installés les membres de la commission exécutive, c'est-à-dire les anciens membres du gouvernement provisoire.

Disons en passant que le peuple des faubourgs murmurait très hautement contre cette installation princière, et que les journaux avancés se demandaient « pourquoi ces messieurs, qui avaient tant crié autrefois contre le luxe et le gaspillage des cours, témoignaient des goûts et des penchants exactement semblables à ceux des altesses et des excellences de la monarchie. »

Digitized by Google

Ce fut M. Marie, l'un des membres du pouvoir exécutif, qui reçut l'homme qui se trouvait à la tête de la bande et qu'on appelait Pujol ; il entra au Luxembourg, accompagné de quatre délégués, et reprocha à Marie de ne pas avoir voulu sérieusement l'organisation du travail; l'entretien fut menaçant; Pujol conduisit ses hommes sur la place Saint-Sulpice, monta sur la vasque de la fontaine et rendit compte de sa visite au Luxembourg, puis il convoqua tout son monde pour six heures du soir sur la place du Panthéon.

On se sépara aux cris de « A bas Marie, à bas Lamartine, à bas la Commission exécutive ! vive Pujol, vive Barbès !

A six heures, la place du Panthéon était pleine; Pujol exhorta à nouveau la foule, et se mit à la tête des insurgés, puis descendit la rue Saint-Jacques, traversa la Seine et après avoir parcouru le faubourg Saint-Antoine, où il recruta 3 à 4,000 hommes; il redescendit les quais, passa devant l'Hôtel de ville et revint à 8 heures sur la place du Panthéon, quartier général de l'insurrection.

Il y avait alors environ 10,000 hommes réunis sur la place.

Il leur donna rendez-vous pour le lendemain 23, à six heures du matin, au même endroit. Le lendemain, avant l'heure, la place était envahie; à sept heures, Pujol arriva en blouse.

En même temps, la commission exécutive, informée de ce qui se préparait, délibérait, et avait donné l'ordre au général Cavaignac, ministre de la guerre, de faire occuper militairement la place du Panthéon, afin d'arrêter la tentative insurrectionnelle, mais le général avait un plan différent; il avait compris qu'il ne s'agissait pas d'un coup de main facile à réprimer, mais d'une véritable révolution qu'il fallait vaincre, et il voulut que l'armée tout entière fût massée sous sa main.

Pujol se mit encore tranquillement et sans que personne l'en empêchât, à la tête de sa troupe guidée par une bannière et se rendit sur la place de la Bastille; arrivé là, il monta sur le piédestal de la colonne :

— Tête nue ! cria-t-il.

Puis, lorsque toutes les têtes furent découvertes :

— Citoyens ! s'écria-t-il vous êtes sur la tombe des premiers martyrs de la liberté. A genoux !

La foule obéit et s'agenouilla.

Et Pujol reprit :

— Héros de la Bastille, les héros des barricades viennent se prosterner au pied de la colonne de votre immortalité.

Et il termina son speech, destiné à enflammer les imaginations ardentes, par ces mots:

— Amis : Liberté ou la mort !

Toute la foule se leva alors et cria: Vive la République démocratique! Vive Pujol! Vive Barbès! A bas la commission exécutive! A bas l'Assemblée nationale !

Une jeune fille fendit la foule et offrit à Pujol un bouquet qui fut attaché à la bannière.

Alors, la colonne monta le faubourg Saint-Antoine où elle se recruta de 2 à 3,000 hommes; puis, elle redescendit sur le boulevard par le petit pont convexe du canal.

« L'attaque, dit un historien, avait été résolue la veille, les convocations faites à tous les mécontents et la nuit employée aux derniers préparatifs. On eut soin de dire publiquement qu'il s'agissait d'une grande manifestation, au sujet d'une pétition que l'on devait porter à l'Assemblée.

« Mais dès huit heures du matin, on vit des hommes du peuple en bandes nombreuses, occuper les issues des quartiers les plus populeux. Les rues se dépavent, les barricades s'élèvent de toutes parts sous leurs mains agiles. Pas un cri de ralliement : les préparatifs du combat s'opèrent dans un morne silence qui les rend plus lugubres. Tout annonce que ces hommes égarés agissent sous les ordres de chefs habiles dont le plan a été mûri d'avance, car jamais émeute ne parut conduite avec tant de science stratégique. »

Les barricades s'élevèrent sans opposition dans la matinée et même dans le courant de la journée, ainsi que le constatent les journaux d'alors. Voici ce que rapporte *la Liberté, journal des peuples :*

Événements de la journée :

« Porte Saint-Denis. — *Neuf heures et demie du matin.* — Tout est calme sur les boulevards. Aucun rassemblement, même partiel, ne fait présager les troubles qui se préparent; la circulation est complètement libre.

« *Dix heures.* — Une soixantaine d'individus arrivent de points différents à un signal donné par plusieurs coups de sifflet. Aussitôt ils se jettent à la tête des chevaux de l'omnibus n° 10, arrachent le cocher de son siège, font descendre les voyageurs et renversent la voiture en travers du boulevard, à quelques pas en avant de la rue de Saint-Denis, près de la fontaine des porteurs d'eau. Le cri : Aux barricades ! retentit dans l'air.

« Ceci était un nouveau signal. De toutes parts il fait surgir de plusieurs allées des environs et des boutiques des marchands de vins où ils se trouvaient, paraissant attablés fort inoffensivement, une foule d'individus qui viennent se joindre aux premiers travailleurs. Bientôt apparaissent des hommes armés de fusils, une foule d'enfants de quatorze à seize ans armés de sabres nus. Les hommes armés sont vêtus de blouses, retenues par un mouchoir en guise de ceinture et formant cartouchière. — Divisés par groupes de douze à quinze hommes, ils se précipitent sur les coucous de Saint-Denis, les voitures de porteurs d'eau et un cabriolet mylord; les chevaux sont dételés et les voitures renversées à côté de l'omnibus qui, déjà, barre la chaussée des boulevards. La pre-

Digitized by Google

mière barricade est élevée, cinquante à soixante femmes en prennent possession. L'une d'elles y plante une bannière tricolore sur laquelle on lit : ATELIERS NATIONAUX, IVe arrrondissement, 5e section.

En même temps on entoure une maison en construction vis-à-vis du passage du Bois-de-Boulogne, dans le faubourg Saint-Denis ; on en arrache les échafaudages, et joints à quelques charrettes qu'on renverse immédiatement et une quantité immense de grosses charpentes, on voit s'élever, comme par enchantement, une barricade dont le sommet dépasse la hauteur d'un premier étage.

A la rue Bourbon-Villeneuve à la rue Sainte-Appoline s'élève une barricade plus formidable encore, qui barre ces deux rues et la rue Saint-Denis.

« Une quatrième barricade se construit simultanément en avant de la porte Saint-Denis, à l'entrée du boulevard Bonne-Nouvelle.

« Les grilles de la rampe qui monte et à la rue de Cléry et à la rue de la Lune sont arrachées; les pierres du parapet sont bientôt renversées elles-mêmes. Avec les grilles on fait des leviers et le dépavage commence.

« *Onze heures.* — Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle, occupé par la garde mobile, replie vers la caserne, par suite d'un ordre venu, dit-on, de l'état-major.

« Quelques instants après, un détachement de garde nationale, commandé par le capitaine Véron, de la 5e légion, vient prendre possession de ce poste. Sur l'avis qui lui est donné que beaucoup d'étrangers se sont embusqués dans une maison, il envoie plusieurs hommes pour faire évacuer cette maison, ce qui s'exécute non sans quelque bruit et immédiatement. Ce n'étaient, assure-t-on, que des curieux.

« Un artilleur de la seconde légion est arrêté à la porte Saint-Denis; on veut le désarmer. Sa bonne contenance lui permet de traverser sain et sauf les barricades et d'emporter ses armes.

« Vers midi, un bataillon de la 2e légion, composé en partie des compagnies du faubourg Montmartre et de la rue Bergère, est arrivé à la porte Saint-Denis. Parvenu sur le front des barricades, le feu a été ouvert immédiatement. Il nous a été impossible de savoir de quel côté il avait commencé. A une heure et demie force reste à la loi. La garde nationale est maîtresse des barricades, mais à quel prix? Bon nombre de courageux citoyens sont tués ou blessés.

—

« PORTE SAINT-MARTIN. — A onze heures, une barricade gigantesque s'élevait à la hauteur de la porte Saint-Martin. Les hommes armés qui la défendaient arrêtaient tous les passants et les forçaient, bon gré mal gré, à dépaver la chaussée et à transporter des pierres. Cinq femmes, dont l'une était vêtue de deuil, étaient placées sur le haut de la barricade; toutes les cinq tenaient à la main des sabres ou des hallebardes prises au théâtre de la porte Saint-Martin ; l'une d'elles faisait flotter un drapeau aux trois couleurs. — Une trentaine d'individus, porteurs de bâtons et de haches, sont venus frapper aux portes de l'estaminet Belge, situé sur le boulevard, et sur le silence qui se faisait à l'intérieur, ont tenté d'enfoncer la devanture; aussitôt on a ouvert, et ces individus se sont précipités dans la salle du rez-de-chaussée, demandant des armes. — Plusieurs gardes nationaux marchant isolément ont été désarmés et même déshabillés; certains d'entre eux ayant voulu résister, ont été menacés et maltraités avec la dernière rigueur.

« A ce moment, sur toute la ligne des boulevards, depuis la Bastille jusqu'à la rue de la Chaussée d'Antin, dans toutes les rues adjacentes, tous les magasins sont fermés, toutes les portes d'allées et toutes les barrières sont closes. Une foule nombreuse, composée presque uniquement de gens en blouses et de femmes en bonnets ou coiffées en cheveux, stationnent sur tous ces lieux différents, aident ceux qui travaillent aux barricades ou les regardent sans faire paraître aucune émotion de peine ou de joie. Quelques cris de : Vive la République! se sont fait entendre. — Aucun enthousiasme de la part des émeutiers; de la fureur, de l'irritation seulement.

—

« A deux heures, une barricade a été commencée dans la rue du faubourg Poissonnière, aux coins des rues des Petites-Écuries et Richer, par une cinquantaine d'individus armés; déjà une centaine de pavés avaient été arrachés, lorsque du boulevard et de la rue des Petites-Écuries sont arrivés deux pelotons de garde nationale. Aussitôt, la charge a été battue et malgré une résistance acharnée de la part des insurgés, la barricade a été enlevée à la baïonnette. Là, trois insurgés ont été tués, et plusieurs gardes nationaux blessés.

« A deux heures et demie, une troupe considérable d'ouvriers, vêtus tous de blouses bleues ou blanches, marchant en bon ordre sur six rangs de profondeur, et pouvant être au nombre de trois ou quatre cents, descendaient du haut du faubourg Poissonnière, lorsqu'arrivée vers la rue Richer, tout près du poste des Menus-Plaisirs, elle s'est trouvée en face d'un demi-bataillon de garde nationale. Les deux troupes se sont arrêtées, laissant entre elles à peu près cinq cents pas, et des deux côtés se sont avancés en parlementaires, le shako au bout de l'épée, ou la casquette au bout du fusil, les chefs des deux troupes. Là on a parlementé pendant plus d'une demi-heure, et aucune démonstration hostile n'a eu lieu pendant ce temps.

« A la hauteur de la rue Lafayette, une nouvelle

Digitized by Google

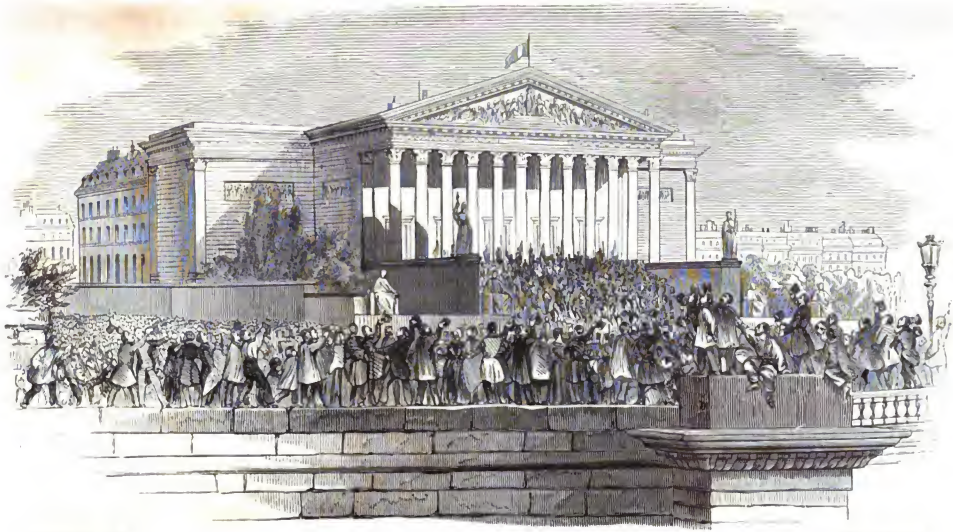

F. Roy, éditeur. — 256. Imp. Charaire et fils.

Vue extérieure de la Chambre des députés, proclamation de la République. (4 mai 1848.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Barricade de la place du Petit-Pont, juin 1848.

barricade s'établit ; cabriolets, charrettes, tombereaux, voitures sont renversés à mesure qu'ils se présentent ; les pavés sont arrachés ; les femmes, les enfants s'en mêlent.

« Le faubourg Saint-Denis et sa barrière sont occupés par une troupe de cinq cents insurgés environ. Les détachements de garde nationale qui voulaient leur barrer le passage et les empêcher de faire une barricade ont été désarmés ; la plupart des autres rentrent au logis, ne voulant ni tuer ni se faire tuer inutilement. Cette barricade est à la hauteur du clos Saint-Lazare.

« Les ouvriers du chemin de fer de Strasbourg ont quitté leur travail, emmenant trois tombereaux de matériaux pour commencer une barricade barrière des Vertus.

« A la Villette, beaucoup d'ouvriers armés descendent pour se joindre aux insurgés. La garde nationale est à son poste.

« Sur le boulevard extérieur, entre la Villette et la Chapelle, nous entendons le bruit de cinq ou six fusillades ; celles de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis sans doute. Quelques fils de fer des télégraphes électriques ont été rompus ; ni arbres ni réverbères n'ont encore souffert.

« On bat la générale à la Chapelle et à Montmartre. Une compagnie, en se rendant à son quartier-général, a crié : *Vive la République !* Ce cri, répété par le peuple, est le seul que nous ayons entendu dans notre tournée.

« Les Batignolles sont tranquilles. Des groupes nombreux s'entretiennent des événements de l'intérieur de Paris. Les avis sont divisés.

« — Nous n'avons pas d'armes, disent les ouvriers qu'on veut exciter à la révolte, et d'ailleurs dites-nous à quoi cela nous servira.

« L'atelier intérieur du parc de Monceaux n'a pas

Digitized by Google

quitté la besogne. Il y a cependant quelque fermentation.

« Les Thernes, Neuilly réunissent leurs bataillons. Il n'y a pas de troubles. Descendant par l'avenue des Champs-Elysées, nous trouvons la place de la Concorde gardée par une dizaine de mille hommes de cavalerie, ligne, garde mobile, garde nationale. Les curieux y sont en très petit nombre. La chambre assemblée discute, assure-t-on, son ordre du jour sans crainte et sans encombre.

« Enfin, nous avons rencontré, à la hauteur des boulevards des capucines, les états-majors de toute arme, allant au grand galop; ils se rendaient sans doute à l'Assemblée nationale pour rendre compte aux représentants des événements du jour.

« *Cinq heures trois quarts.* — Nous apprenons qu'à la barrière Rochechouart on vient de couper les fils du télégraphe électrique qui fait le service de l'octroi autour de Paris.

—

« *Huit heures.* — La lutte continue dans le quartier Saint-Jacques et le faubourg Saint-Antoine. Des troupes en masse se dirigent sur ces points. La consternation règne dans Paris qui, sur divers points, est le théâtre de rixes individuelles dont les événements sont la cause. L'irritation des ouvriers est extrême. On redoute de grands malheurs pour la nuit. La fusillade et la canonnade continuent. »

On le voit, ce ne fut que dans la soirée, que les troupes commencèrent à apparaître.

Libre de s'étendre pendant la journée, l'insurrection avait rapidement gagné une moitié de Paris et s'étendait en demi-cercle depuis le clos Saint-Lazarre, sur la rive droite, jusqu'au Panthéon, sur la rive gauche. Son centre paraissait être la place de la Bastille et son but de converger sur l'Hôtel de ville. La garde nationale et la garde mobile portèrent presque seules le poids de la lutte.

La chambre siégeait et M. de Falloux était monté à la tribune pour donner connaissance de son rapport sur les ateliers nationaux qui concluait à leur suppression immédiate.

Bientôt on afficha cette proclamation :

COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF

—

ORDRE DU JOUR

Par ordre du président de l'Assemblée nationale et de la Commission du pouvoir exécutif;

Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prendra le commandement de toutes les troupes, garde nationale, garde mobile, armée.

Unité de commandement.

Obéissance.

Là sera la force comme là est le droit.

Le président de l'Assemblée nationale,
SÉNARD.

Les membres du pouvoir exécutif,
ARAGO, LAMARTINE, MARIE, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS.

Le général Cavaignac confia alors au général Bedeau le commandement des troupes dirigées contre le faubourg Saint-Antoine, et au général Lamoricière l'attaque du faubourg du Temple; les forces du quartier Saint-Jacques agissaient sous les ordres du général Damesme. Le général Lebreton était au clos Saint-Lazare. Cavaignac s'empara de quelques barricades de la rue Saint-Antoine; mais où la lutte devenait sérieuse, c'était dans la cité et dans le quartier du Panthéon. Fusillade, canonnade, tout fut mis en œuvre contre une énorme barricade; elle fut prise et reprise plusieurs fois dans cette déplorable journée, où trois représentants du peuple furent blessés, MM. Bedeau, Dornès et Bixio; M. de Lamartine s'était rendu à la barricade du Temple en compagnie de MM. Duclerc, Trevenenc et Pierre Bonaparte, afin de parlementer, mais sa voix, moins puissante que celle du canon, n'eut aucun succès.

Le lendemain 24, le combat recommença partout avec une nouvelle furie et la jeune garde mobile montra une bravoure follement audacieuse et tous les jeunes gens qui la composaient, enfants du pavé de Paris, devinrent du jour au lendemain d'excellents soldats; aussi, après les journées de juin, étaient-ils vus d'un mauvais œil par ceux qui avaient fait le coup de fusil et qui les appelaient les « bouchers de Cavaignac. »

Les quelques journaux qui parurent le 25, donnent sur cette journée du samedi des détails lamentables :

« La fusillade et le canon n'ont pas cessé de se faire entendre toute la nuit dans diverses directions, et notamment du côté du faubourg Saint-Antoine. Ce matin, dès la pointe du jour, des coups de feu ont semblé éclater de toutes parts. La nuit a été mise à profit par les insurgés, et des barricades qui n'étaient hier que dessinées à peine, présentent ce matin un aspect formidable. C'est contre ces murailles de pavés que l'artillerie joue depuis minuit. Le plus grand nombre n'a pas longtemps résisté, mais il en est contre lesquelles ont échoué tous les efforts de la stratégie et qui sont encore debout. Dans ces divers assauts, des pertes considérables d'hommes ont eu lieu de part et d'autre. La garde mobile et la troupe de ligne ont le plus souffert.

« *Une heure du matin.* — Paris présente l'as-

Digitized by Google

pect d'un immense camp retranché. Les quartiers insurgés sont bloqués par des troupes nombreuses qui attendent le jour pour commencer l'attaque Les insurgés de leur côté augmentent leurs moyens de défense. On entend de temps en temps le tocsin et la fusillade.

« Les boulevards et les quais sont occupés par la cavalerie. Sur les boulevards, plusieurs régiments de cuirassiers sont échelonnés ; la moitié des cavaliers est en selle, l'autre moitié cherche quelques instants de repos sur l'asphalte des trottoirs. De fortes patrouilles sillonnent la chaussée. A l'entrée de chaque rue, un piquet est tout prêt à se porter sur l'endroit où il y aurait quelque tentative de barricade. Des sentinelles avancées sont postées à l'entrée de toutes les rues adjacentes. Dans l'intérieur de Paris, des détachements de troupes sont placés de distance en distance et sont reliés entr'eux par une ligne de sentinelles qui gardent l'entrée de toutes les petites rues. De temps en temps, on entend le cri : *Sentinelle, prenez garde à vous!* répété de poste en poste.

« *Trois heures.* — Le combat est engagé sur les quais. Le canon gronde. Les bords de la Seine sont couverts de soldats et d'insurgés.

« Deux heures plus tard, les barricades de la place du Châtelet sont abordées du côté du Pont-au-Change. La résistance est opiniâtre et sanglante. Une patrouille d'environ soixante gardes nationaux, partie de la rue des Bourdonnais, est attaquée rue Saint-Denis, non loin de la rue de la Haumerie, par un groupe d'insurgés envoyés au-devant d'eux par le chef qui commande dans la barricade du Châtelet. Après une résistance courte, mais honorable, la garde nationale cédant au nombre, est désarmée. Personne n'a été tué ni blessé.

« *Sept heures.* — Les insurgés se portent sur la place des Vosges (ci-devant place Royale) pour attaquer l'hôtel de la mairie du VIIIe arrondissement, qui y est situé. Un détachement de garde nationale et de troupe de ligne occupe l'hôtel et s'apprête à faire une résistance sérieuse. Mais les assaillants, pour en venir plus facilement à bout, mettent le feu à diverses parties du bâtiment. Bientôt l'incendie se propage avec une telle intensité, que gardes nationaux et soldats sont obligés d'abandonner leur poste. L'hôtel est envahi par la foule, qui s'empresse, avec la plus grande activité, à arrêter les ravages du feu.

« *Huit heures.* — On élève de nouvelles barricades à la Chapelle Saint-Denis. Il y en a de formidables et qui ne pourront être enlevées qu'à l'aide de l'artillerie. Les troupes occupent seules les barrières environnantes, et vont probablement se diriger sur la Chapelle après avoir emporté les autres barrières.

Des hauteurs de Montmartre, on voit des feux du côté du faubourg Saint-Jacques, de la place de la Bastille, du faubourg Saint-Martin et de la Chapelle.

Neuf heures. — Le haut des faubourgs Poissonnière et Saint Denis est le théâtre d'une lutte longue et désespérée. Entre les deux faubourgs, dans l'enclos dit *clos Saint-Lazare*, où se trouve un vaste hôpital en construction, se tiennent, en petit nombre, dit-on, des insurgés qui font la plus vigoureuse résistance. Vainement le canon a été tiré à plusieurs reprises contre la barricade qu'ils défendent dans le haut du faubourg Poissonnière : à l'heure où nous écrivons elle est toujours à leur pouvoir, bien que battue en brèche dès le matin. Embusqués derrière les pierres de taille du clos et dans les divers terrains qui avoisinent, ces soldats du désespoir font le plus grand ravage dans les rangs de la troupe.

Dix heures. — La fusillade retentit à la Pointe-Saint-Eustache. Les insurgés gagnent, dit-on, du terrain du côté des quais et de la Cité. La garde nationale reste aujourd'hui dans ses quartiers respectifs et disperse tous les rassemblements. Toutes les rues qui avoisinent la halle sont interceptées.

Midi. — Plusieurs représentants du peuple parcourent les rues, soit ensemble, soit isolément, pour donner à la garde nationale des ordres concertés, afin d'isoler les ouvriers qui combattent. Un de ces représentants se fait remarquer à l'entrée du faubourg Montmartre par sa haute stature et le laisser-aller de sa toilette. Il insiste particulièrement pour qu'on arrête tous les passants, ou du moins pour qu'on les oblige à ne descendre dans la rue qu'un fusil à la main.

La Commission exécutive donna sa démission et bientôt on afficha dans tout Paris les proclamations suivantes :

L'Assemblée nationale a adopté le décret dont la teneur suit :

ART. 1er. — L'Assemblée nationale se maintient en permanence.

ART. 2. — Paris est mis en état de siège.

ART. 3. — Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 1848.

Les présidents et secrétaires,

SÉNARD, PEUPIN, ROBERT (des Ardennes), EM. PÉAN, ED. LAFAYETTE, LANDRIN, BÉRARD.

Pour expédition :

Le Président de l'Assemblée nationale,

SÉNARD.

Digitized by Google

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF A SES CONCITOYENS

Tout citoyen actif appartient à la garde nationale.

Celui qui séjourne sur la voie publique, hors de ses rangs, manque à son devoir, en présence des dangers de la patrie.

J'adjure tout garde national de se réunir aux hommes dévoués qui donnent un si noble exemple.

Général E. Cavaignac.

Paris, le 24 juin 1848.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF AUX CITOYENS DE LA GARDE MOBILE

Vous êtes de dignes et braves enfants de la République; nous ne vous connaissions pas comme soldats; aujourd'hui nous vous connaissons.

Courage! vous venez de conquérir par votre valeur et votre dévoûment votre place à côté de cette glorieuse armée de la patrie.

Général E. Cavaignac.

Paris, le 24 juin 1848.

« *Une heure et demie.* — Un représentant annonce que les insurgés se concentrent sous le poids de la force armée; qu'ils ne peuvent tenir au delà de douze heures, et que pour demain Paris sera libre.

« *Une heure trois quarts.* — Il arrive à la chambre un exprès du général Lebreton demander de la troupe et surtout de l'artillerie pour attaquer les rues de Rambuteau et Bauboürg, qui sont imprenables sans du canon.

« *Deux heures.* — La fusillade et la canonnade, qui paraissaient s'être ralenties, recommencent avec un nouvel acharnement. On dit que les insurgés gagnent du terrain : ce qui est certain, c'est que le bruit d'un engagement sérieux se rapproche du centre des boulevards.

« *Deux heures et demie.* — De nouvelles barricades s'élevaient dans les quartiers avoisinant la halle. Des mesures sont prises pour cerner les insurgés du clos Saint-Lazare. Les gardes mobiles, appuyés par la ligne, s'avancent en tirailleurs contre leurs adversaires, qui s'abritent derrière les matériaux de construction du nouvel hôpital, et un nombre considérable d'entre eux, blessés ou morts, sont transportés à l'ambulance établie à la caserne Poissonnière.

« La fusillade se fait toujours entendre sur plusieurs autres points.

« *Quatre heures.* — Des cris nombreux de : Vive la garde nationale! se font entendre sur les boulevards : ce sont les gardes nationaux de la banlieue et d'un département voisin qui viennent d'entrer dans Paris.

« Le canon ne se fait plus entendre qu'à de longs intervalles mais la fusillade dure toujours.

« Dans la soirée, le combat paraît redoubler sur plusieurs points. Le clos Saint-Lazare est attaqué par l'artillerie. A l'autre extrémité de la ville, dans les quartiers Saint-Jacques et Saint-Marceau, l'on reconstruit les barricades. Les arbres des boulevards extérieurs, près la barrière de Fontainebleau, sont coupés et jetés en travers de la route. Des prisonniers sont, dit-on, fusillés. La garde nationale de la banlieue arrive.

La nuit du 24, fut relativement calme; la garde nationale occupait les coins de chaque rue et pour éviter toute surprise, ordonnait d'illuminer les maisons et de fermer les croisées, en laissant les persiennes ouvertes.

Jamais Paris n'avait offert un aspect plus triste. La circulation était complètement interdite et l'on n'entendait que le piétinement des patrouilles ou la voix des sentinelles se renvoyant de minute en minute ce cri lugubre : Sentinelle, prenez garde à vous!

Dans la matinée du 25, le combat se continua de part et d'autre avec une rare énergie.

La barrière Fontainebleau était un des quartiers généraux de l'insurrection, il était devenu indispensable de se rendre maître de cette position; cette difficile entreprise fut confiée au général de Bréa, qui avait déjà rejeté les insurgés au delà du mur d'enceinte; partout sur son passage, il avait employé les moyens pacifiques, il avait annoncé un décret de l'Assemblée qui avait voté un crédit de 3 millions pour les ouvriers sans travail.

La mission du général s'annonçait donc bien : Il arriva à la barrière Fontainebleau, fortifiée d'une façon formidable et défendue par 300 insurgés.

Le général, après avoir dit là aussi qu'on venait d'accorder 3 millions aux ouvriers, fut invité à franchir la barrière pour parlementer avec les chefs. Confiant, le général s'avança accompagné de M. Mangin, capitaine d'état-major, et des chefs de bataillon Desmarets et Gobert, et pénétra au delà de la barrière par un étroit passage ménagé sur la droite; mais soudain il se sentit brutalement saisi et des clameurs sinistres grondèrent autour de lui « A mort Cavaignac! A mort l'assassin de nos frères! A mort l'exécuteur du Panthéon! »

« — Ce n'est pas Cavaignac, c'est un vieux brave! » crièrent quelques voix.

Et on plaça le général et ses compagnons au

Digitized by Google

milieu d'une escorte tumultueuse qui les conduisit au *Grand Salon*, restaurant tenu par M. Dodelin, maire de la commune.

Quelques personnes qui voulaient sauver le général l'entraînèrent dans le jardin, mais il y fut pris et ramené au second étage ; là encore, on lui conseilla, pour gagner du temps, d'écrire un rapport qu'on allait lire aux insurgés, mais ceux-ci criaient toujours : à mort!

Sur ces entrefaites, le commandant Gobert entre dans la cour. Aussitôt, la fureur des bandits se tourne contre lui : Il échappe miraculeusement à un pavé lancé sur sa tête ; une main de fer le saisit à la gorge ; on lui arrache ses épaulettes, son épée, sa croix, sa barbe et ses cheveux. Mais, vigoureux et énergique, il parvient à sortir du groupe qui l'enferme et à se faire conduire auprès du général. Celui-ci, pour calmer la tempête, écrivait en ce moment ce qui suit à l'adresse de ses officiers :

« Je suis entouré, à la barrière Fontainebleau, de braves gens, républicains socialistes et démocrates... »

L'orage, loin de se calmer, augmente. L'escalier est envahi, puis, la pièce où sont les prisonniers. Une douzaine de furieux entourent le général et exigent de lui un ordre écrit aux troupes d'avoir à se retirer.

Succombant à la violence morale et physique, le vieux soldat écrit l'ordre suivant :

« J'ordonne à la troupe de se *retir* (*sic*) par le même chemin qu'elle a suivi pour venir. »

Pendant ce temps, le commandant Desmarets subissait, de son côté, tous les outrages. On lui avait arraché son épée, ses épaulettes, et un voyou de dix ans portait sa tunique au bout d'un bâton en guise d'étendard. Insulté, bousculé, frappé, il était traîné au grand poste de l'octroi où, bientôt, le général et MM. Gobert et Mangin étaient ramenés à leur tour.

Les injures, les coups leur furent prodigués, ce n'étaient plus des insurgés qui se battaient, c'étaient des assassins préludant à des meurtres.

Les cris : « A mort ! A mort ! » éclatent de nouveau ; l'exaspération est à son paroxysme On entend du dehors les mots : Feu! voilà la mobile!... » Plusieurs fois les fusils se sont abaissés vers les prisonniers ; cette fois, ils ne se relèvent que fumants...

Six coups de feu ont retenti...

Le général et le capitaine Mangin tombent mortellement frappés...

Il était alors quatre heures et demie. Mais ce n'est pas assez pour les assassins.

— Il gigotte encore, dit un des misérables.

Et, arrachant au général étendu par terre son épée, une épée d'honneur, il la lui passe au travers du corps et la relève sanglante en s'écriant :

— Voilà son épée! Celui qui voudra l'avoir la gagnera.

Deux autres viennent successivement lui donner des coups de baïonnette dans les reins.

Celui-ci lui donne un coup de crosse, cet autre un coup de pied.

Quant au capitaine Mangin, on lui fracasse la tête à coups de crosse de fusil, pendant qu'un des misérables, croyant que c'est le général Cavaignac qui a été tué, palpe la poitrine du général Bréa pour s'assurer s'il porte une cuirasse sous ses vêtements.

Ruines d'une maison, place de la Bastille.

Puis épouvantés de leur double forfait, les assassins prennent la fuite.

Quant aux commandants Gobert et Desmarest, ils avaient échappé à la mort, le premier, en se glissant sous le lit de camp ; le second, en se blottissant dans l'angle d'une croisée.

Ce furent eux qui donnèrent tous les détails de cette horrible scène.

Le martyre avait duré plus de trois heures.

Pendant que mouraient assassinés MM. de Bréa et Mangin, le général Duvivier atteint d'une blessure au pied, s'était fait remplacer par le général Perrot qui fut chargé d'opérer entre les quartiers Saint-Jacques et Saint-Antoine.

Le général Négrier se dirigea vers la caserne des Célestins, encore au pouvoir des insurgés, avec le 24e de ligne et l'artillerie de la garde nationale. La caserne fut prise, le général Né-

Digitized by Google

grier ordonna de faire un dernier effort pour dégager le haut de la rue Saint-Antoine et la place des Vosges. Puis, il s'avança vers la barricade du faubourg Saint-Antoine que l'artillerie battait inutilement en brèche depuis le matin et voulut parlementer.

Une fusillade partit et le général tomba mort.

Cette mort redoubla l'ardeur des assaillants, la maison du *Bélier Mérinos* et celle qui faisait le coin de la rue de Charonne furent canonnées et la dernière fut démolie de fond en comble.

Après le général Négrier, l'archevêque.

L'archevêque de Paris, Denis Affre, accompagné de ses quatre vicaires, s'était rendu à l'Hôtel de la présidence et avait offert au général Cavaignac de mettre au service de la République son dévouement et celui du clergé. Le général accepta et rédigea une proclamation que l'archevêque emporta pour la lire aux insurgés. Il se dirigea de suite vers le faubourg Saint-Antoine et arriva sur la place de la Bastille avec ses deux vicaires généraux, MM. Jacquemont et Ravinet, et précédé par un homme en blouse, portant une branche verte à la main.

L'archevêque, lui, était revêtu de l'étole et la croix brillait sur sa poitrine.

Le général Négrier venait d'être tué.

L'archevêque demanda au colonel qui remplaçait celui-ci de faire cesser le feu.

Le colonel s'empressa d'obéir et presque simultanément le feu cessa aussi de l'autre côté de la barricade; quelques insurgés se montrèrent pour voir ce qui allait se passer.

L'archevêque passa par la boutique d'un liquoriste qui avait deux issues et s'avança vers les insurgés pour leur parler, mais alors des coups de feu se firent de nouveau entendre et ce fut à ce moment qu'il tomba frappé d'une balle qui lui brisa les reins, dans les bras de son domestique, blessé lui-même.

Le coup de feu dut être tiré d'une fenêtre; par qui? on l'ignora, cependant on pensa généralement qu'il avait été le résultat d'un accident, non d'un crime.

Quoi qu'il en soit, le malheureux prélat fut transporté d'abord à la cure Sainte-Marguerite, après avoir été administré, puis de là à l'archevêché, et pendant le trajet il fut escorté par des gardes mobiles; l'un d'eux François Delavrignière attira son attention; il le fit approcher de lui et lui donna une petite croix de bois suspendue à un collier noir.

Peu de temps après son arrivée à l'archevêché, il expira.

Trois représentants du peuple avaient accompagné l'archevêque; ils furent gardés comme otages par les insurgés.

La nuit se passa en négociations; les insurgés avaient demandé un armistice, se faisant fort d'amener le faubourg Saint-Antoine à renoncer à continuer la lutte.

Ce fut M. Senard qui répondit aux délégués qu'avant tout, ils eussent à démolir toutes les barricades.

Le 26 à six heures du matin, le combat reprenait, furieux, désespéré.

A dix heures, le général Perrot et le général Lamoricière attaquaient si vivement le faubourg, que toute résistance devenait impossible. Dans ce dernier choc la lutte ne fut pas longue, mais elle fut terrible.

A dix heures et demie, un parlementaire se présenta, déclarant que les insurgés se rendaient sans condition.

Trois bataillons entrèrent dans le faubourg sans résistance.

La lutte était terminée.

A une heure et demie, le vice-président de l'Assemblée monta à la tribune et prononça la parole attendue depuis quatre jours avec tant d'angoisse : Tout est fini!

Cependant, dans la nuit du 27, il y eut encore une alerte. Vers minuit, une centaine d'insurgés pris les armes à la main, étaient conduits au Luxembourg par les gardes nationales du Loiret. Car, il faut dire qu'après la journée du 24, des gardes nationales étaient venues de nombre de départements au secours de l'Assemblée menacée. Or, en passant sur la place du Carrousel, les prisonniers avaient tout à coup dispersé l'escorte qui les conduisait et une certaine partie s'enfuit; les gardes nationaux tirèrent dessus, mais au bruit de cette fusillade, les postes des Tuileries se croyant attaqués répondirent par un feu de file et des gardes nationaux furent tués et blessés des deux côtés.

Cependant, les prisonniers couraient vers la place du palais national (Royal) mais d'autres gardes nationaux s'étaient mis à leur poursuite, dix-huit furent fusillés sur la place par la garde marine qui occupait le palais national; trois autres, pris rue de Valois, furent aussi fusillés; enfin soixante dix-neuf furent repris et enfermés dans les caves du palais national. Le lendemain, on les envoya à l'École militaire.

Le 28 juin, à sept heures du matin, les gardes nationales départementales réunies pour défendre l'ordre, furent passées en revue dans la cour des Tuileries par le général Cavaignac; les 50,000 hommes qui les composaient défilèrent ensuite devant l'Assemblée nationale massée sur le perron du corps législatif, en faisant retentir l'air des cris de : « Vive l'Assemblée nationale! Vive la République des honnêtes gens! » Les représentants, chapeau à la main, répondaient à ces vivats par des cris non moins enthousiastes. Le défilé dura trois heures.

Par un décret du même jour l'Assemblée nationale confera le pouvoir exécutif au général

Digitized by Google

Cavaignac et lui donna le titre de Président du Conseil des Ministres.

Le 29, la circulation était rétablie et c'était à qui irait contempler les traces laissées par l'insurrection, traces sanglantes et qui présentaient l'aspect d'une ville qui aurait essuyé les horreurs d'un long bombardement.

« Des façades entières avaient disparu sous l'effet de la canonnade, dit l'historien des *républiques françaises;* des boutiques, des appartements, étaient complètement dévastés; il ne restait plus de carreaux aux croisées; de tous côtés, c'étaient des traces sanglantes. En remontant la rue Saint-Antoine, de la place Baudoyer à la place de la Bastille, on ne voyait que des maisons presque démolies par les boulets ou sillonnées par les balles et les biscaïens. A l'entrée du faubourg Saint-Antoine, la maison de nouveautés de la *Belle Fermière* avait été incendiée par les obus et sur un espace de plus de 300 mètres carrés, toutes les maisons voisines étaient criblées de boulets; Saint-Merry, Saint-Séverin, l'Hôtel-de-Ville, le Panthéon, le Val-de-Grâce, Saint-Gervais et Saint-Paul, avaient été convertis en ambulances et en dépôts de cadavres.

« La curiosité amenait chaque jour, au faubourg Saint-Antoine une foule avide de voir ces murailles déchirées par les balles, trouées par les boulets, ces fenêtres sans vitres; on était désireux de lire sur les figures des habitants, la trace des émotions de ce long combat; on voulait entendre d'eux-mêmes le récit de cette douloureuse commotion. Toutefois, il faut bien le dire, la curiosité des premiers jours avait un caractère de gravité et de tristesse sérieuse, mais cette marque de respect disparut promptement, bientôt on profita pour diriger de ce côté ses promenades en voiture, du replacement des pavés; de longues files d'équipages, chargés d'hommes et de femmes brillamment parées, suivaient la ligne des boulevards dévastés par l'insurrection, et formaient une sorte de Longchamps profane de ce chemin de la croix qui va de Saint-Gervais à la barrière du Trône. »

Le 6 juillet, eut lieu le service des victimes de Juin. Un autel avait été dressé dans ce but à l'entrée de la grande avenue des Champs-Élysées. L'assemblée nationale, l'armée, la garde nationale, la garde mobile, la garde républicaine, tous les corps constitués assistèrent à ce service, célébré par des membres du clergé appartenant à l'assemblée.

Le lendemain, tout Paris assista à une autre cérémonie funèbre : Les obsèques de l'archevêque de Paris se firent à la cathédrale, au milieu d'un concours immense de population. Notre-Dame était entièrement tendue de noir à l'extérieur. Sur cette tenture on lisait en lettres d'argent : « Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau.» Cette même parole de l'Évangile était reproduite dans la nef, en français et en latin, sur des médaillons attachés aux tentures.

Devant le chœur s'élevait une estrade entourée de cierges allumés et surmontée d'un vaste baldaquin. C'était là qu'était déposé le corps du digne prélat, revêtu de ses habits pontificaux et le visage découvert.

Après les derniers devoirs rendus aux morts, on s'occupa de juger les coupables et une enquête fut longuement élaborée sur les événements de Juin.

Puis on songea un peu au plaisir.

Le 4 août, eut lieu l'inauguration de l'Hôtel de la présidence. « Dès neuf heures, les salons étaient encombrés. Tous les rangs y étaient représentés : magistrats, littérateurs, artistes, journalistes, y coudoyaient les plus jolies femmes de Paris.

« Malgré la gravité de la séance et l'émotion qu'elle avait répandue parmi les représentants, la fête a été animée.

« Cinquante invités étaient réunis autour de la table du président de l'Assemblée. M. Marrast en occupait le centre, ayant en face de lui le général Cavaignac. Voici les noms de quelques-uns des convives : MM. d'Argout, Dolfus, Thierry, Dupin aîné, Debelleyme, Berryer, Perrée, Recurt, Trélat, Sénard, Duvergier, Hingray et Quinet.

« Le repas s'est prolongé jusqu'à neuf heures et demie. M. A. Marrast a quitté la salle du festin pour procéder aux réceptions. »

Puis il y eut concert.

« Quatre mille invités ont essayé de circuler jusqu'à minuit dans les salons magnifiques, derniers rayons du siècle de Louis XV, mais ils n'y sont parvenus que lorsque la chaleur y avait fait une large trouée.

« Mme la présidente s'est retirée après avoir fait d'une manière charmante les honneurs de ses nouveaux appartements.

« Les nouveaux décorés de l'armée et de la garde mobile assistaient également à cette fête. »

On le voit, la République n'avait pas tardé à reprendre les traditions que lui reprochaient si fort ceux qui s'étaient jetés dans l'insurrection de Juin.

Toutefois, on désarmait lentement et on continuait de se tenir sur la défensive, car à la date du 14 août, il restait encore sept tentes occupées par la garde mobile sur la place de Grève; les cours, corridors, salles, galeries, bureaux etc., de l'Hôtel de ville étaient encore remplis de troupes de toutes armes depuis les caves jusqu'aux greniers, enfin quatre pièces de canon et leurs caissons étaient toujours braqués dans la cour du Nord.

Cependant, les travaux avaient repris et le grand hôtel du Timbre, rue de la Banque, commencé depuis peu sur les dessins de M. Baltard, s'élevait rapidement. Cet hôtel, construit dans le

Digitized by Google

style néo-classique, est un des beaux monuments administratifs de Paris. Il se compose d'un pavillon central formant portail, de deux corps de bâtiment principaux et de deux ailes se développant à droite et à gauche. Dans le tympan de la porte d'entrée, M. Jacquemard a sculpté un écusson surmonté d'un coq gaulois et entouré des faisceaux de la République et de deux lions couchés. Au-dessous, deux médaillons dus à M. Oudiné, représentent la Loi et la Sécurité.

La construction de l'hôtel du Timbre qui fut terminé en 1849, coûta 1 million 298,000 francs; la direction du timbre et de l'enregistrement et les ateliers du timbre occupent les bâtiments du nord; la direction des domaines est établie dans ceux du sud.

A quelques pas de là, rue Notre-Dame-des-Victoires et en retour rue Saint-Pierre-Montmartre, les propriétaires des grandes messageries faisaient terminer une grande maison à quatre étages, toute en pierre et fer, avec 24 croisées de face à chaque étage sur les deux rues. C'était une des plus belles constructions particulières de l'époque.

Sur tous les points de Paris on s'occupait de faire disparaître les traces des fatales journées de Juin : « Au faubourg du Temple, dit le journal l'*Événement*, on rebâtit le n° 32 et le n° 40 si endommagés par la canonnade. La grille de la barrière se pose avec activité ; les maisons de la rue Saint-Maur sont en voie de réparation, et la rue d'Angoulême, jusqu'au canal, sera d'ici à peu de jours ce qu'elle était avant les déplorables luttes qui l'ont ensanglantée.

« Les travaux qu'on exécute sur les deux rives de la Seine, depuis Bercy jusqu'à Passy, dans la traversée de Paris, pour la construction ou la restauration des quais, des ports, des ponts et des chemins de halage, occupent en ce moment environ 4,000 ouvriers, indépendamment de huit ou dix bateaux drageurs que la vapeur met en mouvement pour donner de la profondeur au chenal, et en démolissant, entre la rue Neuve-Soufflot et l'ancienne église Saint-Étienne-des-Grès, une vieille tour en maçonnerie, d'origine romaine, on découvrit une vaste et belle citerne. Les archéologues croient qu'elle servait à alimenter les troupes d'un camp romain qui exista sur la montagne Sainte-Geneviève. »

Depuis février 1848, des journaux de toutes nuances politiques s'était fondés à Paris et quelques-uns s'étaient fait remarquer par une indépendance de style à laquelle on n'était pas alors habitué. Le 21 août, cet arrêté signé Cavaignac fut rendu :

« Considérant que ces journaux, par les doctrines qu'ils professent contre l'État, la famille ou la propriété, par les excitations violentes qu'ils fomentent contre la société, les pouvoirs publics émanés de la souveraineté du peuple, contre l'armée, la garde nationale, et même contre les personnes privées, sont de nature, s'ils étaient tolérés davantage, à faire renaître au sein de la cité l'agitation, le désordre et la guerre;

« Considérant que ces publications, répandues à profusion et souvent gratuitement dans les rues, sur les places, dans les ateliers et dans l'armée, sont des instruments de guerre civile et non des instruments de liberté.

« Arrête :

« Art. 1er. A dater de ce jour, les journaux *le Représentant du Peuple, le Père Duchêne, le Lampion, la Vraie République*, sont et demeurent suspendus.

« Art. 2. Défense est faite à tous gérants, imprimeurs ou éditeurs de ces journaux, de les imprimer, éditer ou publier jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. »

Une assemblée générale, ou synode national des églises réformées de France, eut lieu à Paris, le 9 septembre. On s'y occupa d'une organisation nouvelle de ces églises.

Sur ces entrefaites, le département de la Seine eut à élire trois représentants : l'un des élus fut le prince Louis Napoléon; bientôt élu dans cinq départements, il opta pour la Seine et le 27 septembre, il fut admis en qualité de représentant du peuple.

Au mois d'octobre, l'état de siège qui pesait sur Paris depuis les journées de juin fut levé et les représentants terminèrent la Constitution ; sa promulgation officielle donna lieu à une fête qui fut célébrée le 12 novembre et dont voici le compte rendu, tiré des journaux du temps :

Le rappel, battu au petit jour, a mis sur pied les légions de Paris et de la banlieue; mais à leur grand étonnement, la neige couvrait Paris comme d'un manteau blanc, et tout annonçait dans l'atmosphère une journée froide et rigoureuse; cependant, malgré la pluie qui se mêlait à la neige, la garde nationale a répondu à l'appel de la solennité, et, dès sept heures, des flots de gardes nationaux inondaient les rues, les places, les quais, les boulevards, et se disposaient à se rendre à cette imposante cérémonie.

A huit heures, les abords de la place de la Concorde ont été entourés d'une ceinture de troupes.

L'aspect de la place de la Concorde avait quelque chose de fantastique. Cent deux mâts, ornés d'écussons, de trophées et de flammes tricolores, la faisaient ressembler à un port de mer pavoisé. Sur l'écusson des trophées, on lisait les noms des quatre-vingt-six départements, de l'Algérie et des colonies. Cette galanterie était faite aux délégués arrivés la veille à Paris. Cette pépinière de mâts, reliés entre eux par des guirlandes de feuilles de chêne était d'un merveilleux effet.

Aux quatre coins de la place, des mâts hauts comme la colonne, déployaient également leurs flammes tricolores sur lesquelles était inscrit le souvenir de février. L'obélisque, curieux fût de

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 257.

Imp. Chevrier et Cie.

Illuminations à l'Hôtel de ville à propos de la proclamation de la République. (1848.)

Digitized by Google

Digitized by Google

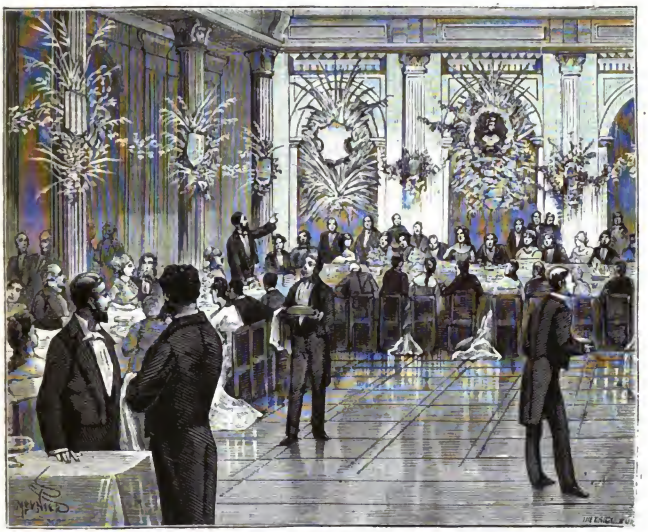

Cinquante invités étaient réunis autour de la table du président. (Page 135, col. 2.)

pierre qui rappelle les règnes fabuleux des Pharaons et des Sésostris, avait aussi des ornements patriotiques : à ses quatre coins, des trépieds antiques exhalaient plus de fumée que de flammes.

Au pied de l'obélisque, la statue de la *Constitution* s'élevait fière et sévère, le sein gauche découvert, la tête couronnée d'un laurier, tenant une lance à sa main droite, à la gauche la Constitution de 1848. Si la statue n'avait pas grand mérite de statuaire, cela tenait sans doute au peu de temps donné à l'artiste pour son exécution.

Le pont de la Concorde avait aussi des ornements; des trépieds d'une proportion démesurée étaient à la place qu'occupaient jadis les statues des grands hommes : quatre grandes colonnes de granit égyptien soutenaient les devises flottantes de *liberté, égalité, fraternité*, symbole de la République modérée.

En face l'obélisque, masquant la grande grille des Tuileries, s'élevait à 90 pieds un immense dôme de pourpre et d'or; c'était l'autel auquel on arrivait par un escalier de 24 marches. Le dôme, lamé d'or à l'extérieur, avait pour ornement cinq croix latines s'élevant majestueusement au sommet et aux angles.

Une immense croix d'or brillait dans l'intérieur sur un fond de pourpre tigré de bulles d'or. Tout cet échafaudage d'or et de velours reposait sur une base peinte en marbre granit.

Au milieu des lambrequins du dôme, on lisait, en grosses lettres d'or, ces mots saintement évangéliques : *Aimez-vous les uns les autres*, paroles qu'on devrait plutôt inoculer aux ouvriers, que les théories subversives du socialisme. Sur les deux extrémités de l'escalier de cette improvisation de velours se dressaient deux trophées greffés à deux écussons d'or, où étaient tracés les mots : *Constitution et Concorde*.

Deux immenses estrades ou pavillons se reliaient par de riches lambrequins au grand autel de la Constitution; des trépieds, des faisceaux d'armes en formaient l'ornement.

Le canon des Invalides annonça l'heure de la cérémonie par une salve de cent un coups.

A neuf heures, les membres de l'Assemblée nationale, qui s'étaient réunis à l'Hôtel de la pré-

Digitized by Google

sidence, à huit heures, se mirent en marche pour la place de la Concorde, dans l'ordre suivant :

Les huissiers, précédés de M. Duponceau, le premier huissier de l'Assemblée;

« M. Armand Marrast et M. le général Cavaignac, président du conseil, chef du pouvoir exécutif, marchent de front. M. Marrast est en habit noir, ceint de l'écharpe et du ruban distinctif de la représentation nationale. M. le général Cavaignac est en uniforme de général, couvert d'un caban africain

« MM. Bastide, Marie, Dufaure, Lamoricière, Freslon, Vivien. Trouvé-Chauvel, Verninac et Tourret, ministres, en habit noir; M. Lamoricière est en uniforme de général.

« MM. Bixio, Lacrosse, Bedeau, Havin et Corbon, vice-présidents de l'Assemblée; M. Léon de Malleville, l'un des vice-présidents, est absent.

« MM. Heckeren, Degeorges, Peupin et Péan, secrétaires.

« MM. le général Lebreton, Bureau de Puzy et Degoussée, questeurs.

« M. Valette, secrétaire de la présidence, porte en manuscrit la Constitution qui doit être lue.

« Les représentants viennent ensuite au nombre d'environ quatre cents. Nous remarquons parmi eux M. Proudhon. La plupart des membres de la Montagne ne sont pas dans le cortège.

« Les troupes, qui font la haie du palais législatif à la place, portent les armes, et le tambour bat aux champs au passage.

Le cortège va se placer dans le pavillon de droite, du côté du ministère de la marine. MM. Cavaignac et Marrast occupent le premier banc au centre.

« L'entrée de l'Assemblée sous ce pavillon est signalée par quelques cris de: Vive la République! vive l'Assemblée nationale!

« Le corps diplomatique, composé de lord Normanby ambassadeur d'Angleterre, du nonce apostolique, des chargés d'affaires de Sardaigne, de Prusse et de Belgique, vient prendre place dans le pavillon de gauche, occupant la terrasse du bord de l'eau. La cour de cassation, le conseil d'État, la cour d'appel, les tribunaux civils et de commerce, et les autres corps constitués, sont placés dans le même pavillon. »

Les autorités et les députations de quelques départements voisins de la capitale avaient des places réservées dans deux pavillons élevés sur les deux terrasses des Tuileries. Les élus, munis de billets de la direction des beaux-arts, étaient également dans ces pavillons.

« Vers dix heures, le bourdon de Notre-Dame et toutes les cloches des paroisses annoncent le départ du clergé de l'église de la Madeleine. La procession s'avance sur deux rangs, précédée de la croix du chapitre de l'église métropolitaine, en chantant le *Veni Creator*.

« Les séminaires de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, des Missions étrangères, de Picpus, du Saint-Esprit, les trente-huit paroisses de Paris, le chapitre de Notre-Dame, le chapitre de Saint-Denis, huit cents chanoines, prêtres, lévites, en habits de chœur, sont placés de distance en distance dans les rangs de cette procession; MM. les évêques d'Orléans, de Quimper, de Langres et de Madagascar, couverts de la chappe et de la mitre, précèdent Mgr l'archevêque de Paris. Le prélat tient la crosse et bénit sur son passage.

« Les sapeurs de la garde nationale et de la ligne forment la haie au pied de l'autel. Le clergé se développe sur deux ailes. Les membres du chapitre de Saint-Denis, de Notre-Dame, et les curés des paroisses ont seuls place sous le dôme. A peine les prélats sont-ils arrivés devant l'autel, que M. Armand Marrast, le général Cavaignac, les ministres et le bureau de l'Assemblée quittent leurs places et se dirigent vers la plate-forme qui se trouvait ménagée à mi-partie de l'escalier. Là était une table couverte de riches draperies rouges, et des fauteuils pour la lecture de la Constitution.

« Les évêques sont au-dessus, assis sur des fauteuils. Les membres du haut clergé sont debout, M. Marrast, entouré des membres du gouvernement, se place en avant; et tourné vers le peuple, il donne lecture de la Constitution, votée par l'Assemblée nationale.

« Pendant cette lecture, la neige tombe à flots; tous les assistants grelottent. Aussi, le général Cavaignac, qui est resté nu-tête dans les premiers moments se couvre et prend son riche caban.

« L'huissier couvre d'un manteau M. le président de l'Assemblée qui a continué sa lecture la tête découverte.

« Le silence le plus profond règne dans cette armée qui remplit la place et les abords. La fin de cette lecture est suivie des cris de : Vive la République! Vive la Constitution! et quelques cris isolés de Vive Cavaignac!

« Le président de l'Assemblée, le général Cavaignac, les ministres et le bureau vont se placer sous le dôme, à droite de l'autel, et M. l'archevêque de Paris entonne le *Te Deum* que continuent la musique et des chœurs d'orphéonistes. Le prélat dit une messe basse qui est suivie de la bénédiction pontificale. Pendant la messe, les quatre évêques assistants sont placés en face des membres du gouvernement, à gauche de l'autel

« Cet instant n'a pas été le moins solennel de la cérémonie. Ce tableau du pontife s'avançant mitre en tête et la crosse à la main pour bénir le peuple au son des tambours, en vaut bien un autre.

« Après la bénédiction, le clergé se remet en marche dans l'ordre où il est venu, et se rend processionnellement à l'église de la Madeleine, après avoir chanté le *Domine salvam fac rempublicam*.

Digitized by Google

« Le président, le bureau de l'Assemblée, les membres du gouvernement descendent et s'arrêtent un instant sur l'estrade où a été lue la Constitution. Les cris de Vive la République! vive la Constitution! retentissent de plusieurs côtés.

« Les salves du canon des Invalides, répétées par le canon des forts de Bicêtre, Charenton, Vincennes, Romainville, fort de l'Est et du Mont-Valérien, annoncent la fin de la cérémonie religieuse.

« Il y a eu une telle pression dans la foule, au moment où l'Assemblée et le gouvernement sont descendus du dôme que de graves accidents auraient pu arriver.

« On aurait évité cette confusion en prenant les mesures d'ordre en usage dans les grandes réunions.

« On s'est disposé pour commencer le défile. Au pied de l'obélisque, le brave général Changarnier se tenait immobile, entouré de son nombreux état-major et d'un piquet de dragons lui servant d'escorte.

« M. Marrast, M. le général Cavaignac, les membres de l'Assemblée ont pris position en face de l'obélisque, et après avoir fait éloigner la foule, non sans peine, le défilé a commencé par l'état-major de la garde nationale, ayant à sa tête le général Changarnier, qui est venu se placer près de l'obélisque, au centre de la place.

« Les députations des gardes nationales de Tours, Nantes, Troyes, Abbeville, Versailles, Arras, Lille, ont passe les premières en criant : Vive la République! Vive l'Assemblée!

« Puis sont venus la légion d'artillerie et les légions de la banlieue, les bataillons des départements de Seine-et-Oise, de l'Oise, du Loiret et de Loir-et-Cher; puis les onze légions successivement. Quelques-unes étaient peu nombreuses; la légion de cavalerie, la 13e et enfin les divers régiments de la garnison de Paris, dont on évalue l'effectif à 40,000 hommes.

« Ce défilé a duré plus de quatre heures. »

Malgré le mauvais temps, la foule ne quitta pas la place et toutes les grandes voies y aboutissant étaient encombrées.

Les préparatifs de cette fête avaient occupé 12,000 ouvriers; 3,000 menuisiers et charpentiers avaient été employés sous les ordres de l'architecte entrepreneur, M. Charpentier.

Le soir, il y eut illumination générale.

Les élections pour la présidence de la République avaient été fixées au 10 décembre, et pendant une quinzaine de jours, on ne s'occupa que de cela; deux candidats sérieux étaient en présence, le prince Louis-Napoléon et le général Cavaignac.

On sait que Louis-Napoléon l'emporta sur son concurrent à une forte majorité.

Le 20, vers trois heures, le général Cavaignac monta à la tribune de l'Assemblée nationale, et après avoir annoncé que tous ses ministres lui avaient remis leur démission, il déclara déposer à son tour, les pouvoirs que lui avait remis l'Assemblée. Alors le président de la chambre invita Louis-Napoléon à monter à la tribune, et lui lut la formule du serment, ainsi conçue : « En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Louis-Napoléon leva la main, et dit : Je le jure!

Le président Armand Marrast se leva à son tour et s'écria : — *Je prends Dieu à témoin du serment qui vient d'être prêté!*

Louis-Napoléon prononça un discours; nous en extrayons le passage suivant :

« Grâce à la nation, le serment que je viens de prêter indique ma conduite future. Mon devoir est tracé, c'est celui d'un homme d'honneur. Il s'agit de répondre aux vœux de la patrie et de consolider ce que la France a établi. Entre vous et moi, messieurs, il n'y a pas de véritable dissentiment.

« J'ai un grand devoir à remplir, celui de fonder une République dans l'intérêt de tous. Soyons les hommes du pays et non d'un parti. »

En descendant de la tribune, Louis-Napoléon alla droit au général Cavaignac et lui tendit la main.

Armand Marrast ayant annoncé que le président allait être reconduit à l'Élysée, avec les honneurs dus à son rang, les tambours battirent aux champs, Louis-Napoléon monta dans sa voiture, et les généraux de Lamoricière et Changarnier l'escortèrent à cheval, l'un à la portière de droite, l'autre à celle de gauche.

De février à juin, on s'était fort égayé à Paris du club des Vésuviennes, formé de femmes qui réclamaient sur tous les tons, l'exercice de leurs droits politiques et qui avaient même résolu de s'armer et de s'équiper pour la défense de la patrie; le 25 décembre, il y eut un banquet des femmes socialistes à la salle Valentino, rue Saint-Honoré; en outre d'un grand nombre de convives, une foule nombreuse se pressait dans les galeries supérieures.

Des toasts furent portés par les citoyennes Candelos, Brazier, Marthe, Marie, Bourgeois, Adèle Esquiros et autres femmes désireuses de l'affranchissement illimité du sexe.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des événements publics pour parler de différentes fondations qui eurent lieu en 1848 : C'est d'abord l'École d'administration, fondée par arrêté du gouvernement provisoire du 8 mars 1848, et ouverte le 8 juillet suivant; elle avait pour objet de pourvoir au recrutement des diverses carrières administratives, comme l'École polytechnique

Digitized by Google

pourvoit à celui des diverses carrières techniques et militaires.

Un second décret du 7 avril, rattacha cette école au collège de France, mais le 9 août 1849, l'Assemblée décréta la suppression de cette école.

Le même jour, 8 mars 1848, fut publié un décret créant à Paris un comptoir national d'escompte, destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie. Ce comptoir fut formé au capital de 20 millions; le commerce souscrivit pour un tiers de cette somme, la ville pour le second tiers en obligations, et l'État pour le troisième, en bons du trésor.

Le comptoir d'escompte occupe un vaste hôtel rue Bergère, rebâti en 1881.

A peu près à la même époque, fut fondée une nouvelle société de secours mutuels, *l'Union ouvrière*.

La gare monumentale du chemin de fer de l'Ouest, boulevard Montparnasse, fut aussi édifiée en 1848; ce chemin de fer étant devenu une ligne importante, l'ancienne gare de Paris à Versailles était reconnue tout à fait insuffisante; sous la direction de l'ingénieur en chef Baude et de l'architecte Lenoir, fut commencée la nouvelle gare. « La façade, percée de sept arcades à plein cintre, est flanquée de deux pavillons dans lesquels s'ouvrent les deux principales entrées du monument. Les deux faces latérales présentent, au rez-de-chaussée, dix-sept arcades et autant de fenêtres au premier étage. Toutes deux se développent sur de vastes cours, entourées d'une grille. Tout l'édifice bâti en pierres de taille et en pierres meulières, offre un caractère remarquable de grandeur et de solidité. En y comprenant les salles d'attente, les bureaux, les remises, il couvre une superficie de 8,000 mètres. Les fondements qui reposent sur de vieilles carrières, ont été l'objet de soins particuliers. »

Pour mettre le nouvel embarcadère au niveau de l'ancien, et rejoindre l'un à l'autre, il a fallu rapporter des terres, les border de murs de soutènement, et jeter un viaduc sur la Chaussée-du-Maine. Les voies principales, celles de croisements et de garages, en y comprenant les cours où stationnent les voitures, au niveau du boulevard, occupent une superficie de 16,000 mètres.

Nous avons déjà parlé du théâtre Molière; un second théâtre, portant le même nom, fut ouvert dans le passage du Saumon en 1848, par le professeur Duquesnoy. Il fut successivement administré par Félix, le père de la tragédienne Rachel, et par Bartholy, de légendaire mémoire. Tous les genres se sont produits sur ses planches. Nous n'en saurions dire autant des artistes qui, à peu d'exception près, ne sont pas même parvenus à une célébrité relative. La salle du théâtre Molière a souvent servi à des distributions de prix et à des cérémonies de toute espèce. En 1878, elle fut transformée de fond en comble. Un peu avant, il fut question de transformer l'immeuble en un hôtel meublé. Comme le reste du passage du Saumon, le théâtre Molière est la propriété de Mahmoud ben Aïad.

Cependant, le petit théâtre Molière est demeuré fermé, et fut vendu néanmoins aux enchères, ces temps derniers.

Comme voie publique nouvelle, nous ne trouvons guère que la rue Malher, qui reçut son nom en souvenir d'un lieutenant tué à quelques pas de là, dans les journées de Juin.

Le 10 janvier 1849, le deuxième conseil de guerre, siégeant à Paris, s'assemblait pour juger les assassins du général de Bréa et du capitaine d'état-major Mangin.

La salle des séances du 2e conseil de guerre formait deux chambres à coucher de l'ancien hôtel de Toulouse. Cet hôtel, situé rue du Cherche-Midi 37, au coin de la rue du Regard, avait appartenu à la comtesse de Vérue, puis au comte de Toulouse, et enfin, il devint l'hôtel des conseils de guerre. En abattant le mur de séparation, on avait obtenu une pièce de 96 mètres carrés; mais, dans les circonstances présentes, il y avait encore insuffisance d'emplacement pour recevoir les accusés, les défenseurs, 250 témoins, 25 journalistes, etc., et le public. En conséquence, on avait demandé, soit une salle du Palais de justice, soit une salle du Luxembourg, mais on ne put obtenir ni l'une ni l'autre.

On construisit, pour remédier à l'exiguité du local, une galerie aérienne qui fut suspendue solidement au plafond en forme d'orchestre. On y montait avec une échelle de meunier qu'on enlevait quand les accusés avaient pris place. Pour communiquer avec leurs clients, les avocats étaient obligés de se hisser sur une chaise. Cette disposition était inacceptable, et, après d'autres essais, on arriva à pouvoir placer les accusés sur deux rangs de gradins disposés à la droite du conseil. Les journalistes prirent la place des accusés sur la galerie suspendue.

Les portes avaient été ouvertes à neuf heures, et l'espace réservé au public fut envahi en quelques secondes.

Le conseil était présidé par M. Cornemuse, colonel du 14e régiment d'infanterie légère.

Le siège du ministère public était occupé par M. le capitaine Plée.

Les accusés étaient au nombre de vingt-cinq. Voici leurs noms et ceux de leurs défenseurs:

1° Henri-Joseph Daix, administré de Bicêtre, 40 ans. — Défenseur, Me Cresson.

2° Pierre Guillaume, dit la *Barbiche*, batteur en grange, 27 ans. — Défenseur, Me Léon Bret.

3° Antoine Contant, tonnelier, 28 ans. — Me Detours, représentant du peuple.

Digitized by Google

Ruines d'une maison, rue du Faubourg-St-Antoine, 29 (1848).

Ruines d'une maison, place de la Bastille.

4° Louis-Prudent Baude, cordonnier, 28 ans. — Me Ernest Picard.

5° Claude Monny, charcutier, 38 ans. — Me Nogent-Saint-Laurens.

6° Charles Goué, dit la *Pointe*, 23 ans, contremaître tanneur. — Défenseur, Me Gouret. (Cet accusé avait été transporté, par décision de la commission militaire).

7° Edme Masson, 25 ans, journalier. — Me Lachaud.

8° Louis Boulley, 31 ans, charretier. — Me Cresson.

9° Louis Géru, 21 ans, coutelier. — Me Jametel.

10° Louis Paris, 31 ans, marchand de chevaux. — Me Nogent-Saint-Laurens.

11° François Quintin, 26 ans, garçon maçon. — Me Ferbach.

12° François Lebellegay, 17 ans, cartonnier. — Me Robert Dumesnil.

13° Charles Naudin, 30 ans, journalier. — Me Cotelle.

14° Pierre Gautrin, 36 ans. — Me H. Celliez.

15° Louis Mousset, 38 ans, portefaix. — Me Léon Bret.

16° Louis Luc, 37 ans, employé des ponts-et-chaussées. — Me Boinvilliers.

17° Louis-Stanislas Vappreaux, 33 ans, garçon marchand de chevaux. — Me Dupuis.

18° Charles-Auguste-Victor Vappreaux cadet, 21 ans, garçon marchand de chevaux. — Me Obriot.

19° Pierre Dugat, 38 ans, charpentier. — Me Cartelier.

20° Nicolas Lahr, 29 ans, né en Belgique. — Me Cresson.

21° Jean Nourry, 16 ans, garnisseur de couvertures. — Me Cartelier.

22° Jean Bussières, 34 ans, fruitier, sous-lieutenant de la garde nationale. — Me Philippon de la Madeleine.

23° Charles Chopart, 23 ans, employé de librairie. — Me Ducoux-Lapeyrière.

24° Martin Nuens (Belge), 35 ans, horloger. — Me Cresson.

25° Jean Brassa, 30 ans, terrassier. — Me Jules Grouvelle.

L'instruction de cette sanglante affaire avait duré sept mois et treize jours. Plus de quatre cents personnes avaient été interrogées.

Le réquisitoire fut prononcé dans l'audience du 2 février. Le capitaine Plée fut sobre, mais énergique.

La parole fut donnée aux défenseurs qui s'acquittèrent de leur terrible tâche avec autant de zèle que de talent.

Le 7 février à midi moins un quart, le président déclara les débats clos.

A onze heures et quart, le conseil rentra en séance. La délibération avait duré onze heures, et cependant, personne n'avait quitté la salle éclairée par des lampes et des bougies.

Digitized by Google

Selon les usages de la justice militaire, les accusés n'étaient pas présents à la lecture du jugement.

Les avocats étaient à leur banc.

Le colonel Cornemuse, debout, d'une voix ferme et grave, donna lecture de la sentence :

« Daix, Vappreaux jeune, Lahr, Nourry et Choppart, condamnés à mort.

« Nuens et Gautrin à la peine des travaux forcés à perpétuité, à la minorité de faveur de trois voix contre quatre qui avaient voté la peine de mort.

« Lebellegay aussi, aux travaux forcés à perpétuité.

« Monny, Goué, Naudin, Dugat, à dix ans de travaux forcés.

« Luc, à vingt ans de détention.

« Vappreaux aîné, Boulley, Bussières, à dix ans de la même peine.

« Brassa et Paris à cinq ans de détention.

« Baude et Masson à un an de prison.

« Géru à deux ans de la même peine.

« Quintin, Contant et Guillaume, déclarés non coupables, sont acquittés.

« Le conseil ordonne que la peine prononcée contre Daix, Vappreaux jeune, Lahr, Nourry et Choppart, recevra son exécution à la barrière de Fontainebleau... »

Après ces dernières paroles, la salle fut évacuée silencieusement.

Les condamnés furent ramenés au fort de Vanves.

Le conseil de révision, sous la présidence du général François, fut saisi, le 19, du pourvoi des condamnés.

Le conseil repoussa le pourvoi en révision. Le 9 mars, la Cour de cassation fut saisie à son tour. M. le procureur général Dupin porta la parole.

Le second pourvoi fut aussi rejeté et les accusés n'eurent plus que le recours en commutation de peine, suprême et dernière ressource.

Dans une première délibération, le conseil des ministres avait décidé la commutation de peine de Nourry et de Vappreaux. Quant à Choppart, à Daix et à Lhar, ils devaient subir leur peine.

En conséquence, dans la nuit du jeudi, les ordres furent donnés pour que la justice suivît son cours. Déjà la gendarmerie de la Seine était en marche pour se rendre au lieu de l'exécution, quand, sur les instances du prince-président de la République, le Conseil se réunit de nouveau la nuit à l'Elysée. Un courrier fut expédié sur le champ, et la gendarmerie, qui était déjà en haut du faubourg Saint-Marceau, rentra dans sa caserne.

Il s'agissait d'examiner en dernière analyse le dossier de Choppart, en faveur de qui deux ministres avaient vainement plaidé. Le parti de la clémence l'emporta cette fois, et, comme pour Nourry et Vappreaux, la peine de Choppart fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Des ordres furent expédiés afin qu'on procédât au supplice de Daix et de Lahr.

L'échafaud avait été dressé pendant la nuit. La sinistre besogne s'était accomplie à la lueur des torches, sur le rond-point, à l'intérieur, à une petite distance de la grille de la barrière de Fontainebleau qui était restée fermée.

Déjà, M. le capitaine Plée, commissaire du gouvernement, s'était rendu à la prison pour annoncer aux condamnés le résultat de leur recours.

Bientôt les deux condamnés montèrent dans leur voiture respective, accompagnés d'un prêtre, et le cortège se mit en route au trot.

A la pointe du Grand-Montrouge, la troupe défila jusqu'à la barrière d'Enfer, longea les boulevards extérieurs et arriva à la barrière de Fontainebleau.

L'échafaud s'élevait au centre du rond-point. Un triple cordon de troupes l'entourait laissant un passage pour arriver au pied de l'échelle.

Au premier rang, la gendarmerie mobile, sabre nu; puis, derrière, la garde républicaine, et enfin, un peu plus loin, les gardiens de Paris commandés par de nombreux officiers de paix.

A droite, à gauche, aussi loin que le regard peut plonger, des soldats, puis des masses de curieux.

Une rumeur sourde se fit entendre quand arrivèrent les voitures; puis un silence terrible lui succéda.

Daix descendit le premier et gravit les sinistres degrés après avoir embrassé son confesseur.

Au moment de s'approcher de la fatale bascule, il tourna la tête vers la partie gauche de la place et s'écria :

— Au nom du peuple français, citoyens, je meurs innocent! C'est pour avoir défendu la cause du brave général de Bréa... Citoyens, priez pour moi... aujourd'hui, demain... je donne mon âme à Dieu!

Les aides le poussèrent.

Pendant ce temps Lahr était au pied de l'échafaud, dans un état d'anéantissement complet, et semblait n'avoir pas compris l'acte terrible qui venait de s'accomplir. Mais il parut revenir au sentiment de sa situation quand on lui fit gravir les marches.

— Mes frères! dit-il après avoir embrassé le crucifix que lui tend son confesseur... je meurs en chrétien, en vrai chrétien!

Arrivé sur la plate-forme, il fut pris d'une faiblesse... puis, il murmura au moment où la bascule accomplit son mouvement :

— Jésus! Marie!

Nous avons parlé précédemment du conseil général des hospices.

Une loi organique du 10 janvier 1849, remplaça ce conseil par l'administration de l'Assistance publique. Cette loi introduisant un principe nouveau dans l'organisation hospitalière, est venue modifier profondément l'ordre ancien. En réunissant le pouvoir administratif et exécutif de

Digitized by Google

l'ancien conseil général des hospices entre les mains d'un directeur unique et responsable, elle a attribué à ce fonctionnaire une action permanente et directe.

Le directeur de l'assistance publique remplaça désormais à Paris les commissions hospitalières.

Ce projet de loi avait été présenté à la Chambre par M. Dufaure.

Un règlement d'administration publique fut rendu le 24 avril suivant, en exécution de la loi organique et en forma le complément.

« L'administration générale de l'Assistance publique à Paris comprend le service des dons à domicile et le service des hôpitaux et hospices civils. Cette administration est placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministère de l'intérieur : elle est confiée à un directeur responsable, sous la surveillance d'un conseil dont les attributions sont ci-après déterminées. »

L'administration centrale n'étend pas seulement son action sur les hôpitaux et hospices, mais encore sur tout ce qui se rattache aux secours publics, assistance et traitement à domicile, bureaux de bienfaisance, service extérieur des aliénés et des enfants assistés.

Elle est organisée de manière à imprimer à toutes les parties de ce vaste ensemble une action permanente et immédiate; les besoins des malades ou des indigents ne pouvant se concilier avec l'accomplissement de longues formalités.

« L'administration de l'Assistance publique, qui avait perçu en 1877, en faveur des indigents, une somme de 2.728,000 fr. sur les spectacles, bals et concerts, a touché, de ce chef, pendant les onze premiers mois de l'année 1878, une somme de 3,614,606 fr., soit en faveur de 1878 sans compter le mois de décembre qui vient de s'écouler, une différence de 886,606 fr. résultat de l'affluence qui s'est portée vers les spectacles, bals et concerts pendant l'Exposition universelle.

« L'Assistance publique a touché, en outre, cette même année, pour loyers des maisons et terrains qu'elle possède à Paris, 487,100 francs; pour loyers d'écoles, asiles et ouvroirs lui appartenant, 525,000 francs de fermages en argent.

« Au 1er janvier, elle avait en portefeuille 4,227,496 fr. de rentes sur l'Etat; 82,100 fr. de rentes sur particuliers.

« En résumé les revenus propres de l'Assistance publique, s'élèvent à 5,676,400 fr.

« Quant à la subvention de la ville de Paris pour dépenses ordinaires de l'administration de l'Assistance publique, elle n'est pas moins de 11,472,000 fr. »

Le prince-président s'était installé au palais de l'Elysée, le ministère nouveau se trouvait composé de : MM. Odilon Barrot à la Justice Bronin de Lhuys aux relations extérieures ; de Falloux à l'instruction publique ; Léon Faucher à l'intérieur; Lacrosse au Commerce; le général Rulhières à la guerre; de Tracy à la marine; Hipp. Passy aux finances.

Le colonel de gendarmerie Rebillot fut nommé Préfet de police et M. Recurt fut remplacé à la préfecture de la Seine par M. Berger, qui inaugura la saison dansante par un grand bal donné, le 15 janvier, à l'Hôtel de ville, bal où 3,000 personnes assistèrent. Enfin la république eut un vice-président, M. Boulay (de la Meurthe).

Il était donc permis de croire que le gouvernement ainsi constitué allait enfin marcher dans la bonne voie, soutenu par tous les gens d'ordre.

Mais c'était trop présumer de la sagesse des partis, et, dès le 29 janvier, le gouvernement et l'opposition démocratique s'accusèrent, l'un et l'autre, de conspiration, et furent prêts à descendre dans la rue.

« Le palais de l'Assemblée nationale a eu aujourd'hui une de ces émotions qui rappellent les tristes journées de mai et de juin. Les bruits les plus étranges comme les plus contradictoires y circulaient sur les questions politiques; il y avait un va-et-vient d'uniformes de la garde nationale et de l'armée tel, qu'on se serait cru à la préface d'une sinistre émeute. Quelques appréhensions avaient fait prendre à l'autorité certaines mesures d'ordre que tous les bons citoyens ne sauront qu'approuver.

« Le 26e de ligne avait été envoyé dès le matin pour occuper les cours du palais ; un de ses bataillons gardait la place de Bourgogne. Au bout de la rue de l'Université, sur l'Esplanade, le 14e se déployait en bataille ; le 2e dragons stationnait à la grille de la présidence.

« Pour compléter l'appareil de ces forces, le 10e régiment d'artillerie avec canons et caissons et le 1er de génie occupaient le devant de la grille en face le péristyle sur les marches duquel le 9e léger a pris position, étendant sa ligne, ainsi que le 7e, jusqu'à l'entrée du quai d'Orsay.

« L'avenue des Champs-Élysées est gardée par un régiment de lanciers se déployant en bataille. Le jardin des Tuileries, confié à la garde nationale, a été fermé aux curieux ; deux compagnies de la 10e légion gardent en outre l'entrée de la rue du Bac. Toutes ces troupes étaient en tenue de campagne, marmites, bidons, pain et biscuit sur le dos.

« A huit heures du matin, alors qu'on battait le rappel dans le quartier de la 1re légion de la garde nationale pour reconnaître comme colonel l'honorable général Gourgaud, plusieurs bataillons d'infanterie sont venus prendre position autour du palais de l'Élysée-National, sur les places de la Concorde et de la Madeleine.

« A 10 heures, le rappel a battu dans quelques quartiers, et la garde nationale est venue se joindre à la troupe, toujours prête à soutenir l'ordre et l'exécution des lois.

Digitized by Google

« Deux bataillons de la garde mobile sont arrivés vers 11 heures de Courbevoie et de Saint-Cloud, l'arme au bras; ils ont pris position sur la place de la Concorde et dans la rue Nationale.

« A une heure, le président de la République est monté à cheval, et, accompagné de M. le général Changarnier, il a parcouru les rangs de la garde nationale et des troupes sur les boulevards, les places de la Madeleine, de la Concorde et aux environs du palais de l'Assemblée. Il a été accueilli partout avec des témoignages de sympathie, et souvent avec acclamation aux cris de : Vive Napoléon! Vive la République!

On arrêta le colonel de la 6e légion de la garde nationale, M. Forestier et quelques autres, et tout fut dit. La proclamation suivante affichée sur les murs de Paris, ramena le calme dans les esprits.

« Citoyens de Paris,

« Nous avons appelé la garde nationale sous les armes. Nous l'avons appelée à la défense de l'ordre social, menacé encore une fois par les mêmes ennemis qui l'attaquèrent dans les journées de juin.

« Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce qu'il leur faut, c'est un régime d'agitation perpétuelle, l'anarchie, la destruction de la propriété, le renversement de tous les principes. C'est le despotisme d'une minorité qu'ils espèrent fonder, en usurpant, comme un privilège, la propriété commune, le nom sacré de la République.

« Pour colorer la révolte contre les lois, ils disent que nous avons violé la Constitution, et que nous voulons détruire le gouvernement républicain. C'est là une calomnie méprisable. La République n'a pas de plus fermes appuis que ceux qui cherchent à la préserver des excès révolutionnaires, avec lesquels on a trop confondu cette forme de gouvernement. La Constitution, M. le président de la République a juré de le respecter, et de la faire respecter; il tiendra son serment. Ses ministres ont un passé qui ne laisse à personne le droit de suspecter leurs intentions; et ils ne peuvent pas donner une plus grande preuve de leur attachement aux institutions républicaines que l'énergie avec laquelle ils sont déterminés à réprimer tout désordre, quelles qu'en soient les proportions.

« Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force; le repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons citoyens secondent le gouvernement dans la répression des troubles qui agiteraient la place publique. C'est la République, c'est la société elle-même, ce sont les bases éternelles du pouvoir que les perturbateurs mettent en question. La victoire de l'ordre doit être décisive et irrévocable. Que chacun fasse son devoir, le gouvernement ne manquera pas au sien.

« *Le ministre de l'intérieur*,
LÉON FAUCHER. »

La grosse affaire, c'était l'existence des clubs qui était sérieusement menacée; quelques orateurs exaltés avaient fait des motions dont l'exagération accusait, chez leurs auteurs, plutôt l'imbécillité, que la méchanceté, mais elles avaient effrayé les bourgeois timorés, et, le gouvernement, au nom de la sécurité de tous, voulait détruire ces foyers d'excitations révolutionnaires.

Mais, supprimer les clubs, ce n'était pas chose facile!

Le 21 mars, on présenta à la Chambre, une loi en ce sens et comme la veille, on avait déjà voté le paragraphe : « Les clubs sont interdits » il y eut une séance excessivement orageuse; le journal *le Peuple* poussa à la résistance légale, et y gagna cinq ans de prison, et 10,000 fr. d'amende.

Les clubs furent interdits en attendant qu'une loi les abolît, et nombre de gens n'en furent pas fâchés; ces clubs étaient une réminiscence affaiblie de 1793, mais ils leur causaient un véritable effroi.

Quant aux républicains démocratiques, qu'on appelait alors vulgairement des démocs, ils considérèrent la suppression des clubs comme un outrage fait à la République, et ne cachèrent pas le vif mécontentement qu'ils éprouvaient.

Ce fut sous l'influence de ce mécontentement qu'ils allèrent déposer leurs votes, au scrutin qui s'ouvrit le 13 mai, pour l'élection des représentants du peuple. Le dépouillement des votes se fit le 18, à l'Hôtel de ville, dans la salle Saint-Jean, il commença à huit heures et demie du matin, et à cinq heures de l'après-midi, le recensement étant terminé, les maires descendirent sur la place de l'Hôtel de ville, et les noms des représentants furent proclamés: Il fallait 28 élus; le général Cavaignac, vainqueur de l'insurrection de juin, n'arriva cependant sur la liste, que le 17e; celui qui obtint le plus de voix, fut Murat qui réunit 134,825 voix; vinrent ensuite Ledru-Rollin, Lagrange, Boichot, Bedeau, Lamoricière, Dufaure, Moreau, Passy, Victor Hugo, etc.,

Le gouvernement s'occupa bientôt de l'exposition de l'Industrie, dont un décret de la précédente assemblée avait fixé l'ouverture au 4 juin; malheureusement, la population parisienne était alors péniblement impressionnée par les ravages que faisait le choléra.

Le fléau s'était de nouveau abattu sur la capitale, depuis le 3 mars, et, pendant tout l'été, il ne cessa de sévir; on compta 16,165 victimes.

Digitized by Google

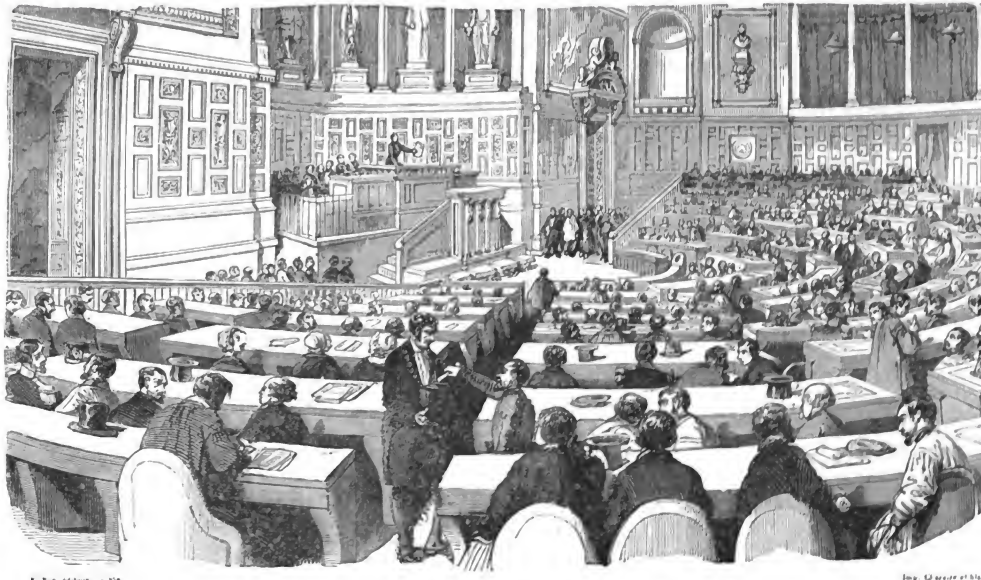

F. Roy, éditeur. — 258

Imp. Chaveire et fils.

Séance au Luxembourg sur l'organisation du travail, en 1848.

Digitized by Google

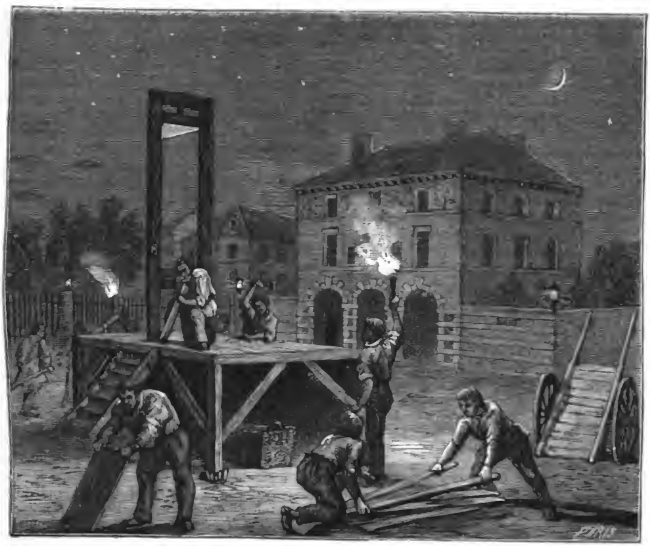

La sinistre besogne s'était accomplie, à la lueur des torches, à la barrière Fontainebleau.

Aussi, bien que le chiffre des industriels exposants, qui en 1844, était de 3,960, s'élevât en 1849 à 4,500, ce qui était une preuve évidente du développement des arts industriels, l'inauguration précipitée de l'exposition, faite au milieu des déballages, manqua de solennité ; d'ailleurs, les esprits étaient encore tournés vers la politique.

L'expédition de Rome avait de nouveau divisé l'opinion, et les débats de la Chambre devenaient chaque jour plus agités.

Le 11 juin, la crise était arrivée à son point culminant ; on sentait qu'il y avait en l'air des symptômes d'insurrection, et le moment était bien mal choisi ! le choléra, nous venons de le dire, décimait la population ; chaque jour, plusieurs centaines de personnes disparaissaient de la cité épouvantée. Le deuil était partout ; comme aux jours néfastes de l'année précédente, les lourdes tapissières transportaient des monceaux de cadavres.

L'Assemblée ouvrit la séance en annonçant le décès du maréchal Bugeaud, enlevé par le choléra, et la termina par le dépôt de la demande de mise en accusation du président de la République et des ministres « qui se sont rendus coupables, au plus haut chef, de la violation formelle de la Constitution. »

L'Assemblée passa à l'ordre du jour, mais le bruit de cette demande s'était répandu au dehors et y causait une vive agitation en sens divers.

Un banquet socialiste eut lieu, boulevard Monceaux; 600 personnes y assistèrent, et on y porta ce toast : « Au choléra ! qui nous a débarrassés de Bugeaud. »

Le 13 juin, une convocation à domicile fut adressée à tous les membres de l'Assemblée, qui, réunie en séance à 2 heures, se déclarait en permanence, et adoptait d'urgence le projet de loi qui mettait Paris en état de siège.

Que s'était-il donc passé ? — Dans cette même journée, les journaux *la Vraie République*, *le Peuple*, *la Tribune des Peuples*, *la Révolution dé-*

Digitized by Google

mocratique et sociale, la Réforme, la Démocratie pacifique, avaient publié des proclamations appelant aux armes; entre autres celle-ci :

« Le président de la République et les ministres sont *hors la Constitution*.

« La partie de l'Assemblée qui s'est rendue hier leur complice par son vote, s'est mise *hors la Constitution*.

« La garde nationale se lève ;

« Les ateliers se ferment ;

« Que nos frères de l'armée se souviennent qu'il sont citoyens, et que comme tels, le premier de leur devoir est de défendre la Constitution.

« Que le peuple entier soit debout.

« *Vive la Constitution! Vive la République!*

« Le comité de la presse républicaine,
« Le comité démocratique et socialiste,
« Les délégués du Luxembourg,
« Le comité des écoles. »

APPEL A LA GARDE NATIONALE

« La Constitution est violée, nous avons la mesure de ce que nous devons attendre d'une politique qui trahit la France et outrage toutes les lois de l'humanité.

« Attendu la gravité des circonstances qui nous mènent à la guerre civile, et la flétrissure jetée à la face de la France républicaine par les démocrates de tous les pays, dignes résultats des menées d'un gouvernement anti républicain.

« Nous, délégués de la 5e légion, engageons, « au nom de la patrie en danger, » les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine, à se réunir aujourd'hui mercredi, à onze heures du matin, au Château-d'Eau, en face de la mairie du Ve arrondissement, en tenue, sans aucune arme, pour de là nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, dont la défense est confiée au patriotisme de tous les citoyens. »

En raison de ces exhortations, des faits graves se produisirent; nous en empruntons les principaux détails à l'acte d'accusation qui fut lu lors du jugement de ceux qui se trouvèrent compromis dans l'affaire.

« C'est vers neuf heures et demie du matin que les premiers groupes se forment aux environs du Château-d'Eau; des propos anarchiques se tiennent sur le boulevard, chez les marchands de vin, en attendant le départ de la colonne. La foule augmente rapidement. On entend des cris : « Vive la Constitution! vive la République romaine! vive Raspail! vive Proudhon! vive la Montagne! à bas les traîtres! » Un drapeau rouge apparaît porté par deux hommes en blouse. Vers onze heures, devant le théâtre de l'Ambigu-Comique, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, arrivant à cheval, suivi d'un lancier, est reconnu et entouré; on veut le contraindre à crier : « Vive la République romaine! A bas le président! » Il répond en criant : « Vive la République française! Vive le président! » On saisit la bride de son cheval... Un individu qui s'adresse à M. Lacrosse et le nomme, lui dit : « C'est une révolution ; votre président et vous, vous irez à Vincennes. » Des menaces on arrive aux violences; un homme est monté sur la croupe de son cheval et veut le renverser; ses habits sont déchirés; et la lutte serait certainement devenue plus grave sans le secours que M. Gent, ancien représentant du peuple, et un sous-officier de la garde nationale prêtent énergiquement au ministre, en subissant eux-mêmes des outrages et des violences. Ainsi dégagé des mains de ces furieux, M. Lacrosse peut enfin gagner la mairie du VIe arrondissement et se rendre ensuite à l'Elysée, où il était attendu. Deux officiers d'état-major de la garde nationale, le commandant Chabrier et le capitaine de Renneville, sont eux-mêmes, à quelques pas du ministre, assaillis et insultés. Le premier, que l'on veut désarmer, ne parvient à se défendre qu'avec l'aide des acteurs de l'Ambigu-Comique.

« Autour du Château-d'Eau, sur le lieu où se forme la colonne, arrive en uniforme de chef de bataillon de la garde nationale, l'accusé Étienne Arago. Il est, de la part de quelques individus, l'objet d'une sorte d'ovation. Il est accueilli aux cris de : « Vive Arago! » Il parcourt la foule; i distribue des poignées de main.

« Vers onze heures et demie descendent de cabriolet deux personnes que l'on paraît attendre, et que l'on dit être des représentants : l'un deux est désigné comme étant le citoyen Considérant. Enfin, la colonne se met en marche à midi. On évalue à six mille le nombre de personnes dont elle se compose à la hauteur de la porte Saint-Martin. Étienne Arago et Périer se donnent le bras et marchent en tête. Dans le trajet, sur les boulevards, le cri de : « Vive la Constitution! » est celui qui se fait le plus entendre. Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle est sommé de rendre ses armes; mais le sergent Terré, du 18e léger, déconcerté, par sa contenance, le groupe qui lui adresse cette sommation. Partout la population reste paisible et ne donne aucun encouragement à cette démonstration; son calme, son attitude contrastent avec les acclamations bruyantes, mais isolées, qui, pendant tout le défilé, s'élèvent de la terrasse des Amis de la Constitution, boulevard Montmartre, 12.

« La tête de la manifestation venait de dépasser la rue de la Paix, dans la direction de la Madeleine. Vers une heure, le général en chef Changarnier arrive par cette rue, suivi de son état-major, et d'une triple colonne qui débouche sur

Digitized by Google

le boulevard, sépare la manifestation en deux parties, et fait face à droite et à gauche à l'attroupement qu'elle vient de diviser. Les roulements de tambours s'exécutent ; les sommations sont faites par les commissaires de police, l'attroupement ne se dissipe pas. La colonne de troupes reçoit l'ordre de marcher en avant ; une partie de la cavalerie et le 6e bataillon de chasseurs à pieds, sont dirigés sur le boulevard de la Madeleine, qui est déblayé en un instant.

« A la droite de la rue de la Paix, dans la direction du boulevard des Italiens, les troupes s'avancent disposées ainsi qu'il suit : le bataillon de gendarmerie mobile occupe la contre-allée de droite ; le 10e bataillon de chasseurs à pied, occupe la contre-allée qui longe la rue Basse-du-Rempart. La première compagnie de chacun de ces bataillons s'étend d'abord sur la chaussée, s'appuyant l'une contre l'autre, de manière à tenir toute la largeur du boulevard, à ouvrir la foule et à protéger les tambours, précédant les commissaires de police. Presque aussitôt après, ces deux compagnies se replient dans les contre-allées sur leurs bataillons respectifs, pour faire place à la cavalerie, en tête de laquelle est le général en chef. Des charges vigoureuses sont alors exécutées jusqu'à la porte Saint-Denis, après des sommations légales, plusieurs fois renouvelées par les commissaires de police déjà nommés et le commissaire de police Brun, assistés de l'officier de paix Manuel. Non seulement, les hommes qui forment la manifestation, et parmi lesquels on remarque des représentants en écharpe, ne se retirent pas devant les premières sommations, mais, reformant un peu plus loin leurs groupes rompus par la force armée, ils s'avancent de nouveau pour passer outre. Aux premiers rangs quelques-uns des manifestants se jettent à genoux devant les soldats, et, découvrant leurs poitrines, s'écrient : « Tirerez-vous sur vos frères ? Vous baignerez-vous dans le sang de vos frères ? » La troupe ne tire pas, mais chefs et soldats, fidèles à leur devoir, se portent en avant et accomplissent sans hésitation la mission légale qui leur a été confiée ; dès ce moment la manifestation fuit en désordre, à droite et à gauche, dans toutes les directions, poussant le cri qu'on voulait faire éclater : « Aux armes ! aux armes ; l'on tire sur nos frères ! » Au coin de la rue de la Chaussée d'Antin, des pierres sont lancées ; un nommé Duprat tire un coup de pistolet sur des officiers et blesse à la main, d'un poignard dont il est porteur, le chasseur Estaquin. Atteint dans sa fuite par la carabine de ce dernier, il meurt, quelques heures après, à l'hospice Beaujon.

« Rue du Helder, 2, les factieux se précipitent, en demandant des armes, sur le magasin de l'armurier Devismes, qui est fermé et qui est bientôt protégé par l'arrivée de la gendarmerie mobile.

« Plusieurs tentatives sont faites pour élever des barricades sur les boulevards.

« Devant le Café de Paris, ce sont 3 à 400 chaises amassées sur la chaussée, et des pavés déjà enlevés.

« Au coin de la rue Laffitte, c'est un tombereau de sable renversé, ce sont des volets qu'on veut enlever aux boutiques des sieurs Laurent et Verdier.

« Au coin de la rue Grange-Batelière et à l'entrée du boulevard Montmartre, trois voitures bourgeoises et une voiture de place sont dételées et jetées à terre ; le bureau du surveillant est déjà à demi renversé, à l'aide de barres de fer, par les nommés Fournier et Barbecane, blessés en flagrant délit par la troupe ; et l'un d'eux, Fournier, tire un coup de feu sur le commissionnaire Ravenaz, qui relevait courageusement une des voitures renversées.

« Enfin, sur le boulevard Montmartre, devant le n° 10, un omnibus et un haquet, et, sur le boulevard Poissonnière, une voiture, formaient déjà des commencements de barricades au moment où y arrivait le capitaine Rodolosse.

« La colonne, commandée par le général en chef, s'arrêta à la porte Saint-Denis, où elle fit une halte de quelques instants. Au retour, des coups de feu, dirigés sur l'état-major, partirent de la petite rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, qui débouche sur le boulevard de ce nom. Un peloton de gendarmerie mobile s'engagea dans cette rue, sur l'ordre de ses chefs, et y fit une décharge qui mit en fuite les assaillants.

« La manifestation dispersée sur les boulevards, les factieux se répandent dans les rues aux cris de : « Vive la Constitution ! aux armes ! aux barricades ! »

« Rue Laffitte, rue Richer, place des Italiens, rue Richelieu, des gardes nationaux sont violemment désarmés. Le sapeur Camus, entre autres, est entouré au coin de la rue de la Bourse par une bande d'environ quarante individus dont le chef porte une tunique d'officier, et qui lui enlève sa carabine. A la même heure, des groupes plus ou moins nombreux, tous conduits par des individus portant l'uniforme de la garde nationale, se portent sur les magasins des armuriers André fils, boulevard Saint-Martin, 3 bis ; Blanchard Houllier, rue de Cléry, 36 ; Claudin, rue Joquelet, 1, et s'emparent, en brisant les devantures, des armes et des cartouches qu'ils y rencontrent.

« Pendant que ces faits s'accomplissent, et que les factieux s'efforcent de faire sortir de la manifestation le désordre et la collision qui en étaient le but, les représentants de la Montagne se réunissaient rue du Hasard, 6, et l'artillerie de la garde nationale à son état-major, au Palais-National.

« De leur côté, dès neuf heures aussi, les repré-

Digitized by Google

sentants arrivent rue du Hasard, dans le lieu des réunions de la Montagne.

« Après que le cri : « aux armes ! » se fût fait entendre par les rues, les représentants de la Montagne quittent la rue du Hasard, Ledru-Rollin en tête, se dirigent, par le passage Hulot, vers le Palais-National, où les artilleurs de plusieurs batteries sont réunis dans le jardin, malgré le contre-ordre déjà expédié au colonel par l'état-major général.

« L'arrivée des représentants coïncide avec les nouvelles qui annoncent la déroute de la manifestation. Après eux, se précipite dans le jardin une foule turbulente qui crie : « Aux armes ! on égorge nos frères ; aux armes ! » Quelques instants avant, un artilleur était descendu de voiture rue de Valois, montrant du sang qu'il avait au visage. Ses camarades l'avaient accueilli avec de chaleureuses démonstrations et en criant : « Aux armes ! » Les carabines avaient été ostensiblement chargées. En même temps, des armes avaient été remises par l'état-major à ceux qui n'en avaient pas et qui en demandaient.

« Ledru-Rollin et une trentaine de représentants, passant du jardin dans la rue de Valois, entrent à l'état-major.

« Les cris de : « Vive la République romaine ! vive la Constitution ! vive la Montagne ! vive Ledru-Rollin ! à bas Changarnier ! » se font entendre dans le jardin.

« Guinard entre dans le jardin, où il est bientôt suivi de Ledru-Rollin. Il fait former un cercle aux artilleurs et leur adresse une allocution.

« Puis, les interpellant, il leur dit à plusieurs reprises : « Jurez-vous de défendre la Montagne ? »

« Des acclamations s'élèvent des rangs des artilleurs qui crient : « Vive la Montagne ! » en agitant leurs sabres. — Eh bien ! reprend Guinard, l'heure du départ a sonné.

« Pendant cette scène, Ledru-Rollin s'est approché avec Boichot, Rattier, Considérant et les autres représentants qui les ont suivis. Plusieurs d'entre eux ont leurs écharpes. Ledru-Rollin prononce quelques paroles ; il déclare que la Montagne se confie à la légion d'artillerie, et qu'elle se rend aux Arts-et-Métiers.

« Il est alors environ deux heures. Ledru-Rollin et Guinard prennent la tête de la colonne et l'on se met en marche, quatre par quatre, par la cour des Fontaines et la rue Montesquieu. Dès cette rue, le cri : « Aux armes ! » se fait entendre proféré par les artilleurs.

« La colonne qui se dirige vers le Conservatoire se compose d'environ 25 à 30 représentants, de 150 artilleurs armés, dont les premiers font la haie de chaque côté des représentants, et d'une escorte d'hommes en blouse qui grossit dans le trajet. Elle parcourt ainsi les rues du Bouloi, Coq-Héron, de la Jussienne, Mandar, Beaurepaire, du Renard-Saint-Sauveur, Saint-Denis, Grenetat et Saint-Martin. Rue Mandar, douze représentants environ sont revêtus de leurs insignes ; de ce nombre sont Ledru-Rollin, Boichot et Rattier. Dans le cours du trajet, à diverses reprises, les représentants, notamment Ledru-Rollin et Considérant, agitent leurs chapeaux en l'air en criant : « Vive la Constitution ! Vive la République ! » Les artilleurs et leur colonel y ajoutent les cris de : « Vive la Montagne ! Vive Ledru-Rollin, qui défend la Constitution ! Aux Arts-et-Métiers ! » Le cri : « Aux armes ! » s'élève fréquemment, soit des rangs des artilleurs, soit des rangs des individus en blouse qui suivent ce cortège insurrectionnel. Mais partout ces cris, ces excitations demeurent sans écho et trouvent la population indifférente ou indignée.

« Les représentants et les artilleurs arrivent ainsi en vue du Conservatoire au moment où la foule, repoussée des boulevards, afflue rue Saint-Martin. Ils pressent le pas. La grille est ouverte ou s'ouvre devant l'injonction des représentants. Il entre à ce moment, selon le concierge Ratte, 20 ou 25 représentants, 120 ou 130 artilleurs, et un certain nombre d'autres individus en habits bourgeois ou en blouse. Sous quelques blouses on remarque une mise d'une certaine recherche.

« Le poste placé à la grille, est composé de quinze voltigeurs du 18e léger, commandé par le sergent Tronche. On crie qu'il faut le désarmer. Boichot s'avance, tend la main au sergent et dit : « Pourquoi les désarmer ? Ils sont à nous. » Rattier, coiffé d'une casquette portant le n° 48, s'adresse en ces termes au sergent, auquel il donne une poignée de main : « Je suis le représentant de l'armée ; mieux qu'un autre, je respecte un chef de poste ; il ne vous sera rien fait, mais criez avec nous : « Vive la Constitution ! Vive la République !... Je vous somme de rendre vos cartouches, autrement on vous désarmera, ou on vous écrasera dans le poste. »

« Prières et menaces, tout échoue devant la simple, mais fidèle fermeté du sergent et du caporal, qui, sans forces suffisantes pour résister, ne répondent pas aux harangues, n'abandonnent pas leurs armes et ne livrent pas leurs cartouches. Le capitaine Rheins, de la 6e légion, résiste avec la même fermeté aux tentatives dont il est l'objet.

Le directeur du Conservatoire, M. Pouillet, arrive sur l'avis qui lui est donné. C'est Ledru-Rollin, qui, le premier, s'adresse à lui, sur le seuil de la cour des laboratoires, en lui disant : « Nous sommes traqués et sabrés sur les boulevards, nous venons vous demander un asile, pour délibérer. »

Après de vaines observations, adressées successivement par M. Pouillet aux accusés Ledru-Rollin, Guinard et Considérant, sur une invasion qu'il ne dépendait plus de lui d'empêcher, les représentants sont introduits dans la salle de

Digitized by Google

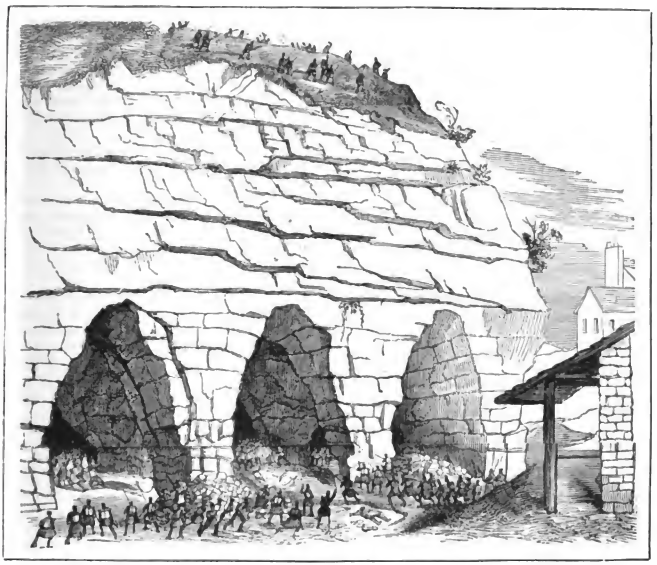

Poursuite des insurgés dans les carrières de Montmartre, juin 1848.

l'ancien amphithéâtre. Ils n'occupent qu'un moment ce local, et ils vont s'établir, pour délibérer, dans la salle de dessin, dite des Filatures. Plusieurs d'entre eux s'installent aussi autour d'un bureau placé sous la galerie qui longe cette salle. Ils se font donner de l'encre et des plumes par le concierge.

Trois barricades sont commencées à l'intérieur par les artilleurs : l'une au fond de la cour des laboratoires, au coin du réfectoire; deux représentants y travaillent.

Une autre, derrière une porte ouvrant sur la rue Saint-Martin, à la suite du n° 220; une troisième, dans la brèche d'un mur cernant l'emplacement de maisons récemment démolies. A cette brèche, un homme en blouse se tient, le fusil à la main, l'oreille au guet, dans l'attitude de quelqu'un prêt à faire feu.

La commission des vingt-cinq, du comité démocratique socialiste, et la société des Droits de l'homme, partagent avec l'artillerie la mission de soutenir la Montagne et de fournir des hommes d'exécution à ce mouvement révolutionnaire.

Cependant, le colonel Guinard et les officiers qui l'accompagnent, font placer des artilleurs en sentinelle aux diverses entrées. A la grille de la rue Saint-Martin, des hommes armés ont ordre de ne laisser sortir personne, et de ne laisser entrer que des individus désignés

Pendant ce temps on affichait çà et là cette proclamation :

AU PEUPLE

A LA GARDE NATIONALE — A L'ARMÉE

—

« La Constitution est violée! le peuple se soulève pour la défendre...

« La Montagne est à son poste.

« AUX ARMES! AUX ARMES!

« Vive la République! Vive la Constitution!

« Au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 13 juin, à deux heures.

« *Les représentants de la Montagne.* »

Digitized by Google

Vers 2 heures 45 minutes, un détachement de soixante hommes de garde nationale parut devant la barricade protégeant le Conservatoire. Les cent artilleurs et hommes en blouse qui la défendaient, prirent la fuite, et vinrent se réfugier dans le poste établi dans l'un des pavillons latéraux. Une fois là, quelques artilleurs firent feu; à cet instant, et au bruit de la fusillade, le directeur du Conservatoire parut dans la salle où se trouvaient les représentants :

— Vous êtes perdus, leur dit-il; je vous ai prévenus, mais vous n'avez pas voulu m'écouter, je vous laisse, et je vais où m'appelle mon devoir de conservateur, au milieu de mes collections.

A partir de ce moment, la déroute fut complète, et il s'opéra, par toutes les issues, une fuite dont l'ardeur est indicible; les uns, les plus pressés, brisèrent les barreaux des fenêtres; les autres ouvrirent les vasistas. Ledru-Rollin s'échappa par le vasistas de la cinquième fenêtre.

A 5 heures, le président de la République, suivi d'un nombreux état-major, et d'une escorte de dragons, parcourut les boulevards au milieu des cris : « Vive la République ! vive Napoléon! »

A huit heures et demie, sept représentants du peuple arrêtés étaient amenés à la Présidence, et enfermés séparément dans les bureaux.

L'insurrection avait décidément avorté; mais les gardes nationaux étaient furieux, et ils se vengèrent de la prise d'armes qui leur avait été imposée, en saccageant les presses des imprimeries, où s'imprimaient plusieurs journaux républicains : Un officier d'état-major suivi d'une compagnie de la 1re légion de la garde nationale et d'un bataillon de tirailleurs de Vincennes, envahit l'imprimerie Boulé, rue Coq Héron. Arrivé au premier étage, l'officier donna cet ordre : « Il n'y a ici que des gueux, des scélérats, montez, répandez-vous dans les chambres, et, à la moindre résistance, chargez à la baïonnette et faites feu ! »

Au second étage, on enfonça la porte à coups de hache et de fusil; on brisa les presses, les tréteaux, les casses, on saccagea les caractères, les bureaux du chef d'atelier.

A la suite de ces divers événements, la légion d'artillerie de la Seine fut licenciée, ainsi que la troisième compagnie du 3 bataillon de la 5e légion.

La bourgeoisie parisienne manifesta hautement sa satisfaction d'avoir échappé à une révolution dont le succès eût livré Paris à la Montagne qu'elle redoutait; aussi, lorsque le 17 juin, la procession de l'*Octave de la Fête-Dieu* sortit en grande pompe de l'église de la Madeleine, à midi un quart, la présence du corps de musique de la 2e légion de la garde nationale de Paris ajoutait à l'éclat de cette cérémonie, qui avait attiré une foule immense.

« Il serait difficile de donner une idée de l'aspect que présentait la place de la Madeleine, au moment où la procession a fait sa station au reposoir, élevé en face de la rue Tronchet.

« Tous les abords étaient littéralement encombrés, et nous n'avons pas vu une tête qui ne fût découverte, un homme qui n'ait fléchi le genou au moment solennel de la bénédiction.

« Il était près de deux heures, quand la procession est rentrée au bruit de la musique, exécutant une marche délicieuse sur les motifs des *Puritains*.

« Cette cérémonie produisit une impression profonde; » mais, ce qui en produisait encore davantage, c'étaient les nombreux décès, dus au choléra, qui fut terrible pendant le mois de juin ; le bulletin de l'épidémie du 10 accusait un chiffre de 672 décès !

On ne voyait que corbillards par les rues.

De nombreuses arrestations furent opérées à Paris, après le 13 juin ; des perquisitions furent faites chez tous les représentants, contre lesquels l'Assemblée avait autorisé des poursuites ; une instruction judiciaire se poursuivit avec beaucoup d'activité, et, au mois de novembre, les accusés furent renvoyés devant la haute Cour de Versailles, qui les envoya en exil.

Paris s'occupa, peu de temps après ces événements, d'un procès criminel qui, par son étrangeté, souleva une réprobation universelle contre l'accusé; c'était un jeune homme de vingt-cinq ans, nommé François Bertrand, enrolé volontaire, sergent à la 3e compagnie, 2e bataillon du 74e de ligne.

Ce jeune sergent avait été trouvé par un garde du cimetière du Père-Lachaise, blotti au milieu de la nuit dans une fosse fraîchement creusée. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit avec le plus grand calme :

— Je suis venu à un rendez-vous d'amour; j'attendais une femme, le sommeil m'a surpris dans ce tombeau où je m'étais blotti.

Les gardiens le reconduisirent à la caserne de Reuilly où était son régiment.

Cependant, depuis déjà longtemps, on remarquait des profanations commises aux cimetières de Montparnasse et du Père-Lachaise, elles recommencèrent dès la nuit qui suivit celle de la découverte du sergent. Chaque matin, quelque temps après les journées de juin 1848, les gardiens du cimetière Montparnasse, trouvaient des cadavres de femmes, arrachés de leur sépulture, mutilés, étendus sur le sol dans les allées peu fréquentées, jetés sur les dalles tumulaires où l'on semblait avoir pratiqué de mystérieuses opérations.

La surveillance, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, n'amenait aucun résultat ; les gardiens imaginèrent de dresser un piège. Un canon de fusil chargé de mitraille jusqu'à la gueule, fut placé

Digitized by Google

sur une tombe et recouvert de zinc et de couronnes.

L'embouchure du canon fut dirigée vers un mur, haut de près de neuf pieds, où l'on avait remarqué des traces d'escalade. Un fil de fer attaché à la détente devait, à la première tentative d'escalade, faire partir la batterie. On se tint sur ses gardes pour accourir au bruit de la détonation.

« Vers minuit, une épouvantable explosion se fit entendre; les gardiens s'élancèrent et aperçurent un homme, déjà entré dans le cimetière, et qui, à leur vue, bondissant avec une extrême légèreté, s'élança de l'autre côté du mur. Les gardiens lui tirèrent encore un coup de fusil, mais la crainte de s'entre-tuer dans les ténèbres leur fit cesser leur poursuite. Le mur si légèrement escaladé par l'inconnu, était d'ailleurs un obstacle infranchissable pour eux. On prit des falots et on examina les alentours. Il y avait du sang, des lambeaux de vêtements militaires et des empreintes de pas. Un rapport fut adressé au préfet de police, mais la justice eût encore pu se trouver en défaut, sans un événement où la mort venait en quelque sorte donner son funèbre témoignage.

« Le jour de l'exécution de Daix et Lahr, les troupes postées aux environs de la barrière Fontainebleau, s'étendaient jusqu'aux abords du cimetière. Le fossoyeur qui creusait la fosse des suppliciés entendit deux sapeurs du 74e raconter qu'un sergent de leur régiment était entré la veille, cruellement blessé, au Val-de-Grâce. Il avait reçu un coup de mitraille et ne donnait que de vagues explications sur l'accident dont il était victime. Le fossoyeur prêta l'oreille et comme la profanation était connue de tous les employés du cimetière, il se hâta d'avertir la justice.

« On se transporta au Val-de-Grâce.

« Sur un lit gisait, criblé de cinq blessures, le sergent Bertrand.

« Une information eut lieu, et Bertrand fit à M. le docteur Marchal de Calvi, chirurgien-major au Val-de-Grâce, les aveux les plus complets...

« Bertrand fut traduit le 10 juillet 1849, devant le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire; il avoua qu'il lui était arrivé d'ouvrir, dans une seule soirée, dix ou quinze cercueils et qu'il prenait un affreux plaisir à mutiler les cadavres, à leur arracher les entrailles, à en disperser les lambeaux. Considéré comme monomane, il fut condamné seulement à un an de prison et aux frais de la procédure. »

Ce fut le 1er août 1849, que fut mis en service le dépotoir de la Villette. De 1761 à 1849, les bassins étagés de Montfaucon recevaient les produits des vidanges et des immondices de Paris, c'était là aussi que les chevaux hors d'état de service ou blessés étaient livrés au couteau de l'équarrisseur dans ce qu'on appelait les Clos d'équarrissage. Des boyauderies, des fabriques de poudrette étaient établies alentour dans d'ignobles baraques, sur un sol pelé, hérissé de jaunes falaises. Lorsque les fourches patibulaires eurent été supprimées, les ateliers d'équarrissage couvrirent toute la butte.

On tuait jusqu'à 15,000 chevaux par an à Montfaucon.

« La crinière et les crins de la queue, dit M. de Labédollière, étaient coupés sur l'animal vivant pour être vendus aux bourreliers, aux cordiers, aux tapissiers. La peau était envoyée aux tanneurs lorsque le cheval était sain; dans le cas surtout où il avait été condamné par suite d'une fracture incurable, les équarrisseurs ne dédaignaient pas de se régaler de sa chair. L'hippophagie naquit à Montfaucon. Les dépouilles intimes étaient abandonnées sur le sol et promptement couvertes de milliers de ces larves désignées par les pêcheurs sous le nom d'asticots. C'était encore une source de bénéfices pour l'équarrisseur, mais les vers avaient dans les rats de terribles concurrents. »

Dès 1817, une ordonnance royale avait décrété en principe le transport de la grande voirie au centre de la forêt de Bondy; toutefois, la purification de ce coin du nouveau Paris ne commença guère qu'en 1845 et ne s'effectua complètement que le jour où on se servit du dépotoir dont nous allons parler.

Mais, d'abord, encore un mot sur les rats, qui furent pendant de longues années, un fléau pour la Villette et Belleville.

Ces animaux faisaient crouler toutes les murailles et toutes les constructions élevées dans le voisinage des clos d'équarrissage. Toutes les éminences des environs étaient perforées à un tel point, que le terrain tremblait sous les pieds. Les parties les plus escarpées, minées de cette manière se sont écroulées en laissant à découvert les galeries creusées par les rats et les trous dans lesquels ils se retiraient.

C'était au bas des tertres où pullulait cette race immonde, qu'une mer putride miroitait au soleil; elle se divisait en cinq bassins: les deux supérieurs retenaient les matières solides formant la poudrette, dans les autres descendaient lentement les liquides, dont le trop plein, au moyen d'une bonde, coulait dans le canal Saint-Martin.

Les malheureux habitants de ces parages infectés de miasmes pestilentiels, sollicitaient sans cesse de l'autorité l'éloignement de ce foyer de pestilence. La première satisfaction qui leur fut donnée fut l'établissement d'un dépotoir, mais ils se montrèrent très hostiles à cette mesure; une lutte énergique fut entreprise par la commune de la Villette pour repousser la construction que l'on voulait créer sur son territoire, mais on passa outre et le dépotoir fut fait.

Il se compose d'un hangar de neuf travées couvertes, enveloppé par une ceinture de chaussées

Digitized by Google

pavées, et faisant face à une gare d'embarquement. La verdure, les plantations et les jardins au milieu desquels apparaissent les bâtiments peints à l'huile au blanc de zinc, ne laissent pas que de donner à ce réservoir de matières repoussantes un aspect enchanteur pour celui qui n'en connaît ni le nom ni la destination.

A l'intérieur des halles, les murs sont revêtus de stuc, ce qui permet de les éponger et de les laver avec soin; le dallage est en bitume compris entre des bordures de granit, et aucun obstacle n'arrête l'écoulement de l'eau vive employée au lavage. Au milieu de chacune des travées se trouve une trappe d'égout près de laquelle les voitures à vider viennent se placer; un tuyau de toile qui réunit la tonne à la trappe, permet au flot de jaillir et de s'écouler sans qu'il s'en échappe au dehors.

Après cette opération, on lave avec des lances à eau la tonne ainsi que l'emplacement et en quatre minutes, la voiture est vidée, nettoyée et partie.

Sous les halles, se trouvent trois galeries découpées en cellules par des murs transversaux. Le flot dirigé par des ventelles en tête de l'une des galeries, tombe en haut du radier et descend en suivant la ligne sinueuse que déterminent les portes des cellules. Des pompes mues par une machine de 25 chevaux aspirent les matières au bas du radier et les refoulent jusqu'à Bondy, dans un conduit de 30 centimètres de diamètre.

En une heure, 100 mètres cubes sont chassés à 10 kilomèt. de distance et à une hauteur de $2^{m},50$.

Lorsque le niveau de l'épuisement baisse à environ 30 cent. au-dessus du radier, on arrête la machine et on lance du haut de la galerie un courant d'eaux vives qui arrivent avec violence sur les dépôts que les ouvriers remuent en même temps au rabot.

A l'influence de l'eau vive, on a ajouté partout une ventilation très énergique. Les halles ouvertes, sont percées de baies de $2^{m},40$ par lesquelles la ventilation naturelle est tellement forte, qu'en hiver, on est obligé de les garnir avec des toiles pour garantir les ouvriers contre le froid. Dans les citernes, où l'on avait à lutter contre une température humide et chaude, on est parvenu à donner un aérage spécial à chaque cellule; à cet effet, on a ouvert dans les reins des voûtes, trois conduits maîtres parallèles à l'axe des galeries et on y a branché des conduits secondaires, terminés par les bouches qui aboutissent à chaque cellule.

Enfin, une salle de bains dont l'eau est chauffée par un jet de vapeur, permet de donner le dimanche, des bains à tout le monde, à tour de rôle.

Ce fut en 1849, que fut fondée la boucherie centrale établie à l'abattoir de Villejuif, boulevard de l'Hôpital, 181; elle eut pour objet d'expédier chaque matin aux divers établissements hospitaliers, les quantités de viande qui leur sont nécessaires.

On sait que l'abattoir de Villejuif a disparu lors de la création des abattoirs généraux.

L'emplacement du corps de garde où le général de Bréa avait été assassiné pendant l'insurrection de Juin fut sanctifié par la construction d'une petite église bâtie en 1849 sous le vocable de Saint-Marcel de la Maison-Blanche; elle desservit le quartier de la Maison-Blanche qui dépendait de la commune de Gentilly, dont une partie fut annexée à Paris en 1860.

Le 28 avril 1871, la commune de Paris « considérant que l'église Bréa est une insulte permanente aux vaincus de juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple, décrète : Art. 1er. L'église Bréa sera démolie; — Art. 2. L'emplacement de l'église s'appellera Place de juin. »

Fort heureusement pour la petite église, la commune mit quelque lenteur dans l'exécution de ce décret et l'entrée des troupes la sauva de la démolition. Les pertes qu'elle subit alors ne dépassèrent pas 2, 000 fr.

En 1849, MM. Monod et Agénor de Gasparin se séparèrent de l'église nationale protestante et fondèrent l'Église réformée évangélique. Cette Église célébra son culte dans trois chapelles qui furent bâties depuis : la chapelle du Nord, passage des petites Écuries (transportée en 1862, 17 rue des Petits Hôtels), la chapelle américaine de Saint-Honoré, rue de Berry, 21 et la chapelle des Ternes.

Depuis l'avortement de la manifestation armée de juin, Paris avait recouvré sa tranquillité, et l'assemblée, dès le 17 juillet, songeait à prendre des vacances, mais un des représentants s'y opposa.

— Quels ont été vos travaux? dit-il, vous avez interdit les clubs et les réunions publiques, vous avez établi l'état de siège, vous avez abrogé l'art. 67 de la loi sur la garde nationale, vous avez autorisé les poursuites contre trente et quelques représentants, vous avez fait un règlement modèle et décrété un appareil de ventilation! (qui ne fonctionne pas, dit une voix.)

En effet, c'était peu pour avoir besoin de vacances.

Le 23, la même demande reparut, les représentants avaient besoin de prendre l'air. Cette fois ce fut M. Nettement qui posa la question

— Messieurs, qu'avons-nous fait depuis que nous sommes ici?

— Rien! répondit un membre de la gauche.

Le lundi, 10 août, l'assemblée décida pourtant qu'elle se prorogerait depuis le lundi 13 jusqu'au samedi 30 septembre.

On discuta ce jour-là à propos d'un article de journal; le prince Pierre Bonaparte fut appelé imbécile par le citoyen Gastier qui reçut aussitôt

Digitized by Google

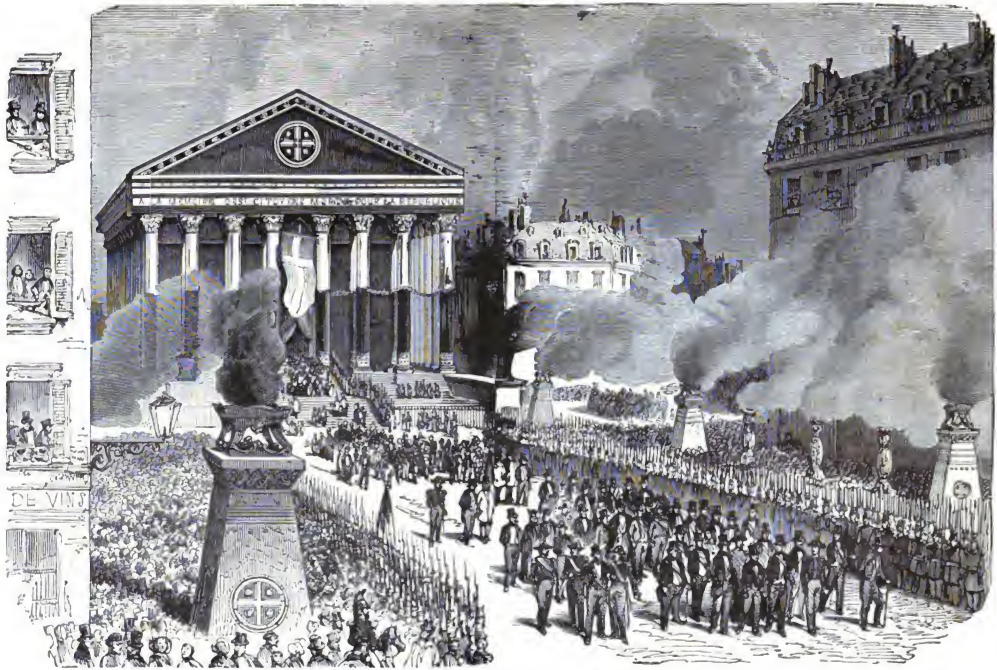

F. Roy, éditeur. — 259.

Imp. Chevaire et fils.

Service célébré à la Madeleine pour l'anniversaire de la Révolution (Février 1848.)

Digitized by Google

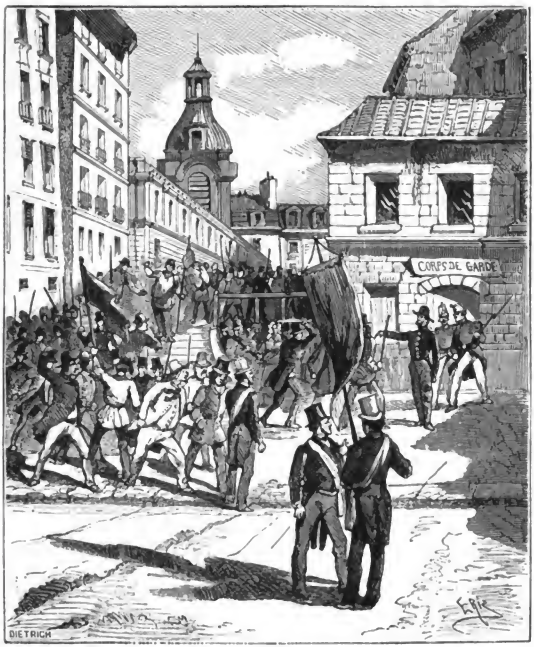

Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle est sommé de rendre ses armes. (Page 146, col. 2.)

du prince un vigoureux soufflet et prétendit qu'au contraire, c'était lui qui avait été appelé imbécile en même temps qu'il recevait la gifle.

L'Assemblée reprit ses séances le 1er octobre, et on sait si elles furent tumultueuses : on y échangeait les injures les plus variées.

Une des séances les plus amusantes fut celle du 6 octobre, dans laquelle on discuta longuement, à propos des mots monsieur et citoyen. Le *Moniteur* avait dans son compte rendu du 4, mis M. Thouret au lieu de : le C. Thouret; une discussion très vive s'engagea, on se fût cru aux plus mauvais jours de la Révolution; enfin il fut décidé qu'on pourrait se servir *ad libitum* des mots monsieur et citoyen. Ajoutons que pendant toute la durée de la République, les qualifications monsieur et madame ne cessèrent jamais d'être en usage.

Le 31 du même mois, un message du président fit connaître qu'il avait congédié ses ministres et que le nouveau ministère était ainsi constitué :

MM. le général d'Hautpoul, à la guerre;
de Rayneval, aux affaires étrangères;
Ferdinand Barrot, à l'intérieur;
Rouher, à la justice;
Bineau, aux travaux publics;
Parieu, à l'instruction publique et aux cultes;
Dumas, à l'agriculture et au commerce;
Achille Fould, aux finances;
le contre-amiral Romain-Desfossés, à la marine.

Digitized by Google

M. le général d'Hautpoul était chargé par intérim, du portefeuille des affaires étrangères.

Trois jours plus tard, le 3 novembre, une cérémonie importante avait lieu au Palais-de-Justice, pour l'institution de la magistrature. Voici un extrait du programme de cette cérémonie : A dix heures et demie, le président de la République, le vice-président et le conseil des ministres, furent reçus au haut du grand escalier du Palais-de-Justice par les membres de la Cour de cassation. Ils se rendirent de là à la grand'chambre, où se trouvaient réunis depuis dix heures les magistrats, qui devaient prêter serment à l'audience.

A onze heures, le cortège se rendit à la Sainte-Chapelle. La messe du Saint-Esprit fut célébrée par l'archevêque de Paris. Après la messe, on se rendit à la salle d'audience. La séance fut ouverte par le garde des sceaux, ministre de la justice. Le premier président et le procureur général de la Cour de cassation prirent la parole.

Le secrétaire général du ministère de la justice donna lecture de la loi du 8 août et de la formule du serment prescrit. Sur l'appel nominal, chacun des membres se leva, et, la main étendue, dit : « Oui, je le jure! »

On doit à une circonstance du cérémonial la démolition d'un affreux couloir construit sur la façade du palais ; un escalier pratiqué dans la grande salle des Pas-Perdus fut démoli pour le même motif et ne fut pas rétabli.

Trois rues nouvelles furent ouvertes en 1849 : la rue de Lyon, qui prit son nom du chemin de fer de Lyon, la rue Henrion-de-Pansey qui fut ainsi appelée en mémoire de l'éminent jurisconsulte, et la rue Richard-Lenoir dont le nom lui fut donné en l'honneur du grand manufacturier mort en 1839.

XLVII

Les arbres de la liberté. — La manifestation des Écoles. — Les casernes. — Le 2 décembre. — Le palais de l'Industrie. — Cirque Napoléon. — Théâtre Déjazet. — La fête des aigles. — Hôpital israélite. — Les modes.

A Paris, les idées anarchiques s'étaient affaiblies sous la double influence des épreuves les plus désastreuses et les mesures législatives qui avaient donné à des droits poussés jusqu'à l'abus, la limite indiquée par la constitution, celle de la sécurité publique.

Le président Louis-Napoléon, installé à l'Elysée, cherchait à y attirer la haute société en donnant des soirées hebdomadaires. Tout le rez-de-chaussée du palais, comprenant trois salons et une galerie, était alors ouvert, et on y avait ajouté une petite construction légère qui réunissait la grande façade au mur du jardin, donnant sur l'avenue de Marigny. Les honneurs du palais présidentiel étaient faits par MM. Baccichi, Fialin de Persigny, Battaille, Conneau, Fleury, de Béville, de Toulongeon, Edg. Ney, Menneval, etc.

Naturellement, les républicains voyaient avec une certaine inquiétude l'espèce de cour naissante qui se formait autour du prince; des journaux, et particulièrement le *Dix décembre* et le *Napoléon*, en ouvrant la porte à des impatiences mal déguisées, faisaient pressentir aux hommes prévoyants un retour prochain aux idées antirépublicaines.

Des bruits de coup d'Etat circulèrent.

Un décret du 4 janvier 1850 éleva l'ex-roi Jérôme au rang de maréchal de France; il était déjà gouverneur des Invalides, et cet acte émanant de la volonté présidentielle, éveilla l'attention. Elle se porta bientôt sur un point plus important : le préfet de police voulant donner satisfaction à un très grand nombre de réclamations qui lui étaient adressées relativement aux arbres de liberté qui gênaient la circulation publique à Paris, avait prescrit aux commissaires de police de lui désigner ceux de ces arbres qu'il était de l'intérêt général d'enlever, en ayant soin de faire connaître son intention de respecter ceux qui ne gênaient pas.

En conséquence, les arbres signalés furent abattus, et personne ne songea à le trouver mauvais, mais certains journaux, organes de l'opposition la plus avancée, s'efforcèrent de transformer la mesure administrative en fait politique; ils déclarèrent que la liberté était en péril, et l'un d'eux, la *Voix du Peuple*, menaça de représailles les statues des rois et les monuments publics.

Le peuple s'émut et bientôt des rassemblements tumultueux se formèrent (le 3 février) sur le carré Saint-Martin.

Digitized by Google

Après avoir toléré pendant la journée ces rassemblements, l'autorité crut devoir les disperser et le lendemain, de fortes escouades de sergents de ville furent dirigées, sous la conduite d'officiers de paix, sur les points où ils stationnaient; des arrestations furent opérées, mais la foule ne se dispersa pas.

Au carré Saint-Martin, surtout, la résistance fut vive et de déplorables collisions se produisirent; la circulation se trouva complètement interdite entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin.

A cinq heures, les rassemblements du carré Saint-Martin avaient pris une telle extension, que tous les aboutissants jusqu'à la rue Transnonain étaient littéralement encombrés. Sur la place Nationale-Saint-Martin, un tombereau de pavés avait été déposé le matin même au pied de l'arbre de la liberté, pour des réparations à la voie publique; on répandit le bruit dans la foule que l'arbre était condamné; des sergents de ville s'étant montrés sur ce point, des ouvriers armés de marteaux de forge et de bêches se ruèrent sur les agents dont plusieurs furent grièvement blessés.

Il fallut que la troupe de ligne arrivât sur le théâtre de ces violences pour les faire cesser.

Le 5, une énergique circulaire du ministre de l'intérieur annonça que l'autorité ferait respecter ses décisions et que tous les arbres qui deviendraient prétexte à désordre seraient abattus.

Ce fut ce qui eut lieu, deux arbres décorés de statuettes et d'inscriptions anarchiques furent enlevés et quelques centaines d'émeutiers furent dispersés.

Le calme se rétablit. Toutefois le 8, il y eut à la Chambre une séance orageuse : la haute cour de justice avait condamné à la déportation trente représentants du peuple; un vote de la Chambre déclara qu'en conséquence ces trente représentants étaient déchus de leur qualité, et le lendemain, 9 février, les collèges électoraux furent convoqués pour le 10 mars à l'effet de combler les vides qui s'étaient produits à la Chambre. Paris eut à élire trois députés.

Le 24, quelques couronnes furent déposées autour de la colonne de Juillet; elles furent enlevées le lendemain par ordre d'un officier de paix trop zélé. Informé du fait, le préfet de police se hâta de faire replacer les couronnes; mais le coup était porté, les socialistes répandirent dans les faubourgs le bruit qu'un outrage inouï venait d'être fait à la Révolution; des ouvriers achetèrent de nouvelles couronnes et les apportèrent à la Bastille, et des rassemblements se formèrent sur la place, tandis qu'à la Chambre, le ministre déclarait qu'il avait donné l'ordre de destituer l'agent qui s'était rendu coupable de l'enlèvement des couronnes et que c'était lui-même qui avait ordonné qu'elles fussent replacées.

« Mais, dit M. A. Fouquier, dans son *Annuaire historique*, ce que demandaient les factieux, ce n'était pas une réparation, c'était un prétexte de désordre. Aussi ne tinrent-ils aucun compte de la restitution qui avait précédé le scandale. Des processions populaires, dont les acteurs restaient souvent les mêmes, furent organisées pour déposer les couronnes au pied de la colonne pendant toute la durée des réunions préparatoires. »

Quatre-vingt-quatre soldats, dont cinq caporaux et deux sergents, prirent part à la manifestation des couronnes.

Il fallait mettre un terme à ces démonstrations. Le 11, on lut sur les murs de Paris ceci :

AVIS

« L'autorité a fait respecter les hommages rendus à la mémoire des morts inhumés sous la colonne de la Bastille; mais depuis quelques jours, ces manifestations ayant pris un caractère menaçant pour la tranquillité publique, ordre a été donné de s'opposer à leur continuation.

« Tous les emblèmes séditieux ou contraires aux règlements de police, qui ont été apportés au pied du monument seront enlevés.

« 11 mars 1850.

« Signé : *Le Préfet de Police*,
« P. Carlier. »

Le désordre cessa aussitôt.

Le 10 mars, l'élection se fit et les trois socialistes, Carnot, Vidal et de Flotte furent nommés. « Tels étaient les candidats choisis, dit M. Fouquier, un transporté de juin (de Flotte) et deux socialistes. »

Nommé à Paris et dans le Bas-Rhin, Vidal opta pour le Bas-Rhin; il y eut donc une nouvelle élection à Paris, qui vit en conséquence se rouvrir la session des clubs, on y prêcha des doctrines socialistes; le 12 et le 13 avril, le gouvernement fit fermer les réunions électorales de l'Ermitage - Montmartre (ainsi nommées parce qu'elles se tenaient dans la salle de bal de l'Ermitage, située boulevard des Martyrs et qui fut démolie en 1862), de La Chapelle, de Montrouge et celles des VIIe, X^e^ et XIe arrondissements.

Le nom d'Eugène Sue, « candidat socialiste, » sortit de l'urne.

« Un profond découragement s'empara de la bourgeoisie. La baisse subite des fonds publics, l'élévation du prix de l'or, la multiplication significative des achats de fonds à l'étranger, le départ d'étrangers nombreux venus à Paris pour y passer la belle saison, l'arrêt plus marqué encore qu'au mois précédent, des transactions industrielles et commerciales, tels furent les symptômes de cette confiance que devait ramener la conciliation électorale. »

Si la bourgeoisie s'effrayait comme toujours

Digitized by Google

du résultat de la politique qu'elle n'avait cessé de pratiquer, elle avait grande confiance dans les placers de la Californie dont on disait monts et merveilles. On ne parlait plus que des millions qu'il était si facile de trouver dans cette contrée fertile en mines d'or; il ne s'agissait que de se baisser pour en prendre.

La fièvre californienne fut bientôt commune à tous les Parisiens; des compagnies financières se formèrent et émirent des actions de 5 francs qui devaient rapporter 150 francs. Il y en avait même de 10 francs dont le revenu serait de 450 francs.

Naturellement on se jeta avec avidité sur les actions; les compagnies firent faillite et les actionnaires en furent pour leur argent.

Si les compagnies californiennes ne prospérèrent pas, les associations ouvrières fraternelles qui s'étaient fondées aussitôt après février 1848, ne firent pas non plus de bonnes affaires. Ces associations étaient formées d'ouvriers associés pour produire et vendre directement au public; leur principe était la mutualité du travail et du crédit; le travail en commun était possible, mais ce qui l'était beaucoup moins, c'était l'obtention du crédit nécessaire.

Dans nombre de rues, on voyait alors de petites boutiques d'assez piètre apparence pour la plupart, portant pour enseigne un niveau et l'inscription : « *Association des cuisiniers réunis, association des cordonniers réunis;* » il y en avait de toutes professions : casquettières, chaussonniers, écrivains-rédacteurs, sages-femmes, artistes chanteurs, médecins, portefeuillistes, chemisières et couturières, cloutiers, etc.

Dans le cours de l'année 1850, la majeure partie de ces associations avait disparu.

Ce fut en avril 1850, qu'on commença à placarder aux mairies de Paris le *Moniteur universel* qui était alors, on le sait, le journal officiel.

Du même temps, date la mise en circulation des voitures de place à galerie pour les bagages. Cette innovation fut très bien accueillie par la presse au nom du public.

Ce qu'elle accueillit beaucoup moins favorablement, ce fut la loi de haine votée par la Chambre contre elle et rétablissant le timbre et le cautionnement pour les journaux, rendant la signature des articles obligatoire et assujettissant le roman feuilleton à l'impôt.

Nombre de journalistes commencèrent à remarquer qu'ils n'avaient pas gagné grand'chose à la révolution de 1848.

Si la presse était devenue suspecte au gouvernement, la garde nationale ne l'était pas moins; une loi fut préparée contre elle.

Le 29 juin, une ascension aérostatique, organisée par deux savants, MM. Barral et Bixio, s'effectua dans la cour de l'Observatoire; les aéronautes s'élevèrent très haut et faillirent payer de leur vie leur expérience. Mais ils ne se découragèrent pas et le 27 juillet suivant, ils reprenaient la route des airs, et les observations qu'ils firent donnèrent des résultats tout à fait extraordinaires et inattendus.

Le 30 juillet, une loi sur la police des théâtres fut votée, « jusqu'à ce qu'une loi générale qui devra être présentée dans le délai d'une année ait définitivement statué sur la police des théâtres, aucun ouvrage dramatique ne pourra être représenté sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris. »

En juillet et novembre, fut votée la loi qui permettait à toute personne de correspondre au moyen du télégraphe de l'État, à partir du 1er mars 1851, et à compter de ce moment on vit s'établir peu à peu, à Paris, des bureaux télégraphiques dans les différents quartiers.

L'expérience avait fait reconnaître la nécessité d'opérer d'une manière complète le dégagement de l'Hôtel de ville trop resserré à l'est et en même temps de défendre l'accès du monument sur le point où il pouvait être le plus facilement attaqué.

Un décret du 23 mai 1850 déclara d'utilité publique le projet d'isolement de l'Hôtel de ville avec réserve sur les terrains devenus libres, de l'emplacement qui serait jugé nécessaire pour la construction d'une caserne.

« Depuis cette époque, lisons-nous, dans le continuateur de Dulaure, le gouvernement ayant résolu d'exécuter cette construction aux frais de l'État, demanda à la ville de Paris la cession de terrains compris entre les rues Lobau, François-Miron, du Pourtour-Saint-Gervais, la place Baudoyer et la rue de la Truanderie.

« Le conseil municipal saisi de cette question par M. le Préfet de la Seine, décida, le 12 mars 1852, qu'il y avait lieu de remettre au département de la guerre le terrain laissé libre derrière l'Hôtel de ville sous la réserve que la concession dont il s'agit, n'ôterait pas à ce terrain son caractère municipal, et qu'en conséquence il ferait retour à la ville si, à une époque quelconque, le gouvernement renonçait à la caserne. Il réserva également l'examen par l'administration de la nouvelle construction dont les lignes devaient être en rapport avec l'architecture de l'Hôtel de ville

« Le plan arrêté comprenait un polygone de 8,217 mètres, dont la ligne parallèle à l'Hôtel de ville serait à 40 mètres de la grille. Les façades latérales devaient être perpendiculaires à cette ligne : l'une au nord, ménageant la rue nouvelle, à 23 mètres de largeur à l'alignement de la rue de Rivoli et l'autre au sud à 24 mètres de distance d'une ligne d'axe réunissant le portail de Saint-Gervais, au milieu de la partie sud-est de l'Hôtel de ville. Cette disposition normale à ce dernier monument, dont la façade a une grande largeur, convenait aussi bien sous le rap-

Digitized by Google

Dévastation des ateliers de l'imprimerie Boulé, rue Coq-Héron, 13 juin 1849. (Page 150, col. 1.)

port de la circulation de la rue du Pourtour au quai, que pour l'aspect des deux monuments, son biais était moins disgracieux, la façade Saint-Gervais étant peu étendue. »

La caserne Napoléon (ce fut le nom qu'on lui donna) fut disposée de manière à contenir au moins deux mille hommes, l'installation d'une force permanente sur ce point de la capitale était une précieuse garantie d'ordre public, et avait, en outre, l'avantage d'éviter au monument municipal et aux services administratifs, les inconvénients d'un casernement intérieur tel qu'il existait depuis 1848.

Une autre caserne, celle des Petits-Pères fut construite à la même époque sur les plans de M. Grizard; elle occupe tout ce qui restait de l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Pères; celle fut destinée à loger deux compagnies de la garde municipale. Elle se compose de deux grands corps de logis, l'un sur la rue de la Banque, l'autre sur celle de Notre-Dame-des-Victoires : ce dernier fut affecté au logement des officiers.

Une vaste cour, avec bâtiments à droite et à gauche occupe l'intervalle entre les deux corps de logis ; ils furent destinés, ainsi que celui de la rue de la Banque, au logement des deux compagnies.

Une cour de service isole de l'église ces bâtiments qui, du côté de la banque, se relient aux bâtiments de la mairie, élevés la même année sur les plans de l'architecte Rolland.

Au rez-de-chaussée, et à l'entre sol de cette portion de la caserne, fut établi le bureau de bienfaisance, avec sa cour particulière et communiquant, ainsi que la caserne, à celle de la mairie, par un passage commun.

Digitized by Google

Cette caserne, d'un style Louis XIII, grave et sévère, forme avec le Timbre et la mairie, dont les proportions architecturales sont du plus bel effet, un ensemble qui donne à la rue de la Banque un aspect tout particulier.

Les premiers projets de la caserne des Petits-Pères remontent à 1845; ils étaient sur le point d'être mis à exécution lorsqu'éclatèrent les événements de 1848; repris en 1850, ils furent adoptés et les travaux qui coûtèrent environ 1,500,000 francs furent terminés en 1853.

Au-dessus des portes d'entrée, au droit des colonnes de la façade, on plaça au mois de mai 1858, les statues allégoriques de la force, de la prudence, de la vigilance et de l'ordre public.

Le 12 août 1850, le président commença un voyage à travers la France, qui fut suivi d'un second au mois de septembre; au retour, des cris de vive Napoléon et vive l'empereur! furent poussés et ces cris émurent singulièrement l'opinion publique; le 7 novembre, un député déclara à la Chambre que dans la soirée du 29 octobre, vingt-six individus parmi les membres les plus exaltés d'une société napoléonienne, dite du dix décembre, avaient tenu une séance extraordinaire dans laquelle ils avaient tiré au sort à qui assassinerait le président de l'Assemblée nationale et le commandant en chef de l'armée de Paris, le général Changarnier.

Grand émoi à la Chambre; cependant, la suite prouva que le député avait bâti cette conspiration imaginaire sur le rapport d'un bas agent à moitié idiot.

Néanmoins, il y avait de l'inquiétude en l'air; l'antagonisme existant entre la Chambre et la présidence s'accentuait, il était facile de prévoir que l'un de ces deux pouvoirs absorberait l'autre.

Pendant ce temps, les Parisiens mis en goût de l'or par les promesses alléchantes des compagnies californiennes, se jetaient avec empressement sur les billets de la loterie du lingot d'or, une gigantesque flouerie qui souleva de vives récriminations dont l'écho porté à la tribune le 21 décembre, valut à M. Emile de Girardin la censure avec exclusion temporaire.

Le 6 octobre, l'événement du jour, c'était une ascension aérostatique entreprise par M. Eugène Godard qui monta le ballon la *Ville de Paris* en compagnie de MM. L. Godard, Gaston de Nicolay, J. Turgan, L. Deschamps et Max. Mazen.

Une foule formidable occupait l'enceinte de l'Hippodrome; le ballon partit de Paris à cinq heures et demie du soir au bruit des acclamations.

Il s'élança dans la direction de la Villette et disparut bientôt aux regards.

A propos de la Villette, on y bâtit en 1850 un abattoir spacieux et commode dans la rue de Valenciennes; il y entrait annuellement de 35 à 40,000 têtes de bétail. Lors de l'établissement des abattoirs généraux, celui de la Villette fut supprimé et sur son emplacement furent élevés les bâtiments de l'administration des pompes funèbres.

Nous trouvons aussi en 1850, l'ouverture de la rue de Châlons qui, voisine du chemin de fer de Lyon, tira son nom d'une des villes que traverse cette ligne.

L'année 1851 commença par un conflit politique : le journal la *Patrie* avait publié un ordre du jour contenant des instructions à l'armée de Paris sur la conduite qu'elle aurait à tenir en cas d'émeute. M. Jérôme-Napoléon-Bonaparte présenta le 3 janvier une demande d'interpellation, à adresser au sujet de ces instructions.

Une vive discussion s'éleva à ce propos entre la Chambre et le général Changarnier et, le soir même, le ministère donna une démission qui fut acceptée. Le 10, un nouveau ministère fut constitué; il se composait de MM. Baroche à l'intérieur; Rouher à la justice; Fould aux finances; de Parieu à l'instruction publique; Dronin de Lhuys aux affaires étrangères; Regnault de Saint-Jean-d'Angely à la guerre; Magne aux travaux publics; Bonjean à l'agriculture et au commerce.

Le général Changarnier fut révoqué de son commandement qui fut donné au général Baraguay-d'Hilliers et le général Perrot était nommé au commandement de la garde nationale.

Ce ministère ne dura pas longtemps; il fut renversé le 18 janvier et, le 24, le *Moniteur* publiait la liste des nouveaux ministres : c'étaient MM. le général Randon à la guerre; Vaïsse à l'intérieur; de Germiny aux finances; Magne aux travaux publics; Brenier aux affaires étrangères; de Royer à la justice; Vaillant à la marine; Giraud à l'instruction publique et cultes; Schneider à l'agriculture et commerce.

Le 21 février, 166 représentants de la gauche déposèrent une proposition tendant à accorder une amnistie complète à tous les condamnés pour faits politiques depuis le 24 février 1848.

Le 24, l'anniversaire de la révolution servit de prétexte à des manifestations qui commentaient clairement la proposition parlementaire, mais l'autorité était trop énergiquement préparée pour qu'on ôsat rien tenter.

Le 23 mars, il y eut à Paris une manifestation dite de la jeunesse des écoles : « 250 jeunes gens environ, dit l'auteur de *l'Annuaire historique*, se réunirent aux environs de la place Cambrai dans l'intention de demander la réouverture du cours de M. Michelet (qui venait d'être suspendu); quelques-uns d'entre eux avaient apporté une pétition préparée à l'avance. Aussitôt, ces jeunes gens ayant en tête les auteurs de la pétition, se dirigèrent en ordre marchant deux par deux vers le Palais de l'Assemblée. Quelques représentants qui se trouvaient par hasard sur les lieux où s'organisait cette

Digitized by Google

manifestation, accoururent à l'Assemblée pour prévenir le Président et les questeurs qui ignoraient complètement cette démarche. Aussitôt les ordres furent donnés ; les troupes de service au Palais furent mises sous les armes, les grilles furent fermées et toutes les mesures prises pour ne pas laisser pénétrer les pétitionnaires dans la cour intérieure du Palais.

« En effet, la colonne des pétitionnaires se présenta sur la place de Bourgogne vers deux heures et s'y arrêta. Trois représentants qui les y attendaient, MM. Versigny, Noël Parfait et Aubry (du Nord) reçurent des mains des chefs de cette manifestation la pétition, en les engageant à ne proférer aucun cri et à rentrer paisiblement chez eux. Les jeunes gens se bornèrent à proférer les cris de vive Michelet! et cinq minutes après, ils continuèrent leur marche, se rendant par la place de la Concorde et les boulevards à la rédaction du *National*, rue Saint-Georges. De là, ils allèrent à la rédaction des journaux la *Presse* et la *République* et se dispersèrent. Cette colonne ne rencontra sur son passage que la plus profonde indifférence de la part de la population.

« Une seconde manifestation du même genre n'eut pour résultat que l'arrestation d'un certain nombre de perturbateurs peu sérieux, parmi lesquels les étudiants véritables n'étaient pas en majorité. »

Le 10 avril, la plupart des ministres donnèrent encore leur démission et un nouveau ministère fut constitué ; il se composait ainsi : MM. Rouher garde des sceaux, ministre de la justice ; Baroche, ministre des affaires étrangères ; le général Randon, ministre de la guerre ; de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine ; Léon Faucher, ministre de l'intérieur ; Magne, ministre des travaux publics ; Buffet, ministre de l'agriculture et du commerce ; Dombideau de Crouseilhes, ministre de l'instruction publique ; Achille Fould, ministre des finances.

Cela n'empêcha pas que les inquiétudes n'allassent croissant ; des pamphlets, des bulletins prêchant la guerre civile se répandaient partout. On se demandait avec terreur ce qui sortirait de l'état de lutte qui divisait le pays ; à propos d'un discours que prononça le Président à Dijon, où il s'était rendu pour inaugurer une section de chemin de fer, Paris prit peur, la Bourse baissa ; on se crut à la veille d'une crise, peut-être d'une révolution.

Les républicains qui remarquaient un courant favorable au Président, craignaient avec raison le retour de l'empire et la police découvrit dans les premiers jours de juillet un nouvel atelier clandestin du comité central de résistance, et saisit un bulletin dans lequel Louis-Napoléon était qualifié de « misérable jongleur, affilié aux jésuites, crétin stupide et têtu, » s'apprêtant à faire une Saint-Barthélemy de patriotes.

Le 11 juin, une rencontre au bois de Boulogne eut lieu entre le représentant du peuple Pierre Bonaparte et M. de Nieuwerkerke, directeur des musées ; celui-ci fut blessé à la cuisse droite, et pendant plusieurs jours on parla de ce duel ; mais une galerie zoologique, ouverte par M. Huguet de Massilia, au boulevard du Temple, détourna l'attention publique à son profit : tout le monde voulait voir les bêtes fauves qui peuplaient cette ménagerie.

Le 23 juin, eut lieu l'inauguration de la salle Barthélemy. C'était une salle de concert construite sur un nouveau modèle, et dont la forme ellipsoïde en fit une curiosité parisienne ; tout le monde voulut la voir, puis, quelques années plus tard, elle était démolie (elle était située rue Neuve-Saint-Nicolas, 20, derrière le Château-d'Eau ; la rue Neuve-Saint-Nicolas devint la rue du Château-d'Eau en cette même année 1851).

Mais ce qui passionna surtout les Parisiens, ce fut l'ascension du ballon Poitevin, au-dessous duquel était suspendue une calèche attelée de deux chevaux ; dans la calèche, Mme Poitevin envoyait ses plus gracieux saluts aux milliers de spectateurs qui l'admiraient.

Au mois de juillet, s'ouvrit un nouvel hippodrome, qui prit le nom d'Arènes nationales ; il était dirigé par M. Arnault, mais il ne fit pas de brillantes affaires et disparut peu de temps après sa fondation.

Le maréchal comte Sébastiani-Porta mourut à Paris le 20 juillet, et ses funérailles qui eurent lieu aux Invalides, furent l'occasion d'un événement malheureux.

L'église était tendue suivant l'usage, de draperies noires ; au milieu s'élevait un magnifique catafalque entouré d'une profusion de bougies allumées.

Au moment où on déposait le corps sur ce catafalque, un mouvement d'oscillation fit tomber une bougie qui mit le feu à la tenture de l'autel. Un des gardiens de l'église s'élança pour l'éteindre, mais la flamme fit de si rapides progrès qu'en un clin d'œil elle atteignit les tentures des tribunes, et se communiqua aussitôt aux nombreux drapeaux suspendus tout autour de l'église.

Un cri de terreur sortit de toutes les lèvres.

— Sauvez les drapeaux, sauvez les trophées!

Et immédiatement, des gens dévoués se précipitèrent sur la toiture et cassant les vitraux, firent tous leurs efforts pour arracher à l'incendie les drapeaux qui se trouvaient à leur portée.

Malheureusement, ils en sauvèrent peu.

Les drapeaux incendiés formaient un cercle de feu et une pluie de flammèches tombaient de tous côtés : ces flammèches mirent le feu au catafalque et alors un nouveau cri se fit entendre :

— Sauvez le corps, sauvez le cercueil!

On se précipita et le corps fut enlevé et porté

Digitized by Google

dans la cour, mais des 234 drapeaux, glorieux gages de victoires déposés là au fur et à mesure qu'ils avaient été conquis sur l'étranger, on sauva plus ou moins endommagés ceux qui suivent, et dont nous empruntons la nomenclature à M. C. Leynadier :

« Huit queues de pacha, prises en Égypte par le général Bonaparte.

« Deux grands pavillons de marine, l'un anglais pris sur un brick en 1813, par M. Marnier, et donné aux Invalides depuis l'incendie, l'autre pris à la Vera-Cruz en 1839.

« Plusieurs drapeaux espagnols et portugais, envoyés aux Invalides en juillet 1830, par M. le comte d'Authouard; ce sont ceux qui ont le plus souffert.

« Drapeaux de la Morée, expédition de 1819.

« Drapeaux de la citadelle d'Anvers, 1833.

« Deux fragments de petits pavillons anglais pris sur un brick en 1813.

« Une grande quantité de beaux et grands drapeaux pris en Afrique, à Medeah, en 1832; à Sickack, en 1836; à Ouad-Halley, en 1839, etc.; d'autres provenant de Biskara, province de Constantine; un foulard de coton servant d'étendard et provenant de Tanger et Mogador, en 1844.

« Une flamme de Saint-Jean-d'Ulloa, au Mexique, 1839.

« Une seconde prise dans l'Océanie.

« Plusieurs beaux et grands drapeaux en reps de soie rouge, blanche et jaune; provenant d'Isly et de Mogador, 1844.

« Enfin, le drapeau de la république romaine, pris à la villa Pamphili, en 1849.

« 52 drapeaux conquis dans la bataille d'Austerlitz, qui se trouvaient dans les appartements du gouverneur, furent naturellement dans un état complet de conservation. Ils étaient destinés à orner le tombeau de l'empereur. »

Le 1er août Paris reçut la visite du lord maire de Londres, accompagné du massier et du porte-glaive de la Cité; les préfets de la Seine et de police allèrent recevoir ces magistrats anglais à la gare du chemin de fer du Nord, et le lendemain un superbe banquet de 500 couverts leur fut offert à l'Hôtel de ville.

Sur ces entrefaites, le génie militaire livrait à l'administration de la guerre la nouvelle maison d'arrêt et de correction, construite dans la rue du Cherche-Midi, sur l'emplacement de l'ancienne manutention des vivres de l'armée. Cette prison construite d'après le système cellulaire, fut fournie de tout le matériel nécessaire au logement des détenus et des personnes préposées à leur surveillance.

Aussitôt que les officiers supérieurs eurent pris possession de cette maison, il fut procédé au transfert de tous les militaires condamnés correctionnellement qui se trouvaient dans la prison installée dans l'hôtel des conseils de guerre. Tous les hommes traversèrent entre deux haies de soldats le court espace qu'ils avaient à parcourir et allèrent chacun occuper la cellule qui lui était destinée.

On transféra également dans la nouvelle prison tous les prisonniers militaires que renfermait l'ancienne maison de détention de l'abbaye, qui fut démolie pour l'élargissement de la voie publique.

Dans le même temps, une nouvelle église fut ouverte dans l'ancien XIe arrondissement; ce fut une chapelle dite des Capucins, dont la construction s'élevait sur les terrains de l'ancien collège Stanislas. Elle fut destinée à servir de chapelle funéraire aux morts inhumés dans le cimetière du Montparnasse. Le sanctuaire fut d'architecture gothique. La nef fut construite pour contenir 300 personnes.

Le 15 février 1852, eut lieu l'installation des religieux capucins qui devaient la desservir. Le gardien du nouveau couvent y dit la messe.

On la nomma chapelle de Notre-Dame-de-Nazareth; elle fut remplacée en 1867 par une église qui s'éleva sur son emplacement, sous le nom de Notre-Dame-des-Champs.

Un décret du 2 septembre 1851, autorisa l'établissement, sur la place Laborde, d'une petite église dédiée à saint Augustin; c'était une bien modeste église en planches, elle fut supprimée et remplacée par l'église Saint-Augustin élevée au boulevard Malesherbes, en 1860.

Le même décret autorisa aussi l'édification dans la rue de Clichy, de l'église de la Trinité, construite presque entièrement en bois. Le fond de l'abside était semé d'étoiles d'or. Les bas côtés étaient séparés de la nef par des pilastres carrés. Dans le tympan du portail fut placée une peinture sur lave exécutée par M. Devers en 1855, dans le style des mosaïques byzantines. Elle représentait le Christ entouré de l'ange, de l'aigle, du bœuf et du lion, symboles des quatre évangélistes.

Cette église fut supprimée lorsque fut consacrée, en 1867, la nouvelle église de la Trinité, située au bas de la rue de Clichy.

Ce fut aussi en 1851, après qu'une loi spéciale eût été votée le 4 février, que des lavoirs publics furent installés dans plusieurs quartiers de Paris; depuis, ces utiles établissements n'ont cessé de se multiplier.

Au reste, l'année 1851 fut fertile en travaux publics, car ce fut l'ouverture de l'ère de la transformation de Paris. On commença ou on continua d'importants travaux destinés à doter la capitale de grands monuments ou de voies nouvelles ouvertes à l'air et à la lumière. On achevait le Louvre, la rue de Rivoli se prolongeait, et on dégageait les abords de la vieille demeure royale en jetant bas les constructions placées entre le Louvre et le Carrousel; les halles centrales s'élevaient; bientôt la lumière, la vie

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 200.

Imp. Charaire et fils.

Les clubs furent fermés en attendant qu'une loi les abolit.

Club de la Fraternité, rue Martel (1849.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Arrestation du général Changarnier, 2 decembre 1851 (Page 163, col. 1.)

et le mouvement allaient pénétrer dans les quartiers percés par la rue de Rivoli.

L'inauguration des travaux exécutés dans les différentes parties du Louvre eut lieu le 5 juin, et le président de la République présida à cette solennité.

Le 15 septembre, se fit la cérémonie de la pose de la première pierre du pavillon n° 2 des nouvelles halles centrales, et le président de la République prononça à cette occasion le discours suivant :

« Messieurs,

« Voici quarante ans que l'on songe à élever un vaste monument destiné à préserver de l'intempérie des saisons cette classe nombreuse qui souffre journellement pour alimenter Paris de ce qui est nécessaire à son existence. Mais, grâce à la direction éclairée du ministre de l'intérieur, grâce au concours énergique du conseil municipal de Paris et de son digne chef, grâce aux décisions de l'Assemblée nationale, cette œuvre que j'ai tant souhaitée, s'accomplit enfin.

La construction de ces halles, véritable bienfait pour l'humanité, facilite l'approvisionnement de Paris et appelle un plus grand nombre de départements à y concourir. Ce n'est donc pas une œuvre purement municipale, car Paris est le cœur de la France, et plus sa vie est active et puissante, plus elle se communique au reste du pays. En posant la première pierre d'un édifice dont la destination est si éminemment populaire, je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens et avec la protection du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la France quelques fondations sur lesquelles s'élèvera un édifice social assez solide pour offrir un abri contre la violence et la mobilité des passions humaines. »

Nous avons reproduit ce discours parce qu'il

Digitized by Google

contenait une phrase qui fut vivement commentée, celle relative à l'édifice social dont le prince président annonçait l'élévation.

Quel était cet édifice?

L'empire dont il rêvait la restauration et qui devait bientôt, grâce au coup d'État qu'il méditait, succéder à la République pour tomber si tristement dix-neuf ans plus tard.

Pour compléter cet ensemble de travaux, le conseil municipal autorisait au quartier Saint-Victor le prolongement de la rue Cardinal-Lemoine et de la rue de Poissy, et le préfet de la Seine l'avait saisi du projet d'ouverture de la rue des Ecoles depuis la rue de la Harpe jusqu'à la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

La régularisation de la place du Panthéon fut achevée, et tout fut complet aux abords du magnifique monument.

La rue Grégoire de Tours fut formée des deux rues des Mauvais-Garçons et du Cœur-Volant, deux vieilles rues du moyen âge fort mal famées.

La rue des Noyers fut aussi formée par la réunion de l'ancienne rue (qui tirait son nom d'une allée de noyers, et qu'on appelait aussi la rue Saint-Yves), et de celle du Foin-Saint-Jacques.

Enfin, à la même époque, on réunit encore trois anciennes rues du vieux Paris pour n'en former qu'une, la rue Pagevin, qui se trouva formée de la rue Verderet, de la rue Pagevin et de la rue du Petit-Reposoir. La rue Verderet était une petite ruelle fort sale, nommée pour cette raison, dans l'origine rue Merderel; en 1311, on la nomma l'Orde-Rue; puis la rue Breneuse, mais sa première appellation se continua cependant en se modifiant en Verderel, puis Verderet.

Un bonnetier de la rue Saint-Denis, M. Pétin occupa beaucoup l'attention en 1851; il avait imaginé et tracé le plan d'un vaisseau aérien; et confiant dans son système, il mit tout en œuvre pour se procurer les fonds nécessaires à sa fabrication; il y parvint et en septembre la machine était terminée, et l'ascension fut fixée au mois d'octobre, mais le préfet de police refusa l'autorisation et M. Pétin dut se résigner à montrer son navire qui resta longtemps exposé rue Marbeuf, aux Champs-Elysées, où nombre de gens allèrent le visiter.

Mais tandis que tout ceci se passait, des événements graves se préparaient.

Nous avons, à plusieurs reprises, fait ressortir la mauvaise intelligence qui existait entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

La crise était arrivée à son point culminant, une catastrophe était inévitable; elle se produisit bientôt, mais voyons d'abord quelle était la préoccupation de l'opinion publique en ce moment.

On approchait tous les jours de l'époque indiquée (1852) pour le renouvellement simultané des deux pouvoirs, et on redoutait beaucoup les chances de désordre que cette double échéance pouvait ajouter à une situation déjà si grosse de complications redoutables.

Le jour où s'ouvrirent les vacances de l'Assemblée, la gauche publia sous le titre *Manifeste de la Montagne au peuple*, une sorte de mémoire menaçant; chaque jour arrivait à Paris la nouvelle de désordres graves accomplis dans l'Ardèche, dans le Rhône et dans une quantité d'autres départements, et ces nouvelles produisaient un effet considérable sur l'esprit des bourgeois épouvantés par tout ce qu'ils entendaient dire autour d'eux touchant une insurrection générale qui devait éclater dans toute la France, au profit de la république rouge.

Le 22 octobre, on apprit que les départements du Cher et de la Nièvre avaient mis la ville en état de siège; de nombreuses arrestations furent faites à Paris; la police avait remis en vigueur les anciens arrêtés concernant le séjour des étrangers et avait soumis à la formalité du permis de séjour les ouvriers et commerçants venant du dehors exercer une industrie à Paris.

Dans les premiers jours d'octobre, le ministère se retirait, et le 27 un nouveau fut formé; il était composé de MM. Corbin à la justice; Turgot aux affaires étrangères; Ch. Giraud à l'instruction publique et aux cultes; Tiburce de Thorigny à l'intérieur; X. de Casabianca à l'agriculture et au commerce; Lacrosse aux travaux publics; le général Arnaud le Roy de Saint-Arnaud à la guerre; Fortoul à la marine et aux colonies; Blondel aux finances.

M. de Maupas était nommé préfet de police, en remplacement de M. Carlier; il s'empressa d'adresser aux habitants de Paris une proclamation dans laquelle il montrait la sécurité de la capitale assurée uniquement « par une administration ferme, sous l'égide du chef de l'État et de son invariable politique d'ordre. »

Enfin le 4 novembre la session s'ouvrit et l'Assemblée entendit le message dans lequel le président de la République exposait la situation du pays; sa lecture fut suivie du dépôt d'un projet de loi portant rétablissement du suffrage universel, avec la seule condition de six mois de domicile.

Le 9, le prince Louis-Napoléon tenait aux officiers nouvellement arrivés à Paris un langage significatif, « si la gravité des circonstances, disait-il, m'obligeait à faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit. »

Quelques jours plus tard, avait lieu dans la salle du cirque des Champs-Elysées une distribution de croix et de médailles faites aux exposants français à l'exposition de Londres, et un nouveau discours prononcé à cette occasion par le président de la République, montrait suffisamment

Digitized by Google

qu'il était prêt à tout tenter pour assurer son pouvoir et la tranquillité, « qui sera maintenue quoi qu'il arrive. »

Bientôt l'heure du coup d'État sonna.

Le 1er décembre, le président de la République tint sa réception ordinaire du lundi à l'Élysée et elle ne différa en rien de celles qu'il avait données jusque-là, « les ambassadeurs et les ministres étrangers, les représentants napoléoniens, un grand nombre de fonctionnaires militaires ou civils, des officiers de la garde nationale, beaucoup de jeunes et jolies femmes encombraient, comme de coutume, les salons et la galerie du rez-de-chaussée; mais par une disposition particulière, la pièce du fond, qui servait de salle de conseil, et dans laquelle on remarquait un portrait du jeune empereur d'Autriche François-Joseph, était hermétiquement fermée. »

A dix heures moins quelques minutes, le prince se dirigea vers la porte de ce salon fermé et disparut, suivi presque immédiatement par M. de Maupas, qui, avec MM. de Morny, de Persigny et de Saint-Arnaud, étaient les seuls confidents de la pensée du futur empereur.

Le prince, ouvrant un tiroir secret de son bureau avec la petite clef qu'il portait habituellement attachée à la chaîne de sa montre, en tira trois paquets cachetés qu'il distribua à MM. de Morny, de Saint-Arnaud et de Maupas qui sortirent pour se conformer aux ordres qui leur étaient donnés, et en même temps M. de Béville, son officier d'ordonnance, portait à l'imprimerie nationale les décrets et les proclamations qui devaient si inopinément le lendemain couvrir les murs de Paris.

Des gendarmes mobiles gardaient, le fusil chargé, toutes les issues de l'imprimerie ; tandis que ces impressions s'opéraient, il était interdit aux ouvriers même de s'approcher des fenêtres.

A quatre heures du matin tout était terminé et la totalité des pièces imprimées fut portée sur le champ à la préfecture de police.

Dans l'ensemble des mesures arrêtées par le président de la République figurait l'arrestation d'un certain nombre de représentants.

Elle ne rencontra guère d'obstacles; à cinq heures du matin tous les commissaires de police de Pars furent mandés dans le cabinet du préfet de police, qui remit à chacun d'eux les mandats d'arrestation qu'il avait à exécuter et au point du jour ils enlevèrent sans bruit les personnes désignées.

L'arrestation du général Changarnier, considérée comme la plus importante de toutes, fut confiée à deux hommes d'une rare énergie, le commissaire Leras et le capitaine Baudinet, de la garde républicaine. Ils avaient, pour les assister, quinze agents choisis, trente gardes républicains et un piquet de dix hommes à cheval. Le général logeait rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 3. A six heures cinq minutes, le commissaire sonnait à la porte, puis s'étant emparé de la clef que le domestique tenait à la main, il ouvrit et entra.

En même temps, une porte de chambre à coucher s'ouvrait de l'intérieur, et le général parut, en chemise, nu-pieds, un pistolet à chaque main.

— Qu'allez-vous faire, général, lui dit le commissaire; on n'en veut pas à votre vie ; pourquoi la défendre ? »

Le général resta calme, livra ses pistolets, et dit :

— Je suis à vous, je vais m'habiller.

Le général fut habillé par son domestique, et dit au commissaire :

— Je sais que M. de Maupas est un homme bien élevé; veuillez lui dire que j'attends de sa courtoisie qu'il ne me prive pas de mon domestique, dont je ne puis me passer.

La requête fut immédiatement accordée.

Quelques moments plus tard le général était dirigé sur Mazas où il était écroué.

« M. Thiers dormait profondément, dit M. Granier de Cassagnac, lorsque le commissaire de police Hubaut aîné pénétra dans sa chambre à coucher et écarta les rideaux en damas cramoisi, doublés de mousseline blanche. Réveillé en sursaut, il se mit vivement sur son séant, porta les mains à ses yeux sur lesquels s'abaissait un bonnet de coton blanc, et dit : « De quoi s'agit-il ? »

« — Soyez tranquille, on ne vous fera pas de mal; on n'en veut pas à vos jours, répondit le commissaire, car M. Thiers était atterré ; je viens faire une perquisition chez vous.

« M. Thiers se leva et s'habilla lentement. Lorsqu'il eut ôté sa chemise de nuit, oubliant qu'il n'avait pas encore passé l'autre, il croisa ses bras et recommença ses interpellations au commissaire de police.

— Ce que vous faites peut vous faire porter votre tête sur l'échafaud !

— Monsieur Thiers, j'ai un devoir à remplir.

— Mais, monsieur, si je vous brûlais la cervelle ?

— Je vous crois incapable d'un pareil acte, monsieur Thiers ; mais, en tout cas, j'ai pris mes mesures, et je saurais bien vous en empêcher. Je n'ai pas mission de discuter avec vous ; j'exécute les ordres qui me sont donnés, comme j'aurais exécuté les vôtres, quand vous étiez ministre de l'intérieur. »

Et lui aussi fut enfermé à Mazas.

L'arrestation des autres députés ne fut ni plus longue, ni plus difficile.

Le général Cavaignac, logé rue du Helder, 17, ouvrit lui-même sa porte sur la menace qui lui fut faite de l'enfoncer; et, selon le désir qu'il en exprima, il fut conduit à Mazas sans escorte, dans la voiture du commissaire Collin.

Digitized by Google

Le général de Lamoricière, logé rue Las Cazes, 11, ne fit aucune résistance, et monta dans la voiture du commissaire Blanchet, avec les agents.

Toutes les arrestations étaient terminées à six heures et demie du matin; 68 mandats avaient reçu leur exécution au moment où les troupes arrivaient aux postes qui leur avaient été assignés.

Bientôt Paris en s'éveillant apprit ce qui s'était passé dans la nuit et il n'en manifesta pas beaucoup de surprise; on avait tant parlé de coup d'État depuis trois ans, que les esprits en étaient fatigués et que l'événement ne pouvait guère produire aucun étonnement.

Toutefois les groupes se formèrent peu à peu devant les diverses proclamations qui étaient collées à profusion sur les murs:

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Décrète:

ART. 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

ART. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

ART. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

ART. 4. — L'état de siège est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

ART. 5. — Le conseil d'État est dissous.

ART. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

APPEL AU PEUPLE

Français!

La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de 300 de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du Peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions; elle compromet le repos de la France: je l'ai dissoute, et je rends le Peuple entier juge entre elle et moi.

La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle et, cependant, je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France: le Peuple.

Je fais donc un appel loyal à la nation toute entière, et je vous dis: si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une Constitution que les Assemblées développeront plus tard:

1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul;

3° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif;

4° Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;

5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

Ce système, créé par le premier consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité; il les lui garantirait encore.

Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à

Digitized by Google

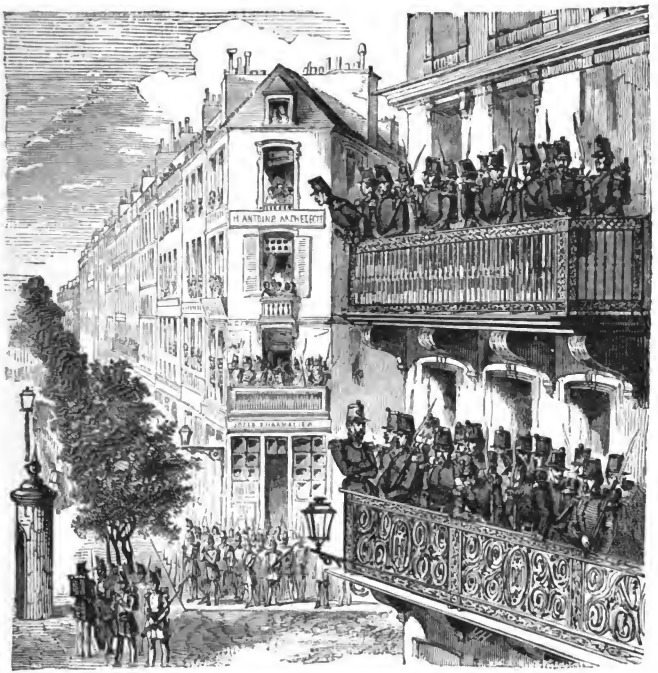

Postes de surveillance établis dans les maisons, 13 juin 1849.

je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'empereur est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du Peuple, le décret de la Providence.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Considérant que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens et qu'aucune fraction

Digitized by Google

du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice, vu les lois et arrêtés qui ont réglé jusqu'à ce jour le mode de l'appel au peuple, et notamment les décrets du 5 fructidor an III, 24 et 25 frimaire an VIII, l'arrêté du 20 floréal an X, le sénatus-consulte du 28 floréal an XII,

Décrète :

Art. 1er. — Le peuple français est solennellement convoqué dans les comices, le 14 décembre présent mois, pour accepter ou rejeter le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du ... »

Art. 2. — Sont appelés à voter tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Ils devront justifier, soit de leur inscription sur les listes électorales en vertu de la loi du 15 mars 1849, soit de l'accomplissement, depuis la formation des listes, des conditions exigées par cette loi.

Art. 3. — A la réception du présent décret, les maires de chaque commune ouvriront deux registres sur papier libre, l'un d'acceptation, l'autre de non-acceptation du plébiscite.

Dans les quarante-huit heures de la réception du présent décret, les juges de paix se transporteront dans les communes de leurs cantons pour surveiller et assurer l'ouverture et l'établissement de ces registres.

En cas de refus, d'abstention ou d'absence de la part des maires, les juges de paix délégueront soit un membre du conseil municipal, soit un notable du pays, pour la réception des votes.

Art. 4. — Ces registres demeureront ouverts aux secrétariats de toutes les municipalités de France pendant huit jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et ce à partir du dimanche 14 décembre jusqu'au dimanche soir suivant 21 décembre.

Les citoyens consigneront ou feront consigner, dans le cas où ils ne sauraient pas écrire, leur vote sur l'un de ces registres, avec mention de leurs noms et prénoms.

Art. 5. — A l'expiration du délai fixé par l'article précédent, et dans les vingt-quatre heures au plus tard, le nombre des suffrages exprimés sera constaté; chaque registre sera clos et transmis par le fonctionnaire dépositaire au sous-préfet, qui le fera parvenir immédiatement au préfet du département.

Le dénombrement des votes, la clôture et la transmission des registres tenus par les maires, seront surveillés par les juges de paix.

Art. 6. — Une commission composée de trois conseillers généraux désignés par le préfet, fera aussitôt le recensement de tous les votes exprimés dans le département.

Le résultat de ce travail sera transmis par la voie la plus rapide au ministre de l'intérieur.

Art. 7. — Le recensement général des votes exprimés par le peuple français aura lieu à Paris, au sein d'une compagnie qui sera instituée par un décret ultérieur.

Le résultat sera promulgué par le pouvoir exécutif.

Art. 8. — Les frais faits et avancés par l'administration centrale et communale, et les frais de déplacement des juges de paix, pour l'établissement des registres, seront acquittés, sur la présentation de quittances ou sur la déclaration des fonctionnaires, par les receveurs de l'enregistrement ou les percepteurs des contributions directes.

Art. 9. — Le ministre de l'intérieur est chargé d'activer et de régulariser la formation, l'ouverture, la tenue, la clôture et l'envoi des registres.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

Louis-Napoléon Bonaparte.

Le ministre de l'intérieur,

De Morny.

LE PRÉFET DE POLICE

AUX HABITANTS DE PARIS

Habitants de Paris,

Le président de la République, par une courageuse initiative, vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays.

C'est au nom du peuple, dans son intérêt et pour le maintien de la République, que l'événement s'est accompli.

C'est au jugement du peuple que Louis-Napoléon Bonaparte soumet sa conduite.

La grandeur de l'acte vous fait assez comprendre avec quel calme imposant et solennel doit se manifester le libre exercice de la souveraineté populaire.

Aujourd'hui, comme hier, que l'ordre soit notre drapeau; que tous les bons citoyens, animés comme moi de l'amour de la patrie, me prêtent leur concours avec une inébranlable résolution.

Habitants de Paris,

Ayez confiance dans celui que six millions de suffrages ont élevé à la première magistrature du pays. Lorsqu'il appelle le peuple entier à exprimer sa volonté, les factieux seuls pourraient vouloir y mettre obstacle.

Digitized by Google

Toute tentative de désordre sera donc promptement et inflexiblement réprimée.

Paris, le 2 décembre 1851.

Le préfet de police,
DE MAUPAS.

Cependant, une perquisition de la police se faisait à la questure de la Chambre, afin d'y saisir des papiers pouvant rendre évidente l'existence d'un complot tramé contre le président, et naturellement on en trouva. On trouve toujours ces sortes de papiers lorsqu'ils sont utiles; puis on arrêta les deux questeurs : le général Le Flô et M. Baze.

A sept heures, le chef des huissiers entra chez M. Dupin, pour lui faire part des graves événements qui se passaient. En même temps se présentait à lui l'officier supérieur commis à la garde de l'Assemblée qui demanda des ordres.

— Je n'ai ni instruction ni ordre à vous donner, répondit M. Dupin.

Or, tandis que tout ceci se passait, les points principaux de la capitale étaient occupés par des troupes nombreuses; les Tuileries et les Champs-Elysées se garnissaient de forces imposantes. M. Dupin n'avait pu se dispenser de convoquer ses collègues; vers huit heures, une soixantaine de représentants pénétrèrent à la Chambre qui était cernée, par une petite porte située sur la rue de Bourgogne, en face la rue de Lille. Ces députés se réunirent dans la salle des conférences et la séance fut quelque peu bruyante.

Sur l'avis de leur présence, parvenu au ministère de l'intérieur, l'ordre fut donné de les faire sortir immédiatement. Le commandant Saucerotte, de la garde municipale, chargé de l'exécution de cet ordre, la fit précéder d'une allocution. M. Dupin fit aussi à ses collègues ce discours très succinct :

Messieurs,

La constitution est violée; nous avons pour nous le droit, mais nous ne sommes pas les plus forts. Je vous engage à vous retirer.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

« Telle fut la résistance que l'acte du 2 décembre rencontra dans l'enceinte du corps législatif. Elle avait cessé avant huit heures du matin. »

Il est vrai que tous ceux qui auraient pu et qui auraient certainement résisté étaient emprisonnés.

A dix heures, s'organisa chez M. Odilon Barrot pour se transporter de là à la mairie du dixième arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 7, une réunion d'environ deux cents députés, orléanistes et légitimistes.

Vers midi, ces députés s'étaient constitués, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy. Ils n'étaient, tous comptés, que deux cent dix-sept, c'est-à-dire moins du tiers de l'Assemblée. Ils prononcèrent la déchéance du prince, nommèrent M. le général Oudinot au commandement de l'armée, et M. le général de Lauriston au commandement de la garde nationale.

Bientôt la scène changea : des agents, appuyés d'une partie de la brigade Forey, envahirent la mairie; les députés furent placés dans un carré de soldats, et conduits, au milieu d'une foule curieuse, mais indifférente, à la caserne du quai d'Orsay, où se trouvait le 7e régiment de lanciers, aux ordres du colonel Féray. MM. de Broglie, Odilon Barot, Berryer et Dufaure furent logés dans l'appartement du colonel; mais, vers minuit, M. Dufaure et M. de Broglie furent mis en liberté, par ordre de M. de Maupas. Leurs collègues de la mairie du dixième, poussés dans des omnibus ou dans des fiacres, furent dirigés, à l'entrée de la nuit, sur le Mont-Valérien, Mazas et Vincennes. Vers midi, le président de la République sortit de l'Élysée pour aller passer la revue générale des troupes sous les armes. Il était accompagné des maréchaux Jérôme Bonaparte et Excelmans, des généraux de Saint-Arnaud, Magnan, Schramm, de Flahaut, de Lawœstine, commandant les gardes nationales de la Seine, des colonels de Béville, Fleury et Edgar Ney. Plusieurs députés s'étaient joints au cortège.

« Les soldats et la foule accueillirent le prince avec les plus vives acclamations, dit l'auteur des *Souvenirs du second Empire;* mais lorsqu'il fit ouvrir la grille du pont-tournant, pour aller passer en revue la brigade Dulac, massée dans le jardin des Tuileries, on crut qu'il allait prendre possession du château, et un immense hourra salua cette première lueur du second empire. »

Une brigade de grosse cavalerie, commandée par le général Korte, fit, vers quatre heures, une promenade militaire sur le boulevard, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille.

Il n'y eut dans cette promenade qu'un incident. Le colonel Fleury, l'un des aides de camp du prince, qui accompagnait le général Korte, reçut, vers la Porte Saint-Martin, une balle à la tête. Fortement contusionné, il s'affaissa sur le pommeau de la selle, et on le crut tué. Il revint néanmoins à lui, et il put rentrer à l'Élysée.

A onze heures du soir, toutes les troupes étaient rentrées; mais les sociétés secrètes, assemblées et en permanence, délibéraient sur les conditions, les lieux et l'heure de la prise d'armes du lendemain, résolue par un certain nombre de députés de la Montagne, qui s'étaient réunis, et on commençait dans la ville à avoir quelques inquiétudes sur la suite que pouvaient amener les événements qui venaient de s'accomplir.

Le 3 décembre, nouvelles proclamations :

Digitized by Google

PRÉFECTURE DE POLICE

ARRÊTÉ CONCERNANT LES RASSEMBLEMENTS

Nous, préfet de police,

Vu le décret du 2 décembre 1851, qui met en état de siège la 1re division militaire,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — Tout rassemblement est rigoureusement interdit. Il sera immédiatement dissipé par la force.

Art. 2. — Tout cri séditieux, toute lecture en public, tout affichage d'écrit politique n'émanant pas d'une autorité régulièrement constituée, sont également interdits.

Art. 3. — Les agents de la force publique veilleront à l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Préfecture de police, le 3 décembre 1851.

Le préfet de police,
DE MAUPAS.

Vu et approuvé :
Le ministre de l'intérieur,
DE MORNY.

PRÉFECTURE DE POLICE

Paris, le 3 décembre 1851, 2 heures 15 minutes.

COMPOSITION DU MINISTÈRE

Intérieur,	MM. de Morny.
Finances,	Fould.
Justice,	Rouher.
Travaux publics,	Magne.
Guerre,	Saint-Arnaud.
Marine,	Ducos.
Affaires étrangères,	Turgot.
Commerce,	Lefèvre-Duruflé.
Instruction publique,	Fortoul.

Certifié conforme :
Le préfet de police.
DE MAUPAS.

Mais faisons le récit des faits de cette journée :

Dès le matin, une douzaine de représentants de la Montagne se trouvaient à la salle Roysin, en face de la rue Sainte-Marguerite. Il y avait là Baudin, Briller, Bruckner, De Flotte, Dulac, etc. La troupe, sous les ordres du général Marulaz, occupait la place de la Bastille, plusieurs centaines d'ouvriers stationnaient dans le faubourg; il était environ huit heures; la barricade n'avait pas encore été élevée. Les représentants, ceints de leur écharpe, sortirent de la salle Roysin et se mirent à parcourir le faubourg en essayant d'appeler le peuple aux armes; mais celui-ci, qui se souvenait de juin 1848, demeurait tout à fait sourd aux exhortations; l'indifférence se peignait sur tous les visages. Ce fut alors qu'on entendit une voix de femme sortie d'un groupe s'écrier :

— Ah! vous croyez donc que nos hommes vont aller se faire tuer pour vous conserver vos 25 francs par jour.

— Attendez un peu, répliqua Baudin, vous allez voir comment on meurt pour 25 francs.

Cette réponse produisit un certain effet sur les ouvriers qui se trouvaient là : trois ou quatre voitures de maraîchers passaient en ce moment au coin de la rue Sainte-Marguerite. En un instant elles furent arrêtées; on dételа les chevaux; une dizaine d'hommes coururent chez un charron du voisinage; un omnibus traîné à bras parut bientôt et une barricade commença à s'élever.

Quelque temps après, le général Marulaz, prévenu qu'une sorte de résistance s'organisait dans le faubourg, envoya plusieurs compagnies sous les ordres d'un chef de bataillon.

Derrière la barricade se tenaient 200 à 300 hommes armés d'une vingtaine de fusils qui avaient été enlevés à un poste. — On sait que le faubourg avait été désarmé en juin 1848.

Ce fut alors que Baudin escalada la barricade, et s'y maintint enveloppé dans un drapeau, tandis que sept autres représentants s'avançaient vers les soldats pour les engager à se joindre à eux.

— Taisez-vous, s'écria le capitaine qui les commandait, je ne veux pas vous entendre, j'obéis à mes chefs; j'ai des ordres; retirez-vous ou je fais tirer.

— Vous pouvez nous tuer, nous ne reculerons pas.

L'officier n'osait pas commander le feu, les soldats étaient visiblement embarrassés pour se dégager des obsessions des représentants qui les exhortaient toujours de se joindre à eux.

Enfin un coup de fusil fut tiré de la barricade; un soldat tomba mortellement frappé.

La troupe indignée riposta par une décharge générale.

Baudin tomba foudroyé.

Repoussés et dépostés par la brigade Marulaz, les organisateurs de la résistance essayèrent d'agiter le quartier Saint-Martin; mais chassés une seconde fois par la brigade Herbillon, ils se dirigèrent sur la rive gauche de la Seine, où ils essayèrent inutilement d'attirer dans la lutte les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau.

Vers quatre heures, des barricades se formèrent aux environs de la Porte Saint-Denis, rue Saint-Martin et rue Rambuteau, mais aucune ne tint sérieusement, la population ouvrière refusant de s'associer à la prise d'armes.

Pendant cette journée du 3, la majeure partie

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 261. Imp. Charaire et fils.

Les représentants de la Montagne allant s'installer au Conservatoire des arts et métiers (13 juin 1849.)

Digitized by Google

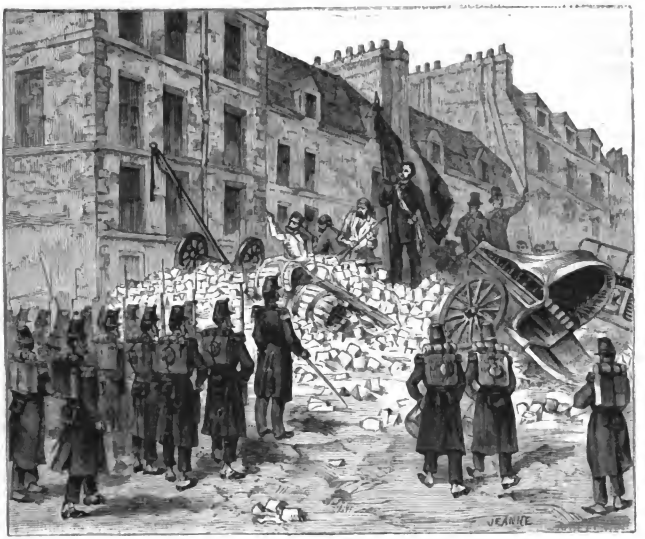

Baudin escalada la barricade et s'y maintint enveloppé dans un drapeau. (Page 168, col. 2.)

des brigades resta dans les casernes, et celles qui combattirent n'agirent que par faibles détachements. Vers dix heures du soir, des attroupements nombreux se formèrent sur le boulevard des Italiens; mais ils furent dispersés par une marche en avant du 1er lanciers, aux ordres du colonel de Rochefort. A onze heures, Paris sembla plus calme; les troupes étaient généralement rentrées, mais la résistance se concentrait pour la journée du lendemain, qui devait être à la fois sérieuse et définitive.

Le ministre de la guerre profita de ce calme relatif pour faire conduire sous escorte, de la prison de Mazas à la gare du Nord, huit représentants, destinés à être transférés à la forteresse de Ham.

« Le soir du 3 décembre, le problème de l'insurrection était véritablement résolu pour tous les hommes de bon sens : la résistance était impossible, matériellement à cause du nombre et de l'élan des troupes, moralement à cause de l'indifférence de la population pour les émeutiers. Une seule chance leur restait : c'était de prolonger la lutte encore un jour, soit en vue de fatiguer les troupes, soit afin d'essayer une diversion, en provoquant le soulèvement de la démagogie de la province. C'est pour atteindre ce but que la journée du jeudi 4 fut résolue.

« Le gouvernement apprit que des missives nombreuses avaient été expédiées, le 3, aux chefs des sociétés secrètes des départements, pour les inviter à prendre les armes, sur l'assurance que l'insurrection était victorieuse à Paris, et que la bourgeoisie prenait fait et cause pour elle.

« C'est sur les assurances envoyées par les clubs que les sociétés secrètes des départements prirent les armes, un peu tardivement; et, après que l'insurrection de la capitale eut été vaincue, réduites à elles seules, elles ne tardèrent pas à être écrasées et devinrent naturellement victimes de rigueurs alors aussi nécessaires que regrettables.

« Cette journée du jeudi 4 décembre était

Digitized by Google

considérée comme devant être à la fois rude mais décisive. L'insurrection jouait son va-tout, et même sans l'espoir de le gagner. Le 2 et le 3 décembre, c'était le ministre de la guerre, général de Saint-Arnaud, qui avait donné les ordres et dirigé les opérations. Le général Magnan demanda l'honneur d'être chargé du commandement pendant la journée du 4, et il l'obtint. Il exposa au ministre son plan, qui consistait à donner à l'émeute le temps de se dessiner, de choisir son camp, d'élever ses barricades et de s'y fortifier, la difficulté étant, non pas de la vaincre, mais de la joindre et de la cerner. Le plan du général Magnan était simple, pratique, et devait réussir.

« Néanmoins, ce plan, connu seulement de l'armée, ne laissa pas que de jeter de l'inquiétude dans la population, qui, ne voyant plus de troupes avant deux heures, se crut un instant abandonnée, et d'amener un regrettable malentendu entre le général Magnan et M. de Maupas, préfet de police. »

C'est M. Granier de Cassagnac qui s'exprime de la sorte; empruntons maintenant à Victor Hugo la physionomie du commencement de cette journée de lutte et son appréciation :

« La torpeur du faubourg Saint-Antoine, dit-il, était visible; l'inertie du faubourg Saint-Marceau ne l'était pas moins. Il était inutile d'insister; il était évident que les quartiers populeux ne se lèveraient pas. »

Cela était vrai, mais les véritables républicains, qui sentaient bien que la réussite du coup d'Etat c'était la mort de la République, faisaient tous leurs efforts pour l'empêcher.

« De la Madeleine au faubourg Poissonnière, le boulevard était libre; depuis le théâtre du Gymnase jusqu'au théâtre de la Porte-Saint-Martin, il était barricadé... Au delà, il redevenait libre jusqu'à la Bastille, à une barricade près qui avait été ébauchée place du Château-d'Eau.

« Entre les deux portes Saint-Denis et Saint-Martin, sept ou huit redoutes coupaient la chaussée de distance en distance. Un carré de quatre barricades enfermait la Porte-Saint-Denis...

« De l'angle de la rue de la Lune à celui de la rue Mazagran, s'élevait, sur presque toute la largeur du boulevard, une importante redoute, formée à la hâte de quatre omnibus, de cinq voitures de déménagement, du bureau de l'inspecteur des fiacres renversé, de colonnes vespasiennes démolies, de bancs du boulevard, des dalles de l'escalier de la rue de la Lune, de la rampe de fer du trottoir, « arrachée tout entière et d'un seul effort par le formidable poignet de la foule, » enfin, d'un échafaudage détaché de la façade d'une maison en construction par un jeune homme bien mis, fumant tranquillement son cigare et paraissant occupé à un travail tout ordinaire.

« A cent pas de cette redoute, il en avait été édifié, à la hauteur du poste Bonne-Nouvelle, une autre de moindre apparence, sorte de *lunette*, sur laquelle avait été planté le drapeau tricolore du poste.

« Quinze hommes défendaient cet ouvrage; cent hommes veillaient sur l'autre.

« Tout cela se passait entre midi et une heure. Une population immense en deçà des barricades couvrait les trottoirs des deux côtés du boulevard, silencieuse sur quelques points, sur d'autres criant : « A bas Soulouque! à bas le traître!

« ... Le temps était sombre et pluvieux... En ce moment, il y avait foule à la Bourse; des afficheurs y collaient sur tous les murs des dépêches annonçant les adhésions des départements au coup d'Etat. Les agents de change, tout en poussant à la hausse, riaient et levaient les épaules devant ces placards.

« Tout à coup, un spéculateur très connu, et grand applaudisseur du coup d'Etat depuis deux jours, survient tout pâle et haletant comme quelqu'un qui s'enfuit, et dit : On mitraille sur les boulevards!

Or, voici ce qui se passait.

A midi, les républicains tenaient le boulevard, et s'étaient fortement établis rues Saint-Martin, Saint-Denis, du Petit-Carreau et de Rambuteau; aux faubourgs Saint-Martin, Saint-Antoine, Saint-Marceau, au Panthéon et aux Halles; et, à deux heures, l'armée ne s'était pas encore montrée. Beaucoup de gens, qui voulaient le rétablissement de l'ordre à tout prix, s'en étonnaient.

Pendant ce temps, le préfet de police envoyait au président de la République, au ministre de l'intérieur et au général Magnan ces dépêches :

« 4 décembre, midi 30 m.

« Les barricades augmentent à vue d'œil. L'insurrection n'avait pas, depuis trois jours, pris autant de développement et d'importance qu'elle en a dans ce moment. Les insurgés sont maîtres de la porte Saint-Denis, de la rue Grénéta, du carré Saint Martin et des points adjacents. Une barricade sur le boulevard atteint la hauteur du deuxième étage. L'heure de la répression a sonné. Il n'y a pas de troupes, ou ce qu'il y en a est insuffisant. Je crois, à n'en pas douter, qu'un plan d'attaque contre la préfecture de police sera mis cette nuit à exécution. C'est de ce côté que se dirigeront les efforts de l'insurrection. Nous sommes prêts, solides et résolus. Les barricades gagnent du terrain. Elles arrivent déjà jusqu'au quartier Montorgueil.

« DE MAUPAS. »

—

« 4 décembre, 1 h. 50.

« Un symptôme fâcheux se produit sur toute la ligne. Les habits noirs se mettent aux barricades.

Digitized by Google

Les gardes nationaux portent leurs fusils; les honnêtes gens se plaignent amèrement de l'abandon où le gouvernement les laisse, il faut agir et avec le canon.

« Nous sommes entourés d'émeutiers; on tire à ma porte; la mairie du cinquième arrondissement est prise, pas un moment à perdre. Envoyez des troupes. Envoyez à la préfecture un régiment et quatre canons.

« DE MAUPAS. »

Conformément au plan du général Magnan, les troupes entrèrent en ligne à deux heures.

Les quatre brigades de la division Carrelet débouchèrent sur le boulevard par la rue de la Paix. En tête marchait la brigade de Bourgon, que poussaient devant elles, dans l'ordre suivant, les brigades de Cotte, Canrobert, Dulac et Reybell.

Quant aux autres quartiers de Paris, sauf quelques-uns, ils étaient demeurés calmes à l'apparition des premiers groupes menaçants, au bruit des voitures tombant sur le pavé pour former le noyau des barricades; les boutiques se fermaient, les rues devenaient désertes. La résistance parvint seulement à s'établir, vers dix heures du matin, entre les boulevards, l'Hôtel de ville et la Pointe-Saint-Eustache, renfermant dans un vaste carré long un grand nombre de voies étroites, et les rues plus larges du Temple, de Rambuteau, Saint-Martin, Saint-Denis et Montmartre.

Quelques barricades s'élevaient bien çà et là dans les faubourgs; elles ne trouvaient que de rares défenseurs. Le gouvernement continuait de faire afficher ses proclamations. Sur tous les murs on lisait :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Président de la République,

Considérant que le mode d'élection promulgué par le décret du 2 décembre, avait été adopté dans d'autres circonstances, comme garantissant la sincérité de l'élection;

Mais considérant que le scrutin secret actuellement pratiqué paraît mieux garantir l'indépendance des suffrages;

Considérant que le but essentiel du décret du 2 décembre est d'obtenir la libre et sincère expression de la volonté du peuple;

Décrète :

ART. 1er. — Les articles 2, 3 et 4 du décret du 2 décembre sont modifiés ainsi qu'il suit :

ART. 2. — L'élection aura lieu par le suffrage universel.

Sont appelés à voter tous les Français âgés de vingt-et-un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques;

ART. 3. — Ils devront justifier, soit de leur inscription sur les listes électorales dressées en vertu de la loi du 15 mars 1849, soit de l'accomplissement, depuis la formation de ces listes, des conditions exigées par cette loi;

ART. 4. — Le scrutin sera ouvert pendant les journées des 20 et 21 décembre, dans le chef-lieu de chaque commune, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le suffrage aura lieu :

AU SCRUTIN SECRET,

Par *oui* ou par *non*,

Au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Fait au palais de l'Élysée, le 4 décembre 1851

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

—

ARRÊTÉ

Paris, 4 décembre.

Le ministre de la guerre arrête :

ART. 1er. — Tout individu, quelle que soit sa qualité, qui sera trouvé dans une réunion, club ou association tendant à organiser une résistance quelconque au gouvernement, ou à paralyser son action, sera considéré comme complice de l'insurrection.

ART. 2. — En conséquence, il sera immédiatement arrêté et livré aux conseils de guerre qui sont en permanence.

Le ministre de la guerre,

Le général SAINT-ARNAUD.

—

Le ministre de la guerre arrête :

Tout individu porteur de fausses nouvelles sera immédiatement arrêté et livré au conseil de guerre comme complice de l'insurrection.

Fait à Paris, le 4 décembre 1851.

Le ministre de la guerre,

Le général SAINT-ARNAUD.

Mais revenons à ce qui se passa à partir de deux heures sur le boulevard.

La brigade de Bourgon pénétra résolument dans les masses compactes qui couvraient le boulevard, et poursuivit, sans s'arrêter, jusqu'à la Porte-Saint-Denis, d'où elle poussa jusqu'à la rue du Temple.

Au moment où la brigade de cavalerie Reybell venait, sans coup férir, d'atteindre le boulevard Montmartre, des coups de fusil partirent des fe-

Digitized by Google

nêtres. Les cavaliers firent halte, et les tirailleurs de la brigade Canrobert aidant, un feu terrible fut dirigé sur les fenêtres provocatrices, en même temps que le canon ouvrait les portes d'une maison à droite, en face de l'hôtel Saint-Phar.

« Le canon, raconte un témoin, hache à mitraille les devantures des maisons, depuis le magasin du Prophète jusqu'à la rue Montmartre. Du boulevard Bonne-Nouvelle, on a dû tirer aussi à boulets sur la maison Billecocq, car elle a été atteinte à l'angle, du côté de la maison d'Aubusson, et le boulet, après avoir percé le mur, a pénétré dans l'intérieur. »

Le capitaine Charles Bochet qui commandait l'avant-garde de la brigade Canrobert raconte ainsi comment les choses se passèrent.

« Nous suivions les deux alliées en bordure de la chaussée du boulevard, que nous remontions, cette chaussée restant libre pour le passage de l'artillerie et de la cavalerie. Arrivés à la hauteur de la rue du Sentier, nous faisons halte dans l'attente d'ordres supérieurs.

« Tout à coup, sans la moindre provocation, des fenêtres de plusieurs maisons, notamment de celles dépendantes des magasins du Prophète, s'ouvre avec un ensemble parfait un feu de mousqueterie; ce feu meurtrier vient mettre la panique dans les rangs de la troupe, surtout de celle qui occupait l'allée en face des maisons du Prophète et du dépôt des tapis d'Aubusson. J'avais sous mes ordres deux compagnies de mon bataillon (le 5e chasseurs d'Orléans), composé de soldats aguerris par les dernières expéditions d'Afrique, où nous avions livré les plus rudes combats.

« J'eus cependant toutes les peines du monde à les empêcher de riposter. Derrière nous, marchait un régiment de ligne, dont les hommes, moints prêts à ces genres de surprise, perdirent la tête et se mirent à décharger leurs armes, tirant à tort et à travers, non seulement sans commandement, mais malgré les sonneries : Cessez le feu, répétées du clairon qui accompagnait notre jeune général.

« Le feu cessa, en effet, après la première décharge de toute la colonne d'infanterie, parce qu'il fallait alors un certain temps pour recharger les armes; il n'y eut pas moins de trop nombreuses et innocentes victimes! La responsabilité, en ce sanglant épisode, ne saurait donc être attribuée qu'à une sorte de panique qui s'est emparée d'une partie de la brigade. »

« Ce fut un moment sinistre et inexprimable, raconte à son tour l'auteur de *Napoléon le Petit;* les cris, les bras levés au ciel, la surprise, l'épouvante, la foule fuyant dans toutes les directions, une grêle de balles pleuvant et remontant depuis les pavés jusqu'aux toits, en une minute les morts jonchant la chaussée, des jeunes gens tombant le cigare à la bouche, des femmes en robes de velours tuées par les biscaïens, deux libraires arquebusés au seuil de leurs boutiques sans avoir su ce qu'on leur voulait, des coups de fusil tirés par les soupiraux des caves et y tuant n'importe qui, le *Bazar de l'Industrie* criblé d'obus et de boulets, l'hôtel Sallandrouze bombardé, la *Maison-d'Or* mitraillée, Tortoni pris d'assaut, des centaines de cadavres sur le boulevard, un ruisseau de sang rue Richelieu! »

Par suite du mouvement en avant, la brigade de Cotte pénétrait dans la rue Saint-Denis, la brigade de Dulac dans la rue Saint-Martin, le 15e léger, colonel Guillot, dans la rue du Petit-Carreau, et la brigade Canrobert entrait dans le faubourg Saint-Martin.

De son côté, la division Levasseur envoyait au feu les brigades de Courtigis et Marulaz. La première enleva les barricades du faubourg Saint-Antoine, la seconde dispersa le personnel insurgé, fortifié dans l'ancien foyer de toutes les émeutes, qui s'étendait de la Porte-Saint-Martin à la Pointe-Saint-Eustache.

L'action avait duré deux heures et demie; et, à cinq heures, les brigades engagées étaient ramenées sur les boulevards.

Des trois divisions Carrelet, Renaud et Levasseur, deux seules donnèrent, la première et la troisième; et sur les onze brigades, six seulement furent engagées. Les derniers coups de fusil furent tirés par le 51e de ligne, rue du Petit-Carreau, à neuf heures du soir, où il y eut comme une velléité de revanche, bientôt réprimée.

Quant au quartier de l'Hôtel de ville, le général Herbillon, qui avait son quartier général à l'Hôtel de ville, ayant retiré le 6e léger, qui concourait à la garde des ponts, un groupe considérable de républicains massé sur le quai aux Fleurs, se précipita, au pas de course, par le pont Saint-Michel, le força, envahit la rue de la Barillerie, la cour de la Sainte-Chapelle, et se présenta à la porte principale de la préfecture de police, où les gardes municipaux de service durent les repousser par une charge à la baïonnette.

Napoléon Bonaparte triomphait, ses troupes avaient réussi à vaincre toute résistance, mais de nombreuses victimes avaient payé de leur sang le coup d'État.

L'armée avait 26 tués, dont un officier supérieur, le lieutenant-colonel Loubeau, du 72e de ligne, et 184 blessés, dont 17 officiers.

Les républicains avaient eu 175 morts, dont 2 députés, M. Baudin, de l'Ain, et M. Dessoubs, de la Vienne, et 115 blessés, dont 1 député, M. Madier de Montjau.

Dans la journée du 5, le préfet de la Seine prit un arrêté pour que les travaux de repavage nécessités par la construction des barricades, fussent entrepris sur-le-champ.

Et de nouvelles proclamations furent affichées :

Digitized by Google

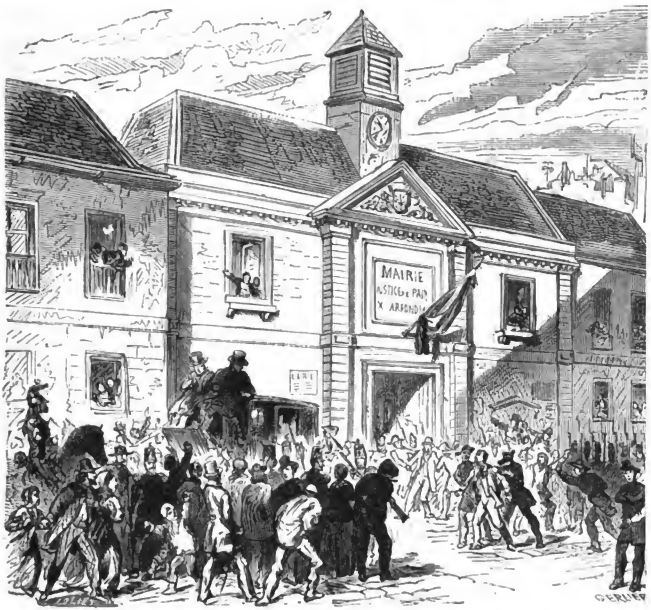

M. Berryer à la fenêtre de la mairie du Xe arrondissement, 2 décembre 1849.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

On répand de fausses nouvelles sur l'état de la province. On doit répandre en province de fausses nouvelles sur l'état de Paris. *L'émeute* est *comprimée dans la capitale.*

Toutes les nouvelles des départements sont excellentes, le gouvernement est assuré de maintenir l'ordre sur tous les points de la France.

(*Cette proclamation ne porte pas de signature*).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le président de la République et son gouvernement ne reculeront devant aucune mesure pour maintenir l'ordre et sauver la société; mais ils sauront toujours entendre la voix de l'opinion publique et le vœu des honnêtes gens.

Ils n'ont pas hésité à changer un mode de votation qu'ils avaient emprunté à des précédents historiques, mais qui, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes électorales, n'a pas paru assurer suffisamment l'indépendance des suffrages.

Le président de la République entend que tous les électeurs soient complètement libres dans l'expression de leur vote, qu'ils exercent ou non des fonctions publiques, qu'ils appartiennent aux carrières civiles ou à l'armée.

Indépendance absolue, complète liberté des votes : voilà ce que veut Napoléon Bonaparte.

Le ministre de l'intérieur,
DE MORNY.

Digitized by Google

« Paris, le 5 décembre 1851.

« Soldats de la garde nationale,

« Je ne vous ai point appelés à prendre part à la lutte entreprise par les ennemis de la société, et si vaillamment terminée par notre brave armée.

« Je sais que si votre concours eût été nécessaire, votre pays et votre général pouvaient compter sur vous; mais vous avez fait céder l'élan de votre patriotisme à l'obéissance que je vous avais demandée; je l'attends toujours de vous et je vous en remercie.

« *Le général commandant supérieur,*

« LAWŒSTINE. »

« *Le colonel chef d'état-major général,*

« VIEYRA. »

PROCLAMATION

—

Habitants de Paris!

La France entière s'associe par une approbation unanime aux grands événements qui viennent de s'accomplir.

Les actes du Gouvernement, connus depuis deux jours à Lyon, à Lille, à Amiens, à Reims, à Nantes, à Poitiers, dans tous les centres du commerce et de l'industrie, y ont reçu le meilleur accueil, l'ordre n'a été troublé nulle part.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

En même temps, la lettre suivante était adressée par M. de Maupas à tous les commissaires de police de Paris :

Paris, le 5 décembre.

Monsieur le commissaire de police,

L'émeute est comprimée. Nos ennemis sont désormais impuissants à relever les barricades. Néanmoins l'excitation à la révolte continue. D'ardents démagogues parcourent les groupes pour y provoquer l'agitation et y répandre de fausses nouvelles. Les ex-représentants montagnards mettent à profit les derniers restes de leur ancien prestige pour entraîner le peuple à leur suite. Des hôtels garnis, des cafés, des maisons suspectes deviennent le réceptacle de conspirateurs et d'insurgés. On y cache des armes, des munitions de guerre, des écrits incendiaires.

Toutes ces causes d'agitation, il faut les supprimer en pratiquant sur une vaste échelle un système de perquisitions et d'arrestations. C'est le moyen de rendre à la cité la paix et la tranquillité qu'une poignée de factieux cherchent à lui enlever.

Vous avez tous, sous mes yeux, fait votre devoir avec tant de dévoûment et de courage, que je ne doute pas que, pour remplir cette nouvelle et importante mission, vous ne trouviez encore en vous toute la vigilance et l'énergie que les circonstances commandent.

Le préfet de police,

DE MAUPAS

Le 6 décembre, les cours et les tribunaux ouvrirent leurs audiences aux heures ordinaires. Les magistrats étaient à leur poste. Toutefois, il y eut seulement appel des causes et leur remise fut prononcée. La cour d'assises, qui avait commencé la veille l'instruction d'une affaire de bande de voleurs, fut également dans la nécessité de renvoyer l'affaire à une autre session, par suite de l'absence de plusieurs jurés.

Un décret du même jour rendit au culte catholique l'église patronale de Sainte-Geneviève.

Le 8, sur la proposition de M. de Morny, un décret renvoya de Paris les étrangers soupçonnés d'avoir pris part aux événements, les condamnés en rupture de ban, les clubistes, etc.

Le 10, un décret établit autour de Paris un chemin de fer de ceinture destiné à relier les gares des lignes qui rayonnent de la capitale vers les principaux points du territoire de la République, entreprise essentiellement nationale et réclamée depuis longtemps par les intérêts commerciaux et militaires du pays; ce décret est ainsi conçu :

« Le président de la République,

« Sur le rapport du ministre des travaux publics décrète : Art. 1er. Il sera établi à l'intérieur du mur d'enceinte des fortifications de Paris, un chemin de fer de ceinture reliant les gares de l'Ouest et de Rouen, du Nord, de Strasbourg, de Lyon et d'Orléans. Art. 2. Pour l'exécution de ce chemin de fer, il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 1,333,333 fr. 33 c. »

L'inauguration de la première section de ce chemin de fer (rive droite) eut lieu le 12 décembre 1852.

Il était de toute utilité que le gouvernement s'occupât de l'essor à donner au travail; un crédit de 400,000 francs fut attribué aux travaux de construction des nouveaux bâtiments du ministère des affaires étrangères; 400,000 francs furent distribués à une quarantaine d'artistes pour les travaux de peinture et de sculpture relatifs à la décoration de la nouvelle église Sainte-Clotilde et des salles des fêtes à l'Hôtel de ville, et enfin 2,100,000 francs furent alloués pour l'achèvement du Louvre.

Digitized by Google

L'année 1852 commença par un *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame pour remercier Dieu du résultat du vote plébiscitaire; vint ensuite un bal superbe offert par le préfet de la Seine au président de la République, le 4 janvier; les membres du corps diplomatique, les maires des arrondissements de Paris et de la banlieue et un grand nombre d'officiers généraux y assistèrent. L'orchestre conduit par Dufresne, était adossé aux murs de la salle de la République, qui devint plus tard la salle du Trône. Un second orchestre, conduit par Strauss, appelait les danseurs dans les salons de l'aile méridionale.

Le 9 janvier, des mesures de sûreté générale furent prises contre les représentants qui avaient été incarcérés; les uns furent déportés à la Guyane, les autres en Algérie, une autre troisième catégorie était momentanément éloignée de France.

Le 11, la garde nationale fut dissoute dans toute l'étendue du territoire français et à Paris. Le général commandant supérieur fut chargé de sa réorganisation; ce décret est daté des Tuileries où Louis-Napoléon s'était installé le 1er janvier, afin de recevoir les hommages de tous ceux qui se présenteraient devant lui.

On sait que le 31 décembre 1851, le dépouillement du scrutin avait répondu au plébiscite proposé par 7,439,215 *oui*, contre 640,737 *non;* en conséquence, un décret du 14 janvier promulgua la Constitution qui donnait au prince le gouvernement de la République pour dix années.

Deux nouveaux ministères furent créés à la suite de cette promulgation, c'est-à-dire le 22 janvier : M. de Casabianca fut nommé ministre d'État, et M. de Maupas, ministre de la police générale. En même temps, M. Abatucci était nommé ministre de la justice, à la place de M. Rouher; M. Fialin de Persigny, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Morny; et M. Bineau, ministre des finances, en remplacement de M. Fould.

Le 24, le décret du gouvernement provisoire du 29 février 1848 qui supprimait les titres de noblesse, était abrogé, et, le même jour, il y avait grande fête aux Tuileries. « Le prince-président, lit-on dans le *Moniteur*, a donné dans le palais des Tuileries sa première grande soirée. Dans cette magnifique réunion où se pressaient plusieurs milliers d'invités, le rang et le mérite des personnes, la majesté du local, la splendeur des dispositions, l'éclat et la fraîcheur des toilettes, tout a été digne du chef de l'Etat, rentré dans un palais si plein des plus glorieux souvenirs. »

On le voit, si le « prince-président » n'avait pas encore le titre d'empereur, il était déjà considéré à peu près comme tel; l'année ne devait pas se passer avant qu'il le fût.

Mais suivons l'ordre chronologique.

Le 5 février 1852, eut lieu l'inauguration d'une nouvelle église, installée dans une petite salle de bal qui existait précédemment dans la cité d'Antin, rue de la Chaussée-d'Antin et qu'on appelait le bal d'Antin; il était fréquenté spécialement par les domestiques du quartier. Les travaux d'aménagement furent peu importants. C'était du reste plutôt une chapelle qu'une église; elle était seconde succursale de la paroisse de Saint-Roch et fut placée sous l'invocation de Saint-André.

Sa circonscription fut formée au moyen de quelques parcelles distraites de cette paroisse et de celle de Notre-Dame-de-Lorette; elle comprenait la gauche du boulevard depuis la Chaussée-d'Antin jusqu'au faubourg Montmartre, et la rue de Provence entre le faubourg et la rue de la Chaussée-d'Antin. Elle jouit d'un revenu de quarante mille francs.

« En février 1852, dit M. Leynadier, l'autorité ecclésiastique s'occupa de la circonscription d'une nouvelle église qui devait être établie dans le faubourg Saint-Denis et servir de troisième succursale à l'église paroissiale de Saint-Laurent. Le territoire de la nouvelle succursale devait être formée de parcelles distinctes de celui des églises de Saint-Vincent-de-Paul et de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Cette église devait être placée sous l'invocation de saint Denis, premier évêque de Paris, et de ses compagnons martyrs, et appelée Saint-Denis-Saint-Denis; mais elle demeura à l'état de projet. »

Le 5 février eut lieu aussi l'ouverture du marché dit du Champ des-Capucins, situé sur l'emplacement formant promenade au-devant de l'hôpital du Midi.

« Malgré le mauvais temps, plus de trois cents marchands étaient arrivés de grand matin, attendant le tirage au sort des places, au nombre seulement de cent quatre-vingts, qui devait se faire à sept heures, par les soins et sous la présidence de l'inspecteur du marché. Cette opération terminée, la plupart des marchands favorisés par le sort ont immédiatement procédé à l'étalage et au débit de leurs denrées. »

Le marché se tint deux fois par semaine, le mardi et le vendredi; l'été depuis six heures du matin, l'hiver depuis sept heures, et en toute saison jusqu'au coucher du soleil. Chaque place tracée au moyen d'un encadrement de pavage, avait quatre mètres de superficie; le prix de la location était de dix centimes par place et par jour.

Ce marché fut fondé en vue principale des besoins et des intérêts de la classe ouvrière; il était affecté presque exclusivement à la vente des légumes, des fruits et des denrées alimentaires. A défaut d'un nombre de marchands de comestibles suffisant pour occuper toutes les places, il pouvait être admis des détaillants d'objets usuels de ménage, tels que ferblanterie, poterie, etc. Toutefois, leur nombre ne pouvait s'élever au-dessus de vingt.

Digitized by Google

Le percement du boulevard de Port-Royal a supprimé ce marché.

A la même époque, avait été autorisée, sur la proposition du préfet de la Seine, la création d'un marché forain sur la place Laborde, qui déjà était fréquentée deux fois par semaine, de six heures du matin à midi, par des cultivateurs de la banlieue qui venaient y vendre leurs denrées. Pour donner à cet établissement toutes les commodités que réclamait sa destination, le conseil municipal alloua une somme de 15,137 fr. pour y élever une fontaine monumentale composée d'un bassin en pierre et de deux vasques en fonte superposées.

Ce marché a disparu et fut reporté dans la rue de Miromesnil; l'emplacement qu'il occupait est devenu un square verdoyant, entouré de grilles artistiques.

Les habitants pauvres du quartier du Jardin-des-Plantes apprirent avec satisfaction que par un décret présidentiel du 27 février, une femme qui jouissait dans le quartier d'une réputation justement méritée, la sœur Rosalie, venait d'être décorée de la Légion d'honneur. Ce décret était rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

« Vu les actes de courage, de dévouement et d'admirable charité qui ont signalé la longue existence de Mlle Rendu (en religion sœur Rosalie), supérieure de la maison de charité tenue à Paris, rue de l'Épée-de-Bois, n° 5, par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

« Considérant que depuis cinquante ans, la sœur Rosalie, par les soins de tout genre qu'elle a prodigués aux pauvres et aux malheureux, s'est montrée la digne imitatrice de la sœur Marthe, glorieusement décorée par l'empereur,

« Décrète, etc. »

C'était un acte de justice, il produisit un grand effet dans la population parisienne.

Le 21 mars, le Président passa une revue de l'armée de Paris, et ce fut pour lui l'occasion de distribuer solennellement la médaille militaire qu'il venait d'instituer. Il adressa aux troupes un discours dans lequel il expliqua les motifs qui l'avaient engagé à créer cette médaille.

Le 27, Louis-Napoléon « Considérant qu'il n'existe à Paris aucun édifice propre aux expositions publiques qui puisse répondre à ce qu'exigeraient le sentiment national, les magnificences de l'art et les développements de l'industrie.

« Considérant que le caractère temporaire des constructions qui, jusqu'à présent, ont été affectées aux expositions, est peu digne de la grandeur de la France; sur le rapport du ministre de l'intérieur, Décrète :

« Art. 1er. — Un édifice destiné à recevoir les expositions nationales, et pouvant servir aux cérémonies publiques et aux fêtes civiles et militaires, sera construit d'après le système du Palais de Cristal de Londres, et établi dans le grand carré des Champs-Élysées.

« Art. 2. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de faire étudier le projet énoncé dans l'article 1er, et de nous proposer, d'accord avec la ville de Paris, les moyens les plus propres à arriver à une prompte et économique exécution. »

Les travaux commencèrent peu de temps après la publication de ce décret; l'édifice fut construit par une société de capitalistes, sous la direction de MM. Viel, architecte, et Barrault, ingénieur.

Dans cet énorme bâtiment, dont la superficie mesure 32,062 mètres, on a habilement allié la pierre, le fer et le verre. L'extérieur est en pierres de taille; l'intérieur y compris les planchers est en fer fondu ou forgé, et 408 fenêtres y laissent pénétrer le jour. On employa dans la construction 822,000 mètres de pierres de taille, sans compter la pierre meulière et le béton, 4,500 tonnes de fonte à 1,000 kilog. chacune; 3,600 tonnes de fer et 33,000 mètres carrés de verre dépoli.

A l'intérieur, le palais de l'Industrie forme un quadrilatère de 254 mètres de long sur 110 mètres 40 de large; des pavillons peu saillants flanquent les quatre angles de l'édifice. Au nord et au midi, chaque façade est décorée d'un pavillon central.

L'ordonnance générale se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage éclairés par des fenêtres cintrées, sans autre décoration que des moulures, des feuilles d'ornement et des écussons où sont sculptés, dans les tympans des fenêtres du premier étage les noms des principales villes industrielles; sur le bandeau supérieur sont gravés les noms des hommes les plus illustres dans les sciences, les arts et l'industrie. L'entrée principale, percée au centre de la façade septentrionale, forme un véritable arc de triomphe. Dans les tympans de ce vaste portail, Diébold a sculpté deux Renommées au-dessus desquelles est inscrite cette légende : *A l'industrie et aux arts.* Sur la corniche est placé un bas-relief de Desbœufs, représentant des personnifications de l'industrie et des arts. L'attique est surmonté d'un groupe dû au ciseau d'Élias Robert : *la Patrie couronnant l'Industrie et les Arts.* De chaque côté du groupe principal, sont deux écussons supportés par des enfants.

La salle rectangulaire du rez-de-chaussée mesure 192 mètres de longueur et 48 mètres de largeur. Les galeries latérales sont larges de 24 mètres. On arrive au premier étage par de magnifiques et doubles escaliers. A ce premier étage se trouve une grande galerie formant balcon sur la nef centrale.

Quant à la nef, elle jouit d'un éclairage splendide, n'ayant d'autre toiture qu'une voûte en verre dépoli. A ses deux extrémités on remarque de superbes vitraux sortis des ateliers de M. Maréchal de Metz et représentant : « La France con-

Digitized by Google

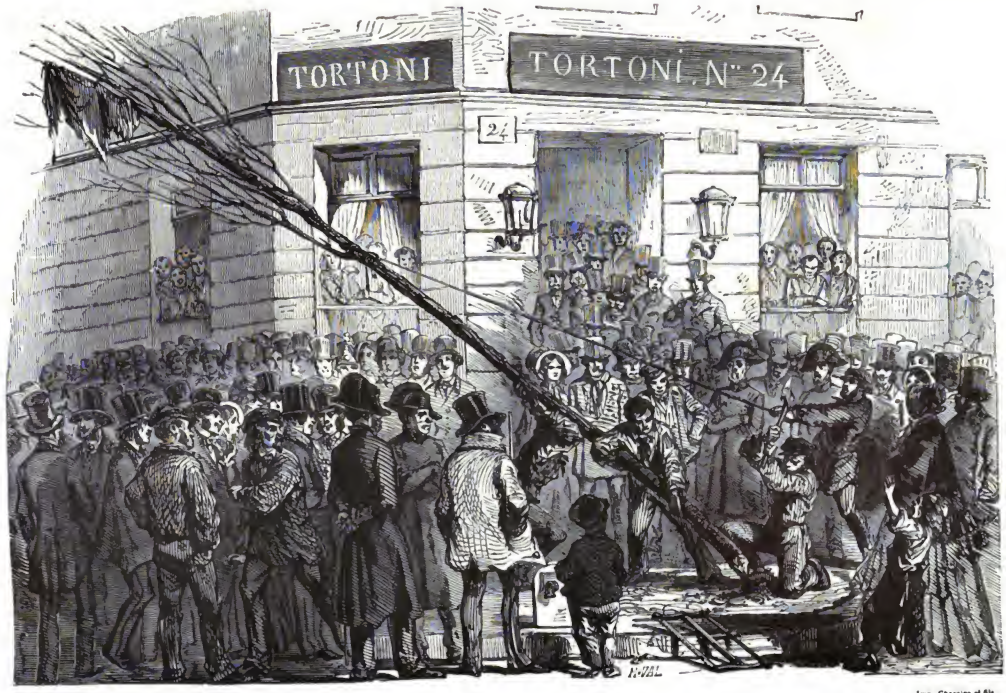

F. Roy, éditeur. — 862.

Imp. Chaisire et fils

Destruction des arbres de la Liberté devant Tortoni.

Digitized by Google

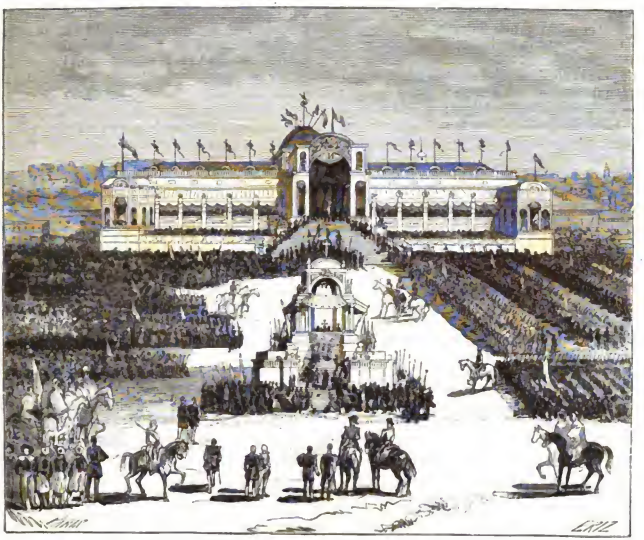

La population de la capitale se porta au Champ de Mars pour la distribution des aigles. (Page 179, col. 2.)

viant toutes les nations à l'exposition universelle de 1855 et la Bonne Foi présidant au commerce international. »

En somme, le style du palais de l'Industrie est simple, mais l'ensemble de la construction est d'un aspect un peu lourd.

Ce palais fut inauguré, ainsi qu'on le verra plus loin, par l'exposition des produits de l'industrie de 1855; mais malgré sa vaste capacité, il ne put suffire à contenir tous les produits envoyés à Paris pour cette solennité, et l'on fut obligé d'y ajouter deux annexes, l'une pour les machines, l'autre pour les beaux-arts. Celle des machines était établie sur une longueur de 1,200 mètres, le long du cours la Reine. Une enceinte de 22,087 mètres carrés fut en outre réservée aux objets d'un grand volume, ou modèles de construction, et un hangar de 1,500 mètres carrés abrita les voitures et les machines agricoles.

Le panorama du colonel Langlois se trouva réuni à ces constructions.

Depuis cette époque, le palais, acquis par l'État, servit à des expositions de beaux-arts, à des fêtes, à des exhibitions particulières; mais, sauf dans les grandes circonstances, il resta désert et improductif.

En 1867, lors du nouvel appel fait par la France à l'industrie du monde entier, le palais de l'Industrie fut jugé trop étroit pour recevoir l'immense quantité de produits qui affluèrent.

« De temps en temps, dit Mary-Lafon, les loteries y dressent leur bazar, la musique y donne quelque festival monstre; mais quand la roue de la fortune a tourné, que l'orchestre a lancé ses dernières notes, et qu'on a décroché les dernières toiles des peintres, ce monument, comme un palais abandonné de Ninive ou de Thèbes, retombe dans son isolement et dans son majestueux et funèbre silence. »

Ce fut le 29 mars que s'ouvrit solennellement aux Tuileries la session du Sénat et du Corps législatif convoqués par décret du président de la République en date du 6 mars; cette séance eut lieu dans la salle des Maréchaux splendidement décorée à cet effet.

Ce jour-là, les grands Corps de l'État reçurent

Digitized by Google

des mains du prince l'ensemble des divers pouvoirs que leur conférait la Constitution.

La dictature avait pris fin.

On entrait dans la période d'un gouvernement constitutionnel.

Ce jour là aussi, le prince-président fit un discours qui contenait ces paroles :

— Conservons la République : elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde; sous sa bannière, je veux inaugurer de nouveau une ère d'oubli et de conciliation. »

Neuf mois plus tard, le même prince faisait succéder l'empire à la République!

Après ce discours, le ministre d'État avait fait la lecture de la formule du serment qui allait être individuellement prêté par chacun des membres des deux Assemblées et qui était celle-ci :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au président de la République. »

Le lendemain, 30 mars, commençèrent les travaux des deux assemblées.

Un décret du 28 mars créa à Paris le Crédit foncier de France qui fut établi dans l'hôtel de Villequier d'Aumont, situé rue Neuve-des-Capucines. Cet hôtel avait été bâti au siècle dernier pour la famille de Castanier; il passa ensuite à celle de Mazade, puis au duc de Villequier d'Aumont (un autre hôtel du même nom existe à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Saint-Germain-l'Auxerrois). M. de Bronville l'acheta du duc et ce fut des mains de ce dernier possesseur qu'il devint la propriété du Crédit foncier qui fut créé, on le sait, pour faire aux propriétaires d'immeubles des prêts à long terme se remboursant par annuités.

Le 2 avril, eut lieu l'inauguration du temple israélite de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, construit par les libéralités de M. James de Rotschild sur les plans de M. Thierry architecte, et qui remplaça une synagogue, bâtie en 1822 sur le même emplacement.

Cette cérémonie se fit avec toute la pompe que comportait la circonstance; elle était présidée par les membres du consistoire israélite de la circonscription de Paris, assistés de nombreux lévites, tous revêtus du costume traditionnel des prêtres hébreux ; les cantiques sacrés furent chantés par des choristes d'élite, avec accompagnement d'orchestre et d'orgue.

Ce temple était brillamment illuminé et décoré avec le goût et l'élégance que permet la sévérité des formes du culte israélite.

Une foule de curieux garnissait les abords du temple et des gardes-républicains à cheval veillaient à la circulation des voitures. Tout le quartier semblait être en fête.

« Cette synagogue est d'architecture byzantine avec quelques parties orientales. Par son couronnement que terminent les Tables de la loi et par tout son ensemble, sa façade qui donne sur la rue Notre-Dame-de-Nazareth convient à la gravité du culte israélite. En entrant dans le temple, dont la forme intérieure est un long parallélogramme, se trouve le porche qui est public; la partie la plus avancée dans l'intérieur, est occupée par de larges banquettes réservées et divisées en stalles. Ces sièges en bois de chêne parfaitement sculptés ont devant eux un pupitre pliant ménagé dans les dossiers des sièges qui les précèdent. Sur trois faces, règnent deux étages d'arceaux réservés aux tribunes des femmes ; dans le fond du temple se trouvent le sanctuaire et ensuite le tabernacle où doivent être déposés les bibles et les objets sacrés du culte.

« L'entrée du tabernacle, à laquelle on arrive par une rampe de plusieurs degrés est décorée de filets dorés et de mosaïques en stuc incrustées dans le marbre. Une porte en chêne doré ferme cette entrée; un magnifique rideau rouge sur lequel sont brodées en or les Tables de la loi, recouvre cette porte. L'ornementation du temple est simple, quoique pleine de caractère dans la composition des lignes ; en général, les tons de couleur des peintures et vitraux n'ont rien de ceux employés dans nos églises. Dans le sanctuaire, les yeux se portent sur deux superbes candélabres qui sont placés de chaque côté du tabernacle et sur le chandelier à huit branches qui est en argent massif. Les branches de ce chandelier reposent sur une couronne enrichie de pierreries; ces divers objets, l'orgue, l'horloge, la tapisserie qui décore la construction intérieure du tabernacle sont le produit de dons particuliers. »

Le 15 avril, commencèrent les travaux d'un cirque qui fut construit sur le boulevard du Temple par l'architecte Hitorff, et qui fut inauguré le 11 décembre suivant en présence du nouvel empereur.

Ce vaste amphithéâtre est décoré de sculptures d'après Pradier, Bosio, Duret et Dantan, Gosse, Barrias et Nolan ont peint les frises et la coupole.

Le directeur privilégié M. Dejean, lui donna aussitôt qu'il fut terminé, le nom de cirque Napoléon, qu'il conserva jusqu'en 1870; aujourd'hui on l'appelle le cirque d'Hiver.

Cet établissement ouvre au moment où ferme le cirque d'Été et *vice versâ*, de façon que les amateurs d'exercices équestres ont toujours le moyen d'assister aux représentations de l'un des deux cirques qui appartiennent à une société financière, dite des deux cirques.

Naturellement, ce sont les mêmes écuyers et clowns qui déservent les deux établissements; celui d'hiver est en outre affecté dans la journée du dimanche aux concerts Pasdeloup et il sert aussi de salle de réunion pour les grandes assemblées d'art ou d'industrie.

Aussi en 1852, fut fondé sur le boulevard du Temple et non loin du cirque Napoléon, sur l'em-

Digitized by Google

placement du jeu de paume du comte d'Artois, un petit théâtre qu'on appela les Folies-Meyer. On y chantait des chansonnettes. Le compositeur Hervé en fit les Folies-Concertantes et y donna des saynètes.

En 1854, MM. Louis Huard et Altaroche prirent les Folies-Concertantes et dépensèrent 130,000 fr. à la décoration de la salle dont se chargea M. Edouard Renaud. Ce théâtre eut alors une certaine vogue, il était fréquenté par la jeunesse boulevardière de l'époque, elle y avait adopté la mode de sucer pendant les représentations des sucres d'orge à l'absinthe, en écoutant la musique joviale de Laurent de Rillé, de Pilati, de Simiot, et en applaudissant le talent mimique de Paul Legrand et la vertigineuse prestesse des danseuses espagnoles.

En 1859, au mois de septembre, Mlle Déjazet obtint du ministre un privilège de théâtre pour son fils M. Eugène Déjazet, et prit les Folies-Nouvelles qui devint alors le théâtre Déjazet; l'excellente artiste y joua successivement *les Premières armes de Figaro*, *M. Garat* (en 1860); *les Prés Saint-Gervais* (1862); etc. Outre ces pièces, M. Eugène Déjazet monta pendant la durée de sa direction : *Fanchette*, paroles et musique de lui (1860); *la Rosière de quarante ans* (1860) ; *l'Argent et l'amour* (fév. 1863) ; *la Nuit de la mi-carême* (1864); *la Tentation d'Antoine* (1865) ; *Cent mille francs et ma fille*, de Jaime fils et Philippe Gille, *la Vie privée*, par Touroude, *l'Écran du roi*, par Gourdon de Genouillac, *Brelan de ménages*, par Chol de Clercy etc. etc. Achille Daubray, Dupuis (des Variétés), Dailly, Leriche, Gothi, Raynard; Mmes Boisgontier, Nelson, Pauline Lyon, Guérand, etc. formaient la troupe de Déjazet.

Le 13 septembre 1871, M. Eugène Déjazet qui n'avait pas fait fortune dans l'exploitation de son théâtre, le céda à M. Manasse qui monta *Nabucho*, une opérette bouffe de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Villebichot, quelques petites pièces, et quitta subitement le théâtre après la chute d'une opérette d'Hervé, le *Nouvel Aladin* sur le succès de laquelle il avait inconsidérément compté.

De Manasse le théâtre vint aux mains d'un sieur Daiglemont. C'était tomber de Charibde en Scylla : ce directeur fantaisiste ne fit que passer et M. Ch. Bridault, directeur du petit théâtre de la Tour d'Auvergne et ancien secrétaire du théâtre Déjazet, sous la direction Altaroche, devint, en décembre 1873, directeur de Déjazet ; il monta, au mois de janvier suivant, une revue de Montréal et Blondeau : *Ah! c'est toi, madame la Revue.*

En 1876, M. Ballande transforma le théâtre Déjazet en troisième Théâtre-Français et l'inauguration s'en fit le 28 octobre par la *Pupille*.

Le seul succès qu'obtint cette direction fut celui de *l'Amour et l'argent* de M. E. de Calonne.

En 1880, M. Ballande a pris la direction du théâtre des Nations et le troisième Théâtre-Français a repris son titre Théâtre-Déjazet et ce fut M. Gautier qui en devint directeur. En 1881, l'acteur Luguet a pris la direction.

Le 10 mai 1852, une imposante solennité militaire avait lieu dans le Champ de Mars, la distribution des aigles à l'armée, et une multitude considérable de spectateurs y assistait. Pour subvenir aux frais de la fête, les sous-lieutenants et lieutenants de l'armée avaient donné trois journées de solde ; les capitaines, quatre ; les chefs de bataillon et d'escadron, six ; les lieutenants-colonels, sept ; les colonels, huit ; les généraux de brigade, dix ; les généraux de division, douze ; le général en chef de l'armée de Paris, quinze.

La tribune du prince-président avait été dressée sur une vaste estrade élevée à la hauteur du premier étage de l'École militaire. On y arrivait par un grand escalier interrompu par trois paliers. Au bas de l'escalier, de chaque côté, étaient placés deux magnifiques lions dorés de Barye. La façade de l'estrade était surmontée d'un fronton rond, coupé, au centre duquel, sur un fond bleu semé d'étoiles d'or, se trouvait placé un aigle immense supportant le grand cordon de la légion d'honneur. Au-dessus du fronton, des Renommées occupaient les côtés d'un large cintre supporté par des colonnes. Des draperies en velours rouge ornaient le haut de ce cintre, d'où partaient de grandes portières de même étoffe retenues par des embrasses d'or. L'intérieur était également tendu en velours rouge.

« Les bas côtés de l'estrade étaient occupés par deux niches superposées dans lesquelles étaient placées des statues. Sur les côtés, en retour, existait une suite d'arceaux permettant de voir l'intérieur de l'estrade. Le fronton, également rond et coupé, était rempli par des tords de feuilles de chêne dorées, au centre desquels était inscrit 7,500,000 (chiffre des voix obtenues par le prince-président lors de sa dernière élection); des deux côtés de ce chiffre, dans des médaillons, étaient tracés ces mots : *Vox populi, vox Dei.* Le soubassement de cette tribune, qui n'avait accès que par le Champ de Mars, était peint en pierre et entremêlé d'aigles et du chiffre L. N. entouré de guirlandes.

« Au fond de la tribune du Président, il y avait quatre compartiments destinés à la famille du prince-président, au corps diplomatique français et étranger, aux femmes des ambassadeurs et des ministres et aux hauts dignitaires de l'État.

« Les gradins étaient recouverts de riches tapis des manufactures de Beauvais et des Gobelins; des deux côtés se trouvaient des trophées d'armes et des faisceaux contenant chacun seize hampes ornées de leurs étendards.

« Au milieu du Champ de Mars s'élevait un autel ayant vingt-cinq mètres de hauteur; sur

Digitized by Google

une plate-forme élevée de huit mètres était placé le maître autel. Quatre pilastres supportaient quatre archivoltes correspondant aux quatre côtés du Champ de Mars; sur un attique surmonté d'une corniche était posé un dôme à écailles dorées, au sommet duquel était placée une croix latine; quatre aigles dorés occupaient les angles de la corniche au-dessus des archivoltes; à chaque pilastre était adossée une colonne cannelée sur le chapiteau de laquelle était placée une statue. Les colonnes détachées se reliaient avec les corniches de pilastres à la hauteur des archivoltes. De ce point partaient quatre *velum* soutenus en dehors par de grandes lances inclinées. Ces *velum* étaient formés alternativement par des bandes de velours rouge et des bandes d'or, trois paliers faisant face à l'École militaire conduisaient à l'autel, tout le fond de la décoration était blanc et or. »

On voit que rien n'avait été négligé pour frapper le regard.

« Dès huit heures du matin, dit le continuateur de Dulaure, la population des faubourgs et de tous les quartiers de la capitale se porta au Champ de Mars et occupa les tertres qui s'élevaient de chaque côté en amphithéâtre en avant des tribunes publiques. Jamais, peut-être, Paris n'avait vu une telle foule.

« Les troupes commencèrent à dix heures à prendre position; l'infanterie à droite, massée par bataillons et la cavalerie à gauche, en colonnes serrées, par escadrons. L'artillerie était au fond en avant du pont d'Iéna.

« Les délégués de chaque corps envoyés pour recevoir les aigles, vinrent se placer le long des tertres, chacun auprès d'un poteau orné de deux flammes aux couleurs nationales et d'un faisceau de drapeaux surmontés d'aigles.

« Vers onze heures, toutes les tribunes étaient déjà remplies : à droite et à gauche de la tribune du Président, adossées à la façade principale de l'École militaire, se trouvaient les tribunes réservées pour les grands corps de l'État, les tribunes du sénat et du corps législatif étaient les premières à droite et à gauche de la tribune du Président; venaient ensuite les tribunes du conseil d'État, de la Cour des comptes, de la magistrature, des grands officiers de la légion d'honneur et des différentes administrations, qui contenaient environ 1,600 personnes, chacun de ces corps avait à sa tête son chef.

« Au pied de ces tribunes étaient des gradins découverts pour les officiers des différentes puissances étrangères.

« Aux deux extrémités et aux angles de la façade de l'École militaire, plusieurs pavillons construits également par le génie militaire, contenaient plus de 12,000 personnes. La municipalité de Paris et l'armée avaient des tribunes spéciales construites à leurs frais.

« Enfin, de chaque côté du Champ de Mars, sur le haut des tertres, s'élevaient des constructions de différentes formes, établies aux frais des particuliers et qui ne contenaient pas moins de 40,000 personnes. Les billets dont le prix avait été fixé à 5 fr., se vendirent 50 fr. 100 fr. et jusqu'à 150 fr.

« L'aspect que présentaient sous un ciel admirable la variété des uniformes et les parures des dames, était éblouissant et offrait un coup d'œil grandiose. Les sénateurs, les conseillers d'État, les magistrats portaient le costume officiel. Dans la tribune du corps législatif, on distinguait plusieurs habits noirs, les étrangers pour la plupart étaient en uniforme. »

Le Président, après la messe, passa au galop devant le front de l'infanterie qui le salua par les cris de vive Napoléon! puis, traversant le Champ de Mars devant les tribunes, il alla passer en revue la cavalerie rangée à droite en colonne serrée et l'artillerie massée au fond du Champ de Mars. Il revint ensuite se placer devant l'autel où il salua le clergé qui répondit par des cris de vive Napoléon! puis se rendit à la tribune qui lui avait été réservée et y prit place ayant à sa droite le prince Jérôme, et derrière, debout les ministres, les maréchaux Exelmans et Vaillant, l'amiral de Mackau, les cardinaux Mathieu, Dupont et Donnet et les aides de camp de la maison militaire.

Les colonels d'infanterie étant arrivés au pied de l'estrade, chacun d'eux alla recevoir successivement des mains du Président son drapeau et vint se placer au pied du gradin faisant face à la tribune. Les colonels d'artillerie et de cavalerie ensuite.

A une heure moins un quart, la distribution des aigles était terminée.

Les colonels en masse et leur drapeau à la main, remontèrent quelques degrés pour se rapprocher de la tribune présidentielle et Louis Napoléon leur adressa une allocution de circonstance, à laquelle ils répondirent par de nouveaux cris de vive Napoléon! Ils se rendirent ensuite au pied de l'autel où l'archevêque de Paris bénit les étendards et dit une messe solennelle appelant sur l'armée les bénédictions du ciel.

A deux heures et demie le défilé commença dans l'ordre suivant :

1° Le général Magnan, commandant en chef et son état-major.

2° Les députations de l'École d'application de l'artillerie et du génie, de l'École polytechnique, l'École d'application du corps d'état-major, l'École spéciale militaire, sous les ordres des commandants respectifs de ces établissements.

3° Le général Carrelet commandant toutes les troupes à pied (y compris les députations) et son état-major.

4° La députation des Invalides et les députa-

Digitized by Google

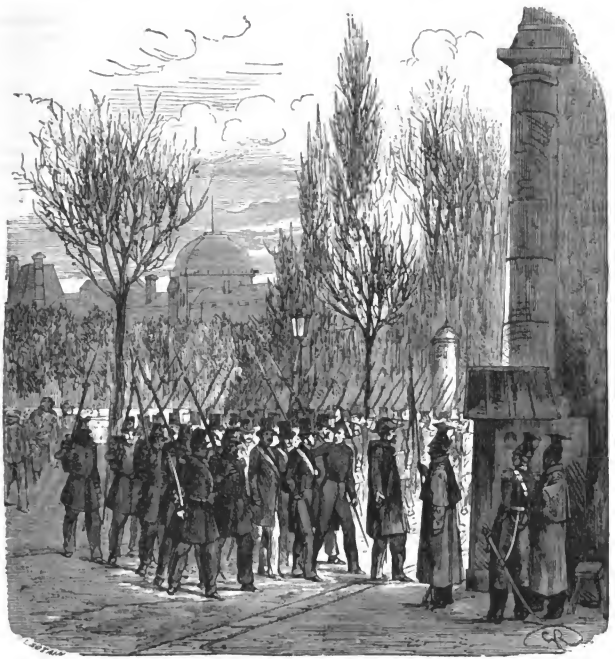

Les représentants conduits à la caserne du quai d'Orsay, 2 décembre 1851.

tions des vétérans, commandés par le général Sauboul.

5° Les députations des bataillons de chasseurs à pied; des bataillons d'infanterie légère d'Afrique; des équipages de ligne, des compagnies de discipline; des bataillons de tirailleurs indigènes; les bataillons de chasseurs à pied en garnison à Paris; la compagnie des équipages de ligne, les ouvriers d'administration et les infirmiers commandés par le général Forey.

6° Les députations des régiments d'infanterie de ligne et légère; des régiments d'infanterie de marine; des régiments de zouaves; des régiments de la légion étrangère; des brigades d'infanterie de la 1re division de l'armée de Paris à raison de deux bataillons par régiment, sous les ordres de leurs généraux respectifs, commandés par le général Martin de Bourgon.

7° Les brigades de la 2e division de l'armée de Paris à raison de deux bataillons par régiment, sous les ordres de leurs généraux respectifs, commandés par le général Renault.

8° Celles de la 3e division commandées par le général Levasseur.

9° Les députations du génie, les compagnies de l'arme avec tambours et la musique du 1er régiment, commandés par le général de Sallenave.

10° Les députations de la gendarmerie continentale, de la gendarmerie maritime, des sapeurs pompiers, de la gendarmerie mobile, de la garde

Digitized by Google

républicaine, commandés par le général Courand.

11° Les députations de l'artillerie de terre et de marine, la 3e compagnie d'ouvriers d'artillerie, dix batteries de l'armée de Paris avec l'état-major et la musique du 7e régiment, la compagnie du 3e escadron du train des parcs, avec son matériel; un détachement des 3e et 4e escadrons du train des équipages, avec son matériel, commandés par le général Hubert.

12° Le général de Létang, commandant toute la cavalerie, avec ses officiers.

13° La députation de l'École de cavalerie, les députations des régiments de cavalerie, les escadrons de guides commandés par le général de Goyon.

14° Une division de cavalerie légère, comprenant deux brigades : la première (4e et 7e chasseurs) sous les ordres du général d'Oraison, la seconde (11e chasseurs, 6e et 8e hussards) sous les ordres du général Daumas, commandée par le général Le Pays de Bourjolly de Sermaise.

15° Une division de cavalerie légère comprenant deux brigades : la première (1er, 6e et 7e lanciers) sous les ordres du général Partouneaux ; la seconde (7e et 12e dragons) sous les ordres du général de Rillet, commandée par le général Grand.

16° Une division de cavalerie de réserve, comprenant deux brigades : la première (6e et 7e cuirassiers) sous les ordres du général d'Allonville ; la seconde (1er et 2e carabiniers) sous les ordres du général Tartas, et de plus les escadrons de la gendarmerie de la Seine et de la garde républicaine, commandés par le général Korte.

Pendant le défilé, les généraux de division seuls s'arrêtèrent en face du Président. Les généraux de brigade et les colonels suivaient le mouvement des troupes.

Pour chaque division d'infanterie ou de cavalerie, la musique du premier régiment faisait seule face au Président et jouait seule pendant le défilé de toute la division.

Quant au Président, il se tenait à cheval devant sa tribune, ayant à sa droite le prince Jérôme et le ministre de la guerre.

Les troupes en défilant ne cessèrent de faire entendre le cri de : Vive Napoléon! et plusieurs cris de : Vive l'Empereur! partirent des rangs de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine.

Au reste, il n'était pas difficile de préjuger à la fin de cette journée que l'empire, qui existait déjà de fait, n'attendait qu'une occasion pour être proclamé officiellement.

Le repas gigantesque qui suivit la cérémonie militaire fut digne de la fête, et c'est encore à M. Leynadier que nous empruntons le curieux détail de son menu :

La table du Président était de 100 couverts, on y servit des potages, 1 gros saumon, 2 filets de bœuf jardinière, 2 rôts de dindonneaux, une galantine, 1 jambon, 2 mayonnaises de homards, 2 pâtés de foie gras, desserts, fruits etc.

10 maîtres d'hôtel faisaient le service avec de la vaisselle plate et un riche matériel.

On y but 30 bouteilles de vin de Champagne, 40 de Château-Margaux et huit de madère. 12 tables pour les dames furent servies en 4 fois; on y mangea 96 poissons, 48 jambons, 48 hures de sanglier, 192 volailles, 66 rôts de volailles, 48 galantines, 48 gros pâtés, 96 mayonnaises de homards, 192 pièces de pâtisserie, 384 assiettes de fruits, 384 assiettes de petits fours et biscuits, 2,880 pains; on y but 576 bouteilles de vin de Champagne et 960 de vin de Bordeaux.

Le service fut fait par 72 maîtres d'hôtels et 24 inspecteurs.

Il y avait en outre des buffets pour 7,000 personnes sur lesquels furent servis 3 gros saumons, 18 galantines, 18 pâtés, 18 pièces de pâtisserie, 12 aloyaux, 18 jambons, 12 hures, 18 pâtés de foie gras, 60 assiettes de fruits, 60 assiettes de biscuits variés, 10,200 pains, 2,500 bouteilles de vin de Champagne, et 2,500 bouteilles de vin de Bordeaux. Ils étaient servis par 150 maîtres d'hôtel.

D'autres buffets, dits des glaciers, donnèrent par l'entremise de 60 maîtres d'hôtel 30,000 glaces et sorbets, 25,000 verres de punch 17,000 verres de rafraîchissements divers, 450 kilos de gâteaux, petits fours etc.

Tout ce qui précède fut confectionné en grande partie dans les cuisines de Chevet au Palais-Royal.

« Paris ne put suffire à fournir ces articles de choix et de variété. Il fallut s'adresser au dehors. Les magasins si justement célèbres de Chevet s'épuisèrent sans y suffire. La Tamise et le Rhin durent apporter leur contingent. Pour les premiers, on s'adressa jusqu'en Écosse, en Hollande, dévalisant les serres des amateurs.

« Les magasins de Chevet offrirent alors une des plus formelles curiosités de Paris; sans parler du fumet, de l'arôme, de l'odeur qui les signalaient au loin, deux immenses bananiers couronnés de leurs régimes de bananes jaune d'or se dressaient dans ce temple du goût pour prendre place plus tard aux côtés du buffet des 800.

« Le soir eut lieu au Trocadéro un feu d'artifice qui surpassa en grandeur et en magnificence tous ceux que l'on avait admirés jusqu'alors. Il commença à neuf heures du soir et le signal fut donné par le prince-président, ce signal consista en une flamme du Bengale tirée de l'École militaire. Aussitôt le feu d'artifice commença par une salve de bombes et d'étoiles de couleurs différentes et par dix-huit coups de canon.

« A cette première salve en succéda une seconde, de fusées en feux de couleur, puis trois autres flammes en parachutes rouges, bleues et vertes,

Digitized by Google

« Ensuite on simula une grande bataille. L'infanterie tira des feux à étoiles qui s'élevèrent dans les airs en flammes variées et brillantes. De son côté, l'artillerie prit part à l'action par un feu roulant de bombes parties de 70 mortiers et par un feu de batteries continu. A la suite de ces décharges multipliées, 400 flammes rouges éclatant à la fois, simulèrent l'incendie de la montagne du Trocadéro.

« Après la bataille, apparut tout à coup dans les airs, en flammes resplendissantes, l'arc de triomphe du Carrousel avec des proportions gigantesques qui avaient douze fois la grandeur naturelle. Seulement, le char qui le surmonte, était remplacé par un emblème en harmonie avec la grande fête militaire; une aigle colossale ayant les ailes déployées. A la place des bas-reliefs, il y avait l'inscription Vive Louis Napoléon! et dans les médaillons de côté, les lettres L et N. A droite et à gauche de l'arc de triomphe, s'élevaient deux colonnes surmontées, l'une de la croix d'honneur, l'autre de la médaille militaire.

« Puis, comme par enchantement, cette décoration fut remplacée par un rideau de 1,200 chandelles romaines en étoiles tricolores et d'un effet merveilleux.

« La fête se termina par un bouquet de bombes tirées par des mortiers de grande dimension et enfin par des fusées s'élevant sur trois lignes à la fois.

« Il y eut plus de 60,000 fusées tirées dans ce magnifique feu d'artifice.

« Puis vint le bal.

La salle où se passa l'ensemble de la fête se composait de trois parties principales : celle du milieu, la première et la plus importante était affectée à la danse; celle de gauche, en entrant formait le salon de souper pour les dames et celle de droite renfermait le vaste buffet destiné aux hommes.

« A l'extrémité du côté de la façade intérieure de l'École militaire, était la table du prince-président et des personnes de sa maison qui contenait 100 couverts; sur deux lignes et en fer à cheval, se trouvaient 12 tables de 50 couverts pour les dames.

« Au fond et sur un piedestal élevé, on avait placé le buste du prince-président; au-dessus de sa tête planait une aigle colossale, et derrière une panoplie, composée d'armes blanches et de pièces à feu anciennes.

« Au pied des colonnes de chacune des différentes salles, on avait placé un canon, un mortier, ou un obusier assis sur sa culasse et dans lequel étaient des fleurs précieuses.

« Le nombre des armes employées pour l'ensemble de la décoration était immense; il se composait de 24 mortiers ou obusiers, de 20 canons, de 10,000 armes blanches et de 10,000 armes à feu.

« Le fond de la salle était tendu de toile blanche, ce qui, joint à la lumière d'innombrables lustres qui descendaient du plafond, donnait à toute la salle un éclat inaccoutumé.

« Le bal commença à dix heures, au son harmonieux de l'orchestre de Strauss, qui contenait 360 musiciens.

« Pour la décoration de cette salle, on avait emprunté au musée d'artillerie les anciennes armures et les armes afin d'en orner la salle de bal, cette décoration était d'une valeur inappréciable au point de vue de l'art et de l'antiquité. Ainsi on avait placé à l'entrée principale des simulacres de guerriers à cheval et armés de toutes pièces; dans la salle, de distance en distance, des chevaliers casque en tête, visière baissée; quelques connaisseurs, ou soi-disant tels, ont cru même reconnaître, qui l'armure de Duguesclin, qui celle de Bayard, qui celle de la Trémouille, qui celle de Charles VII. Il y en avait du reste depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIe siècle, et il suffisait de se remémorer un peu l'histoire de France pour citer des héros. »

Telle fut cette magnifique fête des aigles, dont nous avons voulu donner le détail complet, afin de bien montrer jusqu'à quel point le prince-président de la République, dont le rôle eût dû se borner à celui du premier magistrat de la nation, gouvernait absolument en son nom personnel et avait substitué en toute chose son autorité à celle qu'il tenait de ses fonctions.

Le 12 mai, un banquet de 800 couverts fut offert aux Tuileries par Louis Napoléon aux officiers supérieurs chargés de représenter l'armée française; après le banquet, il y eut représentation dramatique dans la salle de spectacle du château.

Le 13, les sous-officiers de l'armée de Paris, les sous-officiers délégués par les divers régiments et les soldats décorés de la médaille furent réunis dans un second banquet de 2,400 couverts et il fut suivi d'un feu d'artifice préparé par l'artillerie, et qui produisit « un effet merveilleux. » Partout dans le peuple, se répandait le bruit que l'Empire allait sortir tout armé de ces manifestations imposantes.

Cependant l'instinct de patiente habileté dont le prince avait déjà donné tant de preuves, fit encore ajourner à quelques mois plus tard la formation de cet empire arrêtée dans sa pensée.

Le 25 mai, eut lieu l'inauguration de l'hôpital israélite de la rue de Picpus.

Dès dix heures du matin, une foule innombrable encombrait le jardin et les avenues de l'établissement hospitalier dont les entrées principales étaient pavoisées de drapeaux tricolores.

« Dans une grande salle dite des Marronniers, on avait placé des estrades pour les nombreux invités. Au centre, on avait disposé plusieurs sièges d'honneur pour la famille de Rotschild, le

Digitized by Google

ministre des travaux publics, le préfet de la Seine et plusieurs autres personnages de distinction.

En face, se trouvaient les présidents des sociétés de bienfaisance, les membres du consistoire israélite. « Les maîtres des cérémonies avaient tous une chaînette d'or à la boutonnière comme marque distinctive; le baron de Rotschild et sa famille furent reçus dans l'oratoire par le grand rabbin, les membres du consistoire, etc. les chantres du temple entonnèrent aussitôt le *Barouch Haba*.

« Après cette réception, le grand rabbin sortit pour aller chercher solennellement les sephorins qui furent déposés dans l'arche sainte. Les chœurs firent alors entendre le chant *Vavhi Binsona* puis celui de *Chéd Chéarim*. Le grand rabbin dit ensuite le *shcema* et donna sa bénédiction à l'assistance. Après un nouveau psaume, les chœurs et l'assistance sortirent de l'oratoire pour se rendre aux tribunes. »

Cet hospice fut considérablement remanié et agrandi depuis 1852; il ne comprenait à cette époque que 45 lits, il en possède aujourd'hui près de 160.

L'établissement est divisé en trois sections, à chacune desquelles un bâtiment spécial est affecté.

1° Les nourrices et enfants malades;

2° Les pensionnaires valides, tous vieillards au-dessus de soixante-dix ans;

3° Les incurables.

Une consultation gratuite, avec délivrance entièrement gratuite des médicaments ordonnés, est donnée tous les matins, le dimanche excepté, aux malades qui se présentent, à quelque religion qu'ils appartiennent, sans demander d'adresse.

Cette consultation est d'un grand secours pour ce quartier éloigné. Le nombre des consultants augmentant, on a dû limiter le chiffre quotidien à cinquante. Des numéros sont distribués tous les matins à la porte, et, s'il reste des malades, ceux-là reviennent le lendemain.

Plus de 12,000 consultations sont ainsi données par mois.

L'hôpital ne prend comme pensionnaires, à part les cas d'accidents qui pourraient survenir dans les environs, que des israélites. Il est presque toujours au complet. La moyenne des admissions est de 1,500 annuellement.

La première section ne reçoit, que des enfants au-dessous de 15 ans, avec leur mère ou leur nourrice quand l'enfant a moins de 2 ans. Une mère ou une nourrice malade a droit à l'entrée avec son enfant, même alors que celui-ci ne le serait pas.

La deuxième section est consacrée exclusivement aux vieillards valides, âgés de plus de soixante-dix ans.

Il leur faut justifier de dix ans de domicile dans Paris.

Chaque vieillard pensionnaire est vêtu, logé, nourri, complétement entretenu aux frais de l'hospice, jusqu'à sa mort; il a encore sa place dans un caveau, pour la propriété duquel l'établissement verse 50 centimes par mois à la Société du Repos Éternel.

Il a sa chambre particulière, avec une table de toilette, armoire, fauteuil, chaises et tous les ustensiles d'intérieur nécessaires, Chaque pièce est chauffée par une bouche de chaleur et éclairée au gaz.

Ces hôtes sexagénaires sont au nombre de cinquante. Un réfectoire les rassemble en commun aux heures des repas et ils ont en outre pour se réunir un fumoir spacieux avec cheminées, où ils peuvent jouer, lire, causer au coin du feu et une vaste galerie vitrée qui a servi d'ambulance pendant le siège. Il s'est fait, à cette époque, dans cette galerie, où on avait installé une centaine de lits, un mouvement de 762 blessés.

Les vieillards reçoivent quatre francs par mois pour leur tabac et leurs petits frais. Ils sortent à leur guise et peuvent même découcher avec la permission du directeur. Liberté absolue leur est accordée, ainsi qu'aux incurables, pour les journaux, les livres, les discussions politiques, les jeux, etc., etc.

Le premier étage de cette division est affecté aux femmes; le second aux hommes. Mais la section la plus remarquable, est celle des incurables, fondée par la baronne douairière James de Rothschild et ouverte en 1877.

Une rente annuelle de 800 francs a été constituée pour chaque lit; il y en a 53, ce qui fait 42,400 francs de revenus affectés à cette seule section.

On reçoit tous les infirmes à partir de quinze ans, dont l'incapacité absolue de travailler a été constatée.

Les lavabos, tout en marbre, avec robinets d'eau chaude et d'eau froide, et appareils à douches complets, les salles de bains, dans lesquelles les baignoires sont disposées de façon à rendre l'accès facile aux impotents, tout cela est installé merveilleusement, on n'ose dire avec faste, et entretenu avec un soin et un ordre inouïs.

Là, comme chez les vieillards, un petit salon sert de lieu de réunion aux incurables que leurs infirmités n'obligent point au lit forcé.

L'hospice est entretenu par des rentes sur l'État, acquises depuis 1852, avec l'argent provenant des souscriptions faites dans la communauté israélite par des dons, par la moitié du produit de la loterie annuelle du comité israélite et enfin par une subvention de 10,000 fr. allouée par le consistoire.

Les dépenses de l'hospice se montent annuellement à 190,000 fr. environ. Le budget des recettes balance celui des dépenses.

Le public est reçu deux fois par semaine, le

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 963.

Imp. Charaire et Sie.

Intérieur de la Synagogue, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

Digitized by Google

Les corporations d'ouvriers parisiens, avec leurs bannières, occupaient le péristyle de la Madeleine. (Page 186, col. 2.)

samedi et le dimanche : les parents et les amis ont la permission de voir les personnes sérieusement malades, tous les jours dans l'après-midi.

Un temple, construit sur le modèle de celui de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, suffit au service religieux de l'établissement.

Le service médical est fait par un médecin en chef, un médecin suppléant, deux internes et un pharmacien.

Le personnel comprend en tout cinquante personnes.

L'hospice est sous la haute direction du consistoire israélite, lequel, pour la gestion administrative, délègue ses pouvoirs à un conseil d'administration ayant pour président le baron Alphonse de Rothschild, et composé du grand rabbin du consistoire central, du grand rabbin de Paris et de deux délégués du comité de bienfaisance, et de deux personnes désignées par la famille de Rothschild.

Le 30 juin, treize individus furent arrêtés dans une maison isolée dans la rue de la Reine-Blanche, près de la barrière Fontainebleau. Au moment de leur arrestation, ils étaient occupés à fabriquer avec des tuyaux à gaz des canons en fonte d'un calibre de 8 à 9 centimètres de diamètre, légèrement recourbés à l'une des extrémités et bouchés de ce côté avec une bande de forte toile enduite de goudron. Dix de ces tubes, pouvant contenir chacun un assez grand nombre de balles ou de petits boulets étaient déjà confectionnés.

Cette arrestation, dont le bruit se répandit aussitôt et causa une grande sensation à Paris, fut suivie de plusieurs autres qui mirent sous la main de la justice un certain nombre d'individus parmi lesquels se trouvaient un instituteur, le sieur Ch. Pelletier, le docteur Favre, l'avocat Corbet, un employé de l'administration, Marton, un sieur Nouvel, ancien montagnard, de Caussidière et cinq transportés de Juin. La plupart des personnes arrêtées appartenaient à la classe ouvrière ; c'étaient des tailleurs d'habits, des tailleurs de pierre, des cordonniers, des ébénistes.

Digitized by Google

des layetiers, des charrons, des culottières, des brodeuses, etc.

Il était tout naturel que les républicains s'inquiétassent des projets de restauration impériale dont tout le monde s'entretenait et cherchassent à s'y opposer, mais il faut bien le reconnaître, la masse de la population était acquise à un nouveau courant savamment développé et entretenu par les partisans de l'empire.

Le chemin de fer de Paris à Strasbourg venait d'être terminé; le président de la République l'inaugura solennellement; le train présidentiel quitta Paris le 17 juillet, les ministres Turgot, Fould, et Lefebvre-Duruflé accompagnèrent le prince ainsi qu'un grand nombre de sénateurs et de députés.

Le 16 août, six prêtres réunis au presbytère de Saint-Roch, sous la présidence de l'abbé Pététot, curé de la paroisse, se mirent en tête de reconstituer l'ordre des oratoriens et après douze années de démarches persévérantes que l'autorité civile n'avait jamais entravées, ils y parvinrent enfin, et Rome y donna son consentement. Aucun changement ne fut introduit dans les statuts. Seulement le titre de l'ordre fut quelque peu modifié et la congrégation s'appela Oratoire de Jésus-Christ, notre Seigneur, et de Marie Immaculée.

Le lendemain 17, fut rendu un décret qui déclara d'utilité publique l'exécution d'un chemin de fer formant le prolongement du chemin de fer de ceinture et, qui partant de la gare Saint-Lazare, se dirigerait sur Auteuil par Neuilly et Passy.

De Batignolles à la porte Maillot, le nouveau chemin de fer fut bordé d'un double boulevard de 6 mètres de largeur qui offre aux piétons et aux voitures une promenade agréable et pittoresque. Il côtoie aussi la route stratégique jusqu'à la Muette qu'il longe en décrivant une courbe considérable. Il traverse deux fois la route de Passy à Auteuil dite l'allée des Sycomores, au moyen de deux ponts assez larges pour livrer passage à deux voitures, et bordés de larges trottoirs. puis, il se dirige sur Auteuil par le parc de Montmorency dont une voie de 12 mètres de largeur facilite l'accès.

La ville céda à la compagnie qui se chargea de l'exécution du chemin de fer, 4 hectares de terrain nécessaires pour son établissement et celle-ci, de son côté, renonça à toute demande de subvention annuelle, en s'engageant à embellir par des plantations tous les abords de la voie de fer entre la petite Muette et Auteuil.

La gare d'Auteuil fut livrée au public le 2 mai 1854.

Le chemin de fer d'Auteuil dessert les quartiers de Batignolles, Courcelles, porte Maillot, bois de Boulogne, Trocadéro, Passy et Auteuil où se trouvent établies des stations. Depuis sa création, la ligne d'Auteuil fut prolongée à l'occasion de l'Exposition de 1867, d'un côté jusqu'à l'entrée du Champ de Mars et de l'autre jusqu'au Point-du-Jour, à Grenelle, à Vaugirard d'où elle alla rejoindre le chemin de fer de ceinture.

Le 26 septembre, il y eut à l'Hippodrome une ascension aérostatique, exécutée par M. Giffard à l'aide d'un ballon de forme allongée, représentant par sa section à peu près celle d'un navire, cette expérience avait attiré un grand concours de spectateurs, et on augurait beaucoup de la nouveauté de l'apparell, mais il ne répondit pas aux espérances conçues et M. Henri Giffard, parti de l'Hippodrome à cinq heures et quart, alla tomber peu de temps après près de Trappes sans avoir pu rien prouver à l'aide de son système.

Louis-Napoléon avait quitté Paris au mois de septembre pour aller visiter le midi de la France; il y rentra le 15 octobre et on lui fit une entrée solennelle; vers deux heures de l'après-midi, le canon et les cloches sonnant à toute volée annoncèrent son arrivée à la gare du chemin de fer d'Orléans. Il monta à cheval et suivi de cinquante-deux escadrons de cavalerie en guise d'escorte, il parcourut les grands boulevards où se dressaient en son honneur, plusieurs arcs de triomphe. Sur l'un on lisait: *Vox populi, vox Dei;* sur l'autre, *Ave Cæsar imperator.* Sur un autre : « Le droit vient du peuple, la force vient de Dieu. »

« Je crois voir encore, dit M. de Saint-Amand, les soldats présentant les armes, les groupes d'enfants et de jeunes filles en robe blanche, les corporations d'ouvriers parisiens avec leurs bannières, le péristyle de la Madeleine occupé par les écoles communales conduites par les Frères des écoles chrétiennes. Après avoir parcouru les boulevards, Louis-Napoléon traversa la rue Royale et la place de la Concorde. A l'entrée du jardin des Tuileries s'élevait un arc de triomphe; sur le frontispice, on lisait l'inscription suivante : « A Napoléon III, empereur et sauveur de la civilisation moderne, protecteur des arts et des sciences, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les ouvriers reconnaissants » ; à gauche on lisait : « Constitution de l'an VIII, Constitution de 1852, conversion des rentes, Crédit Foncier; » à droite : « Travaux d'utilité publique, chemin de fer, continuation du Louvre, rue de Rivoli. »

L'armée, la garde nationale formaient la haie sur le chemin du palais. Toutes les corporations industrielles et philanthropiques de Paris et de la banlieue, et des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne étaient rangées sur le parcours du cortège, bannières en tête, tous les grands corps de l'État, le clergé, la magistrature, les collèges étaient représentés par des députations nombreuses qui criaient incessamment : Vive l'Empereur!

Arrivé au palais, Louis-Napoléon se montra au balcon de la salle des Maréchaux, et les acclamations redoublèrent.

Digitized by Google

Rien ne manquait désormais au rétablissement de l'Empire si ce n'est la consécration du Sénat, et elle n'était pas douteuse.

Le 19 octobre, parut un décret qui convoquait le Sénat pour le 4 novembre.

Le 4 novembre, à l'ouverture des travaux du Sénat, le ministre d'État donna communication d'un message du prince-président qui, se fondant sur les manifestations populaires, invitait le Sénat à modifier la Constitution dans le sens du rétablissement de l'Empire.

Le Sénat, par l'organe de son rapporteur, M. Troplong, trouva la chose toute naturelle et bientôt une proposition de sénatus-consulte porta que le Président serait proclamé Empereur sous le nom de Napoléon III, et qu'en conséquence, le plébiscite suivant serait soumis à l'acceptation du peuple :

« Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans la descendance droite, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. »

Ce sénatus fut adopté au Sénat, à l'unanimité moins une voix.

Immédiatement, les sénateurs en grand costume se rendirent à Saint-Cloud pour le remettre au prince qui les remercia; deux décrets parurent aussitôt; l'un appelait le peuple à voter dans les journées des 21 et 22 novembre sur le plébiscite rédigé par le Sénat, le second appelait le Corps législatif à constater la régularité des votes, à en faire le recensement et à en déclarer le résultat.

Restait à savoir ce qu'allait faire l'opposition en présence d'un acte si grave; jusqu'alors elle s'était bornée à protester par des écrits tels que le livre de Proudhon, *la Révolution sociale;* ou le pamphlet de Victor Hugo, *Napoléon-le-Petit*, mais il était à craindre qu'elle ne s'en tînt pas à des diatribes inoffensives; en effet, des manifestes ayant un tout autre caractère de gravité, furent envoyés par la poste à des milliers de fonctionnaires et de personnages considérables.

Le gouvernement fit audacieusement tête à l'orage, en ouvrant les colonnes du journal officiel à ces manifestes qu'on distribuait dans l'ombre; il comptait avec raison sur la violence de ces appels à la résistance pour se rallier tous les timides et les indifférents toujours si nombreux.

Le manifeste du comité révolutionnaire de Londres débutait ainsi :

« Citoyens, la démocratie a dû s'imposer quelques mois d'attente et de souffrance avant de frapper le brigand qui souille notre pays, afin de se réorganiser malgré la terreur bonapartiste.

« Soyez donc prêts à tout et à chaque instant. Tâchez de vous voir et de vous rassembler souvent par deux, par quatre, par dix s'il est possible; formez des groupes et des centres qui communiquent entre eux de vive voix; conspirez enfin avec courage et prudence, car la persécution doit rendre ardents ceux qu'elle voudrait anéantir, etc. »

Celui de la société *la Révolution* n'était pas moins énergique.

« .... Que dira-t-on de vous par toute la terre, de vous, citoyens majeurs, chevronnés par deux révolutions et venant aujourd'hui, comparses de la police, couronner le César du guet-apens? La conscience n'a qu'un nom pour un pareil suicide : lâcheté; et l'histoire n'aurait qu'une place pour un tel peuple : *les gémonies!*... Vous ne consommerez pas ce grand meurtre de l'honneur et du devoir : vous ne voterez pas! Laissez la police et les parasites de tous les temps travailler à la guirlande impériale, et vous, préparez le chanvre vengeur. Oui, la nuit, le jour, au milieu des foules comme dans l'ombre, reconnaissez-vous, organisez-vous, fortifiez-vous; que chacun vive dans tous et tous dans chacun; qu'une foi commune vous anime, la foi révolutionnaire, implacable, persévérante, hardie comme celle de nos pères de 92 et toujours prête à se lever et à frapper. Citoyens, devant un tyran, un parjure, un assassin des libertés publiques, voilà le seul grand devoir à remplir. »

Enfin celui des proscrits de Jersey renchérissait encore par sa violence sur les deux autres.

« Citoyens, disait-il, Louis Bonaparte est hors la loi; Louis Bonaparte est hors l'humanité. Depuis dix mois que ce malfaiteur règne, le droit à l'insurrection est en permanence et domine toute la situation. A l'heure où nous sommes, un perpétuel appel aux armes est au fond des consciences. Or, soyons tranquilles, ce qui se révolte dans nos consciences arrive bien vite à armer tous les bras. Amis et frères, en présence de ce gouvernement infâme, négation de toute morale, obstacle à tout progrès social, en présence de ce gouvernement meurtrier du peuple, assassin de la République et violateur des lois, de ce gouvernement né de la force et qui doit périr par la force, de ce gouvernement élevé par le crime et qui doit être terrassé par le droit, etc., le citoyen digne de ce nom ne fait qu'une chose, et n'a qu'une chose à faire, charger son fusil et attendre l'heure. »

Cette pièce portait la signature de M. Victor Hugo.

En même temps, le gouvernement livrait à la publicité un document de tout autre nature, la protestation du dernier représentant de la branche aînée des Bourbons. « Je déclare, disait-il, à la France et au monde, que fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de notre amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. »

Digitized by Google

Naturellement, le *Moniteur* ne se contenta pas de publier ces manifestes, il fit précéder les premiers de ces quelques lignes :

« Des efforts et des manœuvres de toute nature sont tentés pour répandre dans le peuple, au moment du vote solennel auquel il est appelé, les protestations des partis. Le gouvernement n'a pas d'intérêt à s'opposer à leur publication; il veut les faire connaître lui-même, car dans ce grand mouvement national qui pousse la France au rétablissement de l'empire, il faut que l'opinion publique soit éclairée et que la volonté manifestée sans contrainte, soit l'expression de la conviction. »

Quant au manifeste du comte de Chambord, le journal officiel ajoutait :

« Il est regrettable de voir un prince qui supporte noblement son infortune, arriver par un sentiment exagéré de ce qu'il croit être son devoir, à nier le droit du peuple de choisir son gouvernement. »

Ni les violences des républicains, ni la protestation du prince de la maison de Bourbon ne firent changer la disposition des esprits : le vote eut lieu et le résultat donna en faveur du rétablissement de l'empire 7,839,552 voix contre 254,501.

Paris, ou plutôt le département de la Seine, donna 208,658 oui et 53,753 non.

L'empire était fait.

Il fut proclamé à Paris à l'Hôtel de ville par M. Berger, préfet de la Seine; devant la garde nationale sous les armes, par M. de Persigny, ministre de l'intérieur, devant l'armée par le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre.

Avant de le voir à l'œuvre, disons un peu ce que furent les modes des Parisiens pendant la durée de la seconde République qui, ainsi que le fait remarquer très judicieusement M. A. Challamel dans son *Histoire de la mode en France*, fut de trop courte durée pour opérer des changements dans les costumes. « Nous ne constatons guère à cette époque transitoire, que l'adoption d'étoffes à trois couleurs comme réminiscence de l'année 1830. Les rubans tricolores parurent aux bonnets et sur quelques chapeaux. Les dames portèrent pendant peu de mois le manteau girondin » recouvert de trois petits lacets nuancés, fait en mousseline avec garnitures festonnées. Au reste, la couleur en vogue pour les mantelets d'étoffe était le bronze. »

Le mantelet fut en grande faveur sous la République; quelques-uns avaient la forme du coqueluchon, d'autres formaient le châle avec adjonction de manches et de volants et d'autres encore en manière d'écharpe, frangés ou garnis de dentelles.

Les femmes commencèrent aussi à cette époque à porter des pardessus et des sorties de bal; quant aux robes, elles étaient à taille assez longue et n'avaient rien de particulier : la jupe ample et plissée tombait à ras de terre.

Il serait difficile d'énumérer les diverses formes de chapeaux, cependant on les divisait en deux genres distincts : le chapeau proprement dit était fabriqué en une sorte de carton bordé de laiton, recouvert d'étoffe, et la capote coulissée sans dessous de carton; l'étoffe était seulement supportée par une légère canetille ou de petites baleines.

Les chapeaux et capotes étaient fermés, c'est-à-dire aplatis de chaque côté sur les oreilles, relevés en avant et garnis derrière d'un bavolet.

En 1850, les chapeaux, au lieu d'être évasés, couvraient le front.

Ce fut aussi vers la même époque, que les dames abandonnant tout à fait les souliers, se chaussèrent de bottines à petits talons, elles purent alors renoncer définitivement à l'usage des socques dont elles se servaient précédemment pour affronter la boue.

Les chaînes de col apparentes, s'étalant sur le corsage de la robe, et aussi la croix à la Jeannette ou le petit Saint-Esprit suspendu par un ruban de velours noir serré au cou, étaient aussi en vogue à cette époque ; les petits sacs en velours brodé d'acier, ou l'ombrelle pour l'été, se tenaient à la main.

M. Challamel assigne l'année 1850 comme ayant donné naissance à l'usage de l'étoffe dite orléans ou orléance encore usitée; toutefois, elle fut d'abord spécialement employée pour les robes de femmes et ne servit que plus tard à confectionner des vêtements d'hommes. « Une fort jolie toilette de l'époque, dit-il, c'était une robe de taffetas bleu glacé noir ou vert glacé noir avec deux ou trois volants gradués; chaque volant était soutaché d'une grecque couchée, en ruban étroit de velours noir. »

La robe de gros de Naples était la robe habillée des bourgeoises et bientôt il n'y eut pas une demoiselle de magasin ou une ouvrière aisée qui le dimanche n'arborât sa robe de taffetas noir imitant le gros de Naples.

Le costume des hommes varia peu ; l'habit et la redingote étaient toujours à peu près les mêmes, avec cette différence que les revers étaient plus étroits qu'ils le sont aujourd'hui, et que les manches se boutonnaient sur le poignet. La jaquette et le saute-en-barque datent de 1850-51.

Le pantalon à sous-pieds avait fait place tantôt au pantalon à cloche large, dans lequel la jambe simulait un battant, tantôt au pantalon collant.

Les cols de chemise avaient l'apparence d'une feuille de papier pliée en deux et enveloppant le cou, la cravate passée entre les deux et ne laissant voir que le nœud.

Les boutons de manchettes apparents, et des breloques attachées à une chaîne de gilet qui avait remplacé la chaîne de col, devinrent les bijoux à la mode.

Digitized by Google

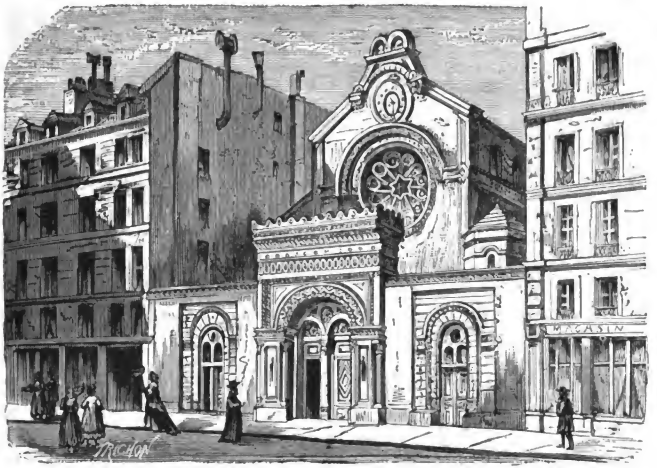

La synagogue, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

XLVIII

Napoléon III. — Les cités ouvrières. — Les fêtes du mariage. — Complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. — La vierge de Notre-Dame-des-Victoires. — La fête des Écoles. — Marché du Château-d'Eau. — Le choléra. — Jardin d'acclimatation. — Mort de Lamennais. — La guerre de Crimée. — Église Saint-Eugène. — Le lac Saint-Fargeau. — La caserne du Château-d'Eau. — Pianori. — Exposition universelle de 1855. — Visites royales. — Les fêtes. — Bellemare. — Collignon. — Puits artésien de Passy. — Incendie de la Manutention. — Rentrée des troupes. — Pont de l'Alma. — Congrès de Paris. — Baptême du prince impérial. — Le pré Catelan. — Les bals. — Église Saint-Marcel. — Verger. — Thibaldi. — Orsini. — Incendie de la Villette. — Pont de Solférino. — La guerre d'Italie. — Les égouts. — L'extension de Paris.

Le 2 décembre 1852, le nouvel empereur signa à Saint-Cloud le décret promulguant le sénatus-consulte ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre et fit son entrée solennelle à Paris. A une heure le canon tonna, les tambours battirent aux champs, les trompettes et les clairons sonnèrent. « Ce fut alors, lit-on dans le *Moniteur*, un spectacle saisissant que de voir le nouvel empereur passer sous cet arc de triomphe élevé par son oncle à la gloire de l'armée française... Dans les rangs de l'armée, de la garde nationale et de la population, ce n'était qu'un cri puissant, unanime, dominant le bruit du canon des Invalides qui annonçait l'entrée de Napoléon III dans cet antique palais, tout plein encore de la gloire de son nom, Sa Majesté suivie de son cortège, a traversé à cheval le pavillon de l'Horloge, et a passé en revue sur la place des Tuileries et la place du Carrousel, les troupes de toutes armes qui y étaient rangées. Elle a parcouru le front de toutes les lignes au

Digitized by Google

milieu des plus chaleureuses acclamations. Après la revue, l'empereur suivi des généraux qui avaient formé son cortège, est monté dans les grands appartements du palais. Chacun a été frappé de la magnificence de ces appartements nouvellement restaurés. Abd-el-Kader s'était rendu aux Tuileries pour prendre part à cette grande solennité nationale et présenter ses félicitations à Sa Majesté. Les acclamations de la foule, pressée dans le jardin, ont appelé l'empereur au balcon. Il a été accueilli par un immense cri de vive l'empereur.

« Sa Majesté s'est ensuite placée sur le balcon qui fait face au Carrousel. En ce moment le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, entouré des généraux de l'escorte de Sa Majesté, lisait à l'armée la proclamation de l'empire. »

Et pendant les jours qui suivirent, ce ne furent que congratulations au maître, saluts humbles et protestations de dévouement et l'année s'acheva en publications de décrets et d'ordonnances relatives à la nouvelle organisation gouvernementale.

Le dernier, daté du 31 décembre, donnait au commandant en chef de l'armée de Paris un second commandement, celui de la 1re division militaire territoriale.

Mais avant de passer à l'année 1853, signalons quelques faits à l'actif de 1852: en première ligne il faut citer le décret du 22 janvier relatif aux logements insalubres. La population ouvrière de la capitale, était depuis bien des années l'objet de l'attention des économistes touchant l'insalubrité de la plupart des misérables taudis qu'elle habitait. Après la révolution de 1848, de nombreuses enquêtes furent faites, et voici les termes d'un rapport du conseil général de la salubrité: « Un tiers seulement des ouvriers est dans des conditions à peu près hygiéniques, le reste est dans l'état le plus affreux, 40,000 hommes et 6,000 femmes logent à Paris dans des maisons meublées qui sont pour la plupart de vieilles masures humides peu aérées, mal tenues, renfermant des chambres contenant huit ou dix lits pressés les uns contre les autres, et où plusieurs personnes couchent encore dans le même lit. »

En 1850, l'Assemblée nationale, sur l'initiative de M. de Melun, vota la loi (13 avril) qui s'occupa de l'assainissement des logements insalubres, aux termes de laquelle une commission nommée devait visiter les lieux désignés comme insalubres, c'est-à-dire se trouvant dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants, indiquer les causes d'insalubrité et les moyens d'y remédier, etc.

Le 22 janvier 1852, un décret affecta 10 millions à l'amélioration des logements d'ouvriers et une partie de cette somme fut accordée à des compagnies financières représentées l'une par MM. Emile et Isaac Péreire, l'autre par MM. de Heeckeren et W. Kennard; elles devaient construire une série de bâtiments appropriés au logement des ouvriers jusqu'à concurrence de 4,140,000 fr., l'État leur accordait une subvention du tiers de la dépense. La somme engagée par MM. Péreire, dans le même but, était de 4,550,000 fr., avec une subvention s'élevant au même chiffre. Plus tard, une subvention de 42,666 fr. fut accordée à une autre société pour construire quatre maisons sur un terrain longeant le boulevard Mazas. La dépense totale de ces constructions a été de 128,000 fr. Ces tentatives n'ont amené que des résultats insignifiants.

On construisit aussi en 1852 la mairie de Montrouge (aujourd'hui XIVe arrondissement). Cette mairie renferme les bureaux de l'état civil, le prétoire de la justice de paix et des écoles primaires pour les enfants des deux sexes; elle est en pierres de taille et fort bien distribuée. L'entrée principale en forme de péristyle est surmontée d'une tour dont le dessin est original. Elle rappelle les anciens beffrois des villes du nord de la France. Un square a été dessiné sur la place qui le précède.

Le boulevard de Strasbourg date de 1852; sa longueur est de 850 mètres environ, sa largeur de 30 mètres, excepté aux abords de la gare de l'Est où il forme un évasement de 67 mètres.

Le 24 juillet 1852, fut décrété le percement de la rue des Écoles qui devait transformer le quartier des écoles; elle fut destinée à ouvrir une communication directe entre les écoles de médecine, de droit, de pharmacie, polytechnique, le collège de France, la Sorbonne et le Muséum. Cette voie publique a détruit sur son passage une foule de vieux monuments et d'antiques masures, elle a fait disparaître nombre de petites rues véritables nids à misère, et apporté l'air et le soleil dans cette partie du vieux Paris.

Un décret du 21 mars 1852 sur les inhumations, instituait dans chaque cimetière de Paris l'aumônier des dernières prières pour les pauvres, cette mesure de respect pour la dignité humaine fut bien accueillie par la population parisienne.

Un autre décret du 26 du même mois, régularisa et moralisa dans l'intérêt des classes laborieuses, les bureaux de placement, véritables fléaux pour les pauvres diables qui allaient bénévolement s'y faire inscrire moyennant finance. On leur promettait un emploi illusoire qu'ils étaient bientôt obligés de quitter et ils revenaient se faire inscrire et payer de nouveau. Le décret présidentiel de 1855 plaça ces bureaux sous la surveillance immédiate de la police et força ceux qui se livraient à cette industrie à obtenir une permission de l'autorité.

Citons encore le décret du 3 janvier, relatif à la création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits. Enfin, notons la fondation à la date du 14 décembre de

Digitized by Google

la société météorologique de Paris autorisée par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 11 mai 1853.

A propos de météorologie, le 2 janvier 1853, à dix heures et demie du soir, une aurore boréale se manisfeta au-dessus de la région de Paris et vers onze heures le phénomène était dans toute son intensité, quelques rayons se dégageaient en faisceaux et formaient saillie dans l'atmosphère, cet accident météorologique devint le thème de toutes les conversations; le lendemain 3, se fit la consécration solennelle de l'église Sainte-Geneviève (ancien Panthéon) rendue pour la seconde fois au culte catholique et dès neuf heures du matin, les reliques de la patronne de Paris sortaient en grande pompe de l'église métropolitaine et traversaient les quartiers les plus populeux de la capitale pour aller reprendre sous les voûtes du Panthéon, la place qu'elles avaient occupée autrefois.

Une affluence énorme de curieux se massait sur leur passage, la rue des Bernardins était tendue des modestes draperies des habitants et la procession se frayait un passage au milieu de la foule respectueuse. Les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique, et des cultes, et les grands personnages de l'État assistaient à la cérémonie; dès leur entrée dans l'église, l'archevêque de Paris précédé d'un nombreux clergé, traversa l'immense nef pendant que le chœur chantait le *Domine salvum fac imperatorem nostrum Napoleonem.*

Une grand'messe fut célébrée en présence des autorités préfectorales et municipales de Paris, et, à l'issue de cette messe, l'archevêque, mitre en tête et crosse à la main, monta en chaire et après avoir retracé les vicissitudes qu'avait traversées le temple rendu par Napoléon III au culte, il appela les bénédictions du ciel sur la France et sur l'empereur.

Un *Te Deum* termina cette solennité religieuse et patriotique.

Tous les journaux parisiens mentionnèrent à la date du 12 janvier que le fameux marronnier dit du 20 mars, dans le jardin des Tuileries, célèbre à cause de sa précocité, avait déjà ses boutons à feuilles épanouies ; dans le jardin du Luxembourg des rosiers étaient chargés de fleurs comme au printemps, et au Jardin des plantes, plusieurs amandiers étaient en fleur.

Le 21, des messes commémoratives en l'honneur de Louis XVI et des autres victimes royales furent célébrées à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou, et on y remarqua une nombreuse assistance.

Napoléon devenu empereur « par la grâce de Dieu et la volonté nationale » se dit qu'il fallait à la France une impératrice et songea à se marier ; c'était un désir très naturel, mais comme il songea aussi qu'il lui serait difficile de s'allier à une princesse de maison souveraine, il s'en tint au choix de son cœur, ainsi qu'il l'annonça le 22 janvier 1853 aux Tuileries dans la salle du Trône aux grands corps de l'État.

— Messieurs, dit-il, je me rends au vœu si souvent manisfesté par le pays en venant vous annoncer mon mariage. L'union que je contracte n'est pas d'accord avec les traditions de l'ancienne politique. C'est là son avantage... Je viens donc, messieurs, dire à la France : j'ai préféré une femme que j'aime et que je respecte à une femme inconnue dont l'alliance eût eu des avantages mêlés de sacrifices.... etc. »

Le 29 fut fixé pour la date du mariage civil.

A cette nouvelle, le conseil municipal de la ville de Paris, résolut d'offrir à la future impératrice une parure de diamants, mais aussitôt que celle-ci eût eu connaissance de cette résolution, elle écrivit la lettre suivante à M. le préfet de la Seine :

Monsieur le préfet,

« Je suis bien touchée d'apprendre la généreuse décision du conseil municipal de Paris, qui manifeste ainsi son adhésion sympathique à l'union que l'empereur contracte. J'éprouve néanmoins un sentiment pénible, en pensant que le premier acte public qui s'attache à mon nom, au moment de mon mariage, soit une dépense considérable pour la Ville de Paris. Permettez-moi donc de ne point accepter votre don, quelque flatteur qu'il soit pour moi; vous me rendrez plus heureuse en employant en charités la somme que vous aviez fixée pour l'achat de la parure que le conseil municipal voulait m'offrir. Je désire que mon mariage ne soit l'occasion d'aucune charge nouvelle pour le pays auquel j'appartiens désormais; et la seule chose que j'ambitionne, c'est de partager avec l'empereur l'amour et l'estime du peuple français.

« Je vous prie, monsieur le préfet, d'exprimer à votre conseil toute ma reconnaissance, et de recevoir pour vous l'assurance de mes sentiments distingués. » Signé : Eugénie, comtesse de Téba.

Le conseil, appréciant comme il convenait, le sentiment qui avait dicté cette lettre, décida à l'unanimité, que, pour se conformer aux intentions qui y étaient exprimées, la somme de 600,000 fr. qu'il avait destinée à l'achat d'une parure pour l'impératrice, serait employée à la fondation d'un établissement où de jeunes filles pauvres recevraient une éducation professionnelle, et d'où elles ne sortiraient que pour être convenablement placées. Cet établissement devait porter le nom et être placé sous la protection de l'impératrice.

De plus, la commission municipale mit à la disposition du préfet, une somme de 300,000 fr. pour être consacrée : 1° à doter vingt-huit cou-

Digitized by Google

ples pauvres choisis dans les douze arrondissements de Paris et dans les deux arrondissements ruraux du département de la Seine; 2° à dégager les outils engagés au Mont-de-Piété ; 3° à compléter l'œuvre précédemment entreprise par la commission municipale à l'occasion de la proclamation de l'empire, le 2 décembre précédent, en faisant remise aux mères indigentes de l'arriéré des mois de nourrice qu'elles devaient à l'administration; 4° enfin à des secours qui seraient distribués aux familles nécessiteuses inscrites aux bureaux de bienfaisance.

Le 29 janvier, jour fixé pour le mariage civil, à 8 heures du soir, le grand maître des cérémonies, assisté d'un maître, alla, avec deux voitures de la Cour attelées de deux chevaux et escortées, chercher la fiancée impériale.

Le trajet de l'Elysée aux Tuileries se fit conformément au cérémonial fixé. Le cortège entra par la grille du pavillon de Flore ; le grand chambellan et le grand écuyer, le premier écuyer, deux chambellans de service, les officiers d'ordonnance de service reçurent la fiancée impériale au bas de l'escalier du pavillon de Flore pour la conduire au salon de famille où l'attendait l'empereur. A l'entrée du premier salon, le prince Napoléon et la princesse Mathilde la reçurent à leur tour et l'on se mit en marche vers le salon de famille dans l'ordre suivant : les officiers d'ordonnance, un chambellan, deux maîtres de cérémonies, le premier écuyer, le grand écuyer, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la fiancée impériale et sa mère, la comtesse de Montijo, tenant la droite, et marchant sur la même ligne ; à leur droite, un peu en avant, le grand chambellan, à leur gauche le grand maître des cérémonies, suivaient les dames d'honneur, un chambellan.

En approchant du salon de famille, le chambellan placé en tête se détacha pour prévenir le premier chambellan de l'approche du cortège. Le premier chambellan annonça à l'empereur l'arrivée de sa fiancée.

L'empereur avait auprès de lui le prince Napoléon et ceux des membres de sa famille qu'il avait désignés, l'empereur portait l'uniforme de général et le collier de la Légion d'honneur ainsi que le collier de la Toison d'or qui avait appartenu à Charles-Quint. Autour de lui étaient les cardinaux, les maréchaux et les amiraux, les ministres, les grands officiers et les officiers de sa maison civile et militaire, ses ambassadeurs et ministres plénipotentiaires présents à Paris. L'empereur s'avança au-devant de sa fiancée, à neuf heures, le grand-maître prit ses derniers ordres et le cortège se mit en marche pour la salle des Maréchaux, où devait s'accomplir le mariage civil.

Dès qu'on y fut arrivé, un maître des cérémonies, assisté de deux aides, se détacha du cortège et fit placer à leur rang, fixé par le cérémonial, les personnes invitées.

Au fond de la salle, devant l'embrasure de la fenêtre du jardin, deux fauteuils égaux étaient placés sur une estrade ; l'un à droite pour l'empereur, l'autre à gauche pour la future impératrice. Au bas de l'estrade, du côté gauche était une table sur laquelle se trouvait placé le registre de l'état civil de la famille de l'empereur, qui était celui de l'ancienne maison impériale et qu'on conservait dans les archives de la secrétairerie d'État.

Un maître des cérémonies annonça : l'Empereur!

En ce moment, le cortège déboucha et chacune des personnes qui le composaient prit la place qui lui était assignée. Les officiers et les grands officiers, les dames d'honneur se placèrent derrière les fauteuils de l'empereur et de sa fiancée. Les ministres à la droite de l'empereur.

A l'entrée de Napoléon et de la future impératrice, toute l'assistance se leva et demeura debout jusqu'à la fin de la cérémonie. L'empereur étant assis, le grand maître des cérémonies après avoir pris ses ordres, invita le ministre d'État à se rendre devant le fauteuil de l'empereur.

Le ministre dit : Au nom de l'empereur.

A ces mots l'empereur et la future impératrice se levèrent.

— Sire, continua le ministre, Votre Majesté déclare-t-elle prendre en mariage Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente ?

L'empereur répondit :

— Je déclare prendre en mariage Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente.

Puis se tournant vers la future impératrice, le ministre continua :

— Mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, Votre Excellence déclare-t-elle prendre en mariage Sa Majesté l'empereur Napoléon III, ici présent?

Elle répondit :

— Je déclare prendre en mariage Sa Majesté l'empereur Napoléon III, ici présent.

Alors le ministre prononça en ces termes le mariage :

— Au nom de l'empereur, de la Constitution et de la loi, je déclare que Sa Majesté Napoléon III, empereur des Français par la grâce de Dieu et la volonté nationale, et Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, sont unis en mariage.

Ces paroles prononcées, les maîtres et les aides des cérémonies apportèrent la table sur laquelle était le registre de l'état civil et le placèrent devant les fauteuils des époux et on procéda à la signature de l'acte. Aussitôt cette formalité accomplie, l'empereur et l'impératrice se retirèrent

Digitized by Google

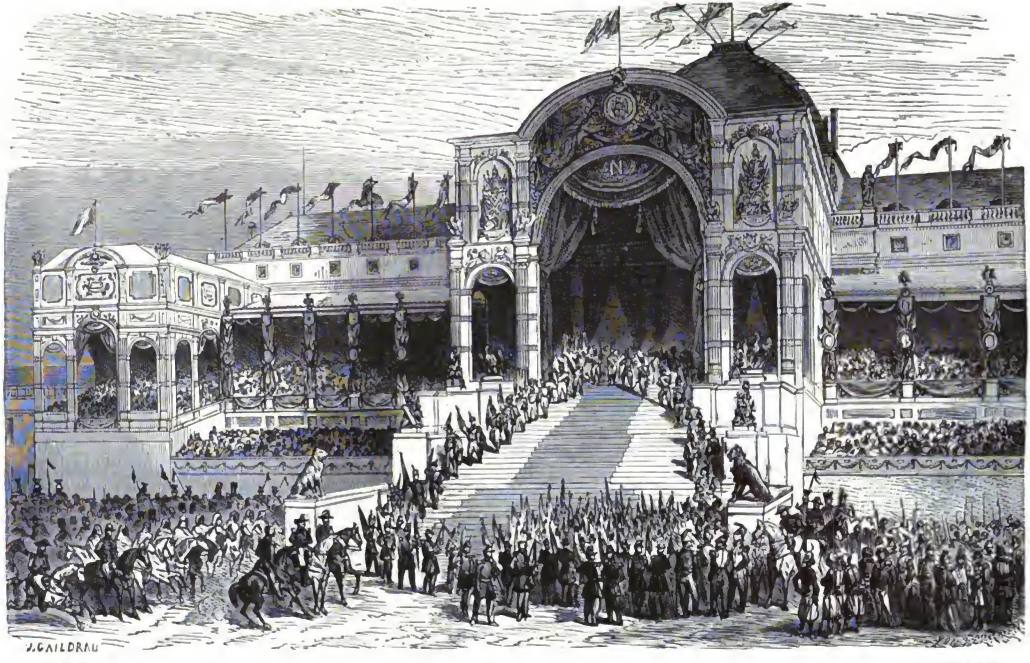

F. Roy, éditeur. — 364.

Distribution des aigles à l'armée (10 mai 1852.)

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

L'empereur s'est avancé au devant de Sa Majesté et, la prenant par la main, s'est avancé avec elle sur le balcon. (Page 194, col. 1.)

accompagnés de leur cortège et quelques instants après eut lieu le concert dans la salle de spectacle du Palais; ensuite l'impératrice fut reconduite à l'Élysée avec le même cérémonial observé pour son arrivée.

On le voit, d'après ces détails tirés de la relation officielle, le nouvel empire avait immédiatement ressuscité les us et coutumes de l'ancienne Cour; les chambellans, les grands maîtres, rien n'y manquait : on se fût encore cru sous le règne du Roi-Soleil.

Le mariage civil intéressa particulièrement le monde de la nouvelle Cour.

On fit du mariage religieux célébré le dimanche 30, une véritable solennité nationale.

« D'immenses préparatifs, dit le *Moniteur*, avaient été faits pour rendre cette fête digne de la grande cité impériale; mais l'enthousiasme populaire a été plus grand encore. Dès le matin, une foule immense, comme Paris n'en a jamais vu, était accourue de tous les quartiers de la ville, de tous les points du département et des départements circonvoisins, et se pressait aux abords des places et des rues que devait parcourir le cortège.

« Les corporations ouvrières de Paris et de la banlieue, bannière en tête, les vieux militaires de l'empire, les députations de jeunes filles vêtues de blanc, s'étaient rangés sur le passage de Leurs Majestés. La garde nationale et l'armée formaient une double haie depuis le palais des Tuileries jusqu'à Notre-Dame. La place du Louvre, la rue de Rivoli, l'Hôtel de ville et les quais étaient ornés de mâts, de banderoles, de panoplies, d'inscriptions portant gravés dans un même écusson le chiffre de l'empereur et celui de l'impératrice.

« La place du Carrousel où se trouvaient réunies les troupes qui devaient former le cortège, présentait le coup d'œil le plus imposant. Dans la cour des Tuileries étaient rangés en bataille deux escadrons des guides dont la belle tenue et le brillant uniforme attiraient tous les regards

Digitized by Google

Sur la place du Carrousel on voyait massés en colonnes serrées, une brigade de cuirassiers, une brigade de carabiniers, un escadron de la gendarmerie de la Seine et un escadron de la garde à cheval de Paris ; plus avant, dans le prolongement de la place du Carrousel jusqu'à la sortie du Louvre, étaient échelonnés, selon l'ordre arrêté par M. le maréchal commandant en chef l'armée de Paris, les autres corps qui devaient faire partie du cortège. Une foule immense couvrait la place et les terrains clos en construction près du Louvre.

« A onze heures et demie, deux voitures de la Cour sont allées chercher l'impératrice à l'Élysée. Dans la première voiture étaient Mme la princesse d'Esling, grande maîtresse de la maison de Sa Majesté ; Mme la duchesse de Bassano, dame d'honneur et M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, premier chambellan. Dans la seconde voiture étaient S. M. l'impératrice, Son Excellence Mme la comtesse de Montijo et M. le comte Tascher de la Pagerie grand maître ; M. le baron de Pierres, écuyer, se tenait à cheval à la portière.

« A midi précis, le canon des Invalides a annoncé l'arrivée de Sa Majesté. A ce moment les clairons ont sonné, les tambours ont battu aux champs, et l'impératrice à fait son entrée aux Tuileries par la place du Carrousel et la grille du pavillon de Flore, aux cris de vive l'impératrice.

« Selon le cérémonial arrêté, Son Excellence le grand chambellan, Son Excellence le grand écuyer, quatre chambellans et les officiers d'ordonnance de service ont reçu l'impératrice à la porte du pavillon de l'Horloge.

« LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Mathilde attendaient Sa Majesté au pied du grand escalier et l'ont conduite au salon de l'empereur.

« L'empereur s'est avancé au-devant de Sa Majesté et, la prenant par la main, l'a menée jusqu'au salon ; puis il s'est avancé avec elle sur le balcon. Un immense cri de vive l'empereur ! vive l'impératrice, a salué Leurs Majestés et s'est prolongé longtemps encore après qu'elles ont eu quitté le balcon.

« Bientôt les voitures sont venues se ranger dans l'ordre indiqué près de la porte du pavillon de l'Horloge. Un escadron de guides ouvrait la marche du cortège.

« Venaient ensuite : la voiture de la maison de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, les voitures des dames du Palais de l'impératrice, une voiture à deux chevaux où était le premier chambellan de l'impératrice ; les voitures d'officiers civils de la maison de l'empereur; quatre voitures des ministres secrétaires d'État ; trois voitures de la Cour, attelées de six chevaux.

« Dans la première : le maréchal de France grand maréchal du Palais de l'empereur, le grand chambellan de l'empereur, le grand maître des cérémonies de l'empereur, le grand maître de la maison de l'impératrice.

« Dans la seconde : S. A. I. Mme la princesse Mathilde, Son Excellence Mme la comtesse de Montijo ; la grande maîtresse de la maison de l'impératrice; la dame d'honneur.

« Dans la troisième : S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, S. A. I. le prince Napoléon.

« La voiture impériale attelée de huit chevaux où étaient l'empereur et l'impératrice, seuls (l'empereur tenant la droite) ; à la portière de droite : le maréchal de France grand écuyer de l'empereur et le général commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

« A la portière de gauche, le maréchal de France grand veneur et le premier écuyer.

« Les aides de camp de l'empereur, l'état-major général de l'armée de Paris, les écuyers de l'empereur; l'écuyer de l'impératrice, les officiers d'ordonnance de l'empereur étaient à cheval et escortaient la voiture impériale : les généraux en tête; les aides de camp, à la hauteur des chevaux ; les écuyers, à la hauteur des roues de derrière, les officiers d'ordonnance à la suite. Un second escadron de guides, une division de grosse cavalerie fermaient le cortège. Chacune des voitures et chacun des détachements observaient entre eux une certaine distance pour le plus grand ordre du cortège. Un plus grand intervalle était laissé devant et derrière la voiture de Leurs Majestés.

« Rien de plus magnifique que ces voitures et leurs brillants attelages ; la voiture de Leurs Majestés qui avait servi au sacre de Napoléon Ier et de Joséphine, était entièrement dorée et surmontée de la couronne impériale.

« A peine la voiture de Leurs Majestés était-elle sortie de la grille des Tuileries, que des rangs de l'armée se sont élevés les cris unanimes et non interrompus de : Vive l'empereur, vive l'impératrice.

« Au sortir de la cour du Louvre, au moment où le cortège débouchait par la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, une nouvelle explosion de cris de : Vive l'empereur, vive l'impératrice, a accueilli Leurs Majestés. Il en a été de même sur le parcours de la rue Rivoli, pavoisée dans toute sa longueur et garnie d'estrades, improvisées au moment du passage du cortège. Les acclamations ont recommencé sur la place de l'Hôtel de ville, dont la décoration splendide excitait l'admiration de la foule.

« Maisons, fenêtres, tout était envahi par la population pressée sur le passage de Leurs Majestés. Les femmes agitaient leurs mouchoirs ou jetaient des bouquets; les soldats et les gardes nationaux élevaient leurs armes; un même sentiment remplissait tous les cœurs, un même cri, ou plutôt un même souhait sortait de toutes les bouches : Vive l'empereur ! vive l'impératrice! C'est ainsi que le cortège est arrivé en vue de Notre-Dame.

Digitized by Google

« La décoration de la cathédrale, d'une grande richesse et parfaitement appropriée au style et aux proportions du monument, produisait le plus merveilleux effet et faisait honneur au talent et au goût des habiles architectes qui l'avait exécutée sous la direction du grand-maître des cérémonies. Devant le portail on avait élevé un porche gothique dont les panneaux, imitant des tentures en tapisserie, représentaient des figures de saints et de rois de France. Sur les deux principaux pilastres, on voyait les statues équestres de Charlemagne et de Napoléon. Tout le long de la balustrade qui couronne la galerie des rois, régnait une frise d'aigles alternée par des guirlandes. Neuf bannières vertes semées d'abeilles et au chiffre de Leurs Majestés flottaient sur les grandes fenêtres et sur la rose du milieu. La grande galerie à jour était ornée d'une tenture verte aux semis d'abeilles; les drapeaux des quatre-vingt-six départements en surmontaient la balustrade. De larges pentes en or couvraient entièrement les abat-son du beffroi. Au sommet des tours s'élevaient quatre aigles et deux grandes bannières tricolores. Un porche intérieur, d'un dessin aussi élégant que simple, supportait la tribune destinée à un orchestre de cinq cents musiciens. Les piliers de la cathédrale étaient tendus jusqu'aux chapiteaux, en velours rouge, bordé de palmes d'or. Des deux côtés de la nef et de chaque tribune pendaient des tentures en velours rouge, doublées d'hermine aux écussons impériaux, et reliées par des guirlandes de verdure et de fleurs. Le sommet des ogives était revêtu de pentes vertes semées d'abeilles d'or; aux deux angles intérieurs du transsept, on avait appliqué des châssis figurant des boiseries; des rétables largement peints à la manière de Giotto et de Cimabuë, marquaient les deux extrémités de la croix latine, au-dessous de la grande rosace.

« Au milieu du transsept et sur une estrade couverte d'un tapis d'hermine, étaient placés les deux sièges d'honneur préparés pour l'empereur et l'impératrice. Les armes impériales étaient brodées sur les dossiers des fauteuils, sur les prie-Dieu et sur les carreaux. Au-dessus de cette estrade s'élevait un dais magnifique en velours rouge semé d'abeilles et surmonté d'un aigle aux ailes éployées. Des bannières contenant les noms des principales villes et des départements de la France descendaient de la voûte et complétaient cette admirable décoration.

« Enfin, l'autel élevé de sept marches au-dessus du sol de l'église, d'un style sobre et sévère, se détachait merveilleusement sur la masse éblouissante des lumières dont le chœur était inondé. Quinze mille bougies éclairaient la cathédrale. Rien ne saurait donner une idée de l'imposant coup d'œil qu'offraient les vastes estrades occupées par le Corps diplomatique, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État, les femmes des ministres, des maréchaux, des amiraux, par l'élite de la France et des étrangers présents à Paris. Le Corps diplomatique était au grand complet. Lord Cowley, retenu par indisposition, était représenté par tout le personnel de l'ambassade anglaise, à la gauche de l'autel avaient pris place Leurs Éminences les cardinaux, les évêques, les membres du chapitre métropolitain, les chanoines titulaires de Saint-Denis, les chanoines honoraires de Paris.

« A une heure, le bruit des tambours et les acclamations enthousiastes du peuple ont annoncé l'arrivée du cortège. Aussitôt monseigneur l'archevêque de Paris, précédé et suivi de son clergé, s'est dirigé processionnellement, la mitre en tête et la crosse pastorale à la main, vers le portail. La grande porte s'est ouverte, et l'empereur, donnant la main à l'impératrice, a fait son entrée dans la basilique. Sa Majesté portait l'uniforme de lieutenant général avec le grand cordon de la Légion d'honneur, le même collier que l'empereur Napoléon Ier portait au sacre et le collier de la Toison d'or, autrefois porté par Charles-Quint. L'impératrice était habillée d'une robe longue en soie blanche, couverte de points de dentelle avec le diadème et la ceinture en diamants. Au diadème se rattachait un long voile de point d'Angleterre, surmonté de fleurs d'oranger. Leurs Majestés saluant à droite et à gauche, s'avançaient lentement sous un dais de velours rouge doublé de satin blanc. L'orchestre exécutait une marche instrumentale d'un caractère large et pompeux.

« Après avoir reçu l'eau bénite et l'encens, Leurs Majestés ont pris place sur l'estrade, l'impératrice à la gauche de l'empereur. Au bas de cette estrade et à droite du trône de l'empereur, on avait réservé des chaises pour LL. AA. II. le prince Jérôme Napoléon et le prince Napoléon, ainsi que pour S. A. I. la princesse Mathilde. Les princes et princesses de la famille de l'empereur désignés par S. M. et S. E. la comtesse de Montijo occupaient des pliants à la gauche de l'impératrice. Les ministres étaient placés à droite du transsept devant la tribune du Sénat, la grande maîtresse de l'impératrice, sa dame d'honneur, ses dames du palais étaient assises derrière l'impératrice sur une banquette volante. Les grands officiers et les officiers de la maison de l'empereur sont restés debout pendant la cérémonie.

« Chacun ayant pris la place que lui assignait le cérémonial, monseigneur l'archevêque officiant, averti par le grand-maître des cérémonies, a salué Leurs Majestés qui se sont rendues au pied de l'autel et s'y sont tenues debout se donnant la main droite.

« Monseigneur l'archevêque s'adressant à l'empereur et à l'impératrice leur a dit : « Vous vous présentez ici pour contracter mariage en face de la sainte Église? l'empereur et l'impératrice ont répondu : « Oui, monsieur. »

Digitized by Google

« Après ces paroles, le premier aumônier de l'empereur précédé d'un maître de cérémonies a présenté sur un plateau de vermeil la pièce d'or et l'anneau à monseigneur l'archevêque qui les a bénis. Ensuite monseigneur l'archevêque a adressé à l'empereur les paroles suivantes : « Sire, vous déclarez, reconnaissez devant Dieu et en face de la sainte Église, que vous prenez maintenant pour votre femme et légitime épouse madame Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente? » L'empereur a répondu : « Oui, monsieur; » l'officiant a continué : « Vous promettez, jurez de lui garder fidélité en toute chose comme un fidèle époux le doit à son épouse selon le commandement de Dieu? » L'empereur a répondu : « Oui, monsieur. »

« Monseigneur l'archevêque s'adressant ensuite à l'impératrice : « Madame, vous déclarez, reconnaissez et jurez devant Dieu et en face de la sainte Église que vous prenez maintenant pour votre mari et légitime époux l'empereur Napoléon III, ici présent? » L'impératrice a répondu : « Oui, monsieur. » L'officiant a continué : « Vous promettez et jurez de lui garder fidélité en toute chose comme une fidèle épouse le doit à son époux selon le commandement de Dieu? » L'impératrice a répondu : « Oui, monsieur. » Monseigneur l'archevêque a remis alors à l'empereur les pièces d'or et l'anneau et Sa Majesté a présenté d'abord les pièces d'or à l'impératrice en disant : « Recevez le signe des conventions matrimoniales faites entre vous et moi. » Ensuite l'empereur a placé l'anneau au doigt de l'impératrice en disant : « Je vous donne cet anneau en signe de mariage que nous contractons.

« L'empereur et l'impératrice se sont mis à genoux et monseigneur l'archevêque, étendant la main sur les époux, a prononcé la formule sacramentelle et la prière *Deus Abraham, Deus Isaac*, etc. Après les oraisons, Leurs Majestés sont retournées à leur trône et aussitôt la messe a commencé. Pendant l'office divin, l'orchestre a fait entendre le *Credo* et l'*O salutaris* de la messe du sacre de Cherubini, le *Sanctus* de la messe de M. Adolphe Adam, le *Domine salvum fac Imperatorem* instrumenté par M. Auber. Les cierges de l'offrande ont été successivement présentés à l'empereur par S. A. I. le prince Napoléon, chargé des honneurs de l'empereur, et à l'impératrice par S. A. I. la princesse Mathilde, chargée des honneurs de Sa Majesté. Monseigneur l'évêque de Nancy, premier aumônier de l'empereur et monseigneur l'évêque de Versailles ont tenu le poêle sur la tête de Leurs Majestés.

« Après la messe et pendant que l'orchestre exécutait le *Te Deum* de Lesueur, monseigneur l'archevêque, accompagné du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, s'est approché de Leurs Majestés et a présenté à leur signature le registre où est consigné l'acte du mariage religieux.

« Les témoins étaient, pour l'empereur, S. A. I. le prince Jérôme Napoléon et S. A. I. le prince Napoléon. Pour l'impératrice, S. E. le marquis de Valdegamas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine des Espagnes, le duc d'Ossuna, le marquis de Bedinar, grands d'Espagne, le comte de Galve et le général Alvarez Toledo.

« Enfin, l'archevêque et son chapitre métropolitain ont reconduit Leurs Majestés pendant que toutes les masses vocales et instrumentales exécutaient l'*Urbs beata* de Lesueur.

« Dès que Leurs Majestés ont paru sur le portail, la foule immense qui se tenait sur la place, a fait retentir les échos de la cathédrale des cris mille fois répétés de : Vive l'empereur! Vive l'impératrice!

« Le cortège est revenu dans le même ordre aux Tuileries, en parcourant cette fois la ligne des quais jusqu'à la place de la Concorde. Leurs Majestés ont trouvé dans le jardin des députations d'ouvriers et de jeunes filles, bannières en tête, qui ont présenté des fleurs et ont salué leur passage des acclamations les plus chaleureuses. En rentrant au palais par le pavillon de l'Horloge, leurs Majestés ont fait en voiture le tour de la place du Carrousel, où les troupes les ont accueillies par des cris enthousiastes. Leurs Majestés sont remontées ensuite dans leurs appartements avec le cérémonial qui avait été observé à l'arrivée de l'impératrice, avant le mariage religieux. L'empereur et l'impératrice se sont montrés successivement au balcon donnant sur la cour, et au balcon donnant sur le jardin. La foule et les troupes ont fait entendre les mêmes acclamations. Le temps avait aussi voulu favoriser cette fête magnifique : rarement, l'hiver accorde un ciel aussi pur, une température aussi douce. Grâce à l'ensemble et à la parfaite exécution des mesures prises par les ordonnateurs de la solennité, aucun accident n'est venu contrister cette journée qui laissera dans la population parisienne d'ineffaçables souvenirs. L'empereur a voulu que les frais des fêtes de son mariage fussent entièrement supportées par sa liste civile. »

Ce long compte rendu officiel de la cérémonie du mariage impérial est un document précieux pour l'histoire, avec ses formules louangeuses, sa profusion d'expressions empruntées au langage des cours, il montre mieux que ne le saurait faire tout commentaire, quelle était la situation des esprits en l'an de grâce 1852, quatre ans après la révolution de 1848! Il ne lui manque que la signature de Dangeau!

Toute l'ancienne étiquette des cours avait reparu, on revit les grandes charges de la couronne et comme le fait remarquer M. de Saint-Amand, les Tuileries prirent un aspect splendide, symbole de puissance et d'autorité; elles apparaissaient comme une sorte de citadelle inexpu-

Digitized by Google

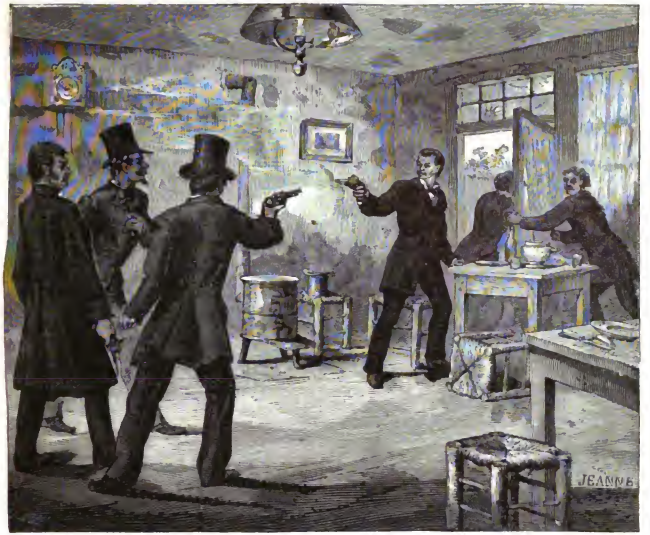

Les agents firent feu deux fois sur lui sans l'atteindre.

gnable, on ne se souvenait point de leur passé et l'on croyait à leur avenir. »

Dès les premiers jours du règne de Napoléon III, un décret impérial annonça qu'en cinq années le Louvre serait achevé et réuni au palais de Catherine-de-Médicis et, sur la place autrefois souillée par tant d'échoppes, de plâtras et de débris de toute nature, il se fit un changement féerique.

Le 10 février 1853, eut lieu l'inauguration du musée des souverains dont nous avons parlé, et le 17 avril la remise de la barrette au cardinal Morlot, archevêque de Tours, ressuscita encore une cérémonie empruntée aux anciennes coutumes, deux voitures de la Cour conduisirent aux Tuileries le nouveau cardinal accompagné du maître des cérémonies, de l'oblégat et du garde noble du Pape; la suite du cardinal était composée de plusieurs membres éminents du clergé et lorsque le cortège descendit au pavillon de Flore, nombre de curieux se précipitèrent de ce côté pour le voir.

Dans les derniers jours d'avril, M. Thierry, membre du conseil municipal de Paris, Affry de la Monnoye, chef de bureau à la préfecture de la Seine, enlevèrent de l'église des Célestins les restes mortels d'Anne-de-Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur, duchesse de Bedford; morte à Paris le 13 novembre 1432, pour les transporter dans la cathédrale de Dijon où ils les accompagnèrent.

Une autre cérémonie funèbre qui attira un grand nombre de spectateurs à Notre-Dame, furent les obsèques de Garibaldi, nonce du Saint-Siège apostolique. Elles eurent lieu le 21 juin avec la plus grande pompe. Dès onze heures, le cortège parti de l'hôtel de la nonciature, situé rue de l'Université, suivit les quais de la rive gauche jusqu'au pont Saint-Michel qu'il traversa pour pénétrer dans la Cité. Le corps était placé sur un char attelé de quatre chevaux caparaçonnés de noir et suivi par tous les membres du corps diplomatique, en tête desquels on remarquait l'ambassadeur ottoman en grand costume; venaient ensuite

Digitized by Google

trois voitures à la livrée de l'empereur qui étaient occupées par les aumôniers et le clergé de la chapelle impériale, celles des fonctionnaires, les voitures de deuil et particulières dont le défilé dura plus d'une heure au milieu d'une foule énorme, à peine contenue par les sergents de ville, les gardes de Paris, des détachements du corps des guides et de la troupe de ligne formant une double haie.

Le service religieux se fit dans la cathédrale décorée magnifiquement et qui avait été envahie dès le matin par tous les curieux; elle se termina à deux heures seulement.

Les inaugurations, les fêtes, les cortèges, tout cela pouvait offrir à nombre de Parisiens d'excellentes occasions de promenades et de spectacles pour les yeux, mais la proclamation de l'empire n'avait nullement satisfait tout le monde, loin de là et nombre de républicains ne pouvaient pardonner au nouvel empereur et le coup d'État du 2 décembre et la suite.

Aussi des complots commencèrent à se former dans l'ombre, et la police se mit à procéder à des arrestations qui n'étaient pas toujours justifiées.

Dans la nuit du 7 février 1853, plusieurs correspondants de feuilles politiques étrangères furent arrêtés à leur domicile et leurs papiers furent saisis; le *Moniteur* expliqua ainsi cette mesure :

« Un certain nombre d'agences secrètes, de correspondances politiques, s'étaient depuis longtemps formées à Paris sous l'inspiration des anciens partis et de ces centres de diffamation et d'anarchie, partaient tous les jours, par des voies détournées, ces odieux et infâmes libelles qui déshonorent une partie de la presse étrangère... Le gouvernement qui était au courant de ces menées ne pouvait pas tolérer plus longtemps un tel système de dénigrement et d'injures... »

Les personnes arrêtées étaient le général de Saint-Priest pris par erreur pour son fils, MM. de Rovigo, de la Pierre, de Coëtlogon, Pelloquet et quarante autres personnes dont plusieurs allemands et italiens.

Le 15 avril, le tribunal correctionnel condamna MM. Alfred de Coëtlogon à six mois de prison et 200 fr. d'amende; Viremaître à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende; de Planhol à la même peine; Flandin à un mois de prison et 100 fr. d'amende; Anatole de Coëtlogon à un an de prison et 1,000 fr. d'amende; Aubertin à un an de prison et 1,000 fr. d'amende; de Rovigo et de la Pierre à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Une association légitimiste dite la *ligue fédérale* avait été découverte et fut déférée dans les premiers jours d'avril 1853 à la police correctionnelle. Cette affaire dite du complot de Vincennes, se dénoua par diverses condamnations prononcées contre Dubuisson, Jeanne, papetier, passage Choiseul, fort connu alors à Paris pour ses exhibitions de portraits et attributs légitimistes, Bouquin de la Souche, Baguet, Couturier, Piégard, beau-père de Proudhon, Dapatie, Jamet, Salvat, Blazy, Barbotte, Bataille, Vignol, Sicard, Germain, Alvarès, Bourgain, Lafeuillade, Locré, Halftermayer, Petillon, etc.

L'établissement de Jeanne fut fermé comme établissement de librairie et les condamnés Dubuisson, Piégard et Dapatie furent, par le jugement, placés pendant dix ans sous la surveillance de la haute police, à l'expiration de leur peine.

Un an après les événements de décembre, Frédéric Kelche, officier démissionnaire, évadé de Lambessa, vint à Paris avec Rassoni et Galli, émissaires du comité central de Londres, dans l'idée bien arrêtée de tuer Louis-Napoléon lorsqu'il chevauchait dans les allées du bois de Boulogne.

Pendant quinze jours ces trois hommes tentèrent de l'approcher à la promenade, au théâtre, mais l'escorte et la police du château les surveillaient de près.

Las de leur persistance, le préfet Pietri leur opposa une bande de Corses qui les surprirent chez le restaurateur Desmarest, 13, rue de Tannay, à Vaugirard. Comme l'ordre avait été donné d'arrêter morts ou vifs le lieutenant Kelche et ses complices, les agents firent feu sur eux en ouvrant la porte de l'arrière-boutique où ils déjeunaient.

Kelche, quoique blessé, riposta et s'enfuit; les Corses coururent à sa poursuite et l'arrêtèrent au moment où il escaladait un mur de clôture. On le porta tout sanglant à l'Hôtel-Dieu, et l'on s'empara des deux Italiens, dont l'un avait reçu une balle en se sauvant.

Le lendemain de cette aventure tragique, on lisait dans les journaux que dans un cabaret de Montrouge, une lutte terrible s'était engagée entre des forçats en rupture de ban et des agents du service de la sûreté, qui avaient fait usage de leurs armes, mais que force était restée à la loi.

Ce communiqué de l'autorité tint lieu de procédure. Seulement, le trio des réfugiés fut embarqué pour Cayenne, où Kelche obtint sa mise en liberté sous la condition expresse qu'il irait servir en Chine en qualité d'officier instructeur.

Puis ce fut l'affaire de la *Commune révolutionnaire;* Félix Pyat, Boichot, Caussidière, L. Avril, Rougée, Raoul Bravard, Auguste Berlier, Génin, Alp. Gravier, Vve Libersalle, Bardot, Cordier, Laugénie, Merlet et Vigneaud furent accusés d'avoir fait partie d'une société secrète et quelques autres d'avoir, en distribuant des écrits sans autorisation, attaqué la constitution, attaqué le principe de la propriété et des droits de la famille, etc. Bref, le 20 juillet, vingt et un inculpés comparurent devant la 6e chambre qui les condamna pour la plupart. Plusieurs de ces prévenus étaient absents,

Digitized by Google

ce n'était là que des accusations rétrospectives; des tentatives d'assassinat dirigées contre la personne de l'empereur émurent davantage l'opinion publique.

Le 6 juin 1853, plusieurs membres de la société des *Écoles*, du *Cordon sanitaire* et de la société des *Deux-Cents*, dont les attaches avec le comité des Proscrits de Londres étaient connues, arrêtèrent et résolurent d'attenter à la vie de Napoléon III et de changer la forme du gouvernement.

Ayant appris par les journaux que l'empereur et l'impératrice Eugénie devaient assister le lendemain à la représentation de l'Hippodrome, ils conçurent le projet de les assassiner pendant qu'ils se rendraient à ce théâtre.

Ruault et Mariet, deux des conjurés, distribuèrent des pistolets à leurs complices, qui se mirent en embuscade sur le passage de la voiture impériale, mais celle-ci était trop bien escortée pour en approcher, et l'autorité, avertie, se tenait prête à agir en cas d'attaque.

Ce soir-là, le complot échoua; deux jours après les principaux chefs se réunissaient sous les quinconces du Luxembourg, afin d'aviser au moyen de commettre leur attentat.

De son côté, la police arrêtait Ruault et quelques autres dans la nuit du 8 au 9 juin; puis le 16 du même mois elle saisissait chez Bratiano, le matériel d'une imprimerie clandestine.

Ces arrestations n'empêchaient pas les autres conjurés de se réunir vers la fin de juin dans la plaine des Vertus, et de se rassembler le 3 juillet à Saint-Mandé pour s'entendre en vue de l'exécution du complot.

Les dispositions prises, on jura de se retrouver le 5 juillet, à sept heures précises du soir, aux abords de l'Opéra-Comique, et de se précipiter sur l'empereur au moment où il entrerait au théâtre. En cas d'incident, on devait l'attendre à sa sortie. Un coup de pistolet tiré par Paul de Méran, dit le Belge, devait être le signal de l'attaque.

Au jour et à l'heure convenus, les régicides étaient postés sur le boulevard, la place Feydeau et les rues avoisinantes. Les ouvriers dispersés çà et là, les étudiants plus prudents, sans doute, se tenaient au café du Grand-Balcon, d'où ils observaient et attendaient que le meurtre fût commis pour provoquer une révolte. Mais cette fois encore la conjuration échoua parce que la police ne donna pas le temps d'agir aux conspirateurs.

Ceux-ci, pris et incarcérés à Mazas, restèrent en prévention pendant plus de six mois; la plupart firent des aveux complets.

A l'audience, M. Jules Favre se présenta pour défendre Constantin Bratiano, futur ministre de l'intérieur et des finances des Principautés Danubiennes, et le fit acquitter ainsi que Ranc, Léon, Hippolyte Ribault de Langardière, étudiant en médecine, Baudy et quelques autres compromis dans cette affaire.

Une vingtaine d'accusés furent condamnés à la déportation, à la détention ou au bannissement.

La justice en renvoya dix-huit autres en police correctionnelle comme coupables de délit d'association, de détention de presse clandestine, d'armes et de munitions de guerre.

Ce fut le 22 juin, que M. Haussmann fut nommé préfet de la Seine. Il reçut bientôt de l'empereur de grandes feuilles couvertes de dessins, c'étaient les plans des travaux considérables qu'il avait dessein de faire exécuter dans Paris pour le transformer. A propos de ces grands travaux, nous trouvons cette note dans les *Souvenirs du second empire* :

« L'empereur et M. Haussmann avaient espéré que la transformation de Paris se ferait sans bourse délier, c'est-à-dire à l'aide des bénéfices d'octroi que cette œuvre immense donnerait à la ville. Ils ne s'étaient pas trompés comme on va voir.

« A la fin de 1852, époque où M. Berger céda la place à M. Haussmann, les recettes ordinaires de Paris étaient de 52,618,000 francs.

« En 1860, elles furent de 105,115,000 francs.

« En 1867, elles s'élevèrent à 152,304,000 francs.

« En 1869, elles atteignirent 231,823,000 francs.

« La théorie de l'empereur et de M. Haussmann était donc vraie ; et à la longue Paris aurait payé les dépenses de sa transformation avec les excédents de ses revenus.

« La totalité de ces dépenses, y compris la banlieue, s'éleva à 2,115 millions. »

Les cérémonies religieuses furent nombreuses sous le règne de Napoléon : le 8 juillet, eut lieu celle du couronnement de la Vierge de Notre-Dame-des-Victoires en présence d'une foule considérable. L'église des Petits-Pères avait été splendidement décorée pour la circonstance, et ce fut le protonotaire apostolique qui déposa aux pieds de la statue les deux couronnes royales d'or pur enrichies de diamants, de pierreries et d'émaux qui lui avaient été décernées par le chapitre de Saint-Pierre du Vatican.

Le 6 août se fit la pose de la porte du barrage éclusé de la Monnaie. Cette porte fut construite en fer et d'après un système nouveau. L'écluse avait été mise à sec, au moyen d'une puissante machine à épuisement qui avait fonctionné pendant quinze jours, cette écluse présente une profondeur de cinq mètres environ, et offre un tirant d'eau suffisant aux plus gros bateaux qui desservent la navigation de la Seine.

Le 16 novembre, une lettre pastorale de Mgr Sibour, archevêque de Paris, avait institué une fête

Digitized by Google

dite des écoles, qui fut célébrée pour la première fois, le 27 du même mois ; elle avait pour but « d'effectuer et de consolider l'alliance de la religion et de la science. Chaque année dans le cours de cette solennité, un orateur sacré doit prononcer le panégyrique d'un saint célèbre par son savoir, lequel est désigné par l'archevêque lui-même et devient le patron de la fête qui en change ainsi tous les ans. A cette cérémonie, qui a lieu à l'église Sainte-Geneviève sont conviés les chefs de l'instruction publique et privée, les notabilités de l'enseignement, des lettres et des sciences, les instituteurs, les professeurs et les élèves des écoles supérieures et spéciales, ainsi que les élèves les plus distingués des lycées et des institutions. »

L'ouverture boulevard de Strasbourg avait entraîné la suppression du marché Saint-Laurent; il en était résulté pour l'approvisionnement du quartier des difficultés sérieuses; une société financière qui avait fait construire sur des terrains lui appartenant un vaste bâtiment présentant deux façades, l'une sur la rue du Château-d'Eau, l'autre sur l'impasse de la Pompe, proposa à la commission municipale d'affecter cette construction nouvelle à un marché destiné à remplacer celui qui venait d'être supprimé. La commission ayant donné son approbation à ce projet, elle autorisa le préfet de la Seine à traiter avec la société aux conditions suivantes : La société soumissionnaire abandonna immédiatement à la ville de Paris la propriété des terrains et des constructions dépendant du marché ; en retour, la ville lui concéda pendant quatre-vingts ans la jouissance du droit de location des places à percevoir dans le marché, d'après un tarif qui ne pourrait excéder 40 centimes par mètre et par jour, pour les places destinées aux marchands sédentaires et 25 centimes pour celles qui sont réservées aux marchands forains.

Les appropriations intérieures du nouveau marché ayant été terminées, la vente y a commencé, sans toutefois qu'il y eût d'inauguration officielle. Le nouveau marché du Château-d'Eau construit en pierres de taille avec une couverture en verre, occupe une superficie de 2,380 mètres. Il présente un double accès favorable à tous les arrivages et aux besoins de ce quartier populeux.

En novembre 1853, le choléra fit sa troisième entrée à Paris; il y régna cette fois pendant quatorze mois et fit 9,219 victimes.

Le 7 décembre eut lieu l'inauguration du monument élevé par suite du décret du 18 mars 1848 à la mémoire du maréchal Ney, prince de la Moskova, dans l'avenue de l'Observatoire, sur l'emplacement même où le maréchal avait été fusillé.

Cette cérémonie se fit le jour anniversaire de la mort de Ney.

Disons d'abord quelques mots de la statue du maréchal coulée en bronze. Rude voulait le représenter à l'heure même du supplice, vêtu de la petite tenue militaire, debout, la tête nue, droite et ferme, l'œil fixant la mort avec dédain, la main gauche écartant rapidement sa longue houppelande et l'index de cette main s'étendant vers le cœur comme pour recommander aux soldats de viser juste et de le tuer roide. Mais ce modèle déplut au gouvernement et l'artiste dut le modifier : il représenta son héros dans l'immortelle attitude du commandement, le sabre nu au poing, le feu de l'enthousiasme dans le regard, foulant un sol fait de débris et de mitraille, tel que nos pères le virent à Elchingen, Smolensk, à la Moskowa, à la Bérésina, à Montmirail, le bras levé comme la tête, avec ce geste qui lui était habituel et que la grande armée appelait « le bras de Ney. » Cette œuvre ainsi exécutée a soulevé nombre de critiques. C'est évidemment pour donner à son héros les proportions épiques, a dit M. Marc Trapadoux, et pour guider sa gloire jusqu'aux astres, qu'il l'a fait s'envoler sur la pointe du pied gauche ; dès lors, la jambe est devenue lourde et traînante, mais inconvénient encore plus grave, elle paraît plus longue que nature parce qu'elle se confond avec le pied. N'est-ce pas également pour pousser l'enthousiasme jusqu'au comble que l'on a conseillé à Rude cette bouche qui ressemble à la gueule d'un canon et qui doit cracher la mitraille? Quoique d'un jet très puissant, la statue du maréchal Ney ne possède ni cette unité, ni cette naïveté, ni cette franchise d'effet des œuvres qui reflètent fidèlement une individualité. »

Quoi qu'il en soit, ce bronze a de grandes qualités d'expression et d'exécution. L'élan extraordinaire que Rude a imprimé à toute la machine humaine, n'a rien de gauche, d'inquiétant, d'invraisemblable. Le mouvement est si bien distribué, si logiquement réparti dans toutes les fonctions que l'œil oublie la pesanteur et la rigidité de la matière.

Derrière cette statue, on avait élevé une estrade couverte et richement décorée. Des détachements pris dans chacun des corps de l'armée de Paris, comme pour les obsèques des maréchaux prirent place à la cérémonie. Ces détachements rangés en bataille sur le boulevard et l'avenue de l'Observatoire encadraient la place où s'élève le monument ; l'archevêque récita les prières de l'absoute, le maréchal Saint-Arnaud prononça la réhabilitation du maréchal Ney et à cette imposante cérémonie assistèrent le prince Napoléon, les ministres, les grands corps de l'État placés sur une estrade et les membres de la famille pour lesquels deux tribunes avaient été réservées.

Ce fut en 1853, sous l'administration de M. Piémontési, maire de Montmartre, que fut dessinée et créée la place Saint-Pierre dans cet arrondissement.

Le boulevard Péreire qui forme une double

Digitized by Google

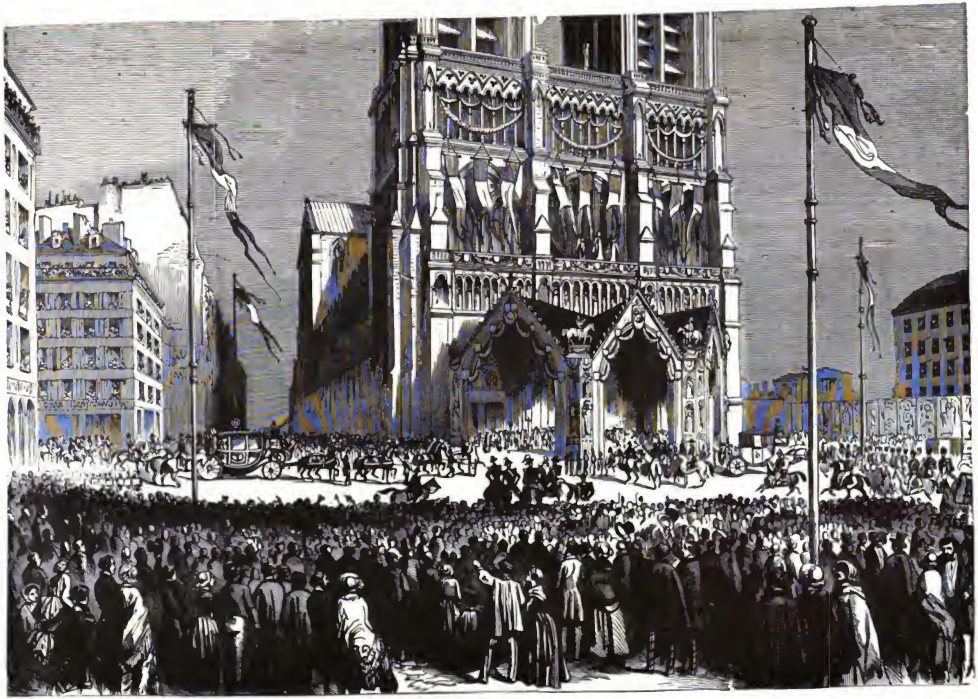

F. Roy, éditeur. — 265.

Imp. Charaire et fils.

Cérémonie du mariage de l'empereur à Notre-Dame. (Arrivée du cortège.)

Digitized by Google

Digitized by Google

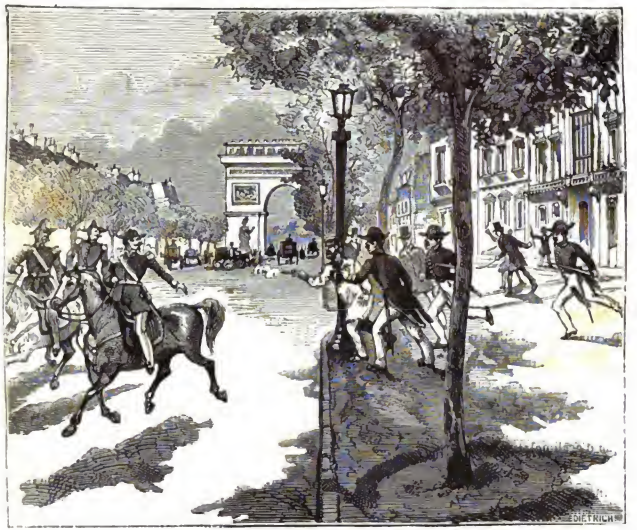

Un homme sort de la rue de Balzac et fait feu deux fois sur lui sans l'atteindre. (Page 208, col. 2.)

avenue à droite et à gauche du chemin de fer d'Auteuil est de la même année, ainsi que la rue Bréa qui reçut le nom du général assassiné en juin 1848 et la cité Barré.

Le 3 janvier 1854, la neuvaine de sainte Geneviève fut ouverte selon l'ancien usage à Saint-Étienne-du-Mont et au Panthéon; l'archevêque de Paris présida à la cérémonie qui eut lieu à Saint-Étienne et conduisit la procession composée de tout le clergé parisien au tombeau de la sainte ; au Panthéon, ce fut le vicaire apostolique de Tahiti qui officia pontificalement et les deux églises furent décorées extraordinairement par M. Pigeory, architecte de la ville de Paris. A Saint-Étienne dans les entre-colonnements se déployaient des bannières relatant les invocations à la Vierge de Nanterre depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours. Chaque colonne revêtue de tapisseries des Gobelins offrait un écusson où se voyait la médaille de sainte Geneviève tenue par deux chérubins aux ailes d'azur.

Au Panthéon, les reliques de la sainte furent placées sous le dôme orné d'un baldaquin en velours bleu et blanc d'où pendaient des draperies de même étoffe. Les étendards des 86 départements flottaient appendus à la grande corniche qui règne dans tout le pourtour intérieur de l'édifice. A l'extérieur une oriflamme bleue surmontait le monument, avec cette inscription en lettres d'or « A sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France. »

La veille au soir, le dôme avait été illuminé.

Le 11, l'archevêque présida une réunion solennelle pour le rétablissement de l'antique compagnie des porteurs de la châsse, et des insignes furent remis aux membres désignés de cette nouvelle société.

Le 6, eut lieu une forte débâcle de la Seine, Tout le cours du fleuve fut débarrassé de la glace qui l'obstruait depuis Bercy jusqu'à Passy. De nombreux ouvriers furent occupés à diriger les glaces dans le canal du barrage éclusé de la Monnaie

Une assez forte crue s'était aussi manifestée

Digitized by Google

par suite de la fonte des neiges dans l'intérieur de la capitale; toutefois, elle ne causa pas de dégâts importants.

A la fin de 1853 (27 décembre) une caisse de service de la boulangerie avait été instituée dans le but de maintenir le pain au prix uniforme de 40 centimes le kilo. Un décret impérial du 7 janvier 1854 réglementa cette institution. Cependant la caisse ne commença ses opérations de crédit que le 16; elles furent d'abord assez confuses, mal comprises, mais bientôt, tout se régularisa et, au 31 juillet de la même année, sur les 601 boulangers de Paris 187 avaient obtenus des crédits qui avaient atteint le chiffre de 1,541,408 fr. 81 c.

L'année 1854 débuta par une guerre; après trente-huit ans de prospérité relative, la France allait avoir de nouveau à lutter contre la Russie à propos de la question d'Orient et à Paris, l'annonce de négociations diplomatiques qui pouvaient se résoudre par une lutte entre les diverses grandes puissances, causa une certaine sensation; après plusieurs tentatives d'arrangement, l'affaire dut suivre son cours, et, à la suite d'une note remise par la Russie au ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de Russie dût quitter Paris.

La guerre était imminente.

Le 10 février 1854, fut fondée la Société zoologique d'acclimatation; elle fut reconnue comme établissement d'utilité publique le 26 février 1855, et se trouva bientôt composée de plus de 2,500 membres nationaux et étrangers. Elle eut pour but de concourir à l'introduction, à l'acclimatation, à la domestication des animaux et des végétaux utiles ou d'ornements, au perfectionnement et à la multiplication des races et des espèces d'animaux nouvellement introduits ou domestiqués.

Dès son origine, la Société annonça l'intention de fonder plusieurs établissements spéciaux indispensables au but qu'elle se proposait d'atteindre. Des établissements zoologiques furent créés en province, mais cela ne suffisait pas; elle pensa à en former un à Paris beaucoup plus important que tous les autres, mais pour cela il fallait pouvoir disposer de capitaux qui lui manquaient, une souscription fut ouverte au capital d'un million divisé en 4,000 actions; les membres de la Société d'acclimatation souscrivirent les trois quarts environ de ces actions, et dès l'année 1858, 15 hectares et demi de terrain leur furent concédés dans le bois de Boulogne par la ville de Paris. Les limites de la concession furent bientôt portées à 20 hectares.

« Après les études préparatoires, lit-on dans *Paris illustré*, approuvées par un conseil composé de 34 des principaux actionnaires, on se mit à l'œuvre au mois d'août 1859. La direction des travaux fut d'abord confiée, sous la surveillance d'un comité, au directeur du jardin zoologique de Londres, M. Mitchel; à la mort de ce dernier, arrivée peu de temps après, le Comité prit lui-même la direction des travaux, en chargeant plus spécialement de leur surveillance M. Albert Geoffroy Saint-Hilaire, qui leur donna une habile impulsion. »

MM. Debains, Jacquemard et Albert Geoffroy Saint-Hilaire s'occupèrent plus particulièrement des plans et de leur exécution; MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Pommet le comte d'Eprémesnil, de la formation du premier noyau de la collection des animaux. Les travaux pour les constructions restèrent confiés à M. Davioud, et pour les dessins et la disposition du jardin, M. Barillet-Deschamps, architecte paysagiste du bois de Boulogne, sous la direction de M. Alphand, ingénieur en chef des promenades et plantations de la ville de Paris, prêta à l'entreprise le concours de son expérience.

Le 1er août 1860, M. le docteur Rufz de Lavison, ancien président du conseil général de la Martinique, fut nommé directeur du jardin et chargé de l'organisation des services. A M. Albert Geoffroy Saint-Hilaire, fut spécialement confié ce qui concerne l'installation, l'hygiène, l'éducation et la propagation des animaux.

Le 6 octobre, l'empereur fit l'inauguration du jardin qui fut ouvert au public le 9 du même mois.

« Le plan général de ce jardin, dit M. Joanne, est un vallon à pentes insensibles dont le milieu est occupé par une rivière qui, sur plusieurs points de son parcours, s'élargit en bassins où s'ébattent en liberté les oiseaux d'eau les plus variés.

« Le côté droit (au N.) en entrant, dont les constructions regardent le midi, a été réservé aux animaux habitués à de douces températures. C'est là qu'on voit la magnanerie attenant aux bâtiments, des magasins et bureaux pour les diverses sortes de vers à soie dont l'introduction en Europe est due à la Société d'acclimatation; vers à soie du ricin, de l'ailante, du chêne, du prunier, placés à côté des vers du mûrier. Les dispositions adoptées permettent au public d'étudier ces animaux sans leur nuire. Autour de la magnanerie sont des plantations de mûriers, d'ailantes, de ricins et de chênes.

« Plus loin on trouve la singerie, ancienne magnanerie sur la façade de laquelle a été construite une grande cage extérieure, puis la grande volière, vaste palais en fil de fer, de 65 mètres de longueur sur 5 mètres de hauteur. Cette volière est composée de 21 logements, chacun avec un parquet, et de deux pavillons carrés en grillages.

« Les oiseaux les plus variés, réunis dans cette cage immense y jouissent cependant d'une grande liberté de mouvement. Les autruches et les casoars de la Nouvelle-Hollande, dont la pré-

Digitized by Google

sence eût pu être dangereuse pour les autres oiseaux moins forts, occupent dans une autre partie du jardin des parcs spéciaux avec pavillons de retraite.

« La poulerie contenant 56 logements avec parquets forme l'annexe de la volière. C'est un hémicycle de plus de 100 mètres de longueur construit d'un seul bloc, avec le ciment Coignet, imperméable à l'humidité, et ne laissant aucune fissure où les insectes puissent se loger. Puis, vient le bâtiment des gardes.

Le grand bâtiment qui est au fond du jardin renferme les écuries partagées en dix boxes pour les grands mammifères, hémiones, zèbres, yaks, zébus, tapirs, etc.; au centre de ce bâtiment est un pavillon à balcon dont le rez-de-chaussée est occupé par un des éléphants ; le premier étage est destiné aux exhibitions des représentations d'animaux et de plantes par MM. les peintres et sculpteurs qui veulent y exposer leurs œuvres.

« Au S. des grandes écuries, a été transportée en 1867 la collection de vignes qui existait dans la pépinière du Luxembourg. Cette collection comprend 1,500 variétés...

« Sur le côté gauche du jardin (au S.) en remontant des grandes écuries vers l'entrée, on trouve l'aquarium construit sous la direction de M. Lhoyd. C'est un bâtiment rectangulaire, de 50 mètres de longueur. Un buffet a été établi près de l'aquarium.

« Sur l'un des côtés sont rangés quatorze bacs ou réservoirs de 1m,80 de longueur sur 1 mètre de largeur, contenant chacun 1,000 litres d'eau douce ou d'eau de mer, quatre des parois de ces réservoirs sont en ardoises d'Angers. La cinquième est formée par une belle glace sans tain de Saint-Gobain, qui laisse passer la lumière. Celle-ci vient d'en haut; elle est dirigée de telle sorte qu'en traversant l'eau, elle éclaire parfaitement les réservoirs et permet d'étudier les mœurs des poissons, coquillages et mollusques marins ou d'eau douce les plus intéressants. De petits rochers et des végétations aquatiques décorent le fond des réservoirs; les quatre premiers bacs sont réservés aux animaux d'eau douce, les dix autres aux animaux marins.

« A l'aide d'une machine disposée derrière l'aquarium, l'eau de mer est distribuée dans les divers compartiments, puis reprise, revivifiée, ramenée à une température convenable et rendue propre à la vie des animaux marins.

« On voit aussi dans l'aquarium plusieurs appareils de pisciculture.

« Au delà de l'aquarium viennent les fabriques destinées aux mammifères : cerfs, antilopes, lamas, moutons, chèvres, kanguroos, etc. ? Ces fabriques et d'autres que l'on aperçoit en diverses parties du jardin, où elles servent de logis aux grands échassiers, sont entourées de plus de 60 parcs enclos d'un grillage léger.

« Au centre de l'un de ces parcs s'élève un rocher artificiel percé à sa base d'une grotte qui sert de passage et de lieu de repos pour les promeneurs et dont le sommet porte souvent des moufflons de Corse qui s'y suspendent pittoresquement.

« Un peu plus loin est le jardin d'expériences, composé d'un grand nombre de plates bandes où sont cultivés tous les végétaux nouvellement envoyés à la Société d'acclimatation et susceptibles de venir à l'air libre sous notre climat...

« Le grand bâtiment vitré que l'on voit en retour à gauche près de l'entrée principale, renferme la grande serre ou jardin d'hiver...

« Un salon de lecture et des volières en occupent une des extrémités, à l'autre est l'entrée principale indiquée par la marquise qui la surmonte. Les petites serres que l'on voit alentour, sont, l'une la serre des oiseaux, qui est garnie de perroquets et d'oiseaux à brillant plumage, l'autre une serre de reproduction destinée à l'entretien de la grande. »

Enfin, la Société d'acclimation a fait en outre, établir dans ce jardin une grande vacherie, une bergerie, une porcherie et un chenil ; elle expose et vend les animaux et les végétaux de choix qu'elle est parvenue à acclimater.

Le 18 février, il y eut grand bal costumé aux Tuileries, 600 personnes y furent invitées. L'empereur et l'impératrice, accompagnés de la grande duchesse de Bade et de la princesse Mathilde, entrèrent dans la salle des Maréchaux à 10 heures et le bal commença; il fut suivi d'un souper dans la salle de spectacle.

Le 27, on apprit dans Paris que le fameux abbé Lamennais venait de mourir.

Le gouvernement de l'Empire craignant que des désordres ne se produisissent à l'enterrement de Lamennais, resté populaire dans la jeunesse des Écoles, avait pris de fortes mesures de police.

On sut presque aussitôt, et la préfecture de police le fit dire partout, que l'ex-abbé avait manifesté le désir de n'avoir qu'une vingtaine de personnes (qu'il avait désignées) à son convoi.

Les sociétés politiques résolurent néanmoins de s'y faire représenter.

Le chef de la police municipale informé de cette résolution et ayant réfléchi que l'enterrement ayant lieu le lendemain du mardi gras pourrait attirer un certain nombre de gens descendant de la Courtille, il fut décidé que le convoi aurait lieu à sept heures du matin.

En effet, à l'heure dite, le corbillard quittait la rue du Grand-Chantier, et, sans s'être arrêté à aucune église, se dirigea directement vers le cimetière du Père-Lachaise.

« J'avais suivi comme tout le monde, dit un voisin du grand écrivain, j'étais étonné de voir une si grande foule à un enterrement qui ne

Digitized by Google

devait, selon le vœu du défunt, être accompagné que d'une vingtaine de personnes; toutes les sociétés secrètes étaient là; on s'était donné rendez-vous, rue du Grand-Chantier, de tous les faubourgs de Paris.

« A côté de moi marchait un homme en blouse; nous engageâmes la conversation d'une façon banale; mon compagnon me disait que tout Paris aurait dû venir pour em... les *aristos*. Devant nous (nous étions arrivés à la hauteur de la rue Charlot par la rue des Quatre-Fils), vinrent se placer dans les rangs quelques individus à grandes redingotes, aux chapeaux sur le coin de l'oreille, aux cannes importantes. Deux d'entre eux se mirent à la droite et à la gauche d'un grand jeune homme portant de longs cheveux, un cache-nez rouge et se dandinant avec crânerie.

« A l'arrivée des nouveaux venus, mon voisin me dit :

— « Je ne connaissais pas Lamennais, mais il avait une drôle de famille!

« A peine ces mots étaient-ils prononcés, que le grand jeune homme était pris sous les bras par deux des messieurs à canne et emporté hors du cortège comme un enfant; je voulus manifester mon étonnement à mon voisin; je ne le pus point; il venait d'être *cueilli* de la même façon par deux autres messieurs.

« Cette petite manœuvre fut exécutée en une minute sur toute la longueur du convoi et il ne resta plus que les personnes invitées par Lamennais; un noir et épais cordon de sergents de ville vint les encadrer et empêcher toute intrusion. »

Lamennais avait dit : « Je veux être enterré au milieu des pauvres et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma tombe, pas même une simple pierre. »

Il fut fait comme l'ex-abbé avait voulu. Le fossoyeur, néanmoins, planta une croix de bois noir quand la terre fut retombée.

Aucun désordre ne se produisit: les mesures prises avaient suffi pour empêcher toute manifestation.

Le 27 mars, grande séance à la Chambre des députés, le ministre d'État lut la communication suivante :

« Messieurs les députés,

« Le gouvernement de l'Empereur et celui de sa Majesté Britannique, avaient déclaré au cabinet de Saint-Pétersbourg que si le démêlé avec la Sublime-Porte n'était pas replacé dans des termes purement diplomatiques, de même que si l'évacuation des principautés de Moldavie et de Valachie n'était pas commencée immédiatement et effectuée à une date fixe, ils se verraient forcés de considérer une réponse négative ou le silence, comme une déclaration de guerre.

« Le cabinet de Saint-Pétersbourg ayant décidé qu'il ne répondrait pas à la communication précédente, l'Empereur me charge de vous faire connaître cette résolution qui constitue la Russie avec nous dans un état de guerre dont la responsabilité appartient tout entière à cette puissance. »

Bien que cette issue fut prévue, la déclaration du ministre d'État n'en causa pas moins une certaine sensation. Le 7 mars, un emprunt de 250 millions avait été voté; les préparatifs de l'expédition se firent avec la plus grande promptitude.

Un incident de chambre passionna un instant le monde politique, ce fut l'autorisation de poursuites accordée par la Chambre des députés, le 5 avril 1854, contre le comte de Montalembert qui avait publié une lettre que le gouvernement impérial trouvait trop libre d'allures.

Parmi les lois d'administration qui intéressent plus spécialement les ouvriers de Paris, il faut placer en première ligne la loi sur les livrets, votée le 22 juin; cette loi qui devait être rigoureusement appliquée à partir du 1er juin 1855, rendait le livret obligatoire; les patrons n'y pouvaient inscrire que les dates d'entrée ou de sortie et le montant de leurs avances, sans y ajouter aucune note favorable ou défavorable. Le livret devait servir de passeport. Un décret du 30 avril 1855 étendit l'obligation du livret à tous les ouvriers parisiens des deux sexes attachés aux manufactures, fabriques, usines, carrières, chantiers, ateliers et autres établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou plusieurs patrons.

Le prétexte invoqué était de rendre plus exacte l'exécution des engagements de travail pris entre un patron et un ouvrier et d'assurer le paiement des avances, mais le but véritable était de placer sous la main et sous l'autorité directe de la police, toute une classe de citoyens dont les habitudes nomades rendaient la surveillance difficile. En somme, le livret fut considéré par les travailleurs comme une mesure vexatoire et d'ailleurs, il ne remplit pas les intentions pour lesquelles il avait été créé. Les mœurs et la nature même des choses l'ont rendu inutile.

Le 25 avril 1869, le Corps législatif vota la suppression du livret obligatoire.

Ce fut au commencement de cette année 1854, que l'administration de la ville de Paris approuva la création de nouvelles églises paroissiales, en laissant toutefois à la charge des fabriques les dépenses de première installation. « Pendant, dit M. de Labédollière, que les nouveaux curés et les conseils de fabrique improvisaient des églises de plâtre et de bois, M. Boileau architecte de l'église de Moltaincourt (Vosges), proposa à un curé, l'abbé Coquand, d'édifier un temple durable à bon marché, en remplaçant par la fonte et le fer

Digitized by Google

Jardin zoologique d'Acclimatation.

les piliers et les arcs en pierre des cathédrales gothiques. » Les travaux commencèrent au mois d'avril 1854 et l'église fut inaugurée le 20 décembre 1855.

C'est l'église Saint-Eugène située sur la lisière des neuvième et dixième arrondissements.

Cette église est d'un genre tout nouveau; ornée à l'intérieur de boiseries sculptées, de verreries de couleur, et de peinture polychrome, elle coûta environ 650,000 fr. dont 530,000 pour le gros-œuvre, c'est-à-dire seulement cinq fois plus qu'une église provisoire et à peine la moitié de ce qu'eût coûté une église de cette importance élevée avec voûtes en pierre.

Elle fut construite sur l'emplacement de l'ancien garde-meuble des Menus-Plaisirs. Elle a 50 mètres de longueur sur 25 de largeur. La hauteur de la nef principale est de 23 mètres et celle des nefs latérales de 15 mètres.

« Les murailles seules sont en maçonnerie. Les grandes colonnes de la nef sont en fonte creuse de 30 centimètres de diamètre moyen et de 2 centimètres d'épaisseur; les arcs et les galeries des tribunes, ainsi que les garnitures des cinquante-quatre ouvertures, tant roses que fenêtres qui éclairent le vaisseau, sont également en fonte; les fermes longitudinales, les fermes transversales et diagonales formant les arcs doubleaux, les formerets et les nervures de la grande nef sont en fer, les voûtes sont formées par une épaisseur de deux tuiles hourdées et enduites en plâtre, qui reposent sur la courbe formant l'intrados des arcs en fer, l'extrados ou le dessus de ces arcs est couvert par un treillis en tringles de fer revêtu d'un hourdis en plâtre pur, sur lequel sont posées des tuiles en grès de M. Alaboissette; ces tuiles de couleurs diverses, forment des dessins qui donnent au comble de l'édifice un aspect monumental plus riche que l'aspect ordinaire des toits en plomb, en ardoises ou en zinc; le faîtage est décoré par une crête d'ornements de même nature que les tuiles.

« Les colonnes de la grande nef sont peintes en bleu d'acier et en bronze florentin; elles supportent les nervures rehaussées de couleurs entières. Les colonnes des bas-côtés sont reliées entre elles dans la moitié de leur hauteur par des tribunes en fonte peintes et dorées. Les voûtes sont semées d'étoiles. Toutes les baies sont garnies de vitraux et, comme pour faire comprendre que la lumière doit venir du sanctuaire, les verreries de l'abside, moins sombres que les autres, semblent éclairer toute l'église.

« Le buffet d'orgue, les stalles, la chaire, les confessionnaux, les escaliers des tribunes sont d'un style pur, allié à une grande liberté de composition; le maître-autel est décoré de treize niches trilobées, garnies de statuettes et surmontées d'un rétable à jour dans lequel des motifs d'architecture remplacent les chandeliers modernes

Digitized by Google

si disgracieux par leur grandeur démesurée. Les autels des chapelles de la sainte Vierge et de saint Eugène, placés dans les deux petits absides, sont également bien agencés dans la place qu'ils occupent.

« Les sculptures tant sur bois que sur pierre sont de MM. Boileau fils et Bernard; les vitraux en couleur des bas-côtés, représentant les divers épisodes de la vie du Christ, ceux de l'abside centrale représentant la Transfiguration, la Cène et la Passion ainsi que les roses de la grande nef sont de M. Laurent Gsell, les verrières des absides des bas-côtés, contenant des sujets relatifs à la sainte Vierge et à saint Eugène sont de M. Lusson et les vitraux intérieurs des bas-côtés, représentant les stations du chemin de la croix sont de M. Ondinot, d'après les cartons de M. Gérard Séguin.

« Un beau buffet d'orgue, placé sur la tribune, au-dessus du portail principal, sort des ateliers de MM. Merklin et Schütze. »

En somme, cet intérieur d'église, entièrement peint et tout étincelant de dorures, présente un aspect vraiment original.

Qu'auraient dit les architectes du moyen-âge et de la Renaissance si on leur avait proposé d'établir dans les cathédrales des colonnes en fonte!

L'église Saint-Eugène n'éprouva aucun dégât pendant la commune de 1871, « elle en fut quitte pour 650 francs volés et douze bouteilles de vin blanc bues. »

La première pierre de l'église de Belleville fut ainsi posée en 1854, le 24 juin, par le préfet de la Seine et bénite par l'archevêque. Le soir Belleville tout entier était illuminé. Cet édifice religieux, consacré en 1859, fait le plus grand honneur à l'architecte Lassus qui malheureusement ne put voir son complet achèvement, car il mourut le 15 juillet 1857.

Placée à la cime de la montagne, dans une position exceptionnelle, dressant vers le ciel ses deux flèches élégantes, embellie de sculptures qui sont empreintes d'un profond sentiment religieux, cette église placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, fut achevée par M. Truchy.

L'édifice a 70 mètres de longueur, 24 de largeur au portail et 29 au transsept. Il est conçu dans le style ogival du XIIIe siècle, la façade est flanquée de deux tours surmontées de flèches dont l'extrémité s'élève à 57 mètres du sol.

Cette église qui n'est pas orientée; (son portail regarde le sud, son chevet le nord et les deux bras de la croix s'étendent d'est en ouest) a un portail très sculpté; au centre, sous un dais gothique, est la statue de saint Jean-Baptiste. Il est recouvert d'un manteau de poil de chameau. Les archivoltes sont soutenues par des mascarons de grandeur naturelle et représentant les vertus et les vices. Sous l'ogive de ce grand portail, on voit Dieu le père entre deux anges qui l'encensent; au-dessous reparaît le précurseur avec son costume rustique et sa croix de roseaux, il est précédé des deux prophètes Isaïe et Malachie.

Sur les portes latérales de la façade se déroule une partie des événements miraculeux dont l'Écriture a conservé la tradition. Aux extrémités du transsept, M. Perrey a représenté d'un côté la Consécration de l'Église, de l'autre, la Résurrection de Jésus-Christ.

Dans l'intérieur, on compte 4 travées pour la nef et 3 pour le chœur et le sanctuaire. Les bas-côtés se prolongent autour du chœur; les chapelles de la nef sont très étroites et ne contiennent que les confessionnaux. Des faisceaux de colonnes forment les piliers; quelques-unes de ces colonnes, commençant à mi-hauteur des autres, ne sont soutenues que par des têtes d'anges et de saints.

Au-dessus des ogives qui séparent la nef des collatéraux, s'ouvrent des quatre feuilles, puis des fenêtres ogivales géminées. La voûte est construite en petites pierres carrées.

Saint Jean-Baptiste a sept chapelles absidiales; celle de la Vierge est la plus défectueuse de l'édifice; elle occupe deux travées; elle est sombre; à droite et à gauche de l'entrée s'allongent deux murs blancs dans chacun desquels s'ouvrent, sous une arcature ogivale, une porte et une fenêtre pareilles à celles des plus vulgaires habitations.

Les vitraux du transsept ont été exécutés par M. Steinheil, en 1868. La tribune de l'orgue mérite d'être signalée.

Les deux inscriptions suivantes se lisent à l'entrée de la nef :

Du côté droit : sous le règne de Napoléon III, empereur des Français, cette église a été consacrée par son Eminence le cardinal F. N M. Morlot, sénateur, archevêque de Paris, 11 août MDCCCLIX. Le duc de Padone étant ministre de l'intérieur, M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, le baron Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, Desnoyers, maire, Demeure, Curé, Mouvillard-Thibault, adjoints au maire, Truchy, architecte.

Du côté gauche : sous le règne de Napoléon III, empereur des Français, la première pierre de cette église, édifiée sur l'emplacement de celle qui datait de MDCXXXV, a été bénite par M. D. A. Sibour, archevêque de Paris, le 24 juin MDCCCLIV et posée par le baron Haussmann, préfet de la Seine, le comte de Persigny étant ministre de l'intérieur; Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes; Pommier, maire; Langlois, curé; Desnoyers, Mouvillard, Mignard, adjoints au maire; Lassus, architecte.

Pour finir, ajoutons que la serrurerie d'art fut faite par M. Roy, l'orfèvrerie par M. Bachelet, la menuiserie par Nicolas Avignonais; les vitraux de M. Martel jettent dans la nef leurs fantastiques lumières.

Digitized by Google

Pendant la commune de 1871, la façade latérale, en bordure de la rue Lassus, reçut une quinzaine de projectiles; la porte fut brisée et le mur troué en deux endroits; à l'intérieur les dégâts ne furent pas considérables; les vitraux, les chapelles, les orgues, le dallage souffrirent plus ou moins; les travaux de réparations furent faits par la ville et sous la direction de l'architecte Janvier.

La totalité des pertes ou dégâts fut évaluée à environ vingt mille francs.

Puisque nous sommes à Belleville, parlons un peu du lac Saint-Fargeau. Au commencement du siècle s'étendait, sur le plateau de Belleville, un parc superbe appartenant à la famille Le Pelletier, seigneur de Saint-Fargeau; ce parc fut vendu par lots, et il en restait une partie assez aride et d'un aspect peu séduisant; en 1854, un spéculateur acheta ce terrain, y fit creuser un lac où vinrent se déverser les ruisseaux d'alentour et fit mouvementer le sol de façon à y créer des monticules, des vallons; il fit planter des ombrages, construire des pavillons, des châlets, des grottes, un restaurant avec bal s'y installa, et le lac Saint-Fargeau devint l'établissement en vogue dans un certain monde pour les repas de noces et les banquets.

Enfin la rue des arts fut aussi ouverte à Belleville en 1854.

En descendant de Belleville, par le faubourg du Temple, nous nous trouvons à la caserne du Château-d'Eau, qu'on nomma d'abord caserne du prince Eugène; elle fut aussi construite en 1854, et elle développe majestueusement sa façade sur la place de la République, à l'extrémité de la rue de Bondy, occupée de ce côté par des estaminets de bas étage et des maisons mal famées que l'on démolit, ainsi que les derniers débris du Diorama, fondé par Daguerre, lorsqu'on construisit cette caserne, percée d'une centaine de fenêtres en façade et qui n'a pas moins de 114 mètres de longueur. Ses combles et ses quatre pavillons d'angle surélevés d'un étage, commandent à la fois les anciens boulevards intérieurs jusqu'au delà de la porte Saint-Denis et jusqu'à la Bastille, le boulevard des Amandiers, la route de Vincennes, le boulevard Magenta, la rue de Turbigo, et par le boulevard Sébastopol ouvre les plus larges communications avec la cité, l'Hôtel de ville et le Louvre. Dans cette immense caserne, 3,200 hommes peuvent être logés à l'aise.

Le 2 septembre, un anniversaire funèbre du massacre des membres du clergé, en 1792, fut célébré par des Pères dominicains, dans leur église de la rue de Vaugirard.

Un décret du 19 septembre 1854 fut rendu à la suite de deux délibérations de la commission municipale, des 31 mars et 9 juin précédents; ce décret déclara d'utilité publique :

« 1° L'ouverture du boulevard du Centre sur une largeur de 30 mètres; de trois rues transversales de 20 mètres : la première au droit de la rue Réaumur, avec place devant l'église Saint-Nicolas-des-Champs, la seconde entre celles du grand et du petit Hurleur; la troisième à la hauteur de la rue aux Ours, et d'une rue de 16 mètres en face de la nouvelle entrée du Conservatoire;

« 2° La prolongation des rues de la Grande-Truanderie, de la Cossonnerie et du Cygne;

« 3° L'élargissement de 16 mètres des rues Grenétat et de la Reynie.

« 4° La suppression d'une partie de la rue du Ponceau, des passages de la Longue-Allée, de Bassfour, de la Trinité, des rues Guérin-Boisseau, du Grand-Hurleur, Bourg-l'Abbé, du Petit-Hurleur, Salle-au-Comte, des Trois-Maures, de la Vieille-Monnaie et de l'impasse de Venise. »

Le préfet de la Seine s'exprimait en ces termes touchant l'importance du nouveau boulevard :

« Les gares des chemins de fer sont aujourd'hui les principales entrées de Paris; les mettre en relations avec le cœur de la ville par de larges artères est une nécessité de premier ordre. Le boulevard du Centre, destiné à prolonger jusqu'à la place du Châtelet le boulevard de Strasbourg, qui ne dessert pas seulement la gare du chemin de fer de l'Est, mais qui débouche en partie celle du chemin de fer du Nord, doit ouvrir une grande ligne parallèle aux grandes rues Saint-Denis et Saint-Martin, c'est-à-dire dans le quartier de Paris où la population est la plus dense et la voie publique la plus encombrée.

« Percer ce foyer habituel des émeutes pour venir couper à angle droit la rue de Rivoli par une nouvelle voie stratégique; faire pénétrer l'air et la lumière au milieu de cette fourmilière humaine, substituer des maisons saines et commodes à ces constructions presque inhabitables, n'était-ce pas répondre au triple besoin de la sécurité, de la circulation et de la salubrité? »

Ce fut selon les conclusions de ce rapport que les travaux de percement et de construction du boulevard de Sébastopol dont l'ouverture fut prescrite et déclarée d'utilité publique par le décret de septembre, commencèrent immédiatement. Ils durèrent cinq années; toutefois, comme la longueur totale du boulevard, qui est de 2,081 mètres, fut fractionnée en cinq sections, on exécuta en 1855 celle qui va de la place du Châtelet à la rue des Lombards; en 1856, la section de la rue des Lombards à la rue Rambuteau; en 1857, celle de la rue Rambuteau à la rue Grenétat, et enfin, 1858, la dernière allant jusqu'au boulevard Saint-Denis, et le 5 avril 1858, aussitôt la percée faite, eut lieu l'inauguration dont nous parlerons.

En 1854, furent aussi ouvertes les rues Asselin, Baran, Bargue, Bachelet, Biron-Montmartre, ce diverses rues prirent les noms des propriétaires

Digitized by Google

des terrains sur lesquels elles furent tracées ; la rue Roubo, à la quelle on donna le nom du menuisier-mécanicien du XVIIIe siècle qui exécuta la charpente de la coupole de la halle au blé, la rue du Conservatoire, et de la rue des Halles-Centrales.

Enfin, notons encore la fondation, en 1834, du Cercle Impérial qui fut établi dans l'ancien hôtel de l'ambassade ottomane, à l'angle de la rue des Champs-Élysées, Boissy-d'Anglas et de l'avenue Gabrielle; c'est aujourd'hui le Cercle des Champs-Elysées; de l'association charitable de Sainte-Marie, dans le 17e arrondissement, association alimentée par des souscriptions volontaires et qui a pu avec ses propres ressources former et entretenir un asile pour la vieillesse, une crèche, une lingerie et une école.

Nous avons omis de dire qu'en 1834 on prétendit avoir retrouvé le feu grégeois; le 3 mai, les promeneurs du Palais-Royal furent mis tout à coup en émoi en voyant le bassin du jardin couvert de flammes; un ballon de verre contenant un certain liquide, avait été lancé dans ce bassin, puis brisé à l'aide d'une perche; aussitôt le liquide qu'il renfermait s'était enflammé en se répandant dans l'eau et avait continué de brûler avec une flamme intense et une épaisse fumée pendant 56 secondes. Cette expérience était faite par M. Niepce de Saint-Victor, commandant du Louvre, le général Picot, commandant du Palais-Royal, et Fontaine.

Le 25 janvier 1855, l'écrivain Gérard de Nerval fut trouvé pendu à une grille d'une des ruelles les plus lugubrement pittoresques du vieux Paris, la rue de la Vieille-Lanterne. S'était-il suicidé? Était-ce un crime. Les deux versions ont été l'objet de nombreux commentaires, et en ces derniers temps, deux notes de M. Charles Monselet et une note de M. Ch. Fournier concluaient au meurtre.

Cependant l'opinion générale est acquise au suicide.

Le 15 février, eut lieu à Notre-Dame, une grande cérémonie religieuse, celle de la proclamation du nouveau dogme de l'Immaculée-Conception de la Vierge.

La nef et le chœur de la cathédrale étaient tendus de draperies bleues bordées de blanc ; celles du chœur étaient remarquables par leur richesse et leur étendue. Au milieu du chœur, s'élevait sur un piédestal, la statue de la Vierge en marbre blanc, surmontée d'un dais et entourée de candélabres portant de nombreuses lumières. Sur le devant du chœur se déployait une banderole bleue sur laquelle on lisait cette inscription en lettres blanches : *Maria sine labe concepta.* Toute cette partie de l'église était magnifiquement décorée.

A 10 heures, l'archevêque officia pontificalement et publia après l'évangile le décret du pape, et donna la bénédiction papale; la cérémonie se termina par un *Te Deum.*

Le soir, à 7 heures, l'abbé Deplace fit un sermon sur le nouveau dogme; il y eut ensuite procession en l'honneur de la Vierge et salut solennel du Saint-Sacrement.

Dans la soirée, tous les établissements religieux situés dans le faubourg Saint-Germain, et un certain nombre de maisons particulières du même quartier furent illuminés à cette occasion.

La même cérémonie fut répétée le lendemain dans toutes les églises de Paris.

Dans les premiers jours de mars, on apprit à Paris la nouvelle de la mort de l'empereur de Russie Nicolas, et le 15 un service fut célébré en son honneur dans la chapelle de l'église grecque, de la rue de Berry, le prince Jérôme Napoléon, en raison des liens de parenté qui l'unissaient à la famille impériale de Russie, se fit représenter à la cérémonie par deux aides de camp, et la princesse Mathilde y assista en personne.

On était en pleine guerre de Crimée et les esprits étaient tout à cette grande expédition militaire, au succès de laquelle tout le monde s'intéressait vivement, lorsque soudain le bruit se répandit dans Paris que l'empereur venait d'être l'objet d'une nouvelle tentative d'assassinat.

En effet, le 28 avril, Napoléon III, revenu de Londres depuis quelques jours, remontait les Champs-Élysées vers cinq heures et demie — il était escorté des colonels Ney et Valabrègue, ses aides de camp — lorsqu'arrivé au coin de la rue de Balzac, un homme sortit de la contre-allée, fit feu deux fois sur lui sans l'atteindre, et fut aussitôt arrêté par un brigadier de sergents de ville. Il se débattit, opposa une vive résistance, mais dans la lutte il reçut un coup de poignard et tomba.

Cette fois l'empereur avait été visé à quatre pas par un homme solide, mais auquel le désir de s'échapper troublait peut-être un peu le sang-froid. En effet, Pianori — c'était son nom — portait deux vêtements superposés, dans sa poche on trouva une casquette qui devait remplacer son chapeau; enfin il était muni d'un passeport au nom et au signalement de Liverani. L'instruction du procès ne révéla aucun fait particulier. Pianori, ouvrier cordonnier, originaire des États pontificaux, ancien Garibaldien, était un fanatique, sobre, mystique et bien préparé au rôle qu'il devait jouer. Son arme avait été achetée à Londres, ainsi que ses vêtements; aucune dépêche n'avait précédé son arrivée à Paris, et bien qu'il dût être connu de la police française puisqu'il avait été inscrit sur les listes de réfugiés, personne ne s'était aperçu de son retour.

Condamné à mort et exécuté le 14 mai 1855, il montra une grande fermeté à ses derniers moments.

L'agent Griscelli prétend dans ses *Mémoires* que le régicide logeait à Paris, rue Galande, et *ne parlait pas français;* que, manquant d'ouvrage, tombé dans la plus profonde misère, il eut le

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 266.

Vue du Jardin d'acclimatation (en 1855).

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

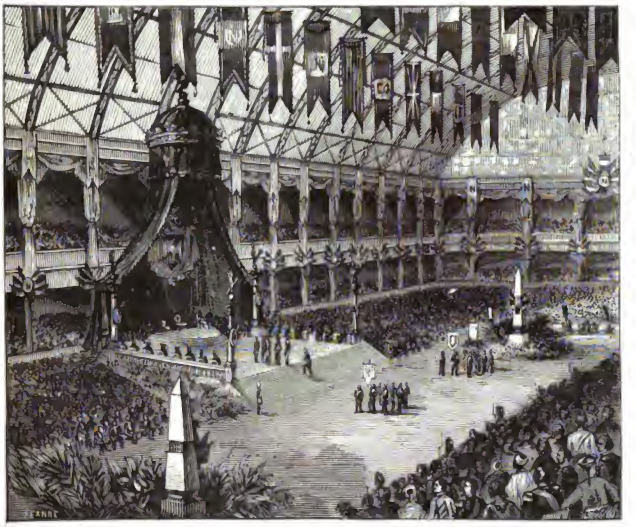

Distribution des récompenses au palais de l'industrie, 15 novembre 1857. (Page 214, col. 1.)

malheur de céder aux conseils d'un agent provocateur qui habitait le même hôtel que lui.

« Ivre d'absinthe, ajoute Griscelli, armé d'un revolver et conduit par l'agent aux Champs-Élysées, Pianori tira trois coups sur l'empereur. Arrêté, jugé, condamné à mort, le jour de son exécution, à six heures du matin, au moment où la tête du patient tombait dans le panier, le *Moniteur* annonçait que M. Hébert (agent de la sûreté) était fait chevalier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels. »

Un autre régicide, signalé de Londres par Volf, secrétaire de Mazzini, comme allant à Paris dans des intentions criminelles, fut arrêté sous le nom de Peters, rue de la Paix, hôtel Mirabeau. Il était porteur d'un poignard et de deux revolvers, et l'on trouva dans sa chambre des papiers compromettants.

Conduit immédiatement à Mazas, on lui fit avouer qu'il était Italien et se nommait Sinabaldi, ainsi que Volf le déclarait dans son rapport au chef de la police impériale.

Le 5 mai, un service commémoratif de la mort de l'empereur Napoléon Ier fut célébré dans la chapelle du palais des Tuileries, en présence de l'empereur, de l'impératrice, du prince Napoléon et de la princesse Mathilde. Le ministre d'État et de la maison de l'empereur, les grands officiers de la couronne et leurs femmes, ainsi que les officiers de service, assistèrent à la messe.

A la même heure, un service funèbre était également célébré à l'église de l'hôtel des Invalides, en présence du prince Jérôme Napoléon accompagné de ses aides de camp et de ses officiers d'ordonnance.

Par un décret du 4 mai, l'empereur avait décidé qu'un corps d'élite et de réserve serait organisé et prendrait le titre de garde impériale et que le service des palais impériaux serait réservé à un escadron de cavalerie d'élite qui porterait la dénomination de cent-gardes à cheval. Le costume élégant de ces cavaliers les rendait le point de mire de la curiosité parisienne.

Le grand événement parisien de 1855 fut son

Digitized by Google

Exposition universelle qui se tint dans le nouveau palais de l'Industrie, achevé pour la circonstance.

Ce fut un spectacle vraiment magnifique que celui de cet immense palais rempli des merveilles de l'industrie de tous les peuples et trop exigu cependant pour les contenir toutes, car les Champs-Élysées presque entiers lui servaient d'annexes; c'était la première fois qu'un pareil spectacle était offert aux Parisiens, et on oubliait la guerre acharnée qui ensanglantait en ce moment les plateaux de la Chersonèse, pour ne songer qu'aux fêtes pacifiques de l'Exposition universelle.

Le 15 mai avait été fixé pour l'ouverture de cette exposition et l'on voulait donner à cette cérémonie tout l'éclat possible, malheureusement le soleil n'en favorisa pas la solennité. Elle fut assombrie au contraire par un temps pluvieux et froid.

De grands préparatifs avaient été faits; au milieu des divers bâtiments affectés aux différentes expositions, des jardins avaient été tracés et des fontaines, dont quelques-unes étaient elles-mêmes des œuvres d'art; elles égayaient le regard tout en répandant une salutaire fraîcheur.

« Le bâtiment principal de l'Exposition universelle, dit l'auteur des *Salons de Paris*, devait, le jour de l'inauguration, recevoir non seulement les grands corps de l'État, mais aussi tous les corps constitués de la capitale. Les femmes des fonctionnaires publics qui les composaient étaient également invitées et un assez grand nombre d'entre elles devant occuper les banquettes disposées au centre de la nef, à droite et à gauche du trône, avaient reçu l'invitation de ne se rendre à la cérémonie qu'en grande toilette du soir. Le milieu de la nef en face de la principale porte d'entrée allait en effet concentrer tout l'appareil de ce que je nommerai la mise en scène de cette solennité.

« Trois ou quatre heures avant le commencement de la cérémonie, les personnes munies de billets arrivaient en foule aux portes de l'édifice et les voitures s'y pressaient. Il y eut beaucoup de désordre, mais heureusement sans accident dans cette entrée très mal réglée des invités. Le cortège impérial ne devait quitter les Tuileries qu'à une heure. Le canon des Invalides annonça son départ. Ce cortège se composait de six voitures d'apparat, dont la dernière, attelée à huit chevaux, renfermait l'empereur, l'impératrice, la grande maîtresse et le grand maréchal du palais. Cette dernière voiture était escortée par l'escadron des cent-gardes. Les cuirassiers de la garde impériale ouvraient et fermaient la marche.

« Le prince Napoléon en grand uniforme et accompagné des principaux fonctionnaires du palais, alla recevoir sur le seuil l'empereur et l'impératrice, leur servant, pour ainsi dire, d'introducteur dans le sanctuaire de l'industrie...

« Les souverains se dirigèrent vers le trône élevé de plusieurs degrés sur une large estrade, surmonté d'un riche baldaquin et s'adossant à une muraille de velours cramoisi. L'impératrice salua l'empereur avant de s'asseoir sur son fauteuil; l'empereur resta debout; les membres de la famille impériale occupaient des pliants à la droite et à la gauche du trône, autour duquel avaient pris place les ministres, les maréchaux, les amiraux, les cardinaux, le corps diplomatique et toute la maison de l'empereur. Alors le prince Napoléon s'avança au pied des degrés du trône pour lire, en sa qualité de président de la commission impériale de l'Exposition, un long discours renfermant l'exposé des travaux de cette commission, puis les souverains descendirent de l'estrade et le cortège, se reformant dans le même ordre qu'à son entrée, parcourut l'avenue centrale de l'Exposition, revint par les côtés à travers les étalages presque tous incomplets et quelquefois vides, car bien des envois avaient été faits trop tardivement et finalement regagna le centre de l'axe, d'où le signal du départ fut donné, pendant que l'orchestre jouait la marche finale du *Guillaume Tell*, de Rossini. »

Le 26, il y avait foule dans l'église des Invalides pour assister à une cérémonie funèbre en l'honneur de l'amiral baron de Mackau, sénateur, ancien ministre de la marine.

Mais il y en avait encore davantage pour voir l'arrivée du roi de Portugal qui fut reçu à la gare du chemin de fer par le prince Napoléon. La troupe de ligne formait une double haie dans la cour de la gare jusqu'à la grille extérieure. Des voitures de la cour avec une escorte d'honneur de cavalerie de la garde impériale; attendaient le royal visiteur pour le conduire ainsi que sa suite au palais des Tuileries, où des appartements lui avaient été préparés. Sur tout le parcours du cortège, les postes avaient pris et présenté les armes.

Le cortège entra dans la cour des Tuileries par la grille d'honneur. La garde impériale faisait la haie, les tambours battaient aux champs.

Le roi fut reçu au bas de l'escalier du pavillon de l'Horloge, par l'empereur, suivi des grands officiers de la couronne et des officiers de service de sa maison. L'impératrice, accompagnée de ses dames, l'attendait au haut de l'escalier.

La présentation des grands officiers et dames de service se fit dans le salon blanc, après quoi l'empereur conduisit le roi dans ses appartements.

Et la foule qui n'avait cessé de stationner aux abords du palais, se dispersa lentement.

Au mois de juin la ville de Paris offrit une fête à ce souverain.

Le 15 avril, eut lieu l'inauguration de la Tour Saint-Jacques-la-Boucherie restaurée; nous en avons parlé.

Digitized by Google

Le 18, c'était une nouvelle entrée royale qui attirait les parisiens dans les rues de Paris ; cette fois, il s'agissait de la reine d'Angleterre qui venait rendre à l'empereur et à l'impératrice la visite qu'elle avait reçue d'eux quelques mois auparavant.

Dès le matin, les boulevards furent occupés par un public de curieux qui depuis deux jours se montrait très attentif aux préparatifs de la réception et qui s'augmentait sans cesse par les arrivages de trains venus de la province et de l'étranger.

La décoration de toute la ligne des boulevards s'acheva dans le courant de la journée.

Le chemin de fer du Nord avait été relié à la ligne de Strasbourg et l'arrivée de la Reine devait s'effectuer par le débarcadère de l'Est.

L'extrémité de la voie avait été changée en un parterre de fleurs. Des voûtes de la toiture pendaient de grandes bannières tricolores, vertes, avec des abeilles, ou rouges, bleues et jaunes avec les armes anglaises. Le pourtour de la gare et des galeries était orné de drapeaux, d'armoiries de villes anglaises et françaises ou d'écussons portant les uns un N les autres un V, de draperies rouges et de guirlandes de feuillage. Des banquettes avaient été réservées aux personnages officiels et dans le haut des galeries, pour les personnes invitées.

En sortant de la gare, la Reine se trouva dans une salle d'attente, transformée en un salon tendu entièrement de velours rouge à franges d'or où étaient partout entrelacées les lettres R et V. (Reine Victoria).

L'escalier et la cour étaient entourés de fleurs et garnis d'orangers ; la façade du bâtiment portait des aigles dorés, des drapeaux de toutes couleurs.

A partir de la gare commençait une série de mâts pavoisés, qui occupaient le boulevard de Strasbourg, les boulevards et les Champs-Elysées.

Tout le boulevard de Strasbourg, où se trouvaient beaucoup de constructions inachevées et des restes de jardins, était occupé par des gradins et des terrasses improvisées où des banquettes numérotées offraient aux curieux des places qui variaient, suivant leur situation, entre 10 et 25 francs.

Dans les maisons neuves, des fenêtres et des balcons avaient été loués depuis 80 francs jusqu'à 300 francs.

En face du boulevard de Strasbourg, en arrivant au boulevard Saint-Denis, les mâts formaient un quinconce ; au milieu et regardant la gare, une figure décorative représentait la ville de Paris entourée de trophées et de pièces de canon. A quelques pas de là près de la porte Saint-Denis était élevé un petit portique sur lequel était écrit : Le 9e bataillon de la garde nationale à la Reine Victoria.

Le théâtre du Gymnase portait au faîte du bâtiment un fronton sur lequel étaient peintes les armes de France et d'Angleterre avec ces deux inscriptions : 18 août 1855. — 16 avril 1855 ; cette dernière date était celle du voyage de l'empereur ; au-dessous une grande bannière avec cette inscription : *Union, Force, Désintéressement.*

A partir du Gymnase, les mâts devenaient plus nombreux, les cafés, les restaurants, les établissements publics avaient décoré leurs fenêtres de drapeaux de toutes couleurs, des pavillons anglais, turcs, piémontais, mêlés aux drapeaux tricolores.

De distance en distance, des bannières étaient tendues transversalement ; en face de la rue Rougemont les mâts portaient comme inscription : le Comptoir d'Escompte de Paris : un peu plus loin, sur les écussons du 7e bataillon on lisait : *Welcome* (bien venue).

La maison des tapis d'Aubusson, celle qui fait face aux Variétés, étaient superbement décorées et au coin de la rue Vivienne, un portique avait été élevé par les agents de change ; puis c'étaient deux colonnes en toile peinte élevées par le tribunal de commerce et flanquées des statues symboliques de la Loi, de la ville de Paris, des Arts et de l'Industrie, près de la rue Lepeletier un grand arc de triomphe construit par les employés de l'Opéra, c'était une pièce hors ligne admirablement ornée et décorée ; ce monument de toile qui excitait des cris d'admiration, avait été construit presque en entier sous les yeux du public qui n'avait cessé d'encombrer le boulevard.

Enfin, venait vis-à-vis de la rue de Marivaux, une grande colonne élevée par l'Opéra-Comique ; elle était peinte en blanc mat et or et surmontée d'un globe et d'un aigle ; au pied de la colonne était un parterre de fleurs.

De la rue de Marivaux à la Madeleine la décoration continuait de la même façon et se prolongeait à travers la rue Royale, la place de la Concorde et les Champs-Elysées.

Sur tout ce parcours, une foule énorme stationnait, avide de contempler les traits de la Reine, mais lorsqu'elle arriva il faisait presque nuit.

Vers sept heures du soir une dépêche signala l'approche du train ; à sept heures un quart il entrait en gare. Une salve de cent un coups de canon salua l'arrivée ; les tambours battirent aux champs et la musique du régiment des guides joua l'air du *God Save The Queen.*

La reine descendit du wagon, salua les assistants et donna le bras à l'empereur qui était en grand costume de général de division ; elle traversa ainsi le débarcadère et le salon qui avait été préparé, sans s'arrêter ; elle était en simple costume de voyage ; le comte de Ségur offrit le bras à la princesse royale et le prince de Galles marchait derrière avec les personnages de la suite de la reine.

Digitized by Google

Tous ces personnages montèrent en voiture, des détachements des guides, de la garde de Paris et des cuirassiers de la garde ouvrirent et fermèrent la marche. La haie était formée par la garde nationale et les troupes de ligne.

Le cortège suivit les boulevards et les Champs-Élysées se dirigeant vers Saint-Cloud et les spectateurs un peu désappointés de n'avoir pu distinguer les traits de la reine finirent par rentrer chez eux. Ils ne furent pas plus heureux le 21.

Ce jour-là, la reine d'Angleterre qui était allée visiter Versailles, se rendit avec la famille impériale à l'Opéra, où de grands préparatifs avaient été faits.

Dès six heures, une foule immense se portait encore aux Champs-Elysées et sur les boulevards. Des illuminations, les trophées de drapeaux, les lanternes vénitiennes donnaient à la grande avenue un aspect des plus pittoresques. Les hôtels étaient brillamment ornés.

Sur la ligne des boulevards, les trophées et les riches tentures des balcons avaient été conservés.

Toute la rue Lepeletier était sablée et garnie d'ifs illuminés au gaz; le péristyle du théâtre se trouvait transformé en un immense parterre orné des fleurs des plus rares, la marquise était surmontée d'une aigle aux ailes éployées; un lustre immense de 8 mètres de haut sur 6 mètres de diamètre entièrement, garni de verres de couleur était sous l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la rue Lepeletier.

Bref, tout était disposé pour flatter le regard à l'extérieur comme à l'intérieur où 50 lustres avaient été ajoutés aux lustres ordinaires.

Tous les cafés, les cercles, les établissements publics étaient illuminés.

Pendant toute la soirée, la circulation des voitures fut interrompue sur les boulevards.

La foule qui, vers sept heures, avait commencé à stationner sur les trottoirs, finit par envahir tout le boulevard et c'était à qui contemplerait les voitures de gala, les fourgons qui renfermaient les rafraîchissements et sur le haut desquels étaient juchés les cent gardes destinés au service intérieur.

A huit heures et demie, la reine, l'empereur et la suite arrivèrent dans huit voitures fermées, conduites à 4 chevaux et escortées par un détachement de cuirassiers.

A l'issue de la représentation qui fut splendide, c'est-à-dire à onze heures et demie, la foule stationnait toujours et à la voir aussi compacte, on eût pu supposer que les mêmes personnes étaient restées à leur place pendant tout le temps que dura le spectacle.

Le surlendemain, c'est-à-dire le 23 août, la ville de Paris donna une fête qui dépassa en beauté et en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors de plus brillant et de mieux ordonné: « on avait, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, illuminé et pavoisé, la rue de Rivoli dans toute sa longueur et une partie des quais. La place de l'Hôtel de ville était entourée de mâts vénitiens surmontés de bannières flottantes et de grandes pyramides en verres de couleur. La façade était décorée de trophées, d'écussons, de drapeaux, les lignes principales, les angles, les saillies de l'architecture, étaient accusés par des cordons de lumière. En avant de l'entrée d'honneur, on avait construit une élégante marquise pour servir uniquement de passage à leurs Majestés, aux princes et à leur suite.

« Le premier vestibule, orné des statues en bronze de Louis XIV et de François Ier, était richement tendu et orné de fleurs dans tout son pourtour. Dans les fonds, deux orchestres d'harmonie cachés par les plis des tentures et composés des premiers artistes, attendaient l'arrivée de leurs Majestés pour exécuter le *God Save The Queen* et la marche de Gounod : *Vive l'Empereur!*

« La grande cour de Louis XIV offrait un éblouissant coup d'œil. Au fond de cette cour, on avait élevé un escalier à double rampe, entièrement à jour, rappelant par le style et le dessin l'escalier de Fontainebleau, et reposant sur un vaste bassin, au milieu duquel se dressaient les statues réunies de la France et de l'Angleterre. Deux autres statues à demi couchées représentaient la Seine et la Tamise versant des nappes d'eau de leur urne de cristal. De chaque croisée pendaient des draperies de velours cramoisi à franges d'or, ornées de monogrammes enlacés de la reine Victoria et du prince Albert, de l'empereur et de l'impératrice. Au-dessus de la porte et au milieu d'un magnifique trophée, brillait le double écusson de France et d'Angleterre.

« Sur tout le parcours des Tuileries à l'Hôtel de ville une foule immense, avide de voir Leurs Majestés stationnait sur leur passage et a fait entendre des cris mille fois répétés de Vive la reine, Vive l'empereur!

« Les visiteurs furent reçus dans le premier vestibule par le préfet de la Seine, M. Delangle, président du corps municipal, M. Merruau, secrétaire général de la préfecture, les conseillers municipaux et les maires et adjoints des arrondissements de Paris.

« Tout le corps municipal précéda Leurs Majestés et s'arrêta à l'entrée de la salle des fêtes pour former la haie sur le passage de la reine et de l'empereur.

« Le cortège se dirigea ensuite vers la salle des fêtes où avait été préparée une estrade recouverte en velours rouge et surmontée d'une couronne, et de draperies en velours rouge et crépinées d'or.

« A dix heures l'empereur ouvrit le bal avec S. M. la reine d'Angleterre, le prince Albert avec la princesse Mathilde, le prince Napoléon avec Lady Cowley, le prince Adalbert de Bavière avec Mme Haussmann.

Digitized by Google

« Après le quadrille, l'empereur, l'impératrice et leurs hôtes parcoururent les salons de l'Hôtel de ville au milieu d'une foule empressée.

« Deux autres estrades richement drapées de velours, avaient été réservées à l'empereur et à ses hôtes dans la salle du Trône et dans les salons des Arcades.

« Il y avait à tous les étages et dans presque toutes les salles où on ne dansait pas, des buffets servis avec la plus grande profusion. Plus de 8,000 invitations avaient été envoyées dont un grand nombre aux étrangers de distinction. Le corps diplomatique, les ministres, les présidents du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les fonctionnaires publics; les officiers et étrangers étaient en grand uniforme.

« Aucun mot ne saurait décrire l'éclat de cette fête, la beauté et la richesse des parures, la satisfaction et la joie qui brillaient sur tous les visages. Les mesures avaient été si bien prises, que malgré l'énormité de la foule, la ventilation a pu être suffisamment entretenue et la circulation ne fut pas entravée un instant.

« Leurs Majestés se retirèrent vers onze heures et demie, et après leur départ, la fête se prolongea jusqu'au matin. »

La reine d'Angleterre quitta Paris le 27 août et la foule se porta sur son passage avec le même empressement, la même spontanéité, le même enthousiasme qu'à son arrivée.

Le 8 septembre, l'empereur et l'impératrice se rendaient à la représentation du théâtre italien. Au moment où la voiture dans laquelle se trouvaient les dames d'honneur de l'impératrice s'arrêtait devant l'entrée du théâtre, un individu qui stationnait en face sur le trottoir déchargea, sans même viser, deux petits pistolets de poche sur la voiture. Personne ne fut atteint.

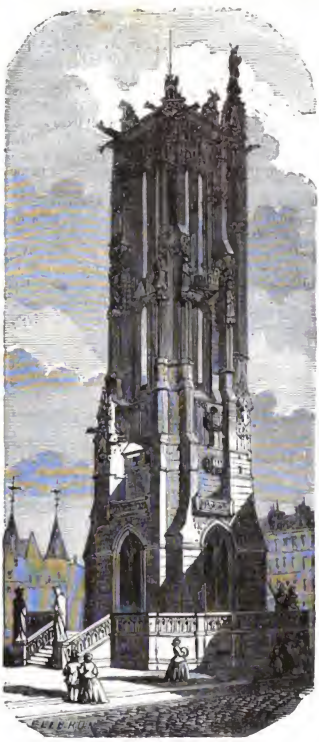

Tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

L'auteur de cet attentat qui fut immédiatement arrêté, était un sieur Camille Edmond Bellemare, âgé de vingt-deux ans, ayant dès l'âge de seize ans été condamné à deux ans de prison pour escroquerie, et gracié au bout de six mois par l'empereur, alors président de la République.

Soumis à la visite des médecins aliénistes, Bellemare fut reconnu pour fou et enfermé à Bicêtre.

Le 13, un *Te Deum* solennel fut célébré à Notre-Dame, en actions de grâces de la prise de Sébastopol. La cathédrale avait été pour cette cérémonie, richement tendue de draperies: un grand nombre de bannières et d'oriflammes étaient suspendues à ses voûtes et réunissaient les couleurs de la France, de l'Angleterre, du Piémont et de la Turquie.

Un événement tragique occupa les Parisiens dans ce mois de septembre, un cocher de fiacre, appelé Collignon, transportait dans sa voiture un sieur Juge, directeur d'une école normale de province, alors en vacances à Paris; à la suite d'une altercation relative au prix de la course due au cocher, celui-ci se montra tellement insolent, que M. Juge porta plainte contre lui.

Furieux, Collignon se présenta à l'hôtel où était descendu le voyageur, le demanda et une fois en sa présence, il l'assassina.

Le misérable aussitôt arrêté ne tarda pas à

Digitized by Google

expier son crime sur l'échafaud et depuis, le nom de Collignon est devenu l'injure la plus grave qu'on puisse adresser à un cocher mal appris.

Le 15 septembre, on commença à Passy, à l'angle de l'avenue de Saint-Cloud et de la rue du Petit-Parc, un puits artésien destiné à fournir des eaux pour l'arrosement des parties hautes du bois de Boulogne et pour suppléer au service d'eau de Seine dans Paris. Ces travaux s'exécutèrent sous la surveillance de M. Alphand, ingénieur en chef des promenades et plantations de Paris, et ce fut M. Kind, ingénieur saxon, qui fut chargé de leur direction. Deux ans plus tard, le 24 septembre 1857, l'eau jaillit avec force et déborda. Le débit était de 15,000 mètres cubes en 24 heures.

Le 15 novembre fut un jour de fête pour un grand nombre de Parisiens; 40,000 personnes se pressaient dans les tribunes et sur les gradins d'un immense amphithéâtre qui tenait tout le palais de l'industrie pour assister à la cérémonie de la distribution des récompenses qui clôturait l'Exposition universelle.

Les magnificences déployées dans cette fête furent à la hauteur de la pensée qui avait conçu l'Exposition et digne de la France qui conviait tous les peuples au partage des récompenses internationales. Par les costumes étrangers, aussi bien que par les armoiries et les bannières, la grande nef présentait l'aspect d'un palais cosmopolite et réalisait l'allégorie de l'hémicycle figurant l'alliance des nations.

A dix heures, les dix portes du palais s'ouvrirent aux invités et la foule prit place sans désordre et sans encombrement; le brouillard pénétra dans la nef et pendant quelques heures on grelotta sous une température presque glaciale. Les toilettes et les uniformes disparaissaient sous les fourrures et les patelots, mais vers midi, un rayon de soleil pénétra dans la salle qui présentait un coup d'œil féerique. Au centre, vis à vis la grande porte d'entrée, s'élevait le trône entouré des ministres et des hauts fonctionnaires de l'État. A midi, un coup de canon tonna et le cortège impérial sortait des Tuileries au milieu d'une foule compacte; une demi-heure plus tard, une nouvelle salve annonça son entrée dans le palais de l'Industrie.

Deux discours furent prononcés, l'un par le prince Napoléon, président de la commission, l'autre par l'empereur, puis aussitôt après commença la distribution des croix et des médailles.

Chaque exposant précédé d'une bannière, se présentait sur l'estrade. Le prince Napoléon remettait les médailles et décorations à l'empereur qui, debout, au pied du trône, les décernait lui-même aux lauréats. La cérémonie se termina vers deux heures.

Trois jours plus tard, le dimanche 18 novembre «la nuit tombait, dit M. de Labédollière, quand des clartés rougeâtres flamboyèrent sur Paris. Les habitants se demandèrent avec anxiété d'où elles provenaient. Les terrasses, les toits mêmes se couvrirent de curieux, interrogeant l'horizon. Les bruits les plus sinistres couraient, les uns indiquaient tel embarcadère de chemin de fer qui brûlait, les autres, la compagnie générale des omnibus, quelques personnes parlaient même du palais de l'Industrie; à Auteuil, à Passy, on battait la générale.

« Ce ne fut que vers sept heures que la foule qui se déversait par les rues, les quais et les boulevards fut fixée sur le théâtre du sinistre. Il s'agissait de la Manutention des vivres militaires.

« L'incendie avait éclaté vers les cinq heures du soir dans la partie des bâtiments qui est occupée par la machine à vapeur ou dans un des fours. Après avoir été d'abord comprimé, il reprit une intensité telle qu'il n'aurait plus été possible d'espérer le contenir sans un déploiement immense de moyens et de forces. Tous les postes des pompiers, tous ceux des casernes principales, les pompiers mêmes qui étaient en permission, furent aussitôt requis, et l'on coupa le feu de manière à préserver les grands établissements voisins.

« Des régiments entiers, parmi lesquels la gendarmerie, les grenadiers, les cuirassiers de la garde, des détachements de presque tous les régiments en garnison à Paris, les chasseurs de Vincennes, les guides portèrent les secours où il en fallait.

« Les grenadiers arrachèrent aux flammes de nombreux sacs. On réussit également à sauver les papiers de la comptabilité et les farines. Les brigades centrales des sergents de ville se distinguèrent particulièrement. »

Les autorités principales de Paris accoururent sur le lieu du sinistre et bientôt, d'immenses chaînes s'organisèrent. A dix heures, une foule de tapissières, de chariots fut mise en requisition pour enlever ceux des amas de vivres qui purent être sauvés et on parvint à se rendre maître du feu ou plutôt à l'isoler. Des trois corps de logis de la Manutention, un seul fut brûlé avec les moulins et les grains qu'il renfermait. La perte fut évaluée à près de 2 millions bien qu'on eût sauvé la plus grande partie des approvisionnements de l'administration en blé et farine.

Au mois de décembre, on eut : le 2, la célébration de la fête des écoles dans l'église Sainte-Geneviève; le 11, les funérailles de l'amiral Bruat à l'hôtel des Invalides; le 27, une grande revue des troupes de la 1re division militaire fut passée au Champ de Mars par l'empereur et le roi de Sardaigne; le 28, une fête magnifique à l'Hôtel de ville, fête offerte par la ville de Paris au roi de Sardaigne; et le 29 décembre, eut lieu la rentrée à Paris des troupes de ligne et de la garde, de retour de Crimée. Ce fut une véritable fête publi-

Digitized by Google

que ; dès le matin une foule immense se pressait à la gare de Lyon, sur la place de la Bastille, le long des boulevards jusqu'à la rue de la Paix et à la place Vendôme, où devait avoir lieu le défilé devant l'impératrice et sa suite, placée aux fenêtres du ministère de la Justice.

A neuf heures, les tambours de la garde nationale commencèrent à rappeler les hommes qui devaient faire la haie sur le passage de l'empereur se rendant à la Bastille pour recevoir les troupes.

La décoration des boulevards avait été complétée dans la matinée. C'étaient partout des inscriptions et des emblèmes en l'honneur de l'armée d'Orient, qui s'étalaient à toutes les croisées et sur toutes les maisons de la ligne des boulevards et de la rue de la Paix.

Le maréchal Magnan, entouré d'un nombreux état-major, avait fait disposer les troupes arrivant de Crimée dans l'ordre qu'elles devaient prendre pour le défilé.

Dès qu'elles furent arrivées, l'empereur les reçut et repartit au trot pour la place Vendôme.

Ce fut surtout aux zouaves de la garde que la population fit un accueil frénétique ; les acclamations, les applaudissements, les mouchoirs agités aux balcons chargés de femmes en élégantes toilettes, les bouquets, les couronnes, rien ne manqua à l'ovation des zouaves.

Toutes les troupes étaient en tenue de campagne, sac au dos, les officiers des régiments de ligne portaient des bottes montantes adoptées pendant les travaux du siège.

Les blessés marchaient en tête des régiments et étaient l'objet des marques de sympathie les plus chaleureuses. La vue des uniformes usés, les drapeaux criblés de balles, les figures bronzées et fatiguées des soldats produisaient la plus vive émotion. Les aigles des troupes faisant la haie s'inclinaient sur le passage des régiments et les tambours battaient aux champs ; les officiers de la garde nationale se détachaient des rangs et offraient des bouquets aux officiers, au nom de leur compagnie. La Bourse et toutes les administrations publiques avaient pris vacance ce jour-là.

Le 5 mai 1855, s'ouvrit aux Champs-Elysées un théâtre, celui des Bouffes-Parisiens (salle d'été) ; il fut installé dans la petite salle du prestidigitateur Lacaze, construite peu de temps après la révolution de 1848 et qui était à louer.

Le privilège était accordé à M. Jacques Offenbach, violoncelliste et chef d'orchestre de la Comédie-française, qui, non content d'être à la fois le fondateur et le directeur de cette bonbonnière lyrique, voulut aussi en être le pourvoyeur le plus infatigable.

Ce privilège mérite une mention particulière. Le ministère autorisait M. Offenbach à jouer des saynètes à trois personnages au plus ; peu après quatre furent accordés, ce qui décida l'impresario à en solliciter cinq qui lui furent refusés net ; ce que voyant, Offenbach introduisit dans *Croquefer* un personnage muet auquel il donna un rôle de chien qui obtint un succès fou.

Le spectacle d'ouverture des Bouffes-Parisiens aux Champs-Élysées fut composé d'un prologue de Méry : *Entrez Messieurs Mesdames*, d'une pantomime *les Statues de l'alcade* et d'une saynète : *les Deux Aveugles ;* ce spectacle obtint un plein succès et à partir de ce moment il fut de mode de fréquenter le théâtre des Bouffes-Parisiens et d'applaudir ses excellents artistes Pradeau, Berthelier, que l'on avait enlevé au concert de la rue Contrescarpe-Dauphine, Dalmont, Mlle Macé, la comédienne de talent qui est devenue Mme Montrouge.

Qui ne se souvient de ces amusantes folies qui eurent pour titre : *Le 66, Ba-ta-clan, les deux vieilles gardes, l'orgue de Barbarie, le savetier et le financier, M'sieu Landry, Six demoiselles à marier, la rose de Saint Flour, Pépito, les trois baisers du diable, la bonne d'enfant*, etc.

De novembre à juillet la salle d'été fermait ; à partir de 1859 elle ne rouvrit plus pour les Bouffes d'été et devint un théâtre de pantomime et d'opérette, sous le titre de théâtre Deburau, du nom de son nouveau directeur, fils et successeur du célèbre mime des Funambules.

L'entreprise ne réussit que médiocrement et après M. Deburau, ce fut une femme jadis célèbre dans le monde de la galanterie, Céleste Mogador (Mme Lionel de Chabrillan) qui prit la direction de ce petit théâtre ; elle y fit jouer ses pièces, ce qui n'était pas un moyen d'attirer les spectateurs ; après une courte carrière elle céda l'entreprise à M. Eugène Moniot qui ne fit pas de meilleurs affaires ; enfin un homme intelligent, artiste des Délassements-Comiques, connu sous le nom de Montrouge, prit la direction de ce théâtre agonisant, et avec l'aide de Mlle Macé, devenue sa femme, il rendit la vie et le succès à cette petite scène qui s'appelait alors le théâtre des Champs-Élysées et qu'il intitula spirituellement les Folies-Marigny.

Ce fut une véritable résurrection ; le public retrouva le chemin du théâtre qu'il avait abandonné et pendant plusieurs années, la vogue récompensa les efforts de Montrouge qui fit une petite fortune dans l'exploitation de ce théâtre où, *les Virtuoses du pavé, en classe Mesdemoiselles* et tant d'autres pièces à succès sont devenues les classiques de l'opérette.

Malheureusement lorsqu'il le vendit, la guigne reparut et il faut renoncer à dresser la liste de tous les directeurs qui se succédèrent non pas d'année en année, mais presque de mois en mois.

Ce théâtre existait encore au 1er janvier 1881, mais en avril, on y joua une opérette sous le titre l'*Ile des Vierges*, ce fut la dernière pièce ; peu de temps après, la salle fut livrée aux démolisseurs, l'architecte Garnier, qui fit le nouvel opéra.

Digitized by Google

était chargé d'élever à la place des Folies-Marigny un splendide palais, destiné à y installer le panorama de Balaklava, peint par les peintres Poilrot et Jacob.

Dans les rez-de-chaussée du panorama Marigny, on verra des dioramas d'un nouveau système, où figureront des personnages en cire.

Nous trouvons à la date de 1855, la fondation de deux cercles, celui des Chemins de fer et celui de l'Exposition : le premier s'installa au coin de la rue de la Michodière et du boulevard des Italiens et fut spécialement fréquenté par des industriels et des gens du haut commerce. Le prix fut fixé à 200 francs et la cotisation annuelle était alors la moins élevée de tous les autres cercles, « le cercle des Chemins de fer est un des plus vivants de ce temps-ci, il tend à une très grande prospérité et répond directement à un besoin. »

Ce fut aussi, en 1855, que fut créé le Tattersall, établissement public pour la vente des chevaux, à l'exemple de celui fondé à Londres par M. Tattersall. Il est dirigé, sous la surveillance du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par le conseil d'administration d'une société anonyme.

Une salle de réunion, dépendante de l'établissement, est ouverte aux amateurs de chevaux; on y trouve tous les renseignements relatifs aux chevaux et aux courses.

On avait commencé dans le cours de l'année 1854, la construction d'un nouveau pont destiné à ouvrir une communication entre Chaillot et la partie des Champs-Élysées qui avoisine le Cours-la-Reine d'une part et la rive gauche de l'autre; ce pont fut terminé en 1855, on l'appela le pont de l'Alma, en l'honneur de la victoire de l'Alma gagnée en 1854.

« C'est, dit *Paris illustré*, une belle construction en pierre portant sur trois arches en anses de panier, dont l'ouverture varie de 39 à 43 mètres. Entre les arches, au sommet des piles, on a placé de chaque côté, des statues représentant des soldats de diverses armes qui ont pris part à la bataille dont le pont porte le nom, savoir : un grenadier et un zouave par M. Diéboldt, un chasseur à pied et un artilleur à pied par M. A. Arnaud. Les deux premières statues se font remarquer par une grande exactitude du costume militaire, artistement alliée au caractère exigé par les traditions de la sculpture monumentale. Les deux dernières, moins académiques peut-être, se distinguent par une expression saisissante des qualités particulières aux armes qu'elles symbolisent en quelque sorte dans un type; le pont de l'Alma a coûté 1,700,000 francs. »

On bâtit aussi en cette année une petite église sans style dans la rue des Marais, qui fut placée sous le vocable de Saint-Martin, ainsi que la mairie du 1er arrondissement, cette construction bâtarde et ridicule qui dépare si fâcheusement la place du Louvre. Ce fut afin de terminer cette place que, pour dissimuler le défaut de parallélisme de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (qu'on hésitait à démolir), avec le palais du Louvre, on rendit ce défaut plus saillant, en l'imposant à une mairie soi-disant Renaissance qui offre « les formes et les lignes du style ogival, un mélange odieux de toutes les architectures connues et inconnues. Enfin, pour combler le vide laissé entre ces deux monuments si dissemblables, bien qu'ils eussent l'apparence d'avoir été copiés l'un sur l'autre, et qui semblent s'éloigner avec horreur en se boudant, on les réunit par une tour ogivale qui n'avait aucune raison de s'élever au XIXe siècle sur un pareil emplacement. »

Dans la même année, on vit s'ouvrir la rue de l'Allée-Verte sur des terrains particuliers et la rue, le boulevard et le passage de l'Alma; les rues d'Armaillé, des Artistes, de l'Assomption, au Maire, de Crimée, et le passage de la Sorbonne, qui dut son nom au voisinage de la Sorbonne.

Le 15 janvier 1856, Paris s'entretint d'un accident assez singulier, M. de Vaulabelle, conservateur du cimetière Montmartre, informé que des malfaiteurs s'introduisaient la nuit dans le cimetière, ordonna aux gardiens de tirer après le premier qui-vive adressé aux promeneurs nocturnes. M. de Vaulabelle voulant s'assurer de l'exécution de la consigne, dirigea sa promenade du côté où l'un des gardes nommé Mabille se trouvait posté. Le vent soufflait et le malheureux conservateur interpellé par son subordonné n'entendit pas sa voix, un moment plus tard il tombait, frappé d'un coup de carabine qui lui traversait la poitrine de part en part.

L'année 1856 s'ouvrit sous de favorables auspices pour le gouvernement impérial qui était alors à l'apogée de sa prospérité. Le 16 mars, la naissance d'un fils sembla venir combler tous les désirs du souverain. « Le 20 mars 1811, fait remarquer M. de Saint-Amand, le 30 septembre 1820, le 16 mars 1856, la foule attendit avec la même impatience le vingt-deuxième coup de canon qui annonçait la naissance d'un prince. On vit dans le même palais se reproduire les mêmes adulations, éclater les mêmes joies. Les grands corps de l'État adressèrent les mêmes félicitations et les mêmes hommages, les poètes accordèrent leur lyre avec le même enthousiasme. Les dynasties eurent les mêmes illusions et se crurent impérissables. »

Le prince impérial Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, naquit au château des Tuileries le dimanche, jour des rameaux, à trois heures un quart du matin. Au moment des grandes douleurs, les princes Napoléon et Murat, le ministre d'État et le garde des sceaux furent introduits dans la chambre à coucher de l'impératrice pour servir de témoins. Aussitôt après l'accouchement, procès-verbal de la naissance fut dressé sur le registre de

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 267. Imp. Charaire et fils.

Folie Genlis, faubourg du Temple.

Digitized by Google

Un homme, vêtu d'une redingote noire, se leva brusquement du sein de la foule et s'élança sur le prélat.
(Page 219, col. 2.)

l'état civil de la famille impériale par le ministre d'État. Le pape était le parrain et la reine de Suède la marraine du jeune prince, qui fut ondoyé le même jour. Dans le chœur de la chapelle des Tuileries avait été placée près des marches de l'autel, sur un tapis de velours blanc, une table couverte d'un tapis de même étoffe et de même couleur, et sur cette table était posé un vase en vermeil destiné à servir de fonts baptismaux, et ce fut le premier aumônier de l'empereur qui procéda à l'ondoiement après lequel les fonts baptismaux furent remplacés sur la table par le registre des baptêmes de la famille impériale, tenu par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'acte fut signé.

Un *Te Deum* et un *Domine salvum fac imperatorem* terminèrent la cérémonie.

Le soir, nombre de monuments et de maisons particulières furent illuminés.

Naturellement, pendant toute la journée et le lendemain ce ne fut que félicitations, visites; le château des Tuileries ne chôma pas de visiteurs empressés d'apporter l'expression de leur dévouement et de leurs vœux.

A l'occasion de cette naissance, l'autorisation de rentrer en France fut accordée à tous les proscrits politiques de décembre 1851, à la condition qu'ils déclareraient se soumettre loyalement au gouvernement.

Enfin, une souscription nationale fut ouverte à

Digitized by Google

Paris pour offrir à l'impératrice et au prince impérial « un témoignage de gratitude et de dévouement. » Cette souscription réunit 600,000 signatures et 80,000 francs furent souscrits avec un chiffre limité de 25 à 50 centimes; cette somme fut employée, selon le vœu de l'impératrice, en œuvres charitables.

Le 25 février, s'ouvrit à Paris un Congrès entre les divers représentants des puissances étrangères, sous la présidence du ministre des affaires étrangères, et ce Congrès, qu'on désigne sous le nom de Congrès de Paris, prépara les bases du traité de paix, qui fut signé le 30 mars à l'hôtel du ministre des affaires étrangères, du quai d'Orsay.

Le 12 avril, un banquet était donné aux membres de ce Congrès et la clôture des opérations eut lieu le 16 août.

Un détail assez curieux relatif à ce Congrès mérite d'être consigné : l'impératrice ayant manifesté le désir de posséder et de conserver la plume avec laquelle les plénipotentiaires signeraient le traité général de paix, une plume d'aigle fut choisie à cet effet, et après avoir été ornée par le joaillier de la couronne d'emblèmes appropriés à la circonstance, elle resta réservée pour la signature exclusive des sept exemplaires dans lesquels l'instrument de la paix fut expédié.

Le 14 juin, le prince impérial fut baptisé en grande pompe à Notre-Dame; une décoration splendide de la vieille cathédrale avait été ordonnée et les journaux du temps ne tarissent pas sur les splendeurs de la cérémonie. Ce fut à quatre heures et demie que le cortège du cardinal légat sortit des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame et à cinq heures le cortège impérial partait à son tour et traversait une foule compacte pour arriver à six heures sur la place du parvis au bruit du canon et des exclamations enthousiastes plus ou moins sincères.

On prodigua pour le baptême toutes les pompes des cours précédentes et l'étiquette la plus sévère présida à tous les détails. On remontait à deux siècles en arrière.

Pendant le cours de 1856, on reçut à Paris des hôtes illustres qui sans doute venaient échanger d'amicales relations avec Napoléon III, mais qui durent interroger encore l'esprit de la nation, ce furent : le duc de Cambridge, le roi de Wurtemberg, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, le prince Oscar de Suède, le prince Adalbert de Bavière, le prince régnant de Toscane, et on n'épargna ni les fêtes ni les revues à ces visiteurs haut titrés.

Tous en venant passer quelques jours à Paris, ne visitaient en détail et Paris était alors en pleine transformation; il avait été concédé à M. Roqueplan, à la condition d'y faire un établissement public, un espace de quatre hectares dans le bois de Boulogne; un industriel, M. Ernest Ber, se chargea de mettre en valeur ces quatre hectares, et le 29 juin fut ouvert le Pré-Catelan, c'est-à-dire un jardin planté des arbustes les plus beaux et les plus rares, des fleurs les plus exquises, et dessiné avec un goût parfait, un théâtre dit Théâtre des fleurs sur lequel on exécutait, au milieu de la décoration naturelle, des pantomimes et des ballets, un kiosque de concert, un vaste pavillon destiné à offrir des écuries et des remises aux équipages, un buffet-restaurant, un café-brasserie, un établissement de photographie, un cabinet de lecture, des marionnettes italiennes, etc.

« Au début, dit Alfred Delvau, Paris entier s'y porta attiré par les promesses des affiches qui furent toutes tenues et par les réclames des journaux, par hasard sincères... On y voyait danser, au milieu de plantes nouvelles venues à grands frais de Hollande, une troupe de danseuses jeunes, jolies, agiles et déhanchées à souhait; des kiosques pittoresques, véritables cabinets de verdure, d'où partaient des fanfares joyeuses exécutées par des musiciens invisibles, un aquarium de pisciculture, une salle de danse en plein air, toute parfumée par son voisinage; des exercices d'acrobates dignes de l'Hippodrome, et pour terminer chaque fête, l'inévitable feu d'artifice, splendide comme ceux du gouvernement.

« Mais c'était trop beau, cela ne dura pas. Le public capricieux reprit le chemin de Mabille, du Ranelagh et du Château des fleurs.

M. Ernest Ber se ruina et ferma le Pré-Catelan, et il n'y resta qu'une laiterie alimentée par de petites vaches bretonnes.

En 1862, la ville de Paris reprit le Pré-Catelan et on essaya de le faire revivre : on y donna les dimanches et fêtes, à une heure, un grand concert dirigé par Musard fils, et un bal d'enfants avec orchestre militaire, mais depuis, tout cela a disparu comme établissement de plaisir.

Un autre bal fut ouvert peu de temps après le Pré-Catelan, ce fut celui des Folies-Robert, situé sur le boulevard Rochechouart, au fond d'une impasse. C'était un vaste salon carré, avec galeries et une seconde salle dans laquelle on dansait à ciel ouvert pendant l'été, l'orchestre fut d'abord dirigé par Olivier Métra qui le quitta pour prendre celui du Château des fleurs. Ce bal était fréquenté par un public très mêlé.

Au reste, on dansait beaucoup à cette époque, et Victor Rozier, l'historiographe des bals publics à Paris, nous apprend que pendant l'été de 1855 on comptait 40 bals dans l'intérieur de Paris et 140 dans les communes de l'ancienne banlieue; l'hiver, ce nombre était de 70 pour l'intérieur et de 100 *extra-muros*. Les principaux établissements étaient Mabille, le Ranelagh, le Château des fleurs, la Chaumière, le Château rouge, l'Élysée des arts, le jardin Bullier, la salle Valentino, le Jardin d'hiver, la salle Sainte-Cécile, la salle Barthélemy, le Waux hall, le Château d'Eau, le salon de Mars, le Tivoli d'hiver et le

Digitized by Google

Prado. Hors barrière venaient l'Élysée-Ménilmontant, l'Ermitage, le bal Dourlans, l'Élysée-Montmartre, le Jardin de Paris, la Boule noire, la Reine Blanche, le salon Favié, les Vendanges de Belleville, le grand Turc, les mille Colonnes, le bal Grados, le bal Tonnelier, etc. — Un certain nombre de ces établissements existe encore.

Au mois de novembre 1856, une nouvelle église, sous le vocable de saint Marcel, fut construite sur le boulevard de l'hôpital comme troisième succursale de Saint-Étienne-du-Mont. C'est une église toute moderne dans laquelle l'art n'a pas grand chose à voir. On y a imité le style du XIIIe siècle, mais ce n'est qu'un pastiche sans nulle valeur. L'église Saint-Marcel est cure de première classe.

On bâtit aussi dans la même année et en attendant la construction de l'église qui fut élevée plus tard sur le boulevard Montparnasse, une petite église provisoire, édifice tout en bois, dans la rue de Rennes et qu'on nomma Notre-Dame-des-Champs en souvenir de l'ancien prieuré situé rue d'Enfer, et dans lequel furent établies des carmélites.

Enfin, le 30 décembre, eut lieu la bénédiction de l'église Saint-Eloi, construite rue de Reuilly; cette cérémonie fut suivie de l'installation de l'abbé Denys, premier aumônier de l'hôpital Saint-Louis, en qualité de curé de la nouvelle succursale.

Les constructions de cette église recouvrent un espace d'environ 1,110 mètres; ses dimensions sont de 46 mètres en longueur sur 23 de largeur et 12 de hauteur à la clef de la voûte. La nef principale, percée de sept arcades à plein cintre, est accompagnée de deux bas-côtés assez spacieux.

« Au chevet de l'église s'élève une flèche de peu d'élévation, mais d'une forme élégante. Le style adopté par M. Maréchal, architecte, tant pour le portail que pour l'intérieur de l'édifice, est le roman de la grande période. Cette forme, peu ornementée, présente le mérite de l'économie. La circonscription de l'église renferme environ 12,000 habitants.

Pendant la semaine sanglante de 1871, l'église Saint-Éloi fut dévastée et les gens de la Commune s'en servirent comme d'une prison pour y enfermer leurs victimes. L'entrée des troupes de Versailles la sauva de la destruction; elle contenait plusieurs tonneaux de pétrole et trois barils de poudre.

Nous avons vu plus haut que l'impératrice avait désiré que les 600,000 francs que la ville de Paris voulait affecter à l'achat d'un collier, fussent employés à la création d'un établissement d'éducation professionnelle pour les jeunes filles pauvres; cette maison fut fondée dans un édifice spécialement construit par M. Hittorf, sur un terrain appartenant à la ville de Paris, situé rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 262, et précédemment occupé par un magasin de fourrages. L'inauguration eut lieu le 28 décembre 1856. La maison fut disposée pour recevoir 300 élèves de huit ans au moins, de dix ans au plus, qui y restent jusqu'à vingt et un ans. Le produit des travaux exécutés par les élèves forme une masse qui sert à doter ces jeunes filles quand elles se marient. L'établissement fut nommé Maison Eugène-Napoléon.

La rue des Allouettes, la rue Alphonse et le passage Alphand furent ouverts en 1856.

En 1856, un industriel ouvrit sur le boulevard Rochechouart un immense café qu'on appela le café du *Delta*, on n'a jamais su pourquoi; il eut dès son ouverture, une vogue inouïe et tous les habitués des bals d'alentour en formaient la clientèle.

Ce café-monstre avait trente billards occupés la plupart du temps et pendant une vingtaine d'années il fit de brillantes affaires, puis un beau jour la vogue se retira et le 1er mai 1880, on le démolit. C'était une construction bizarre et une des curiosités du Paris pittoresque.

L'ouverture de deux autres cafés dans les environs, le café de la *Nouvelle-Athènes* et celui du *Rat-Mort*, rendez-vous habituels de la bohème des lettres et des arts, avait d'ailleurs depuis longtemps porté un coup funeste à la prospérité du Delta.

L'année 1857 commença par un crime dont tout Paris s'entretint.

Le samedi 3 janvier, jour de sainte Geneviève, s'ouvraient à Saint-Étienne du Mont, les exercices de la neuvaine qui s'y célèbrent annuellement en l'honneur de la patronne de Paris; l'archevêque Sibour avait voulu présider aux cérémonies d'usage. A quatre heures, au moment où la procession, après avoir fait une station au tombeau de la sainte, rentrait dans la grande nef, un homme vêtu d'une redingote noire, se leva brusquement du sein de la foule agenouillée et, dégageant sa main droite restée cachée jusque-là sous son vêtement, il s'élança sur le prélat et lui porta dans la région du cœur un coup terrible, avec un long couteau dont il était armé. Puis, sans chercher à fuir et, comme pour se glorifier de son action il agita en l'air son arme ensanglantée en s'écriant : A bas les déesses.

Il expliqua depuis que, par ces paroles, il entendait faire allusion au dogme de l'Immaculée-Conception, contre lequel il avait voulu protester, ainsi que contre la confrérie des Génovéfains.

Sous la violence du coup qui l'avait frappé, l'archevêque avait fait deux ou trois pas en arrière, sans cesser de tenir sa crosse archiépiscopale, mais bientôt, il s'était affaissé sur lui-même. Les soins qu'on s'empressa de lui donner furent impuissants pour le rappeler à la vie.

Immédiatement arrêté et conduit à la mairie du XIIe arrondissement, l'assassin subit un premier interrogatoire. C'était un prêtre frappé d'interdiction. Il se nommait Jean-Louis Verger, était né à Neuilly-sur-Seine, le 20 août 1826.

Digitized by Google

Transféré à la Conciergerie, Verger, dans ses divers interrogatoires, rappela les détails de son crime avec un calme réfléchi, ne manifesta aucun repentir, mais prétendit avoir voulu atteindre, en la personne de l'archevêque, non pas l'archevêque lui-même, mais le dogme de l'Immaculée-Conception.

— Je n'ai pas frappé une seconde fois, dit-il, car j'avais la certitude que le premier coup avait porté.

Une perquisition faite dans le logement qu'il occupait en dernier lieu chez son frère, miroitier, rue de Seine, amena la découverte et la saisie de nombreux papiers, tous écrits de sa main, et attestant, chez leur auteur, des idées tout à fait en opposition avec les principes de l'Église.

Renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, Verger y comparut le 17 janvier, quatorze jours seulement après le crime. Dès six heures du matin, la foule se pressait devant le Palais de justice; à sept heures et demie lorsque les portes s'ouvrirent, la grande salle des pas-perdus fut littéralement prise d'assaut et envahie, ainsi que les couloirs. A dix heures et demie la cour entra en séance. Un défenseur avait été nommé d'office : c'était Me Nogent-Saint-Laurens.

L'accusé fut introduit et chacun put le considérer; c'était un homme de taille moyenne, un peu maigre, au front proéminent et découvert. Il était très pâle, il demanda une remise à huitaine, prétextant que les papiers qu'on lui avait pris étaient nécessaires à sa défense. Il demandait surtout qu'on lût un libelle qu'il avait composé, et, sur le refus qui lui fut fait, il entra dans une violente colère et refusa à son tour de répondre aux questions qui lui étaient adressées. Tout le temps que dura le débat il interrompit les juges, s'emporta, cria, vociféra tant et si bien qu'il fallut l'expulser de l'audience, et que ce fut en son absence qu'il fut condamné à mort.

Lorsque le greffier vint lui lire son arrêt dans sa prison, ce fut pis encore, il voulut chasser le greffier, qu'il insulta; bref, on fut obligé de lui mettre la camisole de force.

Le lendemain, il adressa une supplique à l'empereur pour obtenir sa grâce; ce recours en grâce fut rejeté, ainsi que le recours en cassation que le condamné avait formé. Quoiqu'il eût dit, au moment où les exécuteurs venaient le chercher (le 24) : « s'il faut mourir, je veux mourir sans prêtre ni reliques, » il finit par écouter les exhortations de l'aumônier, qui le confessa et lui donna l'absolution; sur l'échafaud, il demanda à se recueillir quelques instants.

— J'offre ma vie en expiation de mes fautes, dit-il en se livrant à l'exécuteur.

Le jour même de l'exécution, un décret impérial appela Mgr Morlot à l'archevêché de Paris.

Le 16 février, l'empereur ouvrit la session des Chambres, c'était la dernière; le 29 mai le Corps législatif fut dissous et les électeurs convoqués pour le 20 juin, et bientôt on put lire sur les murs de Paris un document officiel; il était signé par le préfet de la Seine, et contenait ceci :

« Le temps n'est plus où les députés ne représentant qu'une classe privilégiée d'électeurs, le pouvoir craignait de faire intervenir ouvertement sa pensée dans les élections livrées aux luttes des partis, aux rivalités d'ambition. Aujourd'hui, le gouvernement adoptant avec franchise le suffrage universel, en excluant du Corps législatif tout fonctionnaire rétribué par l'État, a voulu que la Chambre fût l'expression de la volonté générale. Il ne s'est réservé qu'un seul moyen d'influence, c'est de désigner hautement au pays les hommes qui ont sa confiance. »

Paris élut cinq candidats de l'opposition sur dix, c'étaient MM. Carnot, Goudchaux, Cavaignac, Ollivier et Darimon.

Le 13 juin 1857, la police, prévenue cette fois à temps de l'existence d'un complot contre la vie de l'empereur, arrêtait :

Paolo Tibaldi, ouvrier opticien, domicilié rue de Ménilmontant, 122;

Guiseppe Bartolotti et Paolo Grilli del Faro, domiciliés tous deux rue du Faubourg-Saint-Denis, 82, accusés de complot contre la vie de l'empereur.

La justice chercha et réussit à montrer dans cette nouvelle affaire la main de Mazzini et subsidiairement celle de Ledru-Rollin. Ils furent joints à l'accusation comme contumax avec deux autres Italiens non arrêtés, Gaëtano Mazzarenti et Frederico Campanella, également contumax. Ce procès fit assez de bruit; les preuves que Tibaldi, Bartolotti et Grilli en voulaient aux jours de l'empereur ne manquaient pas. Mais aucun des partis hostiles à l'empire ne voulut admettre la sincérité du complot; on décida qu'il était l'œuvre de la police. Tibaldi a énergiquement protesté contre cette assertion. Sur la déposition de Bartolotti, Ledru-Rollin, Mazzini, Campanella, Mazzarenti contumax, furent condamnés à la déportation par arrêt de la cour d'assises de la Seine, du mois d'août. Le même jugement condamna Tibaldi aussi à être déporté à Cayenne, Grilli et Bartolotti à quinze années de détention.

Le 14 août, l'empereur présida l'inauguration du nouveau Louvre. Le ministre d'État ouvrit la solennité; il rappela que l'empereur avait exprimé le désir que les travaux fussent terminés en cinq années, et que la première pierre avait été posée le 25 juillet 1852; or, le 14 août 1857, le Louvre et les Tuileries ne faisaient plus qu'un.

Quelques jours plus tard, on commençait à voir circuler, dans les rues de Paris, des vieillards de toute condition portant à la boutonnière un ruban rayé rouge et vert; c'étaient les décorés de la médaille de Sainte-Hélène, instituée par le décret du 12 août, en faveur des anciens compa-

Digitized by Google

Panorama national.

gnons d'armes de l'empereur Napoléon Ier qui avaient fait les campagnes de 1792 à 1815.

Le mardi 20 octobre 1857, le monde galant inaugurait, par une fête de nuit, la salle de danse du professeur Markowski, au n° 12 de la rue Buffaut, et dans une maison de piètre apparence. Cette salle mauresque était haute et spacieuse; il y avait, sur trois côtés, des arcades d'un style oriental d'un effet assez heureux, au-dessus desquelles régnaient des galeries auxquelles on montait par un escalier pratiqué sous l'arcade de gauche.

Les salons de Markowski furent célèbres il y a une vingtaine d'années, et les étoiles du monde interlope y brillaient dans toute leur splendeur.

On crut un moment, en 1863, que l'expropriation d'une partie de la rue Buffaut, pour l'achèvement de la rue Lafayette, entraînerait la disparition de cette salle, et une fête d'adieu fut donnée à cette occasion le 13 juin, par le professeur à ses élèves, mais il n'en fut rien; cependant, si la rue demeura, la salle de danse disparut, mais pour se transformer en synagogue.

En effet, la maison fut jetée bas, et, sur les plans de l'architecte Stanislas Ferrand, une synagogue consacrée au rite portugais, fut inaugurée le 3 septembre 1877.

Ce fut en 1857 que l'État acheta l'hôtel Beauvau, situé dans le faubourg Saint-Honoré, pour y installer le ministre de l'intérieur. Le ministère de l'Algérie, créé en 1858, y fut aussi établi; puis, après sa suppression (24 novembre 1860), le ministre de l'intérieur y revint, et une partie des bureaux fut placée dans des immeubles situés rue Cambacérès.

L'hôtel Beauvau est précédé d'une vaste cour fermée par une belle grille, qui fait pendant à celle du palais de l'Élysée. A droite et à gauche de la grille, des colonnes doriques accouplées supportent des aigles aux ailes éployées. Il fut construit au XVIIIe siècle sur les dessins de Le Camus de Mézières, auquel on doit la Halle aux blés et les maisons qui avoisinent l'Opéra-Comique. Il fut édifié pour le maréchal de Beauvau et devint après la Révolution la propriété de la comtesse d'Houdetot, qui y reçut les derniers soupirs de Saint-Lambert.

Le duc de Noailles et la comtesse Dupont l'ont successivement habité. Le banquier Ernest André l'acheta ensuite et le vendit à l'État, qui, en 1857,

Digitized by Google

y installa, disons-nous, les bureaux du ministère de l'intérieur.

Mais aujourd'hui cet hôtel et ceux qui l'avoisinent sont aussi occupés par les bureaux du ministère, ils sont devenus insuffisants et, en 1880, il fut question d'agrandir le local en général; un jury d'expropriation, présidé par M. Taillefer, a fixé le chiffre des indemnités allouées aux propriétaires et locataires des immeubles dont la démolition est nécessaire pour cette opération.

Ces immeubles sont au nombre de quatre. Le plus important est celui qui porte le n° 11 de la rue des Saussaies et qui appartient à M. le marquis de Tolon. C'était autrefois une des résidences les plus considérables de Paris, car les maisons n°s 9 et 13 faisaient partie de cette propriété et elles en furent détachées après la mort du marquis de Tillet, qui les possédait toutes les trois, en un seul et même hôtel. Le jury a accordé 1,813,000 francs.

Les trois autres immeubles sont les numéros 9, 11 et 13 de la rue Cambacérès. L'hôtel numéro 11 — qui est l'ancien 43 de la rue de la Ville-l'Évêque — est le seul qui mérite d'attirer un instant l'attention. Les bâtiments du fond, très spacieux et donnant sur un jardin, ont été habités par Lamartine jusqu'au jour où la ville de Paris lui donna l'usufruit du pavillon de Passy, où il est mort — pavillon qui est à vendre en ce moment. L'hôtel n° 11 appartient maintenant à M. le comte de Laurencin. Indemnité accordée : 913,000 francs.

Pour l'immeuble n° 13, l'allocation a été de 693,000 fr., et pour l'immeuble n° 9 de 660,000 fr.

L'hôtel du ministère de l'intérieur va se trouver ainsi complètement transformé.

On sait que la principale manufacture de tabacs, à Paris, est celle du Gros-Caillou qui, en 1835, fut pourvue d'un moteur dont la puissance n'était utilisée que pour un nombre très restreint d'opérations, et lorsqu'on voulut y fabriquer des cigares de qualité supérieure, on reconnut que l'outillage était tout à fait insuffisant, et ce fut pour cela qu'on créa une nouvelle manufacture en 1857 dans la rue de Reuilly, exclusivement destinée à la fabrication des cigares de luxe, puisque les tabacs de la Vuelta abajo, seuls employés dans cette manufacture, sont d'un prix qui varie entre 600 francs et 1,500 francs les 100 kilogrammes pour les crus ordinaires, tandis que pour les grands crus, ils dépassent 3,000 fr.

Le boulevard Sébastopol de la rive gauche fut ouvert en 1857, mais à cette époque il n'était pour ainsi dire que commencé, car en 1860 il n'allait encore que jusqu'à la rue des Écoles; à partir de ce moment les démolitions se poursuivirent avec activité et bientôt il fut continué jusqu'au carrefour de l'Observatoire, mais alors le nom de ce boulevard changea. On continua à appeler boulevard de Sébastopol la portion qui va du boulevard Saint-Denis au quai; mais, du pont au Change au pont Saint-Michel il prit le nom de boulevard du Palais, et de la place Saint-Michel au carrefour de l'Observatoire, c'est le boulevard Saint-Michel.

On ouvrit aussi, la même année, les rues des Annelets, des Ardennes, de l'Arcade-Montmartre, du Cadran qu'on nomme aujourd'hui rue Neuve-du-Cadran.

Le 14 janvier 1858 se produisit le plus épouvantable attentat que l'imagination d'un conspirateur puisse rêver.

Ce jour-là, une représentation extraordinaire devait avoir lieu à l'Opéra de Paris.

Massol venait de prendre sa retraite et une soirée avait été organisée à son bénéfice.

Le programme était composé de trois actes de *Marie Tudor*, que devait jouer Mme Ristori, d'un acte de *Guillaume Tell* et d'une scène de la *Muette*.

La façade du théâtre était illuminée brillamment; au dedans, salle comble; au dehors, la foule qui savait par ces préparatifs que l'empereur et l'impératrice devaient assister à la représentation, stationnait en attendant l'arrivée des voitures de la cour.

A huit heures et demie, le cortège fut signalé; il descendait les boulevards au petit trot, et il s'engagea du même pas dans la rue Le Peletier.

Il se composait de trois voitures, escortées par des pelotons de lanciers de la garde, en tout vingt-huit hommes, commandés par un lieutenant qui se tenait près de la portière droite de la voiture impériale, et par un maréchal des logis chef, qui se tenait près de la portière gauche.

Cette voiture marchait la dernière; aussi lorsqu'elle arriva devant le péristyle de l'Opéra, celles qui la précédaient et qui transportaient des chambellans ou des officiers de la couronne, s'étaient-elles enfoncées déjà dans ce passage voûté qui conduisait au pavillon spécial, affecté à l'escalier nouvellement construit pour l'usage du souverain.

La voiture de l'empereur, ralentissant nécessairement le pas sous la marquise, allait à son tour s'engager dans ce passage et disparaître, quand une explosion formidable retentit.

Elle était produite par une bombe qui était venue s'abattre au milieu du cortège.

Elle y jeta la confusion et l'effroi, lançant de toutes parts une grêle de projectiles.

La commotion qu'elle produisit fut si violente, qu'instantanément toutes les lumières s'éteignirent, les vitres de la marquise du théâtre volèrent en éclats, et celles des maisons voisines, des rez-de-chaussée aux mansardes, tombèrent en débris dans la rue sur les curieux épouvantés.

A quelques secondes d'intervalle, l'explosion de deux nouvelles bombes, lancées dans la même direction que la première, produisit dans la rue Le Peletier un tumulte indescriptible.

Digitized by Google

Une foule affolée s'y bousculait dans les ténèbres; les chevaux des lanciers de l'escorte la parcouraient, éperdus et hennissant; des cris de terreur sortaient de toutes les maisons; des râles, des gémissements, des supplications retentissaient sous la voûte du passage, dont les abords étaient jonchés de cadavres.

Le sang ruisselait sur le sol; sur les murs, les affiches en étaient éclaboussées, et, au milieu des morts et des mourants mutilés, des serviteurs hagards s'agitaient autour de la voiture impériale pour s'assurer de l'état du maître.

Lui seul, en effet, semblait avoir servi d'objectif aux projectiles; car, tandis que la première bombe avait éclaté dans le peloton de lanciers qui le précédait, la seconde avait fait explosion sous les pas de l'attelage de la calèche impériale et en avait foudroyé les chevaux, pendant que la troisième tombait sous la voiture elle-même.

Soixante-seize projectiles avaient criblé celle-ci, et elle eût été infailliblement broyée avec ceux qu'elle renfermait, si tous ses panneaux n'eussent point été intérieurement doublés de plaques de fer.

Dès la première explosion, l'empereur avait voulu s'échapper de sa voiture par la portière de droite, placée du côté du péristyle de l'Opéra; mais cette portière avait été forcée par le choc d'un éclat de bombe et il était impossible de l'ouvrir.

N'osant alors se hasarder à sortir par la portière de gauche, de peur de se trouver en présence même de ceux qui jetaient les bombes, l'empereur se blottit dans le fond de la voiture, à côté de l'impératrice.

Soudain une tête quelque peu ensanglantée se montra par la portière, c'était celle du brigadier de la police secrète, Alessandri, un des agents les plus fidèles et les plus dévoués à l'empereur.

A côté de cet agent, se montrèrent bientôt M. Lanet, commissaire de la section de l'Opéra; M. Hébert, officier de paix; MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, directeurs de l'Opéra, et le général Roguet. Ce dernier, assis sur le siège même de la voiture de l'empereur, avait reçu au cou une contusion violente, qui avait déterminé un énorme épanchement de sang.

La présence de toutes ces personnes amies était de nature à rassurer complètement l'empereur et l'impératrice qui se décidèrent à quitter leur voiture.

Ils n'en pouvaient sortir, ainsi que nous l'avons dit, que par la portière de gauche qui seule fonctionnait encore, du côté de la foule, au sein de laquelle se tenaient certainement les auteurs de l'attentat, et l'empereur hésitait à se montrer. Mais le lieutenant d'escorte rassembla en toute hâte ceux de ses lanciers que la mitraille avait épargnés; il les fit placer, sur un seul rang, devant et autour de la voiture, et, à l'abri de ce rideau humain, le couple impérial osa, enfin, se hasarder à mettre pied à terre.

On le conduisit dans le petit salon d'attente, préparé pour le recevoir dans le vestibule du passage réservé, et on s'empressa de lui donner des soins.

Ni l'empereur ni l'impératrice n'étaient blessés; mais Napoléon III avait eu son chapeau légèrement troué et son front avait été effleuré par un éclat de vitre.

On discuta sur ce qu'il y avait à faire; rentrer aux Tuileries, en traversant Paris, parut imprudent; on résolut d'achever au spectacle cette soirée sanglante.

L'empereur et l'impératrice montèrent à leur loge. La devanture de l'Opéra et la marquise qui la surmonte, étaient en miettes, le sol de la rue Le Peletier était jonché de cadavres et de blessés. Les constatations judiciaires établirent que cent-cinquante-six personnes avaient été atteintes et qu'elles avaient reçu en tout cinq cent onze blessures. Parmi ces personnes plusieurs moururent sur le coup et d'autres succombèrent des suites des blessures qu'elles avaient reçues.

La multiplicité des victimes de cet odieux attentat faisait ressembler les abords du théâtre à un champ de bataille; néanmoins on ne pensa pas que, devant tant de malheureux dont plusieurs agonisaient, il eût été décent de ne pas donner suite à la représentation, et quand on apprit dans la salle que l'empereur et l'impératrice venaient d'échapper par miracle à une mort certaine, ce fut par des vivats enthousiastes qu'on les salua et le spectacle eut lieu comme si rien d'insolite ne se fût passé. On chanta, on dansa sur la scène sans songer que le pavé de la rue qui s'étendait devant le théâtre était rouge de sang.

Tout en essuyant avec affectation l'égratignure de son front, sur laquelle apparaissait de loin en loin, une imperceptible gouttelette de sang, Napoléon III se demandait quels pouvaient être les auteurs de ce nouvel attentat.

Avant la fin de la représentation, il l'apprit; dans la soirée, un de ses officiers lui remit un rapport sommaire de police.

La conspiration avait été ourdie par les carbonari italiens.

Quelques minutes avant l'attentat, un individu signalé à la police, Pieri, avait été reconnu par un officier de paix, au coin de la rue Le Peletier et de la rue Rossini et immédiatement arrêté. On avait trouvé sur lui un revolver, un couteau-poignard et une bombe fulminante.

On sait comment Orsini, blessé, rentrant tranquillement chez lui comme un bon bourgeois qui sort du spectacle, fut pris.

Il y avait alors en face de l'Opéra un restaurant avec un petit jardin, tenu par un italien nommé Broggi, qui avait réservé à ses compatriotes peu fortunés une salle où ils dînaient fort bien pour

Digitized by Google

quarante sous. Aussitôt après l'explosion, on ferma toutes les issues de la rue Le Peletier, pas assez vite pour que Da Silva et Orsini n'eussent pas le temps de s'éloigner ; on fouilla les maisons et surtout le jardin, les salles et les cabinets de Broggi. Un sieur Diot, garçon de salle, avait trouvé sous une étagère un pistolet ; à côté de l'étagère, un homme se désolait ; on le questionna, il déclara se nommer Swiney et être domestique d'un Anglais, M. Allsop, marchand de bière, domicilié rue du Mont-Thabor, 10 ; il dit qu'il pleurait parce qu'il croyait son maître tué. Le vrai nom de Swiney était Gomez, et le soi-disant Allsop était Orsini ; pendant qu'on allait s'assurer de la personne de ce dernier, on arrêtait Da Silva à l'hôtel de France et de Champagne.

Cependant la représentation se termina et quand l'empereur sortit du théâtre et que la voiture amenée des écuries le reconduisit au pas à travers la foule, il reçut, lui et l'impératrice de nouveaux témoignagnes enthousiastes de la sympathie populaire. Un *tolle* général d'indignation s'éleva contre les assassins qui n'avaient pas craint de tuer et blesser tant de malheureux pour satisfaire leur haine politique, tandis que celui contre lequel leurs coups étaient dirigés était sain et sauf.

L'opinion condamna hautement tous les conspirateurs et toutes les conspirations, et sembla donner carte blanche au gouvernement pour garantir la vie de l'empereur.

Ce sentiment se manisfesta, par des adresses dont le nombre était suffisant pour laisser croire à l'empereur que le peuple français était heureux de l'avoir vu échapper au danger, mais la rédaction emphatique et parfois ridicule de ces adresses leur fit perdre beaucoup de leur prix.

A la suite de ce déplorable évènement, le 7 février, le gouvernement changea son ministre Billault, et le remplaça par le général Espinasse. M. Piétri aussi quitta la préfecture de police, pour la céder à un autre militaire, M. Boitelle, ex-capitaine de lanciers. L'arrivée de ces deux panaches ou plutôt de ces deux poignes inquiéta la population.

M. Billaut avait cru devoir, avant de s'éloigner du ministère, supprimer un journal heddomadaire, *le Spectateur*, et la *Nouvelle Revue de Paris* recueil bi-mensuel, le gouvernement, mal conseillé, prit une série de mesures fâcheuses qu'on pouvait facilement éviter et qui gênèrent beaucoup par la suite.

L'instruction contre les coupables se fit minutieusement et pendant son cours, c'est-à-dire le 11 février, Orsini adressa à l'empereur cette lettre :

« *A S. M. Napoléon III, empereur des Français,*

« Les dépositions que j'ai faites contre moi-même dans le procès politique intenté à l'occasion de l'attentat du 14 janvier, sont suffisantes pour m'envoyer à la mort et je la subirai sans demander grâce, tant parce que je ne m'humilierai jamais devant celui qui a tué la liberté naissante de ma malheureuse patrie, que parce que, dans la situation où je me trouve, la mort est pour moi un bienfait.

« Près de la fin de ma carrière, je veux néanmoins tenter un dernier effort pour venir en aide à l'Italie, dont l'indépendance m'a fait jusqu'à ce jour braver tous les périls, aller au-devant de tous les sacrifices. Elle fut l'objet constant de mes affections et c'est cette dernière pensée que je veux déposer dans les dernières paroles que j'adresse à Votre Majesté.

« Pour maintenir l'équilibre actuel de l'Europe il faut rendre l'Italie indépendante ou resserrer les chaînes sous lesquelles l'Autriche la tient en esclavage. Demandé-je pour sa délivrance que le sang des Français soit répandu pour les Italiens ? Non, je ne vais pas jusque-là, l'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle, elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes qui peut-être vont bientôt s'engager. Or, c'est précisément ce que Votre Majesté peut faire si elle le veut. De cette volonté, donc, dépend le bien-être ou le malheur de ma patrie, la vie ou la mort d'une nation à qui l'Europe est en grande partie redevable de sa civilisation.

« Telle est la prière que, de mon cachot, j'ose adresser à Votre Majesté, ne désespérant pas que ma faible voix ne soit entendue. J'adjure Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849 par la faute même des Français.

« Que Votre Majesté se rappelle que les Italiens au milieu desquels était mon père, versèrent avec joie leur sang pour Napoléon le Grand, partout où il lui plut de les conduire ; qu'elle se rappelle que, tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère ; que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud, qu'elle délivre ma patrie et les bénédictions de 25 millions de citoyens la suivront dans la postérité.

Signé : FÉLIX ORSINI.

« De la prison de Mazas, le 11 février 1858. »

Le 25 février, les quatre accusés Orsini, Rudio, Pieri et Gomez comparurent devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delangle.

Devant la cour d'assises, Orsini se montra à la fois fort habile et fort simple. Cet homme qui, « pour délivrer son pays de l'oppression temporelle du Pape, du gouvernement des Bourbons et de l'invasion autrichienne, » était venu verser à flots le sang des Parisiens, fut défendu par Me Jules Favre, avec un talent incomparable.

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 268.

La voiture de l'empereur allait s'engager dans le passage quand une explosion formidable retentit.

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Le nouveau boulevard de Sébastopol fut inauguré le 5 avril 1858. (Page 226, col. 1.)

Orsini déclara que c'était lui qui avait apporté d'Angleterre les bombes, qu'il les avait chargées avec le fulminate, mais prétendit n'en avoir jeté aucune. Pieri tenta vainement de nier les charges qui s'élevaient contre lui.

Quant à Rudio et à Gomez, ils reconnurent avoir été les instruments du crime.

Orsini fut déclaré coupable et condamné avec Pieri et Rudio à la peine capitale.

Quant à Gomez, il obtint des circonstances atténuantes ; il fut seulement condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Au moment de monter sur l'échafaud, Rudio vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le 13 mars suivant, Pieri et Orsini furent conduits à la guillotine. Pieri ayant manifesté une violente surexcitation, Orsini l'exhorta au calme, mais il n'y parvint pas. Quant à lui, il mourut avec la fermeté d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie pour le triomphe de son idée et en posant la tête sur l'instrument de supplice il s'écria : Vive l'Italie, vive la France!

Le 18 janvier 1858, la session législative fut ouverte par l'empereur qui, dans son discours, déplorait que les assassins qui avaient essayé de le tuer eussent tant fait de victimes pour attenter à la vie d'un seul et signala l'insuffisance des lois répressives existantes.

Le 27, un décret répartit en cinq grands commandements les troupes de ligne stationnant dans l'intérieur de l'empire. Le 1er de ces com-

Digitized by Google

mandements comprenait les 1re, 2e et 3e divisions territoriales et avait son quartier général à Paris; il fut confié au maréchal Magnan.

Le 24 février, un décret impérial fut rendu pour qu'à l'avenir le commerce de la boucherie fût libre. Aux termes de ce décret «tout individu qui veut exercer à Paris la profession de boucher doit préalablement faire à la préfecture de police une déclaration où il fait connaître la rue ou la place et le numéro de la maison ou des maisons où la boucherie et ses dépendances doivent être établies. » — Le colportage en quête d'acheteurs des viandes de boucherie était seul interdit dans Paris.

Le 5 avril, le nouveau boulevard de Sébastopol fut inauguré pompeusement. Pendant les jours précédents, une véritable armée d'ouvriers achevèrent les derniers travaux de nivellement, macadamisèrent la chaussée, placèrent les lampadaires, de distance en distance, de grands mâts pavoisés de banderoles et marquèrent avec des palissades, les limites de la voie nouvelle.

Dès onze heures du matin le 5 avril 1858, le rappel battait dans toutes les légions. La garde nationale, la garde impériale et la troupe de ligne sont venues former la haie, depuis le point d'intersection de la rue de Rivoli et du nouveau boulevard jusqu'à la gare du chemin de fer de l'Est. Sur tout le parcours se pressait une affluence considérable. Le soleil brillait de tout son éclat printanier. C'était un jour de chômage, et l'on peut dire sans exagération, que la partie valide de la population parisienne s'était presque toute entière donné rendez-vous à la fête d'inauguration.

La circulation des voitures était interdite dans une partie de la rue de Rivoli, sur la voie inaugurée et dans les rues adjacentes.

L'empereur arriva à deux heures à la Chambre des notaires où l'attendaient MM. Haussmann, préfet de la Seine, et Boitelle, préfet de police. Il était à cheval ; l'impératrice l'accompagnait dans une calèche à la Daumont. Les maréchaux, les officiers de la maison impériale étaient en tête de l'état-major. Précédé de détachements de lanciers, et de cent-gardes, le cortège suivit la longue ligne des deux boulevards jusqu'à la gare de l'Est.

Parmi les assistants, quelques-uns semblaient contempler pour la première fois cette large trouée faite à travers un dédale de rues tortueuses, la plupart encore assombries par les pignons inclinés et les encorbellements du moyen âge.

A deux heures et demie, au moment où le cortège approchait du boulevard Saint-Denis, l'immense *velum* qui masquait de ce côté l'issue du boulevard de Sébastopol fut tiré comme un rideau. Ce *velum* était tendu entre deux colonnes mauresques sur les piédestaux desquelles étaient représentées les figures allégoriques des arts, des sciences, de l'industrie et du commerce. Le cortège passa au bruit des acclamations et des tambours qui battaient aux champs. Quelques minutes après, l'empereur recevait à la gare de l'Est les ministres et le conseil municipal.

La cérémonie était terminée à trois heures. Dans la soirée une foule immense ne cessa de parcourir le nouveau boulevard splendidement illuminé au moyen d'appareils triangulaires adaptés aux becs de gaz usuels.

Ajoutons qu'un discours avait été prononcé par l'empereur, aux membres du conseil municipal; il se termina par ces mots :

« Notre tâche, messieurs, est loin d'être accomplie; vous avez approuvé un plan général qui doit continuer ce que vous avez si bien commencé. La Chambre, je l'espère, le votera bientôt et nous verrons ainsi chaque année de grandes artères s'ouvrir, les quartiers populeux s'assainir, les loyers tendre à s'abaisser par la multiplicité des constructions, la classe ouvrière s'enrichir par le travail, la misère diminuer par une meilleure organisation de la bienfaisance, et Paris répondre ainsi de plus en plus à sa haute destination. »

Le plan général auquel l'empereur faisait allusion dans ce discours consistait en « vingt et une voies nouvelles rayonnant dans tous les quartiers de Paris, l'achèvement du boulevard de Sébastopol et de la place qui entoure l'arc de triomphe. »

Ces travaux devaient être faits en dix années et nécessitaient une dépense de 180 millions dont 60 donnés par l'État et 120 par la ville.

Il s'agissait donc de voter le projet de convention passé entre l'État et la ville de Paris pour l'ouverture ou l'achèvement de ces travaux; l'exposé des motifs mérite d'être signalé :

« Déjà les travaux accomplis et ceux qui s'exécutent encore sont devenus insuffisants. En vain les quartiers centraux se trouvent bien percés, si les abords en restent difficiles et si de larges voies, partant des extrémités, ne rendent les communications faciles entre eux et les quartiers qui les environnent.

« Il reste d'ailleurs à pourvoir à des nécessités nouvelles qui deviennent de jour en jour plus exigeantes. Notre réseau de chemins de fers s'étend de plus en plus, et il amène à Paris tout à la fois des flots de voyageurs et des masses de produits de presque tous nos départements. Les gares des chemins de fer sont devenues aujourd'hui autant de centres où convergent tous les arrivages et tous les départs, autrefois répartis sur un grand nombre de barrières. Il est donc nécessaire de leur donner des accès proportionnés à leurs besoins, et d'ouvrir des voies nouvelles pour les relier le plus directement possible, soit entre elles, soit avec le centre et les différents quartiers de Paris.

Digitized by Google

Il faut que ces voies soient établies dans des conditions spacieuses pour subvenir au mouvement extraordinaire auquel donnent lieu, d'une part, l'active circulation d'un nombre de voitures de plus en plus considérable, et, d'autre part, le prodigieux accroissement de la population produit dans Paris depuis quelques années par l'extension des chemins de fer. D'ailleurs, cet accroissement de la population toujours constant, et qui dépasse toutes les prévisions, rend nécessaire d'ouvrir de nouveaux débouchés et de rattacher au centre de Paris de vastes emplacements demeurés libres jusqu'ici dans les quartiers les plus excentriques, faute de communications faciles, et où de nombreuses habitations s'élèveront infailliblement; car la mesure la plus efficace pour imprimer aux constructions une activité proportionnelle à l'augmentation de la population, c'est, ainsi qu'on l'a déjà dit ailleurs, d'ouvrir par des percées bien entendues les quartiers les moins centraux, aujourd'hui difficilement accessibles et déserts; c'est le moyen le plus sûr d'y appeler le courant de la circulation publique et les entrepreneurs, et avec eux les constructions et la population. C'est également le moyen le plus certain de ramener à un prix modéré les loyers, dont le taux actuel, dû à l'insuffisance des habitations en présence d'une population qui s'accroît sans cesse, a pris des proportions regrettables à tant de points de vue. »

La loi fut votée le 19 mai suivant.

Une autre loi votée la même année, autorisa la ville de la Chapelle (qui devait être réunie deux ans plus tard à Paris) à emprunter la somme de 500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour rembourser cet emprunt. Le conseil municipal vota la construction d'une nouvelle église.

« Commencée le 10 août 1858, dit M. Joanne, d'après les plans et sous la direction de M. Magne, architecte, l'église Saint-Bernard, située rue d'Alger dans le quartier de la Chapelle-Saint-Denis, a été consacrée le 29 octobre 1861.

« Le caractère général de son architecture est celui de l'art ogival du xve siècle; pinacles arcs-boutants, trèfles, quatre feuilles, crochets, ogives accouplées, galeries et rosaces sont merveilleusement exécutés. Le porche, dans lequel s'ouvrent trois ogives ornementées, est surmonté d'un pignon à jour très élégant, qu'une balustrade, également à jour, relie à deux autres pignons du même genre, élevés au-dessus des portes latérales. Deux tourelles octogones flanquent à droite et à gauche le pignon supérieur de la façade et une flèche en bois et en fonte, remarquable par la pureté de ses formes, s'élance du faîte de l'édifice.

« L'intérieur se compose d'une nef, de deux bas-côtés qui font le tour du chœur, d'un transsept et de douze chapelles latérales fort étroites dédiées aux apôtres. Au-dessus des collatéraux règne une galerie à ogives trifoliées se continuant dans les transsepts et autour du chœur. Les nervures de la nef sont d'une grande hardiesse. La chaire est l'œuvre de M. Parfait. Elle est surmontée d'un baldaquin finement sculpté en pierre de liais. Les piliers sont en pierre de Chauvigny. Les vitraux des fenêtres du transsept ainsi que ceux du chœur et des chapelles latérales ont été exécutés par MM. Oudinot, Laurent et Gsell. M. Pascal est l'auteur du chemin de la croix. Les peintures murales sont de M. Frantz-Petro. Dans la chapelle de la vierge, placée à l'abside, quatre peintures à l'huile représentant : *la Vierge visitant sainte Anne*, *l'Annonciation*, *l'Adoration des bergers* et *l'Ascension*. Les deux premières sont dues au pinceau de M. Lousteau et les deux autres à celui de M. Marguerie.

« La longueur du monument est à l'intérieur de 70 mètres; sa hauteur, du sol au sommet de la flèche, est de 60 mètres. »

En même temps qu'on construisait cette église, le conseil municipal de la Chapelle ajoutait une école communale gratuite aux cinq qui existaient déjà. Un pont jeté sur le chemin de fer du Nord reliait les deux parties séparées de la commune et enfin, de nouvelles rues furent percées, tandis que les anciennes étaient garnies de trottoirs et de fontaines.

«Le 11 août, il se déclara à la Villette un incendie si terrible que, dit M. de Labédollière, les Parisiens crurent à l'apparition d'une aurore boréale. Le feu avait éclaté vers six heures du soir dans la scierie de MM. Lombard frères, rue d'Allemagne, 45. Il avait pris à la machine à vapeur qui faisait mouvoir tous les arbres de la scierie et s'était communiqué à un amas de planches débitées.

« L'alarme fut donnée immédiatement; M. Dromer, marchand de vin, s'introduisit dans la scierie et, au péril de ses jours, leva les soupapes de la machine à vapeur. Une minute plus tard, la machine sautait; les secours les plus voisins, les pompes les plus prochaines, arrivèrent sur le lieu du sinistre.

« Malheureusement, le fléau avait là des aliments considérables; non seulement il s'était manifesté dans cette scierie, largement approvisionnée de bois débités ou à débiter, mais encore le voisinage n'était occupé que par des chantiers de bois et de charbon. Aussi, deux heures après les premiers cris : au feu! le foyer de l'incendie s'élargissait-il de manière à former une fournaise épouvantable, dont les lueurs sinistres, luttant avec les dernières clartés du soleil, empourpraient l'horizon et avertissaient ainsi tout Paris de ce terrible désastre.

« La chaleur était si intense, que les boutiquiers placés de l'autre côté de la rue d'Allemagne, qui pourtant est extrêmement large, furent obligés de garantir leurs devantures au moyen

Digitized by Google

de couvertures que l'on imbibait à chaque instant. De ce côté du sinistre il y eut pénurie d'eau pendant un moment, au point que l'on cherchait de la terre pour étouffer le feu.

« La confusion était extrême, la peur s'était emparée de tous les habitants riverains qui, en prévision d'un désastre plus grand encore, s'étaient empressés, dès les premiers moments de déménager leurs meubles, leurs effets les plus précieux qu'ils jetaient par les fenêtres, dans toute la longueur de la route d'Allemagne et du quai de la Loire. »

Outre la scierie, le chantier de charbon et toutes les maisons, du n° 13 au 29, furent atteints par les flammes, la maison la plus rapprochée du théâtre de l'incendie avait six étages; elle fut complètement détruite. Une trentaine de personnes furent blessées dans ce sinistre qui épouvanta le quartier.

Le 19 septembre, une nouvelle église située rue Saint-Jean, entre l'avenue de Saint-Ouen et celle de Clichy, fut livrée au culte sous le vocable de saint Michel. C'est une église qui n'offre rien de remarquable et qui se trouve encaissée dans une sorte d'impasse du plus laid aspect. Elle se développe sur une superficie de 850 mètres, elle a 42 mètres de longueur sur 18 mètres de largeur intérieure. La hauteur des voûtes est de 16 mètres à leur sommet.

L'architecte, M. Boileau, devant s'appliquer à faire un édifice peu coûteux, chercha un type simple; cependant, les voûtes, en coupoles, établies au moyen d'une charpente ingénieuse, sont remarquables par leur développement et par une hardiesse que la ténuité des piliers qui les supportent fait encore ressortir.

La charpente de l'église Saint-Michel, qui a été exécutée en bois, à cause de l'insuffisance des ressources, doit être considérée comme le modèle d'un système de voûtes qui se prêterait admirablement à l'application économique de la fonte et du fer, combinés avec la pierre de taille. La disposition intérieure qui résulte de ce système offre à la décoration polychrôme et à la peinture murale un champ plus vaste et des points de vue plus favorables que tout autre. La décoration intérieure de cette église consiste en peintures et en verrières.

Ce fut dans les derniers mois de 1858 que commencèrent les travaux de construction du pont de Solférino, qui fait face au palais de la Légion d'honneur; ils furent dirigés par M. de la Galisserie, ingénieur en chef, et M. Savarin, ingénieur. Le décret qui en ordonna l'exécution est du 26 juillet; la longueur est de 144m,50 entre les culées. Il se compose de trois arches en fonte de 40 mètres d'ouverture reposant sur deux piles de 3m,25 de largeur, et sur deux culées de 9 mètres d'épaisseur. L'arche du milieu est surbaissée au dixième et celles de rive au onzième. Les deux piles ont été fondées sur des massifs de béton coulés dans des caissons sans fond. Les piles montent jusqu'au tablier. Leurs parties supérieures, au-dessus des avant et arrière-becs, sont décorées d'écussons. Chacune des arches est composée de neuf arcs ayant 1m,20 de hauteur aux naissances et 0m,85 à la clef, espacés de 2m,50 d'axe en axe lesquels, par l'intermédiaire de tympans évidés, supportent des poutrelles en fonte placées transversalement à 1m,34 de distance l'une de l'autre. Ces poutrelles à section en T servent de supports à des voûtes en brique de 0m,22 d'épaisseur dont l'ensemble constitue le tablier. Une chape en ciment les recouvre et supporte directement la chaussée empierrée et les trottoirs.

Toutes les pièces de fonte furent fondues à l'usine de Fourchambault et éprouvées sur place. Le poids des fontes employées a été de 1,130,359 kilogrammes; la dépense totale du pont s'éleva à 1,089,942 francs.

Les parements du pont furent décorés d'écussons portant les initiales impériales surmontées d'une couronne. La corniche à consoles qui porte le garde-corps est ornée de dés rectangulaires où sont inscrits les noms des principales victoires remportées par l'armée française dans la dernière guerre d'Italie : Solférino, Melegnano, Magenta, Turbigo, Palestro, Montebello.

Le pont de Solférino, ainsi nommé après la bataille gagnée, fut livré à la circulation le 14 août 1859.

Ce fut aussi en 1858 que se terminèrent les travaux d'édification de l'hôtel des ventes, que la compagnie des commissaires-priseurs du département de la Seine fit construire dans la rue Drouot, en remplacement de celui qu'elle possédait à l'angle de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la Bourse. Le nouvel édifice est bien approprié à sa destination, vaste, isolé de toute construction, ayant trois entrées sur les rues Rossini, Drouot et Chauchat; cet hôtel se compose de trois corps de bâtiments séparés par des cours. Le pavillon du milieu est décoré de sculptures qui font allusion à la destination de l'édifice; malgré ses vastes proportions, cet hôtel semble encore trop exigu pour la foule d'acheteurs et surtout de curieux qui s'y porte soit pour pousser les enchères, soit simplement pour admirer les collections qui sont exposées avant d'être mises en vente dans les salles du premier étage auxquelles on a accès par un large escalier.

On bâtit beaucoup en 1858 et des hôtels particuliers s'élevaient dans tous les grands quartiers, et l'auteur de *Paris nouveau* en cite deux dans la rue Chaptal, qui n'ont cependant rien de bien remarquable; l'un fut bâti par M. Demangeat, pour le compte de MM. Goupil, les éditeurs de gravures, dont le nom se lit sur la façade, au centre de cartouches que soutiennent des petits génies, sculptés par M. Gonnet.

Digitized by Google

Eglise russe, construite rue de la Croix-du-Roule (aujourd'hui rue Daru).

L'autre, situé près de la rue Blanche, fut construit par M. Lance, architecte, pour l'agent de change Pollet. C'est une construction dans le genre du XVIIe siècle, mais sans style bien accusé ou plutôt avec des styles combinés. Les ouvertures de la façade sont larges et l'aspect général de l'hôtel est gai. On y admire les branches de rosiers qui tapissent les couronnements des fenêtres, les brindilles qui rampent aux rives de ces fenêtres et les lierres qui courent en serpentant sur les angles évidés des parties en avant-corps.

Mais bientôt, l'élan fut donné et les hôtels de la rue Chaptal ne furent plus considérés que comme de vulgaires maisons; on vit, surtout dans le VIIIe arrondissement, s'élever de charmantes habitations de l'aspect le plus gracieux et le plus élégant; il faudrait un volume entier pour les mentionner toutes.

Qui n'a pas admiré le ravissant hôtel construit en 1858 dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré pour le compte de M. Achille Fould, sur les dessins de M. Lefuel.

L'intérieur est un modèle de luxe artistique et de bon goût. La salle à manger, peinte par Godefroi et d'Appert, est un ravissant ensemble de treillages, d'oiseaux, d'animaux, de fleurs et de

Digitized by Google

fruits. Quant au grand salon, il a été décoré par Baudry et Maréchal, de Metz.

Cet hôtel fut acheté par M. le duc d'Aumale qui l'a vendu en 1881 à des spéculateurs pour la somme de un million et demi, car il y a, comme dépendance, un spacieux et véritable parc, et l'hôtel est destiné à être démoli.

Pendant que le ministre des finances faisait élever cette splendide résidence, son frère, M. Louis Fould, faisait bâtir dans le même quartier, rue de Berri, le somptueux hôtel entouré d'un parc qui appartient aujourd'hui à un opulent Espagnol, M. le marquis de Casa-Riera.

Tandis que nous sommes dans le quartier des Champs-Elysées, citons la reconstruction du panorama du colonel Langlois, qui avait été démoli en 1855; en 1858, le colonel obtint de la ville de Paris la concession jusqu'en 1897, d'un terrain situé à l'ouest et près du palais de l'Industrie, et chargea M. Davioud de l'édification du panorama actuel. Cette rotonde, achevée en 1860, occupe une superficie de 1,760 mètres et a un diamètre de 40 mètres. La porte d'entrée est ornée d'un péristyle décoré de quatre colonnes surmontées d'un fronton. Il n'e xiste point de galerie extérieure et l'édifice est couvert par une coupole en charpente, sans appui central et posant tout d'une volée sur les murs extérieurs.

Les peintures panoramiques sont très populaires, et le siège de Sébastopol, la bataille de Solférino ont successivement été représentés dans la rotonde, où aujourd'hui le Parisien peut, le cœur serré, retrouver là l'aspect désolé des collines d'où l'armée allemande bombardait Paris en 1870.

Le 10 décembre 1858, fut déposé à la mairie du IIIe arrondissement le plan d'une grande voie qui, s'embranchant sur la rue du Temple près de son débouché sur la ligne des boulevards, viendrait aboutir à la pointe Sainte-Eustache.

Ce fut la rue Turbigo qui fut ouverte quelques années plus tard, et changea considérablement la physionomie du quartier au travers duquel elle fit une trouée gigantesque.

Les rues des Arts, à Auteuil, Bureq et Crétet, ces deux dernières ainsi appelées du nom des propriétaires des terrains sur lesquelles elles furent percées, datent aussi à peu près de la même époque.

L'année 1859 commença par des bruits de guerre qui se répandirent dans Paris, grâce à la vive polémique qui s'était élevée dans les journaux au sujet de l'Autriche et le 6 janvier, dans le *Moniteur*, une note fut publiée en ces termes : « Depuis quelques jours, l'opinion publique est agitée par des bruits alarmants auxquels il est du devoir du gouvernement de mettre un terme, en déclarant que rien dans nos relations diplomatiques n'autorise les craintes que ces bruits tendent à faire naître. »

Cette note ne rassura nullement l'opinion publique, les Parisiens savaient à quoi s'en tenir sur les *communiqués* du gouvernement qui, ne craignait nullement, lorsque cela entrait dans ses vues, de faire des déclarations qui ne se recommandaient pas par leur exactitude.

Cependant, comme rien n'autorisait à penser qu'il y eût une prompte rupture entre la France et l'Autriche, on attendit patiemment les événements, et sans s'en préoccuper davantage, le peuple de Paris fit un accueil très chaleureux au prince Napoléon lorsque, le 3 février, il fit son entrée à Paris avec la princesse Clotilde sa femme, qu'il avait épousée le 30 janvier précédent, à Turin. Ils furent reçus à la descente du wagon par le maréchal Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, par le commandant de la garde nationale de la Seine, le préfet et autres notabilités. On savait que le roi Victor-Emmanuel était un ami de la France et on était heureux de témoigner sa sympathie à sa fille.

Il y eut fête à cette occasion aux Tuileries.

A propos de fêtes, le 4 février, fut fondé à Paris, par M. Pellagot, un nouveau temple au plaisir qu'on appela le casino Cadet et qui fut construit par l'architecte Duval.

C'était une grande salle, avec une double série de galeries au rez-de-chaussée et au premier étage; au milieu était une vaste enceinte réservée à la danse et derrière l'orchestre, de plain-pied avec la salle de concert était le promenoir éclairé par quatre ou cinq lustres et dont les murailles étaient décorées de portraits en pied de femmes célèbres à des titres divers. Il y avait le portrait de Mme de Staël et celui de Mlle Georges, Mme de Genlis faisait vis-à-vis à Jenny Vertpré et Mme Récamier semblait regarder en souriant Marie Dorval.

Ce salon de conversation et de promenade était une innovation, et bientôt toutes les femmes galantes accoururent au Casino.

Ce fut là, aux échos de la musique d'Arban, que débuta la fameuse Rigolboche, lancée par un chroniqueur aux abois, et qui tint pendant quelque temps le sceptre de la vogue dans le monde frivole. Rigolboche, de son vrai nom Marguerite Badel, fut une célébrité du monde viveur, puis un beau jour elle disparut sans qu'on sût ce qu'elle était devenue, mais elle avait l'amour effréné de la danse et on allait au Casino uniquement pour l'admirer, à côté d'elle quelques autres célébrités parisiennes moins en renom, telles que Ninl Bellesdents, Eugénie Trompette, etc., firent les beaux soirs du Casino, mais comme cela arrive à la plupart de ces établissements, la vogue s'en alla comme elle était venue; le Casino-Cadet déserté, ferma ses portes et le local est aujourd'hui occupé par l'imprimerie et les bureaux du journal *le XIXe siècle*.

Le 7 février, eut lieu l'ouverture des Chambres et le discours de l'empereur était encore à la paix,

Digitized by Google

sans cependant nier que la guerre fût possible, et il était avéré pour tout le monde qu'elle pouvait surgir de l'état présent des choses, à moins que les négociations engagées ne vinssent à bout de la conjurer, ce qui était peu probable.

Le 3 mars, fut posée la première pierre de l'église russe qui fut construite rue de la Croix-du-Roule (aujourd'hui rue Daru) pour suppléer à l'insuffisance de la petite chapelle du rit grec qui était ouverte à l'ambassade de Russie.

Cette église fut édifiée dans le style byzantino-moscovite, par M. Strohm, élève et membre de l'académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, sur les dessins de M. Kouzmine, élève et professeur de la même académie.

« Elle a, lisons-nous dans *Paris illustré*, la forme d'une croix grecque, c'est-à-dire d'une croix de branches égales non compris le parvis placé sur le devant. Elle est dominée par une grande pyramide dorée, surmontée d'un petit dôme bulbeux et d'une croix étincelante. A chacun des angles principaux du monument s'élève une pyramide semblable à celle du centre, mais beaucoup moins haute.

« La riche ornementation des coupoles pyramidales de cet édifice, leur élévation, leurs fenêtres élégantes, donnent à l'ensemble quelque chose d'élancé, quoique dans sa construction on ait conservé le plein cintre, un des principaux caractères du style byzantin.

« Un escalier en pierre, composé de 11 marches, conduit à un parvis dont le toit en pierre est supporté par quatre colonnes élégamment sculptées. Au-dessus du parvis s'élève une croix dorée fixée sur un petit dôme elliptique, semblable à ceux des cinq pyramides.

« Cette église, élevée sur une crypte souterraine, est divisée en trois parties : le vestibule, la nef et le sanctuaire. Cette dernière partie est élevée de quelques marches et séparée du reste de l'édifice par une cloison en bois sculpté, ornée d'images représentant le Christ, la Vierge et des saints. Cette cloison est percée de trois portes; le sanctuaire contient l'autel et l'offertoire, c'est-à-dire une table recouverte d'une riche étoffe et destinée à la préparation du pain et du vin pour la célébration du saint sacrifice.

« L'autel est en bois et de forme cubique. Il est aussi recouvert de draperies.

« L'église est entièrement décorée de fresques. Dans la coupole principale, une inscription en anciens caractères slaves entoure le sujet de la peinture qui est Jésus-Christ.

« Dans la zone disposée au-dessous des fenêtres de la grande coupole, on a représenté l'*ancien* testament ou plutôt le Messie prédit et salué de loin par les prophètes dans le sein de la Vierge.

« Après l'ancien testament vient le nouveau testament, représenté par les quatre évangélistes peints sur les pendentifs qui surmontent les quatre principaux piliers de l'édifice. »

Le toit en pierre du parvis est entièrement doré.

L'église a 34 mètres de longueur et 28 mètres de largeur. La hauteur des grandes voûtes au-dessous de la coupole centrale est de 14 mètres, la hauteur de la coupole sous la calotte sphérique est de 26 mètres, le diamètre de la coupole sur ses piliers, de 9 mètres, enfin, la hauteur totale de l'édifice jusqu'au sommet de la grande croix, de 48 mètres.

La construction et le terrain ont coûté 1,200,000 francs.

Elle a été inaugurée par monseigneur Léonce, coadjuteur de Saint-Pétersbourg, le 11 septembre 1861 ; le 3 mai fut posée aussi la première pierre de l'église Notre-Dame de Clignancourt, à l'angle formé par la petite rue Saint-Denis et la rue des Portes-Blanches (rue Ordener, XVIIIe arrondissement). Le cardinal-archevêque de Paris présidait la cérémonie religieuse, à laquelle assistaient le préfet de la Seine, le sous-préfet de Saint-Denis et les autorités municipales de Montmartre. La garde nationale faisait la haie sur le parcours du cortège qui, parti de la mairie, inaugura sur son chemin la nouvelle rue Pierre-Picard, qu'on venait d'ouvrir sur la chaussée Clignancourt.

La musique de la garde nationale et celle du 13e de ligne accompagnaient les autorités qui, après la cérémonie, revinrent prendre place à un banquet préparé dans la cour de la mairie.

La nouvelle église fut construite d'après les plans et sous la direction de M. Lequeux, architecte; elle se trouve précédée d'une petite place et est longue de 99 mètres hors d'œuvre; sa largeur mesurée dans la nef et les collatéraux est de 20 mètres et dans le transsept de 33; la hauteur, sous clef est de 14^m,80.

Les chapelles se trouvent formées par les croisillons du transsept, elles sont terminées en hémicycle; quant à celle de la Vierge, placée derrière le chevet, elle forme comme un édifice à part auquel on monte par un escalier; au-dessus s'élève le clocher; le dessous de cette chapelle est consacré aux catéchismes; deux fausses chapelles, d'une longueur démesurée, rayonnent autour du chœur et servent de sacristies.

Toutes les voûtes sont à nervure et les arcs en plein cintre.

Quelques peintures de M. Romain Cazes décorent le chœur et représentent les quatre évangélistes; des fresques de M. Em. Laffon ornent une des chapelles; c'est à peu près au point de vue artistique tout ce qu'il y a à noter dans cette église qui brille par sa simplicité. Pendant la Commune de 1871 elle fut pillée et les pertes s'élevèrent à une quinzaine de mille francs.

Ne quittons pas Montmartre sans relever la fondation en 1859 d'un grand restaurant popu-

Digitized by Google

laire qu'on appela le *Petit-Ramponneau*. C'était un établissement dans le genre de la Californie à la barrière du Maine, ce fut la dernière maison où on servit aux consommateurs du vin dans des petits brocs. Les propriétaires du *Petit-Ramponneau*, MM. Lallemand ont fait fortune dans ce débit de vin bleu et de portions à six sous le plat.

Si les curieux allaient volontiers visiter le *Petit-Ramponneau*, il était de mode aussi en 1859 de faire une visite au cabaret du *Lapin blanc* qui, selon la légende, existait dans la rue aux Fèves sous le règne de Pépin le Bref. On prétendait que le jour de son sacre (15 avril 752) un de ses archers avait présenté à genoux, au roi, un magnifique lapin blanc couché sur un coussin bordé de franges d'or, et qu'en manière de remerciement, Pépin avait permis à ce courtisan d'ouvrir un débit de vin auprès de sa chancellerie.

Cette fable fit son chemin et le maître du cabaret du *Lapin blanc*, qui eut une grande vogue sous Louis-Philippe, ne se doutait guère de cette illustre origine et il fallu. qu'Eugène Sue eût mis à la mode le célèbre tapis-franc de la rue aux Fèves pour qu'on se mit à la recherche du *Lapin blanc*.

Ce cabaret était totalement oublié, lorsqu'en 1859 parut une brochure qui en parla de nouveau et on courut dans la cité où on trouva un cabaret portant ce titre et tenu par un vieillard appelé le père Mauras, qui trônait derrière un comptoir placé dans une grande salle dont les murs étaient tapissés d'images et de vers manuscrits formant une sorte de musée prétentieux. Au milieu de cette pièce, on remarquait un poêle colossal; à dix heures du soir le cabaret était fermé et le brave homme, qui le tenait, couché. Le *Lapin blanc* disparut en 1864.

Un autre cabaret qu'il était de mode aussi, quelques années auparavant, d'aller visiter, c'était le cabaret de Paul Niquet, situé rue aux Fers, 26, et qui disparut lors de la démolition des petites rues qui avoisinaient les halles. Il était tenu par un sieur Etienne Salle, qui mourut au mois de janvier 1869.

Ce cabaret était un repaire de malfaiteurs, de vagabonds, de mendiants, le réceptacle de tous les irréguliers de bas étage. On y entrait par une allée étroite, longue, humide, mal éclairée, ayant accès sur la rue aux Fers. A l'intérieur, une immense salle rectangulaire, garnie de tables scellées dans le sol, et, tout autour, des cabinets de quatre, huit et dix consommateurs.

Trois cents personnes environ allaient chaque nuit chercher un asile dans cette impure sentine: c'étaient des hommes à l'œil sanguinaire et farouche; des femmes perdues, couvertes de guenilles, cherchant à exciter, par la licence de leurs regards ou de leurs gestes, l'attention des personnes placées à côté d'elles; des jeunes gens dont le visage portait les traces de la débauche et d'une corruption précoce; et tout ce monde buvait, mangeait, criait, chantait, se querellait, s'injuriait.

Le cabaret de Paul Niquet, à l'époque où il était exploité par Etienne Salle, était devenu une curiosité de Paris. Aussi avait-on disposé deux ou trois cabinets de telle manière que l'on pouvait, abrité par d'épais rideaux, voir ce qui se passait dans la salle commune. C'est là que les curieux, les gens comme il faut, allaient en partie de plaisir se repaître du spectacle de la dégradation de leurs semblables.

Privat d'Anglemont, dans ses *Oiseaux de Nuit*, a décrit d'une plume pittoresque le tapis-franc de Paul Niquet :

« On pénétrait dans l'établissement par une allée étroite, longue et humide.

« Son pavé était le même que celui de la rue, un grès de Fontainebleau, mais tellement piétiné par les nombreux clients, qu'il était plus boueux, plus fatigué que les pavés des rues Saint-Martin ou Saint-Denis.

« Ceux des habitués qui avaient des hottes... les déposaient le long de ces murs avant de pénétrer dans la salle principale...

« Cette salle était simplement un hangar, sur lequel on avait posé un vitrage.

« Elle était meublée de deux comptoirs en étain, où se débitait cette eau-de-vie commune et terrible qu'on appelait le *casse-poitrine*.

« En face de ces comptoirs étaient des bancs de chêne où se plaçaient les consommateurs.

« Ces comptoirs, lourds et massifs, étaient chargés de brocs, de bouteilles, de fioles de toutes formes...

« On voyait écrit sur certaines fioles le *Parfait Amour*, fort étonné de se trouver en ce lieu lugubre; la *Liqueur des Braves*, dont l'étiquette était surmontée d'un Napoléon, les bras croisés sur la poitrine; il y avait aussi les *Délices des Dames*, un breuvage à prendre feu, avec une allumette, aux lèvres de la consommatrice — et surtout le *Petit Lait d'Henri IV*, un effroyable mélange de cassis et de trois-six.

« Par un passage étroit, on arrivait à une petite salle située derrière les comptoirs; — c'était le salon de conversation, c'était un lieu d'asile ouvert seulement aux initiés...

« Trois longues tables et des bancs de bois en composaient le mobilier; les murs étaient blanchis à la chaux. L'architecture de ce bouge était bossue, tordue, renfrognée; on y voyait des angles rentrants, des excavations et des proéminences sans motifs.

« Dès la porte, on était saisi à la gorge par une odeur fade, chaude, nauséabonde, imprégnée de miasmes humides, qui soulevaient le cœur; c'était une puanteur qui est particulière à cette société immonde; elle donne un formel démenti à

Digitized by Google

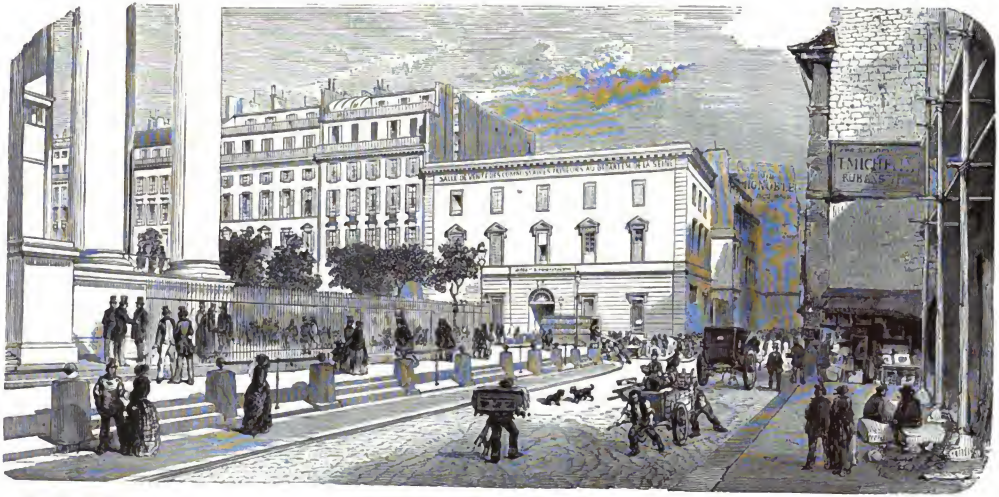

F. Roy, éditeur. — 269.

Imp. Charaire et fils.

L'ancien hôtel des Ventes.

Digitized by Google

Cabaret du Lapin-Blanc, rue aux Fèves, disparut en 1864. (Page 232, col. 1.)

la science, en prouvant que l'homme peut vivre sans respirer.

« Les garçons passaient comme des ombres au milieu de ces rangs serrés; ils portaient des verres de forme hideuse, qui semblaient des seaux de puits et scintillaient de couleurs insolites ; la forme en était menaçante; les coupes où les anciens buvaient la ciguë ne devaient pas être autrement faites; on voit qu'ils contiennent quelque chose de terrible : c'est un poison cent fois plus horrible que tous ceux décrits par la toxicologie, que tous ceux inventés par les Borgia et les Exili du moyen âge.

« Il tue l'âme, il absorbe toutes les facultés; il est délétère, il brûle, il corrode le corps, il éteint la mémoire, il annule tous les sens. De l'homme le plus fort, le mieux organisé, il fait en quelques mois un squelette, un animal, une brute... »

Ce qu'il y avait de singulier, chez Paul Niquet, c'est qu'il était *défendu d'y dormir*... sous peine d'aller coucher au violon.

Le 3 mai, le ministre d'État était venu annon-

Digitized by Google

cer au Sénat que les troupes autrichiennes étaient entrées le 29 avril sur le territoire sarde et que ce fait constituait le cas de guerre.

Le même jour, un décret impérial nommait l'impératrice régente.

Et le 10 mai, à six heures du soir, l'empereur quittait Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie.

A partir de cinq heures, une multitude immense remplissait la cour du Carrousel et ses abords, la rue de Rivoli, la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille, la rue de Lyon et le boulevard Mazas. Les maisons étaient pavoisées, et dans les faisceaux s'entremêlaient les couleurs de la France et du Piémont.

Les détachements de la garde nationale convoqués pour cette solennité, avaient pris position devant l'embarcadère du chemin de fer de Lyon. Un bataillon de gendarmerie de la garde, un autre d'infanterie de ligne formaient la haie dans la cour intérieur de la gare, qui était pavoisée de drapeaux tricolores, de trophées d'armes et d'écussons aux chiffres de l'empereur.

La moitié de la salle des pas-perdus avait été transformée en salle de réception et ornée de tentures vertes avec crépines d'or, panoplies et écussons aux armes de l'empire. Des banquettes avaient été disposées tout autour de ce salon pour recevoir les personnes invitées. Le grand salon de première classe avait été également transformé en salon impérial. Ce fut là que l'empereur fit ses adieux.

On y vit arriver successivement les princes Jérôme et Napoléon, puis les princesses Mathilde et Clotilde et nombre de grands personnages de l'État.

A six heures, les tambours battirent aux champs, la musique militaire exécuta l'air de *la reine Hortense*, qui était devenu l'air national, les troupes présentèrent les armes et un immense cri de : Vive l'empereur! retentit.

Le cortége impérial était composé des cent-gardes, d'un détachement de cuirassiers de la garde impériale, d'une calèche découverte, attelée à la Daumont, où avaient pris place l'empereur et l'impératrice, et d'un second détachement de cuirassiers.

« Partout, sur le passage de l'empereur, éclatèrent les acclamations les plus chaleureuses : Vive l'empereur! vive l'impératrice, vive le prince impérial, Vive l'Italie !

« Son escorte avait peine à lui frayer un passage au milieu de la multitude qui se pressait autour de sa voiture ; toutes les fenêtres des maisons, depuis le bas jusqu'au faîte, étaient remplies de spectateurs agitant leurs chapeaux et leurs mouchoirs...

« Leurs Majestés restèrent quelques instants sur le quai, avant de monter en voiture. L'empereur embrassa S. A. I. le prince Jérôme, et serra la main aux dignitaires qui l'entouraient.

Après s'être entretenu quelques instants avec son oncle, Napoléon III fit monter l'impératrice dans une des voitures du train impérial et l'y rejoignit; la musique du régiment de la gendarmerie de la garde se mit alors à jouer l'air : *la victoire est à nous.*

Quelques instants plus tard, le train partait au bruit des acclamations populaires.

En 1806 il n'y avait encore sous Paris que 23,530 mètres d'égouts voûtés; il en fut construit 4,804 mètres de 1806 à 1812; Louis XVIII y ajouta 5,709 mètres; Charles X, 10,836 mètres; Louis-Philippe, 89,020 mètres. Pendant la République de 1848 il en fut fait 23,381 mètres ; en 1858 on en comptait 180,000 mètres.

Le 8 avril 1857, un rapport présenté à la commission municipale par le préfet de la Seine contenait ceci :... « les galeries d'égout de Paris ont dû être établies dans la plus grande partie de la ville à un niveau tel que les crues les plus ordinaires de la Seine les envahissent chaque année et souvent pendant un temps assez long, on a songé à remédier à cet inconvénient par la construction d'égouts collecteurs parallèles au fleuve, ne communiquant avec lui dans l'intérieur de Paris qu'au moyen de déversoirs ménagés pour les temps d'orage ou de pluies torrentielles, à une hauteur supérieure à celle des crues ordinaires et ayant leur débouché normal en aval de Paris. Mais on a reconnu que le peu de pente de la Seine rendrait à peu près sans effet au point de vue de la défense des galeries d'égout contre les eaux du fleuve, l'établissement des égouts collecteurs parallèles à son cours.

« C'est en présence de ces faits qu'on a résolu d'utiliser la courbe décrite par la Seine qui, après être sortie de la ville, s'en rapproche sensiblement, vers Asnières, pour aller chercher dans l'intérêt des quartiers de la rive droite, un débouché plus bas d'environ 2 mètres que celui de l'égout de Ceinture à Chaillot. »

Ce nouvel égout, ou plutôt ce spacieux canal, a 3,894^{m}, 50 de développement; dans Paris et jusqu'aux fortifications il a été exécuté en tunnel et en tranchées des fortifications. Il part de la place de la Concorde en se dirigeant vers la rue de Laborde; en quittant cette rue, il emprunte le tracé de la rue Malesherbe, passe sous une propriété particulière située près du mur d'enceinte, suit la route départementale n° 33, traverse souterrainement les chemins de fer d'Auteuil et de Rouen et arrive à la Seine dans la direction de la rue du Bac-d'Asnières.

La section intérieure de l'égout collecteur est la même dans tout son parcours. Elle comporte une cunette de 3^{m},50 de largeur sur 1^{m},35 de profondeur, deux banquettes de 0^{m},90 de largeur, deux pieds-droits ayant 1^{m},05 de hauteur et 0^{m},15 de fruit, et, enfin, une voûte elliptique

Digitized by Google

surbaissée de 5m,60 d'ouverture et 2 mètres de flèche.

La côte du radier de l'égout rapportée au niveau de la mer est au droit de la rue de la Pépinière de 27 mètres et de 25 mètres en arrivant à la Seine. La pente uniforme de la cunette est par conséquent de 0m,0005 par mètre. On a pratiqué à l'issue de l'égout une écluse à sas, de telle sorte que les batelets faisant le service des ébouages de Paris puissent facilement passer en Seine.

Les principaux collaborateurs de M. le baron Haussmann, préfet de la Seine, dans la conception ainsi que dans l'exécution de cette œuvre compliquée de l'assainissement de Paris, furent MM. Michal et Belgrand.

Le grand égout collecteur a plusieurs tributaires dont voici l'énumération :

Le collecteur général des coteaux de la rive droite; il a une longueur de près de 4,600 mètres et fut mis en fonction le 1er mars 1859.

Il part de l'avenue de Vincennes, contourne la butte du Trône, vient par la rue Popincourt, le boulevard Voltaire, le quai Jemmapes, passe sous le canal Saint-Martin, emprunte la ligne de l'ancien grand égout depuis le boulevard de Magenta jusqu'à la rue du Faubourg-Montmartre, suit les rues Saint-Lazare et de la Pépinière, pour rejoindre l'égout collecteur général au boulevard Malesherbes.

Un égout situé rue Neuve-des-Petits-Champs forme une ligne de secours intermédiaire entre le précédent et celui de la rue Rivoli, qui commence à la rue Saint-Antoine près l'église Saint-Paul et dont le radier est à l'angle des rues de Rivoli et Royale.

Le collecteur des quais de la rive droite dont la tête est au boulevard Bourdon, près la dernière écluse du canal Saint-Martin, a son débouché à la place de la Concorde.

Ces divers égouts sont reliés par celui du boulevard Sébastopol, qui communique avec chacun d'eux et soulage le collecteur des coteaux et l'égout Rivoli, en se déversant dans l'égout des quais le moins chargé des trois. Cet égout, dit de Sébastopol, a été exécuté de 1855 à 1858 sur des contre-allées de cette voie, depuis le boulevard Saint-Denis jusqu'au quai de la Mégisserie, il se prolonge jusqu'à la rue du Château-d'Eau, suit le boulevard de Strasbourg et offre un développement total de 1,547 mètres.

Rive gauche. « Le grand collecteur de la rive gauche, lisons-nous dans *Paris illustré*, prend naissance à la Bièvre dont il reçoit les eaux sous la rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Il suit cette voie, les rues Linnée et Monge, les boulevards Saint-Germain et Saint-Michel, les quais de la rive gauche, depuis le pont Saint-Michel jusqu'à celui de l'Alma. Là, il traverse en siphon le lit du fleuve, s'enfonce en souterrain à une profondeur de 30 mètres dans la butte de Chaillot, passe sous l'avenue Joséphine, la place de l'Étoile et le boulevard Wagram, traverse le village de Levallois-Perret et se raccorde au collecteur général, un peu en avant du point où celui-ci croise le chemin de fer de l'ouest, à Clichy.

« En amont du siphon de l'Alma, sur le quai d'Orsay, s'embranche un collecteur qui, remontant les boulevards de l'Alma, des Invalides et de Montparnasse va, par l'avenue du Maine, rejoindre le plateau de Montrouge.

« Deux autres grandes galeries sont projetées pour ramener au grand collecteur les eaux du quartier bas de Grenelle et d'Auteuil.

« On n'a pu rattacher à ce système les hautes collines de Charonne, Ménilmontant, Belleville et Montmartre, dont les eaux ont dû être détournées du réseau de l'intérieur et dirigées à l'extérieur, vers la plaine Saint-Denis. Dans ce but, on a établi un collecteur des coteaux, ligne nord, s'embranchant sur un égout départemental; à la porte dite de Saint-Denis, pratiquée dans l'enceinte fortifiée, cette ligne se prolonge par la rue de Bordeaux, passe sous le canal de l'Ourcq, suit la rue d'Allemagne, les anciens boulevards extérieurs et s'arrête à la rue de Ménilmontant.

« A ces grandes lignes se rattachent des collecteurs de second degré, puis enfin les égouts ordinaires anciens et nouveaux, qui forment l'inextricable méandre, dont la longueur supputée à 152 kilomètres en 1855, était en janvier 1870 de 560 kilomètres. Ce qui donne en quinze ans une augmentation de 408 kilomètres. Mais le développement de ces voies souterraines est loin d'être complet et réclame encore un complément d'au moins 400 kilomètres, travail qui exigera plus de dix ans et une dépense d'environ 40 millions. »

L'admirable souterrain qu'on appelle le grand égout collecteur, véritable monument qui laisse bien loin derrière lui la fameuse *Cloca maxima* (grand cloaque) de l'ancienne Rome, fut donc construit de 1857 à 1859, et grâce au vaste réseau d'égouts établi depuis, la Seine ne reçoit plus dans l'intérieur de la ville, comme il y a vingt-cinq ans, les immondices de Paris, les eaux ménagères des maisons s'écoulant dans l'égout de la rue, celles des égouts dans un des collecteurs et toutes celles des collecteurs dans le grand égout général.

Veut-on maintenant avoir une idée de l'intérieur des égouts, prenons l'un d'eux, celui de Rivoli, par exemple.

Sans être aussi vaste que l'égout de Sébastopol ni que celui de Paris à Asnières, la galerie de Rivoli, dont la coupe est de forme ovoïdale, n'en a pas moins des dimensions fort respectables. Sa hauteur est de 4m,10, et sa plus grande largeur de 2m,40. Des deux côtés de la cunette qu'elle comporte, à une hauteur de 1m,75 au-dessus du radier, règnent des banquettes horizontales de 0m,40, que les eaux ne couvrent

Digitized by Google

qu'après de très fortes pluies, et dont les angles, garnis de rails, supportent les roues des wagons affectés au transport des immondices. A partir de la retraite formée par chaque banquette, la paroi de la galerie s'élève en s'évasant jusqu'à la naissance de la voûte, où sont suspendues, assez haut pour ne point gêner le service du curage, des conduites de jonction qui servent à rendre solidaires les organes principaux de distribution perpendiculaires à la Seine.

Sur tout le parcours de l'égout, des plaques en porcelaine émaillée, semblables à celles qui s'offrent à l'air libre aux yeux des promeneurs,

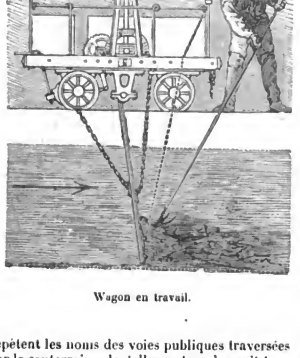

Wagon en travail.

répètent les noms des voies publiques traversées par le souterrain, de telle sorte qu'on sait toujours exactement, en y cheminant, à quel point de la superficie du sol correspond l'endroit où l'on se trouve. Ici point de miasmes délétères; aucun de ces dépôts qui blessent à la fois les yeux et l'odorat, rien enfin qui puisse justifier le nom d'égout, devenu impropre pour ces belles galeries où circule un air sain, et dont le rat noir lui-même, non plus que son ennemi acharné, l'énorme surmulot ou rat de Norvège, qui infestent les anciens exutoires de la ville, ne franchissent guère l'entrée, impuissants qu'ils seraient à se frayer des retraites dans le ciment, dur comme l'acier, qui les protège.

Dans la galerie de Rivoli, comme dans celle de Sébastopol, où la cunette est bordée de rails, le curage s'opère à l'aide d'un appareil des plus ingénieux, et qui enlève à cette opération ce qu'elle peut avoir ailleurs de pénible pour les ouvriers. C'est un wagon monté sur quatre roues en fonte; à l'arrière est adaptée une vanne suspendue à deux chaînes qui s'enroulent sur un treuil et servent à la manœuvrer. Cette vanne, qu'on maintient à une inclinaison de 45 degrés en contre-sens du courant, est pourvue de deux ouvertures qu'on ouvre et qu'on ferme à volonté, de manière à pouvoir obtenir des chasses d'eau qui permettent d'enlever les pierres qui se trouvent parfois mêlées parmi les sables accumulés dans la cunette. En pesant sur la vanne, les eaux mettent en mouvement le wagon, dont on règle la vitesse au moyen d'un frein, absolument comme on le fait pour les wagons sur les chemins de fer.

Écoutons encore le récit d'un promeneur dans les égouts de Paris :

« Des guides portant des falots éclairaient notre marche. Au-dessus de nos têtes grondaient comme un lointain tonnerre le roulement des voitures et les mille bruits de la foule. Au loin, dans les profondeurs du souterrain dont elles jalonnaient l'étendue, scintillaient, comme autant de feux follets, les lanternes des ouvriers occupés au curage de la galerie.

« Confortablement installés sur la banquette d'un wagon de ce genre, nous avons pu descendre ainsi l'égout de Rivoli à partir du boulevard de Sébastopol. Une retenue d'eau avait été opérée à une certaine distance en amont, au moyen d'un barrage mobile. Dès qu'on eut fait disparaître ce barrage, il se produisit un flot qui, atteignant bientôt la vanne du wagon, profilée suivant la forme de la cunette, imprima à celui-ci une vitesse égale à celle d'un cheval marchant au trot. A la lueur des lanternes suspendues au wagon, emportés par une force dont aucun bruit ne trahissait la présence, nous avancions rapidement sur les rails, sans autre préoccupation que celle de nous baisser de temps en temps afin de ne pas heurter nos fronts contre les conduites transversales qui rendent solidaires les conduites-maîtresses de distribution, disposées à droite et à gauche de la galerie. »

Ajoutons enfin que depuis 1871 de nombreux et importants travaux ont été entrepris pour l'achèvement du réseau complet des égouts de Paris.

Le 26 mai, la Chambre des députés par son vote adopta le projet de loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Les limites de Paris sont portées jusqu'au pied du glacis de l'enceinte fortifiée.

En conséquence, les communes de Passy, Auteuil, Batignolles-Monceaux, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle, sont supprimées.

Sont annexées à Paris les territoires ou portions de territoires de ces communes et des communes de Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Pres-Saint-Gervais, Saint-Mandé

Digitized by Google

Bagnolet, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves, et Issy, compris dans les limites fixées par le paragraphe 1er.

Les portions des territoires d'Auteuil, Passy, Batignolles-Monceaux, Montmartre, la Chapelle, Charonne et Bercy, qui restent au delà de ces limites sont réunies, savoir :

Celles provenant d'Auteuil et de Passy à la commune de Boulogne.

Celles provenant des Batignolles-Monceaux à la commune de Clichy

Celles provenant de Montmartre à la commune de Saint-Ouen.

Celles provenant de la Chapelle, partie à la commune de Saint-Ouen, partie à la commune de Saint-Denis et partie à la commune d'Aubervilliers.

Celles provenant de Charonne, partie à la commune de Montreuil, partie à la commune de Bagnolet.

Celles provenant de Bercy à la commune de Charenton.

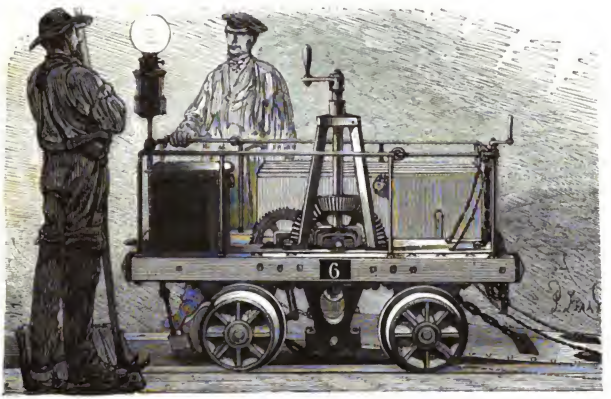

Wagon-vanne pour le curage des égouts. (Page 236, col. 2.)

Le tout, conformément au plan A annexé à la présente loi.

Art. 2. La nouvelle commune de Paris est divisée en vingt arrondissements municipaux, formant autant de cantons de justice de paix, suivant les lignes tracées sur le point B du plan annexé à la présente loi.

Art. 3. Le conseil municipal de Paris se composera désormais de soixante membres, qui seront nommés par l'empereur, conformément à la loi du 5 mai 1855.

Deux membres au moins seront pris dans chacun des arrondissements ; ils doivent y être domiciliés ou y posséder un établissement.

Chaque arrondissement municipal aura un maire et deux adjoints.

Art. 4. A partir du 1er janvier 1860, le régime de l'octroi de Paris sera étendu jusqu'aux nouvelles limites de cette ville.

Art. 5. Les magasins en gros pour les matières et les denrées soumises dans Paris aux droits d'octroi dont l'existence aura été constatée au 1er janvier 1859 sur les territoires annexés à Paris, jouiront, sur la demande des intéressés, pour dix années, à partir du 1er janvier 1860, de la faculté d'entrepôt à domicile...

Art. 10. Les dispositions des lois et décrets qui interdisent les inhumations dans l'enceinte des villes ne deviendront pas par le seul fait de la présente loi applicables aux cimetières actuellement existants dans l'intérieur de l'enceinte nouvelle de Paris...

Le Sénat délibéra et vota le 6 juin qu'il ne s'opposait pas à la promulgation de cette loi qui fut homologuée le 16 du même mois de juin, et mis en vigueur à partir du 1er janvier 1860.

D'après cette nouvelle division les vingt arrondissement de Paris furent ainsi désignés :

Digitized by Google

1er arrondissement : du Louvre ; quartiers : Saint-Germain-l'Auxerrois, Halles, Palais-Royal, Place Vendôme.

2e arrond. : de la Bourse ; quartiers : Gaillon, Vivienne, du Mail, Bonne-Nouvelle.

3e arrond. : du Temple; quartiers : Arts-et-Métiers, Enfants-Rouges, Archives, Sainte-Avoie.

4e arrond. : de l'Hôtel-de-Ville ; quartiers : Saint-Merri, Saint-Gervais, Arsenal, Notre-Dame.

5e arrond. : du Panthéon ; quartiers : Saint-Victor, Jardin-des-Plantes, Val-de-Grâce, Sorbonne.

6 arrond. : du Luxembourg; quartiers : Monnaie, Odéon, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Germain-des-Prés.

7e arrond. : du Palais-Bourbon ; quartiers : Saint-Thomas-d'Aquin, Invalides, Ecole Militaire, Gros-Caillou.

8e arrond. : de l'Élysée; quartiers : Champs-Élysées, faubourg du Roule, Madeleine, Europe.

9e arrond. : de l'Opéra ; quartiers : Saint-Georges, Chaussée-d'Antin, faubourg Montmartre, Rochechouart.

10e arrond. : de l'Enclos Saint-Laurent ; quartiers : Saint-Vincent-de-Paul, Porte Saint-Denis, Porte Saint-Martin, hôpital Saint-Louis.

11e arrond. : de Popincourt; quartiers : Folie-Méricourt, Saint-Ambroise, la Roquette, Sainte-Marguerite.

12e arrond. : de Reuilly ; quartiers : du Bel-Air, Picpus, Bercy, Quinze-Vingts.

13e arrond. : des Gobelins ; quartiers : de la Salpêtrière, Gare, Maison-Blanche, Croulebarbe.

14e arrond. : de l'Observatoire ; quartiers : Montparnasse, de la Santé, Petit-Montrouge, Plaisance.

15e arrond. : de Vaugirard ; quartiers : Saint-Lambert, Necker, Grenelle, Javel.

16e arrond. : de Passy; quartiers : Auteuil, la Muette, Porte-Dauphine, Bassins.

17e arrond. : de Batignolles-Monceaux ; quartiers : des Ternes, plaine Monceaux, Batignolles Épinettes.

18e arrond. : des Buttes-Montmartre ; quartiers : Grandes-Carrières, Clignancourt, Goutte-d'Or, la Chapelle.

19e arrond. : des Buttes-Chaumont; quartiers : la Villette, Pont-de-Flandre, Amérique, Combat.

20e arrond. : de Ménilmontant ; quartiers : Belleville, Saint-Fargeau, Père-Lachaise, Charonne.

Les neuf premiers de ces arrondissements, les 13e et 14e tirent leurs noms d'édifices qui y sont situés; les 11e et 12e d'anciens bourgs depuis longtemps réunis à Paris ; les 15e au 20e, des localités annexées par la loi ci-dessus. La dénomination du 10e est toute de fantaisie, car si l'église Saint-Laurent se trouve dans cet arrondissement, l'enclos Saint-Laurent n'existe pas.

Par suite de la loi précitée, un décret fut rendu le 9 décembre, portant règlement d'administration publique pour l'exécution des articles de cette loi concernant l'application du régime de l'octroi.

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1860, la législation, les règlements et les tarifs de l'octroi de Paris actuellement en vigueur, seront appliqués aux territoires réunis à cette ville par l'article 1er de la loi du 16 juin 1859 sous les exceptions portées par la loi et par le présent règlement.

Art. 2. Pour faciliter la circulation entre Paris et le bois de Boulogne, il ne sera établi aux barrières de l'enceinte fortifiée donnant sur le bois qu'un simple service de surveillance.

Le 3 juillet était jour d'allégresse à Paris, on célébrait la victoire de Solférino, l'impératrice et le prince impérial se rendirent du château des Tuileries à Notre-Dame pour assister au *Te Deum.* » Leur voiture remplie de bouquets offerts par la garde nationale, et par les troupes ne s'avançait que sur des fleurs. L'ovation du retour dépassa celle de l'arrivée. C'était, dit le *Moniteur*, la première fois que le fils de l'empereur se mêlait officiellement à la nation, Dieu lui a donné de le faire sous les auspices de la victoire. »

Le 14 août les boulevards étaient couverts d'une foule enthousiaste venue là pour saluer le retour ou plutôt la rentrée triomphale des troupes à Paris.

« La patrie reconnaissante, avait dit l'empereur dans une de ses proclamations, accueillera avec transport ces soldats qui ont porté si haut la gloire de nos armes. »

Ce fut en effet ce qui eut lieu.

Napoléon III se rendit au-devant des troupes jusqu'à la Bastille. Un arc de triomphe de 20 mètres de hauteur y représentait la façade de la cathédrale de Milan et y énumérait les principales victoires qui venaient de signaler cette campagne. On acclama les soldats et les généraux qui personnifiaient les victoires italiennes. Sur la place Vendôme, l'empereur à cheval vint, le chapeau à la main, saluer les blessés qui marchaient en tête des troupes. Le soir il y eut banquet aux Tuileries.

Peu de temps après que la loi reculant les limites de Paris eut été votée, on commença à élever dans les divers quartiers de la ville des tours provisoires construites avec des madriers et des planches pour servir à effectuer le tracé du nouveau plan de Paris et un essai d'éclairage électrique se fit au sommet de l'une de ces tours, placée près de la caserne du prince Eugène.

Il jaillissait de l'appareil des flots de lumière éclatante qui se projetaient à une distance considérable, et permettaient de distinguer comme en plein jour les objets les plus éloignés.

En même temps on disposa dans les contre-allées des Champs-Élysées, la légère charpente en chêne découpée d'un grand nombre de petites

Digitized by Google

Digitized by Google

...EAUX. IMP. SPARAIRE ET FILS.

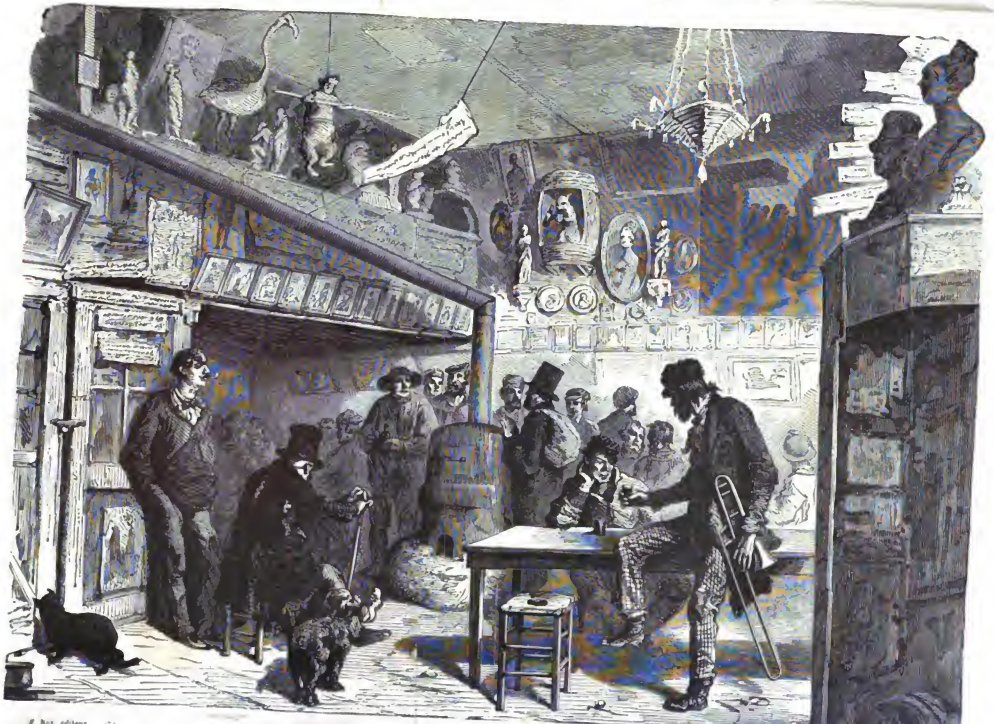

Digitized by Google

boutiques uniformes de 4 mètres de long sur 3 de hauteur, qui s'étendaient à gauche, jusqu'à l'entrée du palais de l'Industrie, et à droite jusqu'au rond-point.

Ces petites boutiques, recouvertes et tapissées en toile de coutil rayé, furent destinées à abriter les petits marchands dont la principale industrie consiste dans la vente de jouets d'enfants.

Au reste, les Champs-Élysées devenaient la promenade favorite de l'époque, et derrière le palais de l'Industrie fut installé le 21 mai un concert qu'on nommait le concert des Champs-Élysées, mais qui bientôt fut désigné sous le titre de concert Besselièvre, du nom de son directeur.

L'estrade de l'orchestre occupe le centre d'un vaste jardin anglais qui fut formé sur l'emplacement compris entre le palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine.

Ce concert qui existe encore conquit de prime abord la faveur du public et ce qui lui donna immédiatement un cachet de respectabilité, ce fut de n'y recevoir aucune dame sans qu'elle fût accompagnée d'un cavalier. C'était afin d'empêcher que les dames du monde galant y vinssent, mais on prétendit qu'elles tournaient la difficulté et qu'elles trouvaient toujours à la porte d'entrée de complaisants cavaliers servants qui se faisaient un plaisir de leur servir de chaperon.

Quoi qu'il en soit les concerts Besselièvre furent et sont encore très suivis.

« C'est encore un de ces endroits où la mode tient cour plénière ; on y édite des robes nouvelles et des chapeaux inconnus. On s'y rend visite, on s'y promène, on s'y rencontre, on y cause, on y médit les uns des autres et la chose qu'on y fait le moins, c'est d'écouter la musique.

Le jour à la mode est le vendredi.

Au nombre des chefs d'orchestre qui ont passé par le concert Besselièvre, nous citerons Musard, Arban, E. Prévost, Cressonnois, Hubans et Eusèbe Lucas.

Ce fut sur l'emplacement de l'ancienne cour de la Juiverie, cour avoisinant la Bastille et bordée de bâtiments en pierre construits vers 1632, et habités par des juifs, que fut édifié, le 22 septembre 1859, l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Vincennes, ouvert aux Parisiens désireux d'aller s'ébattre sous les grands ombrages du bois.

Là aussi se trouvait un vaste bâtiment comptant quatre étages et dix-neuf fenêtres de front à chaque étage; tout cela fut démoli pour faire place au chemin de fer qui, jusqu'à la rue des Quatre-Chemins, domine rues et boulevards, son point de départ à la place de la Bastille fut donc élevé d'un grand étage que le public franchit par de larges escaliers facilement accessibles à cette marée montante ou descendante de promeneurs.

Sous la plate-forme du chemin de fer sont les wagons et les locomotives, les divers bureaux d'administration ainsi que différents établissements particuliers abrités par les voûtes qui soutiennent la voie ferrée.

Les salles d'attente spacieuses sont de plain-pied avec le sol factice du chemin de fer.

L'aménagement de l'embarcadère, l'ensemble et les détails des constructions qu'il comporte, sont dus à la conception de M. Vingner, ingénieur en chef de la compagnie des chemins de fer de l'Est, et de M. Berthelin, architecte. Les travaux ont été exécutés par plusieurs entrepreneurs sous la direction de M. Bassompierre-Servrin, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Guillaume, ingénieur civil.

Nous trouvons à la date du 19 novembre de la même année un décret relatif à la taxe des logements d'habitation dans l'intérieur de Paris, il approuvait la délibération du conseil municipal, en date du 14 octobre précédent, et répartissait ainsi qu'il suit la contribution personnelle :

« Les logements d'habitation de 1,500 fr. et au-dessus seront taxés à 9 p. 0/0.

« Ceux de 1,499 fr. à 1,000 fr. seront taxés à 7 p. 0/0.

« Ceux de 999 fr. à 500 fr. seront taxés à 5 p. 0/0.

« Ceux de 499 fr. à 250 fr. seront taxés à 3 p. 0/0.

« Ceux d'une valeur locative inférieure à 250 fr. continueront d'être affranchis de toute cotisation, à l'exception de ceux des patentés, lesquels seront passibles, sur toute la partie affectée à l'habitation, d'une contribution établie à raison de 3 p. 0/0. »

De l'église Taitbout émana, en 1850, une réunion religieuse protestante qui se tint d'abord dans une salle de l'ancienne mairie du XIe arrondissement, rue Servandoni. Cette assemblée se fit construire, en 1859, une chapelle, rue Madame, qui fut appelée église du Luxembourg.

Ce fut aussi, en 1859, que fut élevée la tour Solférino sur la butte Montmartre, ce monument, qui n'a rien d'artistique, est dû à l'architecte Hannequier; il sert d'observatoire aux curieux qui, moyennant quelques sous, veulent se donner le plaisir de planer sur Paris et ses environs.

La rue Arago fut ouverte la même année dans le XIXe arrondissement.

Digitized by Google

XLIX

La fontaine Saint-Michel. — Le Grand-Hôtel. — L'église Saint-Augustin. — Le théâtre du Châtelet. — Le théâtre Lyrique. — Le nouvel Opéra. — L'église de la Trinité. — Le théâtre de la Gaîté. — Les théâtres des Folies-Dramatiques. — L'asile Saint-Anne. — L'église Saint-Ambroise. — Le Géant. — Le complot des Italiens. — Mengin. — La Morgue. — Les cafés-concerts. — L'Hôtel-Dieu. — Les buttes Chaumont. — Le Tribunal de Commerce. — Le Vaudeville. — L'Exposition. — Les souverains à Paris. — Les banquets de l'Hôtel de ville. — Affaire Tropmann. — Meurtre de Victor Noir. — Rochefort. — Mégy. — Le plébiscite.

Le 14 février 1860, fut inaugurée par une fête à laquelle assistèrent l'empereur et l'impératrice, la maison que s'était fait bâtir le prince Napoléon (Jérôme) dans la rue Montaigne, et qui passa pour une des curiosités du quartier des Champs-Élysées.

« La maison nouvelle, dit M. Édouard Fournier, est une vraie maison pompéienne, sortie toute neuve de ses cendres. Elle a été construite et ornée avec le goût le plus fin et le plus grand tact archéologique, d'après les merveilleux débris exhumés de la cité fossile. Les reconstructions faites par l'architecte-antiquaire Mazois, au commencement de ce siècle, et par l'auteur du Pompéïana, M. Gell, ont servi de modèle. On se croirait dans une maison de la rue du Forum ou de la rue des Tombeaux, chez Sallustre ou chez Pansa, chez le poète tragique ou bien encore chez Diomède. Voici le *prolyrum*, sorte de corridor qui suivait la porte d'entrée. Sur le seuil est écrit le salut hospitalier *salve* et l'inscription bonne conseillère : *cave canem*, (prends garde au chien).

« L'on pénètre de là dans l'*atrium*, au milieu duquel se trouve un bassin (*cavædium*) et qui est entouré de colonnes supportent le toit ouvert de l'*impluvium;* le jardin (*xystus*) vient ensuite, rattaché à l'*atrium* par le large passage appelé *tablinum;* les diverses salles, notamment la *triclinia* (salle à manger) y prennent leur entrée. Toutes sont meublées et décorées à l'antique avec un goût et un soin digne du reste. C'est exquis de délicatesse archaïque; et puis qu'il n'est pas une maison de la ville inhumée qui n'ait fourni là quelque détail à imiter, quelque peinture à reproduire, on peut dire que cette villa du prince, résumant ce que la gracieuse sœur d'Herculanum a de plus charmant et de plus précieux, est, comme eussent dit les Grecs, une sorte de Panthéon pompéïen.

« Une foule de débris rappelant le théâtre; des masques, des mosaïques, dont une représente une répétition dramatique et l'autre une scène comique, ont été trouvés à Pompéi et sont un indice du goût que professaient les habitants pour les jeux scéniques. Il était donc intelligent, puisqu'on ressuscitait la ville morte, de la faire revivre au milieu d'une de ces joies du théâtre qui semblent l'avoir si souvent animée. La Comédie-Française fut invitée par le prince à venir représenter au milieu de cette jeune antiquité quelque pièce d'accord avec son archaïsme. *Le joueur de flûte* de M. Emile Augier, qu'on n'a pas joué depuis neuf ans environ, fut la comédie choisie. »

Ajoutons en termes tout simples, que ce bâtiment, qu'on nomme la maison de Diomède, est due à l'architecte Normand, qu'elle est peinte à l'extérieur, selon la mode des anciens qui employaient volontiers les couleurs voyantes, c'est-à-dire en rouge et vert et en jaune d'or, qu'une grille la sépare de la rue, et qu'à droite et à gauche s'élèvent deux pavillons à terrasse.

Un petit jardin avec vivier, précède le portique que soutiennent quatre pilastres droits et quatre colonnes corinthiennes, rehaussés de filets de diverses couleurs.

Au-dessus du portique s'ouvrent d'étroites fenêtres, à droite et à gauche s'arrondissent deux niches, à fond rouge, contenant les statues en bronze d'Achille et de Minerve.

C'est à l'intérieur que le palais pompéien est le plus remarquable, parcequ'on y retrouve, dans la distribution, comme dans l'appellation des pièces dont il se compose, les mœurs, la vie privée d'un riche romain d'il y a dix-huit cents ans.

Les peintures murales sont dues aux meilleurs artistes; elles représentent en général des scènes empruntées à la mythologie païenne.

En même temps qu'on inaugurait ce spécimen d'un siècle disparu, la pioche des démolisseurs faisait tomber les maisons du vieux boulevard du Temple et tous les théâtres qui s'y étaient groupés. M. le baron Haussmann avait résolu de donner à l'est de Paris des débouchés sur le centre; le boulevard du Prince-Eugène (Voltaire) était décidé et la Gaieté, le Cirque, les Folies, le théâtre Lyrique, les Funambules, tout cela allait tomber et disparaître.

Digitized by Google

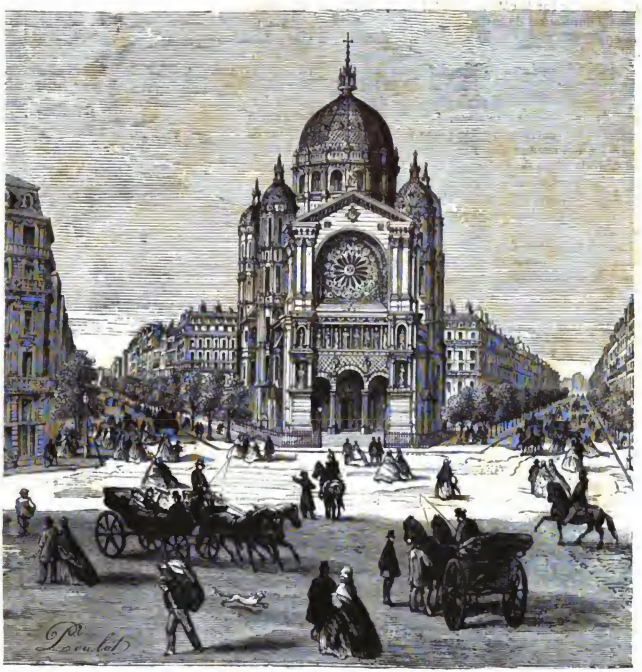

Église Saint-Augustin.

Une autre considération administrative du préfet de la Seine était la nécessité à lui démontrée, de répandre le mouvement nocturne dans tous les quartiers de la capitale, en forçant les théâtres à se disséminer.

« Au point de vue de la police, dit M. H. Buguet, son raisonnement était sans reproches; au point de vue de la prospérité des théâtres, il y a peut-être des réserves à faire. »

La grande artère nouvelle partait du coin de la rue du Faubourg-du-Temple, et du boulevard, pour aboutir à la place du Trône. La plupart des terrains sur lesquels elle était ouverte n'étaient que des marais ou jardins potagers, aussi put-on livrer promptement à la circulation une grande partie de la voie.

Au commencement de 1860, des palissades, des murailles et des maisons s'élevèrent le long des propriétés entamées par les démolisseurs. La chaussée fut macadamisée, des plates-bandes en terreau reçurent deux rangées d'arbres qui devaient ombrager les contre-allées, des candélabres furent posés pour le gaz, des bordures de granit marquèrent les limites des trottoirs.

Le boulevard du Prince-Eugène était créé.

« En arrivant à la rue de la Roquette, dit M. de

Digitized by Google

Labédollière, le nouveau boulevard dessine une place carrée sur le côté occidental de la rue; de l'angle nord-ouest de cette place part une autre voie publique, large comme le boulevard lui-même, qui va déboucher rue des Amandiers-Popincourt dans l'axe de l'avenue Parmentier, pour la continuer jusqu'à la place et au boulevard du Prince-Eugène. Probablement sur cette place s'élèvera une statue équestre du prince. »

Cette place carrée devint la place Voltaire.

Quant à l'avenue des Amandiers, elle va en effet de la place du Château-d'Eau au boulevard Ménilmontant, où elle se confond avec la rue du Chemin-Vert, qui se nommait alors rue des Amandiers, depuis le boulevard jusqu'à la rue Popincourt.

Le 13 août 1860 fut inaugurée, à l'entrée du boulevard Saint-Michel, une fontaine monumentale à laquelle on donna le nom de fontaine Saint-Michel et qu'on a justement appréciée dans ce quatrain :

Dans ce monument exécrable,
On ne voit ni talent ni goût ;
Le diable ne vaut rien du tout,
Saint-Michel ne vaut pas le diable.

Le monument, dont les travaux d'architecture furent exécutés sur les dessins et sous la direction de M. Davioud (mort en avril 1881), a une hauteur de 26 mètres et une largeur de 15. Il est élevé sur caves voûtées. La façade se compose de quatre vasques et du bassin ; à chacune des deux extrémités de la dernière vasque se tient accroupi une sorte de sphinx de bronze, ou plutôt d'animal apocalyptique. Deux piédestaux de chaque côté du soubassement supportent deux colonnes de marbre rouge du Languedoc, à base et chapiteaux en marbre blanc veiné ; ces colonnes ont 6m,20 de hauteur Dans l'intervalle de leur panneau est fixé un bouclier circulaire, en bronze, portant sur un champ d'abeilles au milieu de sceptres et de palmes, un N surmonté de la couronne impériale. Au-dessous de ces boucliers, un cartouche est orné d'une tête d'ange et de plaques de lapis-lazuli.

Dans une vaste niche centrale creusée et qu'encadrent les colonnes que nous venons de décrire, est placé un groupe en bronze : *Saint Michel terrassant le démon.*

L'archange debout, les bras levés, le glaive flamboyant à la main, pietine sur le dos de Satan qui retourne la tête par une contorsion assez étrange et regarde saint Michel fixement.

Le ventre et la poitrine du démon s'appuient sur des rochers de granit noir, d'où l'eau se répand en cascades jusqu'au dernier bassin. Ce groupe, dû au ciseau de Duret, semble avoir été inspiré à l'artiste par le saint Michel de Raphaël. Il a donné lieu à de vives critiques.

Les tympans de la niche sont ornés de chimères. Le groupe est haut de 5m,50.

L'entablement total est décoré d'une ormentation représentant de petits anges portant des guirlandes. Enfin, l'attique est divisé par quatre statues de bronze debout ; ce sont la *Prudence*, la *Force*, la *Justice*, la *Tempérance;* elles sont dues à MM. Barre, Guillaume, Elias Robert et Gumery. Le milieu de l'attique est orné d'un bas-relief; dans les deux parties latérales se trouve un cartouche au chiffre de saint Michel, entouré du collier de l'ordre de ce nom.

Le fronton, surmonté d'un écusson accompagné de deux figures allégoriques, la *Puissance*, et la *Modération*, par M. Debay, est décoré d'une plaque de marbre portant cette inscription :

FONTAINE SAINT-MICHEL

—

SOUS LE RÈGNE DE
NAPOLÉON III, EMPEREUR DES FRANÇAIS,
CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ
PAR LA VILLE DE PARIS,
L'AN MDCCCLX.

« Cette fontaine est, à tout prendre, un monument d'un caractère décoratif nouveau. L'architecte a voulu, en prodiguant les couleurs, arriver à des effets de lumière louables, mais le relief manque. Il y a loin de là à la fontaine de la rue de Grenelle et même à la fontaine Molière. M. Jacquemond est l'auteur des sphinx apocalyptiques; M. Hubert Lavigne a sculpté la frise, et enfin MM. Biès et Liénard ont exécuté la sculpture d'ornementation. » (Larousse.)

M. Joanne, dans son *Paris illustré*, ne se montre pas moins sévère envers cette fontaine, « dont la situation, dit-il, le sujet, les bigarrures choquantes à l'œil, le manque de relief, la maigreur ridicule, qu'on nous permette cette expression, etc., etc., ont soulevé de si nombreuses et si justes critiques ».

Parmi les créations importantes du Paris moderne, il faut citer, en première ligne, celle des grands hôtels meublés, établissements internationaux et polyglottes, dont la construction fit événement; le premier en date, l'hôtel du Louvre (1856) et le Grand-Hôtel sont des monuments curieux.

Ce fut une compagnie financière qui fit construire ces hôtels, qui occupent chacun une superficie d'environ 8,000 mètres.

Lorsqu'en 1860, la compagnie créatrice de l'hôtel du Louvre, enhardie par le succès, résolut d'en créer un second, elle lui donna d'abord le nom d'hôtel de la Paix, en raison de sa situation, — presque en face de la rue de la Paix, nom qui fut échangé plus tard contre celui de Grand-Hôtel. Nous allons prendre ce caravansérail ouvert aux étrangers de toute condition qui arrivent à Paris, pour type de ce qu'est aujourd'hui un hôtel meublé.

Digitized by Google

L'hôtel a la forme d'un triangle à peu près équilatéral. Sa façade sur le boulevard a une longueur de 120 mètres et reproduit l'ordonnance architecturale régulière, réglementaire pour les bâtiments élevés aux abords de l'Opéra.

L'élévation montre l'arrangement de l'angle de la place. L'alignement de la place forme retour d'équerre sur le boulevard sur une longueur d'environ 30 mètres, mais l'angle lui-même est abattu et remplacé par un pavillon circulaire dans le genre du pavillon de Hanovre et de celui à l'angle des bâtiments de la bibliothèque sur les rues de Richelieu et Neuve-des-Petits-Champs. La même architecture de la façade se reproduit sur le pavillon, mais en remplaçant les pilastres par des colonnes engagées. La forme circulaire facilite la circulation, et l'emploi des colonnes rompt heureusement ce qu'il y a d'un peu monotone dans la longue suite des pilastres.

Les deux autres façades de l'hôtel sur les rues Auber et Scribe ne sont pas moins importantes, 130 mètres de longueur sur la rue Auber, 118 mètres sur la rue Scribe. Ce qui fait, pour le développement total des façades, une longueur de 368 mètres et pas moins de 444 fenêtres, en négligeant, bien entendu, le rez-de-chaussée et l'entresol.

Ces deux étages sont occupés, dans tout le pourtour de l'immeuble, par des boutiques et des magasins.

Une double arcade placée au milieu de la façade donne entrée à l'hôtel et introduit dans une cour carrée de 23 mètres de côté. Cette cour est couverte en vitrages, de sorte que le mouvement des voyageurs, des voitures et des bagages se fait à couvert, comme à l'hôtel du Louvre. Une riche colonnade corinthienne règne autour des quatre côtés et rappelle les belles cours des palais d'Italie. Au fond et en vue du boulevard une terrasse, précédée d'un large perron élevé seulement de quelques marches, conduit aux grands escaliers qui desservent les étages supérieurs et donne entrée de plain-pied dans une galerie servant de salle d'attente et de lecture. On passe de là dans la salle à manger, qui mérite une description particulière.

C'est une vaste rotonde de 24 mètres de diamètre qui, outre les jours latéraux, reçoit la lumière par une lanterne centrale de 7 mètres de diamètre soutenue sur 8 colonnes reliées par une arcature circulaire. Cette disposition donne naissance à une voûte annulaire surbaissée et richement décorée, qui remplit la surface en forme de couronne comprise entre les colonnes et les murs et augmente la hauteur apparente de la salle. Les colonnes elles-mêmes, isolées et réduites à la moindre grosseur compatible avec la charge qu'elles supportent, ne font, avec leurs arceaux que l'effet d'une légère découpure au milieu de ce grand espace et n'empêchent aucunement la vue de pénétrer dans toutes les parties de la rotonde.

Outre la grande salle à manger, il y en a deux autres relativement petites, quoique encore de très belles dimensions.

Ces distributions sont complétées par deux grands salons de réunion situés au premier étage au-dessus de la galerie.

Le premier étage et les étages supérieurs sont distribués de façon à mettre environ 600 chambres à la disposition des voyageurs qui peuvent s'installer dans de grands appartements meublés avec cour particulière et entrées complètement séparées de celles de l'hôtel. Ils sont placés aux deux angles du boulevard, c'est-à-dire dans les plus belles parties de l'immeuble.

De nombreuses dépendances, des services accessoires de toute espèce sont établis dans ce vaste hôtel : cuisine, lingerie, bains, télégraphe électrique, tuyaux acoustiques, ascenseurs, etc.

Ce fut en 1860 que sous la direction de M. Baltard, s'éleva l'église Saint-Augustin.

Cette église se dresse dans l'axe du boulevard Malesherbes au point où il se bifurque pour se diriger, à gauche, vers Monceaux ; à droite, vers le quartier des Batignolles.

Le terrain présente la forme d'un triangle irrégulier et allongé dont l'angle le plus aigu et le plus saillant correspond à l'axe du boulevard. Cette disposition offrait d'assez grandes difficultés qui ont été heureusement résolues.

Dans la partie reculée du triangle, là où l'espace est le plus large, est pratiqué un vaste rond-point dont le centre est occupé par le maître-autel surmonté d'un baldaquin et s'élevant au dessus d'une crypte, à peu près comme à l'église Saint-Leu. En arrière, et dans la prolongation du grand axe, la chapelle de la Vierge s'ouvre largement à sa place habituelle, et, pour ainsi dire, consacrée. De chaque côté, aux deux extrémités de l'axe transversal, sont deux autres chapelles principales. Le rond-point est couronné par un dôme de 25 mètres de diamètre et 50 mètres de hauteur. Il est précédé d'une vaste nef de 40 mètres de longueur et qui, en largeur, égale la nef augmentée des collatéraux de la plupart des églises anciennes et modernes. Une balustrade établit une distinction entre la nef proprement dite, et de larges passages de circulation tiennent lieu de bas-côtés, sans que ni la vue ni l'audition soient interceptées par des piliers ou des colonnes, ainsi qu'il arrive dans la généralité de nos églises.

La possibilité de supprimer ces obstacles et les avantages qu'on en a retirés, sont dus aux ressources nouvelles que la métallurgie offre à l'art de la construction.

De chaque côté de la nef, une série de chapelles contiennent les autels secondaires et les confessionnaux. Elles sont de différentes grandeurs

Digitized by Google

le boulevard des Capucines, la rue de la Chaussée-d'Antin, la rue Neuve-des-Mathurins et le passage Sandrié.

Un arrêté du 29 décembre suivant ouvrit un concours et en détermina les conditions. Un délai d'un mois seulement était accordé aux concurrents, 171 projets, formant un total de 700 dessins et vues furent présentés et exposés.

43 projets furent retenus d'abord, puis, par de nouveaux examens, les admissions furent réduites à 16, puis à 7 ; enfin, lorsqu'il n'en resta plus que cinq, on forma un second concours entre les auteurs de ces projets et ce fut à la suite de ce concours définitif, que M. Charles Garnier fut choisi à l'unanimité, par le jury, pour édifier le nouvel Opéra.

Dès le lendemain, M. Garnier se mit à l'œuvre et fit les premières études d'exécution.

Au mois de juillet suivant, les géomètres de la ville procédèrent au tracé des rues au centre desquelles devait être placé le théâtre et déterminèrent le périmètre de l'édifice.

En août, on commença la fouille et en même temps, on construisait à la hâte un petit bâtiment élevé d'un seul étage, c'était l'agence des travaux.

Dès le début, on eut à lutter avec une des principales difficultés de l'entreprise. On savait que dans le sol on allait rencontrer des eaux ; il fallut parer à cet inconvénient, et pendant huit mois on épuisa l'eau au moyen de huit pompes mues par huit machines à vapeur d'une force totale de 48 chevaux, les puits avaient été forés à sept mètres et demi au-dessous du niveau moyen de la nappe d'eau. Le fond de la cuve fut formé successivement d'une couche de béton, de deux couches de ciment, d'une couche de béton et d'un lit de bitume. Le pourtour se composa d'un gros mur construit en bâtardeau, d'un mur de briques, d'une couche de ciment et d'un mur d'un mètre d'épaisseur.

Le 21 juillet 1862, le comte Walewski, ministre d'État, procéda à la pose de la première pierre apparente du nouvel Opéra ; à la fin de l'année, les travaux des fondations étaient terminés. « On avait employé, dit M. Nuitter, archiviste de l'Opéra, qui nous fournit tous les détails relatifs à l'Opéra, par son livre : *le Nouvel Opéra*, 165,000 journées d'ouvriers, dont 130,000 pour la maçonnerie et, de plus, 2,300 nuits pour les travaux d'épuisement.

En 1863, l'édifice était monté au-dessus du bandeau du premier étage.

En 1864, les murs du pavillon étaient élevés ; en 1865, les pavillons et les bâtiments de l'administration étaient couronnés de leur entablement. En 1866, on en était aux ravalements du sixième étage. Les grandes poutres des combles de la scène étaient arrivées à pied d'œuvre. En 1867, les crédits avaient été restreints et les travaux se ralentirent un peu ; en 1868, la couverture était encore inachevée, et elle ne fut terminée qu'en 1869.

Survinrent les événements de 1870, les travaux furent interrompus et le futur Opéra devint un vaste magasin militaire.

Après le 18 mars, le bâtiment fut occupé par les fédérés qui y commirent pour 300,000 francs de dommages ; aussitôt Paris dégagé, les travaux furent repris, et enfin le théâtre fut livré au mois de décembre 1874. Nous allons en donner la description.

Commençons par la façade du monument : au-dessus des marches du perron en pierres de Saint-Ylie, s'élève le rez-de-chaussée en liais de Larrys, orné de ses groupes et de ses statues. Au-dessus, s'étend la loggia. Les seize colonnes monolithes, en pierre de Bavière, ressortent sur un fond rouge en pierre du Jura ; ces colonnes sont reliées par des balcons en pierre polie de l'Echaillon, portées par des balustres en marbre vert de Suède. Elles sont accompagnées par dix-huit colonnes en marbre fleur de pêcher, aux chapiteaux en bronze doré de deux ors, qui soutiennent un rideau en pierre du Jura, percé d'œils-de-bœuf où sont placés des bustes en bronze doré et orné de consoles.

L'attique repose sur les colonnes principales et le fond des sculptures de cette partie de l'édifice est incrusté de mosaïques dorées ; plus haut, règne sur toute la façade une rangée de masques antiques en bronze doré. Enfin, au-dessus de bandeaux en marbre de brocatelle violette, s'élèvent, de chaque côté, les groupes également en bronze doré qui dominent les angles.

L'effet de cette façade est complété par la coupole de la salle, dont le mur circulaire, percé d'œils-de-bœuf, supporte un couronnement entièrement revêtu de bronze doré orné de quelques sobres dorures. Plus loin, s'élève le grand pignon de la scène, terminé de chaque côté par les Pégases de M. Lequesne, et dominé par le groupe de M. Millet, représentant Apollon élevant sa lyre d'or.

Les groupes en bronze doré de l'attique, représentant l'*Harmonie* et la *Poésie*, sont de M. Gumery ; les masques sont de M. Klagmann ; les figures des frontons des avant-corps, l'*Architecture* et l'*Industrie* d'un côté, la *Peinture* et la *Sculpture* de l'autre, ont été sculptés par MM. Petit et Gruyère. Celles qui soutiennent les médaillons de l'attique sont de M. Maillet. Les sculptures d'ornement qui les entourent sont de M. Villeminot. MM. Chabaud et Évrard ont sculpté les neuf bustes en bronze doré des œils-de-bœuf.

Dans les tympans du rez-de-chaussée, les quatre médaillons représentant les profils de Bach, Haydn, Pergolèse, Cimarosa, sont de M. Gumery. Les quatre statues du perron personnifient le *Drame*, par M. Falguière, le *Chant*, par MM. Du-

Digitized by Google

bois et Vatrinelle, l'*Idyle*, par M. Aizelin, la *Cantate*, par M. Chapu. Enfin, les quatre groupes sont : la *Musique*, par M. Guillaume ; la *Poésie lyrique*, par M. Jouffroy ; le *Drame lyrique*, par T. Perraud ; et la *Danse*, par M. Carpeaux. On sait combien ce dernier groupe a soulevé d'ardentes polémiques.

Les façades latérales sont d'une ornementation plus sobre ; l'emploi des marbres y est plus rare, les balustrades des fenêtres sont, au rez-de-chaussée, en pierre de Sampan, au premier étage en marbre vert de Suède ; sous la corniche, court un bandeau de marbre de Serra Vezza, le cheneau est en bronze. Tout le reste est en pierre.

L'avant-corps du bâtiment contenant les vestibules et l'escalier, est dominé par la coupole de la salle, que domine à son tour le grand mur de la scène, s'élevant à une hauteur de 47 mètres et produisant l'effet le plus majestueux. Au-dessous d'une série de guirlandes qui décorent la frise, sont placés des œils-de-bœuf.

Du côté de la rue Gluck, un pavillon percé à jour par de hautes arcades, offre une descente à couvert aux voitures ; les entrées sont ornées de deux lampadaires. Le pavillon du côté de la rue Scribe était destiné à l'entrée du chef de l'État et muni d'une double rampe qui permet aux voitures de s'arrêter dans le vestibule clos et couvert, situé à la hauteur des loges du rez-de-chaussée et d'où quelques marches conduisent à la loge de l'avant-scène.

Les cariatides placées aux entrées de ce vestibule sont de MM. Élias Robert et Mathurin Moreau. Le fronton était orné d'une aigle aux ailes éployées, de M. Rouillard, qui fut enlevée au mois de septembre 1870.

Chaque façade latérale est décorée de douze bustes de musiciens, placés dans une niche circulaire dont le fond est revêtu de marbre rouge du Jura. Chaque buste est accompagné d'un écu chargé des armes de la ville natale du compositeur.

Aux extrémités des façades latérales les frontons en banc royal sont ornées de figures qui personnifient la *Comédie* et le *Drame* (M. Girard) la *Science* et l'*Art* (M. Maniglier). *Le Chant* et la *Poésie* (M. Cabet) la *Musique* et la *Danse* (M. Ottin).

De chaque côté, l'enceinte périmétrique du bâtiment est déterminée par une balustrade en pierre polie de Saint-Ylie avec balustres en marbre bleu turquin pâle. Ces balustrades sont coupées par onze entrées de grilles surmontées de 22 statues lampadaires en bronze de M. Chabaud et de 8 colonnes en marbre bleu turquin foncé qui portent chacune trois lanternes.

Du côté gauche, deux colonnes rostrales en granit d'Écosse ornent l'entrée du pavillon.

Du côté de la façade postérieure, l'édifice est borné par un mur circulaire. Une grande porte monumentale, deux autres formées par de simples grilles, enfin deux petites portes latérales donnent accès dans la cour de l'administration.

La toiture présente dans son ensemble, une surface de 15,000 mètres.

Voilà pour l'extérieur du bâtiment, passons à l'intérieur : on se trouve en entrant dans un grand vestibule éclairé par quatre groupes de lanternes et orné des statues assises de Lully, Rameau, Gluck, et Haendel. Ce vestibule est accompagné de deux autres de forme octogonale. Dix marches en marbre vert de Suède donnent accès à un second vestibule destiné au service du contrôle.

Mais arrivons vite au grand escalier, la merveille de l'Opéra dont l'ensemble décoratif fut le plus élégant et le plus pittoresque que l'on puisse imaginer.

Les voûtes du palier central, les colonnes qui les soutiennent sont ornées d'une façon extraordinaire, les marches de cet escalier en marbre blanc sont bordées par une balustrade en onyx dont les balustres en marbre rouge antique, reposent sur des socles de marbre vert de Suède et les sculptures des tympans, les peintures du plafond attirent et charment le regard.

On arrive à la hauteur du vestibule de la façade et à la hauteur du premier palier, des candélabres élégants animent la montée et font jouer leurs mille lumières sur les piédestaux et les rampes de marbre.

En face, une porte monumentale donne accès aux baignoires, à l'amphithéâtre et à l'orchestre ; à droite et à gauche de ce palier l'escalier aboutit par une double rampe à l'étage des premières loges.

A cet étage, tout autour de la cage de l'escalier s'élèvent 30 colonnes monolythes de marbre sarranccolin, aux bases et aux chapiteaux en marbre blanc. Du côté de l'avant-foyer ces colonnes sont accouplées par groupes de quatre ; sur les autres faces au droit de chaque colonne et sur le mur correspondant est placé un pilastre en fleur de pêcher ou en brèche violette. Dans les tympans des arcades, 12 médaillons de marbre jaune clair sont entourés de têtes d'enfants et d'ornements sculptés par M. Chabaud. La voûte est percée par douze pénétrations en forme d'arcades correspondant aux arcades inférieures. L'entre-colonnement est relié à chaque étage par des balcons qui avancent sur la cage de l'escalier, par un encorbellement dont les balustres de spath fluor et les dés de marbres divers supportent une rampe en onyx d'Algérie.

Au second et au troisième étage, ces balcons sont en bronze.

Le grand escalier de l'Opéra est célèbre dans toute l'Europe.

Le second palier conduit à l'avant-foyer qui communique à chacun de ses extrémités par un salon ouvert avec les corridors du premier étage,

Digitized by Google

c'est une galerie de 20 mètres de long dont la voûte s'appuie sur d'immenses pilastres en marbre fleur de pêcher, reliant de vastes arcades qui donnent accès aux portes même du grand foyer. Cette voûte est revêtue de mosaïques qui produisent un effet saisissant.

Naturellement, l'avant-foyer conduit au foyer qui a 54 mètres de longueur sur 13 de large et 18 de hauteur. « C'est dans cette vaste galerie, dit M. d'Heylli, la plus belle et la plus étendue de l'Opéra, que l'architecte a accumulé les effets les plus brillants et les plus éclatants de l'art de la décoration. Rien de plus admirable que les cheminées monumentales à cariatides et à fronton qui séparent le foyer des deux petits salons qui sont à ses extrémités ; rien de plus grandiose que ces belles colonnes accouplées et cannelées, dont le fût est entouré d'un feuillage d'or et dont les chapiteaux dorés portent sur leur entablement des statues également dorées. Les portières des fenêtres et des portes sont elles-mêmes des merveilles comme richesse de broderies prodiguées sur la plus somptueuse des étoffes. »

Dans les riches encadrements du plafond de ce foyer sont placées des compositions de M. Paul Baudry, qui sont considérées avec justice comme des peintures remarquables, mais malheureusement placées beaucoup trop haut pour être bien vues.

Le foyer donne sur la *loggia*, autre immense galerie qui se développe au dehors sur la face principale de l'édifice et dans laquelle on admire les portes monumentales, ornées de colonnes de marbres somptueux et couronnées par un cartouche et des enfants modelés par Gumery, des anneaux en fer de grande élégance, des candélabres originaux portés sur des consoles en pierres sculptées et un plafond en plates-bandes de diverses nuances contenant des médaillons en mosaïque d'émaux qui représentent des masques antiques, au milieu de divers attributs. Il y aurait encore à decrire les escaliers secondaires, les couloirs de la salle, mais nous avons hâte d'entrer dans celle-ci, et en y entrant les regards sont tout d'abord attirés vers le grand entablement qui la couronne, puis se portent tour à tour vers un splendide plafond de Lenepveu et vers les quatre tympans modelés par Hiolle, Barthélémy, Samson et Mercier.

Cette salle a des dimensions un peu plus grandes que celle de la salle de la rue Le Peletier ; sa largeur est de 20m,59, sa profondeur de 25m,65 et sa hauteur de 20 mètres, et cependant l'impression première qu'on ressent en entrant, c'est de la trouver petite. 24 panneaux formant un segment de sphère composent l'ensemble de la voûte de la salle, qui est éclairée par un lustre central, en dehors de la rangée de globes éclairés au gaz qui forme comme une ceinture de perles à l'entablement. Ce lustre magnifique a coûté 30,000 fr.

La scène est la plus grande de toutes les scènes parisiennes et le foyer de la danse est splendidement orné de colonnes cannelées en spirales. Ces colonnes soutiennent une voussure ou figurent vingt statues d'enfants de deux mètres de grandeur, jouant de divers instruments. Chacune de ces statues est accompagnée d'un médaillon ovale reproduisant le buste d'une danseuse choisie parmi celles qui ont brillé au premier rang depuis 1681. Le mur du fond de ce foyer est entièrement revêtu de glaces.

Il y a encore au foyer du chant, dont la décoration est formée de trente panneaux destinés à recevoir les portraits des principaux artistes du chant un foyer pour les musiciens de l'orchestre, un foyer des rôles pour les études, des loges d'artiste, vastes, avec cheminées ; bref, rien n'a été négligé pour la commodité de tous les services du théâtre.

Revenons à la salle, dont la couleur générale est rouge et or, d'élégants balcons, des fauteuils moelleux sont réservés au public qui a à sa disposition 1,771 places ainsi réparties : parterre, 255 places; orchestre, 247 ; baignoires, 118 ; stalles d'amphithéâtre, 178 ; 1re loges, 254 ; 2e loges, 242 ; 3e loges, 254 ; 4e loges, de côté et amphithéâtre 532 ; 5e loges, 76.

Il serait impossible de résumer, même brièvement, toutes les parties accessoires de cet Opéra dont le fonctionnement exige tant de services divers et d'accessoires, de vastes bureaux, et une administration importante. Disons seulement que la bibliothèque musicale possède les partitions, parties d'orchestre, rôles et parties de chœur de 246 opéras, que neuf réservoirs et deux tonnes permettent de tenir en réserve plus de 100,000 litres d'eau et que tous les moyens de secours les plus perfectionnés et les plus complets ont été organisés pour parer aux éventualités d'un incendie.

Enfin, détail curieux, l'Opéra possède 10 cloches, il a 2,531 portes extérieures et intérieures et 7593 clefs!

La construction du nouvel Opéra a duré onze ans, en tenant compte des deux années pendant lesquelles on a forcément suspendu les travaux.

Quant au prix de revient, un journal l'établit ainsi :

1861, budget.			600,000
1862, —			3,000,000
1863, —			2,500,000
1864, —	3,500,000		4,100,000
— Décret du 14 juin.	600,000		
1865, budget.			3,000,000
1866, —			3,000,000
1867, —	3,000,000		3,380,000
— Décret du 28 mars.	380,000		
A reporter. . . .			19,580,000

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 871.

Imp. Charaire et fils.

Siphon du pont de l'Alma.

Digitized by Google

Façade du nouvel Opéra.

Report.		19,580,000
1868, budget.		2,000,000
1869, —	2,000,000	1,920,000
— Annulation, 6 fév.	80,000	
1870, budget.	1,800,000	2,300,000
— Loi du 24 juillet. .	500,000	
1871, budget.		600,000
1872, —		1,000,000
1873, —		1,000,000
1874, —	1,000,000	7,000,000
— Loi du 8 janvier. .	6,000,000	
Total.		35,400,000

« Cette somme, d'environ 35 millions, n'est qu'une partie du coût du nouvel Opéra.

« Quant au terrain sur lequel il est construit, la dépense atteint des prix formidables. Les 11,250 mètres de surface qu'occupent les bâtiments peuvent bien être comptés à 2,000 francs l'un, soit un total de 22,500,000 francs. »

L'auteur de ce relevé ajoute que les expropriations des maisons qui couvraient l'emplacement choisi pour la construction de l'édifice avaient coûté 30 millions, ce qui ferait que le terrain représentant un débours par l'État d'environ 50 millions.

Les constructions coûtant. . . .	35	—
L'ameublement, les travaux à achever (en 1875).	15	—
Il arrive à un total de	100 millions.	

« Cent millions, dit-il, sont donc enfouis dans ce bâtiment, c'est-à-dire que chaque année les contribuables paient une rente de six millions pour cet édifice, sans compter bien entendu la subvention. »

Ces chiffres sont un peu exagérés, car il est juste d'abord de faire entrer au compte de déduction le prix approximatif des terrains sur lesquels s'élevait l'Opéra de la rue Le Peletier.

L'inauguration solennelle du nouvel Opéra eut lieu le mardi 5 janvier 1875 par une représentation de gala dont nous aurons à parler.

M. Halanzier-Dufresnoy fut le premier directeur du nouvel Opéra ; il avait sous ses ordres M. Carvalho, en qualité de directeur de la scène.

Les artistes étaient : *Chant* : Mmes Krauss, Guey-

Digitized by Google

mard, Mauduit, Vidal, Laury, Ecarlat-Geismar, Ferrucci, Girius, Rosine Bloch, Nivet-Grenier, Marie Belval, Arnaud, Moisset, Furch-Madier, B. Thibault, Fouquet, Hustache, Armandi, J. Lory ; MM. Villaret, Silva, Léon Achard, Bosquin, Vergnet, Salomon, Mierwinski, Grisi, Sapin, Hayet, Faure, Caron, Lassalle, Manoury, Augucz, Mermand, Belval, Gailhard, Menu, Battaille, Gaspard, Ponsard, Frèret, Sellier.

Les principales danseuses : Mmes Beaugrand, Rita Sangalli, Laure Fonta, Aona Mérante, Eugénie Fiocre, Louise Marquet, Élise Parent, Marie Fatou, Marie Pallier, Sanlaville, Montaubry, Amélie Vitcoq. H. Lamy, Stoikoff, Léontine Piron, Marie Valain, Lapy, Ribet, Marie Bussy, Maulnar.

Jeanne d'Arc, opéra en quatre actes et six tableaux, paroles et musique d'Auguste Mermet, fut représenté le 5 avril 1876, puis un ballet en trois actes et cinq tableaux, *Sylvia*, musique de Léo Delibes, fut donné le 14 juin suivant. Puis ce fut *Polyeucte*, opéra en cinq actes, d'après Corneille, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Charles Gounod, qui fut représenté, pour la première fois, le 7 octobre 1878; la *Reine Berthe*, opéra en deux actes, paroles de M. Jules Barbier, musique de M. Victorin Joncières; le 27 décembre 1878, *Yedda*, ballet en trois actes, de MM. Philippe Gille, Arnold Mortier et L. Mérante, musique d'Olivier Métra, donné le 17 janvier 1879.

Ce fut la dernière nouveauté représentée par M. Halanzier, qui fut remplacé quelques mois plus tard; par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 16 mai 1879, M. Vaucorbeil, commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés, était nommé directeur du théâtre national de l'Opéra, pour sept années, à dater du 1er novembre 1879.

Ce fut aussi en 1860 que vint s'établir au boulevard Montmartre le petit théâtre Séraphin. « Tous les soirs il y a représentation à sept heures et demie ; les dimanches, jeudis et jours de fête, le spectacle est ouvert à deux heures. Le sceptre de la direction n'a pas quitté la famille du fondateur, une célébrité que des milliers de lèvres roses ont appelé dans leurs rêves en murmurant : *les Canards l'ont bien passé, tire, lire, lire....* »

Le Cercle de l'Union artistique date de 1860 ; « il est composé d'amateurs et de jeunes élégants. On y joue la comédie de temps à autre dans l'hiver. » Ce Cercle est établi place Vendôme et on le désigne ordinairement sous le nom de *Cercle des Mirlitons;* des artistes de talent en font partie et ses expositions de peinture sont très suivies.

Parmi les voies nouvelles qui furent ouvertes en cette même année 1860, nous trouvons la rue de la Chardonnière à Montmartre, dont le nom lui fut donné à cause des chardons qui la bordent.

La rue du Château-des-Rentiers dans le XIIIe arrondissement, ainsi appelée par ironie, parce qu'elle conduit à Bicêtre, le refuge des vieux pauvres.

La rue du Chemin-des-Dames dans le XVIIIe arrondissement, « son appellation, dit M. Delvau, est probablement une aimable plaisanterie, comme celle de la rue des Fillettes. »

Et enfin la rue des Cloys, aussi à Montmartre. On ignore d'où lui vient ce nom qui, en vieux français, signifie « portier. » Ce serait donc la rue des Portiers si, ce qui est plus présumable, cette appellation ne lui a pas été donnée du nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle passe.

L'érection d'une nouvelle église fut décidée par la commission faisant fonction de Conseil municipal de la ville de Paris, par délibération du 22 février 1861, pour donner satisfaction aux besoins religieux de la population toujours croissante des quartiers septentrionaux.

L'emplacement choisi était situé à l'angle droit de la rue de Clichy et de la rue Saint Lazare, là où se trouvaient précédemment une caserne d'infanterie, et sur la rue Saint-Lazare, les restes de bâtiments et de jardins qui avaient appartenu au hameau des Porcherons, et le bal du Mont-Blanc qui faisait face à la Chaussée-d'Antin. Ce bal occupait le premier étage d'une maison dans le rez-de-chaussée de laquelle était établi un café. On s'engageait dans un étroit corridor, on montait l'escalier et on se trouvait dans le bal qui prenait jour par des croisées ouvertes sur la rue.

Ce bal, situé en plein quartier riche, était tout spécialement hanté par des femmes de chambre et des cuisinières.

Ce fut l'architecte Ballu qui fit les dessins de la nouvelle église et en dirigea les travaux.

L'église de la Trinité couvre une surface d'environ 2,900 mètres, sa longueur est de 90 mètres, sa largeur de 30 mètres. Trois grandes portes s'ouvrent à la façade ; leurs tympans sont ornés de peintures sur émail, de M. Paul Balze ; deux portes plus petites percent les façades latérales. Quatre autres portes donnent accès dans la crypte. L'ordonnance générale et les détails du monument sont conçus dans le style florentin du XVIe et du XVIIe siècle.

La façade richement ornée et de formes très harmonieuses, se compose d'un vaste porche surmonté d'un étage percé d'une rose et d'un clocher octogonal à son étage supérieur, et terminé par deux dômes superposés dont l'un, formant lanterne, a 65 mètres d'élévation. Une balustrade découpée à jour court sur le mur pignon que couronnent à droite et à gauche deux tourelles renfermant des escaliers qui conduisent aux tribunes et aux parties supérieures de l'édifice. Aux angles de la balustrade du porche se dressent quatre groupes d'un puissant effet, exécutés par

Digitized by Google

MM. Cavelier, Maillet, Crauck et Carpeaux, et représentant la *Justice*, la *Force*, la *Prudence* et la *Tempérance*.

On arrive à ce porche par deux rampes carrossables ; deux escaliers de dix-huit marches y mènent également depuis le square dont nous parlerons tout à l'heure. Le porche est formé de trois arcades inégales, appuyées sur quatre gros piliers qui portent des statues des pères de l'Église, par M. Guillaume.

A l'intérieur, l'église présente une nef accompagnée de bas-côtés; l'ensemble de la décoration, dirigé par Dennelle, est très harmonieux, quoique d'un grand éclat. Les voûtes sont soutenues par deux étages d'arcades supportées par des pilastres et des colonnes alternées dont les chapiteaux sont d'ordre composite. Au premier étage se trouvent des galeries qui font tout le tour de la nef. Les pilastres sont ornés de niches reufermant des statues. On accède au chœur par des rampes et des escaliers d'un effet majestueux.

Dans cette partie de l'église, des galeries s'avancent et viennent rétrécir la nef; la voûte s'abaisse en un arc ogival d'une grande élégance, et au delà de cette étroite ouverture, les fidèles aperçoivent l'autel en baldaquin, isolé au milieu du sanctuaire. Les tympans de la grande nef et les pignons de chaque extrémité de l'église sont décorés de peintures à fresque, exécutées par Jobbé-Duval et Barrias. Les six grandes figures de la chapelle de la Vierge ont été peintes par Émile Lévy et Delannoy. Les peintures sur faïence sont de Balze. Les verrières remarquables qui garnissent les fenêtres sont d'Oudinot et Nicod. Au nombre des sculpteurs qui ont travaillé aux sculptures qui ornent l'extérieur de l'édifice, il faut citer M. Guillaume, de l'Institut, à qui l'on doit les statues de saint Athanase, de saint Grégoire et de saint Hilaire, de saint Augustin ; MM. Doublemard, Dantan jeune et Duret.

L'église de la Trinité possède un jeu d'orgues très remarquable, qui a été construit d'après les données les plus avancées de l'art et de la science modernes.

Elle est longue, hors d'œuvre, de 90 mètres; et à l'intérieur, la nef est large de 18 mètres et haute de 27. Les bas-côtés sont très étroits, les chapelles plus larges, et le chœur, entouré d'un déambulatoire, est pris aux dépens de la largeur du vaisseau central.

Des deux côtés de la porte du milieu, sont deux bénitiers surmontés de deux statues d'anges en marbre, par M. Gumery.

Sous l'église supérieure se trouve une crypte où se font les cérémonies funèbres. « Une pensée ingénieuse, dit à ce sujet M. Amédée Achard, n'a pas permis aux cérémonies funèbres de la mort, de mêler leurs tristesses aux joies souriantes du baptême et du mariage. Une crypte aux sombres arceaux, aux robustes piliers, offre aux trépassés un refuge austère qui ne troublera pas de ses chants désolés les harmonies plus douces de l'église aérienne où s'épanouit l'espérance, où l'amour est béni, où soupire le repentir. »

En avant de l'église s'étend un square de 3,000 mètres de superficie, décoré d'un bassin dans lequel les eaux de trois élégantes fontaines tombent en cascade. Sur les piédestaux engagés dans la partie supérieure de la balustrade qui entoure le bassin des fontaines sont trois belles statues de marbre blanc qui figurent la foi, l'espérance, et la charité.

Ces statues ont été dessinées par Dure et exécutées après sa mort par M. Lequesne.

La Trinité est dans son ensemble la plus pittoresque, la plus élégante et la mieux réussie du Paris moderne. Elle fut consacrée le 8 novembre 1867.

Pendant la semaine sanglante de mai 1871, l'édifice a été considérablement endommagé ; les parties qui eurent le plus à souffrir sont le dôme supérieur qui reçut plusieurs obus, la balustrade et les corniches du devant.

Le transsept fut traversé par un projectile ; le clocher a beaucoup souffert. Un obus de fort calibre traversa la voûte d'une des chapelles latérales et tomba sur le maître-autel, où il mit en morceaux les anges de marbre qui lui servaient d'attributs. Le buffet d'orgues fut aussi fort endommagé.

Quant à la façade, elle fut littéralement criblée de balles.

Un obus fendit la plus grosse des cloches qui avait été offerte à l'église par M. Dupressoir, fermier des jeux de Bade.

Le conseil municipal de Paris accorda pour les réparations un crédit de 35,362 fr. et ce fut M. Harmant, architecte du IXe arrondissement, qui fut chargé de les exécuter. L'échafaudage fut compris dans ce devis pour une somme de 18,000 fr.

Le crédit primitif alloué par le conseil municipal pour l'érection de la Trinité s'élevait à 3,889,000 fr.; les travaux de sculpture ont coûté 192,000 fr. environ et les peintures 157,000 fr.

Le plan de l'église nécessitait la rectification et la création des rues destinées à en faciliter l'accès, et ce fut en conséquence que furent ouvertes les rues de la Trinité, Morlot et Chéverus, ces deux dernières longent l'église de chaque côté.

En même temps, la formation du square fut le prélude de celle de la place de la Trinité, qui se trouva faite à l'extrémité de la rue de la Chaussée-d'Antin et sur laquelle furent établis deux refuges ornées de lampadaires.

Si l'année 1860 peut être considérée comme le point culminant du régime impérial, il n'en est pas moins vrai que les événements qui se déroulaient en Italie eurent un sérieux contre-coup à

Digitized by Google

Paris ; la presse fit son devoir et le gouvernement, qui ne supposait pas qu'un journal fût une propriété, supprima le journal l'*Univers*, et fit envoyer des avertissements à ceux qui osaient ne pas approuver sa politique.

Mais en même temps, et pour faire compensation à ces mesures de rigueur, l'empereur conçut le projet de changer le mécanisme gouvernemental, et le 24 novembre tout un nouveau système était inauguré par le décret suivant, en date du 24 novembre 1860 :

« Art. 1er. — Le sénat et le corps législatif voteront tous les ans à l'ouverture de la session, une adresse en réponse à notre discours.

« Art. 4. — Dans le but de rendre plus prompte et plus complète la reproduction des débats du sénat et du corps législatif, le projet de sénatus-consulte suivant sera présenté au sénat.

« Les comptes rendus des services du sénat et du corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, seront adressés chaque jour à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance seront reproduits par la sténographie et insérés *in-extenso* dans le *Journal officiel* du lendemain. »

Avec ce système il n'y avait que des comptes-rendus officiels, l'un réduit, arrangé à l'usage de tous les journaux, l'autre complet, *ad usum* de l'officiel !

De cette façon le gouvernement était certain que le public ne serait informé que de juste ce qu'on voulait qu'il sût, présenté et accommodé selon la formule ministérielle.

Le même décret supprimait le ministre de la maison de l'empereur, ses attributions étaient réunies à celles du grand maréchal du palais.

Le ministère de l'Algérie et des colonies était supprimé ; les colonies étaient réunies au ministère de la marine. Étaient distraits du ministère de l'instruction publique, pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services qui ne touchaient pas directement à l'enseignement public ou aux établissements spéciaux de l'université.

M. de Chasseloup-Laubat était nommé ministre de la marine, en remplacement de l'amiral Hamelin, qui succédait au duc de Malakoff comme grand chancelier de la Légion d'honneur.

Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, était nommé gouverneur général de l'Algérie.

Enfin deux ministres sans portefeuille étaient nommés « pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du conseil d'État, les projets de loi du gouvernement. »

Ces deux ministres furent MM. Billault et Magne.

Alors M. de Persigny devint ministre de l'intérieur, M. de Forcade La Roquette fut fait ministre des finances, M. Baroche fut également ministre sans portefeuille, M. Delangle, ministre de la justice, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, M. Randon, ministre de la guerre.

Quant au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, il demeurait confié à M. Rouher, comme celui d'État à M. Walevsky.

Un décret du 15 janvier 1861 convoqua le sénat et le corps législatif pour le 4 février suivant et la séance fut ouverte par l'empereur dans la salle des États, et son discours fut naturellement très loué par la presse officielle.

Néanmoins, le premier résultat de l'innovation apportée par le décret du 24 novembre fut une perte de temps considérable. L'adresse du sénat ne fut prête et ne put entrer en discussion que le 27 février.

Cette discussion fut quelque peu orageuse, et M. de la Rochejacquelein s'y signala par une grande liberté, et une certaine violence de langage. L'adresse du sénat fut votée le 7 mars et portée à l'empereur le lendemain, par une députation tirée au sort. Celle du corps législatif fut encore plus longuement et plus laborieusement élaborée, toutes les personnalités en relief de la Chambre prirent part à la discussion et les discours de MM. Jules Favre, Émile Ollivier et Ernest Picard produisirent une grande sensation dans Paris. Jules Favre faisant l'éloge du parti libéral qui se formait, dit que « ce grand parti est celui qui a combattu avec nous le drapeau rouge dans les plis factieux duquel nous lisons le mot détesté de dictature et de servitude, mais nous n'en voulons pas, qu'elle vienne de la rue ou du trône, ce que nous voulons, c'est un régime d'égalité et d'honnêteté. C'est enfin ce que la France veut. »

A partir de ce moment les gens à longue vue commencèrent à remarquer l'embryon d'opposition qui existait à la Chambre et qui se composait de cinq personnes seulement : MM. Jules Favre, Ernest Picard, Hénon, Émile Ollivier et Darimon.

L'adresse du corps législatif fut portée à l'empereur par une députation, le 23 mars.

Paris reçut au mois d'août 1861 la visite du roi de Suède, mais le séjour de ce souverain, qui était accompagné du prince Oscar, ne donna lieu à aucune cérémonie importante.

Le 28 novembre, la compagnie des agents de change de Paris dont les affaires prospéraient sensiblement, demanda à l'empereur la permission de lui élever une statue dans l'enceinte du palais de la Bourse.

Napoléon craignit sans doute d'être considéré comme le protecteur de l'agio, il refusa la permission, mais il récompensa les sentiments d'admiration que manifestaient les gens de bourse, en leur offrant son portrait pour le placer dans la salle des séances de la compagnie.

Digitized by Google

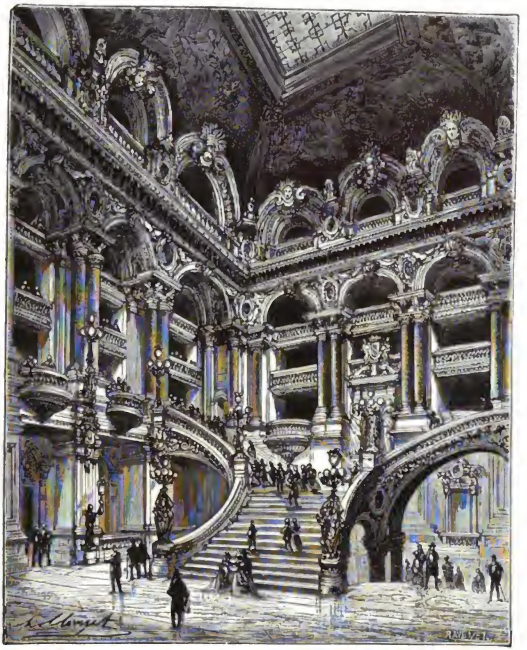

Grand escalier intérieur du nouvel Opéra

Ce fut en 1861 que le pont Saint-Louis fut établi pour remplacer la passerelle du même nom dont nous avons parlé, l'arche unique de ce pont construit en métal, sortit des forges de Fourchambault (Nièvre) et mesure 65 mètres d'ouverture et 16 mètres de largeur.

« Le pont Saint-Louis aboutit d'une part, au quai d'Orléans, dans l'île Saint-Louis, et d'autre part au point d'intersection des axes du pont de l'Archevêché, de la rue du Cloître-Notre-Dame et du quai Napoléon dans la cité. En même temps, on a reconstruit les murs du quai à l'extrémité de la cité, formé un bas pont adjacent et établi une banquette de halage au pied du quai de l'île Saint-Louis.

Aussi en 1861, M. Pasdeloup commença à donner au cirque du boulevard des Filles-du-Calvaire, des concerts populaires de musique classique dont le succès fut immédiat; il prit lui-même la direction de son orchestre et fit entendre au public des symphonies et de grands morceaux des maîtres, Beethoven, Mozart, Haydn, Weber, Mendelssohn, Gounod, Schumann, Richard Wagner, etc. Ces concerts ont continué depuis lors à être donnés tous les dimanches pendant l'hiver.

Sous le nom de Société d'escrime, fut fondée aussi une salle d'armes dans la rue Saint-Honoré, sous la direction du maître d'armes Pons, c'était une sorte de cercle où l'épée remplaçait avec

Digitized by Google

avantage les cartes et la flânerie; on s'y réunissait trois fois par semaine; ce fut le comte de Mailly-Châlons qui fut promu président de cette société.

En 1861 quelques jeunes gens pris du désir de jouer la comédie, fondèrent le cercle artistique de la rue Bellefond et y organisèrent un véritable théâtre sur lequel s'essayèrent nombre d'amateurs qui devinrent plus tard des artistes de talent. Ce cercle disparut au moment de la guerre de 1870.

A peu près vers la même époque, fut aussi fondée, au boulevard de Strasbourg, une petite salle destinée au spectacle des marionnettes et qu'on appela le théâtre des Marionnettes-Lyriques on y jouait des grandes pièces faites spécialement par M. Folliguet. Les Funambules lui succédèrent sous la direction de M. Poiret.

Puis ce fut sur le même boulevard une réminiscence du salon de Curtius, et qui fut pompeusement intitulé Musée des figures de cire. C'était une exposition permanente de personnages célèbres, plus ou moins fidèlement reproduits; cette résurrection n'obtint qu'un médiocre succès.

En 1862, une chapelle appelée chapelle Malesherbes fut aussi construite dans la rue Roquépine, par les disciples de Werley établis à Paris, et qui s'assemblaient autrefois dans la rue Royale.

Cette chapelle, où le culte se célèbre en français, en anglais, et en allemand, offre une façade dans le style fleuri du xve siècle. Le porche en ogive est encadré de pilastres s'élevant jusqu'au-dessus de l'entablement et surmonté d'une rosace. Deux grandes baies ogivales s'ouvrent de chaque côté du portail; l'édifice est flanqué de deux tours carrées à la base et dont le sommet est octogonal.

« A l'intérieur, dit M. Joanne, la chapelle établie au premier étage présente une forme allongée. Elle se compose d'un vaisseau surelevé couronné par des arceaux que supportent d'élégantes colonnes. Une galerie desservie par trois escaliers fait le tour de la nef.

« La salle est éclairée par deux grandes rosaces et quatre fenêtres ogivales. La chaire est placée au centre d'un hémicycle dont la paroi intérieure porte une inscription traduite en plusieurs langues, tirée de la Bible. En face de cet hémicycle, est la tribune des orgues, qui sont d'une grande puissance. »

Une autre église dite Nationale, indépendante, fut encore ouverte en 1862, dans la rue du Grand-Chantier; on l'appela l'église du Centre; on y rattacha un cours du soir pour les ouvrières.

Enfin une chapelle évangélique fut ouverte rue Saint-Roch pour le culte de l'église Baptiste.

Le 26 avril 1862 fut fondée la société du Prince-Impérial pour les prêts destinés, soit à l'achat des instruments, outils, ustensiles, mobiliers ou matières premières, soit à venir en aide aux besoins accidentels et temporaires des familles laborieuses.

Ces prêts étaient consentis sur la simple garantie de la parole des emprunteurs.

D'avril 1862 au 31 mars 1870, cette société avait fait 23,677 prêts pour la somme de 6,483,063 fr. La société disparut avec l'empire.

Un théâtre s'éleva en 1862 pour remplacer celui de la Gaîté aussi exproprié par la suppression du boulevard du Temple; il fut édifié vis-à-vis le square des arts et métiers. M. Hittorff en fournit les plans et dirigea les travaux.

La façade principale, décorée de pilastres composites, est percée, au milieu, d'un double rang d'arcades cintrées, avec voussoirs en bossages et triglyphes alternés. Au premier étage, dont les arcades sont séparées par des colonnes de marbre, se trouve un foyer ouvert semblable à ceux des théâtres érigés sur la place du Châtelet. L'attique est surmonté d'un fronton curviligne, richement sculpté, et d'un toit à pans coupés, couronné d'ornements en plomb.

La salle bien aérée, éclairée par le système des plafonds lumineux, fut déplorablement agencée au point de vue de l'acoustique et jusqu'à ce jour, tous les efforts qu'on a faits pour remédier à ce défaut capital ont été infructueux. Elle contient 1,800 places.

Pour éviter l'encombrement, la sortie du parterre et des secondes galeries a été ménagée sur la rue Réaumur. La Gaîté dut comme par le passé jouer le drame et la féerie.

On s'aperçut bientôt, que le plafond lumineux semblait tenir les spectateurs sous cloche sans les éclairer et que la scène trop basse d'un ou deux mètres devait être relevée; on remédia à ces inconvénients.

Le directeur, M. Harmant, ouvrit par un drame qui fit un four complet: le *Château de Pontalec*. A M. Harmant, qui eut vite assez de l'entreprise et lui préféra celle du Vaudeville, succéda M. Dumaine, qui monta sans grand succès, *le Testament de la Reine Élisabeth*, *le Casseur de pierres*, *les Treize*, puis ce fut M. Koning qui ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. Enfin un négociant en charbons, M. Boulet, prit la direction et monta *le Roi Carotte* de Victorien Sardou, musique d'Offenbach (le 15 janvier 1872); il mourut peu de temps après et M. Offenbach lui succéda le 27 août 1873; ce fut M. Albert Vizentini, qui, à son tour signa son traité en qualité de directeur avec la société des auteurs dramatiques, le 1er juin 1875. M. Offenbach malgré toute son habileté et la reprise *d'Orphée aux enfers*, qui eut lieu le 7 février 1874 et n'avait pas quitté l'affiche, n'avait pu que s'endetter horriblement pendant la durée de sa direction. M. Vizentini essaya de changer le genre de la Gaîté en l'appelant le théâtre National-Lyrique, naturellement cela finit par une fermeture. Il se trouva un monsieur, il s'en

Digitized by Google

trouve toujours un, qui crut être plus heureux que ses prédécesseurs et qui se chargea de ce théâtre impossible; il s'appelait M. Camille Weinschenk; il signa le traité le 1er mai 1878 et disparut l'année suivante pour faire place à MM. Husson et Martinet, qui prirent le 19 octobre 1879 et peu de temps après se retirèrent; enfin, en 1880, le théâtre demeura fermé.

Mis une première fois en adjudication, personne ne se présenta pour l'acquérir, enfin, au mois de janvier 1881, il fut adjugé, pour la somme de 101,000 francs, à M. Dellepoule, connu au théâtre sous le nom de Debruyère, ancien directeur des Fantaisies-Parisiennes.

Aux termes du cahier des charges, le bail, qui est de quinze années, part du 15 janvier; le locataire n'est pas tenu de payer le loyer d'avance, mais il doit verser un cautionnement de 50,000 fr. qu'il peut fournir en titres; le gaz ne lui coûte que 13 centimes le mètre cube, au lieu de 30 centimes que payent les particuliers. Enfin, la ville dut remettre le théâtre en état avant l'entrée en jouissance.

Certes ces conditions sont de nature à favoriser la nouvelle direction, mais ce qui est surtout de nature à la rendre sérieuse, c'est qu'à côté de M. Debruyère il y a un associé connaissant le théâtre à fond, M. Larochelle, ex-directeur de la Porte-Saint-Martin.

Cette nouvelle direction très sympathique et très encouragée, a rouvert le théâtre par *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo.

Ce fut en 1862, que commença la fondation des bibliothèques municipales par la création d'une bibliothèque de prêts du Xe arrondissement, due à la société de secours mutuels de la Porte-Saint-Denis, qui l'a cédée en 1872 à la municipalité du Xe arrondissement, et c'est depuis le 1er juillet 1872 qu'elle fonctionne comme bibliothèque municipale.

La bibliothèque de prêts du IVe arrondissement, fondée par l'Œuvre des Familles, et qui en reçoit une subvention annuelle, a été inaugurée le 4 février 1877.

Celles du XIIe, du IIe et du XIIIe arrondissement sont des créations récentes.

Celle du XIIe arrondissement a été ouverte le 3 décembre 1878;

Celle du IIe arrondissement a été ouverte le 20 février 1879; celle du XIIIe arrondissement a été ouverte le 4 mars 1879.

Si on examine le résultat du fonctionnement de ces bibliothèques, on voit que les cinq bibliothèques de prêts gratuits ont prêté depuis le mois de janvier jusqu'à fin juin 1879: 6,638 volumes.

On peut constater une progression incessante à partir du troisième mois de l'année.

En janvier: 775 volumes. — En février: 772. — En mars: 1,151. — En avril: 1,194. — En mai: 1,429. — En juin: 1,317.

La bibliothèque qui vient au premier rang est celle du Xe arrondissement, qui a prêté 1,945 livres;

Au second rang, la bibliothèque du XIIe arrondissement, qui a prêté 1,663 livres;

Au troisième rang, la bibliothèque du XIIIe arrondissement qui a prêté 1,110 livres;

Au cinquième rang, la bibliothèque du IVe arrondissement qui a prêté 903 livres.

Le fonctionnement du prêt de livres se fait avec une grande régularité, au moyen de deux registres et d'un livret remis gratuitement au lecteur.

Tous les livres des bibliothèques de prêts sont reliés uniformément et recouverts d'une forte toile noire, de façon à supporter un long usage. Il sont tous revêtus d'une estampille spéciale, qui n'en permettrait pas le trafic, si jamais une aussi mauvaise pensée pouvait venir à l'esprit d'un lecteur.

A côté des bibliothèques de prêt, viennent celles de lecture sur place.

Dix arrondissements seulement possèdent dans Paris de petites bibliothèques municipales, ouvertes tous les soirs pendant deux heures au public. En 1878, on en comptait neuf seulement, existant dans les IIe, IIIe, IVe, Xe, XIe, XIIe, XVIe, XVIIe, (celle du XVIIe contient le prêt sur place et le prêt en ville) et XXe arrondissements. La dixième a été créée depuis dans le XIIIe arrondissement. La onzième va être fondée prochainement dans le VIIe, et les municipalités des Ier Ve, VIIIe, IXe, XIe, XVe et XIXe arrondissements vont solliciter des crédits, afin d'ouvrir à leur tour des établissements analogues que l'on peut appeler les collèges du peuple.

Les ouvriers et les employés fréquentent assidûment les bibliothèques des mairies. On constate, en effet, que, pendant les six premiers mois de l'année 1879, 7,051 lecteurs se sont rendus à la mairie du IIe arrondissement; 5,879 à celle du IVe; 3,815 à celle du XIe; 3,222 à celle du Ier; 2,350 à celle du IIIe, etc. En résumé, c'est une moyenne de 4,500 lecteurs par chaque bibliothèque.

Ce fut en 1862, que se forma la Compagnie des petites voitures.

La création de la Compagnie remonte au 23 mars 1855.

L'article IV du traité entre la Ville et la Compagnie obligeait les sieurs Bourbon et consorts à racheter sur première réquisition les numéros et le matériel des loueurs. Le prix en devait être fixé soit à l'amiable, soit par expert; l'évaluation de chaque numéro (matériel non compris) ne devait pas être au-dessous de 7,500 fr. pour fiacres ou coupés et de 6,500 fr. pour cabriolets.

On voulait amener une fusion de toutes les voitures publiques.

Dans la séance du 23 mars, le conseil munici-

Digitized by Google

pal accepta ce projet qui assurait à la Ville une augmentation de recettes de 1,230,000 francs.

On commença par acheter seize cents voitures de place et cinq cents voitures de remise, dont la valeur industrielle variait de 6,000 à 7,500 fr., et qui furent payées aux loueurs soit au comptant, soit en actions de la nouvelle Compagnie, à laquelle la Ville imposait l'obligation de jeter dans la circulation mille autres voitures, dont cinq cents dites de remise.

Tout allait bien dans le commencement. Les actions de 100 francs montèrent rapidement à 177 francs, le cours le plus élevé qui ait été coté.

En 1857, on appela à l'administration M. Ducoux, homme d'une grande activité.

En 1862, M. Ducoux conclut un nouveau traité qui l'obligeait à mettre à la disposition du public un total de trois mille voitures de place et de cinq cents voitures de remise.

Aujourd'hui le monopole n'existe plus, mais la Compagnie générale des voitures de Paris, c'est son nom, est dans une situation prospère, bien que d'autres compagnies de voitures de louage se soient établies depuis, entre autres l'*Urbaine*.

Le 30 décembre 1862, le nouveau théâtre des Folies-Dramatiques, qui avait été exproprié lors de la démolition d'une partie du boulevard du Temple, rouvrit sur le terrain des anciennes Caves centrales, au boulevard Saint-Martin ; M. Harel, qui en était le directeur, avait fait bâtir lui-même son nouveau théâtre, ce qui fit qu'au lieu de dépenser seulement les 300,000 francs dont il pouvait disposer, il en dépensa le double, mais, disons le vite, la salle ne ressemblait en rien à la salle enfumée des anciennes Folies.

Cependant la façade du théâtre est très simple et ne diffère guère de celle d'une maison ordinaire. Des statues allégoriques de M. Valadon, décorent le fronton de l'entrée principale.

La soirée d'inauguration fut médiocre, on jouait : *Bonheur de se revoir*, par Henri Thiery, et *les Fables de Lafontaine*, quatre actes, d'Henri Luguet, qui n'eurent pas de succès.

M. Harel fut dépossédé de son théâtre par ses créanciers, et ce fut M. Moreau-Sainti qui lui succéda, en 1867. L'ancien genre du théâtre fut complètement changé par le nouveau directeur qui essaya de jouer du drame sentimental ; l'émotion était plus facile à venir que les spectateurs.

Moreau-Sainti n'était pas entêté, il lâcha son plan de rénovation des masses par le théâtre et comme tous les convertis, il se jeta dans l'extrême ; désespérant de moraliser ses semblables, il voulut les abrutir et réussit complètement en montant *l'Œil crevé*, d'Hervé.

Après *l'Œil crevé*, *Chilpéric*, après *Chilpéric*, *le Petit Faust*, puis *le Canard à trois becs*, etc., le robinet aux insanités était ouvert et Dieu sait si le public s'y abreuva !

Mais on voulut trop forcer la note et le côté décousu des pièces s'accentuant, les fours succédèrent aux succès, *la Boîte de Pandore*, *la Tour du Chien vert*, *le Ruy-Blas d'en face*, tombèrent à plat.

M. Moreau-Sainti fut blackboulé par ses actionnaires qui avaient reconnu en lui l'étoffe d'un grand directeur tant qu'il avait réalisé de grosses recettes, mais qui le considérèrent comme un propre à rien lorsqu'on en arriva à des chiffres inférieurs à 500 francs.

C'étaient les frères Bourgeois qui étaient devenus les propriétaires de la salle, il leur était dû 80,000 francs de loyer, M. Cantin les paya et devint directeur le 1er août 1871, puis sous-louant aussitôt à son régisseur, M. Huber, il alla essayer sa troupe à Londres, puis il revint se mettre à la tête de sa direction ; il monta *Héloïse et Abélard*, qui fut un succès, et le 21 février, il fit jouer *la Fille de Mme Angot*, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles Lecocq. Peu de pièces passionnèrent autant le public ; 300 représentations consécutives n'épuisèrent pas le succès. Puis vinrent *la Belle Bourbonnaise*, de Ernest Dubreuil, musique de Cœdès, et enfin un autre succès non moins grand que celui de *la Fille de Mme Angot*, *les Cloches de Corneville*, de MM. Clairville et Ch. Gabet, musique de Robert Planquette. Enfin, lassé de vaincre, M. Cantin se retira pour prendre la direction des Bouffes-Parisiens, et M. Blandin lui succéda le 1er mars 1880.

Nous avons déjà parlé des petites messageries parisiennes qui tentèrent vainement de s'implanter à Paris ; en 1863 un nouvel essai se fit et on vit s'ouvrir rue Culture-Sainte-Catherine la gare du Factage parisien. On lit dans un journal d'alors :

« Depuis quelques jours on voit Paris sillonné en tous sens par des voitures fort élégamment installées, dont les panneaux vernis portent de grands chiffres enlacés, et que conduisent des hommes dont le costume est un compromis entre celui du conducteur de diligences français et du « commissionner » de Londres. Ces voitures et ces hommes appartiennent à la Compagnie générale du Factage parisien. Il y avait la poste aux lettres, ceci est la poste aux paquets. Il y avait les omnibus pour les gens, voici les omnibus pour les colis, les seconds à aussi bon marché que les premiers. Les commissionnaires seuls pourraient s'en plaindre. »

Malgré sa bonne installation, l'entreprise ne réussit pas plus que les précédentes, et le Factage parisien disparut sans avoir fait beaucoup parler de lui.

Ce fut dans les derniers mois de l'année 1863 que l'asile clinique destiné aux aliénés du département de la Seine fut créé sur l'initiative de M. le baron Haussmann, préfet de la Seine ; son nom lui fut donné parce qu'il dut être, non seule-

Digitized by Google

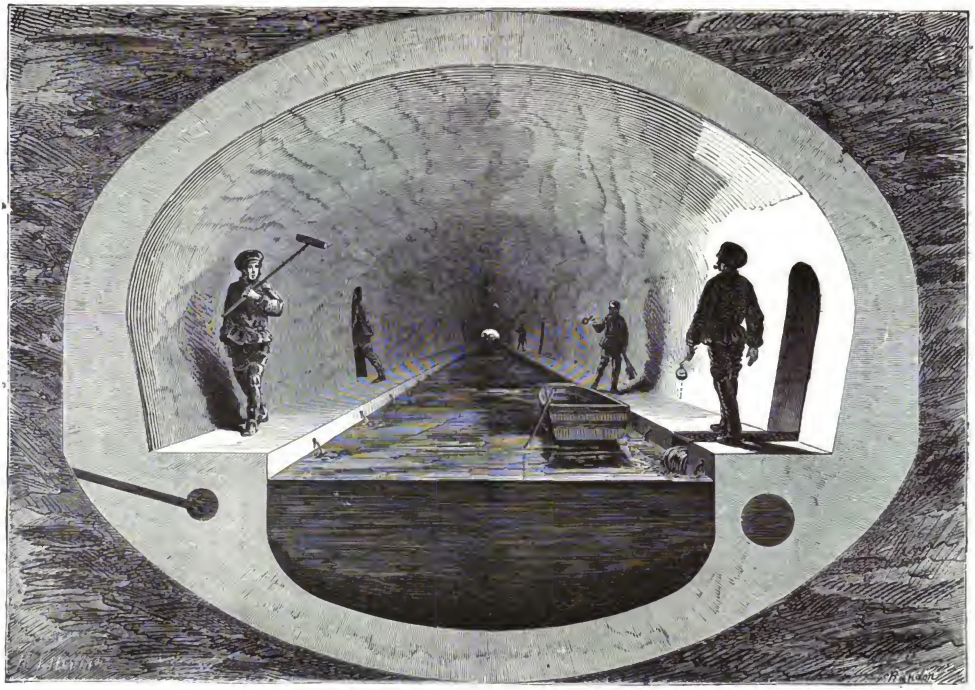

F. Roy, éditeur. — 272

Imp. Charaire et Cie.

L'égout collecteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cuisine de l'asile Sainte-Anne.

Salle d'hydrothérapie.

ment un refuge pour les aliénés indigents, mais encore un centre d'instruction pratique pour les maladies centrales.

Néanmoins, ce nom de clinique fut à peu près abandonné et remplacé par celui d'asile Sainte-Anne, parce qu'il est bâti sur l'emplacement de la ferme Sainte-Anne, ancienne succursale de Bicêtre, où, depuis l'année 1833, 170 aliénés environ, paisibles et convalescents, étaient occupés à des travaux agricoles.

Ce fut afin de conserver le souvenir de cette institution, due à l'initiative du docteur Ferrus, que le nom de cet éminent médecin fut donné à la rue qui mène vers l'entrée du nouvel établissement, et qu'on appelait précédemment avenue de la Santé. (On prétend que l'avenue comme les diverses rues de la Santé qui existaient dans Paris, furent ainsi dénommées parce qu'elles conduisaient dans les champs où l'on respire l'air pur — et la santé. Cette étymologie qui n'a pas dû donner beaucoup de peine aux savants, est peut-être après tout la bonne.)

Deux autres rues, l'une longeant l'asile, furent ouvertes sous le nom de rue Cabanis, en l'honneur

Digitized by Google

du grand médecin Cabanis, l'autre passant derrière, fut aussi formée pour servir aux besoins de l'établissement, et reçut le nom de Broussais, en mémoire du célèbre Broussais. Ce sont deux noms, chers à la science et à l'humanité.

Ce fut M. Girard de Cailleux qui conçut le plan de l'établissement, d'après les données de son illustre maître, Ferrus. M. Quesnel, architecte, fut chargé de diriger les travaux de construction qui furent poussés assez vigoureusement.

L'asile Sainte-Anne, ouvert le 1er mai 1867, se fait remarquer par le confortable, on pourrait dire par le luxe de ses constructions. Il a profité, pour sa part, du progrès apporté dans la construction des bâtiments modernes.

Il est divisé en deux parties.

Le bureau d'admission, comprenant 280 lits ; 140 pour les hommes, 140 pour les femmes.

L'asile proprement dit, dans lequel se trouvent 600 lits : 300 pour les hommes, 300 pour les femmes.

Vu à vol d'oiseau, l'asile, situé près du parc de Montsouris, offre au premier abord l'aspect d'un de ces anciens couvents dont la vaste enceinte renfermait, au milieu d'enclos, de jardins, de cours, un certain nombre de bâtiments réguliers et symétriquement groupés autour d'un corps principal et d'une chapelle, avec cette différence que la construction qui date à peine de quinze ans, en belle pierre blanche taillée, avec des toits de tuiles rouges, est d'un coup d'œil plus gai que Saint-Cyr ou Clteaux.

L'entrée est rue Cabanis, un peu en arrière de la gare de Sceaux.

Après avoir passé le seuil, on se trouve dans une longue avenue qui partage les terrains de l'asile en deux parties : à gauche, l'asile d'admission ; à droite, l'asile de traitement.

Voici d'abord un grand bâtiment isolé. Porche sévèrement gardé. Ce bâtiment contient divers logements d'employés, celui du directeur, celui de l'économe. Au delà, une vaste cour, ou plutôt un square, avec des parterres de fleurs et, tout autour, une galerie couverte. Au fond, un bâtiment quadrangulaire, auquel se rattachent à droite et à gauche les divers « quartiers ».

Ce pavillon central renferme les bureaux et les cuisines, merveilleusement entretenues. Les cuivres y sont plus brillants que neufs, les tables sont d'une blancheur éblouissante.

A gauche du pavillon central, le quartier des femmes ; à droite, le quartier des hommes.

Chaque quartier se compose de quatre grands corps de bâtiments parallèles représentant quatre sections. Chacun d'eux comprend : au rez-de-chaussée, une salle de réunion, un réfectoire, un dortoir ; au premier, deux dortoirs, de vrais dortoirs de collégiens, bien propres, bien blancs, bien cirés.

Les infirmeries occupent deux corps de bâtiment par chaque quartier, l'un et l'autre en potence sur la première et la quatrième section.

L'amphithéâtre d'autopsie, haut et large, salubre et bien éclairé, a deux cabinets pour les études micrographiques et les collections anatomiques.

Entre la seconde et la troisième section, se trouvent les cellules, destinées aux malades dont l'état est exalté. Le bâtiment des cellules est demi-circulaire. Chaque cellule s'ouvre sur une petite cour extérieure. Toutes sont desservies par un corridor intérieur. Au centre de la cour demi-circulaire qui forme le milieu du pavillon des cellules, nous trouvons, dans un pavillon quadrangulaire, le service hydrothérapique, très complet.

N'oublions pas de citer l'église, un vrai bijou dans le style byzantin, avec un orgue de Cavalié-Coll.

Sainte-Anne est pour ainsi dire le « dépôt » des aliénés du département. Tout aliéné y est d'abord amené, pour être ensuite dirigé sur un des autres établissements départementaux, Vaucluse ou Ville-Evrard — l'un sur les bords de la Marne, l'autre dans l'arrondissement de Corbeil, — à moins qu'il ne soit admis à titre définitif à être traité à Sainte-Anne même. Les bâtiments dits « d'admission » répondent donc au premier de ces deux services.

Le mouvement des malades qui passent par ce premier service est considérable. On évalue à deux mille cinq ou six cents le nombre des malades admis dans le cours d'une année.

Quant au nombre de malades traités à l'asile même, il est en moyenne de six cents, des deux sexes.

L'ordinaire des malades ferait envie à plus d'un travailleur :

Le matin : café au lait pour les femmes, soupe pour les hommes.

A midi : un plat de viande, un plat de légumes, un verre de vin.

A six heures : un potage, un plat de légumes, un dessert, un verre de vin.

La cuisine est faite presque tout entière à la vapeur ; ce sont des jets de vapeur qui arrivent directement sur les aliments, ou bien qui entourent les cylindres dans lesquels ils sont renfermés, les cuisant en quelque sorte au bain-marie. Les cuisines sont curieuses à visiter ; elles sont remarquables par leur propreté ; non moins que les salles, qui ont une sorte de coquetterie excluant toute idée d'hôpital.

Les malades sont employés à divers travaux quand leur santé le permet. Ceux de la terre surtout font partie du traitement ; ils sont aussi en usage à Ville-Evrard et à Vaucluse, sortes de grandes fermes comme l'était jadis l'asile Sainte-Anne, connu auparavant sous le nom de ferme Sainte-Anne.

Digitized by Google

Les malades qui en ont les moyens paient une légère rétribution. On n'exige rien des autres, qui n'en sont pas moins bien soignés.

Il entre par an de 2,300 à 3,000 aliénés à l'asile Sainte-Anne ; depuis 1869, 30,000 environ y ont été admis.

Ils y sont envoyés de plusieurs côtés différents :

Par les hôpitaux, avec un certificat délivré par le médecin en chef de l'hôpital ;

Par les commissaires de police, qui n'agissent qu'en vertu d'un certificat délivré par un médecin traitant ;

Par la préfecture de police qui y fait conduire tous les aliénés qui lui sont amenés, soit par des particuliers, soit par les agents, et seulement à la suite d'un certificat délivré par un des médecins du dépôt de la préfecture, médecins spéciaux, accrédités auprès d'elle.

A leur arrivée à l'asile Sainte-Anne, ils sont reçus par un des deux médecins chargés spécialement du bureau d'admission, qui, de leur côté, font un rapport spécial sur la nature de la maladie.

Ils restent un certain temps dans les bâtiments du bureau d'admission, jusqu'à ce que les médecins chargés de ce service aient pu constater la réalité de leur aliénation.

« Les hôtes de l'asile clinique, dit M. le docteur Linas portent un costume uniforme, simple, commode, hygiénique, bien fait pour dérouter leurs habitudes de désordre, et leurs penchants destructeurs. Cette sorte de livrée sied bien mieux que ces vêtements disparates, et ces guenilles étranges dont on voit ailleurs les fous affublés.

« Tel qu'il est, l'asile clinique réalise un véritable progrès dans le système des maisons destinées aux aliénés. Il tient un sage milieu entre l'asile pur, l'asile méthodique, l'asile échiquier, tel que le concevait Esquirol et dont Charenton présente le plus beau type, et le système colonial tel qu'il existe à Clermont-sur-Oise.

Nous avons parlé en son temps du couvent des religieuses annonciades et de son église qui avait été érigée en paroisse sous le nom de Saint-Ambroise en 1791. Cette chapelle plus que médiocre, fut remplacée par une belle et vaste construction qu'on commença à élever à la fin de 1863, sur les dessins de M. Ballu, architecte, qui dirigea l'exécution des travaux.

La façade de la nouvelle église donne sur une petite place qui la sépare du boulevard Voltaire; malgré son aspect tout roman, elle rappelle par sa structure, ses piliers monocylindriques, les réseaux de ses fenêtres et diverses dispositions, les trois époques du style ogival, ce mélange de styles si différents a été opéré avec une rare habileté.

« Saint-Ambroise, lisons-nous dans *Paris illustré*, longue de 87 mètres et large de 37, a la forme d'une croix. La façade surmonte un vaste porche ouvert par trois arcades correspondant aux portes des trois nefs. Sur l'arcade centrale s'ouvre une belle rose ; trois fenêtres occupent le pignon. Les deux tours, au lieu de flanquer cette arcade et de s'élever sur les bas-côtés, disposition qui eût été la plus naturelle, et la plus monumentale, partent du fond en dehors de l'église à la première travée de la nef. Elles sont ornées sur chaque face du premier étage, d'une belle fenêtre à rosace. Une balustrade couronne les fenêtres du beffroi. Sur chaque tour, quatre tourelles élancées et quatre lucarnes cachent la base d'une flèche octogonale en pierre, découpée en crochets sur les angles, et mesurant avec la tour une hauteur totale de 68 mètres.

« La nef compte cinq travées voûtées à nervures, comme le chœur et les transsepts. Un trifolium règne autour de l'église. Les bas-côtés sont flanqués de petits renfoncements qui renferment des confessionnaux et qui se changent, à la troisième travée, en chapelles polygonales. Les trois chapelles de l'abside sont dédiées, celle du centre à la sainte Vierge, celle de gauche à saint Joseph, celle de droite à sainte Geneviève. Les vitraux de la première, représentent des sujets tirés des litanies. Plusieurs des vitraux qui ornent les fenêtres de l'église ont été exécutés par M. Maréchal de Metz.

« Le maître-autel est surmonté d'un ciborium dont les quatre arcs en plein cintre, sont portés sur des colonnes en marbre rouge. »

L'église Saint-Ambroise a coûté 1,900,000 fr. ; elle est considérée comme un des monuments les plus réussis du nouveau Paris ; les cloches eurent pour parrain et marraine l'empereur et l'impératrice.

Pendant la semaine sanglante de 1871, elle eut beaucoup à souffrir. Elle fut longtemps exposée aux feux des barricades du boulevard Richard Lenoir et du boulevard Voltaire ; elle a subi sur presque toutes ses faces de nombreux dégâts, nécessitant les réparations les plus importantes. La façade et le clocher furent frappés en plusieurs endroits ; les grilles de fer avaient été partiellement arrachées ; on avait même commencé à faire des meurtrières au mur de droite qui relie le presbytère à l'église.

A l'intérieur, les dégradations furent causées, moins par les projectiles que par les troupes qui y ont campé pendant que l'on bombardait le Père-Lachaise. Les vitraux, les lampadaires, etc., furent presque tous l'objet de quelque réparation ; toutefois, l'autel et les tableaux furent épargnés.

Les dégâts furent estimés à environ 100,000 fr.

En 1855, Mme la vicomtesse d'Anglars, en religion sœur Marie-Joseph, avait réuni dans une maison de la rue du Rocher un certain nombre de jeunes filles appartenant à des familles de gens de lettres, d'artistes, de médecins, d'avocats, afin de leur donner une éducation spéciale, solide, littéraire, artistique et professionnelle ;

Digitized by Google

bientôt le nombre de ses élèves augmentant, l'institution qu'on appelait Notre-Dame-des-Arts se trouva trop à l'étroit et alla chercher au dehors des fortifications dans l'ancien parc de Neuilly un local plus vaste, un jardin moins étouffé, et ce fut en 1863 que fut transféré à Neuilly, boulevard d'Argenson, l'établissement de Notre-Dame-des-Arts.

Notons en 1863, l'ouverture de la salle du prestidigitateur Robin, au boulevard du Temple.

La session législative de 1863 avait offert des symptômes d'apaisement; le corps législatif fut prorogé jusqu'au 7 mai, et ce jour-là, il fut dissous par un décret spécial qui fixait les élections nouvelles au 31 du même mois, et une circulaire de M. de Persigny consacrait ce qu'on appelait alors le système des candidatures officielles.

« Le suffrage est libre, y était-il dit, mais afin que la bonne foi des populations ne puisse être trompée par des habiletés de langage ou des professions de foi équivoques », désignez hautement, continuait le ministre en s'adressant aux préfets, les candidats qui inspirent le plus de confiance au gouvernement.

L'opposition se renforçait chaque jour à Paris; le ministère craignait qu'elle triomphât; on chercha une entente sur ces bases: la presse parisienne devait désigner quatre candidats que le gouvernement agréerait, et en retour de cette concession, les autres candidats présentés par le gouvernement obtiendraient l'appui des journaux de l'opposition.

Cet arrangement ne fut pas accepté par l'empereur, et il fut convenu que le gouvernement n'appuierait que les candidats favorables aux institutions impériales.

Il était facile de prévoir quel serait le résultat des élections parisiennes. Paris nomma dix députés de l'opposition.

Ce fut alors que le ministère d'État fut remanié, et que M. Billault en fut investi; au reste, un changement ministériel accompagna la mesure administrative, M. Baroche fut fait ministre de la justice, M. Boudet eut l'intérieur; M. Béhic, les travaux publics; M. Duruy, l'instruction publique.

Quant à M. de Persigny, il quitta après les élections le maniement direct des affaires — il fut fait duc.

Le sénat et le corps législatif venaient d'être convoqués en session ordinaire pour le 5 novembre lorsque le *Moniteur* du 13 octobre annonça la mort inattendue de M. Billault.

Un décret du 18 appela M. Rouher au ministère d'État.

La session fut ouverte le 25 novembre par l'empereur en personne.

Un décret du 22 juin 1863 avait établi la liberté de la boulangerie à Paris et cette liberté fut suivie d'une circulaire de M. Béhic, ministre du commerce, qui autorisait l'admission libre des boulangers forains sur les marchés de la ville.

Le dimanche 4 octobre 1863, une affluence considérable de monde, 200,000 spectateurs peut-être, s'étaient rendus dans l'après-midi au Champ-de-Mars, afin d'assister à l'enlèvement du ballon *le Géant*, ce ballon dont les ascensions et les exhibitions devaient, selon le programme de M. Tournachon, dit Nadar, conduire à la réalisation du système nouveau d'aération, occupait alors beaucoup les esprits; on en parlait partout, on discutait à propos du plus ou moins de valeur du système; bref, tout Paris voulait savoir à quoi s'en tenir sur le mérite de l'invention.

Le ballon avait été construit avec une grande promptitude; composé d'une double enveloppe, il mesurait 90 mètres de circonférence et jaugeait 6,098 mètres cubes de gaz.

Donc, dès une heure, le Champ-de-Mars était envahi. *Le Géant* se dressait de toute sa hauteur, pendant que la nacelle, — une maison d'osier à deux étages, — circulait à travers la foule. Le directeur du chemin de fer de l'Ouest avait envoyé quatre chevaux et deux postillons. Cette nacelle, attelée à la Daumont, excitait déjà l'enthousiasme du public. Dans l'enceinte réservée, toutes les notoriétés parisiennes: savants, gens de lettres, journalistes, artistes, le ban et l'arrière-ban du public des premières représentations.

A quatre heures, *le Géant* était complètement gonflé. Six mille mètres cubes de gaz avaient été absorbés par ce Gargantua.

Tout à coup une jeune femme pénétra dans l'enceinte, accompagnée d'un cavalier. — Je suis, dit-elle à Nadar, la princesse de La Tour-d'Auvergne; j'allais aux courses du bois de Boulogne, lorsque j'ai appris que *le Géant* se préparait à partir pour l'inconnu. Voulez-vous m'accueillir dans votre maison aérienne? Et avant la réponse de Nadar, cette intrépide jeune femme était déjà sur la plate-forme de la nacelle. Ce que femme veut, Nadar le veut! La princesse de La Tour-d'Auvergne avait pour cavalier de voyage le prince Sayn-Witgenstein.

A cinq heures, les manœuvres commencent; soixante soldats tiennent les cordes. Le monstre se balance majestueusement. Nadar, au milieu de ses douze Argonautes, — car Nadar avait voulu que la première ascension du *Géant* fût signalée par le nombre 13, — treize voyageurs, dont voici les noms: Nadar, capitaine; Louis et Jules Godard, capitaines-adjoints; la princesse de La Tour d'Auvergne, le prince de Sayn-Witgenstein, Eugène Delessert, de Saint-Martin, Thirion, Piallat, Robert Mitchell, Adrien Tournachon, Th. Saint-Félix, et Yon, aide-manœuvre, — Nadar, disons-nous, s'aperçoit que son *Géant* éprouve quelques difficultés à s'élever. Des sacs de lest sont jetés par-dessus le bord.

Digitized by Google

Asile Saint-Anne : cellule ordinaire.

Cellule capitonnée.

A cinq heures dix minutes, le cri : *Lâchez tout !* retentit. *Le Géant* semble hésiter. Partira-t-il ? L'anxiété est dans tous les cœurs et sur tous les visages. Tout à coup, le monstre pique droit comme une flèche, entraînant cette maison, d'où tombent des fleurs lancées de la plate-forme. Un cri immense s'élève de l'enceinte du Champ-de-Mars, — hourra formidable, — vivat d'un peuple aux triomphateurs ! — Bon voyage au *Géant !*

Hélas ! le nombre 13, bravé par Nadar, faillit lui porter malheur. *Le Géant*, poussé par un vent d'est, traversa Paris, se maintint en vue, gagna du large et se perdit dans les nuages. — Il descendit dans un marais, à deux lieues de Meaux.

L'expérience était à recommencer.

Une seconde eut lieu aussi au Champ-de-Mars, le dimanche 18 octobre, sous les yeux d'une multitude immense, et en présence de l'empereur et du jeune roi des Hellènes, Georges Ier.

L'aérostat ne portait cette fois que neuf personnes : M. et Mme Nadar, MM. Louis et Jules Godard, MM. Thirion, Th. Saint-Félix, F. de Montgolfier, E. d'Arnoult et Yon.

On sait comment se termina ce voyage, *le Géant* alla tomber en Hanovre, et ceux qui le montaient coururent les plus grands dangers. M. et Mme Nadar et M. Saint-Félix furent grièvement blessés.

Le 3 janvier 1864, le bruit se répandit à Paris qu'on venait d'arrêter des conspirateurs qui en voulaient aux jours de l'empereur ; or, voici ce qui avait donné lieu à ce bruit, exact d'ailleurs.

L'année précédente, Mazzini avait organisé un nouveau complot ; il avait envoyé d'Italie un

Digitized by Google

sieur Greco, professeur de musique à Paris, pour y assassiner Napoléon.

Greco était resté trois mois à Paris sans trouver d'occasion favorable pour l'exécution de son dessein et il retourna en Italie, mais, sur les instances de Mazzini, il y revint, cette fois avec trois complices, un libraire appelé Natale Imperatori; un étudiant, Scaglioni, et enfin Raffaeli Trabuco, musicien, qui avait été expulsé de France, en 1858 pour escroquerie.

Mais le préfet de police avait été informé de l'arrivée de ces conspirateurs, et il les fit filer; bientôt il sut qu'ils étaient logés à l'hôtel de Naples, 176, rue Saint-Honoré.

« Plusieurs fois, dit M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire populaire de l'Empereur Napoléon III*, ils se rendirent aux environs de l'Opéra, comme s'ils eussent voulu renouveler la tentative d'Orsini ; d'autres fois, on les vit se promener aux Tuileries et observer les abords du jardin réservé. Enfin, lorsque la police fut certaine de leurs intentions, elle se décida à s'assurer de leurs personnes.

« Le 3 janvier 1864, à quatre heures et demie du soir, Greco et Trabuco furent arrêtés à l'hôtel de Naples. Le même jour, à sept heures, les agents s'emparèrent d'Imperatori et de Scaglioni, dans un débit de liqueurs.

« Des perquisitions faites dans leurs chambres amenèrent la découverte : chez Greco, de deux bombes chargées, de deux paquets de poudre et d'un revolver à sept coups; chez Trabuco, de deux poignards et de deux bombes remplies de poudre; chez Scaglioni, de quatre bombes, de deux poignards, d'un revolver à six coups, d'un paquet de poudre et de trois boîtes de capsules. On ne trouva rien chez Imperatori.

« Après avoir essayé de nier leurs intentions criminelles, les accusés accablés par l'évidence des preuves firent des aveux complets. Déclarés coupables par le jury, ils furent condamnés : Greco et Trabuco à la déportation, Scaglioni et Imperatori à vingt années de détention. »

Ce fut ce qu'on appela le *Complot des Italiens*.

En janvier 1864, Paris perdit Mengin, une des célébrités de la rue, Mengin, le fameux marchand de crayons. « Qui n'a pas vu, dit M. Victor Fournel, qui n'a pas entendu Mengin, n'a rien vu, ni rien entendu. Contemplez-le, promenant sur la foule, du haut de sa tribune, un regard chargé d'ombre tranquille et fier dans sa force, calme et presque dédaigneux dans le sentiment intime de sa supériorité, commandant par sa contenance mieux que par son costume, la respectueuse attention de tous. Derrière lui, juché à une hauteur prodigieuse et coiffé d'un plumet extravagant, un être humain, d'une physionomie étonnante, joue à tour de bras de l'orgue de barbarie, comme s'il s'agissait d'un vulgaire débitant de spécifique odontalgique. »

Pendant une quinzaine d'années, Mengin s'est coiffé d'un casque doré et vêtu d'une houppelande bariolée pour vendre ses crayons ; il avait un luxueux équipage, des chevaux superbes, et derrière lui tout un orchestre. Ses crayons, excellents du reste, étaient dorés, il ne les vendait qu'accompagnés d'un jeton portant son effigie.

« Dans ce portrait frappant que chacun examine,
Reconnaissez Mengin et sa barbe aux flots d'or.
Mais c'est en vain qu'ici chacun vante sa mine,
Celle de ses crayons vaut beaucoup mieux encor. »

Ce quatrain, œuvre du banquiste lui-même, accompagnait l'effigie placardée par ses soins chez les débitants de tabac, dépositaires de sa marchandise.

Mengin était amusant ; il avait le génie de la parade, c'était le type du charlatan hâbleur ; mais il avait surtout une originalité bien accusée. Il dessinait assez bien la charge en quelques coups de crayons, mais ce qui réjouissait surtout la foule assemblée autour de lui, c'était de lui voir tailler son crayon avec son sabre, et pour prouver la solidité de la mine de plomb, taper dessus à grands coups de maillet, comme pour l'enfoncer dans une planche. Inutile de dire que, par un tour de passe-passe, il substituait au crayon un morceau de bois doré.

Ce fut au mois de mars 1864, qu'une nouvelle morgue remplaça celle dont nous avons parlé, et qui était située à l'extrémité nord-est du pont Saint-Michel.

La morgue actuelle se trouve placée entre le pont Saint-Louis et le pont de l'Archevêché ; c'est un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée seulement et formé d'un pavillon central dominant de quelques mètres deux ailes qui se développent à droite et à gauche. Il a la figure d'un triangle dont la base est en façade et qui s'enchâsse dans la pointe orientale de la Cité. Le pavillon du centre est percé de trois grandes portes en arcades par lesquelles on pénètre dans un vestibule exhaussé de plusieurs marches où stationne le public. Au fond, et parallèlement à la façade, se trouve la salle d'exposition close par un vitrail.

« Imaginez une grande vitrine d'un magasin de nouveautés, quand, le samedi soir, on a retiré l'étalage. Cela paraît tout d'abord vide. En se rapprochant de la rampe de fer, on aperçoit deux rangées de six lits de camp, bordés de cuivre rouge. Les dormeurs sont nus et couchés sur le dos. Un large morceau de cuir est placé à mi-corps, sur les cadavres. »

Sur ces douze lits ou plutôt ces douze tables de marbre noir, les six adossées au mur sont principalement affectées au service des corps qui ont séjourné dans l'eau ; elles sont taillées à gorge et percées vers leur partie inférieure d'une ouverture pour l'écoulement des eaux. « Chacune

Digitized by Google

de ces ouvertures, lisons-nous dans Larousse, aboutit à un tuyau qui correspond avec un caniveau sous dalles se rendant à la Seine ; des robinets terminés par un petit tuyau criblé intérieurement et à son extrémité de trous très fins, de manière à figurer un arrosoir, et placés au-dessus de la tête, laissent couler l'eau fraîche sur le cadavre, afin d'en arrêter, autant que possible, la décomposition. Les tables d'exposition de la morgue sont inclinées vers le vitrage, et à l'extrémité supérieure de chacune d'elles repose soulevée par une sorte d'oreiller de cuivre et de façon à être bien vue, la tête du cadavre, lequel est étendu la face tournée du côté du public, les parties sexuelles couvertes par un tablier de cuir; une barre de fer passe au-dessus des tables, les vêtements y sont accrochés ainsi le long du mur; l'exposition des vêtements date de juillet 1830. A cette époque, l'encombrement fut tel à la morgue, qu'on imagina de placer des tringles en bois garnies de crochets dans la salle d'exposition, afin de faciliter par la vue des effets ayant appartenu aux victimes, la reconnaissance de ces dernières; cette mesure a été conservée. Elle était d'ailleurs prescrite par l'arrêté du 9 floréal an VIII. La salle d'exposition est éclairée par le haut au moyen d'un vitrail enchâssé dans le plafond. Au fond, est une porte pour les besoins du service. »

Cette porte conduit dans la salle du dépôt. Il y a là deux rangées de tables, au milieu desquelles on marche. Chaque table est recouverte d'un long cylindre comme un couvercle de grand plat à poisson. On met ici les cadavres reconnus, avant l'enlèvement, et les cadavres qui ne peuvent plus attendre, avant l'enterrement.

Puis il y a encore la salle d'autopsie, puis au rez-de-chaussée un salon dont les deux fenêtres regardent la cathédrale. Une grande table ronde est au centre. Cela ressemble à la salle des réunions du conseil d'administration d'un chemin de fer.

Cette salle sert aux réunions des magistrats et du médecin expert. C'est là qu'on amène les accusés après et avant de les avoir confrontés avec les cadavres.

En résumé, la nouvelle morgue est beaucoup mieux aménagée que l'ancienne; elle est placée sous la dépendance de la préfecture de police. Le personnel de son administration se compose d'un médecin inspecteur, d'un médecin chargé de faire les autopsies, et d'un greffier.

Viennent ensuite deux garçons de service, appelés morgueurs. On estime qu'à Paris sur 5,466 habitants, il en est un dont le corps, par une circonstance quelconque, arrive sur les dalles de la morgue.

Malgré les précautions prises depuis longtemps à la Morgue, pour que les corps puissent être conservés pendant un temps suffisamment prolongé, on est trop souvent obligé de rendre à la terre ces tristes débris humains sans qu'ils aient été reconnus et, par conséquent, sans que la justice ait pu recueillir les moindres indices.

Ainsi, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 1er janvier 1879, c'est-à-dire dans l'espace de six années, il y a eu à la Morgue 1,491 personnes qui n'ont point été reconnues, et dont la mort est désormais un mystère impénétrable.

Depuis plusieurs années on cherchait les moyens de remédier à cette situation. La nature, en conservant dans les glaces, pendant des milliers d'années, des animaux anté-diluviens, avait indiqué le froid comme préservatif souverain; mais l'application aux corps exposés à la Morgue des procédés de la nature présentait de très grandes difficultés.

Elles ont enfin été surmontées, et un appareil dit frigorifique, qu'on pourrait appeler un calorifère négatif, a été expérimenté en juin 1881 devant une commission spéciale, par MM. Mignon et Rouart, qui avaient établi une chambre de froid à l'Exposition de 1878.

Nous n'avons pas la place nécessaire pour expliquer le mécanisme de ce système. Contentons-nous de dire que la conservation des corps pourra durer tout le temps qu'on le jugera nécessaire, des années entières si le besoin s'en fait sentir. Disons aussi que, pour atteindre ce résultat, il faudra produire une quantité de froid qui serait suffisante pour transporter dix tonnes de viande de la Plata aux Halles-Centrales.

L'adoption de ce système pour la conservation des cadavres non reconnus est décidée en principe, mais il est probable que l'installation des appareils frigorifiques, dans de bonnes conditions, entraînera forcément la reconstruction complète de la Morgue.

Le 1er juillet 1864, l'ordonnance de police suivante fut publiée :

Nous, préfet de police,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § 5); celles des 19-22 juillet 1791 (art. 46, § 1er);

Les arrêtés du gouvernement des 1er germinal an VII, 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX; l'arrêté ministériel du 25 avril 1807; le décret du 30 décembre 1852; la loi du 10 juin 1853 (art. 1er); le décret du 6 janvier 1864, et la circulaire de S. Exc. le ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts, du 28 avril 1864;

Considérant que le décret du 6 janvier 1864 supprime les privilèges auxquels l'industrie théâtrale était jusqu'à présent assujettie et confère à toute personne le droit de faire construire et exploiter un théâtre, à la charge d'une déclaration préalable à l'autorité;

Considérant que le décret réserve, outre la censure théâtrale, l'exécution des lois, décrets, ordonnances et règlements de police de droit commun, et, pour les théâtres subventionnés,

Digitized by Google

celle des clauses et conditions de leurs cahiers des charges envers l'administration;

Voulant refondre en une seule et même ordonnance les dispositions de l'ancienne réglementation qui intéressent essentiellement la sûreté publique et le bon ordre et qui sont contenues notamment dans les ordonnances des 9 juin 1829 et 16 mars 1857,

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Tout individu voulant faire construire et exploiter un théâtre est tenu d'en faire la déclaration préalable au ministère de la maison de l'empereur et des beaux-arts, ainsi qu'à la préfecture de police.

Il sera joint à l'appui les plans détaillés, avec coupes, et l'indication du nombre des places, calculé par personne, à raison de 0m,80 de profondeur sur 0m,45 de largeur, pour les places en location, et 0m,70 sur 0m,45, pour les autres places.

Les travaux ne pourront être commencés que sur notre avis formel, après examen du projet.

Sauf les cas de dérogation que nous nous réservons d'admettre, les salles seront établies, construites et distribuées conformément aux prescriptions suivantes :

Art. 2. — L'édifice peut être isolé ou adossé, au choix du constructeur. En cas d'isolement, il sera laissé sur tous les côtés qui ne seront pas bordés par la voie publique un espace libre ou chemin de ronde, qui pourra n'être que de trois mètres de largeur si les maisons voisines n'ont pas de jour sur ledit chemin. Dans le cas contraire, la largeur serait rationnellement augmentée eu égard, notamment, à l'importance et aux dispositions de l'édifice.

En cas d'adossement, il sera construit un contre-mur en briques de 0m,25, au moins, d'épaisseur, pour préserver les murs mitoyens.

L'épaisseur de ce contre-mur pourrait être augmentée comme la largeur du chemin de ronde ci-dessus et par les mêmes considérations.

Art. 3. — Les murs intérieurs, les murs qui séparent les loges d'acteurs et le théâtre, le mur d'avant-scène, le mur qui sépare la salle, le vestibule et les escaliers seront en maçonnerie.

Art. 4. — Les portes de communication entre les loges d'acteurs et le théâtre seront en fer et battantes, de manière à être constamment fermées.

Le mur d'avant-scène qui s'élève au-dessus de la toiture ne pourra être percé que de l'ouverture de la scène et de baies de communication fermées par des portes de fer.

L'ouverture de la scène doit être fermée par un rideau en fil de fer maillé, de 0m,03 au plus de maille, qui intercepte entièrement toute communication entre les parties combustibles du théâtre et de la salle. Ce rideau doit être soutenu par des cordages incombustibles.

Les décorations fixes, dans les parties supérieures de l'ouverture d'avant-scène, doivent toujours être incombustibles.

Art. 5. — Tous les escaliers, les planchers de la salle et les cloisons des corridors doivent être également en matériaux incombustibles.

Art. 6. — La calotte de la salle doit être en fer et en plâtre, sans boiseries.

Art. 7. — Dans l'une des parties les plus élevées du mur d'avant-scène et sous les combles, il sera placé un appareil de secours contre l'incendie, avec colonne en charge, au poids de laquelle il sera, au besoin, ajouté une pression hydraulique assez puissante pour fournir un jet d'eau dans les parties les plus élevées du bâtiment. La capacité de l'appareil se déterminera selon l'importance du théâtre.

Art. 8. — Les pompes doivent être installées au rez-de-chaussée, dans un local séparé du théâtre par des murs en maçonnerie.

Art. 9. — Elles seront toujours alimentées par les eaux de la ville recueillies dans des réservoirs et par un puits, de manière que chacune des deux conduites puisse suffire au jeu des pompes établies.

Art. 10. — En dehors des salles de spectacle, il doit être établi des bornes-fontaines alimentées par les eaux de la Ville et pouvant servir chacune au débit d'une pompe à incendie; le nombre en est déterminé par l'autorité.

. . . . . .

Cette ordonnance n'avait pas moins de 70 articles qui tous réglementaient minutieusement tout ce qui concernait l'établissement des salles de spectacle, les emplacements, les abords, le mode de construction, la distribution, l'aménagement au point de vue des mesures de sûreté publique, la circulation, la salubrité, l'exploitation, la police intérieure et extérieure.

Tout était prévu pour la sécurité des spectateurs; malheureusement plusieurs sages prescriptions qui s'y trouvaient ne furent pas toujours observées et ne le sont pas encore.

La liberté théâtrale proclamée dès le mois de novembre 1863, fut favorable à l'éclosion des petits théâtres de tous genres; le théâtre des jeunes artistes, qu'on désigna tantôt sous le nom de salle lyrique, tantôt de théâtre de la Tour-d'Auvergne et qui, fondé en 1836, n'était qu'un théâtre d'élèves, dirigé par l'excellent professeur Ricourt, devint un théâtre qui ne fit jamais d'ailleurs de brillantes affaires; les directeurs s'y succédèrent en si grande quantité, qu'il serait difficile de les nombrer, citons seulement le dernier, M. Soumis Duchampt, qui l'exploita.

Il fut démoli en 1881.

Chassé du boulevard du Temple par la démolition, le théâtre des Délassements-Comiques avait retrouvé un refuge dans la rue de Provence, en face la rue Le Peletier, mais cette rue ayant eu la fantaisie des'allonger jusqu'au carrefour formé

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 273.

Imp. Charaire et fils.

Vue générale de l'asile Sainte-Anne.

Digitized by Google

Digitized by Google

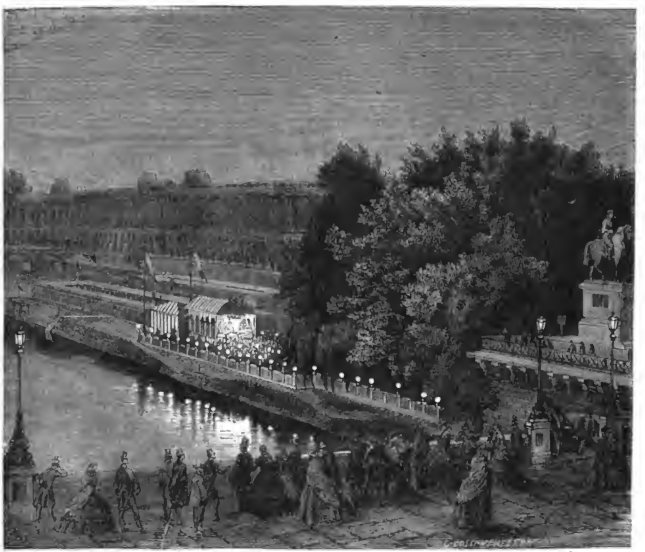

Le café-concert du Vert-Galant.

à la rencontre de la rue Châteaudun, les Délassements durent de nouveau déménager et ils allèrent dans les premiers jours de mars 1864 occuper, sous la direction de M. Lucien Gothi, une petite salle située rue du Faubourg-Saint-Martin et qu'on nommait la salle Raphaël.

Il y eut encore en 1864, dans le quartier Popincourt, un petit théâtre qu'on appela théâtre Saint-Pierre, du nom du passage donnant rue Amelot, dans lequel il est situé. Le directeur était M. Dechaume, il se maintint jusqu'à la guerre, puis les artistes y jouèrent en société jusqu'à ce que Mme Thouvenel en devint directrice le 1er février 1874, M. Voisin lui succéda le 1er octobre 1874; en 1875, il quitta ce théâtre qui est aujourd'hui fermé. Des comédies, des revues, des vaudevilles furent joués sur cette petite scène, dont les artistes ne furent jamais que des élèves; à l'exception de Mondet, de Maxnère, peu attirèrent l'attention.

En 1869 la salle avait été remise à neuf et disposée de façon à contenir 800 places.

Ce fut en 1864 que M. de Raousset-Boulbon imagina de faire construire une salle de concert sur le boulevard Saint-Germain, tout proche le musée de Cluny et qui porta le nom d'Athénée musical, il fut inauguré le dimanche 17 janvier.

La salle était parfaitement disposée pour un concert, M. Duprato conduisait l'orchestre, on espérait un succès qui ne vint pas; le 25 mai, l'Athénée musical ferma ses portes pour les rouvrir comme théâtre, le 24 novembre, sous le nom de théâtre Saint-Germain; on l'inaugura par *la bouquetière de Trianon*, opéra comique en deux actes, de MM. Laurencin et Jules Adenis.

Bien que des travaux eussent été opérés en vue de faire de cette salle de concert une salle de spectacle, tout laissait à désirer.

Aussi plusieurs directions se succédèrent-elles assez rapidement, on vit tour à tour MM. E. Mo-

Digitized by Google

niot, Bartholy exploiter le théâtre sous le titre des Folies-Saint-Germain; enfin le 1er septembre 1867, M. Larochelle en prit la direction et le nomma théâtre de Cluny; à partir de ce moment, le public apprit le chemin de ce théâtre qui monta quelques pièces à succès; entre autres, le *Juif polonais*, d'Erckmann-Chatrian, les *Sceptiques*, de Mallefille, les *Inutiles*, d'E. Cadol. Au mois de septembre 1873, M. Larochelle devenant codirecteur de la Porte-Saint-Martin, était remplacé par M. Camille Veinschenk; naturellement, les fours reparurent et les directions recommencèrent leurs évolutions. En février 1875, MM. Pournin et G. Marot devinrent directeurs de Cluny, et ne furent pas plus heureux que leurs prédécesseurs; à la fin de l'année, M. G. Marot se retira et M. Pournin demeura seul directeur, puis il abandonna le théâtre qui vint aux mains de M. Paul Clèves, le 23 mai 1876; M. P. Clèves s'habitua là au métier de directeur, et dès qu'il le sut, il succéda à M. Larochelle à la Porte-Saint-Martin, et M. Talien prit Cluny, qu'il conserva jusqu'en 1881.

L'Alcazar et l'Eldorado furent aussi, sinon des théâtres proprement dits, du moins des établissements participant à la fois du café et du théâtre; l'Alcazar situé dans une salle mauresque du faubourg Poissonnière, se dédoubla et eut une salle d'été aux Champs-Élysées, toutes deux sous la direction de M. Arsène Goubert qui produisit Mlle Thérésa.

L'Eldorado, situé boulevard de Strasbourg, avait réussi à grouper une troupe d'une certaine valeur; les artistes s'appelaient Mmes Chrétienno, Lasseny, Vié, Robert; les hommes, Pacra, Léter, etc. L'orchestre était dirigé par Hervé, tout semblait donc promettre beaucoup d'avenir aux cafés-concerts, qui s'attendaient à pouvoir, dès le 1er juillet 1864, user et peut-être bien abuser de la liberté des théâtres, ce fut ce qu'on craignit, et pendant plusieurs années, l'autorité s'opposa, on ne sait pourquoi, à toute innovation qui eût permis aux cafés-concerts d'exhiber des artistes costumés et de jouer quelques bouts d'opérettes.

En 1867, l'apparition assez inattendue d'une ex-tragedienne du Théâtre-Français, Mlle Cornélie, venant sur les planches de l'Eldorado réciter des morceaux de Corneille et de Racine, en robe de ville, réveilla la question qui fut enfin résolue dans le sens de la liberté.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait ici citer seulement tous les cafés concerts qui ont pullulé et pullulent encore dans Paris depuis une vingtaine d'années.

Jadis, on ne connaissait que le fameux café des Aveugles, installé dans un sous-sol du Palais-Royal.

Quelques années avant la Révolution de 1848, devant la porte du café du Midi, aux Champs-Élysées, un farceur faisait la parade, chantant toutes sortes de couplets, s'habillant de toutes sortes de costumes, se pinçant pour rire et faire rire les braves gens qui buvaient de la bière et mangeaient des échaudés, sur des petites tables vertes devant lesquels ils étaient assis sur de grossiers tabourets de paille; ce fut l'origine des cafés-concerts et le premier qui eut une troupe de chanteurs et de chanteuses fut le café des Ambassadeurs.

En 1862, Alfred Delvau écrivait ceci: « Chaque quartier a maintenant son café-concert, outre ceux des Champs-Élysées, pour la belle saison, il y a le café-concert du Géant (ce café, qui était situé sur le boulevard du Temple, fut brûlé le 28 avril 1863). Le café-concert des Folies, boulevard de Strasbourg, etc., etc. Ceux qui les aiment doivent être contents, on en a mis partout. Je n'en veux prendre qu'un pour type, c'est le café-concert de la rue Contrescarpe, que ses habitués appellent *le Beuglant*.... »

Mais depuis, quelle avalanche! Citons au hasard, parmi les principaux: le café du XIXe siècle, boulevard de Strasbourg, qui fut remplacé, en 1866, par le théâtre des Menus-Plaisirs, depuis la Comédie-Parisienne; le café-concert du Vert-Galant, sur la Seine, ou plutôt sur le terre-plein du Pont-Neuf; le café de la Pépinière, dans la rue de ce nom; le café-concert Européen, rue Biot; les Folies-Rambuteau, rue Rambuteau; les Folies-Belleville; la Gaîté, boulevard Rochechouard; Ba-Ta-Clan, boulevard Voltaire; la Gaîté-Montparnasse, la Scala, le Parisien, les Folies-Bobino, l'Oberkampf, les Bouffes du Nord, l'Espérance, les Folies d'Athènes, les Fantaisies, les Folies du Gros-Caillou, les Folies-Montholon, les Porcherons, Monccy, Labourdonnaye, le Gaulois, les Écoles, Saint-Laurent, le Casino-Français au Palais-Royal, Puebla-Concert, à Belleville, etc.

Mais, un travail récemment publié, contient quelques détails assez curieux sur les cafés-concerts, en 1880:

« Paris compte en ce moment *cinquante-quatre* cafés-concerts de toutes catégories, y compris ceux où l'on ne chante que le dimanche.

« Les cafés-concerts ne datent que du commencement de ce siècle. Le premier de tous, croyons-nous, fut le Cheval-Blanc, rue du Faubourg-Saint-Denis, qui, à l'origine, n'était qu'une simple auberge « *logeant à pied et à cheval.* »

« Elle avait été fondée en 1787 par un nommé Gauthier, lequel fut plus tard membre du Tribunal révolutionnaire, qui, le 1er germinal de l'an II, condamna Hébert à la peine de mort.

« Au fond du jardin de cette hôtellerie, sous des tonnelles, on installa, vers les premières années de ce siècle, une sorte de guinguette, où deux violons et une basse composaient tout l'orchestre. Les comédiens et comédiennes sans engagement allaient parfois y passer leur soirée et ne se faisaient pas trop tirer l'oreille pour chanter

Digitized by Google

une romance ou fredonner une chanson. Telle a été l'origine des cafés-concerts.

« Puis vinrent les fameux cafés-caveaux du Palais-Royal, qui eurent pendant toute la durée de l'Empire et de la Restauration une si grande vogue. Il y avait, au n° 116, le Caveau-Borel, où le célèbre ventriloque attira la foule durant dix années consécutives; le Caveau du Sauvage, où passa tout le Paris d'alors, et enfin le Caveau des Aveugles, qui a existé pendant plus de cent ans et dont le local qu'il occupait — chose singulière! — est toujours à louer!

« Quelques autres établissements de chant et de café s'installèrent plus tard sur divers points de Paris. Aucun d'eux n'a survécu, hormis le café de l'Horloge, aux Champs-Élysées, qui, à l'origine, était situé à l'extrémité du Cours-la-Reine. Il fut démoli en 1842 pour la construction du palais de l'Industrie, et Mme Picolo, qui en était la propriétaire, le transporta près de la place de la Concorde.

« Il y a eu aussi le café Moka, rue de la Lune, où Marie Sasse, de l'Opéra, a chanté dans son enfance; Mlle Agar y a débuté. Mentionnons encore le café du Cadran, rue Montmartre, qui a eu parmi ses pensionnaires, Mlle Marie Bosc. Elle était payée à raison de *six francs* par soirée, et elle quitta cet établissement parce qu'on ne voulut pas lui accorder une augmentation de *vingt sous* par jour!

« Mais les cafés-concerts étaient soumis à des règlements qui gênaient visiblement leur essor. Les artistes ne pouvaient pas se travestir. Les hommes étaient condamnés à l'habit noir et à la cravate blanche; les femmes, à la tenue de soirée. Ces restrictions disparurent sous le second Empire, et les cafés concerts prirent aussitôt un développement extraordinaire. C'est depuis lors qu'ils sont devenus de véritables théâtres.

« Durant la période comprise entre 1860 et 1870, il y a eu à Paris plus de cent cafés-concerts. On en rencontrait à chaque pas. Les quartiers de l'ancienne banlieue en comptaient un grand nombre et ce n'étaient pas les moins curieux à visiter. Il y avait le café de l'Annexion, à La Chapelle; le concert de l'Abbaye, à Montmartre; le café de la Réunion, à Belleville, et bien d'autres que nous oublions. Mais le plus étrange, le plus pittoresque était sans contredit le concert des Osiaux, situé rue de ce nom, à Ménilmontant, derrière le cimetière du Père-Lachaise.

« Cette étroite et tortueuse ruelle a été emportée aux trois quarts par le tracé de la rue Sorbier, mais alors elle partait des Hautes-Gatines et s'en allait en zig-zag jusqu'au mur de ronde du cimetière. De tous côtés, ce n'étaient que murs de clôture ou de misérables et de chétives demeures.

« Le concert des Osiaux était dans une maison en briques, au premier étage. On lisait sur la porte d'entrée : *Concert varié trois fois par semaine*. Au rez-de-chaussée, se trouvait un cabaret avec cette enseigne : *Au Souvenir de Béranger, ici on fait sa cuisine soi-même*. A cet effet, il y avait un grand fourneau où les pauvres gens, hommes, femmes et enfants, faisaient cuire leurs aliments, moyennant la faible rétribution de *deux sous par plat*. Le soir, après dîner, on pouvait passer de la salle à manger à la salle de concert. L'agréable à côté de l'utile.

« Tous ces établissements infimes ont disparu les uns après les autres. Les cafés-concerts d'aujourd'hui sont corrects, bien tenus, presque luxueux, même dans l'ancienne banlieue, et l'on a calculé qu'ils faisaient vivre environ deux mille personnes. »

L'affaire du docteur La Pommerais eut, en 1864, un grand retentissement, et tous les journaux de l'époque enregistrèrent minutieusement les moindres particularités de cet émouvant procès, digne pendant de celui du docteur Castaing.

Le docteur Edmond Couty de La Pommerais entretenait des relations intimes avec Mme de Pauw, veuve d'un artiste peintre qu'il avait soigné. Celle-ci possédait une assez modeste aisance.

Grâce aux suggestions de son « ami », cette dame, après avoir contracté une assurance sur la vie, en fit opérer le transfert au profit de La Pommerais.

Avant d'arriver à ce résultat, le prévoyant médecin avait échangé avec Mme de Pauw une correspondance dont les termes, dictés par lui, devaient (en cas de contestations avec les Compagnies) établir péremptoirement toute l'insistance employée par la pauvre femme pour faire accepter à son docteur le bénéfice du transfert.

Peu de temps après le décès de Mme de Pauw, survenu le 16 novembre 1863, l'attention de la justice fut appelée sur les circonstances assez singulières de cette mort.

Une première autopsie, discrètement pratiquée, démontra qu'un empoisonnement avait été commis.

En raison de l'existence des contrats d'assurances qui était connue, les soupçons se portèrent naturellement sur la seule personne ayant un intérêt sérieux à la mort de Mme de Pauw, c'est-à-dire sur le docteur Couty de La Pommerais; une instruction fut ordonnée et, un matin, La Pommerais vit arriver chez lui M. de Gonet, assisté d'un substitut du parquet et de M. Demarquay, alors commissaire de police aux délégations judiciaires. Le juge d'instruction, avec beaucoup de réserve et de méthode, interrogea La Pommerais sur la nature de ses rapports avec Mme de Pauw, sur les conditions dans lesquelles il l'avait connue, etc.

Le docteur répondit sans le moindre trouble. Il fit d'une façon nette, précise, un récit très habilement préparé et il donna les plus minutieuses

Digitized by Google

explications qui lui furent demandées, et cela avec une sécurité dénotant tout à la fois une bien grande audace et une bien grande naïveté.

L'interrogatoire ne dura pas moins de six heures. Quand il prit fin, la pâleur de La Pommerais était extrême; son trouble éclatait, malgré tous les efforts qu'il tentait pour conserver son énergie.

On lui annonça alors qu'il allait être emmené et retenu provisoirement. Cette nouvelle acheva de l'accabler.

Il n'eut plus conscience de lui-même, ses mains s'agitaient nerveusement, il se levait, se rasseyait machinalement, enfin, il s'habilla, puis demanda à manger. Il put engloutir un énorme morceau de rôti froid sans manger une seule bouchée de pain. Il but une carafe d'eau tout entière.

Les yeux fixes, hagards, il dévorait littéralement. En une minute, il s'était rendu compte de la terrible situation dans laquelle il se trouvait.

A l'issue de cet interrogatoire il fut renvoyé (le 9 mai 1864) devant les assises. La veille du jour où il comparut devant ses juges, La Pommerais affirmait d'un ton très calme et réellement convaincu : que, non seulement son acquittement était certain, mais que le jugement était une affaire de pure forme pour couvrir le parquet d'avoir commis l'imprudence d'être allé aussi loin, mais il dut bientôt changer de façon d'interpréter les choses, son crime fut prouvé, et le 17 mai, le jury le condamnait à la peine capitale pour avoir empoisonné Mme de Pauw. En entendant prononcer sa sentence, le condamné rougit légèrement, se leva non sans efforts, et d'une voix faible et mal articulée, il prononça ces mots :

— Je suis innocent, je le jure.

Son pourvoi en grâce ayant été repoussé, il fut conduit à l'échafaud le 9 juin 1864.

Ce jour-là, éveillé pour se rendre au supplice, La Pommerais, qui avait refusé d'entendre le curé de son pays natal, venu pour lui offrir les consolations de la religion et qui aussi avait refusé catégoriquement d'assister à la messe durant sa détention, consentit alors à se confesser à l'abbé Montès.

Quelques minutes après, le prêtre sortit et le livra au bras séculier. On l'entraîna sans qu'il prononçât un mot. L'exécuteur Heindereich s'empara du condamné qu'il soutint avec ses aides de chaque côté, et il le conduisit à la toilette en passant par un escalier de service, afin de ne pas traverser les cours du fond sur lesquelles donnent les cellules, et ainsi de soustraire le patient aux regards des prisonniers. Au bout d'une vingtaine de marches et après une ascension pénible, on arriva à un premier étage dont le couloir, flanqué de murs pleins des deux côtés, aboutit, par un escalier plus large, au premier couloir du rez-de-chaussée, au fond duquel se trouvait la salle de la toilette. La Pommerais supporta ces sinistres apprêts sans dire un mot; on l'emmena alors et le funèbre cortège se dirigea vers la cour qui précédait la place où était dressé l'échafaud.

L'exécuteur des hautes œuvres, ayant en avant les gardiens de la maison, marchait le premier; de chaque côté et soutenant La Pommerais par les bras, s'avançaient deux aides, puis le condamné, le front penché, l'œil fixe et comme « *dirigé vers quelque chose que lui seul voit* » la tête inclinée vers la gauche, à portée du prêtre qui lui récitait des prières écrites sur un simple feuillet volant.

A mesure que le patient s'avançait, l'exécuteur qui était passé par derrière, lui ôtait son paletot, si bien qu'arrivant sur la plate-forme, il avait les épaules complètement dégarnies.

« A quatre pas des premiers degrés, La Pommerais s'arrête, le prêtre lui demande de l'embrasser, et l'infortuné lui rend cordialement son embrassade. On lui présente le Christ, qu'il baise, et le voilà qui repart, soutenu plus étroitement par les aides... Mais tout à coup, comme si, au seuil de la mort, il ressentait le violent et irrésistible besoin de se rejeter, fût-ce une seconde, dans la vie, il s'arrête brusquement et se retourne vers le digne abbé Crozes, et s'approchant, il lui murmure :

« — Pour une femme!...

Et il l'embrasse par deux fois.

« Ç'a été le seul élan de La Pommerais... »

Ajoutons qu'une foule compacte environnait l'échafaud, et lorsque le fourgon emmena ses restes au cimetière des suppliciés, à Ivry, une double haie se forma sur le passage du convoi jusqu'à la place de la Bastille.

Le 31 juillet 1864, l'empereur écrivait de Vichy au maréchal Vaillant, ministre de sa maison et des beaux-arts, pour qu'il ait à engager le préfet de la Seine à faire commencer prochainement les travaux d'édification du nouvel Hôtel-Dieu, qui devait remplacer le vieil hôpital parisien et à s'arranger de façon que ceux de la construction de l'Opéra ne fussent pas terminés les premiers. « J'attache, dit-il dans cette lettre, un grand prix à ce que le monument consacré au plaisir ne s'élève pas avant l'asile de la souffrance. »

Cependant, ce ne fut guère qu'en 1867, que les travaux commencèrent réellement à s'effectuer, en avril 1868, l'édifice monumental destiné à remplacer l'antique et lugubre bâtisse de l'Hôtel-Dieu était sortie du sol et s'élevait rapidement.

Le nouvel Hôtel-Dieu occupe une superficie de 22,000 mètres carrés entre la rue d'Arcole, le quai Napoléon, la rue de la Cité et la place du Parvis Notre-Dame. « La première partie de l'édifice est disposée pour l'administration. Au rez-de-chaussée à gauche, seront les salles d'attente et de réception, les cabinets des médecins, les locaux affectés aux pansements; à droite seront installés

Digitized by Google

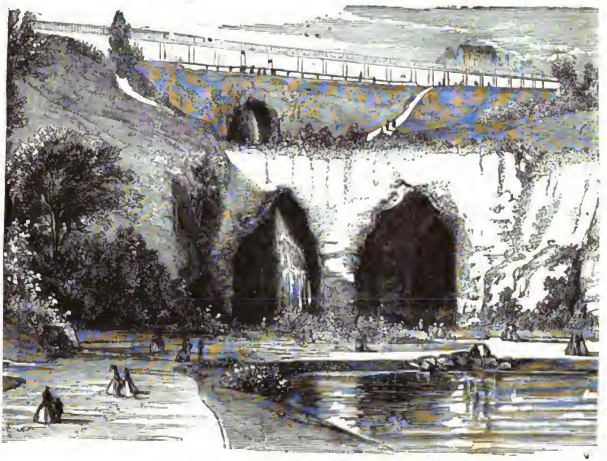

Vue extérieure des grottes et cascades des Buttes-Chaumont.

les bureaux d'admission avec leurs dépendances, ainsi que le cabinet du directeur, de l'économe, du pharmacien en chef, des aumôniers et des employés.

« Les internes occuperont des chambres spacieuses disposées au deuxième étage.

« Dans les combles seront les dortoirs pour les gens de service.

« De chaque côté de la grande cour s'étendront deux amphithéâtres pour les leçons de clinique. »

Tel était le premier plan adopté par la commission qui avait été instituée pour donner son avis sur la construction projetée et qui avait décidé que le bâtiment aurait deux étages. Plus tard, après la révolution du 4 septembre 1870, une nouvelle commission fut instituée. Elle déclara que l'élévation jusqu'à un second étage était pernicieuse au point de vue de l'hygiène de l'hôpital. On se mit aussitôt à l'œuvre et on décapita l'édifice.

Tous les perfectionnements exigés de notre temps ont été apportés dans la construction du nouvel Hôtel-Dieu. Ascenseurs, chemins de fer souterrains, monte-charges, calorifères, rien ne manque.

Le bâtiment a son entrée principale sur le parvis de Notre-Dame. Une porte basse, sans grandeur et sans style, donne accès à la salle des Pas-Perdus. A gauche est la salle des consultations. Cette salle est très vaste, et les consultants peuvent y être admis en grand nombre. A droite sont les bureaux de l'administration. De l'autre côté du vestibule se trouve une immense cour oblongue, fermée des deux côtés par des constructions. A droite et à gauche, trois bâtiments parrallèles s'adaptent à angle droit, laissant entre eux des cours intérieures. En avant, l'administration; en arrière, au nord, la communauté, les amphithéâtres et les laboratoires.

L'installation des salles de malades ne laisse rien à désirer. Chacune d'elles contient vingt-quatre lits, largement espacés. La ventilation s'y opère convenablement par des ouvertures placées au plafond, et par une cheminée d'appel située à l'extrémité.

Les bâtiments latéraux, perpendiculaires à la cour centrale, sont reliés entre eux par une série de chambres, dont les unes contiennent deux lits, les autres un seul. Ces pièces servent en partie aux malades atteints d'affections contagieuses, et qu'il est nécessaire d'isoler des autres malades.

Enfin le bâtiment nord est consacré à la communauté, aux laboratoires et aux amphithéâtres de la Faculté.

Digitized by Google

Ce fut aussi à la même époque que fut décidée la transformation des Buttes-Chaumont en un parc. On sait que ces monticules accidentés situés entre les quartiers populeux de Belleville et de la Villette, arides et stériles, n'avaient pour tout habitant au moyen âge, qu'un grand nombre de pendus et d'oiseaux de proie qui se réfugiaient dans les crevasses et les excavations du terrain.

Après que le gibet de Montfaucon eût disparu, on planta sur les Buttes-Chaumont des moulins dont quelques-uns sont restés célèbres tels que : le moulin Endiablé, le moulin du Coq, le moulin des Bruyères, le moulin de la Folie, le moulin de la Tour, le moulin de la Motte, le moulin du Coffre, le moulin de la Crosse, et le moulin des Chopinettes.

Plus tard, au pied des Buttes-Chaumont, on vidait, nous l'avons dit, les voitures d'immondices et de vidanges ; les industries les plus viles et les plus dégoûtantes, dépotoir, ateliers de poudrette s'étaient établies là.

D'un côté des buttes s'ouvraient deux larges baies : l'une, l'entrée du tunnel du chemin de fer de ceinture ; l'autre, l'ouverture des platrières dites carrières d'Amérique.

« Les carrières d'Amerique ont 3 hectares de superficie ; elles présentent 300,000 mètres cubes en haute masse et 120,000 en masse basse ; on y use 30 kilog de poudre tous les jours et plus de cent ouvriers y sont employés. Rien d'imposant et d'horriblement superbe comme l'intérieur de ces vastes catacombes, dit l'auteur du *nouveau Paris* Les lourds piliers ménagés de distance en distance pour soutenir le ciel de la carrière, la lumière des torches qu'on voit aller et venir à travers les ténébreuses perspectives, l'eau qui suinte du plafond et s'égoutte dans les mares avec des sons d'harmonica ; le chant lointain des mineurs, tout a une physionomie particulière dans ces noirs ateliers. Parfois aussi le cri de sauve-qui-peut se fait entendre, alors on voit des lumières fuir à droite et à gauche, un silence absolu règne pendant près d'une minute, puis une détonation fait trembler la montagne jusque dans ses fondements, et quiconque visite ces lieux pour la première fois pourrait croire qu'une catastrophe vient d'arriver ; mais, aussitôt après l'explosion les lumières reviennent à leur point de départ, et les chants d'atelier recommencent de plus belle ; c'est une mine que l'on vient de faire partir. »

Les fours à plâtre des carrières d'Amérique eurent depuis longtemps le fâcheux privilège d'être le refuge ordinaire des gens sans aveu, vagabonds, malfaiteurs, rôdeurs nocturnes et de tous individus suspects ayant à redouter l'œil de la police ; à tous moments des razzias étaient opérées dans les trois principales carrières de la Butte-Chaumont, du centre et d'Amérique, surtout dans cette dernière qui possédait de vastes galeries n'ayant pas moins de 1,000 mètres de profondeur et dont les voûtes étaient hautes de 15 mètres.

Mais un jour d'été de 1864, on vit arriver sur les buttes et jusque dans leurs plus profondes excavations toute une armée de travailleurs ayant pour officiers supérieurs, à la tête de chaque escouade, des ingénieurs et pour armes des pioches, des pics, des brouettes, des tombereaux, et qui, aussitôt leur arrivée, agissant sans relâche, se mirent à remuer, à déplacer les terres, la glaise, les pierres, les couches de marne, de silex dans tous les sens, en haut, en bas, des Buttes-Chaumont ; en long, en large de la vallée et présentèrent ainsi le curieux spectacle d'un chantier de vingt-quatre hectares d'étendue.

Ces buttes ne contiennent pas les vestiges, les débris, les bancs d'huîtres, les bancs de sel argileux et de grès marin qu'on observe à Montmartre. Les fouilles les plus attentives n'y firent découvrir que des couches successives dont la première est composée de silex d'eau douce et les autres de marnes d'espèces différentes, mélangées presque toutes de plus ou moins d'argile. Quelques-unes renferment des os de poissons et des coquilles. La dernière de ces couches offre des débris de coquille d'eau douce ; c'est surtout dans la carrière qui regarde le nord.

Des rues et des avenues ont d'abord été tracées sur les plateaux et sur les pentes, puis, la partie la plus accidentée, d'une contenance de 22 hectares a été réservée entre les trois principales voies pour former le parc anglais. Au lieu de les aplanir, on eut le soin de conserver les buttes les plus élevées et ces mamelons couverts de terre végétale, qu'on amena à grands frais des environs, furent sillonnés de sentiers et en certains endroits taillés à pic pour simuler des escarpements.

On creusa des ruisseaux serpentant sur un lit rocailleux ou tombant en cascatelles, etc.

L'ensemble du parc des Buttes-Chaumont, entouré d'une grille, forme un triangle curviligne compris entre la rue de Crimée et les deux rues courbes de la Vera-Cruz et de Mexico qui le contournent.

Les buttes se partagent en deux parties bien distinctes : la première, du côté de Paris, forme une agglomération de mamelons de glaise ; la seconde confinant, à la rue de Crimée, se compose d'une portion très excavée par la tranchée du chemin de fer de ceinture et par l'ancienne exploitation des carrières à plâtre.

Le front vertical de ce côté ne mesure pas moins de 50 mètres de haut. La ligne de ces deux espèces de falaises est coupée par un promontoire qui s'avance sur les terrains inférieurs jadis exploités et fait un effet des plus bizarres et des plus pittoresques.

Au pied de ce promontoire se trouve un lac

Digitized by Google

dans lequel se précipite, des flancs de la butte voisine, une cascade artificielle analogue à celle du bois de Boulogne et d'où partent en ruisseaux sinueux deux petites rivières, coulant le long des vallons encaissés.

La hauteur du torrent est d'environ 66 mètres. Un pont léger jeté au-dessus du lac réunit à la terre ferme cette espèce de promontoire, étayé avec soin comme les excavations des buttes par la pierre et le ciment.

On pénètre dans le parc par six portes dont l'une à la pointe du sud, fait face à la rue de Puébla. Deux portes s'ouvrent au sud-est, à l'extrémité des rues Fessart et de la Villette qui partent, la première de l'église Saint-Jean-Baptiste et la seconde de la rue de Belleville, au nord-ouest deux autres portes font face à la rue Secrétant, qui vient du point ou la rue de Puébla croise la rue de Meaux, et à l'avenue Laumière, qui vient de la rue d'Allemagne, prolongement de la rue Lafayette Enfin, à l'angle du nord, au point où la rue de Crimée croise la rue de Mexico pour longer le parc, s'ouvre la sixième porte, qui fait face à la station des voyageurs et à la gare des marchandises de la Villette.

« Près de chaque porte, lit-on dans *Paris illustré*, à l'intérieur du parc, s'élève un élégant chalet en pierre et en briques dont les frises sont ornées de carreaux de faïence émaillée reproduisant différents dessins. Ces chalets servent d'habitation aux gardiens du parc.

Si l'on entre par la porte de la rue de Puébla, l'allée que l'on suit se bifurque bientôt pour contourner un premier mamelon gazonné au sommet duquel sont disposés des sièges. De cette butte on jouit sur toute la ville de Paris et sur ses environs d'une vue presque aussi belle que celle de Montmartre. L'allée qui longe la butte à gauche, après avoir dépassé le café-restaurant du mamelon Puébla (à droite) montant sur un remblai franchit, au moyen d'un pont en fer l'allée qui réunit les portes Secrétant à gauche, et Fessart à droite, et qui sépare le premier mamelon d'un second monticule un peu moins élevé auquel conduisent en serpentant plusieurs sentiers. Ce monticule est couvert de sapins. Après en être descendu, on peut suivre à gauche l'allée qui longeant d'assez près sur un remblai la rue de Mexico, franchit sur un pont en fer la porte de l'avenue Laumière et aboutit à la porte de Crimée; à droite, l'allée qui conduit à la porte de la Villette en suivant la grille de l'avenue de la Vera-Cruz, mais à une certaine distance et à un niveau très inférieur.

« A gauche cette dernière allée est bordée de rochers formant un escarpement; à droite on voit se précipiter de la muraille qui soutient en terrasse la rue de la Veraz-Cruz, le ruisseau qui sous l'allée va tomber en cascade dans une grotte dont il sort ensuite pour alimenter le lac.

« Enfin, en quittant le mamelon couvert de pins, on peut se diriger sur le lac par un sentier sinueux et entouré de rochers.

« Le lac, d'une superficie d'environ deux hectares, offre à peu près la forme d'un D dont la partie droite serait tournée vers le sud. Ce lac est alimenté par la cascade et par un second ruisseau venu des hauteurs de Montfaucon à l'ouest. Ces cours d'eau ne sont point naturels, ils ont été dérivés du canal Saint-Martin, au moyen d'une pompe établie sur la place de la Rotonde.

« Du sein même du lac s'élance, à une hauteur de 30 mètres, une masse grandiose de rochers à pic. Cette île est la partie la plus originale et la plus pittoresque du parc. Escarpée dans toute sa hauteur au nord, à l'est et à l'ouest, elle descend en pente rapide vers le sud pour se couper encore à pic à sa partie supérieure. Les escarpements sont accidentés par des aiguilles ; l'une d'elles, isolée, s'élève du fond du lac en forme d'obélisque, jusqu'à la hauteur du sommet de l'île.

« Deux ponts donnent accès dans l'île. Le premier est situé à l'est. Il est suspendu, et ses câbles de fer s'appuient sur quatre roches pyramidales. Sa longueur est de 63 mètres.

« Près de l'entrée du pont, s'élève le pavillon du lac, occupé par un café-restaurant. Le second pont, en briques et en pierre, se compose d'une seule arche en plein cintre qui relie à une hauteur de 30 mètres les escarpements bordant le lac au sud avec la partie la moins élevée de l'île, séparée du parc de ce côté par un étroit canal. Après avoir dépassé ce dernier pont pour atteindre le sommet, on trouve à gauche un sentier qui vient du pont suspendu, et devant soi un petit pont de bois dont les garde-fous en fonte creuse, simulent des troncs d'arbres. Ce pont est jeté sur une déchirure assez profonde garnie de rochers. Au point culminant de l'île s'élève, sur un soubassement en pierre du Jura, un petit temple rond formé de huit colonnes corinthiennes et d'un entablement supportant une coupole ornée de sculptures. Ce gracieux monument est une reproduction exacte du temple de Vesta, dit de la sybille, dont on voit les ruines à Tivoli. La vue dont on jouit est arrêtée, du côté de Paris, par les deux premières buttes du parc et les hauteurs de Belleville, mais du côté de la banlieue, elle s'étend sans obstacle jusqu'à Montmorency, Ecouen et Dammartin.

« De la rotonde, un escalier rapide de 200 degrés appelé chemin des aiguilles, et ordinairement interdit au public, descend jusqu'au lac, il est taillé dans le roc.

« Le lac, avons-nous dit, est alimenté par deux cours d'eau qui descendent sur des lits de rochers des hauteurs environnantes. L'un de ces ruisseaux artificiels qui coule vers le sud-est se précipite en cascade dans une belle grotte, ancienne entrée de

Digitized by Google

carrières, devenue une des principales curiosités du parc. Cette grotte est peu profonde; la voûte élevée de 20 mètres, est ornée de magnifiques stalactites et percée d'un orifice par lequel s'échappe la chute d'eau. On entre dans la grotte par deux ouvertures qui donnent aussi passage au ruisseau divisé en petits canaux.

« Au-dessus et en arrière de la grotte, la clôture du parc est formée par une grande balustrade en pierre, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. C'est le point le plus élevé des Buttes-Chaumont; il dépasse de 10 mètres les plus hautes parties du parc. »

La partie orientale se compose d'un ravin au fond duquel court, partie dans deux souterrains, partie à ciel ouvert dans une tranchée, le chemin de fer de ceinture. Deux ponts sont jetés sur le tronçon découvert.

Au sud-est du parc le long de l'allée qui conduit de la porte de Puébla à celle de la Villette, s'élèvent à droite la maison du garde général, et plus loin un buffet.

Une tentative d'assassinat commise le dimanche 18 décembre 1864, attira l'attention des Parisiens par certaines circonstances particulières : Au moment où le curé de l'église Saint-Séverin se rendait de la sacristie au maître-autel, deux coups de pistolet furent tirés sur lui presque à bout portant par une femme, dont le sexe était dissimulé sous des habits d'homme.

« C'est dans la nef circulaire, derrière le chœur, et à cinq heures un quart, dit le *Journal des Débats*, que M. Hanicle a reçu, presque à bout portant, la décharge double et simultanée d'un pistolet à deux coups. L'étoffe de drap de la soutane et ses ondulations ont amorti fort heureusement l'effet des projectiles. M. le curé n'a été atteint que légèrement au bas des reins. On a retrouvé à ses pieds deux chevrotines. Transporté au presbytère, M. Hanicle, en proie à une violente émotion suivie de fièvre, a été saigné.

« Ce respectable ecclésiastique est âgé de soixante-dix ans.

« C'est le suisse de la paroisse qui a arrêté et terrassé le meurtrier, ou, pour bien dire, la meurtrière. « Ne me faites pas de mal, s'est écrié l'assassin; je suis une femme. » Elle était revêtue d'un costume d'homme et portait une longue barbe postiche qui est restée aux mains de celui qui l'a arrêtée.

« M. le curé de Saint-Séverin était depuis fort longtemps l'objet de menaces opiniâtrement manifestées par cette femme. Aussi, redoutant quelque mauvais coup, se faisait-il toujours accompagner d'un employé de la sacristie quand il traversait l'église, les corridors et le jardin pour se rendre à son domicile, attenant à l'église. »

La femme Delefortry avoua son crime et fut condamnée à douze années de réclusion.

En 1864, furent fondés deux nouveaux cercles, l'un sur le boulevard des Capucines, par les soins de M. de Saint-Germain, fut spécialement consacré aux choses du sport; il prit le nom de Sporting-club; le second fut le cercle des Rosières, sur le boulevard Malesherbes, au coin du passage de la Madeleine; il était composé de jeunes gens appartenant au monde élégant.

Nous avons déjà parlé de la secte religieuse des disciples de Wesley, qui avaient plusieurs chapelles à Paris; en 1864, ils transportèrent rue Demours, aux Ternes, un culte qu'ils célébraient dans un temple de la rue de Chateaubriand.

La même année, les travaux d'appropriation de la nouvelle maison d'arrêt de la garde nationale furent commencés et poursuivis avec une très grande célérité. La prison qui succéda au fameux *Hôtel des haricots* était située rue Boulainvilliers, entre Passy et Auteuil, à l'angle formé par ladite rue et celle de la Tuilerie. Ce n'était pas une prison, c'était une villa. Des arbres sur le devant, une grille donnant sur un rond-point au fond du jardin, partout le grand air, partout le soleil et la verdure. Ajoutez à cela que la maison était élégante, gaie, confortable et vous aurez une idée du séjour où les gardes nationaux récalcitrants allaient expier leur répugnance à monter la garde.

Elle fut mise à la disposition du commandant supérieur de la garde nationale le 6 octobre 1865, et elle cessa de servir en 1870.

Un décret du 25 janvier 1865 convoqua le sénat et le corps législatif pour le 15 février; comme d'ordinaire, l'empereur ouvrit la séance dans la salle des Etats, et son discours sembla marquer un temps d'arrêt dans la politique de concessions volontaires qu'il avait inaugurée.

Il se fonda au commencement de 1865, sur le boulevard des Italiens, une salle d'exposition de la société nationale des beaux-arts créée par M. L. Martinet; cette exposition de tableaux était accompagnée dans la soirée de concerts sous la direction de Roger; l'orchestre était conduit par Debillemont, mais cette combinaison ne donna pas les résultats que son inventeur en attendait, et bientôt M. Martinet convertit son exposition en théâtre qui prit le nom de Fantaisies-Parisiennes. Plusieurs petits opéras-comiques y furent donnés, entre autres *les Deux Arlequins* de Jonas, *les Folies amoureuses* de Castil-Blaze, *Bettina*, *le docteur Crispin*, etc.

Le 11 février 1869, la troupe des Fantaisies-Parisiennes alla s'installer au théâtre de l'Athénée, sous la direction de M. Martinet et la salle du boulevard des Italiens fut transformée en habitation particulière.

Ce fut en 1865, que M. Léon Foucault commença, pour l'Observatoire de Paris, un télescope gigantesque qui ne fut terminé qu'en 1875 par M. Wolf.

Et en 1881 il fut décidé qu'une tour de 20 mètres de hauteur et de 20 mètres de circonfé-

Digitized by Google

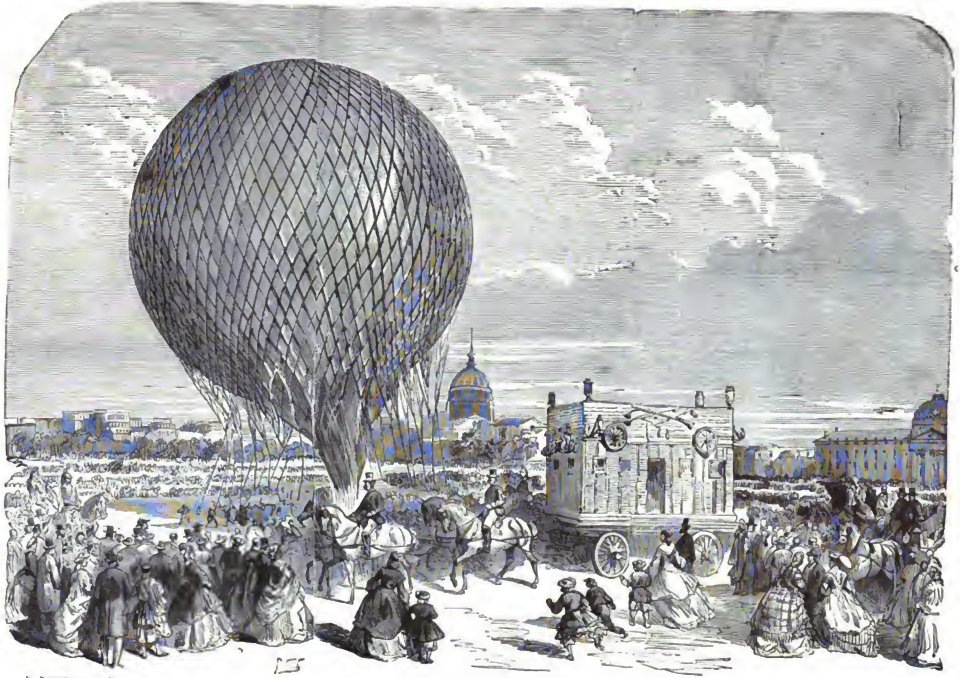

F. Roy, éditeur — 271.

Imp. Chardre et fils.

Le dimanche 4 octobre 1868, une affluence considérable de monde s'était rendue au Champ de Mars afin d'assister à l'enlèvement du ballon le Géant.

Digitized by Google

Digitized by Google

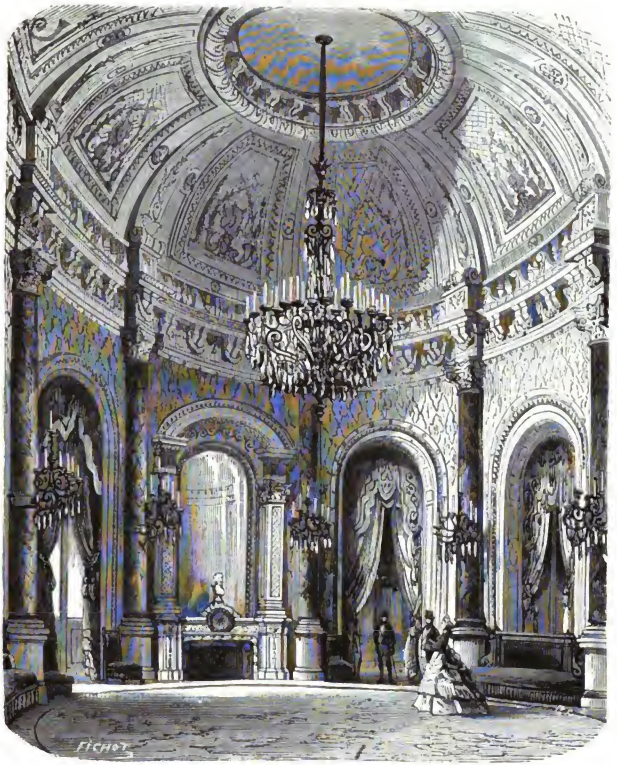

Foyer du nouveau théâtre du Vaudeville.

rence serait construite à l'Observatoire pour recevoir le télescope.

Cette tour s'élèvera derrière les bâtiments de l'Observatoire, sur les terrains plantés d'arbustes et d'acacias qui sont en bordure du boulevard Arago et de la rue Saint-Jacques. Ils appartenaient à la ville, qui ne pouvait les aliéner pour y construire des maisons, sans compromettre le champ d'observation de nos astronomes; l'État les a achetés et ils vont être utilisés maintenant pour l'agrandissement de l'Observatoire.

Le télescope dont nous venons de parler et qui occupera une partie de la cour projetée dépasse en puissance les célèbres objectifs achromatiques

Digitized by Google

de Cambridge et de Herschell. On aura une idée des dimensions de cet instrument, quand nous aurons dit que son tube mesure 15 mètres de longueur avec un diamètre de 2 mètres. Le télescope de Herschell, qui a passé jusqu'à présent pour le plus grand du monde, n'a que 12 mètres de longueur.

Le 13 mars 1865, eurent lieu les obsèques du duc de Morny, président du corps législatif, et son convoi fut suivi par des députations de tous les grands corps de l'État. L'empereur Napoléon III, dont il avait été toute sa vie le confident et l'ami, avait ordonné de lui faire de magnifiques funérailles.

Le corps du défunt avait été exposé la veille au soir sous le grand péristyle d'honneur du palais du corps législatif, converti en chapelle ardente.

Le cercueil était placé sous un catafalque entouré de candélabres et de lampes funéraires. La façade du palais législatif avait été tendue de draperies noires portant des écussons aux armes du duc de Morny.

Dès onze heures du matin, les invités étaient réunis au palais du corps législatif.

Le deuil était conduit par M. le marquis de Lavalette, sénateur, ami intime du défunt.

Les cordons du drap étaient tenus par MM. Rouher, ministre d'État; duc de Persigny, membre du conseil privé; de Royer, vice-président du sénat, délégué par le premier président Troplong, empêché, et Schneider, vice-président du corps législatif.

L'empereur s'était fait représenter par le duc de Bassano, grand chambellan et par le général de division Fleury, aide de camp, premier écuyer.

L'impératrice s'était fait représenter par M. le comte de Cossé-Brissac, l'un de ses chambellans.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde s'étaient fait représenter par le comte de Rayneval et le commandant Ferri-Pisani; et la princesse Mathilde, par le général de Bougenel, son chevalier d'honneur.

Le corps diplomatique s'était rendu directement à l'église; toutefois plusieurs de ses membres s'étaient réunis à la présidence et mêlés au cortége.

Les honneurs militaires furent rendus par des troupes désignées et placées sous le commandement du maréchal Magnan, commandant de l'armée de Paris.

A onze heures et demie, le cortége quittait le palais du corps législatif et se mettait en marche pour se rendre, par la place de la Concorde et la rue Royale, à l'église de la Madeleine.

Trois voitures du clergé étaient en tête, venaient ensuite :

Le char funèbre traîné par six chevaux; sur le cercueil on avait placé l'épée, le chapeau et l'habit du duc de Morny.

Et après les gens de sa maison, les représentants de tous les grands corps de l'État et les personnages les plus marquants.

L'église de la Madeleine avait été tendue de noir; le corps fut reçu à la porte principale par M. le curé de la Madeleine, entouré de son clergé; il fut placé sur un magnifique catafalque dressé au milieu du chœur. Les invités prirent les places qui leur étaient réservées.

M. l'abbé Deguerry célébra le service divin. L'absoute fut donnée par Mgr l'archevêque.

Après la cérémonie religieuse, le cortége se dirigea vers le Père-Lachaise en suivant la ligne des boulevards. Une foule immense se pressait sur le passage du char funèbre.

Une salve de quinze coups de canon annonça la fin de la cérémonie.

En 1865, le palais du nouveau tribunal de commerce, élevé dans la Cité, en face du palais de justice, fut entièrement terminé. Ce monument, qui avait été commencé en 1860, fut construit par M. Bailly, architecte; il se compose de quatre corps de bâtiments encadrant une longue cour vitrée. La façade principale, donnant sur le quai Desaix, sert d'entrée pour le tribunal de commerce. Les trois portes, au lieu d'être au centre de la façade, ont été rapprochées du boulevard du palais, afin de se trouver sur l'axe du boulevard de Sébastopol et exactement en face de la gare de Strasbourg. Les quatre colonnes composites isolées qui séparent les trois portes en plein cintre ne portent que des statues représentant: la Justice, par M. Élias Robert; la Fermeté, par M. Salmesson; la Prudence, par M. Eudes; la Loi, par M. Chevalier.

Dans l'attique, au-dessus des pilastres corinthiens du premier étage, sont sculptés quatre cariatides, par M. Carrier-Belleuse. Deux autres entrées sont ménagées au centre des façades du boulevard du Palais et de la rue du Marché-aux-Fleurs.

En pénétrant dans ce vaste édifice, qui est assis sur un lit de béton de 2 mètres d'épaisseur, on trouve au rez-de-chaussée et à l'entresol les services du conseil des prud'hommes, dont l'entrée est par la rue du Marché-aux-Fleurs. C'est par le quai Desaix et le boulevard du Palais que l'on accède aux services du tribunal de commerce. On sait que le conseil des prud'hommes embrasse quatre catégories d'industries; chacune d'elles dispose de tout l'espace nécessaire dans le nouvel édifice.

Au premier étage est le tribunal de commerce auquel sont affectés : une grande salle d'audience de 18 mètres sur 13m,70 de superficie; une salle d'attente; des salles du conseil, des délibérés, des pas-perdus et une foule d'autres locaux parfaitement appropriés à leur destination. Tous les services, indépendants les uns des autres, sont mis en communication entre

Digitized by Google

eux au moyen de portiques placés au pourtour de la grande cour vitrée de l'édifice. On parvient au premier étage par l'escalier monumental à double révolution qui s'enroule sous la coupole du dôme, et qui est éclairé partie par le haut, partie par des jours directs. Des figures, exécutées par M. Dubut, en décorent l'attique.

La salle d'audience est ornée de riches caissons, peints par MM. Denuelle (figures), et Jobet (ornements), et de quatre remarquables compositions de M. Robert Fleury, rappelant les principales dates de la justice commerciale. Ce sont, en face du prétoire : *l'Installation des juges-consuls, par Michel de l'Hospital, en* 1563, et *Louis XIV signant l'Ordonnance de commerce proposée par Colbert, en* 1673; des deux côtés de la porte, *Napoléon Ier recevant à Saint-Cloud les magistrats chargés de réviser le Code de commerce* et *l'Inauguration du nouveau palais du tribunal de commerce par Napoléon III, en* 1865.

La salle du Conseil fut ornée d'un beau portrait en pied de Napoléon III, par Flandrin.

Au niveau du premier étage, quatre niches spacieuses ont été ménagées pour recevoir un nombre égal de statues, dues à MM. Pascal, Maindron, Chapu et Cabet. Elles représentent : le Commerce maritime et le Commerce terrestre, l'Art industriel et l'Art mécanique.

Au deuxième étage se trouvent les services du greffe, de l'enregistrement, de la comptabilité, etc. Au-dessus sont les archives et les services secondaires. Sur les quatre faces du bâtiment, un certain nombre de travées sont réservées au commerce et à l'industrie qui, en venant se fixer dans cette partie de la Cité, contribuent heureusement à en varier la physionomie.

Pour faire pendant au tribunal de commerce, on construisit, à la même époque, et sur l'autre partie du boulevard, près du quai du Marché-Neuf, une caserne destinée à la garde de Paris. Elle occupe tout l'espace compris entre le quai élargi du Marché-Neuf et la rue de la Cité.

La fête nationale du 15 août fut remarquable en 1865 par le mauvais état du temps, on peut dire que cette année-là elle tomba dans l'eau et tous les journaux le constatèrent.

« La fête du 15 d'août, dit l'un d'eux, dont les préparatifs promettaient un merveilleux spectacle, a été contrariée par la température. Le temps, fort sombre dans la matinée, est devenu détestable à partir de trois heures. La pluie, le vent qui soufflait en rafales, le tonnerre ont fait rage et, un instant, on a pu croire que l'eau aurait raison des fusées volantes. Il n'en a rien été, cependant, et les milliers de parapluies stationnés aux alentours du pont d'Iéna et de la barrière du Trône, ont été récompensés de leur persistance par la vue des feux d'artifice qui ont très bien fait leur devoir. Les illuminations au gaz ont été assez brillantes ; mais le jardin des Tuileries, éclairé avec des verres de couleur, est resté plongé dans l'obscurité, la graisse des lampions ayant été submergée par la pluie. »

Il se bâtit, dans le cours de cette année, au n° 5 de la rue Roquépine, une chapelle calviniste, dite du Saint-Esprit.

Fut aussi inauguré, en 1865, au Point-du-Jour, près d'Auteuil, et un peu en deçà des fortifications, le pont-viaduc d'Auteuil, qui passe pour le plus beau pont de Paris. Il fut bâti sous la direction de M. Bassompierre, pour le chemin de fer de Ceinture.

« Ce pont, lisons-nous dans *Paris illustré*, long de 175 mètres, se compose d'abord de cinq grandes arches en arc surbaissé, de 31 mètres de portée et entre lesquelles sont des *N* encadrés par des couronnes de chêne. Le tablier de ce pont, large de 31 mètres, supporte deux voies carrossables avec trottoirs, entre lesquelles s'élève sur trente et une arcades le viaduc du chemin de fer de Ceinture.

« Les jambages de ces arcades sont percées chacun de deux autres arcades plus petites formant sous le viaduc deux passages pour les piétons seulement. Aux extrémités du viaduc, deux larges travées servent de passage aux quais; le viaduc se continue au delà de ces passages pour porter le chemin de fer à droite à la station du Point-du-Jour, à gauche, à la station de Grenelle. Au-delà de la station du Point-du-Jour, le viaduc s'abaisse, croise la route de Versailles et plusieurs rues et se termine à la station d'Auteuil. »

En 1865, deux personnes charitables, M. et Mme Chardon-Lagache fondèrent, à Auteuil, près de la Réunion, un hospice dont les bâtiments furent construits par M. Véra.

« La maison de retraite Chardon-Lagache contient 150 lits répartis de la manière suivante :

Chambres d'époux. .	24 — soit.	48 lits.
— pour veufs, veuves ou célibataires		16 —
Dortoirs pour les hommes. . . .		32 —
— pour les femmes. . . .		54 —
Total.		150 lits.

« Art. 4. — M. et Mme Chardon-Lagache se sont réservé le droit de présentation à 110 lits sur les 150 fondés par eux.

Ces 110 lits se divisent ainsi : 13 chambres d'époux, 11 chambres particulières, 25 lits de dortoirs (hommes), et 48 lits de dortoirs (femmes). Le surplus des lits, savoir : 11 chambres d'époux, 5 chambres particulières, 7 lits de dortoirs (hommes), et 6 lits de dortoirs (femmes), reste à la disposition de l'administration pour satisfaire aux demandes qui lui sont adressées.

« Art. 5. — La maison de retraite Chardon-

Digitized by Google

Lagache reçoit des époux en ménage, des veufs ou veuves, et des célibataires, de bonne vie et mœurs, âgés au moins de 60 ans. Les époux doivent être mariés au moins depuis cinq années. Les personnes atteintes d'infirmités incurables ne peuvent être admises que dans les dortoirs, et seulement s'il y a des lits vacants dans les salles qui leur sont spécialement affectées.

« Art. 6. — Les personnes qui désirent être admises dans cette maison doivent adresser leur demande au directeur de l'administration générale de l'assistance publique.

« Art. 7. — Nul n'est admis dans la maison Chardon-Lagache, s'il n'a été constaté par les médecins du bureau central, qu'il n'est atteint d'aucune des maladies ou infirmités qui peuvent faire obstacle à son admission.

« Art. 21. — Le prix de l'admission dû par les administrés de toute catégorie doit être acquitté au moyen du payement d'une pension annuelle.

« Le taux de cette pension est fixé à 500 francs pour les administrés en dortoirs et pour les veufs, veuves ou célibataires placés en chambres particulières, et à 900 francs pour les deux époux occupant des chambres de ménage, le survivant des deux devant payer la pension de 500 francs. »

En 1865, un ancien directeur de province, M. Valmont, fit construire sur le boulevard Richard-Lenoir une toute petite salle de spectacle à laquelle il donna le nom bien mérité de Petit-Théâtre. C'était une sorte de résurrection du Petit-Lazari qui avait disparu en même temps que tous les autres théâtres du boulevard du Temple, mais avec quelques aspirations artistiques en plus. Au bout d'un an, M. Valmont céda son entreprise qui prit le nom des Folies-Saint-Antoine.

Au mois de septembre 1867, un M. Huber prit possession de ce théâtricule, mais il ne le garda pas longtemps, car au commencement de 1868 le directeur était M. Lisbonne, qui ferma le 8 mai; le théâtre rouvrit sous la direction de M. Martin, le 1er septembre de la même année et ferma le 11 avril 1869. Pendant cette période, il prit le nom de Bouffes-Saint-Antoine ; il rouvrit le 4 septembre 1869 sous le nom de Folies-Saint-Antoine, sous la direction de M. Saint-Omer, et ferma le 31 juillet 1870. Il rouvrit sous la direction de M. Marckley, du 9 au 16 mars 1871; le 16 septembre il passa aux mains de M. Dupin, qui le conserva jusqu'au 15 février 1872.

Le mercredi, 29 mars 1865, s'ouvrit aussi le Grand-Théâtre-Parisien, situé si près de la gare du chemin de fer de Lyon, que le dialogue des acteurs était accompagné du bruit de la locomotive dont le sifflet venait malencontreusement accueillir les pièces nouvelles, ce qui donnait parfois aux spectateurs la pensée de faire chorus.

« La scène est vaste et bien proportionnée, dit le journal le *Monde-Artiste*, elle a 16 mètres de largeur ; la salle a la forme d'un vaste parallélogramme en amphithéâtre et contient 2,000 places qui sont toutes numérotées. Des deux côtés de la salle se trouvent des médaillons où sont inscrits les noms des écrivains et compositeurs aimés du public, tels que E. Sue, Alex. Dumas, Scribe, etc. »

Le directeur de l'entreprise était M. Massue ; il débuta par un spectacle composé de *Entre Lyon et Paris*, prologue d'ouverture, et un drame en 5 actes, la *Duchesse de Valbreuse*, qui n'eut pas le moindre succès. Ce théâtre ne fit que se traîner assez péniblement; il ferma ses portes plusieurs fois, et depuis la guerre de 1870, il eut pour directeurs MM. Montel, Duseigneur, dit Morenceville, Léon Beauvallet, Laurençon, Mercy et Vuadel. Ce fut sur ce théâtre que furent joués les *Gardes forestiers*, d'Alex. Dumas, et la *Jeanne d'Arc*, de Duprez (24 octobre 1865).

Une salle de concert date aussi de 1865, celle des Folies-Bréda, rue des Martyrs, tous les soirs des concerts vocaux et instrumentaux y étaient donnés et, le jeudi, c'était bal ; l'entreprise ne fit pas de brillantes affaires, car elle disparut assez promptement.

Le 11 août 1866 eut lieu l'inauguration d'un nouveau théâtre, rue de Malte, c'est un immense cirque-théâtre appelé théâtre du Prince Impérial, dont le directeur fut M. B. Franconi ; « le public était nombreux et il a paru assez surpris de la disposition de la salle qui a le grand défaut de ne pas être bonne, au point de vue de l'acoustique. »

Cet inconvénient n'était pas grand, car M. Franconi devait composer spécialement son spectacle d'exercices équestres, et en 1867 un cirque américain s'établit dans cette salle.

En 1868, la piste fut enlevée et l'on y joua le drame.

Au mois de décembre 1869, ce théâtre complètement refait et dirigé par M. Cogniard, fut rouvert sous le titre de théâtre du Château-d'Eau.

Il contient environ 1,800 places ; on y joue de gros drames, mais le public ne paraît pas le fréquenter beaucoup. Au 1er janvier 1881, il était dirigé par les artistes réunis en société, ayant M. Ulysse Bessac pour administrateur. A la fin de cette année il dut changer de direction et être exclusivement affecté à l'opéra populaire.

Au mois de septembre 1866, ce fut la petite salle du faubourg Saint-Martin, dit théâtre des Nouveautés qui fit son ouverture, ou plutôt sa réouverture, car elle avait déjà ouvert sans tambour ni trompette dans un local au troisième étage. Cette fois on y donnait deux pièces d'un auteur applaudi au boulevard, M. Eugène Hugot, et cela permettait de fonder quelques espérances sur les destinées futures de ce théâtre de poche, mais après une existence difficile, il finit par dis-

Digitized by Google

paraître, après avoir été dirigé par M. Rouquette, puis par M. Charles Robin.

En 1866, il se construisit encore sur l'emplacement du café du XIXe siècle une nouvelle salle de spectacle qu'on appela le théâtre des Menus-Plaisirs; les travaux avaient été poussés avec la plus grande activité sous la direction de l'architecte Lehmann, la décoration de la salle fut confiée à M. Robecki. Le 15 décembre s'en fit l'inauguration, sous la direction de M. Gaspari, ex-directeur des théâtres de la banlieue, de Beaumarchais et du Luxembourg.

La nouvelle construction bien disposée et assez élégamment décorée plut au public, mais cependant, il faut croire qu'il ne prit pas facilement le chemin de ce théâtre, car M. Gaspari qui s'était mis à jouer l'opérette telle que *Geneviève de Brabant*, fit de mauvaises affaires; il céda sa direction à quelqu'un qui ne fut pas beaucoup plus heureux que lui; bref des fours successifs, une malechance semblèrent être ligués contre ce malheureux théâtre, qui passa aux mains de MM. Caillot et Froment, puis à celles de M. Cournier, de M. de Jallais, en 1873 à celle de M. Coutant, qui le garda quelques mois et s'en défit en faveur de M. Mercklin, puis vinrent MM. Camille Weinschenk, Paul Clèves, Gardel-Hervé, Duréeu.

Enfin il ferma définitivement ses portes et sur ses ruines fut édifiée la Comédie-Parisienne qui ouvrit en avril 1881.

La nouvelle salle est en forme de fer à cheval. Seulement, ici, les parties latérales, au lieu d'infléchir en courbes, sont en parties rectilignes. Sur toute la surface, il y a trois étages de places tous très élevés, ce qui facilite la vue des spectateurs placés dans les rangs de fond. La voussure de la salle s'élève encore d'un étage au-dessus du plafond de la troisième galerie, afin que le lustre puisse être attaché plus haut, pour ne gêner personne, même aux petites places.

Le rez-de-chaussée comprend douze rangs de fauteuils suivis de trois rangs de stalles.

A droite et à gauche se trouvent les baignoires, au nombre de quatorze.

Au premier étage, il y a vingt et une loges, sans compter les avant-scènes. Les fauteuils de balcon sont alignés sur deux rangs pour les parties latérales, et sur cinq pour la partie centrale.

Au deuxième étage, mêmes dispositions, avec moins de luxe. Le troisième étage enfin, est tout en stalles et suivi d'un amphithéâtre au centre.

La contenance totale du théâtre est de 856 places environ.

On ouvrit par la *Reine des Halles*, une pièce populaire, sous la direction de M. Dormeuil, ancien directeur du théâtre du Palais-Royal.

Le public continua à ne pas se rendre à ce théâtre qui, au mois d'août 1881, fut acheté par M. Cantin, au prix de 100,050 francs, puis rétrocédé à M. Dormeuil.

Enfin — toujours en 1866, il se fonda à Paris, sous les auspices et avec les fonds du banquier Bischoffsein, un Athénée au coin de la rue Scribe et de la rue Neuve-des-Mathurins, à côté du nouvel Opéra. La salle dont la construction et la décoration coûtèrent près d'un million, fut destinée à des conférences littéraires et scientifiques et à des auditions musicales.

L'Athénée passa le 5 octobre 1872, aux mains de M. Jules Ruelle, malheureusement ce directeur avait plus de bonne volonté que de valeur, et au bout de quelques mois il abandonnait le théâtre que les artistes exploitèrent en société. Le 1er septembre 1874, M. Noël Martin prit la direction et ne fit pas mieux que son prédécesseur; enfin le 1er février 1876, M. Montrouge, qui avait dirigé avec beaucoup d'intelligence le théâtre des Folies-Marigny, prit la direction de l'Athénée et le releva complètement. Chaque pièce qu'il monta fut un succès et il est encore à la tête de son théâtre; il y joue les premiers rôles ainsi que Mme Macé-Montrouge, sa femme, et quelques artistes d'un certain talent, M. Duhamel, Allart, Stephen, Howey, Belluci, Mmes Bade et L. Cellié les secondent bien. Des revues de fin d'année, *Lequel, la Goguette, le Cabinet Piperlin* de Chaulieu et H. Feugère, *l'Article 7, les Noces d'argent* de Crisafulli et Bernard ont parfaitement réussi

Au mois de janvier 1867, commença, à l'angle du boulevard des Capucines et de la rue de la Chaussée-d'Antin, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Sommariva (bâti pour Mme d'Epinay, devenu en 1784 la propriété de M. Canuel, officier général et ensuite celle de la comtesse de Sommariva), la construction du Vaudeville exproprié de la place de la Bourse, et des maisons adjacentes qui forment un groupe jusqu'à la rue Meyerbeer.

Les travaux du théâtre furent terminés le 18 avril 1869, et l'ouverture de la nouvelle salle eut lieu le 23 du même mois. C'est une des plus jolies que possèdent les théâtres de genre. Le théâtre et ses dépendances ont une superficie de 1,360 mètres carrés.

Sa façade très étroite et n'occupant que la largeur d'un pan coupé, est à peine monumentale, mais les aménagements intérieurs, les dégagements pour l'entrée et la sortie ont été combinés avec soin, par l'architecte, M. Magne.

Cette façade est en demi-rotonde et fait pendant au pavillon de Hanovre qui est de l'autre côté du boulevard; on entre par trois arcades. Au-dessus, de lourdes colonnes corinthiennes séparent trois fenêtres en plein cintre avec frontons, surmontés de médaillons renfermant les bustes de Collé Scribe et Désaugiers.

Le deuxième étage est décoré de quatre cariatides sculptées par M. Salmson et figurant la *folie, la musique, la satire* et *la comédie*. Au milieu du fronton se dresse une statue d'Apollon, par M. Chevalier. Les deux grosses piles qui séparent

Digitized by Google

la façade du Vaudeville des maisons voisines sont couronnées par deux groupes d'enfants, œuvre de M. Em. Hébert.

La salle est disposée de façon à contenir commodément 980 spectateurs, le plafond est peint par M. Mazerolles et divisé en quatre parties : *la comédie, la musique, le drame et la féerie.*

Une des loges d'avant-scène fut réservée pour le chef de l'État. On y parvient par un escalier spécial précédé d'un vestibule, dont l'entrée s'ouvre sur le boulevard ; à cette loge se trouvent annexés une antichambre de service et un petit salon.

« La scène, dit l'auteur de *Foyers et coulisses* est élevée sur trois dessous ; elle est machinée en fer. Dans le troisième dessous est installée une machine inexplosible, au moyen de laquelle on peut, ensemble ou séparément, élever ou abaisser chacun des différents plans de la scène, et obtenir ainsi toute la série nécessaire d'effets décoratifs et féeriques, sans avoir besoin de recourir aux accessoires encombrants ordinairement usités. Une toile de fond ou rideau panoramique, disposée à cet effet, facilite et simplifie aussi le service de la machination. Le bâtiment d'administration et des loges d'artistes est adossé au mur du lointain de la scène avec retour sur la rue Meyerbeer.

« La dépense totale de la construction du nouveau théâtre du Vaudeville, y compris l'installation de tous les services et la création du répertoire scénique, s'est élevée à deux millions de francs. La construction proprement dite, y compris la décoration, n'a coûté qu'un million huit cent mille francs.

« L'éclairage de la salle du Vaudeville est une création. Au plafond lumineux qui, malgré tous les réflecteurs, ne projette dans la salle qu'une lumière presque verticale, laissant dans l'obscurité les parties éloignées du centre, l'architecte a substitué une vasque de cristal qui s'épanouissant sous la coupole embrasse une grande surface. L'appareil consiste en une sorte de grand lustre engagé dans le plafond et de huit pendentifs qui entourent ce lustre. Tout le système se découpe sur un fond de verres gravés.

« Le périmètre extérieur est ornementé de guirlandes de cristal frangées et de stalactites pendantes de formes variées, lesquelles, combinées avec l'enveloppe générale taillée, forment un ensemble décoratif très brillant. »

Ceci était écrit en 1874 ; mais, depuis, ce mode d'éclairage a été changé, et on en est revenu au lustre traditionnel.

Ce qu'on admire beaucoup au Vaudeville, c'est le foyer qui tient tout le premier étage, et dont les fenêtres donnent accès sur un large balcon ; il est divisé en trois pièces ; une sorte d'antichambre, le foyer proprement dit, avec une magnifique cheminée très artistique et un fumoir ; huit superbes colonnes de stuc à chapiteau doré, se détachent sur une tenture de reps bleu clair, rehaussé d'or. Tout cela est d'une grande élégance.

Le spectacle d'ouverture se composa d'un prologue de M. Léon Supersac, du *Contrat*, comédie en deux actes d'Henri Meilhac, des *Oublieuses*, comédie en un acte de M. E. Gondinet et du *Choix d'un gendre*, par MM. Labiche et Delacour.

Le directeur du théâtre était M. Harmant ; une grande pièce : *la Fièvre du jour*, par MM. Eugène Nus et Adolphe Belot, signala cette direction qui obtint le 1er février 1872 un grand succès avec *Rabagas*, la satirique et spirituelle comédie de Victorien Sardou, M. Harmant se retira le 2 avril 1872 pour faire place à M. Cormon, qui fit représenter l'*Arlésienne*, *Ange Bosani*, *le Candidat*, etc., ce n'était pas avec ces œuvres-là que le théâtre pouvait être fréquenté par le public, heureusement que, le 1er janvier, une direction habile, celle de MM. Roger et Raimond Deslandes, vint lui donner un peu de vitalité et le Vaudeville, aujourd'hui aux mains de MM. Deslandes, Bertrand et Cie, est en pleine voie de prospérité, et les succès du *Bourgeois de Pont-Arcy* de Sardou, du *Nabab*, de *nos Députés en vacances*, y ont complètement ramené le public.

Une bonne troupe n'a cessé, depuis 1869, d'être toujours complète ; citons, parmi les principaux artistes, Parade, Delannoy, Saint-Germain (aujourd'hui au Gymnase), Colson, Abel, Berton, A. Michel, Dupuis, Dieudonné, Mmes Fargueil, Antonine, Massin, Pierson, Bartet, Alexis, Legault, Gérard, etc.

Le 26 mars 1867, s'ouvrait à Passy le théâtre Rossini, œuvre d'un jeune architecte, M. Émile Mauran, qui le construisit pour le compte d'un sieur Lerat, qui dépensa 600,000 fr. pour doter Passy d'un théâtre.

Cette salle est entièrement dans le style néo-grec-pompéien ; des galeries larges, spacieuses, des loges commodes, des stalles bien espacées furent mises à la disposition du public. Il n'y a pas de parterre, l'architecte fit de cet espace habituellement sacrifié aux places inférieures, une superbe corbeille. Pas de lustres non plus, mais des gerbes de gaz partant des arcatures de la coupole et des girandoles distribuées un peu partout.

Trois foyers : un grand salon, un retiro et un fumoir.

C'était M. Simon Mayer qui était directeur de ce théâtre qui ferma peu de temps après son ouverture. M. Montel le dirigea en 1869, mais depuis il ne fit qu'ouvrir et fermer.

Un théâtre, dit International, ouvrit aussi au moment de l'exposition (le 11 juin) et n'eut pas plus de succès. M. Reynier en était le directeur. Il faisait, pour ainsi dire, partie de l'exposition.

Puis ce fut le théâtre La Fayette qui fut ouvert dans la rue de ce nom ; il eut pour directeur M. Duréeu.

Digitized by Google

Le théâtre du Prince-Eugène, situé sur le boulevard de ce nom; on tenta d'y ressusciter les anciens Délassements-Comiques; il ouvrit à deux reprises différentes et ferma définitivement en 1869.

En 1867, sur d'anciens jardins appartenant à l'hôtel des Invalides, fut construit un établissement appelé Docks de l'administration militaire; l'entrée en fut ouverte sur le boulevard Latour-Maubourg. Ces docks furent établis de façon à contenir le matériel des services du campement des subsistances et des hôpitaux nécessaires à une armée de 400,000 hommes.

La Convention que signaient, à Genève, le 22 août 1864, douze gouvernements dont l'exemple a été suivi depuis cette époque par quinze autres États, proclamait la neutralité des ambulances. La protection qu'elle étendait ainsi sur le personnel et le matériel hospitaliers provoqua dans toute l'Europe la création de Sociétés spéciales, chargées de centraliser, au profit des victimes de la guerre, les ressources de la charité privée.

La *Société française de secours aux blessés militaires* est née de ce mouvement. Elle portait en elle un tel principe de vitalité, que, dès 1866, reconnue établissement d'utilité publique, elle reçut la mission, formulée par l'article 1er de ses statuts, « de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au soulagement des blessés et des malades, sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux. »

Après quelques années pendant lesquelles son activité s'accusa plus d'une fois, notamment, en 1867, par une intéressante exposition de matériel sanitaire et par des conférences internationales ouvertes à ce sujet, la société trouva dans la guerre de 1870-71 et pendant l'insurrection qui la suivit une douloureuse occasion de faire apprécier toute l'étendue des services qu'elle pouvait rendre.

Soutenue par plus de 400 comités, elle envoya des ambulances de campagne sur les champs de bataille; elle organisa de grands hôpitaux temporaires; elle transporta et rapatria les blessés; elle créa, ou soutint par ses subventions, un nombre considérable d'ambulances, et, sous la protection de la *croix rouge*, sauva des milliers d'hommes.

Au retour de la paix, elle s'appliqua à soulager une partie des maux que la guerre avait laissés après elle, distribuant aux blessés, aux veuves, aux ascendants, aux orphelins des militaires décédés, des secours qui, continués jusqu'ici, représentent, en moyenne, une somme annuelle de 100,000 francs.

Elle concourut, dans une large mesure, aux honneurs rendus à la mémoire de nos morts.

A la faveur de l'expérience acquise, elle reprit ses études sur le perfectionnement des divers éléments du matériel sanitaire, et ses progrès dans cette voie, maintes fois récompensés, particulièrement à Vienne, en 1873, par l'obtention d'un grand diplôme d'honneur, ont été consacrés, à l'exposition universelle de 1878, par un diplôme d'honneur équivalant au grand prix.

L'organisation de la *Société française de secours aux blessés militaires*, modifiée de manière à cadrer avec la nouvelle organisation de l'armée, comprend :

Le conseil central, composé de 50 membres nommés par l'assemblée des membres fondateurs de l'œuvre;

Dix-huit délégués représentant le conseil dans les 18 régions militaires, et officiellement accrédités auprès des généraux commandant les corps d'armée;

Des comités et des sous-comités par département;

Des correspondants par canton.

Sur le rapport de M. le ministre de la guerre et de M. le ministre de la marine et des colonies, un décret, en date du 2 mars 1878, portant règlement pour le fonctionnement de la *Société de secours aux blessés*, l'a constituée l'auxiliaire permanente du service de santé des armées, dispensatrice, à leur égard, des ressources de l'assistance volontaire.

Le 22 juin 1863 avait été promulgué un décret relatif à l'organisation d'une exposition universelle pour 1867 « Il importe, disait M. Rouher dans le rapport qui précédait ce décret, que l'avis de cette exposition soit immédiatement publié, afin que tous les producteurs, y compris ceux des nations les plus éloignées, aient le temps de s'y préparer.

Un second décret rendu sur la proposition de M. Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 1er février 1865, institua une commission composée de 41 membres choisis par l'empereur, qui fut chargée de surveiller et de diriger les travaux. A cette commission, on adjoignit plus tard 19 membres représentant les souscripteurs du capital de garantie, fourni par une compagnie de personnes appartenant au gros commerce, et s'élevant à 8 millions de francs.

L'État et la ville de Paris y ajoutèrent chacun 6 millions, ce qui porta le capital à 20 millions.

Le premier soin de la commission fut le choix d'un local.

On choisit le Champ de Mars. « Mais comme cet emplacement était depuis longtemps affecté aux revues et manœuvres de la garnison de Paris, comme le ministre de la guerre montrait la plus grande répugnance, à s'en dessaisir, comme, d'un autre côté, on se persuada que le nouveau palais, quelque immense qu'il pût être, serait encore insuffisant pour les expositions suivantes, et qu'ainsi, un terrain utile resterait éternellement

Digitized by Google

encombré d'un bâtiment inutile, à cause de tout cela, on décida que les constructions élevées au Champ de Mars, ne seraient que temporaires et qu'elles disparaîtraient après la clôture de l'exposition pour rendre au terrain, sa destination primitive. »

Le 25 septembre 1865, le terrain du Champ de Mars fut livré à la commission impériale. Les travaux de substruction et de canalisation durèrent 6 mois, et le 3 avril 1866, le premier pilier de la charpente en fer se dressait sur le sol.

Vers la fin de l'année, la construction était terminée, et les exposants commencèrent leur aménagement intérieur.

En quatorze mois on avait fait 350,000 mètres de terrassement, 7 kilomètres d'égoûts; 5 kilomètres 1/2 de galeries d'aérage, 50,000 mètres carrés de maçonnerie de diverses natures. On avait posé 13 millions de kilog. de fer, de tôle, 1,500,000 kilog. de fonte, 6 hectares de zinc pour couverture, 6 hectares de verre à vitre, etc., sous la direction de l'ingénieur en chef, M. Krantz.

« Pour rendre agréable le séjour de cette ville cosmopolite, il fallait de l'air et de l'eau, des travaux devant lesquels eussent reculé des Romains, ont sillonné tout le sol du Champ de Mars, s'étendant à travers le pont d'Iéna et le Trocadéro, pour assurer le fonctionnement et la vie à cette éphémère création. L'air, pompé à l'extérieur, dans les jardins, était amené à travers 7 kilomètres de galeries souterraines sous le plancher du palais, d'où, par des bouches grillées, il se répandait dans toutes les parties de l'édifice et y entrenait une ventilation douce et fraîche.

« Ces mêmes galeries souterraines servaient à amener l'eau et le gaz. Il fallait de l'eau pour les machines, pour les bassins, pour les fontaines, les jardins, les fleurs, les cascades, pour l'arrosage, etc. Cinq pompes vigoureuses placées sur la berge de la Seine, y puisaient le liquide et le refoulaient partie dans le lac où se mirait le grand phare, partie dans un château d'eau dissimulé sous l'apparence d'une tour en ruines. Au même service était affectée la gigantesque et bruyante machine du *Friedland*. Ces pompes et cette machine ne desservaient que la partie basse du Champ de Mars. La partie haute était desservie pas les réservoirs des eaux de la ville établis sur les hauteurs du Trocadéro à 35 mètres au-dessus du sol qu'elles devaient approvisionner. Ces eaux descendaient, par une conduite de 35 centimètres, placée sous le trottoir du pont d'Iéna avec une force d'impulsion telle, que leur pression était suffisante pour élever jusqu'à la plate-forme du palais le célèbre ascenseur de M. Edoux. »

Un tuyau de 52 centimètres de diamètre amenait dans le Champ de Mars le gaz fourni par les usines de Grenelle, de là il se répandait dans tous les becs d'éclairage, et formait une canalisation de 11,000 mètres de longueur.

L'emplacement occupé par tous les services de l'exposition embrassait une superficie totale de 642,520 mètres carrés dont 417,520 mètres au Champ de Mars et 225,000 dans l'île de Billancourt.

Le palais occupait à lui seul une superficie de 151,751 mètres carrés au milieu du Champ de Mars. Il n'était composé que d'un rez-de-chaussée et figurait une sorte d'ellipse dont le grand axe dirigé du pont d'Iéna vers l'École Militaire avait 490 mètres de longueur, et le petit axe, de la porte Rapp à celle de Suffren, 380 mètres.

Au centre de l'édifice se trouvait un jardin central dont le périmètre était parallèle à celui du palais et qui mesurait 166 mètres sur 56.

La construction du monument reposait presque entièrement sur l'emploi de la tôle et du verre. Aussi le mot palais doit-il être pris tout à fait au figuré en parlant de ce vaste Colisée à parois métalliques soutenues de distance en distance, par des piliers de tôle, éclairé par de larges baies cintrées et couvert d'une toiture arrondie en forme de dôme circulaire, et qui ressemblait dans son ensemble à un immense gazomètre.

Il était divisé en une série de galeries concentriques et parallèles, dans lesquelles étaient disposés les objets de nature analogue, tandis qu'un certain nombre de voies rayonnantes, partant du jardin central, déterminaient par leurs intersections avec les voies circulaires, la surface occupée par chaque pays.

On entrait dans le palais par seize portes donnant accès dans des rues auxquelles on avait donné des noms de pays, il y avait la rue d'Afrique, la rue de Belgique, etc.

L'entrée principale, dite porte d'honneur, faisait face au pont d'Iéna.

L'ensemble des services de l'exposition recevait l'impulsion d'un commissariat général placé sous la direction de M. Le Play.

La commission impériale forma 10 groupes d'objets exposés comprenant 95 classes ; ces groupes étaient : le 1er, les œuvres d'art (classes 1 à 5); 2e, matériel et application des arts libéraux (classes 6 à 13); 3e, meubles et autres objets destinés à l'habitation (classes 14 à 26); 4e, vêtements, tissus et autres objets portés par les personnes (classes 27 à 39) ; 5e, matières premières, c'est-à-dire produits des industries extractives bruts et ouvrés (classes 40 à 46); 6e, instruments et procédés des arts usuels (classes 47 à 66); 7e, aliments (classes 67 à 73); 8e, produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture (classes 74 à 82); 9e, produits vivants et spécimens d'établissements d'horticulture (classes 83 à 86); 10e, objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population (classes 89 à 95).

Une galerie extérieure, très fréquentée faisait

Digitized by Google

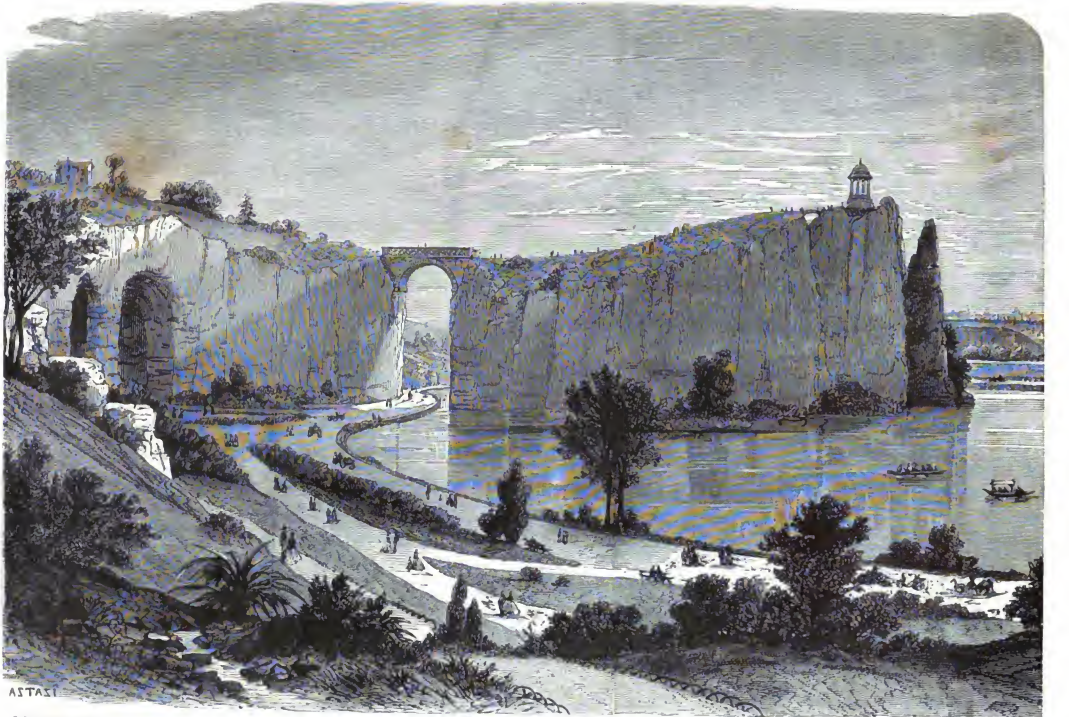

F. Roy, éditeur. — 272.

Vue générale des Buttes Chaumont.

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

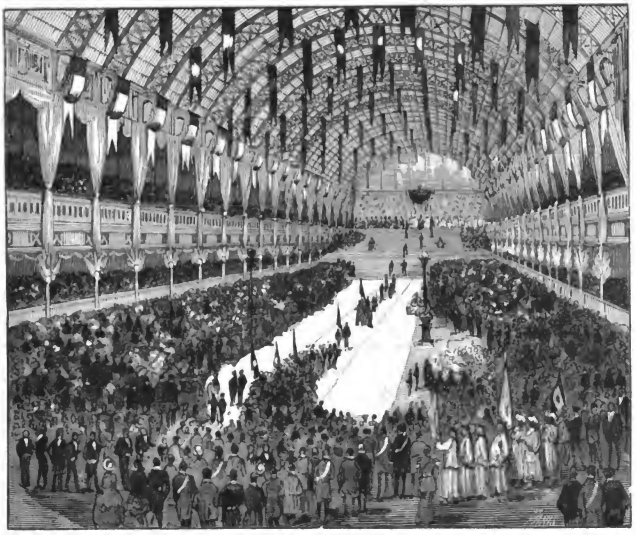

Distribution des récompenses au Palais de l'Industrie, 1er juillet 1867. (Page 284, col. 1.)

le tour du palais et offrait la plus curieuse collection de cafés et de restaurants qu'on pût imaginer.

« Ce promenoir, long de 1 kilomètre 1/2, avec sa ceinture de cafés toujours remplis, offre, dit M. H. Gautier, un spectacle plus varié et plus curieux que celui du boulevard, parce qu'il a quelque chose de plus intime. Toutes les nationalités s'y coudoient, toutes les langues s'y font entendre, tous les costumes y contrastent ; ici c'est l'Arabe se promenant gravement, enveloppé dans son burnous blanc, insensible aux regards dirigés sur lui de toutes parts ; là c'est l'Espagnole avec son voile de dentelle pour toute coiffure ; plus loin, le franc-tireur des Vosges, que des visiteurs s'obstinent à appeler le garibaldien français, puis des Anglaises, des Russes, des Italiennes, dont un détail de vêtement trahit souvent la nationalité, sans parler de certaines Françaises qui par l'excentricité de costume ou la longueur démesurée de la robe, obtiennent parfois le succès le moins désirable. Mille bruits, mille incidents, viennent sans cesse jeter la vie et la diversion dans cette foule si bigarrée ; tantôt c'est le carillon qui envoie vers le ciel ses milliers de notes joyeuses, tantôt le gong chinois dont on entend le gémissement rauque et sauvage ; d'autres fois, un léger locomobile, véritable calèche à vapeur à deux personnes, fait le tour du promenoir, annonçant sa venue par la respiration régulière de la machine, remplacé de temps à autre par deux arabes qui passent triomphalement montés sur leurs chameaux. »

Le parc occupait toute la partie du Champ de Mars qui entourait le palais, c'est-à-dire une superficie de 268,529 mètres carrés, et c'était là qu'on voyait des spécimens de toutes les constructions du monde entier : le bardo du bey de Tunis (qu'on peut voir aujourd'hui au milieu du parc de Montsouris, où il sert d'observatoire météorologique), le pavillon chinois, le bazar algérien, le café turc, etc.

L'empereur avait fait exposer dans le parc des maisons ouvrières dont il avait dressé les plans.

Digitized by Google

La plus importante galerie était celle des machines qui se distinguait des autres par ses dimensions exceptionnelles. Elle avait 35 mètres de largeur et 25 de hauteur, elle était supportée par 176 piliers pesant chacun environ 12,000 kil. Le milieu de la galerie était occupé par une plate-forme de fonte, large de 3 mètres, longue de 1,200 mètres sans aucune solution de continuité et soutenue par une colonnade légère à 4m,50 au-dessus du sol.

La police intérieure de l'exposition était faite par 553 sergents de ville, 52 agents du service secret, 29 brigadiers et 110 gardes de Paris. Pendant toute la durée de la nuit, une ronde de 100 gardes munis de lanternes sourdes parcourait les diverses allées du palais.

Les 23 hectares de l'île de Billancourt formaient une annexe de l'exposition.

Cette exposition s'ouvrit au mois de mai, et 42,217 exposants y prirent part.

Ils étaient ainsi répartis : Empire Français, 11,645. — Royaume des Pays-Bas, 504. — Grand-duché de Luxembourg, 10. — Royaume de Belgique, 1,448. — Royaume de Prusse et états de l'Allemagne du Nord, 2,206. — Grand-duché de Hesse, 258. — Grand-duché de Bade, 222. — Royaume de Wurtemberg, 297. — Royaume de Bavière, 405. — Empire d'Autriche, 3,072. — Confédération Suisse, 986. — Royaume d'Espagne, 2,071. — Royaume de Portugal, 1,026. — Royaume de Grèce, 892. — Royaume de Danemark, 283. — Royaume de Suède, 602. — Royaume de Norwège, 387. — Empire de Russie, 1,392. — Royaume d'Italie, 3,992. — États pontificaux, 140. — Empire Ottoman, 4,499. — Vice-Royauté d'Egypte, 70. — Empire Chinois, 72. — Principauté de Liou-Kiou, 24. — Royaume de Siam, 13. — Régence de Tunis, 47. — Empire du Maroc, 20. — États-Unis d'Amérique, 778. — Empire du Brésil, 1,073. — République de l'Amérique centrale et méridionale, 143. — Royaume Hawaien, 31. — Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, 3,609.

L'année 1867 fut l'apogée du prestige des Tuileries, jamais à aucune époque on n'avait vu à Paris une pareille affluence de têtes couronnées attirées par l'exposition. Tout l'almanach de Gotha défila aux Tuileries; ce fut d'abord le 14 mai, le roi et la reine des Belges qui, le lendemain, y dinaient avec le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le prince Oscar de Suède, le duc de Leuchtenberg.

Le 25 mai, c'était le tour du prince royal de Prusse et de la princesse sa femme, fille de la reine d'Angleterre.

Le 1er juin, c'était l'empereur de Russie et ses fils qui faisaient leur entrée à Paris et c'était tout un événement que cette arrivée dont tous les journaux parlèrent :

« S. M. l'empereur Alexandre II, Nicolajevitch, empereur de toutes les Russies, LL. AA. II. le prince Nicolas-Alexandrovitch, Césarévitch, grand-duc héritier, et le prince Wladimir-Alexandrovitch, grand-duc de Russie, ses fils, ont fait leur entrée à Paris le 1er juin 1867, à quatre heures et demie, venant de Prusse.

« L'empereur, accompagné de S. Exc. le grand écuyer et de l'aide de camp de service, s'était rendu à la gare du chemin de fer du Nord, pour les recevoir. Le prince Joachim Murat, les ministres, le maréchal commandant le premier corps d'armée et son chef d'état-major général, le maréchal commandant en chef de la garde impériale, le général de division commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le général commandant la 1re brigade de la 1re division et son état-major, le préfet de la Seine et le préfet de police attendaient à la gare le czar et LL. AA. II. les grands-ducs.

« Un grand nombre de personnages et de dames appartenant à la plus haute société russe se trouvaient également à la gare.

« A son arrivée le czar fut salué par de vives acclamations, et au sortir du chemin de fer le cortège se dirigea vers les Tuileries.

« Sur tout le parcours, Leurs Majestés ont reçu de la population les ovations les plus enthousiastes ; toutes les fenêtres étaient pavoisées ; une foule immense stationnait partout sur le passage du cortège. L'hymne national russe a été joué par les musiques de tous les régiments, à la gare, aux Tuileries et à l'Élysée, où le czar fut logé. »

Le 5, ce fut Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, qui entra à Paris, à quatre heures du soir, par le chemin de fer du Nord.

L'empereur, accompagné du prince Joachim Murat, du grand écuyer et de l'aide de camp de service, s'était rendu à la gare du chemin de fer du Nord pour y recevoir son hôte royal.

Les ministres, le personnel de l'ambassade de Prusse en France et un grand nombre de personnages et de dames de la plus haute société de Prusse se trouvaient également à la gare.

Le cortège suivit les boulevards de Magenta, de Strasbourg et de Sébastopol, la rue de Rivoli, la rue du Louvre, la place Saint-Germain-l'Auxerrois, la cour du Louvre, la place Napoléon III et la place du Carrousel, et entra dans la cour du palais des Tuileries par l'arc-de-triomphe et la grille d'honneur.

Deux régiments d'infanterie et deux escadrons de cavalerie formaient la haie aux abords du palais.

Le roi de Prusse fut logé au pavillon de Marsan.

Napoléon voulut faire les honneurs de Paris à tous ces hôtes couronnés ; le 6 juin, avait lieu une grande revue au bois de Boulogne, et une affluence énorme de gens de toutes classes s'y était portée.

Digitized by Google

Des groupes de curieux se cramponnaient aux ailes du moulin et, sur la cime des plus grands arbres du bois, se tenaient perchés des centaines d'intrépides grimpeurs.

Le succès fut pour l'artillerie de la garde; les chasseurs, les zouaves, les guides et les cuirassiers se partagèrent les applaudissements. Cette solennité réunit 62,000 hommes de troupes au bois de Boulogne, et tous ces soldats défilèrent dans leur brillante tenue par-devant le roi de Prusse, le comte de Bismark, le général baron de Moltke, le major général comte de Goltz!

Et trois années plus tard!... mais poursuivons le récit de ces fêtes qui n'eurent d'autre résultat que de souffler au cœur des deux potentats en l'honneur desquelles elles étaient données, un sentiment de mépris envieux et de colère humiliée.

On sait que ce fut à cette revue qu'un attentat fut dirigé contre la personne de l'empereur Alexandre, par un fanatique, Berezowski, qui fut arrêté, et le soir même il y avait bal à l'ambassade de Russie.

Le 8, il y en avait un autre à l'Hôtel de ville, qui dépassait en splendeur toutes les fêtes précédentes.

Ce bal coûta 900,000 francs; le préfet de la Seine avait voulu faire oublier le luxe et l'éclat du raoût offert par lui en 1855, à la reine d'Angleterre, et 10,000 invitations avaient été lancées.

Au reste, le conseil municipal avait voté un Crédit de 1,500,000 francs pour les fêtes offertes aux souverains, celle du 8 fut la plus magnifique.

L'Hôtel de ville avait été disposé pour la circonstance, des avants-corps de bâtiments avaient été construits et des galeries extérieures flanquées aux murs pour faciliter la circulation. La décoration des salons était éblouissante, et ce qui frappait le plus le regard, c'était l'incommensurable quantité de fleurs qui y avait été employée.

Les souverains firent leur entrée à 10 heures; ils étaient venus en un seul cortège composé de vingt voitures de gala.

Toutes les illustrations parisiennes avaient été conviées à ce bal et la foule était si compacte qu'on pouvait à peine circuler dans la grande galerie des fêtes.

Il nous semble encore voir là M. de Bismark assis, pendant plusieurs heures, les mains sur son casque reposant sur ses genoux et regardant, rêveur, ces flots d'uniformes brodés et chamarrés d'épaulettes d'or, d'épées!...

Le 11, il y avait encore bal aux Tuileries et M. Alphand, qui avait présidé à l'ornementation de l'Hôtel de ville, fut encore chargé de celle des Tuileries.

Toute la façade du palais était éclairée par le reflet des cordons de gaz et des astragales lumineux du jardin qui ressemblait à un immense parterre enflammé.

« Les massifs d'arbres, dit M. Adrien Marx, aux branches desquels on avait suspendu des milliers de lanternes vénitiennes, semblaient tout à coup comme incendiés par des feux de Bengale. Et des flots de lumière électrique multicolore, allaient irriser les jets d'eau des bassins. L'effet de ces gerbes étincelantes était admirable. On eût dit des cratères vomissant des diamants, des améthystes et des topazes.

« Au milieu de la grande allée, avait été disposé un colossal soleil de gaz dont la forme rappelait fidèlement la plaque de Saint-André, l'ordre russe le plus élevé. »

Est-il nécessaire d'ajouter que dans la soirée du 8 la place de l'Hôtel-de-Ville et ses abords, et dans celle du 11 la place du Carrousel et les rues environnantes, étaient littéralement bordés de spectateurs que les agents de police avaient les plus grandes peines à maintenir.

Le jour était déjà levé, qu'après le bal des Tuileries, une foule curieuse se pressait encore aux grilles du jardin « qui avait pendant la nuit ressemblé au jardin d'Armide. »

Le 30 juin, nouvelle visite souveraine; il s'agissait cette fois du sultan Abdul-Aziz.

« S. M. I. sultan Abdul-Aziz Khan, empereur des Ottomans, LL. AA. II. Mehemmed-Mourad-Effendi, neveu du sultan, et Youssouf-Izzeddin-Effendi, son fils, âgé de dix ans, ont fait leur entrée à Paris le 30 juin, à quatre heures et demie du soir, venant de Constantinople.

« Sa Majesté Impériale était accompagnée de S. Exc. M. Bouré, ambassadeur de l'empereur en Turquie, et d'une suite nombreuse.

« La façade de la gare était décorée de trophées. Des mâts vénitiens se dressaient le long de la rampe qui conduit au plateau de l'arrivée; l'écusson impérial ottoman, avec le croissant et les étoiles, se détachant en blanc sur un fond rouge, se confondait dans les plis des drapeaux flottants à mi-mât.

« La salle d'attente de l'arrivée était décorée de draperies en velours rouge, tapissée de rideaux frangés d'or, avec guirlandes de fleurs et de feuillages. Aux portes d'entrée, il y avait de grands buissons d'arbustes et des vases garnis de fleurs. Deux vastes estrades étaient réservées aux personnes munies de billets d'invitation.

« Vers trois heures, les gardes de Paris et les sergents de ville, postés au coin des rues le long du parcours que devait suivre le cortège depuis la gare de Lyon jusqu'à l'Élysée, commençaient à interdire la circulation des voitures; peu à peu, les deux côtés des rues, les fenêtres, les balcons, les toits et jusqu'aux moindres saillies se garnissaient de spectateurs.

« Le soleil était brûlant, et les curieux, placés sur la gauche du parcours étaient exposés à toute l'ardeur des rayons, contre lesquels ils cherchaient à se garantir au moyen de parasols et

Digitized by Google

même de parapluies; ces ustensiles formaient pour ainsi dire une ligne continue, qui offrait un aspect assez singulier.

« Vers trois heures un quart, l'empereur, accompagné du prince Napoléon, quitta les Tuileries et se dirigea vers l'embarcadère de Lyon.

« Près de la gare même, la foule était énorme, et le moindre endroit d'où l'on pouvait distinguer le cortège était occupé.

« La colonne de la Bastille n'avait pas pu être protégée contre l'envahissement des curieux; sa galerie regorgeait de monde. Les fenêtres, les balcons, les moindres saillies de pierre étaient envahis. Un grand nombre de maisons étaient pavoisées. Le temps était magnifique.

« Sur le parcours même, la foule avait encore considérablement augmenté. A cinq heures moins vingt minutes, on signala le train impérial, qui s'arrêta quelques instants après dans la grande salle d'arrivée.

« Le sultan a été accueilli, à son arrivée, par les plus vives acclamations. »

Il entra aux Tuileries par l'arc de triomphe du Carrousel et la grille d'honneur. L'impératrice se rendit à sa rencontre jusqu'au pied du grand escalier.

On lui prépara de grandes fêtes, mais elles ne purent avoir lieu; on venait d'apprendre à Paris la fin malheureuse de l'empereur Maximilien et on ne pouvait pas songer à se réjouir officiellement.

Le 1er juillet, tout Paris était encore par les rues. C'était le jour de la distribution des récompenses aux exposants.

Dès onze heures du matin, le palais de l'Industrie était le centre d'une énorme agglomération.

Les invités arrivaient déjà et prenaient place; les curieux, bravant les ardeurs du soleil, se postaient pour voir passer les cortèges impériaux.

Déjà se formaient les haies de troupes composées de soldats de la garde, de la ligne et de la garde nationale.

Elles allaient d'un côté jusqu'au pavillon de l'Horloge au palais des Tuileries, de l'autre jusqu'au palais de l'Élysée.

A midi et demi, presque toutes les stalles de la grande nef du palais de l'Industrie étaient occupées, et, dès lors, le coup d'œil était splendide.

Les tentures de velours cramoisi, rehaussées de torsades, de glands et d'ornements en or, formaient le fond de ce tableau.

Les quatre côtés de l'immense parallélogramme au rez-de-chaussée et dans les tribunes étaient occupés par des invités; chacun d'eux avait une stalle numérotée; le trône impérial, élevé sur une estrade et adossé à la paroi nord, formait le centre de la décoration.

Il était en velours grenat rehaussé d'or, surmonté d'un dôme doré s'élevant jusqu'à la voûte et portant la couronne impériale; de chaque côté du trône une colonne dorée, surmontée de l'aigle impériale enlacée d'un double branchage d'olivier.

Au bas de l'estrade étaient disposées des sortes de tribunes pour les maréchaux, les amiraux et les grands dignitaires de l'État.

En face du trône, de l'autre côté du plateau dont nous allons parler, la tribune du corps diplomatique; la partie la plus brillante de l'assistance par les toilettes et les uniformes.

Au milieu du rez-de-chaussée, était le plateau sur lequel s'élevaient les dix trophées des dix groupes de l'exposition.

Entre chaque trophée étaient disposées des banquettes pour les exposants des dix groupes.

Tout autour du plateau, des plates-bandes émaillées de fleurs, et enfin, aboutissant aux amphithéâtres, une voie circulaire par laquelle devait se faire le service de la distribution des récompenses et que devait parcourir le cortège impérial.

Sous la grande coupole vitrée était tendu un velum blanc à raies vertes semé d'étoiles; et, au-dessous, quatre rangées de banderoles et d'oriflammes de couleurs variées et également semées d'étoiles.

A une heure et demie, les portes du palais de l'Industrie furent fermées; tous les invités étaient à leur place; le formidable orchestre de Georges Hainl, placé à l'extrémité est de la nef, exécuta l'ouverture d'*Iphygénie en Aulide*, de Gluck, et le *Chant du soir*, de Felicien David.

A deux heures précises, on entendit battre aux champs dans les Champs-Elysées, l'empereur et les princes arrivaient.

En effet, quelques instants après, les chambellans et les officiers de la cour vinrent se placer derrière le trône.

A deux heures cinq minutes, les tambours de nouveau battirent aux champs, au moment de l'arrivée du sultan, dont la suite vint également se placer derrière le trône.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à l'extérieur :

Sur tout le parcours des cortèges la foule était serrée et compacte.

Le cortège de l'empereur et des princes étrangers était composé de huit voitures de la cour à six chevaux, précédées des trompettes des lanciers de la garde, d'un escadron de lanciers et de quatre garçons d'attelage à cheval.

La voiture de l'empereur était traînée par huit chevaux; chaque cheval était conduit à la main par un valet de pied. C'était la voiture qui avait servi au mariage de l'empereur et au baptême du prince impérial, elle contenait l'empereur, l'impératrice, le prince impérial et le prince Napoléon; aux portières se trouvaient, à cheval, les aides de camp et les écuyers de service de l'empereur.

Digitized by Google

Tribunal de commerce.

Le cortège du sultan était composé des quatre voitures dites de Trianon, étincelantes de dorures ; il était précédé, comme celui de l'empereur, des lanciers de la garde.

Les deux cortèges étaient suivis par des pelotons de cent-gardes.

A deux heures dix minutes, l'empereur, le sultan, les princes français et étrangers firent leur entrée aux vives acclamations de l'assistance et Napoléon III, en costume de général de division, avec le grand cordon de la Légion d'honneur, prit place sur le trône, ayant à sa droite le sultan Abdul-Aziz, et à sa gauche l'impératrice.

Le prince impérial, le prince Napoléon et la princesse Clotilde, la princesse Mathilde, le prince Murat, le prince royal de Prusse, le prince de Galles, le prince Humbert, le duc et la duchesse d'Aoste, la grande duchesse Marie de Russie et la princesse, sa fille, le prince Arthur d'Angleterre, le duc de Cambridge, le prince et la princesse de Saxe, le comte et la comtesse de Flandre, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade, et le frère du taïcoun occupaient des sièges à la droite et à la gauche de l'empereur.

L'impératrice portait un magnifique diadème, de nombreuses aiguillettes en brillants pendaient à son cou ; ces magnifiques pierreries appartenaient aux diamants de la couronne. Sa robe était de satin blanc, avec manches de tulle lamées d'argent ; son corsage était enrichi d'une guirlande de perles. On remarquait à ses oreilles deux énormes diamants qui avaient, disait-on, appartenu à Marie-Antoinette.

Le sultan, le prince héritier, les hauts dignitaires de la suite du sultan étaient en fez ; le sultan portait le grand cordon de la Légion d'honneur.

Dès que les souverains et les princes eurent pris place, l'orchestre exécuta l'*Hymne à l'Empereur*, de Rossini.

M. Rouher, vice-président de la commission impériale, lut le rapport présenté à l'empereur sur les résultats de l'exposition universelle.

Il résulta de ce rapport que le jury avait attribué aux exposants : 64 grands prix ; 883 médailles d'or ; 3,653 médailles d'argent ; 6,565 médailles de bronze ; 5,801 mentions honorables ; en tout, 16,966 récompenses.

Le 9 juillet, il y eut parade militaire aux Champs-Elysées ; le temps était splendide, la revue avait lieu en plein Paris, aussi l'affluence était-elle énorme ; on n'évalue pas à moins de

Digitized by Google

200,000 personnes la foule qui se porta à ce spectacle.

« De la place de la Concorde jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, dit l'auteur des *Souverains à Paris*, toute l'avenue de gauche des Champs-Élysées était occupée par les différents régiments massés en colonnes serrées.

« La garde stationnait du côté des Tuileries. L'artillerie était rangée sur l'avenue Montaigne, jusqu'au Cours-la-Reine.

« La circulation des voitures était interdite, naturellement, et de la Concorde à l'Étoile, l'avenue s'étendait vide, large et unie comme un énorme tapis grisâtre. A gauche, les troupes en rangs épais, immobiles et comme alignées au cordeau ; à droite, le peuple.

« C'était un coup d'œil réellement imposant et magnifique.

« Le sultan était arrivé à trois heures et demie aux Tuileries, dans une voiture à la Daumont. L'empereur et Sa Hautesse sont immédiatement montés à cheval dans la cour réservée du Carrousel où se trouvaient rangés en bataille les maréchaux et leur état-major, ainsi que l'escadron des cent-gardes.

« Au milieu du groupe principal, on remarquait le maréchal Bazaine monté sur un petit cheval de montagne magnifique. »

Le cortège arriva à quatre heures devant les chevaux de Marly.

Les uniformes pittoresques des Arabes, des Turcs et des Hongrois qui escortaient le sultan, charmèrent les Parisiens. Après la revue, l'empereur, le sultan et leur état-major vinrent se placer devant la porte du palais de l'Industrie, et le défilé commença aux acclamations des spectateurs ; lorsqu'il fut terminé, la foule désireuse de voir de près le sultan se jeta précipitamment vers l'avenue Gabrielle, mais elle n'avait pas pris garde aux fils de fer qui protégeaient les massifs de fleurs et le premier rang s'abattit comme une rangée de capucins ; à son tour, le second, puis le troisième firent de même, femmes, jeunes filles, hommes, tous firent la culbute ; toutefois, aucun accident sérieux n'en résulta.

Nous ne pouvons noter tous les repas et banquets qui furent donnés à l'occasion de ces fêtes. Citons seulement celui qui fut offert au vice-roi d'Égypte par la ville de Paris et qui se donna dans la salle du Trône ; il était de quatre-vingts converts.

La table était éclairée par seize lustres pendus au plafond.

Après le repas, il y eut un concert.

Le 24 octobre, le boulevard de Strasbourg et les abords de la gare du chemin de fer de l'Est étaient encombrés par une foule énorme ; on attendait l'arrivée de l'empereur d'Autriche.

Le 8e bataillon de chasseurs à pied formait la haie à l'intérieur. En attendant l'arrivée du train, le maréchal Canrobert passa les soldats en revue.

A trois heures, le train fut signalé, et l'empereur François-Joseph, reçu par Napoléon III, se dirigea vers le perron où attendaient huit voitures de gala, un peloton de l'escadron des cent-gardes et un escadron du régiment des carabiniers de la garde impériale.

Le mardi, 29 octobre, un bal fut offert au monarque autrichien à l'ambassade d'Autriche.

Mais, la veille, avait lieu à l'Hôtel de ville le fameux banquet des souverains destinés à clôturer dignement cette série de galas de toute nature.

A ce banquet se trouvèrent réunis : l'empereur d'Autriche, l'empereur Napoléon, l'impératrice, la reine des Pays-Bas, le roi Louis Ier, l'archiduc Louis-Victor, l'archiduc Charles-Louis, la princesse Christine, le duc de Leuchtenberg, le prince Napoléon-Charles, le prince Joachim, le prince Lucien Bonaparte, la princesse Mathilde, la princesse de Metternich, la baronne de Budberg, Mgr Chigi, nonce du Saint-Père, le prince de Metternich, le baron de Budberg, le comte de Goltz, M. Mon, Djamil Pacha.

Puis, venaient les ambassadeurs, les grands dignitaires des Tuileries, tout le corps municipal, etc.

Le préfet avait adressé à ses administrés la circulaire suivante ; elle vaut la peine d'être citée :

« Le sénateur, préfet de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les membres du corps municipal qu'ils devront se trouver, lundi 28 octobre, à l'Hôtel de ville, à sept heures très précises, au plus tard, en grand uniforme (pantalon blanc, porte-épée blanc, fourreau noir).

« MM. les maires et adjoints auront leurs écharpes.

« Les dames du corps municipal porteront leur insigne.

« On entrera par la cour du préfet et le vestibule de la salle Saint-Jean.

« Après avoir conduit « leurs dames » à la salle des séances du Conseil, transformée en premier salon, où elles seront présentées à Leurs Majestés, MM. les membres du corps municipal voudront bien descendre dans la cour de Marbre, où ils se placeront de la manière suivante :

« A droite de l'entrée, sur deux lignes, MM. les membres du Conseil municipal, ayant à leur tête MM. les vice-présidents, MM. les vice-secrétaires et le syndic.

« A gauche de l'entrée, MM. les maires, rangés sur une ligne, par ordre de numéros d'arrondissement, et MM. les adjoints sur une seconde ligne, dans le même ordre, derrière leurs maires respectifs.

« Aussitôt que l'approche de Leurs Majestés aura été annoncée, M. le préfet de la Seine, accompagné de M. le secrétaire général et de M. le président du Conseil de préfecture ;

Digitized by Google

« M. le préfet de police, accompagné de son secrétaire général ;

« M. le président du Conseil municipal, accompagné de M. le secrétaire de ce conseil, descendront sous la marquise élevée devant la porte Henri IV pour y recevoir Leurs Majestés.

« Après l'entrée de Leurs Majestés, auxquelles le corps municipal sera présenté collectivement, les membres de ce corps, dirigés par deux secrétaires du préfet, qui seront désignés *ad hoc*, se rendront par les escaliers situés au fond de la cour de Marbre, à droite et à gauche, et par les grands escaliers dans la salle du banquet, où leurs places seront indiquées. La couleur de la carte qui leur aura été remise à leur arrivée fera aisément reconnaître dans quelle partie de la salle se trouve cette place et, par conséquent, si c'est par l'escalier de droite ou par celui de gauche qu'ils doivent monter.

« Lorsque Leurs Majestés parviendront par l'escalier d'honneur dans le premier salon, les dames du Corps municipal leur seront présentées collectivement par Mme la baronne Haussmann.

« Leurs Majestés seront conduites immédiatement dans la salle des Cariatides, où elles trouveront réunies les personnes désignées pour prendre place à la table impériale.

« Pendant ce temps, les dames du corps municipal, guidées par deux autres secrétaires du préfet, prenant, soit à droite, soit à gauche, suivant les indications de la carte qui leur aura été remise, suivront les galeries correspondantes des deux grands escaliers, traverseront les salons des Prévôts et entreront par les salons des Arts, dans la salle du repas, où elles seront conduites à leurs places respectives.

« Elles y trouveront déjà placées les autres invitées.

« Lorsque toutes les places seront occupées, Leurs Majestés, accompagnées des personnes composant leur suite, feront leur entrée dans la salle et seront conduites à la table impériale qui en occupera le centre.

« Tout le monde sera debout jusqu'à ce que Leurs Majestés se soient assises.

« Après le banquet, les membres et les dames du corps municipal se rendront, comme les autres convives dans la grande salle formant l'extrémité de la galerie annexe, derrière le salon de l'empereur ou sera servi le café, puis dans le salon des Arcades, où Leurs Majestés seront conduites par une autre voie.

« MM. les membres et les dames du corps municipal sont priés de se trouver réunis dans la cour d'honneur pour saluer au départ Leurs Majestés, qui seront reconduites à leurs voitures avec le même cérémonial qu'à leur arrivée. »

Ce document historique n'est-il pas curieux à connaître et à conserver!

Terminons le compte rendu de cette soirée par le menu du banquet qui coûta 150,000 fr.

Potages : Bisque d'écrevisses — Printanniers

Relevés : Turbots sauce hollandaise — Quartier. de chevreuil.

Hors-d'œuvre chauds : Croustades à la portugaise — Bouchées aux crevettes.

Entrées : Filets de bœuf à la provençale — Suprêmes de poularde aux truffes — Cuisses de mauviettes à la financière — Cailles de vigne à la jardinière — Homards à l'américaine — Mayonnaises de filets de soles. Sorbets.

Rôts : Dindonneaux truffés, sauce à la Périgueux — Faisans de Bohême et bécasses — Buissons d'écrevisses du Rhin — Timbales de foie gras au malaga.

Entremets : Petits pois à la française — Patates d'Espagne au malaga — Truffes au vin de champagne — Suprêmes de pêches — Gelées d'ananas à l'orientale — Gâteaux ambroisie glacés.

Desserts : fruits, raisins, ananas, compotes, pâtisseries, etc.

Vins : Madère frappé — Château d'Yquem frappé — Château d'Issan — Romanée — Château Montroze — Chambertin — Rudesheimer — Xérès — Champagne frappé — Léoville — Poyféré — Château-Laffite — Malaga — Porto.

Quatre cents personnes prirent part à ce banquet. — Elles étaient toutes en uniforme. On ne voyait l'habit noir que sur le dos des huissiers et sur celui des maîtres d'hôtel. Le service fait par 300 valets, s'effectuait calme et presque silencieux.

Le fameux surtout de la ville de Paris, les vases de fleurs, les cristaux et les porcelaines éclairés par cinquante candélabres immenses combinant leurs feux avec ceux des lustres, brillaient au point d'éblouir les yeux.

Que de fêtes!

« En 1867, dit un historien, la France se croyait invincible. La capitale des capitales dépassait les splendeurs de toutes les villes anciennes et modernes. C'était un éblouissement, une féerie. Mais le temps approchait où un voile funèbre et sanglant serait brusquement jeté sur tant de magnificences plus que babyloniennes, et où la grande cité, si fière de sa richesse et de sa gloire, n'aurait plus d'autre cérémonie que le renversement de la colonne Vendôme par des mains françaises devant les Prussiens! »

Le journal *Derbund* écrivait le 15 juin : « Le roi de Prusse et M. de Bismarck ont quitté Paris convaincus que la guerre est inévitable, et que le carnaval des rois aura un triste mercredi des cendres! »

Le nombre de gens venus à Paris pour visiter l'exposition, avait considérablement fait augmenter le chiffre de la consommation annuelle et voici, d'après les renseignements pris à l'annuaire du bureau des longitudes, une statistique curieuse à ce sujet.

Digitized by Google

Pendant le cours de l'année 1867, Paris a bu 3,533,581 hectolitres ou 1,480,650 pièces de vin ordinaire, environ 195 litres par habitant; — 9,075 pièces de vins fins; 122,062 hectolitres d'eau-de-vie et liqueurs; 350,943 hectolitres de bière; il lui a fallu 9,801 hectolitres d'huile d'olive, *ou prétendue telle*, pour l'assaisonnement de ses salades et la confection de ses mayonnaises; 13,341,234 kilog. de sel blanc et gris.

Il a été consommé 151,343,515 kilog. de viandes fraîches ou salées, — environ 82 kilog. par habitant; 142,109 kilog. de viande et de poisson marinés, fumés ou salés; 157,120 kilog. de truffes, pâtés, volaille et gibier truffés; 5,245,704 kilog. de fromages. Son beurre lui a coûté 24,790,856 fr.; ses œufs, 17,128,994 fr.; son poisson frais, de mer, 16,427,826 fr.; son poisson d'eau douce, 1,925,905 fr.; ses huîtres, 1,888,779 fr.; sa consommation de glace à rafraîchir a été de 9,985,883 kilog., c'est-à-dire un glaçon qui aurait 31 mètres de long sur autant de large, et un peu plus de 10 mètres de hauteur.

Enfin, pour son chauffage domestique ou industriel, Paris a eu besoin, en 1867, de 646,119 mètres cubes de bois de toutes sortes, 24,905,033 hectolitres de charbon de bois, et 786,024,289 kilog. de charbon de terre, coke ou tourbe. Pour s'éclairer, il lui a fallu environ 200,000 hectolitres d'huiles diverses et 3,732,575 kilog. de bougies stéariques, non compris le gaz et les chandelles.

Ajoutons que la population de la ville de Paris s'élevait, en 1867, à 1,825,274 habitants, y compris la garnison, et pendant cette année, 55,044 naissances l'augmentaient et 44,574 décès la diminuaient. Cette population, condensée sur une surface de 7,802 hectares, n'est pas également distribuée entre tous les quartiers. Tandis que sur un hectare carré de 100 mètres de longueur sur autant de largeur, — le quartier de la Bourse contient 820 habitants, celui du Temple 799, les quartiers de Passy et de Vaugirard n'en renferment, le premier que 60, et le second 96 seulement.

Comme toujours, le mariage semble garantir une certaine longévité, puisque la mort frappe de préférence les célibataires. Ainsi sur 24,177 hommes décédés en 1867, 13,193 n'étaient pas mariés, 7,512 l'étaient, et 2,422 se trouvaient veufs. Sur 21,397 femmes, il y en avait 11,316 non mariées, 5,738 mariées et 4,343 veuves.

L'établissement de la pointe de la Cité a reçu 150 sujets, 137 hommes et 13 femmes.

C'est dans l'arrondissement de l'Opéra, dont la population est très condensée, que l'on compte à la fois le moins de naissances et le moins de décès. Enfin, il y a à Paris un mouvement de population plus actif que dans le reste de la France, puisqu'on y compte une naissance par 32 habitans et un décès par 41, tandis que dans les provinces il naît un enfant par 38 habitants, et il meurt une personne par 44.

Ce fut après l'exposition de 1867 qu'on commença à voir poindre les vélocipèdes qui devaient, quelques années plus tard, obtenir une vogue aussi grande que peu durable.

Disons d'abord que sous le Directoire, on avait vu des incroyables se servir de vélocifères qui étaient des vélocipèdes lourds et mal construits; le 19 mai 1804 on représenta au Vaudeville une pièce intitulée les *Vélocifères* et on y chantait ce couplet :

> Vous, partisans du petit trot,
> *Cochers* qui ne vous pressez guère,
> Voulez-vous arriver plus tôt
> Que le plus prompt vélocifère?
> Sachez remplacer aujourd'hui
> La rapidité par l'adresse.

Mais dès le commencement de 1868 les vélocipèdes circulèrent, et bientôt les promenades publiques en furent sillonnées; le *Velocemen* remplaça le canotier. Il y eut des gymnases, des cercles de vélocipédistes et des concours furent ouverts pour stimuler l'adresse des amateurs de ce genre de sport.

Vers le commencement de 1872, des vélocipédistes s'organisèrent en brigades pour porter les dépêches de la Bourse au bureau central des télégraphes de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Cette institution dura jusqu'à la fin de 1875, époque où un bureau spécial de dépêches télégraphiques fut installé à la Bourse en communication directe avec le bureau central.

Le trajet demandait vingt-cinq minutes, en raison de la difficulté de se diriger au milieu des voitures de tous genres qui sillonnent les rues de Paris.

Aujourd'hui, le vélocipède est fini, oublié, et après avoir brillé d'un vif éclat parmi les nouveautés dont les Parisiens s'affolent volontiers il est allé rejoindre les manches à gigot et les caniches.

L'hiver de 1867-1868 put prendre rang parmi ceux qui s'étaient fait remarquer sous le rapport de la rigueur de la température; le 7 janvier, la Seine était couverte depuis plusieurs jours d'une épaisse couche de glace et les patineurs s'en donnèrent à cœur-joie en se livrant à leur exercice favori, non seulement sur le fleuve, mais sur le canal, sur les bassins des jardins publics et surtout sur le lac du bois de Boulogne.

Le froid n'empêchait pas les voleurs d'opérer, et pendant toute la semaine qui suivit le 1er janvier nombre de dames, se promenant sur les boulevards et s'arrêtant devant les magasins, s'aperçurent qu'on leur avait enlevé un morceau de leur robe. — Des plaintes multiples furent reçues à ce propos.

On ne sait pourquoi, en 1868, la promenade

Digitized by Google

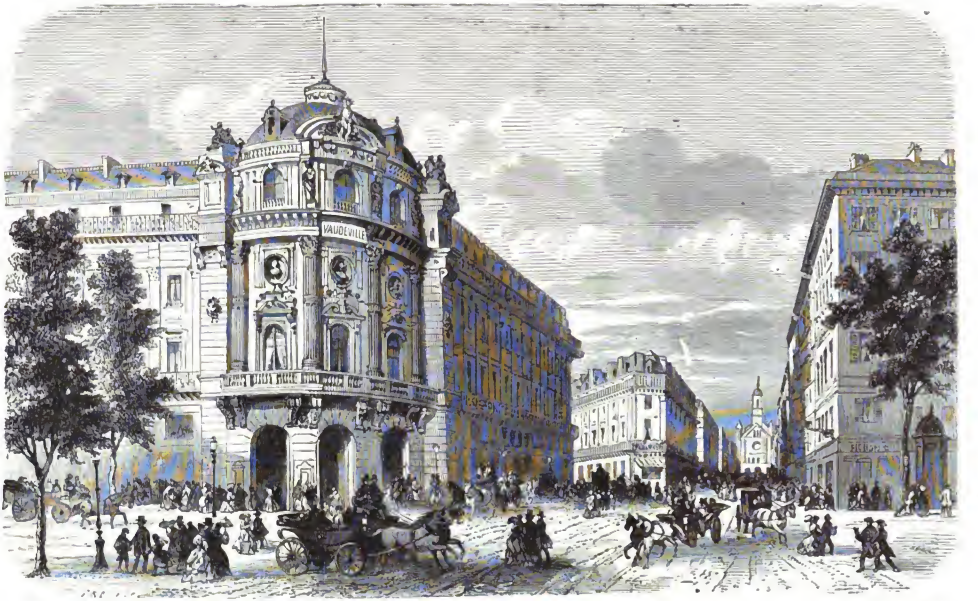

F. Roy, éditeur. — 276.

Imp. Charaire et fils.

Nouveau théâtre du Vaudeville.

Digitized by Google

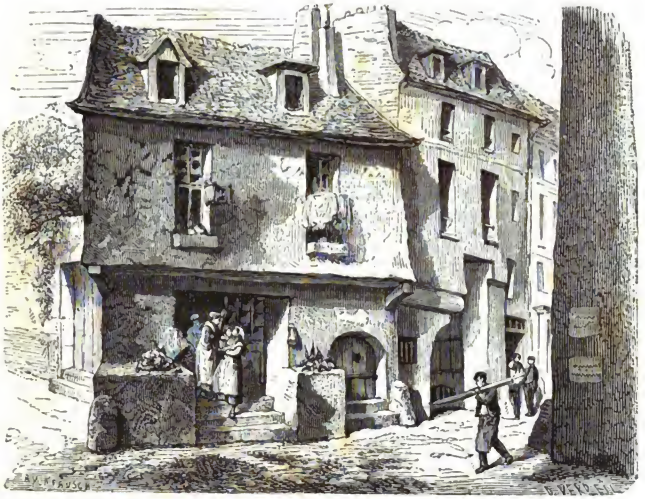

Maison du diacre Pâris, rue des Bourguignons, datant de 1700, démolie en 1868.

traditionnelle du bœuf gras se fit avec plus de pompe que de coutume; il y avait quatre bœufs et le cortège se composait de plus de 500 personnes à pied, à cheval et en chars; un premier char représentait la France de 1868, deux autres l'Afrique, trois l'Amérique, deux l'Asie, un neuvième représentait l'Olympe traîné par six chevaux et le dixième supportait les quatre âges de la vie.

Le mardi gras à une heure, ce cortège se présenta dans la cour des Tuileries, tambours battants et alla se placer devant le pavillon de l'Horloge. Toutes les portes de la grille du Carrousel furent immédiatement ouvertes à la foule qui remplissait le Carrousel et en un instant, la grande cour fut couverte de monde.

L'empereur, l'impératrice et le prince impérial vinrent au balcon pour voir le cortège qui bientôt reprit son itinéraire escorté par une foule considérable, au reste, depuis plusieurs années, Paris n'avait pas vu de carnaval plus gai que celui de 1868; les bals publics regorgèrent de monde et les bals privés offrirent un éclat et un entrain inaccoutumés.

Mais le froid se faisait toujours sentir, et dans la nuit du samedi au dimanche qui suivit, le vent souffla si violemment sur Paris qu'il y causa des dégâts considérables et même de graves accidents. Dans la matinée du dimanche plusieurs personnes furent blessées, des voitures, des guérites, des kiosques furent renversés et roulés sur le sol.

Longchamps se ressentit de cette température, « un froid de loup, un vent de chien et beaucoup de fiacres, voilà Longchamps. Le faubourg Saint-Honoré battait la semelle, le faubourg Saint-Germain soufflait dans ses doigts. »

Au mois de juillet, Paris reçut encore la visite d'une tête couronnée, celle de la reine Fatouma souveraine de Mohély, qui arriva avec une suite nombreuse : un grand chambellan, deux dames d'honneur, des écuyers, plusieurs domestiques et un cuisinier.

Mais les visites royales et princières occasionnées par l'exposition universelle de 1867 avaient passablement blasé les Parisiens : la reine Fatouma ne causa pas la moindre sensation, Sa Majesté Comorienne, installée à l'hôtel du Louvre, put y vivre comme la première bourgeoise venue.

Il y eut une panique à Paris dans la matinée

Digitized by Google

du 11 juillet 1868 : le feu était aux halles centrales, et voici comment un journaliste rend compte de cet événement :

« Le feu est aux halles, nous partons. Dans la rue Montmartre, on ne voit rien : pas de fumée, pas de flammes. En arrivant à la pointe Saint-Eustache, devant le poste, nous apercevons deux torches, on entend le bruissement de la foule. Il y a là dix mille curieux ; on se heurte, on se presse ; les agents de police font ouvrir le passage devant les pompes que traînent des travailleurs ; on les salue par des hourrahs ; l'entrain est admirable, les chaînes sont déjà organisées, pourtant l'incendie ne s'est déclaré que depuis une demi-heure. Dans l'intérieur des bâtiments, une centaine de torches projettent leurs lueurs fauves et vacillantes sur les casques des pompiers ; les pompes manœuvrent avec un ensemble parfait. Elles sont placées aux soupiraux des caves, sous le quartier de la volaille, c'est là qu'est le danger.

« Dans les sous-sols, cinq pompes ont déjà été descendues à bras d'hommes, on attaque le foyer de l'incendie, la fumée se répand dans les galeries et s'échappe par les escaliers, on étouffe, il vient de rares bouffées d'air empesté ; les difficultés qu'on rencontre à chaque pas sont énormes. Il suffira de dire, pour qu'on se les imagine, que les caves des halles sont la reproduction exacte de l'extérieur, chaque boutique a son cellier correspondant, tout grillagé en fer. Les petites galeries sont les mêmes, les grandes galeries sont pourvues de murs de soutènement, ouverts de deux mètres en deux mètres, et formant le cintre ; le sol est boueux.

« C'est dans ces celliers qu'est le feu, c'est au travers de ces grillages que sortent les flammes, c'est là que va se passer un drame horrible ; la chaleur a calciné les pierres, elle les soulève ; une détonation effrayante se répercute sous les voûtes sonores ; quelques torches s'éteignent, on se recule — je ne dis pas on fuit — un instant. La première émotion passée, on se rapproche ; des cris lamentables nous font trembler d'effroi. Je ne sais pas comment dire cela, mais j'ai eu peur, atrocement peur : j'aurais voulu me sauver, je crus que j'allais tomber.

« Là, à vingt mètres devant nous, il y a des hommes qui vont mourir, des hommes qui brûlent, qui se tordent dans les flammes et ils ne peuvent s'échapper.....

« On est déjà maître de l'incendie. Dans les caves où nous redescendons, il y a un pied d'eau ; les volailles, les coqs surtout, poussent des cris furibonds et se déménent dans leurs cages, c'est un vacarme à ne rien entendre. Le beurre flambe sur un carré de 150 mètres. Il y en a 80,000 kilogrammes, la chaleur est de 70 degrés.

« 140 marchands sont atteints dans leurs intérêts : le plus grand nombre est ruiné.

« 16 places ou étalages ont été entraînés au moment de l'effondrement du plancher, ainsi que deux bornes-fontaines gisant sur les décombres avec leur vasque de 60 centimètres d'épaisseur.

« Par suite de l'intensité de la chaleur, les colonnes en fonte, de 22 centimètres de diamètre, ont été, à la base, déprimées et tordues. On voit que, chauffées à blanc, elles ont ployé sous le poids.

« La partie du plancher qui s'est affaissée présente une superficie de 76 mètres carrés. La masse d'eau accumulée dans le sous-sol s'est écoulée dans des puisards, communiquant, par des souterrains, aux égouts.

« Les dégradations des murs et des escaliers du sous-sol ; la calcination des voûtes ; le dommage causé aux colonnes en fonte ; enfin les ravages résultant d'une chaleur intense et destructive de la matière, vont nécessiter des travaux de démolition et de reconstruction qui ne coûteront pas moins d'un million. »

Le jour de la fête des Morts fut, en 1868, marqué au cimetière Montmartre par une manifestation politique. Un certain nombre de citoyens étaient venus déposer des couronnes sur la tombe de Godefroy Cavaignac, et plusieurs d'entre eux se mirent ensuite à chercher la tombe du représentant du peuple, Alphonse Baudin, mort sur les barricades, le 2 décembre 1851.

Ce tombeau, caché pendant dix-sept ans, et que les conservateurs du cimetière prétendaient ne pas exister, fut enfin découvert. Aussitôt, plusieurs milliers de républicains entourèrent la tombe qui disparut bientôt sous les fleurs et les couronnes. Alors, au milieu de cette foule recueillie et tête nue, des discours furent prononcés ; des vers furent lus. Un étudiant inconnu, que nul ne revit et qu'on supposa n'être qu'un agent provocateur, jeta dans le cimetière un appel aux armes, mais il n'eut aucun écho et on se sépara sans désordre ; cependant quelques arrestations eurent lieu.

Mais, le lendemain, des journaux ouvrirent une souscription publique dans le but d'élever un monument à Alphonse Baudin.

L'autorité s'émut de cette manifestation, un procès fut intenté aux journaux qui avaient pris l'initiative de cette souscription et, le 14 novembre, MM. Gaillard père et fils, Peyrouton, Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*, Challemel-Lacour, rédacteur en chef de la *Revue politique*, Duret, gérant de la *Tribune*, Delescluze et Quentin, rédacteurs du *Réveil*, étaient traduits devant la 6e chambre de la police correctionnelle, et c'était Me Gambetta qui défendait Delescluze.

« Gambetta, dit M. Claretie, dans son *Histoire de la Révolution de* 1870-71, s'était dressé, vigoureux, menaçant et jetant sa harangue comme un défi au ministère public et à l'Empire. Loin d'essayer de protéger son client contre les sévé-

Digitized by Google

rités du tribunal, il traîna accusateurs et juges sous le verdict de l'histoire. Il se fit juge lui-même et à la fois exécuteur. L'avocat, transformé en tribun, étendait vers la justice de l'Empire sa main menaçante. Ceux qui l'ont vu, écumant, débraillé, superbe, se sont rappelés soudain, Michel (de Bourges), et ont cru entendre rugir O'Connell. Lorsque la sentence du tribunal répliqua à la catilinaire de l'orateur, en dépit des mois de prison et des amendes qui tombaient sur les accusés, il semblait à la foule qui s'écoulait fiévreuse dans le palais de justice, que l'Empire seul était condamné. »

Ce fut en 1868 que fut ouvert, sur l'avenue de l'Impératrice, le panorama de l'isthme de Suez. Les toiles qui formaient ce panorama, après avoir été admises à l'exposition universelle, servirent à donner une idée de la gigantesque entreprise due à M. de Lesseps : le percement de l'isthme de Suez.

Aussi, cette même année, fut terminée la décoration de la place Moncey, au centre de laquelle s'éleva la statue de Jeannot de Moncey, duc de Conegliano et maréchal de France, en souvenir du combat que livrèrent, sur l'emplacement de l'ancienne barrière de Clichy, les gardes nationaux, le 30 mars 1814.

Au reste, nombre de travaux se rattachant aux embellissements et à la transformation de la ville furent entrepris en 1868; l'ancien Paris continuait à disparaître pour faire place au Paris nouveau. Les antiques demeures d'autrefois, telles que la maison du diacre Pâris, la brasserie des Bourguignons, le cloître des Cordeliers-Saint-Marcel, la maison dite de Saint-Louis, la maison des Teinturiers, rue des Gobelins, etc., tombaient sous le marteau des démolisseurs.

Un décret du 26 décembre 1868 avait fixé au 10 janvier 1869 l'ouverture de la session, et dès le 18 décembre, le marquis de Moustier avait été remplacé au ministère des affaires étrangères, par M. de la Valette, et M. Pinard au ministère de l'intérieur, par M. de Forcade la Roquette.

Cette session finit le 26 avril.

Lamartine s'était éteint, le 1er mars 1869, dans un élégant chalet de Passy, mis à sa disposition par la ville de Paris.

Il y avait traîné ses derniers jours vivant très retiré et très mélancolique.

L'Empire voulut lui rendre les derniers honneurs aux frais du trésor public.

Mais sa famille et ses amis, oubliant que le poète n'avait pas cru devoir refuser du gouvernement un don national de 500,000 francs, s'opposèrent au désir de l'empereur, et l'auteur des *Méditations* fut enterré presque solitairement dans sa propriété de Saint-Point, en Bourgogne.

Le Corps législatif fut dissous le 27 avril et les élections fixées au 23 mai.

« Paris n'a pas oublié cette soirée poudreuse où, dans la fièvre du soir, sur les boulevards encombrés, on se passait de main en main les résultats des élections. »

L'opposition radicale l'emporta à Paris, les candidats s'étaient nettement déclarés irréconciliables; ils passèrent à une grande majorité.

« En 1863, les candidats hostiles à l'Empire avaient réuni 143,470 suffrages ; en 1869, — et l'on pouvait mesurer par là le chemin parcouru par l'esprit de liberté, — ils en recueillaient plus de 250,000. »

Le Corps législatif se réunit le 28 juin et siégea jusqu'au 12 juillet en session extraordinaire pour la vérification des pouvoirs.

Le 12 juillet, l'empereur adressa au Corps législatif un message dans lequel il déclarait céder aux vœux exprimés par 116 députés qui l'exhortaient à faire de nouvelles concessions.

Le Sénat fut convoqué extraordinairement pour le 12 août, afin de formuler et de voter les nouveautés demandées et accordées.

Le 20 juillet, M. Rouher avait été nommé président du Sénat.

Le 14 août, Paris apprit qu'un décret impérial venait de décréter une amnistie générale pour tous les crimes ou délits politiques.

Le mois de septembre 1869 fut marqué par un crime atroce qui terrifia Paris.

Dans la matinée du 20, un cultivateur de la Villette-Paris, traversant le sentier, dit le Chemin-Vert, dans la commune de Pantin, aperçut dans un champ de luzerne qui n'avait pas plus de quelques mètres carrés, des traces de sang :

Il les compte, les suit de l'œil et voit bientôt une large mare, où il croit distinguer comme un débris de cervelle. Encore un amas de sang un peu plus loin ; — puis son regard se porte sur les terres labourées qui entourent la portion inculte où il se trouvait. Il voit clairement qu'un espace assez restreint à sa droite vient d'être fraîchement remué.

Cependant, les sillons sont tracés partout. Mais l'œil exercé du paysan remarque qu'à cette même place où la terre est plus noire, ce n'est pas un fer de labour qui a placé ainsi la terre en dos d'âne et creusé ce sillon. C'est une main d'homme, bien plus, ce n'est pas une main d'agriculteur ; certaines irrégularités trahissent l'inexpérience.

Pendant qu'il se livre à toutes sortes de conjectures, quelque chose de blanc apparaît sous une motte de terre. Il tire à lui; c'est un mouchoir taché de sang.

Quelqu'un est enterré là ! D'un coup de bêche, il écarte la terre et aperçoit un bras humain.

La peur le prend, il jette sa bêche et court chercher le commissaire. Vers huit heures, celui-ci arrive escorté de M. Lugagne, médecin à Pantin.

Déjà la foule avait eu le temps de se réunir.

Un homme de bonne volonté se présente, et

Digitized by Google

déterre le cadavre d'un enfant de sept ans environ. Cet enfant est dans un état horrible, il a trois trous sous le cou ; il semble qu'on l'ait saigné : un coup de couteau à l'oreille droite, et par derrière trois longues traces de sept à huit centimètres qui ont été faites avec un couteau ordinaire, mais ont seulement déchiré la nuque.

Pendant les constatations médicales, on aperçoit un deuxième cadavre. C'est un enfant de quatorze ans. Celui-là porte derrière la tête trois plaies pénétrantes de trois centimètres de long et deux de profondeur.

Un coup de bêche laisse bientôt apercevoir le corps d'une petite fille. Des larmes coulent sur tous les visages. La terreur est peinte sur toutes les physionomies anxieuses.

La petite fille doit avoir quatre ans au plus, elle est vêtue d'une robe bleue, d'un jupon blanc; une bavette parfaitement propre recouvre sa poitrine, un bas blanc bien tiré est ensanglanté par places. Un waterproof cache l'ensemble du vêtement.

On cherche les causes de la mort: ce ne peuvent être les quatre ou cinq légers coups de couteau qu'on distingue sur la figure. Le médecin relève la petite robe... Horreur!... De deux plaies béantes au niveau de l'ombilic, s'échappent les intestins, pendant qu'un flot de sang frais et rose coule d'une troisième blessure, visible sous les côtes, dans la région de l'hypocondre droit.

Au moment où le déterreur aperçoit les jupons d'un quatrième cadavre, deux femmes se trouvent mal dans la foule.

Les soldats du fort d'Aubervilliers cherchent à éloigner les curieux ou au moins à les empêcher d'étouffer les sombres vérificateurs de la justice.

Et, pâles d'épouvante et de dégoût, le commissaire et le médecin reprennent leur horrible besogne.

Cette quatrième victime est une femme de trente-cinq ans, proprement vêtue d'une robe de soie noire ; comme ses enfants, elle a reçu plusieurs coups de couteau au visage, mais la mort a été causée par une large blessure, qui a tranché net l'artère carotide du côté droit. La mort a dû être instantanée. Un autre coup a été porté dans la région du bas-ventre, mais la lame n'a pénétré que dans les jupons ; elle était d'ailleurs ensanglantée déjà.

Un instant de répit est accordé au fossoyeur volontaire.

— D'ailleurs, dit-il, il n'y en a plus.

— Si fait, il y en a encore un, fait un paysan: c'est un garçon, voyez sa casquette.

En effet, une casquette avec un galon d'or apparaissait.

Cette fosse était donc inépuisable. On en retire un enfant de onze ans, celui-là a la figure littéralement hachée : les tempes, les joues, les oreilles, le cou, ce ne sont que plaies béantes; un coup de couteau a complètement arraché l'œil droit qui pend retenu par quelques filaments rouges. C'est affreux à voir.

Au moment où l'on croit que tout est fini, un soldat retire de ce trou sanglant, — à la plus grande surprise et au plus grand effroi des spectateurs, — le corps d'un jeune homme âgé de seize ans à peu près. Ce dernier cadavre, — car c'est enfin le dernier, — porte au-dessus de l'oreille droite et à la nuque deux plaies longues de huit centimètres, qui ont pénétré jusqu'au cerveau. De plus, un mouchoir de soie est noué autour du cou, le nœud a été fait par derrière.

Dépeindre les sensations du public en face des six cadavres étendus sur la terre, est chose impossible.

On remarque que d'après la mise des victimes elles doivent appartenir à la bourgeoisie; les garçons sont vêtus de paletots bruns.

La mère porte encore des boucles d'oreilles; elle a des manchettes et pas de gants; dans sa poche un porte-monnaie renfermant une pièce de cinq francs en argent, un franc et sept sous.

Le second enfant a dans sa poche un petit aimant et des plumes de fer avec lesquels il devait s'amuser; on trouve aussi des billes sur lui.

Un autre enfant, celui de onze ans, a sur lui un chapelet, comme les enfants qui viennent de faire leur première communion.

L'un des enfants a mangé; on a trouvé à côté d'eux un petit pain de luxe et une tranche de saucisson entamée.

Non loin de là, les perquisitions amenèrent une découverte importante. C'est le manche d'un couteau de marchand de vin, de ces couteaux communs en bois noir; — la lame a été cassée, le manche est tout sanglant. Mais indépendamment de ce mauvais couteau, on a dû employer une arme plus meurtrière, une sorte de hachette portant une pointe à quatre faces de l'autre côté de la lame.

Lorsque le médecin fut appelé, à huit heures, les corps étaient encore chauds, les articulations étaient mobiles.

Le crime avait dû être accompli dans les premières heures du jour, vers trois heures du matin. A cette heure-là, il faisait clair de lune.

Le juge d'instruction et le chef de la police de sûreté arrivèrent dans l'après-midi. Ils étaient terrifiés.

Après les constatations légales, les six corps furent placés sur deux voitures recouvertes de paille, et, au milieu des cris et des lamentations générales, le cortège prit la route de la morgue, escorté par un détachement de ligne caserné au fort d'Aubervilliers.

On dut photographier les victimes avant de les placer sur les dalles de marbre.

L'émotion que produisit dans le public ce crime inouï fut prodigieuse; une enquête fut immédiatement ouverte et bientôt on apprit qu'une

Digitized by Google

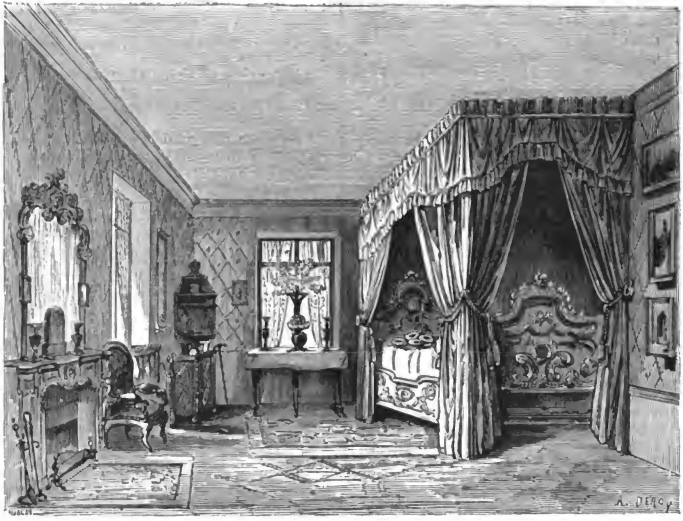

Chambre où est mort Lamartine, à Passy, 1er mars 1869.

dame Kinck, venant de Roubaix avec ses cinq enfants, était descendue à l'hôtel du Chemin de fer du Nord le 19 au soir, avait demandé son mari, Jean Kinck, qu'elle y croyait descendu, puis s'était éloignée et n'avait plus reparu.

Les employés de l'hôtel, mis en présence des cadavres, les reconnurent, et des témoins appelés de Roubaix, mirent hors de doute l'identité des victimes.

On apprit aussi qu'un voyageur portant le nom de Jean Kinck s'était fait inscrire à l'hôtel du Chemin de fer du Nord et qu'il avait disparu le jour où on avait découvert les cadavres; aussi, trompée par les apparences, la justice crut que l'auteur des crimes de Pantin était Jean Kinck et on le rechercha activement, mais en même temps, on arrêta au Havre un sieur Fisch qui bientôt déclara se nommer Troppmann, connaître Kinck et prétendit que c'était bien ce dernier qui, ayant à se plaindre des infidélités de sa femme, l'avait tuée ainsi que ses enfants avec l'aide de son fils aîné, mais que lui, Troppmann était tout à fait étranger aux assassinats commis.

Un nouvel incident allait encore surexciter la curiosité publique.

Le dimanche 26, dans la matinée, un garçon boucher, nommé Huck dit Mustapha, traversait la pièce de terre qui fait suite à celle où on avait trouvé les six cadavres et qu'on appelait le champ Langlois.

« Mustapha trouva sur ses pas une pioche et une pelle.

« Le premier de ces instruments était une de ces petites pelles d'appartement qui servent à remuer les cendres dans le foyer.

« L'autre outil était une petite pioche à manche court, pointue des deux côtés, pareille à celles dont se servent les compagnons maçons.

« Le manche et le fer de la pioche portaient encore des traces de sang.

« Cette seule découverte réunit une foule de trois mille personnes environ, et le mouvement attira l'attention des gendarmes, qui, des fenêtres de leur caserne, dominent toute la plaine.

« Un agent de la sûreté, qui se trouvait présent, accourut aussi et saisit des mains de Mustapha la

Digitized by Google

pelle et la pioche, afin de les porter chez le commissaire.

« Deux gendarmes en tenue de service, les sieurs Brulin et Hoch, accoururent aussitôt et questionnèrent le garçon boucher tout en se dirigeant vers le champ Langlois.

« Tout à coup cet homme, qui marchait à quelques pas devant eux s'arrêta et dit, en se retournant, au gendarme Brulin.

« — Ne vous apercevez-vous pas que le terrain « mouve, » gendarme?

« — En effet, dit Brulin, ça sonne creux. Et regardant attentivement on aperçut un lambeau d'étoffe de cinq ou six centimètres carrés.

« Le garçon boucher se baissa pour la ramasser.

« — Tiens! ça tient! dit-il.

« — Avec les ongles, on commença à gratter la terre et on mit à jour la partie supérieure du dos d'un cadavre.

« Les gendarmes achevèrent de déterrer ce cadavre en employant la lame de leurs sabres.

« La face était tournée contre terre, les bras le long du corps et des cuisses, la paume des mains en dehors.

« Le terrain à moitié découvert, le gendarme Hoch passa la main entre le bras et le corps du cadavre et s'écria : « Ils sont deux! »

« Mais c'est une erreur qui fut vite reconnue. On tira le cadavre hors de la fosse en le prenant par les aisselles, et on le déposa, tel qu'on l'avait sorti, à quelques pas de la fosse, les pieds touchant presque encore le bord du trou béant dans le sens de la longueur.

« On retourna le cadavre : la figure, n'avait plus forme humaine; c'était en quelque sorte un amas de boue et de terre; on aperçut de suite une blessure au cou, large de dix centimètres, et un couteau enfoncé entièrement dans la plaie..

« Le bras droit était à moitié nu, la manche du paletot et celle de la chemise se trouvaient relevées jusqu'au coude.

« Le couteau, dont le manche seul sortait d'une longueur de 12 à 15 centimètres, ressemblait assez à un couteau de cuisine à manche noir, arrondi sur les côtés et à son extrémité.

« On envoya chercher de suite le commissaire de police de Pantin et M. Baron, commissaire d'Aubervilliers.

« Quelques instants après, à midi moins un quart, ils arrivaient sur les lieux, ainsi que le médecin qui avait fait, il y avait quelques jours, les premières constatations.

« Le médecin lava le visage du cadavre, et, après constatation, déclara que la mort de cette victime devait remonter à peu près à la même époque que celle des autres membres de la famille Kinck.

« Il y avait encore une blessure assez profonde à la nuque, due sans doute à un coup de pioche, et deux autres sous les seins faites avec un couteau.

« La victime paraît avoir environ vingt ans; elle n'a pas de barbe; la figure est ronde et pleine; cheveux châtains de longueur ordinaire.

« Bien qu'elle ait les traits horriblement convulsionnés, il est impossible de ne pas reconnaître une grande ressemblance avec les autres membres de la famille Kinck.

« On a remarqué aussi une cicatrice placée sous l'oreille droite et indiquée dans le signalement de Gustave Kinck.

« Tout autorise donc à déclarer que ce cadavre est celui de Gustave Kinck.

« Le dessus des mains commençait à entrer en décomposition : le reste du corps était enflé; les pieds avaient tellement gonflé que les élastiques des bottines éclataient.

« La casquette, en drap, à petites côtes mouchetées de blanc, posée sur la tête, était de travers; un paletot ebiné blanc.

« Comme dernière preuve de l'identité du cadavre, il y avait un tricot en laine semblable à celui des jeunes frères Kinck. Chaussettes de laine tricotées également semblables.

« Le pantalon et le gilet de même couleur, fond marron. Une bande noire au pantalon et des boutons en verre au gilet. Les bottines étaient en veau, à élastiques. »

On jeta sur le cadavre un suaire; une charrette de maraîcher fut amenée à côté de la fosse. C'était la même qui avait conduit à la morgue les six cadavres trouvés le lundi dans le même champ.

Elle était pleine de paille; deux paysans marchaient derrière, le chapeau à la main.

A trois heures et demie, la voiture se mit en route pour la Morgue, en passant par Pantin, escortée par un piquet d'infanterie et sous la surveillance du commissaire Roubel.

Mais en approchant de Paris, les soldats cessèrent de former le sinistre cortège, réduit alors à ceux dont la présence était indispensable judiciairement.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la découverte d'un septième cadavre aux alentours du champ Langlois donna un nouvel essor à la curiosité publique. Depuis le matin, la plaine de Pantin fut visitée par plus de cent mille curieux. En traversant cette foule, on ne cessa de recueillir les paroles suivantes : « On va peut être retrouver le père... oh ! si l'on pouvait découvrir Jean Kinck ! » Pendant toute la journée la foule resta sur pied avec l'espoir, avec le désir ardent d'apprendre que la famille Kinck avait été seulement victime d'un assassinat et qu'aucun de ses membres n'était coupable.

Les omnibus, les voitures de place, les tapissières furent mis en réquisition. Le chemin de fer fut pris d'assaut. Peuple, bourgeois, cocottes,

Digitized by Google

cocodès; gens à pied, à cheval, en équipages affluaient de toutes parts. Jamais les courses les plus fréquentées n'avaient présenté un pareil spectacle. Un déploiement de forces militaires fut nécessaire pour défendre l'espace réservé aux travailleurs.

Les fouilles commencées le dimanche furent continuées pendant toute la journée du lundi. Bien que le champ eut été fouillé à plusieurs reprises à l'aide de trois charrues, le corps qu'on cherchait ne fut pas retrouvé.

Troppmann mis en présence du corps de Gustave Kinck le reconnut; l'autopsie constata que celui-ci avait été assassiné dans la nuit du dimanche, jour où on avait retrouvé les autres cadavres.

Troppmann fut incarcéré à Mazas et l'enquête fit connaître que ce garçon, âgé de 20 ans, exerçant la profession de mécanicien, et désireux de s'enrichir vite, connaissait la famille Kinck et s'était fabriqué une procuration pour toucher des fonds appartenant à M. Kinck, mais il n'avait pu s'en servir et l'avait tué pour s'emparer de ce qu'il possédait; puis sachant que Mme Kinck était porteur de valeurs, il alla la rejoindre à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, et lui ayant dit que son mari l'attendait dans une maison située aux portes de Paris, il l'avait fait monter dans une voiture avec ses enfants et l'avait conduite au Champ Langlois, où il assassina les six personnes. Puis il était revenu à l'hôtel, avait changé de vêtements et était parti pour le Havre, où il avait été arrêté.

Il avait toujours prétendu être innocent et avait rejeté le crime sur Kinck père, mais enfin, le 13 novembre, voyant que son système de défense n'était pas soutenable, il avoua avoir tué Kinck père dans la forêt de Watwiller en Alsace — c'était la vérité, le corps fut retrouvé.

L'aveu de ce nouveau crime excita encore l'indignation publique et on peut dire que jamais affaire criminelle ne produisit une aussi grande sensation à Paris; c'était le fond de toutes les conversations et on n'avait pas assez de colère pour flétrir la conduite du monstrueux assassin.

Rien n'empêchait plus que la justice suivît son cours; Troppmann fut renvoyé devant les assises et l'affaire fut inscrite au rôle pour les 28, 29 et 30 décembre.

L'arrêt fut notifié à Troppmann qui, transféré à la Conciergerie, riait et chantait tout le long du jour.

Comme bien on le pense, la cour d'assises fut assiégée par les curieux — nous trouvons dans le compte rendu de la dernière séance (30 décembre) ces notes :

« Il est deux heures, cent vingt ou cent trente curieux parviennent encore à s'introduire dans la salle. Des billets parfumés, tendres supplications, arrivent à chaque instant à Me Lachaud, aux magistrats, aux journalistes qui ne peuvent répondre que par un mouvement d'épaules ; on fait même circuler dans la salle une enveloppe qui porte cette suscription : « A Monsieur Troppmann. »

« Cette enveloppe est vide. Est-ce une sinistre mystification ?

« On n'a pas idée de la compressibilité des foules; les cent cinquante nouveaux arrivés parviennent tant bien que mal à se caser, les sergents de ville et les officiers de paix font des prodiges d'obligeance et de résistance, nous sommes étouffés... »

« Le président prononce le jugement. Jean-Baptiste Troppmann est condamné à la peine de mort.

« Tout est fini. Quelques applaudissements éclatent dans l'auditoire. Mais la majorité proteste.

« Que fait Troppmann?

« Ici se passe une scène hideuse. Troppmann n'est pas un être humain ; il y a dans ce cerveau une perturbation que nul ne peut nier.

« Il entend les mots : la peine de mort!

« Il se lève et salue à droite et à gauche.

« Les gardes lui saisissent les bras. Au moment de franchir la porte, il se retourne : tout son visage s'éclaire, ses mâchoires se contractent dans un rictus horrible... il rit, il rit complètement, répondant aux applaudissements de la foule par une bravade dernière. Son rire signifie absolument : Que m'importe? »

Il se pourvut en cassation mais son pourvoi fut rejeté; il fut conduit à l'échafaud le 19 janvier 1870; nous empruntons au journal *le Droit* le récit de cette exécution qui fut un des premiers événements de cette année, hélas! si fertile en tristes faits de toute nature :

« C'est mardi que fut donné l'ordre de procéder à l'exécution de Troppmann.

Dès dix heures du soir, malgré un froid piquant, la foule stationnait sur l'endroit même où l'échafaud doit être élevé mais des ordres étaient donnés pour faire évacuer entièrement la place de la Roquette.

Un escadron et deux bataillons de la garde de Paris prennent, vers onze heures et demie, leur position. Deux cents sergents de ville se massent devant la prison.

La garde à cheval fait petit à petit et à grand'peine reculer la foule, dont les clameurs s'accentuent de plus en plus. Un triple cordon de gardes à pied, de gardes à cheval et de sergents de ville maintient la foule.

Les gendarmes à cheval se mettent en ligne.

A minuit, une voiture traînée par deux chevaux s'arrête devant la prison; une autre voiture, plus petite, la suit. La première contient les bois de justice, la guillotine; l'autre est destinée à transporter au cimetière le corps du supplicié.

L'exécuteur des hautes œuvres dirige la con-

Digitized by Google

struction de l'échafaud, qui, après deux heures de travail, est dressé à trois heures du matin. On voit le sinistre couperet monter et redescendre en glissant dans ses rainures. On essaye s'il fonctionne régulièrement.

La nuit, jusqu'à ce moment, était restée sombre; mais la lune perce les nuages et éclaire tout à coup l'échafaud d'une clarté blafarde; on voit les lueurs vacillantes des lanternes, on entend les coups de marteau des charpentiers, le cliquetis des armes des soldats, les piaffements des chevaux, et au loin, comme la voix de la mer montante, les mugissements de la foule qui grossit, grossit sans cesse.

Cette fois il n'y a plus à en douter, l'échafaud est dressé et la nouvelle s'en répandant de tous côtés, malgré le froid, malgré la fatigue, la multitude arrive de tous les côtés.

Les cris, les hurlements de cette foule parviennent-ils jusqu'aux oreilles de Troppmann? A minuit il dort tranquillement.

Vers six heures du matin, le digne abbé Croze, M. le directeur de la prison, M. Claude, chef de la police de sûreté, se mettent en mesure de remplir leur mission.

A six heures trente-cinq minutes, ils se dirigent, précédés de deux gardiens et suivis de quelques autres personnes, vers la cellule du condamné.

A la porte de cette cellule stationnait un factionnaire. Cette cellule est tout à fait au bout de la prison, à l'extrémité opposée à celle de la place de la Roquette. On y arrive par une galerie qui entoure une petite cour. Le jour commence à poindre.

La clef du gardien grince deux fois dans la serrure et la porte s'ouvre. Troppmann était éveillé, il est debout, il a la camisole de force; son lit ne semble pas défait.

Le feu ronfle dans le poêle de la cellule qu'éclaire un quinquet à réflecteur appliqué contre le mur.

Sur une table au-dessous de la fenêtre grillée, quelques pots en terre brune.

M. Claude s'approche de Troppmann et lui annonce que c'est aujourd'hui que doit être exécuté l'arrêt qui l'a condamné à mort. Il l'engage à se montrer ferme, il sait qu'il ne faillira pas.

Troppmann accueille cette terrible nouvelle non pas avec indifférence, mais avec calme.

Sa figure, amaigrie depuis sa comparution aux assises, ne laisse deviner aucune émotion. Sa bouche seulement est entr'ouverte, sa respiration paraît oppressée, sa lèvre inférieure est, à plusieurs reprises, comme plissée par un tressaillement nerveux, mais il ne tremble pas.

— Troppmann, lui dit M. Claude, persistez-vous dans vos aveux. Vous reconnaissez-vous coupable ?

— Non, je n'ai pas frappé, répond Troppmann.

— Alors, vous maintenez que vous avez des complices ?

— Oui. A l'heure qu'il est, vous devez comprendre que je dis bien la vérité.

— Voulez-vous dire leurs noms ?

— Non, je ne veux pas.

M. le directeur et M. l'aumônier présentent un verre à Troppmann et l'engagent à boire.

— Non, je vous remercie, dit-il ; je ne veux rien.

Aucune émotion ne se manifeste sur son masque impassible et froid comme le marbre.

On lui offre encore à boire, il refuse.

— Troppmann, lui dit M. Claude, avez-vous quelque commission à me confier ?

— Oui, dit-il, voilà une lettre que je vous prie de faire parvenir à ma mère.

— Je la lui enverrai, je vous en réponds.

Tout le monde se retire, et M. l'abbé Croze reste quelques instants seul avec le malheureux.

Bientôt la porte s'ouvre, et le prêtre sort avec Troppmann.

Le lugubre cortège, dont les pas précipités résonnent sous les voûtes des longues galeries arrive au vestibule du greffe. C'est là que doit se faire la toilette du condamné.

Pendant que M. l'aumônier récite les dernières prières, l'exécuteur des hautes œuvres et ses aides débarrassent Troppmann de sa camisole de force ; il passe sa main droite dans son abondante chevelure ; il reste debout, ferme et impassible, les yeux fixés à terre et parfois, comme à la cour d'assises, il rejette sa tête en arrière. On lui lie les deux mains derrière le dos, puis une courroie lui est passée à chaque pied ; elle en rejoint une autre qui, passant sur la poitrine, lui attache les deux bras et en paralyse tous les mouvements.

Troppmann se place sur un tabouret et un des aides prend des ciseaux et coupe les cheveux du derrière de la tête. Le contact glacé de l'acier sur le cou du patient ne modère en rien sa tenue impassible.

En quelques coups de ciseaux, le col de la chemise est largement échancré et les épaules de Troppmann sont à nu. Autant ses mains sont vigoureuses, autant ses épaules sont maigres et fuyantes. Sauf la figure et les mains, tout son corps est grêle.

Enfin les lugubres apprêts sont terminés, un paletot est jeté sur les épaules de Troppmann.

La porte du greffe s'ouvre et Troppmann, ayant à sa droite l'exécuteur des hautes œuvres, à sa gauche M. Croze, derrière, les aides de l'exécuteur, s'avance dans la cour.

Son pas est ferme, sa physionomie n'est pas altérée.

Il est sept heures moins trois minutes.

Les vociférations de la foule sont calmées en un instant.

Digitized by Google

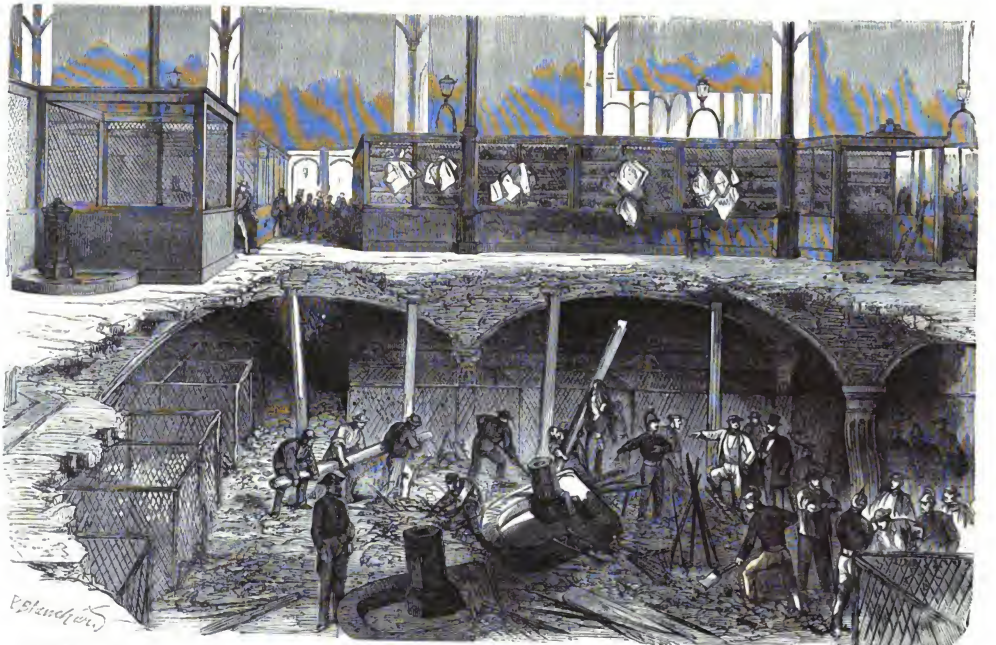

F. Roy, éditeur. — 277.

Imp. Charaire et fils.

Les halles centrales après l'incendie du 11 juillet 1868.

Digitized by Google

Le frère de Victor Noir exhorte la foule au calme devant la maison mortuaire. (Page 301, col. 2.)

Deux gardes ouvrent la grande porte de la prison, et sur un ciel brumeux que l'aube naissante éclaire à peine, se dresse la lugubre silhouette de l'échafaud.

La lumière du jour est si faible qu'à peine fait-elle pâlir celle des becs de gaz.

Arrivé au pied de l'échafaud, l'abbé Croze embrasse Troppmann qui gravit les six premières marches, s'arrête, examine l'échafaud, se retourne et dit à l'abbé Croze : « Dites bien à M. Claude que je persiste dans ce que j'ai déclaré. »

Les cavaliers mettent le sabre au poing.

Le condamné gravit rapidement les quatre premières marches et arrive sur la plate-forme de l'échafaud.

A cinq pas on eut peine à distinguer le condamné des aides de l'exécuteur ; au moment suprême, Troppmann essaye un effort désespéré, il se jette violemment à droite ; repoussé par un des aides, il bondit à gauche et l'une de ses épaules se trouve pendant quelques instants engagée dans la lunette qui est destinée à recevoir le cou du condamné ; la main puissante de l'exécuteur le pousse sur la bascule et une demi-seconde après, un coup sourd annonçait à la foule que le crime de Pantin était expié. »

Il était certain que la foule, même au premier rang, n'avait rien pu voir de ce lugubre spectacle et cependant, des places aux fenêtres, sur les toits, dans les arbres, avaient été mises à l'enchère.

Pendant que l'on démontait la guillotine, quelques personnes s'approchant du panier qui avait reçu le corps et la tête de Troppmann, cherchaient à recueillir sur des cartes des parcelles de sang. On les éloigna avec horreur.

La foule s'écoula lentement ; elle était si considérable qu'on eût cru, en la voyant, assister au retour de quelque cérémonie ou fête populaire.

Au reste, pour donner une idée du mouvement financier occasionné par le crime de Pantin, un journaliste, M. Edouard Dangin, publia dans le *Gaulois*, la note suivante des sommes dépensées :

« Aux *reporters* parisiens et correspondants de province, 200,000 francs ; vente des journaux, imprimés, gravures, photographies, etc., 985,000 francs ; pour environ 800,000 visiteurs du champ, frais de chemin de fer, voitures, soit 600,000 francs ; marchands de vins, de gâteaux, les divertissements, les pitres, les musiciens, 63,000 francs ; frais de police, recherches, investigations, 43,000 francs (?) Ensemble, 1,895,000 francs. »

En 1869, fut commencée la construction de la nouvelle mairie de Passy, qui ne fut terminée qu'en 1879 ; elle a coûté deux millions.

Digitized by Google

La salle des Fêtes, située au premier étage, compte sept fenêtres sur la rue de la Pompe et affecte la forme d'un rectangle avec une rotonde au fond, dont elle est séparée par une sorte de portique percé de deux portes et au-dessus duquel se trouve une tribune.

Sur les murs fond rouge et bleu clair se détachent des sujets décoratifs peints en or. Dans l'axe de la porte d'entrée apparaît la tête de la République, peinte en relief sur un panneau.

Dans les voussures du plafond se succèdent des médaillons sur lesquels on lit, en lettres d'or, les noms des hôtes illustres de Passy et d'Auteuil : Boileau, la Fontaine, A. Chénier, Francklin, Lamartine, Ponsard, Janin, Béranger, Rossini, Delessert, etc.

L'école Monge date de 1869; cette école fut fondée pour l'application d'un nouveau plan d'études d'enseignement secondaire. Installée rue Chaptal, elle fut ensuite translatée dans des bâtiments qui furent élevés boulevard Malesherbes, 165; elle peut contenir 1000 élèves.

« Ce fut aussi en 1869 que fut ouvert, dans la rue Richer, sur les dépendances d'un grand magasin de literie, un établissement de plaisir connu sous le nom de Folies-Bergère ; on essaya d'abord d'en faire un théâtre et l'entreprise ne réussit pas. On l'appelait plaisamment : *Café du Sommier élastique.*

Le directeur fut M. Albert Boislève, on y donnait des opérettes, l'ouverture s'en fit le 2 mai ; il ferma au mois d'août, rouvrit au mois de septembre, ferma de nouveau le 1er mars 1870, et les Folies-Bergère passèrent aux mains de M. Duréeu, qui ouvrit le 21 décembre, par un vaudeville de MM. Buguet et Charlet : *P. L. M.*, et ferma le 31 mars 1871.

Mais arriva le 16 novembre 1871, M. Sari, directeur intelligent, qui métamorphosa le théâtre, y ajouta un promenoir, et fit bientôt des Folies-Bergère un établissement en vogue.

« Quant aux Folies-Bergère, dit Élie Frébault, dans la *Vie de Paris*, c'est un établissement spécial, qui tient du café-concert par ses consommations et son orchestre, un des meilleurs de Paris. Son répertoire courant se compose de ballets, de pantomimes, d'exercices gymnastiques et d'exhibitions de toute nature. Son promenoir, où se coudoient les *petites dames* les plus connues du quartier Bréda, a le privilège d'attirer tout le clan des étrangers de passage dans la capitale.

« Ce qui fait des Folies-Bergère le véritable turff de la galanterie parisienne. »

Tout semblait donc faire présager une longue carrière à ce lieu de rendez-vous de la galanterie parisienne, lorsqu'à la fin de 1880, M. Sari eut l'idée de changer le genre de son établissement et de le consacrer à des concerts de grande musique.

Le 28 avril 1881, commencèrent les répétitions à orchestre du *Concert de Paris*, ce fut le nouveau nom des Folies-Bergère, placé sous le patronage d'un comité composé de MM. Gounod, Massenet, Saint-Saëns, Delibes, Joncières et Guiraud.

La soirée d'inauguration de cette nouvelle salle de concert eut lieu en mai suivant.

Le public ne trouva pas ce changement opéré à son gré et s'abstint de venir au Concert de Paris, ce que voyant, M. Sari s'empressa d'abandonner ce nouveau genre, et dès le mois suivant les Folies-Bergère avaient retrouvé leur vogue et leur public habituels.

Les élections de mai 1869 avaient grandement développé l'esprit d'opposition à Paris, où chacun lisait un pamphlet de Rochefort, la *Lanterne*, fondé le 30 mai 1868, et qui, sous forme d'un journal satyrique, paraissant chaque semaine, contenait des articles pleins d'allusions piquantes et de mordantes épigrammes contre les hommes et les choses de l'Empire.

Ce journal eut un succès prodigieux. Tout le monde le lut, on se l'arracha et c'était à qui le ferait circuler de mains en mains.

Le 11e numéro fut saisi et Rochefort fut condamné à un an de prison et 10,000 francs d'amende; il passa alors en Belgique.

Au mois de novembre 1869, Rochefort cessa la publication de la *Lanterne* pour venir poser sa candidature au Corps législatif, dans la première circonscription de la Seine, dont les électeurs le choisirent pour député. C'était prévu.

« A cette heure, M. Rochefort représentait dans sa forme la plus agressive et la plus insolente, l'opposition contre l'Empire, mieux que cela, l'opposition directe à l'empereur et à l'impératrice. Le nom seul de l'auteur de la *Lanterne* était devenu une injure pour les Tuileries. On l'inscrivait sur un bulletin, comme on eut tracé une nasarde sur le mur. »

La candidature de Rochefort, c'était une protestation des élections contre l'Empire. Au reste, elle fut accompagnée de celles de MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

A partir de ce moment, on put dire que l'Empire était bien malade !

Cependant, l'ouverture de la session se fit fin novembre, avec tout l'apparat voulu, et voici en quels termes le *Figaro* rendait compte de la solennité :

« Midi et demi. La princesse Mathilde est arrivée, accompagnée de son chevalier d'honneur, et est reçue dans le salon réservé aux altesses par les princes Murat et Bonaparte. Un mouvement. C'est l'entrée du prince Napoléon qui le produit. Le canon tonne !...

« L'empereur, avec le prince impérial, entre, suivi des maréchaux et des officiers du palais. Il est acclamé sur son passage formé par la haie des invités. »

Le journal constate l'absence de l'impératrice, qui voyageait alors en Orient, et continue :

Digitized by Google

« L'empereur prend place sur le théâtre. La salle est comble, le public plein de bonne volonté.

« A la droite du principal personnage, dans une avant-scène du rez-de-chaussée, les dames du palais ; dans une première loge de galerie, le corps diplomatique et les ambassadrices. A gauche, toujours aux premières galeries, les femmes des grands dignitaires de l'État. Au rez-de-chaussée, d'un côté, les députés, la cour de cassation tous en uniforme.

« De l'autre côté : le Sénat, la Cour impériale, le Conseil d'État. Ces places peuvent s'appeler fauteuils d'orchestre. Derrière les grands corps de l'Empire, les directeurs des ministères et des grandes administrations.

« Au premier rang d'orchestre, les ministres et le haut clergé ; sur la scène, l'empereur, le prince impérial, le prince Napoléon, le ministre présidant le Conseil d'État, les cardinaux ; et derrière, comme figurants, les officiers de la maison civile et militaire du premier rôle.

« Nous recommandons cette mise en scène à M. Hostein : de l'or, encore de l'or et rien que de l'or ; et des croix, donc ! Dans une petite loge, sur le théâtre, à la gauche du spectateur, les princesses du sang ; dans les baignoires fermées par les bas-côtés, les critiques et le menu fretin des invités, des amis officiels ou non ; puis une cargaison de dames en tenue de messe de mariage, émaillant les habits noirs.

« On est debout ou mal assis ; impossible de se moucher ; une chaleur de serre-chaude pour faire mûrir des ananas.

« Les placiers, nous voulons dire les maîtres des cérémonies, ne savent où donner de la tête ; de tous les côtés s'élèvent des réclamations. Ils vont, ils viennent. La musique se tient dehors pour amuser les badauds. »

Elle allait être fièrement agitée, la session qui s'ouvrait de la sorte !

Le 27 décembre, l'empereur adressa à M. Emile Ollivier une lettre dans laquelle il le chargeait de composer un cabinet.

Après quelques jours de négociations, le nouveau ministère était nommé.

Sa composition parut dans le *Journal officiel* du 2 janvier 1870 ; la voici :

M. Emile Ollivier, à la justice ; M. Napoléon Daru, aux affaires étrangères ; M. Chevandier de Valdrôme, à l'intérieur ; M. Buffet, aux finances ; le général Le Bœuf, à la guerre ; l'amiral Rigault de Genouilly, à la marine ; M. Segris, à l'instruction publique ; M. de Talhouët, aux travaux publics ; M. Louvet, au commerce ; M. Maurice Richard, aux beaux-arts, qui furent séparés de la maison de l'empereur ; M. de Parieu fut nommé président du Conseil d'État.

Un événement imprévu allait encore augmenter l'animation contre l'Empire.

Le 10 janvier 1870, vers 4 heures de l'après-midi, le bruit se répandit dans Paris que le prince Pierre Bonaparte, demeurant à Auteuil, avait, après une altercation des plus vives, tué d'un coup de revolver l'un des rédacteurs de la *Marseillaise*, M. Yvan Salmon plus connu sous le nom de Victor Noir.

En effet, ce jour-là à une heure et demie, plusieurs personnes virent sortir de la maison du prince Pierre Bonaparte, un homme levant son chapeau en l'air et criant : « on assassine dans la maison du prince Bonaparte ! *Au secours ! au secours !* » Un ouvrier maçon pénétra sous la porte cochère ; presque au même moment, M. Louis Voogts, concierge, rue Erlanger, 1, entrait sous cette porte. Ils aperçurent M. Victor Noir qui venait de tomber à genoux sur le pavé, et qui essayait de se soutenir.

M. Voogts lui souleva la tête. M. Noir essaya de prononcer quelques mots, mais il fit signe qu'il étouffait. M. Voogts, ne voyant pas de trace de sang, écarta vivement la redingote et le gilet du blessé et reconnut alors à la hauteur du cœur une profonde blessure d'où le sang s'échappait, inondant la chemise et le pantalon. Aidé du maçon et d'une autre personne, M. Voogts transporta le blessé chez M. Mortreux, pharmacien, dont la boutique est située à quelques mètres de la maison du prince Bonaparte. Un médecin, le docteur Samazeuilh, qui habite au-dessus de la pharmacie, descendit immédiatement et examina la blessure. Il reconnut que M. Victor Noir était mort ; il avait succombé pendant le trajet.

Le docteur Samazeuilh manda aussitôt son confrère, le docteur Pinel, qui demeurait avenue d'Eylau, 97, et qui ne tarda pas à arriver.

Ce fut celui-ci qui se chargea des premières constatations.

La balle avait touché à sept centimètres en dedans et à trois centimètres au-dessous du mamelon gauche, région qui correspond à la pointe du cœur. Le stylet explorateur mesura deux centimètres et demi de profondeur. La balle, que la blessure a fait reconnaître avoir un diamètre de huit millimètres, s'était égarée dans l'intérieur du poumon, après avoir traversé le péricarde et intéressé le ventricule gauche du cœur.

Le docteur Pinel estima que la mort devait avoir eu lieu un peu moins de dix minutes après la blessure reçue.

Au moment où M. Pinel achevait ces constatations, M. Morel, médecin du prince Pierre Bonaparte, le faisait prier de vouloir bien se transporter au domicile de celui-ci, pour reconnaître une contusion que le prince déclarait avoir reçue pendant la lutte.

M. Pinel constata en effet une légère ecchymose à la région mastoïdienne du côté gauche, dont il n'a pu apprécier la cause. La chair était

Digitized by Google

meurtrie, et bleuissait lorsque M. Pinel fut appelé.

Vers deux heures et demie, MM. de Fonvielle, Grousset, Sauton et le docteur Pinel firent apporter une civière et reconduisirent le cadavre de Victor Noir à son domicile, passage Masséna, à Neuilly.

Le funèbre cortège suivit les fortifications, escorté de quelques personnes, de plusieurs sergents de ville et de la voiture qui les avait conduits à Auteuil.

L'empereur apprit la nouvelle de l'événement à la gare de Montparnasse, en descendant du train qui le ramenait de Rambouillet. M. Piétri, préfet de police, qui venait de la savoir à l'instant par un agent qu'on lui avait expédié, la transmit à Napoléon III qui devint très pâle, et demanda au préfet de déférer immédiatement l'affaire à la justice.

Le préfet rentra sur-le-champ à la préfecture, où il fit appeler dans son cabinet le procureur général et le procureur impérial.

En quittant la chambre, après s'être fait remettre toutes les notes concernant l'affaire, M. Émile Ollivier donna l'ordre d'arrêter le prince, puis il se rendit au château, où l'empereur l'attendait.

Il lui exposa au point de vue juridique la gravité de la situation dans laquelle se trouvait M. Pierre Bonaparte, et lui annonça qu'il venait de prescrire l'ouverture immédiate de l'instruction, dont le premier devoir était de s'assurer de la personne du coupable.

— J'approuve tout ce que vous avez fait, aurait dit l'empereur ; personne dans ma famille n'est au-dessus des lois, et la justice doit suivre son cours avec la plus large publicité possible.

Le jour même de l'attentat, le prince Pierre Bonaparte se constituait prisonnier à la Conciergerie, et dès le lendemain un décret de l'empereur convoquait la haute cour de justice à l'effet de traduire devant elle l'inculpé.

La chambre des mises en accusation était composée des cinq juges suivants : les conseillers à la cour de cassation d'Oms, Lascoux, Mercier, Voirhaye, Rieff, et des deux juges suppléants Guillemard et Moignon, également conseillers à la cour de cassation.

La chambre de jugement se composait des cinq conseillers à la cour de cassation dont les noms suivent : MM. Quénault, Zangiacomi, Glandaz, Poulliaude de Carnière et Boucly, et des deux juges suppléants; MM. Gastambide et Savary, également conseillers à la cour de cassation.

Pierre Bonaparte occupa dans la tour dite de Montgomery, le salon faisant partie des appartements privés de M. Grobon, directeur de la prison.

Le prince eut la faculté d'y recevoir sa famille et ses amis ; ce fut un va-et-vient continuel, et, grâce à la bienveillance du directeur, les visiteurs n'éprouvèrent de difficulté d'aucune sorte pour approcher le prisonnier.

La nouvelle de ce meurtre produisit une sensation considérable dans Paris, la jeunesse de Victoir Noir et les détails de l'événement provoquaient un sentiment unanime de vive indignation contre l'accusé.

Le lendemain, le journal la *Marseillaise* parut encadré de noir avec cet article de Rochefort :

« J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin.

« J'ai pu imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille, où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage.

« Notre collaborateur Paschal Grousset a partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte.

« Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile.

« Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ? — Henri Rochefort. »

Ce jour-là, la séance de la Chambre des députés fut des plus tumultueuses et à la fois des plus graves « dans un coin de la salle des Pas-Perdus, on se montrait un homme pâle, bien vêtu, frisé et qui se tenait un peu courbé dans l'attitude d'un élégant désespoir, c'était M. Paschal Grousset qui répétait de temps à autre un serment qu'il n'a pas tenu. « Pierre Bonaparte mourra de ma main. »

Les funérailles de Victor Noir eurent lieu le 12 janvier.

La famille avait décidé que l'enterrement se ferait à Neuilly.

Or, un très grand nombre de personnes voulaient que l'inhumation se fît au Père-Lachaise. Cette proposition avait eu de l'écho et les plus acharnés demandaient qu'on dételât les chevaux et qu'on traînât le cercueil à Paris.

Cette modification eût donné lieu sans doute à une manifestation dont on ne pouvait prévoir les incidents, ni la portée. La famille résolut de s'en tenir à ce qui avait été convenu.

Cependant, l'effervescence croissant, on décida qu'il fallait consulter la foule.

M. Rochefort se mit à la fenêtre et recommanda le calme. Il était très pâle, ses yeux étaient humides, sa bouche avait un mouvement nerveux qui faisait peine à voir.

— Citoyens ! dit-il, je vous recommande le calme... Respectez notre cher mort, ne troublez pas ses funérailles. Voulez-vous qu'il soit enterré à Neuilly ?

— Oui ! oui !... répondirent un grand nombre de voix.

Une nouvelle discussion s'engagea, l'altercation devint très vive. M. Gustave Flourens, appelé

Digitized by Google

La force armée contient la foule au retour des funérailles de Victor Noir. (Page 303, col. 2.)

par M. Rochefort, monta et redescendit rapidement l'escalier. Quelques paroles acerbes furent échangées; M. Rochefort répéta énergiquement qu'il ne fallait pas emporter le cercueil à Paris.

Les porteurs des pompes funèbres s'arrêtèrent avec leur fardeau sur le palier du quatrième étage.

Des clameurs se firent entendre ; M. Louis Noir descendit rapidement, s'élança dans la cour et, d'une voix forte et vibrante :

— Citoyens, je vous en supplie, je vous en conjure, laissez-nous passer !... Laissez-nous emporter notre enfant à sa dernière demeure... Troubler ces funérailles serait odieux, infâme ! N'avez-vous pas entendu que la grande voix du peuple a crié : A Neuilly !... Place ! place !

L'émotion était profonde.

— Place ! place ! répéta la foule.

Mais elle était si compacte qu'elle ne pouvait ni avancer ni reculer.

Les porteurs déposèrent le cercueil dans le vestibule ; on le couvrit d'un drap noir, et, à ce drap des mains pieuses fixèrent deux bouquets d'immortelles rouges, et un bouquet de fiancé ; Victor Noir devait se marier quinze jours plus tard.

Quatre amis du défunt enlevèrent le cercueil, mais ce ne fut pas chose facile que d'arriver à pouvoir le placer sur le char funèbre. Il fallut lutter en désespéré contre la foule.

Enfin le convoi se mit en marche.

En suivant l'avenue, dans la direction de Courbevoie, le corbillard allait au pas, suivi et précédé par une foule dont il eût été impossible de déterminer le nombre. Rochefort était assis sur la planchette de derrière, faisant face à la foule qui suivait et lui adressait de temps en temps de courtes allocutions. Tout à coup, on le vit pâlir et il s'écria :

— De grâce, citoyens, un peu de place, j'étouffe.

En même temps il chancela.

On le reçut immédiatement, et on le soutint jusqu'à une voiture qui se trouvait sur la gauche. Rochefort put y monter à grand'peine, et là, sa tête s'inclina sur sa poitrine : il était horriblement pâle. Quelqu'un lui apporta un verre d'eau, il l'écarta de la main et refusa de le prendre. Puis il murmura :

— Conduisez-moi dans une maison, je n'en puis plus.

Alors quatre hommes l'aidèrent à descendre,

Digitized by Google

on le soutint par les épaules et par les jambes, et il fut conduit dans un magasin d'épicerie portant le n° 107 de l'avenue de Neuilly chez madame veuve Baux et bientôt un drapeau flotta au premier étage, au-dessus de la boutique comme si c'était la demeure de quelque officier.

Mais empruntons à la *petite Presse* le récit d'un assistant :

« Les portes de la petite nécropole étaient naturellement fermées. Quoique élevés d'une vingtaine de pieds, les murs avaient été pris d'assaut. On se faisait la courte échelle pour les escalader.

« Un grand chantier de pierre, contigu au cimetière, ne put résister à la pression de la foule. On envahit toutes les piles de pierre, les toitures des chantiers, la crête des murs.

« Des échelles trouvées sous un hangar furent appliquées dans l'intérieur du cimetière ; par là passèrent trois à quatre mille hommes et femmes.

« Une pareille agglomération devait amener des accidents.

« Sur les murs du cimetière où se tenaient à cheval, debout ou assis, les plus audacieux, il y eut des remous qui firent perdre l'équilibre à quelques-uns qui se cassèrent les membres en tombant sur le sol.

« Nous ne parlons pas des paletots déchirés, des crinolines arrachées, des robes déchiquetées, des chapeaux perdus ; on n'avait qu'une seule préoccupation : voir défiler le cortége et approcher le plus près possible de la fosse où allait être enfermé Victor Noir.

« A trois heures, il circule dans les groupes une nouvelle qui déconcerte tout le monde.

« On dit que le corps a pris la route de Paris et qu'il ne sera pas inhumé au cimetière de Neuilly.

« La lenteur forcée du convoi à travers les deux cent mille personnes qui se pressent dans l'avenue de Neuilly, et le retard qui en résulte, avaient seuls donné lieu à cette fausse information.

« A quatre heures, des ouvriers viennent enfin annoncer que le convoi est arrivé à la porte du cimetière.

« On s'en aperçoit en voyant les spectateurs perchés au loin dans les arbres et sur les toits des maisons se découvrir avec recueillement.

« Alors se fait un silence de mort.

« — Chapeau bas! crie-t-on de tous côtés, en même temps qu'on force un grand nombre de personnes à descendre du haut des monuments où elles viennent de se placer pour mieux jouir du coup d'œil.

« La cohue est si compacte dans le cimetière que le cortége ne met pas moins de vingt minutes pour parvenir à la sépulture du défunt.

« Louis Noir conduit le deuil, derrière la bière qui renferme les restes mortels de son frère.

« Le char arrive enfin devant la petite porte du cimetière, porte carrée ; l'entrée est obstruée par le peuple. Gustave Flourens monte sur le siége, harangue la foule et réclame un passage pour le mort. La bière est enlevée par vingt hommes qui se disputent pour porter le corps du malheureux Victor Noir.

« Le chapeau et le gant qu'il portait sont déposés sur le cercueil dépourvu de son drap mortuaire.

« Bousculés, écrasés, aplatis, nous arrivons à la porte du cimetière.

« M. Louis Noir précède le cortége. On fait en ce moment une tentative pour le porter en triomphe. Mais il se refuse à toute espèce d'ovation et réclame encore une fois le calme, la dignité ; il invoque le respect dû aux morts.

« On entre enfin. Il est près de quatre heures,

« La foule se répand dans le cimetière. Chacun veut être au premier rang ; on se presse encore, on se pousse, chacun veut voir. Beaucoup de personnes cependant essayent de résister à la foule et semblent vouloir se tenir pieusement à l'écart.

« Mais chez la plupart la curiosité l'emporte. On monte sur les tertres, on se hisse sur les monuments, sur les arbres même. Quelques balustrades cèdent sous le poids de la foule de plus en plus compacte.

« Cependant, un peu de recueillement succède aux cris de tout à l'heure ; plusieurs personnes ont réclamé le silence et ont été approuvées.

« Après avoir traversé quelques contre-allées, le cortége arrive devant la fosse.

« Ici l'émotion fut profonde. Le silence fut solennel. La fosse fut en une minute à demi remplie de bouquets d'immortelles, de gerbes de roses blanches, de violettes et même d'humbles chrysanthèmes.

« Puis sur ce monceau de fleurs tomba une large couronne avec cette inscription : *la démocratie à Victor Noir*.

« C'est avec peine que l'on obtient un instant de silence pour laisser parler les orateurs.

« C'est d'abord M. Millière qui prend la parole. ous sommes trop loin pour entendre le discours qu'il prononce.

« M. Gustave Flourens parle ensuite, puis M. de Fonvielle, puis deux ou trois autres.

« Quand les discours sont finis, la foule, bruyante de nouveau, se dirige vers toutes les issues du cimetière.

« Enfin, on se retrouve sur la grande avenue de Neuilly et tout le monde rentre à Paris.

« Ce retour fut lamentable : La foule qui n'avait pu pénétrer dans le cimetière était lasse, découragée, un certain nombre de citoyens avaient même pris la détermination de se retirer et retournaient chez eux, mais voici qu'un grondement prolongé appelle notre attention, dit un des témoins de cette scène. Rochefort dans le fiacre où il est transporté, fait volte-face et à sa suite une immense colonne se forme et s'avance en chantant. La *Marseillaise* et le *Chant du départ* jettent une

Digitized by Google

animation indescriptible. Nous répétons tous sans hésiter à pleine voix les chants de guerre que nous aimons et qui nous soulagent. Les chapeaux s'agitent. Les mains s'élèvent dans l'air. C'est un frémissement universel.

« Ceux, dit à son tour M. J. Claretie, qui étaient mêlés à cette foule n'oublieront jamais en effet l'impression grondante, le formidable mugissement de cette mer humaine qui montait en chantant l'avenue de Neuilly. Le soir venait et le ciel avait au couchant des rougeurs à la fois hivernales et orageuses qui parfois se teintaient de reflets d'acier. Lentement, une masse noire montait vers l'arc de Triomphe et les chants révolutionnaires s'en échappaient comme des bruits sortent d'une fournaise. Cette masse noire semblait grossir. Au-dessus d'elle flottait on ne savait quelle chose lugubre et menaçante qu'on prenait de loin pour une guenille figurant un drapeau rouge, et qui était simplement un de ces ballons captifs des enfants, un ballon rose agité au bout d'un bâton, mais on sentait passer dans l'avenue on ne savait quels frissons inconnus.

« Plus loin, au rond-point des Champs-Elysées, cette foule allait rencontrer, immobiles et les sabres nus, des escadrons de chasseurs, et devant ces longues files menaçantes de cavaliers elle allait se briser et se disperser, ne jetant plus que des cris isolés dans les hauts quartiers. Mais là, en ce moment, elle paraissait résolue et menaçante comme aux jours des plus terribles combats. Et pourtant, encore une fois, aucune lutte n'était possible. Toute collision eût abouti à un massacre.

« Nous étions cent mille, raconte un écrit qu'il cite de M. Bazère. Il y avait presque toutes les corporations ouvrières avec leurs insignes et en corps. Il y avait des bourgeois. Il y avait des femmes, des jeunes filles, des enfants. Mais la porte Maillot approche, un groupe d'hommes sombres nous attend. Que va-t-il faire? Nous passons; ils s'efforcent d'être impassibles sans parvenir pourtant à dissimuler leur colère qui naît. A mesure que la colonne se déploie, la colère de ces gens grandit. Leurs visages se contractent. Ils serrent de leurs doigts crispés les casse-tête qu'ils cachent sous leurs larges manteaux et se préparent. Puis l'instinct les domine, ils se ruent et blessent des nôtres; nous en connaissons trois et ce n'est pas tout.

« Nous passons la barrière de l'Étoile. Ici un incident très important. Un dragon se mêle à nous et crie, joignant son enthousiasme au nôtre : « Vive la République! »

« Nous continuons. Un autre danger nous menace. Tous nous le pressentons. Au rond-point des Champs-Élysées, inévitablement on nous guette. Les chants continuent. Nous y voici. On chante plus fort. Puis un roulement de tambours résonne. C'est une sommation. Rochefort saute de sa voiture et veut courir au Corps législatif. Il arrive devant un commissaire, debout à quelques mètres d'un escadron de chasseurs à cheval, l'épée au poing.

« — Je désire passer, dit-il.

« — Vous ne passerez pas, on va charger.

« — Mais je suis M. Henri Rochefort, député au Corps législatif.

« — Ah! c'est vous alors qu'on sabrera le premier.

« Puis à la suite de cette réponse, second roulement, seconde sommation. Ces cent mille hommes qui nous accompagnaient sont dispersés. A peine restons-nous une trentaine autour du représentant en face des chevaux impatients et des armes nues. Rochefort s'éloigne et gagne avec Grousset le palais Bourbon. Pour nous, nous défilons devant eux en criant :

« — Vive l'armée!

« Ils ne bronchent pas.

« Notre petite troupe suit l'avenue de Wagram et gagne le pont. Là, c'est un escadron de dragons. Nous sommes sur l'autre bord. L'esplanade des Invalides apparaît, vaste gouffre où trente mille hommes peut-être sont postés, la cavalerie sur les devants, l'infanterie appuyée contre l'École militaire, nous nous comptons, nous sommes six.

« Qu'étaient devenus nos cent mille compagnons? »

Mais terminons l'affaire du prince Napoléon Bonaparte :

Le 12 janvier eut lieu le premier interrogatoire et le 19 février, après l'avis de la chambre des mises en accusation renvoyant le prince devant la haute cour de justice sous la double prévention de meurtre et de tentative de meurtre, un nouveau décret convoquait la haute cour pour le 21 mars.

La ville de Tours était le lieu désigné.

Nous ne reproduirons pas les debats et nous nous contenterons de donner l'acte d'accusation :

« Le 10 janvier dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, MM. Yvan Salmon, dit Victor Noir, et Ulrich de Fonvielle, rédacteur du journal *la Marseillaise*, se rendaient à Auteuil au domicile du prince Pierre-Napoléon Bonaparte. Ils étaient chargés de lui remettre, au nom de M. Paschal Grousset, un cartel motivé par une lettre du prince, insérée le 30 décembre dernier dans le journal *l'Avenir de la Corse*. M. Paschal Grousset se prétendait offensé par cette lettre, bien qu'il n'y fût pas nommé, et demandait une réparation par les armes. Il avait accompagné ses deux témoins jusqu'à Auteuil.

« De son côté, le prince Pierre avait dès la veille, 9 janvier, adressé une provocation à M. Rochefort, directeur de la *Marseillaise*, au sujet d'un article portant la signature : « Lavigne » et dans lequel des insultes lui étaient adressées

Digitized by Google

« Pendant que M. Paschal Grousset attendait dans la rue avec une autre personne qu'il avait, dit-il, rencontrée en route et emmenée, MM. Noir et de Fonvielle furent introduits auprès du prince. Quelques instants après, M. Noir sortait en chancelant et venait s'affaisser sur le trottoir, puis bientôt M. de Fonvielle se précipitait hors de la maison, la tête nue, brandissant dans sa main droite un revolver à six coups et criant : A l'assassin !

« M. Noir était porté immédiatement dans une pharmacie voisine, où il rendait le dernier soupir sans avoir proféré une seule parole. Il avait reçu un coup de feu dans la région du cœur, et la blessure avait déterminé une hémorrhagie presque foudroyante.

« Le paletot de M. de Fonvielle portait aussi la trace d'un coup de feu.

« Que s'était-il passé dans la maison du prince? Quelles avaient été les circonstances de la scène qui venait de se terminer si douloureusement?

« Deux versions sont en présence, celle de M. de Fonvielle et celle du prince.

« Voici la première, telle que M. de Fonvielle l'a formulée dans l'instruction :

« J'ai été chargé avec mon camarade Victor Noir, par Paschal Grousset, journaliste, notre ami commun, de faire connaître au prince Pierre Bonaparte que nous étions chargés de lui demander une réparation par les armes, Grousset se prétendant grossièrement insulté par lui.

« Nous nous sommes trouvés ce matin, Noir, Grousset et moi, réunis au journal *la Marseillaise*. Noir avait une voiture de place dont je ne me rappelle pas le numéro. Nous sommes partis du journal la *Marseillaise* vers une heure; nous sommes allés directement à Auteuil. Je ne me rappelle plus bien le chemin que nous avons pris; il me semble cependant que nous avons passé le long de la Seine et devant le Trocadéro.

« Peu de temps avant notre arrivée à Auteuil, à un endroit que je ne pourrais préciser, Noir a appelé Sauton, qui est monté en voiture avec nous.

« A notre arrivée devant la maison du prince, nous sommes descendus tous les quatre : nous avons gardé notre voiture; Grousset et Sauton sont restés à se promener devant la maison; Noir et moi sommes entrés; nous avons parlé à deux domestiques, demandant si le prince était chez lui; on nous a répondu que oui, après nous avoir demandé qui nous étions; nous avons remis nos cartes; quelques instants après on nous a fait entrer dans une pièce au premier étage, qui est, je crois, un grand salon, nous nous sommes assis en attendant. Peu d'instants après, peut-être six minutes, le prince est sorti d'une chambre voisine; il était en pantalon ample et en tenue d'intérieur.

« — Monsieur, lui dis-je, mon ami Victor Noir et moi, nous venons de la part de M. Paschal Grousset remplir une mission que cette lettre vous expliquera.

« En même temps je lui ai tendu la lettre que vous me représentez et que je consens à signer *ne varietur*.

« — Le prince prit la lettre et me répondit :

« — Vous ne venez donc pas de la part de Rochefort? Vous n'êtes donc point de ses manœuvres?

« — Veuillez lire cette lettre, monsieur, et vous verrez qu'il ne s'agit pas de M. Rochefort

« Il prit la lettre, s'approcha d'une fenêtre, et la lut, puis la pliant en deux, il la jeta sur une chaise et s'avança vers nous :

« — J'ai provoqué M. Rochefort, dit-il, parce que M. Rochefort est le drapeau de la crapule; quant à M. Grousset, je n'ai rien à lui répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces misérables?

« — Monsieur, lui répondis-je, nous venons loyalement, courtoisement, vous demander une réponse.

« — Êtes-vous solidaires de ces gens-là? interrompit-il.

« Victor Noir répondit :

« — Nous sommes solidaires de nos amis.

« Le prince donna un soufflet à Victor Noir, fit un pas en arrière, tira brusquement un revolver de sa poche, dans laquelle était plongée sa main, et fit feu sur Noir. Ce dernier porta ses mains à sa poitrine et sortit par la porte par laquelle nous étions entrés.

« Aussitôt le prince dirigea son pistolet contre moi et fit feu une seconde fois, pendant que je cherchais à prendre mon pistolet, qui se trouvait dans un étui dans la poche de mon paletot.

« Le prince se mit devant la porte en me visant, déchargea une troisième fois son arme et je sortis en criant : A l'assassin! Je traversai plusieurs pièces, je descendis l'escalier par lequel nous étions montés, et je trouvais sur le trottoir Noir expirant. »

Le récit du prince Pierre diffère essentiellement de celui de M. de Fonvielle. Voici ses déclarations :

« J'ai écrit à Rochefort une lettre qui doit être publiée dans les journaux de ce soir. Je lui proposais de me battre en duel avec lui. Aujourd'hui, vers deux heures et demie, je me trouvais dans ma chambre en pantalon à pieds et en robe de chambre. Je venais de me lever, après avoir reçu la visite de mon médecin qui me soigne depuis quelques jours pour une forte grippe. Une femme à mon service est venue m'avertir que deux messieurs demandaient à me voir; elle me remit leurs cartes, je crus que ces personnes venaient de la part de Rochefort, et je dis de les faire entrer, sans lire les noms qui étaient sur leurs cartes.

« Je les fis attendre une minute à peine. Lors-

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 276

Imp. Charaire et fils

Funérailles de Victor Noir. (12 janvier 1870.)

Digitized by Google

Arrestation de Megy, rue des Moines, à Batignolles (11 février 1870). (Page 308, col. 1.)

que j'entrai dans le salon, je me trouvai en face de deux individus qui avaient les mains dans leurs poches et se présentaient d'une manière provocante. Il me semble qu'ils avaient déposé leurs chapeaux sur les meubles. Je ne connaissais pas ces individus, je ne les avais jamais vus. Ils me dirent presque en même temps : *Nous sommes chargés de cette lettre*, et l'un d'eux, je crois que c'est le plus petit, me tendit la lettre que vous me représentez, et qui est signée : Paschal Grousset.

« Je regardai superficiellement cette lettre. Je vis la signature et je dis : *Avec Rochefort volontiers, avec ses manœuvres, non!* Le plus grand me dit alors très impérieusement : *Lisez donc la lettre!*

« Je répliquai : *Elle est toute lue; en êtes-vous solidaires?* A ces mots, le plus grand (Noir) me frappa vivement à la joue gauche d'un coup de poing. Je vis le plus petit s'armer d'un pistolet qu'il a tiré de sa poche ; il a cherché à l'armer en s'appuyant sur sa main gauche dans laquelle se trouvait l'étui du pistolet. Je me suis reculé de deux pas ; j'ai tiré de ma poche droite un pistolet à cinq coups que je porte habituellement sur moi; j'ai tiré un coup sur le plus grand, j'étais à deux ou trois mètres de lui. Il s'est retourné immédiatement et a quitté le salon par la porte de la salle d'armes, par laquelle il était entré.

« Tout cela n'a duré qu'un instant. Le plus petit s'était jeté derrière un fauteuil d'où il cher-

Digitized by Google

chait à tirer sur moi. J'ai alors tiré sur lui un coup de mon pistolet, qui ne l'a pas atteint. Il a alors quitté sa place et s'est dirigé en se baissant à demi vers l'autre porte du salon qui donne dans le billard.

« Dans ce trajet il a passé tout près de moi. Mais son attitude n'étant plus menaçante, je n'ai pas tiré sur lui. Il eût été tué presque à bout portant. Je l'ai suivi à distance. Lorsqu'il a été dans le billard, à la hauteur de la porte de la salle à manger, il s'est retourné et m'a visé avec son pistolet. Je lui ai alors tiré un nouveau coup de pistolet qui ne l'a pas atteint, et le second individu a disparu à son tour. »

« Telle est la version présentée par l'accusé. Elle est en opposition formelle avec celle de M. de Fonvielle sur la question importante de savoir par qui le premier acte de violence a été commis dans la scène du 10 janvier.

« L'information a recueilli sur ce point les renseignements suivants :

« Plusieurs personnes ont constaté sur le visage de l'accusé l'empreinte certaine d'un coup. M. le docteur Morel, qui a vu le prince vers deux heures et demie, déclare qu'il avait sur la joue gauche une très forte rougeur avec une apparence d'ecchymose et de gonflement. La même constatation a été faite par M. le docteur Pinel et par plusieurs autres témoins.

« D'autre part, certaines paroles recueillies de la bouche de M. de Fonvielle tendent à établir que M. Victor Noir a réellement frappé le prince au visage.

« M. Lechantre, boucher à Auteuil, a entendu pendant qu'il aidait à transporter le corps de M. Victor Noir à la pharmacie, une personne qui disait derrière lui : « Il a tué mon ami, mais c'est égal, il a reçu un bon soufflet. » Immédiatement après, entendant parler M. de Fonvielle dans la pharmacie, Lechantre a parfaitement reconnu, dit-il, la voix qui avait prononcé les paroles qui viennent d'être rapportées.

« Un autre témoin, M. Vinviolet, architecte présent au moment de la mort de Victor Noir et qui a entendu M. de Fonvielle raconter la scène, affirme que celui-ci a déclaré qu'à la suite des propos échangés avec le prince, Victor Noir s'était avancé et l'avait souffleté. Le jour même, M. Vinviolet a rapporté ce propos à d'autres personnes qui ont confirmé sa déclaration.

« M. Mourgoin, architecte, a entendu de la bouche de M. de Fonvielle un propos, qui sans être aussi précis, reste cependant très significatif : « Victor Noir a donné ou a été pour donner un soufflet au prince. » Le témoin affirme que M. de Fonvielle a employé l'une ou l'autre de ces locutions.

« Enfin dans le poste de police où il avait été conduit pour y faire ses déclarations, M. de Fonvielle, racontant aux agents présents toutes les circonstances de sa démarche chez le prince et des propos échangés, ajoutait « que son ami, se sentant froissé, se serait avancé et vous comprenez !... »

« Les agents expliquent que M. de Fonvielle, en prononçant ces paroles, levait la main dans l'attitude d'un homme qui va frapper ; ils déclarent que si M. de Fonvielle n'a pas dit que Noir eût frappé le prince, il faisait du moins un geste signifiant qu'un coup avait été porté par Noir.

« A ces diverses dépositions doivent être opposés des témoignages d'après lesquels M. de Fonvielle, aussitôt après le drame d'Auteuil, aurait fait un récit dont ses déclarations devant le magistrat instructeur ont été l'exacte reproduction. Il faut citer notamment M. Grousset, M. Mortreux dans la pharmacie duquel la victime a été transportée, et M. le docteur Samazeuilh, qui s'est trouvé présent au moment de la mort de la victime.

« Tous trois ont entendu M. de Fonvielle raconter que l'accusé avait frappé au visage M. Victor Noir avant de faire feu sur lui.

« Quoi qu'il en soit, et la raison de l'accusé dût-elle être acceptée, il n'en restait pas moins établi qu'il a volontairement donné la mort à M. Victor Noir.

« La justice ne saurait admettre que ce crime puisse être justifié par l'acte de violence auquel la victime se serait laissé entraîner.

« Il est également certain que l'accusé a déchargé deux fois son pistolet sur M. de Fonvielle.

« En conséquence, etc. »

Les débats se prolongèrent jusqu'au 25 mars et se terminèrent par un verdict négatif sur les questions de meurtre et de tentative de meurtre qui avaient été posées.

Les premiers mois de 1870 furent très froids à Paris, et si les membres du Skating-Club pouvaient se livrer à leur exercice favori du patinage sur le lac du bois de Boulogne uni comme un miroir, nombre de gens grelottaient dans les mansardes sans feu, et plusieurs moururent par suite de la rigueur de la température.

A la fin de février, au moment où la Seine commençait à charrier, un gamin de quinze à seize ans, un voyou en blouse blanche et coiffé d'une casquette cirée, paria qu'il descendrait la Seine sur un glaçon de son choix, du pont Napoléon de Bercy au viaduc d'Auteuil, armé d'une perche pour gouvernail et aviron.

Le pari accepté, il monta sur un épais et grand glaçon, et partit pour son voyage d'assez long cours. Aidé de sa perche, il gouvernait son fragile esquif et en écartait les glaçons qui auraient pu entraver sa marche. Il passa tous les ponts bien vite garnis de curieux qui le regardaient et, parti à une heure et demie du pont Napoléon, il arriva, comme cinq heures sonnaient, au viaduc d'Auteuil.

Dans ce même mois de février, il arriva encore

Digitized by Google

un événement se rattachant à la politique, qui produisit une grande impression à Paris.

Mais d'abord remontons au mois précédent, à la suite d'articles de la *Marseillaise*, relatifs à l'affaire du prince Pierre Bonaparte, M. Henri Rochefort avait été condamné à six mois de prison et 3,000 francs d'amende, M. Paschal Grousset à six mois de prison et 2,000 francs d'amende, et M. Dereure, gérant de la *Marseillaise*, à six mois de prison et 2,500 francs d'amende.

Or, alors que le garde des sceaux demandait l'exécution de ce jugement et que la Chambre la votait, M. Rochefort annonçait dans son journal qu'il ferait, le 7 février, avec M. Flourens, une conférence sur Voltaire, au profit d'un détenu politique, dans la salle de la *Marseillaise*, rue de Flandre, 51, à huit heures du soir.

« Dès huit heures du soir, dit l'auteur de l'*Histoire de la Révolution de* 1870-71, de nombreuses escouades de sergents de ville se massaient dans la rue de Flandre, attendant l'arrivée de M. H. Rochefort. A huit heures et demie, celui-ci descendait de voiture et, acclamé par la foule, il allait entrer dans la salle où l'attendait le public, lorsque le triple cordon d'agents de police qui l'avait laissé passer se referme, l'entoure, et un commissaire de police l'appréhende au corps. M. Rochefort recule, son chapeau tombe, on l'entraîne brusquement au bureau de police voisin, dans le passage. Rochefort avait eu le temps de recommander à ses amis de ne point faire appel au peuple. Mais à peine était-il mené au galop d'une voiture à Sainte-Pélagie, c'est-à-dire à neuf heures du soir, que déjà Flourens avait jeté le cri qu'il étouffait depuis le 12 janvier dans sa poitrine.

« C'était Flourens qui présidait la réunion. Lorsqu'il apprit l'arrestation de M. Rochefort, il devint pâle, se dressa de toute sa hauteur au fond de cette salle aux piliers de bois, éclairée par des lampes à pétrole, échauffée et tumultueuse; et, annonçant que l'attentat était consommé, il déclarait le gouvernement déchu, la révolution en permanence et tirant de sa gaîne une longue épée, armant un revolver :

« — Citoyens, dit-il, je vous invite tous à vous armer et à marcher contre l'Empire pour la défense des lois et du suffrage universel, violé en Rochefort, notre représentant.

« Des cris violents lui répondent : Vive Rochefort! vive la République ! Flourens se retourne vers M. Barlet, commissaire de police, qui représentait l'autorité à cette réunion, et le saisit au collet en lui disant :

« — Je vous arrête.

« Puis, le revolver au poing :

« — Marchez à côté de moi, ajouta-t-il, conduisez-vous bien ou vous êtes mort. Un geste, un seul geste douteux à vos agents vous perdrait. Faites-leur signe de ne pas bouger, votre vie en dépend. »

Et Flourens entraînant le commissaire, sortit suivi d'une soixantaine de jeunes gens.

On entendit alors deux ou trois coups de feu tirés en l'air.

Flourens et ses amis gagnèrent les boulevards extérieurs qu'ils remontèrent dans la direction de Belleville. Là, se trouvaient une centaine d'hommes mal armés qui les aidèrent à construire des barricades à l'aide d'omnibus et de voitures renversés, accumulés les uns sur les autres, des matériaux de maisons en construction, de démolitions et de pavés.

Le commissaire de police était parvenu à recouvrer la liberté.

Flourens s'était rendu au théâtre de Belleville dans l'espoir d'y trouver des armes ; mais il ne trouva rien, et quand il revint vers les barricades, elles étaient à peu près abandonnées.

Les agents de police, armés d'épées, et des gardes municipaux, se rendirent facilement maîtres de cet embryon d'émeute. Quant à Flourens, il n'eut que le temps de se sauver chez un ami ; il resta caché là pendant quarante jours, et s'enfuit en Angleterre.

Le lendemain, 8 février, la journée fut relativement calme, mais dans la soirée, on recommença à élever des barricades à Belleville et dans le faubourg du Temple. Les magasins de l'armurier Lefaucheux, rue Lafayette, furent pillés et, sur le boulevard Montmartre, des agents de police, armés de casse-tête, chargèrent la foule compacte, houleuse, qui s'y était portée.

On se battit une partie de la nuit dans le faubourg du Temple, la barricade de la rue Saint-Maur fut prise et reprise trois fois, et plus de trois cents insurgés furent amenés prisonniers au dépôt de la Conciergerie.

Le journal la *Marseillaise*, dans son numéro du 9, fit une proclamation au nom de la démocratie outragée dans la personne de Rochefort et, dans la soirée, presque toute la rédaction qui avait signé cette pièce, fut mise en état d'arrestation.

En résumé, le nombre des gens arrêtés et prévenus de complot contre la sûreté de l'État et la vie de l'empereur, fut de 450.

Parmi ceux qui se trouvaient compromis dans cette affaire, figurait un sieur Megy, ouvrier mécanicien, demeurant rue des Moines, à Batignolles ; il fut décrété d'arrestation. Or, voici ce qu'on lisait dans la *Gazette des Tribunaux* du 12 février :

« Ce matin 11, vers six heures, M. Dorville, commissaire de police du quartier des Archives, s'était transporté, accompagné de M. Dumauchin, son secrétaire, et des inspecteurs de police, Mourot et Petitcolas, rue des Moines, 78, à Batignolles, pour mettre à exécution un mandat d'arrêt, lancé par M. le juge d'instruction Bernier contre le sieur Edmond Megy, ouvrier mécani-

Digitized by Google

cien, lequel habitait à l'adresse que nous venons d'indiquer, une chambre dans un hôtel garni.

« Le sieur Megy est inculpé de participation à un complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

« M. Dorville, son secrétaire et les deux inspecteurs, après s'être renseignés, montèrent au deuxième étage de l'hôtel où était située la chambre de Megy.

« La clef était dans la serrure de la porte ; M. Dorville la tourna, mais il s'aperçut que la porte était fermée intérieurement. Il frappa alors.

« — Qui est là ? fit une voix.

« — Au nom de la loi, ouvrez ! dit le magistrat.

« — Attendez, je vais vous ouvrir, répondit-on ; mais on n'ouvrit pas.

« M. Dorville frappa de nouveau et réitéra son injonction, en ajoutant qu'il était porteur d'un mandat de justice.

« Mais probablement, en essayant d'ouvrir, M. le commissaire de police avait fait jouer le double pène, ce qui ne permettait plus d'ouvrir de l'intérieur.

« L'inspecteur Petitcolas s'avança, fit de nouveau tourner la clef dans la serrure et la porte céda.

« M. Dorville voulut alors entrer dans la chambre. Il marchait le premier, ayant à son côté M. Dumauchin, qui, lui-même, avait à sa droite Petitcolas; l'inspecteur Mourot venait ensuite.

« Un individu était dans la chambre à quelques pas de la porte ; c'était le sieur Megy. Dès qu'il aperçut le magistrat, il leva un pistolet dont il était armé, ajusta M. Dorville et fit feu. M. Dorville se jeta en arrière, une balle lui effleura la tempe ; mais ce projectile atteignit Mourot ; il pénétra par l'oreille droite dans le crâne. En même temps, Megy referma la porte et se barricada dans sa chambre.

« Le malheureux inspecteur tomba sur le carré, baignant dans une marre de sang, complètement privé de sentiment.

« M. Dorville descendit rapidement dans la rue, suivi de l'inspecteur Petitcolas et de M. Dumauchin. Ce dernier courut chercher des sergents de ville, qui ne tardèrent pas à arriver. M. Dorville et ceux qui l'assistaient remontèrent au deuxième étage ; on enfonça la porte de la chambre de Megy.

« Megy, lui, avait ouvert sa fenêtre et criait à tue-tête : « Aux armes ! on assassine nos frères ! Les assassins sont en bas, les voyez-vous ? » Et il montrait du doigt le commissaire et les agents qui l'accompagnaient.

« M. Dorville, qui avait eu la figure brûlée par la poudre, et dont le sang-froid ne s'était pas démenti un instant, fit procéder immédiatement à l'arrestation de l'assassin.

« Quand il se vit entre les mains des agents, Megy s'écria : « Ne me faites pas de mal, ne me tuez pas ! » Il a été conduit au dépôt de la préfecture.

« Pendant ce temps, on relevait Mourot, on le déposait sur le lit de Megy, et un médecin, appelé en toute hâte, arrivait, examinait le malheureux inspecteur, et déclarait que le blessé, bien que respirant encore, ne tarderait pas à succomber. En effet, transporté à l'hospice Beaujon, Mourot expirait à dix heures du matin sans avoir repris connaissance.

« Mourot était âgé de trente-deux ans ; il avait servi dans les zouaves de la garde ; il s'était marié il y a peu de temps et était père d'un jeune enfant.

« Après la perquisition, M. Dorville procéda à l'interrogatoire sommaire du prisonnier qui, après avoir donné son nom, son âge et sa profession, refusa de répondre à toutes les autres questions qui lui furent adressées.

« Ce n'est qu'à sept heures et demie que le commissaire de police quitta la chambre de Megy, suivi de deux sergents de ville portant le corps de l'agent. Deux autres sergents venaient ensuite, précédant Megy, tenu par deux sergents de ville. Le reste des agents fermait la marche.

« Megy était très pâle et paraissait fort ému.

« Deux fiacres requis par des agents à une station voisine attendaient à la porte de la maison.

« Dans le premier fiacre fut déposé le corps de l'agent. Deux sergents de ville y montèrent.

« Dans le deuxième fiacre montaient l'agent Petitcolas, Megy et deux sergents de ville. Un troisième resta sur le siège à côté du cocher. La voiture prit le chemin de la préfecture de police, où M. Dorville se rendit également.

« Dans la matinée, Megy a comparu devant le juge d'instruction.

« Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à tirer sur le commissaire de police et les agents qui accompagnaient celui-ci, le prévenu a déclaré :

« Qu'il n'avait rien à répondre, si ce n'est qu'il ne voulait pas qu'on l'arrêtât dans son domicile et qu'une arrestation dans la rue lui eût paru plus naturelle.

« Megy a ajouté qu'à une heure fort matinale il a entendu frapper violemment à la porte de son logement. Sur sa demande : *Qui est là?* une voix a répondu : *Ouvrez, au nom de la loi!* En même temps plusieurs personnes ont envahi son domicile, ayant pu ouvrir la porte avec la clé qu'il avait la veille laissée dans la serrure.

« A ce moment, dit Megy, sans qu'il ait été prononcé une seule parole, je me suis armé d'un pistolet et j'ai tiré dans le tas. »

Le meurtrier fut condamné, le 8 août 1870, à vingt ans de travaux forcés et envoyé au bagne de Toulon, d'où il sortit à la suite de la révolution du 4 septembre.

Digitized by Google

L'hôtel Basilewski, résidence de la reine d'Espagne, aux Champs-Elysées.

Delescluze, rédacteur en chef du journal le *Réveil*, qui avait, dans son journal, prétendu que Megy s'était sacrifié pour la liberté individuelle, fut condamné à treize mois de prison.

En somme, l'année 1870 fut troublée dès son commencement ; à peine établi, le cabinet de M. Émile Ollivier trouva sur son chemin des difficultés nées de sa politique, et l'opposition qui, chaque jour, prenait des forces nouvelles, commençait à menacer sérieusement l'Empire.

Ce fut alors qu'il fut question d'un plébiscite.

Le *Journal officiel* du 22 avril publia le décret suivant :

« Napoléon, etc.,

« Vu le sénatus-consulte délibéré le 20 avril présent mois,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. — Le peuple français est convoqué dans ses comices, le dimanche 8 mai prochain, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :

« Le peuple approuve les réformes libérales « opérées dans la Constitution depuis 1860, par « l'empereur, avec le concours des grands corps « de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du « 20 avril 1870. »

« Art. 2. — Le vote aura lieu à la commune, conformément à l'article 3 du décret du 2 février 1852, et d'après les listes électorales arrêtées le 31 mars dernier.

« Art. 3. — Les électeurs momentanément absents de leur domicile seront admis à voter dans le lieu actuel de leur résidence, mais seulement sur la production d'un extrait de la liste électorale de leur commune, constatant leur inscription, et certifié par le maire.

« Art. 4. — Seront rayés des listes électorale les noms des individus décédés depuis le 31 mars

Digitized by Google

ou qui auraient perdu la jouissance de leur droit de vote.

« A cet effet, un tableau rectificatif sera publié et affiché dans chaque commune cinq jours avant la réunion des électeurs.

« Art. 5. — Le scrutin sera ouvert le dimanche 8 mai, dans chaque commune, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

« Toutefois les préfets, sur la demande des maires, pourront autoriser l'ouverture des opérations électorales à cinq heures du matin. L'arrêté préfectoral devra être affiché dans la commune trois jours avant le scrutin.

« Art. 6. — Le vote aura lieu au scrutin secret, par *oui* ou par *non*, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

« Le dépouillement des votes suivra immédiatement la clôture du scrutin.

« Art. 7. — Les électeurs de l'armée de terre et de mer voteront dans le lieu de leur garnison ou résidence au moment du vote.

« Chacune des sections militaires ou maritimes sera présidée par le chef le plus élevé en grade.

« Art. 8. — Le recensement des votes de chaque département sera fait en séance publique par une commission de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

« Art. 9. — Le recensement général des votes aura lieu au sein du Corps législatif.

« Art. 10. — Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

« Fait au palais des Tuileries, le 23 avril 1870.

« Napoléon. »

Suivent les noms de tous les ministres; en tête, celui de M. Émile Ollivier, ministre de la justice et ministre par intérim des affaires étrangères.

Ce décret fut suivi de cette proclamation :

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR

« Français,

« La Constitution de 1852, rédigée en vertu des pouvoirs que vous m'aviez donnés, et ratifiée par les 8 millions de suffrages qui ont rétabli l'empire, a procuré à la France dix-huit années de calme et de prospérité qui n'ont pas été sans gloire; elle a assuré l'ordre et laissé la voie ouverte à toutes les améliorations. Aussi, plus la sécurité s'est raffermie, plus il a été fait une large part à la liberté.

« Mais, des changements successifs ont altéré les bases plébiscitaires qui ne pouvaient être modifiées sans un appel à la nation. Il devient donc indispensable que le nouveau pacte constitutionnel soit approuvé par le peuple, comme l'ont été jadis les constitutions de la république et de l'empire. A ces deux époques, on croyait, ainsi que je le crois moi-même aujourd'hui, que tout ce qui se fait sans vous est illégitime.

« La constitution de la France impériale et démocratique, réduite à un petit nombre de dispositions fondamentales qui ne peuvent être changées sans votre assentiment, aura l'avantage de rendre définitifs les progrès accomplis et de mettre à l'abri des fluctuations politiques les principes du gouvernement. Le temps perdu trop souvent en controverses stériles et passionnées pourra être plus utilement employé désormais à rechercher les moyens d'accroître le bien-être moral et matériel du plus grand nombre.

« Je m'adresse à vous tous qui, dès le 10 décembre 1848, avez surmonté tous les obstacles pour me placer à votre tête, à vous qui, depuis vingt-deux ans, m'avez sans cesse grandi par vos suffrages, soutenu par votre concours, récompensé par votre affection. Donnez-moi une nouvelle preuve de confiance. En apportant au scrutin un vote affirmatif, vous conjurerez les menaces de la révolution, vous asseoirez sur une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez plus facile, dans l'avenir, la transmission de la couronne à mon fils.

« Vous avez été presque unanimes, il y a dix-huit ans, pour me conférer les pouvoirs les plus étendus; soyez aussi nombreux aujourd'hui pour adhérer à la transformation du régime impérial. Une grande nation ne saurait atteindre tout son développement sans s'appuyer sur des institutions qui garantissent à la fois la stabilité et le progrès.

« A la demande que je vous adresse de ratifier les réformes libérales réalisées dans ces dix dernières années, répondez OUI. Quant à moi, fidèle à mon origine, je me pénétrerai de votre pensée, je me fortifierai de votre volonté, et, confiant dans la Providence, je ne cesserai de travailler sans relâche à la prospérité et à la grandeur de la France.

« Napoléon.

« Palais des Tuileries, le 23 avril 1870. »

Au moment où l'empire faisait appel à la nation par voix plébiscitaire, Paris demandait la paix et la liberté; or chaque parti s'empressa de constituer des comités destinés à éclairer les électeurs sur le plus ou moins de chances qu'ils avaient d'obtenir ces deux biens, en votant pour ou contre le plébiscite.

Les partisans de l'empire organisèrent leur comité rue de Rivoli, n° 182, sous la présidence de M. d'Albuféra, député.

Le comité démocratique était établi rue de la Sourdière.

Le dimanche 8 mai, par une belle journée du printemps, on vit les Parisiens se diriger dès le

Digitized by Google

matin vers les 270 sections des vingt arrondissements de la ville.

Chacun allait répondre à la question gouvernementale par oui ou par non.

Paris donna ce résultat :

Inscrits 416,215. — Votants 332,343.

Oui.	138,406
Non.	184,343
Annulés.	9,592

L'empire ne pouvait pas s'y méprendre, la majorité des électeurs de Paris lui était hostile.

Toutefois il pouvait se consoler de cet échec par le résultat général des élections qui, dans la France entière avait donné 7,336,434 *oui* contre 1,560,709 *non*.

Aussi, dans la soirée qui suivit le dépouillement de ces votes, il fit éclater sa joie en disposant des batteries d'artillerie dans la cour du Conservatoire des arts et métiers et en faisant camper dans le jardin du Luxembourg des bataillons de fantassins et des escadrons de chasseurs, chargés de faire respecter ce triomphe, au besoin par la force.

Mais, dans les environs du Château-d'Eau, au faubourg du Temple et à Belleville, des rassemblements se formèrent, des groupes sinon menaçants, du moins tumultueux, se montrèrent.

Naturellement des collisions s'en suivirent; la foule fut chargée par la cavalerie et sabrée, « les agents, dit l'auteur de *l'Histoire de la révolution*, repoussés à coups de pierres, tiraient leurs épées. De nombreuses arrestations étaient faites, et même il y eut plus d'un mort. Un ouvrier, Pierre Mallet tirait un coup de revolver sur M. Fibert, lieutenant au 29e de ligne, et lui traversait la main gauche.

« On ébauchait çà et là des barricades, rue Moret, rue Saint-Maur, rue Fontaine-au-Roi et près de l'église Saint-Joseph, faubourg du Temple; sur une barricade haute, un homme montait, plantant le drapeau rouge. Renvoyé par les gardes de Paris et les agents de police, il tombait bientôt le crâne fendu et un coup de baïonnette au flanc, criant une dernière fois : « vive Rochefort! vive la République! »

Quand on le releva, il était mort.

A ce moment, le dépôt des omnibus de la rue de Paris était envahi, et l'on en sortait les voitures qu'on traînait dans le faubourg du Temple, pour former une barricade dans la rue Saint-Maur.

Immédiatement, les commissaires de police firent requérir les deux compagnies de gardes municipaux postés à la mairie de Belleville. Aidés des brigades de sergents de ville des 19e et 20e arrondissements, ces gardes se dirigèrent vers la barricade, — une véritable forteresse, — de la hauteur d'un premier étage, composée de deux omnibus, d'une douzaine de petites voitures, de plusieurs tonneaux de vidange et de petites charrettes de marchands de légumes, remplis de pavés, de palissades, de planches, etc.

Les gardes, en escaladant la barricade, pensaient trouver une opposition sérieuse, mais une dizaine d'individus seulement se jetèrent sur les municipaux et en blessèrent plusieurs. La barricade prise, on procéda au déblayement, et les voitures furent transportées à la caserne de la Courtille.

L'horizon politique était bien sombre; le 29 avril, un sieur Beaury avait été arrêté sous l'inculpation d'un complot contre la vie de l'empereur; cette arrestation fut suivie de celle de deux autres conspirateurs : Greffier et Roussel; chez ce dernier on trouva des bombes explosibles. Plusieurs autres personnes furent inculpées et renvoyées devant la haute cour de Blois, qui les condamna pour la plupart.

Parmi les arrestations opérées, celle de l'avocat Protot, défenseur de Megy, attira l'attention : un mandat d'amener avait été lancé contre lui. M. Clément, commissaire de police, et deux agents se présentèrent à son domicile. Ils le trouvèrent chez lui. Il leur ouvrit et ne manifesta aucunement l'intention de s'opposer à la mission dont M. Clément était chargé.

Le commissaire de police procéda à une perquisition; mais comme il faisait mine de regarder dans un portefeuille, dit serviette, placé sur un meuble, Protot s'en empara tout à coup, sortit précipitamment de la chambre en en tirant la porte derrière lui, et descendit l'escalier en courant.

M. Clément se précipita à sa poursuite et, pour le rejoindre plus tôt, il se mit à cheval sur la rampe de l'escalier et, se laissant glisser, il fut presque en même temps que Protot dans la cour de la maison.

Mais il s'y trouvait seul. Alors, prenant un revolver dans sa poche, il en tira un coup en l'air pour hâter l'arrivée des agents.

Ce ne furent pas les agents qui arrivèrent immédiatement, mais des individus en blouse qui se ruèrent sur le commissaire de police, excités d'ailleurs par les cris du sieur Protot, mais M. Clément fut bientôt délivré et put conduire son prisonnier au dépôt de la préfecture de police, d'où il fut transféré à la prison de Mazas, où se trouvait déjà Beaury.

Le 20 mai, une députation du Corps législatif, ayant à sa tête son président, M. Schneider, vint dans la grande salle du palais du Louvre, remettre à l'empereur le résultat du recensement général des votes du plébiscite; jamais l'assemblée n'avait été plus imposante; tout le monde était en habits de gala et les femmes, en grandissimes toilettes, luttaient toutes d'élégance et de savante coquetterie. La séance fut ouverte par une salve d'artillerie.

Digitized by Google

L'empereur était radieux ; il reçut à brûle-pourpoint le compliment que lui adressa M. Schneider, et à ces mots : « Sire, la France est avec vous, » il eut un mouvement d'orgueilleuse joie et, à son tour, prononça un discours qu'il terminait ainsi :

« Nous devons plus que jamais aujourd'hui envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourmentes politiques et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté. »

Le canon retentit une seconde fois, pour annoncer la fin de la cérémonie qui devait être la dernière du règne impérial.

A la fin de mai, un changement de ministère avait lieu ; le duc de Gramont remplaça le comte Daru, au ministère des affaires étrangères, M. Mège devenait ministre de l'instruction publique, et M. Plichon, ministre des travaux publics.

Et, au mois de juin, la reine Isabelle, qu'une révolution avait chassée d'Espagne, arrivait à Paris, et venait se loger à l'hôtel Basilewski.

A la même époque, une nouvelle église se bâtit entre le boulevard des Invalides, l'avenue de Breteuil et les petites avenues La Salle et Saint-François-Xavier, qui l'encadrent des deux côtés, ce fut l'église Saint-François-Xavier.

L'architecte fut M. Huillard, qui la construisit dans un style assez difficile à définir, comme celui de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Augustin et de quelques autres édifices religieux qui sont un véritable composé de tous les styles. Toutefois, il se rapproche du roman, mais peut-être plus encore de l'antique et de la Renaissance.

L'église a la forme d'une croix latine avec les bas-côtés et abside pour la grande nef seulement. La façade est flanquée de deux tours terminées en plates-formes. La nef compte cinq travées ; le chœur en a autant, sans l'abside.

Nous venons de parler de l'église Notre-Dame-des-Champs ; ce fut aussi en 1870 qu'elle fut construite. Cette église, située sur le boulevard Montparnasse, est dans le style pseudo-roman. On en remarque la façade, ornée d'un beau bas-relief, par M. Jules Thomas ; à l'intérieur, une vierge en marbre, par M. Le Père, attire l'attention.

Il faut noter encore l'église Saint-Honoré de Passy, bâtie aussi vers la même époque, place d'Eylau. Malgré son peu d'importance, cette église courut de grands dangers pendant la Commune de 1871, elle fut entièrement bouleversée, mais le dommage fut peu important.

Paris fut pendant le printemps de 1870 en proie à une épidémie de petite vérole qui fit quelques ravages et ne disparut qu'au milieu de l'été.

Mais un autre fléau vint bientôt fondre sur Paris, sur la France entière, la guerre ! que l'Empire ne sut ni conjurer, ni prévenir, ni faire.

Le 6 juillet, on apprit à Paris que le prince Léopold de Hohenzollern acceptait la couronne d'Espagne que le maréchal Prim lui avait offerte, et qu'une interpellation était faite à la Chambre par plusieurs députés ; M. le duc de Gramont y répondait d'une façon très nette.

Après avoir déclaré que le respect des droits d'un peuple voisin ne pouvait obliger le gouvernement à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, pulsse déranger l'équilibre européen, il ajouta :

« — Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas : pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, fort de votre appui, messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

Le lendemain, les journaux n'étaient pas moins belliqueux et, l'un d'eux, le *Gaulois*, s'écriait : « Si nous avions accepté ce dernier affront, il n'y aurait plus une femme au monde qui eût accepté le bras d'un Français ! »

Et un autre journal ne craignait pas de dire : « Si M. de Bismark veut conserver la paix, qu'il recule ; quant à nous, nous ne le pouvons plus. »

Le 10 juillet, les journaux annoncèrent qu'il avait été donné délai jusqu'au lundi 11, à midi, pour que M. de Werther fît connaître la réponse catégorique de la Prusse.

Pendant ce temps, on faisait à Satory des expériences avec les nouvelles mitrailleuses, expériences par lesquelles, en moins de trois minutes, 300 chevaux, achetés à l'équarrisseur, étaient abattus par deux mitrailleuses.

Avec de pareils engins de guerre, que pouvait-on craindre?

On attendait avec une impatience bien légitime la réponse du prince prussien.

Les journaux étaient très lus; ceux du soir annoncèrent que le chargés d'affaires de la France, M. Benedetti, était allé à Ems, afin de voir le roi de Prusse et d'obtenir de lui une réponse définitive.

Ce soir-là, le boulevard était houleux, des groupes se formaient et des orateurs de carrefour poussaient à la guerre ; enfin, dans la journée du 12, le garde des sceaux apprit aux députés et aux journalistes qui se trouvaient dans les couloirs et les salles d'attente de la Chambre, que c'était la paix.

Une interpellation fut alors déposée par le baron Jérôme David, touchant les événements qui préoccupaient tout le monde et, le lendemain, le ministre des affaires étrangères lisait cette communication :

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 279.

Barricade faubourg du Temple. 8 février 1870.)

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Le plébiscite : l'artillerie dans la cour du Conservatoire des Arts-et-Métiers. (Page 311, col. 1.)

« L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement, hier, la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne.

« Les négociations que nous poursuivons avec la Prusse, et qui n'ont jamais eu d'autre objet, ne sont pas encore terminées. Il nous est donc impossible d'en parler et de soumettre aujourd'hue à la Chambre et au pays un exposé général de l'affaire. »

Cela n'empêcha pas que, dans la soirée, nombre de gens se promenassent sur les boulevards et sur les grandes voies avec des drapeaux, en criant : « Vive la guerre ! à Berlin !

Bientôt, on apprit que ce n'était pas le prince Léopold qui avait envoyé sa renonciation, mais son père, le prince Antoine.

Le 15, à l'ouverture de la séance du Corps législatif, le garde des sceaux déclara que le gouvernement français avait insisté pour que le roi de Prusse s'engageât à empêcher, pour l'avenir, un retour de la candidature du prince Hohenzollern, et que le roi s'y était refusé. C'était la guerre.

Ce fut ce jour-là que M. Émile Ollivier s'exprima de la sorte :

« — Dès ce jour, commence pour les ministres, mes collègues, et pour moi, une grande responsabilité, nous l'acceptons le cœur léger. »

Et comme on lui faisait remarquer que cette expression « le cœur léger » sonnait mal au moment où le sang allait couler, le ministre l'expliqua de la sorte :

« — Oui, d'un cœur léger et n'équivoquons

Digitized by Google

pas sur cette parole, et ne croyez pas que je veuille dire avec joie ; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre. Je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous faisons, nous la subissons... »

Au Sénat, M. Rouher avait ajouté quelques mots à la déclaration de M. de Gramont, et il en avait appelé à l'épée de la France.

Au reste, jamais on n'avait vu les hommes d'État si belliqueux ; on eût pu croire qu'au sortir de la séance, tout le monde allait marcher sur Berlin.

Seul, M. Thiers protesta.

— Je considère, dit-il, cette guerre comme une imprudence, le moment est mal choisi.

C'était prêcher dans le désert.

On ne voulut rien entendre, la majorité était bien décidée à la guerre, et la gauche n'était pas de force à enrayer le mouvement.

Il y eut séance du soir, et tandis qu'une loi votée par 246 voix contre 10, accordait au ministre de la guerre un crédit de 50 millions ; la ville toute entière se sentait remuée, enthousiasmée par le vent de guerre qui soufflait.

On chantait la *Marseillaise* dans tous les cafés-concerts, le public se pressait partout pour entendre le chant belliqueux, au son duquel nos soldats avaient marché tant de fois à la victoire, et le refrain était entonné en chœur par tous les assistants et frénétiquement acclamé.

Le 16, les boulevards furent toute la journée couverts de monde.

C'était le premier jour de cette vie en plein air qui devait durer dix mois.

On regardait passer les militaires qui se rendaient au chemin de fer de l'Est.

Le soir, c'était à peine si on pouvait circuler ; le boulevard de Sébastopol jusqu'à la gare de l'Est, n'était qu'une houle humaine.

Des femmes criaient : Vive la France! C'était un délire.

Le 17, dimanche, à 10 heures du matin, la troisième division militaire avait reçu l'ordre de se mettre en route. Branlebas général dans les casernes du faubourg du Temple, du Prince-Eugène et de la rue de Reuilly, occupées par les 7e, 29e, 71e régiments de ligne et le 7e bataillon de chasseurs à pied.

Comme c'était dimanche et que les ateliers étaient fermés, dès neuf heures du matin, les casernes regorgeaient d'ouvriers et d'apprentis des faubourgs.

Devant les portes, des flots de curieux obstruaient les entrées.

Soudain, on entendit le tambour qui battait et le clairon qui sonnait.

— Vive la ligne ! mort aux Prussiens, criait le peuple.

A midi, les bataillons entraient dans la vaste cour du chemin de fer de l'Est.

A deux heures, arrivait par le faubourg Saint-Martin un bataillon du 20e de ligne, à trois heures, c'étaient les fourgons et les voitures du train des équipages de la garde qui arrivaient au galop, transportant les objets de campement des grenadiers qu'on expédiait aux frontières.

« Des estafettes à cheval, des gardes de Paris, artilleurs et chasseurs parcourent Paris dans tous les sens.

« Sur le quai d'Orsay, des mitrailleuses, traînées par l'artillerie, se dirigent vers le chemin de fer.

« A onze heures et demie, les mitrailleuses ont remonté la rue Lafayette, se dirigeant vers la gare de l'Est.

« Les passants regardaient avec étonnement ces nouveaux engins de guerre, montés sur deux roues comme les canons, et traînés par deux chevaux. Mais les curieux étaient quelque peu désappointés de ne pouvoir satisfaire leur envie de connaître ces terribles machines, qu'une longue enveloppe de cuir protégeait contre les regards. On remarquait beaucoup une sorte de manivelle, assez semblable à celle qui sert à *moudre* les airs des orgues de Barbarie, et placée à l'avant de la nouvelle arme. »

« Paris, dit un écrivain, était pris d'une fièvre spéciale et les mots même changeaient de sens. Des ouvriers furent maltraités sur le boulevard des Italiens pour y avoir passé en criant : Vive la paix, vive le travail ! Les tribunaux eux-mêmes s'en mêlèrent et des citoyens furent condamnés à la prison pour avoir proféré publiquement ce cri séditieux : « Vive la paix ! »

Le 18 juillet, fut publié l'appel à l'activité de la garde nationale mobile.

Le lendemain, la *Marseillaise* faisait son apparition sur le théâtre de la Gaieté devant plus de 2,000 spectateurs, et le mercredi 20, c'était à l'Opéra que Mme Marie Sass interprétait l'hymne national. Écoutons le récit d'un auditeur :

« Les trois premiers actes de la *Muette* ont paru bien longs. Enfin, le moment si impatiemment attendu est arrivé.

« L'orchestre attaque les premières mesures de la *Marseillaise*, et Mme Marie Sass s'avance avec un grand air, le drapeau tricolore à la main, vêtue d'un péplum blanc parsemé d'abeilles d'or.

« Alors un frisson patriotique parcourut l'assemblée. Une émotion indescriptible éclate.

« Le duc et la duchesse de Mouchy se lèvent.

« Dans les loges, aux avant-scènes, quelques personnes suivent leur exemple, d'autres hésitent.

« — Tout le monde debout ! s'écrie M. Émile de Girardin.

« Et, comme un seul homme, le public électrisé en un clin d'œil est debout.

« Alors l'orchestre reprit les premières me-

Digitized by Google

sures, et Mme Sass lança ses notes avec la fougue d'une voix tour à tour sobre, claire, vibrante, entraînante, passionnée.

« Après chaque strophe retentissaient les cris de : « Vive l'Empereur! vive la France! vive « l'armée! »

L'émouvant spectacle du mercredi se renouvela le vendredi suivant à l'Opéra avec plus d'enthousiasme encore :

« Au finale du troisième acte, — dit le *Figaro*, — Marie Sass a paru, comme mercredi, pour chanter la *Marseillaise*.

« Comme mercredi, le public tout entier s'est levé... Même enthousiasme, même succès pour la cantatrice.

« Quand Marie Sass eut fini, le public demanda que Faure, à son tour, chantât la *Marseillaise*. Quelques voix crièrent : Le *Rhin allemand!*

« Le rideau venait de retomber. Il y eut sur la scène un mouvement d'hésitation. Faure, par un sentiment de délicatesse facile à comprendre, désirait laisser à Marie Sass son succès tout entier. On ne savait si le public persisterait dans son désir. On avait donné l'ordre de changer le décor, puis on avait arrêté le travail des machinistes.

« Enfin, le public s'obstinant à demander la *Marseillaise* par Faure, le rideau s'est relevé et Faure a chanté la *Marseillaise*.

« Le décor était à demi enlevé. Sur la scène, les danseuses, les unes en costume de ville, les autres encore en costume de ballet; les personnes qui se trouvaient dans les coulisses, — entre autres Mario Uchard, — les machinistes, les gaziers, tout le monde enfin, distrait par l'imprévu de la situation, était mêlé aux chœurs, et les chapeaux et les casquettes s'agitaient en l'air, au refrain, au milieu des bonnets napolitains.

« Conformément à la tradition de Nourrit, ou peut-être obéissant à l'instinct de la situation, Faure a dit *à genoux* le couplet : *Amour sacré de la patrie!*

« Les chœurs, également à genoux, se sont relevés avec lui au cri de : *Aux armes, citoyens!*

« L'effet a été foudroyant! »

Le 20, le maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, fut appelé aux fonctions de major général de l'armée du Rhin. Le général Dejean, conseiller d'État, fut nommé ministre de la guerre par *intérim*.

Le 23 on lisait cette proclamation sur les murs de Paris.

« Français,

« Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national, violemment excité s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seul en main la direction des destinées de la patrie. Une de ces heures décisives vient de sonner pour la France.

« La Prusse, à qui nous avons témoigné pendant et depuis la guerre de 1866, les dispositions les plus conciliantes, n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout des armements exagérés et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain.

« Un dernier incident est venu révéler l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation. En présence des nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre. Elles ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux, notre pays en a ressenti une profonde irritation, et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre. Il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armes.

« Nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance, nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées.

« Quant à nous, nous réclamons l'établissement d'un état de choses qui nous garantisse notre sécurité et assure l'avenir. Nous voulons conquérir une paix durable basée sur les vrais intérêts des peuples et faire cesser cet état précaire où toutes les nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.

« Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande révolution. Il représente les mêmes principes; il inspirera les mêmes dévouements.

« Français,

« Je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la patrie. Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

« J'emmène mon fils avec moi, malgré son jeune âge. Il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie.

« Dieu bénisse nos efforts. Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible.

« Napoléon. »

En même temps, l'empereur adressait cette lettre au commandant supérieur de la garde nationale de la Seine (le général Mellinet).

Palais de Saint-Cloud, le 26 juillet 1870.

« Mon cher général, je vous prie d'exprimer de ma part à la garde nationale de Paris, combien je compte sur son patriotisme et son dévouement.

Digitized by Google

« Au moment de partir pour l'armée, je tiens à lui témoigner la confiance que j'ai en elle pour maintenir l'ordre dans Paris et pour veiller à la sûreté de l'impératrice.

« Il faut aujourd'hui que chacun, dans la mesure de ses forces, veille au salut de la patrie.

« Croyez, mon cher général, à mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

Au moment de se séparer de son fils, l'impératrice le mena aux Invalides et le fit s'agenouiller devant le tombeau de Napoléon Ier.

Quant à Napoléon III, il partit le lendemain sans bruit; il y avait loin de ce départ presque incognito à celui nécessité par la guerre d'Italie.

Le 27, furent publiées des lettres patentes qui conféraient à l'impératrice le titre et les pouvoirs de régente.

Le 2 août, une dépêche datée de Metz annonçait un engagement victorieux à Sarrebrück et le lendemain une seconde dépêche particulière de l'empereur à l'impératrice, était publiée par le *Gaulois;* il y était dit que le jeune prince impérial avait conservé une balle qui était tombée tout auprès de lui; «il y a des soldats qui pleuraient en le voyant si calme ». Cette ridicule missive qui n'eût pas dû être livrée à la publicité, produisit un mauvais effet.

Le 6, une grande émotion courut Paris et notamment dans le quartier de la Bourse, par suite de la propagation d'une fausse nouvelle annonçant une grande victoire remportée par Mac-Mahon sur le prince Frédéric de Prusse.

Voici le texte du télégramme qui avait été lu en dix ou douze endroits dans l'intérieur de la Bourse :

« Grande victoire, 70,000 Français contre 120,000 Prussiens. Fait 25,000 prisonniers parmi lesquels le prince Frédéric-Charles. Landau est en notre pouvoir. »

Au premier bruit qui s'en était répandu, les maisons s'étaient pavoisées de drapeaux, les cris, les acclamations, les chants patriotiques retentissaient sur les boulevards et dans les rues avoisinantes.

Au moment où l'enthousiasme des Parisiens éclatait sur le boulevard, Mme Sass, passant en voiture avait été reconnue par la foule et priée de chanter la *Marseillaise*, ce qu'elle fit avec une fougue toute patriotique.

Au plus fort de la manifestation de la place de la Bourse, à une heure, on aperçut Capoul; de toutes parts, on lui cria : « La *Marseillaise!* » Le jeune ténor de l'Opéra-Comique ne se fit pas prier; il monta sur l'impériale d'un omnibus de Passy qui arrivait à sa station, et il entonna le chant de Rouget de l'Isle, dont le refrain fut chanté par tous les assistants.

Alors l'omnibus fut pris d'assaut; plus de quarante personnes montèrent dessus lorsqu'on entendit craquer les ressorts; on s'empressa de descendre de dessus la voiture.

Au coin de la rue Vivienne, devant le café Véron, Colin et Sapin, de l'Opéra, dans un cabriolet, chantaient la *Marseillaise*, ayant pour choriste la foule qui les entourait.

Même aventure advint à Mme Gueymard, de l'Opéra, qui, elle aussi, dût chanter la *Marseillaise* sur le boulevard.

Un bouquet de roses fut lancé au fond de la voiture.

Toute cette allégresse tomba une heure après devant le démenti donné à la dépêche, qui n'était qu'une manœuvre de Bourse tramée par un agioteur. On se ferait difficilement une idée de la colère excitée dans le public par cet infâme scandale. La Bourse fut saccagée et la foule aurait fait, si la police n'était intervenue, un mauvais parti aux boursiers.

L'auteur de cette machination fut arrêté

Mais, d'où partait cette dépêche mensongère ? On murmura hautement dans la soirée en se demandant comment un fait semblable avait pu se produire, et le ministre fit apposer cette affiche :

« *Le Conseil des ministres aux habitants de Paris.*

« HABITANTS DE PARIS,

« Vous avez été justement émus par une odieuse manœuvre,

« Le coupable a été saisi, la justice informe.

« Le gouvernement prend les mesures les plus énergiques pour qu'une telle infamie ne puisse plus se renouveler.

« Au nom de la patrie, au nom de notre armée héroïque, nous vous demandons d'être calmes, patients et de maintenir l'ordre.

« Le désordre à Paris, ce serait une victoire pour les Prussiens.

« Aussitôt qu'une nouvelle certaine arrivera, de quelque nature qu'elle soit, elle vous sera immédiatement communiquée.

« Soyons unis et n'ayons en ce moment qu'une pensée, qu'un vœu, qu'un sentiment, le triomphe de nos armes.

« ÉMILE OLLIVIER, — duc DE GRAMONT, — CHEVANDIER DE VALDROME, — SEGRIS, — général DEJEAN, — amiral RIGAULT DE GENOUILLY, — PLICHON, — LOUVET, — MAURICE RICHARD, — DE PARIEU.

« 6 août 1870, à 6 heures. »

On sait de quelle façon cet engagement de donner des nouvelles vraies fut tenu!

Bientôt l'impératrice apprenait l'échec de Wissembourg, la mort du général Douay; elle était instruite des défaites successives qu'éprouvait

Digitized by Google

Les charges de cavalerie sur le boulevard du Prince-Eugène : les fuyards se réfugient dans une boutique (mai 1870).

l'armée et elle se hâtait d'accourir de Saint-Cloud à Paris et, par son ordre, cette proclamation fut affichée :

« FRANÇAIS,

« Le début de la guerre ne nous est pas favorable, nos armes ont subi un échec, soyons ferme dans ce revers et hâtons-nous de le réparer.

« Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti, celui de la France, qu'un seul drapeau, celui de l'honneur national.

« Je viens au milieu de vous, fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France.

« J'adjure tous les bons citoyens de maintenir l'ordre. Le troubler, serait conspirer avec nos ennemis.

« *L'impératrice régente,*

« EUGÉNIE.

« Palais des Tuileries, le 7 août 1870, 11 heures m. »

Cette proclamation, signée d'une femme tenant un drapeau à la manière de Jeanne Darc, produisit un effet déplorable ; elle fut accompagnée de celle-ci :

Digitized by Google

« NAPOLÉON,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

« A tous présents et à venir, salut;

« Notre Conseil des ministres entendu,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Considérant que les informations qui arrivent au gouvernement lui signalent la présence spontanée à Paris de la plupart des sénateurs et des députés.

« ART. 1er. — La session extraordinaire du Sénat et du Corps législatif sera ouverte le mardi 9 août.

« ART. 2. — Notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries, le 7 août 1870.

« *Pour l'Empereur,*

« EUGÉNIE. »

RAPPORT A L'IMPÉRATRICE

« Paris, le 7 août 1870.

« Madame,

« Les circonstances présentes commandent de pourvoir à la défense de la capitale et de réunir de nouvelles troupes qui permettent, avec celles que l'empereur a conservées sous ses ordres, de lutter en rase campagne contre un ennemi enhardi par ses premiers succès, au point de marcher sur Paris.

« Mais Paris ne sera pas pris au dépourvu.

« Ses forts extérieurs ont depuis longtemps leur armement de sûreté; on a travaillé à le compléter et l'on a commencé celui de l'enceinte dès les premiers jours de la guerre. La mise en état de défense comporte en outre l'exécution de certains ouvrages dont les projets sont arrêtés et que l'on commencera demain. Elle sera rapide.

« Les forts extérieurs vont être en état de soutenir un siège régulier, et, dans peu de jours, l'enceinte se trouvera dans les mêmes conditions. Ni les bras, ni le dévouement des habitants de Paris ne manqueront à cette tâche.

« La garde nationale défendra les remparts qu'elle aura contribué à rendre inexpugnables; 40,000 hommes pris dans ses rangs, unis à la garnison actuelle, seront plus que suffisants pour faire une défense active et entreprenante contre un ennemi occupant un front très étendu.

« La défense de Paris sera donc assurée ; mais il est un point non moins essentiel, c'est de combler les vides qui se sont faits dans les rangs de notre armée.

« Avec le concours des troupes de marine, avec les régiments encore disponibles en France et en Algérie, avec les quatrièmes bataillons de nos 100 régiments d'infanterie complétés à 900 hommes, en y incorporant des gardes mobiles, en formant enfin avec une partie de notre gendarmerie des régiments qui constitueront une troupe d'élite, on peut facilement mettre en campagne 150,000 hommes.

« D'un autre côté, l'appel de la classe de 1869, dont les jeunes soldats doivent arriver du 8 au 12 août courant à leur corps, va nous donner 60,000 hommes, qui, dans un mois, seront de véritables soldats.

« Ainsi, sans énumérer ce que peuvent fournir la cavalerie, l'artillerie, le génie et les autres armes, on peut disposer immédiatement de 150,000 hommes, et plus tard de 60,000 pour aller au devant de l'ennemi.

« Mais à cette lutte pourra participer aussi la garde nationale mobile et les compagnies de francs-tireurs qui demandent à s'organiser partout. Il y a là 400,000 hommes. Il faut enfin compter sur la garde nationale sédentaire. La France peut ainsi armer deux millions de défenseurs ; leurs fusils sont prêts, et il en restera encore un million en réserve.

« Je suis avec un profond respect,

« Madame,

« De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et fidèle sujet,

« *Le ministre de la guerre par intérim,*

« Général vicomte DEJEAN.

« Approuvé :

« *Pour l'Empereur,*

« EUGÉNIE. »

« NAPOLÉON,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

« A tous présents et à venir, salut ;

« Notre Conseil des ministres entendu,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ART. 1er. — Tous les citoyens valides de trente à quarante ans, qui ne font pas actuellement partie de la garde nationale sédentaire, y seront incorporés.

« ART. 2. — La garde nationale de Paris est affectée à la défense de la capitale et à la mise en état de défense des fortifications.

« ART. 3. — Un projet de loi sera présenté pour incorporer, dans la garde nationale mobile, les citoyens âgés de moins de trente ans, qui n'en font pas actuellement partie.

« ART. 4. — Nos ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries le 7 août 1870.

« *Pour l'Empereur,*

« EUGÉNIE. »

Digitized by Google

« PARISIENS,

« Notre armée se concentre et se prépare à un nouvel effort.

« Elle est pleine d'énergie et de confiance.

« S'agiter à Paris, ce serait combattre contre elle et affaiblir, au moment décisif, la force morale qui lui est nécessaire pour vaincre.

« Nos ennemis y comptent. Voici ce qu'on a saisi sur un espion prussien amené au quartier général :

« *Courage! Paris se soulève. L'armée française « sera prise entre deux feux.* »

« Nous préparons l'armement de la nation et la défense de Paris. Demain le Corps législatif joindra son action à la nôtre.

« Que tous les bons citoyens s'unissent pour empêcher les rassemblements et les manifestations!

« Ceux qui sont pressés d'avoir des armes n'ont qu'à se présenter aux bureaux de recrutement : il leur en sera donné de suite pour aller à la frontière.

« Émile OLLIVIER, — duc DE GRAMONT, — CHEVANDIER DE VALDROME, — RIGAULT DE GENOUILLY, — général DEJEAN, — SEGRIS, — PLICHON, — LOUVET, — MÉGE, — Maurice RICHARD, — DE PARIEU.

« Le 8 août 1870. »

« Paris, le 8 août.

« FRANÇAIS,

« Nous vous avons dit toute la vérité.

« Maintenant à vous de remplir votre devoir, qu'un même cri sorte de toutes les poitrines d'un bout de la France à l'autre.

« Que le peuple entier se lève, frémissant, dévoué, pour soutenir le grand combat.

« Quelques-uns de nos régiments ont succombé sous le nombre ; notre armée n'a pas été vaincue.

« Le même souffle intrépide l'anime toujours.

« Soutenons-la!

« A l'audace momentanément heureuse, opposons la ténacité qui dompte le destin! Replions-nous sur nous-mêmes, et que nos envahisseurs se heurtent contre un rempart invincible de poitrines humaines!

« Comme en 1792 et comme à Sébastopol, que nos revers ne soient que l'école de nos victoires!

« Ce serait un crime de douter un instant du salut de la patrie et surtout de n'y pas contribuer!

« Debout! donc; debout!

« Et vous, habitants du Centre, du Nord et du Midi, sur qui ne pèse pas le fardeau de la guerre, accourez d'un élan unanime au secours de vos frères de l'Est.

« Que la France, une dans les succès, se retrouve plus une encore dans les épreuves, et que Dieu bénisse nos armes! »

(*Cette proclamation était signée de tous les ministres.*)

PRÉFECTURE DE POLICE

—

« Vu l'article 5 de l'arrêté du 12 messidor an IX..., etc.

« Ordonnons ce qui suit :

« ART. 1er. — Tout étranger originaire de la Prusse, des pays de la Confédération du Nord, de la Bavière, du Wurtemberg, du grand-duché de Hesse et du grand-duché de Bade, et résidant en ce moment à Paris ou dans le ressort de la préfecture de police, devra, dans le délai de trois jours se présenter au commissariat de police du quartier de son domicile pour demander un permis de séjour.

« ART. 2. — Tout étranger, originaire de l'un des pays ci-dessus indiqués, qui n'aura pas dans le délai fixé, obtempéré à la disposition qui précède, sera mis en état d'arrestation.

« ART. 3. — La présente ordonnance n'est pas applicable à ceux de ces étrangers qui ont perdu, par une autre naturalisation, leur nationalité d'origine ni à ceux qui ont été admis, par autorisation du gouvernement, à établir leur domicile en France.

« *Le préfet de police,*

« J.-M. PIÉTRI. »

« HABITANTS DE PARIS,

« La déclaration de l'état de siège me confère les pouvoirs nécessaires pour le maintien de l'ordre dans la capitale.

« Je compte sur le patriotisme de la population et de la garde nationale pour le maintenir.

« Tout attroupement est interdit.

« BARAGUAY-D'HILLIERS.

« Paris, 7 août 1870. »

Dans la matinée du dimanche 7, c'est-à-dire aussitôt que l'état de siège eut été proclamé, les commissaires de police des divers arrondissements de Paris se réunirent à l'hôtel du maréchal pour procéder aux mesures nécessaires et à l'interrogatoire des individus arrêtés dans les attroupements, la veille.

On avait reçu de sinistres nouvelles des combats de Reichshoffen, de Wœrth, de Frœschwil-

Digitized by Google

ler. On savait que l'armée de Mac-Mahon était en retraite sur Saverne, Niederbronn et Bitche, et que le 2e corps, sous les ordres du général Frossard, était défait à Spickeren et à Forbach.

A cinq heures de l'après-midi, une bande de 400 hommes se dirigeait par les boulevards au ministère de la justice; elle fut dissipée par les agents au coin de la rue de la Paix.

Le soir, vers neuf heures, une autre bande d'environ 3,000 individus arriva sur le boulevard Montmartre, venant du côté de la Bastille et chantant la *Marseillaise*, interrompue par les applaudissements et les hourras de la foule qui encombrait les cafés et les trottoirs.

Cette bande descendit les boulevards jusqu'à la hauteur du nouvel Opéra, où elle fut dispersée.

A neuf heures et demie, une nouvelle troupe de gens beaucoup plus nombreuse que la précédente, puisqu'elle se composait de cinq à six mille personnes, arriva sur le boulevard en chantant la *Marseillaise*. Elle fut arrêtée et dispersée par un double cordon de sergents de ville et de gardes municipaux qui occupait toute la chaussée du boulevard, à la hauteur de la rue Montmartre.

Deux autres rangées de municipaux et de sergents de ville se tenaient, l'une à la hauteur de la rue Vivienne, l'autre à la hauteur de la rue Richelieu et de la rue Drouot.

A partir de ce moment, la circulation des voitures fut interceptée sur toute la partie du boulevard comprise entre la rue Montmartre et la rue Richelieu.

Dans la bousculade qui suivit la dispersion de la bande, les cafés furent envahis, les tables renversées et plusieurs glaces brisées.

Les grilles des passages furent aussitôt fermées.

Une autre colonne était conduite par un homme qui portait un gigantesque écriteau en calicot, sur lequel il y avait imprimé, en caractères noirs: *Armement immédiat du peuple de Paris.*

Bientôt, la place Vendôme et la rue de la Paix furent envahies par une foule considérable.

Sur la place on demanda à grands cris des armes.

La garde nationale se mit en mesure de refouler les rassemblements. Les gardes nationaux, marchant de manière à barrer la rue, s'avancèrent précédés de nombreux sergents de ville, l'épée à la main, et des sommations furent faites; les groupes se dissipaient pour se reformer plus loin. A dix heures, une nouvelle manifestation de près de dix mille personnes partit de l'entrée du boulevard des Italiens, dans la direction de la place Vendôme, en criant: *Des chassepots! des chassepots!*

Refoulée sans difficulté par la garde municipale, elle se dirigea vers le ministère de l'intérieur, dans la cour duquel elle entra sans cris séditieux, mais en réclamant énergiquement: *Des chassepots! des armes! des drapeaux!* Dix mille personnes encombraient la place Beauvau, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et toutes les rues environnantes.

Au ministère, on ne donna point d'armes, mais on livra à la foule un drapeau; elle se retira et se dispersa sans tapage. La colonne primitive, moins nombreuse, retourna sur les boulevards, où elle se perdit dans la foule des voitures.

Le lendemain, 9 août, la Chambre des députés s'assembla; un ordre du jour, proposé par M. Clément Duvernois, fut voté contre le ministère.

A l'issue de cette séance, le comte de Palikao était chargé de former un nouveau ministère. Dès le lendemain, la Chambre, sous la présidence de M. Schneider, vota cette loi, relative à l'augmentation des forces militaires:

« Art. 1er. — Le Corps législatif vote, à l'unanimité, des remerciments à nos armées et déclare qu'elles ont bien mérité de la patrie.

« Art. 2. — Tous les citoyens non mariés ou veufs, sans enfants, ayant vingt-cinq ans accomplis et moins de trente-cinq ans, qui ont satisfait à la loi du recrutement et qui ne figurent pas sur les contrôles de la garde mobile, sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre actuelle.

« L'autorité militaire prendra d'urgence les mesures nécessaires pour qu'ils soient dirigés immédiatement sur les différents corps de l'armée.

« Art. 3. — Le crédit de 4 millions accordé par la loi du 14 juillet 1870, aux familles des soldats de l'armée et de la garde mobile est porté à vingt-cinq millions (25,000,000) et s'appliquera aux familles des citoyens compris dans les dispositions de l'article 2 de la présente loi. »

. . . . . .

Et le général comte de Palikao annonça ensuite la formation du nouveau ministère, qui fut ainsi composé: guerre, comte de Palikao; intérieur, Henri Chevreau; finances, Magne; justice et cultes, Grandperret; agriculture et commerce, Clément Duvernois; marine, l'amiral Rigault de Genouilly; travaux publics, baron Jérôme David; affaires étrangères, le prince de la Tour-d'Auvergne; instruction publique, Brame. Présidence du Conseil d'État, Busson-Billault.

C'était le ministère de la dernière heure.

Devant le Palais-Bourbon la foule était moins nombreuse que la veille.

L'autorité avait d'ailleurs pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher les scènes tumultueuses de l'avant-veille.

Un fort détachement de gardes nationaux était consigné à l'Hôtel de ville et dans plusieurs mairies.

D'autres détachements de gardes nationaux ne

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 280

Imp. Charaire et fils.

Manifestation en faveur de la guerre, boulevard de Strasbourg. (1870.)

Digitized by Google

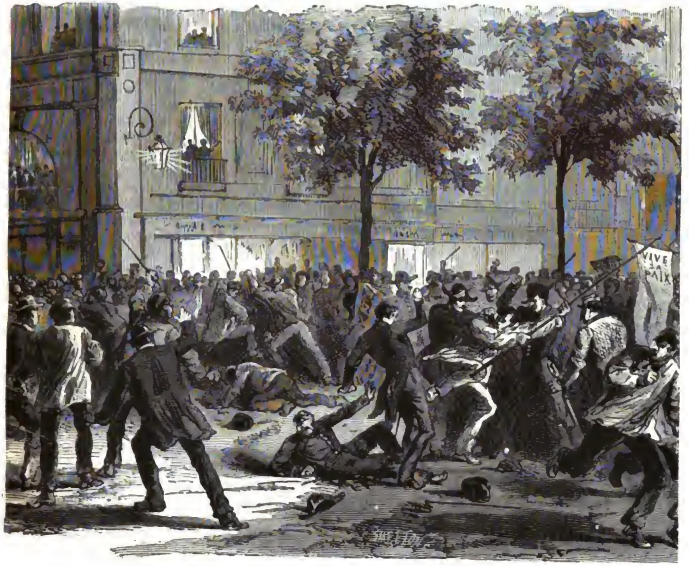

La bande des manifestants fut dispersée par les agents. (Page 320, col. 1.)

cessèrent, dans la journée, de parcourir les boulevards et les abords du palais législatif.

En somme, on se recueillait ; on avait une certaine confiance dans l'activité des nouveaux ministres, et en attendant leurs actes, les enrôlements se faisaient avec enthousiasme. En même temps, le tribunal correctionnel condamnait chaque jour une vingtaine d'individus convaincus d'avoir crié vive la Prusse ! le peuple se montrait plein de juste indignation contre ces misérables et faisait une guerre acharnée aux espions. Malheureusement, il arrivait parfois qu'on accusait d'espionnage des gens tout à fait innocents et quelques-uns faillirent payer cher l'erreur commise à leur préjudice.

Le 11, vers quatre heures, il y eut une alerte place de la Concorde. On ferma précipitamment les grilles des Tuileries, on interdit l'accès de la terrasse. Grandes clameurs.

Tout ce mouvement était suscité par un malencontreux orateur, qui put se réfugier dans le jardin et trouver derrière la porte, aussitôt fermée, un abri contre la foule.

Le 13, le *Journal officiel* contenait :

« La loi élevant à un milliard le chiffre de 500 millions fixé par la loi du 21 juillet 1870 ;

« La loi relative au cours légal des billets de la Banque de France ;

« Le décret impérial concernant la publication de la loi du 12 août 1870, relative au cours légal des billets de la Banque de France. »

Voici comment était formulée cette loi :

« Art. 1er. — A partir du jour de la promulgation de la présente loi, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

« Art. 2. — Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Digitized by Google

« Art. 3. — En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses succursales ne pourra dépasser 1,800 millions.

« Art. 4. — Les dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus sont applicables à la Banque de l'Algérie, dont les émissions de billets ne pourront dépasser le chiffre de dix-huit millions.

« Art. 5. — Les coupures des billets pourront être réduites à 25 francs. »

Le 14, était publiée une loi relative aux échéances des effets de commerce ainsi conçue :

« Art. 1er. — Les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et tous actes conservant les recours, pour toute valeur négociable souscrite avant la promulgation de la présente loi, sont prorogés d'un mois.

« Le remboursement ne pourra être demandé aux endosseurs et aux autres obligés, pendant le même délai.

« Les intérêts seront dus depuis l'échéance jusqu'au payement.

« Art. 2. — Aucune poursuite ne pourra être exercée, pendant la durée de la guerre, contre les citoyens appelés au service militaire, en vertu de l'article 2 de la loi du 11 août 1870, et les gardes mobiles présents sous les drapeaux. »

Puis, c'était la loi relative aux notaires, officiers ministériels, etc., appelés sous les drapeaux et autorisés à se faire suppléer dans leurs offices.

Dans cette journée du dimanche 14, des faits graves se produisirent à Paris, et voici comment le *Journal officiel* en rendit compte :

« Dans ces trois derniers jours, l'autorité a saisi sur la voie publique et au domicile d'un individu qui a été arrêté, des revolvers d'un fort calibre avec un approvisionnement de cartouches et des poignards d'une dimension et d'une forme qui les rendent très dangereux.

« L'avant-dernière nuit, dans une maison isolée et voisine des fortifications, il a été procédé à une perquisition qui a amené la découverte de listes d'affiliés, de brassards et de drapeaux rouges, de divers signes de ralliement, d'un état des troupes occupant les forts qui ceignent la capitale, et de la carte de visite d'une personne au service de l'un des souverains en guerre avec la France.

« Dans l'après-midi du dimanche 14 août, vers quatre heures, une bande de soixante à quatre-vingts individus, tous armés de revolvers et de poignards exactement conformes aux modèles de ceux qui avaient été précédemment saisis, ont attaqué le poste de la caserne des pompiers qui est sise boulevard de la Villette.

« Ils ont assailli les hommes de garde à coups de poignards et de revolvers ; le factionnaire a reçu un coup de poignard dans la poitrine. Un autre pompier a été très grièvement blessé de trois balles, et quatre fusils du poste ont été enlevés. Les sergents de ville du XIXe arrondissement, accourus aussitôt, ont également essuyé une décharge ; l'un d'eux est tombé mort ; trois autres ont été grièvement blessés ; les médecins désespèrent de la vie de deux d'entre eux. Une petite fille de cinq ans a reçu dans le ventre une balle de revolver qui l'a tuée.

« Les sergents de ville, conduits par leurs officiers de paix et sous la direction de commissaires de police, ont immédiatement arrêté le principal meneur et quatre de ses complices.

« La population leur a donné le concours le plus empressé ; elle a procédé elle-même à d'autres arrestations. Les fusils enlevés aux pompiers ont été repris ; on a également relevé des armes abandonnées par les insurgés, et le rappel ayant été spontanément battu dans le quartier, il s'est aussitôt réuni bon nombre de gardes nationaux qui ont, avec le concours de la population, puissamment contribué au rétablissement de l'ordre.

« L'arrivée immédiate d'un escadron et d'une compagnie de la garde de Paris a été saluée par de vives acclamations ; les sergents de ville ont également reçu les applaudissements que méritait leur bravoure.

« Les commissaires de police et les agents ont eu beaucoup d'efforts à faire pour protéger contre l'indignation publique les individus arrêtés. Leur nombre est de cinquante environ ; ils ont été aussitôt écroués au dépôt de la préfecture, et, dans la soirée, on y a également conduit deux individus qu'un étudiant avait signalés sur le boulevard Saint-Michel, et qui étaient porteurs de pistolets et de poignards identiques à ceux saisis sur le boulevard de la Villette ; ils ont opposé une vive résistance et refusé de répondre aux premières questions qui leur étaient adressées.

« Dès cinq heures, le boulevard de la Villette avait repris sa tranquillité ; une foule de 3 à 4,000 personnes continuait à rechercher les émeutiers et manifestait l'indignation la plus vive.

« A six heures un quart, d'autres individus se sont rués de nouveau sur le factionnaire du même poste ; deux ont été arrêtés par les gardes nationaux et entraînés par eux dans la caserne. Ils étaient porteurs de couteaux-poignards ouverts. »

A la suite de cette misérable échauffourée, des poursuites furent ordonnées et l'affaire fut jugée par le premier conseil de guerre de la Seine, aux audiences des 20, 23, 29 et 31 août.

Blanqui, le principal instigateur, s'était sauvé, ses complices Eudes, Brideau, Drest, Cahen, Zimmermann, Brisset furent condamnés à mort. Saint-Hubert, Robidat, Mordac, à dix ans de travaux forcés ; Lerin, Larregieu, à cinq ans de

Digitized by Google

détention; Hamilhat, Banvoust, Hildenbrand, Zingraff, Guillerey et Baillet furent acquittés.

Le 16, cette proclamation fut affichée, elle était adressée à la garde nationale de Paris.

« Le général commandant supérieur, vu l'urgence et en exécution des instructions de S. Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 14 de ce mois.

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — Conformément aux prescriptions de la loi du 13 juin 1851 (art. 59), l'uniforme est obligatoire.

« ART. 2. — L'uniforme réglementaire est maintenu.

« ART 3. — Toutefois est autorisé, à titre provisoire, pendant la durée de la guerre et pour les gardes nationaux nouvellement inscrits, l'uniforme dont la description est annexée au présent arrêté.

« ART. 4. — Ne pourront être armés que les gardes nationaux inscrits sur les contrôles et pourvus de l'un ou de l'autre des deux uniformes.

« ART. 5. — Les officiers devront tous être pourvus de l'uniforme réglementaire.

« *Le général commandant supérieur*,

« D'AUTEMARRE.

« Approuvé :

« *Le ministre de l'intérieur*,

« HENRI CHEVREAU.

« Paris, le 16 août 1870. »

Voici quel était l'uniforme :

Un képi en drap bleu de roi, liséré rouge, visière carrée de quatre centimètres, le numéro du bataillon en rouge sur le bandeau.

Une tunique en toile bleue garnie de boutons d'uniforme, col rouge orné des deux pattes blanches de l'uniforme réglementaire (sans macarons), patte bleue avec liséré rouge sur les épaules.

Pantalon de toile bleue, liséré rouge sur les côtés.

Un ceinturon en cuir verni noir, avec plaque, giberne et porte-baïonnette.

Le gouvernement poursuivait activement la réorganisation de la garde nationale parisienne et en même temps des corps de francs-tireurs se formaient activement.

Rue Turbigo, à l'école Turgot, une liste d'enrôlements était ouverte; on formait là le 1er bataillon des francs-tireurs de Paris.

L'organisateur était M. Jules Arronhsonn, 700 enrôlements avaient été faits dans une journée.

Le 18, le ministre passa en revue le corps franc Lafont-Mocquard et le même soir le premier bataillon partait sous la conduite du lieutenant-colonel Mocquard, pour aller recevoir le baptême du feu.

Voici la composition de l'état-major de cette 1re légion :

Colonel, Lafont. — Lieutenant-colonel, Mocquard. — Major, R. Burgues. — Médecin en chef, Leullier. — Capitaine-trésorier, Buterin. — Lieutenant d'habillement, Charles. — Chefs de bataillon, Robin, de Faby, Poulizac, Fontaine. — Capitaines adjudants-major, Jeanne, Lamy, de Saint-Hilaire, de Barbe.

On le voit, c'était un véritable régiment. Et avec la fonction d'éclaireurs qu'ils allaient avoir à remplir, avec leur jaquette noire et leur pantalon bleu-gris, c'était quatre bataillons de chasseurs à pied qu'ils ajoutaient à notre armée.

Un décret impérial daté du 17 août nommait le général Trochu gouverneur de Paris, et dès le lendemain ce général, qui aimait à écrire, faisait proclamer ceci :

« HABITANTS DE PARIS,

« Dans le péril où est le pays, je suis nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces chargées de défendre la capitale en état de siège. Paris se saisit d'un rôle qui lui appartient, et il veut être le centre des grands efforts, des grands sacrifices et des grands exemples.

« Je viens m'y associer avec tout mon cœur. Ce sera l'honneur de ma vie et l'éclatant couronnement d'une carrière restée jusqu'à ce jour inconnue de la plupart d'entre vous.

« J'ai la foi la plus entière dans le succès de notre glorieuse entreprise, mais c'est à une condition dont le caractère est impérieux, absolu et sans laquelle nos communs efforts seront frappés d'impuissance. Je veux parler du bon ordre, et j'entends par là non seulement le calme de la rue, mais le calme de vos foyers, le calme de vos esprits, la déférence pour les ordres de l'autorité responsable, la résignation devant les épreuves inséparables de la situation, et enfin, la sérénité grave et recueillie d'une grande nation militaire qui tiendra en main, avec une ferme résolution, dans des circonstances solennelles, la conduite de ses destinées.

« Je ne m'en référerai pas, pour assurer à la situation cet équilibre si désirable, aux pouvoirs que je tiens de l'état de siège et de la loi.

« Je le demanderai à votre patriotisme, je l'obtiendrai de votre confiance, en montrant moi-même à la population de Paris une confiance sans limites. Je fais appel à tous les hommes de tous les partis, n'appartenant moi-même, on le sait dans l'armée, à aucun parti que celui du pays. Je fais appel à leur dévouement, je leur demande de contenir, par l'autorité morale, les ardents qui ne sauraient pas se contenir eux-mêmes, et de faire justice par leurs propres mains de ces hommes qui ne sont d'aucun parti et qui n'aperçoivent dans les malheurs publics

Digitized by Google

que l'occasion de satisfaire des appétits détestables.

« Et pour accomplir mon œuvre, après laquelle, je l'affirme, je rentrerai dans l'obscurité, d'où je sors, j'adopte l'une des vieilles devises de la province de Bretagne, où je suis né :

« *Avec l'aide de Dieu, pour la patrie !*

« GÉNÉRAL TROCHU.

« Paris, 18 août 1870. »

Le lendemain, de nouvelles affiches signées : le gouverneur de Paris, général Trochu, étaient encore apposées ; les voici :

« A la garde nationale de Paris,

« A la garde nationale mobile,

« Aux troupes de terre et de mer de l'armée de Paris,

« A tous les défenseurs de la capitale en état de siège.

« Au milieu d'événements de la plus haute gravité, j'ai été nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces réunies pour sa défense.

« L'honneur est grand ; le péril pour moi l'est aussi, mais je me fie à vous du soin de relever par d'énergiques efforts de patriotisme la fortune de nos armées si Paris venait à subir les épreuves d'un siège.

« Jamais plus magnifique occasion ne s'offrit à vous de montrer au monde qu'une longue suite de prospérité et de jouissances n'a pu amollir les mœurs publiques et la virilité du pays.

« Vous avez sous les yeux le glorieux exemple de l'armée du Rhin. Ils ont combattu un contre trois dans des luttes héroïques, qui font l'admiration du pays et le pénètrent de gratitude.

« Elle porte devant vous le deuil de ceux qui sont morts. »

« SOLDATS DE L'ARMÉE DE PARIS,

« Ma vie entière s'est écoulée au milieu de vous dans une étroite solidarité où je puise aujourd'hui mon espoir et ma force. Je n'en appelle pas à votre courage et à votre constance, qui me sont bien connus. Mais montrez, par l'obéissance, par une vigoureuse discipline, par la dignité de votre conduite et de votre attitude devant la population, que vous avez le sentiment profond des responsabilités qui pèsent sur vous.

« Soyez l'exemple et soyez l'encouragement de tous. »

En même temps, un comité de défense et de mise en état des fortifications était institué. Il se composait ainsi :

MM. le général Trochu, président ; l'amiral Rigault de Genouilly ; le maréchal Vaillant ; le général Soumain ; le général d'Autemarre ; le général Guiod ; le général Chabaud-Latour ; Jérôme David, ministre des travaux publics.

Ce comité devait rendre compte chaque jour de ses opérations au ministre de la guerre.

Tout cela n'empêchait pas qu'on eût toujours la plus grande confiance dans l'avenir ; « Paris, dit M. Claretie, était persuadé que les destins se lasseraient à nous être contraires et il avait déjà remis toute sa confiance aux mains de deux hommes dont il eut cependant dû se défier et qui s'appelaient l'un Bazaine, et l'autre Palikao. »

On attendait la dépêche qui devait apporter la nouvelle de la grande victoire toujours promise et qui ne venait jamais, en chantant la *Marseillaise* et en regardant défiler sur les boulevards les bataillons d'infanterie et de marine, si fiers et si résolus, qu'on ne pouvait douter qu'un jour ou l'autre, ils ne parvinssent à vaincre l'ennemi.

Naturellement, le gouvernement entretenait cette confiance par des communications qui n'étaient pas empreintes d'une stricte exactitude : le 15 août, une dépêche avait fait connaître qu'après une lutte de quatre heures, les Prussiens avaient été repoussés avec de grandes pertes.

Mais « à l'heure où la France anxieuse, écoutait, attendait le canon de Bazaine, à l'heure où Paris, se fiant à Palikao, croyait à des victoires françaises devant Metz et comptait sur Mac-Mahon, le prince Napoléon disait à un journaliste qui rapportait l'entretien :

« — Un miracle ne nous sauverait pas. La situation est perdue, la France va nous congédier comme des laquais et nous ne l'aurons pas volé ! »

Et, en même temps, il partait prudemment pour Florence.

De tous côtés, les ambulances s'organisaient, de généreux citoyens mettaient leurs appartements avec des lits pour les blessés à la disposition de l'autorité, et c'était à qui viendrait en aide aux valeureux combattants qui se dévouaient pour le salut de la patrie.

Le 23 août, fut ouverte une souscription publique à un emprunt de guerre de 750 millions autorisé par une loi du 12 du même mois et ce fut une véritable manifestation patriotique ; 620 millions furent souscrits dans la première journée !

Le gouvernement avait eu l'idée d'appeler à Paris tous les pompiers de province et les Parisiens stupéfaits à la vue de ces uniformes pittoresques, de ces casques d'un autre âge et de ces glaives bizarres, se demandaient ce qu'étaient venus faire ces défenseurs ruraux qui erraient par la ville.

Après avoir passé cinq jours à Paris, ces braves pompiers départementaux retournèrent chez eux dont ils avaient été tirés en toute hâte, sous prétexte qu'on avait besoin d'eux dans la capitale,

Digitized by Google

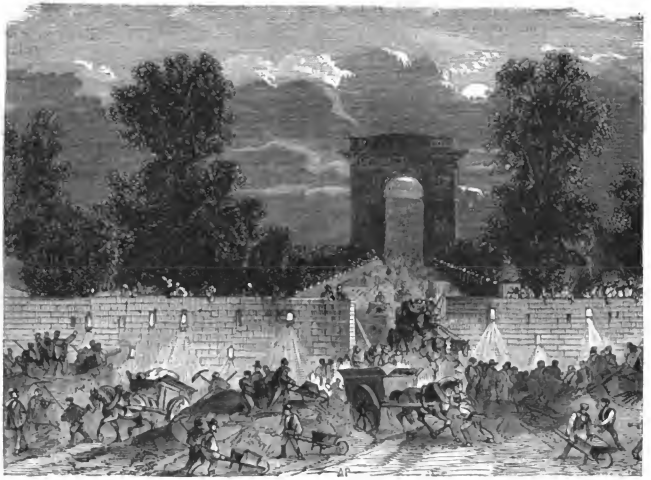

Travaux de défense de Paris exécutés en avant de la Barrière de l'Étoile.

bien qu'à leur arrivée rien n'eût été préparé pour les recevoir.

Pourquoi étaient-ils venus? Nul ne le sut jamais.

Le 26, le conseil municipal de Paris vota 500,000 francs pour assurer les approvisionnements et l'exécution des travaux de défense de la ville.

Le même jour, MM. Béhic, général Mellinet, sénateur; le comte Daru, Dupuy de Lôme, marquis de Talhouet, députés au Corps législatif, furent nommés membres du comité de défense des fortifications de Paris et un second décret y adjoignit M. Thiers.

En même temps, on opérait à Paris de nombreuses arrestations de soi-disant espions prussiens, 2,800 personnes furent arrêtées dans la nuit du 26, la Conciergerie et le dépôt de la préfecture regorgeaient de prisonniers, parmi lesquels se trouvait nombre de femmes.

Le 28 août, nouvelle proclamation du général Trochu :

« *Le gouverneur de Paris,*

« Vu la loi du 19 août 1849 sur l'état de siège;

« Vu le décret impérial du 7 août 1870 par lequel Paris et le département de la Seine ont été déclarés en état de siège;

« Vu l'article 75 du décret du 24 décembre 1814, lequel investit le gouvernement d'une place en état de siège de l'autorité nécessaire pour faire sortir les étrangers;

« Vu la loi des 18-20 novembre et 3 décembre 1869, relative aux mesures de police applicables aux étrangers;

« Considérant que, dans l'intérêt de la défense nationale, et aussi pour garantir la sûreté des personnes appartenant par leur nationalité aux pays en guerre avec la France, il y a nécessité d'éloigner les étrangers;

« ARRÊTE CE QUI SUIT :

ART. 1er. — Tout individu non naturalisé Français et appartenant par sa naissance à l'un des pays actuellement en état de guerre avec la France, est tenu de quitter Paris et le département de la Seine dans le délai de trois jours, et de sortir de France ou de se retirer dans un des départements au delà de la Loire.

« ART. 2. — Tout individu tombant sous le coup de l'injonction précédente qui ne s'y sera pas conformé et n'aura pas obtenu une autorisa-

Digitized by Google

tion du gouverneur de Paris, sera arrêté et livré aux tribunaux militaires pour être jugé conformément à la loi.

« Général TROCHU.

« Paris, le 28 août 1870. »

On lut aussi dans le *Journal officiel :*

« La réorganisation de la garde nationale du département de la Seine n'a cessé, depuis le 10 août, d'être l'objet de la préoccupation du gouvernement.

« L'effectif se réduisait alors à 30,000 hommes environ, répartis entre cinquante bataillons urbains ou ruraux.

« Peu de jours avant, le gouvernement avait décidé la formation de sept bataillons supplémentaires, dont les cadres étaient en partie nommés; mais il restait encore, dans certains quartiers, des lacunes importantes ; dans plusieurs autres même, la garde nationale n'était pas constituée.

« Le ministre de l'intérieur y pourvut d'urgence par une organisation générale, en vertu de laquelle les anciens bataillons grossirent à la fois le nombre de leurs compagnies et l'effectif assigné à chacune d'elles, et les nouveaux furent constitués d'après les règles de la loi du 13 juin 1831. Ces derniers procèdent actuellement à l'élection de leurs officiers.

« De 30,000 hommes, l'effectif se trouva ainsi porté à 80,000. Préoccupé des nécessités de la défense et s'appuyant, d'ailleurs, sur les prescriptions formelles de la loi du 10 août, le ministre de l'intérieur recommanda d'enrôler et d'armer d'abord les anciens militaires.

« L'armement s'est poursuivi avec la plus grande activité à Vincennes, au Mont-Valérien, à l'École-Militaire. Tous les jours, deux ou trois bataillons seront exercés au tir du polygone de Vincennes; une butte spéciale leur a été réservée.

« Afin de tenir compte de toutes les nécessités et de faciliter l'incorporation, le ministre de l'intérieur a autorisé, pendant la guerre, le port d'un uniforme d'une valeur approximative de 20 francs, et il a décidé et fait connaître que le gouvernement subviendrait lui-même aux frais d'équipement des gardes nationaux hors d'état de les supporter.

« Douze compagnies d'ouvriers auxiliaires du génie viennent d'être organisées sous le commandement de MM. Alphand et Viollet-Le-Duc et la direction supérieure du général baron de Chabaud-Latour. Elles donneront un supplément d'effectif de 2,500 hommes et fourniront à la défense une ressource précieuse.

« Enfin, un appel spécial, auquel ont déjà répondu 250 volontaires en deux jours, a invité les anciens artilleurs et militaires de toutes armes à se faire inscrire, pour prendre part d'une manière active au service des pièces de l'enceinte.

« En face de l'ennemi, à la veille du siège de Paris, le gouvernement a pensé qu'il fallait encore augmenter l'effectif de la garde nationale, pour utiliser le dévouement patriotique des habitants de Paris.

« De nouveaux bataillons vont être créés et des fusils leur seront distribués. Les conseils de recensement se mettent à l'œuvre, et les hommes inscrits sur les contrôles procéderont immédiatement à l'élection des officiers, suivant les prescriptions de la loi de 1831. »

On ne doutait plus maintenant que les Prussiens vinssent assiéger Paris, le ministre de l'intérieur, M. Chevreau, déclara à la tribune, qu'après avoir suspendu son mouvement en avant, l'armée du prince royal de Prusse l'avait repris depuis deux jours et il fit appel à la bravoure de la population parisienne.

Aussitôt que le ministre eut fait connaître cette triste perspective d'un siège, ce dont chacun se doutait bien, la question de la défense et de l'approvisionnement de Paris se posa plus grave et plus urgente que jamais.

Paris possédait alors 350,000 quintaux de farine;

150,000 quintaux de riz;

Un immense approvisionnement de pommes de terre et de légumes frais de tout genre;

100,000 bœufs et 500,000 moutons avec les grains et fourrages nécessaires à leur alimentation, furent répartis sur un grand nombre de parcs improvisés tant dans l'intérieur de Paris qu'au bois de Boulogne, sous le canon des fortifications.

Affamer les Prussiens en brûlant et en détruisant tout ce qui pourrait les alimenter dans le département de la Seine et les départements limitrophes; raser les maisons, les arbres, tous les obstacles susceptibles de contrarier la défense de la place; prendre les dispositions les plus propres à déterminer le départ de cette partie de la population qui, dans un siège, ne peut être qu'une charge et un embarras : telles furent les résolutions annoncées par le ministre des travaux publics.

Les événements se pressaient rapidement, cette loi devint nécessaire et fut votée les 27 et 28 :

« ART. 1er. — Les bataillons de garde nationale mobile peuvent être appelés à faire partie de l'armée active pendant la durée de la guerre actuelle.

« ART. 2. — Sont considérés comme faisant partie de la garde nationale, les citoyens qui se portent spontanément à la défense du territoire avec l'arme dont ils peuvent disposer et en prenant un des signes distinctifs de cette garde qui les couvre de la garantie reconnue aux corps militaires constitués.

Digitized by Google

« Art. 3. — Les anciens officiers, sous-officiers et caporaux peuvent être admis à servir activement pendant la durée de la guerre, dans les grades dont ils étaient titulaires.

« Art. 4. — Le crédit de 25 millions destiné à venir en aide aux femmes, enfants ou ascendants des citoyens qui combattent pour la défense du pays, est porté à 50 millions.

« Art. 5. — Les lois sur les pensions militaires sont applicables aux gardes nationaux mobiles et sédentaires blessés au service du pays, ainsi qu'aux veuves ou aux enfants de ceux qui seraient morts dans des circonstances de guerre.

« Le décret de 1852 sur la Légion d'honneur et la médaille militaire est applicable aux gardes nationaux mobiles ou sédentaires décorés ou médaillés pour faits militaires pendant la présente guerre.

« Art. 6. — La présente loi sera exécutoire à partir du jour de sa promulgation. »

Le premier effet de la déclaration relative à l'arrivée des Prussiens avait été de faire rentrer précipitamment dans Paris les familles qui se trouvaient à la campagne.

Pendant toute la journée du 28, ce ne fut qu'une procession de voitures de déménagement. A certaines barrières, notamment à celles de Charenton, de Neuilly et du Trône, on pouvait les compter par quarante et cinquante. Le nombre des familles rentrées dans la journée du 29 put être évalué à douze ou quinze cents.

La préfecture de la Seine fit afficher l'avis suivant :

« Des réserves considérables destinées à l'approvisionnement de Paris sont faites par les soins de l'administration ; elles s'accroissent encore tous les jours. Toutefois, le préfet de la Seine croit devoir engager les habitants à se pourvoir eux-mêmes à l'avance, dans la mesure de leurs besoins et de leurs ressources, des diverses denrées alimentaires susceptibles de conservation et de durée.

« L'intérêt de la défense, plus encore que celui des subsistances, demande aussi que les personnes hors d'état de faire face à l'ennemi s'éloignent de Paris. »

De leur côté les vingt maires de Paris se réunirent et sur la proposition du général Ambert, maire du 8e arrondissement, la lettre suivante fut signée et adressée à M. le ministre de l'intérieur :

« *A Monsieur le ministre de l'intérieur.*

« Monsieur le ministre,

« Vous avez annoncé au Corps législatif que l'ennemi marchait sur Paris.

« Les citoyens de nos arrondissements sont prêts à tous les sacrifices, à tous les dévouements, à tous les courages.

« Ils recevront l'ennemi avec le calme de la résolution.

« Les habitants de Paris prouveront au monde entier que la France est toujours la grande nation.

« Que l'ennemi vienne, nous l'attendons les armes à la main.

« Les maires de Paris seront au premier rang des défenseurs de la patrie. »

(*Suivent les signatures.*)

Et les nouvelles de la guerre devenaient de plus en plus mauvaises ; après les combats terribles de Borny, de Gravelotte, de Rizonville, de Mars-la-Tour, de Doncourt, de Vionville, de Saint-Privat, ça avait été le bombardement de Strasbourg, la reddition de Vitry, les batailles de Beaumont, de Sainte-Barbe et de Noisseville.

Le cercle de feu se rétrécissait toujours.

Et Paris était sérieusement menacé.

Le 30 août, le général de la Motte-Rouge fut appelé au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement du général d'Autemarre.

Les artilleurs commencèrent des exercices à feu sur les remparts, le service médical fut définitivement organisé dans les forts qui entourent Paris, et des internes pris dans tous les hôpitaux furent dirigés sur les diver ' points de la défense.

Le Champ-de-Mars présentait l'aspect d'un vaste camp de troupes, et en même temps celui d'un parc militaire.

Depuis la Seine jusqu'à l'École-Militaire, ce n'était que soldats de toutes armes, batteries d'artillerie, voitures de munitions, caissons, prolonges d'artillerie, compagnies de pontonniers, etc.

La distribution des fusils se faisait dans toutes les mairies et le 2 septembre, une loi était votée qui soumettait à l'élection tous les officiers de la garde nationale, mais des protestations très vives furent adressées par divers bataillons contre un arrêté qui avait déclaré abandonnée l'idée d'un costume provisoire et voulait obliger tous les gardes à s'équiper.

La journée du dimanche 4 septembre se leva tiède et radieuse, comme une journée de fête, semblant inviter la population de Paris à se répandre dans les rues pour y jouir de son soleil splendide et doux. Dans les premières heures de la matinée, tout le monde s'arrêtait devant une proclamation affichée sur les murailles et qu'on lisait avec consternation :

PROCLAMATION

DU CONSEIL DES MINISTRES AU PEUPLE FRANÇAIS

« Français !

« Un grand malheur frappe la patrie. »

« Après trois jours de luttes héroïques soute

Digitized by Google

nues par l'armée du maréchal de Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, quarante mille hommes ont été faits prisonniers.

« Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon, grièvement blessé, a signé une capitulation.

« Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

« Paris est aujourd'hui en état de défense.

« Les forces militaires du pays s'organisent.

« Avant peu de jours, une armée nouvelle sera sous les murs de Paris; une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

« Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

« L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

« Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

« *Le conseil des ministres :*

« Comte DE PALIKAO, — H. CHEVREAU, — amiral RIGAULT DE GENOUILLY, — JULES BRAME, — prince DE LA TOUR-D'AUVERGNE, — GRANDPERRET, — CLÉMENT DUVERNOIS, — MAGNE, — BUSSON-BILLAULT, — JÉROME DAVID. »

Cette proclamation avait été rédigée à l'issue de la séance de nuit qui avait été convoquée le samedi soir à neuf heures et demie, par M. Schneider, président du Corps législatif, pour minuit. Cette séance avait commencé à une heure cinq minutes. Malgré les observations d'un certain nombre de députés, elle fut publique.

Un nombreux public occupait les tribunes. On n'avait pas exigé de cartes à l'entrée.

Au banc des ministres se trouvaient MM. le comte de Palikao, Chevreau, Rigault de Genouilly, Busson, Clément Duvernois, Brame.

M. le président Schneider s'exprima à peu près en ces termes :

« Messieurs les députés,

« Une nouvelle grave, douloureuse, nous a été communiquée dans la soirée.

« Président élu de la Chambre, j'avais un devoir à remplir vis-à-vis d'elle et de la nation.

« J'étais du reste saisi d'une demande urgente d'un grand nombre de mes collègues.

« Vous avez donc été convoqués extraordinairement.

« Je vais d'ailleurs donner la parole à M. le ministre de la guerre pour compléter la déclaration qu'il vous a faite à la séance de ce matin. »

M. le comte de Palikao adressa à la Chambre les paroles suivantes :

« Messieurs les députés,

« J'ai la douloureuse mission de vous annoncer ce que mes paroles de cette après-midi avaient pu vous faire pressentir. La nouvelle qui n'était qu'officieuse est devenue officielle.

« Après d'héroïques efforts, l'armée a été refoulée dans Sedan et elle y a été cernée par des forces tellement supérieures, qu'elle a dû capituler.

« L'empereur a été fait prisonnier.

« En présence de ces nouvelles, il ne nous serait pas possible d'entamer une discussion sérieuse sur les conséquences que ces événements peuvent entraîner. On est venu m'arracher de mon lit pour me prévenir de cette séance, et nous n'avons pu, mes collègues et moi, nous concerter. »

M. Schneider proposa à la Chambre de se réunir à midi.

Mais M. Jules Favre prit la parole et dit :

« Si la Chambre est d'avis que, dans la situation douloureuse et grave qui vient d'être dessinée par M. le ministre de la guerre, elle doit s'ajourner à midi, je ne m'y oppose pas.

« Mais, nous croyons devoir, dès maintenant, la saisir d'une proposition que la situation présente nous commande.

« Nous n'ajouterons pas un mot au texte que nous déposons.

« Nous demandons à la Chambre d'adopter les résolutions suivantes :

« Louis-Napoléon-Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la nation.

« Il sera institué une commission exécutive composée de membres (le chiffre sera fixé par la Chambre), qui sera investie de tous les pouvoirs nécessaires pour repousser l'invasion et chasser l'étranger.

« M. le général Trochu, gouverneur de Paris, est chargé exclusivement de la défense de la capitale. »

Ces résolutions furent écoutées au milieu d'un profond silence.

Une seule voix s'éleva, celle de M. Pinard (du Nord) :

« Nous n'avons pas, dit-il, le pouvoir de prononcer la déchéance. »

M. le président Schneider revint à sa proposition de remettre la séance à midi, en raison de la gravité des événements.

Le Corps législatif donna son adhésion à cette proposition et la réunion fut indiquée pour midi; la séance fut levée à une heure vingt-cinq minutes de la nuit.

A peine l'écho des déplorables nouvelles données à la Chambre par le ministre de la guerre était-il répandu dans Paris, que partout se for-

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 281. Imp. Charaire et fils.

Aspect de la place de la Bourse dans la journée du 6 août 1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

La foule sur la place de la Concorde le jour de l'ouverture des Chambres (août 1870). (Page 330, col. 1.)

maient des groupes qui les commentaient avec la plus patriotique émotion.

Vers huit heures, une première bande, composée de quatre ou cinq cents personnes, descendait les boulevards en criant :

— Vive Trochu!

— Au Louvre!

Mais, sur la place du Nouvel-Opéra, la bande fait halte pour écouter un jeune orateur qui lui dit, en substance :

— Ce n'est pas au Louvre qu'il faut aller, c'est au Corps législatif!

— Non!

— Si!

— Non! chez Trochu!

— A la Chambre!...

Bientôt survint une forte colonne d'environ trois ou quatre mille hommes qui, sur l'air des lampions, criaient: *Vive Trochu* et *déchéance!* Ce dernier cri dominait, cette colonne qui grossissait toujours se porta vers les Tuileries et s'arrêta devant la porte de l'ancien ministère d'État, siège actuel du gouverneur de Paris.

Le cri « vive Trochu » redoubla, et bientôt le gouverneur de Paris se montra sur le seuil du palais.

Digitized by Google

— Vous m'avez demandé, messieurs, dit-il avec calme : me voici; que voulez-vous?

— Des nouvelles! dit une voix.

— Messieurs, reprend le général, c'est un désastre inouï dans l'histoire!

— Prononcez la déchéance! crient plusieurs voix.

— Messieurs, je suis soldat, j'ai prêté un serment; manquer à ce serment, ce serait manquer à l'honneur. C'est à la Chambre qu'il appartient de vous répondre!

On applaudit ces paroles et la foule se dirigea alors vers la Chambre des députés.

Les abords de la cour du Corps législatif se garnissaient silencieusement de troupes. Six cents gendarmes à cheval étaient enfermés au palais de l'Industrie, prêts à tout événement.

A une heure un quart, la séance commença sous la présidence de M. Schneider et trois motions de déchéance et de nomination d'un conseil de gouvernement de défense nationale furent discutées, l'urgence fut votée et les propositions furent renvoyées à une même commission.

Mais laissons la parole à M. Jules Favre qui va raconter la suite de cette séance. « La discussion, quoique vive, se poursuivait avec ordre, lorsqu'un grand bruit se fit entendre dans la cour sur laquelle s'élairait la pièce où nous délibérions. Mon ami, M. Pelletan, qui sortit un instant pour en connaître la cause, revint fort agité, reprochant aux chefs de corps d'avoir donné l'ordre d'apprêter les armes et d'engager le feu contre la foule qui s'amassait autour du palais. Bientôt nous vîmes les soldats placés sous nos croisées se former en bataille et couvrir les avenues. Des clameurs éloignées parvenaient jusqu'à nous. Un député entra brusquement et nous annonça que la Chambre était envahie.

« Je refusai tout d'abord de le croire, aucun indice n'ayant pu me faire prévoir un si brusque dénouement. Nous quittâmes tous précipitamment le bureau. Les couloirs étaient déjà remplis d'hommes du peuple qui paraissaient plus embarrassés qu'animés; quelques-uns cependant m'interpellaient pour me demander de faire prononcer la déchéance. « Nous y travaillons, leur répondis-je, mais ce n'est pas en interrompant violemment nos délibérations que vous nous aiderez. » Je les priai avec instance de s'éloigner, de nous laisser voter librement. Je leur promis que tout irait au gré de leurs désirs. Il était difficile d'achever une conversation au milieu du tumulte.

« Je courus à la séance. »

Le *Journal officiel* constate qu'à deux heures et demie la salle est envahie par la foule qui stationnait sur la place de la Concorde et devant la façade du Palais-Bourbon; que, pénétrant par les couloirs et les escaliers, cette foule se précipita dans les tribunes publiques en poussant le cri : « La déchéance! » mêlé aux cris de : « Vive la France! vive la République!

« La foule massée sur la place de la Concorde, dit à son tour M. Claretie, veut s'avancer sur le Corps législatif, et une compagnie de gardes nationaux, devant la grille crie : la déchéance! en faisant signe à d'autres gardes nationaux placés près du pont de venir les rejoindre. Ceux-ci hésitent, puis se mettent en marche. Les gardes municipaux à cheval, postés à l'entrée du pont sur le quai tirent aussitôt leurs sabres. L'émotion est grande, instantanée. Le 6e bataillon de la garde nationale, bientôt suivi par le 8e, avance malgré les sabres nus, prêt à tout, et la foule, l'immense foule se presse derrière lui, résolue, impatiente. Rien ne résiste à ces débordements humains. Le peuple à de certains moments est un fleuve qui marche. Son inondation couvre tout, à la tête des gardes nationaux, les entraînant et leur montrant l'exemple est M. Edmond Adam. Les gardes municipaux n'osent frapper; voulaient-ils même frapper? Ils disparaissent, a-t-on dit, comme un îlot dans cette marée montante. La foule envahit alors les escaliers, la cour, les couloirs de la Chambre. Elle se précipite dans les tribunes publiques. Elle est partout tumultueuse, bruyante, orageuse, irrésistible. Et ce n'est plus seulement la *déchéance* qu'elle réclame, c'est vive la République qu'elle crie. Le mot est jeté, il éclate comme une bombe. Vive la République! vive la France! »

A trois heures, la salle était tout à fait envahie par la porte du fond qui fait face à la tribune. Le tumulte était inexprimable; la chaleur et la poussière suffocantes: les quelques députés qui se trouvaient dans la salle essayaient en vain d'opposer une digue à l'envahissement.

Le président, déclarant que toute délibération était devenue impossible, leva alors la séance.

Un grand nombre de gardes nationaux, en uniforme ou sans uniforme, entrèrent l'arme au bras dans la salle par les couloirs de droite et de gauche et par les portes du pourtour de l'amphithéâtre.

Une foule bruyante et agitée s'y précipita en même temps, occupa tous les bancs, remplit tous les couloirs et travées et descendit dans l'hémicycle; entourant la table des secrétaires-rédacteurs ainsi que les pupitres des sténographes, en criant: La déchéance! la déchéance! Vive la République!

Ce fut alors que M. Jules Favre répondit à ces cris que cet acte ne pouvait être accompli qu'à l'Hôtel de ville et qu'il proposa de s'y rendre en se mettant à la tête des envahisseurs; sa proposition fut accueillie avec acclamation, et ce fut aux cris de : à l'Hôtel de ville! que la foule suivant Jules Favre et quelques-uns de ses collègues, quitta le palais Bourbon.

Pendant ce temps, le Sénat se réunissait au

Digitized by Google

Luxembourg. Le président se contenta de demander à l'assemblée à quelle résolution elle voulait s'arrêter dans d'aussi graves conjonctures; et l'assemblée, aussi embarrassée que lui, ne savait que décider. M. Baroche proposa aux sénateurs de se séparer pour se porter au secours de la régente.

Cet avis ne fut pas goûté, pas plus que ceux qui furent émis ensuite. La permanence, la séance de nuit, la convocation à domicile furent rejetées, comme offrant des inconvénients. L'assemblée ne crut pas même devoir changer pour le lendemain son heure habituelle de réunion : midi lui parut téméraire, et la séance fut levée à trois heures et demie, sur les paroles suivantes de M. le premier vice-président Boudet :

« Je demande au Sénat de se réunir demain à son heure ordinaire, à deux heures, « sans tenir compte des événements extérieurs, pour recevoir, s'il y a lieu, les communications du Corps législatif, à moins que les circonstances n'exigent que M. le président nous convoque auparavant. »

Ainsi finit le Sénat.

L'empire était bien malade.

L'impératrice était toujours aux Tuileries, entourée des officiers de sa maison et de ses dames d'honneur.

Un préfet du palais, venant du Corps législatif, annonça ce qui s'y passait.

— Général, dit alors l'impératrice, en s'adressant au général Mellinet, pouvez-vous défendre le château sans faire usage des armes?

— Madame, je ne crois pas, répondit celui-ci.

— Dès lors tout est fini!

Jusqu'alors, le jardin des Tuileries était resté désert; vers trois heures un quart, la multitude arriva jusqu'au jardin réservé en face du château. Le prince de Metternich, M. Nigra, ministre d'Italie et M. Henri Chevreau, conjurèrent l'impératrice de partir. Elle hésitait, M. Piétri lui dit que le palais était entouré d'une foule considérable et menaçante, qu'avant un quart d'heure il serait envahi.

Enfin à trois heures et demie, elle se décida; elle passa dans ses appartements, suivie de MM. de Metternich, Conti, Nigra, Jurien de la Gravière et de Mme Lebreton, sa lectrice, et partit par le pavillon de Flore; arrivé là, on ne trouvait pas la clef de la porte faisant communiquer ce pavillon avec la galerie du Musée du Louvre.

Enfin on mit la main sur cette clef, l'impératrice et Mme Lebreton traversèrent la galerie du Musée, le salon carré et la galerie d'Apollon; là, l'impératrice prit le bras de M. Nigra tandis que Mme Lebreton prenait celui du prince de Metternich et descendit l'escalier de Henri II. Le concierge ouvrit la grille du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Bientôt un fiacre passa, M. Nigra poussa dedans les deux femmes qui se rendirent chez le dentiste Evens, avenue Malakoff. Le lendemain elles prenaient la route de l'Angleterre, sans que personne sut où était passée l'impératrice régente.

Mais reprenons la fin de la journée du 4 :

A quatre heures cinq minutes, Jules Favre et ses amis, arrivèrent à l'Hôtel de ville et constituèrent un gouvernement qui fut composé de MM. Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, E. Picard, Rochefort et Jules Simon, et du général Trochu comme président.

Le Corps législatif se constitua de nouveau en séance, à l'effet de voter sur la proposition de M. Thiers qui fut adoptée; elle portait ceci: « Vu la vacance du pouvoir, la Chambre nomme une commission de gouvernement de la Défense Nationale.

« Une constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

Le soir à huit heures, au même lieu, c'est-à-dire dans la salle à manger de la présidence, se tint une nouvelle séance des députés dans laquelle MM. Jules Favre et Jules Simon vinrent faire connaître le résultat de la réunion de l'Hôtel de ville.

Cette fois l'empire était bien mort.

Avant d'aller plus loin, fidèle au plan que nous suivons, jetons un coup d'œil rapide sur ce que fut Paris pendant les dix-huit années qu'il avait duré.

On ne saurait contester qu'au point de vue physique, la ville de Paris s'embellit considérablement, d'immenses travaux exécutés dans les vieux quartiers furent des plus utiles, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique, le percement de grandes voies fit pénétrer l'air et la lumière dans les sombres rues de l'ancien Paris et la construction de superbes hôtels, de maisons vastes et bien ordonnées, la création des squares, la formation de plusieurs boulevards et de promenades publiques furent de véritables bienfaits.

Nous avons parlé en temps et lieu de toutes ces importantes améliorations, nous avons cité l'achèvement de la rue de Rivoli, le dégagement des abords de l'Hôtel de ville, l'ouverture de la rue des Écoles, du boulevard Saint-Germain, de la rue Monge, l'élargissement de la rue Mouffetard, le percement des boulevards de Port-Royal, de Strasbourg, de Sébastopol, Saint-Germain, Henri IV, Voltaire, etc., et la circulation qui encombrait les rues Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, Saint-Jacques, en se répartissant dans les nouvelles voies, amena un accroissement commercial, un mouvement d'industrie et d'affaires dans les régions de la ville jusqu'alors envahies par la misère et l'oisiveté.

Les barrières qui enserraient Paris retenaient toute une population qui, une fois cette ceinture de pierre brisée, s'étendit à l'aise dans la ban-

Digitized by Google

lieue et surtout dans les quartiers bornant les arrondissements à l'ouest, et ce qu'on appelait le mur de ronde des Batignolles, Montmartre, La Chapelle, la Villette, etc., s'est transformé en quartiers élégants.

Les Halles-Centrales, le nouvel Hôtel-Dieu, des casernes, de nombreuses églises, des restaurations importantes d'édifices anciens, l'achèvement du Louvre sont les glorieuses pages d'un règne qui en a tant de tristes à son actif. Donc, nous le répétons, Paris gagna considérablement en splendeur de 1852 à 1870.

Les eaux de la Dhuys, de la Somme-Soude et de la Vanne y furent amenées, ses égouts reçurent un immense développement et les travaux de voiries en général furent poussés avec une rapidité jusqu'alors sans exemple.

La liberté des théâtres occasionna la construction de plusieurs salles de spectacles, des cafés concerts pullulèrent, au reste jamais les établissements de plaisirs de toute nature ne furent plus nombreux que sous l'empire.

Mais, naturellement, au fur et à mesure que le luxe s'augmentait, que les habitudes de bien-être, de confort se vulgarisaient, la vie matérielle devenait plus difficile pour les travailleurs, les petits rentiers et les petits commerçants écrasés par la concurrence des magasins monstres que de fortes commandites firent ouvrir dans les divers quartiers de Paris.

La masse de la population eut à souffrir de l'augmentation des loyers, désastreuse pour les petits budgets, et les ouvriers chassés du centre de Paris par l'accroissement incessant de leur dépense journalière, durent se loger dans les quartiers excentriques; les expositions universelles contribuèrent aussi puissamment à l'élévation du prix des denrées de première nécessité, mais d'un autre côté, le prix des vêtements diminua et l'ouvrier parisien ne fut jamais si bien habillé qu'il commença à l'être dans les premières années de l'empire.

Jamais non plus, il ne fréquenta davantage les bals, les théâtres et les cafés. Ces derniers ont pris une extension considérable; et l'estaminet, transformé en brasserie et en caboulot, commença à se substituer au débit de vins vers le même temps; aussi, la bière et l'absinthe sont-elles entrées depuis lors dans la consommation journalière d'un grand nombre de parisiens qui en ont contracté l'habitude.

Les modes sous le second empire subirent de nombreuses variations et les couturiers y jouèrent un grand rôle. La nouvelle impératrice avait donné son nom à une nuance d'étoffe qu'on appelait couleur Théba, c'est à peu près l'ancienne nuance aventurine et les femmes adoptèrent la coiffure Eugénie, c'est-à-dire les cheveux relevés en arrière.

Mais n'oublions pas surtout de mentionner cette mode qui naquit sous l'empire et à laquelle toutes les femmes sans exception sacrifièrent la crinoline.

La crinoline régna pendant des années sans conteste; en vain on la critiqua, en vain on en fit ressortir les inconvénients, le mauvais goût, rien n'y fit, au contraire, et la crinoline qui n'était d'abord, comme son nom l'indique, qu'un jupon de crin destiné à faire bouffer la jupe de robe sous laquelle il était placé, finit par être un assemblage de cercles d'acier et pendant plus de dix années, les femmes se soumirent à l'usage de cet incommode engin.

L'auteur de l'*Histoire de la mode* nous rappelle que ce fut en 1856 que parurent les ombrelles à manche brisé, dites ombrelles Pompadour, et que reparut l'éventail comme complément indispensable de la toilette féminine.

En 1859, la mode fut au fichu Charlotte Corday qui fut porté par toutes les élégantes.

A la fin de 1861 parurent les capelines, et un peu avant les parisiennes avaient définitivement adopté la bottine en chevreau avec bout verni pour chaussure, elles portaient aussi à cette époque des vestes zouaves, turques et grecques.

En 1860, les dames avaient repris la mode des colliers, des médaillons et des croix d'or au cou et elles la conservèrent, puis celle des ceintures.

La nuance vert Metternich était alors en grande mode en 1865, l'année suivante, on l'avait tout à fait proscrite.

« Pour toilette de ville en 1863, les femmes préférèrent à tout, le corsage d'étoffe blanche et légère, une jupe rose, rayée rose foncée, un chapeau de paille avec des rubans noirs et quelques fleurs des champs, un nœud de dentelle au cou et aux poignets un bracelet de dentelle noire. »

En 1864, la nouveauté c'était la chemise russe ou le « Garibaldi », en foulard de toute couleur.

En 1866, c'était le péplum, petit corselet auquel s'ajustait une grande basque carrée devant et derrière, très longue sur les côtés; on l'appelait le péplum impératrice.

De 1867 à 1870, les modes ne subirent pas précisément de grands changements, mais elles se compliquèrent tellement qu'il n'est plus possible de les suivre dans leur développement désordonné; tous les jours c'était quelque nouvelle création du couturier en renom et les robes se garnissaient d'accessoires dont le prix dépassait singulièrement celui de l'étoffe.

M. Challamel cite Mme la duchesse de Moucby qui, en 1869, exhiba sur sa personne 1,500,000 fr. de diamants dont une partie servait de garniture à la robe.

« Pendant plusieurs années, et sans que l'on put constater des nouveautés bien caractéristiques dans le costume, la question de la mode ne cessa d'être à l'ordre du jour. Les dames s'en occupèrent plus que jamais et les hommes s'y intéressèrent vivement. »

Digitized by Google

Travaux de défense élevés à la barrière du Trône.

Ce fut vers 1869 que la crinoline commença à disparaître et « comme cela est arrivé souvent, on alla d'un excès à l'autre; on remplaça les ballons par des sacs, les tonneaux par des lattes. »

Peu de choses à dire pour les modes d'homme pendant la même période si ce n'est que le gilet blanc disparut complètement du costume de cérémonie et fut remplacé par le gilet noir à cœur; les paletots et les redingotes, les pantalons et les gilets n'offrirent rien de particulier ni d'exagéré dans leur coupe et la seule nouveauté qu'on puisse noter c'est l'adoption timide du chapeau à forme basse dit chapeau mou, mais jusqu'à la révolution de 1870, il demeura absolument l'apanage du travailleur et du voyageur et ce ne fut que plus tard qu'il finit par pénétrer partout et à couvrir des têtes qui jusqu'alors l'avaient banni avec mépris.

Ce qui ne veut pas dire, loin de là, que l'autre, le « le tuyau de poêle » fut abandonné.

L

Gouvernement de la Défense nationale. — Le siège de Paris. — Musée d'artillerie. — La Commune.

Dans la soirée du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma son ministère, qui se trouva ainsi composé: MM. : Ernest Picard, aux finances; Léon Gambetta, à l'intérieur; Crémieux, à la justice; le général Leflô, à la guerre; l'amiral Fourichon, à la marine; Jules Simon, à l'instruction publique; Jules Favre, aux affaires étrangères; Dorian, aux travaux publics; Magnin, à l'agriculture et au commerce.

Cinq membres du gouvernement, MM. Trochu, Garnier-Pagès, Pelletan, Emmanuel Arago et Rochefort ne reçurent aucun portefeuille.

Digitized by Google

Ces combinaisons furent adoptées sans débat, sauf en ce qui concernait le ministère de l'intérieur, à l'occasion duquel un vote dut intervenir; M. Gambetta l'emporta de deux voix sur M. Picard.

En même temps, le gouvernement annonçait son avènement par trois courtes proclamations. La première était adressée à la Nation :

« Français,

« Le peuple a devancé la Chambre qui hésitait. Pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République.

« Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril.

« La République a sauvé de l'invasion de 1792, la République est proclamée. La révolution est faite au nom du salut public.

« Citoyens, veillez sur la cité qui vous est confiée : demain vous serez avec l'armée les vengeurs de la patrie. »

Voici celle adressée à Paris :

« Citoyens de Paris,

« La République est proclamée.

« Le gouvernement a été nommé d'acclamation :

« Il se compose des citoyens (suivent les noms des membres du gouvernement). Le général Trochu est chargé des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale.

« Il est appelé à la présidence du gouvernement.

« Le gouvernement invite les citoyens au calme. Le peuple n'oubliera pas qu'il est en face de l'ennemi.

« Le gouvernement est avant tout un gouvernement de défense nationale. »

Enfin le gouvernement disait à la garde nationale :

« Ceux auxquels votre patriotisme vient d'imposer la mission redoutable de défendre le pays vous remercient du fond du cœur de votre courageux dévouement.

« C'est à votre résolution qu'est due la victoire civique rendant la liberté à la France.

« Grâce à vous, cette victoire n'a pas coûté une goutte de sang.

« Le pouvoir personnel n'est plus.

« La nation tout entière reprend ses droits et ses armes. Elle se lève, prête à mourir pour la défense du sol. Vous lui avez rendu son âme que le despotisme étouffait.

« Vous maintiendrez avec fermeté l'exécution des lois, et, rivalisant avec notre noble armée, vous nous montrerez ensemble le chemin de la victoire. »

M. Etienne Arago était nommé maire de Paris; M. Emile de Kératry, préfet de police.

Ce dernier fit aussitôt publier cette proclamation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

« Aux habitants de Paris,

« Après dix-huit ans d'attente, sous le coup de cruelles nécessités, les traditions interrompues au 18 brumaire et au 2 décembre sont enfin reprises. Les députés de la gauche, après la disparition de leurs collègues de la majorité, ont proclamé la déchéance. Quelques instants après, la République était acclamée à l'Hôtel de ville.

« La révolution qui vient de s'accomplir est restée toute pacifique ; elle a compris que le sang français ne devait couler que sur le champ de bataille. Elle a eu pour but, comme en 1792, l'expulsion de l'étranger.

« Il importe donc que la population de Paris, par son calme, par la virilité de son attitude, continue de se montrer à la hauteur de la tâche qui lui incombe, à elle et à la France.

« C'est pour cette raison qu'investi par le gouvernement provisoire de pouvoirs dont on a tant abusé sous les régimes antérieurs, j'invite la population parisienne à exercer les droits politiques qu'elle vient de reconquérir dans toute leur plénitude, avec une sagesse et une modération qui soient de nature à montrer à la France et au monde qu'elle est vraiment digne de la liberté.

« Notre devoir à tous, dans les circonstances où nous sommes, est surtout de nous rappeler que la patrie est en danger.

« Au moment où, sous l'égide des libertés républicaines, la France se dispose à vaincre ou à mourir, j'ai la certitude que mes pouvoirs ne me serviront que pour nous défendre contre les menées de ceux qui trahiraient la patrie.

« *Le préfet de police,*

« Comte de Kératry.

« Par le préfet de police :

« *Le secrétaire général,*

« Antonin Dubost.

« Paris, le 4 septembre 1870. »

Cette autre proclamation fut aussi affichée :

A LA GARDE NATIONALE DE PARIS

« La République est proclamée.

« La Patrie est en danger.

« Le nouveau gouvernement est avant tout un gouvernement de défense nationale.

« Les gardes nationaux de Paris, c'est-à-dire

Digitized by Google

tous les électeurs inscrits sur les listes électorales, sont convoqués pour le mardi 5 septembre, à midi, à l'effet de procéder à la nomination des sous officiers et officiers, dans les mairies de leurs arrondissements respectifs.

« *Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué au ministère de l'intérieur,*

« LÉON GAMBETTA.

« Paris, le 5 septembre 1870. »

On put lire encore sur les murs de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HOTEL DE VILLE DE PARIS

« Citoyens,

« Je viens d'être appelé par le peuple et par le gouvernement de la défense nationale à la mairie de Paris.

« En attendant que vous soyez convoqués pour élire votre municipalité, je prends, au nom de la République, possession de cet Hôtel de ville d'où sont toujours partis les grands signaux patriotiques, en 1792, en 1830, en 1848.

« Comme nos pères ont crié en 1792, je vous crie : Citoyens, LA PATRIE EST EN DANGER ! Serrez-vous autour de cette municipalité parisienne, où siège aujourd'hui un vieux soldat de la République.

« VIVE LA RÉPUBLIQUE

« *Le Maire de Paris,*

« ÉTIENNE ARAGO. »

« *Le gouvernement de la Défense nationale décrète :*

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits politiques et pour délits de presse depuis le 3 décembre 1852 jusqu'au 3 septembre 1870.

« Tous les condamnés encore détenus, soit que les jugements aient été rendus par les tribunaux correctionnels, soit par les cours d'assisses, soit par les conseils de guerre, seront mis immédiatement en liberté. »

(*Suivent les signatures.*)

« *Le gouvernement de la Défense nationale décrète :*

« La fabrication, le commerce et la vente des armes sont absolument libres. »

(*Suivent les signatures.*)

M. Steenackers était nommé directeur des télégraphes et M. Rampont directeur des postes.

Le lendemain ce n'était pas une proclamation qui était affichée, c'était une « communication » :

« Paris, le 5 septembre 1870.

« Le bruit s'est répandu que des cartouches renfermant au lieu de poudre du sable ou de l'ardoise pilée avaient été distribuées à la troupe.

« Le président du gouvernement de défense nationale informe les habitants de Paris que deux caissons de cartouches à sable, destinées à l'instruction des recrues, avaient été envoyées, par erreur, de l'Ecole d'artillerie de Versailles.

« En délivrant avec précipitation les cartouches, la vérification n'avait pu être faite.

« Les ordres les plus formels sont donnés pour réparer cette erreur et pour qu'elle ne puisse se renouveler à l'avenir.

« Le service de l'artillerie veille, et la patrie peut compter sur son patriotisme.

« *Le président du gouvernement de défense nationale, gouverneur de Paris.*

« Par ordre :

« *Le général chef d'état-major général du gouverneur,*

« SCHMITZ. »

Aussitôt que la déchéance de l'empire eut été prononcée, le peuple se hâta de détruire les emblèmes qui pouvaient rappeler ce régime, et de tous côtés les aigles, les N, les E, les médailles, les armoiries, disparaissaient des enseignes des boutiques, du fronton des monuments.

Nombre de boutiquiers qui se qualifiaient fournisseurs de l'empereur, s'empressèrent de gratter ce titre, ou de le faire recouvrir d'une couche de peinture.

Les rues se débaptisaient au plus vite et la joie populaire était si grande, que c'était à peine si on songeait au désastre de Sedan.

Il semblait que la défaite de nos armes était amplement compensée par la suppression de l'empire.

Toutefois, il fallut bien vite revenir à cette terrible question de la guerre, car chaque jour les Prussiens se rapprochaient de Paris et il n'y avait pas une minute à perdre pour s'occuper de sa défense.

Au Louvre on roulait les toiles des maîtres pour les mettre en lieu sûr et une légion de charpentiers travaillait au barrage du pont d'Iéna, tandis que des mains pieuses transformaient en véritable autel de la patrie le piédestal de la statue de Strasbourg sur la place de la Concorde et qu'on plantait un arbre de la liberté sur la place du Château-d'Eau.

Le 7, le général Trochu fit placarder cet avis :

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

« L'ennemi est en marche.

« La défense de la capitale est assurée.

« Le moment est venu d'organiser celle des départements qui l'environnent.

« Des ordres sont expédiés aux préfets de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne pour réunir tous les défenseurs du pays.

« Ils seront appuyés par les compagnies franches de Paris et par les nombreuses troupes de cavalerie réunies aux environs.

« Les commandants des corps francs se rendront immédiatement chez le président du gouvernement, gouverneur de Paris, pour y recevoir des instructions.

« Chaque citoyen s'inspirera des grands devoirs que la patrie lui impose.

« Le gouvernement de la défense nationale compte sur le courage et le patriotisme de tous.

« *Le président du gouvernement de la Défense nationale, gouverneur de Paris,*

« Général Trochu.

« Paris, le 7 septembre 1870. »

Les 20 maires des divers arrondissements de Paris furent changés et les nouveaux furent invités à entrer immédiatement en fonctions et à désigner chacun deux adjoints, ce qui fut fait.

Des patrouilles de garde nationale eurent lieu la nuit dans les différents quartiers de la capitale et le préfet de police prit un arrêté aux termes duquel :

« Tout Allemand non muni d'une autorisation spéciale sera tenu de quitter les départements de la Seine et de Seine-et-Oise dans les vingt-quatre heures, à partir d'aujourd'hui, huit heures du matin, sous peine d'être passible des lois militaires. »

Le gouvernement de la défense nationale tint deux séances chaque jour à l'Hôtel de ville.

Dans les journées du 6 et du 7, les élections des officiers de la garde nationale se firent dans toutes les légions et le 9, un décret fixait au 16 octobre, les élections d'une Assemblée constituante.

La province avait envoyé des défenseurs à Paris, ce fut ainsi qu'on put voir des mobiles de tous les départements, quelques-uns, tels que les bretons, avec le costume de leur pays, et tous ces vaillants provinciaux arrivaient fermes et résolus, ayant fait d'avance le sacrifice de leur vie pour la patrie et ne demandant qu'à se battre pour le salut de la France.

« Un souffle véritable et sincère de patriotisme parcourait les rues, passait sur les fronts, faisait battre les cœurs. »

Le 14 septembre, le général Trochu passait sur les boulevards, la place de la Concorde et les Champs-Elysées la revue des mobiles et de la garde nationale parisienne commandée par le général Tamisier.

« Ce fut un jour superbe, dit M. Claretie, que ce jour de la grande revue ; les rues de Paris retentissaient de cris, d'appels de clairons ou de bruits de tambours. Des bataillons en rang sur les boulevards avaient leurs fusils en faisceaux, puis manœuvraient avec un certain ensemble, la place de la Concorde fourmillait de fer. Acclamé et restant calme et grave, trop grave, le général Trochu à cheval, passait devant ces bataillons, salué par la foule confiante, saluant d'un air élégant et froid. »

Et les Prussiens avançaient toujours.

Et les gens des environs de Paris se hâtaient de venir se mettre à l'abri derrière les fortifications de la grande ville, et c'était un coup d'œil bien triste que de voir tous ces pauvres gens poussant, traînant des charrettes surchargées de meubles, de vivres, de ballots de toute espèce qui depuis huit jours se présentaient aux portes de la capitale, venant y chercher un refuge.

Le 15, l'ennemi était sous Paris, il avait été signalé à Créteil, à Clamart, à Charenton, à Saint-Ouen même, c'est-à-dire à portée de nos canons; le 15 aux abords de Chantilly, l'ennemi avait tiré sur le train 120 et la compagnie du chemin de fer du Nord supprimait tout service entre Paris et Chantilly; le même jour, le gouverneur de Paris était officiellement informé de la présence des uhlans entre Créteil et Neuilly-sur-Marne, en même temps entraient à Paris 22,000 bretons binious, musettes et violons en tête.

Il est impossible de se faire une idée de ce qu'étaient alors les alentours de Paris, les blés et les vignes avaient été brûlés, les maisons de campagne étaient fermées et les plaines n'offraient plus qu'une vaste solitude. Paris était entouré d'un désert.

Le 16, vers sept heures, le feu était mis à tous les arbres avoisinant les fortifications et le même jour le chemin de fer d'Orléans n'allait plus que jusqu'à Athis.

Le 18, celui de l'Ouest avait sa ligne coupée à Conflans et le réseau télégraphique était coupé à une heure de l'après-midi le 19.

Les Allemands arrivaient par trois côtés à la fois.

On était en plein siège.

Ce n'était plus les habitants des environs de Paris qui entraient et s'installaient dans la capitale, c'était les mairies elles-mêmes qui venaient s'y réfugier : celle de Levallois-Perret s'établissait rue de Moscou et celle de Boulogne rue du Cardinal-Fesch (rue de Châteaudun).

L'auteur du *Journal du siège* va nous donner la physionomie de Paris au 18 septembre :

« Paris est bien la ville la plus étrange et la plus merveilleuse. A la veille du combat, elle garde sa gaieté inaltérable, chante encore et

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 282

Proclamation de la République à l'Hôtel de ville. (4 septembre 1870.)

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Manifestation autour de la statue de Strasbourg, place de la Concorde (septembre 1870).

sème des fleurs sur le passage des soldats. C'est que sa résolution est bien prise et qu'elle attend l'attaque de pied ferme et le cœur vaillant.

« Aujourd'hui c'était un dimanche de fête, en vérité : de toutes parts, l'animation, l'entrain, la vie.

« Nous avons fait le tour des boulevards ; nous avons parcouru les Champs-Élysées, la rue de Rivoli, les quais. Partout des visages tranquilles et partout la foule des dimanches, gaie, nullement impressionnée, nullement abattue, comme voudraient le faire croire les récits des journaux étrangers.

« Du côté de la Bastille et aux abords du Jardin des Plantes le public parisien se portait en masse. Ce qu'il y avait de curieux dans le Jardin des Plantes, est vraiment incroyable.

« Les petites industries de la rue n'avaient pas déserté : des danseurs de corde continuaient tranquillement leurs exercices au milieu des groupes militaires. Si les espions prussiens étaient par là, ils ont pu entendre comme nous les propos de cette vaillante et joyeuse population qui n'attend qu'un signal pour courir aux remparts et qui n'a rien perdu de sa complète assurance d'esprit des grands jours.

Digitized by Google

« Avant de prendre Paris, les Prussiens voulaient l'effrayer. Jusqu'ici cette terreur est encore à venir.

« L'enthousiasme de la garde mobile est très grand. Les bataillons sont en quelque sorte, transformés à mesure qu'ils reçoivent leurs fusils chassepots et leur tenue complète.

Le bois de Boulogne est absolument désert et impitoyablement fermé : un immense enclos inabordable et vide.

« Plus de pares, plus de campements, plus d'administration. Ni soldats, ni employés, ni bétail.

« Les villas, les chalets, les bureaux ont été abandonnés. Plus d'hommes, plus d'animaux, si ce n'est les poissons des lacs et des rivières.

« Les daims, les chevreuils, les canards, les faisans, les cygnes eux-mêmes ont eu sérieusement affaire avec les troupes campées dans la plaine de Longchamps.

« La solitude et le silence règnent dans le Jardin d'acclimatation, si bruyant et si gai, il y a quinze jours, aujourd'hui dépeuplé, ouvert. Tous les restaurants, tous les cafés sont inhabités, fermés. Plus l'ombre d'un garde, qui, du reste, n'aurait rien à garder.

« Mais, depuis la porte d'Auteuil jusqu'à la porte Maillot, on n'entend que les coups redoublés des haches, et l'on voit chanceler, puis disparaître les grands arbres.

« Le vide se fait jusqu'aux grands lacs; de la porte Maillot au restaurant Leblond, les grandes allées s'évanouissent, les vieux marronniers tombent.

« Partout ce qui pourrait devenir un refuge pour l'ennemi devient un point de mire pour nous.

« Le canon aime le grand jour.

« Tout ce que l'on coupe reste à terre, est lié par ces solides fils de fer aux troncs qui se dressent partout à un pied de haut, comme autant de lances naturelles, enracinées dans le sol.

« Pour les fantassins, pour les chevaux, pour l'artillerie, cette zone agrandie et découverte, toute hérissée de pieux qui, hier, étaient des arbres, n'est plus qu'un obstacle continu dans toute sa surface.

« Impossible d'avancer comme de se cacher. »

Le 19, à la pointe du jour, le général Ducrot fit une reconnaissance offensive et le combat de Châtillon fut malheureusement un échec grave subi par l'armée de Paris et il amena cette proclamation :

A LA GARDE NATIONALE, A LA GARDE MOBILE,
AUX TROUPES EN GARNISON A PARIS

—

« Dans le combat d'hier, qui a duré presque toute la journée et où notre artillerie, dont la solidité ne peut être trop louée, a infligé à l'ennemi des pertes énormes, des incidents se sont produits que vous devez connaître dans l'intérêt de la grande cause que nous défendons en commun.

« Une injustifiable panique, que n'ont pu arrêter les efforts d'un excellent chef de corps et de ses officiers, s'est emparée du régiment provisoire des zouaves qui tenait notre droite. Dès le commencement de l'action, la plupart des soldats se sont repliés en désordre dans la ville et s'y sont répandus en semant l'alarme. Pour excuser leur conduite, ces fuyards ont déclaré qu'on les avait menés à une perte certaine, alors que leur effectif était intact et qu'ils étaient sans blessures; qu'ils avaient manqué de cartouches, alors qu'ils n'avaient pas fait usage, je l'ai constaté moi-même, de celles dont ils étaient encore pourvus; qu'ils avaient été trahis par leurs chefs, etc. La vérité, c'est que ces indignes ont compromis, dès son début, une affaire de guerre dont, malgré eux, les résultats sont considérables. D'autres soldats d'infanterie de divers régiments se sont joints à eux.

« Déjà les malheurs que nous avons éprouvés dans le commencement de cette guerre avaient fait refluer sur Paris des soldats indisciplinés et démoralisés qui y portent l'inquiétude et le trouble et échappent, par le fait des circonstances, à l'autorité de leurs chefs et à toute répression.

« Je suis fermement résolu à mettre fin à de si graves désordres. J'ordonne à tous les défenseurs de Paris de saisir les hommes isolés, soldats de toutes armes ou gardes mobiles, qui errent dans la ville en état d'ivresse, répandent des propos scandaleux et déshonorent, par leur attitude, l'uniforme qu'ils portent.

« Les soldats et gardes mobiles arrêtés seront conduits à l'état-major de la place, 7, place Vendôme; les habitants arrêtés dans le même cas, à la préfecture de police.

« Ils seront traduits devant les conseils de guerre qui jugent en permanence et subiront la rigoureuse application des dispositions ci-après édictées par la loi militaire.

« Art. 213. Est puni de mort tout militaire qui abandonne son poste en présence de l'ennemi ou de rebelles armés.

« Art. 218. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui refuse d'obéir lorsqu'il est commandé pour marcher à l'ennemi.

« Art. 230. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout pillage ou dégât de denrées, marchandises ou effets, commis par des militaires en bande, soit avec armes ou à force ouverte, soit avec violence envers les personnes.

« Art. 253. Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire qui détruit les moyens de défense, approvisionnements en armes, vivres, munitions, etc.

Digitized by Google

« C'est un égal devoir pour le gouverneur de défendre Paris qui va subir directement les épreuves du siège et d'y maintenir l'ordre. Par les présentes dispositions, il associe à son effort tous les hommes de cœur et de bon vouloir dont le nombre est grand dans la cité.

« *Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris,*
« Général Trochu.

« Paris, le 20 septembre 1870. »

Une affiche, devant laquelle tout le monde s'arrêtait, avait été apposée dans la nuit du 19 au 20 et elle produisit un grand effet sur la population; la voici :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—

« Citoyens, le canon tonne. Le moment suprême est arrivé.

« Depuis le jour de la Révolution, Paris est debout et en haleine. Tous, sans distinction de classes et de partis, vous avez saisi vos armes pour sauver à la fois la Ville, la France et la République.

« Vous avez donné dans ces derniers jours la preuve la plus manifeste de vos mâles résolutions; vous ne vous êtes laissé troubler ni par les lâches, ni par les tièdes; vous ne vous êtes laissé aller ni aux excitations ni à l'abattement; vous avez envisagé avec sang-froid la multitude des assaillants. Les premières atteintes de la guerre vous trouveront également calmes et intrépides, et si les fuyards venaient, comme aujourd'hui, porter dans la cité le désordre, la panique et le mensonge, vous resteriez inébranlables, assurés que la *Cour martiale qui vient d'être instituée par le Gouvernement pour juger les lâches et les déserteurs*, saura efficacement veiller au salut public et protéger l'honneur national.

« Restons donc unis, serrés les uns contre les autres, prêts à marcher au feu et montrons-nous les dignes fils de ceux qui, au milieu des plus effroyables périls, n'ont jamais désespéré de la Patrie !

« *Le membre du Gouvernement, ministre de l'intérieur,*
« Léon Gambetta.

« Paris, le 19 septembre 1870. »

Des négociations étaient entamées pour la conclusion d'un armistice et M. Jules Favre était parti pour le quartier général du roi de Prusse; le 20, vers trois heures et demie, une centaine d'officiers de la garde nationale sédentaire, suivie d'une foule nombreuse, se présenta aux portes du palais municipal.

Ces officiers parmi lesquels on remarquait MM. Ulric de Fonvielle, Mégy, Razoua, appartenaient, pour la plupart, aux bataillons de Belleville, Montmartre, La Villette, des faubourgs Saint-Antoine et du Temple.

Après un moment de pourparlers avec le commandant du poste, ils déclarèrent qu'ils venaient protester, tant en leur nom qu'au nom de leurs commettants, contre l'attitude prise par le gouvernement provisoire dans la question de paix et d'armistice.

Pendant ce temps, sur la place, la foule criait à tue-tête : Vive la République! A bas la Prusse! à bas Bismarck !

La députation fut aussitôt introduite par M. Étienne Arago et par le gouverneur de l'Hôtel de ville dans la salle du Trône, puis dans celle des délibérations du Comité de défense où se trouvaient alors plusieurs ministres.

L'un des délégués prit la parole au nom de ses collègues et blâma vivement la démarche faite par M. Jules Favre au quartier général du roi Guillaume.

Nous ne voulons de paix honteuse ni pour le pays ni pour nos concitoyens; plutôt mourir jusqu'au dernier, a ajouté l'orateur.

Il fut répondu avec énergie qu'aucun membre du gouvernement n'entendait non plus imposer à la France un pacte contraire à l'honneur national.

Vers quatre heures au moment où les officiers de la garde nationale dont nous venons de parler quittaient l'Hôtel de ville, une autre députation des clubs républicains de la capitale, arrivait sur la place.

Celle-là venait pour protester non seulement dans le même sens que sa devancière, mais aussi contre la conduite générale et les actes du gouvernement de la défense nationale.

Un certain nombre des citoyens délégués fut admis jusqu'au siège du gouvernement pour présenter ses réclamations et ses plaintes.

A la suite de ces manifestations le gouvernement fit afficher cet avis :

« On a répandu le bruit que le Gouvernement de la défense nationale songeait à abandonner la politique pour laquelle il a été placé au poste de l'honneur et du péril.

« Cette politique est celle qui se formule en ces termes :

« *Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.*

« Le gouvernement la maintiendra jusqu'à la fin.

« Fait à l'Hôtel de ville le 20 septembre 1870. »

(*Suivent les signatures.*)

On sait que par suite des exigences de la Prusse, qui demandait à garder l'Alsace et la Lorraine par droit de conquête, aucune suite ne put être donnée au projet d'armistice.

Digitized by Google

Le lendemain, c'était le 21 septembre, cette date inspira au gouvernement cette proclamation :

« CITOYENS,

« C'est aujourd'hui le 21 septembre.

« Il y a soixante-dix-huit ans, à pareil jour, nos pères fondaient la République, et se juraient à eux-mêmes, en face de l'étranger qui souillait le sol sacré de la patrie, de vivre libres ou de mourir en combattant.

« Ils ont tenu leur serment; ils ont vaincu, et la République de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale.

« Le Gouvernement installé à l'Hôtel de ville aux cris enthousiastes de : Vive la République! ne pouvait laisser passer ce glorieux anniversaire sans le saluer comme un grand exemple.

« Que le souffle puissant qui animait nos devanciers passe sur nos âmes, et nous vaincrons.

« Honorons aujourd'hui nos pères, et demain sachons comme eux forcer la victoire en affrontant la mort.

« Vive la France! Vive la République!

« *Le ministre de l'intérieur*,

« LÉON GAMBETTA.

« Paris, le 21 septembre 1870. »

Chaque jour on allait aux mairies consulter les dépêches et la victoire attendue était sans cesse espérée pour le lendemain et pendant ce temps, les protestations et les manifestations allaient leur train, on manifestait autour de la statue de Strasbourg, couverte de fleurs, on manifestait pour réclamer des chassepots, pour faire des sorties. Le 23 la journée s'annonçait bonne. Pendant que notre artillerie tonnait sur les Prussiens à Villejuif et à Arcueil, l'aérostat des observations militaires de la rive droite que Nadar avait installé à Montmartre, avec le concours de ses deux aides, MM. Dartois et Duruof, avait été requis pour le transport de dépêches importantes et se disposait à prendre son essor pour la première fois.

A sept heures précises, une voiture de l'administration des postes déposait plusieurs sacs énormes cachetés. M. Rampon, directeur des postes, la direction des télégraphes, plusieurs membres de la commission de défense et des officiers supérieurs étaient présents.

Le ballon le *Neptune*, cubant 1,200 mètres, était gonflé en permanence de jour et de nuit depuis dix-sept jours, pour les ascensions d'observation qui se suivaient sans arrêt. Malgré ce long et dur service, les cordes du filet tendues faisaient crier le cercle de la nacelle et le *Neptune* avait hâte de partir.

La manœuvre était faite par les ex-équipiers du *Géant*, assistés de huit hommes de la flotte et de vingt-cinq soldats de ligne.

A sept heures un quart, le chargement était fait. Nadar avait choisi pour exécuter ce premier départ M. Duruof, qui fit entendre le sacramentel « lâchez tout! » et le ballon avait à peine quitté le sol qu'au cri de l'aéronaute : *Vive la République!* la population matinale, rassemblée sur la place Saint-Pierre, répondait par une acclamation unanime.

Le même jour, un décret ajourna les élections municipales primitivement fixées au 29 septembre et les élections à la Constituante indiquées pour le mois d'octobre.

Et comme les manifestations commençaient à prendre des proportions inquiétantes, cet ordre du gouverneur de Paris fut affiché :

« Des groupes de la garde nationale, quelques-uns sous le commandement de leurs officiers, se sont livrés, ces jours-ci, à des manifestations dont le caractère essentiellement pacifique n'a pas troublé l'ordre dans Paris.

« Mais à ce moment-là même l'ennemi, dont les principales concentrations sont effectuées, construisait des batteries à portée de nos forts, qui ouvraient le feu contre ces travaux.

« Le siège est donc commencé; nous avons des blessés et des morts.

« Ce matin même un vif engagement a lieu en avant de Villejuif.

« La place de tous est sur le rempart ou dans les réserves, et ceux-là même qui ne sont commandés pour aucun service doivent se tenir dans leurs quartiers respectifs, prêts à répondre à l'appel de la défense.

« Ce n'est pas l'heure assurément des promenades à travers la ville, et de ces manifestations qui portent atteinte au principe militaire, et font un pénible constraste avec la gravité de la situation où est le pays.

« Nous avons à présent d'impérieux et pressants devoirs qui dominent de bien haut toutes les préoccupations politiques et je veux les résumer ici en quelques mots :

« Il faut être au combat ou être prêt pour le combat.

« *Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris*,

« Général TROCHU.

« Paris, le 23 septembre 1870. »

Le même jour, la lettre suivante était envoyée par l'archevêque aux divers curés de Paris :

« Monsieur le curé,

« En conséquence de l'arrêté de M. le maire de Paris, qui dispose que la devise de la République : *Liberté, Égalité, Fraternité*, sera rétablie sur les édifices publics, j'invite MM. les curés à donner à M. Galtier-Boissière, qui est chargé de

Digitized by Google

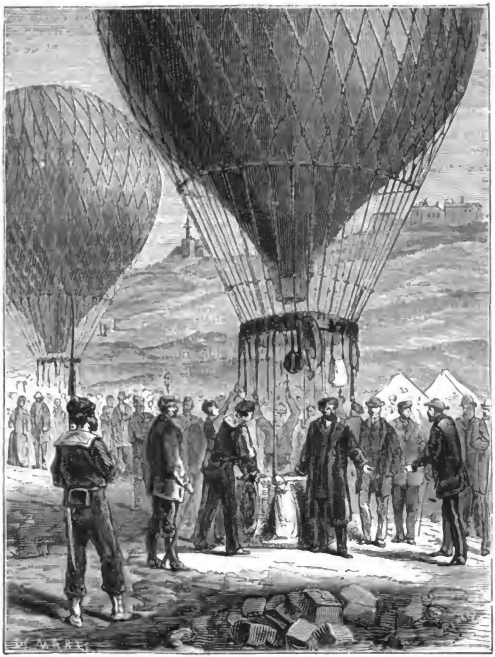

Le 6 octobre, il y avait une foule énorme sur la place Saint-Pierre, à Montmartre, pour voir s'élever l'*Armand-Barbès* et le *Georges-Sand*. (Page 343, col. 2.)

ce soin, toutes les facilités nécessaires pour remplir sa mission, en ce qui regarde les églises.

« ✝ G., archevêque de Paris.

« Paris, le 20 septembre 1870. »

On eut encore le même jour ce décret :

« *Le Gouvernement de la défense nationale décrète :*

« L'organisation d'un corps du train de la garde nationale pour le service de l'artillerie et des transports pendant le siège.

« Ce corps sera exclusivement recruté dans le personnel de la Compagnie générale des omnibus et de la Compagnie générale des petites voitures.

« Le directeur de la compagnie générale des petites voitures et M. Dubut Saint-Paul, administrateur de la Compagnie des omnibus, sont chargés de l'organisation de ce corps qui procédera à l'élection de ses chefs, dès qu'il sera formé. »

Puis cet arrêté :

« *Le Gouverneur de Paris*,

« Attendu que la Compagnie générale des omnibus, pour obéir aux réquisitions de transport

Digitized by Google

qui lui sont faites et pour effectuer les commandes qu'elle reçoit d'objets nécessaires à l'armée, est obligée d'avoir constamment à sa disposition toutes les personnes attachées à son service.

« ARRÊTE :

« Le personnel de la Compagnie des omnibus formera un bataillon spécial de garde nationale.

« Des postes seront affectés à ce bataillon sur les points reconnus nécessaires pour la garde des quartiers où sont situés les établissements.

« La Compagnie, sans interrompre le service régulier des voyageurs, tiendra à la disposition du gouverneur de Paris, cent voitures attelées pour le transport des troupes, des blessés et des munitions de toute nature.

« Général TROCHU.

« Paris, 21 septembre 1870. »

Dès le 18, le Gouvernement s'était résolu à faire établir une seconde enceinte en deça des fortifications et il fut décidé qu'une commission dite des barricades serait nommée; cette commission fut nommée le 22; elle se composa de MM. Henri Rochefort, membre du Gouvernement de la défense nationale, — Dorian, ministre des travaux publics, — Gustave Flourens, — Jules Bastide, ancien ministre de la République. — Martin Bernard, — Floquet, adjoint au maire de Paris, — A. Dréo, secrétaire-adjoint du Gouvernement de la défense nationale.

Le même jour, le Gouvernement de la défense nationale décréta :

« Sont nommés membres du comité de défense : MM. Arago (Emmanuel), — Garnier-Pagès, — Gambetta.

« Fait à Paris, le 22 septembre 1870. »

Et la Commission des barricades et le Comité de défense et la garnison parisienne et tout le monde se consumait en efforts stériles pour tenter de repousser l'ennemi, avec cette conviction plus patriotique que raisonnée, que Paris était imprenable et qu'un jour viendrait où une grande victoire lui rendrait sa liberté en forçant les assiégeants à se retirer.

Un arrêté du 21 avait rétabli la taxe du pain à partir du 23 septembre, le prix en fut ainsi fixé : Pain de première qualité, 45 centimes le kilogramme; de deuxième qualité, 38 centimes, et à partir du même jour il fut arrêté que 215 grammes de pain coûteraient 10 centimes, 325 grammes 15 centimes, 435 grammes 20 centimes.

Du reste, les effets du siège commençaient à se faire sentir dans le prix des subsistances qui haussait dans des proportions alarmantes.

Le service des aérostats se régularisa en s'affirmant et à partir du 26, des nouveaux ballons partirent de la place Saint-Pierre et les aéronautes ayant eu l'excellente idée d'emporter des pigeons ces utiles volatiles rendirent de signalés services aux assiégés, en les mettant en correspondance avec les membres de leurs familles qui étaient en province.

La direction des postes fut en outre autorisée à expédier par voie d'aérostats montés les lettres ordinaires à destination de la France et de l'Algérie.

Le 27, vers une heure de l'après-midi, une fumée épaisse s'élevait du côté de Belleville et mettait en émoi la population de Paris.

Voici ce qui s'était passé :

Un incendie considérable venait d'éclater dans le lac des buttes Chaumont, où une grande quantité de fûts d'huiles essentielles se trouvaient gerbés et presque complètement recouverts de terre.

Avant même que l'autorité fût prévenue officiellement, la population, les pompiers de Paris, les pompiers auxiliaires, les gardes nationaux, aidés du maire et des adjoints du 19e arrondissement, ainsi que de ceux des arrondissements circonvoisins, avaient organisé l'attaque du foyer et préservé tout ce qui aurait pu être atteint avec une spontanéité et une intelligence extraordinaires.

Lorsque le préfet de police et le maire de Paris arrivèrent sur le lieu du sinistre, ils n'eurent qu'à laisser faire le peuple se préservant lui-même.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les chaînes s'étaient organisées, les seaux d'incendie remplis de terre circulaient de main en main et étouffaient le foyer.

Le même jour fut instituée par le Gouvernement une Commission dite des subsistances, chargée spécialement de l'alimentation de la ville. Elle fut composée de MM. J. Simon, J. Ferry, Gambetta, E. Picard, E. Arago, Magnin, Cernuschi, Sauvage et Littré.

Il fut pris aussi des mesures pour défendre à qui que ce soit de franchir les avant-postes au delà des forts, il fut interdit sous peine d'arrestation de franchir les lignes avancées sans être porteur d'un laissez-passer émanant du gouverneur de Paris ou du chef d'état-major général, cette mesure avait pour but d'empêcher la dévastation des maisons abandonnées.

Le 29, fut rendu ce décret :

« *Le Gouvernement de la défense nationale décrète :*

« ART. 1er. — Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de tous les blés et farines qui existent actuellement dans l'enceinte de la ville de Paris. Ne sont exceptés que les blés et les farines ayant le caractère de provisions de ménage.

Digitized by Google

« Art. 2. — Le prix des blés et farines sera payé aux détenteurs, suivant qualité, en prenant pour base le prix moyen résultant des mercuriales de la première quinzaine de septembre.

« Art. 3. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 29 septembre 1870. »

(*Suivent les signatures.*)

Le 30, ce fut un décret relatif aux loyers.

« Art 1er. — Un délai de trois mois est accordé aux locataires, habitant le département de la Seine, qui déclareront être dans la nécessité d'y recourir pour le paiement du terme de loyer échéant le 1er octobre prochain, et des termes précédemment échus qui ne seraient pas acquittés.

« Art. 2. — Le même délai est accordé aux locataires en garni pour tout paiement de loyer courant ou en retard. »

L'opinion publique se préoccupait beaucoup de la flotille de la Seine; elle se composait de la canonnière *Farcy* amarrée à l'île des Cygnes, à côté d'elle étaient rangées quatre autres canonnières, le *Sabre*, le *Claymore*, le *Pervier* et la *Canonnade*. La canonnière *Farcy* avait été construite à Paris et son équipage se composait de dix parisiens et de huit bretons, et elle joua son rôle dans la défense de Paris.

On essayait de tout, on tâchait de pourvoir à tout et chaque journée du siège amenait de nouveaux besoins qu'il fallait satisfaire à tout prix. C'était des nouveaux bataillons de la garde nationale que l'on formait ; de 60 ils étaient portés à 200; c'était les fusils dits à tabatière que l'on transformait; c'était un décret ordonnant que les objets de literie et les vêtements engagés au Mont-de-Piété seraient rendus gratuitement aux emprunteurs et le 3 octobre, dès neuf heures du matin dix mille personnes se pressaient aux abords du Mont-de-Piété pour profiter de cette faveur.

Le 4, vers onze heures du matin, les bataillons de la garde nationale de Belleville et de Ménilmontant, musique en tête, débouchaient devant le Palais municipal.

Une fois arrivés sur la place, les hommes se rangèrent en ligne de bataille, les faisceaux se formèrent et tandis que la musique entonnait la *Marseillaise*, tous les commandants et capitaines, MM. Flourens, Millière, etc., se groupaient en une seule colonne et allaient se présenter aux portes de l'Hôtel de ville.

Le colonel Chevriot, gouverneur du Palais, et M. Etienne Arago, maire de Paris, les introduisirent auprès des membres du Gouvernement de la défense nationale, qui étaient tous présents, à l'exception de Rochefort.

M. Flourens prit la parole : pour réclamer des chassepots pour les 10,000 hommes qui l'accompagnaient.

Divers membres du Gouvernement répondirent qu'ils ne pouvaient délivrer des chassepots parce qu'il n'y en avait plus de diponible.

Flourens déclara alors qu'il ne resterait pas davantage en fonctions et il donna sa démission de commandant de la garde nationale de Belleville.

Le 26, à midi vingt-cinq minutes, une formidable détonation mettait en émoi les quartiers de Vaugirard et de Grenelle.

L'usine de M. Deplazanet, fabricant de produits chimiques, venait de faire explosion, brisant à un kilomètre à la ronde les vitres des habitations, et ébranlant jusque dans leurs fondations les maisons avoisinantes.

Pour parer à l'insuffisance de la viande de boucherie qui était à craindre, des boucheries de cheval avaient été ouvertes, mais au début la population parisienne avait montré une certaine répugnance à en faire usage ; bientôt elle y prit goût, car dès le 6 octobre, ils s'en consommait 35,000 kil. par jour.

Le 6 octobre, il y avait foule énorme sur la place Saint-Pierre à Montmartre pour voir s'élever le ballon l'*Armand-Barbès* dans la nacelle duquel avaient pris place M. Gambetta et son secrétaire M. Spuller et un autre ballon, le *Georges-Sand* qui emportait deux américains chargés d'une mission spéciale; ce départ s'effectua dans d'excellentes conditions, aux cris de : Vive la République.

Le même jour, Blanqui avait provoqué une manifestation armée. Il s'agissait d'obtenir du Gouvernement la convocation des électeurs, à l'effet de nommer les membres de la Commune de Paris. Cette manifestation n'eut aucun succès. 600 gardes nationaux à peine répondirent à cet appel et ils se dispersèrent d'eux-mêmes lorsqu'ils se virent en si petit nombre.

Le surlendemain, une affiche placardée sur tous les murs de la capitale et reproduite par quelques journaux, invitait les gardes nationaux et les citoyens à se réunir le samedi 8 octobre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour demander l'élection immédiate de la Commune de Paris.

Le Gouvernement, confiant dans le bon sens et dans le patriotisme de la population parisienne, n'avait cru devoir faire à cette occasion aucun déploiement de force inaccoutumé.

Vers une heure et demie se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville un groupe de trois ou quatre cents personnes criant : *Vive la Commune!* A deux heures, le 84e bataillon de la garde nationale (commandant Bixio) venait se déployer en cordon sur deux rangs le long de la façade de l'Hôtel de ville. Ce mouvement provoqua une assez grande affluence de curieux, et les cris prirent une certaine intensité. Mais la masse des assistants restait indifférente à ces provocations ; bien plus, tout autour de la place et dans les rues adjacentes, on protestait avec une vive énergie

Digitized by Google

contre les meneurs qui compromettaient le succès de la défense nationale par des excitations factieuses.

Sur ces entrefaites, le général Trochu arrivait à cheval. Seul, laissant loin en arrière son état-major, il parcourut la foule et fut accueilli par les cris les plus sympathiques. Un peu plus tard, le général Tamisier était également acclamé.

Cependant le bruit se répandait dans Paris qu'une tentative était faite pour exercer une pression sur le Gouvernement de la défense nationale. On vit alors accourir bataillons sur bataillons. Les groupes hostiles, comprenant leur impuissance, se retirèrent, et, la garde nationale ayant occupé la place dans toute son étendue, les membres du Gouvernement présents à l'Hôtel de ville descendirent pour la passer en revue.

On ne saurait décrire l'enthousiasme des gardes nationaux et de la population. Les cris de : *Vive la République ! Vive le Gouvernement ! pas de Commune !* sortaient de cinquante mille poitrines.

Mais on commençait à se plaindre de l'élévation du prix des denrées et le 8 octobre des épiciers vendirent des jambons 80, 90 et 100 francs et les manifestations recommencèrent ; c'était le jour du terme ; il y eut des luttes entre les propriétaires et les locataires et le Gouvernement rendit un décret qui renvoyait toutes contestations devant les juges de paix et autorisait les maires à désigner parmi les locaux vacants dans l'arrondissement ceux qui pouvaient être occupés par les locataires sans logement.

Le 8, autre manifestation dans le but d'ameuter la population parisienne contre le Gouvernement. Un commencement d'émeute fut réprimé par la garde nationale.

Le 11, nouvelle prorogation du délai relatif aux effets de commerce, qui fut augmenté d'un mois; le même jour, M. Edmond Adam fut nommé préfet de police en remplacement de M. de Kératry. Le lendemain, les articles de lingerie, draps de lit, chemises, engagés au Mont-de-Piété depuis le 19 juillet pour un prêt n'excédant pas 15 francs, étaient rendus gratuitement aux emprunteurs.

Le 13, une grande reconnaissance du 13e corps sur Bagneux et Châtillon avait dégénéré en engagement très sérieux et Paris vit conduire à l'état-major de la place 51 prisonniers; ce petit succès ramena pour un instant la joie et l'espérance dans le cœur de tous ; malheureusement on avait perdu dans le combat le commandant Picot de Dampierre à qui l'on fit des obsèques remarquables par le nombre de ceux qui se firent un devoir d'y assister ; le lendemain une nouvelle reconnaissance offensive était dirigée sur le Raincy et inquiétait fortement l'ennemi, tandis que nombre de gens recueillaient des légumes dans la plaine; on pouvait les vendre en toute liberté, car la municipalité de Paris venait d'abolir les droits perçus dans les halles et les marchés.

Le 16, était rendu ce décret mobilisant la garde nationale :

« Art. 1er. — Il est formé dans chaque bataillon de la garde nationale sédentaire une compagnie de gardes nationaux mobilisés.

« Art. 2. — Cette compagnie se composera de 150 hommes recrutés parmi les gardes nationaux du bataillon par voie d'inscription volontaire.

« Un registre est ouvert dans chaque mairie d'arrondissement pour recevoir des inscriptions. »

Et une proclamation du maire de Paris informa les habitants que la défense de la ville exigeait 1,500 canons se chargeant par la culasse.

M. Étienne Arago ouvrit une souscription publique pour couvrir cette dépense.

La journée du 21 octobre fut une des mémorables du siège et le combat de Buzenval classa le 14e corps parmi les meilleures troupes de l'armée de défense, 32 tués, 230 blessés, et 153 hommes disparus constituèrent les pertes subies dans cette affaire, malheureusement les nouvelles du dehors étaient mauvaises, la petite ville de Châteaudun avait été bombardée, incendiée et ses habitants avaient résisté si héroïquement qu'un décret du 20 déclara que cette ville avait bien mérité de la patrie, le 26, un second décret donnait son nom à la rue du cardinal Fesch qui fut depuis appelée rue de Chateaudun.

Il y avait foule sur la place du Panthéon. Le maire du Ve arrondissement avait fait un appel à tous ses concitoyens pour les enrôlements volontaires de la garde nationale.

Une sorte de tente énorme était dressée devant le monument faisant face à la rue Soufflot. Cette tente resta ouverte tous les jours de midi à quatre heures. C'était là qu'on s'inscrivait.

Au sommet de la tente flottait un drapeau noir sur lequel étaient inscrits ces trois noms : *Strasbourg, Toul, Châteaudun.* A droite et à gauche, des faisceaux de drapeaux tricolores avec les initiales de la République française. Au-dessous, une large banderole qui portait ces mots :

« Citoyens, la patrie est en danger. Enrôlements volontaires de la garde nationale. »

A gauche, la date de 1792. A droite, la date de 1870.

Le 28 grand combat sous les murs de Paris; les troupes parisiennes occupaient le Bourget pris sur l'ennemi; malheureusement il fut repris par les Prussiens le 30.

Le lendemain un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce fixait le prix de la viande de cheval : aloyau et faux filet, 1 fr. 80 le kilo ; les autres morceaux 1 fr. 40 et les bas morceaux 0 fr. 50. 600 chevaux seulement pouvaient être vendus pour la boucherie à chacun des marchés de la semaine.

Digitized by Google

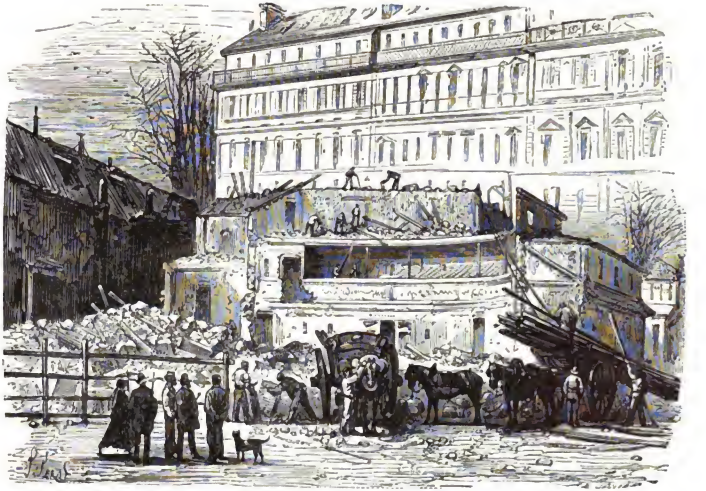

F. Roy, éditeur. — 293 Imp. Charaire et fils.

Démolition de Bobino, théâtre du Luxembourg, en 1868.

Digitized by Google

Digitized by Google

Flourens et ses amis, montés sur une table qui craque sous leur poids, proclament la Commune. (Page 316, col. 2.)

Un autre arrêté du maire de Paris contenait ces dispositions :

« Art. 1er. — A compter du 1er novembre prochain les consommateurs de gaz d'éclairage, ayant plusieurs brûleurs dans une même pièce, devront en réduire l'allumage dans la proportion d'un bec sur deux.

« Art. 2. — A dater de la même époque, dans toutes les habitations particulières et dans tous les bâtiments affectés à un service public, la consommation du gaz, réglée au compteur ou à l'heure, sera réduite de moitié, au moyen de l'abaissement de hauteur des flammes.

« L'extinction de tous les becs devra être effectuée à dix heures et demie du soir au plus tard. »

Le 30 octobre à deux heures, 300 maires des départements de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise, présents à Paris, étaient réunis à l'Hôtel de ville par suite d'une convocation du ministre et recevaient l'assurance que le Gouvernement était prêt à tous les efforts pour lutter à outrance contre les envahisseurs.

Mais le lendemain 31, dès sept heures du matin, dès que les nouvelles de la reddition de Metz et de la reprise du Bourget par les Prussiens, furent connues, de nouveaux groupes commencèrent à se former sur la place de l'Hôtel-de-Ville et vers neuf heures, une colonne, composée de 3 à 400 individus, déboucha de l'avenue Victoria avec un drapeau blanc sur lequel était écrit : Vive la République, levée en masse, pas d'armistice.

A ce moment la foule devint plus compacte et se porta vers les portes de l'Hôtel de ville. Le maire de Paris, M. Étienne Arago, apparut et la calma par quelques mots, mais les groupes se reformèrent plus tumultueux, aux cris de : Vive la Commune !

Digitized by Google

Mais ce n'est que le prélude des scènes de désordre qui devaient se produire dans la journée.

A trois heures moins un quart, le général Trochu en petite tenue, la poitrine ornée de la plaque de la Légion d'honneur, descend l'escalier qui mène au couloir de la cour des bureaux. Il est plus de cinq minutes sans pouvoir se faire entendre.

Mais au moment où il commence à parler pour défier l'ennemi d'entrer jamais à Paris, sa voix est couverte par les cris : « A bas Trochu! Vive Trochu! Vive Félix Pyat! Vive Flourens!

Des colloques et des discussions s'engagent alors entre l'orateur et les assistants ses voisins. On reproche au gouverneur, depuis tantôt six semaines qu'il est chargé de la défense de Paris, de n'avoir point assez de canons pour faire des sorties.

M. Jules Simon lui succède ; mais, au moment où il va commencer son discours, vers trois heures et demie, le bataillon de Flourens, clairons en tête, crosses en l'air, arrive à la porte de l'Hôtel de ville. Les miliciens veulent entrer; ils poussent devant eux la foule, qui gravit de force les premiers degrés de l'escalier.

Le commandant Dauvergne, de la mobile de l'Indre, ordonne à ses hommes de croiser la baïonnette pour s'opposer à l'irruption.

Au même instant, il reçoit un vigoureux coup de poing en pleine figure, il veut dégainer, mais son sabre lui est arraché des mains.

Au milieu du tumulte provoqué par cet incident, on entend tout à coup au dehors des détonations; un coup de fusil et un coup de revolver tirés sur l'Hôtel de ville et qui n'ont heureusement atteint personne. Les auteurs de cet attentat sont aussitôt saisis par la foule qui s'écrie : « A l'eau! à l'eau! » et l'on se dirige du côté de la Seine.

Ce n'est que grâce à l'intervention de quelques gardes nationaux, que les coupables obtinrent d'avoir la vie sauve.

Mais laissons la parole à l'auteur du *Journal du Siège :*

« Cependant, le tumulte augmente de plus en plus. Sur l'ordre du Gouvernement, la porte principale de l'Hôtel de ville est de nouveau fermée, laissant dans le couloir intérieur un millier d'individus qui ne peuvent avancer, entourés qu'ils sont par les mobiles.

« La foule, rendue furieuse, essaye d'enfoncer la porte ; mais elle est solide, elle résiste.

« Pendant ce temps, la même tentative est faite à l'entrée du milieu. Après un immense effort, la serrure cède; la porte s'ouvre à deux battants et le flot tumultueux se répand dans la cour Louis XIV et les salons du palais municipal.

« Le magnifique escalier ogival réservé pour les grands jours de fêtes, supporte près de 1,200 personnes. Les rampes en fer forgé, véritable œuvre d'art, oscillent, se tordent; on croirait à tout instant qu'elles vont se rompre.

« En haut de cet escalier se trouve la salle des délibérations du Conseil municipal. En un clin d'œil elle est envahie.

« Les maires des vingt arrondissements de Paris, qui y délibéraient sous la présidence de M. Étienne Arago, sont obligés de se retirer.

« Là, un bureau se constitue. Il est composé de MM. Félix Pyat, Delescluze, Tibaldi, Flourens, Mottu et de plusieurs officiers de la garde nationale, en tout une trentaine de personnes.

« Ces messieurs, montés sur une table qui craque sous leur poids, proclament la Commune.

— C'est par la dictature que la France a été tuée, dit Félix Pyat; qui la sauvera? La République démocratique et sociale! Nous sommes ses représentants et nous venons nous présenter à vos suffrages, vous tous, artisans, ouvriers, qui seuls savez travailler et qui seuls saurez vaincre!

« MM. Delescluze, Flourens et une multitude d'autres citoyens prennent la parole.

« Mais au milieu de ce bruit, il est impossible de rien comprendre.

« Chacun soutient sa candidature ou celle de son voisin.

« Les uns veulent l'élection immédiate des membres de la Commune; les autres demandent 48 heures de répit et la nomination par le peuple d'un comité chargé de faire procéder aux élections et de surveiller les suspects.

« Ce dernier parti finit par l'emporter.

« On propose des noms; beaucoup sont mis en avant. Voici ceux qui ont été le plus acclamés :

« M. Dorian, d'après les vœux unanimes, aurait la présidence du comité, qui serait composé de cinq autres membres choisis parmi MM. Félix Pyat, Delescluze, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Victor Hugo, Greppo, Blanqui, Beauvallet, maire du 1er arrondissement, Mottu, Gambon, Raspail, Flourens, Schœlcher et Tibaldi. »

Mais à quatre heures et demie Flourens fait cette communication :

« Citoyens, dit-il, nous venons de délibérer dans la salle du Trône; il a été décidé qu'un comité de salut public serait immédiatement installé. Ce comité sera composé des citoyens : Flourens, Dorian, Millière, Rochefort, Raspail, Blanqui, Avrial, Félix Pyat, Delescluze, Ledru-Rollin, Greppo, Victor Hugo. »

Chacun de ces noms est acclamé ; celui de Rochefort seul soulève des récriminations; la plus grande partie de la salle n'en veut pas.

Tout à coup un cri général retentit : « Fermez les portes! » Et la foule répond : « Oui, ne laissons sortir personne. En prison les fuyards! » Des sentinelles sont postées à toutes les issues et les membres du Gouvernement de la défense restent captifs.

Dans la salle des délibérations du Gouvernement, le brouhaha continue toujours.

Le citoyen Flourens et ses acolytes s'entêtent

Digitized by Google

à vouloir demander aux ministres leurs démissions *écrites*.

— Nous ne la donnerons qu'au peuple assemblé dans ses comices, répond Jules Ferry, et non point à un groupe de factieux.

A ce mot de factieux, *tolle* général.

Mais, tout à coup, les choses changent de face. Vers neuf heures, le 106e bataillon, clairon en tête, gravit l'escalier et pénètre en partie dans la salle du Trône.

De nombreux citoyens y achevaient un repas arrosé de copieuses libations.

Les officiers s'introduisent dans la salle dite du *Zodiaque*, et réclament le général Trochu.

Le gouverneur de Paris se présente; il est aussitôt entouré et acclamé.

Un moment de silence s'établit tout à coup.

Empêchera-t-on le général de sortir?

Cela équivaudrait à la lutte, car les hommes du 106e bataillon sont armés.

On consulte Flourens. Il jette un coup d'œil du côté de la fenêtre; toute la place est envahie par des gardes nationaux et des citoyens qui crient : A bas la Commune! Cette attitude lui donne probablement à réfléchir, et il *décide* la mise en liberté du général Trochu.

Tandis que les uns applaudissent, d'autres crient à la trahison.

MM. Jules Simon, Magnin et Ferry profitent de ce moment de désordre pour sortir de l'Hôtel de ville par les souterrains communiquant avec les bâtiments annexés.

Il est onze heures, Jules Favre, Garnier-Pagès et le général Tamisier sont toujours gardés à vue par les miliciens de Belleville.

Coucheront-ils à l'Hôtel de ville?

Ils semblent en prendre leur parti, et s'installent de leur mieux sur des fauteuils. Mais des coups formidables mêlés à des hurlements étranges se font entendre.

Qu'est-ce?

Ce sont les mobiles bretons, qui, faisant subitement irruption à l'Hôtel de ville, démolissent une barricade construite par les envahisseurs derrière la porte de la place Lobau.

Pour se donner plus de courage encore, ils poussent les cris de guerre de leur pays.

Au moment où ils achèvent leur besogne et qu'ils s'élancent la baïonnette en avant, surgissent de terre six cents mobiles berrichons cachés dans les souterrains, et qui se joignent à eux.

A l'intérieur, la panique est alors à son comble!

Les insurgés tombent littéralement à genoux demandant la vie sauve; d'autres gagnent les greniers; plusieurs, affolés, se réfugient dans les endroits les plus secrets.

Dans ce désordre, dans ce tumulte épouvantable, on se culbute, on se piétine.

Les mobiles, aidés des gardes nationaux du 203e bataillon, après avoir reconduit jusqu'à la porte de l'Hôtel de ville, en leur rendant les honneurs militaires, MM. Jules Favre, Garnier-Pagès et Tamisier, commencent alors leurs perquisitions.

Des barricades construites à presque toutes les issues sont enlevées.

Les envahisseurs, saisis par groupes d'une vingtaine, sont conduits à la caserne Napoléon.

Pendant ce temps, vers deux heures et demie, le général Trochu, suivi de tout son état-major, passait en revue les gardes nationaux réunis sur la place de l'Hôtel de ville.

En parcourant les lignes, il a remercié avec effusion la milice citoyenne d'avoir concouru à la délivrance du Gouvernement de la défense nationale.

— Soyons unis, groupons-nous tous autour du même drapeau, et vive la France! a-t-il dit en terminant.

La garde nationale a répondu : Vive Trochu! A bas la Commune! Vive la République!

Et tout le monde s'est retiré, sauf les 203e et 154e bataillons, qui sont restés dans l'intérieur du palais municipal pour veiller le reste de la nuit.

A quatre heures, l'Hôtel de ville était complètement évacué.

Les mobiles sont alors allés se coucher, après avoir bien rempli leur journée.

Sur les huit cents individus saisis, se trouvent quinze femmes; une cinquantaine seulement des insurgés ont été incarcérés à la Conciergerie.

Quant aux chefs de la manifestation, Blanqui, Félix Pyat, Flourens, etc., dès l'arrivée de la troupe, ils s'étaient prudemment retirés. »

A la suite de ces événements le Gouvernement de la défense nationale,

« Considérant qu'il importe à la dignité du Gouvernement et au libre exercice de sa mission de défense de savoir s'il a conservé la confiance de la population parisienne;

« Considérant, d'autre part, que, d'une délibération des maires des vingt arrondissements municipaux de la ville de Paris, légalement convoqués à l'Hôtel de ville, dans la matinée du 31 octobre, il résulte qu'il est opportun de constituer régulièrement par l'élection les municipalités des vingt arrondissements;

« DÉCRÈTE :

« ART. 1er. — Le scrutin sera ouvert le jeudi 3 novembre, de huit heures du matin à six heures du soir sur la question suivante :

« La population de Paris maintient-elle, oui ou non, les pouvoirs du Gouvernement de la défense nationale? »

Le 3 novembre, dès huit heures du matin, s'ouvraient les opérations électorales et les citoyens

Digitized by Google

commençaient à se porter en foule aux divers lieux de vote. Partout aussi le calme et la régularité présidaient à l'acte important auquel le Gouvernement de la défense nationale conviait le peuple, réuni dans ses comices.

A sept heures du soir les premiers résultats du dépouillement arrivaient à l'Hôtel de ville, autour duquel s'étaient rangés des bataillons de la garde nationale.

Une estrade avait été construite devant la porte de l'Horloge, et, vers dix heures, douze gardes nationaux et douze gardes mobiles, porteurs de torches, venaient prendre place. Ils précédaient le maire de Paris, accompagné de MM. Hérisson et Clamagerant, ses adjoints, et du colonel Montagut, de l'état-major de la garde nationale.

M. Étienne Arago, maire de Paris, prononça un discours et fit connaître que le résultat du vote avait donné au Gouvernement 275,224 voix contre 19,383.

Le même jour, deux décrets furent rendus, l'un convoquant les électeurs pour le 5, pour l'élection des maires et adjoints, l'autre nommant le général Clément Thomas commandant supérieur des gardes nationales de la Seine en remplacement du général Tamisier.

Un décret du 6 nomma M. Gustave Chaudey adjoint au maire de Paris.

Il y avait deux mois déjà que le siège durait et les vivres enchérissaient; le 11 novembre la mairie du IXe arrondissement rendit un arrêté qui fut affiché sur tous les murs et qui fixait les bases d'un règlement pour la distribution de la viande.

Le 12, ce décret était affiché :

« Art. 1er. — Les jeunes gens de 25 à 35 ans, célibataires ou veufs sans enfants, du département de la Seine, formant la 3e catégorie, sont appelés à l'activité.

« Art. 2. — Cet appel s'étend aux jeunes gens des autres départements actuellement en résidence à Paris.

« Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 12 novembre 1870. »

A partir du 15 les portes de Paris durent être fermées à cinq heures du soir et à la même date M. Étienne Arago donnait sa démission de maire de Paris et était remplacé par M. J. Ferry.

Un mot sur la physionomie de la ville, empruntè à M. Édouard Dangin :

« Paris est devenu aujourd'hui une véritable ville de guerre.

« A sept heures, devant toutes les portes de la ville, la garde prend les armes, le tambour bat aux champs, on baisse le pont-levis.

« C'est l'ouverture des portes.

« A huit heures, dans tous les quartiers de la ville, le rappel bat : on appelle aux armes les soldats citoyens qui doivent relever la garde aux remparts et dans les petits postes.

« Les autres sont appelés pour l'exercice : il est cependant quelque quartier où on ne fait plus l'exercice le matin.

« La queue qui a commencé aux boucheries de bœuf et de cheval, même avant l'ouverture des portes, devient alors plus nombreuse : les ménagères se serrent, se pressent et se bousculent.

« Les hommes courent aux divers kiosques et achètent les journaux pour connaître les nouvelles du matin.

« A midi, les distributions sont terminées; le calme règne dans la ville; Paris déjeune...

« Une animation relative ne se produit qu'aux environs de la Bourse, où la rente préoccupe les habitués du lieu.

« Vers trois heures et demie, on entend de nouveau le rappel dans les divers quartiers : c'est l'exercice du soir. De toutes les maisons sortent des gardes nationaux le fusil sur l'épaule.

« A cinq heures, on bat de nouveau aux champs devant les portes et l'on hisse le pont-levis. Paris est fermé.

« Les Parisiens rentrent dîner. La plus grande partie se couchent de bonne heure. Quelques-uns vont le soir, faire un tour de promenade, tandis que d'autres, qui n'ont pas perdu l'habitude du café, commencent à la clarté du gaz des parties de dominos qu'ils achèvent à la lueur des bougies.

« Dans les rues, pas de cris, pas d'ivrognes, presque plus de petites dames, ni d'autres qui longent les maisons et provoquent le passant trop préoccupé pour leur répondre.

« Dès onze heures, le silence se fait dans les rues où l'ombre s'épaissit, parce qu'on est obligé d'épargner le gaz. »

Décret du 21 novembre :

« Art. 1er. — Au nom du Gouvernement, réquisition est faite de toutes les pommes de terre existant à Paris et dans la banlieue.

« Cette réquisition ne s'applique pas aux provisions de ménage.

« Art. 2. — Les détenteurs de pommes de terre seront tenus de faire, dans le délai de cinq jours, la déclaration des quantités qu'ils possèdent, au ministère du commerce, bureau des subsistances, sous peine de confiscation des quantités non déclarées. »

Arrêté du même jour :

« Art. 1er. — A partir du 30 novembre, présent mois, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage au gaz cessera toute livraison de gaz aux particuliers et aux établissements publics de toute nature.

« Art. 2. — La Compagnie procédera dans la

Digitized by Google

La place de l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1870.

journée du 30 novembre, à la fermeture de tous les robinets extérieurs par lesquels s'opère l'introduction du gaz dans les maisons. »

Le 23 eut lieu la première rencontre entre les Prussiens et les gardes nationaux :

Le commandant de Brancion, à la tête de la 3e et de la 4e compagnie de guerre du 72e bataillon, opéra en avant de Bondy une forte reconnaissance, appuyée par le canon du fort de Noisy-le-Sec. Ce fut un bataillon presque entièrement composé de pères de famille et un bataillon du quartier de Passy qui eut l'honneur de ce premier baptême de feu et malheureusement de sang, car trois hommes furent atteints assez grièvement.

Le 25, décrets : portant réquisition des huiles de pétrole existant dans les magasins publics et privés; — relatif au recensement général de tous les chevaux, ânes et mulets existant à Paris et dans la banlieue.

Par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce, le service de l'approvisionnement mit le même jour à la disposition des vingt mairies de Paris des quantités de fromages, de pommes de terre et de riz, proportionnelles à la population de chaque arrondissement. Il fut décidé que :

« Quatre boutiques seront uniquement affectées à la vente des approvisionnements de l'Etat et le jour de leur ouverture sera annoncé par un avis affiché dans les boucheries municipales.

« La livraison des comestibles ne pourra avoir lieu que sur la présentation de la carte de rationnement délivrée par la mairie.

« Chaque habitant recevra pour trois jours, soit :

« 125 grammes de riz.

« 50 grammes de fromage (gruyère ou hollande), ou 500 grammes de pommes de terre. »

Ceci, bien entendu, sans préjudice de la ration de viande, lard, morue ou poisson salé, qui continuerait à être délivrée dans lesdites boucheries municipales.

Et le Gouvernement décrétait :

« Réquisition est faite au nom du Gouvernement des viandes de porc salé et denrées de charcuterie

Digitized by Google

de toute nature, telles que jambons, lard, saucissons, etc., existant chez les charcutiers et marchands de comestibles. Cette réquisition ne s'étend pas aux simples provisions de ménage.

« A partir du 1er décembre, il ne pourra être vendu ni cheval, ni âne, ni mulet, sans que le vendeur en ait fait au préalable la notification à la mairie dans laquelle l'animal a été recensé.

« Toutes les vaches étant réquisitionnées, ceux qui ont été autorisés à les conserver ont cessé d'en être propriétaires.

« Aucune vache ne peut être vendue à qui que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit. »

Le 30 on lisait sur les murs de la ville :

« 30 novembre, 4 heures.

« Le Gouverneur de Paris est à la tête des troupes depuis avant-hier.

« L'armée du général Ducrot passe la Marne depuis ce matin, sur des ponts de bateaux, dont l'établissement avait été retardé par une crue subite et imprévue de la rivière.

« L'action s'engage sur un vaste périmètre, soutenue par les forts et les batteries de position qui, depuis hier, écrasent l'ennemi de leur feu. »

« Paris, le 30 novembre 1870, 5 h. soir.

« L'action est engagée vivement, sur plusieurs points.

« La conduite des troupes est admirable. Elles ont abordé les positions avec un grand entrain.

« Toutes les divisions de l'armée du général Ducrot ont passé la Marne et ont occupé les postes qui leur étaient assignés.

« Le gros de l'affaire est à Cœuilly et à Villiers-sur-Marne.

« La bataille continue. »

Pendant trois jours elle continua, et l'armée de Paris s'était bravement battue; mais le 4, le général Ducrot adressait aux troupes l'ordre suivant :

« Vincennes, le 4 décembre 1870.

« Soldats.

« Après deux journées de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne, parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts, dans une direction où l'ennemi avait eu le temps de concentrer toutes ses forces et de préparer tous ses moyens d'action, seraient stériles.

« En nous obstinant dans cette voie, je sacrifiais inutilement des milliers de braves, et, loin de servir l'œuvre de la délivrance, je la compromettais sérieusement, je pouvais même vous conduire à un désastre irréparable.

« Mais, vous l'avez compris, la lutte n'est suspendue que pour un instant; nous allons la reprendre avec résolution : soyez donc prêts, complétez en toute hâte vos munitions, vos vivres, et surtout élevez vos cœurs à la hauteur des sacrifices qu'exige la sainte cause pour laquelle nous ne devons pas hésiter à donner notre vie.

« *Le général en chef de la 2e armée,*
« A. Ducrot. »

Les pertes dans ces diverses journées avaient été de 1,008 tués et 5,022 blessés; une suspension d'armes de trois jours suivit les combats et le général Ducrot désigna les ambulances de la Presse pour rendre les derniers devoirs à nos soldats tombés sur le champ de bataille; et 60 frères de la doctrine chrétienne se firent les pieux fossoyeurs de ces victimes du devoir et du patriotisme.

Le 9 décembre, avait lieu à l'église de l'hôtel des Invalides, les obsèques du général Renault, blessé mortellement au combat de Champigny.

A partir de cette époque, on dut prendre de nouvelles mesures pour l'approvisionnement de Paris.

Un décret du 10 décembre réquisitionna toutes les quantités de houille et de coke, approvisionnées, à quelque titre que ce soit, dans Paris et dans les communes situées en deçà de la ligne d'investissement.

Un autre décret fit réquisition pour les besoins de la boulangerie, de tous les bois blancs dits de boulange, ainsi que des bois d'essence de hêtre ou autre existant chez les marchands de bois ou partout ailleurs.

Et un troisième interdit la vente de la farine, défendant aux boulangers d'en vendre et de l'employer à toute autre fabrication qu'à celle du pain.

Mais ces mesures inquiétaient le public et le Gouvernement dut faire afficher cette proclamation :

« Hier, des bruits inquiétants répandus dans la population, ont fait affluer les consommateurs dans certaines boulangeries.

« On craignait le rationnement du pain.

« Cette crainte est absolument dénuée de fondement.

« La consommation du pain ne sera pas rationnée.

« Le Gouvernement a le devoir de veiller à la subsistance de la population; c'est un devoir qu'il remplit avec la plus grande vigilance. Nous sommes encore fort éloignés du terme où les approvisionnements deviendraient insuffisants.

« La plupart des sièges ont été troublés par des paniques. La population de Paris est trop intelligente pour que ce fléau ne nous soit pas épargné.

(*Suivent les signatures.*)

« Paris, le 12 décembre 1870. »

Digitized by Google

Un décret du même jour prolongea d'un mois, à partir du 14 décembre, les délais accordés et relatifs aux effets de commerce.

Mais malgré la communication gouvernementale, les craintes touchant les approvisionnements subsistaient toujours et le 14 il devint nécessaire que le Gouvernement fît de nouveau publier ceci :

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE
AUX HABITANTS DE PARIS

« L'avis publié il y a deux jours par le Gouvernement paraît avoir dissipé les inquiétudes de la population relativement au pain. Il importe qu'il n'en reste aucune trace.

« Il est clair que s'il y a quatre pains pour quatre consommateurs, et que l'un d'eux en achète trois, il condamne tous les autres à se contenter d'un tiers de ration. Voilà les effets de la peur.

« Nous répétons qu'il n'y a aucun sujet de préoccupation et que le pain ne sera pas rationné.

« Assurément, s'il fallait se résigner à des privations dans un moment comme celui-ci, Paris n'hésiterait pas. Il n'est aucun sacrifice qu'il ne soit prêt à faire pour l'honneur et pour la patrie. Mais les approvisionnements existants permettent de lui épargner cette nécessité. La quantité de pain vendue quotidiennement n'a pas varié depuis le commencement du siège, et rien ne fait prévoir qu'elle doive être diminuée. Il n'y aura de différence que pour la qualité.

« Le plus grand intérêt de la défense étant de prolonger autant que possible la résistance de Paris, le Gouvernement, sûr de répondre en cela à la volonté de tous les citoyens, a résolu qu'aussitôt après le délai nécessaire pour écouler les quantités existantes, il ne serait plus vendu ni distribué dans la Ville que du pain bis. Ce pain est nourrissant, agréable au goût et sans inconvénient pour la santé. Nos paysans n'en mangent pas d'autre, même dans les départements les plus favorisés. Il va sans dire que le pain sera de qualité uniforme pour tous les consommateurs, et qu'aucune exception ne sera tolérée.

« La viande ne nous manque pas. Il en sera distribué tous les jours dans les boucheries municipales, sans réduction d'aucune sorte sur les quantités actuellement distribuées. On a eu d'abord quelque difficulté pour organiser le service; maintenant tout est en ordre. Le pain et la viande, c'est-à-dire la double base de l'alimentation, sont assurés. La situation est donc satisfaisante. On peut dire qu'elle est inespérée, après trois mois de siège.

« Ces résultats sont dus en majeure partie à la sagesse et au patriotisme de la population, aussi résignée devant les privations qu'elle est héroïque devant le péril. Nous avons tous juré que rien ne nous coûterait pour sauver notre pays, et nous y parviendrons à force de calme, de vigilance et de courage.

(*Suivent les signatures.*)

« Paris, le 14 décembre 1870. »

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 20, la garnison parisienne opérait une attaque sur un grand développement depuis le Mont-Valérien jusqu'à Nogent.

« C'est le 20 décembre au soir, pendant la nuit suivante, et le 21 au matin, lisons-nous dans le rapport militaire, que l'armée et la garde nationale mobilisée s'établissaient sur les positions qui s'étendent des bords de la Marne, en avant du plateau d'Avron, jusqu'à Saint-Denis. Cette concentration, bien que partiellement opérée par le chemin de fer de ceinture, avait été fatigante pour les troupes. Le temps s'était mis au froid. Un vent glacial souffla pendant toute la journée du 21, qui fut consacrée à l'occupation de Neuilly-sur-Marne, de Ville-Evrard, de Maison-Blanche, de Bondy, de la Ferme de Groslay et du Drancy.

« L'occupation du Bourget, bien qu'effectuée en partie dans la matinée, fut contrariée par des accidents de guerre imprévus et ne put avoir lieu. »

Le 27 commença le bombardement des forts par l'ennemi.

« Le bombardement, commencé hier, a continué aujourd'hui. L'ennemi a dirigé contre nous le feu de ses batteries de gros calibre et couvert de plusieurs milliers de projectiles de 24 les forts de Rosny, de Noisy, de Nogent et le plateau d'Avron. En ce qui regarde les forts, leurs garnisons n'ont eu, en réalité, que peu à souffrir. Selon l'usage, les hommes qui n'étaient pas de service avaient reçu l'ordre de se retirer dans les casemates blindées. Aussi, malgré la quantité d'obus lancés par l'ennemi, on ne compte qu'un tué, dix blessés et quelques contusionnés. »

Mais ce fut surtout au plateau d'Avron que la lutte fut vive, toute la journée il fut labouré par le tir de huit batteries convergentes.

Pendant ce temps, quelques désordres avaient lieu dans Paris, le froid était extrême et des bandes dévastaient des clôtures en planches, pillaient les chantiers, envahissaient les jardins et coupaient les arbres; une proclamation sévère fut publiée à ce propos.

Non seulement, il fallut s'occuper de procurer aux habitants de Paris du bois pour se chauffer, mais il fallut songer aussi à ceux qui ne pouvaient payer leur loyer et un nouveau délai de trois mois fut accordé aux locataires nécessiteux. — Les propriétaires qui ne vivaient que du produit de leurs locations se montrèrent peu satisfaits de la mesure.

Digitized by Google

Le bombardement continuait, ainsi que le constate ce rapport militaire :

« Pendant la nuit dernière, le feu de l'ennemi a été d'environ trente coups à l'heure, contre les forts du sud, y compris Montrouge et même Bicêtre; du côté de Nogent, il a cessé à partir de trois heures du matin pour reprendre très vivement à huit heures.

« A partir de cette heure, il a recommencé sur toute la ligne et ne nous a pas causé de dommages sérieux. Les batteries extérieures et l'enceinte ont pris part à la lutte et ont ripposté vigoureusement aux attaques acharnées de l'artillerie ennemie. Les projectiles qui sont tombés dans la ville en assez grand nombre n'ont causé aucune émotion.

« La fermeté, le calme de la population et de l'armée soumises à ce violent bombardement sont à la hauteur des circonstances, et les procédés d'intimidation employés par l'ennemi ne font que grandir leur courage; chacun s'inspire des grands devoirs que la patrie impose aux défenseurs de Paris.

« Paris, 6 janvier 1871, au soir. »

De son côté, le gouverneur de Paris a adressé la proclamation suivante aux habitants de Paris :

« Au moment où l'ennemi redouble ses efforts d'intimidation, on cherche à égarer les citoyens de Paris, par la tromperie et la calomnie. On exploite contre la défense nos souffrances et nos sacrifices.

« Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, confiance, patriotisme!

« Le gouverneur de Paris ne capitulera pas.

« *Le gouverneur de Paris.*

« Général Trochu.

« Paris, le 9 janvier 1871. »

Le 8, le gouvernement décréta ceci :

« Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur le chapitre 2 du budget extraordinaire de l'exercice 1871, un crédit de trente millions (30,000,000 fr.), pour le payement des dépenses concernant l'approvisionnement de Paris. »

Et les obus tombaient dans Paris, les omnibus d'Auteuil avaient reçu l'ordre de s'arrêter au pont de Grenelle, l'École de droit était frappée en pleine façade par les projectiles, l'école des frères de la rue de Vaugirard recevait un obus qui tuait cinq enfants!

« Quel étrange tableau, dit l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, offrait alors ce Paris accablé par le vainqueur! Réduit aux dernières extrémités, mangeant ce pain rare, gluant et malsain qu'on rationnait, affaibli physiquement, malade et pauvre, avec les trottoirs de ses rues occupés par les marchands ou marchandes de sordides et fades légumes, condamné au froid, acculé à la misère suprême, il gardait encore sa bonne humeur et sa foi. On tuait les enfants, on tuait les vieillards, les obus allemands tombaient sur les hôpitaux; la nuit, des brancardiers ramassaient des cadavres broyés au coin des rues; on entendait dans le silence glacé de la nuit retentir les détonations grondantes et chaque coup enfonçait une demeure, écrasait un être humain...

« La mort, l'horreur, le deuil étaient partout. L'hôpital de la Pitié était criblé de bombes dans la nuit du 8 au 9 janvier. Les Prussiens prenaient pour point de mire l'asile de nos malades, ou les usines où étaient établis les moulins à blé. L'institution de Sainte-Périne à Auteuil, était frappée de projectiles. Des hauteurs de Chaillot et de Meudon, les Prussiens frappaient ce qu'il y avait dans Paris de monuments ouverts aux malades ou consacrés à la science. Tandis qu'on mettait en sûreté les prisonniers allemands dans des abris casematés, leurs artilleurs canonnaient la ville. C'était la nuit surtout qu'ils faisaient feu. Dans cette nuit du 8 au 9 janvier, où la Pitié était atteinte, la partie de la ville située entre Saint-Sulpice et l'Odéon recevait un obus par chaque intervalle de deux minutes. L'église de Saint-Sulpice, la Sorbonne, le Val de Grâce étaient frappés.

« On évacuait le musée du Luxembourg, les médecins de l'hôpital des enfants malades protestaient contre cette artillerie qui venait frapper des innocents dans leurs lits. L'Académie en avait appelé au monde civilisé; les représentants des puissances neutres, présents à Paris, allaient adresser bientôt une protestation contre ces faits de guerre horribles dans leur inutilité.

« Après avoir frappé les enfants, les Prussiens frappaient les fleurs. Les fameuses serres du Muséum d'histoire naturelle qui n'avaient point de rivales dans le monde et dont les Allemands, sans doute, étaient jaloux, furent anéanties.

« Les pointeurs des canons Krupp les visèrent certainement, ainsi que le prouve M. de Quatrefages. »

Le 11, le gouvernement décréta :

« Tout Français atteint par les bombes prussiennes est assimilé au soldat frappé par l'ennemi.

« Les veuves de ceux qui auront péri par l'effet du bombardement de Paris, les orphelins de pères ou de mères qui auront péri de même, sont assimilés aux veuves et aux orphelins des soldats tués à l'ennemi.

« Fait à Paris, le 11 janvier 1871. »

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 284. Imp. Charaire et Fils

Aspect des Champs-Élysées le lendemain de la nouvelle de la marche des Prussiens sur Paris. (Septembre 1870)

Digitized by Google

Digitized by Google

Les habitants du Ve arrondissement réfugiés dans le caveau de Montello au Panthéon.

Le 12, décret prorogeant encore les échéances des effets de commerce et interdiction du pain de luxe :

« Il est interdit aux boulangers de fabriquer ou de mettre en vente du pain dit pain de luxe.

« Il leur est interdit de bluter ou trier, par un procédé quelconque, les farines qui leur sont livrées par la caisse de la boulangerie.

« Les boulangers contrevenants seront passibles des peines édictées par les lois; leurs boulangeries pourront être fermées par mesure administrative. »

Le 13, il est interdit aux boulangers de vendre du pain aux personnes qui n'appartiennent pas à leur clientèle ordinaire, ou qui ne sont pas munies d'une carte d'alimentation attestant qu'elles habitent le quartier.

Le 14, on lit sur les murs :

« Le bombardement de la ville s'est étendu dans les quartiers de la rue Monge, Saint-Sulpice et de la rue de Varennes, pendant la journée du 14.

« Il a été beaucoup moins vif contre les forts du Sud et les positions avancées.

« Les mesures de surveillance les plus rigoureuses ont été ordonnées pour repousser toute attaque de l'ennemi pendant la nuit. »

Le 18, le Gouvernement de la défense nationale fit afficher la proclamation suivante :

« Citoyens,

« L'ennemi tue nos femmes et nos enfants; il nous bombarbe jour et nuit; il couvre d'obus nos hôpitaux. Un cri : Aux armes! est sorti de toutes les poitrines.

« Ceux d'entre nous qui peuvent donner leur vie sur le champ de bataille marcheront à l'ennemi; ceux qui restent, jaloux de se montrer dignes de l'héroïsme de leurs frères, accepteront au besoin les plus durs sacrifices comme un autre moyen de se dévouer pour la patrie.

« Souffrir et mourir, s'il le faut; mais vaincre.

« Vive la République!

« *Les membres du Gouvernement.* »

Malgré ce qu'avait avancé, un peu légèrement, le Gouvernement, il fallut en arriver au rationnement du pain et, le même jour, cet arrêté fut affiché :

Digitized by Google

« *Le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris,*

« Considérant qu'il est indispensable de régulariser la distribution du pain dans l'intérêt de la défense nationale;

« Après avoir pris l'avis de l'assemblée des maires, qui ont reconnu à l'unanimité la nécessité du rationnement.

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — A partir du jeudi 19 janvier, les boulangers ne distribueront du pain qu'aux porteurs d'une carte d'alimentation de boucherie ou de boulangerie, et dans la mesure indiquée par l'article suivant.

« ART. 2. — La ration de pain est fixée à 300 grammes pour les adultes et à 150 grammes pour les enfants au dessous de cinq ans.

« ART. 3. — Le prix de la ration de 300 gr. sera de 10 centimes; celui de la ration de 150 grammes sera de 5 centimes.

« ART. 4. — Les bons de pains de 500 grammes actuellement en circulation donneront droit à une ration de 300 grammes, ceux de 250 à une ration de 150 grammes. Les porteurs de ces bons qui n'auraient pas encore de carte d'alimentation se présenteront aux bureaux de réclamations, dont il est question à l'article 9, où la carte de boulangerie leur sera délivrée.

« ART. 5. — Les personnes appartenant au département de la Seine ou à d'autres départements, réfugiées dans Paris, devront également être munies d'une carte qui leur sera délivrée par le maire de l'arrondissement où elles habitent.

« ART. 6. — La clientèle de chaque boulanger sera déterminée par un tableau officiel. Une affiche apposée dans chaque quartier, indiquera la répartition des habitants par maisons entre les diverses boulangeries du quartier. Du jour de l'apposition des affiches, les habitants ne pourront se fournir à d autres boulangeries qu'à celles qui leur sont assignées par le tableau.

« ART. 7. — Les boulangeries ouvriront à sept heures du matin. Il y aura dans chaque boulangerie deux gardes nationaux et deux délégués de la mairie de l'arrondissement.

« ART. 8. — Un des délégués détachera le coupon de la carte de boulangerie; si la carte ne porte pas de coupon, elle sera timbrée ou poinçonnée; l'adresse et les noms inscrits sur la carte seront copiés sur une feuille spéciale, et un timbre sera apposé à la suite de chaque nom sur une colonne correspondant au jour de la livraison.

« ART. 9. — Il sera ouvert dans chaque quartier des bureaux destinés à recevoir les réclamations auxquelles le service de la distribution du pain pourra donner lieu.

« Ces bureaux seront composés de cinq membres au moins, délégués par la mairie de l'arrondissement. Ils délivreront des cartes de boulangerie aux personnes qui n'en seraient pas munies. Une affiche, apposée par les soins des maires, indiquera le lieu des bureaux de réclamation.

« ART. 10. — Les compagnies de garde nationale de service aux remparts et les bataillons de guerre casernés dans Paris auront le choix de prendre leurs rations dans les boulangeries spéciales désignées à l'avance par les maires d'arrondissement.

« ART. 11. — Les délégués des maires chargés d'assister à la distribution du pain feront chaque jour, au plus tard avant quatre heures, un rapport à la mairie centrale sur la quantité de pain délivrée, le montant des farines reçues et à recevoir, et sur l'excédant ou le déficit qui se sera produit.

« ART. 12. — Le colportage du pain à domicile est absolument interdit.

« ART. 13. — Toute fraude dans les déclarations, tout usage de cartes d'alimentation de boucherie ou de boulangerie obtenues à l'aide de déclarations frauduleuses sont passibles des peines édictées par les articles 160 et 161 du code pénal.

« Paris, le 18 janvier 1871. »

Le bombardement chassait naturellement de chez eux les habitants des quartiers couverts d'obus; les réfugiés accouraient dans les logements vides; d'autres se blottissaient dans des caves humides, toute une colonie de malheureux assiégés avait cherché un asile dans les caveaux du Panthéon et couchait, pour éviter la mort, à côté des tombeaux!

Les municipalités durent ouvrir les appartements inoccupés à tous ces menacés et cet avis fut placardé :

« *Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué à la mairie de Paris,*

« Considérant qu'il existe à Paris, au domicile des personnes absentes, des combustibles et des subsistances de diverse nature qu'il importe de mettre en réquisition dans l'intérêt de la défense nationale;

« Considérant que les locaux délaissés par les absents peuvent, d'ailleurs, être utilement employés soit au placement des blessés et des malades, soit au logement des réfugiés des arrondissements atteints par le bombardement.

ARRÊTE :

« ART. 1er. — Des perquisitions seront faites à Paris et dans le département de la Seine, au domicile de toutes les personnes absentes, à l'effet de rechercher les combustibles, comestibles, denrées et liquides de toute nature qui peuvent s'y trouver.

« ART. 2. — Ces perquisitions seront effectuées

Digitized by Google

par le maire de chaque arrondissement ou par un délégué spécial du maire avec l'assistance, s'il y a lieu, du commissaire de police.

« Le commissaire de police pourra recevoir lui-même la délégation du maire.

« Art. 3. — Le maire ou son délégué dressera procès-verbal de ses opérations.

« Ce procès-verbal énoncera sommairement la nature, le poids et la quantité des objets trouvés.

« Cette formalité accomplie, le maire ou son délégué pourrra faire procéder à l'enlèvement immédiat des denrées et combustibles.

« S'il laisse momentanément ces objets au domicile de l'absent, son procès-verbal devra être dressé en double; l'original restera aux mains du fonctionnaire et la copie sera laissée au concierge ou gardien préposé, lequel, après y avoir apposé sa signature, sera responsable des objets commis à sa garde, sous les peines portées par la loi.

« Il sera tenu compte au propriétaire absent de la valeur des objets enlevés, sur les évaluations faites par un ou plusieurs experts désignés par le maire de l'arrondissement.

« Art. 4. — Réquisition est faite, au nom de la ville de Paris, des logements des personnes absentes. Ces locaux sont mis à la disposition de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement.

« Paris, le 18 janvier 1871. »

La dernière sortie avait eu lieu et les troupes parisiennes avaient vaillamment donné le 19 janvier à Buzenval, à Montretout, à Garches, et des efforts héroïques avaient été tentés. Hélas! ils furent inutiles, et de glorieux trépas s'ajoutèrent à tous ceux qu'on avait déjà à déplorer. Le peintre Regnault, l'acteur Séveste de la Comédie française, le colonel de Rochebrune, le marquis de Coriolis, le lieutenant d'Estourmel et tant d'autres tombèrent sous les balles prussiennes, mais si la fortune implacable semblait vouloir paralyser les nobles tentatives des défenseurs de Paris, ceux-ci peuvent se montrer justement honorés par cet ordre du jour du général commandant supérieur Clément Thomas :

« C'est avec fierté que le commandant supérieur de la garde nationale rend hommage, par la voie de l'ordre, au courage dont ont fait preuve les régiments de Paris engagés dans la bataille du 19 janvier. Il a eu la satisfaction de l'entendre louer, sur le terrain même, par les divers chefs de l'armée sous les ordres desquels ces régiments ont combattu.

« Engagés dès le point du jour, ils ont soutenu avec ardeur une lutte que l'état de l'atmosphère rendait plus difficile, jusqu'à une heure avancée de la nuit, qui seule a mis fin au combat. »

Mais les privations s'accentuaient; la queue aux boucheries et aux boulangeries devenait une dure et pénible occupation; des femmes, des enfants restaient là des heures entières pour obtenir à grand'peine un peu de mauvais pain et pas toujours de la viande.

Il fallut encore taxer le sucre :

« Art. 1er. — A partir de samedi 21 janvier, le sucre raffiné ne pourra être vendu plus de 1 fr. 95 c. le kilogramme à la vente en gros, et de 2 francs le kilogramme à la vente en détail. »

Car voici à quel chiffre était monté le prix des denrées dans Paris :

500 grammes de lard	25f	»
— de jambon	50	»
— de beurre frais	60	»
— de beurre fondu et salé	50	»
— de beurre végétal, mélange de coco, et de graisse	18	»
— d'huile d'olive	30	»
— de saucisson de cheval	8	»
— de boudin de cheval	6	»
— de hure de cheval	8	»
— de saucisson bœuf et porc	12	»
— de viande de chien	8	»
— de saucisson d'âne et de mulet	10	»
— de viande de mouton	12	»
— de viande d'âne	12	»
— de bœuf conservé	20	»
— de boudin de bœuf	8	»
1 œuf frais	3	»
1 poule	50	»
1 oie	150	»
1 poulet	60	»
1 coq	70	»
1 dinde	190	»
1 canard	40	»
1 pigeon	18	»
1 corbeau	6	»
1 passereau	1	»
1 lièvre	80	»
1 lapin	60	»
1 cervelle de mouton	6	»
1 chat	25	»
1 rat	3	»
1 paté de lièvre de 500 grammes	75	»
1 pâté de volaille	50	»
1 pâté porc et bœuf	30	»
1 pâté (terrine de viande de cheval)	25	»
1 boîte de sardines	15	»
1 pied de céleri	2	50
1 escarole	2	50
500 grammes de champignons	6	»
— de galantine de cheval	8	»
1 boisseau d'oignons	80	»
1 pied d'échalote	1	»
1 tête d'ail		75

Digitized by Google

1 poireau.	2f	»
1 boisseau de pommes de terre. . . .	50	»
50 kilogrammes de bois.	12	»
— de charbon de terre . .	15	»
1 boisseau de charbon de bois. . . .	6	»
1 hectolitre de coke qui valait avant le siège 1 fr. 80 c.	18	»
500 grammes de sucre.	2	»
— de cassonade.	1	50
— de miel.	12	»
— de chocolat.	5	»
— de riz.	2	»
— de fromage de Gruyère.	30	»
— de pain en biscuit. . . .	1	50
— de bouillon consommé en boîte à base de colle de peau.	4	»
— de bouillon osséine. . . .	2	50
— de graisse potagère (suif).	4	»

Et encore quelques-uns de ces objets étaient introuvables à quelque prix que ce fût.

Et Dieu sait les ratas innommables qu'on essayait de faire! Ce qu'on mangea surtout et de moins mauvais fut le riz au chocolat; au reste, la question de l'alimentation était devenue la seule dont on s'occupât; c'était à qui emprunterait au voisin quelque façon d'accommoder les choses les moins faites pour servir de mets!

Mais c'était le pain qui devenait immangeable; aussi faut-il s'étonner si les têtes étaient montées et si les privations dont les Parisiens souffraient les rendaient parfois injustes envers ceux qui faisaient de leur mieux pour parer aux dures exigences du moment

Le 21 janvier, il y eut du désordre dans Paris et voici le récit officiel des événements :

« La nuit dernière, au moment même où le Gouvernement de la défense nationale achevait de délibérer sur les nouvelles mesures dont le *Journal officiel* a, ce matin, informé le public, on apprenait que la prison de Mazas venait d'être forcée par une poignée d'agitateurs. Plusieurs prévenus politiques, parmi lesquels M. Flourens, avaient été mis de vive force en liberté.

« Après ce premier acte de violence, les émeutiers, en assez petit nombre, se sont portés sur la mairie du XXe arrondissement, dans le but d'y installer le quartier général de l'insurrection. Leur entreprise n'a pas obtenu un succès de longue durée. Néanmoins, elle s'est assez prolongée pour qu'ils aient pu commettre les actes les plus blâmables. Les insurgés, en effet, au risque de livrer au supplice de la faim toute la population indigente de Belleville, se sont emparés de deux mille rations de pain. Ils ont en outre bu une barrique de vin réservée aux nécessiteux, et dévalisé un épicier du voisinage.

« M. Flourens s'est retiré en déclarant qu'on n'était point en nombre et qu'on reviendrait.

« Le commandant du 2e secteur, aussitôt qu'il a été avisé de l'envahissement de la mairie, a envoyé quelques compagnies de garde nationale, et la mairie a été évacuée sans effusion de sang. A six heures et demie, l'ordre était complètement rétabli à Belleville.

« Pendant la matinée, la ville semblait calme, tout danger de tumulte paraissait écarté. Le conseil de Gouvernement, constitué en permanence, délibérait avec le nouveau commandant en chef, dont on venait d'afficher la proclamation.

« Une autre réunion avait lieu au ministère de l'instruction publique, elle se composait de MM. Dorian et Jules Simon, membres du Gouvernement; de MM. François Favre, Henri Martin, Arnaud de l'Ariège, Clémenceau, Bonvallet, Tirard et Hérisson, maires de divers arrondissements de Paris ; enfin de neuf officiers, parmi lesquels on comptait un général, huit colonels et trois chefs d'escadron. Deux des colonels présents appartenaient à la garde nationale.

« Cette réunion a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, et tous les assistants, tour à tour consultés, ont apporté au débat le tribut de leur expérience et de leur patriotisme.

« A l'heure même de cette réunion, les émeutiers, vaincus le matin à la mairie de Belleville, reprenaient courage. La place de l'Hôtel-de-Ville se garnissait de groupes nombreux et animés, sans qu'il y eût pourtant à prévoir aucune tentative de violence. Deux députations avaient été successivement introduites auprès des membres de la municipalité ; le colonel Vabre, commandant militaire, les reconduisait jusqu'à la grille extérieure, lorsque cent ou cent cinquante gardes nationaux, appartenant pour la plupart au 101e bataillon de marche, avec officiers et tambours, débouchèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

« Il n'y avait à ce moment aucune troupe au dehors, on avait même retiré les factionnaires de l'extérieur. Seuls, le commandant de l'Hôtel de ville et les officiers du bataillon du Finistère étaient sur le trottoir, entre la grille et la façade, parlant à la foule et l'exhortant au calme. Tout à coup, les gardes nationaux qui venaient d'arriver et qui s'étaient disposés, non en masse, mais par petits groupes, répandus selon un certain ordre, sur toute l'étendue de la place, mirent le genou en terre et firent feu sur trois ou quatre officiers de la garde mobile placés auprès de la porte de la mairie, sans les atteindre. Le colonel Vabre, qui était devant l'autre porte, celle du Gouvernement, les interpella avec indignation. Un individu en bourgeois, qui paraissait donner des ordres aux gardes nationaux, et qui se vantait d'être un commandant révoqué, donna l'ordre de faire feu, cette fois sur le colonel. Une centaine de coups sont tirés. Un des officiers de

Digitized by Google

La queue aux boucheries pendant le siège de Paris. (Page 355, col. 1.)

la garde mobile, l'adjudant-major Bernard, est grièvement blessé aux deux bras et à la tête. C'est seulement en le voyant tomber que les gardes mobiles font feu à leur tour et la place se trouve instantanément vidée.

« Néanmoins tout n'était pas terminé.

« La fusillade recommença. Elle partait des encognures des rues qui font face à la place, des angles du quai et de la rue de Rivoli : elle partait surtout des fenêtres de deux maisons voisines du bâtiment de l'assistance publique. Le feu des assaillants était dirigé contre les fenêtres du premier étage de l'Hôtel de ville, dont tous les carreaux furent brisés. Malgré l'emploi des balles explosibles et de petites bombes fulminantes qu'on a ramassées en grand nombre au-dehors de l'Hôtel de ville, nul n'a été blessé dans l'intérieur.

« Au bout de quelques minutes, l'arrivée des gardes républicains mettait en fuite les émeutiers.

« Une vingtaine d'individus ont été faits prisonniers dans les maisons d'où la fusillade était partie.

« Ce triste combat, engagé au bruit des obus prussiens qui pleuvaient sur la rive gauche et sur la ville de Saint-Denis, n'a pas duré plus de vingt minutes. Le capitaine du 101e a été arrêté. D'après les renseignements recueillis jusqu'à présent, il y aurait cinq morts et dix-huit blessés. »

A la suite de ces désordres, le Gouvernement de la défense nationale :

« Considérant que, à la suite d'excitations criminelles dont certains clubs ont été le foyer, la guerre civile a été engagée par quelques agitateurs, désavoués par la population tout entière;

« Qu'il importe d'en finir avec ces détestables manœuvres qui, dans les circonstances actuelles, sont un danger pour la patrie et qui, si elles se renouvelaient, entacheraient l'honneur, irréprochable jusqu'ici, de la défense de Paris;

« DÉCRÈTE :

« ART 1er. — Les clubs sont supprimés jusqu'à la fin du siège. Les locaux où ils tiennent leurs séances seront immédiatement fermés.

« Les contrevenants seront punis conformément aux lois.

« ART. 2. — Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret. »

Le 27, c'était la 135e journée du siège, les Parisiens étaient pour la plupart sortis de leurs demeures — et on ne vivait guère que dans la rue à cette époque où l'oreille au guet on était sans cesse averti de nouvelles, les Parisiens,

Digitized by Google

disons-nous, étaient sortis de leurs demeures pour se renseigner sur ce fait singulier que depuis une heure du matin le feu avait complètement cessé.

Les Allemands auraient-ils enfin levé le siège? qui pouvait savoir?

Une grande affiche placardée sur les murs vint bientôt donner la clef de l'énigme.

Voici ce qu'elle contenait.

« Tant que le Gouvernement a pu compter sur l'arrivée d'une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

« En ce moment, quoique nos armées soient encore debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval; la troisième opère sur les frontières de l'Est. Nous avons dès alors perdu tout espoir qu'elles puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

« Dans cette situation, le Gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain. Nous pouvons cependant dire dès aujourd'hui que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardé par la réunion immédiate d'une assemblée; que l'armistice a pour but la convocation de cette assemblée; que, pendant cet armistice, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris; que nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée, et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire. »

Cette communication gouvernementale fut accueillie par des impressions diverses; nombre de patriotes s'en indignaient, d'autres envisageant avec plus de calme la situation, reconnaissaient que le prolongement de la résistance était devenu impossible.

Mais un grand sentiment de tristesse envahissait tous les cœurs, car chacun sentait combien il était pénible et douloureux pour la grande cité de demander grâce à l'ennemi; néanmoins Paris demeura calme — et sut montrer beaucoup de dignité dans le malheur qui le frappait.

Un fait curieux se produisit alors.

Depuis déjà longtemps les Parisiens s'imposaient d'extrêmes privations de nourriture; le pain, cet exécrable mélange de toute espèce de choses — moins la farine, était devenu impossible à manger, les moindres aliments se vendaient à prix d'or, et encore étaient-ils de mauvaise qualité.

Or, à la première rumeur de l'armistice on vit sortir de terre, ou au moins des caves, toute sorte de produits alimentaires dont on ne soupçonnait pas l'existence. Des gens qui n'avaient jamais été marchands de comestibles, mais qui avaient fait leurs petites cachettes particulières, s'empressaient d'exhiber leurs provisions et de les mettre en vente. A la vitrine de certains cafés, d'un coiffeur, d'un bijoutier, on voyait apparaître les fromages variés, les fruits magnifiques, le poisson frais et conservé, etc., etc. C'eût été comique, si cette nouvelle preuve de notre esprit de spéculation, qui nous avait déjà été si funeste, n'avait paru à tous profondément triste.

Des lapins qui, la veille, se vendaient facilement 45 et 50 francs, trouvaient avec peine preneur à 23 francs.

Les boîtes de conserves, cotées 8 francs, se vendaient 6 francs et 6 fr. 50 c.

Aux Halles, les prix des légumes variaient ou étaient indécis; la rapacité des marchands se trouva ainsi à une rude épreuve.

Les étalages des épiciers se sont regarnis comme par enchantement.

« Le fait a été remarqué, et quelques propos assez vifs à l'adresse de ces industriels sont lancés. Les ménagères murmurent.

« L'épicier qui, la veille, leur avait assuré qu'il ne possédait plus de pâtes, que ses conserves étaient vendues depuis longtemps, que de ses confitures il ne lui restait plus un pot, le voilà qui nettoie ses glaces, époussette ses supports, lave ses planches à grande eau, et bientôt brillent les boîtes, les pots et les papiers luisants des sacs. »

Naturellement, pendant toute cette journée, l'animation fut grande sur la place de l'Hôtel-de-Ville; un millier de curieux ne cessa de stationner, mais on se contentait de pérorer, sans qu'aucune apparence de désordre se montrât.

On parlait bien de trahison, mais depuis le commencement de la guerre on avait si souvent employé ce mot, qu'on n'y faisait plus attention; quelques imprécations s'élevaient contre Trochu, quelques foudres de guerre en chambre prêchaient la résistance à outrance. C'étaient généralement ceux qui s'étaient cachés tant qu'on s'était battu; mais nombre d'autres ne se gênaient pas pour exprimer le désir d'en finir avec une situation devenue intolérable.

L'Hôtel de ville, les bâtiments de l'octroi et de l'Assistance publique, tous les logements inhabités donnant sur la place, les casernes Napoléon et Lobau, de la Cité, enfin l'Hôtel-Dieu, étaient occupés par la mobile et la garde républicaine; des piquets du 126e de ligne tenaient les extrémités du pont Notre-Dame.

Ces précautions furent inutiles devant l'attitude calme et digne de la population de Paris.

Vers trois heures, une députation apporta au ministère une protestation, ou plutôt une offre de service jusqu'à la mort, couverte de 550 signatures d'officiers, pour la plupart des capi-

Digitized by Google

taines de la garde nationale. Elle fut reçue, à défaut de M. Jules Favre absent, par MM. Ernest Picard, André Lavertujon et quelques maires.

Après avoir remercié les membres de la députation, de leur offre généreuse qui pourrait être utilisée dans un avenir prochain, M. Picard leur a répondu « que chaque minute de retard amènerait la mort de milliers d'innocentes victimes, que l'état de nos subsistances ne dépassait pas six jours ; que par conséquent le devoir du Gouvernement, quelque douloureux qu'il puisse être, était de fuir ces malheurs ; que leur devoir à eux, officiers de la garde nationale, était d'user de leur influence sur la population pour la maintenir dans le calme et la dignité nécessaires, afin de n'avoir pas la douleur plus grande encore de voir la police de Paris faite par les caporaux prussiens ! »

Enfin le 28, le Gouvernement fit afficher la proclamation suivante :

« CITOYENS,

« La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

« Les bases en demeurent fixées telles que nous les avons annoncées hier :

« L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ;

« La garde nationale conservera son organisation et ses armes ;

« Une division de douze mille hommes demeure intacte ; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

« Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous ferons en même temps connaître l'état exact de nos subsistances.

« Paris veut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en seront la preuve irréfragable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

« Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvions prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

« Le siège de Paris a duré quatre mois et douze jours : le bombardement, un mois entier. Depuis le 15 janvier, la ration de pain est réduite à 300 grammes ; la ration de viande de cheval, depuis le 10 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas en un seul jour de découragement.

« L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert ; mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit, retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente : plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

« *Les membres du Gouvernement,*

« Général TROCHU. — JULES FAVRE. — EMMANUEL ARAGO. — JULES FERRY. — GARNIER-PAGÈS. — EUGÈNE PELLETAN. — ERNEST PICARD. — JULES SIMON. — LE FLO, *ministre de la guerre.* — DORIAN, *ministre des travaux publics.* — MAGNIN, *ministre de l'agriculture et du commerce.*

« Paris, le 28 janvier 1871. »

L'armistice fut signé à Versailles dans cette journée du 28, et voici quelles en étaient les conditions, en ce qui concernait Paris :

« ART. 1er. — Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours ; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février à midi.

« ART. 3. — Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts, et le tracé de la ligne mentionnée, formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

« ART. 4. — Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans Paris.

« ART. 5. — L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande. (Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.)

« ART. 6. — Les garnisons (armée de ligne,

Digitized by Google

garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes, que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

« Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires, suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

« A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

« Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

« Art. 7. — La garde nationale conservera ses armes; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées employées dans le service municipal, telles que la garde républicaine, douaniers et pompiers; la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

« Tous les corps des francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

« Art. 8. — Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

« Art. 9. — Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison, stipulés dans les articles 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandements de ces dernières.

« Art. 10. — Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris, devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française et soumis au visa des avant-postes allemands, ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés à l'Assemblée.

« La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée, ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

« Art. 11. — La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de deux cents millions de francs. Ce paiement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de paiement sera déterminé par une commission mixte allemande et française. »

Dans la soirée, les marins et les artilleurs commencèrent l'enlèvement des pièces placées dans les forts et dans les redoutes et qui, conformément aux conditions de l'armistice, devaient être ramenées dans l'intérieur de la ville.

Paris était plein de soldats et de mobiles sans armes; car la condition de désarmement posée par la convention de Versailles avait commencé presque aussitôt à s'exécuter. Beaucoup de ces soldats avaient les bras chargés de vêtements neufs qu'ils venaient de toucher, — et dont leurs uniformes délabrés prouvaient qu'ils avaient grand besoin.

Aussitôt l'armistice signé, il fut organisé un service postal pour les lettres non cachetées entre Paris et les départements et par l'intermédiaire du quartier général prussien de Versailles.

Le 29 janvier, un décret convoqua les électeurs du département de la Seine pour le 5 février.

Le 30, M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, accompagné du ministre des travaux publics et des directeurs des principales compagnies de chemins de fer, se rendit à Versailles pour arrêter, avec la commission des chemins de fer allemands, les conditions d'un arrangement « indispensable » pour l'arrivage des marchandises destinées au ravitaillement de Paris.

Les premiers convois de ravitaillement, venant de l'Angleterre, furent en raison de l'état des voies ferrées, dirigés sur Paris par Dieppe, Rouen, Amiens et Gonesse, et Dieu sait s'ils furent reçus avec satisfaction par tous ceux qui avaient si longtemps souffert. Le premier arriva à Paris le 4 février.

Dès le 31, les voies ferrées furent rétablies de Paris à la Motte-Beuvron et de Paris à Montargis.

La date fixée pour les élections de Paris fut reculée; un décret du 2 février les remit au 8 du même mois.

Le 4 février, le Gouvernement publia une longue proclamation dans laquelle il défendit l'ensemble de ses actes pendant la durée du siège de Paris, et indiqua la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre à l'occasion des élections du 8 février. Il déclara ne pas admettre qu'on puisse imposer aucune restriction arbitraire au suffrage universel, et en conséquence annula un décret de la délégation de Bordeaux, du 31 janvier précédent, qui prétendait déclarer inéligibles « les individus qui,

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 283

Imp. Charaire et fils.

Un incendie considérable venait d'éclater dans le lac des buttes Chaumont (27 septembre 1870.)

Digitized by Google

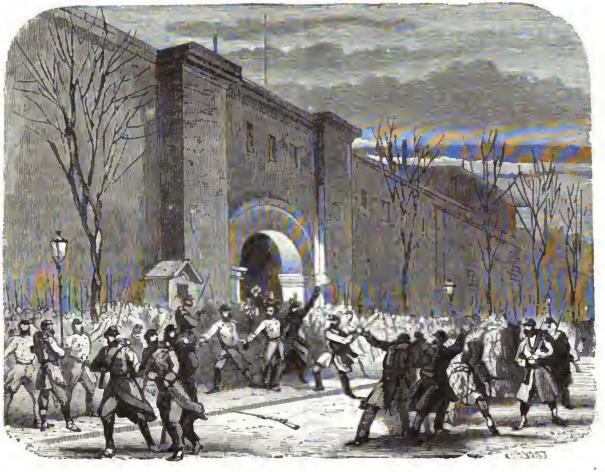

Délivrance de Flourens à la prison de Mazas.

depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1871, ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'État, ou préfet, ainsi que ceux qui, dans le même intervalle, ont été, à un degré quelconque, candidats officiels aux élections législatives. »

A partir du 7, toutes les réquisitions relatives à l'alimentation de Paris furent levées et un arrêté du maire de Paris porta qu'à partir du 10, le rationnement du pain cesserait d'avoir lieu.

Avec quel plaisir les Parisiens mangèrent du pain blanc et comme ils en apprécièrent le goût et la saveur!

Les élections se firent à la date indiquée et Paris vota contre le Gouvernement de la défense nationale qu'il accusait de l'avoir trompé sciemment dès le début, en lui promettant que Paris ne capitulerait jamais, et c'était ce même gouvernement qui signait la capitulation!

Voici par ordre de nombre de voix obtenues, le résultat du scrutin à Paris: MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Gambetta, Garibaldi, Edgar Quinet, Rochefort, Saisset, Delescluze, Joigneaux, Schœlcher, F. Pyat, Henri Martin, Pothuau, Gambon, Lockroy, Dorian, Ranc, Malon, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, Frébault, Clémenceau, Vacherot, Floquet, Jean Brunet, Cournet, Tolain, Littré, Jules Favre, Arnaud (de l'Ariège), Léon Say, Ledru-Rollin, Tirard, Razoua, Ed. Adam, Millière, Peyrat et Farcy.

Quel singulier assemblage de noms!

Lorsque M. Dubail, maire du Xe arrondissement, annonça ce résultat à l'Hôtel de ville, il provoqua de vives exclamations.

De tous les membres du Gouvernement de la défense nationale, un seul était nommé à Paris, Jules Favre!

Le 9, un décret prorogea d'un mois à partir du 13, le délai des échéances et le lendemain un autre décret autorisa la ville de Paris à négocier, sous telle forme qu'il conviendra à la municipalité d'adopter, l'emprunt, la somme de 200 millions, destinée au paiement de la contribution de guerre énoncée en l'article 11 de la convention du 8 janvier.

L'Angleterre qui, depuis la levée du siège de Paris, n'avait cessé de prodiguer à la population de cette ville, les témoignages de sa vive sympathie, avait expédié le 12, par le Havre un chargement de 1,800 tonnes de farines et autres denrées alimentaires, destinées, comme les précédents

Digitized by Google

envois, au ravitaillement de la capitale, le 17, les maires et adjoints de Paris, réunis à l'Hôtel de ville, votèrent une adresse au lord maire de Londres, dans laquelle ils le prièrent, au nom de leurs concitoyens, de transmettre au peuple de cette ville, l'expression de leur cordiale gratitude pour les témoignages de fraternelle sympathie donnés par l'Angleterre à la France, à l'occasion du ravitaillement de Paris.

La réunion décida, en outre, que cette adresse serait portée au lord maire de Londres par une délégation de cinq membres des municipalités parisiennes.

L'armistice qui devait expirer le 19 à midi fut prorogé au 24 avec faculté de renouveler cette prorogation. Le 21, il fut en effet prorogé de nouveau jusqu'au 26 à minuit et à cette date du 26, des préliminaires de paix étaient signées à Versailles. La nouvelle en fut officiellement publiée à Paris par M. E. Picard, ministre de l'intérieur.

La communication ministérielle ajoutait « qu'il n'a pas été possible d'empêcher l'entrée, dans certains quartiers de Paris, d'une partie de l'armée allemande, mais que ce sacrifice est la concession exigée par les négociateurs allemands pour que l'importante place de Belfort reste à la France. » En même temps, elle annonçait la conclusion d'un nouvel armistice de quinze jours.

Cette humiliante condition de l'entrée des Prussiens produisit un effet déplorable; ce dernier affront était une injure sanglante pour cette brave population parisienne qui avait éprouvé déjà tant de déceptions, aussi en ressentit-elle vivement toute la honte. D'un autre côté, la garde nationale inquiétée par le bruit de son désarmement qui courait, manifestait hautement ses craintes et son mécontentement.

A partir du 24 février, jour de l'anniversaire de la révolution de 1848, des manifestations se tirent autour de la colonne de Juillet, décorée de couronnes d'immortelles qui descendaient en grappes ou en guirlandes, jusqu'à mi-hauteur et de drapeaux rouges.

Des bataillons défilèrent devant, en chantant *la Marseillaise*, et ces promenades militaires continuèrent, malheureusement elles amenèrent des scènes de désordre.

Le Gouvernement dut faire afficher ces diverses proclamations :

« Le Gouvernement signale à l'indignation publique des actes déplorables dont la place de la Bastille a été aujourd'hui le théâtre. Pendant qu'une foule nombreuse, laissée à toute sa liberté, était attirée par le seul désir de témoigner de son deuil patriotique, un certain nombre d'individus ont assailli des agents inoffensifs de la paix publique.

« Un d'eux a été attaché sur une planche, jeté dans la Seine, et, pendant qu'il s'efforçait de regagner la rive, repoussé à coups de pierre et de crocs au milieu du fleuve où il a trouvé la mort (cet agent s'appelait Vicentini). Un magistrat, venu à son secours, a été obligé de se réfugier dans une caserne. Un peu plus tard, un employé d'une compagnie de chemin de fer a failli être la victime de ces misérables, qui affectaient de le prendre pour un ancien sergent de ville.

« La justice militaire recherche les auteurs de ces crimes.

« Le Gouvernement, qui protégera ses agents contre le retour de ces méfaits, a pris des mesures efficaces pour rétablir l'ordre dans les quartiers qui en ont été le théâtre. Les malheurs de la patrie sont une raison de plus pour qu'il veille au repos comme à la dignité de la cité, et, avec le concours de tous les bons citoyens, il n'y faillira pas.

« Les préliminaires de paix viennent d'être signés aujourd'hui. Ils seront soumis au vote de l'Assemblée nationale. Un nouvel armistice de quinze jours fait cesser dès à présent les contributions et les réquisitions de guerre que chaque jour aggravait.

« Malgré tous les efforts, il n'a pas été possible d'empêcher l'entrée, dans certains quartiers de Paris, d'une partie de l'armée allemande.

« Nous n'avons pas besoin de dire les sentiments que fait naître en nous cette épreuve que le Gouvernement aurait voulu épargner à la ville de Paris. Les négociateurs allemands avaient proposé de renoncer à toute entrée dans Paris, si l'importante place de Belfort leur était concédée définitivement. Il leur a été répondu que, si Paris pouvait être consolé dans sa souffrance, c'était par la pensée que cette souffrance valait au pays la restitution d'un de ses boulevards, tant de fois, et naguère encore, illustré par la résistance de nos soldats.

« Nous faisons donc appel au patriotisme des habitants de Paris, en les conjurant de rester calmes et unis. La dignité dans le malheur est à la fois l'honneur et la force de ceux que la fortune a trahis, elle doit être aussi leur espérance d'un meilleur avenir.

« *Le ministre de l'intérieur*,
« ERNEST PICARD.

« Paris, le 26 février 1871. »

« L'entrée des troupes allemandes a été réglée entre l'autorité militaire française et l'autorité militaire allemande. Cette entrée aura lieu mercredi 1er mars, à dix heures du matin. L'armée allemande occupera l'espace compris entre la Seine et la rue du Faubourg-Saint-Honoré, à partir de la place de la Concorde jusqu'au quartier des Ternes. L'effectif des troupes introduites ne

Digitized by Google

dépassera pas trente mille hommes. L'évacuation aura lieu immédiatement après la ratification des préliminaires par l'Assemblée nationale.

« Le Gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse ; vous avez dans les mains le sort de Paris et de la France elle-même. Il dépend de vous de les sauver ou de les perdre.

« Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux ; les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits incontestables ont obligé le Gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix.

« Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied ; ils ont fait tout ce qui était souverainement possible pour les conditions les moins dommageables. Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale.

« Pendant le temps nécessaire à l'examen et à la discussion de ces préliminaires, les hostilités auraient recommencé et le sang aurait inutilement coulé sans une prolongation d'armistice.

« Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

« Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu : l'ennemi, déjà maître des forts, occuperait de vive force la cité tout entière ; vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être

« Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

« Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque, il y a huit mois, nous les adjurions de ne pas entreprendre une guerre qui devait être si funeste.

« L'armée française qui a défendu Paris avec tant de courage occupera la gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice. C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

« Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

« A. THIERS, *chef du pouvoir exécutif de la République française.* — JULES FAVRE, *ministre des affaires étrangères.* — ERNEST PICARD, *ministre de l'intérieur.*

« Paris, le 27 février 1871. »

« 27 février 1871.

« Le rappel a été battu cette nuit sans ordres.

« Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes et ont servi à leur insu de coupables desseins.

« Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations et qu'elle a compris le devoir imposé en ce moment à tout bon citoyen, à tout Français digne de ce nom.

« Le général lui confie donc sans hésitation la garde de la cité.

« Il compte sur son intelligence pour maintenir dans ses quartiers un ordre scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité. La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera la ville de Paris à traverser une crise douloureuse et elle la préservera des périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

« Les auteurs des désordres seront recherchés et mis dans l'impuissance de nuire.

« Le général s'est adressé à la population tout entière et lui a fait connaître la situation générale.

« Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale et au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France ; il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

« *Le général commandant en chef l'armée de Paris et la garde nationale,*

« VINOY. »

Le 28 il y eut une manifestation populaire, des groupes s'accumulèrent devant l'École militaire et devant la caserne de la Pépinière, conviant les marins à un banquet préparé à la Bastille. A l'École militaire les tentatives furent infructueuses, mais à la Pépinière, les grilles de la caserne furent brisées par les émeutiers et la foule se précipita dans l'intérieur.

Cependant, bien que les manifestations continuassent et qu'il se portât 50,000 personnes autour de la colonne de Juillet, il n'y eut pas grands désordres.

Le 1er mars, jour fixé pour l'entrée des Prussiens, les édifices publics, même la Bourse étaient fermés, ainsi que la généralité des cafés et des restaurants.

Digitized by Google

Tous les bataillons de la garde nationale se tenaient sous les armes dans leurs quartiers, portant un crêpe aux guidons. Dans les rues et aux mairies, des drapeaux noirs étaient arborés et sur quelques volets on lisait : fermé pour cause de deuil national, ou fermé pour cause de deuil public.

« Sur le boulevard à la hauteur du nouvel Opéra, dit M. Claretie, et de la rue de la Paix, ainsi qu'à toutes les voies donnant accès sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées, un cordon de gardes nationaux empêchait de passer toute personne revêtue d'un uniforme, képi ou pantalon à bande rouge. On s'arrachait le *Journal officiel*, le *Cri du peuple* de la veille et *la Patrie en deuil* de Gromier.

« Les éclaireurs du corps d'occupation, commandé par le général de Kammecke débouchèrent sur le rond-point de l'Étoile à huit heures trente-cinq minutes, et cela après avoir pris les plus minutieuses précautions contre une attaque possible. De neuf à dix heures, de fortes avant-gardes prirent possession des Champs-Élysées, mais l'entrée du gros des troupes ne se fit que vers trois heures après la revue que le roi passa à Longchamps. Dans l'après-midi, le soleil se montra. La physionomie de Paris apparut, hélas! sensiblement différente de celle du matin. La population emportée par une curiosité malsaine, et sachant que l'entrée de l'ennemi n'avait occasionné aucun désordre, se décidait à sortir.

« La rue Royale était barrée au milieu par des caissons d'artillerie et la plupart des curieux s'arrêtaient là, quelques-uns en très petit nombre traversaient nos lignes et s'aventuraient sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées. Dans la rue et le faubourg Saint-Honoré, de fortes patrouilles de chasseurs d'Afrique et de gendarmes à cheval allaient et venaient. Le jardin des Tuileries était désert et de plus, grâce à la fermeture des grilles et à de grandes draperies tendues aux portes, la place du Carrousel était complètement isolée de la ville. Les vainqueurs parqués dans leur zone regardaient étonnés, la grande ville indomptée dont les monuments superbes se profilaient à l'horizon. Ceux qui se montraient aux fenêtres étaient hués. Tous les gamins de Paris étaient accourus aux Champs-Élysées et poursuivaient de leurs lazzis, les lourds soldats prussiens. On fouetta des femmes accusées d'avoir souri à l'ennemi. De malheureuses honnêtes femmes qui avaient le tort d'habiter les quartiers occupés, ou peut-être d'être curieuses, subirent le même sort que les rôdeuses. La férocité de la population commençait à se faire jour.

« On remarqua beaucoup que les officiers allemands avaient tous des uniformes neufs et que tous tenaient à la main un plan de Paris. Leurs soldats, affreusement sales, faisaient la cuisine en plein vent, pendant que les bruyantes fanfares de leur musique militaire étaient accueillies par les huées et les sifflets des spectateurs.

« Les statues de pierre de la place de la Concorde, voilées de noir par des mains inconnues, ne virent pas la souillure de Paris. L'arc-de-triomphe de l'Étoile avait été barricadé et obstrué de telle façon que les Allemands n'y purent défiler. Le monument triomphal resta vierge de cette souillure.

« Le soir, Paris prit l'aspect prodigieux, étrange d'une ville endormie. De lumières nulle part, de rares passants, ni omnibus, ni voitures. Le pas d'une patrouille qui retentissait sonore et rhytmé dans le lointain, et le « qui vive? » des sentinelles venaient seuls rompre le morne silence qui planait sur la capitale. La longue ligne des boulevards noirs et sombres portait le deuil de la cité. Paris fut superbe dans sa souffrance. »

Le lendemain les Prussiens voulurent visiter le Louvre et les Invalides, mais quand on vit des uniformes prussiens sur la colonnade du Louvre, peu s'en fallût que Paris entier ne se soulevât dans un suprême et dernier effort.

Le général Vinoy informa le général de Kammecke que si ses soldats entraient aux Invalides il ne répondait pas du calme de la population, — le général prussien y renonça.

Disons en passant qu'aux Invalides avait été transféré le musée d'artillerie placé originairement dans l'ancien couvent des dominicains de Saint-Thomas-d'Aquin. Il y est resté depuis et M. le colonel Le Clerc, conservateur de ce musée, a organisé dans plusieurs des salles qu'il occupe une galerie des costumes militaires qui est unique au monde.

L'entrée de ce musée est par la cour d'honneur — côté de l'ouest.

A gauche, la salle des armures et son annexe renferment la magnifique collection d'armures qui occupait autrefois la principale salle de l'ancien musée.

Au fond de cette salle s'ouvre une porte qui conduit à la galerie ethnographique, aussi créée sous la direction du colonel Le Clerc et qui contient 75 personnages représentant les principaux types de l'Océanie, de l'Amérique et des côtes de l'Asie et de l'Afrique.

A droite la salle des costumes militaires renfermant des types de guerriers habillés, armés, équipés et tout prêts pour le combat, les plus anciens appartiennent à l'époque commençant 300 ans avant l'ère chrétienne et les autres à la Révolution française — puis une collection de drapeaux français et une collection d'armes.

Au sortir de la seconde salle, un corridor conduit à la cour d'Angoulême où sont rangés les canons depuis l'invention de la poudre jusqu'à nos jours.

La cour de la Victoire renferme les pièces

Digitized by Google

Aspect des environs de Paris pendant le bombardement.

modernes de gros calibre et des modèles de bouches à feu de marine.

Dans le passage qui va de la cour d'Angoulême à la cour de la Victoire, se trouve l'entrée de la seconde partie du musée, composée de 6 salles : 1re, armes des âges de pierre et de bronze, armes orientales, chinoises, japonaises, etc.; 2e, armes blanches et armes d'hast des XIVe et XVe siècles; 3e, 4e et 5e, armes à feu, hallebardes du XVe au XIXe siècle. — Une collection de décorations françaises et étrangères est aussi placée dans la 3e salle. Enfin la 6e salle renferme les arbalètes, les arcs, les casques modernes et les petits modèles du matériel d'artillerie de la flotte.

Plus récemment, le ministre des travaux publics a attribué à ce musée les tentures, les manteaux et le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qui autrefois faisaient partie du musée des souverains et qui, depuis la guerre, étaient oubliés au fond des magasins du Garde-Meubles. M. de Freycinet a ajouté à ces souvenirs historiques des selles et harnachements équestres ayant appartenu à Louis XVI, Napoléon Ier et Charles X; plus un certain nombre de sabres, de sorte que l'ancien musée des souverains qui était au Louvre, est devenu une annexe du musée d'artillerie.

Mais reprenons le récit des faits de 1871 :

Le jour où les Prussiens entraient à Paris, la paix était signée.

Les manifestations continuaient autour de la colonne de Juillet; trois marins essayèrent de substituer le drapeau tricolore au drapeau rouge qui flottait au sommet de la colonne, mais ils durent y renoncer sous peine de la vie.

Les gardes nationaux les voulaient tuer.

La garde nationale, c'était le pouvoir occulte du moment qui allait bientôt devenir un embarras extrême pour le Gouvernement.

Le 3 mars, parurent les statuts de la fédération républicaine de la garde nationale; ils avaient été

Digitized by Google

élaborés par un comité prenant le titre de comité central de la garde nationale. Cette fédération des bataillons avait pour mission « d'organiser la garde nationale de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes et à défendre par tous les moyens possibles la République menacée. »

Car la plus grande crainte hautement exprimée par un grand nombre de gardes nationaux, c'était celle de voir disparaître la République, et on soupçonnait fort l'Assemblée nationale nouvellement élue, de n'être pas républicaine.

Or, dans la nuit du 8 au 9 mars, on transporta des canons qui garnissaient le tertre entourant la mairie des Gobelins dans le bâtiment de l'École des frères rue du Moulin des Près, et ces canons furent placés sous la sauvegarde des gardes nationaux fédérés; le lendemain le ministre de l'intérieur protestait contre cet enlèvement de canons par une affiche sur laquelle on lisait : « les faits les plus regrettables se sont produits depuis quelques jours et menacent gravement la paix de la cité. Des gardes nationaux en armes, obéissant, non à leurs chefs légitimes, mais à un comité central anonyme qui ne peut leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi dont ils redoutaient l'invasion.

« Il semblait que de pareils actes dussent cesser après la retraite de l'armée prussienne. Il n'en a rien été : ce soir la porte des Gobelins a été forcée et des cartouches ont été pillées.

« Ceux qui provoquent ces désordres assument sur eux une terrible responsabilité ; c'est au moment où la ville de Paris, délivrée du contact de l'étranger, aspire à reprendre ses habitudes de calme et de travail qu'ils sèment le trouble et préparent la guerre civile. Le Gouvernement fait appel aux bons citoyens pour étouffer dans leur germe ces coupables manifestations.

« Que tous ceux qui ont à cœur l'honneur et la paix de la cité se lèvent ; que la garde nationale repoussant de perfides instigations, se range autour de ses chefs, et prévienne des malheurs dont les conséquences seraient incalculables. Le Gouvernement et le général en chef sont décidés à faire énergiquement leur devoir ; ils feront exécuter les lois ; ils comptent sur le patriotisme et le dévouement des habitants de Paris. »

Cette question des armes était grosse de périls, « les canons sont à nous, avait dit le peuple, c'est par nous et avec notre argent qu'ils ont été fondus, il ne faut pas qu'ils tombent entre les mains de l'ennemi. »

Cette pensée patriotique fut la base sur laquelle s'appuyèrent les gardes fédérés.

Déjà, le 4 mars, la caserne de la rue Mouffetard avait été évacuée par la garde républicaine qui s'était repliée rue de Tournon, 29 obusiers avaient été pillés au 3e secteur, les magasins du bastion 25 avaient été vidés et les munitions emportées.

Or, le Gouvernement n'avait pour se défendre que 40,000 hommes de troupes que le traité de paix laissait à sa disposition et la garde nationale était bien résolue à ne pas se laisser désarmer; le Gouvernement ne pouvait pas faire ce que les Prussiens eux-mêmes n'avaient pas exigé.

Il fallait donc essayer de temporiser, d'accord avec le ministre, M. Picard, il fut convenu que les différents maires de Paris consacreraient tous leurs efforts à décider la garde nationale à rendre les canons qu'elle avait enlevés pour les parquer et les garder.

Or, sur les buttes Montmartre, il y avait 91 pièces de canon nouveau modèle, 76 mitrailleuses et 4 pièces de 12; aux buttes Chaumont, on ne comptait pas moins de 52 pièces et deux obusiers ; à la Chapelle se trouvaient 12 canons et 8 mitrailleuses, à Belleville 16 mitrailleuses et 6 pièces transformées, à Ménilmontant 22 mitrailleuses, 8 pièces de 12 et 6 pièces de 7, la salle dite de la Marseillaise contenait 31 pièces ancien modèle calibre de 12 et de 16, provenant des remparts et à la place des Vosges il y avait 12 mitrailleuses et 18 pièces de canon.

Le 11 mars, les délégués d'un bataillon de la garde nationale de Montmartre apportèrent à la mairie une déclaration par laquelle le 61e bataillon offrait de rendre les canons et les mitrailleuses à leurs véritables possesseurs, mais on négligea de profiter de cette bonne disposition.

Sur ces entrefaites, le général d'Aurelles de Paladines fut nommé au commandement en chef de la garde nationale de Paris; mais ce général passait pour n'être pas républicain.

Le 13 mars l'Assemblée vota une loi sur les échéances qui fut fort mal accueillie, cette loi malencontreuse décidait que les effets de commerce échus du 13 août au 13 novembre précédent seraient exigibles sept mois date pour date après l'échéance inscrite aux titres avec les intérêts depuis le jour de cette échéance. Or la première de ces échéances se trouvait tomber juste le 13 mars, le jour où la loi allait être promulguée!

« Du 13 au 17 au matin, il y eut dans Paris, dit M. Yriarte, près de 150,000 protêts à un moment où il était à peu près impossible à un homme d'honneur de faire face à ses engagements. »

C'était la faillite pour la moitié des commerçants de Paris!

Le Gouvernement, avant de s'installer à Versailles, vint faire une halte à Paris et M. Thiers qui, si souvent vit les choses à un point de vue faux, fut d'avis qu'il serait très facile de s'emparer des canons par la force.

On commença le 17 par envoyer des gardes municipaux sur la place des Vosges avec ordre

Digitized by Google

de s'emparer des canons qui s'y trouvaient, mais ils furent reçus par la garde nationale qui les gardait la baïonnette en avant et ils durent se retirer.

Ce résultat enflamma l'ardeur belliqueuse de M. Thiers et bientôt les troupes reçurent l'ordre d'enlever les parcs et les arsenaux établis dans Paris, sur dix-sept points différents.

En même temps ces proclamations étaient affichées :

« Habitants de Paris,

« Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

« Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers ; et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

« Depuis quelque temps des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelles, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

« Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes ; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre, car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité !

« Le Gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'État, et qui, en ce moment, ne menacent que vous, enlever ces retranchement ridicules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère ; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

« Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renaît pas, les capitaux dont le Gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité, comme dans celui de la France, le Gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux, vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais ; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

« Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme ; mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

« Thiers,

« *Président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République.*

(*Suivent les signatures de tous les ministres.*)

« Paris, le 17 mars 1871. »

A LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE

« Le Gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

« Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

« Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

« Voulez-vous le souffrir ?

« Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition ?

« Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France !

« Vous avez leur sort entre vos mains.

« Le Gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

« Saisissez-les avec résolution pour rétablir le

Digitized by Google

régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte; groupez-vous autour de vos chefs : c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

« *Le ministre de l'intérieur,*
« ERNEST PICARD.

« *Le général commandant en chef les gardes nationales de la Seine,*
« D'AURELLES.

« Paris, le 18 mars 1871. »

Les proclamations n'ont ordinairement d'autre utilité que celle de faire plaisir à ceux qui les rédigent et qui les relisent avec complaisance.

Quant à ceux auxquels elles sont destinées, ils s'en soucient médiocrement.

Pendant qu'on passait devant ces affiches sans les lire, vu qu'après les avoir lues on s'éloignait ni plus ni moins renseigné, de graves événements s'accomplissaient.

Vers quatre heures du matin, un certain nombre de troupes qu'on avait eu la précaution de faire coucher dans les baraquements des boulevards extérieurs, étaient montées sur les buttes Montmartre et s'étaient emparées des canons que la garde nationale ne gardait plus que d'une façon très relâchée.

Aucune résistance ne se produisit, mais par un oubli plus que regrettable, la cavalerie chargée de transporter cette artillerie, arriva deux heures trop tard.

« Pendant ce temps, dit M. Édouard Moriac, on battit le rappel, les curieux devinrent nombreux. Tandis que la résistance s'organisait dans Montmartre, on offrit aux soldats à manger et à boire. Le 88e plus particulièrement en butte aux cajoleries de la foule, finit par lever la crosse en l'air. Ce fut le signal de la défaite des troupes de Vinoy, car Vinoy commandait le coup de main. »

C'est alors que le général Lecomte, trompé par les intentions de la foule et abusé sur les dispositions de la populace de Montmartre, ne prit aucune disposition pour empêcher les scènes déplorables qui suivirent.

A huit heures, la place Saint-Pierre était remplie de gardes nationaux, de femmes, d'enfants et de quelques soldats. A huit heures et demie les gardes nationaux débouchèrent par une petite ruelle sur le plateau supérieur. Ils étaient en armes, la crosse en l'air et demandaient à parlementer; on les repoussa, ils se retirèrent mais en proférant des menaces contre la troupe.

Bientôt, une multitude immense assaillit le plateau par les rues, les ruelles, les pentes, on cria vive la figne, les soldats du 88e fraternisèrent avec les 152e et 228e bataillons de la garde nationale. On leur distribua du pain, du vin, de la viande et comme ils étaient à jeun, ils se laissèrent facilement tenter.

Pendant ce temps, les gardes nationaux s'emparaient de la personne du général Lecomte qui, abandonné par ses troupes, fut entraîné au Château-Rouge.

La débandade était complète, à neuf heures du matin tout était perdu et le ministre de l'intérieur ne trouva rien de mieux que de faire coller une proclamation insignifiante.

Le général Susbielle jugeant la lutte impossible, se retira avec ses troupes du côté du boulevard Clichy; mais à peine sut-on que l'armée partisait avec l'émeute, que les groupes s'animèrent et qu'on commença à construire des barricades sur le boulevard extérieur aux cris de : à mort Vinoy! à mort le petit Thiers!

Le désordre allait toujours croissant, deux soldats reconnus pour être des anciens sergents de ville furent assommés au coin de la rue des Rosiers et un capitaine fut assassiné.

Le Gouvernement de M. Thiers rédigeait des proclamations.

Puis comme il finit par comprendre que c'était du temps perdu, M. Thiers fut d'avis que le Gouvernement devait se retirer à Versailles pour y délibérer plus en sûreté et à trois heures de l'après-midi, chef du pouvoir exécutif, ministres, puis bientôt fonctionnaires de tous ordres et employés partirent pour Versailles, laissant les Parisiens aux prises avec l'émeute.

On était si pressé de s'en aller, que des sommes considérables furent laissées dans les caisses du ministère des finances et de la ville.

Or, pendant ce temps une scène ignoble se passait à Montmartre.

Le général Lecomte qui se trouvait gardé à vue au Château-Rouge avec le capitaine Beugnot, M. de Pouzargues et le capitaine Frank fut ainsi que ces personnes, conduit au haut des buttes Montmartre afin d'y être jugé par le comité central.

Arrivés au sommet de la butte, les prisonniers entrèrent dans une petite maison de la rue des Rosiers composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages et située au n° 6.

Une foule immense s'engouffra avec eux dans la cour et, pendant près de deux heures, cette foule hostile cria, vociféra, beugla contre les prisonniers, sans qu'il fut possible de comprendre pourquoi.

Mais bientôt un nouveau prisonnier fut amené; c'était le général Clément-Thomas, vêtu d'habits bourgeois, et que des gardes nationaux avaient reconnu.

A coups de pieds, à coups de poings, on le mena à la rue des Rosiers.

Plus de 2,000 individus lui faisaient escorte en vociférant.

Ce fut vers lui que se tourna la fureur de tous les fauves assemblés là.

Vingt hommes s'avancèrent vers lui, et le mal-

Digitized by Google

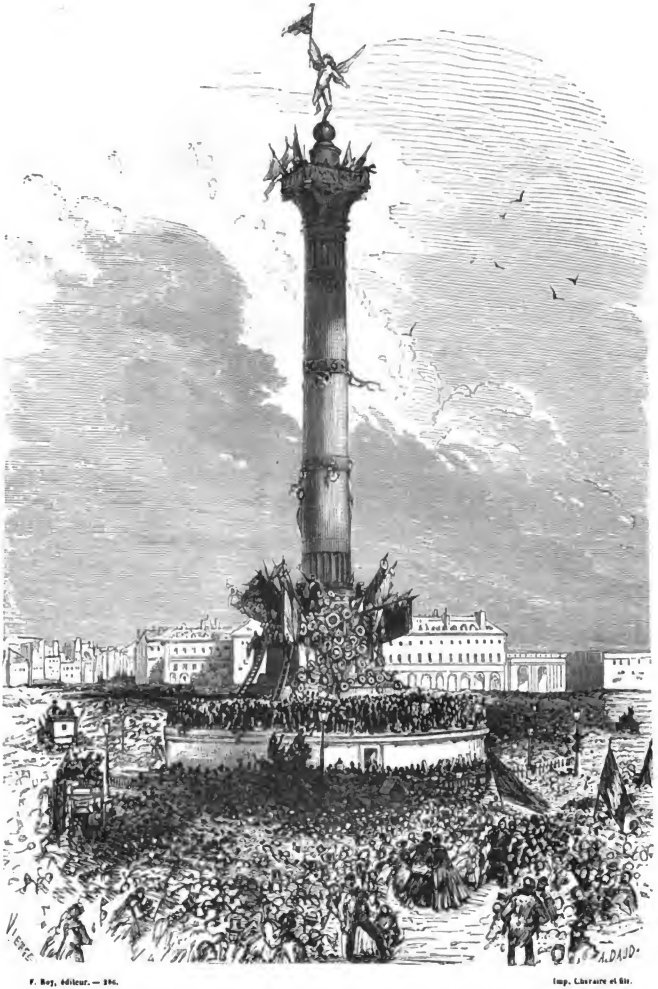

F. Roy, éditeur. — 286. Imp. Chevaire et fils.

Le jour de l'anniversaire de la Révolution, des manifestations se firent autour de la colonne de Juillet. (24 février 1871.)

Digitized by Google

Bombardement de Paris en 1871 : combat de Montretout.

traitant, le battant à coups de crosses de fusil, ils le poussèrent dans le jardin où on le tua, non en le fusillant par un feu de peloton, mais par coups de fusil tirés de tous côtés et selon le bon plaisir de ceux qui voulaient tirer dessus.

Le général Lecomte était encore dans la pièce où on le tenait captif; il entendait les coups de feu tirés contre Clément-Thomas, il ne se fit pas d'illusion; sachant qu'il allait mourir, il donna l'argent qu'il avait sur lui au commandant de Pouzargues, lui fit des recommandations pour sa famille et sortit dans le jardin avec une dignité si ferme que plusieurs officiers le voyant ainsi marcher à la mort le saluèrent, il leur rendit leur salut.

A peine eut-il fait dix pas, qu'un coup de feu l'atteignit et le fit tomber sur ses genoux, les assassins le traînèrent alors jusqu'au cadavre du général Clément-Thomas, là, une douzaine de coups de feu le mirent à mort.

Dans le corps de Clément-Thomas, on retrouva 70 balles, selon M. J. Claretie qui dit encore : « secoués par cette luxure atroce que Dante appelle la luxure du sang, les gens de cette foule frappaient encore le cadavre du vieillard, à coups de talon et à coups de crosse. »

Des femmes et des enfants, ivres de sang et de fureur, se jetèrent sur les débris saignants du général Lecomte pour en arracher les dépouilles et dansèrent à l'entour.

Le lendemain, on vendait dans la rue, des boutons de sa tunique, au prix de 50 centimes pièce.

L'assassinat de ces deux généraux jeta la stupeur dans Paris.

Le gouvernement parti, l'insurrection était absolument maîtresse de Paris; à 11 heures du soir M. Charles Lullier, nommé commandant en chef de la garde nationale par le comité central, faisait occuper l'Hôtel de ville et la caserne Napoléon par le commandant Brunel; à minuit, il prenait la

Digitized by Google

préfecture de police, à une heure les Tuileries, et à deux heures l'état-major de la place.

Le 19. — C'était un dimanche (on a remarqué que tous les grands événements du siège et de la Commune se produisirent ou furent toujours connus le dimanche), les Parisiens en s'éveillant, purent lire de nouvelles proclamations signées de noms inconnus bien qu'elles sortissent des presses de l'Imprimerie nationale ; les voici :

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS

« Citoyens,

« Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

« Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission, aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé le gouvernement qui nous trahissait.

« A ce moment, notre mandat est expiré et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

« Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée : celle de voir établir la véritable République.

« En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel de ville.

« *Le comité central de la garde nationale :*

« Assi, — Billioray, — Ferrat, — Babick, — E. Moreau, — C. Dupont, — Varlin, — Boursier, — Mortier, — Gouhier, — Lavalette, — F. Jourde, — Rousseau, — Ch. Lullier, — Blanchet, — J. Grollard, — Barroud, — H. Geresme, — Favre, — Pougeret.

« Hôtel de ville, Paris, le 19 mars 1871. »

AU PEUPLE

« Citoyens,

« Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

« Calme, implacable dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

« Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

« L'état de siège est levé.

« Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

« La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

« *Le comité central de la garde nationale.*

(Suivent les signatures.)

« Hôtel de ville, Paris, le 19 mars 1871. »

« *Le comité central de la garde nationale,*

« Considérant :

« Qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris,

« ARRÊTE :

« 1° Les élections du conseil communal de la ville de Paris auront lieu mercredi prochain 22 mars.

« 2° Le vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement.

« Chaque arrondissement nommera un conseiller par chaque vingt mille habitants ou fraction excédante de plus de dix mille.

« 3° Le scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Le dépouillement aura lieu immédiatement.

« 4° Les municipalités des vingt arrondissements sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« Un avis ultérieur indiquera le nombre de conseillers à élire par arrondissement.

« *Le comité central de la garde nationale :*

« Assi, — Billioray, — Ferrat, — Babick, — Edouard Moreau, — C. Dupont, — Varlin, — Boursier, — Mortier, — Gouhier, — Lavalette, — Fr. Jourde, — Rousseau, — Ch. Lullier, — Blanchet, — J. Grollard, — Barroud, — H. Géresme, — Favre, — Pougeret, — Bouit, — Viard, — Ant. Arnaud.

« Hôtel de ville, Paris, ce 19 mars 1871. »

On voit trois noms nouveaux figurer parmi ceux des signataires de cette proclamation à laquelle le gouvernement régulier répondit par celle-ci qui fut affichée le même jour :

GARDES NATIONAUX DE PARIS

« Un comité prenant le nom de comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession pendant la nuit du ministère de la justice.

« Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait

Digitized by Google

des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément-Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

« Quels sont les membres de ce comité ?

« Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes, ou bonapartistes, ou prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

« Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale.

« *Les ministres présents à Paris,*

« Dufaure, — Jules Favre, — Ernest Picard, — Jules Simon, — Amiral Pothuau, — Général Le Flo.

« Paris, le 19 mars 1871. »

Beaucoup d'autres affiches contenant des décisions du comité central furent apposées, mais il serait fastidieux de les reproduire, toutes avaient pour but l'établissement du gouvernement qui se substituait à celui représentant la nation.

L'une d'elles expliquait que le comité central n'ayant pu s'entendre avec les maires, se voyait forcé de procéder aux élections sans leur concours et fixait la date de ces élections au jeudi 23 mars.

Alors les députés de Paris ripostèrent par celle-ci :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

—

« Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

« Ces deux mesures sont : l'election de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

« Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en toute circonstance et ce que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté.

« Vive la France ! Vive la République !

Les représentants de la Seine :

« Louis Blanc, — V. Schœlcher. — A. Peyrat, — Ed. Adam, — Floquet, — Martin, — Bernard, — Langlois, — Édouard Lockroy, — Farcy, — H. Brisson, — Greppo, — Millière.

« *Les maires et adjoints de Paris.* »

(Suivent les signatures.)

De son côté la presse ne restait pas inactive et une déclaration parut dans la plupart des journaux quotidiens, pour faire connaître que les représentants de ces journaux regardaient la convocation des électeurs par le comité central comme nulle et pour engager les électeurs à n'en pas tenir compte.

Pendant qu'on élaborait et collait des affiches, la place de l'Hôtel-de-Ville se hérissait de barricades, le citoyen Raoul Rigault était devenu préfet de police, et au nom de la liberté, le comité faisait opérer une descente de police dans les bureaux du *Figaro*, le *Gaulois* émigrait et le général Crémer, acclamé rue de Rivoli, se rendait majestueusement au comité central. Au nom de l'amnistie accordée généreusement par le comité, tous les détenus politiques — et quelques autres étaient mis en liberté.

Le 20 mars, le comité central décida ceci : « le directeur général des télégraphes est autorisé à supprimer jusqu'à nouvel ordre la télégraphie privée dans Paris.

Un sieur Garnier d'Aubin « général de brigade, commandant de place du 18e arrondissement, » envoya le rapport suivant :

« *Rapport du 20 au 21 mars.*

—

« Rien de nouveau.

« J'ai reçu les rapports des différents chefs de poste. La nuit a été calme et sans incidents.

« A dix heures cinq minutes, deux sergents de ville, déguisés en bourgeois, sont amenés par des francs-tireurs et fusillés immédiatement.

« A midi vingt minutes un gardien de la paix, accusé d'avoir tiré un coup de revolver, est fusillé.

« A sept heures, un gendarme, amené par des gardiens du 28e, est fusillé. »

« La nuit a été calme et sans incidents » alors que quatre hommes ont été fusillés !

Mais les événements se pressaient ; dans la journée du 21, on put lire ceci sur les murs de la ville :

Digitized by Google

« Les maires et adjoints de Paris et les représentants de la Seine font savoir à leurs concitoyens que l'Assemblée nationale a, dans la séance d'hier, voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du conseil municipal de la ville de Paris.

« La garde nationale, ne prenant conseil que de son patriotisme, tiendra à honneur d'écarter toute cause d'un conflit, en attendant les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale.

« *Vive la France! Vive la République!*

(Suivent les signatures des maires et des députés.)

« Paris, le 21 mars 1871. »

La veille, un tailleur du boulevard des Capucines, M. Bonne, tenta d'organiser la ligue dite des *amis de l'ordre*, il fit placarder une affiche, donnant rendez-vous pour le lendemain 21, en bourgeois et sans armes à tous ceux qui voudraient manifester; à deux heures, le 21, un groupe compact se forma portant en tête deux drapeaux sur lesquels était écrit : *Vive l'ordre!* et *Société des amis de l'ordre.*

Mais cette manifestation qui suivait les boulevards se dirigea vers la place Vendôme et là elle fut accueillie par les Montmartrois retranchés en cet endroit et qui braquèrent leurs canons sur les manifestants. Ils se dispersèrent en se donnant rendez-vous pour le lendemain.

Le lendemain devait être une date funèbre.

A une heure, une foule nombreuse se pressait place du Nouvel-Opéra, où s'étaient donné rendez-vous les amis de l'ordre. Tout le monde était sans armes; des rubans bleus furent distribués en signe de ralliement. Sur une petite affiche, hissée au bout d'une canne, se lisaient ces mots : « *Ligue des amis de l'ordre. Vive l'Assemblée! Vive la République!* »

« A deux heures, un drapeau tricolore fut apporté par un bataillon de la garde nationale, toujours sans armes. On se rallia autour de ce drapeau.

Malheureusement la colonne au lieu de défiler sur les boulevards, voulut se rendre rue de Rivoli, et s'engagea dans la rue de la Paix, pressée, compacte, nombreuse.

La compagnie dissidente qui gardait cette rue au nom du comité ne fit pas trop de résistance, et les officiers rentrèrent leurs sabres, les soldats remirent leurs baïonnettes au fourreau.

— Nous sommes tous frères! cria la foule; pas de sang, nous venons à vous sans armes!

Cependant, place Vendôme, on battait le rappel, des bataillons se mettaient en mouvement. Un moment d'hésitation se produisit parmi les manifestants, la plupart s'arrêtèrent incertains, et donnèrent le temps aux dissidents de se ranger en bataille.

Des pourparlers s'entamèrent entre les gardes nationaux qui ne voulaient pas laisser arriver les manifestants et ceux-ci; ils duraient depuis environ dix minutes, lorsque soudain, les factionnaires sommèrent la manifestation de se retirer. Personne ne bougea, une seconde et une troisième sommation furent faites et aussitôt un feu de peloton se fit entendre.

Il y eut plusieurs morts et de nombreux blessés.

Dans la rue Neuve-Saint-Augustin gisaient douze cadavres; dans la rue de la Paix un lignard qui jusqu'au dernier moment avait tenu fièrement le drapeau tricolore, était tombé à côté d'un vieillard qui avait la tête fracassée, et d'une pauvre cantinière.

Les blessés, en fuyant, laissaient dans les rues latérales de nombreuses traces de sang.

« Cet horrible forfait jette la consternation dans la ville. Un citoyen, décoré de la Légion d'honneur, qui a reçu le drapeau des mains de l'amiral Saisset, récemment nommé commandant supérieur de la garde nationale, parcourt les boulevards, précédé d'un officier de la garde nationale et d'un capitaine des éclaireurs Franchetti. Les cris : « Aux armes! aux armes! » retentissent de toutes parts, et un grand nombre de gardes nationaux vont se réunir place de la Bourse.

« Partout les cafés et les boutiques se ferment, des groupes se forment. L'indignation est générale. »

Une proclamation de l'amiral Saisset vint heureusement apaiser cette colère qui menaçait de mettre la moitié de la population aux prises avec l'autre moitié; le 23 mars on put lire partout ceci :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

—

« Chers concitoyens,

« Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée nationale :

« 1° La reconnaissance complète de vos franchises municipales;

« 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef;

« 3° Des modifications à la loi sur les échéances.

« 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires jusques et y compris les loyers de 1,200 francs.

« En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à

Digitized by Google

Les canons repris par la troupe sont ramenés à la mairie de Montmartre. (18 mars 1871.)

obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République.

« *Le vice amiral commandant en chef provisoire,*

« SAISSET.

« Paris, le 23 mars 1871. »

Un moment on crut à un accord possible entre le comité central et le gouvernement régulier sur les bases contenues dans cette proclamation, mais cette illusion ne fut pas de longue durée et, à son tour, le comité central faisait afficher cette déclaration de guerre :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

—

Comité central de la garde nationale.

« Citoyens,

« Votre légitime colère nous a placés le 19 mars au poste que nous ne devions occuper que le

Digitized by Google

temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

« Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver les élections que nous voulions faire à bref délai.

« La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre.

« Nous devons accepter la lutte et briser la résistance afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force.

« En conséquence, les élections sont remises au dimanche prochain 26 mars.

« Jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués.

« *Le Comité central de la garde nationale.*

« Hôtel de ville, le 22 mars 1871. »

C'était la lutte.

Le 24, le général Brunel délégué du comité se présenta escorté de quatre bataillons fédérés qui traînaient avec eux quatre canons devant la mairie du 1er arrondissement afin de poser l'ultimatum du comité : les élections à la Commune de Paris sans retard ; on discuta longtemps et enfin ces élections furent fixées au 30.

Alors ce fut une joie générale, les fédérés défilaient la crosse en l'air sur le boulevard ; plus de guerre civile, la paix, la concorde, le travail. Cela dura trois heures, mais le comité central qui sentait son pouvoir disparaître, comprit le danger et exigea que les élections eussent lieu le lendemain, les maires de Paris qui voulaient éviter la lutte à tout prix acceptèrent.

Aussitôt des affiches firent connaître que le scrutin serait ouvert le lendemain dimanche 26 mars.

Toute la journée du dimanche se passa en votes ; et sauf quelques bagarres, et quelques coups de feu qui tuèrent un homme, le scrutin fonctionna pour le mieux.

En voici le résulat :

Ier arrondissement : Adolphe Adam, négociant ; Meline, avocat ; Rochard, gérant de la *Belle-Jardinière ;* Barré, marchand de tabac (ces élus n'acceptèrent pas le mandat de la commune).

IIe arr. : Brelay, négociant ; Loiseau-Pinson, négociant ; Tirard, négociant, député ; Léon Chéron, négociant (même observation).

IIIe arr. : Demay, ouvrier ; A. Arnaud, ouvrier ; L.-Jean Pindy, menuisier ; P.-André Miolat, ouvrier mécanicien ; Dupont (de Londres), ouvrier maroquinier.

IVe arr. : Arthur Arnould, littérateur ; Lefrançais, comptable ; Louis Clémence ; F.-Eug. Gerardin ; Amouroux, chapelier.

Ve arr. : Th. Regère, vétérinaire ; F. Jourde, graveur ; G. Tridon, étudiant ; L. Blanchet, homme d'affaires ; Joseph Ledroy, négociant.

VIe arr. : Alb. Leroy, professeur libre ; Goupil, docteur en médecine ; Robinet, docteur en médecine ; Ch. Beslay ; L.-Eugène Varlin.

VIIe arr. : Parizel, docteur en médecine ; Ern. Lefèvre, rédacteur du *Rappel ;* Urbain ; J.-L. Brunel, voyageur de commerce.

VIIIe arr. : Raoul Rigault, étudiant ; Ed. Vaillant, journaliste ; Arthur Arnould ; Jules Allix.

IXe arr. : A. Ranc, journaliste ; Ulysse Parent, journaliste ; E. Desmaret, avocat ; E. Ferry ; G. Bast (ces trois derniers donnèrent immédiatement leur démission).

Xe arr. : Gambon (Charles Ferdinand), propriétaire, député ; Félix Pyat, homme de lettres ; Henri Fortuné ; Champy, doreur sur métaux ; Babick, polonais ; Rastoul.

XIe arr. : Eugène Mortier, ouvrier ; Delescluze ; Assi (Adolphe-Alphonse), mécanicien ; Eugène Protot, avocat ; Eudes (François), dit Deschamps, sténographe ; Augustin Avrial, mécanicien ; Augustin-Joseph Verdure, ouvrier.

XIIe arr. : Varlin ; Geresme, corsetier ; Albert Theisz, ouvrier ciseleur ; Pruneau.

XIIIe arr. : Léo Meillet, étudiant ; E.-Victor Duval ; Chardon, ouvrier ; Léo Franckel, ouvrier bijoutier.

XIVe arr. : Jules Billioray ; Martelet ; Decamp, ouvrier.

XVe arr. : Cournet, journaliste, député ; Jules Vallès, journaliste ; C.-Pierre Langevin, tourneur sur métaux.

XVIe arr. : Marmottan, docteur en médecine ; de Bouteillier, ex-officier de marine.

XVIIe arr. : Varlin ; Victor Clément, ouvrier ; Charles Girardin, entrepreneur ; Louis Chalain, tourneur en cuivre ; Benoist Malon, garçon de librairie.

XVIIIe arr. : Blanqui ; Theisz ; Louis Dereure, cordonnier ; J.-B. Clément, publiciste ; Cel.-J.-B Ferré ; Vermorel, journaliste ; Paschal-Grousset, journaliste.

XIXe arr. : Oudet, Puget, Delescluze, Jules Miot, Ostyn, Flourens.

XXe arr. : Jules Bergeret, chef de claque ; Gabriel Ranvier, peintre décorateur ; Gustave Flourens, publiciste ; Louis-Auguste Blanqui.

A. Arnould opta pour le IVe arrondissement, Varlin pour le VIe, Blanqui pour le XXe, Theisz pour le XIIe, Delescluze pour le XIe, Flourens pour le XXe.

La Commune était élue ; il ne s'agissait plus que de procéder à sa proclamation ; l'auteur de *Paris sous la Commune* va nous donner les détails de la cérémonie.

Une grande draperie rouge à crépines d'or couvre une partie de l'Hôtel de ville et masque la statue d'Henri IV. Le buste de la liberté, coiffé d'un bonnet phrygien, se dresse sur un fût de

Digitized by Google

colonne entouré de drapeaux rouges. Au-dessous de la statue est une estrade garnie de fauteuils en velours rouge. Au centre, il y a un siège plus élevé, destiné au président Assi.

On arrive à cette estrade par quatre escaliers dont deux communiquent avec l'intérieur de l'Hôtel de ville; les deux autres donnent accès sur la place.

Une batterie de pièces de 7 est rangée sur le quai. Ces canons sont destinés à saluer la proclamation des votes. D'ailleurs, toute l'artillerie a été retirée de la place et rangée derrière les grilles de l'Hôtel de ville.

Depuis une heure de l'après-midi arrivent les bataillons fédérés. Leurs délégués marchent en tête, le bras ceint d'un ruban rouge. Ce ne sont que roulements de tambours et sonneries de clairons. Le public qui a envahi toutes les rues adjacentes ne laisse passer les gardes nationaux qu'un à un, ce qui rend les défilés excessivement longs et sème le désordre dans les rangs. Ce n'est qu'à grand'peine que les bataillons se reforment sur la place, tandis que le drapeau et l'état-major se rendent au pied de l'estrade.

A quatre heures un long roulement se fait entendre, et avec une exactitude fort remarquée, le comité central monte sur l'estrade.

Le canon tonne, les vivats encombrent l'air de bruits, les fanfares éclatent, les tambours et les clairons battent aux champs. Les képis sont au bout des baïonnettes. Le citoyen Assi prononce un discours et l'on proclame le nom des élus. Après ceux de chaque arrondissement la musique militaire joue *la Marseillaise* et les gardes accompagnent la musique en chantant.

Après les discours vint le défilé. Le soir les bataillons avaient repris leur place sur la place de l'Hôtel-de-Ville et faisaient danser les cantinières.

Dans l'Hôtel de ville on festinait — et surtout on buvait; aussi le premier acte de la commune de Paris fut d'interdire formellement l'exportation des vins.

Ce fut sur la proposition du citoyen Eudes que le conseil municipal de Paris prit le nom de Commune.

A partir de ce jour, Paris entra dans une période de folie sinistre dont il faut, certes, attribuer la principale cause à l'état de fièvre qui s'était déclarée chez les Parisiens, depuis le jour où la capitale avait été investie par les Prussiens, et qui, envahissant chaque jour un peu plus leurs cerveaux, avait fini par leur retirer toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste.

Livrée à ses appétits brutaux aiguisés et jamais rassasiés pendant toute la durée du siège, la bête humaine avait un besoin de jouissances physiques qu'il fallait à tout prix satisfaire, et ce n'est qu'ainsi qu'on peut, sinon excuser, du moins expliquer, cette saturnale féroce qui dura du 1er avril au 24 mai et sur laquelle nous passerons légèrement; si à un moment et par suite de causes déterminées, les habitants de Paris ont commis des actes odieux, il n'est pas utile que l'historien, après les avoir blâmés comme il convient, en fasse le récit minutieux.

Les actes des insensés peuvent un moment amuser les badauds qui rient volontiers au spectacle de ces turpitudes, mais ils éveillent au contraire dans l'esprit de tout homme soucieux de la dignité humaine un sentiment de triste commisération et vraiment on ne sait si la pitié ne l'emporte pas sur l'indignation, quand on voit se dérouler le tableau des inepties et des insanités qui se produisirent pendant cette époque écœurante, qu'on appelle le règne de la commune de Paris, où tant de malheureux inconscients expièrent cruellement les sottises qu'ils commirent sous l'impulsion d'une bande d'orgueilleux déclassés qui se crurent des hommes d'État parce qu'ils substituèrent le calendrier républicain au calendrier grégorien, s'appelèrent citoyens au lieu de s'appeler Monsieur et paraissaient, malgré leurs déclamations, beaucoup plus travailler à la destruction de la République qu'à son établissement.

Le 29 mars eut lieu la première séance de la Commune à l'Hôtel de ville. On y décréta l'abolition de la conscription, la prohibition de toute force militaire dans Paris autre que la garde nationale, la remise aux locataires des termes qu'ils devaient à leurs propriétaires et la remise également des sommes dues pour les locations en garni.

Ce décret fut généralement critiqué par les propriétaires et par les logeurs.

Des mesures militaires commencèrent à être prises. Les portes de Paris furent fermées, la place Vendôme reçut un renfort de canons, on établit des retranchements à Montmartre, et une batterie fut transportée au pont de Sèvres.

Le 30, à deux heures, trois délégués du Ve arrondissement, Napias-Piquet, Jourde et Rastoul se présentèrent solennellement sur la place du Panthéon où s'étaient massés deux bataillons de fédérés, Jourde fit un discours, puis lui et ses collègues entrèrent dans l'église, vidèrent les troncs, et ensuite chargèrent deux hommes de bonne volonté de substituer à la croix surmontant le fronton, un drapeau rouge qui fut salué par des décharges :

Le 2 avril, un dimanche — toujours ! le dimanche des Rameaux la guerre civile éclata. Les fédérés, sur le conseil de Cluseret, se divisèrent en trois colonnes, dont l'une fut chargée d'attaquer les troupes de Versailles par Clamart, l'autre de faire une diversion sur le Mont-Valérien et la troisième d'opérer un mouvement tournant par le Bas-Meudon.

Les hostilités furent ouvertes, avenue de Courbevoie, au rond-point des Bergères, par des fédérés qui tuèrent, à bout portant, M. Pasquier,

Digitized by Google

chirurgien en chef, revêtu de son uniforme, protégé par la croix de Genève.

Les fédérés continuèrent gaiement leur marche en chantant, jusque sous les feux du Mont-Valérien, persuadés, que l'armée française va vider les bidons des compagnies et fraterniser au cri de : « Vive la Commune ! » Les fédérés, détrompés et battus, étaient furieux, aussi la Commune décréta la mise en accusation de M. Thiers et des ministres, ainsi que la saisie de leurs biens jusqu'à leur comparution devant la justice. Le même jour, elle rendit le décret suivant :

« La Commune de Paris, considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ;

« Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ;

« Considérant que le budget des cultes est contraire au principe de liberté de conscience, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ;

« Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté ;

« DÉCRÈTE :

« ART. 1er. — L'Église est séparée de l'État.

« ART. 2. — Le budget des cultes est supprimé.

« ART. 3. — Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

« ART. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens. »

Bien que l'attaque des fédérés eut échoué des trois côtés, les bulletins des pseudo-généraux qui les commandaient ne contenaient que d' « excellentes nouvelles. »

Le 3, les gardes nationaux crurent, sur la foi de Lullier, que le Mont-Valérien avait été abandonné par les troupes, et « le général » Bergeret y mena ses hommes ; lui était en calèche ; ils furent accueillis par une volée de mitraille.

Et tous de se sauver en criant à la trahison et se plaignant du procédé.

— On avertit les gens avant de tirer dessus, disaient-ils.

Et le soir une dépêche signée « colonel » Bourgoin (ils étaient tous colonels ou généraux) contenait ces mots : « Bergeret et Flourens ont fait leur jonction, ils marchent sur Versailles, succès certain. »

La vérité était que Flourens venait d'être tué d'un coup de sabre qui lui fendit la tête.

Peu importe, on affichait toujours :

A LA GARDE NATIONALE DE PARIS

—

« Les conspirateurs royalistes ont *attaqué*.

« Malgré la modération de notre attitude, ils ont *attaqué*.

« Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont *attaqué* avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

« Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

« Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village innoffensif de Neuilly, et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

« Il y a eu des morts et des blessés.

« Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

« *La Commission exécutive.*

« Paris, 2 avril 1871. »

Pas un seul chouan, pas un vendéen, pas un mobile breton n'avait été engagé ; les volontaires de Charette ne firent jamais partie de l'armée de Versailles.

Dans la nuit, la dépêche suivante fut affichée :

« Paris, 2 avril 1871, 5 h. 30 m. du soir.

« *Place à commission exécutive.*

« Bergeret lui-même est à Neuilly. D'après rapport, le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que, sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. Colonel de gendarmerie qui attaquait, tué.

« *Le colonel chef d'état-major,*

« HENRI.

« Une pension de jeunes filles, qui sortait de l'église de Neuilly, a été littéralement hachée par la mitraille des soldats de MM. Favre et Thiers. »

Il était faux que les soldats de ligne désertassent, faux qu'ils ne voulussent point se battre, faux que M. Thiers et ses généraux eussent fait hacher une pension de jeunes filles, mais cela excitait la colère des masses et c'était tout ce qu'il fallait.

Battue sur le champ de bataille, la Commune se vengea sur les prêtres.

Le 3, Mgr Darboy, archevêque de Paris, était arrêté à l'archevêché ; on le conduit à la préfecture de police.

— C'est vous, lui dit Raoul Rigault, qui nous embastionnez dans vos superstitions. Il faut que cela cesse, vos chouans massacrent nos frères, il faut que nous vous fusillons !

Le même jour, la commune de Paris décide

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 287. Imp. Charaire et fils.

Fusillade de la place Vendôme. Aspect de la rue de la Paix le 23 mars 1871.

Digitized by Google

Digitized by Google

Manifestation des francs-maçons aux remparts de Paris. (Page 381, col. 2.)

qu'en raison des opérations militaires engagées, les élections communales complémentaires sont ajournées.

Le 4, arrêté du général Cluseret, délégué au ministère de la guerre, qui incorpore dans les bataillons fédérés tous les citoyens de 17 à 35 ans, non mariés.

En même temps, la persécution contre le clergé s'accentuait, la maison des jésuites, rue de Sèvres, était perquisitionnée, c'est-à-dire qu'on y volait tout ce qui était de bonne prise, ainsi que dans celles des lazaristes et des dominicains.

Le 5, la commune de Paris décréta que toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement arrêtée et incarcérée, et que toutes les personnes ainsi arrêtées seront « les otages du peuple de Paris. » Le même décret porte que toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du « gouvernement régulier de la commune de Paris, sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages. »

La suppression du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel*, de *Paris-Journal*, la saisie et la suppression de la *Liberté*, furent en outre exécutées au nom de la liberté de la presse.

Le 6, proclamation de la commune de Paris aux départements, ayant pour but de gagner ceux-ci à sa cause.

Le citoyen Dombrowski, commandant de la 12e légion fédérée, est nommé commandant de la place de Paris.

Depuis la veille les abords des chemins de fer étaient rigoureusement surveillés on ne laissait plus sortir de Paris que les femmes, les vieillards et les enfants. Tout ce qui était population mâle et valide devait rester dans Paris, aussi nombre de gens s'empressèrent-ils de s'en éloigner en employant tous les stratagèmes possibles pour tromper la vigilance des gardes préposés à la surveillance des portes.

Ce fut aussi le 6, que fut fermée l'église de l'Assomption ; elle fut saccagée. M. Deguerry, curé de la Madeleine, occupait un appartement adossé contre le dôme de l'église, du côté de la rue Monthabor ; prévenu qu'on venait l'arrêter, il alla se cacher

Digitized by Google

dans une vieille construction dépendante de l'Assomption, mais le lendemain matin, il sortit pour se rendre dans le faubourg Saint-Germain, et ce fut alors qu'il fut arrêté (en face le n° 25 de la rue Monthabor) et conduit à la place Vendôme.

Le même jour fut arrêté M. F. Simon, curé de Saint-Eustache, mais les dames de la Halle et une compagnie de fédérés du Petit-Montrouge intercédèrent pour lui auprès de la Commune et il fut mis en liberté, mais l'église fut convertie en club.

Le lendemain, 7, ce fut la cathédrale de Paris qui fut fermée ainsi que l'église Saint-Laurent.

Il se passa à propos de l'église Saint-Laurent un fait qui produisit une grande émotion ; dans la crypte, on avait trouvé un grand nombre d'ossements humains, on en disposa méthodiquement une certaine partie, de façon à reconstituer quatorze squelettes féminins et on prétendit que c'était les restes des femmes détournées par les prêtres de Saint-Laurent qui les avaient fait disparaître après avoir abusé d'elles.

Il n'y avait pas de mots assez forts pour exprimer l'indignation générale; le photographe Carjat les photographia, tout Paris alla voir ces cadavres et la chose avait fait tant de bruit, qu'après la pacification de Paris, on voulut en avoir le cœur net et une commission scientifique fut nommée; elle déclara par l'organe de son rapporteur, M. Tardieu, que ces ossements étaient ceux de gens enterrés depuis au moins 150 ans!

Le 7, le général Cluseret décida que le service dans les bataillons de guerre fédérés serait obligatoire pour tous les citoyens de 19 à 40 ans, mariés ou non, ce qui augmenta dans une notable proportion les tentatives d'évasion de Paris, on se déguisait, on se vieillissait comme on pouvait et on partait.

Les opérations militaires n'étaient toujours pas brillantes pour les soldats de la Commune, la veille on avait procédé en grande pompe à l'enterrement des victimes des journées précédentes, et une proclamation signée « la commission exécutive » annonçait à la garde nationale que les provinces du centre marchaient au secours des Parisiens, ce qui était un audacieux mensonge.

Le 8, l'*Officiel* annonçait des avantages sérieux remportés par les troupes; les « Versaillais » avaient été contraints de se replier, ce qui voulait dire, en bon français, que les fédérés avaient reçu leur brossée quotidienne, et la Commune décrétait :

« Tout citoyen blessé à l'ennemi pour la défense des droits de Paris recevra, si sa blessure entraîne une incapacité de travail partielle ou absolue, une pension annuelle et viagère dont le chiffre sera fixé par une commission spéciale, dans les limites de 300 à 1,200 francs. »

Le grand souci des membres de la Commune était de se procurer de l'argent et ce n'était pas chose facile ; ils avaient cherché à s'emparer des caisses des compagnies d'assurances, mais celles-ci avaient eu le soin, en conservant les caisses, de ne rien laisser dedans.

La Banque offrait d'importantes ressources, mais un honnête homme fourvoyé parmi les membres de la Commune, M. Beslay, négocia avec le grand établissement financier et il fut convenu que moyennant la remise à la Commune, contre un reçu de M. Beslay, des fonds appartenant à la ville de Paris et déposés à la Banque, la Commune reconnaîtrait à la Banque son caractère d'établissement privé et la ferait respecter, et cet engagement fut réciproquement tenu.

Le 8, les élections communales complémentaires de Paris furent fixées au surlendemain 10.

Le jour de Pâques, 9 avril, fut choisi pour la fermeture de plusieurs églises; celle de Saint-Vincent-de-Paul, la petite église Saint-Jean-Saint-François, de la rue Charlot (elle ne fut pillée que le 15 mai), l'église Saint-Joseph, rue Corbeau; l'église Saint-Martin, de la rue des Marais.

Enfin tout le clergé de Montmartre fut mis en état d'arrestation. Le lendemain on afficha sur les portes de l'église Saint-Pierre ce placard :

« Attendu que les prêtres sont des bandits, et que les repaires où ils ont assassiné moralement les masses, en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu, sont les églises,

« Le délégué civil des Carrrières près l'ex-préfecture de police, ordonne que l'église de Saint-Pierre (Montmartre) soit fermée et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins. »

Le 10, les élections communales complémentaires furent de nouveau ajournées.

La commune de Paris décréta qu'une pension de 600 francs serait accordée à la femme du garde national « tué pour la défense des droits du peuple » et que chacun des enfants « reconnus ou non », recevrait jusqu'à l'âge de 18 ans, une pension de 375 francs. »

Le 11, on ferma l'église Notre-Dame-de-Lorette, mais on n'y vola que l'argent des troncs. Elle fut réouverte le 5 mai, mais, quelques jours plus tard, elle fut occupée militairement par les communards qui en firent une sorte de caserne.

Les troncs des églises furent à peu près tous brisés; le 12 avril, les pillards emportaient tout ce qu'ils pouvaient de Notre-Dame-de-Clignancourt et les glands en or des étoles servirent à faire des dragonnes aux sabres des fédérés, elle fut fermée ensuite, ainsi que l'église Saint-Éloi de Reuilly.

Au reste, chaque jour on pillait, volait ou fermait une église quelconque.

« Le club de la salle Molière s'installe à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Le bureau siège à l'autel. Le président agite la sonnette qui sert pour la messe. Un orateur dit : « Il ne faut pas fermer l'œil, il faut que le peuple règne à tout jamais en révolutionnant sans cesse. Il est l'heure

Digitized by Google

pour le peuple de se partager les richesses, afin qu'il n'y ait plus ni acheteurs ni vendeurs. Invitation est faite à tous les bons citoyens de mettre la main à la pâte.

« Les succès du club Nicolas-des-Champs excitent l'émulation des autres réunions publiques. Elles s'emparent des églises de Saint-Pierre de Montrouge, Saint-Bernard, Saint-Ambroise, la Trinité, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Sulpice, et y font fonctionner leurs clubs qui rivalisent de violences, de sottises et d'impiétés.

« A l'église Sainte-Marguerite, des prostituées montent en chaire et font entendre les plus horribles blasphèmes. »

Paris avait une singulière physionomie à cette époque; tous les cafés et les lieux publics devaient être fermés à onze heures du soir; des délégués de la Commune faisaient des visites domiciliaires chez les industriels qui avaient fabriqué des engins de guerre pendant le siège. On arrêtait en pleine rue des jeunes gens pour les enrôler, on fouillait les omnibus, les voitures publiques, on supprimait les journaux par fournées, on décrétait la démolition de la colonne Vendôme.

La nuit du 11 au 12 fut signalée par une canonnade extraordinaire, à neuf heures et demie tout le sommet des hauteurs autour de Paris était en feu; c'était un vif combat qui se livrait et le « colonel d'état-major » Henry envoyait ce télégramme à la Commune : « Les troupes ennemies sont complètement chassées de Neuilly. Le pont est réoccupé par nos troupes, l'ennemi est en fuite sur Courbevoie. »

Et la Commune ordonnait l'institution d'un conseil de guerre dans chaque légion. « Le conseil de guerre prononcera les peines en usage » — on savait ce que ces deux derniers mots voulaient dire.

Et ce fut à qui, parmi les retardataires, se sauverait au plus vite de Paris.

Et les journaux de la Commune se faisaient les échos de toutes les calomnies, de toutes les basses vengeances, de toutes les infamies qui se colportaient sur le compte des gens.

Écoutons le *Cri du peuple :*

« Le misérable qui s'appelle Jules Favre est connu depuis plusieurs mois comme faussaire, aujourd'hui, on découvre les nouveaux vols qu'il a commis depuis le 4 septembre. On a trouvé dans son domicile deux millions de titres au porteur achetés après la chute de l'empire. »

Puis c'est le *Père Duchêne* qui « n'aura pas de cesse que ses amis les patriotes soient vengés et les assassins punis; il y a par exemple le misérable Chaudey qui a joué un sale rôle dans cette affaire-là (l'émeute du 22 janvier) et qui se ballade encore à Paris, aussi tranquille qu'un petit Jean-Baptiste. Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce j... f... là et lui faire connaître un peu le goût des bons pruneaux de six livres dont il nous a régalés dans le temps. »

Cette dénonciation porta ses fruits. Chaudey fut arrêté par les soins d'un certain Pilotell qui, cinq jours plus tard, en homme pratique qu'il était, vint arrêter aussi 815 francs au domicile de Mme Chaudey. Des démarches très instantes et inutiles furent faites pour obtenir la liberté de ce prisonnier d'État. Un ami intime de Chaudey alla en parler à Raoul Rigault, qui répondit : « Entre Troppmann et Chaudey, je ne fais point de différence.

L'avocat Gustave Chaudey fut fusillé le 23 mai.

Les élections complémentaires pour la Commune eurent lieu le 16. Il y avait 31 places vacantes, mais on vota avec si peu d'empressement que 20 citoyens seulement furent nommés : Andrieu, Arnold, Briosne, Cluseret, Courbet, Dupont, Durand, Johannard, Longlas, Longuet, Menotti Garibaldi (!), Philippe, Pillot, Pothier, Rogeard, Serailler, Sicard, Trinquet, Vésinier, Viard.

Trois refusèrent cet honneur : Garibaldi, Briosne et Rogeard.

Un certain Charles Riel, chef du bureau des passeports de la préfecture de police rendit, le 17 avril, cet arrêté curieux : « Nous, délégué civil, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés; attendu que la loi défend de sortir de Paris à tout individu de dix-neuf à quarante ans... Ordonnons : tous les chefs de postes devront mettre à la disposition de nos sous-délégués toutes les forces disponibles des postes, sur un simple avis des sous-délégués... Tout individu qui voudra résister sera au besoin passé par les armes, séance tenante. »

Le 17, deux drapeaux furent apportés à l'Hôtel de ville, l'un était un drapeau d'ambulance, l'autre le drapeau d'un yacht américain que son possesseur avait arboré à sa fenêtre. Deux cents citoyens construisirent une barricade sur la place de la Concorde, au coin de la rue Saint-Florentin, et la commission exécutive « en présence de l'impossibilité de traduire devant les conseils de guerre de légions *qui n'existent pas*, institue une cour martiale qui siégera tous les jours à l'hôtel des conseils de guerre, rue du Cherche-Midi » elle fut composée des colonels Rossel, Henry, Razoua, Chardon, du lieutenant-colonel Collet et du lieutenant Boursier. Cette cour débuta dès le lendemain, en condamnant à mort le sieur Girot, chef du 74e bataillon, accusé d'avoir refusé de se rendre à la porte Maillot pour combattre.

Puis elle rendit un décret qui accordait trois ans de délai pour le payement de toutes dettes sans intérêt.

Le citoyen Pilotell, ancien employé de M. Polo, directeur de l'*Éclipse*, arrêta son ex-patron et mit la main sur sa caisse.

Quelques journaux furent encore supprimés :

Digitized by Google

le Soir, la Cloche, l'Opinion nationale, le Bien public.

Le 19, on arrêta des prêtres, on expulsa de leur couvent les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, on fit main basse sur l'argenterie de l'hôtel des Invalides. Les visites domiciliaires continuèrent le 21 et le travail de nuit fut supprimé dans les boulangeries. Le 22, le général la Cécilia fut nommé commandant de la place de Paris. Le 24, la Commune décréta que les officiers ministériels recevraient un traitement fixe. On arbora un drapeau rouge au monument de la Bourse.

Une suspension d'armes fut conclue le 25 avril, et la Commune réquisitionna tous les appartements vacants pour les mettre à la disposition des habitants des quartiers bombardés.

La cour martiale, à la suite de la démission de son président, disparut.

Peinés de la triste situation dans laquelle Paris se trouvait plongé par la guerre civile, les francs-maçons eurent la louable pensée de s'interposer entre les deux camps et le 26, vers quatre heures, une députation vint déclarer aux membres de la Commune qu'ayant épuisé auprès de Versailles tous les moyens de conciliation, la franc-maçonnerie avait résolu de planter ses bannières sur les remparts de Paris et que si une seule balle les touchait, les frères maçons marcheraient d'un même élan contre l'ennemi commun. Cette proposition fut adoptée avec enthousiasme, on en verra plus loin l'effet.

Le 27 avril, Raoul Rigault fut nommé procureur de la Commune; voici le portrait qu'en trace M. Maxime du Camp : Raoul Rigault était un lourd garçon, débraillé, de chevelure et de barbe incultes, solide des épaules, bas sur jambes, myope, l'œil terne, le nez impudent, la bouche sensuelle, assez épris du bon vin, parlant, criant, gesticulant à tout propos, se bourrant de tabac à priser entre chaque phrase, étonnant les novices par sa faconde, presque célèbre dans le quartier des Écoles et fort apprécié des filles de bas étages. Demi-étudiant, demi-journaliste, sans courage au travail, sans talent d'écrivain, répétant comme vérités sublimes toutes les niaiseries ramassées dans l'*Ami du Peuple* et dans le *Père Duchêne*, il passait pour fort par ce qu'il était grossier, pour énergique parce qu'il était cruel, pour intelligent parce qu'il était hâbleur.

Le 28, la Commune, qui avait besoin d'argent, imagina de réclamer aux compagnies de chemin de fer les impôts arriérés dus à l'État, et voici comment fut taxée chacune d'elles :

La compagnie du Nord . .	303,000 fr.
— de l'Ouest. .	275,000
— de l'Est. . .	354,000
— de Lyon. . .	692,000
— d'Orléans. .	376,000
Total. . .	2,000,000 fr.

Deux jours après la promulgation de cet arrêté la compagnie du Nord versait les 303,000 francs.

« Un écueil terrible pour le gouvernement, dit M. Claretie, c'était la question d'argent. « *Monnaie fait tout* », disait Riquetti. La Commune, du 20 mars au 30 avril, avait dépensé 25,138,089 fr. La Commune avait trouvé au Trésor 4,658,112 fr. Elle avait fait main-basse sur toutes les caisses des administrations et des établissements communaux; elle s'était fait donner 7,750,000 fr. par la Banque, 2 millions par les chemins de fer; elle avait réquisitionné et fait fondre à la Monnaie l'argenterie des particuliers (M. Martin du Nord entre autres), les ornements précieux des églises ou des communautés religieuses.

« Bref, la Commune avait eu à sa disposition 26,013,916 fr. et elle avait dépensé 25,138,089 fr. ainsi répartis :

Délégation de la guerre.	20,000,000 fr.
Intendance.	1,813,318
Délégation du commerce.	50,000
Enseignement.	1,000
Comité central.	15,651
Hôtel de ville	91,753
Commission de sûreté. .	225,039
Tabacs.	91,922
Barricades.	44,500

A propos de barricades, le citoyen Gaillard père, cordonnier, fut chargé de la construction des barricades formant une seconde enceinte en arrière des fortications.

Outre cette seconde enceinte, les barricades durent comprendre trois enceintes fermées ou citadelles, situées au Trocadéro, aux buttes Montmartre et au Panthéon.

Tout cela n'avançait pas beaucoup les affaires de la Commune qui allaient assez mal; elle eut beau interdire la pêche à la ligne dans l'intérieur de Paris, les goujons commençaient à ne plus mordre à ses hameçons garnis de bulletins de victoire imaginaires.

Le 29, eut lieu la fameuse manifestation franc-maçonnique et cette cérémonie mérite d'être empruntée à « *l'Officiel* » communard.

« Dès neuf heures du matin, une députation des membres de la commune sortit de l'Hôtel de ville, musique en tête, se dirigeant vers le Louvre, à la rencontre de la manifestation franc-maçonnique.

« A onze heures, la députation était de retour, et les francs-maçons faisaient leur entrée dans la cour d'honneur de l'Hôtel de ville, disposé à l'avance pour les recevoir. La garde nationale faisait la haie.

« La Commune toute entière s'était placée sur le balcon du haut de l'escalier d'honneur, devant la statue de la République, ceinte d'une écharpe rouge et entourée de trophées des drapeaux de la Commune.

Digitized by Google

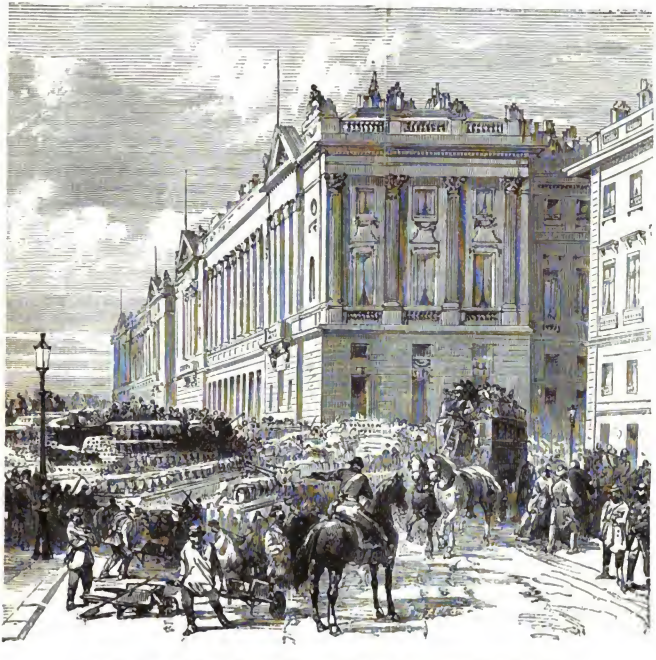

Barricade fermant la rue de Rivoli, à l'angle de la rue Saint-Florentin (avril 1871)

« Les bannières maçonniques vinrent se placer successivement sur les marches de l'escalier, étalant aux yeux de tous les maximes humanitaires qui sont les bases de la franc-maçonnerie et que la Commune s'est donnée à tâche de mettre en pratique.

« Une bannière blanche, entre toutes les autres, a frappé notre attention. Elle était portée par un artilleur et on y lisait en lettres rouges : « Aimons-nous les uns les autres. »

« Dès que la cour fut pleine, les cris de vive la Commune! vive la franc-maçonnerie! vive la République universelle! se font entendre de tous côtés.

« Le citoyen Félix Pyat, membre de la Commune, prononce d'une voix forte et émue les paroles suivantes (suit un discours de circonstance). »

Le citoyen Beslay, membre de la Commune et franc-maçon depuis cinquante-six ans, répondit à ce discours et embrassa un franc-maçon.

Puis la musique militaire joua la *Marseillaise*.

Le citoyen Léo Meillet fit encore un discours, le drapeau rouge à la main.

Le citoyen Térifocq en fit un autre, après s'être armé du drapeau.

Alors les députations de la franc-maçonnerie, accompagnées des membres de la Commune, sortirent de l'Hôtel de ville au son de la *Marseillaise*.

Le major commandant la place Vendôme, qui avait convoqué des gardes de plusieurs batail-

Digitized by Google

lons, fit mettre les 3,000 francs-maçons qui formaient la colonne au milieu des soldats les bordant de chaque côté, et ce fut ainsi qu'on gagna la grande avenue des Champs-Élysées et qu'on avança vers la porte Dauphine.

Là, les francs-maçons, en bourgeois seulement, montèrent sur les remparts et arborèrent les bannières maçonniques.

« Tout s'est très bien passé, dit le major Mayer, comme impression universelle, je dois dire à la gloire de la franc-maçonnerie, que cette journée sera la plus belle page de son histoire. »

Les bannières maçonniques furent traitées comme le drapeau rouge de l'insurrection, et les francs-maçons durent se résigner à voir s'engager une forte lutte du côté d'Issy, de Vanves et de Montrouge.

Le lendemain les fédérés se repliaient en désordre, abandonnant un grand nombre de morts et ceux qui étaient dans le fort d'Issy l'évacuèrent et rentrèrent dans Paris en criant nous sommes trahis! nous sommes trahis!

A six heures du soir, le général Cluseret, délégué à la guerre, était fourré à Mazas.

Pendant ce temps, les artistes formaient des fédérations, fédération des peintres, graveurs dessinateurs, présidée par le citoyen Courbet, fédération des comédiens et des chanteurs.

Une commission composée de L. Houssot, P. Burani, Antonin Louis, Nazet, Isch Wall, Littolff, de Villebichot, Javelot, Benza, Delanglay, Damieus, Kalpestri, Perrin, Muller, Bager, fut chargée l'organiser les statuts. 600 artistes répondirent à cet appel.

La fédération des artistes de théâtre et de cafés-concerts fut présidée par Pacra.

Cluseret arrêté, on lui chercha un successeur, ce fut un colonel du génie, M. Rossel, qui avait déjà présidé la cour martiale, qui accepta la périlleuse fonction de conduire la guerre civile.

C'était un homme énergique, résolu; mais cela n'était pas suffisant pour tirer la Commune de la situation grave dans laquelle elle se trouvait; ce fut alors que le citoyen Miot eut un trait de génie; il proposa d'organiser un comité de salut public; la Commune vota le projet et nomma, pour faire partie de ce comité, cinq de ses membres: Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, F. Pyat, Charles Gérardin.

Pendant ce temps, les batteries assiégeantes se rapprochaient tellement du côté de Clichy, que des obus tombaient dans le cimetière Montmartre.

Et dans les clubs on tonnait contre les infâmes Versaillais et des corps de francs-tireurs s'organisaient, entre autres les vengeurs de Flourens, les éclaireurs de Bergeret, etc.

Mais il s'agissait toujours de ne pas laisser se refroidir l'enthousiasme, la Commune eut l'idée de créer un livre d'or et le décret suivant fut rendu:

« Un registre sera ouvert dans les mairies de chaque arrondissement. Ce registre aura pour but l'inscription des noms de tous les citoyens qui se seront distingués en combattant pour la défense de la République et des libertés communales. »

Inutile d'ajouter que cette belle invention ne fut jamais pratiquée.

Toujours au nom de la liberté, on prit des mesures contre les boulangers qui persistaient à travailler la nuit.

« Toute infraction à cette disposition comportera la saisie des pains fabriqués dans la nuit, qui seront mis à la disposition des municipalités, au profit des nécessiteux. »

Quant aux opérations militaires, interrogeons le soi-disant *Officiel*:

3 mai — Montrouge, Bicêtre. Soirée 1er mai, Montrouge attaqué par redoute du Bas-Fontenay. Riposte vigoureuse. — Matinée 2 mai, 8 heures, Versaillais repoussés. — 1 heure, une heure de combat, avantage pour nous. — Ce matin à 3 heures les troupes versaillaises, cherchant à s'emparer du cimetière d'Issy et des Moulinaux, sont obligées de céder devant notre feu et de rétrograder.

4 mai. — Asnières, deux heures combat vif, ennemi repoussé. — Neuilly, 4 heures, excellent succès pour les fédérés. — Vanves, Issy. Ruraux repoussés vigoureusement, fort incendie à Clamart. — Montrouge, Bicêtre. Attaque versaillaise côté Bagneux; ennemi repoussé.

Mais comme tous ces mensonges se trouvaient annihilés par la prise du moulin Saquet par les troupes de Versailles, qui tuèrent 200 fédérés, firent 300 prisonniers et s'emparèrent de dix canons, les communeux rentrèrent à Paris en criant trahison.

Ils s'accusaient toujours de trahison!

Malgré les « grands succès » on travaillait activement aux barricades destinées à protéger les rues de Paris — et un décret prohiba la sortie de tous les chevaux. Entre temps, la Commune ordonna la démolition de l'église Bréa, de la chapelle expiatoire, supprima une dizaine de journaux et désarma le 15e bataillon de la garde nationale suspecté de tiédeur.

Le 10 mai, le comité de salut public publia le décret suivant:

« Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française;

« Considérant que cette affiche, imprimée à Versailles, a été apposée sur les murs de Paris par les ordres dudit sieur Thiers;

« Que, dans ce document, il déclare que son armée ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour des femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles.

« Qu'il y est fait un appel à la trahison pour pénétrer dans la place, sentant l'impossibilité

Digitized by Google

absolue de vaincre par les armes l'héroïque population de Paris,

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

« ART. 2. — La maison de M. Thiers, située place Georges, sera rasée.

« ART. 3. — Les citoyens Fontaine, délégué aux domaines, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution IMMÉDIATE du présent arrêté.

« Paris, 21 floréal, an 1879. »

On se vengeait ainsi de la perte du fort d'Issy, sur lequel flottait le drapeau tricolore, sa garnison n'ayant eu que le temps de se sauver à travers champs.

Toutefois on se consola en accusant Rossel de trahison ! — il donna sa démission. On l'arrêta et on l'enferma à la questure sous la garde de Gérardin, membre de la Commune, mais tous deux eurent l'esprit de décamper, et on dut se contenter d'arrêter le citoyen Jules Allix, un toqué qui s'était fait une réputation comme inventeur des escargots sympathiques, et de révoquer le directeur de l'Opéra qui céda sa place à un sieur Garnier, ami de Mme Ugalde.

Le 11, le *Journal Officiel* publia la note suivante :

« Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris ;

« Cependant, dans beaucoup d'écoles, reste sous la forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de cet enseignement.

« Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience. »

Et la Commune qui avait expulsé les frères et les sœurs de toutes les écoles, les faisait accuser d'avoir abandonné leur poste !

Ce fut Delescluze qui fut nommé délégué civil à la guerre. Pour la rendre plus heureuse on prit des mesures devenues nécessaires, « tout officier ou sous-officier ivre, ou dont la troupe se repliera par sa faute, sera cassé de son grade et déféré s'il y a lieu au conseil de guerre : Paris le 11 mai 1871. »

Et comme nombre de gardes nationaux étaient fatigués des succès qui se traduisaient toujours par la perte des positions occupées et par celle de nombreux défenseurs de la Commune, des citoyennes pensèrent que le moment était venu de s'enrôler, et le colonel commandant la 12e légion, le citoyen Jules Montels, publia un ordre du jour dans lequel on lisait :

« La 1re compagnie des citoyennes volontaires sera immédiatement organisée et armée. Ces citoyennes marcheront à l'ennemi avec la légion. Et afin de stimuler l'amour-propre de quelques lâches, le colonel arrête :

« 1° Tous les réfractaires seront désarmés publiquement devant le front de leur bataillon par les citoyennes volontaires.

« 2° Après avoir été désarmés, ces hommes, indignes de servir la République, seront conduits en prison par les citoyennes qui les auront désarmés. »

Le rôle joué par certaines femmes pendant la Commune, a été étudié par M. Maxime du Camp et voici le tableau peu flatteur qu'il en fait :

« Elles furent mauvaises et lâches. Utilisées par la police des Rigault et des Ferré, elles furent impitoyables dans la recherche des réfractaires qui se cachaient pour ne point subir la honte de servir la Commune. Comme « ambulancières », elles furent funestes, abreuvèrent les blessés d'eau-de-vie, sous prétexte de les « remonter », et poussèrent dans la mort bien des malheureux qu'une simple médication aurait guéris. Dans les écoles où elles s'installèrent, elles débitèrent toute sorte de sornettes sans orthographe et apprirent aux petits enfants à tout maudire, excepté la Commune. Du haut de la chaire des églises converties en clubs, elles laissèrent tomber toutes les sanies dont leur ignorance était pleine ; de leur voix criarde et glapissante, au milieu de la fumée des pipes, dans le bourdonnement des hoquets avinés, elles demandèrent « leur place au soleil, leurs droits de cité, l'égalité qu'on leur refuse » et autres revendications indécises qui cachent peut-être le rêve secret qu'elles mettaient sans vergogne en pratique : la pluralité des hommes.

« Elles se déguisèrent en soldats : elles eurent des toques hongroises, des culottes de zouaves, des vestes galonnées, des brandebourgs, des soutaches, des broderies, du clinquant, du similor, et, ainsi vêtues en chienlits, elles s'armèrent, firent le coup de feu et furent implacables. Elles se grisèrent au sang versé par elles et eurent une ivresse furieuse qui fut horrible à voir. Elles « manifestaient » ; elles se réunissaient en bandes, et, comme les tricoteuses leurs grands'mères, elles voulaient aller à Versailles « chambarder la parlotte et pendre Foutriquet premier ». Elles étaient toutes là, s'agitant et piaillant, les pensionnaires de Saint-Lazare en vacances, les natives de la petite Pologne et de la grande Bohème, les marchandes de tripes à la mode de Caen, les couturières pour messieurs, les chemisières pour hommes, les institutrices pour étudiants majeurs, les bonnes pour tout faire, les vestales du temple de Mercure et les vierges de Lourcine. Ce qu'il y avait de profondément comique, c'est que ces évadées du Dispensaire parlaient volontiers de Jeanne d'Arc et se comparaient à elle.

« La Commune, sans trop s'en douter, aida à ce

Digitized by Google

soulèvement féminin qui vidait les maisons à gros numéro au détriment de la santé publique et au profit de la guerre civile. Elle sut résoudre, — cette bonne Commune, composée des fortes têtes que l'on sait, — elle sut résoudre, d'un seul coup, le problème social qui trouble, depuis tant d'années, les administrateurs, les économistes, les moralistes, les philosophes, les médecins et les législateurs. Elle fit coller un papier sur les murailles de Paris, et la grande difficulté fut dénouée pour jamais. Par une affiche, bien et duement timbrée, elle interdit la prostitution. Ce ne fut pas plus difficile que cela. Les pauvres créatures libérées de tout lien administratif, de tout contrôle sanitaire, ne se le firent pas répéter; elles se répandirent comme une lèpre dans la ville, et lorsque, réduites à la misère par les hommes qui les exploitent, elles n'eurent plus de quoi manger, elles prirent la casaque du fantassin, et allèrent aux avant-postes, où elles furent aussi redoutables à leurs amis qu'à leurs adversaires.

« Aux derniers jours, toutes ces viragos belliqueuses tinrent derrière les barricades plus longtemps que les hommes; on en arrêta beaucoup, les mains noires de poudre, l'épaule meurtrie par le recul du fusil, tout émues encore de la surexcitation des batailles. 1,051 furent conduites à Versailles, parmi lesquelles on pouvait compter, selon les euphémismes de la statistique, « 246 célibataires soumises à la police. » Comme pour les enfants, on ne fut pas trop sévère, et 850 ordonnances de non-lieu furent rendues en leur faveur; parmi les prisonnières, on en envoya quatre dans un asile d'aliénés : c'est bien peu ! Pour qui a étudié l'histoire de *la possession*, il n'y a guère à se tromper; presque toutes les malheureuses qui combattirent pour la Commune étaient ce que la science appelle « des malades ».

Le 14 mai, le comité de salut public remit en vigueur les cartes de civisme de 1793, « tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, profession, âge et domicile, ses numéros de légion, de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement. — Tout citoyen trouvé non porteur de sa carte sera arrêté et son arrestation maintenue jusqu'à ce qu'il ait établi régulièrement son identité ».

La rapidité des événements qui se succédèrent ne permit pas de donner suite à cette mesure révolutionnaire.

Peu à peu la démolition de la maison de M. Thiers s'opérait, bientôt il n'en resta plus que le rez-de-chaussée et une portion du premier étage.

Mis en goût par cette démolition, les patriotes songèrent à celle de la colonne Vendôme, et un avis publié dans le *journal Officiel* du 16 mai, contient cet avis : « La démolition de la colonne Vendôme aura lieu aujourd'hui à deux heures après midi. »

A deux heures, la place et ses abords étaient encombrés par une foule de curieux, à trois heures un homme monta sur la colonne et agita un drapeau tricolore; aussitôt la musique militaire fit entendre *la Marseillaise* et le *Chant du départ* tandis que des membres de la Commune s'installaient sur le balcon du ministère de la justice.

A trois heures et demie le clairon sonna, on fit écarter les curieux et le cabestan manœuvra, puis cassa, renversant ceux qui le faisaient mouvoir; l'un d'eux fut tué; à cinq heures un autre cabestan remplaça le premier et enfin, à cinq heures un quart, la colonne s'ébranla; puis, après avoir oscillé un instant sur sa base, elle tomba sur le lit de fumier qui lui avait été préparé. Immédiatement, le drapeau rouge fut arboré sur le piédestal resté debout.

En tombant, la colonne s'était brisée, la tête de la statue s'était séparée du tronc et un bras s'était cassé. Nombre de gens cherchaient à s'emparer des débris.

Une députation se rendit à l'Hôtel de ville après la chute du monument. Le citoyen Miot prononça l'allocution suivante :

« Le peuple est patient, il se résigne à supporter le joug et l'humiliation, mais sa vengeance n'en est que plus terrible le jour où elle éclate. Jusqu'ici notre colère ne s'est exercée que sur des choses matérielles; mais le jour approche où les représailles atteindront cette réaction infâme, qui nous mène et cherche à nous écraser. »

La Commune sentait sa dernière heure arriver, et elle commençait à ne plus savoir quelle mesure prendre pour retarder sa chute prévue; le 16, elle nomma des commissaires civils auprès des « généraux des trois armées de la Commune » pour les espionner, et le comité de salut public arrêta que tous les trains de chemins de fer se dirigeant sur Paris devaient s'arrêter hors de l'enceinte, au point où se trouvait établi le dernier poste avancé de la garde nationale, pour subir la visite d'un commissaire.

Le citoyen Protot pseudo-ministre de la justice, arrêta que tous les notaires, huissiers « et généralement tous les officiers publics de la commune de Paris » devraient sur son ordre dresser gratuitement tous les actes de leur compétence.

Le 17, vers six heures, Paris fut mis en émoi par une formidable explosion. C'était la cartoucherie de l'avenue Rapp qui venait de sauter; aussitôt un avis inséré à « l'*Officiel* » fit connaître que c'était le gouvernement de Versailles qui l'avait fait sauter.

Les balles pleuvaient toujours dru sur les remparts et des officiers préféraient sans doute s'amuser que se faire tuer car « l'*Officiel* » du 18 mai contenait cette note singulière :

« Des officiers d'état-major de la garde nationale, qui manquaient à leur service pour banqueter avec des filles de mauvaise vie, chez le

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 288. Imp. Charaire et fils.

La Commune à l'Hôtel de ville, salle du Trône. (Mars 1871.)

Digitized by Google

Digitized by Google

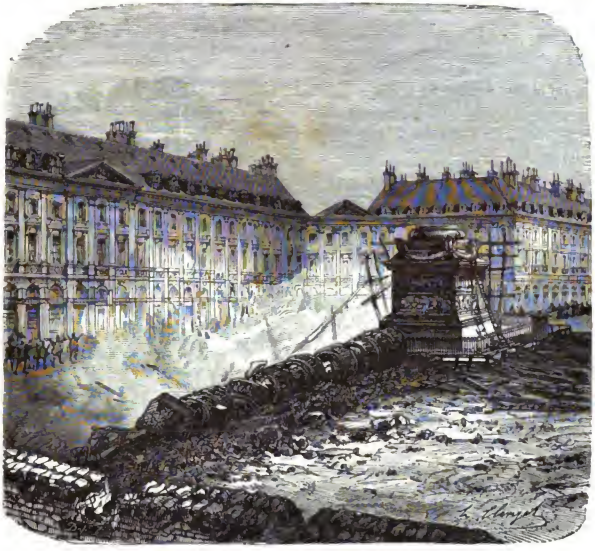

Renversement de la colonne Vendôme, en 1871.

restaurateur Péters, ont été arrêtés hier par ordre du comité de salut public. Ils ont été dirigés sur Bicêtre, avec des pelles et des pioches, pour le service des tranchées. Les femmes ont été envoyées à Saint-Lazare pour confectionner des sacs à terre. »

Le 17 mai, la Commune tint une séance, dans laquelle soixante-six de ses membres étaient présents.

L'un d'eux, le citoyen Urbain, communiqua à l'assemblée un rapport du lieutenant Butin, dénonçant le viol et le massacre d'une ambulancière pendant qu'elle soignait les blessés, et demanda, en compensation, que dix des otages de l'Hôtel de ville fussent fusillés dans les vingt-quatre heures; cette sinistre proposition fut appuyée par le citoyen J.-B. Clément.

Après une courte délibération, la Commune de Paris adopta l'ordre du jour suivant :

« La Commune, s'en référant à son décret du 7 avril 1871, en demande la mise à exécution immédiate. »

Et ce même jour, 17, le *Journal officiel* contenait cet arrêté, dont nul ne soupçonnait alors l'horrible portée :

« *Le membre de la Commune, délégué aux services publics, arrête :*

« Tous les dépositaires de pétrole ou autres huiles minérales devront, dans les quarante-huit heures, en faire la déclaration dans les bureaux de l'éclairage, situés place de l'Hôtel-de-Ville, 9.

« Vu et présenté par
« *l'ingénieur chef des services publics,*
« ED. CARON.

« Vu et dressé par
« *l'ingénieur, chef du service de l'éclairage et des concessions,*
« B. PEYROUTON.

« *Le membre de la Commune, délégué aux services publics,*
« JULES ANDRIEU.

« Paris, le 16 mai 1871. »

Digitized by Google

On voulait savoir sur quelle quantité de provisions incendiaires on pouvait compter!

Les jours de la Commune étaient limités, mais les chefs mentaient encore, et les rapports militaires étaient toujours à l'avantage des gardes fédérés. On lit dans *l'Officiel* du 18 :

« Saint-Ouen.

« Nos batteries ont fait assez de dégâts dans les rangs des Versaillais. »

—

« Neuilly, soirée du 16.

« Violent combat d'artillerie. Les Versaillais ont attaqué deux fois; sont vigoureusement repoussés; le 25e bataillon s'est conduit dignement. »

Celui du lendemain (19) publia un arrêté du comité de salut public, portant suppression des journaux *la Commune*, *l'Écho de Paris*, *l'Indépendance française*, *l'Avenir national*, *la Patrie*, *le Pirate*, *le Républicain*, *la Revue des Deux-Mondes*, *l'Éco de Ultramar* et *la Justice*.

Cet arrêté contenait, en outre, un article interdisant toute nouvelle publication politique « avant la fin de la guerre, » et annonçait que « les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la cour martiale. »

Les rapports militaires du 19, publiés dans le journal le 20, sont à citer :

« La Guerre à Salut public, 8 heures du soir.

« Reçois de Porte-Maillot la dépêche suivante :

« Ce matin, trois heures, vive fusillade, bois de Boulogne, attaque très vive. J'ai donné l'ordre de tirer pour protéger l'action; l'ennemi a battu en retraite à quatre heures. Le feu du Mont-Valérien couvrait la Porte-Maillot et n'a eu aucun résultat, sauf deux hommes blessés à l'avancée. J'ai ordonné un tir à toute volée quand l'ennemi a été en pleine déroute. Tous nos efforts couronnés de succès. L'ennemi attaque de nouveau, nous ripostons avec vigueur. Artillerie fait merveille. »

—

« 8 heures du soir.

« Recevons de Mathieu la dépêche suivante :

« Le combat de ce matin a été livré par nous pour enlever les positions de Versailles; nous avons trois hommes tués et Versailles au moins cent soixante. »

—

« 8 heures 40.

« Versaillais chassés des tranchées à moitié détruites. »

—

« 19 mai 1871, 1 heure 10 minutes.

« Nous recevons dépêche d'Arc-de-Triomphe :

« Plus de feu, plus d'attaque; croyons les Versaillais repoussés. »

Le journal du 21 était encore plus rassurant :

« Montrouge.

« D'après renseignements sûrs, l'ennemi y a laissé une centaine de cadavres; de notre côté, pertes insignifiantes. »

—

« Neuilly-Auteuil.

« Succès important. Nos artilleurs sont pleins d'entrain et l'esprit des troupes, en général, est excellent. »

—

« Neuilly.

« Tout va bien. Les batteries de nos barricades font éprouver des pertes sérieuses aux Versaillais. »

—

« Montmartre.

« Joséphine tire sur Bécon qui ne répond pas. »

—

« Midi, Petit-Vanves.

« Les Garibaldiens ont mis en fuite les ruraux. Nous avons encore eu l'avantage du côté de Clamart. »

Le dimanche 21, il y eut concert à deux heures dans le jardin des Tuileries, au bénéfice des veuves et des orphelins de la Commune; au-dessus de l'Arc-de-Triomphe voltigeaient les panaches de fumée des boîtes à mitraille, et déjà l'avant-garde de l'armée de Versailles était dans Paris.

Vers cinq heures, les habitants de la rue Saint-Charles, à Grenelle, furent surpris de voir des soldats, appartenant à l'armée régulière, s'avancer du côté du viaduc du chemin de fer de Ceinture. Aussitôt les gardes nationaux se sauvèrent, pour changer à la hâte de vêtements, afin de ne pas être reconnus.

« Les officiers de l'armée régulière, dit M. Lepage, ne croyaient point entrer sitôt dans Paris. Ce fut M. Ducatel, piqueur des ponts et chaussées, qui monta sur les fortifications, au milieu d'une grêle de balles et avertit les chefs versaillais que les fédérés s'étaient repliés derrière les barricades. Aussitôt les marins franchirent le fossé, les soldats les suivaient. Des ponts improvisés, dont les piles étaient des soldats debout, et le tablier une planche ou un madrier, joignaient le glacis à la crête du mur. Un à un, marins et lignards franchirent comme de véritables équilibristes ces passerelles branlantes. La présence d'esprit de M. Ducatel sauvait Paris d'une destruction absolue. »

Ce courageux citoyen fut décoré, et une souscription publique, qui produisit une somme importante, fut organisée en sa faveur.

« En apprenant que l'armée avait franchi le rempart et s'avançait vers le faubourg Saint-Germain, Delescluze quitta le ministère de la guerre;

Digitized by Google

ses collègues, installés dans les hôtels ministériels de la rive gauche, suivirent son exemple.

« Razoua, commandant de l'École militaire, abandonna cette position à huit heures du soir; la prison du Cherche-Midi fut évacuée ainsi que l'arsenal de Saint-Thomas-d'Aquin. N'ayant pas le temps nécessaire pour emmener les prisonniers de la garde nationale, on les mit tout simplement en liberté.

« Sur la rive droite, les troupes ne restaient pas inactives. Elles occupaient presque sans lutte le Point-du-Jour, Auteuil, Passy, les Ternes, une partie des Batignolles, l'Arc-de-Triomphe, le parc Monceaux.

« Quoique prévue et attendue avec crainte par les chefs fédérés, avec espoir d'une délivrance prochaine, par les victimes de l'odieux despotisme de la Commune, l'entrée des troupes fut si brusque que les établissements publics du centre et de l'est de Paris restèrent ouverts jusqu'à minuit, et personne ne savait rien. Quelques rumeurs circulaient, mais on répétait les mêmes choses depuis si longtemps, qu'aux affirmations les plus radicales, on répondait par des signes de doute. »

Ajoutons que le brave Ducatel faillit être victime de son noble dévouement. Saisi par les insurgés, il fut amené à l'École militaire et allait être fusillé, lorsque l'apparition des soldats de l'ordre dissipa les membres du soi-disant conseil de guerre, qui s'apprêtait à le juger, et qui ne songèrent plus qu'à se sauver dans toutes les directions.

Et tandis que personne, parmi ceux qui dirigeaient la Commune, ne pouvait douter de son complet écrasement, un dernier mensonge allait encore illusionner les malheureux qui payaient de leur sang la criminelle incapacité de ceux qui leur avaient mis les armes à la main.

Une affiche placardée partout répandait cette fausseté :

« L'observatoire de l'Arc-de-Triomphe nie l'entrée des Versaillais, du moins il n'y voit rien qui y ressemble. Le commandant Renard, de la section, vient de quitter mon cabinet et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée; que si quelques Versaillais se sont présentés, ils ont été repoussés. J'ai envoyé chercher onze bataillons de renfort, par autant d'officiers d'état-major, qui ne doivent les quitter qu'après les avoir conduits au poste qu'ils doivent occuper.

« DELESCLUZE. »

Et les pauvres diables qui lisaient cette affiche mensongère, pouvaient entendre la fusillade du Trocadéro décimant les tirailleurs fédérés, qui se repliaient en se débandant par les rues !

« L'armée, dit M. Claretie, eût pu s'emparer cette nuit-là de la ville toute entière peut-être. La panique se fût répandue partout. L'armée du général Vinoy se contenta d'enlever la Muette, tandis que le corps de Cissey s'avançait, par Vaugirard et Montrouge, jusqu'au Champ-de-Mars et jusqu'à la gare Montparnasse.

« Le plan de l'armée de Versailles était déjà d'enfermer dans des cercles successifs, en avançant toujours, l'insurrection enveloppée de tous côtés et de la pousser jusqu'à son dernier refuge du côté de Belleville et du Père-Lachaise. Ce plan allait être d'ailleurs ponctuellement exécuté. Les barricades furent tournées ou emportées une à une. »

Et des placards appelant aux armes, aux barricades se succédaient sur les murs.

« Mais en dépit de ces proclamations, l'armée avançait sûrement dans Paris. La défense de la ville n'avait déjà plus d'ailleurs aucune direction, Les fédérés étaient abandonnés à eux-mêmes.

« Le lundi matin 22 mai, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, l'armée de Versailles, devenue l'armée de Paris, poursuit sa marche dans l'intérieur de la capitale. La lutte prend un nouvel aspect; la ville se hérisse de barricades. Chaque coin de rue est un redan, chaque carrefour une batterie, chaque maison une petite forteresse. Il est donc difficile d'embrasser d'un seul coup d'œil cette foule de combats partiels livrés sur tant de points différents. Presque partout ils présentent des caractères généraux. Si une position est faible et mal gardée, la troupe l'aborde en tirailleurs et après avoir débusqué ses défenseurs s'en empare à la baïonnette. Mais si elle est défendue par des ouvrages munis de canons et par des masses nombreuses de communeux, on tire dessus à mitraille et lorsque la mort et la fuite ont éclairci les rangs des insurgés, on l'attaque de front, ou, si c'est possible, on la tourne en s'ouvrant une route de maisons en maisons. Souvent cette opération est d'autant plus facile, que les fédérés eux-mêmes, en prévision d'une retraite se sont ménagés un chemin couvert à travers les murailles.

« D'ailleurs, si l'abus des liqueurs fortes, si la fatigue d'une lutte continuelle, si les exhortations des cantinières et de quelques femmes qui prêchent d'exemple et font même le coup de feu, ont surexcité les défenseurs de la Commune et leur ont donné le courage du désespoir, l'absence d'unité dans le commandement, la fuite d'une partie de leurs chefs, l'isolement de leurs divers bataillons, réduisent jusqu'à l'impuissance leurs efforts, ou pour mieux dire leurs accès de rage. C'est alors qu'ils signalent par la destruction, le pillage et l'incendie leurs mouvements rétrogrades.

« Tandis que les soldats sont accueillis en libérateurs par la population parisienne qui agite ses mouchoirs en criant vive la ligne! et arbore aux fenêtres les drapeaux tricolores, c'est, portant

Digitized by Google

d'une main des bonbonnes d'essence minérale, et de l'autre des torches allumées que les insurgés s'éloignent du théâtre de leurs exploits, laissant derrière eux des ruines et des cendres.

« Les plus humains en apparence préviennent les habitants des maisons avant d'y porter la flamme. Mais il ne faut pas s'y tromper; c'est un moyen d'écarter de leurs déprédations tout témoin dangereux et de se livrer à leur aise au pillage pendant plusieurs heures. »

La division du général de Cissey chassant devant elle les fédérés, avait occupé le 22 mai Vaugirard et Grenelle.

Ses lignes s'étendaient depuis la gare Montparnasse jusqu'à l'École militaire où elle prit à revers les défenseurs de la Commune, qui, attaqués par une colonne du général Douay, du côté du pont d'Iéna, avaient formé une espèce de bataillon carré au centre du Champ de Mars, autour de leur parc d'artillerie.

Bientôt ils furent obligés d'abandonner le Gros-Caillou et de battre en retraite au delà des Invalides.

Pris entre deux feux, ils prolongèrent la lutte au faubourg Saint-Germain pendant 24 heures et ne se retirèrent du côté des Tuileries et du Luxembourg, qu'en faisant sauter les munitions entassées au manège de l'École d'état major, en brûlant des maisons dans la rue du Bac et au carrefour de la Croix-Rouge, réduisant en cendres le palais de la Légion d'honneur, les autres monuments publics du quai d'Orsay et plusieurs hôtels particuliers de la rue de Lille.

« Dans la soirée, les principaux otages sont transférés de Mazas à la Roquette. On les entraîne dans des fourgons de factage appartenant au chemin de fer de Lyon. Assis sur des banquettes de bois placées en travers, ils sont exposés à toutes les insultes. Dans la première charrette montent Mgr Darboy, archevêque de Paris, l'abbé Petit, son secrétaire général, M. Perny, missionnaire de Chine, le président Bonjean, Mgr Surat, archidiacre de Notre-Dame, M. Bayle, promoteur du diocèse, le banquier Jecker, M. Houillon, prêtre des missions étrangères. Les cris de fureur retentissent : Arrêtez! A bas les calotins! Qu'on les coupe en morceaux ici. — A bas! à bas!

« Les voitures vont très lentement pour faire durer plus longtemps les outrages.

« A leur arrivée à la Roquette, le directeur de la prison dit : « On pourra peut-être renvoyer quelques laïques, mais tous les prêtres y passeront. Il y a dix-huit siècles que ces gens-là nous embêtent. »

« Le 23, l'insurrection occupait encore le quartier du Luxembourg, dit M. B. d'Hauterive, mais elle perdait d'heure en heure du terrain. L'explosion de la poudrière de la rue de l'Ouest et l'incendie de plusieurs maisons au coin des rues Vavin et notre Dame-des-Champs, signalèrent la retraite des partisans de la Commune. Du pétrole avait été préparé dans les caves du palais du Sénat, quoiqu'il fût transformé en ambulance par les insurgés; mais les fédérés surpris par la troupe ne réalisèrent par leur sinistre projet. Ils se retirèrent du côté du Panthéon, dont les approches étaient défendues par de formidables barricades et par des canons braqués contre le palais de Marie de Médicis. »

L'armée du général Douay, chargée de l'attaque du centre, avait dès le 22 chassé les insurgés de la Muette, d'Auteuil et de Passy; le 23 elle s'était divisée en plusieurs colonnes, l'une avait uni ses efforts à ceux du général de Cissey contre le Champs de Mars.

L'autre s'était portée vers l'Arc-de-Triomphe, là elle se fractionna de nouveau, une partie descendit par l'avenue des Champs-Elysées et s'installa dans le palais de l'Industrie d'où son artillerie battit en brèche les barricades enlevées à l'entrée des rues Royale et Rivoli. L'autre colonne suivit les boulevards Friedland et Haussmann et atteignit le nouvel Opéra où elle attaqua, par la rue de la Paix, le quartier de la place Vendôme et prit en flanc les défenseurs des barricades de la rue de Rivoli et des Tuileries.

Les fédérés se vengèrent de leur défaite en incendiant le ministère des finances, les palais des Tuileries et du Palais-Royal.

En même temps le Palais de justice, la préfecture de police, l'Hôtel de ville et plusieurs maisons du voisinage étaient brûlés par les insurgés qui battaient en retraite vers la place de la Bastille.

D'un autre côté les généraux Clinchant et Ladmirault occupèrent dans la matinée du 23 les Batignolles, le quartier des Martyrs et la gare du Nord.

« Les buttes Montmartre, protégées par l'avantage de la position et par une nombreuse artillerie, offriront sans doute une vive résistance. Le général Montaudon, venu par Clichy et Saint-Ouen prend à revers la montagne du côté du nord, monte par la rue du Ruisseau et surprend les fédérés tellement à l'improviste, qu'il n'est pas tiré un seul coup de fusil. Aussitôt l'artillerie tourne ses canons contre les buttes Chaumont et le Père-Lachaise où les fédérés ont de puissantes batteries. La prise de la porte Saint-Martin, d'où une mitrailleuse de la Commune balayait les boulevards jusqu'à la rue Richelieu, coûta la ruine du théâtre et d'une maison attenante, devenue la proie du pétrole. »

Le 24 mai est une date lugubre dans l'histoire de la Commune et elle suffit pour en rendre le souvenir exécrable, ce fut ce jour-là qu'on assassina les otages; nous empruntons le récit de ce crime à M. Maxime du Camp :

« Les fédérés du peloton amené par Genton s'étaient mêlés à ceux de Vérig. Un surveillant nommé Henrion s'approcha d'eux, et parlant à un

Digitized by Google

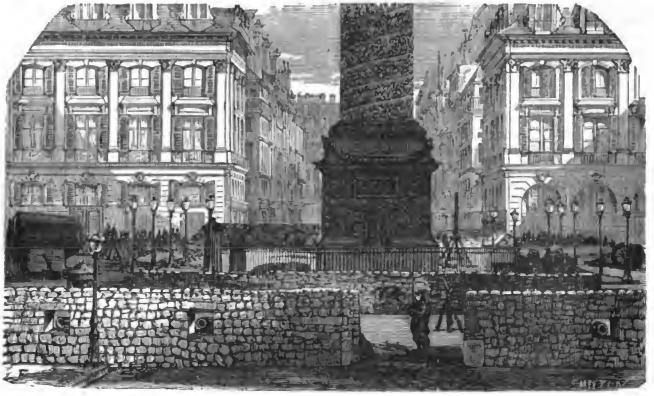

Vue de la barricade de la place Vendôme.

groupe de vengeurs de Flourens, il leur dit : — Prenez garde, ce sont des assassinats que vous allez commettre, vous les payerez plus tard. — L'un d'eux lui répondit : — Que voulez-vous? ce n'est pas amusant, mais nous avons fusillé ce matin à la préfecture de police, maintenant il faut fusiller ici; c'est l'ordre. — Henrion reprit : — C'est un crime. — Je ne sais pas, répliqua le vengeur, on nous a dit que c'étaient des représailles, parce que les Versaillais nous tuent nos hommes. — Henrion s'éloigna et rentra dans le vestibule, à côté du greffe, car il était de service. Genton revint au bout de trois quarts d'heure; il n'avait pas l'air content, il est probable que Ferré l'avait vertement réprimandé pour n'avoir pas procédé malgré la demi-opposition de François. Celui-ci, prenant l'ordre d'exécution, nominatif cette fois et approuvé, dit : — C'est en règle, — et « sonna au brigadier. » Ramain arriva bientôt; François lui remit la liste en lui disant : — Voilà des détenus qu'il faut faire descendre par le quartier de l'infirmerie. Ramain appela Henrion; celui-ci se présenta immédiatement, Ramain lui dit : — Allez ouvrir la grille de la quatrième section. — Henrion répondit : — Je vais chercher mes clés! — Ses clés, il les tenait à la main; il s'élança dehors, jeta les clés derrière un tas d'ordures et prit sa course comme un homme affolé. L'idée du massacre que l'on préparait lui causait une insurmontable horreur. D'une seule haleine, il courut jusqu'à la barrière de Vincennes, put passer grâce à un mensonge habile appuyé d'une pièce de 20 francs, se jeta à travers champs et arriva à Pantin couvert de sueur et de larmes. Des soldats bavarois le recueillirent; il ne cessait de sangloter en répétant : « Ils vont les tuer, ils vont les tuer ! »

« Pendant que cet honnête homme fuyait la maison où s'amassaient les crimes, Ramain, furieux, appelait Henrion, qui ne répondait plus. Genton demandait si l'on se moquait de lui, François perdait contenance, et Mégy, glissant une cartouche dans son fusil, disait : Nous allons voir! — Ramain dit alors à François : — Faites monter le peloton au premier étage, je cours chercher mes clés au guichet central, je passerai par l'escalier de secours et j'ouvrirai par le couloir. — Lourdement les quarante hommes, ayant en tête François, Genton, Mégy, Benjamin Sicard et Vérig, gravirent l'escalier. Ramain enjamba la cour intérieure, pénétra dans le guichet central, enleva les clés accrochées à un clou, et donnant la liste des otages au surveillant Beaucé, il lui dit : — Allez faire l'appel; — puis lestement il monta les degrés de l'escalier, franchit tout le couloir de la quatrième section et ouvrit la grille.

« Le peloton se divisa en deux groupes à peu près égaux, de vingt hommes chacun; l'un resta massé devant la grille ouverte, l'autre traversa le couloir, longeant les cellules où les otages étaient enfermés, descendit l'escalier de secours et fit halte dans le jardin de l'infirmerie. « Nous enten-

Digitized by Google

dions les battements de notre cœur, nous a dit un des otages survivants. Le bruit des pas cadencés, le froissement des armes, ne leur laissaient guère de doute, et ils comprirent que l'heure du dénouement était venue. Qui allait mourir? Tous se préparèrent.

Ramain attendait le surveillant Beaucé, auquel il avait remis la liste; ne le voyant pas venir, il descendit le petit escalier pour aller le chercher au guichet central. Beaucé s'était disposé à obéir, croyant accomplir une formalité sans importance; mais au moment où il se rendait à la quatrième section pour y appeler les six détenus désignés, il se croisa avec le détachement du peloton d'exécution, qui attendait dans le quartier de l'infirmerie : il devina ce qu'on allait faire; il s'affaissa sur lui-même, collé contre la muraille, sur la première marche de l'escalier, et se sentit incapable de faire un pas de plus. De tout son cœur, il répudiait l'horrible besogne à laquelle on voulait le condamner. Ramain accourut : « Allons, Beaucé, arrivez donc! » Beaucé, tremblant, répondit :

« Je ne peux pas, non, je ne pourrai jamais! » Ramain lui arracha des mains la liste et la clef qui ouvrait les cellules, et lui dit avec mépris : « Imbécile, tu n'entends rien aux révolutions. » Beaucé se sauva et courut s'enfermer dans le guichet central. Ramain remonta; tous les otages avaient mis l'œil au petit judas de leur porte, et tâchaient de voir ce qui se passait dans le corridor. Ramain appela : « Darboy! » et se dirigea vers la cellule n° 1. A l'autre extrémité du couloir, il entendit une voix très calme qui répondait : « Présent! » On alla ouvrir le cabanon n° 23, et l'archevêque sortit; on le conduisit au milieu de la section, à un endroit plus large qui forme une sorte de palier. On appela : » Bonjean! » Le président répondit : « Me voilà, je prends mon paletot. » Ramain le saisit par le bras, le fit sortir en lui disant : « Ça n'est pas la peine, vous êtes bien comme cela! » On appela : « Deguerry! » Nulle voix se fit entendre; on répéta le nom, et, après quelques instants, le curé de la Madeleine vint se placer à côté de M. Bonjean. Les pères Clerc, Allard, Ducoudray, répondirent immédiatement et furent réunis à leurs compagnons. Ramain dit : « Le compte y est! »

François compta les victimes et approuva d'un geste de la tête. Le peloton qui était resté devant la grille d'entrée s'ébranla et s'avança vers les otages, à la tête desquels le brigadier Ramain s'était placé pour indiquer la route à suivre. Deux surveillants, appuyés contre le mur, plus pâles que des morts, baissaient la tête et détournaient les yeux.

En passant près d'eux, le président Bonjean dit à très haute voix : « O ma femme bien aimée! ô mes enfants chéris! » Était-ce donc un de ces mouvements de faiblesse compatible aux cœurs les plus vaillants? Non; cet homme incomparable fut absolument héroïque jusqu'au bout; mais il espérait que ses paroles seraient répétées, parviendraient à ceux qu'il aimait et leur prouveraient que sa dernière pensée avait été pour eux.

Sous la conduite de Ramain, le lugubre cortège descendit le petit escalier, et, parvenu dans la galerie qui côtoie les cellules des condamnés à mort, trouva le premier détachement des fédérés. Là, on s'arrêta pendant quelques instants. Mégy, montrant le petit jardin, disait : « Nous serons très bien ici. » Vérig insistait afin que l'on allât plus loin, et, comme pour trouver un auxiliaire à son opinion, cherchait François des yeux; François n'avait pas suivi les otages, il était retourné au greffe. On agita devant ces malheureux la question de savoir si on les fusillerait là ou ailleurs. Ils avaient profité de cette discussion pour s'agenouiller les uns près des autres et faire une prière en commun. Cela fit rire quelques fédérés, qui les insultèrent grossièrement. Un sous-officier intervint : « Laissez ces gens tranquilles, nous ne savons pas ce qui peut nous arriver demain! »

« Pendant ce temps, Vérig, Genton et Mégy étaient enfin tombés d'accord : là on serait trop en vue. Ramain ouvrit la porte de secours donnant sur le premier chemin de ronde. L'archevêque passa le premier, descendit rapidement les cinq marches et se retourna; lorsque ses compagnons de martyre furent tous sur les degrés, il leva la main droite, les trois premiers doigts étendus, et il prononça la formule de l'absolution : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis*. Puis, s'approchant de M. Bonjean, qui marchait avec beaucoup de peine, pour les causes que nous avons dites, il lui offrit son bras. Toujours précédé par Ramain, entouré, derrière et sur les flancs, par les fédérés, le cortège prit à droite, puis encore à droite, et s'engagea dans le long premier chemin de ronde qui aboutit près de la première cour de la prison. En tête, un peu en avant des autres, marchait l'abbé Allard, agitant les mains au-dessus de son front. Un témoin, parlant de lui, a dit un mot d'une atroce naïveté : « Il allait vite, gesticulait et *fredonnait* quelque chose. » Ce quelque chose était la prière des agonisants que le malheureux murmurait à demi-voix. Tous les autres restaient silencieux.

« On arriva à cette grille qu'on appelle « la grille des morts » et qui clôt le premier chemin de ronde; elle était fermée. Ramain, qui était fort troublé, malgré qu'il en eût, cherchait vainement la clé au milieu du trousseau qu'il portait. A ce moment, Mgr Darboy, moins peut-être pour sauver sa vie que pour leur épargner un crime, essaya de discuter avec ses bourreaux. « — J'ai toujours aimé le peuple, j'ai toujours aimé la liberté, — disait-il. Un fédéré lui répondit : — Ta liberté n'est pas la nôtre, tu nous embêtes! »

Digitized by Google

« L'archevêque se tut et attendit patiemment que Ramain eût ouvert la grille. L'abbé Allard se retourna, regarda vers la fenêtre de la troisième section et put apercevoir quelques détenus qui les contemplaient en pleurant. On tourna à gauche, puis tout de suite encore à gauche, et l'on entra dans le second chemin de ronde dont la haute muraille noire semblait en deuil. Au fond s'élevait le mur qui sépare la prison des terrains adjacents à la rue de la Folie-Regnault. C'était l'endroit que François et Vérig étaient venus reconnaître ensemble dans la journée du 22. Il était très bien choisi et fermé à tous les regards; c'était une sorte de basse-fosse en plein air, propre aux guet-apens et aux assassinats.

« Ramain s'en était allé. Les victimes et les bourreaux restaient seuls en présence, sans témoin, qui plus tard pût parler à l'histoire. Les otages furent disposés dans l'ordre hiérarchique qui avait présidé à leur classement en cellules. On les rangea contre le mur, à droite, faisant face au peloton d'exécution, Mgr Darboy le premier, puis le président Bonjean, l'abbé Deguerry, le père Ducoudray, le père Clerc, tous deux de la compagnie de Jésus, et enfin l'abbé Allard, l'aumônier des ambulances, qui, pendant le siège et lors des premiers combats de la Commune, avait été si secourable aux blessés. Le peloton s'était arrêté à trente pas de ces six hommes restés debout et résignés. Ce fut Genton qui commanda le feu; on entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusil isolés. Il était alors huit heures moins un quart du soir. Dans cette exécution, sans prétexte comme sans excuses, et qui n'est qu'un multiple assassinat, Genton, président de la cour martiale, représentait la justice comme la Commune la comprenait; Benjamin Sicard représentait la sûreté générale, c'est-à-dire la police telle que Théophile Ferré la pratiquait; Vérig représentait l'armée de la guerre civile: Mégy, acteur volontaire dans cette œuvre sans nom, représentait la haine sociale et les desseins qu'elle poursuit.

« On dit que chacun des misérables qui avaient fait partie du peloton d'exécution reçut une haute paye de 50 francs. Le fait est possible, et nous ne l'infirmons pas, quoique nous n'en ayons aucune preuve positive. Il est dans la tradition terroriste; aux massacres des prisons, en septembre 1792, « les travailleurs », comme on les appela, touchèrent chacun un écu de six livres pour dédommagement de la perte de leur journée. Parlant de ces massacres, Robert Lindet a dit : « C'est l'application impartiale des principes du droit naturel. » Peut-être eût-il répété cette néfaste parole s'il eût compté les gens de bien étendus sans vie dans le chemin de ronde de la Grande-Roquette.

« Lorsque le peloton sortit sur la place qui s'étend devant le dépôt des condamnés, la foule félicita les fédérés : « A la bonne heure, citoyens, c'est là de la bonne besogne! » Vérig, plus agité que jamais, montrait orgueilleusement son pistolet d'arçon et disait : « C'est avec cela que j'ai achevé le fameux archevêque, je lui ai cassé la gueule. » Il se vantait : le procès-verbal d'autopsie démontre que Mgr Darboy ne reçut pas « le coup de grâce. » Il n'en fut pas de même de M. Bonjean : dix-neuf balles l'atteignirent sans le tuer, sans même lui faire des blessures immédiatement mortelles; un coup de pistolet tiré en avant de l'oreille gauche mit fin à son martyre. »

Lorsque les cadavres furent dépouillés, on rédigea ce procès-verbal :

« Comité de sûreté générale.

« Aujourd'hui, 24 mai 1871, à 8 heures du soir, les nommés Darboy (Georges), Bonjean (Louis-Bernard), Ducoudray (Léon), Allard (Michel), Clerc (Alexis) et Deguerry (Gaspard), ont été exécutés à la prison de la Grande-Roquette. »

Puis le cachet portant ces mots : « Commune de Paris, cabinet du chef, — sûreté générale — police municipale. »

Que de crimes se succédèrent dans la journée du 25; ce jour-là la Commune aux abois s'agitait encore et ne vivait plus; mais les derniers spasmes de son agonie devaient être terribles : on continua le massacre des otages, le premier qu'on assassina fut le banquier Jecker, puis les dominicains que l'assassin Serizier avait arrêtés le 19 mai à l'école Albert le Grand et qu'il avait fait incarcérer au fort de Bicêtre.

Le 25 mai, alors que la garnison se hâtait d'évacuer le fort, un officier vint dire aux dominicains : vous êtes libres, mais il faut nous suivre aux Gobelins.

A travers les huées, les injures, les imprécations de la foule, ils arrivèrent place d'Italie ; on les fit entrer dans la mairie du XIIIe arrondissement.

Puis on les conduisit presque au pas de course, avenue d'Italie, n° 38, à la geôle disciplinaire du secteur; lorsqu'embarrassés dans les plis de leurs vêtements, ils ne marchaient pas assez vite, on leur donnait des coups de crosse en disant, par allusion à leur costume noir et blanc : « Hue donc, la pie! » Ils furent écroués dans la prison dans laquelle on vint les chercher pour faire des barricades et le gardien Bertrand exigea ce reçu du gardien en chef qui était venu les chercher.

« Je soussigné, délégué comme gardien chef par le colonel Serizier à la maison disciplinaire de la 13e légion, prends sur moi responsabilité d'envoyer, pour travailler aux barricades,

Digitized by Google

d'après les ordres que j'en ai reçus les vingt prisonniers écroués sous les numéros 98 à 116 :

« Boin.

« Paris, 25 mai 1871. »

Le procureur des dominicains, le P. Cotrault, refusa de travailler aux barricades et offrit d'aller chercher les blessés et de les soigner; on les réintégra dans la prison, mais ce ne fut pas pour longtemps, bientôt le gardien Boin, ouvrant la porte de la chambrée, cria :

— Allons! les calotins, arrivez, et sauvez-vous, il n'est que temps.

Les dominicains se levèrent; un d'eux, se tournant vers les autres détenus, leur dit :

— Priez pour nous!

Ils s'assemblèrent près de l'issue donnant sur l'avenue d'Italie.

— Sortez l'un après l'autre!

Le premier qui s'avança fut le père Cotrault; il n'avait pas fait trois pas qu'il était frappé d'une balle; il leva les bras vers le ciel, dit : — Est-il possible? — et tomba.

Le père Captier se tourna vers ses compagnons, et d'une voix très douce, mais très ferme :

— Allons, mes enfants! pour le bon Dieu!

Tous à la suite s'élancèrent en courant à travers la fusillade.

En un instant, douze cadavres restent étendus sur la chaussée exposés aux plus odieux outrages d'une populace accourue de toutes parts.

« Un témoin raconte, ajoute M. Claretie, que, regardant dans la rue quelques instants après, il vit un dominicain dont la tête était légèrement soulevée et qui respirait encore. Un garde national s'était approché à quelques mètres et l'avait mis en joue. Un capitaine adjudant-major du 184e bataillon, lui arrache le fusil des mains pour tirer lui-même sur le blessé. D'autres gardes vinrent à l'aide et une trentaine de coups de fusil furent tirés sur le cadavre. »

Du haut des buttes Chaumont et du Père-Lachaise, les batteries des insurgés, sous prétexte de riposter à celles de Montmartre ou de déloger les Versaillais de leurs principales positions, lançaient des bombes et des obus à toute volée et au hasard sur les divers quartiers. Le 25 et le 26 une trentaine de leurs projectiles avaient malgré la distance atteint le Panthéon et trois étaient tombés sur la bibliothèque de Sainte-Geneviève; ler docks de la Villette étaient incendiés par les pétroleuses.

Le 26, 60 fédérés de divers bataillons conduits par un de leurs officiers, arrivèrent à la Roquette avec un ordre signé Th. Ferré, enjoignant de remettre cinquante otages et autant d'autres que le peloton pourrait en conduire.

Les prisonniers s'étaient mutuellement préparés à mourir; à l'appel de leurs noms ils se rangèrent docilement à la voix du gardien chef.

L'un d'eux le père de Bengy, entendit prononcer un nom qu'on estropiait mais qui ressemblait au sien; il s'approcha de la liste et lut — de Bengy, c'est moi, dit-il.

Et il alla se placer à côté des autres victimes.

Le père Guérin s'approcha de M. Chevriaux, proviseur du lycée de Vanves, et lui dit :

— Vous avez une femme, un enfant, ce sont des liens par trop douloureux à briser, laissez-moi vous sauver; on ne vérifie pas notre identité. Je suis vêtu comme vous en laïque, ma vie est vouée au martyre, elle aura été utile si elle conserve la vôtre. Laissez-moi répondre pour vous.

M. Chevriaux refusa ce dévouement.

Tous deux furent récompensés de leur noble conduite, ils échappèrent l'un et l'autre à la mort.

Cinquante de ces infortunés se placèrent d'eux-mêmes au milieu de deux rangs formés par le peloton de fédérés.

On les conduisit rue Haxo.

Ce fut une femme qui commença la tuerie.

Il y eut cinq décharges successives, mais toutes mal nourries ; les uns tiraient avec des revolvers d'autres avec des fusils.

« Cette hideuse tuerie, dit M. Claretie dans son *Histoire de la Révolution de* 1870-1871, dura un quart d'heure. Un seul fait de révolte, mais de révolte sublime, a été révélé par l'instruction. Des témoins ont rapporté qu'au moment où un jeune homme dans toute la force de l'âge, le maréchal de logis Geanty, de la garde de Paris, présentait sa poitrine au fusil d'un marin fédéré qui le visait, un vieux prêtre ne put contenir son indignation; il repoussa l'assassin et se plaça devant la victime. Cet admirable dévouement ne produisit qu'un redoublement de fureur et la foule s'acharna sur le corps du pauvre et bon vieux prêtre. Quand le dernier otage fut tombé, la foule fit encore pleuvoir une grêle de balles sur les 47 cadavres. Ce ne fut pas tout : après les feux d'ensemble, on vit trois officiers et deux fédérés, plus une femme marcher en trépignant sur ces corps palpitants d'où le sang jaillissait encore. L'une de ces furies, la cantinière Marie, s'écriait « Je lui ai f... ma main dans la gueule pour lui arracher la langue ». Quand ces misérables croyaient apercevoir une suprême convulsion, ils frappaient à coups de revolver ou à coups de sabre.

« Le lendemain du massacre, des hommes armés de couteaux de boucherie, ont ouvert en les lacérant, les vêtements des victimes pour les dépouiller de ce qu'elles pouvaient avoir gardé sur elles; après quoi ces hommes ont jeté tous les cadavres dans un souterrain se trouvant au-dessous du lieu même du massacre.

« C'est de là que ces cadavres ont été retirés le 29, et qu'on en a constaté 47. L'un d'eux portait les traces de 67 coups de feu à lui seul. »

D'autres encore furent massacrés et si le mis-

Digitized by Google

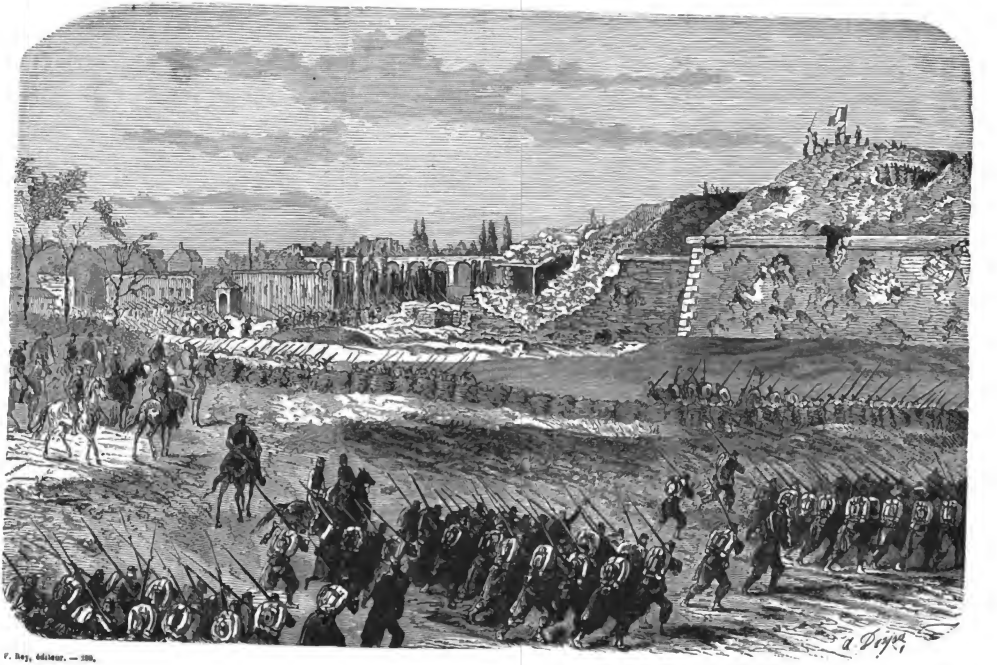

F. Rey, éditeur. — 380.

L'entrée des troupes dans Paris. (Mai 1871.)

Imp. Chevaire et fils

Digitized by Google

Digitized by Google

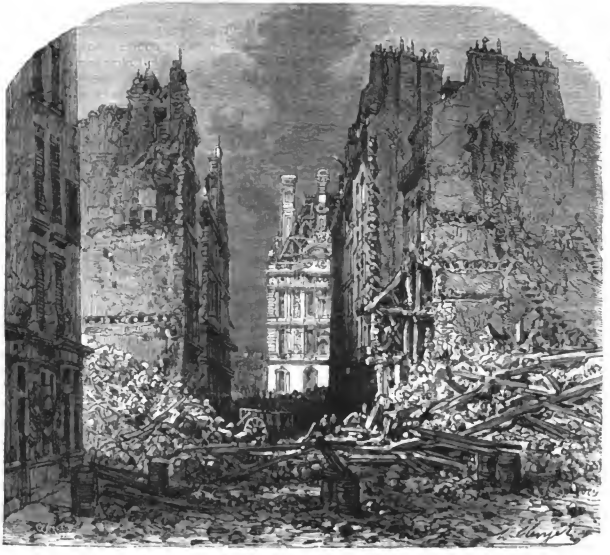

Rue du Bac, coin de la rue de Lille, après l'incendie de 1871.

sionnaire Perny, témoin de ces carnages, put dire que jamais chez les sauvages il n'avait vu déchaînement pareil de furie, le citoyen Clémenceau, parlant de la foule qui entourait Clément Thomas lorsqu'on l'assassina, dit qu'on l'eût prise pour une meute de fous agités.

Les buttes Chaumont tombèrent au pouvoir du général Ladmirault, dans la soirée du 27, après que la forte barricade armée d'artillerie qui se trouvait au rond-point du boulevard de la Villette était déjà prise.

Il ne restait plus à réduire que le Père-Lachaise et les quartiers Ménilmontant et Popincourt. Dans le cimetière s'étaient retranchés les derniers défenseurs de la Commune.

La lutte qui se livra là fut épique. Ce champ d'asile, cette dernière demeure des morts servant de champ de bataille où des deux côtés on se poursuivait avec fureur, était horrible et impie.

« Sous la pluie, on se battit à l'arme blanche à travers les tombes. Les fusiliers marins poursuivaient dans les caveaux les communalistes qui avaient encloué leurs canons. On voyait deux jours après encore, sur les caveaux de pierre des traces de mains noires de poudre essuyées là, et parmi les fosses mortuaires, des tas d'armes brisées et de bouteilles vides. Ces combats corps à corps dans ce cimetière, ces égorgements auprès des morts, cette furie dans la ville morte sont un des épisodes les plus étranges de cette formidable semaine.

Ceux des insurgés qui s'échappèrent pendant la nuit qui suivit ce dernier combat en escaladant les murs du côté de Charonne se réfugièrent dans les carrières d'Amérique où quelques-uns se tuèrent eux-mêmes du désespoir d'être vaincus.

Le dimanche 28, des groupes d'insurgés occupaient encore le quartier Ménilmontant; mais sans artillerie ils ne pouvaient tenir longtemps,

Digitized by Google

et dans le milieu de la journée les derniers coups de fusil furent échangés.

Dans la soirée et le lendemain quelques forcenés, ivres de rage, tentèrent encore d'assassiner quelques sentinelles, mais c'étaient les dernières convulsions du monstre.

Et les Parisiens, délivrés enfin du règne sanglant de la Commune, purent lire cette courte proclamation :

« Habitants de Paris,

« L'armée de la France est venue vous sauver. Paris est délivré. — Nos soldats ont enlevé à quatre heures les dernières positions occupées par les insurgés.

« Aujourd'hui la lutte est terminée ; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître.

« *Le Maréchal de France commandant en chef,*

« de Mac-Mahon, duc de Magenta.

« Au quartier général, le 28 mai 1871. »

M. Arthur de Grandeffe a, dans son livre : *Mobiles et volontaires de la Seine*, tracé un curieux tableau de ce qu'était le quartier de Belleville au moment de la reprise de Paris :

« Des rues sales et remplies de débris d'armes et d'effets ; quelques corps gisant à terre et qui furent enterrés une fois les premières précautions de surveillance prises ; des devantures de boutiques brisées par les balles, les obus ou les crosses de fusil ; des monceaux d'armes accumulées sur la place de la Mairie ; la cour de cette mairie, transformée en préau, où l'on réunissait de nombreux prisonniers, des visites domiciliaires amenant à chaque instant la découverte de quelques fédérés soigneusement cachés, l'animation des jours de paix se faisant déjà remarquer dans les rues, les femmes et les filles échangeant des coups d'œil ou des mots au passage, avec le troupier naturellement galant, ce dernier occupé à nettoyer ses armes, au besoin sa personne, et à faire la cuisine entre deux briques qu'enjambaient les passants; les boutiques se rouvrant et les boutiquiers profitant du séjour des soldats pour faire quelques affaires ; des militaires se promenant en armes dans les rues, d'autres attablés chez les marchands de vin ; des officiers supérieurs circulant à cheval et salués par les sentinelles qui gardaient les faisceaux formés sur les trottoirs, telle était à peu près la physionomie de la grande rue de Belleville. »

On évalue à 234 le nombre total des propriétés détruites par la Commune pendant ses 73 jours de durée.

Nous devons ajouter que les partisans de la Commune ont vivement depuis protesté contre les rigueurs déployées contre eux après la bataille, et ils ont trouvé, eux qui n'avaient pas craint de voler, de piller, d'incendier Paris, de tuer des soldats coupables de faire leur devoir, de massacrer des otages, qu'on avait manqué de générosité envers eux en fusillant tous ceux qu'on put atteindre dans le premier moment.

Nous avons déjà fait plusieurs emprunts à l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, nous allons une dernière fois l'interroger à ce propos.

« La Seine, dit-il, charriait depuis quelques jours des cadavres, et les rues de Paris n'étaient qu'un charnier.

« Comment veut-on ne point maudire les chefs qui avaient poussé le peuple à ces massacres, à ces égorgements? Les incendies allumés partout, la surexcitation de la lutte, l'atmosphère chargée de salpêtre, de soufre, tout exaspérait les soldats, qui dans leur colère, fusillaient les insurgés pris les armes à la main. Il y eut des erreurs effroyables. C'est ainsi qu'on arrêta sur le territoire de Grenelle un homme qu'on disait être Billioray, le joueur de vielle (Billioray était peintre, non joueur de vielle). Le malheureux se défendait, crispé, roulé à terre, demandant grâce. On le fusilla sur place. Ce n'était pas Billioray. Près de Saint-Germain l'Auxerrois un malheureux fut mis à mort, qu'on disait être Jules Vallès. Ce n'était pas lui. D'ailleurs, cette fièvre de massacre à laquelle applaudissait la foule, la grande criminelle anonyme, devait multiplier les exécutions.

« Bergeret, dans son journal, affirme qu'on avait, rue de la Banque, du sang jusqu'à la cheville. L'assertion (est-il besoin de le dire?) est fausse Ces exécutions sont horribles à coup sûr, mais la frénésie de la lutte explique ces déchaînements de la brute humaine. Les fédérés combattaient avec une rage qui excitait la fureur de l'adversaire. Ils pendirent, route d'Italie, des soldats du 113e. A la butte aux Cailles, ils assassinèrent un pharmacien dont le cadavre demeura pendu aux barreaux de son balcon. Un autre pharmacien, M. Koch, fut égorgé, rue de Richelieu, devant sa femme, parce qu'il dit ces simples mots à un enfant qui construisait une barricade, « au moins, toi, ne t'en mêle pas. » La raison perd pied dans ces orgies de meurtre. A la caserne Dupleix, un vieillard disait aux soldats qui l'allaient fusiller : « Vous pouvez bien me tuer, j'ai tué mon fils qui était un Versaillais comme vous. » Rue de Lille, pendant que les maisons brûlaient, une femme demande à être exécutée avec son enfant : « Tuez tout cela, c'est la même chair. » Une autre s'écrie : « Vous me tuez, que m'importe. *Paris brûle.* » A côté de ces fureurs des traits d'héroïsme ; on recherche un insurgé, L..., un typographe. Son beau-père répond aux soldats : « Vous demandez L..., c'est moi. » Et il meurt.

« La ruine de Paris, le meurtre de plusieurs officiers (le commandant Sigoyer, des chasseurs

Digitized by Google

à pied, fut égorgé place de la Bastille), la continuité de la bataille ne laissaient pas le sang-froid aux soldats. Ils sauvèrent ainsi, en emportant les positions avec une vivacité superbe, la plus grande partie de Paris. »

Razoua, réfugié en Suisse, écrivit dans l'*Émancipation de Toulouse :*

« Je ne reviens pas sur la fin lamentable de la Commune, je lis dans un journal que l'*Émancipation* est poursuivie pour avoir dit « que l'armée de Versailles avait assassiné à outrance dans les rues de Paris. » Il faut être impudent comme un procureur, et avoir affaire aux gredins échappés des commissions mixtes de l'empire, pour nier ce dont une population tout entière a été pendant huit jours le témoin et que certes l'armée elle-même ne démentirait pas. La Saint-Barthélemy, juin, décembre, ne sont rien à côté de ces hideuses journées. De ce charnier humain se dégagera une telle nausée sanglante que les misérables qui y ont trempé seront cloués au pilori de l'histoire. Dites, dites bien haut qu'on a éventré des femmes, fusillé des enfants de huit ans, assommé à coups de crosse des vieillards infirmes, la France et Paris vous entendront. Des preuves? Toute la population de Paris en a les mains pleines. Je ne sais par quel miracle j'ai échappé à ces Peaux-Rouges. »

M. Razoua y avait échappé en traversant Versailles déguisé en cocher et conduisant sous la livrée la voiture d'un ami.

A ceci M. Claretie répond très justement :

« Toute la population de Paris a les mains pleines de preuve », dit l'ancien commandant de l'Ecole militaire. Mais elle sait aussi que l'armée qui l'affranchit, sauva la patrie en sauvant Paris. Il est trop facile aux réfugiés d'accuser le pouvoir de Versailles pour excuser les atrocités de la Commune. On parle de la légende des pétroleuses. Je vais peindre une légende bien autrement dangereuse, la légende des martyrs de mai, et par ceux-là, je n'entends pas les pauvres diables courageux qui ont cru naïvement combattre pour le droit, mais les forcenés et les habiles qui ont poussé la masse au combat et ont prudemment quitté la partie lorsqu'elle fut perdue, laissant au peuple le soin de payer, et de payer cher, de son sang, de ses cadavres, les fureurs, les folies et les mépris des hommes de la Commune.

« C'est la légende des Rigault et des Ferré qu'on essaye d'établir. Celle-là je la combats avec colère. L'esprit de parti ne doit pas étouffer l'esprit de justice. Ces gens sinistres n'ont rien de commun avec la République et leurs premières victimes seraient encore des républicains. Je les hais parce que j'aime le droit, la liberté de l'individu, tout ce qu'ils ont foulé aux pieds. Leur rage aurait souillé la République, si la république n'était indépendante et pure de leurs crimes. »

Nous croyons la cause entendue et jugée.

Voici le tableau des immeubles détruits que publia le *Moniteur universel :*

Colonne de la place Vendôme	1
Rue Boissy d'Anglas (maison) n° 31	1
Rue du faubourg Saint-Honoré nos 1, 2, 3	3
Rue Royale nos 15, 17, 19, 21, 23, 16	6
Rue Saint-Honoré nos 422-424	2
Ministère des finances	1
Les Tuileries	1
Pavillon de la bibliothèque du Louvre	1
Palais-Royal	1
Rue de Rivoli nos 33, 35, 37, 39, 79, 91, 93, 80, 82, 84, 86, 98, 100	13
Place du Louvre n° 1	1
Rue du Louvre nos 6, 8	2
Boulevard Sébastopol nos 9, 11, 13	3
Rue Saint-Martin nos 8, 10, 12, 16, 18	5
Rue Saint-Bon nos 1, 3	2
Rue de la Tâcherie nos 2, 4, 5, 7, 8, 10	6
Rue de la Coutellerie nos 2, 3, 5	3
Avenue Victoria nos 2, 4, 6, 3, 5	5
Théâtre Lyrique	1
Quai de Gèvres ou Lepelletier nos 9, 4, 6	3
Place de l'Hôtel-de-Ville	3
Hôtel de ville	1
Mairie du IVe arr. rue Vieille du Temple	1
Rue Saint-Antoine nos 212, 214, 218	3
Eglise Saint-Eustache (ce ne fut qu'un commencement d'exécution)	1
Palais de justice	1
Nouvelle préfecture de police	1
Ancienne préfecture de police	1
Quai Voltaire n° 13	1
Rue de Lille nos 48, 50, 52, 27, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 51, 53, 55, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 81, 83, 85	22
Caisse des dépôts et consignations	1
Partie de la caserne du quai d'Orsay	1
Conseil d'État	1
Légion d'honneur	1
Rue du Bac, nos 5, 7, 9, 11, 13, 4, 6	7
Rue de Grenelle, n° 1	1
Carrefour de la Croix-Rouge, rue de Sèvres n° 2	1
Gare Montparnasse, très endommagée	1
Boulevard Montparnasse, n° 25	1
Avenue Rapp, cartoucherie	1
Rue Vavin, nos 1, 2, 18, 20, 34	5
Rue Notre-Dame-des-Champs, 52, 54	2
Rue Bréa, n° 1	1
Rue Delambre, nos 2 et 4	2
Rue d'Enfer, maison du *Bon-Pasteur*	1
Les Gobelins, en partie	1
Gare d'Orléans, en partie	1
Port de Bercy, nos 10, 12, 13	3
Mairie et église de Bercy	2
Place de la Bastille, nos 11, 6, 8, 10, 12, 14	6
Direction d'artillerie, rue de la Cerisaie	1
A reporter	1.7

Digitized by Google

Report.	137
Direction d'artillerie, place de l'Arsenal. . .	1
Grenier d'abondance, boulevard Bourdon. .	1
Boulevard Contrescarpe, nos 2, 42	2
Place Mazas, 2.	1
Quai de la Rapée, nos 81, 88, 90, 96, 100, 102.	6
Rue Lacuée, nos 2, 4, 6.	3
Rue Traversière, n° 1.	1
Boulevard Mazas, nos 1, 4, 5, 14, gare. . . .	5
Rue des Terres-Fortes, nos 15, 17.	2
Rue de Lyon, nos 45, 47.	2
Rue de Charenton, 1, 4.	2
Rue du faubourg Saint-Antoine, n° 2. . . .	1
Rue de la Roquette, nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 23, 18, 20, 22, 24.	14
Boulevard Beaumarchais, nos 1, 2, 3.	3
Boulevard Richard-Lenoir, n° 20.	1
Rue Sedaine, n° 1.	1
Rue d'Aval, nos 8, 9.	2
Boulevard du Temple, nos 52, 54.	2
Place du Château-d'Eau, nos 7, 9, 13, 15. .	4
Boulevard des Amandiers, nos 2, 4, 6, et magasins réunis.	4
Boulevard Voltaire, nos 2, 4, 20, 22, 60, 1, 3, 5, 23.	9
Place Voltaire, nos 7, 9.	2
Rue de la Folie-Méricourt, n° 115.	1
Quai de Valmy, nos 25, 27, 29.	3
Rue du Château-d'Eau, n° 5.	1
Rue de Bondy, nos 15, 17, 19, 21, 8, 32. . .	6
Théâtre de la Porte-St-Martin, nos 16, 18, 20.	3
Villette, rue de Flandre, n° 1, Cadran bleu.	1
Docks de la Villette.	1
Grenier d'abondance, rue de Crimée.	1
Grenier d'abondance, quai de la Loire. . . .	1
Rue Curial, atelier des petites voitures. . .	1
Rue de Crimée, nos 155, 156, 158.	3
Quai de la Loire, n° 84, 86.	2
Rue Vera-Cruz, grand café Oriental.	1
Cours de Vincennes, angle du boul. Picpus.	1
Rue de Douai, 62, maison des Dames de Picpus.	1
Place Saint-Georges, hôtel Thiers.	1
Total.	234

Ces 234 monuments, bâtiments, maisons d'habitation ne furent pas tous complètement détruits, mais quelques-uns, tels que le palais des Tuileries, de l'hôtel de ville, du Conseil d'Etat, de la Légion d'honneur, l'hôtel de la Caisse des dépôts et consignations, du ministère des Finances, l'église et la mairie de Bercy, les théâtres Lyriques, de la Porte-Saint-Martin, des Délassements-Comiques, l'Arsenal, les greniers d'abondance du boulevard Bourdon et de la rue de Crimée, les docks de la Villette, le couvent du Bon-Pasteur et nombre de maisons particulières furent la proie des flammes, et il n'en resta que les ruines qu'il serait bien temps de faire complètement disparaître.

Le pavillon du Louvre, où se trouvait la bibliothèque du Louvre, fut complètement incendié, et s'il est toujours possible avec des pierres et du plâtre, de reconstruire un bâtiment, on ne peut malheureusement pas remplacer les objets d'arts, les manuscrits, les livres dévorés par le feu; 80,000 volumes dont se composait cette bibliothèque, furent détruits, des tableaux, des statues furent endommagés, au Palais de justice, 20,000 volumes sur 30,000 furent aussi consumés; la bibliothèque du parquet, les livres qui se trouvaient dans la salle de conseil de la Chambre civile, les livres légués au palais par le procureur général Dupin, environ 30,000 volumes en tout furent brûlés, ainsi que les minutes des arrêts des requêtes, depuis 1791 jusqu'à 1861, les minutes des arrêts de la Chambre civile de 1791 à 1802, et les minutes des arrêts de la Chambre criminelle de 1791 à 1846.

A l'annexe de l'Hôtel de ville, les registres de l'état civil furent anéantis.

Aux Gobelins, de splendides tapisseries qui figuraient dans les salles d'exposition de la manufacture furent brûlées, et l'on sait combien ces superbes productions de l'art français étaient appréciées, non seulement en France, mais dans le monde entier.

A l'Observatoire, le cercle méridien n° 2, de Rigaud, l'instrument le plus parfait, le mieux étudié que cet établissement scientifique possédât, et qui avait été soigneusement mis à l'abri des obus prussiens fut détruit par des Vandales de Paris.

« Nous ne possédons aucun instrument qui lui soit comparable », dit M. Yvon de Villarceau parlant à l'académie des sciences, au nom de M. Delaunay directeur de l'Observatoire.

Mais nous n'en finirions pas, s'il fallait noter tous les objets précieux qui furent brûles, brisés, volés, pendant ces tristes jours de guerre civile!

On évalue à 867,500,000 francs les pertes que la Commune fit subir; le chiffre de celles résultant des incendies et des démolitions est de 114 millions ainsi répartis :

Palais des Tuileries. . .	35,000,000 fr.
Palais-Royal.	5,000,000
Louvre.	2,000,000
Ministère des finances. .	15,000,000
Palais de justice.	5,000,000
Préfecture de police. . .	3,000,000
Conciergerie.	4.000.000
Conseil d'État	11,000,000
Légion d'honneur. . . .	2,000,000
Colonne Vendôme. . . .	1,000,000
Gobelins.	2,000,000
Dépôts et consignations.	5,000,000
Arsenal.	2,000,000
Grenier d'abondance. . .	7,000,000
A reporter. . .	99,000,000 fr.

Digitized by Google

La rue Royale après l'incendie (1871).

Report. . .	99,000,000 fr.
Caisse de Poissy.	3,000,000
Assistance publique. . .	3,000,000
Entrepôts de la Villette.	8,000,000
Maison de M. Thiers. . .	1,000,000
Total.	114,000,000 fr.

Naturellement le premier devoir qui incombait à tous après les tristes journées de mai, c'était l'enterrement des victimes de la guerre civile, ce qui fut fait, dès le 1er juin. La liberté d'entrée et de sortie était rétablie à Paris, et le 5, MM. Lambrecht, Victor Lefranc, et le général de Cissey, étaient nommés ministres de l'intérieur, du commerce et de la guerre et M. Léon Say était nommé préfet de la Seine.

Le 6, l'Assemblée nationale décida qu'une pierre commémorative serait érigée dans l'église Notre-Dame de Paris, reproduisant les noms des otages assassinés par la Commune de Paris, et que les funérailles des victimes seraient faites aux frais de l'État.

Ces funérailles furent célébrées solennellement le lendemain, et le 9, les électeurs étaient convoqués pour les élections complémentaires à l'Assemblée nationale; ces élections furent fixées au 2 juillet.

Le 12 juin, les ministères reprenaient leur fonctionnement à Paris, et les journaux conservateurs formaient l'union parisienne de la presse; le but qu'ils se proposaient d'atteindre était de chercher en dehors de toute préoccupation exclusive de parti, les candidats dont le passé et les engagements pour l'avenir offriraient de sérieuses garanties à la cause de l'ordre public.

De leur côté, les journaux républicains constituèrent également un comité.

Le 19, fut nommée une commission chargée de préparer la reconstitution des actes de l'état civil de la ville de Paris détruits par l'incendie de l'annexe de l'Hôtel de ville, où ces actes étaient conservés en double, et le 10 juillet suivant, une loi fut votée qui réglait le mode provisoire de délivrance de ces actes jusqu'à la reconstitution des registres de l'état civil.

Le 21, une loi autorisa un emprunt national de 2 milliards en rentes 5 pour cent, et le 27, il fut ouvert; le lendemain des affiches bleues annonçaient la clôture de la souscription.

Six heures après l'ouverture de l'émission, les souscriptions s'élevaient à quatre milliards cinq cents millions!

La ville de Paris à elle seule avait souscrit pour deux milliards et demi!

Digitized by Google

LI

La revue. — Le maréchal-président. — Le shah de Perse. — Église du Sacré-Cœur de Montmartre. — Le Trocadéro. — Mort de M. Thiers. — L'Exposition de 1878. — La fête du 30 juin. — La loterie. — L'hôpital Tenon. — Crimes célèbres. — Le 14 juillet 1880. — Travaux en cours. — Résumé.

Le gouvernement passa une grande revue de l'armée de Paris, le 29 juin 1871.

« A une heure, dit le *Journal officiel*, toutes les troupes avaient pris leurs positions dans la plaine de Longchamp; à une heure et demie, le président de l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif prenaient place dans le pavillon central des courses avec les ministres, les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires et le préfet de la Seine. M. Grévy, président de l'Assemblée, était assis à la droite de M. Thiers.

« La tribune de droite avait été réservée aux députés.

« Les membres du corps diplomatique occupaient, dans la tribune de gauche, les siéges qui leur avaient été destinés.

« Les troupes étaient massées dans la plaine, en face des tribunes, de la façon suivante :

« Sur la première ligne, l'armée de réserve commandée par le général Vinoy.

« En arrière de l'armée de réserve, le 4e corps, général Douay.

« A droite, le 1er corps, général de Ladmirault.

« En arrière, le 5e corps, général Clinchant.

« En troisième ligne, le 2e corps, général de Cissey, ministre de la guerre, qui avait repris, pour cette occasion, le commandement des troupes avec lesquelles il était entré dans Paris.

« En quatrième ligne, la réserve d'artillerie (10 batteries) et la réserve du génie vers la droite.

« La cavalerie formant le 3e corps d'armée, général du Barrail, la brigade Gallifet, le 6e lanciers et le train occupaient les pentes qui descendent du bois de Boulogne vers la plaine et font face aux hauteurs de Montretout.

« A deux heures, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, suivi de son état-major, arrive sur le champ de manœuvre. Les tambours battent au champ. Le maréchal passe devant le front des troupes.

« A deux heures et quart, une salve d'artillerie se fait entendre, le maréchal vient se placer, avec son état-major, en face de la tribune occupée par le président de l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif. Le défilé commence.

« La tenue des troupes est superbe.

« Lorsqu'un corps d'armée a défilé, le général qui le commande et son état-major s'avancent au grand trot vers le pavillon présidentiel et saluent de l'épée, pendant que le général commandant le corps d'armée, dont le tour est venu de défiler, va prendre place avec son état-major près du maréchal duc de Magenta.

« Le défilé de l'immense armée réunie dans la plaine de Longchamp n'a pas duré moins de trois heures et demie.

« Les plus vives acclamations ont accueilli chaque régiment à son passage devant les tribunes. Elles ont redoublé lorsqu'on a vu passer les glorieux soldats de l'armée de Metz. Les troupes avaient reçu l'ordre formel de ne proférer aucun cri. Elles ont gardé scrupuleusement le silence, dont la discipline fait un devoir au soldat sous les armes.

« On demandait de tous côtés les troupes de la marine qui ont pris une si glorieuse part à la double lutte que l'armée vient de soutenir. Nos marins ont été depuis plus de quinze jours dirigés sur les ports et n'ont pu prendre part à cette fête patriotique. Mais des salves d'artillerie ont été tirées par deux canonnières, *la Claymore* et *le Sabre*, mouillées dans la Seine, à quelques mètres en arrière des tribunes, et le brave amiral Pothuau pourra porter aux soldats de la flotte les témoignages d'ardente sympathie qu'on n'a cessé de lui prodiguer.

« La grosse cavalerie vient de passer au grand trot en faisant trembler le sol. Le duc de Magenta s'approche du pavillon. Le chef du pouvoir exécutif descend de la tribune pour aller à sa rencontre et presse la main de l'illustre maréchal, en le félicitant avec effusion.

« Les cris de : Vive M. Thiers ! vive Mac-Mahon ! éclatent de toutes parts.

« Lorsque le président du conseil est remonté dans le pavillon, les cris de : Vive M. Thiers ! se font entendre avec une nouvelle force et se prolongent pendant plus de dix minutes. Le public abandonne les places qu'il occupait, se presse autour de la tribune du président et fait retentir l'air de ses applaudissements et de ses bravos.

« Les mêmes acclamations, poussées par une foule toujours grossissante, saluent M. Thiers au moment où il quitte la tribune. Elles suivent longtemps la voiture qui ramène à Versailles le chef du pouvoir exécutif de la République française.

Digitized by Google

« Après avoir la veille demandé deux milliards à l'emprunt qui nous en avait offert cinq, nous montrions le lendemain à l'Europe une armée de cent mille hommes, pleine de vaillance, admirablement commandée et qui venait de sauver la civilisation. La France, déshabituée du bonheur depuis les désastres accumulés sur elle par les fautes de l'Empire, commençait à se reconnaître et à se sentir. »

A ces détails officiels, ajoutons les impressions personnels d'un spectateur.

« La gare Saint-Lazare, dit M. A. Lepage, les bureaux d'omnibus, étaient envahis par un public nombreux et empressé.

« A partir de midi, la station des bateaux omnibus au quai des Tuileries était encombrée. La foule arrêtée sur le ponton, suivait le bas port, décrivait une courbe, s'étageait sur l'escalier et se terminait tout près du pont Royal.

« On voulait voir la revue tant de fois remise, qui allait enfin avoir lieu par un temps admirable. Plusieurs bateaux faisaient le service des Tuileries à Longchamps. Les départs se succédaient à des intervalles très rapprochés, la foule ne paraissait pas diminuer.

« Le pyroscaphe descendait rapidement la Seine sans s'arrêter à aucune station. Au pont de Grenelle, on voyait sortir de l'eau la cheminée d'une chaloupe canonnière. Au viaduc d'Auteuil paraissaient les ravages de la guerre civile. Des parties entières des balustrades brisées par les obus; les bastions du Point-du-Jour démolis; c'est à peine si l'on distinguait la place des embrasures...

« Cette revue qui terminait si dignement la grande et douloureuse campagne de Paris, offrit un spectacle plein d'une dignité rare. Le public savait que quelques mois auparavant, l'empereur d'Allemagne avait assisté au même endroit à un défilé de ses troupes et ce souvenir lui brisait le cœur autant que celui de l'épouvantable guerre civile terminée le 28 mai 1871. »

A Paris, les élections du 2 juillet donnèrent 290,823 votants sur 458,774 inscrits et voici les noms des 21 députés qui furent élus selon l'ordre que leur donna le suffrage universel : Wolowski; André; Pernolet; Louvet; Dietz-Monin; de Présensé; Gambetta; Corbon; Paul Morin; Denormandie; de Cissey; Scheurer-Kestner; Krantz; de Plœuc; Laboulaye; Lefébure; Laurent Pichat; Sebert; Brelay; Drouin; Moreau.

« Paris fort modéré au 2 juillet, dit M. Claretie, fut plus accentué à la fin de ce même mois, lors du vote pour les conseillers municipaux. » En effet au premier tour de scrutin le 23 juillet, MM. Loiseau-Pinson, Bonvalet, Vautrain, Perrin, docteur Trélat, furent nommés et au deuxième tour le 30 juillet, les noms de MM. Ch. Murat, Lockroy, Ranc, Jobbé-Duval, Mottu, Clémenceau, Cantagrel, Allain-Targé, sortaient de l'urne.

L'ordre régnait dans la ville; chacun était désireux de retrouver par le travail tout ce que lui avait fait perdre un an de désastres et les affaires industrielles, commerciales, reprenaient un essor qui montrait une fois de plus combien il y a de forces vives dans cette capitale du monde civilisé qu'on avait pu croire à la veille d'une ruine complète et qui se relevait, toute prête à reconquérir sa puissance et sa suprématie.

Ce fut le 19 juillet que Mgr Guibert, archevêque de Tours, fut nommé archevêque de Paris; il ne prit possession de son siège archiépiscopal, que le 27 octobre.

Le 31 août, l'Assemblée nationale conféra à M. Thiers, le titre et les pouvoirs du président de la République qu'il n'exerçait qu'à titre provisoire depuis le mois de février précédent.

Le lendemain, le président adressait à l'Assemblée son premier message afin de la remercier de l'honneur qu'elle lui avait fait, en lui décernant la première magistrature de l'État.

Le 6, une loi autorisait la ville de Paris à émettre un emprunt de 350 millions aux conditions fixées par une délibération du conseil municipal en date du 26 août, et le 11 du même mois, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, annonça à l'Assemblée nationale que la France ayant acquitté tous ses engagements au commencement de septembre, l'ordre avait été donné aux troupes allemandes d'évacuer les forts de la rive droite de la Seine et du département.

Paris était donc définitivement rentré en possession de lui-même, malheureusement pour payer les frais de la guerre, si fâcheusement engagée et plus fâcheusement encore continuée, il fallut frapper les Parisiens de nombreux impôts qui ne devaient avoir qu'une durée passagère et qui durent encore. Il paraît que les impôts s'établissent avec beaucoup plus de facilité qu'ils ne se suppriment.

On imposa donc les allumettes, le papier, les abonnements des cercles, les billards publics et privés, les billets de chemin de fer — ce qui n'empêcha pas que l'emprunt municipal de 350 millions ne fût couvert seize fois le jour même où la souscription fut ouverte (27 septembre).

Pendant les premiers mois qui suivirent la fin des événements de la Commune, des conseils de guerre fonctionnèrent à l'effet de juger tous ceux qui avaient pris part à ce pseudo-gouvernement et de nombreuses condamnations furent prononcées.

Le 11 octobre, M. Casimir Périer fut nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Lambrecht, décédé; et le 2 novembre, avait lieu la rentrée solennelle des Cours et des tribunaux de Paris.

Le 12, un décret du président de la République réorganisait le conseil de préfecture du département de la Seine; bref, toute chose reprenait sa place habituelle et autant que faire se pouvait,

Digitized by Google

on travaillait à réparer le désordre causé par les mauvais temps qu'on venait de traverser. Les conseils de guerre fonctionnaient sans relâche et plusieurs exécutions effrayèrent nombre de partisans de la Commune, qui se tenaient prudemment cachés; un arrêté du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, prohiba la vente des dessins et emblèmes de nature à troubler la paix publique, ainsi que l'exhibition et la vente des portraits des individus poursuivis ou condamnés « pour leur participation aux derniers faits insurrectionnels. »

Enfin, le 29 décembre, fut votée la loi qui autorisa la Banque de France à élever provisoirement le chiffre d'émission de ses billets à 2 milliards 800 millions, et à abaisser ses coupures à 10 francs et à 5 francs.

La même loi porta que les établissements qui avaient émis des billets de 10 francs et au-dessous, ne pourraient plus faire de nouvelles émissions, et seraient tenus de retirer leurs billets de la circulation dans le délai de six mois.

Ainsi se termina cette terrible année 1871, qui vit se produire de bien tristes événements et qui doit figurer dans l'histoire de Paris comme une des plus funestes pour la capitale qui éprouva, pendant sa durée, des pertes considérables, et quelques-unes irréparables.

Naturellement, les théâtres, les concerts, les bals, tous les établissements de plaisirs avaient été terriblement atteints par les événements; cependant, dès le commencement de la saison d'automne, de nouvelles salles s'ouvrirent de côté et d'autre. Ce fut d'abord la société artistique du Xe arrondissement, qui fit sa réouverture dans un local mieux approprié à la réalisation de son programme.

Les Folies d'Athènes, joli petit théâtre de genre, dirigé par M. Le Roch.

Le Théâtre des Nouveautés, de la rue du Faubourg-Saint-Martin.

La salle des Porcherons, dirigée par M. Massip.

Le Théâtre-Miniature, du passage Jouffroy, spectacle d'enfants, dans une luxueuse petite salle resplendissante de dorures et de peintures, et dirigé par M. Plet.

Les salons Saint-Georges, dans la rue Saint-Georges, avec des bals dirigés par Markowski.

La Tertulia, petit théâtre situé rue Rochechouart, et dirigé par M. Montrouge, qui fut ouvert au public, le jeudi 21 décembre, par plusieurs petites pièces dont l'une, *Sauvons la Caisse*, par M. Jules de la Guette, musique de Charles Lecocq, obtint un grand succès, la *Tertulia* dura quelques années et devint ensuite une sorte de pseudo-église, dans laquelle M. Loyson (autrefois le P. Hyacinthe) tenta d'établir un nouveau culte de sa façon.

L'inauguration de cette nouvelle église eut lieu le 9 février 1879, voici la description qui en fut faite le lendemain :

« L'entrée n'est pas brillante. Au fond d'une cour, on voit une petite façade de forme triangulaire, surmontée d'une croix, avec cette inscription tracée sur le plâtre :

« *Église catholique gallicane.*

« L'intérieur, dont l'aménagement est à peu près terminé, est convenable, mais sans aucun luxe ni ornement.

« Après avoir traversé un vestibule contigu à plusieurs petites pièces séparées, on pénètre par un couloir dans la petite église, qui se compose d'une nef et d'une tribune qui règne tout autour, dans la partie supérieure. 1,200 personnes pourront se placer soit dans le haut, soit dans le bas, mais à la condition d'être un peu serrées. Il n'y a pas d'autres siéges que des chaises en paille, très communes. Le maître-autel est à l'extrémité de la nef, du côté de la rue; à droite, une petite chaire tout juste assez élevée pour que le prédicateur puisse dominer l'auditoire, et dans la tribune, sur le même côté, un buffet d'orgues aux proportions très exiguës. La nef reçoit le jour par en haut et au-dessus du chœur le plafond est revêtu d'une peinture à fond bleu, semée d'étoiles blanches.

« La messe sera célébrée en français tous les jours, et le dimanche il y aura grand'messe le matin, vêpres dans l'après-midi et sermon

« Le nouveau culte différera peu du catholicisme romain (sauf la substitution de la langue vulgaire), dont M. Loyson veut conserver une partie des dogmes tout en répudiant la discipline imposée par la papauté.

« Les offices seront très courts ; la base du culte gallican sera la prédication. M. Loyson veut, dans des conférences et des causeries familières, expliquer l'Évangile et rendre la religion *attrayante*.

« La confession est conservée, mais sans être imposée ; elle est restée facultative, comme la communion sous les deux espèces, qui sera donnée à tous ceux qui voudront s'approcher de la table aussi souvent qu'ils le désireront, sans aucune formalité préparatoire.

« M. Loyson prend le titre de « recteur de l'Eglise gallicane » et repousse les qualifications d'abbé et de curé, et surtout de pasteur; il veut, dit-il, rester prêtre de l'Église catholique française et ne pas être confondu avec les ministres de la religion réformée.

« Les recteurs — M. Loyson sera assisté de deux prêtres adjoints — portent une redingote noire, droite, boutonnée sur le milieu, avec une cravate blanche, comme les clergymen anglais; pour officier, ils mettent par dessus un surplis blanc, mais sans rabat.

« Il n'y aura pas de suisse, ni de bedeau; les employés auxiliaires faisant fonction de clercet

Digitized by Google

Roy, éditeur. — 210.

L'incendie de l'Hôtel de ville. (23 mai 871.)

Imp. Lemaire et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Tuileries incendiées (1871).

de sacristain seront vêtus d'une longue robe noire avec des manches plissées très larges, et devront rester tête nue pendant les offices. »

Les quelques personnes qui entrèrent dans cette église fantaisiste, ne tardèrent pas à s'apercevoir que les prédications de M. Loyson étaient beaucoup moins amusantes que les folies débitées par Montrouge et elles s'empressèrent de s'enfuir.

La salle Saint-Laurent, rue de la Fidélité, 9; c'était l'ancienne société artistique fondée en 1847, qui était venue s'établir là, et M. Halley, directeur de ce nouveau théâtre, le soutint quelque temps avec assez de succès, mais il finit par disparaître.

Le théâtre des Ecoles, rue de la Gaîté, au quartier Montparnasse; on y joua, pour l'ouverture, la *Drogue enchantée*, grande pièce en 4 actes.

Et la plupart de ces nouveaux théâtres, comme les anciens, jouaient bravement au bénéfice de l'œuvre de l'affranchissement du territoire; c'était une émulation générale, chaque marchand avait dans sa boutique un tronc pour cette œuvre patriotique et les offrandes volontaires affluaient, après chaque concert donné, dans les salles de concerts, dans les cercles, etc., on quêtait et la quête était toujours fructueuse. Les Parisiens donnaient, donnaient sans cesse, empressés qu'ils étaient de réunir la somme nécessaire pour se libérer du lourd impôt que les vainqueurs avaient imposé au pays.

Un grand mouvement patriotique se produisit par la formation de l'œuvre des femmes de France, qui avait pour but la libération du territoire à l'aide de souscriptions volontaires.

Au mois de mars 1872, tout Paris se rendit à l'école des Beaux-Arts pour rendre un pieux hommage au talent du jeune peintre Henri Regnault, tué au combat de Buzenval, l'année précédente.

La population parisienne fut inquiétée dans les derniers mois de l'année, par des pluies inces-

Digitized by Google

santes qui amenèrent des inondations ; des quartiers de Paris furent envahis par les eaux et la navigation fut suspendue dans la première huitaine de décembre.

Pendant le siège, un philanthrope anglais, sir Richard Wallace, avait attiré sur lui l'attention publique, en donnant 300,000 francs pour organiser l'ambulance militaire dite du marquis d'Hertford, en ouvrant une seconde ambulance dans sa maison, en faisant un don considérable à la ville, en distribuant des bons de vivres dans les mairies, en employant une somme considérable en achat de combustibles pour les indigents, etc.

En 1872, il dota Paris de cinquante fontaines à boire, dont le modèle fut exécuté par le sculpteur Charles Le Bourg, ne laissant à la charge de la ville que la pose et les travaux de plomberie nécessaires pour les alimenter d'eau.

Ces fontaines sont destinées à abreuver les passants, trop pauvres ou trop sobres, pour entrer chez le marchand de vins et qui ne pouvaient, jusqu'à la généreuse fondation de sir R. Wallace, trouver gratis un verre d'eau pour se désaltérer. Au-dessous de chacune de ces fontaines, la ville a établi des filtres que traverse l'eau amenée par un tube spécial. L'eau filtrée monte ensuite vers le haut de la fontaine et retombe en un mince filet.

Un gobelet de fer étamé, retenu par une chaînette, est constamment immergé, pour plus de propreté, dans un petit bassin disposé au-dessous du filet d'eau. Il existe deux modèles de fontaines Wallace, l'un destiné à être isolé, et l'autre a été adossé contre les édifices. Dans le premier modèle l'eau tombe en un jet continu du centre d'une coupole que supportent quatre cariatides, et vient remplir une petite vasque. Dans le second modèle, l'eau sort d'une tête de femme, placée au centre d'un petit fronton circulaire et vient tomber dans une petite coupe appliquée entre deux pilastres.

Ces fontaines sont en fer bronzé. Elles sont très appréciées par le populaire qui en use beaucoup.

En 1881, divers crédits furent demandés au conseil municipal pour augmenter le nombre insuffisant des fontaines Wallace dans Paris.

Il existe dans Paris 1,751 fontaines dont 66 fontaines monumentales dans lesquelles on ne peut puiser de l'eau. Cette ressource est en effet minime, si l'on songe que Paris présente une superficie de 32 kilomètres de tour avec une population de plus de deux millions d'habitants, ce qui ne donne pas la proportion d'une borne-fontaine par hectare et d'une fontaine et demie par 2,000 habitants.

Les fontaines monumentales sont presque toutes d'un gracieux aspect ; ce sont des œuvres d'art qui réjouissent la vue, mais les fontaines Wallace et les bornes fontaines ont une importance non moins grande, au profit de l'hygiène, et devraient être multipliées. Nous avons maintenant l'eau en quantité suffisante pour les alimenter ; ne négligeons pas d'utiliser cette ressource.

Ajoutons, d'un autre côté, que l'administration s'est enfin émue des plaintes fréquentes qui se sont élevées contre l'établissement des réservoirs d'eau dans Paris, qui projettent une humidité et des exhalaisons malsaines contre les propriétés près desquelles ils sont placés, notamment ceux des rues de Vaugirard, du Panthéon, Racine.

Dans le quinzième arrondissement, on établira un grand réservoir susceptible de réunir les eaux des petits réservoirs intérieurs ; quant au réservoir de la rue Racine, il est définitivement appelé à disparaître après la construction du réservoir de Villejuif.

La question des eaux est au reste l'objet d'une préoccupation constante et en ce moment (1881) des travaux d'une importance de 400,000 francs sont entrepris pour compléter diverses installations de conduites à l'aqueduc de la Vanne, dont l'achèvement complet nécessitera une dépense de 4 millions au moins.

La construction de cet aqueduc a réclamé jusqu'à présent, une somme de 49 millions. Sa longueur est de 173,000 mètres, soit en parties voûtées, arcades, parties souterraines et siphons.

Dans cette longueur sont compris 16,223 mètres d'aqueduc de captation de sources, et de plus un aqueduc collecteur, entre les sources d'Armentières et l'aqueduc de la Vanne. La source de Cochepie, qui va être captée, augmentera ces chiffres d'une manière importante.

Le siphon de l'Yonne, le plus grand de tous, mesure en longueur 3,757 mètres, avec une flèche de 40 mètres. Il est soutenu au-dessus des eaux par un pont aqueduc de 1,493 mètres de long.

Voici les derniers chiffres publiés par l'administration municipale de Paris, relativement aux volumes d'eaux débités par les sources et cours d'eau et à ceux élevés par les machines pour l'alimentation de Paris.

Ces chiffres représentent le produit moyen par jour, en mètres cubes.

1° Sources et cours d'eau : aqueduc de Ceinture (Ourcq), 98,778; aqueduc de la Dhuys, 23,000; aqueduc de la Vanne, 90,000; puits de Passy, 6,530; puits de Grenelle, 346; sources diverses, 1,395 (y compris Arcueil pour 3,748). Total des eaux de source et de dérivation livrées à la distribution, 225,244 mètres cubes par jour, 20 machines puisant directement à la Seine.

Usines à vapeur de : Chaillot, 9,495 ; Austerlitz, 4,667; Saint-Ouen; 3,905; Port à l'Anglais, 2,353; Maisons-Alfort, 2,336; Auteuil, 1,242. Total de l'eau de Seine livrée à la distribution, 24,088 mètres cubes par jour.

3 machines puisant directement en Marne : usine à vapeur de Saint-Maur, 3,645 ; usine hy-

Digitized by Google

draulique de Saint-Maur, 41,631, dont 30,149 pour Paris, et 11,212 pour le bois de Vincennes. Total de l'eau de Marne, livrée à la distribution, 45,006 mètres cubes par jour.

Total général de l'eau distribuée moyennement par jour à Paris, 295,248 mètres cubes.

Sur ce total, la consommation des habitants absorbe, d'après les relevés journaliers de la Compagnie des eaux, 114,950 mètres cubes, distribues entre 43,975 abonnés. Le surplus est affecté au nettoyage de la voie publique et des égouts, et au service des fontaines monumentales.

Le sinistre de 1871 offrait l'occasion naturelle d'un remaniement général du palais de Justice. « On s'était plaint à bien des reprises, dit M. Dalsème, de l'éloignement des divers services entre eux. La situation était propice à l'édification d'un vaste *hall* central auquel eussent abouti chambres civiles, chambres criminelles, cours, greffes et parquets. Ce système, avec sa haute compétence, Me Allou le préconisait. Ni son opinion ni celle des architectes eux-mêmes ne devaient prévaloir. De 1872 à 1878, ceux-ci procédèrent à la construction d'une nouvelle salle des pas-perdus, limitant leur ambition à la rendre digne de l'ancienne. »

Les architectes ont garni cette salle de six magnifiques bancs en chêne avec des dossiers à panneaux fort élevés, avec accoudoirs sculptés. Douze personnes peuvent s'asseoir sur chacun. Il y a tout le long un socle formant escabeau pour que les pieds des plaideurs ne portent pas sur la dalle froide; les avocats s'y enrhumeront moins.

Autres embellissements : on a sculpté entre les pilastres des murs des ornements et des mufles de lions, qui n'existaient pas auparavant et qui rendent ce vaste édifice moins nu. Un plus grand nombre de portes s'ouvrent aussi sur la salle des pas-perdus et donnent accès à des locaux nouvellement construits. Tout cela lui imprimera une physionomie plus animée.

Les statues de Malesherbes et Berryer décorent cette nouvelle salle, dont la réfection a coûté 2,283,000 francs. Celle de la 1re chambre du tribunal civil 858,475 francs. Encore la 1re chambre, sombre d'aspect, de sonorité sourde, est-elle loin d'offrir les dimensions de la grand'chambre dont elle occupe l'emplacement, « les boiseries ruissellent toujours de dorures, lit-on dans le livre *A travers le palais;* sur les murailles, le porc-épic de Louis XII hérisse comme devant ses dards; mais on a dû déduire de l'ancienne grand'chambre tout l'espace réservé aux dépendances, à la salle du Conseil, dont les fenêtres regardent le quai de l'Horloge. La construction du perron et de la galerie de Harlay a absorbé 3.250,809 francs. De 1810 à 1880 le palais de Justice a englouti quarante millions, et certes l'on n'est pas au bout.

Il reste à édifier la galerie de la Sainte-Chapelle parallèle à la galerie des prisonniers, mettant comme elle en communication la galerie de Harlay et la galerie Mercière. Il reste à achever la Cour de cassation, à rebâtir la Cour d'appel, à effectuer l'installation du Conseil de l'ordre des avocats. Il reste enfin à établir un système de chauffage pour les galeries, un système de correspondance télégraphique ou téléphonique entre les Chambres lointaines et la salle des pas-perdus, un système horaire généralisé, autant de projets en ce moment — février 1881 — à l'étude. »

Les travaux de réédification du palais de Justice furent commencés par M. Duc.

En 1878, on exposa aux regards du public la statue de saint Louis destinée à occuper le centre de la galerie de Saint-Louis.

Cette statue est certainement une des œuvres les plus curieuses et les plus originales de notre temps, et les recherches auxquelles on s'est livré pour faire revivre, dans sa forme et dans sa couleur, un art qui est mort depuis plus de cinq siècles, fera le plus grand honneur au goût et à la conscience artistique de M. Duc. Le groupe entier de l'arbre et du saint roi a été taillé à l'intérieur d'une niche, pratiquée elle-même dans un énorme bloc de pierre de la muraille, qui ne mesure pas moins de trois mètres de haut sur plus de deux mètres de large.

La tête de saint Louis est une des plus belles figures qui aient été taillées dans la pierre; la sagesse profonde et la sérénité inaltérable qu'elle semble exprimer conviennent on ne peut mieux à l'idée que l'histoire et les légendes nous ont laissée de ce monarque. Mais, ce qui attire surtout l'attention dans toute cette œuvre, c'est l'art infini, le mélange savant des couleurs qui ont été employées à sa décoration.

Saint Louis, assis sur une chaise, porte une couronne d'or à fleurons, semée de pierreries rouges et bleues. Ses cheveux sont longs, suivant l'usage du temps, et teints de couleur bistre assez claire, semée çà et là de fils d'or.

Pour la figure et le cou, il est impossible d'imaginer un ton plus heureux, plus frappant de réalité. L'artiste s'est visiblement inspiré des ravissantes peintures d'Holbein, et lui a emprunté les vivantes couleurs de ses personnages

Cette teinte, savamment composée, est impossible à décrire; il faut la voir pour se rendre compte de l'effet qu'elle produit. Quant aux yeux, ils sont d'un bleu pur, et ont une profondeur singulière due à la couche d'or qui se trouve sous la mince couche d'azur de la prunelle, à travers laquelle elle apparaît comme une sorte de transparence de métal. Sur l'épaule droite du roi est attaché le manteau royal. Ce manteau, d'un magnifique bleu de ciel, est bordé d'une large passementerie d'or, de 15 centimètres, portant en reliefs des dessins fleurdelisés.

La main droite est levée, en signe de pardon

Digitized by Google

ou de justice, la gauche est appuyée sur les genoux du roi et tient le sceptre royal. Sous le manteau apparaissent étagés la robe et le tricot, l'une d'un ton gris verdâtre, l'autre d'un ton orangé. L'un des pieds, chaussé d'une mule gris-bleu lacée d'or, est appuyé sur un coussin bleu, sur lequel sont figurés des ornements de l'époque, parsemés de quelques lignes d'or.

La chaise sur laquelle est assis le monarque imite l'ivoire à s'y méprendre; ses deux bras sont formés par deux têtes de griffons dont les pattes figurent les pieds de devant du siège. La couleur employée pour ces griffons est l'or, mais un or bruni, vieilli, bronzé en quelque sorte, qui tranche joliment sur les teintes plus claires de la statue.

Une tenture bleue, or et rouge, occupe le fond de la niche et, au-dessus le ciel est coupé par les rameaux du chêne sous lequel saint Louis rend la justice.

Les pilastres qui soutiennent l'arcade de la niche sont, eux aussi, d'un travail très délicat et d'une douceur de ton destinée, sans doute, à doubler l'effet de la statue. Quant à la statue de Berryer, œuvre qui fait grand honneur à M. Henri Chapu, elle fut inaugurée avec solennité le 20 janvier 1879.

Les bureaux de la Préfecture de police étaient installés, on le sait, dans les bâtiments de l'ancien hôtel des premiers présidents; ces bâtiments, incendiés en 1871, furent remplacés par des bâtiments neufs dont la façade donne sur le quai des Orfèvres.

D'après les dispositions nouvelles, les divers étages des bâtiments du quai des Orfèvres seraient affectés aux services de la Cour, à la bibliothèque des avocats et aux bureaux et dépôts de l'état civil.

Le rez-de-chaussée comprendra le quartier des hommes du Dépôt (côté du sud-ouest), qui se trouve augmenté de quatre-vingt-dix cellules, d'une salle de dépôt et de quatre grands préaux.

Les nouveaux bâtiments placés au centre du palais, entre la cour Saint-Martin et la cour du Mai, renferment des cellules pour les femmes et un quartier pour les condamnés qui obtiennent la faveur de subir leur peine à la Conciergerie.

Près de ce bâtiment central, à la place de l'ancien hôtel de la Préfecture de police, est disposé le petit parquet.

En 1879, une enquête fut ouverte à la mairie du premier arrondissement, relativement au projet d'isoler d'une manière complète le palais de Justice. D'après cette enquête on faisait disparaître tous les immeubles compris entre la rue de la Sainte-Chapelle, la rue Mathieu-Molé et le quai des Orfèvres. Il faut reconnaître d'ailleurs que ces maisons d'un autre siècle, par suite des changements qui se sont opérés autour d'elles, ne peuvent pas être conservées.

Sur leur emplacement, l'administration a conçu le projet de tracer une place ou plutôt un jardin public, de telle sorte que la façade du palais de Justice ayant vue sur le quai, ne serait plus déshonorée par le voisinage de ce pâté de vieilles masures, d'autant plus choquant à l'œil que des monuments l'entourent de tous côtés.

L'enquête administrative n'ayant donné lieu à aucune protestation, l'exécution de ce projet fut adoptée et, en mars 1881, on donna congé aux locataires des maisons avoisinant la Sainte-Chapelle, entre le boulevard du Palais et le quai des Orfèvres — maisons dont la démolition est nécessaire pour arriver au dégagement du palais de Justice.

Les indemnités furent allouées à tous les propriétaires et locataires de ces maisons.

L'ensemble de ces indemnités représenta un chiffre de 397,000 fr. et se répartit sur quatre immeubles situés aux nos 11 et 13 de la rue de la Sainte-Chapelle et de la rue Mathieu-Molé, nos 2, 4, 6 et 8.

L'ensemble des offres faites par la Ville se montait à 210,000 fr. Celui des prétentions des intéressés était de 600,000 fr.

On voit que les allocations ont été faites dans des conditions très favorables.

Le dégagement du palais de Justice pourra être un fait accompli au commencement de 1882.

Les gens de la Commune avaient dans leur rage destructive incendié le restaurant Deffieux qui touchait au théâtre de la Porte-Saint-Martin aussi brûlé et dont nous avons parlé de la reconstruction.

Sur l'emplacement du restaurant, c'est-à-dire à l'angle de la rue de Bondy et du boulevard Saint-Martin, fut édifié un théâtre qui prit le nom de théâtre de la Renaissance et qui ouvrit ses portes, dans la première quinzaine de mars 1873.

Ce fut l'architecte Lalande qui construisit cet édifice dans le style composite moderne. Au rez-de-chaussée trois baies séparées par des pilastres que couronnent des groupes de femmes en cariatide, sculptés par M. Carrier-Belleuse. Au sommet de la façade, fronton allégorique qui est dû ainsi que les groupes des facades latérales à MM. Caccia et Cruchot fils. A l'intérieur sont des peintures décoratives de MM. Rubé et Chaperon. Elle est charmante cette salle de spectacle décorée blanc et or avec une grande élégance, les avant-scènes sont surmontées d'amours et les loges du premier étage sont soutenues par de jolies cariatides; malheureusement elle n'a pas de profondeur et si elle contient un nombre assez considérable de places (1200), c'est grâce à ses quadruples galeries superposées d'étage en étage. Mais ce n'est pas un théâtre de drame qui demande un grand vaisseau; cependant ce fut par un drame que M. Hostein, directeur de la Renais-

Digitized by Google

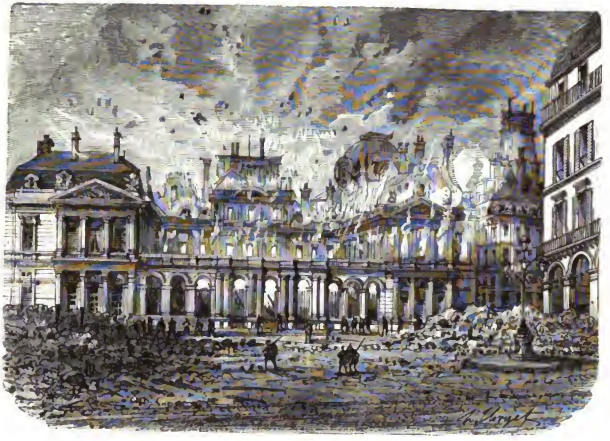

Le Palais-Royal incendié (1871).

sance, inaugura sa salle. On y joua la *Femme de feu* par M. Ad. Belot. On le voit, M. Hostein ne craignait pas de parler de feu dans la maison d'un incendié, c'était de l'audace, mais cette audace ne fut pas récompensée.

Après plusieurs tentatives infructueuses dans le domaine du drame, de la comédie et même du simple vaudeville, M. Hostein passa la main à M. Koning qui eut le bon esprit de ne monter que des opérettes et ce genre réussit complètement. La *petite Mariée*, *Giroflé et Girofla*, la *Marjolaine*, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq, *Belle Lurette*, la dernière partition d'Offenbach — jouée en octobre 1880, et quelques autres, ont fait de ce théâtre une entreprise prospère. Des artistes d'une certaine valeur, MM. Daubray, Vauthier, Berthelier, Mmes Theo, Jeanne Granier, J. Hading, Desclauzas, etc., se sont fait remarquer à la Renaissance.

En 1872, fut ouverte dans la rue d'Enfer une école primaire supérieure, qu'on appela l'école Lavoisier et qui contient environ 320 élèves.

Un orage d'une violence extraordinaire éclata subitement à Paris dans la soirée du 19 janvier 1873; nombre d'accidents eurent lieu à cette occasion sur divers points de la ville et à l'Odéon la panique fut si grande, que la salle se vida subitement. On ne savait à quoi attribuer les effets causés par ce phénomène inouï en plein cœur de l'hiver.

A la suite de ce grand orage, la Seine s'éleva subitement de deux mètres.

Une affaire dont l'opinion publique se préoccupa vivement fut celle de l'arrestation d'une bande de coquins qui se désignaient sous le nom de compagnons de la casquette noire, leur chef appelé Gellinier était un garçon de seize ans.

Le 26 février 1873, on inaugura à la Sorbonne un monument à la mémoire de Victor Cousin. Il consiste en un grand médaillon de Cousin, sculpté en marbre blanc par M. Carrier-Belleuse et entouré de deux branches de laurier en bronze vert. Le médaillon est placé au-dessus de la porte qui mène à l'ancienne bibliothèque de Victor Cousin, léguée par lui à la Sorbonne. Des deux côtés de la porte sont placées deux plaques de marbre griotte portant des inscriptions, celle de gauche rappelle les hautes fonctions remplies par Cousin, l'autre reproduit un passage de son testament.

A propos de la Sorbonne, disons que, dans sa séance du 23 juin 1881, le conseil municipal a adopté le projet de reconstruction de la Sorbonne, qui occupe aujourd'hui 13,825 mètres de terrain, et qui est devenue tout à fait insuffisante.

Le projet adopté par le conseil municipal com-

Digitized by Google

prendrait une surface de 20,000 mètres, qui, grâce à l'élévation des bâtiments, permettra de mettre à la disposition de l'enseignement supérieur une superficie utile de 34,000 mètres, et de maintenir, côte à côte, les cours théoriques des diverses Facultés.

Cette construction nécessitera une dépense de 22,200,000 fr., dont la moitié seulement est à la charge de la ville.

Le rapport ayant conclu à l'adoption de la délibération, voici en quels termes elle fut prise :

« Le conseil délibère :

« Art. 1er. — M. le préfet de la Seine est autorisé à traiter avec l'État, au nom de la ville de Paris, pour la reconstruction et l'agrandissement de la Sorbonne, aux conditions suivantes :

« 1° L'Académie de Paris, la Faculté de théologie, des lettres et des sciences, auront leur siège à la Sorbonne;

« 2° La nouvelle Sorbonne sera limitée par les rues de la Sorbonne, des Écoles, Saint-Jacques, Cujas et Victor Cousin, suivant les alignements indiqués par un liséré bleu au plan ci-annexé.

« Le decompte général des dépenses déjà faites ou à faire ultérieurement est fixé à 22,200,000 fr. et la dépense est partagée par moitié entre la Ville et l'État.

« Art. 2. — Le projet de reconstruction et d'agrandissement de la Sorbonne sera mis au concours d'après les clauses et conditions établies par un jury où seront représentés le ministère de l'instruction publique, le conseil municipal, la préfecture de la Seine et les professeurs des Facultés.

« Ce jury sera également chargé de faire le classement des projets qui lui seront soumis.

« Le programme du concours sera arrêté par le conseil municipal de concert avec les délégués du ministre de l'instruction publique. »

Les différents articles de ce projet furent successivement mis aux voix et adoptés.

Dans la nuit du 27 au 28 février, un terrible incendie réduisit en cendres l'immense établissement de la raffinerie de la Villette. L'aspect de ce gigantesque brasier était merveilleux d'horreur, les pertes dépassèrent 5 millions.

Le samedi 24 mai, la guillotine se dressa sur la place de la Roquette pour l'exécution d'un sieur Couturier, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine le 17 avril précédent, pour crime d'assassinat.

Le dimanche 25 mai 1873, les Parisiens apprirent les uns avec satisfaction, les autres avec regret, que dans la séance de nuit du samedi au dimanche, le maréchal de Mac-Mahon avait été nommé par la Chambre avec 390 voix, sur 392 votants, président de la République en remplacement de M. Thiers, démissionnaire.

C'était un événement important; dès la veille au soir une animation considérable régnait aux alentours de la gare de l'Ouest et les boulevards étaient envahis par une foule énorme.

Impossible de se figurer l'aspect des boulevards, à moins de ne l'avoir vu. C'était comme une mer houleuse, au-dessus de laquelle s'élevaient des mains brandissant des journaux, qui faisaient l'effet de voiles.

Dès sept heures du soir, la circulation était devenue quasi impossible entre la rue Drouot et la rue Le Peletier. Les passants s'y formaient en groupes compactes pour écouter des orateurs improvisés, lesquels entamaient des discussions, souvent violentes avec quelques-uns de leurs auditeurs.

La démission de M. Thiers faisait alors l'objet de toutes les conversations; on savait qu'une séance de nuit était indiquée et on était anxieux de nouvelles. Enfin, lorsqu'on apprit la nomination du maréchal, les craintes qu'on avait pu concevoir à l'occasion de ce changement de président s'évanouirent, et les gens qui ne s'occupaient pas de politique purent apprendre en même temps la démission de l'un et la nomination de l'autre. — Pas la moindre agitation par la ville et le lendemain, la publication des noms composant le nouveau ministère formé par M. de Broglie ne causa pas plus d'émotion.

Le dimanche 6 juillet, à six heures de l'après-midi, le schah de Perse, Nassr-Ed-Din fit son entrée à Paris venant de Cherbourg; un débarcadère spécial avait été construit non loin du Ranelagh.

« Le schah a été reçu à la descente du wagon, par M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le duc de Broglie, tous deux en grand costume.

« Nassr-ed-Din est monté en voiture, et auprès de lui le maréchal de Mac-Mahon. En face du maréchal a pris place M. de Broglie; en face du schah, son premier ministre, dont le riche costume est pourtant éclipsé par celui du maître. Les hauts dignitaires occupent les voitures suivantes, en compagnie d'officiers supérieurs de notre armée.

« Derrière chaque carrosse se forme, en bataille, un escadron de cuirassiers. Le général de Ladmirault prend, avec l'état-major général, la tête du cortège, qui part dans la direction du bois de Boulogne.

« Le cortège a suivi l'avenue Ingres et l'avenue Raphaël, a passé devant la Muette, est entré dans le bois de Boulogne, a touché au lac, puis est rentré par l'avenue de l'Impératrice.

« Là, le coup d'œil était magnifique et vraiment grandiose. Des pyramides de distance en distance et des mâts, portant des oriflammes et des drapeaux aux couleurs de Perse et de France, bordaient la voie centrale. Une foule immense remplissait les bas côtés de l'avenue. A toutes les fenêtres des hôtels et des villas, pavoisés, décorés de tentures, se montraient des spectateurs et des spectatrices.

Digitized by Google

« Enfin, une haie de troupes, contenant les piétons, présentait les armes au passage du souverain. Les tambours battaient aux champs, les clairons sonnaient, les corps de musique jouaient l'air national persan, et au loin, le Mont-Valérien, se couronnant de blanches fumées, tirait par toutes ses embrasures!...

« Au fond de l'avenue, sur l'Arc de Triomphe, qui cachait ses blessures sous des guirlandes, des crépines et des tentures, se dressait le lion persan, gigantesque, se détachant sur son soleil d'or, avec des drapeaux pour rayons.

« Malgré ses habitudes de réserve, le schah était dans l'enthousiasme, et, à plusieurs reprises, remerciait le maréchal et exprimait son amour pour la France, si bien justifié par la vraie grandeur de cette réception.

« Sous l'Arc de l'Étoile s'élevait une estrade superbement décorée, sur laquelle l'hôte auguste de notre cité s'est assis pour recevoir les compliments de bienvenue des autorités municipales. Après cette cérémonie, le schah regagna sa voiture, et le cortège reformé dans le même ordre, toujours entre deux haies de soldats, toujours au bruit de l'air national et des tambours, se rendit au palais du Petit-Bourbon, par l'avenue des Champs-Élysées, la place et le pont de la Concorde, le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides et la rue de l'Université.

« Devant l'entrée de ses grands appartements, le schah fut reçu par M. Buffet, président de l'Assemblée.

« Un moment après, Sa Majesté persane se rendait dans les appartements privés préparés pour la recevoir. »

Il y avait longtemps que les Parisiens étaient privés de fêtes publiques; on profita du séjour du schah pour en improviser; le jeudi 10 juillet, dès sept heures du matin, dans tous les quartiers de Paris, des roulements de tambours et des appels de trompettes réveillaient les dormeurs. Sur les boulevards extérieurs, sur les grands boulevards, dans toutes les grandes voies, les régiments d'infanterie et de cavalerie défilaient musique en tête, se dirigeant vers Longchamps. Vers le même point convergeaient d'autres troupes de tous les environs de Paris.

C'était une revue de la garnison de Paris et de Versailles qu'on offrait au monarque persan, et ce jour-là, on put dire, en voyant le nombre considérable de promeneurs qui se répandaient partout, que tout Paris était dehors.

Le 13 était le jour fixé pour la grande fête donnée en l'honneur du royal visiteur, nous ne pouvons en passer les détails sous silence; nous les empruntons à un journal parisien :

« Partout des préparatifs d'illumination, des groupes joyeux se disposant à jouir de toutes les réjouissances de la journée, à commencer par les courses.

« Des myriades de curieux se pressent sur la voie publique et particulièrement sur les larges avenues qui conduisent au Trocadéro, principal théâtre de la fête de nuit. Nombre de spéculateurs en plein vent ont improvisé, sur des tréteaux et sur des planches, des buffets de rafraîchissements et de gâteaux. Ils ont dû faire de bonnes affaires, car le soir il ne leur restait ni un croquet ni un verre de coco.

« Dès sept heures et demie, le public afflue au Trocadéro, réservé aux possesseurs de cartes; au Champ de Mars et sur les quais voisins, abandonnés aux simples curieux. Le long du quai de Billy se déploie un long ruban de soldats, munis qui de leurs instruments ou de leurs tambours, qui de petits drapeaux tricolores, de torches ou de lanternes vénitiennes.

« Dès que le jour commence à baisser, plusieurs batteries électriques dirigent leurs feux tantôt sur le Champ de Mars, tantôt sur les spectateurs de l'Esplanade, sur le dôme des Invalides, qui resplendit comme à la lueur du soleil, et fréquemment sur la tribune du schah et les invités de haute volée. Malheureusement les bourrasques, qui se sont succédées toute la journée, ont détruit en partie l'harmonie de ce charmant édifice. Des tentures de velours pendent en lambeaux dans l'espace, et les lustres, destinés à jeter des torrents de lumière sur les dames en grande toilette, dessinent sur le ciel nuageux leur silhouette morne et affligée. Les flammes de Bengale apparaissent noyées dans une brume de fumée que le vent rabat sur le public.

« A neuf heures et demie la pluie, qui s'était annoncée par quelques ondées passagères, se met à tomber à flots. Le Trocadéro offre l'aspect d'un vaste champ de parapluies.

« C'est le moment où le schah descend de sa voiture. Cette averse fait avorter tous les préparatifs faits pour sa réception.

« Quelques minutes après l'arrivée du schah, la retraite aux flambeaux commence. Les six mille soldats massés sur le quai de Billy s'ébranlent. Une musique marche en tête, un peloton de cuirassiers suit, éclairé par la lumière électrique, puis un peloton de fantassins porteurs de drapeaux ; vient ensuite une escouade d'infanterie dont chaque homme soutient une lanterne de couleur au bout d'un bâton. Malheureusement, c'est à peine si le vent et la pluie ont respecté la moitié de ces lanternes lumineuses.

« Cette même disposition se répète jusqu'au bout du cortège, de chaque côté duquel marchent une file de fantassins armés.

« Cette masse contourne le quai jusqu'à Passy; puis elle s'engage dans les méandres que forment les sentiers du Trocadéro et elle monte le long de la colline comme un serpent fantastique aux anneaux magiquement coloriés. Des jets de lumière électrique projetée de différentes hauteurs

Digitized by Google

ajoutent encore à l'effet de cette scène. Les musiques jouent sans cesse; le vent coupe par rafales les airs qu'elles jouent et ce n'est que par intervalles qu'on les entend au sommet de l'Esplanade où se trouve la tente du schah, ce qui produit un effet très étrange au milieu de la nuit.

« Après s'être arrêtée un moment derrière l'Esplanade et avoir donné une sérénade au schah, la retraite a pris le chemin de l'avenue des Champs-Élysées. Elle a descendu lentement cette grande voie, qui était magnifiquement illuminée.

« Tous les becs de gaz étaient reliés entre eux par un cordon de lampions, de façon à former une ligne continue de flammes de chaque côté de l'avenue, depuis l'Arc de l'Étoile jusqu'à la place de la Concorde, étincelante de colonnes et de guirlandes de feu. On peut deviner quel beau spectacle devait présenter cette illuminations éclairant le passage du cortège que nous venons de décrire.

« A onze heures et demie, la retraite aux flambeaux entrait dans le jardin des Tuileries, où les lanternes ont été éteintes. La troupe s'est également débarrassée de ses drapeaux et a regagné ses casernements.

« Une heure après, le silence se faisait dans ces grandes avenues où, pendant toute la soirée, plusieurs cent milliers de personnes s'étaient pressées. »

Ce fut le 24 juillet 1873, que l'Assemblée nationale vota l'édification, sur la colline populaire de Montmartre, de l'église du Sacré-Cœur, dite du Vœu national.

Un concours eut lieu en 1874 et le projet de M. Abadie fut couronné. M. Abadie est aujourd'hui l'entrepreneur de l'œuvre et il est secondé par M. de La Rocque, inspecteur; MM. Rauline et Fauconnier, sous-inspecteurs; Deglane, dessinateur, Joannis et de Bélie, vérificateurs.

La première pierre fut posée en grande solennité, le 16 juin 1875, par Mgr Guibert, archevêque de Paris, en présence de tous les représentants de la chrétienté. Aussi le mois de juin est-il devenu le mois des pèlerinages traditionnels au Sacré-Cœur.

Cette même première pierre, posée le 16 juin, fut enlevée le 11 janvier suivant; elle se trouvait en effet sur l'emplacement des fondations que l'on venait de commencer.

L'église de Montmartre devant être élevée par souscription populaire, on construisit un sanctuaire provisoire, une petite chapelle où les fidèles vont faire leurs offrandes et leurs dévotions. Cette chapelle a été inaugurée le 3 mars 1876.

L'ensemble du monument imaginé par M. Abadie, ne manque pas de grandeur. L'église se compose d'un grand dôme portant sur quatre piliers isolés et flanqués, suivant les diagonales, de quatre dômes plus petits. Le clocher est en arrière, au-dessus de l'abside. Il y a en avant un porche en saillie, communiquant avec la nef par trois portes sur le même plan et dominant l'escalier monumental qui descendra jusqu'au square.

En fouillant le sol de la butte pour savoir sur quelle masse on s'appuyait, on découvrit que la butte se composait de marnes, de glaises et de sables, qui jamais ne pourraient supporter une lourde masse de pierres. On ne trouvait une assise sérieuse de gypse plein qu'à 41m,22. On songea alors à remplir cet intervalle par des piliers de maçonnerie, sur lesquels s'appuierait l'église, de là le travail gigantesque des puits.

Sous chaque masse un peu considérable de l'église, on creusa un puits carré de 5 mètres de côté; il y en a 24. Sous les masses moins fortes, on creusa des puits moins grands, 12 de 3 mètres de côté et 2 de 4 mètres. Il y a en outre 45 puits intermédiaires qui sont cylindriques et qui ont 3 mètres de diamètre. Cela fait en tout 83 puits qui ont été remplis de maçonnerie en meulières bourdées en chaux hydraulique et qui représentent une sorte de colonnade souterraine dont les fûts auraient 28m,32 de hauteur.

A leur sommet, ces colonnes sont reliées par des arcs et des voûtes formant un plancher solide, épais de 5 mètres, sur lequel s'élève la crypte. Ce travail n'a été achevé qu'au printemps de 1878.

La crypte de l'église du Vœu national a 100 mètres de profondeur sur 50 de largeur. Elle mesure 9 mètres d'élévation sous clef.

Éclairée par trente-six fenêtres, elle se compose d'une partie centrale reliant sans interruption les quatre piliers du grand dôme et destinée à recevoir les tombeaux des bienfaiteurs de l'œuvre.

C'est dans cette partie centrale de la basilique que S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a choisi l'emplacement de sa sépulture.

Au pourtour de la crypte s'ouvrent quinze chapelles.

A l'intérieur, deux grands escaliers, sur lesquels les processions pourront se déployer à l'aise, établiront une communication avec l'église supérieure.

L'accès extérieur de la crypte aura lieu par entrée directe, au moyen d'un tunnel percé dans la butte du côté de Paris, et par quatre grands escaliers descendant de l'Esplanade.

De puissantes machines de systèmes perfectionnés, sont employées pour la pose des matériaux dans les chantiers de l'église de Montmartre, que visitent chaque jour des ecclésiastiques et une foule de fidèles, curieux de constater les progrès des travaux, qui sont loin d'être terminés; voici ce qu'on lisait à ce propos dans les journaux de juillet 1880 :

« Dans l'intérieur de la crypte, les trois absidiales qui forment la chapelle des âmes du purgatoire sont terminées et voûtées. Les fenêtres de

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 291.

Aspect des docks de la Villette après l'incendie (1871).

Imp. Chaix et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

Tout Paris voulut voir Millie-Christine, qui quitta Paris en 1874. (Page 410, col. 1.)

cette chapelle sont fort avancées et donnent bien une idée de sa distribution. La dixième assise est entièrement posée, et sur différents points on est monté jusqu'à la 12e, la 13e et la 14e assises.

« Dans divers endroits, on installe les cintres en bois, nécessaires à la construction des arcs doubleaux.

« Une fois ces arcs terminés, on pourra avoir une idée de l'élévation de la crypte, laquelle sera, à l'intérieur, aussi haute que certaines églises.

Digitized by Google

Toutes les mesures sont prises pour monter promptement jusqu'à la seizième assise, c'est-à-dire à peu près au ras du sol de la rue de la Fontenelle.

« Tous ces travaux, quoique peu apparents, puisqu'il sont encore exécutés au-dessous des gigantesques échafaudages établis sur le sommet de la butte, n'en sont pas moins poursuivis sans relâche et au fur et à mesure des ressources fournies par les souscriptions, dont le montant s'élevait au 30 juin dernier à 8,689,855 fr., sur laquelle somme, à la même date, 7,229,061 fr. avaient été dépensés. L'encaisse à la fin du mois dernier était donc encore de 1,460,794 fr. »

A la fin de 1873, les Parisiens s'entretenaient beaucoup de mademoiselle ou plutôt de mesdemoiselles Millie-Christine, car il s'agissait de deux filles liées, soudées ensemble par la nature qui avait réuni deux corps par le sacrum, ainsi que le constata le docteur Tardieu, chargé de l'inspection du phénomène bicéphale. « Nous avons vu, dit-il, deux individus soudés l'un à l'autre par le sacrum. La tête, le cou, les bras, le thorax, l'épigastre n'ont rien de commun. La suture du sacrum est profonde et solide. La colonne vertébrale a subi une incurvation double et latérale par suite de l'habitude prise par chaque individu de se pencher vers l'autre, de façon à pouvoir se regarder. »

C'était une seconde édition des frères siamois dont il avait été tant question en 1829.

Tout Paris voulut voir Millie-Christine, qui quitta Paris en 1874, après avoir offert, le 11 janvier, un déjeuner au Grand-Hôtel, aux principaux journalistes qui s'étaient occupés d'elle.

En même temps que Millie-Christine partait, un géant américain, qui était venu se montrer à Paris, Miles Darden, y mourait, mais cet événement ne produisit aucune sensation.

« La société des steeple-chases de France, lisons-nous dans *Paris illustré*, qui donnait jadis ses réunions à Vincennes, a établi, depuis 1873, un nouvel hippodrome à Auteuil (Bois de Boulogne).

« L'emplacement de cet hippodrome est tracé entre les portes de Passy et d'Auteuil. Il côtoie le lac supérieur, touche à la butte Mortemart et descend le long de la Pépinière jusqu'à la route de Boulogne. La clôture naturelle est formée du côté de Paris par les fortifications.

« En face des fortifications sont trois tribunes d'une construction élégante. Au-dessous de la grande tribune est installé un buffet.

« Il y a deux pistes, l'une de 2,400 mètres, l'autre de 2,700 mètres. Les obstacles sont au nombre de douze : deux rivières, deux barrières fixes, dont une double ; une douve sèche précédée d'une barrière fixe, deux murs, dont un en terre et un en maçonnerie; enfin une double banquette et des haies.

« Il y a environ quinze journées de courses par an. A la dernière réunion du printemps est couru le grand prix national de 30,000 francs. Le prix des places est ainsi fixé : pesage, entrée d'homme, 20 francs; pesage, entrée de dame, 10 francs; pavillon, 5 francs. »

A la fin de 1873, un grand magasin de nouveautés, situé rue Vivienne, 49, fut transformé en salle de concert qui prit le nom de Concert Frascati, et dont l'inauguration eut lieu le samedi 27 décembre, malheureusement le concert n'y put être donné ce jour-là et on dut se contenter d'un bal ; quelques jours plus tard, bals et concerts alternèrent.

Pendant quelque temps cet établissement fut assez suivi, puis il ferma pour rouvrir le 15 septembre sous la direction Roger et Cie. Ce furent successivement MM. Litolff, Hervé et Arban qui conduisirent l'orchestre; il fit place plus tard à un cercle fondé en 1879, sous le nom de Cercle des arts libéraux. Ce cercle a pour but « la création d'une grande société artistique offrant gratuitement son appui aux artistes de tous genres; dans les salons, décorés avec un grand luxe, peuvent se faire entendre tous les auteurs dramatiques et les compositeurs de musique dont les œuvres sont examinées par un comité spécial ; les peintres y organisent des expositions. »

Les salons sont disposés de façon que les sociétaires y trouvent tout le confortable de la vie élégante ; ils sont composés de : 1° salle de théâtre et de concert; 2° salle de bals et de conférences; 3° salon de lecture, bibliothèque ; 4° salle d'escrime avec hydrothérapie ; 5° salle de billards; 6° salle de conversation et de jeux de commerce. Plus de 1,500 personnes font partie de ce cercle, dirigé par M. Devriès.

Ce fut en 1873 que le collège Chaptal fut transféré de la rue Blanche et de la rue de Clichy, car il se trouvait avoir une entrée dans ces deux rues, rue de Rome, 73, et boulevard des Batignolles.

Cet établissement, qui fut considérablement agrandi, a été construit par l'architecte Train, qui a su en faire, par un emploi très intelligent de la pierre, de la brique et des tuiles rouges, un monument charmant, dont l'aspect vraiment gai, contraste heureusement avec la plupart des établissements similaires, qui ressemblent, a dit avec beaucoup de raison M. Viel-Lamarre, plus souvent à une prison qu'à l'asile de la jeunesse studieuse.

L'œuvre de M. Train a été justement remarquée et l'Académie des beaux-arts lui a décerné, en cette année 1873, le prix biennal de 4,000 fr. fondé par M. Duc.

La création de ce collège a beaucoup contribué à changer la physionomie de ce quartier du VIIIe arrondissement, c'est une des belles constructions de l'époque.

A peu près dans le même temps, était aussi déplacé le collège Rollin, précédemment rue Lhomond. La reconstruction du collège, commencée

Digitized by Google

avant la guerre entre l'angle de la rue Trudaine et le boulevard Rochechouart, couvre une superficie de 16,000 mètres carrés. L'installation de cet établissement communal ou municipal ne laisse rien à desirer.

L'École primaire supérieure d'Auteuil, sur le modèle des écoles Turgot et Colbert, fut aussi fondée rue d'Auteuil en 1873.

Au mois de janvier 1874, fut créé, dans la cité du Retiro, faubourg Saint-Honoré, un fort joli petit théâtre qu'on nomma Théâtre des familles; il fut dirigé par M. A. Lemoine; on y joua quelques petites pièces choisies, mais la salle était si exiguë, que la recette ne pouvait pas suffire à faire face aux frais; la salle existe toujours, mais elle sert à des réunions, des conférences, etc.

Au mois de février 1874, fut découverte une statue équestre érigée à Jeanne Darc, sur la place des Pyramides, juste en face l'entrée des Tuileries, c'est-a-dire à l'endroit où l'on prétend que la pucelle fut blessée, ainsi qu'on l'a vu dans le cours de cette histoire.

La statue est de M. Frémiet et on s'accorda généralement à reconnaître que ce monument n'est pas plus digne de l'héroïne à laquelle il est consacré, que de l'artiste qui en est l'auteur.

Le principal ou plutôt l'unique mérite de ce bronze est de glorifier la mémoire de la vierge immortelle qui expia sur un bûcher le crime d'avoir délivré son pays du joug de l'étranger. Quoique fort discutée au point de vue de l'art, cette statue fut l'objet d'hommages journaliers, et surtout pendant l'année 1874, ce fut un pèlerinage perpétuel de gens qui venaient apporter à la vierge de Domrémy des fleurs, des couronnes et des *ex-voto* de toutes sortes.

Le 9 mars, eut lieu au palais consulaire, transformé pour la circonstance en palais féerique, un bal offert par le commerce de Paris au président de la République. Au dehors la facade ornée de fleurs et d'arbustes et rayonnant des feux du gaz; puis le vestibule tendu de riches tapisseries et métamorphosé en une forêt de plantes exotiques; puis les salons de réception, le buffet, et enfin l'immense salle de bal installée dans la cour vitrée, éclairée par quarante lustres aux lueurs desquels se mêlaient par intervalles les reflets éblouissants de la lumière électrique.

A dix heures précises, le président de la République en grand uniforme et donnant le bras à Mme de Mac-Mahon, fit son entrée dans la grande salle.

La fête coûta 125,000 francs, fournis par la souscription des juges au tribunal de commerce, des notables commerçants, des sociétés de crédit et des compagnies de chemin de fer.

Le 1er juillet, la galerie supérieure d'un réservoir que l'on achevait de construire pour recevoir les eaux de la Vanne destinées à alimenter le bassin de Montsouris, s'écroula avec un fracas formidable sur une étendue de six cents mètres, mais cet accident fut vite réparé et les travaux repris avec vigueur.

Depuis bien des années, les nombreuses et opulentes familles qui ont peuplé le quartier de la place de l'Europe et des alentours, réclamaient un collège; ce fut aussi le rêve, le dernier peut-être, de l'héroïque P. Olivaint. En 1874, les obstacles qui se dressaient devant cette fondation tombèrent les uns après les autres, et bientôt on vit la jeunesse se diriger vers un nouveau collège fondé par les jésuites, et qu'on appela l'École Saint-Ignace; c'était un externat situé entre les rues de Madrid et de Vienne; en 1879, cet établissement d'éducation comptait 700 élèves. La propriété des bâtiments est celle de plusieurs particuliers qui se cotisèrent pour former la somme nécessaire à sa construction.

A la suite des décrets de mars 1880, qui supprimèrent l'ordre des jésuites en France, le collège de Saint-Ignace dut fermer ses portes.

La Société de l'Histoire de Paris fut fondée au mois d'août 1874; elle a reçu vite les adhésions des hommes les plus éminents dans la science et dans les arts : Barthélemy, Baschet, Charles Blanc, le duc de Broglie, Léopold Delisle, Maxime Ducamp, Victor Duruy, Guilhermy, Hauréau, Longperrier, Maury, Mignet, Montaiglon, Paris, Rémusat, Thierry, Vuitry, etc., etc.

Les règlements sont à peu près identiques à ceux de la Société de l'Histoire de France. La Société a pour but de publier les documents intéressants pour l'histoire de Paris, et des mémoires sur la topographie, sur les monuments, sur les arts, sur les événements, sur les anciens usages.

En dehors des volumes qu'elle doit publier chaque année, la Société met en vente tous les mois un bulletin.

Au commencement de 1874, un nouveau théâtre des Délassements comiques, dirigé par M. Forget, s'ouvrit faubourg Saint Martin, n° 60; il inaugura ses représentations par une pièce en trois actes de MM. Félix Savard et Georges Numa... *les Actrices pour rire*; ce théâtre n'était pas né viable, bien qu'il s'intitulât modestement « le théâtre le plus élégant de Paris », il dura peu.

Le café-concert Tivoli, qui était devenu théâtre, rouvrit aussi en cette qualité, sous la direction de M. Pittou; mais le public continua à n'y pas venir, et il finit par fermer définitivement. Une maison d'habitation fut élevée sur son emplacement.

Le 17 janvier 1869, M. Ballande avait inauguré au théâtre de la Gaîté des matinées littéraires; au mois de septembre 1873, elles furent transférées au nouveau théâtre de la Porte-Saint-Martin, et en 1874, au mois d'octobre, elles reprirent chaque dimanche à une heure et demie avec un tel succès, que la plupart des autres théâtres prirent l'habitude d'organiser tous les dimanches d'hiver les représentations diurnes qui sont devenues excessivement suivies.

Digitized by Google

La journée du 9 juillet 1874 fut une des plus chaudes qu'on ait traversées à Paris; dès le matin, le thermomètre montait dans les appartements à 33 et 34 degrés; au soleil, il atteignait 50.

Vers deux heures de l'après-midi, de sourds grondements de tonnerre se firent entendre; des nuages noirs s'amoncelaient à l'horizon; c'était comme un air de feu qu'on respirait, mais à quatre heures une tempête épouvantable éclata, un voile d'eau semblait unir la terre au ciel et à travers cette nappe soufflait un vent impétueux qui l'emportait par bouffées en rafales aveuglantes.

Toute la population s'était hâtée de se mettre à l'abri.

Le chemin de fer de Ceinture, encaissé entre deux hautes berges, s'était changé en torrent.

Le 3 septembre, avait lieu l'inauguration d'un nouveau temple consistorial israélite, construit rue de la Victoire, par M. Aldrophe. La façade principale est décorée de cinq grandes fenêtres surmontées chacune d'une rosace qui en occupe toute la partie haute centrale.

Le style roman domine avec un mélange de byzantin; la nef est splendide, deux fois plus large que celle de Notre-Dame, elle est presque aussi élevée.

Au milieu du temple est la Théba, ou autel, sur laquelle le ministre officie; au fond, le chœur avec colonnes de marbre et splendides vitraux ou sont représentées les allégories des douze tribus d'Israël.

Au premier étage se trouve une élégante tribune de face exclusivement réservée aux femmes; au-dessus, le grand orgue relégué un peu haut.

Les bas-côtés comprennent cinq arcades et sont surmontés de galeries.

L'édifice est couronné par un médaillon portant les tables de la Loi.

Le temple proprement dit est précédé de deux porches dont l'un est décoré de quatre colonnes en stuc de couleur verte.

Il a coûté deux millions à bâtir et est resté près de dix années en construction.

Ses portes furent ouvertes à une heure de l'après-midi; un quart d'heure plus tard, toutes les places étaient occupées. De chaque côté de la Théba, prirent place trente jeunes filles quêteuses. Sur une estrade, construite en demi-cercle, en avant du sanctuaire, se trouvaient les membres du consistoire.

Toutes les autres places du rez-de-chaussée étaient réservées aux hommes qui ne doivent jamais être mêlés aux dames dans les temples du culte israélite.

M. Beer, ministre officiant, monta à la Théba où l'on voyait le chandelier à sept branches, magnifique objet d'art qui n'a pas moins de deux mètres de hauteur, les tables de la Loi et deux candélabres, le tout en argent massif.

A l'ouverture de la cérémonie, huit membres du consistoire allèrent recevoir à la porte du temple, M. Zadoc Kahn, grand rabbin; M. Isidor, rabbin de Paris, et les ministres assistants.

Quelques instants après, les mêmes membres du consistoire, ayant à leur tête M. Crémieux, allèrent prendre processionnellement les tables de la Loi et les portèrent dans le sanctuaire dont les portes furent aussitôt refermées.

Le temple était magnifiquement éclairé au gaz à tous les étages. Vers trois heures, le rabbin du consistoire central, M. Isidor, monta en chaire et prononça un discours, puis donna à l'assistance la bénédiction.

Après une seconde allocution prononcée par M. Zadoc Kahn, le ministre officiant procéda à la cérémonie des tables ou rouleaux de la Loi. Le ministre, ayant à ses côtés les deux rabbins et suivi des ministres assistants et de tous les membres du consistoire, porta l'un des rouleaux sur la Théba, où le grand rabbin fit à haute voix des invocations en faveur de la France, des membres du culte israélite, etc.

Le ministre officiant, à ces invocations répondait d'une voix sonore: *Amen!* réponse qui était répétée par le chœur des chantres. Puis le rouleau de la Loi fut reporté dans le sanctuaire.

Un grand nombre de morceaux de chant, composés pour la circonstance par des artistes israélites, furent ensuite exécutés avec accompagnement d'orgue et de harpe.

Une quête termina la cérémonie.

Une église évangélique, dite de la Rédemption, fut aussi achevée en 1874, dans l'avenue de la Grande-Armée. « L'édifice, construit dans le style ogival, dit M. Joanne, a, sur l'avenue, une façade haute de 16 mètres. Il se développe en forme de croix; trois grandes rosaces en vitraux, dont une au-dessus du portail et les deux autres aux extrémités du transsept, éclairent l'intérieur. L'autel est dans l'abside et la chaire sur le côté, comme dans les églises anglicanes ou luthériennes. La superficie totale de l'édifice est d'environ 500 mètres carrés, ce qui, avec les tribunes, permet de recevoir de douze à quinze cents personnes. C'est donc, après le temple de l'Oratoire, le plus vaste édifice religieux, que les protestants possèdent à Paris. »

Ce fut le mardi, 8 décembre 1874, qu'eut lieu l'inauguration d'une nouvelle salle de spectacle, placée dans la rue Taitbout, et que, pour cela, on appela le théâtre Taitbout; cette salle était très richement décorée et des salons qui étaient annexés à la salle de spectacle servaient de salles d'exposition de tableaux et de faïences.

On comptait beaucoup sur ce nouveau spectacle, mais il ne fit jamais de brillantes affaires et les directions se succédèrent rapidement; en dernier lieu, c'est-à-dire en 1879, M. Léon Vasseur essaya de faire de ce théâtre, qui demeurait

Digitized by Google

Le ballon le *Zénith* emportait avec lui MM. Sivel, Croché-Spinelli, et Gaston Tissandier. (Page 414, col. 2.)

plus souvent fermé qu'ouvert, un théâtre lyrique, mais l'entreprise ne fut pas heureuse et il y fit jouer un opéra-comique grec, *Hymnis*, par M. Théodore de Banville, musique de Cressonnois, qui ne retarda guère la fermeture définitive du théâtre Taitbout, devenu, en 1880, une maison de banque.

A peu près à la même époque, s'ouvrit sur le boulevard Rochechouart, à l'angle de la rue des Martyrs, un cirque qu'on appela Cirque-Fernando, du nom de son fondateur; c'était une concurrence au Cirque-d'Hiver; il fut d'abord bâti en toile, comme un simple cirque de fête foraine, mais il ne tarda pas à devenir un véritable monument en pierres, et sa contenance est assez vaste pour recevoir 2,200 spectateurs.

L'école alsacienne de l'avenue Vavin, date aussi de 1874; c'est une institution libre, dans le genre de l'école Monge.

Enfin, nous ne devons pas oublier la fontaine de l'Observatoire, inaugurée en 1874, et placée à l'extrémité méridionale du square de l'Observatoire, formé des terrains détachés du jardin du Luxembourg. Ce monument est dû à M. Fremiet, qui fut mieux inspiré que pour la statue de Jeanne d'Arc. Il comporte deux bassins. Au centre du plus grand, s'élève la cuvette centrale où sont placés huit chevaux marins en bronze. En-

Digitized by Google

tre ces couples sont placées de grosses tortues. Le groupe qui surmonte le piédestal central représente les quatre parties du monde (par Carpeaux), supportant sur leurs bras étendus une sphère armillaire.

En même temps qu'on inaugurait cette fontaine, on découvrait dans les parterres du square de l'Observatoire quatre groupes en marbre : l'*Aurore*, par Jouffroy ; le *Jour*, par Perraud ; le *Crépuscule*, par Crauk ; et la *Nuit*, par Gumery.

Le 1er janvier 1875, fut célèbre par un verglas qui dépassa en intensité tous ceux qu'on avait pu constater précédemment, et qui occasionna plus de 1,800 accidents.

Dans ce même mois, la visite du lord maire de Londres et celle du roi de Hanovre défrayèrent la chronique parisienne, mais ce fut surtout l'inauguration du nouvel Opéra, le 5 janvier, qui fut considérée comme un véritable événement. Bien avant six heures du soir, la foule accourait à flots pressés par les rues du Quatre-Septembre, Lafayette et par les boulevards ; toute la place de l'Opéra était sablée et c'était à qui s'en approcherait pour voir l'entrée du lord maire, dont le cortège, débouchant de la rue de la Paix, était précédé de quatre hérauts sonnant de la trompette. A la vue de ces hérauts vêtus de rouge et coiffés d'une toque noire, ce fut un mouvement de curiosité générale et quand le lord maire, sir Stowe, monta lentement les degrés du grand escalier, précédé de ses massiers, suivi de ses shérifs en robes rouges, de son porte-glaive et de ses dignitaires, la foule fut charmée.

Au reste, les illustrations et les célébrités de tous genres ne manquaient pas à cette inauguration de gala à laquelle assistaient le maréchal Mac-Mahon, le jeune roi d'Espagne, le roi de Hanovre, le bourgmestre d'Amsterdam et toute la fleur de l'aristocratie européenne présentement à Paris.

Au mois de janvier 1875, fut émis un emprunt municipal, qui fut souscrit quarante-deux fois et demie. Le capital représentait une somme de 9,336,800,000 francs. Le premier jour du remboursement de l'excédant, il fut rendu 550 millions.

Détail particulier : la police arrêta pendant l'emprunt vingt-huit voleurs qui *travaillaient* autour des guichets.

En février, l'assemblée de Versailles décida que les commerçants et entrepositaires de boissons de Paris seraient soumis aux mêmes obligations déterminées par la législation générale qui régit hors Paris le commerce en gros des boissons.

Le 25 du même mois, on apprit que la Chambre avait voté le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics, c'était la proclamation légale de la République, dont le président avait été élu pour sept ans, le 30 janvier précédent.

Le 10 mars, plusieurs décrets présidentiels déterminèrent la formation d'un nouveau ministère qui fut ainsi composé :

M. Buffet, ministre de l'intérieur et vice-président du conseil ;

M. Dufaure, ministre de la justice ;

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères ;

M. Léon Say, ministre des finances ;

M. de Meaux, ministre du commerce et de l'agriculture ;

M. de Cissey, ministre de la guerre ;

M. de Montaignac, ministre de la marine ;

M. Wallon, ministre de l'instruction publique ;

M. Caillaux, ministre des travaux publics ;

Dès le commencement de l'année, la société française de navigation aérienne, présidée par M. Hervé Mangon, avait décidé que deux voyages aérostatiques, l'un de durée, l'autre de hauteur, seraient successivement entrepris par ses soins, et le 23 mars, le ballon le *Zénith* s'élevait à six heures vingt minutes du soir de l'usine à gaz de la Villette.

Ce ballon emportait avec lui MM. Sivel, Crocé-Spinelli, Jobert, Gaston et Albert Tissandier ; 1,100 kilog. de lest, des instruments et des appareils de physique et de chimie remplissaient la nacelle.

Bientôt aux yeux des aéronautes, Paris disparaissait et la science les sollicitait.

Ils firent d'importantes expériences et ils rentrèrent quelques jours plus tard à Paris venant des environs d'Arcachon, où le ballon avait touché terre.

Encouragés par cette première ascension, les aéronautes songèrent à exécuter le second voyage, et le 15 avril, à onze heures trente-cinq minutes du matin, le *Zénith* partit de nouveau de l'usine à gaz de la Villette, emportant dans les airs MM. Sivel, Crocé-Spinelli et Gaston Tissandier.

A quatre heures du soir, le *Zénith* ramenait à terre deux morts et un mourant.

Arrivés à la hauteur de 8,000 mètres, MM. Sivel et Crocé-Spinelli saisis par la terrible influence de la dépression atmosphérique, avaient été tués par elle.

Paris connut bien vite, par une dépêche de M. Tissandier, cette catastrophe qui produisit une douloureuse impression partout.

Et au jour des funérailles, une foule énorme alla chercher à la gare les corps des deux victimes de la science.

« A onze heures précises, les cercueils ont été placés dans la cour de la gare d'Orléans. Les deux défunts appartenaient à la religion protestante. M. le pasteur Dide a prononcé une courte allocution qui a ému l'auditoire. Les cercueils ont été placés sur les corbillards et le cortège s'est mis en marche. Il a suivi le pont d'Austerlitz, le boulevard Contrescarpe, la place de la

Digitized by Google

Bastille et la rue de la Roquette jusqu'au Père-Lachaise. Tout le long du parcours, ce cortège marchait au milieu d'une double haie humaine et grossissait à mesure qu'il avançait. On était parti dix mille à peu près de la gare d'Orléans, on était près de vingt mille en approchant du cimetière. Le premier corbillard, à draperies noires, contenait le cercueil de Sivel; le second, à draperies blanches, celui de Crocé-Spinelli. Derrière marchaient les membres des deux familles, le père et les frères de Crocé-Spinelli, la fille de Sivel, âgée de six ans, et sa belle-mère, Mme Poitevin. Le deuil était conduit par M. Hervé Mangon. »

Une visite de l'impératrice de Russie, qui séjourna à Paris pendant quelque temps, donna lieu à de brillantes réceptions.

Une cérémonie solennelle se fit en mars à Notre-Dame, pour célébrer l'anniversaire de la consécration de Mgr Guibert.

Au mois d'avril, un banquet international de viande de cheval eut lieu au Grand-Hôtel, mais les toasts qu'on y porta laissèrent les Parisiens froids, relativement à l'usage de la viande de cheval auquel ils demeurent obstinément réfractaires.

Une grande revue des troupes de Paris et de Versailles eut lieu le 13 juin, jour anniversaire de la naissance (13 juin 1808) du maréchal de Mac-Mahon. Le nombre des spectateurs à Longchamps était considérable, et les manœuvres exécutées en présence du maréchal se firent avec un ensemble remarquable. Comme toujours, cette cérémonie militaire déplaça une grande partie de la population parisienne qui se porta avec empressement dans les environs du champ de manœuvre.

Pour la première fois depuis la Commune, le drapeau tricolore flotta sur les Tuileries au mois de juillet.

C'était à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition de géographie dans le pavillon de Flore. Une des curiosités de cette exposition fut une carte de France qui n'avait pas coûté moins de 100,000 francs à établir. Elle a seize couleurs et la composition seule a coûté 70,000 francs. Sa superficie est de 2m,60 carrés, il a fallu pour la tirer 96 pierres lithographiques de 40 centimètres.

En même temps s'ouvrait l'Exposition internationale des industries fluviales et maritimes, au palais de l'Industrie.

Le sultan de Zanzibar arriva à Paris pour y séjourner plusieurs jours, mais sa présence ne causa pas beaucoup de curiosité. Depuis l'empire les Parisiens sont un peu blasés sur les visites souveraines, et lorsqu'au mois d'août le grand-duc Constantin vint faire une promenade à Paris, et que l'impératrice d'Autriche y passa, personne ne s'en préoccupa; en octobre, la présence d'autres personnages marquants fut signalée : c'était celle du prince de Galles, du prince Orloff et du duc de Castro, ci-devant roi de Naples, mais encore une fois, nul ne songea à se porter à la rencontre de ces voyageurs titrés, pas plus qu'on ne le fit en décembre, lorsqu'arrivèrent à Paris, la reine de Danemark, la princesse de Schleswig-Holstein, le général anglais Wolseley, le prince Alexandre de Hollande, le prince des Pays-Bas, M. Swiney, lord maire de Dublin.

Au mois d'octobre, M. Leverrier donna une grande fête à l'Observatoire, pour le premier essai du nouveau télescope monstre qui avait coûté plus de 200,000 francs.

Dans ce même mois, eut lieu l'inauguration de la nouvelle église de l'Immaculée-Conception, située rue du Rendez-Vous, près la place du Trône. Cette église fut bâtie en six mois; il est vrai qu'elle n'a rien de remarquable; elle est construite dans le style roman.

En vertu d'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, votée par l'Assemblée nationale, des facultés libres catholiques de droit, des lettres et des sciences, furent fondées en 1875, et les bâtiments affectés aux divers services de ces facultés nouvelles furent ceux de l'ancien couvent des carmes-déchaussés, rue de Vaugirard, n° 74.

En même temps, avait lieu l'inauguration d'un orphelinat à Montrouge.

Dans les premiers jours de janvier 1876, un service solennel fut célébré à Notre-Dame en l'honneur des généraux Lecomte et Clément Thomas, assassinés pendant la Commune.

Le mois de janvier fut très froid et la neige abondante, elle avait fait son apparition le 11, les omnibus et les voitures publiques, pris au dépourvu, se trouvèrent tout à coup dans l'impossibilité de marcher; bientôt le froid augmentant, les patineurs furent transportés d'aise et la Seine charriait fortement. Le service des bateaux-mouches fut interrompu, ainsi que celui de la marine marchande.

Mais la fonte des neiges amena une crue inquiétante. Depuis le 24 février, le fleuve avait progressivement monté tous les jours, envahissant les berges des quais de Paris; cette crue avait pris, le 1er mars, les proportions les plus alarmantes. Les piles des ponts disparaissaient sous l'eau, toutes les caves des maisons bordant les quais étaient atteintes par les eaux; bientôt, la caserne de la Cité, le palais de Justice, le nouvel Hôtel-Dieu, le palais des reptiles, au Jardin des plantes furent très éprouvés.

Mais comme toujours, ce fut à Bercy que les eaux causèrent les plus grands dégâts; dans la rue Watt, rive gauche, l'eau avait atteint 80 centimètres de hauteur. Des secours pécuniaires furent mis par l'autorité supérieure, à la disposition des inondés qui avaient dû abandonner leurs habitations. Un service de permanence fut établi à Bercy.

Digitized by Google

Les ravages de l'inondation furent considérables; la maréchale de Mac-Mahon, accompagnée des Mmes Dufaure, Léon Renault et Ferdinand Duval, se rendit dans les quartiers inondés pour porter des secours aux malheureux qui perdaient tout ce qu'ils possédaient.

Le mois de mars fut néfaste. Cependant cela n'empêcha nullement la mi-carême d'être très brillante; jamais on n'avait vu tant de cavalcades et d'exhibitions de chars de blanchisseuses, mais on distingua surtout les forts de la halle composant la société des Gueux, et qui eurent les honneurs de la journée.

Mais les Parisiens s'occupaient alors exclusivement de l'homme à la fourchette, c'est-à-dire d'un homme qui, accidentellement, avait avalé une fourchette en ruolz et ne s'en trouvait pas trop incommodé; il fut débarrassé de ce parasite désagréable par les soins du chirurgien Léon Labbé, qui plaça le 2 avril la fameuse fourchette comme pièce à conviction sur le bureau de l'Académie des sciences.

On oublia l'homme à la fourchette pour le skatinage, un nouveau mot créé pour désigner le patinage à roulettes sur une surface plane et solide. Au printemps de 1876, Paris était à la tête d'une demi-douzaine de skating-rinks, tous plus tapageurs les uns que les autres, et installés à Valentino, une salle de bal qui datait des environs de 1840, et qui est aujourd'hui transformée en panorama français, à Mabille, à la Closerie des Lilas, mais le plus en vogue était le skating-palace, halle gigantesque dressée au beau milieu de l'avenue du bois de Boulogne.

« L'éclat des lumières, le bruit des roulettes glissant sur l'asphalte, l'orchestre qui exécute régulièrement tous les soirs le ballet des patineurs du *Prophète*, les petits cris que poussent les dames en tombant, les rires de la galerie qui assiste à leurs chutes, tout cela est vraiment gai et fait passer aux acteurs comme aux spectateurs une soirée des plus agréables. »

Ce fut le 4 avril 1876 qu'une commission fut nommée pour étudier l'emplacement le plus propice à l'installation d'un gigantesque palais, destiné à une exposition universelle devant s'ouvrir en 1878, et elle s'occupa aussitôt de ce travail préliminaire.

D'après le plan définitif, élaboré par une sous-commission, on s'arrêta à un emplacement comprenant le Champ de Mars et le Trocadéro; la surface couverte par le palais du Champ de Mars occupa 240,531 mètres carrés, les annexes ajoutées sur la rive gauche de la Seine, 40,000 mètres, et le palais du Trocadéro, qui possède une envergure de 430 mètres, en couvrit 13,000.

Le total forma 41 hectares couverts de bâtiments et l'exposition en général occupa 75 hectares.

Nous ne pouvons donner ici qu'une idée succincte de cette exposition dont le développement dépassa si grandement celui de toutes les expositions passées.

En août, fut approuvé le cahier des charges, base et signal de toute l'entreprise. En septembre, les plus importants marchés furent conclus, les commandes faites; les usines et les ateliers se mirent à l'œuvre, et les chantiers s'organisèrent, la pioche entama les collines du Trocadéro et les terrassements commencèrent.

Pendant dix-huit mois, les travaux s'activèrent sans relâche.

« Bientôt, lisons-nous dans les *Curiosités de l'Exposition*, est venu le tour des arrivages, l'heure des encombrements, les parcs, le palais même étaient sillonnés de rails posés sur 12 kilomètres intérieurs pour la rapidité des transports; on déchargeait, devant des embryons de vitrines, les wagons venus directement de Russie ou d'Autriche; on entassait, on empilait, on déclouait, au bruit des sifflets de locomotives; nuées de vapeur et nuées de poussière, flottaient sous les vitrages naissants des travées; machines routières se croisaient avec les trains et camions; plaques tournantes pivotaient pendant que rangées de grues au long cou vous pêchaient au passage les plus énormes poids, des fourgons même, et vous les déposaient proprement à terre; c'était la fournaise du transbordement. »

Mais venons à la description des bâtiments, donnée par les journaux d'alors :

Le palais du Champ de Mars est un rectangle long de 706 mètres sur 340, orienté du nord au midi. La façade du sud, du côté de l'École-Militaire, s'élève presque en bordure de l'avenue de la Motte-Picquet, celle du nord ou façade principale se dresse parallèlement à la Seine, à une distance de 255 mètres du quai. Les bas-côtés latéraux sont distants de 50 mètres de la lisière du Champ de Mars. Tandis que ces bas-côtés ne sont constitués que par des travées à vitrage avec grande marquise régnant sur leur étendue totale, on voit que la façade du nord est plus luxueuse.

Élevée sur une longue terrasse, à laquelle on accède du parc par de larges degrés, elle se compose de trois pavillons reliés entre eux par deux galeries. Les pavillons extrêmes, que flanquent les quatre angles du palais, ont une hauteur de 44 mètres : ils sont surmontés d'un dôme à pans coupés, de quatre grandes lunettes ou verrières, et cantonnés par quatre campaniles avec arcades à jour et couronnement semi-oriental.

Le pavillon central est à peu près de même dessin, sauf qu'il est moins élevé de 4 mètres et flanqué d'une large coupole qui s'étend à droite et à gauche de son dôme. A la base de l'arcature est ménagée une tribune d'où la vue pourra s'étendre sur le Trocadéro et une partie de la ville.

Les deux galeries sont formées chacune de huit travées constituées par des pylônes dont les

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 292. Imp. Chaveire et fils.

Nouvelle galerie de Saint-Louis au Palais de Justice.

Digitized by Google

Digitized by Google

Vue du Trocadéro, prise du pont de l'Exposition universelle de 1878.

intervalles sont en maçonnerie à la base, mais fermés à la partie supérieure par des verrières au dessin compliqué, dorées et colorées. Au pied de chaque pylône se dresse la statue allégorique d'une nation, dont l'écusson se retrouve au sommet de ce même pylône. Devant les deux galeries de jonction règne une marquise large et haute, en fer et vitrage, qui s'interrompt devant le pavillon central et s'appuie à droite et à gauche sur le portail saillant de chaque pavillon extrême.

La façade du sud est la répétition de celle du nord, avec des pavillons d'angle seulement, et non le pavillon central, remplacé par un avant-corps avec marquise protégeant la descente.

Les portes s'ouvrent en grand nombre sous la tribune centrale, sur différents point des galeries et dans les portails des quatre pavillons angulaires; elles donnent toutes accès soit dans le grand vestibule du nord, soit dans celui du sud. D'autres entrées, très nombreuses, ont été ménagées sur les bas-côtés du palais.

L'architecte qui construisit ce palais est M. Hardy.

La distribution du Champ de Mars mérite d'être signalée.

Le quai d'Orsay longeant le Champ de Mars, était consacré aux fleurs, aux serres, à l'art des jardins, à l'horticulture, et formait en se prolongeant dans l'est jusqu'au pont de l'Alma, l'enceinte agricole, qu'une passerelle légère rattachait au parc principal sur le quai.

Les hangars étendus là en double rangée, et interrompus au milieu par un restaurant, contenaient l'outillage et les productions champêtres.

Au delà encore, toujours dans la même direction, on arrivait à l'esplanade des Invalides, où se trouvait une autre enceinte entièrement isolée, et contenant encore des hangars pour des animaux vivants.

Le palais occupait les deux tiers du Champ de Mars; on traversait pour y arriver venant du quai, un second parc appelé le parc d'Iéna, et qui, tapissé de verdure, agrémenté de fleurs et de bassins, peuplé de statues, ouvrait une superbe perspective au majestueux édifice.

Parmi les constructions de ce parc, on distinguait à l'est le pavillon du Creuzot, genre grec, à curieuse balustrade terminée par des boules luisantes; il était précédé d'un gigantesque marteau pilon; le pavillon de Terrenoire, la con-

Digitized by Google

struction des travaux publics, le pavillon des Tabacs, celui de la Compagnie du gaz, celui des terres cuites de Perrusson, etc. A l'ouest, la Belgique représentée par un restaurant, l'Angleterre par des cottages curieux en béton vissé; Monaco par un pavillon mystérieux, l'Espagne par un bâtiment analogue à une gare, etc.

Les annexes latérales qui faisaient escorte au palais du Champ de Mars, étaient françaises ou étrangères selon leur situation ; le long de l'avenue de Labourdonnaye étaient celles consacrées aux machines, le pavillon des eaux minérales, celui de la dégustation des vins ; le long de l'avenue de Suffren se trouvaient les étrangères, le joli pavillon du Portugal, une auberge hongroise, un débit de Koumis russe, etc.

Enfin, un dernier parc se trouvait derrière le palais et devant l'École militaire, on l'appelait le parc de l'École. C'était là, qu'entre trois restaurants, on voyait les expositions d'horticulture, de vitraux, de céramique, de cloches, le pavillon du ministère de l'Intérieur, celui de Commentry, et le pavillon russe de la lumière électrique Jablochkoff.

Le palais du Trocadéro, qui a été conservé, eut pour architectes MM. Davioud et Bourdais, il occupe une situation merveilleuse, et se voit de loin; sa rotonde, un peu lourde, est évidée par deux étages de portiques, allégée par deux ailes gracieusement ramenés en arc, et semble par deux minarets élancés, tendre les bras dans l'espace.

En pénétrant dans le palais par le grand vestibule de la place du Trocadéro, on a devant soi l'entrée de l'estrade de la salle des fêtes et, à droite et à gauche, des galeries conduisant au pourtour de cette salle, — aux deux vestibules latéraux, — aux galeries d'exposition et aux galeries promenoirs, s'étendant sur toute la façade du palais, du côté de la Seine.

Au-dessus des péristyles latéraux, s'étendent au premier étage, de vastes salles de conférences, de plain-pied avec le premier étage des galeries découvertes qui pourtournent la salle à l'extérieur. Au premier étage aussi se trouve un immense foyer ou appartement pour les réceptions d'honneur, qui prend jour sur la place du Trocadéro.

Les deux grands escaliers de ce premier étage sont situés aux extrémités de la façade, sur la place. Les escaliers de service, faisant communiquer entre eux les différents étages de loges et de galeries de la grande salle, sont ménagés dans l'espace compris entre les deux murs circulaires de cette salle.

Chacune des galeries d'exposition est divisée en trois grandes travées, séparées entre elles par des salons. A l'extrémité et au centre de chaque galerie, un escalier descend dans le vestibule de l'extrémité, tandis que de chaque côté de l'escalier un large chemin conduit à un des gros pavillons couronnés de dômes qui terminent le palais, tant du côté de Passy que du côté de Chaillot.

Mais examinons les dépendances du palais, telles qu'elles étaient au moment de l'exposition :

« Le parc du Trocadéro occupait le flanc d'une colline de vingt-huit mètres de hauteur. Il fut établi sur une pente régulière partant de l'avenue de l'Empereur et de la rue Franklin et descendant jusqu'à la Seine.

« La grande cascade commence au-dessous de la rotonde de la salle des fêtes, et se dirige vers le pont d'Iéna. Elle forme une série d'énormes jardins, flanqués de cascatelles avec effets d'eau jaillissante. La dernière nappe, large de trente mètres, tombe dans un immense bassin décoré de jeux d'eau variés, dont deux gerbes très puissantes.

« Deux parterres en pente formés de plates-bandes et de gazons, et ornés de statues, suivent les deux côtés de la cascade. Des restaurants s'élèvent, ayant vue d'un côté sur ces parterres, et de l'autre sur le carrefour d'allées sinueuses, dans lesquelles les plantes de plein air seront exposées. Le parc forme donc, des deux côtés de la cascade, deux vastes jardins accidentés. Les allées aident à gravir le faîte de la colline et à atteindre les perrons des galeries-promenoirs du palais.

« Un autre paysage d'un moins grand effet, mais charmant, se trouve en haut du plan, au-dessous de l'établissement hydrothérapique de Passy. Il y avait là une sorte de cuvette dont on fit une vallée très accidentée, avec lac, rivière, cascades, ponts, gués, groupes de rochers, etc.

« Deux serres se trouvent en façade sur la grande avenue qui traverse le parc de l'avenue Delessert à l'avenue d'Iéna. Un immense aquarium, formant un chaos de rochers, s'ouvre également sur cette grande avenue, près de la porte d'Iéna.

« Entre les pentes du parc et la Seine, sont installées les sections les plus pittoresques de l'exposition universelle : la Chine, le Japon, l'Égypte, Tunis, le Maroc et la Perse.

« La direction des forêts françaises expose ses bois, son outillage et ses installations à peu de distance de l'aquarium. Le palais de l'Algérie, qui est très vaste, s'élève entre la porte d'Iéna et la porte du quai. Deux abris légers sont occupés par les établissements agricoles et industriels des Alsaciens-Lorrains, réfugiés en Algérie.

« La circulation des piétons, des voitures et des tramways de Saint-Cloud et Versailles ne fut pas interrompue par l'exposition. Une profonde tranchée, s'ouvrit dans l'épaisseur du quai, descendit sous la large avenue venant du pont d'Iéna et remonta vers Passy.

« Entre la tranchée et la Seine resta le quai actuel, sur lequel s'élevèrent les installations élé-

Digitized by Google

gantes et légères de l'horticulture : tentes, treillages, abris pour expositions de dessins, de fleurs coupées, de fruits et d'outils.

« Enfin, sur la berge de la Seine, on construisit une puissante machine hydraulique, qui monta l'eau du fleuve dans les réservoirs de Passy. Vingt mille mètres cubes de liquide étaient nécessaires pour les jets d'eau, les cascades et l'arrosage. L'immense bassin qui occupa le centre de la place du Trocadéro, servit de réservoir à une partie de ces eaux. »

En vertu d'une décision du conseil municipal qui ne voulut pas prendre à la charge de la ville le palais du Trocadéro, ce palais resta définitivement la propriété de l'État et l'édilité parisienne a, sur de nouveaux plans, entrepris une série de transformations fort remarquables dans l'ensemble et dans le détail.

La pelle et la pioche ont fait leur œuvre de déblaiement et de nivellement des terrains sur lesquels existaient, dans la partie basse, lors de l'exposition, les pavillons et les chalets des exposants et ceux de certains pays étrangers.

Le palais du Trocadéro a été l'objet de quelques modifications. La prise d'air de la salle des fêtes est dissimulée dans les massifs.

Au reste voici le plan des travaux qui étaient à faire en 1880 pour former un parc définitif sur l'emplacement de celui créé en 1878.

« Le dressage des allées et des parterres du palais est complètement terminé dans toute la partie neuve. On va bientôt procéder à la plantation de nombreux massifs, arbres et fleurs, dispersés de façon à produire un effet ravissant et à fournir de l'ombre.

« Cette transformation a nécessité l'enlèvement de plus de 50,000 mètres cubes de terre et l'apport de 30,000 mètres cubes de terre végétale.

« Il y aura de chaque côté de la partie haute du parc — essentiellement à l'anglaise — des rivières avec cascades, barrages, accidents rustiques, etc.

« Une de ces rivières partira du milieu des pelouses de l'aile droite et ira se perdre dans l'aquarium d'eau douce qui a été aussi l'objet d'ingénieuses transformations.

« Une autre rivière partira de la vallée suisse et y serpentera.

« On a réglé les eaux de la grande cascade du palais. Les jets, les gerbes, etc., etc., produiront, avec l'ensemble du nouveau parc, un effet féerique.

« L'alimentation des conduites et bouches d'eau provenant de la Seine a subi de nouvelles combinaisons.

« On va refaire les rochers qui longeaient la vallée suisse.

« On a établi dans toute la partie neuve, haute et basse, c'est-à-dire depuis l'avenue d'Iéna jusqu'au quai de Billy, des voies carrossables.

« On a réélargi considérablement la rue Magdebourg ; on compte maintenant douze mètres au lieu de six, comme elle avait auparavant.

« La partie centrale, depuis la grande cascade du Trocadéro jusqu'au quai de Billy, sera occupée par trois voies : celle du milieu aura trente mètres de largeur, les deux autres de chaque côté mesureront chacune douze mètres de largeur.

« Ces trois voies seront séparées par des plateaux avec jardins à la française.

« Sur l'emplacement qu'occupaient à droite et à gauche de la grande cascade, les restaurants français et espagnol, on fait actuellement des massifs et des pelouses.

« Du côté est, où se trouvaient l'exposition des forêts et celle de l'Algérie, de même que sur les talus créés par le génie civil, les voitures circulent maintenant, après enlèvement de quinze mille mètres cubes de terre.

« On a rétabli les travaux sur la partie haute du quai de Billy, et dans la tranchée où il passait, pendant l'exposition, on construit un égout collecteur et on remblaie cette tranchée avec des terres provenant des fouilles de cet égout.

« Cet égout, rélié par embranchement à celui de la place de la Concorde, longera les quais jusqu'au Point du Jour.

« On démolit les usines Lecouteux et Fournier, qui fournissaient en partie l'eau pour l'exposition et alimentaient les conduites des cascades.

« On va remettre en état le pont d'Iéna pour le livrer à la circulation.

« Le déboulonnage de la couverture métallique établie sur ce pont durant l'exposition, a permis de mettre en vente plus de quatre cent mille kilogrammes de fer et de fonte, provenant des poutres, corniches, colonnes, balustrades, boulons, etc.

« Ces travaux sont dirigés par M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris. »

Nous avons dit que le palais du Trocadéro contenait, outre la salle des fêtes, deux galeries latérales et plusieurs salles centrales que l'État destine à des expositions permanentes.

Le musée ethnographique y fut formé en 1881.

Primitivement, une des galeries lui avait été consacrée et déjà l'installation en était achevée, quand une nouvelle décision du ministère lui alloua, définitivement, la partie centrale du palais.

Des concerts, des fêtes de tous genres n'ont pas cessé depuis la fin de l'exposition d'être donnés dans ce palais dont les dimensions colossales se prêtent si bien à toutes les cérémonies particulières ou publiques.

Une de ses dépendances les plus visitées est l'aquarium.

Cet établissement, connu du monde entier par le succès de curiosité qu'il obtint au concours de l'exposition universelle, a, depuis fait

Digitized by Google

retour à la ville de Paris, qui y a fait faire de nombreuses améliorations.

Les bosquets, les massifs de verdures et de fleurs qui garnissent les abords de l'aquarium, ont été aménagés par les soins de M. Alphand.

A l'intérieur, différentes modifications ont été apportées aux installations primitives.

Les bacs ou viviers, actuellement garnis de milliers de poissons, ont été refaits en partie. Dans l'exécution de ces nouveaux travaux, on a remplacé la pierre blanche, recouverte d'un enduit, par de la pierre meulière, ce qui assure à la nouvelle construction une solidité à toute épreuve.

Actuellement, l'aquarium du Trocadéro possède plus de cent mille poissons gros ou petits.

Il est situé à droite de la grande allée transversale, en allant vers Passy, il est librement et gratuitement accessible au public.

Quant aux matériaux provenant de la démolition des galeries intérieures du palais du Champ de Mars ils furent achetés au prix de 1,300,000 francs par M. A. Picart, entrepreneur de démolitions, et le déblaiement du Champ de Mars s'opéra; au 1er mai 1881, il ne restait de l'Exposition de 1878 que les bâtiments d'administration, l'ancien poste de la garde républicaine, la longue galerie bordant l'avenue Labourdonnaye, trois ou quatre pans de maçonnerie des pavillons d'angle du côté de l'École militaire, quelques charpentes en fer disséminées de çà et de là, et enfin la fameuse façade belge.

Néanmoins, il y en a encore pour quelques mois avant que le Champ de Mars ait repris son aspect primitif. Il y a de nombreuses voûtes à détruire, d'importantes tranchées à combler, et les démolitions des fondations ne sont pas encore commencées.

Entre l'avenue de Labourdonnaye et l'avenue de Suffren, à gauche et à droite de la voie réservée au public, on remarque les quatre grandes excavations qui avaient reçu les principales fondations du palais. Ces excavations sont profondes de quatre mètres environ et ont chacune une longueur de deux cents mètres sur cent de large. Il faudra donc, pour les combler, une masse de terre que l'on peut évaluer approximativement à deux mille tombereaux, sans compter les autres remblais dont l'importance est considérable.

Quant au petit parc, du côté de la Seine, ce qui en reste présente un aspect fort pittoresque : les arbustes ont reverdi, les herbes ont poussé et dans ce sol raviné, où l'ont voit encore quelques enrochements factices et quelques débris des constructions de jardins, cette végétation désordonnée produit un effet assez bizarre.

Voilà où en est le Champ de Mars, et il est probable que l'année 1881 s'écoulera avant qu'il ait repris sa physionomie d'avant l'exposition.

Ces lignes étaient écrites, lorsque fut publié le texte de la convention passée, à ce sujet, entre l'État et la ville de Paris, en 1881, et dont voici la substance :

L'État cède à la ville de Paris le parc de l'Exposition, établi au Champ de Mars (côté de la Seine) jusques et y compris la terrasse qui le termine sur une largeur de 10 mètres à partir du nu du mur, à la charge par la ville de Paris de compléter et terminer ledit parc et de l'entretenir en bon état.

Dans le cas où une exposition universelle aurait lieu dans le Champ de Mars, l'usage gratuit du parc serait assuré à l'État, à charge de le rétablir en bon état après l'exposition.

La ville pourra aliéner, avec faculté pour les acquéreurs de construire en façade, sur les deux avenues de Suffren et de Labourdonnaye, deux zones de 40 mètres de largeur chacune, comprenant des terrains à prendre tant sur ces avenues que dans le parc, et couvert de hachures rouges.

La ville de Paris, de son côté, abandonne à l'État :

Deux zones de terrain longeant les avenues de Suffren et de Labourdonnaye.

Le sol de la partie de l'île des Cygnes, contenant le dépôt des marbres et du garde-meuble, compris entre le quai d'Orsay, l'avenue de Labourdonnaye, la rue de l'Université et les écuries de l'Alma, sauf une zone de 23 mètres en bordure sur l'avenue de Labourdonnaye, laquelle zone est conservée par la ville de Paris pour être vendue à des particuliers.

Il sera réservé, à travers cette zone, un passage de 6 mètres de largeur et 8 mètres de hauteur permettant les communications, par voiture, entre la partie cédée à l'État et l'avenue de Labourdonnaye.

La ville de Paris est autorisée à établir dans le Champ de Mars, entre l'avenue Rapp et la rue Desaix, une chaussée de 20 mètres de largeur, destinée au passage des piétons et des voitures, le tout sans porter atteinte aux manœuvres de troupes qui se font dans le Champ de Mars.

Nous devons ajouter que cette convention ne sera définitive qu'après avoir été approuvée par une loi; mais ce n'est là qu'une formalité dont l'accomplissement ne rencontrera aucune difficulté.

Le 11 avril 1876, eut lieu au palais de l'Industrie un grand carrousel militaire destiné à clôturer une exposition hippique qui venait d'y être faite, et les officiers instructeurs ainsi que les élèves de l'école de Saumur, prirent part à cette fête qui amena une grande affluence de spectateurs.

En juillet, l'échafaud se dressa à Paris pour un assassin, Gervais, habitant La Garenne, et condamné à la peine de mort pour le meurtre de la femme Lutz, sa maîtresse. Les circonstances qui accompagnèrent ce crime avaient vivement

Digitized by Google

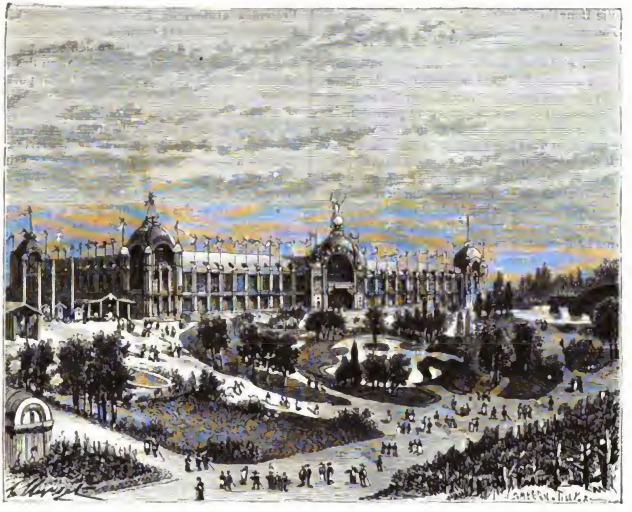

Vue de l'Exposition universelle, prise de la Seine.

piqué la curiosité et il y eut grande affluence à la place de la Roquette le jour de l'exécution.

En 1876, on commença l'éventrement de la butte des Moulins ; à travers cette colline couverte de maisons, on taillait une tranchée large de plus de cent mètres, une véritable vallée, c'était l'avenue de l'Opéra.

A la fin de la même année, un crime commis rue des Trois-Frères à Montmartre, défraya encore pendant assez longtemps la chronique parisienne ; la victime avait été coupée en morceaux et on ne pouvait parvenir à découvrir le coupable, enfin il fut découvert, c'était un sieur Billoir qui avait assassiné sa maîtresse, la femme Marie Le Manach. Après avoir nié énergiquement, Billoir finit par avouer son crime ; il fut condamné à mort et le jeudi, 26 avril 1877, à quatre heures et demie du matin, il fut guillotiné.

Aux abords de la place de la Roquette, trois cents personnes environ stationnaient à l'angle des rues, et un détail terrible frappa l'imagination de ces spectateurs. En même temps que la tête de l'assassin tombait, le corps avait fait bascule dans le panier. Le pied et une partie de la jambe gauche émergeaient du funèbre récipient et s'agitaient à la vue de tous, lorsque les valets du bourreau repoussèrent la jambe au fond du panier qui lui-même disparut immédiatement dans le fourgon qui emportait le corps au cimetière d'Ivry.

L'année 1877 fut fertile en crimes. Ce fut une série de causes célèbres qui commença par l'affaire Godefroy, un riche parfumeur, condamné à dix années de travaux forcés pour assassinat de son créancier Courtefois, puis l'affaire Prieur de la Comble, condamné à la même peine pour incendie volontaire, l'affaire Moyaux qui passionna la curiosité publique, ce misérable qui avait assassiné sa petite fille par haine de sa femme, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

L'affaire d'Eugénie Arménaïde Bricourt, veuve Gras, dite de la Cour, convaincue d'avoir fait jeter du vitriol au visage du sieur Boyer, par un complice, Gaudry, qui fut condamné à dix années de réclusion, tandis qu'elle recevait quinze ans de travaux forcés.

L'affaire du belge Ponsard, condamné aux tra-

Digitized by Google

vaux forcés pour avoir assassiné sa maîtresse, Emilie Bourdin.

L'ouverture de la rue des Tuileries, en juillet, fut tout un événement parisien, cette voie nouvelle passe au pied des ruines du château incendié. Un cocher de fiacre attendait sur la place des Pyramides le moment où il pourrait inaugurer la rue qui traverse le jardin et pour donner une sorte de solennité à cette inauguration, il s'était mis un gros bouquet sur le côté gauche et avait orné de feuillage la tête de son cheval.

Dans la soirée du 3 septembre, la nouvelle de la mort de M. Thiers se répandit à Paris; en effet, l'ancien président de la République était mort à six heures du soir, à Saint-Germain. Le 5 son corps fut transporté à Paris et les obsèques eurent lieu le 8, au milieu d'une foule considérable qui, dès le matin, envahit les abords de l'hôtel reconstruit de la place Saint-Georges et de l'église Notre-Dame de Lorette.

Une immense tenture noire frangée d'argent embrassait jusqu'au balcon du premier étage toute la façade donnant sur le jardin.

De tous côtés arrivaient des délégations venant se joindre au cortège en formation.

Un haut carrosse, aux roues munies de rais argentés, attelé de six chevaux caparaçonnés de noir et d'argent, attendait sur la place ; aux quatre angles de ce char se trouvaient quatre statues d'anges en pleurs. Au-dessus, une sorte de dôme aux riches moulures.

« La magnificence véritable de ce char funèbre n'est pas dans les ornements massifs qui le surchargent ; elle est dans cette multitude d'*ex-voto* que des mains pieuses ou reconnaissantes ont appendus aux agrafes, disposés autour des panaches d'angle, placés sur tous les espaces libres. Elle est dans l'amoncellement de couronnes, dans l'entassement de souvenirs de toutes sortes qui font de ce corbillard la plus étrange des antithèses et qui semblent proclamer que l'être pleuré va s'endormir sous une montagne de fleurs.

« Chaque délégation nouvelle apporte une nouvelle couronne, un emblème nouveau. Une heure durant, les employés des pompes funèbres sont occupés à arranger, à entasser. Des échelles sont dressées contre le char monumental, le dôme est recouvert à son tour par des fleurs en monceaux. En désespoir de cause, et dans l'impossibilité de tout mettre, force est aux agents de la compagnie de porter le surcroît des couronnes en travers des barres noircies destinées à soulever le cercueil.

« Un peu avant midi, on annonce la levée du corps. Le moment est solennel. Tout le monde se découvre. Bien des larmes coulent. Il faut se préparer au dernier adieu. Déjà, on a fait partir Mme Thiers et Mlle Dosne vers l'église, dans leur voiture particulière qu'un immense crêpe entoure. Le cercueil d'ébène à cornières d'argent est porté sur le char funéraire. Sur la place, le chef de bataillon commande : Portez armes! Présentez armes! — Les clairons sonnent, les tambours battent aux champs.

« Alors commence le funèbre défilé.

« Devant le char marche la délégation des employés et des ouvriers des mines d'Anzin, portant d'immenses couronnes d'immortelles.

« Après la famille, s'avance la voiture de M. Thiers, toute couverte de crêpe, les lanternes enveloppées de crêpe atténuant la clarté des bougies allumées. Cette voiture, d'un effet saisissant, est conduite par le cocher Louis. Derrière se tiennent debout deux valets de pied.

« Les maîtres des cérémonies ont appelé :

« Les sénateurs; — les anciens députés, les membres de l'Académie française, les membres de l'Académie des sciences morales et politiques, les trois autres classes de l'Institut, le conseil général de la Seine, les députations des divers conseils généraux et des conseils municipaux par ordre alphabétique, les délégations diverses et les invités.

« Les cordons du poêle sont tenus par MM. Giraud, Jules Grévy, le général de Cissey, de Sacy, Jules Simon, l'amiral Pothuau.

« Le deuil est conduit par le général Charlemagne, neveu du défunt.

« La décoration de l'église était d'un aspect à la fois pompeux et sévère.

« Tout le portail était tendu de crêpe avec trois écussons portant l'initiale T.

« A l'intérieur, les tentures de deuil montaient jusqu'à la voûte. Toutes les chaises et toutes les banquettes étaient également recouvertes de noir.

« En avant du chœur était dressé un catafalque à chapiteaux hauts de six mètres environ, et sur les marches duquel brûlaient cent cinquante cierges dans de grands flambeaux d'argent. Tout autour des lampadaires à flamme verte. Au-dessus, et s'élevant presque jusqu'au sommet de la voûte, un dais gigantesque en velours noir, relevé par des patères d'argent. — Enfin, tout autour de la nef des écussons portant la lettre T et séparés par de grandes palmes d'argent croisées deux à deux.

« Le service n'a commencé qu'à midi quarante-cinq minutes. La messe a été chantée avec accompagnement d'orgue et d'instruments à cordes.

« A une heures dix minutes, tout le clergé a quitté le chœur pour dire les prières autour du catafalque. Aussitôt les prières dites, le défilé a commencé, la famille et les porteurs de cordons ouvrant la marche, suivis par les membres du corps diplomatique et par le reste de l'immense cortège, dans l'ordre ci-dessus indiqué.

« La foule s'émeut sur son passage et le cri : *Vive la République* lui échappe. Les députés font signe de se taire : *Chut! Chut!* murmurent-ils, et leur murmure passe, comme un mot d'ordre de paix, à travers les rangs pressés des spectateurs.

Digitized by Google

« Mais on ne peut plus s'exciter au silence quand apparaît la députation de Belfort, précédée d'une bannière, une flamme noire bordée d'argent, au milieu de laquelle le nom de la ville héroïque se lit en lettres blanches.

« *Vive Belfort! Vive la République!*

« C'est une immense acclamation.

« La bannière est portée par un des héroïques défenseurs de Belfort, décoré de la Légion d'honneur, assisté de deux de ses anciens compagnons d'armes qui tenaient les cordons.

« A partir de ce moment jusqu'à l'arrivée au cimetière, le convoi a été une longue ovation en l'honneur de M. Thiers.

« La foule respectueuse, émue, malgré l'encombrement, l'entassement inimaginable pour qui ne les a pas vus, la foule a fait entendre un long cri de : *Vive la République!* promptement étouffé dans un pieux recueillement.

« Décrire cette foule est absolument impossible; il y avait du monde partout; sur les trottoirs naturellement il était inutile de chercher à circuler; les arbres des boulevards étaient couverts de curieux; les balcons des maisons pliaient sous le poids humain; toutes les fenêtres étaient occupées; les toits mêmes étaient habités.

« A quatre heures, le corps est arrivé au cimetière, où il a été descendu dans le caveau de la famille. Cinq discours ont été prononcés sur le cercueil par MM. Grévy, l'amiral Pothuau, Sylvestre de Sacy, de Vuitry et Jules Simon. »

La sépulture de famille de M. Thiers, au Père-Lachaise, est située allée des Acacias, à droite du rond-point Casimir Périer, et se compose d'une chapelle de quatre mètres. Au-dessus de la porte, on lit :

FAMILLE THIERS-DOSNE

Le 23 octobre, ce fut encore autour de la guillotine qu'un millier de personnes se pressa pour voir l'exécution de Joseph Albert, condamné à mort le 27 septembre pour assassinat suivi de vol (affaire de la tour Malakoff).

En 1876, Belleville rêva d'avoir un établissement thermal; il ne s'agissait de rien moins que de faire concurrence à Enghien et de rivaliser avec Vichy. M. Richard, ex-maire du XIXe arrondissement, était à la tête de cette entreprise... hardie. On mit la chose en actions, les souscripteurs arrivèrent, et bientôt un petit palais s'éleva près du boulevard de la Villette, à la jonction de la rue et de l'impasse Rebeval.

Petit jardin enclos de grilles, spacieuses salles de bains, salons de réunions, cabinet de lecture, piscines, rien n'y manquait. On pouvait croire à un succès. Hélas! Le public, malgré les appels les plus puissants, s'obstina à ne pas y aller, et durant son éphémère existence cet établissement n'a eu, à vrai dire, qu'un seul client, cela ne suffit pas et, en 1880, les thermes de Belleville furent démolis.

La statue de Voltaire, en bronze, avait été érigée pendant le siège sur le piédestal qu'occupait précédemment la statue du prince Eugène, enlevée par ordre du gouvernement de la Défense nationale, à l'angle du boulevard Voltaire et de l'avenue Parmentier.

Elle avait été sérieusement endommagée par les obus sous la Commune, en 1877, on la plaça après une restauration complète dans le square Monge, où elle paraît être fixée définitivement. La statue est la reproduction exacte en bronze de la célèbre statue en marbre par Houdon, placée dans le foyer de la Comédie française. Son poids dépasse 5,000 kilogrammes.

Ce fut en 1877 que le fameux cirque américain Myers vint s'établir dans cette maladroite construction qu'on avait élevée précédemment au coin du faubourg du Temple, sous le nom de Magasins-Réunis, et qui avait déjà été occupée par une exposition d'artistes refusés au salon.

Malgré les réclames pompeuses faites par le cirque, il ne parvint pas à captiver les bonnes grâces du public et une ménagerie lui succéda.

Depuis, nombre d'industries essayèrent vainement de s'installer là.

En ce moment, la grande cour est occupée par une administration de Messageries et d'entrepôt de marchandises; mais comme il y a encore beaucoup d'espace disponible, le ministre des postes en a profité pour y établir un bureau de poste, qui sera, dit-on, le mieux aménagé de Paris.

Nous avons précédemment raconté l'histoire du Marché aux chevaux, établi non loin du Jardin des plantes et son transfert sur le boulevard d'Enfer.

En 1877, il fut décidé que le nouveau marché reprendrait la place de l'ancien, ce fut M. Magne, architecte, qui fut chargé de la direction des travaux.

Il a fallu faire d'immenses travaux de consolidation et de soutènement pour profiter de l'îlot escarpé et montueux compris entre le boulevard Saint-Marcel et celui de l'Hôpital.

La porte principale du marché, flanquée de deux fort jolis pavillons, s'élève boulevard de l'Hôpital, — tandis qu'un mur, défendu par des grilles en fer, s'étend sur le boulevard Saint-Marcel.

Ce fut aussi en 1877 (avril) que commencèrent les travaux de construction de la nouvelle *école de pharmacie*, sur les terrains de l'ancienne pépinière du Luxembourg, elle couvre une superficie de dix-sept mille mètres et occupe l'espace compris entre l'avenue de l'Observatoire, les rues Michelet et d'Assas et les terrains primitivement destinés à la faculté des sciences.

L'École de pharmacie a, sur l'avenue de l'Observatoire, 104 mètres de façade; la longueur du bâtiment affecté aux laboratoires est de 196 mè-

Digitized by Google

tres, l'élévation de la façade ne comprend qu'un étage sur une hauteur totale de 13m,65.

L'architecte de cet édifice est M. J.-Ch. Laisné, professeur à l'École des beaux-arts.

La cour d'honneur donne sur l'avenue de l'Observatoire. Au fond de cette cour, qu'ornent trente médaillons de chimistes et de pharmaciens, sont les bâtiments de la direction, du secrétariat, etc. Dans le corps de logis principal est un vestibule de proportions immenses, à gauche duquel se trouve la salle des examens.

Cette salle est la reproduction exacte de l'ancien Collège de pharmacie; toutes les boiseries et tous les motifs de décoration, qui datent de 1624, ont été enlevés avec soin et rapportés dans la nouvelle construction; c'est une vaste pièce, style Louis XIII, dont la cheminée fait le principal ornement. Au-dessus du manteau est une toile de Simon Vouët, représentant Hélène et Ménélas arrivant en Égypte, où ils sont reçus par Polydamas, qui leur offre une plante médicinale.

La nouvelle École de pharmacie est édifiée sur les catacombes. Les travaux de fondation n'ont été exécutés qu'au prix des plus grandes difficultés.

Viennent ensuite deux petites cours centrales et deux grands amphithéâtres pour les 600 élèves de l'école.

A gauche et à droite de ces constructions centrales, sont les laboratoires des professeurs, et, sur la bordure des terrains de la faculté des sciences, s'élèvent, sur une longueur énorme, les laboratoires des élèves. Au-dessus des laboratoires des professeurs et des bâtiments qui se trouvent à droite et à gauche de la cour d'honneur seront installés : la bibliothèque, l'herbier, les cabinets de minéralogie, de zoologie, la salle des collections de produits pharmaceutiques et le laboratoire micrographique.

Enfin, au centre de ces constructions est un terrain de 6,000 mètres, transformé en un vaste jardin botanique.

C'est le 27 avril 1877 que l'Association du musée des arts décoratifs s'est constituée officiellement par devant notaire. Cette association n'a aucun caractère commercial; ses membres, parmi lesquels se trouvent des hommes d'État éminents, des artistes de premier ordre, de grands fabricants et des amateurs éclairés, déclarent renoncer à tout bénéfice et ne s'imposer que des obligations dans un but d'intérêt général. D'après l'article 3 de ses statuts, dans le cas où l'Association cesserait d'exister, tous les objets d'art qu'elle aurait réunis feraient retour à l'État et deviendraient propriété nationale.

L'Association se compose d'un comité de patronage et d'un comité directeur. Il ne lui a pas paru nécessaire de former une société dont la constitution permît de faire des actes commerciaux, parce que, dès la première heure, elle s'est unie à la société de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie pour mener, de concert, l'entreprise projetée. Le musée des arts décoratifs serait donc, en réalité, l'œuvre commune de l'Association et de l'Union centrale.

Sur la liste des membres du comité de patronage et du comité directeur, nous relevons les noms de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Philip Cunliff Owen, directeur du South-Kensington Museum, sir Richard Wallace, Edouard André, président de l'Union centrale; le marquis de Chennevières, Eugène Guillaume, Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique; Edmond About, Dalloz, Alphand, Emile Augier, Paul Baudry, Georges Berger, Binder, Bocher, Chapu, Paul Dubois, Édouard Dubufe, Jules Dupré, Fourdinois, Gérôme, Gounod, le comte de Greffülhe, Halanzier, Georges Lefenestre, Jean-Paul Laurens, le comte de Lasteyrie, Paul Mantz, Eudoxe Marcille, Meissonnier, René Menard, Menier, Odiot, les barons Adolphe, Gustave, Alphonse et James de Rothschild, du Sommerard, Ambroise Thomas, le duc de la Tremoïlle, Charles Tardieu, Viollet-le-Duc, le duc de Chaulnes, etc.

Dès sa formation, l'Association a rencontré dans l'État un précieux et puissant auxiliaire. Le préfet de la Seine s'est montré disposé à favoriser, en ce qui le concerne, une œuvre qui doit créer dans la capitale un foyer nouveau d'instruction et de moralisation. Le conseil supérieur des Beaux-Arts, consulté sur l'opportunité du projet par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a émis, à l'unanimité, le vœu que le Gouvernement aide à la création du *Musée des arts décoratifs* dans toute la mesure possible. »

Enfin, les ministres des travaux publics et des finances se sont empressés de montrer, d'une manière efficace, l'intérêt avec lequel ils accueillaient le projet, en accordant à l'Association, pour son installation, une partie du palais des Tuileries : le pavillon de Flore.

Par suite de l'installation provisoire des services municipaux au pavillon de Flore, le musée des arts décoratifs a dû abandonner les locaux qu'il occupait.

Le gouvernement lui a attribué, en compensation, une partie du palais de l'Industrie, côté du levant, prise sur l'emplacement occupé par les ateliers des décorateurs de l'Opéra.

L'exposition d'art contemporain du musée des arts décoratifs fut ouverte le 6 janvier 1878 au pavillon de Flore, à une heure de l'après-midi.

Cette exposition présentait un très grand intérêt. « Elle comprend en tout une dizaine de salles du pavillon de Flore et contient les plus purs chefs-d'œuvre de l'industrie contemporaine, non seulement en France, mais à l'étranger.

« En outre, on trouvera au pavillon de Flore les esquisses de la plupart des grandes compositions faites depuis dix ans dans nos monuments

Digitized by Google

F. Roy, éditeur — 998. Imp. Charaire et fils

Modèle de fontaines Wallace établies à Paris (1872).

Digitized by Google

Digitized by Google

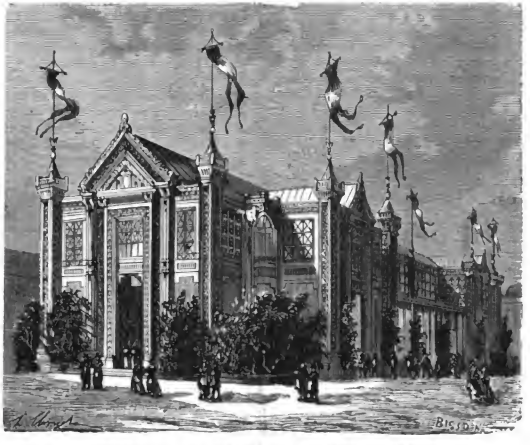

Le pavillon de la ville de Paris à l'Exposition de 1878.

publics par les artistes en renom, celles de M. Cabanel, Barrias, Lameire, Galland, Denuelle, Orsel, Perin; les maquettes de décors pour l'Opéra, de MM. Cambon, Lavastre, Daran, Rubé, Chapron, etc. Cette partie de l'exposition attirera l'attention sérieuse des amateurs.

« Toutes les salles représentent une des sections dont se composera le futur musée. »

Le même jour eut lieu le renouvellement du conseil municipal de Paris; les électeurs choisirent presque exclusivement des conseillers appartenant au parti républicain avancé.

Le 13 janvier, une grande manifestation radicale se produisit à l'occasion du convoi civil de Raspail, célèbre par sa médication par le camphre; le même jour, des prières furent dites dans toutes les églises pour les travaux de l'Assemblée, et le lendemain, les bonapartistes essayèrent d'appeler l'attention sur eux en manifestant à propos d'une messe qui fut célébrée à Saint-Augustin pour le repos de l'âme de l'ex-empereur.

Le 5 février, une compagnie générale de transports parisiens par le matériel des omnibus, commença à fonctionner; l'administration et le hall central étaient situés rue Sainte-Anne, 7, et rue Molière; des boîtes placées à l'arrière de tous les omnibus recevaient de petits colis qui se transportaient dans les divers bureaux de la compagnie générale des omnibus et de là étaient dirigés par des facteurs au domicile indiqué par l'envoyeur. Ces colis ne devaient pas excéder : hauteur 0m,60, largeur 0m,33, épaisseur 0m,25.

Pour obtenir le transport rapide d'un colis et sa livraison à domicile sur un point quelconque de Paris, il suffisait donc de le déposer contre un reçu dans l'un des 60 bureaux d'omnibus ouverts à ce service.

Ce mode de transport convenait ainsi au public qui commençait à se familiariser avec son usage, lorsqu'il fut soudain arrêté par ordre de la Préfecture de police et sans qu'on sût pourquoi, les Parisiens se trouvèrent soudainement privés de cette innovation.

Le 1er mai 1878 fut un jour marquant dans les annales parisiennes.

Ce fut le jour de l'ouverture officielle de l'exposition universelle.

Paris se pavoisa magnifiquement pour cette fête de la paix et tous les journaux furent d'accord pour célébrer cette journée, qui ajoutait un nouvel éclat au prestige de la France.

Prenons au hasard l'un d'eux :

« Les Parisiens ont mis, il faut le reconnaître, un grand empressement à célébrer la solennité d'aujourd'hui.

« Dès hier, on commençait à orner les fenêtres,

Digitized by Google

les devantures des magasins de drapeaux, de trophées. Aujourd'hui, le pavoisement est presque général.

« Le long des grands boulevards, les couleurs nationales sont arborées partout, mariées aux couleurs des autres nations, comme pour affirmer le bon accueil que Paris va faire aux étrangers.

« Les boulevards Sébastopol, de Strasbourg, Saint-Michel ne le cèdent en rien à leurs aînés.

« Dans le quartier des Écoles, l'animation est très grande et l'on voit les étudiants se dirigeant par bandes du côté du Champ de Mars.

« Le Trocadéro, Passy, la Muette ont un air de fête, et n'était le ciel gris on se croirait volontiers au 15 août.

« Même animation dans le quartier des Champs-Élysées, de Clichy, de Batignolles, de Montmartre; Belleville lui-même s'est mis de la partie et le faubourg Saint-Antoine ne lui cède en rien. Nous devons même ajouter que ce dernier se fait remarquer par la profusion d'oriflammes dont toutes les maisons sont pavoisées.

« Au centre, dans le quartier de la Bourse, — rues du Sentier, d'Aboukir, Neuve-des-Petits-Champs — on ne voit que drapeaux.

« La plupart des boutiques sont fermées.

« La Banque est pavoisée aux couleurs des grandes puissances, dans l'ordre de préséance de leurs ambassadeurs.

« Des préparatifs pour l'illumination se font partout.

« Les épiciers sont mis à contribution; les verriers n'ont pas assez de verres; les merciers pas assez d'étoffe pour subvenir aux demandes des retardataires qui, n'ayant pu trouver de drapeaux, se voient forcés de les confectionner eux-mêmes.

« Au ministère du commerce on ne voit que drapeaux, fleurs, lampions, autant pour la réception de demain, qui s'annonce comme devant être des plus brillantes.

« Les cartes d'invitation indiquent que les portes, ouvertes à onze heures et demie, seront fermées à une heure. Aussi, dès dix heures, impossible de trouver des voitures. Toutes celles qui restent chez les loueurs ou en remise ont été prises d'assaut de très bonne heure. Les rares fiacres que le voyageur affairé vient de quitter, sont assaillis et mis aux enchères.

« Jamais l'avenue des Champs-Élysées ne fut aussi encombrée, pas même le jour du grand prix, si ce n'est peut-être le jour où le schah de Perse fit son entrée dans Paris.

« Impossible d'avancer. On fait quene partout, et le cordon de troupes qui forme la haie a peine à contenir le flot des curieux.

« On ne peut pas faire deux pas dans les rues qui longent le palais. Tout Paris est là. On se presse, on se bousculc. C'est une véritable confusion de langues.

« A partir de dix heures, la plus grande animation règne aux abords du Champ de Mars. Dans l'avenue de la Bourdonnaye, il y a déjà à toutes les portes de longues files de personnes munies de cartes d'invitation, qui attendent le moment d'entrer. Tous les restaurants et cafés du côté opposé à l'Exposition sont pavoisés de drapeaux et regorgent de monde. Des détachements de sergents de ville et de gardes républicains à pied et à cheval occupent le milieu de la chaussée, et des factionnaires sont placés de distance en distance sur les bas-côtés.

« Les personnes que leurs fonctions appellent à l'Exposition peuvent seules pénétrer à l'intérieur.

« La foule augmente et l'encombrement commence sur tous les points.

« Les exposants mettent la dernière main à leur installation, les sergents de ville et la garde républicaine rejoignent leurs différents postes, et la troupe est déjà rangée sur les deux files qui vont du pont d'Iéna à l'entrée du vestibule d'honneur.

« Le 102e et le 103e de ligne forment la haie sur le côté droit, et le 101e et le 107e sont en ligne sur le côté gauche.

« La musique du 131e se tient à droite du pont. Les colonels, les chefs de bataillon, les adjudants-majors sont à cheval. Entre les deux cordons de troupes, un général va et vient, entouré d'officiers d'état-major auxquels il transmet des ordres, et ceux-ci partent dans différentes directions pour régler les mouvements.

« Le pont d'Iéna est complètement recouvert de planches; mais, au milieu, on a réservé une allée sablée pour le passage des chevaux.

« Rien de plus pittoresque que l'aspect du Trocadéro, vu de loin; les pierres blanches de la rotonde du palais des Beaux-Arts et des deux belvédères se dessinent au-dessus des constructions et tranchent vivement sur la verdure des pelouses et les couleurs vives des plates-bandes couvertes de fleurs.

« Au Champ de Mars, les fleurs sont également répandues à profusion.

« La tribune du maréchal se trouve au milieu du vestibule, entre les pavillons de la manufacture des Gobelins, qui sont ornés de leurs plus belles tapisseries, et le kiosque qui contient les armes du prince de Galles, des fusils indiens magnifiquement incrustés, des sabres et des boucliers garnis de pierres précieuses et une couronne royale entièrement composée de perles fines.

« Les huissiers du Sénat et du Corps législatif, en grande tenue, avec la chaîne d'argent et l'épée au côté, sont là pour placer les invités suivant la couleur de leur carte.

« On voit déjà quelques magistrats en robe, des grands fonctionnaires en uniformes brodés et chamarrés d'or et des académiciens avec l'habit à palmes vertes,

Digitized by Google

« Sur la terrasse qui est avant le perron du vestibule, les gardes républicains forment un cordon qui va de l'avenue de la Bourdonnaye à l'avenue Suffren.

« A onze heures, la garde républicaine à pied et à cheval, avec tout son état-major, son excellente musique jouant des airs nationaux, vient se placer sur la place du Trocadéro et former la haie d'honneur.

« Plusieurs escadrons des 7e et 18e dragons, ainsi que du 3e cuirassiers, sont rangés dans les différentes avenues voisines.

« Les différentes portes d'entrée sont envahies par une multitude d'invités tenant leur carte à la main.

« La confusion est extrême; on se presse, on se pousse; que verra-t-on plus tard?

« On remarque beaucoup d'étrangers; les costumes de toutes les nations y sont représentés; Égyptiens, Marocains, Turcs, Persans, Chinois, et jusqu'à des Cosaques, rien n'y manque.

« A onze heures et demie, les portes s'ouvrent, et la foule entre dans le palais, dans le parc, par toutes les issues.

« Autour du palais une foule de curieux circulent sur les larges trottoirs.

« On signale divers accidents dans la foule.

« Dès midi, par suite de l'arrivée d'une grande affluence de voitures de maître, la circulation de la place du Trocadéro est entièrement impossible.

« A onze heures et demie, les portes s'ouvrent; le public est introduit et les jardins du Champ de Mars se trouvent remplis instantanément. Les invités se répandent de tous les côtés et emplissent les cafés et les restaurants. Le café Belge, qui se trouve à droite du pont d'Iéna, a une terrasse découverte au premier étage, où les spectateurs sont admirablement placés pour voir défiler le cortège.

« Malheureusement la pluie arrive et tombe avec la plus grande force; les dames qui étaient sur cette terrasse descendent avec précipitation et ne trouvent plus de place dans l'intérieur. Tous les autres cafés sont positivement envahis, et l'on voit beaucoup de dames, dans les plus riches toilettes et finement chaussées, obligées de patauger dans le sable détrempé qui ne forme plus qu'une épaisse couche de boue.

« La confusion est générale, tout le monde veut pénétrer dans les galeries couvertes des avenues latérales, les sergents de ville qui avaient leur consigne ont été impuissants à contenir ce flot de monde et il a bien fallu céder.

« Vers une heure, une véritable panique se déclare dans la foule, un violent orage venait d'éclater, et tout le monde cherchait un refuge dans les maisons voisines.

« A une heure et demie, le président du Sénat, escorté d'une nombreuse députation; le président de la Chambre des députés et les délégués, ayant à leur suite des escortes de cuirassiers, faisaient leur entrée au palais de l'Exposition.

« Le prince Amédée d'Italie, le lord-maire de Londres, les divers ambassadeurs, toujours escortés d'un détachement de cavalerie, sont venus successivement mettre pied à terre devant la porte d'honneur.

« On a surtout remarqué la richesse de la livrée et des équipages du prince Amédée, du lord-maire de Londres et du consulat danois.

« M. le général gouverneur de Paris, le général commandant la place, suivis de leur état-major, arrivent bientôt après.

« Tous les ministres sont présents et arrivent successivement, tous suivis des hauts fonctionnaires de leur département.

« Le président de la Cour de cassation et un grand nombre de magistrats descendent de voiture et pénètrent dans la salle.

« Le clergé est représenté par plusieurs prélats, des pasteurs et des rabbins.

« La maréchale de Mac-Mahon et son fils, sous-lieutenant de chasseurs à pied, arrivent en voiture à deux chevaux.

« Voici deux heures qui sonnent.

« La voiture du maréchal, escortée de cuirassiers, s'arrête devant la porte centrale du Trocadéro.

« MM. Teisserenc de Bort, Krantz, entourés du personnel de l'Exposition, vont le recevoir et l'introduisent dans le grand salon d'honneur, où il trouve les princes étrangers : le prince de Galles, les princes de Danemark et des Pays-Bas, don François d'Assise et le duc d'Aoste, les ambassadeurs, les ministres, les bureaux du Sénat et de la Chambre, les sénateurs et les députés, amenés au palais dans des voitures à la livrée de la Chambre et du Sénat et escortés par un escadron de cuirassiers.

« Un quart d'heure après, le cortège est formé et le maréchal s'avance jusqu'à la plate-forme qui domine la cascade, accompagné de princes étrangers, des présidents des Chambres, des députés et sénateurs, etc., etc.

« Là, M. Teisserenc de Bort adresse au maréchal un discours après lequel le maréchal prononce la phrase sacramentelle :

« *L'Exposition est ouverte.* »

« Aussitôt les eaux jaillissent de la cascade; des salves d'artillerie se font entendre; la musique militaire joue l'air composé par M. Sellenick.

« Un silence profond accueille cette inauguration.

« Le maréchal prend place sur la plate-forme de la cascade, où des sièges ont été réservés pour la maréchale, les princes étrangers, les présidents des Chambres et les invités choisis parmi les grands corps de l'Etat.

Digitized by Google

« Quelques minutes après, le cortège se reforme, rentre dans la galerie qui entoure la salle des fêtes et le maréchal distribue un certain nombre de croix de la Légion d'honneur.

« Le cortège traverse ensuite le parc, le pont d'Iéna et arrive dans le parc du Champ de Mars, au milieu de la même froideur.

« Le maréchal gravit ensuite les marches du perron du palais, et arrive dans le vestibule, où se trouvent les grands corps de l'État. Puis il s'engage dans le palais même et arrive au buffet, situé en face de la section espagnole et décoré pour la circonstance. »

Le lundi 6 mai, le cardinal-archevêque de Paris visita et bénit à trois heures, la nouvelle crèche fondée rue de la Glacière, 41, et confiée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Le maire de l'arrondissement, M. Duplessis, et plus de deux cents personnes assistèrent à cette touchante cérémonie.

Le 14, un événement regrettable affligea Paris; quelques minutes avant huit heures du soir, deux détonations précédées d'un éclair et se succédant à peu de secondes d'intervalle, se firent entendre au n° 22 de la rue Béranger, où un sieur Blanchon possédait au rez-de-chaussee un magasin servant de dépôt à des amorces pour pistolets d'enfants.

A peine la première détonation, signe d'une formidable explosion se fût-elle produite, que le corps du bâtiment donnant sur la rue, fut soulevé en l'air et s'écroula dans les deux tiers de sa longueur ; celui qui occupait la partie droite du fond de la cour fut également démoli, celui situé dans la partie gauche fut éventré au ras de l'escalier. En même temps, un incendie se déclarait au milieu des décombres. Le mur mitoyen de la maison n° 20, formant un des côtés de la maison Blanchon, s'écroula également sur une distance de plusieurs mètres entraînant l'effondrement de la moitié de l'immeuble voisin. Enfin, le n° 19, situé de l'autre côté de la rue, eut sa façade criblée de pierres et de débris de toute nature qui pénétrèrent dans les appartements et y causèrent des désordres inouïs.

Vingt-huit personnes, quatorze morts et quatorze blessés furent victimes, soit de l'effet direct de l'explosion, soit de la brûlure, soit de l'écrasement; ce désastre était dû à l'explosion d'une quantité de fulminate amoncelée dans les magasins.

Un comité ayant pris l'initiative d'une cérémonie destinée à fêter le centenaire de Voltaire, le 30 mai, la société des gens de lettres se chargea de l'organiser.

Le 24, un appel signé par des femmes de toutes conditions, fut adressé à toute la France pour qu'il fût déposé, le 30 mai, des couronnes au pied de la statue de Jeanne d'Arc, à Paris, en opposition à la manifestation du centenaire de Voltaire, qui suscita de vives polémiques. Le ministre de l'intérieur dut écrire au préfet de la Seine une lettre par laquelle il invita ce fonctionnaire à refuser son approbation à la délibération du conseil municipal faisant du centenaire de Voltaire une manifestation officielle. Le comité des dames de France fit alors connaître que, l'autorité s'opposant à la manifestation du centenaire de Voltaire, la contre-manifestation, consistant à déposer des couronnes au pied de la statue de Jeanne d'Arc, n'aurait pas lieu.

En conséquence de tout ceci, le centenaire se célébra sans bruit et pour ainsi dire incognito, mais le mois suivant (juin), se tint à Paris un congrès littéraire, international, auquel prirent part plus de trois cents délégués français et étrangers; le ministre de l'instruction publique avait délégué à ce congrès M. le baron de Watteville, directeur des sciences et des lettres au ministère.

Il avait pour but de faire triompher le principe de la propriété littéraire universelle, c'est-à-dire d'arriver à ce que dans chaque nation, l'écrivain fût considéré naturellement et sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration spéciale, propriétaire absolu de son œuvre, comme le particulier l'est de son champ ou de sa maison.

Les séances du congrès, qui dura tout une semaine, commencèrent le 11 juin; elles se tinrent dans le local du Grand-Orient de la rue Cadet et se continuèrent jusqu'au 18 juin.

L'appel de la société des gens de lettres de France eut un grand retentissement ; de toutes parts arrivèrent des adhésions; les plus grands noms, les talents les plus illustres tinrent à l'honneur d'assister ou d'être représentés à ces assises universelles du monde littéraire.

Une grande séance publique fut tenue au théâtre du Châtelet le 17 juin, des invitations avaient été adressées à toutes les sommités, aux membres des corps diplomatiques, et cette imposante cérémonie produisit un grand effet, des orateurs de toutes les nations s'y firent entendre.

Le soir, un banquet réunissait à l'hôtel Continental, qui venait de s'élever sur les ruines du ministère des finances, 198 convives. (Cet hôtel, dans le genre de l'hôtel du Louvre et du Grand-Hôtel, ne leur cède en rien sous le rapport de l'aménagement colossal; c'est un hall de voyageurs.)

Au reste, les congrès furent nombreux à la suite de l'exposition, congrès littéraire, congrès des postes, congrès ouvriers, agricoles, etc., les années d'exposition sont fertiles pour le progrès.

Mais une fête qui passionna Paris, fut la fête dite de la paix, célébrée le 30 juin. C'était un festival offert aux étrangers venus à Paris pour l'exposition et qui était dédié à la paix, à la concorde, au travail, et toute la population parisienne s'y associa.

Elle commença à six heures du matin, par des salves d'artillerie.

Digitized by Google

Notre-Dame éclairée à la lumière électrique, fête du 30 juin 1878.

A neuf heures tous les ministres, à l'exception de M. Dufaure, indisposé, et de M. Waddington, en mission, se rendirent à l'exposition, où ils furent reçus par M. Krantz, commissaire général, entouré de tous les chefs de service de l'exposition et de leur personnel au grand complet. MM. les préfets de la Seine et de police, le conseil municipal de Paris, tous les fonctionnaires de l'administration municipale et préfectorale, un grand nombre de sénateurs et de députés se tenaient autour de la statue de la République, de Clesinger, qu'il s'agissait d'inaugurer dans le parc de l'exposition. Dès que les ministres furent arrivés au milieu du perron, M. Teisserenc de Bort prononça un discours, et la musique de la garde républicaine se fit entendre.

Chaque arrondissement de Paris avait organisé sa part de fête, nous allons, d'après les relations des reporters parisiens, donner la description de ce qui se fit dans quelques arrondissements, les autres ayant suivi à peu près le même programme :

Ier arrondissement (Louvre).

A une heure et demie, les sociétés chorales le Louvre et l'Alsacienne, la Société harmonique et la Société philharmonique municipale, la Société

Digitized by Google

genévoise et l'Harmonie des anciens élèves de Saint-Nicolas se répartissent sur les places pendant que la Société philharmonique se rend au Palais-Royal, où toutes les Sociétés se réunissent le soir pour un concert d'ensemble.

A deux heures, courses de vélocipèdes place du Carrousel.

A la Halle, le pavillon au beurre est transformé en une magnifique salle de bal, élégamment décorée en feuillage.

Le jardin du Palais-Royal est splendidement décoré.

Sur la place du Théâtre-Français s'élèvent de nombreux oriflammes, et la perspective de l'Opéra et de l'avenue de ce nom offre un effet grandiose.

Les rues Saint-Honoré, Richelieu et toutes les voies adjacentes sont pavoisées du haut en bas. Les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, la Feuillade, Neuve-des-Petits-Champs, etc., etc., disparaissent sous la masse des drapeaux dont elles sont décorées ; l'illumination de la Banque de France est des plus brillantes ; la place des Victoires est entourée de mâts vénitiens ; la rue d'Aboukir offre un aspect imposant.

La colonnade du Louvre est pour la première fois illuminée au gaz ; la tour du carillon de Saint-Germain-l'Auxerrois est toute entourée de drapeaux à sa partie supérieure, et chacune des portes du ministère des finances est surmontée d'écussons avec trophées de drapeaux.

IVe arrondissement (Hôtel-de-Ville).

Des concerts ont eu lieu aux places suivantes : Place des Vosges. — Place Baudoyer. — Square de la Tour Saint-Jacques. — Square de la pointe Rivoli, dans la journée, de deux à quatre heures, et le soir de huit à dix heures.

La tour Saint-Jacques est illuminée au moyen de feux de Bengale et de lumière électrique.

Des fanfares et des chœurs y ont joué de quatre à six heures et de huit à dix heures du soir.

Le quartier Saint-Merri est orné de feuillages et de guirlandes ; ajoutons à cela les illuminations des édifices publics : Notre-Dame, palais du Tribunal de commerce, Préfecture de police, Hôtel-Dieu, Palais de Justice, le Mont-de-Piété, la caserne Napoléon, les églises de Saint-Merri, Saint-Gervais, Saint-Louis-en-l'Ile.

Quant au quartier de l'Arsenal, qui a été complètement transformé par le percement du boulevard Henri IV, les habitants s'y sont cotisés pour l'inaugurer, pour ainsi dire, par des réjouissances publiques au quai des Célestins et au boulevard Henri IV. Toutes les maisons y sont pavoisées et illuminées le soir.

Des arcs de triomphe s'élèvent coquettement rue Vieille-du-Temple, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie et partout à tous les étages, à toutes les croisées, on aperçoit des guirlandes de feuillage, des drapeaux et des lanternes vénitiennes.

Les quartiers de l'ancienne banlieue de Paris n'étaient pas moins en grande fête :

Ve arrondissement (Panthéon).

Sur la place du Panthéon, dans la journée, il y a une foire avec baraques et chevaux de bois.

Le soir, l'Ecole de droit, la mairie, le Panthéon, la bibliothèque Sainte-Geneviève, Sainte-Barbe, la Sorbonne, Saint-Louis sont resplendissants de lumière.

Une estrade est dressée place du Panthéon. Un grand orchestre, composé de musiciens appartenant à des sociétés chorales, se fait entendre rue Soufflot.

Dès le matin, les étudiants portaient des fleurs artificielles aux couleurs tricolores au chapeau et à la boutonnière. Ils ont organisé une retraite aux flambeaux, qui part de la place du Panthéon et parcourt le boulevard Saint-Michel et les rues adjacentes.

Les concerts ont lieu de quatre à six heures et de huit à dix heures du soir.

Le programme officiel s'est chargé de l'ornementation de la place d'Italie, où est tiré le quatrième feu d'artifice.

Il y a une fête foraine dans le quartier Mouffetard.

Le Val-de-Grâce et le Jardin des plantes ne laissent rien à désirer sous le rapport de la décoration et de l'illumination.

La rue Saint-Jacques forme une immense allée couverte de guirlandes de verdure qui la traversent ; le boulevard Saint-Michel et le boulevard Saint-Germain sont richement décorés.

XVIe arrondissement (Passy).

Moins d'illuminations que dans les autres quartiers. Cependant, dans les rues aboutissant au bois de Boulogne, on voit quelques décorations particulières. Des jeux forains sont tenus le long des quais.

Nombreux concerts par différentes sociétés.

XVIIe arrondissement (Batignolles).

Fête foraine avenue de Villiers et place Malesherbes ; beaucoup de grands théâtres forains sont groupés dans cet emplacement.

Le choral de Clichy (directeur Léon Eustorg) donne un concert, à deux heures, au square des Batignolles.

Le soir, retraite aux flambeaux.

XVIIIe arrondissement (Montmartre).

Les marchands forains sont placés boulevard Ornano et sur toute la ligne des boulevards extérieurs, sauf l'emplacement compris devant l'hôpital Lariboisière.

De quatre à six heures, concerts dans les squares Saint-Pierre et la Chapelle, donnés par l'Harmonie de Montmartre (Muratet), la fanfare de

Digitized by Google

Montmartre (Calrol), la fanfare de Saint-Denis, la lyre (Loyseau) et les Aédéens.

La fanfare de Saint-Denis parcourt, l'après-midi, la grande rue de la Chapelle, la rue Doudeauville, le boulevard Ornano et la rue Ordener.

XIXe arrondissement (La Villette).

Jeux divers place des Abattoirs, place de l'Église, carrefour de la rue de Crimée et de la rue de Flandre.

Ascension du ballon le *National*, par Triquet.

Concerts et fête foraine.

Joûtes sur le canal, à la grande joie des habitants.

Le carrefour formé par les rues de Joinville et de Flandre est décoré par une toile représentant la République tenant à la main la trompette de la Renommée.

XXe arrondissement (Belleville-Charonne).

Des mâts avec oriflammes sont plantés dans la rue Ménilmontant, de distance en distance.

Les baraques des marchands forains sont installées boulevard de Belleville. Là, gigantesque buste de la République érigé sur la place de Ménilmontant. On prétendait dans la foule qu'une estrade était élevée pour que des orateurs prissent la parole.

La rue des Pyrénées, la mairie nouvelle, la rue Sorbier et le boulevard Belleville-Ménilmontant sont pavoisés.

De plus, dans les Tuileries, à part le spectacle de la grande avenue décorée, jusqu'au bassin faisant face à la place de la Concorde, de deux rangées de portiques ornés de verres de couleur, de mâts, d'oriflammes et d'écussons portant les lettres R. F., le public était surtout attiré par le superbe concert établi à l'entrée de l'ancien jardin réservé dans l'axe du palais.

Une estrade, comprenant plusieurs rangées de gradins, occupe à cet endroit toute la largeur de la grande allée, et derrière, une longue tente couverte se prolonge jusqu'à la rue des Tuileries.

L'estrade en question, magnifiquement décorée de tentures rouges à franges et glands d'or, et aux coins de laquelle sont d'immenses trophées de drapeaux, est surmontée d'un énorme soleil lumineux.

L'avenue du Bois de Boulogne par ses dispositions uniques, prêtait spécialement à la fantaisie décorative.

Comme, en outre, elle est le trait d'union entre les Champs-Élysées et le Bois, où les fêtes de nuit étaient données, voici ce qu'on avait fait d'elle :

Espacées de trente mètres entre eux, on avait planté quatre lignes de mâts : les deux premières au ras des pelouses, et les deux autres au bord de la chaussée du milieu.

Ces mâts supportent des guirlandes auxquelles on attache cinq lustres de front : trois dominent la chaussée des voitures, deux autres sont placés dans l'axe de l'avenue réservée aux piétons et dans celui de l'avenue des cavaliers.

En dehors de ce premier motif d'illumination, les divers candélabres de l'avenue sont surmontés d'un bouquet girandole à *treize feux* entourés d'un globe dépoli.

Comme ces candélabres sont au nombre de 200, cela fait 2,600 foyers de gaz à ajouter.

La place de l'Étoile a une soixantaine de candélabres également remplacés par des bouquets de 21 becs chacun. Elle est aussi éclairée par trente nouveaux foyers électriques.

A l'entrée du bois de Boulogne s'élèvent deux magnifiques pylônes dont le faite est orné de trophées aux écussons portant sur un fond d'or les initiales R. F. Cinq cordons de lumière au gaz entourent chaque pyramide, indépendamment de la mosaïque en verres de couleur.

La grande allée du bois et les allées qui contournent le lac sont ornées de mâts vénitiens. Chaque mât porte un système d'éclairage à dessins variés : bannières, vases, soleils, blasons, le tout aux initiales de la République et portant en gros caractères, en grisaille, le mot *Pax*, que l'on retrouve d'ailleurs partout dans Paris.

Sur le lac, quatre grandes galliotes, où sont des bandes de musiques militaires et des chœurs d'orphéonistes.

Entre les deux lacs, au rond Mortemart, une tribune est élevée, où prennent place les personnages de distinction invités à la fête.

Une flottille de petites embarcations, couvertes de lanternes vénitiennes, parcourent les deux lacs.

La foule, à dix heures du soir, où deux feux d'artifice sont simultanément tirés, l'un derrière les tribunes de courses d'Auteuil et l'autre de la grande île, est immense.

Le bois, entièrement illuminé avec des lanternes vénitiennes rouges, est d'un fort bel aspect. Des cordons de verres de couleur, installés presque au niveau de l'eau des lacs, s'y réfléchissent. C'est une des choses les plus réussies de la fête.

Trois feux d'artifice furent tirés, un à la place du Trône, un aux buttes Montmartre et le troisième au bois de Boulogne; aussitôt celui-ci tiré, les troupes désignées pour prendre part à la retraite aux flambeaux quittent le bois de Boulogne, se dirigent vers les Champs-Élysées, la retraite se composait de :

Deux musiques, un escadron de cuirassiers, portant des torches, deux bataillons d'infanterie armés de tulipes et autres fleurs lumineuses, et d'un bataillon de gardes de Paris.

Quoique le départ se soit effectué à dix heures et demie, la foule était tellement compacte qu'il était près de minuit quand elles ont atteint la

Digitized by Google

place de la Concorde, dont elles ont fait le tour.

Jamais Paris n'avait offert aux regards une telle profusion de drapeaux et de verres de couleur, à quatre heures du matin, de nombreux promeneurs sillonnaient encore les rues.

Ce fut au printemps de 1878 qu'on commença à construire à Belleville un temple affecté au culte de la religion réformée.

Ce monument est situé rue Julien-Lacroix, entre la Grande-Rue de Belleville et la rue Lesage. C'est une construction de moyenne grandeur, dans laquelle différents styles ont été appropriés aux proportions et aux exigences modernes, mais où cependant, le caractère byzantin domine. L'extérieur présente une façade triangulaire s'élevant au-dessus de deux petits corps de bâtiment, avec un portique au milieu et au-dessus trois grandes baies cintrées. Deux portes latérales conduisent dans les galeries de droite et de gauche qui sont les dépendances du temple.

L'intérieur se compose simplement d'une nef et d'une vaste tribune, dans lesquelles 7 ou 800 personnes peuvent se placer.

Au fond, derrière un hémicycle, se trouve la salle des mariages, qui sert en même temps de lieu de réunion pour les membres du Consistoire.

Les galeries latérales sont réservées, du côté gauche, aux logements du pasteur et du personnel, et du côté droit, à la salle de réception des pauvres et aux salles de conférences et des écoles du dimanche.

C'est M. Robin, ministre protestant, auquel est adjoint un pasteur auxiliaire, qui est chargé de la direction du service religieux.

Selon les rites de l'Église réformée, il n'y a ni tableaux, ni ornements; seule, la chaire du prédicateur est d'un très beau travail.

Les parois sont couvertes de grandes inscriptions ou de sentences religieuses, et des versets de l'Évangile sont tracés en lettres d'or sur fond blanc.

Le temple de la rue Julien-Lacroix est bâti aux frais de la ville, sous la direction et d'après les dessins de M. Vaudremer, architecte des églises de Paris, auquel on doit déjà la construction de plusieurs églises et notamment de Saint-Pierre de Montrouge, qui passe dans le monde des architectes pour une œuvre des plus remarquables.

L'Hippodrome qui changea si souvent de place, fut définitivement établi près du pont de l'Alma en 1878 (le public entre par l'avenue Joséphine et l'avenue de l'Alma). Ce n'est point une arène ou un cirque ordinaire; c'est un colossal monument d'une conception singulière.

Ce superbe édifice est remarquable tant par ses vastes proportions que par sa hardiesse, son élégance et son originalité. Le palais, entièrement en fer, mesure plus de 150 mètres de long sur 100 de large; sa toiture métallique, vitrée au moyen d'un verre strié épais, réfractaire à la chaleur, offre une particularité sans exemple. Cette innovation, d'une extrême originalité, consiste en un vaste ciel ouvert d'une surface de près de 2,000 mètres carrés qui laisse pénétrer une abondante provision d'air et qui, en cas de pluie, est instantanément recouvert par un immense dôme métallique roulant sur un chemin de fer aérien à plus de 25 mètres de hauteur.

Cette merveilleuse charpente ne contient pas moins de 650,000 kilogrammes de fer.

La décoration de la salle est due à M. Alfred Leroux.

C'est une société financière qui exploite ce vaste établissement où des représentations quotidiennes sont données pendant la belle saison.

En juin 1878, fut fondée une œuvre charitable et philanthropique qu'on ne saurait trop louer en raison des services qu'elle rend, c'est l'œuvre de l'hospitalité de nuit.

Fondée pour le voyageur isolé et sans argent, pour l'ouvrier sans travail et l'employé sans emploi qui n'ont pu payer leur terme, pour l'enfant abandonné, pour le convalescent qui sort de l'hôpital, pour le coupable qui sort de prison, pour tous ceux enfin que le malheur, mérité ou non, a frappés, l'œuvre de l'hospitalité de nuit est un bienfait public.

La première maison, établie rue de Tocqueville, à quelques pas du parc Monceaux, est devenue insuffisante, et cependant en six mois elle avait reçu plus de trois mille malheureux, qui, en moyenne, avaient passé cinq nuits sous son toit hospitalier.

Une seconde maison a été ouverte boulevard Vaugirard, 14, et ce nouvel asile fut inauguré en juin 1880 et béni par M. le curé de Notre-Dame-des-Champs.

En 1880 les recettes de l'œuvre se sont montées à 55,047 fr. 78 c.; et les dépenses à 70,636 fr. 50 c.; l'œuvre a donc été obligée de prendre sur ses fonds de réserve 15,589 fr. 72 c. Il lui restait en caisse au 1er janvier 1881, 18,214 francs.

En outre, M. le comte de Mortemart, président de la société philanthropique, inaugura au nom de cette société, le 20 mai 1879, un asile de nuit pour femmes et enfants, rue Saint-Jacques, 253 et 255, on peut s'associer à cette œuvre charitable soit par donation d'une somme quelconque, soit par souscription annuelle, soit par fondation de lit.

Le 22 juillet, un décret du maréchal président de la République porta ce qui suit :

Art. 1er. — Est autorisée une souscription nationale ayant pour objet :

1° De faciliter l'accès de l'Exposition universelle de 1878 à certaines catégories de personnes peu fortunées et dont la profession justifierait cette faveur;

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 294. Imp. Chenaire et fils.

Fontaine Wallace dont le modèle fut exécuté par Charles le Bourg (1872).

Digitized by Google

Le condamné Prévost arrivait, précédé par l'abbé Crozes. (Page 440, col. 3.)

2° D'encourager les exposants au moyen de l'achat de divers objets d'art et d'industrie, destinés à être répartis entre les souscripteurs par la voie du tirage au sort.

Art. 2. — Est approuvé le règlement annexé au présent décret, concernant les formes et conditions afférentes à la souscription ci-dessus autorisée.

Art. 3. — Les ministres de l'agriculture et du commerce, de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 22 juillet 1878.

M^al de Mac-Mahon, duc de Magenta.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Teisserenc de Bort.

Le ministre de l'intérieur, E. de Marcère. *Le ministre des finances,* Léon Say.

Digitized by Google

Cette loterie fut établie sur des bases considérables, il fut émis sept millions de billets à un franc, et le tirage eut lieu au mois de janvier 1879.

L'exposition donna à la fête annuelle des sauveteurs de 1878 un éclat particulier, cette fête eut lieu le 27 juillet ; les compagnies de chemin de fer ayant délivré des billets à prix réduits et valables pour deux jours aux sociétés de sauvetage des départements, un grand nombre de ces dernières avaient répondu à l'appel de leurs camarades de Paris. Suivant l'usage, les sauveteurs se réunirent le matin à dix heures dans le square Notre-Dame, puis se dirigèrent vers l'église, drapeau en tête. Le cortège était ouvert par MM. le duc de Fitz-James, président ; Androuet du Cerceau et Bouffard, vice-présidents ; Wilbermedunand, secrétaire général ; docteur Boyer, Tabouret, Mme Merlier, la préposée au bureau de location de l'Opéra et mère des sauveteurs de la Seine, etc.

A l'église, l'affluence était considérable, et après la messe, à laquelle assistaient Mgr Guibert, archevêque de Paris, et Mgr Le Courtier, archevêque de Sébaste, présidents honoraires de la société, les sauveteurs se sont séparés, pour se réunir de nouveau à deux heures, dans la grande salle des Arts-et-Métiers, où furent décernées les récompenses de l'année.

Le 5 août, Paris offrait un aspect inaccoutumé; dans toutes les rues, le long des boulevards, on voyait des gens interrogeant l'espace avec inquiétude et donnant tous les signes du plus vif désappointement.

Les places des voitures étaient vides et pas un fiacre ne roulait sur le pavé parisien.

Les cochers étaient en grève !

Un pareil état de chose ne pouvait durer ; il fallut transiger avec les grévistes, et au bout de deux ou trois jours les véhicules publics reparurent, à la grande satisfaction des Parisiens.

Le 1er octobre 1878, eut lieu, sur la place du Danube, la cérémonie officielle de l'inauguration du nouveau marché aux chevaux de la Villette.

A dix heures, M. le ministre de l'intérieur, ayant à ses côtés M. Germa, maire du XIXe arrondissement, arriva suivi d'un très nombreux cortège, M. de Marcère fut reçu par M. Vontenerre, directeur de la société, et M. Acloque, ancien député, président du conseil d'administration, accompagné de tous les membres du conseil.

M. Acloque prononça quelques mots de circonstance sur les grands travaux qui venaient de se terminer et sur l'utilité des nouveaux marchés, qui amèneront forcément la vie et le mouvement dans ces quartiers jusqu'alors si déserts.

Le ministre lui répondit, puis fut conduit par le directeur de la société à une vaste tente dressée à l'autre extrémité et où une collation était préparée.

« Le nouveau marché aux chevaux est situé sur l'emplacement des anciennes carrières d'Amérique, derrière le parc des Buttes-Chaumont et presque à côté de la nouvelle mairie du dix-neuvième arrondissement.

« Il occupe un espace de 24,000 mètres, ayant la forme d'un carré oblong, depuis la rue Compans jusqu'à la place du Danube, et entouré de deux voies nouvellement percées aussi larges que les boulevards et qui seront plantées d'arbres.

« L'entrée du marché aux chevaux est flanquée de deux petits pavillons : celui de gauche est le siège de la société et celui de droite contient le poste de police, les bureaux de l'inspecteur et du receveur des domaines.

« Dans le milieu, on a construit quatre hangars, ayant chacun 105 mètres de profondeur sur 10 mètres de largeur et ayant place en tout pour 2,080 chevaux.

« Sur le côté gauche, se trouvent le bureau et la piste du commissaire-priseur pour les chevaux qui seront vendus à l'encan. Il y a des stalles pour 64 chevaux, et le long de la muraille, 40 anneaux pour attacher les ânes et les mulets.

« La piste d'essai est à l'entrée sur le côté droit, et le terrain va en pente, de manière à former une galerie élevée pour les spectateurs, qui ne perdront aucun mouvement du cheval essayé. Cette piste est destinée à faire trotter les chevaux ou à les atteler à des petites charrettes mécaniques qui sont fournies par la société. Il y a, en outre, deux pistes macadamisées et deux pistes pavées. Dans le fond de l'établissement, se trouve un grand abreuvoir et une écurie avec 40 boxes où les chevaux non-vendus pourront séjourner moyennant un droit de tant par jour.

« Le marché se tient trois fois par semaines : le lundi, le jeudi et le vendredi, à partir de une heure, et à neuf heures du soir un coup de cloche annonce la rupture des ventes.

« Le jeudi est réservé aux chevaux de luxe et ce jour-là les prix seront doublés. »

Le 21 octobre eut lieu la fête des récompenses aux exposants, et cette journée fut une de celles que l'historien de Paris ne saurait passer sous silence. Ce compte-rendu en fut publié par plusieurs journaux :

« Longtemps avant l'ouverture des portes du palais de l'Industrie, toutes les avenues des Champs-Élysées conduisant vers le palais sont garnies d'une haie compacte de curieux, de ceux qui ne sont ni appelés ni élus, de ceux qui se contentent de voir passer les beaux uniformes, les belles voitures avec de belles dames en belles toilettes.

« L'immense nef du palais de l'Industrie offre le plus splendide et le plus attrayant coup d'œil que l'on ait jamais vu.

« La grande porte est garnie d'un velum rouge qui s'avance jusqu'au bord du trottoir et décorée de faisceaux de drapeaux tricolores. Le vestibule qui suit, d'où partent les deux grands escaliers

Digitized by Google

qui conduisent au premier étage, est transformé en un parterre de fleurs et de verdure ; le dessus des portes, les entre-colonnes sont garnis de cartouches surmontés de drapeaux. Dans les cartouches, le mot *Honneur* et le mot *Patrie* alternent avec les initiales R. F.

« Dans l'axe de la grande porte, entre le vestibule et la grande nef du palais, on a installé un salon d'honneur.

« Un rideau rouge, à franges d'or, sépare ce salon de la nef. Un large tapis, également rouge, formant chemin et se dirigeant jusqu'au pied de l'estrade, indique la route que suivra le cortège.

« La grande armature en fer du palais a disparu sous les tentures de toutes couleurs, les bannières, les drapeaux et les oriflammes. Les colonnes du rez-de-chaussée sont recouvertes de velours ; les travées du premier étage sont ornées de rideaux cramoisis retenus par des crépines d'or ; un large lambrequin également en velours rouge et or court tout autour de la nef. Au milieu de ces draperies sont placés, de distance en distance, des faisceaux de drapeaux aux couleurs des nations représentées à l'exposition. Ces drapeaux sont soutenus par des cartouches sur lesquels le mot *Paz* alterne avec les initiales R. F. inscrites sur une palme placée en travers.

« Sur la face de chaque travée, un médaillon de forme rectangulaire, portant sur fond bleu et en lettres d'or le nom d'un pays ou d'une ville dont les armes sont placées au-dessus. Ces mêmes emblèmes se trouvent encore reproduits sur des drapeaux ou des oriflammes suspendues à la voûte du palais, ce qui lui forme comme un plafond multicolore.

« L'estrade d'honneur est précédée d'un escalier de dix-sept marches ; les neuf fauteuils destinés au maréchal, aux princes et aux deux présidents, forment un fer à cheval très évasé, derrière lequel il y a, sur le second rang, les places des ministres et des vice-présidents du Sénat et de la Chambre, au troisième rang les sous-secrétaires d'État, les questeurs des deux Chambres, etc. Derrière eux la maison militaire du maréchal et celle des princes étrangers, etc.

« En avant de cette plate-forme, mais plus bas, 150 places sont réservées au haut personnel du commissariat général.

« Le fond de l'estrade est occupé par vingt-huit rangées de banquettes placées en amphithéâtre et dont le dernier rang atteint presque la hauteur du premier étage. Cet amphithéâtre de 2,300 places est destiné aux membres des corps constitués de l'État, à la préfecture de la Seine et à la préfecture de police, etc.

« Six loges d'honneur, placées trois de chaque côté de l'estrade, et magnifiquement décorées, sont réservées : à gauche, deux pour la maréchale, et la troisième pour les femmes des membres du corps diplomatique ; à droite, une au ministère de l'agriculture et du commerce pour Mme Teisserenc de Bort ; la deuxième, pour Mme Krantz, et la troisième pour Mme d'Audiffret et Mme Grévy.

« Le côté droit est occupé par le corps diplomatique derrière lequel sont placés le conseil d'État, les cours et les tribunaux, le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris.

« Les divers ministères et les autre corps constitués occupent le côté gauche ; entre les deux, le Sénat et la Chambre des députés.

Dès onze heures et demie, comme on pouvait s'y attendre, presque toutes les places sont occupées. Les dix-huit cents chanteurs ou instrumentistes sont à leur poste et M. Colonne donne le signal. »

Puis ce fut le défilé de divers groupes, les discours officiels et enfin la distribution des récompenses, après quoi le maréchal de Mac-Mahon remonta en voiture pour retourner à l'Élysée.

« Les troupes battent aux champs, les pelotons s'ébranlent, et une foule immense, qui ne voit guère que les casques étincelants et les épées qui brillent, pousse un formidable cri de : Vive la République !...

« Puis le défilé des voitures commence. La curiosité est satisfaite à la vue de tous ces uniformes, de tous ces équipages, de tous ces types de races et de caractères si variés. Deux cent mille personnes au moins se pressent dans les Champs-Élysées, au milieu du mouvement des voitures. C'est la fête du dehors, qui fait suite à la fête officielle.

« Comme au 1er mai, comme au 30 juin, chaque arrondissement avait tenu à honneur de se parer de bannières et de drapeaux, à l'occasion de la grande fête des récompenses et on put assister une fois de plus au magnifique spectacle de Paris en liesse. »

Le 7 novembre 1878, S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, alla bénir à deux heures, la partie récemment construite de l'église Saint-Ferdinand des Ternes.

Par suite de l'accroissement de la population de ce quartier, l'église était devenue trop petite, et l'on dut y adjoindre une vaste chapelle derrière le chœur.

Les travaux commencés sous la direction de l'architecte en chef des monuments religieux, furent interrompus par une catastrophe terrible, un écroulement se produisit, plusieurs ouvriers périrent dans les décombres.

Cette cérémonie attira un nombre considérable de fidèles.

Mgr Guibert, accompagné d'un de ses grands vicaires, fut reçu par tout le clergé de la paroisse.

Après la bénédiction de l'église, il visita les travaux et ne se retira qu'après trois heures.

Le 11, à dix heures du matin, eut lieu l'inaugu-

Digitized by Google

ration d'une petite chapelle, rue de Fontarabie. La cérémonie était présidée par M. le curé de la paroisse, assisté de M. le maire du vingtième arrondissement. Deux cents enfants et un grand nombre de personnes du quartier y assistèrent. Cette chapelle, de construction récente, est destinée à suppléer à l'insuffisance de l'église de Charonne, devenue trop étroite par suite de l'accroissement de la population.

Le 20, c'était l'inauguration du nouvel hôpital de Ménilmontant, appelé par décret présidentiel hôpital Tenon, et qui ne coûta pas moins de 9,340,000 francs à construire.

Les bâtiments sont disposés dans le système des pavillons isolés. Les aménagements, les dispositions, et jusqu'aux moindres détails de cet établissement ne laissent rien à désirer.

Les salles, très spacieuses, ne comprennent pas plus de vingt-deux lits, avec un cube d'air afférent à chacun de 53 mètres. Il y a de nombreuses chambres d'un, deux ou trois lits. Chaque salle a son escalier particulier, et au centre de chaque pavillon, un autre escalier de service sert pour le transport des approvisionnements.

En outre, afin d'éviter les émanations qui se dégagent du linge sale amoncelé, chaque étage est pourvu d'une armoire s'ouvrant sur un tuyau de descente qui correspond avec la buanderie, et c'est là qu'on jette le linge au fur et à mesure qu'il a servi.

Une grande cheminée vient en aide au système de ventilation établi. Au premier étage de chaque pavillon, des galeries sont disposées pour former terrasses; les convalescents peuvent y séjourner pendant la belle saison.

Durant les temps froids ou pendant les pluies, lorsque les préaux sont interdits, les pensionnaires ont à leur service des promenoirs couverts, ménagés dans les galeries de chaque étage.

Le service d'accouchement est tout à fait indépendant de l'hôpital, composé de chambres isolées de 3 mètres de large sur 4m,50 de profondeur; il est établi dans une petite construction à rez-de-chaussée, éloignée du pavillon des malades.

Situé au nord-ouest de Paris, sur une superficie de terrain de 52,764 mètres, entre la rue Pelleport et la rue de Chine, il comble la lacune qui existait dans l'espace considérable qui s'étend de l'hôpital Lariboisière aux hôpitaux Saint-Louis et Saint-Antoine.

Le 3 janvier 1879 l'aspect de la Seine était saisissant; voici comment il est décrit :

Un immense champ mouvant d'innombrables cailloux blancs pressés les uns contre les autres, roulant avec rapidité et entraînant tonneaux, poutres, troncs d'arbres, gouvernails brisés, épaves de toutes sortes.

Ici, la pointe du mât d'une péniche qui a sombré dans la journée, émerge du milieu de l'eau, avec son pavillon en berne; plus loin, c'est une grue à moitié submergée sur la berge, dont on n'aperçoit plus que le sommet. Puis des lavoirs, des établissements de bains, dont les parties disjointes semblent à chaque instant prêtes à s'en aller à la dérive. Du jour au lendemain, d'une heure à l'autre, la rivière tranquille s'est transformée en un torrent terrible qui roule, avec un fracas d'enfer, des vagues mugissantes. Et ces vagues emportent, en tourbillonnant, des blocs énormes de glace, des morceaux monstrueux, véritables icebergs qui s'écrasent, avec un étourdissant tapage, sur les arches de pierre des ponts. C'est un spectacle grandiose et terrifiant, un merveilleux coup d'œil, un tableau effroyable et imposant. La Seine transformée en Maëlstrom, la Seine horrible et furieuse! Qui l'eût cru? Tout Paris, à midi, savait que la débâcle avait commencé à onze heures et demie. Et immédiatement, de toutes parts, on est venu. Il est impossible d'évaluer le nombre de personnes qui contemplaient la fureur de la rivière. Les quais étaient noirs de monde. Et on poussait des exclamations presque terrifiées à chaque écrasement de glaçon, des cris d'étonnement, des « ah! » dont les inflexions descendaient tous les tons des gammes de la surprise.

Le café-concert du Vert-Galant est presque entièrement submergé et semblait un grand établissement flottant. Inutile d'ajouter que, partout, les berges sur lesquelles bateaux, établissements de bains et lavoirs ont été rejetés, sont entièrement inondées.

Le « Frigorifique », qui penchait comme s'il était à sec, a été fort peu endommagé; mais il tire effroyablement sur ses ancres, au point que l'on craint que, les chaînes se brisant, il n'aille heurter le pont. A une heure, on a opéré le sauvetage de trois enfants et d'une femme qui montaient ce navire. Il restait à peine quelques constructions du bain des Fleurs.

Au pont Saint-Michel, d'énormes poutres qui se trouvaient en travers des travées ont été brisées comme du verre. Malgré cela, par suite du bateau brisé et placé en travers du pont, les glaces s'amoncelaient et s'accumulaient à une très grande hauteur.

Au-dessus du pont Neuf, dans le petit bras, dont la partie située près du pont Saint-Michel était encore prise dans l'après-midi par suite de l'arrêt des glaces causé par un énorme bateau brisé, jeté en travers de l'arche du milieu de ce dernier pont, les péniches, les bâtiments, à moitié broyés, jetés les uns sur les autres, encombraient le bras presque en entier.

Outre un bateau de blé, submergé dans la journée et dont on voyait seulement l'extrémité, un bâtiment de charbon, dont il ne restait aucune trace, avait coulé dans la matinée, sous la première arche.

Au pont des Arts, d'énormes madriers, jetés en

Digitized by Google

Démolitions pour le nouveau marché de l'Ave-Maria (hôtel de Sens).

travers des arches par la violence du courant, faisaient obstacle aux glaçons qui se pressaient, et escaladaient la barrière presque jusqu'à la hauteur de la voûte!

Le pont des Arts, celui des Saint-Pères, pour lequel on concevait dans l'après-midi de sérieuses inquiétudes, et le pont de Solférino étaient interdits à toute circulation.

Les cintres du pont des Invalides, dont la passerelle s'était effondrée l'avant veille, se sont effondrés à onze heures.

Des agents placés sur les ponts accessibles au public activaient la circulation de la foule considérable et empêchaient de stationner sur les parapets.

Au petit bras du pont Neuf, des pompiers travaillaient sur les bâteaux au sauvetage des mariniers.

Sur le rebord du pont, d'autres pompiers attachés par des cordes et munis de grappins, descendaient parfois sur le fleuve et repêchaient ce qu'il était possible de repêcher.

Dans les bateaux-lavoirs, les établissements de bains, des hommes munis de perches ou de crocs, étaient occupés à écarter les gros glaçons et les objets menaçants amenés avec force par le fleuve.

Digitized by Google

Les amarres qui retenaient un établissement de bains froids, remisé au pont Saint-Michel, se sont détachées, et l'immense construction a suivi le cours d'eau jusqu'au pont Neuf, où elle a été arrêtée par les piles et les bâtiments de marchandises.

Les pompiers ont opéré le sauvetage des malheureux bateliers qui étaient obligés de déménager.

Une péniche ayant un chargement de rails à sombré près de l'archevêché. Près du pont de Sully, un bateau vide et un chaland chargé de charbon ont également disparu sous l'effort des glaçons.

Le bateau à lessive la « Samaritaine » a eu son plancher brisé et s'est effondré. Ce dernier accident eut lieu quelques instants après l'explosion d'une charge de dynamite.

Vers une heure, un joli bateau à vapeur est venu se heurter contre le pont de Solférino et, après un séjour de quelques minutes à cet endroit, il a été lancé par le courant dans la direction du pont de la Concorde.

Entre le pont Neuf et le pont des Arts, un bateau de charbon, soulevé par les glaces, était presque couché sur le flanc; tout son contenu s'en allait à vau-l'eau.

A Grenelle, un bateau-lavoir qui stationnait au bas du quai de Javel a également sombré.

Tels lavoirs ou bateaux-bains, qui ont coûté de quatre-vingt à cent mille francs, sont ruinés de fond en comble. Dans le treizième arrondissement (Salpêtrière), les habitants des maisons sises sur les quais ont été obligés d'évacuer leur domicile : l'eau envahit les rez-de-chaussée.

A Bercy, grande consternation. L'eau toute puissante a recouvert les berges et, avec une irrésistible force, arrache les tonneaux entassés. Les lourdes pièces de vin, soulevées et emportées comme des allumettes, s'en vont à la dérive et sont bousculées, brisées par les glaçons ou disparaissent bientôt dans l'emportement du courant. Armés d'anspects et de crocs, des hommes cherchent à arrêter au passage ces précieuses épaves; mais la plupart du temps leurs efforts sont vains, et les tonneaux descendent la Seine et se brisent contre les arches. C'est là le point de départ de cette innombrable flottille de tonneaux qui a si fort étonné les Parisiens.

Une messe annuelle commémorative pour le repos de l'âme de l'empereur Napoléon fut célébrée à l'église Saint-Augustin, devant une assistance considérable, le 14 janvier, mais il n'en résulta aucun désordre.

Le 25, M. Hérold, sénateur, fut nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Ferdinand Duval, mis en disponibilité.

Le 28, le bruit ayant couru que le maréchal, plutôt que de signer la révocation de quatre généraux commandant des corps d'armée, allait donner sa démission, il s'ensuivit une grande panique à la Bourse où tous les fonds éprouvèrent une baisse sensible.

Les choses demeurèrent en suspens pendant deux jours et enfin, le 30, dans la soirée, on apprit à Paris que M. Jules Grévy était élu président de la République, en remplacement du maréchal de Mac-Mahon.

Le 3 février, M. Wadington fut chargé de la constitution d'un ministère.

Le 5, le nouveau ministère fut constitué : M. le Royer remplaça M. Dufaure à la justice; M. Jules Ferry prit la place de M. Bardoux à l'instruction publique; M. Lepère succéda à M. Teisserenc de Bort à l'agriculture et au commerce, et le vice-amiral Jauréguiberry prit le ministère de la marine à la place de M. le vice-amiral Pothuau. Les autres ministres conservèrent leurs portefeuilles.

Le 13 février fut ouverte à midi, sur l'emplacement compris entre le quai et le palais de l'Industrie, l'exposition annuelle d'instruments et de machines agricoles, qui comprit près de 2,000 objets, et notamment un très grand nombre de charrues, de faucheuses, de machines à battre, d'outils de drainage, d'appareils pour la cuisson des aliments des animaux, de bascules, de locomobiles à vapeur, de pompes.

Cette exposition d'instruments et de machines agricoles était simplement destinée à favoriser la vente et elle ne fut pas suivie d'un concours, comme celle des animaux gras, de volailles mortes et vivantes et de produits agricoles dont on achevait en ce moment l'installation dans l'intérieur du palais de l'Industrie et qui s'ouvrit le samedi, à midi, pour fermer le 19 février.

Le 28 février, M. Gigot, préfet de police, ayant donné sa démission, plusieurs préfets et autres personnages refusèrent de prendre sa succession.

Le 5 mars, M. Lepère, ministre de l'agriculture et du commerce, fut nommé ministre de l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. de Marcère. — M. Andrieux prit la préfecture de police à la place de M. Gigot. Le lendemain, M. Tirard était nommé ministre de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Lepère.

En mars, une sorte de grand hangar fut édifié sur le boulevard de la Chapelle, à l'angle droit de la rue de ce nom.

Cette construction est une des vingt du même genre qui, sous le nom de *grèves*, doivent être établies dans les vingt arrondissements de Paris, en vertu d'un vote du conseil municipal, pour servir de point de repère aux travailleurs sans ouvrage et aux patrons en quête d'ouvriers.

La *grève* du boulevard de la Chapelle est tout entière construite en fonte et fer forgé et affecte, dans des proportions réduites, la forme de la plupart des marchés parisiens, mais en conservant un espace entièrement libre entre ses légères colonnettes.

Digitized by Google

Elle s'étend sur environ cinquante mètres et peut abriter largement plus de deux cents personnes.

On installait en même temps de nouveaux refuges dans plusieurs quartiers de Paris, et notamment un à l'intersection de la place Saint-Opportune et de la rue des Halles. Ces refuges que l'édilité parisienne, s'est enfin résolue à semer sur les grandes places et les voies très fréquentées, sont d'une excessive utilité pour les piétons qui peuvent y chercher un abri momentané contre les voitures.

On pratiqua aussi un nouveau passage dans l'un des quartiers les plus commerçants et les plus animés de Paris, le quartier du Sentier. Ce passage, situé au n° 26 de la rue de Cléry, établit une communication directe avec la rue d'Aboukir, à la hauteur du n° 57.

La différence du niveau des deux rues étant assez considérable, le passage du Sentier — tel est son nom — a nécessité l'établissement d'un escalier de treize marches.

L'ouverture de cette petite voie rend un grand service aux négociants de cette région, lesquels, pour aller de la rue d'Aboukir à la rue de Cléry, et *vice versa*, étaient obligés de faire un long détour, soit par la rue Montmartre, soit par la rue des Petits-Carreaux.

A propos de passage, des travaux de terrassement étaient exécutés dans le passage Saulnier pour la construction d'une maison, lorsqu'à environ quatre mètres au-dessous du niveau de la voie publique, la soudaine inondation du sol sur lequel devaient être assises les fondations du nouvel édifice, révéla la présence en ces lieux d'un cours d'eau bien connu de tous ceux qui ont quelques notions de la topographie du vieux Paris.

Ce cours d'eau est le *rut de Ménilmontant*, dont nous avons parlé précédemment.

Indépendamment de cette découverte, il en fut fait, au même endroit, d'autres non moins curieuses au point de vue archéologique. Des pièces de monnaie, des ossements, etc., étaient trouvés en assez grand nombre.

A part les monnaies, qui ne remontaient pas au delà du règne de Louis XIV, la plupart des autres sont contemporains de la période quaternaire, c'est-à-dire de l'époque à laquelle, selon la science géologique, l'homme fit son apparition sur la terre.

Sans pouvoir évaluer l'antiquité de ces vestiges du passé, il est donc permis de la faire remonter à des milliers d'années.

Enfin, chose étrange : là ont été également découverts le fond d'un petit flacon de ce verre si splendidement pailleté de l'époque gallo-romaine, et un morceau de lave volcanique d'un bel effet.

Un nouveau marché fut ouvert au mois d'avril sous le nom de marché de *l'Ave Maria*. Ce marché est entièrement en fonte et a été construit sur le modèle des Halles-Centrales, du marché Saint-Honoré, etc. Il est situé au coin des rues du Fauconnier, de l'Ave-Maria, et du quai des Célestins, et contient cent vingt places, réparties en deux catégories.

Celles de la première payent 1 fr. 60 c. et ont une superficie de huit mètres carrés; celles de la seconde, qui ne comptent que quatre mètres carrés, acquittent un droit fixe de 63 centimes.

Chaque étalier doit verser en outre 25 centimes par semaine pour le balayage.

Le marché est ouvert de sept heures du matin à six heures du soir, du 1er novembre au 31 janvier, et de six heures du matin à sept heures du soir le reste de l'année.

Le marché de l'Ave Maria, quoique l'un des plus petits qui existent à Paris, est cependant l'un des plus importants. Il se trouve au milieu d'une population très dense et n'a guère pour lui faire concurrence que le marché des Blancs-Manteaux, rue Vieille-du-Temple.

Le marché donne un produit évalué de 20 à 30,000 francs.

Par décision de M. Hérold, préfet de la Seine, un marché aux fleurs fut encore établi aux Batignolles. Ce marché, qui prend le nom de Marché aux fleurs de la mairie des Batignolles, est installé sur le terre-plein situé en face de l'édifice municipal et limité par les rues des Dames et Marlotte. Le premier jour de vente fut le 2 avril 1879.

Plusieurs fois déjà, on tenta de substituer au pavage en grès de la ville de Paris un autre mode de pavage dont l'usage fut plus silencieux, et au mois de juin on expérimenta un nouveau système dans la rue Neuve-des-Petits Champs, en face de la Bibliothèque nationale. C'était un pavé artificiel composé, en grande partie, de substance bitumeuse et, par fractions, d'asphalte naturel et de cailloux.

Les petits cubes de cette composition avaient à peu près les dimensions du pavé de porphyre, et étaient disposés sur une couche de sable revêtant une nappe de béton comme dans les chaussées asphaltées.

Les joints de ce nouveau pavé étaient faits avec du bitume en ébullition :

Jusqu'alors il n'a pas encore été prouvé que ce nouveau pavage valût mieux que l'ancien, et, en 1881, on appliqua rue Montmartre et boulevard Poissonnière un nouveau système de pavage en bois.

C'est un système amélioré, corrigé et perfectionné.

Il existe, à Londres, quatre ou cinq entreprises de ce pavage. Il consiste à poser les pavés sur un fond très résistant. L'emploi du feutre, qu'on interposait entre les pavés et la fondation, n'ayant pas donné de bons résultats, est aujourd'hui com-

Digitized by Google

plètement abandonné. Les dimensions des pavés en bois sont généralement celles des pavés en grès.

Le bois employé est le sapin; il ne paraît pas qu'en l'imprégnant de créosote on obtienne une plus longue durée. Du bitume est coulé dans la partie inférieure des joints, dont la partie supérieure est remplie de ciment de Portland.

Le pavage en bois doit être renouvelé tous les cinq ans.

Les attaques nocturnes se multipliant à Paris, et la police, quoique doublée depuis l'empire, paraissant impuissante à mettre ordre à cet état de choses, la presse s'émut et réclama des patrouilles pour assurer la tranquillité dans la capitale.

Un crime épouvantable vint encore impressionner péniblement l'esprit public.

Le 10 juin, vers dix heures du soir, en traversant la rue du Gué, une femme Lévy trouvait à terre un bras coupé dont la peau avait été entièrement arrachée et, saisie d'horreur, elle entra chez un marchand de vin de la rue de la Chapelle et lui montra ce bras.

Quelques moments plus tard on trouvait d'autres débris humains dans les environs notamment à la bouche d'un égout situé rue du Pré-Maudit.

M. Macé, chef de la police de sûreté, fit venir au bureau du commissaire de police la femme Lévy pour l'interroger; au moment où cette femme arrivait, plusieurs gardiens de la paix se trouvaient sur le pas de la porte du poste et s'entretenaient de cet horrible crime. Pour pénétrer dans le bureau du magistrat, la femme Lévy dut passer au milieu des agents; ayant heurté l'un d'eux, elle se retourna pour s'excuser; mais en voyant cet homme, elle recula épouvantée.

— Qu'avez vous? lui demanda le chef de la sûreté.

Et la femme Lévy, désignant du doigt l'agent qu'elle venait de heurter, dit :

— C'est l'assassin !

Elle avait reconnu en lui un individu en blouse bleue qu'elle avait vu porteur d'un volumineux paquet dans les environs de la rue du Gué.

Tous les regards s'étaient portés sur l'agent qui se prit à trembler, à pâlir, et qui tout à coup chercha à prendre la fuite, les autres gardiens de la paix lui barrèrent le passage; alors il se jeta à genoux et fit l'aveu de son crime.

Il raconta qu'un courtier en bijouterie du nom de Lenoble était venu lui montrer des bijoux, qu'il avait bu avec lui et l'avait assassiné ensuite à coup de casse-tête, et qu'à l'aide d'une hache, d'un tranchet et d'un couteau à découper, il avait fait un premier paquet des débris et était allé les jeter dans différents égouts du quartier, à l'exception de la tête qu'il avait laissée chez lui et qu'il se disposait à faire bouillir pour la rendre méconnaissable.

L'assassin se nommait Prévost. C'était un ancien garçon boucher, puis ancien cent-garde : il avait servi dix ans comme gardien de la paix et n'avait jamais donné lieu à aucune plainte. Il lui restait six mois de service à faire pour avoir sa retraite.

Les bijoux volés au courtier en bijouterie, représentaient une valeur d'environ 6,000 francs.

Il fut condamné à mort par la cour d'assises de la Seine.

Et ce fut le 19 janvier 1880, que le nouvel exécuteur des hautes œuvres M. Deibler qui a succédé à M. Heindrecht, procéda à son exécution; c'était la première fois qu'il était appelé à exercer son terrible ministère.

C'était également la première fois que M. Macé, chef de la police de sûreté, et M. Gaubet, chef de la police municipale étaient appelés à assister à ce spectacle sinistre.

Jusqu'à deux heures et demie du matin, la place de la Roquette était presque déserte; seuls quelques journalistes se promenaient sur la chaussée, en face de la prison.

A trois heures moins un quart, des escouades de gardiens de la paix arrivaient en même temps que des cavaliers et des fantassins de la garde républicaine qui se massaient sur la place.

A quatre heures moins un quart, les deux fourgons contenant le matériel de l'exécution venaient se ranger le long des murs de la prison.

L'exécuteur descendit de voiture avec ses quatre aides.

Une foule énorme se pressait sur la place.

Un peu avant sept heures, la porte s'ouvrit, et un sourd murmure se fit entendre.

C'était le condamné qui paraissait, précédé par l'abbé Crozes qui marchait devant lui à reculons cherchant à lui cacher la vue de la guillotine.

Il arriva devant l'échafaud.

« A la vue du couperet, qui cette fois n'était pas masqué, Prévost fait un imperceptible mouvement de recul.

« Mais il se remet bientôt et marche courageusement vers l'échafaud.

« Les aides l'entourent, le débarrassent du vêtement jeté sur ses épaules et mettent à découvert une poitrine velue.

« Du côté de la lunette opposé au condamné, vient se placer un aide. C'est lui qui doit saisir la tête par les cheveux pour la maintenir fixe au-dessous du couteau.

« Lors de l'exécution de Billoir, celui qui remplissait cette funèbre fonction reçut en pleine figure le sang qui jaillit des artères tranchées.

« Prévost embrasse étroitement l'abbé Crozes.

« — Mon père, voyez mon frère et demandez-lui pardon pour moi, ainsi qu'à l'administration, murmure-t-il.

« Trois baisers sonores se font entendre. L'abbé Crozes se retire.

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 295.

Écroulement du Marché de la rue du Château-d'Eau (hiver 1879).

Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'hiver de 1880 (vue prise du quai des Tuileries).

« Deibler pousse Prévost sur la bascule, qui s'abat, glisse et porte la tête dans la partie inférieure de la lunette.

« Deibler fait jouer le ressort.

« On voit comme un éclair luire entre les deux bras de la guillotine ... on entend un bruit sourd....

« Justice est faite !

« Au même moment sonne le premier coup de sept heures.

« L'ordre d'exécution portait sept heures précises. »

Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, les restes de Prévost mis dans un cercueil ne furent pas enterrés. M. Kuhn, commissaire de police de Gentilly, fit replacer la bière dans le fourgon de la Morgue, qui la transporta à l'École de médecine où des expériences furent faites afin de s'assurer si, au moyen de la guillotine, la mort était instantanée.

En juin, eut lieu, le 13, la grande revue annuelle qui fut passée sur le terre-plein de Longchamps; on remarqua l'abstention presque complète du corps diplomatique et celle des attachés militaires des différentes puissances étrangères.

Une des attractions de l'exposition de 1878 avait été le ballon captif de Giffard; il fut décidé l'année suivante que ce ballon resterait d'une façon permanente dans la cour des Tuileries, et le lundi 16 juin eut lieu le premier voyage de l'énorme aérostat, en présence d'une foule massée dans la cour du Carrousel. A 8 heures 20 minutes du matin, le ballon, dirigé par M. Giffard, en compagnie de MM. Jules, Eugène et Louis Godard, s'éleva dans les airs aux acclamations enthousiastes de la foule. A 8 heures 40 minutes au signal donné du ballon au moyen d'un drapeau, le mouvement de descente fut imprimé au câble qui le retenait et le ballon revint toucher terre après s'être élevé à 580 mètres.

A partir de ce moment, monter en ballon captif devint la passion de tout Parisien.

Le 20, on apprenait à Paris que le prince impérial avait été tué le 1er du même mois, dans une reconnaissance au pays des Zoulous, et cette nouvelle ne produisit d'émotion que parmi les bona partistes.

Le 14 juillet, à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, les journaux engagèrent la population parisienne à pavoiser leurs maisons, ce

Digitized by Google

qui fut fait dans la plupart des quartiers, particulièrement dans les quartiers du travail.

M. Hérold signa un arrêté créant sept nouvelles écoles centrales de dessin pour les jeunes filles; dans ces écoles se rendent, tous les jeudis, les élèves des divers groupes scolaires d'un certain nombre d'arrondissements. Des professeurs spéciaux les font travailler sous leurs yeux et jugent de l'état des progrès des élèves.

Les nouvelles écoles centrales sont installées : Ier arrondissement, rue Molière (à l'école communale); — IIe arrond., rue Tiquetonne; — Xe arrond., rue des Buttes-Chaumont; — XIe arrond., cité Voltaire; — XIIe arrond., rue de Reuilly, 17; — XVIIe arrond., rue Laugier; — XVIIIe arrond., rue de Torcy, 23.

A propos d'écoles, dans le cours de 1879 le conseil municipal ayant décidé que les écoles chrétiennes seraient laïcisées, on chassa les frères qui dirigeaient dans Paris un certain nombre d'écoles communales; or, au 31 décembre 1879, dix-neuf écoles chrétiennes avaient été laïcisées : celles de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, du marché Saint-Honoré, de la rue Montgolfier, de la rue Neuve-Bourg-l'Abbé, de la rue Poulletier, du passage Saint-Pierre, de la rue de l'Arbalète, de la rue des Récollets, de la rue Saint-Bernard, de l'avenue de la Roquette, de la rue de Reuilly, de la rue du Moulin-des-Prés, de la rue Jeanne-d'Arc, du boulevard de l'Hôpital, de la rue Decamps, de la rue Claude-Vellefaux, de la rue Lemercier, de la rue Richomme, de la rue Pajol et de la rue Pelleport.

Elles étaient remplacées par vingt et une écoles libres, qui, aussitôt leur ouverture, ont reçu les élèves que les parents destinaient à recevoir une éducation chrétienne. Voici où furent installées ces nouvelles écoles :

Rue Saint-Roch, 26; — place de l'École, 3; — rue Saint-Honoré, 44; — rue Vieille-du-Temple, 106; — rue Saint-Denis, 226; — rue Volta 40; — rue de la Verrerie, 85; — rue de Turenne, 23; — rue de Bretonvilliers, 1; — rue Lafayette, 228; — impasse Saint-Ambroise, 11; — rue de Picpus, 42; — rue Crozatier, 41; — rue Dunois, 61; — avenue de Choisy, 93; — rue Corvisart, 43; — place d'Eylau, 5; — avenue de Saint-Ouen, 27; — rue Saint-Bruno, 9; — rue Boucry, 2; — rue de la Villette (provis.);

Quant aux écoles tenues par les sœurs, huit avaient été laïcisées :

Rue d'Argenteuil, rue des Boulangers, rue Saint-Benoît, rue Saint-Bernard, boulevard de l'Hôpital, place de Vaugirard, rue des Moines, rue Cavé.

A leur place, on ouvrit des écoles libres :

Rue Louis-le-Grand, 26; — rue Lacépède, 39; — rue de Seine, 27 et 54; — passage de la Forge-Royale; — rue Jenner, 35; — rue de Vaugirard, 373; — rue Neuve-Balagny; — rue Stephenson, 48.

Depuis cette laïcisation continue, et dans les divers quartiers, au fur et à mesure que les frères ou les sœurs sont mis à la porte des écoles communales, de nouvelles salles sont mises à la disposition de ceux des élèves qui ne sauraient se contenter de l'instruction laïque.

Un nouveau théâtre fut ouvert aux environs du Château-d'Eau en 1879, sous le titre de théâtre des Bouffes populaires. Il ouvrit par une pièce en trois actes, *la Petite Bohémienne*, mais il ne fit plus guère parler de lui.

Au mois de septembre, un nouveau crime vint encore occuper les esprits. Un élève en pharmacie du nom d'Arnold Walder, suisse d'origine, assomma à l'aide d'un pilon son patron, ainsi que la servante du logis, une belle fille de dix-sept ans. Cette double opération accomplie, l'apprenti meurtrier, avec un calme et un sang-froid qui feraient honneur à un vieux routier de cour d'assises, remisa les deux cadavres à la cave, fit main-basse sur les valeurs et objets de prix qui se trouvaient à sa portée et fila par un chemin de fer quelconque.

La police mis tous ses agents en campagne et on arrêta plusieurs personnes qu'on soupçonnait être l'assassin, mais on les relâchait au fur et à mesure qu'on s'apercevait qu'on avait fait erreur.

Et aujourd'hui on cherche encore!

Le 31 août la cour d'assises de la Seine condamna à mort, pour l'assassinat d'une vieille femme de Montreuil, deux jeunes misérables, Abadie et Gilles, âgés l'un de vingt ans, l'autre de seize ans à peine qui avaient organisé à Paris une véritable bande de malfaiteurs et qui étaient soupçonnés d'un certain nombre d'autres crimes restés impunis.

Mais les gens qui larmoient sur le sort de assassins qu'on envoie à la guillotine s'émurent de compassion.

La victime était âgée, les deux jeunes gens qui l'avaient assassinée n'avaient donc fait que hâter le moment de sa fin et ces philanthropes imbéciles furent d'avis qu'il fallait conserver à la société les deux meurtriers.

Le président de la République leur fit grâce de la vie.

Le 27 août 1880, Abadie reparaissait devant la cour d'assises en compagnie de deux aimables garçons de son espèce, Michel Knobloch et Paul Kirail, tous trois furent convaincus d'avoir assassiné un garçon épicier de Vincennes, nommé Julien Lecercle.

Le 31, le jury rendit un verdict affirmatif sur toutes les questions.

Mais Abadie ayant été condamné à mort et gracié de la vie ne pouvait plus être condamné à la même peine, et tous les autres meurtres qu'il a pu commettre se trouvent effacés par cette condamnation.

Il est passé à l'état d'assassin honoraire.

Digitized by Google

Quant à Knobloch, il fut condamné à la peine de mort et Kirail aux travaux forcés à perpétuité.

Mais les philanthropes n'étaient pas encore contents et quand ils virent que dans cette affaire Abadie, dont les jours étaient désormais sacrés, était seulement condamné aux frais du procès ils soupirèrent profondément en songeant que s'ils pouvaient faire bénéficier les deux autres scélérats de cette disposition, ce serait un grand pas fait pour assurer à l'avenir la complète sécurité des assassins.

Ils n'obtinrent pas ce résultat complet, mais une nouvelle grâce du président de la République commua la peine de mort prononcée contre Knobloch.

Bon jeune homme, — c'était son premier meurtre!

Le 3 septembre 1879, le préfet de police rendit cette ordonnance :

Nous, député, préfet de police,

Vu les lois et ordonnances sur la police des théâtres, et notamment l'ordonnance du 1er juillet 1864, article 61 ;

Vu les demandes à nous adressées dans le but d'obtenir la faculté de prolonger, *après minuit* ses représentations dramatiques à Paris;

Vu la dépêche approbative de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 28 août dernier;

Considérant que le public, à Paris, n'arrivant maintenant que fort tard au théâtre, il fallait, pour terminer les représentations à minuit, le, commencer devant des salles presques vides, condition également fâcheuse pour le public et pour les acteurs;

ORDONNONS ce qui suit :

ART. 1er. — A dater de ce jour, l'heure de clôture des représentations théâtrales, *à Paris*, est fixée à *minuit et demi* en tout temps.

Dans le cas de représentations extraordinaires ou à bénéfices, il pourra être dérogé à cette règle, mais sur la demande expresse que devront nous adresser les directeurs.

ART. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions des ordonnances et arrêtés antérieurs, en ce qu'elles ont de contraire à la présente ordonnance.

ART. 3. — La présente ordonnance sera imprimée et affichée. — Notification en sera faite à chaque directeur de théâtre.

ART. 4. — Le chef de la police municipale, les commissaires de police et officiers de paix de la ville de Paris et les divers préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution des dispositions qui précèdent.

Les colonels de la garde républicaine et des sapeurs pompiers sont requis de concourir à en assurer également l'exécution.

Le député préfet de police,
ANDRIEUX.

Par le préfet de police :

Le sécrétaire général.
JULES CAMBON.

Le 10 décembre, le froid était intense et la Seine gela complètement à Paris.

Le 18, eut lieu à l'Hippodrome une fête dite de la Presse, organisée en vue de venir au secours des inondés de Murcie ; elle fut excessivement productive.

Dans l'hiver de 1879, le marché Saint-Martin, situé rue du Château-d'Eau, s'écroula subitement, laissant dans les approvisionnements de ce quartier populeux un vide qu'il devint nécessaire de combler rapidement.

Aujourd'hui s'élève, en effet, sur l'emplacement de cet établissement, un nouveau marché dont les travaux furent poussés très activement.

Ce marché, dont l'emplacement mesure 35 mètres de largeur sur 75 mètres de profondeur, a dix entrées; la principale donne sur la rue du Château-d'Eau.

Une charpente en fer, à la fois élégante et grandiose, est supportée à l'intérieur par deux rangées de superbes colonnes en fonte. Reposant sur les anciens murs latéraux, mais surélevés de deux mètres, elle est considérablement plus élancée dans son axe supérieur. L'air, par suite, y est beaucoup plus abondant et plus facilement renouvelé qu'autrefois.

Sur le sommet de la toiture, est ménagée une voie vitrée de six mètres de largeur, qui, avec quatre larges chassis également à jour et pratiqués dans la partie latérale sud, distribue une clarté abondante dans tout l'édifice, — ce qui laissait grandement à désirer avec l'ancien monument.

Enfin les divers étaux des étalagistes, refaits complètement sur un style uniforme, contribuent à la régularité de l'intérieur, qui est des plus satisfaisants sous le rapport du coup d'œil et surtout au point de vue hygiénique.

Les travaux d'utilité publique furent assez importants en 1879. On commença les travaux du square de la place du Trône établi dans les contre allées qui entourent le bassin. L'adjudication des travaux fut prononcée au profit de M. Dieudonnat — et on s'occupa de la reconstruction du Pont-au-Double; les travaux adjugés par le conseil de préfecture comprirent :

1° La démolition du pont existant et la construction d'un nouveau pont en fonte ;

2° La démolition de toutes les maçonneries

Digitized by Google

existant en avant de l'Hôtel-Dieu, et la construction d'un mur de quai avec banquette de halage entre le nouveau Pont-au-Double et le Petit-Pont;

3° La démolition des quais de la rive droite en amont du nouveau pont jusqu'au droit de la sacristie de Notre-Dame, et la construction d'un quai neuf entre ces limites;

4° Le remaniement du quai Montebello et de la banquette de halage aux abords du nouveau pont.

L'axe est situé dans le prolongement de la rue d'Arcole; le pont nouveau dut mesurer, entre parapets, une largeur totale de 20 mètres (12 mètres de chaussée et deux trottoirs de 4 mètres). Il est légèrement en biais et se compose de deux culées en maçonnerie supportant une seule arche métallique.

On sait que le Pont-au-Double part du quai de Montebello et va se heurter pour ainsi dire au chevet de Notre-Dame, où il est obligé de faire un crochet pour atteindre la place du Parvis.

Du côté du quai de Montebello, le nouveau pont fut trouvé momentanément sans issue, puisqu'il aurait eu devant lui les bâtiments annexes de l'ancien Hôtel-Dieu; mais la disparition de ces vieilles constructions supprima l'obstacle.

Les travaux de la place d'Italie furent aussi entièrement terminés. Cette place, si laide autrefois, est aujourd'hui une des plus belles et des plus grandes de Paris.

Un immense bassin d'une profondeur de soixante centimètres environ et entouré d'une élégante bordure en pierre blanche en occupe le centre. Un large trottoir circulaire placé autour de ce bassin, permet de s'en approcher. Le jet d'eau est d'une grande puissance.

Tout autour de ce rond-point se trouve une vaste chaussée dont la partie droite est traversée par la ligne des tramways Cluny-Villejuif.

Quatre rangées d'arbres abritent les contre-allées qui longent cette chaussée coupée en sept parties égales par l'entrée des avenues des Gobelins, d'Italie et Rosalie, les boulevards d'Italie, de la Gare et de l'Hôpital, et de la route de Choisy.

La nouvelle mairie du XIIIe arrondissement termine heureusement la place au nord, et plusieurs maisons construites récemment sur ses autres faces complètent sa décoration.

L'établissement de cette place a nécessité des travaux considérables. Il a fallu d'abord abattre les deux pavillons de l'ancien octroi de Paris, qui existaient encore avant les fouilles; puis, pour amener le terrain à un niveau semblable, on a dû baisser d'un côté de plus d'un mètre, et de l'autre exhausser d'autant.

On établit aussi un square dans le XXe arrondissement.

Ce square occupe l'espace compris entre l'hôpital nouveau, dit de Tenon, et la façade postérieure de la nouvelle mairie a la forme d'un trapèze.

Sa superficie est de 2,700 mètres environ, correspondant à une longueur moyenne de 90 mètres sur 30 de largeur.

Une cinquantaine d'arbres, d'essence différente, y sont plantés. On y a dessiné des allées et des massifs de fleurs qui sont abondants et choisis.

Trente bancs sont placés dans les allées et carrefours principaux.

Les quatre rues qui le circonscrivent ont nom rues Sorbier, de la Dhuys, du Japon et de la Chine. Le square lui-même est baptisé : square de la Chine.

L'année 1879 finit par un froid intense et 1880 commença au milieu de la neige et de la glace. La Seine était gelée et on craignait vivement les suites d'une débacle qui eut lieu le samedi 3 janvier; le matin, vers neuf heures, plusieurs détonations successives se faisaient entendre. La glace venait de se disjoindre depuis le pont des Arts jusqu'au pont Solférino, et un courant d'une rapidité extraordinaire, dû à la hauteur des eaux de la Seine, emportait une véritable avalanche de glace.

Les glaçons, en se choquant les uns contre les autres, produisaient un bruissement sinistre, et les bancs de glace venaient se briser sur les piles des ponts avec un bruit épouvantable.

La débâcle commençait, effrayante, terrible!

Tous les mariniers, bateliers, patrons et employés de bateaux-lavoirs et d'établissements de bains, pontonniers des bateaux-mouches étaient à leur poste, afin de prévenir les accidents.

Mais, malgré leurs efforts, ils ne purent empêcher de nombreux désastres.

Le nouveau pont des Invalides en voie de construction s'écroula: la circulation des piétons et des voitures fut complètement interdite sur les ponts des Arts, de Solférino, de l'Archevêché et Marie, et on empêchait les curieux de stationner le long des parapets des ponts où la circulation était demeurée libre.

« Dans le petit bras de la Seine, entre le pont Neuf et le pont Notre-Dame, quelques chalands viennent se briser contre les piles du pont Saint-Michel, et d'énormes poutres, provenant de la rupture des trains de bois, empêchent la circulation des glaces.

« En un instant, les glaçons s'accumulent les uns sur les autres. C'est un chaos inexprimable de poutres, de tonneaux, de barques et de bateaux broyés.

« Dans le grand bras de la Seine, le fleuve charrie, pêle-mêle avec d'énormes glacons, des milliers de tonneaux, des débris de bateaux brisés, des poutres, des matelas, des portes et des fenêtres, provenant probablement des bateaux-lavoirs engloutis, des planches, des meules de foin.

« La Seine continue toujours à monter à vue

Digitized by Google

L'hiver de 1880 (vue prise à l'île Saint-Louis).

d'œil; à cinq heures du soir, les eaux marquaient 6 mètres à l'échelle du Pont-Royal, 5 mètres au pont de la Concorde.

« Les eaux commencent à s'infiltrer dans les caves des maisons bordant la Seine. Tous les locataires étaient occupés à déménager les vins et combustibles renfermés dans leurs caves.

« Une foule, que l'on peut évaluer sans exagération à plus de 150,000 personnes, n'a cessé de parcourir les quais pour assister à la débâcle.

« A quatre heures de l'après-midi, M. Grévy, président de la République, accompagné de M. le général Pittié et de M. Duhamel, est venu visiter les ruines du pont des Invalides.

« Les entrepôts de Bercy sont complètement envahis par les eaux. Le conservateur a fait poser des passerelles et l'on a établi un service de bateaux.

« Toutes les habitations bordant le quai ont été évacuées par les habitants.

« M. Hérold, préfet de la Seine, et M. Andrieux, préfet de police, accompagnés de M. Caubet, chef de la police municipale, sont partis à trois heures du pont Neuf et sont allés en voiture jusqu'à Bercy. Ils sont restés plus d'une heure à donner des ordres, et ont fait remettre de l'argent aux commissaires de police des quartiers inondés, pour être distribué aux malheureuses victimes de l'inondation. »

Ce fut un véritable désastre, cependant, vers neuf heures du soir, la Seine commença à charrier moins de glaçons. La débâcle touchait à sa fin, à Paris.

Un brouillard intense empêchait de pouvoir distinguer la Seine du haut des ponts ou des parapets.

Les mariniers, les patrons et employés des bateaux-lavoirs avaient déserté leurs bateaux.

Seuls, les pompiers restaient en permanence.

Le lendemain il y avait de nombreux pauvres de plus à secourir par la ville.

Le 3 février, le brouillard qui s'étendit sur Paris fut si intense, qu'il intercepta toute communication; un train du chemin de fer de l'Ouest fut coupé en deux au sortir de Paris à la hauteur de Levallois-Perret, par un autre train venant derrière lui, et plusieurs personnes furent tuées, un grand nombre furent blessées.

Au mois de mars, il y eut de certaines rumeurs au quartier latin, une réunion de prétendus étudiants se tint dans une salle de la rue d'Assas pour demander au gouvernement la mise en li-

Digitized by Google

berté d'un sujet russe, Meyer-Hartmann, qui réfugié à Paris, était prévenu d'une tentative contre la vie de l'empereur de Russie; toutefois cette affaire s'apaisa, l'extradition de Meyer-Hartmann ayant été refusée par le gouvernement français.

Le 30 mars, l'*Officiel* publia un décret d'expulsion contre les jésuistes et un second décret ordonnant aux autres congrégations religieuses de se mettre en instance pour obtenir l'autorisation d'exister légalement et d'enseigner. Elles s'y refusèrent; l'opinion publique se montra très émue de ces faits, et de vives protestations s'élevèrent.

Ce fut au commencement de l'année 1880 que les promeneurs des boulevards s'arrêtèrent pour contempler les horloges pneumatiques qui venaient de faire leur apparition sur les grandes voies publiques.

Ces horloges sont toutes mises en marche par une seule et même horloge centrale qui sert à la fois de régulateur et de moteur. Chacune d'elles est reliée par un tuyau à récipient d'air comprimé. Chaque fois que le balancier de l'horloge centrale frappe la soixantième seconde d'une minute, un mouvement de déclanchement ouvre l'orifice des récipients; l'air comprimé s'élance dans les tuyaux et gonfle un soufflet qui se trouve à leur extrémité, dans l'intérieur des horloges de la ville; en se gonflant, ce soufflet soulève un cliquet qui fait avancer d'un cran une roue où il y en a soixante.

Un cran correspond à une minute, de sorte que, en même temps que la roue avance d'un cran, la grande aiguille qui est fixée sur elle avance d'une minute. Par ce mécanisme bien simple, chaque minute marquée par l'horloge centrale se répercute sur toutes les horloges disséminées dans Paris, exactement comme les pulsations du cœur se répercutent dans toutes les parties du corps.

Il y a donc parfaite concordance entre les heures données par les horloges sur les différents points de la ville; l'horloge centrale étant en communication avec l'Observatoire, on peut donner l'heure astronomique exacte.

L'établissement des horloges actuellement installées a nécessité 18 kilomètres de tuyaux; il est vrai que toutes les maisons situées sur le réseau de cette canalisation peuvent recevoir l'heure chez elles, au moyen d'un embranchement pneumatique analogue aux embranchements des tuyaux à gaz.

Le dégagement complet du boulevard Saint-Germain mit aussi en relief les nouveaux bâtiments construits l'année précédente en façade sur la rue Saint-Dominique pour l'agrandissement du ministère de la guerre, lequel en avait grandement besoin. On remarque particulièrement la belle tour d'angle dite tour de l'Horloge, qui donne à ce bel édifice un grand caractère architectural.

Le 6 avril, s'ouvrirent les débats d'une affaire qui passionna l'opinion publique : il s'agissait d'une jeune cantatrice, Mlle Marie Bière, qui, abandonnée par M. Robert Gentien, son amant, lui avait tiré, le 7 janvier précédent, trois coups de revolver.

Tout Paris prit fait et cause dans cette affaire pour l'accusée, qui fut acquittée.

Une formidable clameur s'éleva dans la salle d'audience lorsque ce verdict fut rendu. Les applaudissements, les bravos les plus enthousiastes saluèrent cette décision du jury.

Quelques jours plus tard, un crime atroce soulevait l'indignation publique.

Le 15 avril, un misérable appelé Méneselou, un jeune homme de 18 ans, sorte d'avorton, voûté et ridé au teint terreux, aux yeux de fouine, au visage rongé par les scrofules, attirait dans sa chambre une petite fille de quatre ans et demi, Louise Deu, pour la violer et pour la dépecer ensuite et en faire cuire les morceaux dans son poêle.

Ce fut l'odeur qui s'échappait de cette horrible cuisson qui le trahit.

On l'arrêta alors qu'il tisonnait son poêle pour activer la combustion.

A ce moment, il tomba de son vêtement deux débris humains — les avant-bras de l'enfant.

On eut toutes les peines du monde à soustraire ce monstre à la fureur populaire.

Il comparut devant les assises le 30 juillet, et fut condamné à mort.

L'exécution fut fixée au mardi 7 septembre.

Dès le lundi soir, malgré les précautions prises, la nouvelle se répandit. Quoique la pluie tombât, quoique l'orage éclatât, colossal, illuminant de feux bleus et verts toute la voûte au-dessus de Paris, la foule se rendit à la Roquette.

« Les ordres ordinaires avaient été donnés avec un redoublement de sévérité. Ce n'était plus seulement aux abords de la place qu'on massait la foule, c'était derrière des *barrages* de sergents de ville placés au milieu des rues de la Roquette, Servan, de la Vacquerie et de la Folie-Régnault. Par suite de la circulaire récente du préfet, personne, absolument personne, pas plus, moins peut-être les journalistes que les autres, n'avait accès dans l'immense carré où M. Deibler devait travailler à l'aube.

« Il est juste cinq heures vingt-sept minutes quand le lugubre cortège franchit la porte de la prison. A l'autre extrémité, près de la rue Servan, une voix grêle et un peu étranglée, chantonne par bravade — l'idiotie à la mode. — C'est bête, mais ce *Tiens voilà Mathieu*, quelque bronzé qu'on soit, fait mal, quand on voit devant soi le condamné, pâle, chancelant, dont la tête va tomber sous le couteau de la guillotine.

« Méneselou marche lentement, mais il est assez ferme. On ne s'y attendait pas. Tout le monde eût cru au contraire à une lâcheté comme celle de Walcker, son émule. Non, il arrive et, se dégageant des étreintes de l'abbé Crozes, il se

Digitized by Google

cambre en arière pour regarder le couteau que depuis l'entrée en fonctions de Deibler, aucune planche ne cache plus. L'abbé l'embrasse de nouveau.

« C'est fini, la tête est tombée. Un flot énorme de sang jaillit du tronc qu'on fait rouler dans le panier. Ce panier est enlevé. Le fourgon part avec les gendarmes, le corps fut remis à M. le docteur Faucon.

« A onze heures six minutes il était sur la table de l'amphithéâtre de l'École de médecine. »

Le dimanche 9 mai 1880, à deux heures, eut lieu sous la présidence de M. Lepère, ministre de l'intérieur, la cérémonie de la pose de la première pierre de la clinique nationale ophtalmologique annexée à l'hospice des Quinze-Vingts.

Le ministre fut reçu à l'entrée de l'hospice par MM. Péphau, directeur; Fienzal, médecin en chef, et Lisch, architecte. Il prit place sur l'estrade dressée dans la cour d'honneur à l'occasion de la cérémonie. Des membres du conseil d'État, du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris, ainsi que des professeurs de la Faculté de médecine, étaient présents. Les pensionnaires de l'hospice et leurs familles s'étaient rangés autour de l'estrade.

Un espace avait été ménagé dans la première pierre, au ras du sol. Le ministre y déposa une médaille en bronze à l'effigie de la République et une éprouvette en verre contenant le procès-verbal signé, dont voici le texte :

Procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre de la clinique nationale ophtalmologique annexée à l'hospice national des Quinze-Vingts.

« La loi des finances du 21 décembre 1879 a ouvert au budget du ministère de l'intérieur, chapitre 23, parag. 1, un crédit destiné à assurer le fonctionnement d'une clinique nationale ophtalmologique annexée à l'hospice national des Quinze-Vingts.

« Cette clinique a pour but de donner gratuitement des soins aux indigents de l'un ou de l'autre sexe, français ou naturalisés, menacés de cécité.

« Et, aujourd'hui, neuf mai mil huit cent quatre-vingt, à deux heures de relevée, en présence des ministres, des membres du Parlement, du conseil d'État, du conseil général de la Seine, des hauts fonctionnaires et des membres de l'administration des Quinze-Vingts, et de nombreux invités, fut posée la première pierre, etc. »

Un autre établissement, dont il convient de parler, est la faculté de théologie protestante.

Cet établissement est situé près de l'Observatoire, à deux pas du jardin du Luxembourg. Il se compose de deux corps de bâtiment d'un aspect simple, mais confortable, qui s'élèvent entre cour et jardin.

L'un de ces bâtiments est le séminaire proprement dit, qui comprend une trentaine de chambres pour les jeunes étudiants.

Dans l'autre, se trouve la Faculte avec ses salles de cours, ses amphithéâtres, etc., etc.

Le milieu de ces bâtiments est occupé par une vaste rotonde qui peut servir de salle de conférence pour 250 ou 300 personnes.

Le nombre des étudiants de la Faculté protestante était, en 1880, de 36.

Ces jeunes gens ont à leur disposition une bibliothèque spéciale, fondée il y a cinq ou six ans à peine et qui, grâce aux dons des particuliers ou du gouvernement, compte déjà près de 3,000 volumes.

Ce fut le 29 juin, à quatre heures du matin, que le gouvernement fit procéder à Paris à l'exécution des décrets du 29 mars précédent, visant les congrégations religieuses.

On commença par la maison des pères Jésuites, située rue de Sèvres, 33.

La veille, depuis le matin, un grand nombre d'équipages s'arrêtaient devant la porte de l'établissement de la rue de Sèvres. Les fidèles des deux sexes allaient recevoir la bénédiction des Pères avant le départ. Au dehors la foule grossissait d'heure en heure, si bien que le service d'ordre dut être immédiatement organisé.

A neuf heures du soir, un grand tumulte se fit dans le square du Bon-Marché, où stationnaient des groupes nombreux : c'était la police qui arrivait, représentée par deux commissaires aux délégations que furent reçus par le supérieur de la maison. Celui-ci protesta. Voici l'acte que les commissaires laissèrent en se retirant, et celui en vertu duquel ils agissaient :

« L'an mil huit cent quatre-vingt.

« Le mardi vingt-neuf juin, à huit heures quarante-cinq minutes du soir.

« Nous, Julien Clément et Jean-Marie-Constantin Dulac, commissaires de police de la Ville de Paris, chargés des délégations spéciales et judiciaires.

« Nous sommes transportés rue de Sèvres, nos 33 et 35.

« Où étant,

« Après avoir décliné nos qualités et fait connaître le motif de notre visite, nous avons, en parlant à M. Henri Pitot, supérieur, notifié le présent arrêté, dont nous lui avons laissé copié.

« Ledit sieur Pitot a déclaré protester contre cet arrêté.

« *Les commissaires de police :*

« DULAC, CLÉMENT. »

« *Nous, député, préfet de police,*

« Vu le décret du 10 septembre 1807, art. 8 et 9;

« Vu le décret du 22 décembre 1812, art. 1, 5, 8;

Digitized by Google

« Vu l'article 294 du Code pénal;

« Considérant que, malgré les prescriptions des textes ci-dessus visés, il existe à Paris, rue de Sèvres, 33-35, une chapelle non autorisée dépendante de l'établissement occupé par l'association non autorisée, dite de Jésus.

« ARRÊTONS :

« ART. 1er. — La chapelle établie à Paris, rue de Sèvres, nos 33 et 35, est fermée, à partir de la date du présent arrêté.

« ART. 2.—Les scellés seront apposés sur toutes les portes de ladite chapelle, soit qu'elles donnent accès sur la voie publique, soit qu'elles établissent une communication avec les bâtiments occupés par la Société non autorisée, dite de Jésus.

« ART. 3. — Les commissaires de police de la Ville de Paris et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 29 juin 1880.

« *Le député, préfet de police,*

« ANDRIEUX. »

MM. Dulac et Clément se retirèrent ensuite après avoir prévenu le R. P. Supérieur qu'ils reviendraient le lendemain matin, à quatre heures, pour procéder à l'expulsion de tous les Jésuites habitants.

En effet, le lendemain à quatre heures du matin, les deux commissaires se présentèrent de nouveau à la maison de la rue de Sèvres et mirent le Supérieur en demeure d'ouvrir les portes intérieures de la communauté. Sur le refus du père un serrurier fut requis, et les serrures brisées, les commissaires pénétrèrent dans le corridor.

Les pères jésuites retirés chacun dans sa cellule refusèrent de quitter leur demeure; les gardiens de la paix requis les enlevèrent par force et les mirent dans la rue.

Une foule considérable entourait la maison qui déjà avait été, en 1871, forcée par les communeux, mais ceux-ci, reçus par le P. Lefèvre, le même qui conduisit les commissaires au père supérieur, n'avaient commis aucune violence. Cette fois, c'était plus grave.

Une escouade de cinquante sergents de ville, sous la conduite d'un officier de paix, était chargée de maintenir l'ordre.

Les agents de l'autorité firent tous leurs efforts pour disperser la foule qui d'ailleurs se contentait de crier : vive les jésuites! sans témoigner la moindre intention de s'opposer à leur expulsion; commencée à cinq heures un quart, elle était terminée à sept heures vingt minutes.

Mais à leur tour, les pères envoyèrent signification de cet acte à tous ceux qui avaient coopéré à leur expulsion :

« L'an mil huit cent quatre-vingt, le premier juillet;

« A la requête de MM.

« 1. Ambroise Matignon. — 2. Elesban de Guilhermy. — 3. Jean Jouan. — 4. Adolphe Dutan. — 5. Yves Bazin. — 6. James Forbes (de nationalité anglaise). — 7. Maximilien de Haza (de nationalité allemande). — 8. Henri Chambellan. — 9. Frédéric Chanson. — 10. Foulogne. — 11. Jules Tailhan. — 12. Antoine Marin. — 13. Benjamin Brutillot. — 14. Fulgence Boüé. — 15. Jean-Baptiste Hus. — 16. Almire Pichon. — 17. Jean Martinoff (de nationalité russe). — 18. Jean-Baptiste Mirebeau. — 19. Julien Hubin. — 20. Jules Fontanié. — 21. Louis Milleriot. — 22. Marcel Bouise. — 23. Timothée Unzueta (de nationalité portugaise), tous prêtres;

« Tous domiciliés à Paris, rue de Sèvres, numéro 35;

« Tous requérants, élisant domicile en l'étude de Me Auguste-Constant Benoist, avoué près le tribunal civil de première intance de la Seine, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, n 4.

« J'ai, Adolphe Henault, huissier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 110 (*bis*), soussigné, dit et déclaré à M... que les requérants ont été, à la date du 30 juin, expulsés de leur domicile et contraints de le quitter, troublés ainsi dans leurs droits de propriété;

« Que cet acte de violence, absolument illégal, constitue de la part des agents ou fonctionnaires qui y ont coopéré ou qui l'ont ordonné, outre la violation du droit de propriété au regard de ceux qui sont propriétaires de l'immeuble où était établi le domicile, un attentat à la liberté individuelle au regard des requérants domiciliés et demeurant dans la maison susdésignée:

« Qu'à ces différents points de vue, ils tombent sous l'application du Code pénal, et notamment des articles 114 et 184;

« Que les requérants ne pouvaient le laisser passer sans protestations;

« Qu'indépendamment des voies de recours auxquelles ils entendent dès à présent faire appel, s'il y a lieu, ils déclarent aux susnommés qu'ils entendent absolument, pendant les délais de la prescription pénale, réserver le droit de poursuivre devant la justice criminelle la répression des actes coupables commis à leur égard;

« A ce qu'ils n'en ignorent.

« Signé : HENAULT. »

Tous les jésuites expulsés de leur demeure furent recueillis par des particuliers.

Les mêmes dispositions furent prises non seulement à l'égard des diverses maisons occupées à Paris par les pères de la Compagnie de Jésus, mais aussi contre les couvents et établissements habités ou dirigés par les Dominicains, les Carmes

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 796. Imp. Charaire et fils.

Vue prise de la débâcle en face le pont Saint Michel (3 janvier 1880).

Digitized by Google

Digitized by Google

Feu d'artifice, place de la Concorde : fête du 14 juillet 1880.

les Frères oblats, etc. Mais ces diverses expulsions ne furent pas toutes faites le même jour et les mesures de rigueur prises contre tous ces religieux surexcitèrent considérablement les passions politiques et religieuses, soulevèrent de longues et ardentes polémiques; mais l'ordre ne fut nullement troublé et tout se borna à des protestations, des procès, des interpellations qui ne menacèrent nullement la tranquillité publique, et si quelques manifestations un peu bruyantes se produisirent çà et là et amenèrent un certain nombre d'arrestations, elles ne furent que momentanées.

L'exécution des décrets fut vivement blâmée par les uns, approuvée par les autres, et ce fut tout.

L'anniversaire du 14 juillet fut fêté en 1880 d'une façon toute magnifique ou plutôt cet anniversaire devint par une loi votée en mai, la fête nationale de la France, et à Paris elle fut célébrée avec un entrain remarquable; 300,000 fr. furent votés à cet effet par le Conseil municipal.

Elle comportait une distribution à l'armée des drapeaux et des étendards, et à cette occasion, une revue des troupes du gouvernement de Paris fut passée sur l'hippodrome de Longchamps, par M. le ministre de la guerre, en présence de M. le président Grévy et des présidents des deux Chambres. Les troupes étaient placées sous les ordres du général Clinchant, gouverneur militaire de Paris.

Digitized by Google

Une longue tribune, construite de l'autre côté des barrières, en face des tribunes ordinaires du champ de courses, se composait d'un pavillon central et de deux annexes. Elle était occupée par M. le président Grévy, les présidents des deux Chambres, les ministres, le corps diplomatique, et contenait cent places environ. Un large escalier de huit marches, embrassant toute la largeur de la tribune, y donnait accès. Elle était recouverte en toile rose, à raies rouges, et surmontée de drapeaux et oriflammes tricolores. Au centre de la façade, se détachait sur des lambrequins en velours rouge à franges et galons d'or, un écu d'azur, avec les initiales R. F. (République française). Cet écu reposait sur une panoplie de drapeaux tricolores. De chaque côté de cette façade, étaient placés deux hauts pilastres dorés, ornés de larges boucliers et de faisceaux de drapeaux.

Les deux annexes contenaient chacune 400 places; celle de droite réservée au Sénat, et celle de gauche au Corps législatif; elles étaient décorées de la même façon.

A l'arrière de ces deux tribunes, on avait établi un large promenoir, d'où les spectateurs pouvaient contempler la plaine de Longchamps couverte par les troupes massées en bataille. Deux larges escaliers pratiqués derrière chacune de ces tribunes y donnaient accès; un autre escalier était établi en arrière de la tribune présidentielle. Tous ces escaliers étaient recouverts par des velums en toile rose, soutenus par des hampes en bois doré.

Tous les corps de troupes recevant des drapeaux ou étendards avaient envoyé le 11 des députations à Paris, et le 12, il y avait un grand dîner de cent couverts au ministère de la guerre, dîner suivi d'une grande réception; les jardins de l'hôtel étaient éclairés à la lumière électrique.

La cérémonie du 14, qui commença à midi et demi, se partageait en plusieurs périodes :

La distribution des drapeaux et étendards;

La revue des députations et des troupes du gouvernement de Paris;

Le défilé des députations et des troupes.

Les troupes d'infanterie furent disposées sur trois lignes de colonnes parallèles à la Seine.

L'artillerie formait deux lignes encadrant l'infanterie aux deux extrémités du terrain, et la cavalerie sur une seule ligne formée de régiments en bataille ou en colonne, en arrière de l'infanterie.

Les députations des corps de terre et de mer recevant des drapeaux et, y compris ceux présents sur le terrain de la revue, se trouvaient disposées en une seule colonne, entre les deux tribunes, face à Bagatelle, la droite à hauteur du moulin de Longchamps.

Cette colonne était composée de 27 groupes constitués comme suit :

1er groupe : Sous les ordres du général Clinchant, gouverneur de Paris.

2e gr. :	Gén.	Lefebvre et les députations du 1er corps.
3e	—	Carteret-Trecourt, du 2e corps.
4e	—	Borel, du 3e corps.
5e	—	Cornat, du 4e corps.
6e	—	Gresley, du 5e corps.
7e	—	Zentz, du 6e corps,
8e	—	Wolff, du 7e corps.
9e	—	Garnier, du 8e corps.
10e	—	de Gallifet, du 9e corps.
11e	—	Osmont, du 10e corps.
12e	—	de Cissey, du 11e corps.
13e	—	Schmit, du 12e corps.
14e	—	Cambriels, du 13e corps.
15e	—	Lecointe, du 14e corps.
16e	—	Billot, du 15e corps.
17e	—	Renson, du 16e corps.
18e	—	Appert, du 17e corps.
19e	—	Dumont, du 18e corps.
20e	—	Saussier, du 19e corps.
21e	—	Faron, de la marine.
22e	—	Thornton.
23e	—	Huyn de Verneville.
24e	—	d'Espeuilles.
25e	—	de Montaigu.
26e	—	de Bœrio.
27e	—	Pierre.

Un temps splendide favorisa la fête.

De mémoire de Parisien, jamais on n'avait vu une telle affluence de curieux aux abords de la plaine de Longchamps. Toutes les routes et avenues étaient noires de monde, et ressemblaient à de gigantesques fourmilières. Les branches des arbres les plus rapprochées avaient été littéralement prises d'assaut; sur un seul arbre, on put compter 26 personnes juchées dans le feuillage.

Ce n'est pas trop exagérer en évaluant à une centaine de mille le nombre des spectateurs venus pour acclamer les représentants de nos régiments et les nouveaux étendards.

Le matin, dès six heures, de longues queues s'étaient formées sur les quais, attendant patiemment le départ des bateaux de Suresnes et de Saint-Cloud. Quant aux voitures, elles étaient devenues introuvables.

La plupart des troupes du gouvernement de Paris ayant une assez longue marche à accomplir pour se rendre sur le terrain de la revue, s'étaient mises en marche dès la première heure de la matinée, et avaient fait halte dans les allées du bois de Boulogne, afin de ne pas rester trop longtemps exposées aux brûlants rayons du soleil.

Vers onze heures les troupes, musique en tête, commencent à déboucher de trois côtés sur la plaine de Longchamps et viennent occuper les emplacements désignés pour la revue.

Pendant ce temps, les 436 porte-drapeaux

Digitized by Google

sont allés prendre leurs enseignes à l'endroit où elles avaient été déposées après la répétition générale de la veille, et se placent en arrière de la tribune présidentielle sur huit lignes symétriquement disposées à droite et à gauche de l'escalier conduisant à l'estrade gouvernementale.

Rien de plus imposant et de plus pittoresque à la fois que cette masse d'officiers aux uniformes éclatants de broderies et variés de tons.

A midi moins un quart, une fanfare bien connue retentit à l'extrémité du champ de courses, et on aperçoit au loin les plumets blancs et rouges du bataillon de Saint-Cyr, qui débouche en colonne serrée.

Peu à peu la tribune du Gouvernement se garnit de spectateurs. Les ambassadeurs, conduits par des maîtres de cérémonie en uniforme noir et or, traversent la haie de gendarmerie mobile qui leur présente les armes. Le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine, porte une magnifique tunique en soie bleu de ciel à gros grains, couverte de broderies en argent et où se détache, au centre, l'effigie du dragon impérial. Sa toque est surmontée par un gros bouton en corail rose pâle, d'où pend une touffe de crins noirs, insigne de son grade de général de la garde tartare.

A midi un quart, un coup de canon retentit sur le bord de la Seine. C'est le premier des 21 qui doivent annoncer l'arrivée du chef de l'État.

A midi et demi un lieutenant de cuirassiers, suivi de deux cavaliers, le revolver au poing, arrive au galop vers la tribune; une muraille d'acier resplendissante paraît derrière lui. Ce sont les cavaliers de l'escorte du chef de l'État, qui arrive dans un magnifique landau à huit ressorts, en compagnie du général Pittié, chef de sa maison militaire. Toutes les troupes présentent les armes; les musiques, tambours et clairons font retentir l'air de leurs fanfares, les deux colonnes de porte-drapeaux inclinent leurs étendards.

Au moment où le chef de l'État apparaît sur l'estrade officielle, la musique du 1er régiment du génie joue la *Marseillaise*, et le drapeau national est hissé sur les deux tribunes.

Aussitôt après une allocution de M. Grévy, qui est accueillie par un cri unanime de « Vive l'armée ! » la distribution ou plutôt le défilé des drapeaux et étendards commence par deux enseignes à la fois.

Les chefs de corps s'avancent vers l'estrade présidentielle. Chacun d'eux se rencontre sur cette estrade avec son porte-drapeau, venu par l'un des deux couloirs ménagés sur la tribune centrale : ils reçoivent leurs drapeaux des mains de celui-ci, saluent le chef de l'État et se retirent suivis de leur porte-drapeau.

Ce défilé, commencé à midi et demi, s'accomplit avec la plus grande régularité; il est terminé à une heure.

La revue commence ensuite : le général Farre, suivi de son état-major, parcourt au grand trot les fronts des régiments et passe rapidement à travers les colonnes.

Du promenoir des tribunes, la vaste plaine de Longchamps présente un spectacle superbe. Tout au fond, les massifs verdoyants du bois de Boulogne; puis, çà et là, de petits bouquets d'arbres découpant l'immense pelouse de Longchamps, où se détachent les 30,000 hommes de l'armée de Paris, formant de nombreuses colonnes profondes toutes hérissées de l'acier des baïonnettes.

La revue terminée, le défilé commence et est ouvert par les députations. Il est une heure et demie, le général Farre va se placer contre les barrières en face de la tribune présidentielle. Les députations défilent au milieu d'applaudissements frénétiques.

Voici maintenant un aperçu des fêtes municipales qui eurent lieu le même jour dans Paris.

Ier arrondissement.

Le 12. Distribution de secours aux indigents.

Le 13, à 4 heures, à la mairie, distribution aux élèves des écoles communales, de 200 drapeaux offerts par les propriétaires des magasins du Louvre.

Le 14. De 1 heure à 6 heures. Fanfare du théâtre municipal du Châtelet. Les exécutants costumés en musiciens des armées de la République et montés sur un char historique.

De 1 heure à 6 heures, bal-concert aux Halles centrales.

De 4 à 6 heures, concert dans le Jardin du Palais-Royal.

De 9 heures du soir à minuit, bal donné dans le jardin du Palais-Royal, par la Société des concerts de Paris.

De 7 heures 1/2 à 9 heures du soir, concert dans l'avenue Victoria.

De 10 heures du soir à 2 heures du matin, bal dans l'avenue Victoria.

Grande fête foraine sur les différentes places publiques de l'arrondissement.

IIe arrondissement.

Le 13, à 9 heures du soir, grande retraite aux flambeaux, avec le concours de la *Lyre du Commerce*.

Le 14, de 8 heures à 11 heures du matin, sonneurs de trompe à cheval parcourant l'arrondissement.

Concerts de musique vocale et instrumentale, par la société la *Lyre du Commerce* et le choral l'*Abeille*, à 1 heure 1/2 place Gaillon, à 2 heures 1/2 rue du Sentier, à 3 heures 1/2 place du Caire.

De 5 heures à 7 heures du soir, place de la Bourse, concert à grand orchestre, sous la direction de M. Léon Gautier.

Digitized by Google

A 9 heures du soir, grand bal sur la place de la Bourse, fête foraine dans les jardins de la Bourse et place Boïeldieu.

IIIe arrondissement.

Le 3, à 9 heures du soir, retraite aux flambeaux, de la rue de Béarn à la mairie.

Le 14, enlèvement de ballons grotesques, de 1 heure à 3 heures, au square du Temple, et de 3 heures à 5 heures au square des Arts-et-Métiers.

De 2 heures à 5 heures, concerts par les Sociétés chorales et instrumentales, au square du Temple, au square des Arts-et-Métiers et au marché Saint-Martin.

A 9 heures du soir, fête de nuit et bal sous la voûte du marché du Temple.

Grande tombola au profit des indigents.

IVe arrondissement.

A 8 heures, concert sur la place Beaudoyer.

A 9 heures, concert sur la place des Vosges.

A 8 heures du soir, fête vénitienne sur la Seine, autour de l'Ile Saint-Louis.

A 9 heures du soir, grande fête et feu d'artifice, à la pointe de l'Ile Saint-Louis.

Fête foraine sur la place des Vosges.

Fête foraine, sur l'avenue Victoria.

Le soir, bals sur différents point de l'arrondissement.

V^e arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, parcourant toutes les principales voies de l'arrondissement.

Le 14, orchestre, sur la place du Panthéon.

Concert sur la place Jussieu.

Cérémonie autour de la statue de Voltaire, érigée sur la place Monge. Le soir, grande illumination de la statue à la lumière électrique.

A 9 heures du soir, grand bal au carrefour Monge, autour d'une *Statue colossale de la République.*

A 9 heures du soir, bal en plein air, sur la place Maubert, sur la place Jussieu, dans l'impasse des Bernardins et sur la place Scipion.

Grande cérémonie autour de l'arbre de la liberté de la fontaine Poliveau, planté en 1792.

VIe arrondissement.

Fête autour de la statue de la République, par Suatoux, sur la place de l'Institut.

A 8 heures du soir, embrasement de la place Saint-Michel.

A 9 heures du soir, grand bal sur la place et le pont Saint-Michel.

Grand concert sur la place Saint-Sulpice.

Inauguration, devant la mairie, d'un tableau de Moya, représentant Camille Desmoulins.

Fête foraine sur les boulevards Saint-Michel et Saint-Germain et sur le Pont-Neuf.

De 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2 du soir, grand concert, sous la direction de M. Colonne, dans le Luxembourg.

VIIe arrondissement.

A 10 heures, grand concert aux Invalides.

Grande fête villageoise sur la place des Invalides.

Fête foraine sur les avenues de Lamothe-Piquet et de Lowendhal.

A 9 heures du soir, bal en plein air derrière les Invalides.

Grande promenade-concert sur le quai d'Orsay, par toutes les sociétés chorales et instrumentales de l'arrondissement.

VIIIe arrondissement.

Grande représentation équestre au cirque des Champs-Élysées, offerte gratuitement aux enfants des écoles municipales.

Grande distribution de jouets, de rafraîchissements et de gâteaux aux enfants des écoles de l'arrondissement.

Fête foraine sur la place de l'Europe et dans toutes les rues adjacentes.

De 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2 heures du soir, grand concert, sous la direction de M. Jules Pasdeloup dans le jardin des Tuileries.

Illumination des 2,500 arbres du boulevard Malesherbes.

IXe arrondissement.

Grande fête foraine sur le boulevard Rochechouart et sur la place d'Anvers.

Grand concert sur la place de la Trinité.

Illuminations spéciales sur les places de la Trinité et les rues Lafayette et Châteaudun.

Bal en plein air sur les places publiques de l'arrondissement.

X^e arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux dans les principales voies de l'arrondissement.

Le 14, cérémonie autour d'une *statue de Ledru-Rollin*, érigée sous la Porte Saint-Denis.

Cérémonie patriotique autour d'un groupe de la République (mention honorable du Salon), érigée au coin de la rue Rocroi.

Bals dans la cour des Petites-Écuries, rue des Messageries, sous l'abri du boulevard de la Chapelle, avenue Parmentier.

Grand bal en plein air et fête villageoise entre la rue du Faubourg-Saint-Martin et le boulevard de Magenta.

Fête foraine sur tout le boulevard extérieur dépendant de l'arrondissement.

Cérémonie autour de l'arbre de la liberté de la rue de Sambre-et-Meuse.

Grand concert rue du Buisson Saint-Louis.

Digitized by Google

XIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux par six sociétés instrumentales de l'arrondissement.

Le 14, inauguration de la *statue de Ledru-Rollin* sur la place Voltaire.

Inauguration de la *statue de Sedaine*, au square Parmentier.

Grande cavalcade historique dans tout l'arrondissement.

Concerts et bals au square Parmentier et sur la place Voltaire.

Fête foraine sur les principaux points de l'arrondissement.

XIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux par les sociétés chorales de l'arrondissement.

Le 14, grande fête vénitienne à Bercy.

Érection d'une *statue de la République* à l'intersection de la rue de Lyon et de l'avenue Daumesnil.

Concert sur la place de Bercy, grand bal en plein air à l'avenue Daumesnil.

XIIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, dans les principaux quartiers.

Le 14, à 2 heures, grande cavalcade au profit des écoles.

Fêtes foraines sur les places et avenues de l'arrondissement.

Concerts sur plusieurs points par les Sociétés instrumentales et chorales de l'arrondissement.

XIVe arrondissement.

Érection d'une statue de la République rue Daguerre.

Bal champêtre et concert sur la place de l'Observatoire.

Fêtes foraines sur les avenues de l'arrondissement.

Illumination de tous les monuments.

XVe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, dans les principaux quartiers.

Illumination de toutes les avenues de l'arrondissement.

A 9 heures, bal en plein air sur les places publiques et devant la mairie.

Grande fête villageoise sur la place Cambronne.

Grande promenade-concert par toutes les sociétés instrumentales et chorales de l'arrondissement.

XVIe arrondissement.

Jeux divers pour garçons et filles au Point-du-jour.

Grand concert sur le Pont-Viaduc.

A 9 heures du soir, feu d'artifice sur le Pont-Viaduc.

Concert sur les pelouses du Ranelagh.

Bal champêtre gratuit sur les pelouses du Ranelagh.

Grand tir à la carabine et courses en sac sur la place de Bitche.

A 8 heures, bal d'enfants et grand bal gratuit en plein air, sur la place de Bitche.

A dix heures du soir, embrasement par des feux de Bengale.

Fêtes foraines sur la place du Point-du-Jour, du Trocadéro et de Bitche.

XVIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux par les sociétés musicales de l'arrondissement.

Le 14, à 2 heures, concert par les enfants des écoles municipales sur la place de la mairie et au rond-point des Ternes.

De 4 à 9 heures et de 9 à 11 heures, grand concert d'harmonie, sur la place de la Mairie, et au rond-point des Ternes.

Les estrades aux trois couleurs.

Fête foraine autour du square des Batignolles, au rond-point des Ternes et au boulevard des Batignolles.

Grandes illuminations dans toutes les rues, avenues et boulevards de l'arrondissement.

XVIIIe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, par l'*Harmonie de Montmartre*, descendue par les rues Lepic, Notre-Dame-de-Lorette, faubourg Montmartre et les boulevards jusqu'à la place de la République, où la Société exécute quelques morceaux de son répertoire.

A 3 heures, grande aubade donnée par l'*Harmonie de Montmartre* à la *statue de la République*, sur la place du Château-d'Eau.

A 2 heures, concerts en plein air dans le quartier de la Goutte-d'Or. Les exécutants placés sur des tréteaux posés sur deux camions.

Fête foraine sur les boulevards Rochechouart et de Clichy.

A 9 heures du soir, grand feu d'artifice tiré sur l'avenue Caulaincourt, dans la partie qui regarde les fortifications et le côté nord de la banlieue.

XIXe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, départ des Buttes-Chaumont.

Le 14, fête de jour et de nuit aux Buttes-Chaumont.

Tirage d'une tombola au profit des pauvres de l'arrondissement.

Grand bal de bienfaisance au Buttes-Chaumont.

Feu d'artifice tiré sur les Buttes-Chaumont.

Digitized by Google

XXe arrondissement.

Le 13, retraite aux flambeaux, par les sociétés chorales et instrumentales.

Grands concerts à Ménilmontant.

Fêtes foraines sur toutes les places publiques et avenues de l'arrondissement.

Illuminations et jeux divers avec distribution de récompenses.

Depuis la guerre de 1870, le siège du gouvernement avait été on le sait, transféré à Versailles, en 1880, il revint à Paris, et le 8 novembre les Chambres ouvrirent; celle des députés occupa comme précédemment le palais Bourbon, et le Senat alla siéger au palais du Luxembourg.

Des travaux d'édilité furent entrepris en 1880, sur divers points de Paris. Mme Dosne, belle-sœur de M. Thiers, possédait des terrains dans le XVIe arrondissement, un passage avait été ménagé, les traversant de l'avenue d'Eylau à la rue de la Pompe, et en 1874, on pouvait lire un écriteau à l'entrée du passage et portant ces mots, « rue Dosne projetée »; en 1880, cette inscription disparut, une rue prit la place du passage; cette rue, qui reçut le nom de rue Dosne, va de la rue d'Eylau à la porte de la Faisanderie.

On se rappelle les vastes jardins qui s'étendaient du côté gauche de la rue du Château-d'Eau, derrière les ateliers de la maison Christophle. Ces jardins ont disparu et ont fait place à une rue nouvelle appelée rue de l'Ambigu, et qui prolonge la rue Albouy à peu près jusqu'à la rue de Bondy. Nous disons à peu près, parce qu'avant d'arriver à la rue de Bondy la voie nouvelle rencontre un vaste immeuble qui ne disparaîtra que beaucoup plus tard. La communication avec la rue de Bondy est établie actuellement par les porches de l'immeuble en question.

Une église, celle de Ménilmontant, fut aussi presque terminée. Cette église dont la flèche atteint une hauteur de 70 mètres, possède un perron monumental se composant de 54 degrés rachetant ensemble une différence de niveau de la partie sud de l'église à la place sur laquelle s'ouvre la façade.

Coupé en trois parties, il a une largeur moyenne de 32 mètres et se trouve rehaussé par des bouquets candélabres posés sur les principaux pilastres du balustre qui l'enserre.

Les travaux de maçonnerie, de terrasse et de viabilité relatifs à ce perron, dépassent la somme de 400,000 francs.

Pour faire apprécier l'aspect de cette église monumentale, on exproprie pour 2 millions 1/2 d'immeubles, dont la démolition permettra d'ouvrir un boulevard dans l'axe de la façade.

En 1879, Mme la duchesse de Galliera fit don à la ville de Paris d'un vaste terrain situé avenue du Roi-de-Rome et destiné à la création d'un musée, d'un square public et de deux rues nouvelles.

Il était nettement stipulé dans le contrat d'abandon que les deux rues porteraient : l'une, le nom de Galliera; l'autre, le nom de Brignole.

La remise des terrains fut effectuée entre les mains des agents de la ville, qui ont immédiatement ouvert les rues en question.

En conséquence, le président de la République a signé un décret classant au nombre des voies publiques du XVIe arrondissement de Paris les rues de Galliera et de Brignole.

Il y a quelques années, lors de l'agrandissement de la place du Château-d'Eau, fut élevé sur l'emplacement des jardinets formés primitivement pour l'ornementation de cette place, un groupe de constructions légères qu'on appela la Ruche du Château-d'Eau.

De dimensions modestes, puisqu'elle mesurait seulement soixante-quinze mètres de façade sur le boulevard St-Martin, trente sur la place, quatre-vingt-quinze environ sur la rue de Bondy et huit seulement à l'extrémité voisine des Folies-Dramatiques, la Ruche n'en donnait pas moins asile à deux brasseries, un café-concert assez vaste, deux ou trois pâtisseries, une grande librairie, un magasin d'appareils d'éclairage et de chauffage, une petite lingerie, et enfin un établissement indispensable. Le logement du gardien et des cabinets de toilette complétaient la disposition de la Ruche, qui réunissait comme on le voit, l'agréable à l'utile.

Le soir, l'éclairage de ces divers établissements égayait beaucoup l'immense place du Château-d'Eau et en rendait la traversée moins dangereuse pour les piétons.

Cependant les commerçants d'alentour se plaignirent de l'existence de la Ruche, qui selon eux, faisait tort à leur commerce, et au commencement de 1880, sa disparition fut décidée.

Dès le mois d'avril, le conseil municipal de Paris avait voté la mise en adjudication de cet emplacement, en trois lots, avec faculté de réunion et obligation pour les acquéreurs de bâtir à toute hauteur dans un délai *maximum* de dix-huit mois, à partir du jour de l'adjudication.

Mais les propriétaires riverains de la rue de Bondy ayant protesté contre cette décision, qui les empêchait d'accéder directement à la place du Château-d'Eau, la délibération du conseil municipal ne put être exécutée.

Les tribunaux levèrent ces difficultés et l'adjudication des terrains en question fut fixée au 27 septembre, aux prix de 378,510 francs pour le premier lot, de 205,598 pour le second et de 184,524 pour le troisième.

A la fin de l'année, les travaux de démolition commencèrent et aujourd'hui d'importantes habitations s'élèvent à la place de la Ruche. C'est là que se trouve établi le musée anatomique, re-

Digitized by Google

miniscence de l'ancien salon des figures de cire.

La construction des nouveaux entrepôts de Bercy a enfin transformé considérablement la physionomie de ce quartier commerçant.

Quoiqu'il y ait certaines réserves à faire en ce qui concerne l'utilité directe de ces travaux, qui occasionneront à l'État et à la ville de Paris une dépense s'élevant à un total dont le dernier chiffre n'est pas prêt d'être établi, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est là une des plus gigantesques entreprises de notre époque.

Le pont de Tolbiac et le quai, mis en œuvre en 1879, avaient été fortement endommagés par la grande débâcle des glaces de janvier 1880. Grâce à l'activité déployée et au nombre considérable d'ouvriers employés, le dégât fut vite réparé. Le pont est aujourd'hui presque terminé, sa longueur totale est de 295 mètres; quant au quai, on se fera une idée de ce qu'il est appelé à devenir quand on saura qu'entre les ponts de Tolbiac et de Bercy, seule portion dont il est possible de se rendre compte à cette heure, la Seine se trouve resserrée par une avancée variant de cinq à dix mètres pour le moins, selon la courbe du fleuve. Sur la berge, on a déjà construit une grande partie des magasins destinés à recevoir les liquides arrivant par eau. Ces magasins très solidement bâtis en pierres meulières, sont assis sur pilotis et dépassent de plus de trois mètres le niveau de la chaussée actuelle. C'est au-dessous de ces magasins que passera la nouvelle voie du quai. Une route souterraine communiquera avec les entrepôts, afin d'éviter les encombrements et les rencontres des camions et des tramways.

En outre, de distance en distance, ces sortes de caves seront surmontées de pavillons destinés aux cafés, restaurants, débits de tabac, etc., nécessaires à l'entretien de tout le personnel des Entrepôts.

L'entrepôt des alcools occupe l'emplacement compris entre la rue de Dijon et la rue Gallois, en s'étendant du quai à la rue de Bercy, et c'est en vue d'adoucir la rampe qui monte des deux côtés du pont de Bercy qu'on supprima l'antique restaurant des Marronniers, où se firent autrefois de si pantagruéliques repas, splendidement arrosés des vins des meilleurs crûs.

On peut voir maintenant à Bercy une innovation toute récente et assurément fort originale : on y a construit à titre provisoire, cela va sans dire, une salle en planches très spacieuse, très bien éclairée, où les commerçants peuvent se réunir et se réunissent en effet quand il fait mauvais temps, soit pour parler affaires, soit pour lire les journaux. On lit au-dessus de la porte d'entrée cette simple inscription : *Parloir de Bercy*.

En face de ce parloir improvisé se trouve un long hangar, où peuvent se réunir trois ou quatre cents personnes. C'est quelque chose comme la *Petite Bourse* de Bercy.

Et partout ce sont des travaux immenses, des changements à n'en pas finir.

L'ancien Bercy subit une véritable métamorphose. Ce qu'il y a de presque affligeant dans ces profonds bouleversements, c'est de penser que les magnifiques ombrages qui constituent pour les chais de véritables tonnelles de verdure, sont condamnés à disparaître.

De l'ancien parc du marquis de Nicolaï, il ne reste presque plus rien, et bientôt les derniers vestiges auront disparu.

Le Bercy futur ne sera donc plus l'entrepôt aux grands parcs qui a tant fait parler de lui; on n'y verra plus les grands arbres de la vigne de Charenton et du Petit-Château; mais ce sera un marché spacieux, correct et outillé de façon à répondre à tous les besoins du commerce actuel.

Il sera construit en trois fractions, à commencer par le tiers le plus voisin des fortifications : c'est dans ce but qu'on a démoli, il y a quelques mois, le pavillon dit : *Pâté-Paris*, qui appartenait au grand château et qui en avait été séparé par les fortifications.

Ce Bercy nouveau s'élève très rapidement et sera une petite cité dans la grande, une cité du commerce et de l'industrie vinicoles, qui n'aura pas de rivale en Europe.

Ce fut le 1er mars 1881 qu'après plusieurs remises nécessitées par des travaux d'appropriation, s'ouvrit à la préfecture de police un laboratoire municipal de chimie.

Toutefois, l'inauguration officielle ne se fit que le 21 mai, inauguration brillante et des plus intéressantes pour laquelle le préfet de police Andrieux avait lancé un grand nombre d'invitations.

Le laboratoire se trouve dans la partie de la caserne qui fait l'angle de la place du Parvis et du quai du Marché-Neuf. Les salles destinées au public sont dans la partie qui fait l'angle de la rue de la Cité et de la place du Marché aux-Fleurs.

Les échantillons sont reçus tous les jours non fériés, de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, rez-de-chaussée au pied de l'escalier F (caserne de la Cité). Ils doivent être accompagnés de la déclaration des nom, prénoms, profession et adresse du déposant et de ceux du producteur ou commerçant d'où émanent les produits à analyser.

Le déposant des échantillons à analyser peut se présenter dans un délai maximum de trois jours pour connaître le résultat.

L'ouverture de ce laboratoire d'expertise publique peut être considérée comme une des mesures d'utilité dont l'urgence se faisait le plus sentir.

Les négociants, comme les particuliers, peuvent y faire analyser les boissons et denrées alimentaires de toute espèce pouvant, par leur usage,

Digitized by Google

intéresser la santé publique. Ces analyses sont de deux sortes : analyses qualitatives, déterminant simplement la qualité des substances à analyser, et analyses quantitatives, portant sur les divers éléments composant la substance à analyser. Elles sont gratuites.

Les analyses quantitatives se font d'après ce tarif :

Dosage du plomb dans les étains et les étamages, taxe de cinq francs.

Dosage des métaux toxiques dans toutes les matières alimentaires, jouets, tentures et tapisseries; analyse de l'eau, des graisses, beurres et fromages, sucres, mélasses, miels, alcools, cafés, chicorées, vinaigres et œufs, taxe de dix francs.

Enfin, analyse des vins, bières, cidres, liqueurs, du lait, du pain, de la farine des huiles comestibles, des sirops et confitures, de la confiserie et de la patisserie, des fruits secs et confits, du chocolat, du cacao, des extraits de viandes et conserves de poissons, des épices, du thé, et des truffes, taxe de vingt francs.

Des écoles de natation permanentes vont être établies à Paris au moyen des eaux de condension, produites par les machines élévatoires du quai de Billy, de la Villette et du pont d'Austerlitz.

Suivant une délibération du conseil municipal en date du 11 mars 1881, approuvée par le préfet de la Seine, ces eaux de condensation ont été concédées à une entreprise particulière pour une durée de 13 ans, mais l'administration s'est réservé le droit d'envoyer, deux jours par semaine, aux établissements de natation, les élèves des écoles communales et les indigents assistés par le bureau de bienfaisance, — moyennant une rétribution de 10 centimes.

Les bassins de natation, dont la construction ne tardera pas à être commencée, devront avoir 75 mètres de longueur sur une largeur de 15 mètres.

Aussi au mois de mars, le marché aux fleurs de la Cité, situé derrière le palais du tribunal de commerce, se trouva considérablement agrandi.

Les places nouvelles, distribuées aux marchands forains, sont en aval du Pont-au-Change et du quai de l'Horloge, sur une longueur de 120 mètres.

En même temps, les tarifs des droits de place ont été modifiés :

Pour les places sises dans le marché proprement dit, 30 centimes par mètre superficiel, et pour les places en dehors du marché, c'est-à-dire sur les trottoirs des quais et des ponts, 15 centimes.

Au mois d'octobre suivant, le marché aux oiseaux fut transféré sur l'emplacement du marché aux fleurs de la Cité, où il a lieu tous les dimanches.

Les marchands abonnés sont placés sous les arbres, disposés sur le plateau; ils occupent les abris les plus rapprochés du quai de la Cité. Les marchands forains stationnent sous les arbres du côté de la rue de Lutèce. Les marchands porteurs de cages à la main, dans la grande allée transversale du plateau du quai de la Cité à la rue de Lutèce, et sur la partie du plateau libre d'abris, du côté de la rue de Lutèce.

Lorsque la tenue du marché aux oiseaux coïncidera avec un jour de tenue supplémentaire du marché aux fleurs de la Cité, les emplacements affectés à la vente des oiseaux seront répartis comme suit : les marchands abonnés stationneront sur la partie du terre-plein libre d'abris et longeant la rue de Lutèce, de la rue Aubé au boulevard du Palais.

Les marchands forains seront placés sur le trottoir du tribunal de commerce longeant la rue de Lutèce, à la suite des marchands abonnés. Les marchands forains, porteurs de cages à la main, stationneront sur la partie nord de la chaussée de la rue de Lutèce, de la rue de la Cité au boulevard du Palais.

Depuis longtemps on regrettait qu'il n'existât à Paris qu'un nombre absolument insuffisant de water-closets dissimulés dans quelques passages, l'administratiun s'est enfin décidée à combler cette lacune par la création de nombreux petits établissements désignés sous le nom de châlets de nécessité.

Le premier chalet de nécessité, faisant partie de la série construite récemment par les soins de la ville de Paris, sur un modèle uniforme, a été ouvert le 10 avril 1881.

Il est situé place Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les prix d'accès de ces chalets varient de 15 à 5 centimes, selon que l'on demande un cabinet complet avec lavabo ou simple. Il y a de plus un compartiment gratuit.

Le confort intérieur est au-dessus de tout ce que nous offrent les appartements modernes, et l'espace et l'aération ne laissent absolument rien à désirer.

La ville a l'intention de multiplier ces petits édifices qui, d'ailleurs, sont d'un élégant aspect, sur tous les points passagers de Paris. Une centaine sont actuellement en construction sur les boulevards extérieurs et les places et carrefours.

La construction de ces chalets reposant sur fondations très soignées, revient de treize à vingt-quatre mille francs, suivant que l'on édifie le petit ou le grand modèle.

En juin on en construisit un boulevard Saint-André, à gauche de la fontaine Saint-Michel, dans des proportions tout à fait minuscules.

Sa longueur n'excède pas trois mètres, et il n'en a que deux de largeur.

Ce chalet est construit dans le même goût que les précédents, mais il a l'immense avantage de ne point gêner ni déparer la voie publique.

Au lieu de dix cabinets, il n'y en a que cinq d'accessibles au public. Le sixième compartiment est pour la buraliste.

Si ce type donne de bons résultats, la Ville en

Digitized by Google

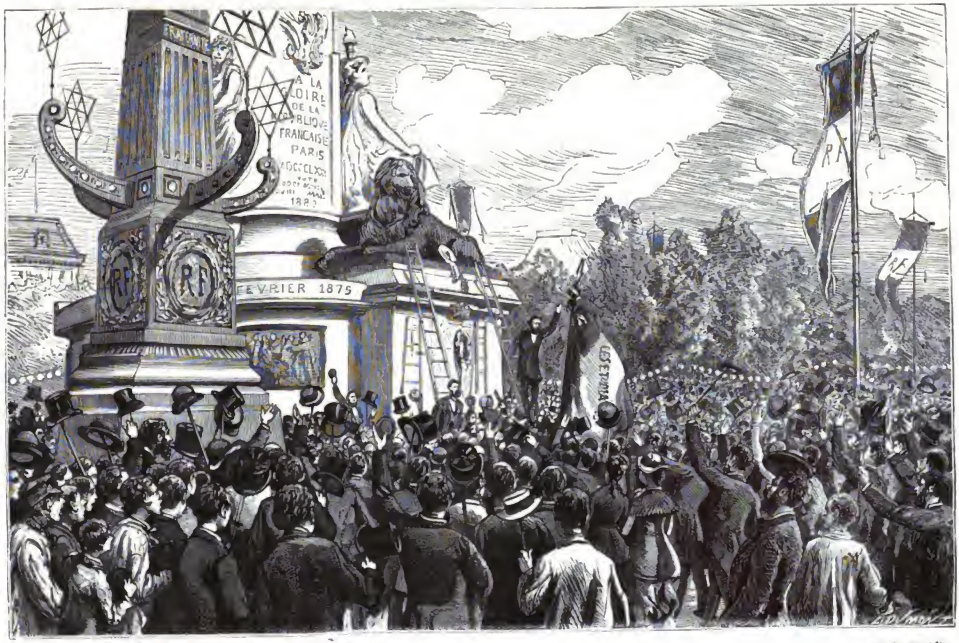

Roy, éditeur. — 2-7.

Imp. Chartre et fils.

Manifestation des étudiants place de la République (fête du 14 juillet 1880).

Digitized by Google

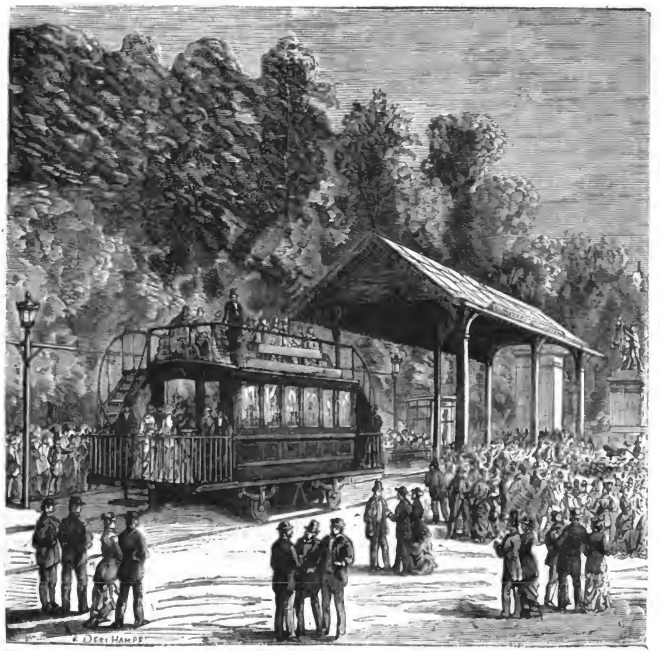

Le tramway électrique à l'exposition d'électricité de 1881.

fera édifier sur les voies publiques dont la circulation est plus intense ou les trottoirs moins larges.

Le 3, dans la matinée, eut lieu l'inauguration de la nouvelle clinique d'accouchement, située rue d'Assas, près du carrefour de l'Observatoire.

Le nouvel établissement coûte 1,813,220 francs 96 centimes, ainsi répartis :

Achat de terrain, 489,820 fr. ; construction, 1,002,665 fr. ; appareils de chauffage et de ventilation, 79,103 fr. ; pour éclairage, ameublement, 166,632 fr. 96 c.

Évaluation du matériel du vieil établissement à utiliser, 75,500 francs.

La nouvelle clinique contient 74 lits, et le prix de ces lits revient à 24,500 francs.

Voici, d'ailleurs, la répartition des lits des malades :

	Lits.	Berceaux
Lits pour femmes enceintes. . . .	20	»
— les accouchées.	40	40
— les chambres d'isolement.	3	1
— le service spécial de gynécologie.	11	3
	74	44
Berceaux pour les enfants de nourrices compris dans la population des malades.	»	10
Totaux.	74	54

Digitized by Google

Le sous-sol contient de vastes salles pour les cuisines, une pharmacie, une salle pour le dépôt des drogues, plusieurs salles de bains, des salles de lessivage, une salle d'autopsie et finalement une salle pour le dépôt des morts.

Une innovation heureuse a été introduite pour le transport des cadavres. Il se fera par une cour de service dérobée aux regards des femmes accouchées.

Le rez-de-chaussée contient des salles : 1° pour une dizaine de nourrices; 2° pour vingt femmes qui attendent le moment d'accoucher, un réfectoire, un préau couvert et la chapelle.

L'administration et la direction sont également installées au rez-de-chaussée.

Le premier étage, qui est destiné aux femmes accouchées, a cinq mètres cinquante centimètres de hauteur. Cinq salles sont disposées pour les infirmeries et contiennent chacune huit lits.

Une salle de dix lits est ménagée pour les femmes non enceintes, atteintes d'affections spéciales aux femmes.

La salle d'accouchement est placée de façon que les cris ne puissent pas être entendus du dehors.

L'installation de ce nouvel établissement hospitalier fait le plus grand honneur à M. Ginain, architecte.

Les casernes de la Courtille et de Popincourt se trouvent dans un tel état de délabrement qu'elles menacent ruine. Depuis longtemps déjà, elles ont été reconnues insuffisantes.

Pour remplacer ces deux établissements militaires, une nouvelle caserne s'éleva à Belleville, aux confins du XXe arrondissement, sur la route militaire entre le bastion n° 9 et la porte de Romainville, dans un endroit dit des Tourelles.

Le terrain sur lequel s'élève le bâtiment est la possession de l'autorité militaire, depuis la réformation de l'ancien système de défense de la capitale.

Les bâtiments contiennent des quartiers pour 1,500 ou 2,000 hommes, soit, au minimum, l'effectif de quatre bataillons.

La caserne se compose de trois grands corps de bâtiment, isolés les uns des autres, et formant les trois côtés d'une cour spacieuse, dont les enceignures se trouvent ouvertes. L'entrée, flanquée de deux pavillons, donne sur le boulevard Berthier et se ferme par une grille en fer.

Ce sont trois bataillons du 104e de ligne, venant du Mans, qui ont *étrenné* cette nouvelle caserne le 4 octobre 1881. Il y a en tout 800 hommes environ. C'est la première garnison de la caserne des *Tourelles*.

Nous n'avons pas à insister sur les conditions hygiéniques dans lesquelles sont placés les soldats, logés dans des bâtiments sur un plateau d'une altitude considérable.

La relation stratégique de ces bâtiments avec les forts-casernes du boulevard militaire sur tout le secteur de l'est, et de plus avec les forts détachés de Romainville et de Noisy, explique d'ailleurs suffisamment le choix de l'autorité militaire.

On se rappelle peut-être que la fontaine du Château-d'Eau possédait autrefois huit lions magnifiques.

Les pérégrinations de ces lions sont curieuses.

Il y a quelques années, lorsqu'on songea à transformer la place du Château-d'Eau, ils furent enlevés à la fontaine et transportés, devinez où?... aux abattoirs généraux de La Villette.

De là, ils passèrent au dépôt des marbres de la rue de l'Université, cette nécropole des monuments hors de service et des statues sans emploi.

Lors de la fête du 14 juillet, le gouvernement de la République songea à ces lions, et, il s'en servit pour décorer ladite place.

Puis, les lampions éteints, on les remit au magasin des accessoires.

Eh bien! voilà qu'en ce moment on construit un monument dont les fameux lions composeront la partie décorative, et, chose singulière, ce monument sera une autre fontaine.

Il sera situé au centre de la place Daumesnil, à l'intersection de l'avenue de ce nom et de l'ancien chemin de ronde des barrières de Paris.

Et ils retrouveront là les socles de granit sur lesquels ils reposaient lorsqu'ils demeuraient devant la caserne du Prince-Eugène, car toutes les pierres de cette fontaine furent soigneusement démontées et numérotées.

En résumé, c'est l'ex-fontaine du Château-d'Eau qui change de quartier; seulement, elle s'appellera maintenant la fontaine Daumesnil.

Quant à la place du Château-d'Eau, appelée aujourd'hui place de la République, on creuse deux bassins qui remplaceront la fontaine et on termine en ce moment les quatre galeries-abris charpentées en fer qui doivent flanquer les quatre côtés de la place sur la rive droite du boulevard où se tenait autrefois le marché aux fleurs du Château-d'Eau ; ce marché avait été transféré provisoirement boulevard Richard-Lenoir pour la transformation de la place, mais les marchands et les marchandes de fleurs réclamèrent auprès de M. le préfet de la Seine, qui décida le rétablissement du marché, en profitant de l'occasion pour l'agrandir dans une certaine mesure. Il y aura, sur 4 travées parallèles, 160 places de marchands-fleuristes, constituant pour le public un abri considérable, les jours où le marché fera relâche.

La dépense d'installation est évaluée à 150.000 fr.

Un nouveau square vient d'être créé à Paris et s'est ouvert le 1er mai 1881, dans le XVe arrondissement (Grenelle).

Digitized by Google

Il est établi sur l'emplacement de l'ancienne barrière de l'École militaire, à l'intersection du boulevard de Grenelle et de l'avenue de Lowendahl : en un mot, place Cambronne.

La place Cambronne est aujourd'hui transformée en deux plateaux fleuris et plantés d'arbres, ayant chacun une superficie de onze cents mètres environ, et au milieu desquels passe l'avenue Lowendahl.

Chacun de ces deux squares renferme une pelouse centrale, des plates-bandes et une promenade bien sablée, sur laquelle on a disposé une quarantaine de bancs.

Le 15 mai fut ouverte, sur le chemin de fer du Nord, une ligne conduisant au cimetière de Paris-Saint-Ouen dit de Cayenne.

Le terminus de cette ligne est une gare qui prend le nom de station de la plaine; elle est située à 3 kilomètres et demi de Paris-Nord, à peu de distance de la route du Landit, à peu près au point où l'embranchement de Soissons se détache du tronc principal des voies du Nord.

Son installation est assez rudimentaire et son accès difficile. Elle débouche sur le chemin dit du *Viaduc-des-Fruitiers*, qui, la nuit venue, est un véritable coupe-gorge.

Ceci dit, reconnaissons que ladite gare rendra beaucoup de services pour le jour, puisqu'elle a surtout été créée en vue d'assurer les relations avec le vaste cimetière parisien de Saint-Ouen.

Le directeur des travaux de Paris, M. Alphand, proposa, en mai 1881, au conseil municipal, de transformer en parterres les deux terrains de forme irrégulière qui entourent, à droite et à gauche, l'église Saint-Germain-des-Prés.

On avait déjà proposé, il y a cinq ans, d'y établir un square, mais des difficultés de plusieurs natures ont toujours empêché l'exécution de ce projet.

La plus grave des difficultés est celle-ci : sur la parcelle de terrain de droite s'élève le presbytère, qu'il eût fallu abattre, à la condition de le rebâtir quelque part.

Cette question n'est pas résolue; en attendant, M. Alphand va planter des arbres sur les terrains dont nous venons de parler. Nous n'aurons pas de square, mais un simulacre de square. Ce sera toujours ça.

A propos de square, disons en quoi consiste le service désigné dans l'administration sous le nom de service des promenades-plantations.

Le personnel se compose d'abord d'un ingénieur en chef qui dirige également le service de l'éclairage public et privé. Le bureau comprend 4 conducteurs, 2 de 1re classe et 2 de 4e, 4 piqueurs et 3 pietons.

Le service des promenades est divisé en deux arrondissements, non compris le bois de Boulogne et le bois de Vincennes; celui des plantations d'alignement en huit sections. Un conducteur principal dirige chacun de ces arrondissements. Son personnel se compose de 5 piqueurs, 5 conducteurs et 1 jardinier principal; 3 cantonniers de 2e classe pour le pavage; 1 cantonnier-chef de 1re classe et 6 cantonniers de 1re classe pour l'empierrement; 1 cantonnier-chef de 1re classe, 1 de 2e classe et 12 cantonniers pour les routes, avenues et plantations des cimetières, et 63 cantonniers jardiniers. Chaque section de plantations d'alignement est dirigée par 1 conducteur, 1 piqueur ou 1 jardinier principal. Ce service comprend, en outre, 10 cantonniers-chefs de 1re classe, 6 de 2e classe et 62 cantonniers.

Les promenades intérieures de Paris sont surveillées par deux conducteurs principaux et 60 gardes.

Enfin, il existe un service d'architecture comprenant 3 architectes et 9 employés.

En juin, commencèrent les travaux d'appropriation extérieure de l'exposition internationale d'électricité, autour du palais de l'Industrie. On construisit une immense cheminée d'appel en briques, d'une hauteur de trente-quatre mètres, en face le pavillon de la ville de Paris. Cette cheminée fut faite pour alimenter deux foyers électriques, et en juillet la commission générale d'électricité prit possession des emplacements occupés précédemment pa. l'exposition de peinture.

Le 11 juin, le projet d'un nouvel établissement de plaisir, désigné sous le nom d'Éden-Théâtre, fut mis à exécution par acte notarié, en date de ce jour, et passé par-devant Me Bournet de Verron; M. Adolphe Schneider, fils de l'ancien président du Corps législatif, vendit à la société anonyme de l'Éden-Théâtre, l'hôtel de famille, sis à Paris, no 7, rue Boudreau, près l'Opéra.

La vente fut consentie moyennant le prix principal de *quatre millions et demi* (4,500,000 francs), et se monta, avec les frais, à 4,888,000 francs.

Au reste la mode est en ce moment aux panoramas et aux Édens; à la fin de l'été s'ouvrit au faubourg Poissonnière, l'Éden-Gallery, grand musée d'actualités dans le genre du musée Tussaud, de Londres. Parmi les diverses curiosités exposées là, on voit des groupes de genre, des personnages célèbres, tous les souverains régnants en costumes, etc., et les prospectus de ce nouvel établissement sont distribués à l'entrée du faubourg Poissonnière, par un homme vêtu en général étranger, avec habit rouge et chapeau à plumes.

Mais l'actualité qui passionnait Paris en ce moment c'était les élections au Corps législatif, qui eurent lieu le 21 août 1881.

Bien que la saison fût peu propice au scrutin, un grand nombre d'électeurs se porta aux urnes et le résultat du vote fut connu dans la soirée.

Avaient été nommés députés de Paris :

Digitized by Google

Ier arrondissement M. Tirard; IIe arr., M. Brelay; IIIe arr., M. Spuller; IVe arr., M. Barodet; Ve arr., MM. Louis Blanc et Lanessan; VIe arr., M. Hérisson; VIIe arr., le docteur Frébault; dans le VIIIe arr., il y avait eu ballottage entre MM. Godelle, Fréd. Passy et Gonnard; IXe arr., M. de la Forge, et pour le second député il y eut aussi ballottage entre plusieurs candidats; Xe arr., MM. Camille Pelletan et Brisson; XIe arr., MM. Floquet et Lockroy; XIIe arr., M. Greppo; XIIIe arr., M. Cantagrel; XIVe arr., M. Germain Casse; XVe arr., M. Farcy; XVIe arr., M. Marmottan; XVIIe arr., M. de Heredia, et ballottage pour le second député; XVIIIe arr., M. Clémenceau, élu dans les deux circonscriptions de l'arrondissement; XIXe arr., M. Allain Targé; XXe arr., M. Gambetta, et ballotage pour le second député.

Ces élections se firent dans le plus grand calme, et au scrutin de ballottage qui suivit, furent élus: MM. Passy, VIIIe arr., Ranc, IXe arr., Maret, XVIIe arr., et Tony Revillon, XXe.

Les élections faites, on n'en parla plus et bientôt un décret présidentiel convoquait les Chambres pour le 28 octobre suivant.

Les Parisiens avaient tout le loisir de finir leur saison de vacances.

La session législative s'ouvrit au jour annoncé sans qu'on se préoccupât beaucoup de cette ouverture. Le 28, les abords du palais Bourbon étaient fort calmes, et des deux côtés de l'entrée, un groupe d'une centaine de personnes tout au plus attendait l'arrivée des représentants et si, par mesure de précaution, des gardiens de la paix avaient été placés aux deux extrémités du pont de la Concorde, ainsi qu'au milieu, leur présence fut absolument inutile.

Le froid commença de bonne heure à l'arrière-saison de 1881, et dès le 31 octobre il gela à glace à Paris, au détriment des pauvres gens, trop nombreux, hélas! dans la grande ville et qui voient toujours arriver l'hiver avec anxiété. Mais ce froid précoce ne dura pas et bientôt une température d'une extrême douceur lui succéda.

L'exposition d'électricité, installée dans le palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées, fut aussi une grande attraction pour les Parisiens; ouverte dans le mois d'août, elle fut d'abord diurne, mais dès les premiers jours de septembre, elle ouvrit ses portes le soir.

Parlons d'abord de l'exposition de jour, organisée par M. Berger, et que tout Paris alla visiter, car elle offrait des éléments aussi attractifs que ceux des expositions du Champ-de-Mars et elle fut installée d'une façon si intelligente, que les gens les plus ignorants en science électrique, se trouvaient charmés par les merveilles offertes à leurs yeux éblouis.

MM. Lartigue et Clément Ader avaient monté quatre salles de téléphones; dans deux d'entre elles on entendait la musique de l'Opéra au moyen des appareils qui mettaient ces salles en communication directe avec le théâtre, et dans les deux autres on pouvait écouter la pièce qui se jouait à la Comédie-Française.

Dieu sait si chose aussi extraordinaire était faite pour exciter la curiosité publique.

Puis il y avait un lustre chantant, le pyrophone Kastner, devant lequel s'arrêtaient les musiciens, étonnés du parti ingénieux qu'avait su tirer M. Kastner, de la corrélation qui existe entre le son et l'électricité.

« Ce savant, qui est musicien et physicien, a trouvé le moyen de faire conjuguer les flammes; il produit un concert charmant avec des flammes qui brûlent dans des tubes de cristal. Le son est doux, c'est une musique qui donne une impression de bien-être ineffable. »

Mais le grand attrait de l'exposition, c'était la lumière Édison. Édison avait envoyé d'Amérique au palais de l'Industrie un ensemble d'appareils comprenant une chaudière à vapeur pour un moteur de la force de 150 chevaux, une machine dynamo-électrique à vapeur se composant d'un moteur à grande vitesse tournant 360 tours par minute et actionnant à la même vitesse une armature qui lui était attachée et dont le poids dépassait trois tonnes et demie; cette armature développait une énergie électrique équivalente à 120 chevaux et mise en mouvement par le moteur à vapeur qui développait 125; elle pouvait alimenter mille lampes!

Les lampes Édison surprirent par leur simplicité: un petit globe de verre dans lequel le vide est opéré, deux fils de platine et une petite tige de charbon de Bristol recourbé en fer à cheval et voilà la lampe.

On arrivait à l'exposition par un petit chemin de fer électrique allant des Chevaux de Marly (place de la Concorde) à la porte du palais; les wagons marchaient à l'aide d'une machine dynamo-électrique; un câble métallique conducteur conduisait le courant jusqu'aux wagons.

Ce train marchant tout seul n'était pas une des moindres curiosités de l'exposition de l'électricité, qui ne ferma ses portes que le 20 novembre suivant.

Encore un mot sur elle pour montrer ce qu'elle était le soir:

« Lorsqu'on arrive sur la place de la Concorde, le palais de l'Industrie apparaît entouré d'un nuage lumineux, et les deux petits phares qui surmontent l'édifice projettent à travers l'espace des rayons éblouissants qui éclairent toute l'avenue des Champs-Élysées.

« Devant la porte d'entrée se dresse un candélabre supportant un globe incandescent qui éclaire toute la place, au point que les personnes assises sur les chaises des Champs-Élysées peuvent facilement lire leurs journaux.

Digitized by Google

Illuminations, place de la Bastille : fête du 14 juillet 1880.

« A peine a-t-on pénétré dans la grande nef, que la vue est éblouie par des milliers de foyers électriques dont l'éclat est si intense que l'on croit marcher dans une atmosphère de feu. Il y en a partout : au ras du sol, sur les pilastres, contre les murs et au plafond.

« Comme la lumière rayonne de partout, les objets sont éclairés de tous les côtés et la pénombre n'existe pas, l'immense hall, très tranquille dans la journée, est alors extraordinairement animé ; les appareils électriques, au repos pendant le jour, se réveillent et tournant avec une rapidité vertigineuse, font entendre un ronflement particulier. Des employés préposés à la garde de chaque machine empêchent le public de toucher aux fils conducteurs de peur d'accident. »

Cette exposition, dont le but était d'initier le public aux différentes applications de l'électricité, obtint un grand succès.

Au reste, tout avait été combiné de façon à frapper fortement l'esprit des visiteurs : les globes lumineux étaient innombrables, et de toutes formes ; dans la nef étaient placés les appareils d'éclairage les plus puissants destinés aux travaux des chantiers, aux phares, aux théâtres, aux places publiques, etc.

Puis c'était une salle où se trouvaient des tableaux éclairés par la lumière électrique, mais on n'était pas à bout d'étonnement.

Digitized by Google

« On traverse, dit un journal, un appartement complet où tout fonctionne par l'électricité. Le salon possède un magnifique lustre; la salle à manger est éclairée par une suspension électrique. On appelle les domestiques à l'aide d'un timbre électrique. Au billard, on marque les points électriquement. La cuisine est aussi fort intéressante; on allume le feu rien qu'en pressant un bouton; les tourne-broches sont mus par une petite machine électrique et, par conséquent, n'ont pas besoin d'être remontés.

« On passe ensuite à travers une foule de salles dont chacune est éclairée par des lampes d'inventeurs différents. Et il faut voir comme toutes ces lumières rivalisent ; c'est à celle qui brillera avec le plus d'éclat ! Et tous les exposants, ou leurs représentants, sont sous les armes, donnant des explications et vantant leurs inventions. »

Un chemin de fer électrique amène les visiteurs de la place de la Concorde à la porte latérale du palais de l'Industrie. La tête de ligne est située près des Chevaux de Marly et la voie, contournant le concert de l'Horloge, aboutit au pavillon sud-ouest où se trouve la gare d'arrivée :

L'emplacement réservé aux belles collections de l'École des Mines était devenu insuffisant. Ce fut pour remédier à cet état de choses qu'on entreprit la construction, dans les dessous mêmes de l'École, de vastes galeries, qui non seulement répondront aux besoins actuels, mais offriront encore une ample réserve pour l'avenir. Les nouveaux locaux ne seront pas situés dans les sous-sols, comme tout d'abord on pourrait le croire, ils seront de plain-pied avec le boulevard.

En effet, l'immeuble se trouvait dans la rue d'Enfer avant la transformation du quartier ; mais lorsque la percée du boulevard Saint-Michel eut absorbé une partie de cette rue, il a fallu, pour donner une pente normale à la nouvelle voie, baisser le sol de plusieurs mètres, de sorte que l'École des Mines, qui était au niveau de l'ancienne chaussée, se trouva perchée à hauteur du premier étage : de là cet emmarchement, sorte de perron couvert, qu'on est forcé de gravir pour arriver dans l'ancienne cour, laquelle n'est plus, en réalité, qu'une terrasse. C'est dans ce terre-plein, qui depuis lors servait de soubassement à l'édifice, qu'on est en train d'établir les nouvelles galeries.

Au mois de juillet, l'État, qui s'était rendu acquéreur d'un vaste chantier de bois situé dans la rue d'Amsterdam, y fit édifier un nouveau collège qu'on appellera Petit Collège Fontanes.

Il est destiné à être une succursale du lycée Fontanes dont l'insuffisance, comme espace, était depuis longtemps reconnue.

Les travaux sont poussés avec une grande activité et on espère que le nouvel établissement d'éducation sera terminé dans le cours de l'année 1882.

En même temps, se construisent de nouveaux bâtiments pour le collège Sainte-Barbe, sur un vaste terrain situé entre la rue Vallette, la rue d'Écosse et la rue de Reims; ce fut en faisant des fouilles nécessaires pour ces constructions, que dans les premiers jours de mai, un archéologue, M. Toulouze, a découvert un puits sans revêtement, et qui avait dû servir, du temps des Romains à l'extraction d'une terre propre à la fabrication de la poterie; en outre, les ouvriers mirent à jour des sarcophages en plâtre mesurant deux mètres de longueur et cinquante centimètres de hauteur ; on a compté douze squelettes tous orientés de la même façon et, comme ceux qu'on avait découverts précédemment, ayant la tête tournée vers l'Orient.

Quelques monnaies du bas-empire du quatrième au cinquième siècle déterminent l'époque de ces sépultures, ainsi que les lacrymatoires et les coupes mortuaires en terre rouge qui ont été trouvés aussi dans les sarcophages.

Grâce à ces nouvelles découvertes, il sera possible de déterminer avec certitude l'emplacement et les limites de la nécropole mérovingienne et de reconstituer ainsi une page de l'histoire de l'ancien Paris.

Le quartier de la Glacière subit aussi d'importantes modifications, entre autres la suppression totale des anciens étangs qui fut commencée peu de temps après l'ouverture du parc de Montsouris, on combla le dernier au mois d'août 1881, et sur son emplacement s'élève une gare à marchandises dont l'établissement est d'une utilité incontestable, tandis que des rues sont percées et vont changer complètement la physionomie de ce quartier.

Mais ce que les habitants apprécieraient surtout, ce serait la suppression, ou plutôt la transformation en égout de la rivière la Bièvre dont les eaux laissent échapper des émanations bien désagréables surtout pendant les chaleurs.

On sait que la Bièvre descend des plateaux de Satory, arrose Buc, Jouy, Igny, Verrières, la Croix de Berny, Antony, Bourg-la Reine, Arcueil, Gentilly et pénètre dans l'enceinte fortifiée par deux ouvertures entre les bastions.

Elle se divise en deux bras qui serpentent dans les prés de la Glacière et enclosent ces terrains submersibles qui étaient autrefois le seul *skating rink* des Parisiens.

Entre les deux bras du ruisseau fangeux, dont l'un fait tourner le vieux moulin des Prés, tandis que l'autre arrose les jardins de la manufacture des Gobelins et alimente les tanneries du faubourg Saint-Marceau.

D'importantes usines se sont établies en ces dernières années, et pour loger le nombreux personnel qui y travaille, tout un quartier nouveau s'est crée sur le flanc méridional de la Butte-aux-Cailles.

Digitized by Google

Ce nouveau quartier a vue sur les hauteurs de la Maison Blanche, sur le vallon de Gentilly, sur la ligne de Sceaux, le Bardo et le parc de Montsouris, ainsi que sur l'asile-clinique de Sainte-Anne. Le fort de Bicêtre et le vieux château de l'évêque anglais, devenu l'hospice des vieillards, lui font perspective. C'est la campagne, à quelques pas de l'avenue des Gobelins et de la place d'Italie.

Une seule chose lui manque, c'est la désinfection de la Bièvre.

On a proposé d'établir de puissantes chasses en jetant dans son lit le trop-plein des étangs de Trappes et de Saint-Quentin. On a même mis en avant un moyen radical, l'envoûtement de la rivière dans tout son parcours parisien, c'est-à-dire depuis l'enceinte fortifiée (poterne des Peupliers) jusqu'au pont d'Austerlitz. Ce serait l'assainissement à coup sûr; mais ce serait, en même temps, la mort de toutes les industries qui emploient l'eau de la Bièvre et qui font vivre le quartier Saint-Marcel. Le problème à résoudre consiste à assainir le quartier sans le ruiner.

Au mois d'août 1881, la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, de concert avec la direction des travaux de la Ville, s'est enfin résolu à remplacer dans le XVIIe arrondissement, l'ancien pont Cardinet, mis en fort mauvais état par les obus de la Commune.

Il a été démoli, et à sa place s'élève le nouveau pont faisant suite à la rue Cardinet, et aboutissant comme l'ancien à l'extrémité du square des Batignolles.

Ce pont, tout en fer, a une largeur de 22 mèt. Il est pourvu de trottoirs, et la largeur de sa chaussée permet de livrer passage aux voitures et aux charrettes les plus lourdement chargées.

D'un aspect monumental, il se compose de sept travées, espacées d'environ dix mètres, pour livrer passage aux trains qui s'entrecroisent sans cesse à cet endroit. Au mois de novembre, il fut ouvert à la circulation après avoir subi les épreuves d'usage : on commença par y faire passer un chariot chargé de pierres de taille pesant 16,000 kilog. Puis, deux autres de même charge, les trois s'arrêtèrent sur le pont, c'était une charge de 48,000 kilog. Enfin, trois autres les rejoignirent, emportant chacun 10,000 kil., ce qui fit une charge de 78.000 kilog.

Les ingénieurs descendirent alors sur la voie, le pont n'avait pas bougé.

Des travaux importants furent aussi accomplis au jardin des plantes.

Au fond de ce jardin s'élève maintenant une immense construction qui en occupe à peu près toute la largeur. Des inscriptions découvertes récemment indiquent au public que ce bâtiment va être affecté à la section de géologie.

On peut voir à travers les onze baies qui donnent sur le jardin, l'intérieur d'une vaste galerie couverte, sorte de *loggia*, qui occupe toute la partie centrale du bâtiment.

Sur cette façade et correspondant à chaque baie ont été gravés en bosse onze médaillons représentant un nombre égal de savants, choisis parmi ceux qui ont fait faire le plus de progrès aux sciences et aux études des choses de la nature.

Si, du haut du monticule qui domine cette partie du jardin, on donne un coup d'œil derrière le bâtiment qui le longe, la vue embrasse alors un ensemble de constructions (pavillons, galeries transversales, etc.), qui donnent à ce coin du jardin l'aspect d'un petit village. A droite de ces nouveaux bâtiments, en se dirigeant du côté de la ménagerie, on achève actuellement la construction d'un mur de soutènement, qui n'a pas moins de six mètres de hauteur. C'est contre ce mur que viendra s'appuyer une nouvelle serre en projet de construction. Cette serre, aux proportions gigantesques, et qui aura un aspect monumental, sera une des curiosités de la capitale.

Du jardin des plantes, passons à l'hôpital de la Pitié, qu'il est question d'isoler, trop gêné qu'il est jusqu'à ce jour par les industriels qui l'entourent.

On va procéder, pour arriver à cet isolement, à l'acquisition de trois immeubles situés rue de la Pitié, n° 2; rue Daubenton, nos 14 et 16. La dépense est évaluée à 500,000 francs.

La pose de la première pierre du lycée Jeanson de Sailly, dont la construction fut décidée rue de la Pompe, à Passy, eut lieu le 15 octobre, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique.

Une tente richement décorée et pavoisée avait été établie pour recevoir M. Ferry, les membres du conseil supérieur de l'instruction publique, les députations des lycées de Paris et de Versailles (30 élèves par lycée) et les invités.

M. Roger, inspecteur d'académie, MM. Zévort et Gréard, vice-recteurs, accompagnaient le ministre.

M. J.-Ch. Laisne, architecte, présenta à M. Jules Ferry l'auge et la truelle pour sceller sur le sol la première pierre sous laquelle fut placée une médaille d'or avec l'inscription suivante :

« *L'an MCCCLXXXI*

« le 15 octobre

« M. J. Grévy étant président de la République française;

« M. J. Ferry, président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a posé la première pierre du lycée Jeanson de Sailly.

« J.-Ch. Laisne, architecte. »

M. le ministre de l'instruction publique prononça ensuite un discours, et un lycée de plus s'éleva dans la ville de Paris.

Digitized by Google

La rue du Bac est, on le sait, alignée entre la rue de Lille et les quais, sur une longueur de 13 mètres environ, mais, du côté gauche, il y avait deux immeubles qui formaient des saillies de plus de trois mètres, et qui apportaient une très grande gêne à la circulation extrêmement active sur ce point.

La démolition de ces deux immeubles portant les numéros 1 et 3 fut ordonnée, l'un d'eux est une vieille masure appartenant à la ville, mais l'autre qu'on jette à bas, et qui fait l'angle du quai Voltaire, est l'ancien petit hôtel de Mailly, dont nous avons parlé, et qu'il ne faut pas confondre avec l'hôtel de Mailly de la rue Notre-Dame-des-Champs, bâti pour M. Chenard d'Honcourt, qui passa ensuite aux mains de M. Chenard de Bugny, puis aux familles de Villers, de Mailly, de Mailly de Rubempré, de Pons et fut enfin occupé par le collège Stanislas.

Un troisième hôtel de Mailly fut élevé en 1708 rue de l'Université, 33, à côté de l'hôtel de Soyecourt, près la rue de Bellechasse, pour le comte d'Auvergne.

Le comte mourut en 1707 avant que son hôtel fût achevé. Le cardinal d'Auvergne en prit possession à sa mort. L'hôtel passa au cardinal de Tencin, frère de Mme de Tencin, puis à la comtesse de Morville; il a été habité héréditairement par les comtes de Mailly d'Haucourt, depuis Joseph-Augustin comte de Mailly, marquis d'Haucourt, maréchal de France en 1783.

Ce fut un des plus beaux hôtels du XVIIIe siècle.

« Voici l'hôtel au fond de la grande cour demi-circulaire, avec ses deux étages réguliers, ses douze fenêtres d'une belle proportion, et ses combles soutenus par un entablement à une seule corniche. L'entrée du principal corps de logis est dans l'une des extrémités de la cour à droite : elle est annoncée par un grand vestibule décoré de pilastres ioniques, lequel donne issue à un escalier monumental construit après coup sur les dessins du chevalier Servandoni. « Un des plus magnifiques escaliers qui se voient à Paris, » dit un écrivain du temps.

« Dans l'avant-corps du côté du jardin et du côté de la cour « est exprimé » un ordre dorique, couronné d'une corniche architrave surmontée d'un ordre ionique et terminé par un fronton où se voient, du côté de la cour, les trophées et les armes de la maison de Mailly : d'or à trois maillets de sinople. »

En 1880, cet hôtel fut livré à MM. Duclos et Klein, architectes, pour être démoli, une nouvelle voie devant être ouverte du boulevard Saint-Germain à la rue de Lille, à l'angle de la rue de Poitiers, supprimant l'hôtel, et traversant ou ébréchant les jardins des hôtels de Grammont, Pozzo et la Rochefoucault.

En 1869, un marché avait été créé dans le onzième arrondissement, sous le nom de marché Voltaire; or, depuis sa création, il n'avait été qu'un sujet de dépenses pour la ville à laquelle il avait fait retour en 1879, la compagnie qui avait obtenu le droit de l'exploiter pendant cinquante années, n'ayant pas rempli les engagements qu'elle avait contractés.

A l'époque où la ville en reprit possession, sur 217 places existantes, 33 seulement étaient occupées, tandis que les resserres, au nombre de 42, n'étaient utilisées que par 6 personnes.

Toutes les tentatives faites dans le but d'attirer les marchands (telles que : diminution du tarif des places, autorisations aux marchands forains de séjourner sur le marché deux jours par semaine, avec faculté de n'acquitter les droits municipaux que les jours où ils occuperaient une place) ayant échoué, l'administration a décidé de supprimer ce marché. La situation financière de cet établissement municipal justifie d'ailleurs pleinement sa suppression. Ainsi, à la fin de l'année dernière, l'état de la comptabilité indiquait une dépense de 10,000 francs, tandis que la recette n'avait été que de 8,537 francs, soit un déficit de 1,463 fr.

Le marché Voltaire va donc disparaître, et il est question d'utiliser ce bâtiment municipal à la création d'une école spéciale de gymnastique.

Si la suppression du marché Voltaire est décidée; en revanche, on met la dernière main en ce moment à l'installation du nouveau marché qui doit remplacer celui de Saint-Martin, dont la démolition aura lieu prochainement.

C'est au Temple, dans le pavillon Perée, que l'on installe le nouveau marché. Les stalles seront à peu près semblables à celles des Halles-Centrales, et l'on n'a rien négligé pour que ce centre d'approvisionnement réunisse toutes les conditions désirables de propreté et de commodité.

Il y a pourtant, ce nous semble, un petit inconvénient dans le transfert du marché Saint-Martin au Temple : c'est qu'il est trop près du marché des Enfants-Rouges. Pour les habitants de ce dernier quartier, c'est fort bien; ils auront, pour ainsi dire, deux marchés au lieu d'un. Mais les habitants du quartier Saint-Martin?

On sait que sur l'emplacement de l'ex-marché Saint-Martin doivent s'élever les bâtiments de l'École centrale des arts et manufactures.

La cérémonie annuelle de la rentrée des cours et tribunaux a eu lieu le 3 novembre, à midi très précis, à la Sainte-Chapelle du Palais de Justice, où la messe du Saint-Esprit fut célébrée.

La garde républicaine formait la haie depuis la salle des Pas-Perdus jusqu'à l'entrée de la Sainte-Chapelle, où Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris, entouré de tout son clergé, attendait le cortège.

A onze heures précises, les soldats portent les armes, les tambours battent et le cortège s'avance dans l'ordre suivant :

Digitized by Google

F. Roy, éditeur. — 298.

Imp. Chereire et fils.

Feu d'artifice avenue de l'Observatoire (fête du 14 juillet 1880).

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Hôtel de la Providence, où est descendue Charlotte Corday, (10, rue des Grands-Augustins).

La cour de cassation, en robe rouge et bonnet d'hermine, précédée par ses huissiers, ayant à sa tête son premier président, M. Mercier, et M. Bertauld, procureur général ;

Le conseil de l'ordre des avocats et la cour de cassation, conduits par son président Me Mazeau ;

La cour d'appel, en costume d'audience, précédée de M. le premier président Larombière et de M. Dauphin, procureur général ;

Les avoués près de la cour d'appel, conduits par Me Poulet ;

Le tribunal de première instance, Me Aubépin, président, et Me Louis Loew, procureur de la République en tête ;

Le barreau de Paris, précédé de Me Barboux, bâtonnier de l'ordre ;

La chambre des avoués ;

Les membres du tribunal de commerce, précédés de M. Bessaud, leur président ;

Le conseil des prud'hommes, les juges de paix du département de la Seine, le bureau de l'assistance judiciaire, les agréés et les huissiers.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège se remit en marche, précédé cette fois par le cardinal-archevêque de Paris, qui prit congé de MM. de la cour de cassation en haut du grand escalier.

Les divers corps judiciaires se rendirent ensuite dans leurs chambres respectives pour y tenir audience.

Nous venons de dire plus haut que l'ouverture de la session parlementaire s'était faite avec le

Digitized by Google

plus grand calme, mais si personne ne songea à troubler l'ordre à cette occasion, les esprits se préoccupèrent fort des événements politiques relatifs à la guerre de Tunisie, entreprise dans le cours de l'année pendant les vacances de la Chambre, et conduite de façon à mécontenter l'opinion publique, dont les plaintes se traduisirent soit par la voix de la presse, soit par celle de meetings dans lesquels les ministres étaient violemment pris à partie.

Cette situation ne pouvait se prolonger longtemps sans danger ; il était nécessaire que des explications fussent données à la tribune : une interpellation eut lieu et ne se termina pas favorablement au ministère, aussi celui-ci dût-il offrir sa démission au président de la République qui l'accepta, et le 13 novembre, un nouveau ministère était constitué ; il est ainsi composé : MM. Gambetta, ministre des affaires étrangères; le général Campenon, ministre de la guerre; Gougeard, ministre de la marine; Paul Bert, ministre de l'instruction publique; Cazot, ministre de la justice; Allain-Targé, ministre des finances; Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur; Devès, ministre de l'agriculture; Rouvier, ministre du commerce et des colonies; Raynal, ministre des travaux publics; Cochery, ministre des postes et télégraphes; Antonin Proust, ministre des beaux-arts et arts industriels.

Il serait à désirer que sous ce dernier ministère qui est de création nouvelle, put s'effectuer définitivement le déménagement complet des combles du Louvre, où se trouvent entassés depuis longtemps des tableaux et quantité d'autres objets d'art tout à fait inconnus du public et dont l'administration elle-même ignore l'existence.

On estime qu'il y aurait là de quoi former un véritable musée composé d'éléments les plus variés, chacune des sections des musées existant (galeries de tableaux, musée de marine, musée chinois) ayant emmagasiné depuis des années dans les combles du palais le rebut de ses collections.

On s'occupe au reste de dresser un inventaire détaillé de toutes ces richesses artistiques, soit pour les répartir dans chaque section respective, soit pour leur donner une autre destination, notamment en plaçant dans les bâtiments appartenant à l'État, ceux de ces objets qui pourront être utilisés comme objets décoratifs.

A propos du Louvre, l'administration des travaux publics a reconnu la nécessité d'entreprendre au plus vite des travaux dont la direction des beaux-arts réclamait avec insistance l'exécution, en raison de leur urgence absolue, voici ce dont il s'agit :

Les bâtiments du vieux Louvre n'ayant pas été construits sur caves, il en résulte que l'humidité occasionne de grands dégâts dans le rez-de-chaussée, pénètre les maçonneries et envahit peu à peu les parties les plus élevées du monument.

Des caves, pratiquées sous la galerie des Antiques et sous les deux salles à la suite, ont donné les résultats les plus satisfaisants, et cette portion du Louvre se trouve aujourd'hui complètement assainie. Il est indispensable, dans l'intérêt de la conservation de l'édifice et des riches collections qu'il renferme, d'établir des caves semblables sous les galeries des Cariatides, de Melpomène et de la Vénus de Milo, dans lesquelles l'humidité fait particulièrement sentir son influence destructive.

L'installation de ces caves coûterait 400,000 francs.

D'autre part, il y aurait un grand intérêt à restituer au service des musées l'ancienne salle des Etats, située dans les bâtiments du nouveau Louvre et qui, sous l'Empire, avait été provisoirement affectée à la réunion des grands corps de l'Etat pour l'ouverture des Chambres.

Cette salle, en effet, est en communication facile avec les galeries de peinture du Louvre, et ses grandes dimensions, permettraient d'y exposer de vastes toiles appartenant à l'école française, lesquelles, faute de place, ne peuvent, malgré leurs mérites, être exposées.

L'appropriation de la salle des Etats à cette destination, pour laquelle d'ailleurs elle avait été créée à l'origine, exigerait une dépense de 300,000 francs.

Puis après le Louvre, on espère que nos édiles s'occuperont aussi soit de faire reconstruire les Tuileries, soit de faire disparaître les ruines du palais qui donnent une physionomie si attristante à l'une des plus belles places publiques de Paris.

Ces ruines sont encore plus accusées depuis qu'au mois de novembre on a entrepris d'éclairer la place du Carrousel par des appareils à lumière électrique qui au milieu de la nuit la plus obscure permettent au passant de lire son journal comme s'il était midi.

Rien de plus triste et de plus lamentable que de voir lorsque la nuit arrive, se dresser cette longue façade des Tuileries avec ses fenêtres béantes, ses portes à jour, et ses grandes murailles grises sur lesquelles se tracent en noir les sillons de l'incendie qui les dévora pendant les néfastes journées de la guerre civile de 1871.

Nous avons parlé précédemment du musée d'artillerie transporté de la place Saint-Thomas-d'Aquin à l'hôtel des Invalides.

Au mois de novembre 1881, ce musée s'accrut de la précieuse collection de Pierrefonds organisée par les soins de l'empereur Napoléon III.

Elle occupe aujourd'hui une salle spéciale du musée d'artillerie.

On sait qu'elle se compose de quarante-cinq armures, quatre-vingts épées, cent casques et d'une grande quantité de dagues, de boucliers et autres accessoires d'armement en usage aux siècles passés. Tous ces objets sont des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Digitized by Google

Cette collection renferme en outre quatre armures complètes de joute avec leur manteau d'armes, une autre armure du XVe siècle; des boucliers en fer repoussé et ciselé du temps de la Renaissance, une superbe épée émaillée avec sa dague, un chanfrein d'un travail très délicat, des langues de bœuf, des plastrons, des armets, des rondaches, des hausse-cols, des gantelets, des étriers d'une valeur inappréciable, tout l'attirail enfin des chevaliers d'autrefois.

On y remarque encore comme curiosité rare un espadon du XVIIIe siècle, aux armes de la maison de Lorraine, et une épée à la poignée enrichie de diamants, ayant appartenu à Charles XII, roi de Suède.

Cette collection complète heureusement le Musée des Invalides qui peut passer maintenant pour la galerie d'armes et de costumes la plus variée et la plus riche de l'Europe.

Le 19 novembre, Paris se trouva menacé de voir un de ses quartiers disparaître sous l'eau; vers deux heures de l'après-midi une fissure se produisit dans les conduites d'eau qui traversent le canal de l'Ourcq; l'eau passa sous l'ancienne et sous la nouvelle galerie, puis entra dans l'égout voisin.

Aussitôt, une détonation semblable à une décharge d'artillerie se produisit et une véritable trombe d'eau, mêlée de sable et de pierres, jaillissait à une grande hauteur.

En un clin d'œil, l'eau se répandit sur le quai, dans la rue de Naples, envahissant les caves et gagnant jusqu'à la rue de Flandre, qui est au niveau du canal.

A trois mètres environ du mur d'encaissement s'était fait une ouverture béante, présentant un diamètre de dix mètres environ sur quatre de profondeur, au milieu de laquelle l'eau tourbillonnait, blanche d'écume, détachant de fortes parties du sol excessivement sablonneux.

En moins de dix minutes, l'éboulement du terrain gagna une partie de la rue de Nantes, jusqu'à la hauteur de la deuxième maison.

Le service des eaux, les ponts et chaussés et la préfecture de la Seine furent prévenus télégraphiquement.

Quelques piqueurs et conducteurs des ponts et chaussées, bientôt suivis de deux ingénieurs, arrivèrent, réunirent en toute hâte les travailleurs de bonne volonté et organisèrent les premiers secours.

Le danger était des plus pressants; comme nous l'avons dit plus haut, le quartier repose sur un sol composé d'un sable sec qui se détache avec facilité.

Coûte que coûte, il fallait absolument arrêter l'eau dans son œuvre dévastatrice.

Tout d'abord, on s'empara d'une bâche de près de huit mètres de longueur, que l'on emplit de fumier, et que l'on descendit dans le canal pour aveugler la fissure.

Cette première opération eut un plein succès, car l'eau s'échappa avec un peu moins de violence.

Encouragé par ce résultat, l'idée vint de jeter dans l'eau des sacs de plâtre et de ciment; des ingénieurs de la Ville, arrivant en ce moment avec une escouade d'ouvriers, prirent la direction des travaux.

Des quantités énormes de plâtre et de ciment furent dès lors jetées dans le canal; le travail se poursuivit de la sorte jusqu'à la nuit.

Le commissaire de police du quartier fit aussitôt évacuer celle-ci pour prévenir les accidents.

Vers quatre heures, M. Caubet, chef de la police municipale, arriva; il demeura près d'une heure à encourager les travailleurs.

De chaque côté de la rue de Nantes, il restait juste l'épaisseur d'un mètre de terrain; grâce aux pierres qui se trouvaient en abondance sur le quai, des ouvriers s'occupèrent d'élever un mur, afin de prévenir un nouvel éboulement qui, assurément, eut entraîné les bâtiments.

En même temps, d'autres ouvriers pratiquaient un barrage dans la rue de Nantes, afin de prévenir un retour des eaux, tandis qu'une autre équipe, sous les ordres d'agents de la Compagnie des eaux, s'occupait de détourner une partie de l'inondation dans les conduites et dans les égouts.

On dut jeter ainsi jusqu'à minuit, près de quatre cents sacs de plâtre et de ciment; heureusement, un magasin bien approvisionné et appartenant à la Société anonyme des plâtres et ciments se trouvait à proximité et put fournir la presque totalité de ses réserves.

Cependant cet amas de matériaux, aussi considérable qu'il fût, ne parvint pourtant pas à arrêter complètement l'écoulement des eaux, qui continuèrent à inonder le bas de la rue de Nantes et de la rue de Flandre.

On craignit un instant que la maison de MM. Caudron et Lapeyrière, plâtriers au coin de la rue de Nantes et du quai, dont les fondations étaient mises à découvert, vînt à s'écrouler. Sur l'ordre des ingénieurs des ponts et chaussées, les locataires durent l'évacuer.

Voici comment un journal du lendemain rendait compte des travaux qui suivirent.

« La nuit venant, des torches furent allumées et les ouvriers continuèrent leurs travaux. C'était un spectacle curieux que celui de tous ces hommes, formés en chaîne sur le pont, se passant des sacs, des pierres, aux lueurs rouges des torches qui se réverberaient dans l'eau du canal. On a engouffré ainsi cinq ou six cents sacs de chaux ou de ciment et plusieurs mètres cubes de moellons.

« Des ordres avaient été donnés, dès le début, pour baisser le plan d'eau du bief où l'accident s'était produit. La manœuvre des écluses, pour une opération de ce genre, nécessite un temps

Digitized by Google

assez long. Vers huit heures du soir, le niveau du canal commence à baisser et quelques heures après l'eau arrivait à la hauteur du fond de l'entonnoir. Tout danger se trouvait donc conjuré.

« Ingénieurs, conducteurs et ouvriers ont passé la nuit à établir un batardeau devant le mur du canal, sous lequel l'infiltration s'est produite. Des madriers ou palplanches ont été battus devant la maçonnerie pour maintenir les terres servant à barrer le passage d'eau.

« Les eaux étant retirées maintenant, on voit parfaitement les voûtes effondrées des deux égouts les tuyaux de gaz rompus, les sacs et les moellons jetés pendant la nuit et qui ne tiennent pas une grande place dans l'énorme trou. On voit très bien aussi le passage que l'eau s'est frayé sous les murs du canal. En affouillant les terres sur lesquelles ils reposent, elle a ouvert une sorte de voûte et a gagné les terres sablonneuses du quai, qu'elle a peu à peu désagrégées. Si l'on ajoute à cela le voisinage de l'égoût parallèle au canal, et de celui en retour d'équerre de la rue de Nantes, on s'explique la gravité de l'accident.

« Une fissure a pu se déclarer dans l'un de ces égouts, par laquelle l'eau du canal aura entraîné les sables affouillés. Il est impossible de s'expliquer autrement la disparition de milliers de mètres cubes de terre que représente la capacité de l'excavation.

« Des maçons ont consolidé les fondations de la maison de MM. Caudron et Lapeyrière, à l'aide de pierres meulières, scellées avec du plâtre.

« Les dégâts causés par l'inondation des caves sont considérables. Une centaine de maisons ont eu leurs caves inondées. Des épiciers, des papetiers, des négociants en nouveautés ont eu des quantités considérables de marchandises avariées. On nous cite un lithographe qui estime à 50,000 fr. la valeur des pierres lithographiques que l'eau a complètement détruites.

« Des experts se livrent aujourd'hui à l'estimation des dégâts.

« Dans certaines caves, l'eau s'est retirée au fur et à mesure que le niveau du canal baissait, mais dans d'autres elle est restée, et des pompes d'épuisement ont dû manœuvrer pendant plus de vingt-quatre heures pour les vider.

On n'a, heureusement, à déplorer que des dégâts matériels.

« On a craint un instant qu'une équipe d'égoutiers fût surprise hier par les eaux, mais les ouvriers en entendant la détonation formidable causée par l'excavation et l'effondrement des voûtes d'égoût, ont pu se sauver à temps. »

Bien que tout danger fût conjuré, pendant plusieurs jours de nombreux ouvriers travaillèrent sans relâche à boucher la crevasse

Les ingénieurs firent venir plusieurs bateaux chargés de terre, on combla une partie du quai et on se disposa à construire le batardeau.

Des tombereaux se succédèrent sans interruption apportant de la terre pour remplir le trou énorme formé par l'éboulement.

Dans le bas de la rue de Nantes, dans la rue de Flandre, des pompes manœuvrées par des pompiers, furent employées à épuiser l'eau qui emplissait les caves des maisons voisines. Ce fut de la sorte qu'on parvint à fermer la crevasse en attendant la reconstruction d'un nouveau mur de soutènement destiné à remplacer celui qui, depuis longtemps, était signalé comme ayant besoin de réparations et qui avait fini par céder.

Or, tandis qu'on s'occupait de remédier aux graves conséquences de cette catastrophe, le même fait ou du moins un fait du même genre se produisait dans le quartier de la Glacière : le 23 novembre, vers onze heures, des ouvriers étaient occupés à réparer un égoût situé en face du n° 185 de la rue de la Glacière, quand les murs de soutènement de cet égoût venant subitement à se rompre, l'eau fit irruption et jaillit avec tant de force qu'en quelques instants les caves des maisons voisines furent entièrement submergées.

Les pompiers, aidés par les agents du service des égoûts mirent immédiatement en batterie plusieurs pompes à épuisement et parvinrent à éviter un désastre, mais on se demande si les nombreux égoûts qui sillonnent le dessous de Paris ne sont pas un danger permanent au point de vue de la solidité des constructions.

Il avait été question d'inaugurer, en novembre, l'École des hautes études commerciales, établie sur le boulevard Malesherbes, mais cette cérémonie fut remise; néanmoins, nous devons donner quelques détails sur son local.

L'immeuble a deux entrées, une sur le boulevard Malesherbes et l'autre rue de Tocqueville.

La première est monumentale et grandiose; une porte de chêne clair, encadrée de deux hauts piliers et surmontée d'un cartouche qui porte cette inscription gravée en creux : *École des hautes études commerciales*. De chaque côté du fronton deux médaillons représentent : l'un, le Commerce; l'autre, l'Industrie.

A l'intérieur, une très vaste cour; à droite, un préau couvert où vont être disposés des appareils de gymastique ; à gauche, le quartier des élèves composé de deux étages, de salles d'étude claires et bien aménagées; au fond, l'économat, les archives, le cabinet du directeur.

Nous l'avons dit déjà, en 1881, la vogue était aux panoramas et bien que Paris se fût contenté pendant bien des années d'en posséder un, celui du colonel Langlois, il sembla que tout à coup le besoin se faisait grandement sentir d'en élever de tous côtés.

Il existait depuis plus de vingt ans un vaste café situé dans la rue du Château-d'Eau et qu'on désignait sous le nom de grand Café-Parisien; il se

Digitized by Google

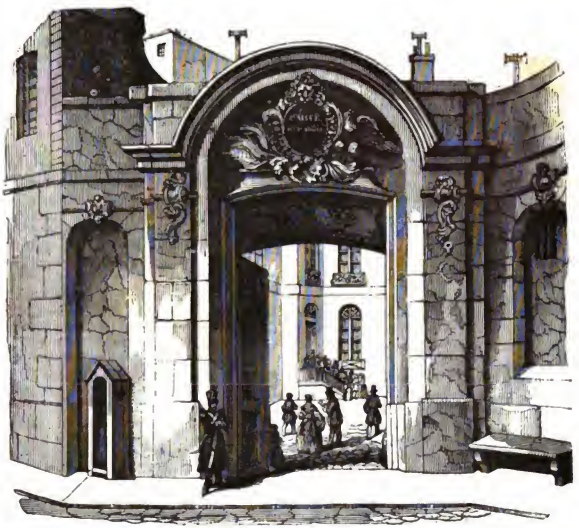

Ancien portail de l'hôtel Coq-Héron, démoli pour le passage de la rue du Louvre.

distinguait surtout par le nombre considérable de ses billards, des spéculateurs imaginèrent de transformer ce café en panorama, une compagnie financière se forma et bientôt, on vit s'élever à la place du grand Café-Parisien, une vaste rotonde dans laquelle fut installé le panorama de la défense de Belfort.

Cette page émouvante de notre histoire contemporaine a fourni au peintre Castellani le sujet d'un tableau saisissant et de tout point remarquable.

Un immense paysage d'hiver couronné de collines bleuâtres qui abritent la ville assiégée; des champs tristes, des arbres sans feuilles, des chemins ravinés au bout desquels sont posé des poteaux télégraphiques. Sur une redoute labourée par les balles, un drapeau tricolore, flotte secoué par la bise. Çà et là des soldats morts étendus dans les plis du terrain. D'autres soldats français ou allemands font le coup de feu enveloppés de fumée : rien de plus émouvant que cette vaste composition.

Le panorama a été construit par l'architecte Berchon; il est établi à dix-sept mètres au-dessus du sol et possède une circonférence de cent vingt mètres.

Le rez-de-chaussée est réservé à un vaste Éden qui pourra contenir cinq mille personnes et le sous-sol est destiné à l'établissement d'un jardin d'hiver féerique de 1,600 mètres de surface.

Le *Panorama-National*, c'est son titre, ouvrit ses portes aux représentants de la presse le 24 novembre et, le 26, un autre panorama, celui de

Digitized by Google

la rue Saint-Honoré, construit sur l'emplacement de l'ancienne salle Valentino, inaugurait l'exposition de son magnifique tableau représentant les cuirassiers de Reischoffein.

L'exécution de ce panorama fut confiée aux peintres Poilpot et Stéphen Jacob et les deux excellents artistes, s'inspirant de la noblesse du sujet, ont admirablement rendu ce combat légendaire qui a immortalisé les fameux cuirassiers de notre vaillante armée de 1870.

De la rotonde au sommet de laquelle les spectateurs sont placés, ils ont devant eux la plaine immense où se déroule la lutte titanesque, et pour ajouter à l'effet produit par le pinceau des artistes, autour de soi, la terre est jonchée de débris d'armes, de casques et même de cadavres représentés par des mannequins costumés en cuirassiers; de véritables arbres sont plantés ça et là et se confondent avec ceux qui sont peints.

En un mot, c'est la représentation la plus exacte que l'on puisse souhaiter de ce terrible drame patriotique.

Le monument est beaucoup mieux aménagé que celui du *Panorama-National*. On entre par une grande porte donnant sur un très vaste vestibule, au fond se trouve les escaliers conduisant au panorama et, de chaque côté, deux autres larges escaliers mènent aux salons d'exposition de peinture qui sont annexés au panorama.

Avant de terminer ce long travail qui passe en revue les principaux faits qui ont peu à peu transformé le Paris ancien en la splendide capitale que nous voyons aujourd'hui, jetons un coup d'œil sur les travaux en cours et sur ceux qui doivent être prochainement entrepris.

La troisième commission du Conseil municipal a été chargée récemment de classer, par ordre d'urgence, les opérations de voirie entreprises dans les divers arrondissements de Paris. Voici donc quels seront les travaux qui seront exécutés dans un délai de cinq ou six ans, au moyen d'allocations budgétaires, prises sur les excédants des recettes :

D'abord la reconstruction de l'hôtel des postes qui est poussée très activement.

Les travaux de terrassement terminés dès le commencement d'octobre ont permis d'entreprendre ceux de maçonnerie, sur toute l'étendue du futur bâtiment.

Du côté de la nouvelle rue Étienne-Marcel, les constructions dépassent aujourd'hui la hauteur du premier étage. La façade, qui se trouvera en bordure sur cette rue, mesure cent quatre mètres de longueur et se compose de dix-sept grandes travées à plein cintre, flanquées de pavillons.

Sur la rue du Louvre prolongée, la façade n'a que neuf travées également à plein cintre.

Du côté de la rue du Louvre, les travaux en sous-sol touchent à leur fin. Toute la grosse maçonnerie en est faite, et l'on s'occupe actuellement de poser le solivage en fer que le plancher du rez-de-chaussée doit recouvrir.

Enfin, du côté de la rue Jean-Jacques-Rousseau les bâtiments sont hors de terre, et dès aujourd'hui on peut se faire une idée exacte de ce que sera ce véritable palais, à l'achèvement duquel cent cinquante ouvriers travaillent journellement.

L'Hôtel formera un quadrilatère avec façades sur les rues Jean-Jacques Rousseau, du Louvre, Guttenberg et Étienne-Marcel. Trois étages s'élèveront au-dessus du rez-de-chaussée entièrement consacré aux services qui sont en rapport avec le public et à la circulation des voitures.

Au premier étage sera placé le service important du classement des lettres et de la distribution par les facteurs; au second sera installé le service de sortie par les voitures de la poste, le troisième sera affecté aux archives et aux magasins. Ces différents étages communiqueront entre eux par une sorte d'ascenseur circulaire construit de telle façon que le poids du paquet qui descendra à l'étage inférieur, serve à élever celui qui monte à l'étage supérieur.

Enfin un immense sous-sol s'étendant sous tout le bâtiment recevra les écuries, les ateliers de timbrage et les appareils employés pour le service pneumatique.

Le personnel administratif sera logé au second étage, dans la partie qui a vue sur la rue du Louvre et aussi dans les pavillons des rues Jean-Jacques-Rousseau et Étienne-Marcel.

Le rez-de-chaussée est particulièrement intéressant, puisque c'est là que seront placés les services de réception de tous genres.

Une immense cour sera divisée en deux grands *halls* principaux, l'un, le *hall* du *transbordement*, uniquement consacré au service des voitures, soit pour les gares, soit pour les différents bureaux de Paris. L'autre est affecté aux bureaux qui sont en rapport direct avec le public, tels que l'affranchissement, la poste, les lettres chargées, la vente des cartes postales et télégraphiques.

Le public aura son entrée sur la rue du Louvre. Après avoir franchi le vestibule où se trouve le bureau du télégraphe, on entrera dans une longue galerie de cinquante mètres de long, sur laquelle s'ouvriront à droite et à gauche les différents guichets. Tout au fond de la galerie un bureau de renseignements sera mis à la disposition de tous ceux qui auront à faire une réclamation quelconque.

Terminons en disant que le nouvel Hôtel des Postes ne s'occupera que de la correspondance parisienne; tous les services comprenant la province et l'étranger seront transférés au ministère des postes et des télégraphes.

Que de demeures historiques sont tombées sous le marteau des démolisseurs pour l'installation de cet hôtel des postes!

Citons au n° 12 de la rue des Vieux-Augustins

Digitized by Google

(aujourd'hui rue d'Argout), la maison dans laquelle étaient installés avant la Révolution les bureaux de M. Charles Bellanger, procureur général au Conseil supérieur de Corse et conseiller honoraire au Châtelet, bureaux qui furent pillés par le peuple la veille de la prise de la Bastille.

Au n° 10 se trouvait *l'hôtel de la Providence*, dont nous avons parlé, et où Charlotte Corday logea lorsqu'elle vint seule de Caen pour tuer Marat.

Au nombre des habitants de cette rue, nous avons retrouvé des conseillers au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des monnaies : des secrétaires du roi, dont un parent de Colbert ; des échevins, des receveurs de gabelle et plusieurs artistes peintres, dont le plus connu est Boucher.

Au 2e étage de la maison n° 8 de la rue de la Jussienne demeurait l'abbé Lattaignant, chanoine honoraire de Reims, conseiller au Parlement de Paris, et le plus jovial peut-être des poètes badins du XVIIIe siècle.

Au n° 16 était l'hôtel de la comtesse du Barry, la favorite de Louis XV. La maîtresse d'un agent de change ne voudrait pas aujourd'hui loger dans cette rue.

Dans la maison contiguë à l'hôtel Bullion demeurait un dentiste du nom de Talma, dont le fils devait devenir le plus grand comédien de notre siècle. Deux autres artistes de la troupe de Molière, Bellerose et Biancotelli, ont habité également rue Plâtrière.

Mais s'il fallait évoquer tous ces souvenirs cela nous entraînerait trop loin, revenons aux travaux décidés, en cours ou à entreprendre.

L'achèvement de la rue de l'Abbé-de-l'Épée entre la rue Saint-Jacques et la rue Gay-Lussac est chose décidée, et l'élargissement de la rue des Carmes va compléter le dégagement du collège Sainte-Barbe.

Lors du tracé du boulevard Saint-Germain, on crut devoir conserver, pour des raisons d'économie, un des côtés de la rue des Noyers, dont le niveau se trouva inférieur à celui de la chaussée du boulevard, si bien qu'on fut obligé d'y établir un mur de soutènement.

Il s'agit aujourd'hui de faire disparaître cette différence de niveau, et de donner définitivement au boulevard ce vieux fragment de la rue des Noyers, qui se trouve dans une situation intolérable, puisqu'il n'est à proprement parler, ni rue, ni boulevard. On a vu qu'aux XVIe et XVIIe siècles, la partie du Ve arrondissement comprise entre la Tournelle, le Panthéon et la Salpêtrière, était entièrement peuplée d'écoles publiques, de séminaires, de couvents, d'hôpitaux et d'églises.

De ces anciens établissements, il ne reste rien, ou presque rien. Cependant, on peut voir, rue des Carmes, des débris assez importants du collège de Presle. Il y a aussi vers le haut de cette même rue un disgracieux bâtiment, presque en ruines qui faisait partie autrefois du collège des Lombards.

Tout un pâté de maisons situées en bordure sur la rue de l'Université vient d'être livré aux démolisseurs. Ces immeubles, attenant aux bâtiments neufs du ministère de la guerre, auquel ils appartenaient, vont être complètement rasés. Sur leur emplacement seront ensuite prolongés les bâtiments existant sur le boulevard Saint-Germain, et qui feront ainsi retour du côté de la rue de l'Université.

Dans ce nouveau corps de bâtiment, qui sera mis en harmonie, comme architecture, avec les constructions neuves, sera ménagée une porte à l'aspect monumental par où l'on pourra communiquer avec l'hôtel du ministre, qui n'a eu jusqu'à ce moment qu'une seule entrée, du côté de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

L'agrandissement du ministère de l'agriculture nécessite la démolition de deux immeubles situés rue de Varennes et portant les numéros 76 et 80.

La propriété n° 76 est l'ancien hôtel de Castries, construit au commencement du siècle dernier pour Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries, maréchal de France, qui plus tard devint ministre. En 1789, on installa dans ces vastes bâtiments le ministère de la guerre, que le peuple saccagea avec une véritable fureur. Le jury d'expropriation a fixé à 340,000 francs le chiffre de l'indemnité.

L'immeuble n° 80 était le petit hôtel de Broglie, qui n'était séparé du grand hôtel de ce nom que par la largeur de la rue. — Indemnité accordée : 785,000 francs.

Pour le ministère de l'instruction publique, on se contente de l'adjonction de la maison d'angle portant le n° 56 de la rue de Bellechasse, et le n° 108 de la rue de Grenelle ; ici, il n'est pas question de démolition, mais d'annexion.

Cette acquisition permettra d'installer au rez-de-chaussée du ministère actuel le musée pédagogique et de transférer à l'entresol les bureaux de la comptabilité. Les services de l'instruction primaire seront établis au troisième étage.

On a commencé, avenue Parmentier, les travaux de construction d'un nouveau poste de pompes à vapeur. Les bâtiments comprendront :

Un rez-de-chaussée, une remise pour trois machines, une pompe de ville (ancien système), un poste-vigie, une écurie avec grenier au-dessus, un espace libre pour des chevaux supplémentaires.

Au premier étage, une grande pièce pour le poste de ville, une salle d'école et un logement pour le sergent. Les dépenses sont évaluées à 164,300 fr.

On s'occupe d'ailleurs d'installer un peu partout des postes-vigies dits postes avertisseurs, où un pompier serait toujours présent afin de recevoir la déclaration de personnes venant faire

Digitized by Google

Le lion de Belfort, place Denfert-Rocherau.

Rue de l'Abbé-de-l'Epée, entre les rues Gay-Lussac et Saint-Jacques;

Parc du Champ de Mars. Cet égout serait destiné à recevoir les eaux des points bas et les trop-pleins des lacs qui doivent être mis en service.

Il existe déjà bien des égouts en cet endroit, mais ils sont placés à une profondeur telle que leur curage est rendu presque impossible; l'égout projeté, au lieu de déboucher directement en Seine, serait mis en communication avec celui de l'avenue de Labourdonnaie.

Achèvement de la canalisation commencée sous la rue de la Réunion;

Construction d'une amorce d'égout à l'entrée de la rue La Vieuville et établissement d'une bouche d'égout à l'angle de la rue Antoinette, afin que les eaux de la rue La Vieuville s'écoulent désormais en égout sans passer dans le ruisseau de la rue Antoinette. Etablissement d'une seconde bouche vis-à-vis de la première, dans la rue La Vieuville, pour supprimer un cassis existant à cet endroit;

Avenue Bugeaud, construction sur une partie comprise entre la rue Spontini et la propriété de la Société anonyme des terrains de l'avenue du Bois de Boulogne;

Rue Torcy, construction d'égout entre la rue Pajol et la rue de l'Olive, afin d'assurer un débouché aux égouts des rues de la Martinique et de la Louisiane, voies qui très prochainement vont être mises en état de viabilité complète;

Avenue de la République, construction d'un égout avec puisard, pour l'écoulement souterrain des eaux de la caserne de Romainville.

Ce travail d'établissement d'égouts est d'une extrême importance; toutefois il fut l'occasion d'un triste événement dont Paris s'émut au mois

Digitized by Google

de janvier 1881, alors qu'on travaillait à une bouche d'égout ouverte à l'angle de la rue d'Hauteville et de la rue des Petites-Ecuries.

Un sieur Robin, fruitier, qui conduisait vers quatre heures de l'après-midi sa petite fille de neuf ans revenant de l'école, traversa la rue avec elle et descendit du trottoir auprès duquel s'ouvrait la bouche d'égout; tout à coup un cri de détresse se fit entendre, l'enfant avait disparu dans le gouffre.

L'alarme fut donnée; toutes les équipes d'égoutiers qui fonctionnaient sur le parcours de l'égout commencèrent d'actives recherches pour découvrir le cadavre de l'enfant. Bientôt les pompiers vinrent en aide aux égoutiers.

On chercha dans le cloaque au milieu de cette eau noire et glacée qui s'écoulait rapide avec un clapotement sinistre.

On ne trouva rien.

Les recherches continuèrent pendant plusieurs jours, mais elles furent infructueuses. Un courant des plus impétueux entraîna le cadavre au loin et on ne le revit pas. Déjà, au mois d'octobre précédent, un événement occasionné par les travaux des égouts s'était produit : un écrivain, critique musical, M. Sylvain Saint-Etienne, tombait le soir dans une excavation creusée par des égoutiers et mourait des suites de cette chute terrible.

Les onze casernes affectées aux sapeurs-pompiers (non-compris l'hôtel de l'état-major) sont placées sur deux lignes, presque circulaires et concentriques, dont l'une assure la protection de l'intérieur et l'autre les quartiers éloignés du centre de la ville.

Les casernes excentriques se trouvent en moyenne à une distance de 3 kilomètres les unes des autres.

Mais il existe entre celle de la rue de Reuilly et celle de la rue des Entrepreneurs un espace de 8 kilomètres complètement privé de centre de secours.

Il avait là un inconvénient, et pour le faire disparaître l'administration municipale, d'accord avec le régiment des sapeurs-pompiers et la préfecture de police, a décidé la construction d'une nouvelle caserne, sur un terrain sis rue d'Alésia, près de l'avenue d'Orléans (quartier de Montrouge).

Une autre caserne, destinée à remplacer celle de Reuilly, se construit en ce moment sur un terrain entre le boulevard Mazas et la rue de Chaligny, derrière l'hôpital Saint-Antoine, terrain appartenant à l'Assistance publique.

Il est question également de reconstruire trois casernes qui se trouvent ou mal situées ou insuffisantes; se sont celles de la rue de la Marc, de la rue Jean-Jacques-Rousseau et de la rue du Vieux-Colombier.

Puisque nous parlons caserne, disons qu'on commence, sur les terrains de l'ancienne île Louviers, boulevard Morland et rue Schomberg, les travaux de fondation d'une nouvelle caserne pour la garde républicaine.

Les dispositions adoptées par l'architecte de la ville chargé de cette opération, sont absolument différentes de celles suivies jusqu'ici et constitueront un essai intéressant à suivre.

La vie en commun se trouvera garantie par une disposition complémentaire de grandes salles établies au rez-de-chaussée, autour d'une cour principale spécialement réservée aux usages militaires, telles que réfectoires, préaux ou salles de réunion, salles d'armes, salles de classe, de musique, etc.

On a commencé, au Point du-Jour, un travail dont l'urgence n'est pas discutable. Il s'agit de l'établissement le long des berges, d'une banquette en maçonnerie qui permettra aux bateaux d'aborder plus commodément et dont l'existence donnera une sécurité réelle aux piétons toujours si nombreux dans cette portion des bords de la Seine.

Le coût de cette opération est évaluée à quatre-vingt-dix mille francs.

Ce quartier de Paris a subi depuis quelques années une véritable transformation et le quai d'Auteuil jusqu'au pont d'Auteuil et la station du Point du Jour, est devenu une véritable foire permanente. Ce ne sont que marchands de vins, restaurants, bals et guinguettes fréquentés par une population oisive et amie des plaisirs bruyants, c'est là que sont établis les joueurs de bonneteau par lesquels se font duper des ouvriers faisant le lundi et de naïfs promeneurs, que l'appât de gagner un louis en exposant quelques sous, poussent vers ces parages où la police fait très souvent des rafles sans pouvoir arriver à extirper complètement la race de ces voleurs émérites qui sont un véritable fléau pour la bourse des pauvres diables attirés là.

Nous avons eu sous les yeux le plan des différents travaux d'embellissement qui vont s'effectuer à la place Saint-Pierre et à la butte Montmartre, en dehors de la construction de l'église du Sacré-Cœur.

Il s'agit d'abord de l'ouverture de la rue Charles-Nodier, pour laquelle une somme de 150,000 francs a été votée par le conseil municipal le 21 février de l'année dernière, et de l'achèvement des voies carrossables devant permettre aux voitures de gagner le sommet de la butte par des pentes régulières.

Lorsque ces opérations seront terminées, un square sera établi à l'extrémité de la rue La-

Digitized by Google

marque, sur la partie du plateau laissée libre par l'église, square qui sera sans contredit le plus pittoresque de Paris.

Puis, on construira un escalier monumental qui, partant de la place Saint-Pierre, conduira à la nouvelle église. Par ses proportions grandioses et sa structure toute particulière, cet escalier, unique en France, sera une des curiosités du Paris moderne.

Comme on le voit, il s'agit pour la butte Montmartre et pour la place Saint-Pierre d'une véritable transformation.

Les travaux de construction de la nouvelle école de médecine sur les plans de M. Ginain, sont vigoureusement poussés; le gros œuvre est achevé et la toiture, en partie vitrée pour les besoins de certaines études, est entièrement supportée par une armature de fer en angle de 35 degrés.

Les bâtiments de la nouvelle école n'offriront, en réalité, que deux étages, mais tous deux d'une hauteur presque triple de ceux d'une maison d'habitation.

La façade principale, sur le boulevard Saint-Germain, aura un caractère absolument symétrique entre la rue Hautefeuille et l'angle de l'ancienne rue de l'École-de-Médecine.

Elle comprend un développement rectiligne de 110 mètres, composé de deux avant-corps percés chacun de trois baies et d'une porte centrale en retraite qui est percée au premier étage de quinze baies et au second étage de trente baies couplées.

La hauteur totale de l'édifice sera de 20 mètres pour la partie utilisée et de 24 mètres du sol au faîte de la toiture.

De toutes les constructions du Paris moderne, la plus curieuse et la plus originale sera certainement celle que fait élever M. Gaillard près du parc Monceau, à l'angle de la rue Legendre et de la place Malesherbes.

Ce n'est ni un hôtel, ni un palais, dans l'acception actuelle de ces mots. C'est un château reproduisant avec une telle fidélité le style architectural du temps de Louis XII, que plusieurs journaux s'y sont trompés et ont annoncé de bonne foi que c'était la reproduction du château de Blois.

Il n'en est rien. M. Février, architecte, chargé de la construction de cet édifice, n'a eu d'autre pensée que de créer un monument dans le ton exact de ceux que nous a laissés le seizième siècle. Si par ses clochetons et ses tourelles, il rappelle le château de Blois, c'est que les architectes d'alors prodiguaient les tourelles et les clochetons.

De même, si on voulait bâtir aujourd'hui un château du style moyen-âge, il faudrait bien y mettre des baies ogivales.

Le château Louis XII de M. Gaillard, entièrement terminé coûtera plusieurs millions.

Les deux rotondes que l'on voit encore sur la place Denfert-Rochereau vont disparaître, le raccordement de l'avenue Montsouris avec le boulevard Denfert-Rochereau étant à la veille d'être entrepris.

Il ne restera plus des anciennes barrières de Paris que la rotonde du faubourg Saint-Martin.

L'administration vient de décider que les travaux d'agrandissement de l'hospice des enfants assistés commenceraient le plus tôt possible.

Il sera construit sur la rue Denfert-Rochereau trois bâtiments : un à droite, parallèlement à la crèche, comprenant deux étages ; à gauche, un bâtiment semblable ; enfin, au milieu, un bâtiment n'ayant qu'un étage.

Le bâtiment de droite renfermera des magasins, les bureaux de la direction et des infirmières ; les filles de service seront couchées dans les combles ; celui de gauche contiendra les magasins de l'économat et les logements pour l'économe, l'aumônier et des employés.

Dans le jardin, on élèvera un pavillon aménagé pour des employés et sous-employés ; le bâtiment central comprendra la loge du concierge, le logement des internes, et, au premier étage, les appartements du directeur.

Dans les anciennes constructions, on installera les infirmeries, devenues sans emploi, qui seront utilisées pour le service des sevrés. Au deuxième étage, on créera un service complémentaire d'isolement pour les maladies contagieuses, et un emplacement convenable sera affecté aux nourrices sédentaires. Aux troisième et quatrième étages, des dortoirs seront disposés pour les nourrices de campagne et pour les filles de service.

La dépense atteindra environ huit cent mille francs.

Mentionnons encore la construction d'un pont, rue de l'aqueduc, sur le chemin de fer de l'Est ; le prolongement de l'avenue Parmentier ; l'achèvement de la rue d'Abbeville ; l'ouverture d'une avenue entre l'avenue Daumesnil et la rue du faubourg Saint-Antoine, l'achèvement de la rue Chaligny, dans le XIIe arrondissement et l'ouverture de la rue de Tolbiac, dans le XIIIe arrondissement, entre le carrefour des avenues d'Ivry et de Choisy et le carrefour de la rue Domrémy.

Viendront ensuite, dans un avenir plus ou moins rapproché :

Dans le XIVe arrondissement, prolongement de la cité Odessa et création d'une voie importante à travers le cimetière Montparnasse.

Dans le XVe arrondissement, prolongement de la rue de Vouillé, élargissement de la rue Roussin et dégagement de l'école communale de la rue Blomet.

XVIe arrondissement, ouverture d'une rue à travers les jardins de la Muette, achèvement de la rue Mozart et prolongement du boulevard Murat.

Digitized by Google

XVIIe arrondissement, élargissement de la rue Legendre.

XVIIIe arrondissement, ouverture de la rue Caulincourt et voie d'accès à la butte Montmartre.

XIXe arrondissement, percement d'une voie nouvelle allant de la rue d'Allemagne à l'angle de la rue Bouret.

XXe arrondissement, élargissement des rues des Orteaux, des Basselins, Croix-Saint-Simon, des Panoyaux et de la cour des Nonnes ; prolongement de la rue de la Dhuys, dégagement de la mairie.

Dans le tableau d'ensemble de projets de travaux à exécuter dans Paris, qui vient d'être dressé par l'administration et remis à chaque conseiller municipal, figure une seule opération se rattachant à l'établissement d'un square.

C'est sur l'avenue de Saint-Ouen, au n° 85, où se trouve actuellement le dépôt de pavés de la Ville, qui serait transféré entre les rues Marcadet et Championnet, que serait établi le nouveau jardin.

La dépense, y comprises les expropriations et la revente des terrains et matériaux déduite, s'élèverait à 518,000 francs.

Il est intéressant de comparer entre elles la longueur de chacune des nouvelles voies créées depuis quelques années dans Paris sous le nom d'avenues, et qui, pour la plupart, dépassent en majesté les boulevards, leurs prédécesseurs.

Elles sont au nombre de vingt-sept, que nous diviserons par ordre de grandeur.

Neuf dépassent 1,000 mètres ; ce sont : l'avenue Daumesnil, qui a 3,030 mètres de long sur 40 mètres de large ; l'avenue du Trocadéro, 2,700 mètres de long, 40 de large ; l'avenue d'Eylau, 1,900 mètres de long, 23 mètres 30 de large ; l'avenue de Villiers, 1,775 mètres de long, 30 de large ; l'avenue de Wagram, 1,480 mètres de long, 30 de large ; l'avenue d'Iéna, 1,115 mètres de long, 36 de large ; l'avenue du Roi-de-Rome, 1,100 mètres de long, 40 de large ; l'avenue de Montsouris, 1,042 mètres de long, 32 de large ; l'avenue Philippe-Auguste, 1,040 mètres de long, 30 de large.

Dix ont de 1,000 à 500 mètres. Ce sont : l'avenue Bosquet, 960 mètres de long, 36 de large ; l'avenue Joséphine, 945 mètres de long, 40 de large ; l'avenue des Gobelins, 880 mètres de long, 40 de large ; l'avenue de la Reine-Hortense, 800 mètres de long, 36 de large ; l'avenue de l'Alma, longue de 775 mètres, large de 40 ; la splendide avenue de l'Opéra, dont la longueur est de 720 mètres, la largeur de 30 et la surface de 21,600 ; l'avenue Niel, aux Ternes, longue de 675 mètres, large de 30 ; l'avenue Friedland, 670 mètres de long, 40 de large ; l'avenue Duquesne, longue de 635 mètres, large de 36 ; l'avenue Rapp, 540 mètres de long, 36 de large.

Enfin, huit ont moins de 500 mètres ; ce sont : l'avenue de Messine, 400 mètres de long, 30 de large ; l'avenue de Mac-Mahon, 400 mètres de long, 36 de large ; les avenues de l'Abbé-de-la-Salle et François-Xavier, 330 mètres de long, 35 de large ; l'avenue Victoria, 273 mètres de long, 30 de large. Nous comprenons dans cette dernière catégorie, l'avenue des Amandiers, qui n'est qu'une amorce (224 mètres de long sur 30 de large), et les avenues Parmentier et Lacuée, qui ne sont pas complètement percées.

Veut-on maintenant savoir combien de voitures passent en moyenne, dans les principales rues de Paris ?

Voici :

Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 6,000 voitures par journée de vingt-quatre heures ; sur le boulevard Haussmann, 13,000 ; boulevard Malesherbes, 8,000 ; rue Royale, 20,000 ; rue Auber, 15,000 ; rue de Châteaudun, 8,000 ; Chaussée-d'Antin, 3,000 ; pont Neuf, 11 à 18,000 ; avenue de l'Opéra, 14 à 26,000 ; boulevard des Italiens, 20,000 ; boulevard de la Madeleine, 23,000 ; rue Montmartre, 100,000 ; rue du Quatre-Septembre, 8,000 ; boulevard Saint-Denis, 15,000, rue Turbigo, 7,000 ; boulevard Saint-Martin, 11,000 ; boulevard Beaumarchais, 9,000 ; quai de l'Hôtel-de-Ville, 5,000 ; boulevard du Palais, 10,000 ; pont d'Austerlitz, 7,000 ; boulevard Saint-Germain, 6,000 ; boulevard Saint-Michel, 5,000 ; pont de la Concorde, 12,000 ; pont des Saints-Pères, 9,000 ; rue d'Amsterdam, 4,000.

C'est là la moyenne qui résulte des premiers comptages opérés en été.

La circulation est plus forte dans les saisons d'automne et d'hiver.

A propos de ce chiffre de voitures, au nombre desquelles sont naturellement compris les omnibus, ajoutons que les bureaux occupés sur la voie publique par la compagnie des omnibus, sont au nombre de soixante-six. D'ici au 1er janvier, il y en aura cinq nouveaux, ce qui fera un total de soixante et onze.

Le taux de la redevance payée à la ville est fixé par une délibération du conseil municipal, qui autorise chaque nouvelle installation. Il est proportionné généralement à la valeur du terrain.

Il en résulte naturellement de grandes différences dans les prix de location. Ainsi, le bureau occupé, place de la Bourse, par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, paye un loyer de 1,080 francs.

Celui de la Compagnie des tramways-Nord, boulevard de Malesherbes, près de la Madeleine, coûte 1,700 fr. tandis que le bureau de la même Compagnie, boulevard de Gouvion-Saint-Cyr, n'est coté qu'à 42 fr. par an !

Le bureau qui paye la redevance la plus élevée est celui de la place de Rennes, près de la

Digitized by Google

La mode persistant, toutes les femmes finirent par se montrer en collant.

gare Montparnasse, appartenant à la Compagnie des tramways-Sud. Son loyer est de 2,000 fr. ; puis vient le bureau de la compagnie générale des omnibus, près de la Madeleine : 1,800 fr. ; le bureau du boulevard des Italiens, de la même compagnie : 1,600.

La ville loue moins cher, on le voit, que les particuliers, mais il est vrai que si les loyers à Paris ont subi depuis vingt ans une hausse considérable, il faut tenir compte du prix de revient des maisons nouvelles, et si nous ne considérons seulement que la valeur des terrains sur lesquelles elles sont construites, on demeure surpris de voir l'énorme plus-value acquise par les terrains dans Paris depuis un siècle.

En voici quelques exemples :

En 1779, par lettres-patentes, l'hôtel des *Mousquetaires noirs*, situé au faubourg Saint-Antoine, fut vendu à l'hospice des Quinze-Vingts pour la somme de 440,000 livres. C'est juste le prix actuel de 110 mètres seulement sur le boulevard des Italiens.

L'ancien hôtel des Quinze-Vingts et les terrains avoisinants ont été vendus, en 1784, 1,800,000 francs. Ils n'en avaient pas coûté la dixième partie originairement; mais, absorbés qu'ils sont maintenant par le quartier Rivoli, ils valent des centaines de millions.

Le terrain de l'hôtel de M. Thayer, à côté du passage des Panoramas, dont le rez-de-chaussée est occupé par le café Véron, à coûté 500 fr. le mètre sous Louis-Philippe. On se récria fort à

Digitized by Google

cette époque contre un prix si exorbitant. Aujourd'hui, situé qu'il est à côté du boulevard des Italiens, le même terrain vaudrait sept à huit fois autant.

Les terrains dits de la plaine de Passy, achetés 75 c. le mètre il y a moins de vingt ans par M. Jolly, avoué, ont été revendus en partie par lui, à la ville, à raison de 100 et 114 fr.

Ce dernier prix est aussi celui des terrains de Montmartre acquis autrefois à 50 c. et à 1 fr. par M. Labat, père de l'ancien adjoint au maire du XVIIIe arrondissement.

Et si nous remontions à six cents ans en arrière, quels contrastes! Citons un exemple : en l'an 1260 un cordonnier nommé Geoffroy et sa femme *Marie* firent don à l'Hôtel-Dieu de terrains assez spacieux, situés dans le quartier qui plus tard devait s'appeler la Boule-Rouge, terrains sur lesquels a été tracée la rue Geoffroy-Marie.

Eh bien! ces terrains qui sous le second Empire ont été vendus 28 millions, furent estimés en 1260, combien croiriez-vous? 27 *livres et* 10 *sous!*

Aujourd'hui, le terrain près du boulevard des Italiens est d'une valeur de 1,000 fr. le mètre, ainsi qu'il résulte d'une délibération du jury d'expropriation en date du 2 février 1881, qui a alloué à la Société du Crédit lyonnais 33,060 fr. pour 33^m,06 de terrain retranchés par suite d'alignement.

En novembre 1881, on vendit plusieurs lots à la chambre des notaires et voici le prix de ces immeubles.

Quatre terrains situés avenue Rapp et avenue de la Bourdonnaye ont produit 291,700 francs ; la ville demandait 52,738^f,80 (30 fr. du mètre). Les enchères montaient par 5, 10 et même 15,000 fr.

Voici quelques détails sur cette vente :

Le premier lot est situé avenue Rapp ; sa superficie est de 566^m,21 ; le 2e lot le sépare du terrain qui fait l'angle des deux avenues et qui a été vendu il y a quelques mois. La mise à prix, qui était de 16,986 fr. 30 c., est montée, en trois minutes, à 82,100 fr., soit 145 fr. le mètre. Acquéreur, Me Levillain.

Le même notaire a acheté les 2e et 3e lots, dont voici la désignation :

2e lot : avenue Rapp, entre le 1er lot et le terrain dont nous parlons plus haut; superficie, 385^m,41 ; mise à prix, 11,562^f,30. Vendu 66,400 fr., soit 172 fr. le mètre.

3e lot : Avenue de la Bourdonnaye ; ce lot est attenant par derrière, au précédent ; il a la même superficie, et l'estimation était égale ; les enchères l'ont poussé jusqu'à 71,100 fr. (184 fr. le mètre).

4e lot : avenue de la Bourdonnaye, à côté du précédent ; superficie, 420^m,93. Mise à prix : 12,627^f,90. Me Lefebvre l'a acquis moyennant 72,400 fr., soit 161 fr. le mètre. Me Levillain avait renoncé à la lutte au dernier moment.

D'autres lots, moins importants comme emplacement, n'ont pas été moins vivement disputés ; citons notamment ceux du boulevard de Port-Royal.

Le terrain qui fait l'angle de ce boulevard et de la rue Pascal a été vendu 52,100 francs ; la mise à prix était de 7,900^f20, pour une superficie de 395^m,01, soit 20 fr. le mètre.

Un lot en bordure du boulevard, séparé du précédent par le terrain de M. Milhomme, est monté à 36,600, soit une plus-value de 29,535^f,80. Superficie, 353^m,21.

Il résulte du recensement général, relevé par le service des contributions indirectes, qu'il y a dans Paris 82,352 maisons, réparties de la façon suivante :

Ire arr., 2,852; — IIe, 2,355; — IIIe, 2,873; — IVe, 2,953; — V^e, 3,471; — VIe, 3,309; — VIIe, 2,844; — VIIIe, 3,594; — XIe, 3,903; — X^e, 4,118; — XIe, 5,518; — XIIe, 4,065; — XIIIe, 4,054; — XIVe, 4,658; — XVe, 5,819; — XVIe, 4,464; — XVIIe, 5,078; — XVIIIe, 6,225; — XIXe, 4,514; — XXe, 5,685.

Continuons à faire un peu de statistique :

Le nombre total des télégrammes de Paris pour Paris s'éleva, pour l'année 1880, à 969,477, qui produisirent une recette totale de 579,857^f,47. Dans ces chiffres, les télégrammes spéciaux pneumatiques créés en 1873 figurent pour 458,245, savoir :

334,445 cartes-télégrammes, ayant produit 120,483^f,30.

123,800 télégrammes fermés, ayant produit 68,914^f,25.

Ces chiffres montrent combien la télégraphie pneumatique est entrée dans les habitudes parisiennes.

La statistique des objets de consommation particuliers à la ville de Paris est intéressante, elle montre ce que la ville-monstre engloutit chaque année pour la nourriture de ses habitants.

Voici, d'après les renseignements authentiques fournis par le bureau des longitudes, un aperçu de cette consommation formidable pour l'année entière :

Vins en cercles.	4,391,153	hectol.
— en bouteilles.	17,745	—
Alcool pur et liqueurs. . . .	125,211	—
Cidres, poirés et hydromels.	56,751	—
Vinaigre.	35,830	—
Bière.	223,651	—
Huile d'olive.	1,096,770	kilog.
Viande de boucherie enlevée aux abattoirs. . . .	115,572,975	—
— provenant de l'extérieur.	22,638,217	—
Abats et issues de veau. . .	2,541,180	—
— provenant de l'extérieur.	828,591	—
Viande de porc.	15,103,249	—
— provenant de l'extérieur.	6,596,825	—
Abats et issues de porc. . .	318,826	—

Digitized by Google

Charcuterie.	1,968,476	kilog.
Truffes, volailles et gibier truffés.	95,915	—
Volaille 1re catégorie (faisans, perdrix, bécasses, coqs de bruyère, cailles, ortolans, foies d'oie et de canard, etc.).	486,494	—
Volaille 2e catégorie (dindes, canards domestiques et sauvages, pluviers, chevreuils, etc.).	11,507,397	—
Volaille 3e catégorie (oies domestiques, lièvres, lapins de garenne, cerfs, pigeons, agneaux, etc.).	4,515,662	—
Volaille 4e catégorie (lapins domestiques et chevreaux).	5,502,584	—
Viandes confites, poissons marinés.	1,246,133	—
Poissons.	3,920,909	—
Huîtres.	359,503	—
— marinées.	8,502	—
Beurre de toute espèce. . .	15,855,469	—
Fromages secs.	4,985.591	—
Œufs.	18,070,637	—
Fruits et conserves au vinaigre, verjus, sureau, etc. .	1,024	hectol.
Raisins de toute espèce. . .	5,509,063	kilog.
Sel gris ou blanc.	13,784,107	—

Voilà pour la nourriture, passons maintenant au combustible.

Bois dur, neuf ou flotté. . .	461,774	stères.
Bois blanc —	301,093	—
Cotrets, menuis et fagots. .	77,146	—
Charbon de bois et artificiels.	5,026,120	hectol.
Poussier de charbon de bois, tan carbonisé.	96,519	—
Anthracite, houille de toute espèce.	943,503,889	kilog.

Passons maintenant aux objets divers employés dans l'industrie parisienne.

Acide acétique.	2,691	kilog.
Alcool pur contenu dans l'alcool dénaturé.	9,341	hectol.
Huiles animales ou végétales autres que l'huile d'olive.	14,317,458	kilog.
Huile animale sortant des abattoirs.	80,025	—
Huiles et essences minérales.	98,743	hectol.
Vernis autres que ceux à l'alcool.	6,640	—
Couleurs à l'huile.	9,802	—
Essences et liquides assimilables.	21,420	—
Goudrons liquides à l'état brut	811,610	kilog.
Éthers et chloroforme. . . .	1,919	hectol.
Cire blanche, cire jaune, spermaceti raffiné	222,141	kilog.
Acide et bougie stéarique, spermaceti brut.	4,396,846	kilog.
Suifs et graisses non comestibles.	1,258,691	—
Bouteilles, . demi-bouteilles.	19,283,286	—

Si nous supputons les matériaux de construction employés, nous trouvons :

Chaux et ciment.	102,671,198	kilog.
Plâtre.	5,074,422	hectol.
Moellons de toute espèce. .	457,286	mét. cub.
Pierres de taille, dalles et carreaux en pierre.	232,081	—
Marbre et granit.	4,991	—
Fers employés dans les constructions.	35,743,573	kilog.
Fontes employées dans les constructions.	25, 960,940	—
Ardoises de grande dimension.	5,610,072	—
Ardoises de petite dimension.	243,625	—
Tuiles de dimension ordinaire.	1,226,538	—
Briques de dimension ordinaire.	63,511,298	—
Carreaux de dimensions ordinaires et de faïence. . .	8,532,041	—
Briques, tuiles, carreaux de toute autre dimension. .	151,545,233	—
Pots creux, mitres, poteries, etc.	6,763,784	—
Argile, terre glaise, sable gras.	124,258	mét. cub.
Asphalte, bitume.	116,858,981	kilog.
Verres à vitres.	7,432,045	—
Glaces-miroirs.	1,533,870	—
Bois à ouvrer : chêne et bois dur.	171,903	stères.
— sapins et bois blanc. . . .	288,065	—
— lattes et treillage. . . .	223,532	bottes.
Bateaux en chêne.	47	bateaux.
— en sapin.	15	—
Bois de déchirage en chêne.	2,655	mét. carr.
— — en sapin.	16,203	—

Enfin la consommation annuelle des fourrages et grains est de :

Foin.	19,040,785	b. de 5 k.
Paille.	31,325,723	—
Avoine.	166,857,721	kilog.
Orge.	2,761,691	—

Certes tous ces chiffres sont bien gros, mais quand on songe à l'augmentation toujours croissante de la population de Paris, on se rend compte de l'énorme quantité de choses nécessaires à son alimentation et à la satisfaction de tous ses autres besoins.

Le nombre des habitants de la capitale a triplé

Digitized by Google

depuis le commencement du siècle, car en 1801, on comptait à Paris 547,756 habitants; en 1876, lors du dernier recensement, ce chiffre s'élève à 1,988,806.

L'*Annuaire du bureau des longitudes* a, d'après les données de la statistique municipale, établi que le chiffre des habitants devait être, en juillet 1881, de 2,126,000.

Ce chiffre est dépassé : le 18 décembre 1881, un recensement général de la population fut ordonné et s'effectua minutieusement à l'aide de feuilles préparées à cet effet, et que les habitants de Paris durent remplirent eux-mêmes.

Ce recensement a donné le résultat suivant.

Nous rapprochons les chiffres de 1876 de ceux de 1881, afin qu'on puisse juger du mouvement de la population :

	1876	1881
Ier arrondissement	71,898	75,390
IIe —	77,768	76,394
IIIe —	90,797	94,151
IVe —	98,293	103,760
Ve —	104,373	113,804
VIe —	97,631	97,735
VIIe —	83,672	83,388
VIIIe —	83,993	88,828
IXe —	115,689	122,896
Xe —	142,964	151,718
XIe —	182,287	209,164
XIIe —	93,537	102 435
XIIIe —	72,203	92,221
XIVe —	75,427	91,713
XVe —	78,579	100,348
XVIe —	51,299	60,702
XVIIe —	116,682	149,187
XVIIIe —	153,264	177,318
XIXe —	98,367	116,772
XXe —	100,083	123,978
Totaux. . .	1,988,806	2,225,910

C'est donc une augmentation totale de 237,104 habitants.

Deux arrondissements ont présenté, en 1881, une diminution de population sur 1876 : c'est le IIe, qui a 1,374 habitants de moins, et le VIIe, qui en a 284, la cause en est attribuée, pour le IIe arrondissement, à la reconstruction de l'hôtel des Postes, qui a nécessité l'expropriation et la démolition d'un grand nombre de maisons, et, pour le VIIe arrondissement, au percement du boulevard Saint-Germain.

Les dix-huit autres arrondissements présentent une augmentation de 238,762, ce qui fait pour tout Paris une augmentation réelle de 237,104 habitants.

Voici le chiffre de l'augmentation par arrondissement :

Ier arrond., 3,492; — IIIe, 3,362; — IVe, 5,467; — Ve, 9,431; — VIe, 104; — VIIIe, 4,835; — IXe, 7,207; — Xe, 8,754; — XIe, 26,877; — XIIe, 8,898; — XIIIe, 20,018; — XIVe, 16,286; — XVe, 21,569; — XVIe, 9,403; — XVIIe, 26,505; — XVIIIe, 24,054; — XIXe, 18,405; — XXe, 23,895.

On constatera combien la population s'augmente rapidement dans les arrondissements excentriques, où les terrains vagues sont maintenant peu à peu tous couverts de constructions. Cinq d'entre eux se sont accrus de plus de 20,000 habitants.

Le mouvement de cette population, pendant l'année 1879, peut être ainsi décomposé : les naissances se sont élevées à 56,329 (et 4,277 enfants mort-nés), ainsi divisées : garçons légitimes, 21,200; illégitimes, 7,474; filles légitimes, 20,474; filles illégitimes, 7,184; sur 14,655 enfants illégitimes ont été reconnus 1,651 garçons et 1,521 filles.

Mariages : 18,906.

Décès : 51,005, dont 26,271 masculins, et 24,824 féminins (sur ces 51,095 décès, on en compte 38,583 à domicile, et 12,512 dans les hôpitaux, prisons, etc.; ils concernaient 23,029 personnes nées à Paris, et 28,066 personnes nées hors Paris).

Les morts accidentelles à Paris, pendant le cours de l'année 1878, furent de 1,531, dont 1,170 hommes et 361 femmes; elles eurent lieu, savoir : 96 noyés, 123 tués ou écrasés par des voitures, charrettes, chevaux, 6 par des éboulements de terrains de construction, chute de corps durs, 4 par des roues de moulins, mécaniques, explosions et mines, 5 par explosion de machines à vapeur, 26 par suite d'accidents de chemins de fer, 4 tués par l'explosion d'une arme à feu, 253 tués en tombant d'un lieu élevé, 63 asphyxiés par le feu ou brûlés, 10 asphyxiés de toute autre manière que par le feu, 4 morts de faim, de froid ou de fatigue, 4 victimes de l'usage immodéré du vin et des liqueurs alcooliques, 109 de tout autre genre de mort accidentelle, 824 morts subitement sur la voie publique.

A l'effet de parer à cette fréquence de morts accidentelles, on a établi des pavillons de secours.

Il y a, en ce moment, à Paris, huit de ces pavillons élevés à des distances assez éloignées les unes des autres, sur les berges de la Seine et du Canal, à proximité des escaliers ou des abords conduisant aux chemins de halage. Ces pavillons sont aux points suivants :

1° Berge du quai de Billy, près le pont des Invalides;

2° Quai d'Orsay, près la cour des Comptes, en face de la rue de Poitiers;

3° Berge du quai des Tuileries, près le pont des Arts;

4° Berge de la Seine, à l'embouchure du canal Saint-Martin;

5° Berge du canal Saint-Martin, en face des Docks;

6° Berge du canal Saint-Martin, quai Jem-

Digitized by Google

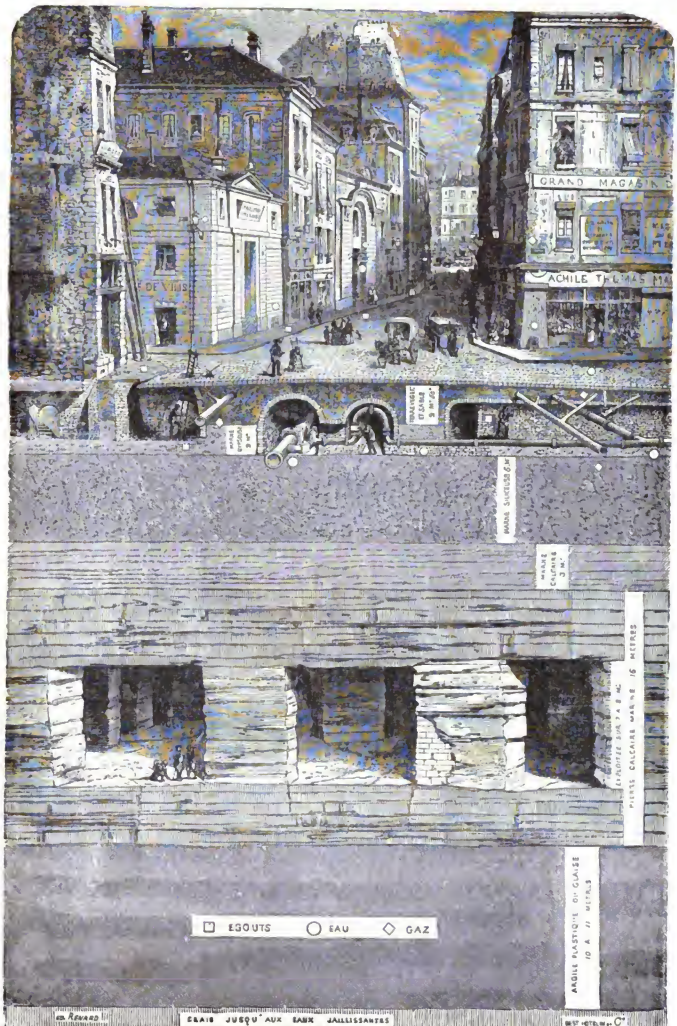

F. BOT, éditeur. — 200.

Imp. Chaix et fils.

Le dessus et le dessous de Paris.

Digitized by Google

Le visiteur est saisi d'admiration devant les merveilles entassées dans ces vastes cités commerciales des nouveautés parisiennes.

mapes, près le pont de la rue Grange-aux-Belles;

7° Quai d'Austerlitz, à l'embouchure du canal de la Bièvre;

8° Pont d'Arcole, rive droite, en aval du pont.

Tous ces pavillons sont munis de couvertures, matelas, boîtes de secours et matériel approprié au sauvetage des noyés.

C'est M. le docteur Voisin qui dirige actuellement ce service de secours.

Les appareils de secours déposés dans les commissariats, postes de police, etc., de Paris et de

Digitized by Google

la banlieue, sont au nombre de 267, y compris ceux des pavillons de secours. Il y a 210 brancards environ.

La préfecture de police possède en outre des tentes qui servent au service des secours pendant les jours de fêtes publiques et pour les revues. Elles sont établies là où la foule doit se porter et renferment un matériel d'ambulance. Un médecin est attaché à chacune de ces ambulances volantes pendant la durée de la fête.

De 1865 à 1877, le nombre des blessés et des malades secourus a été de 11,500.

L'installation d'un neuvième pavillon a été votée par le Conseil municipal sur les rives du canal Saint-Denis, porte de Saint-Denis (talus des fortifications), mais sa construction a été retardée par suite de difficultés soulevées par le ministère de la guerre, à cause de sa situation dans la zone militaire.

Ces difficultés sont aujourd'hui aplanies, et une prévision de dépense de 12,000 francs a été inscrite au budget de la préfecture de police pour l'édification, en 1882, de ce nouveau poste de secours.

Les suicides, pendant la même année, s'élèvent à 1,117; 872 hommes et 245 femmes, l'âge variait ainsi : moins de 16 ans, 12; de 16 à 21 ans, 55; de 21 à 30 ans, 151; de 30 à 40 ans, 171; de 40 à 50 ans, 199; de 50 à 60 ans, 217; de 60 à 70 ans, 138; de 70 à 80 ans, 55; au-dessus de 80 ans, 6; âge inconnu, 110.

Parmi ces suicidés on comptait 348 célibataires, 221 mariés avec enfants, 247 mariés sans enfants, 61 veufs avec enfants, 65 veufs sans enfants, 172 avaient un état civil inconnu.

Le nombre des suicides à Paris, forme un sixième du nombre total de tous les suicidés de France; jamais il n'avait atteint un chiffre aussi élevé.

Celui des aliénés a aussi considérablement augmenté; au commencement du siècle, il n'était que de 946, d'après une statistique dressée à la date du 1er janvier 1801. Or, à la fin de 1880, d'après les relevés officiels du 31 décembre dernier, on compte 7,969 aliénés dans les asiles de la Seine, soit 7,023 de plus qu'en 1801.

Ainsi, en 80 ans, la population aliénée a plus que sextuplé, ce qui correspond en moyenne à un accroissement annuel de 88 personnes, tandis que, durant la même période, la population générale de Paris s'est à peine triplée; car, évaluée à 600 000 âmes au commencement du siècle, elle est portée à 1,988,806 par le dénombrement opéré en 1875.

Un fait digne de remarque, mais que l'administration n'explique pas : jusqu'en 1860, la moyenne des admissions de femmes aliénées est plus élevée que celle des admissions d'hommes, savoir : hommes 44.45 0/0, femmes 55.54 0/0. A partir de cette époque, la proportion est renversée.

Au point de vue de l'état civil, il est entré dans les asiles en 1880, 956 aliénés mariés, dont 514 hommes et 442 femmes, 852 célibataires, dont 450 hommes et 402 femmes, 119 veufs, 207 veuves et 24 aliénés dont l'état civil n'a pu être connu

Jusqu'en 1878, on avait remarqué que les celibataires offraient habituellement un plus grand nombre de cas de folie.

En 1880 comme en 1878 et 1879, le contraire s'est présenté. Quelle en est la raison? on l'ignore.

Il résulte des chiffres connus que le nombre des abandons d'enfants dépasse aujourd'hui 3,200 par an.

Voici, par ordre numérique, les professions des mauvaises mères qui n'ont pas craint d'abandonner leurs enfants :

Domestiques, 831 ; couturières, 352; journalières, 187; lingères, 109; blanchisseuses, 94; fleuristes, 44; demoiselles de magasin, 24; modistes, 15. Viennent ensuite sans professions déterminées : ouvrières en tous genres, 1,071 ; professions inconnues, 267; sans professions, 154.

Pendant le cours de l'année 1878, les tribunaux ont eu à se prononcer sur 694 demandes en séparation de corps formées, 163 par les maris et 531 par les femmes, ce qui fait supposer qu'un bien plus grand nombre de femmes que d'hommes, croient avoir à se plaindre de la vie conjugale.

Les déclarations de faillites s'élèvent à 1,671 ainsi réparties : industrie textile, 32; du bois, 44; des métaux, 83; du cuir, 65; des produits chimiques, 39; céramique, 17; du bâtiment, 81; de luxe (bijoutiers, etc.), 193; d'alimentation, 589; d'habillement et toilette, 223; d'ameublement, 63; banquiers, agents d'affaires, 63; transports, 97; aubergistes, logeurs, 28; diverses, 54.

Il y eut, en 1878, 24 sessions de la cour d'assises qui ont prononcé 443 condamnations, 2 capitales, 23 aux travaux forcés à perpétuité, 85 aux travaux forcés à temps, 84 à la réclusion. Les peines correctionnelles furent au nombre de 248.

Malgré l'exposition universelle, le nombre des arrestations opérées en 1878, fut de 34,699 seulement, alors qu'en 1877, il s'était élevé à 35,083. L'exposition de 1867 avait provoqué un accroissement de 1317; en 1855, l'augmentation avait été de 1089.

Les experts-inspecteurs ont visité 3,245 marchés et établissements de toute nature. Ils ont fait détruire 80 fois des marchandises atteintes par des altérations spontanées, ne constituant pas contravention.

Pendant le mois d'octobre 1881, il est entré au laboratoire 691 échantillons comprenant :

Digitized by Google

250 prélèvements des experts-inspecteurs et des commissaires de police.

441 produits apportés par le public, soit directement au bureau de réception, soit dans les divers commissariats de Paris.

656 analyses ont été terminées dans le courant du mois, et sur ce nombre 219 ont donné lieu à la qualification de mauvais, non nuisible, et 33 seulement à celle de falsifié.

Sur les 218 échantillons déclarés mauvais, non nuisibles, les vins, cidres, bières figurent pour 161, le lait pour 37, les eaux pour 5. Les 33 échantillons falsifiés comprennent 27 vins, 2 sirops, 1 conserve, 3 produits pharmaceutiques.

Terminons en donnant le budget de la ville de Paris pour 1882, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les dépenses ordinaires de la ville sont estimées devoir monter à 237,670,465 fr. Les recettes correspondantes sont évaluées à 240,445,163 fr. ; elles présenteraient donc un excédent de 2,714,698 francs sur les dépenses.

Mais il est fait deux parts de cette dernière somme.

L'une, montant à 1,380,698 francs, demeure appliquée au budget ordinaire, où elle forme le fonds de réserve, l'excédent réel de recettes destiné à faire face à tout inconnu ; l'autre, de 1,384,000 francs, ajoutée aux recettes extraordinaires, qui sont évaluées à 5,581,200 francs, en porte le montant total à 6,955,200 francs, somme qui doit recevoir l'affectation suivante : 6,284,200 francs seraient consacrés aux dépenses extraordinaires de 1882, et 110,000 francs le seraient aux dépenses extraordinaires des exercices clos.

Les dépenses ordinaires, qui ressortent à 237,670,465 francs, accusent une augmentation de 9,378,586 francs sur les dépenses correspondantes votées pour 1881.

L'accroissement des charges est même de 10,373,262 francs, divers chapitres présentant un ensemble de réduction qui monte à 994,676 fr.

Voici comment sera établi, en l'année 1882, à Paris, l'impôt personnel mobilier.

Les loyers imposables :

De	401	à	599	payeront	6 0/0
De	600	à	699	—	7 0/0
De	700	à	799	—	8 0/0
De	800	à	899	—	9 0/0
De	900	à	999	—	10 0/0
De	1000	et au-dessus		—	10,40 0/0

Remarquer que par l'expression « loyer imposable », on entend la valeur réelle du loyer diminuée d'environ un cinquième.

Ainsi, un contribuable payant 1,200 francs de loyer n'est imposé que pour un loyer de 960 fr.

Et maintenant, bienveillants lecteurs qui avez bien voulu nous accompagner dans ce long voyage à travers le Paris de tant de siècles, il nous reste avant de vous remercier de nous avoir suivi jusqu'au bout, à résumer en quelques mots l'état des mœurs actuelles des Parisiens et à mentionner les changements qui se sont opérés dans les modes, les coutumes, et les usages, depuis la chute de l'Empire et le rétablissement de la République.

Or, si les onze dernières années écoulées ont été fertiles en grands événements, puisqu'elles ont amené non seulement un changement de gouvernement et une guerre civile, mais encore l'éclosion d'idées nouvelles politiques et religieuses, au point de vue parisien, la vie sociale est à peu près restée stationnaire, et le mouvement qui s'est fortement accusé dans le jeu des institutions n'a guère changé les us et coutumes en usage.

Les Parisiens d'ailleurs prêtent volontiers la main dans un moment de trouble à ceux qui font une révolution, mais une fois le premier mouvement d'enthousiasme passé, les lanternes éteintes et les drapeaux remisés, ils retournent bien vite à leurs affaires et à leurs plaisirs, se préoccupant fort peu au fond de ce qui se passe dans le monde politique.

On discute les grosses questions sociales au café, entre deux parties de domino, et on assiste à une réunion publique, à un *meeting*, comme on dit aujourd'hui, absolument comme on se rendrait au concert ou à une conférence quelconque.

C'est tout simplement une occasion de passer sa soirée ou son après-midi du dimanche, car le pli est pris ; il faut que chaque dimanche d'hiver le Parisien assiste à une représentation quelconque, et depuis quelques années les théâtres donnent tous ce jour-là deux spectacles, un dans le courant de la journée, à deux heures (c'est ce qu'on nomme une matinée !) et un le soir.

Nous avons parlé des concerts populaires de Pasdeloup ; à son imitation, M. Colonne, un musicien de talent, créa les concerts du dimanche au théâtre du Châtelet, et cette tentative réussit pleinement, beaucoup mieux que celle due à l'initiative de M. Danbé qui, lui aussi, avait voulu fonder des concerts, bi-hebdomadaires au Grand-Hôtel et qui dut renoncer à l'entreprise.

Après M. Colonne, M. Cressonnois institua les concerts du dimanche au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1877-78, mais ils ne réussirent pas, et après une saison peu productive il dut les supprimer.

Mais en octobre 1881, M. Lamoureux, un artiste de valeur, se mit à la tête de la Société des nouveaux concerts donnés dans la vaste salle du théâtre du Château-d'Eau, et grâce à l'ensemble d'un excellent orchestre, ces concerts obtinrent tout d'abord une vogue méritée.

A la même époque, M. Broustet dirigea et conduisit les grands concerts donnés aussi tous les

Digitized by Google

dimanches dans la salle du Cirque des Champs-Élysées.

Et pourtant, pendant bien longtemps, on avait nié le succès des spectacles diurnes, mais la mode les patronne aujourd'hui et c'est à qui inventera une nouvelle attraction pour le public du dimanche, facile à contenter d'ailleurs et qui ne demande qu'à aller s'enfermer dans une salle quelconque pour y applaudir quoi que ce soit, tout comme dans l'été il lui faut de la promenade à la campagne quand même; dès le matin, les trains de banlieue emmènent dans toutes les directions des milliers de promeneurs, heureux d'aller respirer la poussière des routes et de s'ébattre en pleins champs, se pâmant d'aise devant un champ de luzerne et s'extasiant à la vue d'un cerisier en fleurs.

Aussi Paris le dimanche a-t-il une physionomie particulièrement triste; on se croirait presque à Londres, les magasins sont fermés, les rues désertes et sur les boulevards intérieurs, les promeneurs sont remplacés par une foule distraite qui les suit pour se rendre à l'embarcadère le plus voisin ou pour gagner la place de la Concorde, les Champs-Elysées et le bois de Boulogne, la promenade par excellence de tous les habitants de Paris.

C'est là qu'on voit se produire ces toilettes pharamineuses que les Parisiennes savent si bien imposer à l'Europe entière; car, et c'est là le trait distinctif des femmes de Paris, riches ou pauvres, grandes dames ou simples ouvrières, toutes s'assimilent avec une facilité étonnante la mode nouvelle.

A peine une forme de robe a-t-elle paru, un tissu quelconque a-t-il fait son apparition dans le monde élégant, que d'habiles industriels s'empressent de les mettre à la portée de tout le monde par un procédé quelconque d'imitation; la peluche de soie qui fut en grande faveur pendant l'hiver de 1880-81, pour les toilettes féminines, coûtait fort cher, elle fut immédiatement accessible aux petites bourses, au moyen d'une certaine peluche de laine imitant l'autre.

Le fait le plus saillant dans l'histoire de la mode depuis ces dix dernières années, fut l'adoption par les femmes, de robes ou plutôt de costumes collants, dessinant admirablement les formes et les accusant un peu trop crûment; naturellement, ces costumes furent d'abord portés par les élégantes mondaines qui ne reculent devant aucune espèce d'excentricité, et les femmes modestes ne trouvèrent pas assez d'accents indignés pour flétrir ce qu'elles appelaient assez judicieusement une mode inconvenante, puis la mode persistant, elles finirent comme toujours par suivre l'impulsion donnée et l'usage s'en répandit d'une façon si générale, que toutes les femmes finirent par se montrer en collant.

Un changement important se fit aussi dans leur coiffure, après quelques essais timides, elles adoptèrent les grands chapeaux dits à la Rubens, à la Louis XIII, et cette coiffure ornée de plumes, encadrant bien le visage, eut au moins le mérite de couvrir la tête et de l'abriter.

En somme, jamais peut-être le costume féminin ne fut plus élégant; les robes de ville ont perdu leur traîne qu'on appelait avec raison une balayeuse, mais les formes variées des paletots, des visites, des manteaux, des pelisses, et surtout les larges chapeaux dont nous venons de parler, donnent aux femmes un grand air.

Elles sont d'ailleurs puissamment sollicitées à modifier souvent leur mise par les exhibitions incessantes des grands magasins de nouveautés qui, depuis une dizaine d'années, ont pris une extension énorme.

Les magasins du Louvre, du Bon-Marché, du Printemps, du Petit-Saint-Thomas, de la place Clichy, etc., sont devenus des entrepôts de toute espèce de marchandises, non seulement se rattachant à l'industrie des tissus, des effets d'habillements de tous genres, mais encore d'ameublement de luxe, de parfumerie, de maroquinerie, de jouets.

Le visiteur qui entre pour la première fois dans un de ces vastes établissements, brillamment éclairés par la lumière électrique, dans lesquels des milliers d'acheteurs vont et viennent, servis par une armée de commis, ne peut se soustraire à un vif sentiment d'admiration pour ce qu'il voit autour de lui : amoncellement d'étoffes, de vêtements, d'articles de Paris, de linge, de trousseaux, de fleurs, de tapisseries, etc., personnel nombreux, installation grandiose, service de voitures organisé pour le transport des marchandises au domicile de l'acheteur.

Le magasin du Louvre, pour ne citer que celui-là, occupe tout le parallélogramme compris entre le palais du Louvre, le Palais-Royal, la rue de Rivoli et la rue Saint-Honoré. La surface des magasins est de 31,600 mètres. On y compte 37 galeries d'une longueur totale de 3 kilomètres 760 mètres et 365 salons de vente.

C'est une cité commerciale dans la ville.

Et les magasins de confection, quel développement ils ont pris! Jadis La *Belle-Jardinière* était un établissement unique dans son genre; aujourd'hui cinquante autres, cent autres lui font concurrence et font assaut de réclames et d'annonces; l'un d'eux, dans ces dernières années, s'est avisé d'obstruer les rues de Paris et les boulevards en promenant une lourde et informe boîte rouge, aussi disgracieuse au regard qu'encombrante, et les Parisiens courent de préférence à l'enseigne la plus extravagante pour se vêtir à bon marché, et la chose est devenue facile, puisqu'il se trouve des industriels qui fabriquent un costume complet pour une trentaine de francs.

Digitized by Google

Le *complet*, c'est-à-dire l'habillement en une seule étoffe, jaquette, gilet et pantalon, est devenu le costume habituel de nombre de gens.

Hormis cette fantaisie, la toilette des hommes a peu varié; chacun s'habille à peu près comme il l'entend, sauf pour toutes les cérémonies quelconques où l'habit, le pantalon et le gilet noir sont de rigueur, avec la cravate blanche, cependant il est permis de supposer que l'usage de la cravate blanche disparaîtra prochainement, on a commencé déjà cet hiver, à la remplacer par la noire, dans des réunions, où jusqu'alors elle était absolument obligatoire.

Les coutumes relatives à la table, ont peu changé, toutefefois l'heure des dîners tend chaque jour à se reculer, depuis plusieurs années l'heure habituelle est 7 heures, et les dîners d'apparat ne commencent pas avant 8 heures. La mode a aussi complètement banni dans les grands dîners les hors-d'œuvres qui jadis tenaient une grande place dans les repas du soir.

Enfin, ajoutons que depuis la chute de l'Empire, les cercles se sont multipliés à Paris d'une façon prodigieuse, tous les grands quartiers en sont amplement pourvus, et dans la plupart le jeu est la principale occupation des gens qui en font partie, et plusieurs fois la police fut obligée de sévir contre de soi-disant cercles qui n'étaient que des tripots déguisés, en en faisant fermer les portes.

Depuis le commencement de l'année 1881 un nouveau jeu fait fureur à Paris, c'est celui de la baraque.

Le jeu de la baraque est d'invention bordelaise.

C'est à Bordeaux que pour la première fois, il y a six ans, ce jeu se joua au concert des Folies-Bordelaises. Il a été joué depuis à Ostende; mais il n'a été connu à Paris que l'année dernière.

Les premiers établissements où il a été joué avec une autorisation spéciale de la préfecture de police ont été deux cafés du 2e arrondissement, le 15 janvier 1881. Depuis cette époque, la préfecture crut pouvoir tolérer ce jeu dans tous les cafés et brasseries. Dans certains établissements, le jeu de la baraque sert de prétexte à des escroqueries. Les victimes se sont plaintes, et le jeu va probablement disparaître; voici en quoi il consiste :

La baraque se joue sur un billard avec une bille de billard. Dans un des angles de la table on place un châssis qui couvre une superficie égale au cinquième de la superficie totale du billard. Ce châssis est recouvert d'une feuille d'étain ou d'une planche en acajou. Cette feuille est mise en communication avec la table par une planchette de cuivre ou d'étain en plan incliné, dont la superficie est égale au tiers du châssis de la baraque.

La feuille d'étain ou d'acajou est percée de 25 cuvettes numérotées de 1 à 25 et teintées alternativement de rouge et de noir.

Le nombre des joueurs n'est pas limité. Chacun verse entre les mains du baraqueur la mise, qui varie de 1 à 3 francs; le total de cette somme, défalcation faite de 10 0/0 prélevée par lui, constitue la poule.

Quand chaque joueur a versé sa mise, en échange il reçoit une boule portant un numéro et correspondant au rang qu'il occupera dans la partie.

Ceci terminé, le jeu commence. Chaque joueur à son tour pousse la bille de billard qui doit toucher au moins une des bandes et de là revenir sur la baraque, où elle s'embolte dans une des cuvettes. On note le numéro fait, et le joueur qui a envoyé sa bille dans le plus haut numéro gagne la poule.

Lorsque la bille redescend sur le billard sans être restée dans une cuvette, c'est ce qu'on appelle faire *baraque*.

A en juger par cette description, le jeu de la baraque est un jeu très loyal, l'adresse seule fait que tel ou tel joueur gagne plus souvent que d'autres.

Mais il donne lieu à des paris qui sont le plus souvent une indigne filouterie, et c'est pour cela que le jeu qu'on trouve établi dans presque tous les cafés de Paris va être interdit par la police.

Ah! les joueurs, on a vu que de tout temps ils ont eu maille à partir avec les agents chargés de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité publique.

Mais il est une autre catégorie de gens beaucoup plus dangereux que les joueurs que la police traque sans pouvoir parvenir à en diminuer le nombre, ce sont les souteneurs de filles soumises qui pullulent partout; malheureusement, si la morale flétrit la coupable industrie de misérables qui vivent aux dépens des trop nombreuses filles adonnées à la prostitution, aucune loi ne permet de les punir pour ce fait, et dans certains quartiers les « Alphonses, » car c'est ainsi qu'on les désigne, forment une véritable corporation dans laquelle se recrutent tous les malfaiteurs de la capitale.

Et Dieu sait si le nombre en est grand, bien qu'une surveillance constante soit établie, il n'est pas rare que d'honnêtes gens, rentrant chez eux vers minuit, soient attaqués par des voleurs qui, au besoin, jouent du couteau pour dépouiller ensuite leurs victimes, c'est surtout dans les quartiers excentriques et le chemin qui longe à l'intérieur l'enceinte fortifiée, que ces attaques ont lieu; mais, à toutes les époques, de pareils faits se sont produits, et s'ils sont plus fréquents peut-être que jadis, il faut tenir compte de l'accroissement considérable de population que nous avons cité plus haut. Quoi qu'il en soit, tout fait espérer que, grâce surtout au nouveau mode

Digitized by Google

d'éclairage électrique qui est en train de succéder à celui produit par le gaz, successeur de l'huile, les rues encore obscures qui déparent le nouveau Paris disparaîtront pour faire place à des voies lumineuses, dans lesquelles ne sauraient plus se montrer le traditionnel et vulgaire voleur de grand chemin.

Nous aurions encore bien des choses à dire sur la physionomie du Paris actuel et sur les mœurs de ses habitants, mais les limites assignées à cette histoire sont déjà dépassées et il ne nous est pas possible de nous étendre davantage.

Et d'ailleurs, aurait-on jamais terminé sa tâche lorsqu'il s'agit de parler de cette ville d'aspects si divers, lieu de rendez-vous européen, où viennent de la province tous ceux qui mus par une pensée d'ambition, aspirent à se faire une place dans le grand centre des affaires, du commerce, de l'industrie, des sciences, des lettres et des arts; et de l'étranger, tous ceux qui ont des loisirs à occuper, une réputation à faire consacrer, des études comparatives à faire ou une éducation à compléter.

Paris, point du globe rayonnant, sommet de toutes les grandeurs, abîme de toutes les misères, j'ai taché de te décrire dans ton calme fécond et dans tes colères terribles, j'ai dit les nombreuses transformations que tu as subies; d'autres viendront plus tard, qui diront à leur tour tous les changements que te réserve l'avenir, car, — et c'est là une des conditions de ta viabilité, — tu ne resteras jamais stationnaire au milieu du progrès universel, et ton histoire sera toujours à refaire, alors même qu'il ne restera plus de tes monuments et de ta vaste enceinte, que le souvenir que se transmettront les générations successives dans les siècles futurs.

FIN

Paris tel qu'il sera dans les siècles futurs.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES DU CINQUIÈME VOLUME

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE XLIV

Pages.

Louis-Philippe Ier. — Les émeutes. — Le choléra. — Le convoi du général Lamarque. — Les saint-simoniens. — Le puits de Grenelle. — L'affaire de la rue Transnonain. — La machine infernale. — Alibaud. — Meunier. — La Roquette. — Rachel. — Fontaine Molière. — Insurrection de mai 1839. — Les fortifications. — Darmès. — Les Évadistes. — Le bal Mabille. — Retour des cendres de l'empereur. — Les Jeune-France. — Les Bousingots. — Mœurs et coutumes; costumes. 1

CHAPITRE XLV

L'assassin Quénisset. — Catastrophe sur le chemin de fer. — Collège Chaptal. — Mort du duc d'Orléans. — La prison Mazas. — Gare du Nord. — Le Château-Rouge. — Hôpital de la Riboisière. — Sainte-Clotilde. — Procès Teste. — Affaire Praslin. — Gare de Lyon. — Révolution de février 1848. 70

CHAPITRE XLVI

La République. — La fête des Drapeaux. — Journées du 15 mai; de juin 1848; du 13 juin 1849. — La fête de la Concorde. — Le dépotoir. — Le sergent Bertrand. 112

CHAPITRE XLVII

Les arbres de la liberté. — La manifestation des Écoles. — Les casernes. — Le 2 décembre. — Le palais de l'Industrie. — Cirque Napoléon. — Théâtre Déjazet. — La fête des aigles. — Hôpital israélite. — Les modes. 154

CHAPITRE XLVIII

Napoléon III. — Les cités ouvrières. — Les fêtes du mariage. — Complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. — La vierge de Notre-Dame-des-Victoires. — La fête des Écoles. — Marché du Château-d'Eau. — Le choléra. — Jardin d'acclimatation. — Mort de Lamennais. — La guerre de Crimée. — Église Saint-Eugène. — Le lac Saint-Fargeau. — La caserne du Château-d'Eau. — Pianori. — Exposition universelle de 1855. — Visites royales. — Les fêtes. — Bellemare. — Collignon. — Puits artésien de Passy. — Incendie de la Manutention. — Rentrée des troupes. — Pont de l'Alma. — Congrès de Paris. — Baptême du prince impérial. — Le pré Catelan. — Les bals. — Église Saint-Marcel. — Verger. — Thibaldi. — Orsini. — Incendie de la Villette. — Pont de Solférino. — La guerre d'Italie. — Les égouts. — L'extension de Paris. 189

Digitized by Google

CHAPITRE XLIX

Pages

La fontaine Saint-Michel. — Le Grand-Hôtel. — L'église Saint-Augustin. — Le théâtre du Châtelet. — Le théâtre Lyrique. — Le nouvel Opéra. — L'église de la Trinité. — Le théâtre de la Gaîté. — Le théâtre des Folies-Dramatiques. — L'asile Sainte-Anne. — L'église Saint-Ambroise. — Le Géant. — Le complot des Italiens. — Mengin. — La Morgue. — Les cafés-concerts. — L'Hôtel-Dieu. — Les buttes Chaumont. — Le Tribunal de Commerce. — Le Vaudeville. — L'Exposition. — Les souverains à Paris. — Les banquets de l'Hôtel de ville. — Affaire Tropmann. — Meurtre de Victor Noir. — Rochefort. — Mégy. — Le plébiscite. . 240

CHAPITRE L

Gouvernement de la Défense nationale. — Le siège de Paris. — Musée d'artillerie. — La Commune. 333

CHAPITRE LI

La revue. — Le maréchal-président. — Le shah de Perse. — Église du Sacré-Cœur de Montmartre. — Le Trocadéro. — Mort de M. Thiers. — L'Exposition de 1878. — La fête du 30 juin. — La loterie. — L'hôpital Tenon. — Crimes célèbres. — Le 14 juillet 1880. — Travaux en cours. — Résumé.. 398

AVIS. — Voir la table alphabétique contenant l'indication des monuments et principaux établissements de Paris.

Digitized by Google

TABLE

DES

MONUMENTS ET PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS CITÉS DANS L'OUVRAGE

A

Abattoir de Batignolles, IVe volume, page 381.
— de Belleville, IV, 381.
— de Château-Landon, V, 96.
— des Fourneaux, IV, 396.
— de Grenelle, IV, 380.
— de Ménilmontant, IV, 380.
— de Montmartre, IV, 376, 380.
— de Villejuif, IV, 380.
— de la Villette, IV, 381.
Abbaye-aux-Bois, II, 381; III, 112.
— de Montmartre, I, 370, 413.
— de Pentemont, III, 213.
— de Port-Royal, II, 281.
— de Saint-Antoine, I, 91.
— — Germain-des-Prés, I, 26; II, 343, 361; III, 11.
— Victor, I, 69, 404.
— de Sainte-Geneviève, I, 26; II, 283.
— — — de Chaillot, II, 430.
— — Périne de Chaillot, II, 430.
— du Val-de-Grâce, II, 354.
Académie d'Architecture, III, 97.
— de Baif, II, 28.
— de Chirurgie, III, 160.
— des Enfants et des jeunes demoiselles, IV, 88.
— d'Équitation, III, 187.
— Française, II, 324.
— Galante, III, 67.
— des Inscriptions et belles lettres, II, 448.
— de Médecine, III, 160; IV, 423.
— Nationale, agricole et manufacturière, V, 7.
— de Paris, II, 300.
— Royale de danse, II, 442.
— — de Peinture et Sculpture, II, 412.
— — pour la jeunesse, II, 331.
— — de Saint-Luc, III, 56.
— — des Sciences, II, 456.
Académiste des pigeons de Turquie, III, 99.
Administrateurs du département de Paris, IV, 299.
Agrégés, III, 303.
Allée des Veuves, III, 350.
Amphithéâtre, V, 21.
— d'anatomie, II, 366.
Anoblissements, III, 54.
Antiquités, I, 10-20; II, 296; V, 438, 457, 461.
Aqueduc d'Arcueil, II, 303.
— de Belleville, I, 127, 315.
Aqueduc de Chaillot, I, 22.
— Saint-Gervais, I, 127.
Arbalétriers, I, 240.
Arbres de liberté, V, 114, 154.
Arc-de-Triomphe de l'Étoile, IV, 331.
Archers, I, 240.
Archives nationales, IV, 179, 375.
Arènes, I, 14.
— nationales, V, 159.
Armes de la ville de Paris, IV, 452.
Armorial général, III, 35.
Arrondissements, IV, 295; V, 238.
Arsenal, I, 448; IV, 111, 115.
Asile de la Providence, IV, 410.
— clinique Sainte-Anne, V, 256.
Assistance publique, V, 143.
Association charitable de Sainte-Marie, V, 208
— du Musée des Arts décoratifs, V, 424.
— polytechnique, V, 7.
Ateliers de charité, IV, 114.
— nationaux, V, 115.
Athénée, IV, 28.
— musical, V, 265.
Autel à Jupiter, I, 8.
Auteuil, I, 477.
Avenue d'Antin, III, 135.
— de Chateaubriand, IV, 441.
— Fortunée, IV, 441.
— Gabriel, IV, 442.
— de l'Hôpital-Saint-Louis, V, 42.
— Lord-Byron, IV, 441.
— Marigny, III, 308.
— Monich, V, 79.
— Percier, V, 79.
— de Plaisance, V, 79.
— Richerand, V, 42.
— Sainte-Marie, IV, 430.
Avenues diverses, V, 476.

B

Bachotage, III, 344, 435.
Bailliages, III, 299.
Bains, I, 337; III, 284.
— de l'Hôtel de Soissons, IV, 204.
— de la Samaritaine, II, 262.
Bal des Acacias, V, 72.
— de l'Astic, V, 73.

Digitized by Google

Bal Bourdon, V, 98.
— du Château-Rouge, V, 84.
— Constant, V, 22.
— de l'Élysée-des-Arts, V, 98.
— des Folies-Robert, V, 218.
— de la Grande-Chaumière, IV, 104.
— d'Idalie, IV, 304.
— Mabille, V, 60.
— des Mille Colonnes, V, 22.
— de Paphos, IV, 304.
— du Pavillon d'Hanovre, IV, 304.
— du Prado, I, 56; V, 66.
— de la Reine-Blanche, V, 72.
— Saint-Georges, V, 72.
— du Wauxhall, V, 87.
Bals masqués, III, 81.
Bals publics (divers), IV, 304; IV, 470; V, 218.
Banlieue de Paris, IV, 475.
Banque de France, IV, 321.
— de Law, III, 88, 115.
Barrage de la Monnaie, V, 199.
Barre Saint-Merri, I, 43.
Barrière des Porcherons, III, 111.
Barrières, II, 199, 260; IV, 58.
Basoche, I, 141, 327, 411; III, 68, 123.
Bassin de la Villette, IV, 116.
Bastille, I, 196; II, 299; IV, 127.
Batignolles, IV, 399.
Bazar de l'Industrie, IV, 452.
Belle Jardinière, I, 39.
Bercy, III, 50; V, 455.
Bibliothèque des Archives, IV, 376.
— des Avocats, III, 61.
— du Bureau des Longitudes, IV, 296.
— du Comité des travaux historiques, V, 53.
— du Corps législatif, IV, 279.
— de l'Hôtel de ville, III, 258.
— Royale (nationale), I, 204; II, 161, 236; III, 152.
— Saint-Victor, I, 404.
— Sainte-Geneviève, I, 155; III, 240.
— de la Sorbonne, III, 303.
Bibliothèques municipales, V, 255.
Bièvre, V, 462.
Bœuf gras, I, 163.
Bois de Boulogne, III, 446.
Boucherie, I, 74, 129, 192, 250; II, 261, 270; V, 236.
— centrale, V, 152.
Boulangerie générale des hôpitaux, II, 264; IV, 328.
Boulevard Beaumarchais, II, 469.
— Bonne-Nouvelle, II, 488.
— Bourdon, IV, 367.
— des Capucines, II, 488.
— de la Contrescarpe, IV, 30.
— des Filles du Calvaire, II, 469.
— des Italiens, II, 488.
— de la Madeleine, II, 483.
— Malesherbes, IV, 431.
— Montmartre, II, 483.
— Morland, IV, 367.
— du Palais, IV, 67.
— Péreire, V, 209.
— Poissonnière, II, 488.
— de la Porte-Saint-Antoine, IV, 257.
— du Prince-Eugène, V, 240.
— Saint-Antoine, II, 469.
— Saint-Denis, II, 488.
— Saint-Martin, II, 469.
— Sébastopol, V, 222, 226.
— de Strasbourg, V, 199.
— du Temple, II, 423.
— Voltaire, V, 240.
Boulevards divers, III, 6, 228, 247, 266, 291.
Bourgs, I, 82.
Bourse, III, 138; IV, 374.
Brasserie des Gobelins, V, 291.
Bureau de Bienfaisance, III, 432.
— de Correspondance, III, 247.
— des Longitudes, IV, 296.
— de Nourrices, III, 74; IV, 78.
— des Pauvres, I, 430.
— de Placement, II, 296; V, 190.
— de Police, II, 51.
Butte-des-Moulins, II, 463; V, 421.
Buttes-Chaumont, V, 270.

C

Cabaret de l'Épée de Bois, III, 91.
— du Lapin Blanc, V, 232.
— de Paul Niquet, V, 232.
— de Ramponneau, III, 263.
Cabarets, II, 79, 132.
Cabinet d'Anatomie, IV, 470.
— d'Apollon, III, 320.
— des Aveugles, IV, 304.
— de Curtius, IV, 28.
Café de la Belle-Poule, V, 72.
— du Berceau-Lyrique, IV, 304.
— du Caveau, IV, 343.
— du Delta, V, 219.
— Foy, III, 292; IV, 343.
— d'Herculanum, IV, 304.
— Lemblin, IV, 360.
— de la Liberté-Conquise, IV, 304.
— de la Nouvelle-Athènes, V, 219.
— de la Paix, IV, 313.
— Procope, III, 138.
— du Rach, IV, 304.
— du Rat-Mort, V, 218.
— de la Rotonde, IV, 343.
— Tortoni, IV, 343.
— Turc, IV, 35.
Café-concert de l'Alcazar, V, 266.
— du Cheval-Blanc, V, 266.
— de l'Eldorado, V, 266.
— Parisien (grand), V, 463.
— des Porcherons, V, 410.
— Tivoli, V, 411.
Cafés, III, 393.
Cafés-concerts, V, 266.
Caisse de la Boulangerie, V, 202.
— des Dépôts et Consignations, II, 69.
— d'Épargne, IV, 411.
Calvaire de Montmartre, IV, 374.
Canal de la Bièvre, I, 77.
— de l'Ourcq, IV, 116.
— Saint-Denis, IV, 116.
— — Martin, IV, 115.
Carrières d'Amérique, V, 270.
Carrousel, II, 244.
Caserne des Célestins, I, 200.
— du Château-d'Eau, V, 237.
— de la Courtille, V, 458.
— des Mousquetaires, II, 431.
— Napoléon, V, 157.
— des Petits-Pères, V, 157.
— Popincourt, V, 458.
— de la rue Mouffetard, IV, 436.
— pour la garde républicaine, V, 474.
— des Tourelles, V, 458.
Casernes, III, 30; V, 275, 458.
— des sapeurs-pompiers, V, 474.
Casino Cadet, V, 230.
— Paganini, V, 48.
Catacombes, IV, 8°.
Caveau, III, 206.

Digitized by Google

Cent-Suisses, I, 326.
Cercle Agricole, V, 36.
— Artistique de la rue Bellefond, V, 251.
— des Arts libéraux, V, 410.
— des Arts unis, IV, 29; V, 410.
— des Champs-Élysées, V, 208.
— des Chemins de fer, V, 216.
— de l'Exposition, V, 216.
— Impérial, V, 208.
— des Rosières, V, 272.
— Sporting-Club, V, 272.
— de l'Union artistique, 250.
Cerisaie (la), II, 7.
Chaillot, II, 403.
Chaises à porteur, III, 344.
Chalet de Lamartine, V, 291.
Chalets de nécessité, V, 456.
Chambre Ardente, II, 493.
— de l'Arsenal, III, 125.
— des Assurances, III, 216.
— de Commerce, V, 56.
— Royale, III, 228.
— de Tournelle-Civile, III, 168.
— des Vacations, III, 117, 228.
Champ-de-Mars, III, 348, V, 420.
— des Sépultures, I, 63.
Champions, I, 74.
Champs-Élysées, II, 466; III, 233.
Chapelle Américaine, V, 152.
— de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, II, 316.
— de Beaujon, IV, 10.
— des Capucines, V, 160.
— des Cinq-Plaies, II, 63.
— Évangélique de la rue Saint-Roch, V, 254.
— Expiatoire, IV, 406.
— de la Madeleine, II, 431.
— Malesherbes, V, 254.
— du Martyre, I, 78.
— de Monceaux, I, 379.
— du Nord, V, 152.
— Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles, I, 78.
— — des Convalescents, II, 296, 314.
— — de la Fontaine, I, 56.
— — de Lorette, II, 360.
— — de Nazareth, V, 160.
— — de Notre-Dame de la Paix et de Saint-Louis, II, 431.
— — de la Pitié, II, 200.
— — des Voûtes, I, 56.
— de la Rue Demours, V, 272.
— — Fontarable, V, 436
— Saint-Agnan, I, 70.
— — Bon, I, 71.
— — Éloi, I, 434.
— — Esprit, V, 275.
— — Jacques-du-Haut-Pas, II, 30.
— — Joseph, II, 284, 341.
— — Luc, I, 39.
— — Martin-des-Orges, I, 198.
— — Nicolas, II, 172.
— — Pierre ou Saint-Père, II, 155.
— — Sébastien, II, 363.
— — Simon-Salus, III, 45.
— Sainte-Avole, II, 260.
— — Catherine, I, 39.
— — Marie, II, 403.
— — Marie l'Égyptienne, I, 111.
— — Marthe, II, 331.
— — Suzanne, II, 63.
— — Valère, III, 53; V, 43.
— du Temple, IV, 431.
— des Ternes, V, 152.
Charnier des Innocents, I, 81, 282.
Châsse de Sainte-Geneviève, I, 88.
Château de Bagatelle, III, 188, 447.
Château de Bercy, III, 50.
— du Coq, III, 55.
— d'Eau, III, 109.
— Gaillard, II, 451.
— de Madrid, III, 446.
— de M. Gaillard, V, 475.
— de la Muette, III, 447.
— des Savies, I, 429.
— de Vauvert, I, 111.
Châtelet, I, 48, 198, 207, 300; II, 424, 481.
Chemin de fer d'Auteuil, V, 186.
— — de Ceinture, V, 174.
— — Électrique, V, 461.
— — d'Orléans, V, 56.
— — Paris-Saint-Ouen, V, 459.
Chemins de ronde, IV, 166.
— — de la rive droite, V, 42.
Chocolat, II, 458.
Cimetière de Belleville, IV, 379.
— de la Charité, II, 490.
— de Clamart, II, 266.
— des Étrangers, II, 490.
— Hébraïque, I, 21.
— des Innocents, I, 282; IV, 10, 91.
— de la Madeleine, IV, 402.
— de Montmartre (Nord), IV, 351.
— de Montparnasse (Sud), IV, 444.
— du Père-Lachaise (Est), IV, 354.
— de Picpus, IV, 292.
— des Poules, II, 490.
— de Saint-Germain, II, 490.
— Saint-Louis, II, 490.
— de Sainte-Catherine, IV, 356.
— de la Trinité, II, 490.
— de Vaugirard, IV, 356.
Cimetières, I, 19, 62, 81, 143, 175; III, 205.
Cirque Américain, V, 423.
— des Champs-Élysées, V, 38.
— Fernando, V, 413.
— de Franconi, IV, 3.
— d'Hiver, V, 178.
— du Palais-Royal, IV, 104.
— Royal, II, 467.
— de la Rue Monthabor, IV, 411.
Cité d'Antin, IV, 460.
— Bergère, IV, 440.
— Berryer, III, 200; V, 45.
— Holzbacher, V, 85.
— Riverin, IV, 460.
— Rodier, V, 21.
— Vindé, V, 79.
— du Wauxhall, IV, 78; V, 72.
Clinique, I, 131.
— d'Accouchement, V, 457.
— Ophthalmologique, V, 447.
Cloître des Cordeliers, V, 291.
— Notre-Dame, I, 173.
— Saint-Honoré, 99.
— — Jean, 162.
Clos, I, 82.
— du Patriarche, II, 7.
Clubs, IV, 74, 91, 114, 167, 172, 180; V, 114, 120, 114.
Colisée, III, 323.
Collège des Alcelins, I, 155.
— des Allemands, I, 180.
— des Anglais, III, 8.
— d'Arras, I, 170.
— d'Aubusson, I, 172.
— d'Autun, I, 172.
— de l'Ave *Maria*, I, 172.
— de Bayeux, I, 140.
— des Bernardins, I, 106.
— de Boissi, I, 180.
— de Boncourt, I, 140, 180.
— des Bons-Enfants, 84; II, 234.

Digitized by Google

Collège de Bourgogne, I, 170.
— de Calv , I, 112.
— de Cambrai, I, 172.
— du Cardinal-Lemoine, I, 132.
— de Chanac, I, 172.
— de Chaptal, V, 374, 410.
— des Cholets, I, 138.
— de Clermont, II, 16.
— de Cluny, I, 112.
— de Constantinople, I, 84.
— de Coquerel, I, 243.
— de Cornouailles, I, 159.
— de Daimville, I, 204.
— des Dix-Huit, I, 112.
— de Dormans, I, 200.
— des Écossais, I, 172.
— de Fortet, I, 226.
— de France, I, 172, 276, 373.
— des Grassins, II, 21.
— d'Harcourt, I, 132, 313.
— de Hubans, I, 172.
— des Irlandais, I, 172.
— de Justice, I, 180.
— de Laon, I, 140.
— de Lisieux, I, 172.
— des Lombards, I, 171; V, 471.
— Louis-le-Grand, II, 298.
— de Maître Clément, I, 172.
— — Gervais, I, 291.
— du Mans, I, 367.
— de la Marche, I, 266.
— de Marmoutiers, I, 168.
— Mazarin, II, 139.
— de la Merci, I, 351.
— Mignon, I, 172.
— de Montaigu, I, 155.
— de Narbonne, I, 158.
— de Navarre, I, 140.
— Petit Collège Fontanes, V, 461.
— du Plessis, I, 165.
— de Pompadour, I, 172.
— de Prémontré, I, 107.
— de Presle, I, 201; V, 471.
— des Quatre-Nations, II, 439-451.
— de Reims, I, 243.
— Rollin, V, 410.
— Royal, I, 172.
— de Saint-Denis, I, 111, 246.
— — Mikeich, I, 172.
— — Thomas-du Louvre, I, 55.
— de Sainte-Barbe, I, 286, V, 461, 471.
— — Catherine, I, 101.
— des Sciences et des Arts, I, 287.
— de Seez, I, 279.
— de Sorbonne, I, 119.
— Stanislas, IV, 430.
— de Tournay, I, 140, 180.
— de Tours, 172.
— des Trésoriers, 115, 287.
Collège-Hopital des pauvres écoliers de Saint-Nicolas, I, 51.
Colonne de Juillet, V, 2.
— de la Liberté, IV, 220.
— de Médicis, II, 30.
— Vendôme, III, 15; V, 334.
Combat d'animaux, IV, 18.
Comédiens de bois, III, 325.
— Italiens, II, 60, 73.
Compagnie des eaux, III, 316; IV, 99.
— générale du factage parisien, V, 256.
— générale des transports parisiens, V, 427.
— des petites voitures, V, 255.
— pour le transport, IV, 87.
Compagnonnage, II, 355.
Comptoir d'escompte, V, 140.
Comtes de Paris, I, 43.
Concert Besselièvre, V, 239.
— Frascati, V, 410.
— Musard, V, 30, 32.
— populaire Pasdeloup, V, 253.
Concerts des dimanches, V, 483.
Conciergerie, I, 201.
Confrères de la Passion, I, 232.
Confrérie de l'Aloyau, III, 414, 458.
— du Saint-Sépulcre, III, 414.
Congrégation des Missions, II, 284.
— de l'Oratoire de Jésus-Christ, II, 195; V, 186.
Congrégations religieuses, V, 447.
Conseil de Commerce, III, 43.
— général des hospices, IV, 328.
Conservatoire des Arts-et-Métiers, IV, 283.
— de musique, IV, 50.
Convulsionnaires, III, 444.
Corps et communautés d'Arts-et-Métiers, I, 116, 119, 163, 170; II, 44, 45, 204, 348, 362, 421, 458, 503; III, 17, 58, 67, 76, 134, 164, 196, 284, 287, 292, 296, 300, 302, 309, 328, 344, 356, 366, 371, 406, 415, 431, 435, 436, 445; IV, 2, 33.
Cosmorama, IV, 170.
Cour Batave, IV, 204.
— du Commerce, III, 420.
— des Comptes, III, 175.
— des Deux-Sœurs, IV, 278.
— du Dragon, III, 188.
— de l'Horloge, IV, 411.
— de la Juiverie, II, 315.
— de Langres, II, 116.
— des Miracles, I, 362.
— Philibert, IV, 160.
Cours, I, 363.
Cours-la-Reine, II, 228.
Courses, III, 231.
Courtille (la), III, 263; IV, 142.
Courtilles, I, 82.
Couvent des Annonciades, II, 331.
— — des dix vertus de Notre-Dame, II, 330.
— — du Saint-Sacrement et de saint Nicolas de Lorraine, II, 330.
— des Augustins, II, 250.
— — déchaussés, II, 165, 416.
— de l'*Ave-Maria*, I, 319.
— des Barnabites, I, 96; II, 265.
— des Barrés, I, 114.
— des Béguines, I, 111.
— des Bénédictines Anglaises, II, 255.
— — de la Conception de Notre-Dame de Rambervilliers, II, 407.
— — de Notre-Dame de la Consolation, II, 316.
— — de Notre-Dame de Liesse, II, 331.
— — de la Ville-L'Évêque, II, 202.
— des Bénédictins Anglais, II, 224.
— des Blancs-Manteaux, I, 112.
— du Bon Pasteur, III, 38.
— des Bonshommes, I, 315.
— des Capucines, II, 159; III, 23.
— des Capucins, II, 60, 201, 263.
— des Carmélites, II, 60, 159, 423
— des Carmes, I, 138, 180; II, 192.
— des Célestins, I, 179, 199.
— des Chanoinesses de Saint-Augustin de Notre-Dame de la Victoire de Lépante, II, 340.
— — du Saint-Sépulcre, II, 314.
— des Chartreux, I, 114.
— des Clercs réguliers de Saint-Paul, II, 265.
— des Cordeliers, I, 102.
— — de la Terre-Sainte, II, 422
— des Dominicains, I, 91; II, 310.
— des Eudistes, II, 175.

Digitized by Google

Couvent des Feuillantines, II, 263.
— des Feuillants, II, 88, 151, 307.
— des Filles de l'Assomption, II, 238.
— — de Bellechasse, II, 314.
— — du Calvaire, II, 254, 315.
— — de la Charité, II, 351.
— — de la Conception, II, 323.
— — de la Congrégation de la foi, II, 344.
— — de la Croix, II, 15, 294, 344, 121.
— — de Dieu, I, 102.
— — de l'Immaculée Conception, II, 294.
— — de l'Instruction chrétienne, IV, 419.
— — de la Madeleine, II, 282.
— — de la Merci, II, 354.
— — de Notre-Dame, II, 354.
— — de Notre-Dame de Sion, II, 318.
— — de la Paix, II, 321.
— — de la Pénitence, II, 323.
— — du Précieux-Sang, II, 324.
— — de la Providence, II, 336, 363.
— — Repenties, I, 331.
— — du Saint-Sacrement, II, 286, 407; III, 7.
— — de Saint-Thomas, II, 286, 344.
— — — d'Aquin, II, 316.
— — — de Villeneuve, II, 316.
— — de Sainte-Aure, II, 332.
— — — Cécile, II, 323.
— — — Élisabeth, II, 354.
— — — Geneviève, II, 454.
— — — Marthe, III, 102.
— — — Théodore, II, 332.
— — — Valère, III, 53.
— — de l'Union-Chrétienne, II, 436.
— — de la Visitation, II, 248.
— des Franciscains de Terre-Sainte, II, 423.
— des Frères des Écoles chrétiennes, III, 23.
— — Sachets, I, 111.
— — de Sainte-Croix, I, 115.
— des Grands-Augustins, I, 111.
— des Hospitalières de la Charité Notre-Dame, II, 331
— — de la Miséricorde de Jésus, II, 111.
— — de Saint-Anastase, II, 414.
— — de Saint-Joseph, II, 331.
— des Hospitaliers de la Charité Notre-Dame, I, 138.
— — de Saint-Jean de Jérusalem, I, 77.
— de l'Immaculée Conception, II, 340.
— des Jacobins, I, 91, 474, II, 128.
— des Lazaristes, II, 314.
— des Mathurins, I, 90.
— de la Mère-Petit, II, 330.
— des Minimes, I, 191.
— de Notre-Dame de l'Annonciade, II, 293.
— — des Convalescents, II, 296.
— — de Grâce, II, 330.
— — de la Miséricorde, II, 191.
— — de la Paix, II, 428.
— — des Prés, II, 183.
— — des Vertus d'Aubervilliers, II, 422
— des Nouveaux Convertis pour la propagation de la foi, II, 314.
— des Nouvelles Catholiques, II, 323.
— du Noviciat des Feuillants, II, 307.
— des Oratoriens, II, 402.
— des Pénitents du tiers-ordre de Saint-François II, 333.
— des Pères de la Doctrine Chrétienne, II, 283.
— — de Nazareth, II, 191.
— des Petits-Augustins, II, 235.
— — Pères, II, 253, 416.
— de Picpus, II, 191.
— des Porte-Croix, I, 115.
— de la Présentation de Notre-Dame, II, 379.
— des Prêtres de la Mission, II, 313.
— des Récollets, II, 158.
— des Récollettes de Sainte-Claire, II, 340.
Couvent des Religieuses de l'Abbaye de Pentemont, II,
— — 315; III, 244.
— — de Charonne, II, 352.
— — de Fervaques, II, 331.
— — de la Madeleine du Trainel, II, 415.
— — de la Miséricorde, II, 402.
— — de Saint-Joseph, II, 316.
— — de Sainte-Claire et de la Nativité, II, 298.
— — de Sainte-Élisabeth, II, 492.
— — du Verbe-Incarné, II, 315.
— — de la Visitation, II, 403.
— de la Rue du Cindre, II, 451.
— des Sachettes, I, 111.
— du Saint-Sacrement ou de la Conception, II, 420.
— de — Simon-Salus, III, 45.
— de la Sainte-Famille, II, 424.
— des Sulpiciens, II, 341.
— des Théatins, III, 344.
— des Ursulines, II, 197, 260.
— du Val-de-Grâce, II, 255.
Crèches, II, 97; V, 78, 428.
Crédit foncier, V, 178.
Croix de Gastine, I, 282; II, 29.
— du Trahoir, I, 94.

D

Danse macabre, I, 266.
Décoration de Juillet, V, 2.
— du lis, IV, 405.
— de la médaille de Sainte-Hélène, V, 229.
Département de Paris, IV, 119.
Dépôt des marbres, III, 4.
— militaire des gardes françaises, III, 291.
— de la préfecture, IV, 413.
— public des choses perdues, III, 423.
Dépotoir, V, 151.
Deuils, III, 267.
Dîners du Vaudeville, IV, 303.
Diorama, IV, 130.
Docks de l'administration militaire, V, 279.
Douane, V, 23.
Druides, I, 7.

E

Eaux de Belleville, V, 121.
— de Paris, II, 467; III, 315; V, 402
— de Passy, III, 240.
Échelle patibulaire, III, 316.
Échevins, I, 58, 263, 394; III, 53.
Échoppes, IV, 54, 304.
Éclairage, II, 413, 459; III, 330.
École d'Accouchement, IV, 349.
— d'Administration, V, 139.
— Alsacienne, V, 413.
— d'Application d'État-major, IV, 411.
— des Beaux-Arts, IV, 300, 413, 417.
— Centrale des arts et manufactures, II, 415; IV, 128 V, 464.
— — travaux publics, IV, 286.
— de Chant, de déclamation et de danse, IV, 50.
— de Charité, III, 162.
— des Chartes, IV, 424.
— de Chirurgie, I, 99, 170.
— Chorégraphique, III, 339
— Clinique, IV, 328.
— de Droit, III, 283, 370.

Digitized by Google

École d'Enseignement élémentaire, I, 172.
— d'État-major, IV, 411.
— François Ier, V, 74.
— Gratuite des arts, III, 298.
— — de dessin, III, 305.
— des Hautes études commerciales, V, 468.
— Lavoisier, V, 405.
— de Mars, IV, 287.
— de Médecine, I, 170, 311; V, 475.
— de Minéralogie, IV, 40.
— Militaire, III, 218.
— des Mines, IV, 40; V, 461.
— Monge, V, 298.
— Municipale Chaptal, V, 74.
— de Natation, IV, 78.
— Normale, IV, 290, 394; V, 74.
— de la Paroisse Saint-Roch, III, 21.
— de Pharmacie, V, 423.
— Polytechnique, IV, 286, 360.
— des Ponts-et-chaussées, IV, 357; V, 83.
— Primaire d'Auteuil, V, 411.
— Royale de musique, IV, 30.
— Saint-Ignace, V, 411.
— Supérieure de la guerre, IV, 411.
Écoles, I, 44, 69, 180, 211.
— Centrales de dessin, V, 442.
— Chrétiennes, V, 442.
— de Natation, V, 450.
— protestantes, V, 18.
Eden Gallery, V, 459.
— Théâtre, V, 459.
Église de l'Abbaye-aux-Bois, III, 112.
— de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, II, 158.
— de l'Assomption, I, 60, 228, 473; V, 92.
— — de la Sainte-Vierge (Gros-Caillou), III, 178.
— des Bernardins, I, 106.
— des Carmes, I, 180.
— Catholique Gallicane, V, 400.
— des Célestins, I, 199.
— du Centre, V, 254.
— des Chartreux, I, 115.
— de Cluny, I, 112.
— Épiscopale, V, 21.
— Évangélique de la Rédemption, V, 76, 112.
— des Filles-du-Calvaire, II, 254.
— Gaillon, II, 63.
— de l'Immaculée Conception, V, 115.
— des Invalides, II, 170.
— des Jacobins, II, 198; III, 2.
— du Luxembourg, V, 239.
— de la Madeleine, I, 39; II, 431; III, 275.
— des Missions, II, 450.
— de Ménilmontant, V, 454.
— de Montmartre, V, 24.
— de Notre-Dame, II, 79.
— — des Anges, II, 248.
— — d'Auteuil, II, 476.
— — de Bercy, III, 50.
— — des Blancs-Manteaux, I, 112.
— — du Bois, I, 54.
— — de Bonne-Délivrance, IV, 432.
— — — Espérance, II, 250.
— — — Nouvelle, II, 267; IV, 436.
— — des Champs, I, 62; V, 165, 219, 312.
— — de Clignancourt, V, 231.
— — de Grâce de Passy, II, 476.
— — de l'Ile, II, 267.
— — de Lorette, IV, 426.
— — de la Paix, II, 351.
— — de Pitié, II, 298.
— — de Plaisance, V, 92.
— — Sainte Marie, I, 11, 26, 78.
— — de Toutes grâces, I, 343.
— — des Victoires, II, 254, 415.
Église de l'Oratoire, II, 196.
— de Pentemont, III, 243.
— Russe, V, 231.
— du Sacré-Cœur, V, 408.
— Saint-Ambroise, II, 331; V, 259.
— — André, V, 175.
— — — des Arts, I, 89.
— — Augustin, V, 160, 243.
— — Bache, I, 59.
— — Barthélemy, I, 56.
— — Benoît, I, 51, 75, 194, 252
— — Bernard, V, 227.
— — Charles Borromée, II, 283.
— — Christophe, I, 33, 64, 87; III, 207.
— — Côme et Saint-Damien, I, 89.
— — Denis de la Chartre, I, 39.
— — — Saint-Denis, V, 175.
— — — du Saint-Sacrement, III, 6.
— — Éloi, V, 219.
— — — et saint Aure, I, 36.
— du — Esprit, I, 191.
— — Étienne, I, 11, 27, 46.
— — — des Grès, I, 27.
— — — du Mont, I, 88, 331, 352; II, 165.
— — Eugène, V, 295.
— — Eustache, I, 383.
— — Ferdinand des Ternes, V, 76, 435.
— — François-d'Assise, II, 263.
— — — de Paul, II, 194.
— — — Xavier, II, 201; V, 312.
— — Germain-l'Auxerrois, I, 31, 51, 63, 270.
— — — des Prés, I, 26, 51, 63, 193; II, 361, 364; III, 12.
— — — le Rond, I, 31.
— — — le Vieux, I, 31, 287.
— — Gervais, I, 261.
— — Hilaire, I, 90, 243.
— — Hippolyte, I, 20.
— — Honoré, I, 90; V, 312.
— — Jacques-la-Boucherie, I, 74, 254; III, 427.
— — — du Haut-Pas, II, 30.
— — — et Saint-Christophe, V, 79.
— — — et Saint-Philippe-du-Roule, III, 44, 332.
— — Jean, I, 78.
— — — Baptiste, I, 429.
— — — de Belleville, V, 206.
— — — de Grenelle, IV, 431.
— — — l'évangéliste, I, 201.
— — — en Grève, I, 90, 162.
— — Joseph, II, 256.
— — — des Carmes, II, 192
— — Josse, I, 112.
— — Julien de Brioude, I, 32.
— — — des Ménétriers, I, 168.
— — — le Pauvre, I, 24; II, 288.
— — Lambert, I, 156; V, 29.
— — Laurent, I, 26, 51, 272.
— — Leu-Saint-Gilles, I, 39, 103, 159.
— — Leufroi, I, 55; III, 6.
— — Louis, II, 274.
— — — d'Antin, III, 448.
— — — en l'île, II, 267; II, 452.
— — — du Louvre, I, 418.
— — — de la Rue Saint-Antoine, III, 266.
— — Magloire, I, 26.
— — Marcel, I, 39, 51; V, 152, 219
— — Martial, I, 36, 68.
— — Martin, I, 22, 318; V, 216.
— — — des Champs, I, 60.
— — Médard, I, 20.
— — Michel, V, 228.
— — Merri, I, 42.
— — Nicolas, I, 63, 72, 84, 87, 103.
— — — des-Champs, I, 90.

Digitized by Google

Église de Saint-Nicolas du Chardonnet, II, 415.
— — — de Tolentin, II, 235.
— — Paul-des-Champs, I, 36.
— — — Saint-Louis, II, 294.
— — Père, I, 90; II, 156.
— — Pierre, I, 55.
— — — des-Arcis, I, 55, 68.
— — — aux-Bœufs, I, 68, 72, 339.
— — — du Gros-Caillou, I, 9, 11; III, 178; IV, 432.
— — — de Montmartre, I, 70.
— — Remy, I, 111.
— — Roch, II, 263, 404.
— — Sauveur, I, 112, 402.
— — Sépulcre, I, 168; IV, 201.
— — Séverin, I, 27, 176.
— — Sulpice, I, 93, II, 358.
— — Symphorien, I, 30, 39.
— — Thomas d'Aquin, II, 311; III, 2.
— — — du Louvre, I, 81.
— — Vincent, I, 26.
— — — de Paul, IV, 337, 411.
— — Yves, I, 172.
— Sainte-Anne-la-Royale, II, 244.
— — Catherine du Val des Écoliers, I, 101.
— — Chapelle, I, 103.
— — Clotilde, V, 89.
— — Croix, I, 68, 115, 287.
— — Élisabeth, II, 192, 298.
— — Geneviève, I, 25, 51, 88, 323; III, 235.
— — — des-Ardents, I, 72, 87; III, 207.
— — Madeleine, I, 78, 87, 192.
— — Marguerite, II, 278.
— — Marie de Batignolles, IV, 456.
— — Marine, I, 66.
— — Opportune, I, 54.
— de la Trinité, I, 232.
— — — et de l'Enfance de Jésus, II, 461.
— des Saints-Anges gardiens, II, 307.
— — Innocents, I, 81, 282.
— de la Sorbonne, II, 300.
— Taitbout, V, 36.
— de la Transfiguration, II, 215.
— de la Trinité, V, 160, 250.
— du Val-de-Grâce, II, 354.
Égonts, II, 170, 327; III, 175; V, 234, V, 462, 467, 472.
Éléphant de la Bastille, IV, 276.
Enceinte de Paris, I, 83, 193, 199; II, 270; IV, 59; V, 236.
Enfants bleus, I, 431.
— trouvés, II, 27.
Entrée de Charles VIII, I, 331.
— — Quint, I, 407.
— Épiscopale, I, 338.
— de François Ier, I, 350.
— d'Isabeau de Bavière, I, 219.
— de Louis XII, I, 335.
— — XIII, II, 214.
— — XVIII, IV, 400.
— de Napoléon, V, 186.
— de la Reine d'Angleterre, V, 211.
— — Éléonore, I, 332.
— — Marie-Thérèse, II, 421.
— du Roi de Prusse, V, 282.
— Du Shah de Perse, V, 406.
— du Sultan — V, 283.
— des Troupes retour de Crimée, V, 211.
Entrepôt des vins, IV, 371.
Entrepôts de Bercy, V, 455.
Ermitage Beaujon, IV, 42.
Esplanade des Invalides, II, 171.
Europorama, IV, 470.
Exposition de l'Électricité, V, 459, 469.
— de Géographie, V, 415.
— de l'Industrie, IV, 311, 331, 366, 432, 449; V, 29, 78, 144.
Exposition d'Instruments et machines agricoles, V, 433.
— Internationale des industries fluviales, V, 415.
— du Louvre, IV, 197.
— de Peinture, III, 172.
— de Tableaux, IV, 42.
— Universelle, V, 210, 279, 416, 423, 434.

F

Faculté des arts, III, 382.
— de théologie protestante, V, 417.
Ferme sainte Anne, II, 171.
Fête de l'âne, I, 86.
— des fous, I, 86.
— de la Paix, V, 428.
— de la Rose, I, 43.
— du Quatorze juillet 1880, V, 419.
Fêtes diverses, I, 163, 171.
Feu de la saint Jean, I, 310; II, 361.
Fiacres, II, 352.
Filature, II, 266, 415.
Foire aux Jambons, I, 163.
— du Landit, I, 38, 53, 283.
— de Saint-Denis, I, 37.
— — Germain, I, 319; III, 271, 361, 398.
— — Laurent, II, 447; III, 324, 438
— — Lazarre, I, 126.
— — Ovide, III, 291, 358, 398, 430.
Folies-Bergère, V, 298.
— de Chartres, IV, 304.
— Titon, III, 319.
Fontaine du Basfroid, III, 108.
— de la Bastille, IV, 376.
— des Capucins, III, 109.
— des Carmélites, II, 374.
— Censier, II, 274.
— du Château-d'Eau, IV, 364; V, 453.
— du Collège de Navarre, II, 275.
— des Cordeliers, II, 175.
— de la Croix du Trahoir, I, 379; II, 275.
— Daumesnil, V,
— Desaix, IV, 342.
— du Diable, III, 260.
— Double, III, 297.
— de l'Échaudé, II, 175.
— de l'Échelle, III, 260.
— de l'École-de-Médecine, IV, 362.
— des Filles-Dieu, I, 127.
— des Halles, I, 127.
— des Innocents, I, 127, 129, 454.
— du Marché-Lenoir, III, 109.
— Molière, V, 42.
— des Mousquetaires, III, 109.
— Notre-Dame, V, 83.
— de l'Observatoire, V, 413.
— du Palmier, IV, 363.
— de la Place de Grève, II, 274.
— — du Palais-Royal, II, 475.
— — Saint-Sulpice, IV, 361.
— du Pot-de-Fer, II, 274, 474.
— de la Rue de Grenelle, III, 183.
— — — Moufftetard, II, 274.
— Saint-Benoît, II, 275.
— — Cosme, II, 275.
— — Denis, I, 74; IV, 382.
— — Germain-des-Prés, III, 33.
— — Lazare, I, 127.
— — Magloire, II, 274.
— — Michel, II, 274; V, 212.
— — Séverin, II, 275.
— — Sulpice, V, 21.
— Sainte-Anne, II, 171.
— — Geneviève, II, 275.

Digitized by Google

Fontaine des Tournelles, II, 47.
— Trogneux, III, 108.
— du Vertbois, I, 56.
Fontaines diverses, I, 127-128, 379; II, 474; IV, 262.
— marchandes, III, 496.
— Wallace, V, 402.
For-l'Évêque, I, 301.
Fortifications, I, 74, 183, 193, 358; V, 20, 51.
Four d'Enfer, I, 39, 93.
Franc-maçonnerie, III, 139, 200, 409; IV, 315.
Frascati, IV, 294.

G

Galerie Bergère, V, 75.
— Colbert, IV, 446.
— de Fer, IV, 460.
Garde-Meuble, III, 256, 359.
Gardes du Commerce, III, 370.
— de Paris et municipaux, IV, 387.
Gare de l'Arsenal, IV, 417.
— de Lyon, V, 97.
— Montparnasse, V, 140.
— du Nord, V, 84
— d'Orléans, V, 50.
— de l'Ouest, V, 42.
— de Sceaux, V, 91.
— de Vincennes, V, 239.
Géorama, IV, 470; V, 77.
Gibet de Montfaucon, I, 130; II, 279.
Glacière, II, 411.
Grand Conseil, III, 178.
— Cours, II, 466.
Grande Pinte (la), III, 50.
Grenier de réserve, IV, 370.
Grève de la Chapelle, V, 438.
Guet, I, 34, 45, 96, 116, 192, 406, 457; III, 26, 463.
Guillotine, IV, 214.

H

Halle aux Blés, III, 273, 306.
— aux Cuirs, IV, 37.
— aux Draps, IV, 29.
— au Poisson, II, 443; IV, 57.
— aux Vins, II, 451.
Halles, I, 74, 283, 334, 455; IV, 384; V, 161, 290.
Hameau de Chantilly, III, 107.
Hippodrome, V, 84, 432.
— d'Auteuil, V, 432.
Hôpital Beaujon, IV, 76, 296.
— de la Charité, II, 155, 266.
— Cochin, III, 431.
— de la Croix-de-la-Reine, I, 91.
— des Enfants-Dieu, I, 388.
— — malades, III, 161; IV, 338.
— — rouges, II, 62.
— Général pour les pauvres, II, 418, 444.
— des Haudriettes, I, 162.
— des Hospitaliers de la Roquette, II, 266.
— de l'Hôtel-Dieu, I, 38, 64, 116, 175, 387, 396, 469; II, 287, 309, 425; III, 172, 372, 376; V, 268.
— des Incurables, II, 316.
— des Israélites, V, 183.
— de Lourcine, II, 3, 62.
— du Midi, II, 204; IV, 75.
— Militaire du Gros-Caillou, III, 298.
— Necker, III, 451.
— de Notre-Dame, I, 63.
— — de la Miséricorde, II, 264.
— du Petit-Saint-Antoine, I, 195.
Hôpital de la Pitié, III, 200; V, 462.
— de la Riboisière, V, 87.
— du Roule, 236; IV, 71.
— Saint-Antoine, IV, 297.
— — Christophe, I, 33.
— du — Esprit, I, 191.
— — Gervais, I, 78.
— — Jacques, I, 160.
— — Julien et Saint-Genets, I, 139.
— — Lazare, I, 78.
— — Louis, II, 170.
— — Nicolas, I, 412.
— — Sépulcre, I, 168.
— — Thomas du Louvre, I, 81.
— Sainte-Anne, II, 171.
— — Madeleine, I, 102.
— — Marguerite, II, 316.
— — Opportune, I, 91.
— de la Salpêtrière, II, 418; III, 8.
— de la Santé, II, 309.
— des Scrofuleux, II, 63.
— Tenon, V, 436.
— de la Trinité, I, 232, 434.
Horloges pneumatiques, V, 446.
Hospice des Convalescents, II, 296, 344.
— Devillas, V, 32.
— des Enfants-Trouvés (assistés), I, 435; II, 27, 324; III, 207; V, 475.
— de la Maternité, IV, 340.
— des Petites-Maisons, II, 432, 470.
— des Quinze-Vingt, II, 112; III, 452.
— de la Rochefoucauld, IV, 26.
— Saint-Merri, IV, 42.
Hôtel de l'Académie royale de Musique, III, 67.
— d'Albiac, II, 423.
— d'Anville, II, 16.
— d'Antin, III, 60.
— d'Ardoise, II, 315.
— d'Armagnac, II, 304.
— d'Anch, III, 18.
— d'Aumont, III, 27.
— du Bailliage, I, 330.
— Bâti de neuf, II, 15.
— de Bazancourt, IV, 414.
— Beaujon, III, 106.
— Beauvau, V, 221.
— de Beauvilliers ou de Saint-Aignan, III, 21.
— de Behaigne, I, 182.
— du Bel-Air, II, 284.
— de Belle-Isle, III, 128.
— de Bonaparte, IV, 317.
— de Bouchage, II, 195.
— de Boncherat, III, 129.
— de Bouret, IV, 14.
— de Bourgogne, I, 427.
— de Bretonvilliers, III, 27.
— de Brissac, III, 21.
— de Broglie, III, 51; V, 471.
— de Bullion, IV, 115; V, 56.
— le Camus de Mezières, III, 357.
— du Cardinal Fesch, IV, 274.
— Carnavalet, I, 423.
— Casa-Riera, V, 230.
— de Castries, V, 471.
— Cerutti, III, 349.
— de Châlons-Luxembourg, II, 266.
— de Châteauvieux, IV, 27.
— de Chaulnes, II, 69.
— de Chivry, II, 435.
— Clamart, II, 266.
— de Clisson, I, 464.
— de Cluny, I, 16.
— de Coislin, III, 232.
— de Colbert, II, 456.
— des Comédiens entretenus par le Roi, III, 18.

Digitized by Google

Hôtel de la Comtesse du Barry, V, 471.
— Condorcet, IV, 317.
— Coutat, III, 413.
— de Cossé, II, 248.
— de Cotte-Blanche, III, 46.
— de la Cour des Chiens, III, 60; IV, 87.
— du Crédit-Lyonnais, IV, 460.
— de Créqui, III, 27.
— de Crillon, III, 232.
— Damville, II, 264.
— du Dauphin, I, 182.
— Duprat, III, 51.
— de l'Enfant-Jésus, III, 164; IV, 338.
— d'Epernon, II, 210.
— d'Esclapon, III, 319.
— d'Estrées, III, 45.
— d'Étampes, I, 427, 415.
— d'Évreux, III, 106.
— des Fermes, II, 240; IV, 411.
— de la Ferté-Senectère, III, 9.
— Fieubet, III, 51.
— de Flandre, I, 427.
— de la Fougères, III, 232.
— Fould, V, 229.
— Foulon, V, 86.
— du Four, II, 30.
— Gaillon, II, 63.
— Galet, II, 296.
— Goupil, V, 228.
— de Grammont, III, 280, 309.
— Grand-Hôtel, V, 242.
— du Grand-Orient, III, 176; IV, 318.
— de la Guimard, III, 368.
— des Invalides, II, 168.
— Jabach, II, 442.
— de Juigné, II, 415.
— de Lamartine, V, 222.
— Lambert, III, 27.
— Lamoignon, I, 469.
— de Lassai, III, 279.
— de Laurencin, V, 222.
— Lecoulteux, III, 291.
— Lenormand de Mezières, V, 79.
— de Lesdiguières, I, 142; III, 205.
— du Lion d'Or, I, 116.
— de Longueville, II, 239.
— du Louvre, V, 242.
— de Lussan, III, 17.
— de Luynes, II, 474.
— de Mailly, V, 36; V, 453.
— de Marly, II, 423.
— des Marmousets, I, 218.
— de Matignon, III, 128.
— de Mayenne, II, 15.
— de Mazarin, III, 51, 319.
— de Melusine Lusignan, III, 51.
— de Mercœur, II, 301.
— de Mesme, II, 24; III, 27.
— du Ministère des Affaires étrangères, V, 85, 171.
— — de l'Agriculture, V, 171.
— — de l'Algérie, V, 221.
— — des Finances, IV, 388.
— — de la Guerre, V, 446, 471.
— — de l'Instruction publique, V, 472
— — de l'Intérieur, V, 221.
— — de la Marine, III, 232.
— — des Travaux publics, V, 55.
— Molé, V, 53.
— des Monnaies, I, 151; III, 314.
— Montalembert, IV, 66; III, 314.
— Montesson, IV; II, 382.
— Montholon, IV, 13.
— Montmorency, IV, 213.
— des Monsquetaires noirs, III, 114; V, 477.
— de Navarre, I, 149.
Hôtel de Nemours, II, 474; III, 17.
— de Nesle, I, 151.
— de Nesmond, II, 154.
— de Nevers, II, 166.
— de Noirmoutiers, II, 238.
— d'O, I, 78; II, 238.
— de Pastoret, III, 232.
— du Petit Bourbon, I, 376, 427; III, 256, 279.
— — Nesle, I, 46.
— Pimodan, III, 28.
— Pisani, II, 238.
— Pollet, V, 229.
— de Pons, III, 46.
— de Pontchartrain, III, 27.
— des Postes, V, 470.
— des Premiers-Présidents, II, 247.
— du Président des Maisons, III, 25.
— — Tubœuf, II, 438.
— du Prince de Monaco, III, 176.
— de la Providence, IV, 260; V, 471.
— des Quinze-Vingts, V, 477.
— de Rambouillet, II, 238, 304.
— de la Reine, I, 427, II, 30.
— de la Riboisière, III, 120.
— de Richelieu, II, 305; III, 60; IV, 296.
— de la Rivière, I, 267.
— de Rohan Chabot, III, 51.
— du Roi de Sicile, IV, 8.
— de Roquelaure, V, 55.
— de Royaumont, II, 224.
— Saint-André, II, 197.
— — Chaumont, II, 436.
— — Florentin, III, 256.
— — Paul, I, 193.
— Salé, II, 415.
— de Salms, IV, 91.
— de Samuel Bernard, III, 165.
— de Savoisy, I, 231.
— Scipion, II, 264.
— Sébastiani, V, 93.
— de Sens, I, 193, IV, 411.
— Sillery, II, 305; III, 109.
— de Soissons, I, 182; II, 30.
— de Sommariva, V, 217.
— Soubise, I, 464; IV, 375.
— Sourdis, II, 143; III, 16.
— Sully, II, 266.
— de Tancarville, I, 427.
— Thayer, V, 471.
— Théâusson, III, 420.
— Thiers, V, 383.
— du Timbre, V, 135.
— Titon, III, 319.
— de Tolon, V, 222.
— de Toulouse, II, 232.
— la Trémouille, III, 51.
— de Trenenc, IV, 29.
— de Vendôme, III, 13, 60; IV, 41.
— des Ventes, V, 228.
— de Verberie, II, 283.
— de Vignolles, I, 397.
— de la Villayer, IV, 27.
— de Villequier d'Aumont, V, 178.
Hôtel-de-Ville, I, 388.
Hôtels, I, 427.

Il

Ile d'Amour, V, 97.
— de la Cité, I, IV.
— des Cygnes, I, 387.

Digitized by Google

Ile Louviers, I, 1; II, 475.
— Maquerelle, I, 387.
— Notre-Dame, I, 139.
— Saint-Louis, I, 4, 139; II, 362.
— aux-Vaches, I, 139.
Impasse Beaucourt, IV, 441.
— Bony, IV, 11, 416.
— Conti, III, 350.
— Dany, IV, 426.
— Guéménée, II, 14.
— Saint-Lazare, IV, 429.
— — Sébastien, III, 453.
Imprimerie, I, 310.
— Royale (nationale), II, 255.
Infirmerie de Marie-Thérèse, IV, 415.
Institut, IV, 296.
— d'Afrique, V, 50.
— Historique, V, 21.
— Polymatique, II, 315.
Institution des jeunes Aveugles, IV, 71, 312; V, 50.
— de Notre-Dame-des-Arts, V, 265.
— des Sourds-Muets, III, 439.

J

Jardin d'Acclimatation, V, 202.
— Biron, IV, 304.
— d'Hiver, V, 98.
— du Luxembourg, II, 217.
— de Mademoiselle, II, 146.
— de Neuilly, II, 489.
— des Plantes, II, 316, V, 162.
— des Tuileries, II, 15.
Jeu de la Baraque, V, 485.
— de Paume, I, 326; IV, 3.
— — de l'Étoile, III, 18.
— — de la Trinité, II, 200.
Jeux Gymniques, IV, 311.
— Pléiens, III, 323.
Jockey-Club, V, 22.
Journaux de 1789.
— de 1830, IV, 469.
Juges-Consuls, II, 14.
Justices, II, 480.
— et juridictions, III, 299.

L

Laboratoire municipal de chimie, V, 455.
Lac Saint-Fargeau, V, 297.
Lavoirs publics, V, 160.
Lieutenants Civils, I, 290.
— Criminels, I, 290.
— Généraux de police, II, 479.
— de Monsieur le prévôt, I, 290.
— Particuliers, I, 290.
Lithochromie, IV, 470.
Longchamps, III, 188, 388; IV, 2; V, 30, 239.
Loterie, II, 21, 200, 423, 431; III, 45, 56, 70, 100, 185, 271; IV, 112, 301; V, 432.
Louvre, I, 81, 203, 299, 375, 421; V, 220, 466.
Lycée Jeanson de Sailly, V, 463.
Lycées, IV, 338.

M

Machines hydrauliques, III, 17.
Magasins de nouveautés, V, 481.
— Réunis, V, 423.
Mail, IV, 367.
Mairie de Batignolles, V, 96.
— de Belleville, V, 96.
— de Montmartre, V, 24.
— de Montrouge, V, 196.
— de Passy, V, 217.
Mairies de Paris, IV, 299; V, 97, 157, 216; V, 444.
Maison d'Arrêt Cellulaire, V, 80.
— — et de Correction, V, 160.
— — de la Garde nationale, IV, 413; V, 43, 272.
— — Pour dettes, IV, 443.
— de la Boule-Blanche, III, 44.
— de Clagny, II, 241.
— de Corneille, III, 7.
— de Correction des jeunes détenus, V, 2.
— de la Crèche, I, 383.
— du Diacre Paris, V, 291.
— de Dionède, V, 240.
— Dorée, III, 349; V, 56.
— du Doyenné, IV, 63.
— des Écoliers de Madame Jehanne, I, 170.
— des Fossés, II, 62.
— de François Ier, IV, 433.
— du Grand pignon, I, 254.
— des Miracles, I, 137.
— Municipale de santé, IV, 336.
— des Orphelines du saint Enfant Jésus, III, 44.
— Pavanier, II, 6.
— de la Petite-Union, II, 436.
— aux Piliers, I, 182.
— Professe des Jésuites, III, 308.
— de Racine, III, 44.
— de la Reine Blanche, I, 355.
— de Retraite, Chardon-Lagache, V, 275.
— — de Sainte-Périne, II, 430.
— Royale de santé, IV, 26, 406.
— de Saint-Charles, II, 253.
— — Côme, I, 131.
— — Lazare, II, 313.
— — Louis, V, 291.
— de Santé, III, 358.
— des Teinturiers, V, 291.
— de Travail et de Refuge, IV, 459.
Maisons de jeux, III, 100, 186, 296, 411; IV, 82.
Maladrerie de Saint-Germain des Prés, I, 433, 470.
Manufacture de Dentelles, II, 456.
— de Poulets, III, 354.
— de Tabacs, IV, 452; V, 222.
— de Tapis des Gobelins, II, 462.
Marché de l'*Ave-Maria*, V, 439.
— Beauvau, III, 422.
— des Blancs-Manteaux, IV, 393.
— Boulainvilliers, IV, 11.
— des Carmes, IV, 384.
— du Champ des Capucins, V, 175.
— des Champeaux, I, 135.
— du Château-d'Eau, V, 200, 443.
— aux Chevaux, I, 268; II, 338; V, 423, 431.
— de la Croix Rouge, II, 443.
— Daguesseau, III, 199.
— des Enfants-Rouges, II, 298.
— aux Fleurs, IV, 311; V, 20, 456, 458.
— — de Batignolles, V, 139.
— de la Grève, I, 135.
— des Innocents, I, 282.
— de la Madeleine, V, 38.

Digitized by Google

Marché Neuf, II, 25.
— aux Oiseaux, V, 456.
— Paind, I, 25.
— des Patriarches, IV, 456.
— de la Place Laborde, V, 176.
— — Maubert, IV, 381.
— Popincourt, IV, 459.
— aux Pourceaux, I, 202; II, 318.
— des Prouvaires, IV, 381.
— de la Rue de Sèvres, IV, 305.
— Saint-Germain, I, 320, 322.
— — Honoré, II, 198, IV, 370.
— — Joseph, II, 341; IV, 278.
— — Laurent, V, 36.
— — Martin, I, 66; III, 295; IV, 383; V, 443, 464.
— — Maur, V, 30.
— Sainte-Catherine, I, 102; III, 308.
— du Temple, IV, 377.
— de la Vallée, I, 337; II, 343.
— aux Veaux, II, 362; III, 367.
— aux Volailles, II, 341.
— Voltaire, V, 463.
Marchés, I, 126, 135.
Mât de Cocagne, I, 291, III, 322.
Messageries, IV, 67.
Ministres de la police, IV, 299.
Modes et coutumes, I, 4, 22, 23, 36, 58, 97, 152, 167, 178, 259, 324, 448; II, 46, 186, 211, 229, 318, 475, 498; III, 77, 188, 267, 375, 393, 431; IV, 101, 201, 279, 298, 350, 399, 476; V, 68, 188, 332, 483.
Mont-de-Piété, III, 132.
Morgue, IV, 356; V, 262.
Motte aux papelards, I, 139.
Moulins, II, 67; III, 438.
Municipalité de Paris, IV, 172.
Musée, IV, 41.
— Anatomique, V, 455.
— d'Artillerie, II, 471; IV, 287, 299; V, 361, 466.
— de Cluny, I, 18.
— Dupuytren, IV, 349; V, 39.
— Etnographique, V, 419.
— des Figures de cire, V, 254.
— du Louvre, IV, 278.
— du Luxembourg, IV, 334.
— des Monuments français, IV, 300.
— Pilatre de Rozier, IV, 28.
— des Poids et mesures, V, 71.
Muséum d'histoire naturelle, II, 318.

N

Nantes, I, 8.
Néorama, IV, 470.

O

Obélisque, III, 234; V, 39.
Observatoire, II, 461; V, 272.
Œuvre de l'hospitalité de nuit, V, 432.
Omnibus, II, 446; IV, 433.
Oratoire Saint-Georges, I, 56.
— — Martin, I, 34.
Ordre de l'Étoile, I, 179.
— de la Légion d'honneur, IV, 339.
— de Malte, III, 60.
— de la Persévérance, III, 357.
— du Saint-Esprit, II, 70.
Orphelinat de Montrouge, V, 415.
— de Sainte-Marie, V, 21.

P

Palais Archiépiscopal, I, 472; V, 8.
— des Beaux-Arts, IV, 418.
— Bonne-Nouvelle, V, 46.
— Bourbon, III, 129.
— Cardinal, II, 304.
— de l'Élysée, III, 106.
— Épiscopal, I, 88.
— de l'Industrie, V, 176.
— de l'Institut, II, 441.
— de Justice, II, 242, 244; III, 173, 422; V, 403.
— de la Légion d'honneur, IV, 91.
— du Luxembourg, II, 15; 217.
— Mazarin, II, 438
— Médicis, II, 15.
— d'Orléans, II, 15.
— d'Orsay, IV, 382.
— Pompéien, V, 240.
— des Quatre-Nations, II, 440.
— du Roi de Rome, IV, 385.
— Royal, II, 301; III, 29; IV, 56.
— du Sénat, II, 222.
— des Thermes, I, 16.
— des Tournelles, I, 268; II, 14.
— du Trocadéro, V, 416.
— des Tuileries, I, 113; II, 15, 17; IV, 106, 223, 256.
Panorama du Colonel Langlois, V, 11, 47, 230.
— de l'Isthme de Suez, V, 291.
— (Mazzara), V, 23.
— National, V, 469.
— de la Rue Saint-Honoré, V, 470.
Panoramas, IV, 312.
Panthéon, III, 238.
Parc des Buttes-Chaumont, V, 270.
— Monceau, I, 383.
— de Montsouris, V, 281, 462.
Parlement, I, 110, 272.
Parloir aux Bourgeois, I, 125.
Passage de l'Abbaye, V, 72.
— de l'Ancien grand Cerf, IV, 433.
— d'Angoulême, IV, 446.
— d'Artois, IV, 436.
— de l'Asile, V, 30.
— Aubert, IV, 391.
— des Beaux-Arts, IV, 410.
— du Bois de Boulogne, IV, 87.
— du Bon Charles X, IV, 416.
— de la Bonne-Graine, IV, 449.
— du Bourg-Labbé, IV, 456.
— Bréda, IV, 469.
— du Caire, IV, 319.
— Chausson, V, 38.
— du Chemin-Vert, V, 38.
— du Cheval-Blanc, IV, 436.
— du Cheval-Rouge, IV, 327.
— Choiseul, IV, 440.
— des Colonnes, IV, 312.
— Damois, III, 335.
— Delorme, IV, 376.
— de Flore, I, 156.
— Gaillard, IV, 410.
— Genty, IV, 367.
— Grammont, IV, 446.
— des Gravilliers, IV, 450.
— Henri IV, IV, 43.
— Hulot, IV, 410.
— de l'Industrie, IV, 452.
— du Jeu-de-Boules, IV, 446.
— Josset, V, 38.

Digitized by Google

Passage La Ferrière, V, 20.
— Laurette, IV, 327.
— de la Madeleine, IV, 406.
— du Marché-Daguesseau, III, 200.
— des Messageries, IV, 48.
— Montesquieu, IV, 383.
— Navarin, IV, 446.
— Noir, IV, 36.
— des Panoramas, IV, 312.
— du Petit-Saint-Antoine, I, 195; IV, 367.
— de la Petite-Chaise, IV, 327.
— du Pont-Neuf, IV, 434.
— des Prouvaires, IV, 408.
— Puteaux, V, 56.
— du Renard, IV, 406.
— Saint-Chaumont, IV, 312.
— — Germain le Vieux, I, 32.
— — Guillaume, IV, 12.
— Sainte-Avoie, IV, 456.
— — Croix de la Bretonnerie, IV, 383.
— du Saumon, IV, 440.
— du Sentier, V, 439.
— du Soleil d'Or, V, 51.
— de la Sorbonne, V, 216.
— Soubise, I, 464.
— Tivoli, IV, 446.
— Véro-Dodat, IV, 430.
— Vivienne, IV, 433.
Passerelle de Constantine, V, 41.
— de Damiette, V, 41.
— de la Grève, IV, 450.
— Saint-Louis, V, 329.
Passy, II, 476.
Pâté-Paris, III, 50.
Pavage, I, 82, 135; II, 328.
— Artificiel, V, 439.
Pavillons de Secours, V, 480.
Petit-Bercy, III, 50.
— Bourbon, II, 256.
— Genève, II, 2.
Petite-Poste, III, 260.
— Seine, I, 86.
Petites Messageries parisiennes, IV, 448.
Pharmacie Centrale, II, 454; IV, 302.
Pilori, I, 168.
Place d'Angoulême, IV, 29.
— de la Barrière-d'Ivry, IV, 430.
— Bertin-Poirée, V, 56.
— Blanche, IV, 341.
— Boieldieu, IV, 13.
— Cambronne, V, 459.
— du Carrousel, II, 448; IV, 223.
— du Châtelet, IV, 366.
— du Collège Louis-le-Grand, V, 50.
— du Commerce, I, 25.
— de la Concorde, III, 232.
— Dauphine, II, 167.
— des Deux-Moulins, IV, 430.
— Fontenoy, III, 348.
— de Grève, I, 154, 270.
— des Hirondelles, V, 72.
— de l'Hôpital, III, 108.
— d'Italie, V, 444.
— des Italiens, IV, 13.
— de la Liberté, III, 258.
— Louis XV, III, 232.
— Louvois, V, 3.
— Marengo, III, 258.
— Mazas, IV, 367.
— Moncey, V, 291.
— de l'Oratoire, III, 258.
— du Palais-Royal, III, 335.
— du Panthéon, V, 162.
— des Petits-Pères, II, 414.
— Pigalle, IV, 452.
Place Pinel, IV, 430.
— de la République, V, 458.
— de la Révolution, III, 232
— de Richelieu, V, 56.
— de la Roquette, V, 43.
— Royale, I, 268.
— aux Saintyons, II, 362.
— Saint-Georges, IV, 436.
— — Germain-l'Auxerrois, IV, 65.
— — Pierre, V, 206.
— — Victor, V, 31.
— de la Trinité, V, 250.
— du Trône, II, 436.
— Valhubert, IV, 367.
— Vauban, IV, 12.
— aux Veaux, II, 362.
— Vendôme, III, 13.
— des Victoires, III, 9.
— Voltaire, V, 242.
Pompes, III, 55, 85.
— à Feu, III, 436; IV, 90.
— Funèbres, IV, 332.
— du Pont Notre-Dame, II, 467.
Pompiers, III, 85; IV, 342, 386.
Pont de l'Alma, V, 216.
— d'Antin, III, 67.
— de l'Archevêché, IV, 452.
— d'Arcole, IV, 51.
— des Arts, IV, 329.
— d'Austerlitz, IV, 329.
— Barbier, II, 315; 423.
— de Bois, III, 67.
— Cardinet, V, 462.
— du Carrousel, V, 11.
— au Change, II, 72, 260, 463.
— de la Cité, IV, 328.
— de la Concorde, IV, 92.
— au Double, II, 288; V, 413.
— de Furts, II, 216.
— (Grand), I, 11, 134, 202, 244.
— d'Iéna, IV, 356.
— des Invalides, IV, 438.
— Louis-Philippe, V, 23.
— — Seize, IV, 93.
— Marchand, II, 132, 260.
— aux Marchands, I, 198.
— Marie, II, 216, 267, 426.
— aux Meuniers, I, 342; II, 131.
— Neuf, I, 204; II, 67, 68; III, 331.
— Notre-Dame, I, 245, 335.
— aux Oiseaux, II, 132.
— (Petit), I, 10, 92, 134, 227, 237, 239, 454; III, 102, 110.
— de la Place de l'Europe, IV, 446.
— de la Réforme, V, 23.
— de la Révolution, IV, 93.
— Rouge, II, 315; III, 4.
— Royal, II, 315; III, 4.
— Saint-Louis, IV, 329; V, 253.
— Saint-Michel, I, 204, 237, 444, 446; II, 27.
— Sainte-Anne, II, 315.
— des Saints-Pères, V, 11.
— de Solférino, V, 223.
— de Sully, V, 41.
— de Tolbiac, V, 153.
— Tournant, III, 96.
— de la Tournelle, II, 216, 267, 414.
— des Tuileries, II, 315; III, 4.
— Viaduc d'Auteuil, V, 275.
Port de Bellefonds, II, 450.
— à l'Évêque, I, 88.
— de Grève, I, 135.
— du Pertuis, II, 450.
— Saint-Landry, I, 75.
Porte de la Conférence, III, 335.
— de Gaillon, III, 42.

Digitized by Google

Porte Saint-Antoine, II, 474.
— — Denis, II, 479.
— — Jacques, III, 26.
— — Martin, II, 482.
— — Michel, III, 26.
— des Tournelles, II, 466.
Portes de Paris, I, 74, 75, 83, 182, 199, 453; II, 270, 431, 466, 474; III, 6.
Postes Avertisseurs, V, 471.
— de Pompes à vapeur, V, 471.
— et Messageries, IV, 67.
Poteau de la place Notre-Dame, III, 316.
Poudrière de Grenelle, IV, 289.
Pré Catelan, V, 218.
— aux-Clercs, I, 86, 153.
— de la Savonnerie, II, 230.
Préfecture de Police, V, 404.
Préfets de Police, IV, 327.
— de la Seine, IV, 327.
Premiers présidents, I, 289.
Prévôté générale des monnaies, III, 355.
Prévôts des marchands, I, 125, 263.
— de Paris, I, 67, 268.
Prieuré de la Culture-Sainte-Catherine, III, 308.
— de Notre-Dame de Grâce, II, 202.
— de Saint-Martin des Champs, I, 66.
Prison de l'Abbaye, III, 11.
— — — Saint-Antoine, I, 306.
— de l'Abbesse de Montmartre, I, 306.
— du Chapitre de Notre-Dame, I, 305.
— — Saint-Marcel, I, 306.
— — — Merri, I, 306.
— du grand Châtelet, I, 158, 300; IV, 8.
— du petit — IV, 7.
— de la Conciergerie, IV, 8.
— des Cordeliers, I, 306.
— d'Essai, IV, 402.
— du For l'Évêque, II, 482; IV, 8.
— de la Force, IV, 7.
— des Madelonnettes, II, 252.
— de Mazas, IV, 8; V, 80.
— de Nesle, I, 305.
— de l'Officialité, I, 300.
— du Petit-Luxembourg, II, 254.
— Pour dettes, IV, 443.
— du Prévôt des marchands, I, 305.
— du Prieuré de Saint-Denis, I, 305.
— de la Roquette, V, 43.
— de Saint-Benoît, I, 306.
— — Éloi, I, 305.
— — Lazare, IV, 387.
— — Magloire, I, 305.
— — Martin des Champs, I, 305.
— — Victor, I, 306.
— Sainte-Geneviève, I, 306.
— — Pélagie, II, 454.
— de la Santé, II, 252.
— du Savoi, II, 430.
— de Tiron, I, 306.
Prisons de Paris, I, 299.
Prix des Terrains, V, 477.
Prostitution, I, 87, 291; II, 52, 235; V, 486.
Puits artésien de Grenelle, V, 23.
— Lori, I, 168.
Pyramide de Jean Châtel, II, 127.

Q

Quartier de l'Europe, IV, 443.
— François Ier, IV, 432.
— de la Glacière, V, 461.
Quartier Marbeuf, IV, 433.
— du Point-du-Jour, V, 474.
— de la Villeneuve, II, 267.
Quartiers de Paris, III, 46, 50, 113; IV, 112.
Quai d'Anjou, II, 216, 267.
— de Béthune, II, 267.
— de Billy, II, 42.
— Bonaparte, III, 52.
— des Bonshommes, II, 42.
— de Bourbon, II, 267.
— de Breteuil, IV, 100.
— de la Bûcherie, IV, 358.
— de Chaillot, II, 42.
— de la Cité, III, 191.
— de Condé, III, 52.
— de la Conférence, II, 42; III, 38.
— de Conti, II, 431.
— Desaix, III, 391; IV, 100.
— de l'École, III, 103.
— de Gesvres, II, 344.
— de la Grenouillère, III, 52.
— Henri IV, V, 78.
— de l'Horloge, II, 74.
— des Invalides, III, 52; IV, 320.
— de Jemmapes, IV, 120.
— du Louvre, I, 378; III, 103.
— du Mail, IV, 367.
— Malaquais, II, 267.
— du Marché-Neuf, II, 25; III, 333.
— de la Mégisserie, I, 195.
— de la Monnaie, II, 451.
— Montebello, IV, 388.
— Morland, IV, 367.
— des Orfèvres, II, 74, 334.
— d'Orléans, II, 267.
— d'Orsay, III, 52; IV, 330.
— le Peletier, II, 480.
— Saint-Michel, II, 9; IV, 338.
— de la Sannerie, I, 195.
— des Théatins, II, 314.
— des Ursins, III, 335.
— Valmy, IV, 420.
— Voltaire, II, 345.

R

Raffinerie de la Villette, V, 406.
Le Ranelagh, III, 447.
La Rapée, III, 50.
Recensement de 1881, V, 480.
Redoute chinoise, IV, 20.
Refuges, V, 439.
Regard de Belleville, II, 203.
Réservoir, III, 175.
Réservoir des eaux, V, 411.
Restaurant du Père Lathuille, IV, 398.
— du Petit-Ramponneau, V, 212.
Ribaudes, I, 291.
Roi des Ménétriers, I, 124.
— Merciers, I, 122.
— Ribauds, I, 87.
Rotonde du Temple, IV, 30.
Ruche du Château-d'Eau, V, 451.

S

Saints-Innocents, V, 16.
Salle Bartélemy, V, 159.

Digitized by Google

Salle de Danse Markowski, V, 221.
— des Folies-Bréda, V, 276.
— des Séances de la Convention, IV, 255.
— des Veillées, I, 56.
Salles d'asile, V, 45.
Salon de Correspondance générale, IV, 23.
— de figures de cire, IV, 28.
Salons Saint-Georges, V, 400.
Samaritaine, II, 160.
Savonnerie, II, 171.
Sections de Paris, IV, 174.
Séjour d'Hygie, IV, 191.
— d'Orléans, IV, 27.
— du Roi, II, 235.
Séminaire de la Communauté de Saint-Joseph, II, 333.
— des Filles de l'Union chrétienne, II, 436.
— des Missions étrangères, II, 459.
— de Montrouge, I, 418.
— de l'Oratoire, II, 242.
— de la Rue d'Enfer, III, 36.
— du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception, III, 48.
— de Saint-Firmin, II, 284.
— — Nicolas du Chardonnet, II, 254.
— — Sulpice, II, 357, 451; IV, 419.
— des Trente-Trois, II, 123.
Service des Promenades et plantations, V, 459.
Skating-rinks, V, 416.
Société de l'Abeille-Prévoyante, V, 58.
— de l'Agriculture, IV, 90.
— des Amis des Arts, IV, 204.
— des Amis de l'Enfance, IV, 454.
— des Amis de la Goguette, IV, 386, 399.
— — du Réveil de la nature, IV, 357.
— Anatomique, IV, 343.
— des Antiquaires de France, IV, 458.
— Apollonienne, IV, 11.
— Asiatique, IV, 432.
— des Auteurs et Compositeurs dramatiques, IV, 153.
— Biblique protestante, IV, 412.
— des Bonnes lettres, IV, 424.
— du Caveau, IV, 399; V, 26.
— de Charité maternelle, IV, 115.
— de Chirurgie, V, 77.
— des Concerts du Conservatoire, IV, 454.
— Contre l'épizootie, III, 439.
— Dramatico-littéraire, IV, 386, 399.
— Dramatique, IV, 11.
— d'Émulation, III, 419.
— d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux, V, 23.
— — — l'industrie nationale, IV, 334.
— Entomologique, V, 19.
— d'Escrime, V, 253.
— Française de Secours aux blessés, V, 279.
— — Statistique universelle, IV, 138.
— des Francs penseurs, IV, 412.
— des Gens de lettres, V, 47.
— de Géographie, IV, 451.
— Géologique de France, IV, 468.
— de l'Histoire de Paris, V, 411.
— d'Horticulture, IV, 451.
— des Jeunes Français, IV, 283.
— de la Lice chansonnière, V, 20.
— Linnéenne, IV, 21.
— Littéraire, III, 361.
— du Manège, IV, 314.
— de Médecine, III, 439.
— Médico pratique, IV, 360.
— des Mercredis, IV, 11.
— Météorologique, V, 191.
— Nationale des Beaux-Arts, V, 272.
— Olympique, IV, 74.
— Orientale de France, V, 72.
Société du Panthéon, IV, 298.
— de Patronage et asile pour les aliénés, V, 76.
— — des jeunes libérés, V, 24.
— des Paumiers, V, 66.
— Philanthropique, IV, 10.
— Philomathique, IV, 115.
— Philotechnique, IV, 298.
— Pour l'instruction élémentaire, IV, 406.
— du Prince impérial, V, 254.
— des Priseurs, IV, 112.
— de la Providence, IV, 360.
— du Rocher de Cancale, IV, 386.
— Royale pour l'amélioration des prisons, IV, 413.
— des Soupers de Momus, IV, 399.
— de la Table ronde, III, 410.
— Universelle des Sourds-Muets, V, 47.
— Zoologique d'Acclimatation, V, 202.
Sociétés politiques et secrètes, V, 9, 53.
Sorbonne, I, 110; II, 300; V, 103.
Spectacle des frères Ruggieri, III, 298.
— des Marionnettes, IV, 412.
— de Robert-Houdin, V, 83, 260.
Square de la Chine, V, 414.
— de Grenelle, V, 458.
— de l'Observatoire, V, 412.
— de la Place du Trône, V, 443.
— du Temple, IV, 377.
— de la Trinité, V, 251.
Statistique, V, 176.
Statue de Dessix, III, 11.
— de l'Empereur Julien, I, 10, 16.
— de Jeanne d'Arc, V, 411.
— de Louis XIV, III, 10, 14.
— — XV, III, 232, 275, 279.
— du Maréchal Ney, V, 200.
— de Notre-Dame de la Carole, I, 253.
— de Voltaire, V, 423.
Synagogue, V, 221.

T

Table de marbre, III, 53.
Tattersall, V, 216.
Télégraphes, IV, 282.
Temple, I, 74, 143, 303.
— de la Confession d'Augsbourg, I, 113.
— Consistorial Israélite, V, 112.
— de l'Église réformée, V, 432.
— Israélite, V, 178.
— de l'Oratoire, II, 197.
Templiers, I, 73.
Terre sainte Marie, I, 46.
Théâtre, I, 232, 239, 327, 380.
— de l'Ambigu-Comique, III, 323; IV, 425.
— des Amis des Arts, IV, 181.
— — de la Patrie, IV, 186.
— Anatomique, I, 312.
— des Associés, III, 220.
— de l'Athénée, V, 272; V, 277.
— des Bamboches, II, 492.
— de Batignolles, IV, 430; V, 46.
— Beaujolais, IV, 61.
— Beaumarchais, V, 38.
— de Belleville, IV, 455.
— Bobino, IV, 408.
— Bonne-Nouvelle, V, 46.
— des Bouffes-Parisiens, IV, 413; V, 217.
— — Populaires, V, 442.
— — Saint-Antoine, V, 276.

Digitized by Google

Théâtre de Brioché, II, 189.
— du Château-d'Eau, V, 276.
— du Châtelet, V, 211.
— du Cirque Impérial, V, 214.
— — Olympique, III, 326; IV, 449.
— de la Cité, I, 56; IV, 369.
— de Cluny, V, 266.
— Comédie-Française, III, 16, 18, 259, 341, 379, 444; IV, 37, 54, 68.
— — Parisienne, V, 271.
— des Comédiens de bois, III, 325.
— Comte, IV, 411, 442.
— de la Concorde, IV, 204.
— Déjazet, V, 179.
— des Délassements-Comiques, III, 320; IV, 28; V, 264, 411.
— d'Eau, III, 323.
— des Écoles, V, 401.
— des Élèves de l'Opéra, III, 430.
— des Familles, V, 411.
— des Fantaisies-Parisiennes, V, 272.
— des Fantoccini harmoniques, IV, 111.
— Feydeau, IV, 166.
— de la Foire Saint-Germain, II, 436, 495.
— des Folies d'Athènes, V, 400.
— — Concertantes, V, 179.
— — Dramatiques, V, 8, 256.
— — Marigny, V, 215.
— — Meyer, V, 179.
— — Nouvelles, V, 179.
— — Saint-Antoine, V, 276.
— — — Germain, V, 266.
— Français, IV, 68.
— — Comique et Lyrique, IV, 172.
— des Funambules, IV, 402.
— de la Gaîté, III, 290; V, 254.
— de Gaudon, III, 323.
— Grand (théâtre) parisien, V, 276.
— des Grands danseurs, III, 263, 287.
— Gnéngaud, II, 479, 495.
— de la Guimard, III, 368.
— du Gymnase, IV, 422.
— — Enfantin, V, 71.
— Historique, V, 86.
— de l'Hôtel de Bourgogne, II, 176, 301, 331, 427, 435, 495.
— de l'Impératrice, IV, 186, 367.
— International, V, 278.
— des Italiens, II, 60; III, 36, 92; IV, 3, 166, 459.
— des jeunes Acteurs, IV, 412.
— — Artistes, IV, 314.
— — Comédiens, IV, 362.
— — Élèves, IV, 314.
— Joly, IV, 470.
— La Fayette, V, 278.
— de la Liberté et de l'Égalité, IV, 68.
— Louvois, IV, 186, 304.
— du Luxembourg, IV, 408.
— du Lycée dramatique, III, 430.
— Lyrique, IV, 450; V, 86; V, 245.
— des Machines, II, 453.
— de Madame Saqui, III, 320.
— du Marais, II, 301; IV, 181.
— des Marionnettes Lyriques, V, 254.
— des Menus-Plaisirs, IV, 22, 25; V, 277.
— Miniature, V, 400.
— Molière, IV, 181; V, 140.
— de la Montagne, IV, 62.
— Montansier, IV, 62.
— Montesson, IV, 11.
— Montmartre, IV, 430.
— Montparnasse, III, 374; IV, 411.
— National, IV, 186.
— des Nations, V, 243.
— Nautique, IV, 488.
Théâtre de Nicolet, III, 263, 287.
— des Nouveautés, IV, 432; V, 276, 400.
— de l'Odéon, III, 389; IV, 37, 186.
— Olympique, IV, 302.
— de l'Opéra, II, 475; III, 21, 278, 336; IV, 19, 23, 50; V, 245.
— de l'Opéra-Comique, III, 92; IV, 3, 167, 440, 459.
— Palace-Théâtre, V, 71.
— du Palais-Royal, II, 435, 452, 478, III, 430; IV, 66, 419.
— des Panoramas dramatiques, IV, 424.
— du Panthéon, V, 19.
— Patriotique, III, 320.
— du Petit-Bourbon, II, 427, 437.
— Petit (Théâtre), V, 276.
— des Petits-Comédiens du Bois de Boulogne, III, 446.
— de la Porte-Saint-Martin, IV, 22, 23, 24.
— du Prince-Eugène, V, 272.
— — Impérial, V, 276.
— du Ranelagh, IV, 470.
— de la Renaissance, IV, 459; V, 404.
— de la République, IV, 68.
— Rossini, V, 278.
— Saint-Germain, V, 265.
— — Laurent, V, 401.
— Saint-Marcel, V, 46.
— Saint-Pierre, V, 265.
— des Sans-Culottes, IV, 184.
— Sans prétention, III, 220.
— Séraphin, IV, 470; V, 259.
— Taitbout, V, 412.
— des Ternes, IV, 470.
— de la Tertulia, V, 400.
— de la Tour-d'Auvergne, V, 261.
— des Variétés, IV, 65, 68, 369.
— — Amusantes, III, 430.
— — Nationales, IV, 185.
— du Vaudeville, IV, 185, 440; V, 46, 277.
— des Victoires-Nationales, IV, 310, 27.
Théâtres, IV, 306, 411; V, 263, 443.
— Bourgeois, III, 319.
— Forains, III, 62, 324.
Théophilanthropes, IV, 203.
Tir du Patigot, III, 408.
Tivoli, III, 359, 383; IV, 304.
Tour Barbel, I, 81.
— de Billy, I, 183, 404.
— du Châtelet, I, 10.
— de Jean-sans-Peur, I, 428.
— de Nesle, I, 83; II, 428, 439.
— du Pet-au-Diable, I, 71.
— Qui fait le coin, I, 83.
— Saint-Jacques la Boucherie, I, 74, 254; V, 210.
— — Jean de Latran, I, 78.
— Solférino, V, 230.
— de la Tournelle, I, 81.
Tournoi des Aveugles, I, 160.
Tours, I, 78, 83, 95.
Tramways, IV, 424.
Travaux à exécuter, V, 475.
Tribunal de Commerce, II, 14; IV, 374; V, 274.
— Criminel, IV, 232.
Tneries, II, 261.
Tuileries, I, 113.

U

Uranorama, IV, 470.
Université, I, 84; III, 232.

Digitized by Google

V

Val Girard (Vaugirard), I, 156.
Vallée de Misère, I, 337.
Village d'Austerlitz, IV, 412.
— des Porcherons, I, 114.
Voiries, I, 362.
Voitures publiques, II, 50, 188, 207, 271, 352, 447; III, 365, 366, 436, 445, 446; IV, 306; V, 225.

W

Wauxhall, II, 238; III, 291, 351; IV, 74, 78.

Sceaux. — Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

MAY 7 1969

Form 9384

Digitized by Google

Digitized by Google